PLAN LOCAL D'URBANISME HABITAT ET MOBILITÉS

# 1.RAPPORT DE PRÉSENTATION

## 1.2 ANNEXES AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.2.1 DIAGNOSTIC AGRICOLE

## AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire approuvant le PLUi-HM en date du : 11 décembre 2025**

Cittànova

# SOMMAIRE



Introduction.....

Cadrage général et dimensions paysagère, économique et evironnementale de l'agriculture dans le Beauvaisis (Cittànova).....

Etat des lieux (Chambre d'agriculture de l'Oise).....

Enjeux et scénarii (Chambre d'agriculture de l'Oise).....

Atlas (Chambre d'agriculture de l'Oise).....

# INTRODUCTION

# L'importance d'un portrait agricole du territoire



Alors que le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'étend sur 539 km² de terres, ce sont plus de 64% d'entre elles qui sont considérés comme Surface Agricole Utile (SAU), soit 34 760 hectares en 2020 (source : recensement général agricole- RGA).

La considération de l'agriculture dans le diagnostic du territoire est donc centrale, en ce sens que les exploitants agricoles sont les premiers utilisateurs de l'espace rural, les sculpteurs des paysages du quotidien et les piliers d'une activité économique capitale : celle de nourrir la population. En France, si entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (source : ministère de l'Ecologie), la nécessité de préserver le foncier agricole est désormais reconnue par tous. Le Grenelle de l'environnement, complété par les lois ALUR, ELAN et récemment Climat et Résilience, a d'ailleurs permis de poser des objectifs précis de réduction de la consommation des terres et des commissions départementales (CDPENAF, CDNPS) ont été mises en place afin de garantir leur préservation.

Les espaces ouverts sont en effet essentiels pour un projet de territoire durable et cohérent puisqu'ils contribuent à :

- Préserver un sol vivant et réversible, notamment pour les générations futures ;

- Former une armature structurante, produire un paysage, construire un cadre de vie équilibré, dynamique et attractif ;

- Créer un facteur de cohésion sociale : qualité de vie, complémentarités ville-campagne ;

- Répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain : autonomie alimentaire, érosion de la biodiversité, changement climatique, etc.

**ZOOM SUR**

**LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU)**

*La surface agricole utile, ou SAU, est un concept statistique qui s'applique à évaluer la surface foncière destinée à la production agricole.*
*Cela n'inclut donc ni les bois ni les forêts, mais intègre les terres arables, les surfaces toujours en herbes et les cultures pérennes (vignes, vergers, etc.).*
*Cette donnée est largement utilisée dans le cadre des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) établies par les exploitations agricoles chaque année.*

# La dimension agricole dans le PLUi

Source d'emplois, créatrice de paysages et de modes de vie, activité nourricière et écologique, l'agriculture est un pilier de l'aménagement territorial. Le diagnostic agricole permet de considérer les enjeux et les perspectives de développement agricole dans la définition du projet de PLUi, tout en dressant un portrait qui cherche à refléter au plus près les réalités locales, ses dynamiques et ses besoins. Le diagnostic agricole permet de disposer de connaissances fines et actualisées de la situation de l'activité sur le territoire et d'aiguiller la prise de décision des élus pour l'élaboration du PLUi.

Plus largement, l'activité agricole dans le PLUi est abordée de multiples manières dans la réglementation et dans le Code de l'urbanisme afin d'encadrer la bonne gestion économe des sols et de permettre la poursuite des activités.

Ainsi trois dimensions particulières sont soulevées :

- LA PRESERVATION du foncier, du potentiel agronomique et de la trame verte et bleue (TVB) ;

- LE DEVELOPPEMENT de l'activité agricole et des projets de diversification ;

- LA RELATION aux tiers et au patrimoine.

Ces dimensions font ainsi la synthèse entre tous les usages qui entrent en relation et les potentiels d'évolution des occupations du sol en zone agricole. C'est la notion d'équilibre entre ces différents usages et les différents potentiels d'installation qui pourront être réellement mis en œuvre, que le PLUi doit définir.

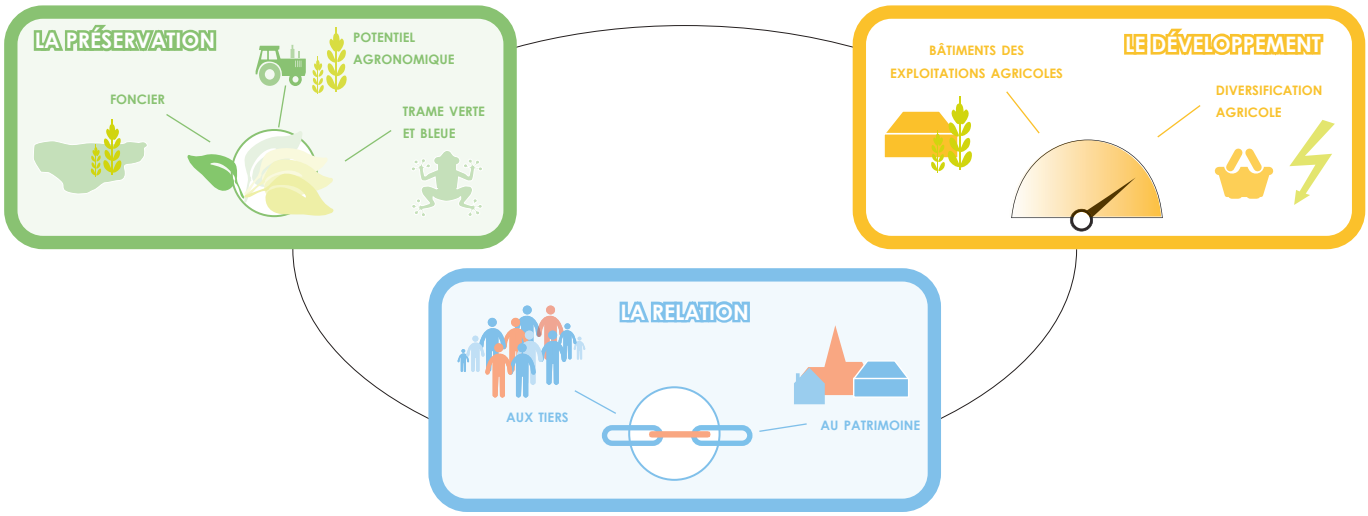


## Quelle méthodologie pour le diagnostic agricole de l'agglomération du Beauvaisis ?

Pour assurer une analyse complète du territoire, le diagnostic agricole a été réalisé en trois étapes :

- Une étude bibliographique pour s'approprier les dynamiques et les enjeux agricoles du territoire. Cette première démarche s'est traduite par un parcours sur le territoire, le repérage des paysages agricoles et une étude de ses caractéristiques environnementales ;

- Une enquête agricole, menée par la Chambre d'agriculture de l'Oise, basée à la fois sur des questionnaires transmis aux agriculteurs exploitants du territoire du Beauvaisis et sur des permanences, avec deux objectifs : répondre aux attentes et questions vis-à-vis de de la démarche de PLUi et identifier les réalités du monde agricole à travers le regard des agriculteurs et leurs projets. Cette démarche inclusive et participative permet une approche sensible et qualitative pour une connaissance éclairée du territoire.

- Des analyses de la structure et du fonctionnement agricole pour dresser un portrait le plus fin possible de ce paysage agricole du Beauvaisis. Elles complètent et objectivent les données issues de deux sessions de rencontres avec les acteurs du monde agricole (Chambre d'agriculture, Confédération Paysanne, UniLaSalle, coopératives agricoles, SAFER...), organisées par Cittànova, afin de tirer les enjeux majeurs et les projections pour l'avenir du territoire qui devront être pris en compte dans la définition du PLUi.

Le diagnostic agricole se décompose en 2 volets :

- Un volet réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise qui comprend un document "état des lieux", mettant principalement en lumière les constats et tendances issus des résultats de l'enquête agricole réalisée auprès des exploitants du territoire de la CAB, un document "enjeux et scénarii" et des atlas cartographiques.

- Un volet réalisé par Cittànova qui comprend une analyse complémentaire à celle de la CA60, dressant d'une part un portrait de territoire fondé sur les données statistiques du RGA (recensement général agricole) et du registre parcellaire graphique (RPG), à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CAB (et non spécifiquement à celle des seuls exploitants enquêtés) et, d'autre part, sur une approche croisée des dimensions paysagère, économique et environnementale de l'agriculture dans le Beauvaisis, notamment basée sur l'organisation de sessions d'ateliers avec les acteurs du monde agricole local : DDT, Chambre d'agriculture, coopératives agricoles, syndicats agricoles, associations environnementales, UniLaSalle, etc. Ces partenaires ont été mobilisés à 2 reprises au cours de la démarche d'élaboration du PLUi : au début de la phase de diagnostic agricole (en mai 2022) et lors du passage de la phase de diagnostic vers le PADD (au premier semestre 2023).

Atelier monde agricole en mai 2022- Cittànova

# CADRAGE GÉNÉRAL ET DIMENSIONS PAYSAGÈRE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LE BEAUVAISIS

CITTANOVA

# Préambule



Cette première partie du diagnostic agricole, réalisée par Cittànova, est construite autour de 7 thématiques permettant de dresser un panorama général des grandes caractéristiques du territoire et d'analyser, en complément du travail d'enquête de la Chambre d'agriculture, les dimensions économique, paysagère et environnementale de l'agriculture pour l'intégrer pleinement au PLUi. En effet, au-delà de la compréhension du fonctionnement des exploitations et de leurs projets, pour adapter les règlements écrit et graphique, l'agriculture participe pleinement à l'entretien d'une identité locale par son action directe sur les composantes paysagères et à la qualité du cadre de vie par ses composantes économiques et environnementales.

7 axes d'études ont ainsi été définis et structurent la présente première partie :

- L'agriculture et les spécificités de la CAB : comment le Beauvaisis se positionne-t-il par rapport aux territoires voisins en matière d'agriculture ? Quels sont ses spécificités, ses atouts, ses faiblesses ?

- L'agriculture et le territoire : quelle est l'image véhiculée de l'agriculture sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ? Quelle est la relation entre les acteurs du territoire (notamment les habitants) et l'agriculture ?

- L'agriculture et les projets : quelles sont les principales évolutions de ce secteur d'activités sur les dernières années et quels sont les nouveaux besoins ?

- L'agriculture et l'environnement : comment se positionne l'agriculture aujourd'hui vis-à-vis de l'environnement (ressource en eau, réchauffement climatique...) ?

- L'agriculture et les instances : quelles relations et quelles attentes du monde agricole vis-à-vis des collectivités (CAB, communes membres, etc.) ?

- L'agriculture et les paysages : comment l'agriculture façonne-t-elle les paysages ? Quels sont les éléments du territoire du Beauvaisis marqueurs de la place importante de l'agriculture ?

- L'agriculture et l'économie : comment l'agriculture est-elle intégrée à la stratégie de développement économique aujourd'hui (liens entre les filières, entre les producteurs et les consommateurs, etc.) ?

ZOOM SUR 1

# L'agriculture et les spécificités locales

Paroles d'acteurs du monde agricole local

L'agriculture dans le Beauvaisis est marquée par sa diversité. Grandes cultures, élevage, polyculture-élevage font l'identité du territoire tout comme la présence de nombreuses filières, amonts et avales (formation, machinisme, technologies agricoles, etc.) qui distinguent la communauté d'agglomération des secteurs voisins. Principal atout du territoire : sa position géographique, associée à une bonne accessibilité, qui permet une multiplicité de débouchés possibles. Cependant, la consommation intra-territoriale est encore peu développée, notamment du fait d'un manque de filières de transformation locales. Le monde agricole fait en outre face à une pression croissante de l'urbanisation, qui menace parfois la pérennité des espaces nécessaires à l'activité.

## Les paroles d'acteurs illustrées

### >> Une dominante céréales/oléoprotéagineuses qui ne doit pas masquer la place de la polyculture-polyélevage

La diversité de l'agriculture dans le Beauvaisis est visible dans l'analyse de l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) et des spécialisations des communes du territoire.

**>> Orientations technico-économiques des exploitations (source RGA - DRAAF)**

Le Beauvaisis est marqué par une orientation technico-économique des exploitations dominante de céréales et/ou oléoprotéagineux. Ainsi, près de 60% des 298 exploitations recensées au recensement général agricole (RGA) en 2020 cultivent des céréales et/ou des oléoprétagineux. Elles n'étaient que 51% en 2010 sur un total de 342 exploitations.

Les activités de polyculture/polyélevage sont également significativement représentées à l'échelle de l'agglomération : près de14% des exploitations sont concernées en 2020 mais leur part est en nette diminution depuis 2010 (elles représentaient 17% des exploitations).

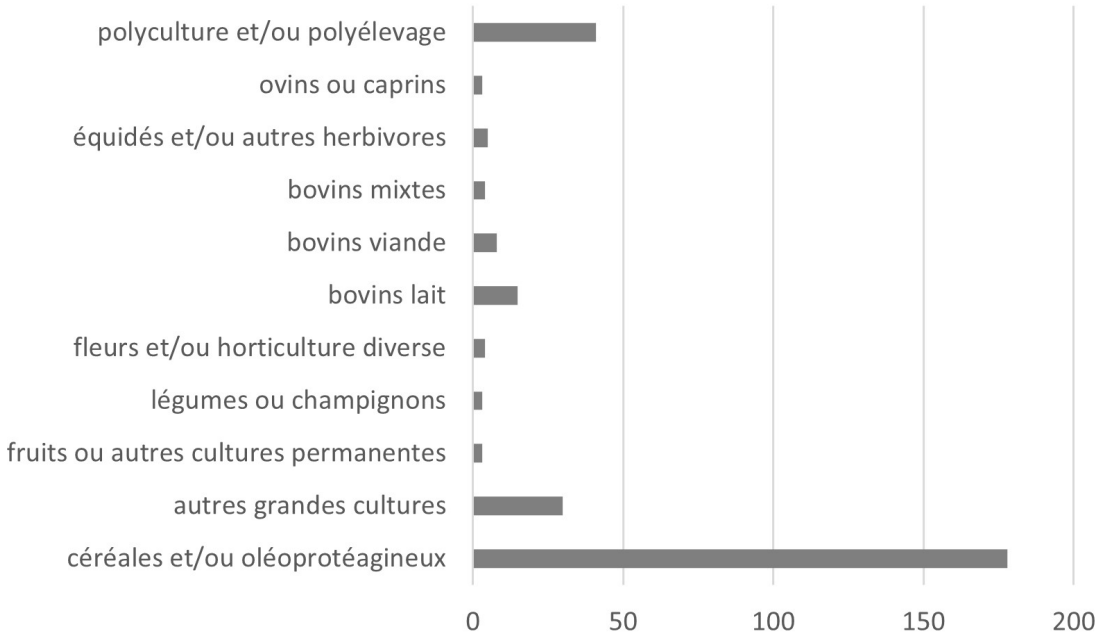


Orientation technico-économique des exploitations en 2020, en nombre d'exploitations- Source : RGA, DRAAF

Le poids de la culture des céréales et des oléoprotéagineux s'observe également dans l'analyse de l'occupation de la surface agricole utile (SAU). Ainsi, près de 63% des 34 760 hectares de SAU en 2020 sont dédiés aux céréales et/ou aux oléoprotéagineux. Cette part représentait 59% en 2010 (sur 35 275 hectares).



**>> Spécialisation des communes**

*A noter : la spécialisation d'une commune ne correspond pas nécessairement à la spécialisation majoritaire des exploitations qui s'y trouvent dans la mesure où les exploitations d'une commune sont celles dont le lieu principal de production est situé dans la commune mais qu'il peut y avoir, sur le territoire d'une commune, des terres cultivées ou des animaux d'élevage relevant d'une exploitation agricole n'ayant pas son siège dans la commune concernée.*

L'étude de la spécialisation agricole des communes confirme le poids des grandes cultures dans le paysage agricole du Beauvaisis dans la mesure où 27 communes sur 53 sont marquées par ce profil agricole. Dans le détail, plusieurs entités se révèlent : le plateau picard nord aux abords de Crèvecoeur-le-Gand marqué par une agriculture diversifiée et un poids de la polyculture-polyélevage, la boutonnière du Bray où les grandes cultures sont peu représentées par comparaison à la moyenne du territoire et où l'élevage constitue l'une des caractéristiques forte, le centre du territoire (selon une diagonale allant de Milly-sur-Thérain à la Neuville-en-Hez) marqué par la culture céréalière dominante.

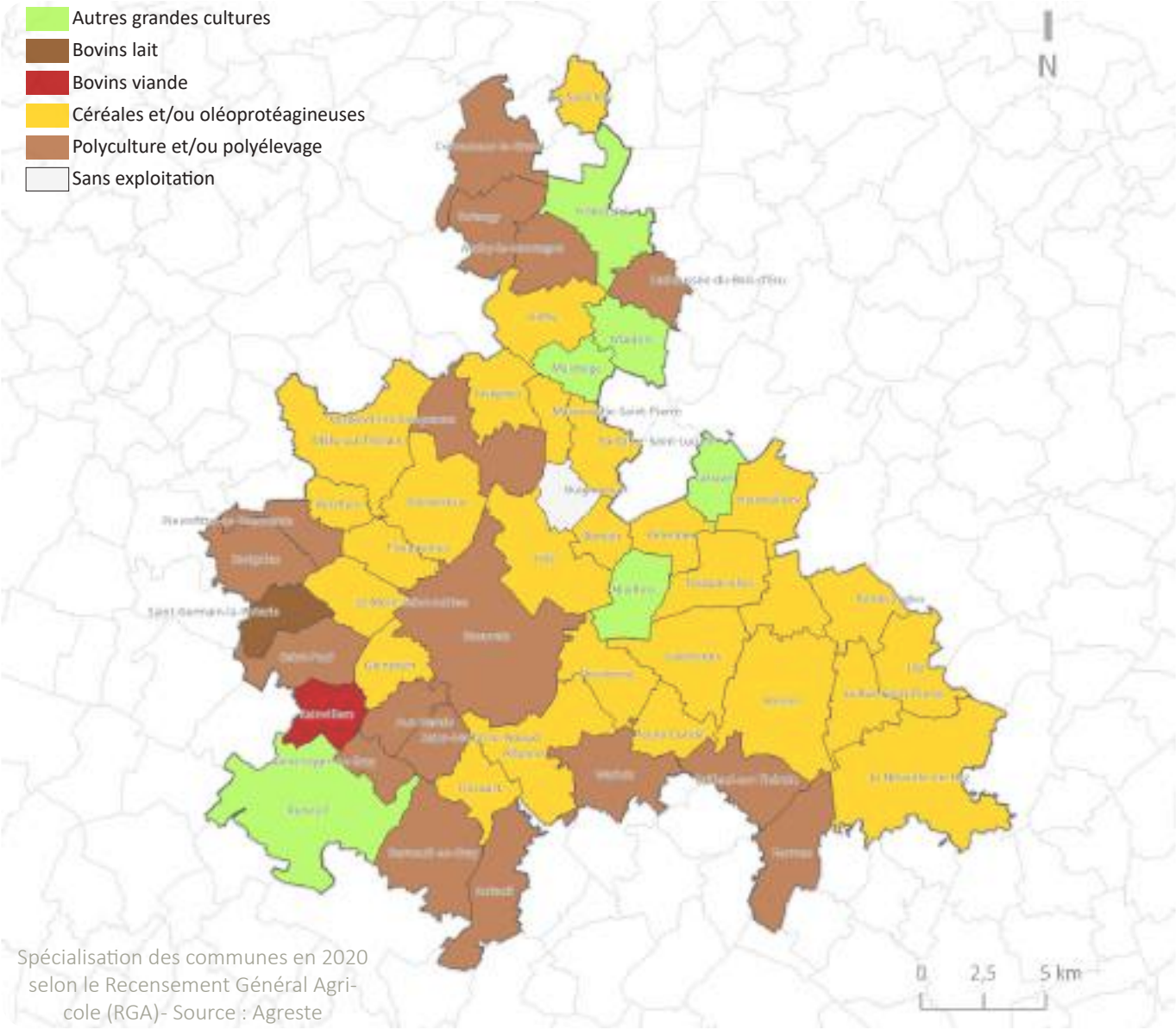


Spécialisation des communes en 2020 selon le Recensement Général Agricole (RGA)- Source : Agreste

Illustration des formes d'agriculture dans le Beauvaisis, de gauche à droite : Auchy-la-Montagne, Rainvillers, Aux Marais

### >> Une diversité d'assolement et de taille des surfaces agricoles

L'analyse du RPG (recensement parcellaire graphique) en 2020 montre que 43,6% des surfaces déclarées à la PAC sont dédiées à la culture du blé tendre. Viennent ensuite le colza (11,4%), l'orge (10,1%), les prairies temporaires (9,1%), le maïs (7,5%) et les autres cultures industrielles (7%). Les autres types d'assolement représentent moins de 4% des surfaces déclarées à la PAC. La dominante céréalière du territoire se confirme donc mais ne doit pas masquer une mosaïque de types d'agriculture, visible au sein même d'une commune, d'une parcelle à l'autre, comme l'illustre la carte ci-dessous.

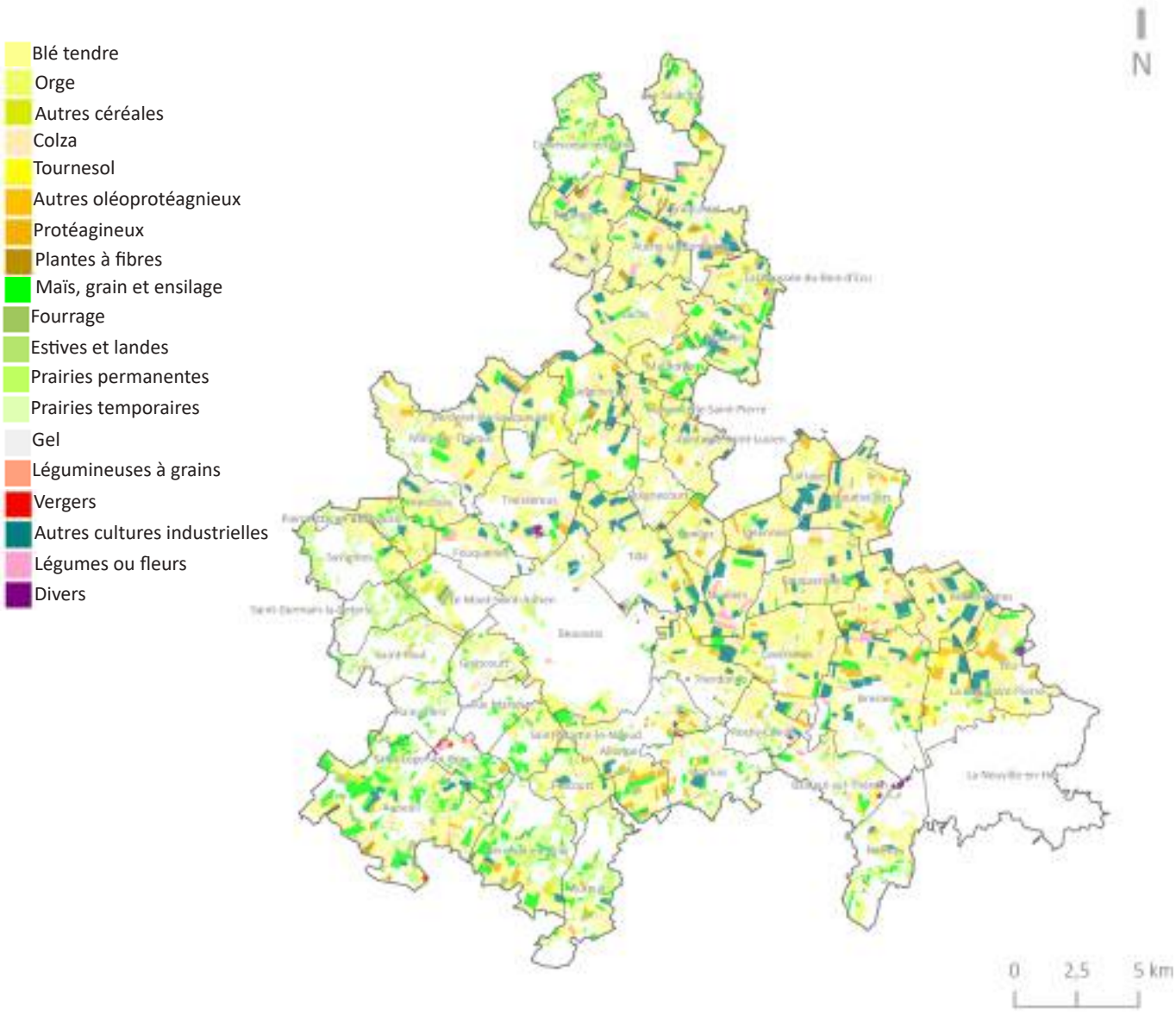


Assolements pratiqués en 2020- Source : registre parcellaire graphique

Concernant la surface moyenne d'un îlot cultural déclaré à la PAC en 2020, d'après le RPG, elle est de 11 hectares. Cependant, de grands écarts peuvent être observés d'un îlot à l'autre. Les îlots les plus importants sont logiquement situés dans le plateau picard, spécifiquement dans sa partie sud, à la spécialisation céréalière.

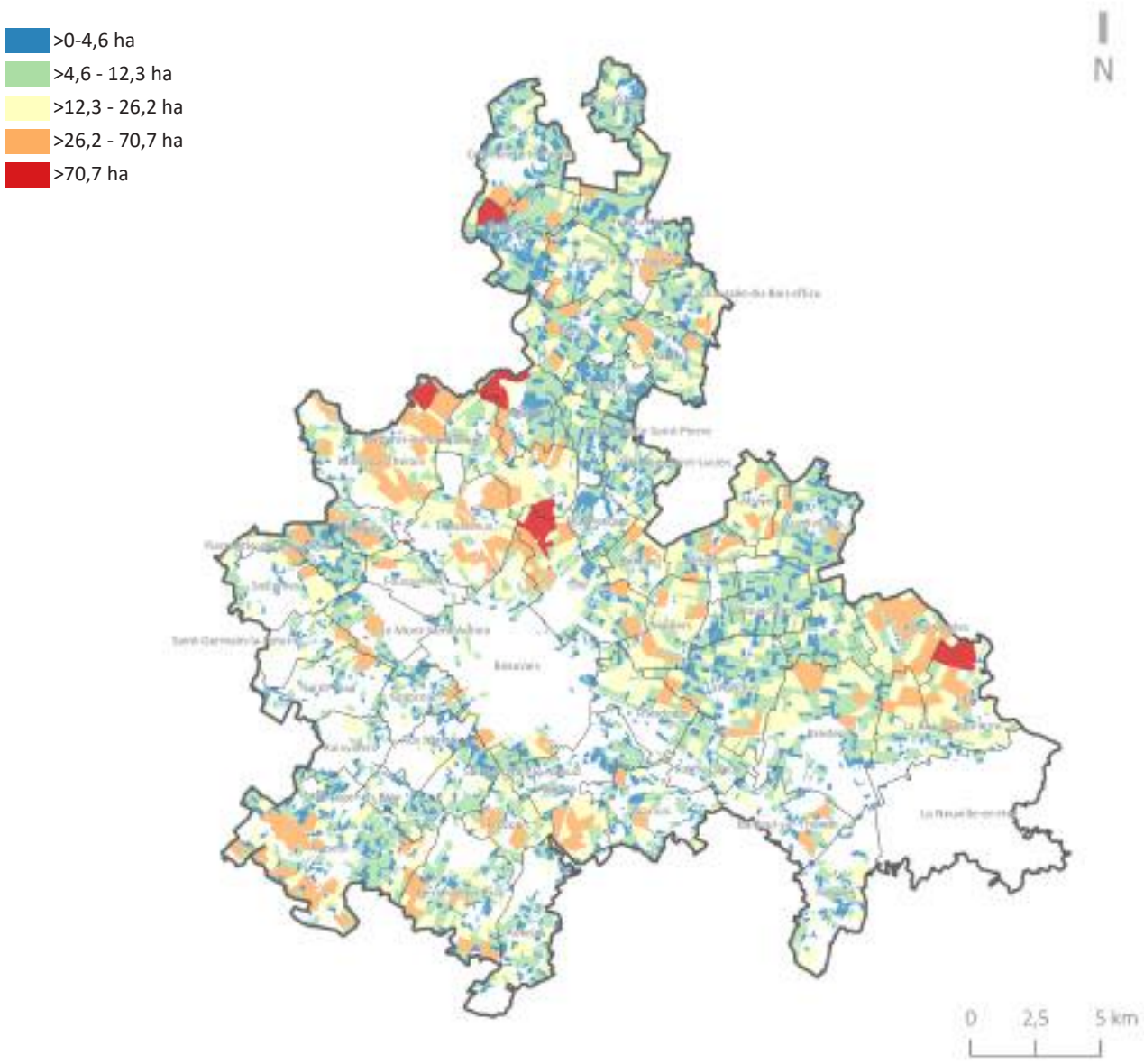


Surfaces des îlots cultivés à la PAC en 2020- Source : registre parcellaire graphique

## ZOOM SUR

### Le Registre Parcellaire Graphique (RPG)

*Dans le cadre de l'attribution annuelle des aides de la PAC, un recensement cartographique de l'ensemble des parcelles cultivées est constitué, à l'échelle européenne. Les cartes, une fois anonymisées, sont consultables en ligne et donnent une image précise, à la parcelle, des assolements pratiqués chaque année.*

*Les informations sont données par parcelle et/ou par îlots culturaux, définis par un ensemble de parcelles culturales :*

- *contiguës, entières ou partielles, portant une ou plusieurs cultures, exploitées par le déclarant,*
- *limitées par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, ruisseau, etc.),*
- *stables d'une année sur l'autre.*

### >> Une diversité du prix du foncier agricole

Le Beauvaisis est marqué par des prix relativement élevés du foncier agricole par comparaison avec le reste du département, spécifiquement pour le secteur du plateau picard. Le Clermontois et la boutonnière du Bray sont en revanche légèrement moins valorisés.

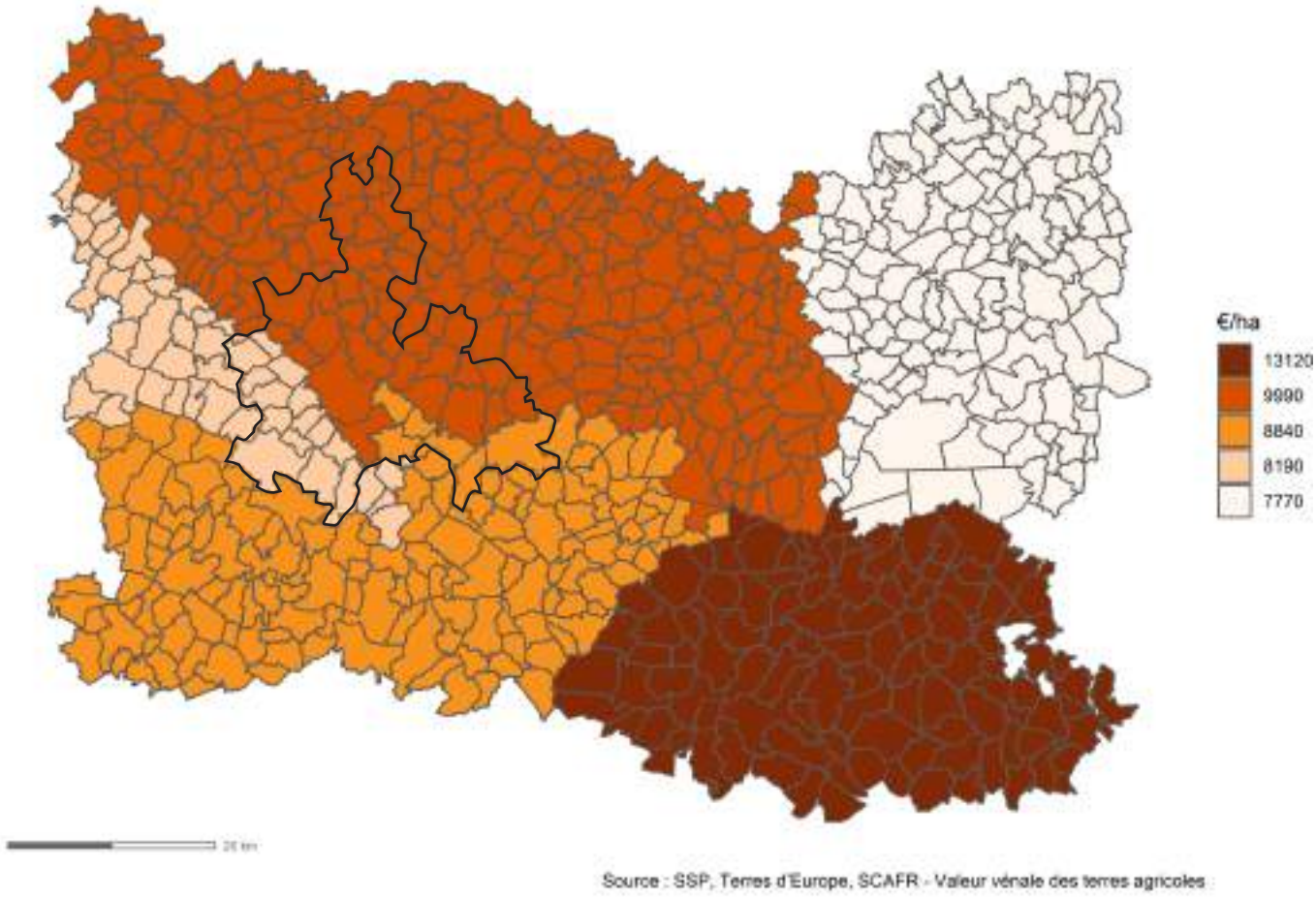


Prix des terres et prés libres dans l'Oise en 2017- Source : DRAAF Hauts-de-France

## Enjeux

> Le maintien d'une agriculture diversifiée tant dans les types de production que dans l'existence de filières amonts et avales
> La diversification des débouchés et spécifiquement le renforcement des débouchés locaux (territoire de l'agglomération ou environnement proche) via le développement d'entreprises de transformation et des canaux de vente pour les consommateurs
> La sanctuarisation d'espaces pour l'activité agricole



| Orientations possibles dans le PADD | Traduction réglementaire possible |
|---|---|
| Maintenir les agricultures caractéristiques du Beauvaisis | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Maintenir l'existence de filières associées à la prégnance de l'agriculture dans le Beauvaisis et conforter les secteurs qui permettent le rayonnement du territoire (machinisme agricole, technologies agricoles, formation agricole) | - Délimitation de zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) à vocation économique<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Encourager les activités de transformation et de diversification agricole (via le développement des circuits courts notamment) pour contribuer à la structuration complète de la filière agricole de l'amont à l'aval et au développement du localisme | - Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification en zone A<br>- Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification des exploitations agricole en zone U (urbaine) |
| Préserver des espaces de production agricole attractifs et pérennes en limitant l'artificialisation des terres agricoles | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins |

# L'agriculture et le territoire

Paroles d'acteurs du monde agricole local

Les images véhiculées par l'agriculture dans le Beauvaisis sont plurielles. D'un côté, l'agriculture, quand elle est associée aux circuits courts ou encore à l'agriculture biologique bénéficie d'une vision positive auprès de la population ; d'un autre, lorsqu'elle est réduite aux nuisances engendrées par l'activité, spécialement d'élevage, elle souffre d'une image négative. Quant au métier d'agriculteur, quelque soit la spécialisation, il manque d'attractivité, notamment auprès des jeunes et des nouveaux habitants, parfois «néo-ruraux», pour qui l'agriculture ne constitue plus un pilier de la vie locale. Le constat d'une dissolution progressive des liens entre agriculteurs et population, tout profil confondu, est posé, pouvant parfois se traduire par des conflits, notamment dans le sud de l'agglomération où la pression foncière et immobilière est plus forte qu'au nord. Les espaces de transition disparaissent, le tissu urbain autour des fermes se densifie, de nouveaux ménages ayant parfois quitté des ambiances plus urbaines s'installent, entraînant une fragilisation du socle agricole historique.

## Les paroles d'acteurs illustrées

### >> Des circuits courts qui se redéploient

L'image positive de l'agriculture associée aux circuits courts évoquée par les acteurs du monde agricole local ne concerne qu'une partie des exploitations du territoire. En 2020, 38 exploitations sont engagées dans une démarche de circuit court, soit 13% des exploitations du territoire ; leur part a cependant significativement augmenté de 27% entre 2010 et 2020 (source RGA).

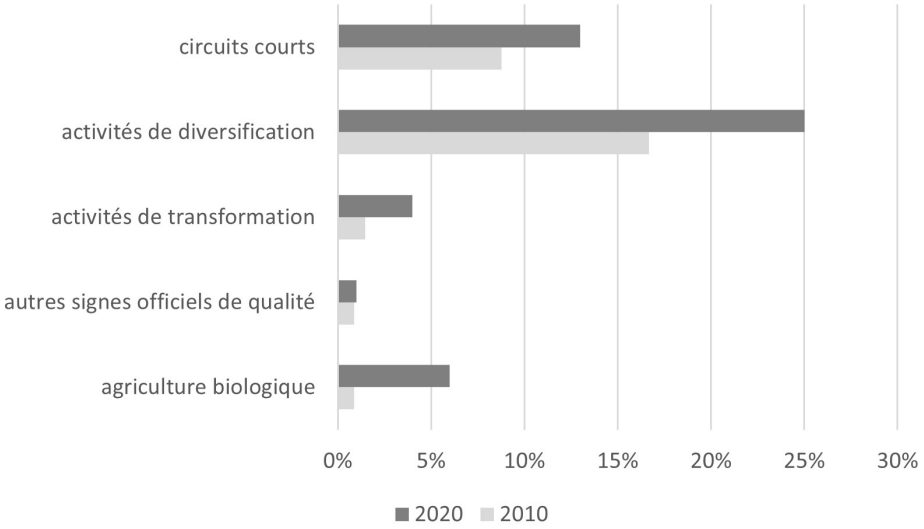


Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation- Source : RGA, DRAAF

Illustration de circuits courts à Lachaussée-du-Bois d'Ecu, Berneuil-en-Bray et Juvignies

### >> Un déplacement progressif des lisières urbaines

En 2010, la surface agricole utile de la CAB représentait 35 275 ha, soit 65,4% du territoire. En 2020, ces chiffres sont respectivement de 34 760 ha et 64,5%, traduisant ainsi la diminution des surfaces agricoles, au profit notamment des espaces urbanisés. Ce développement de l'urbanisation a conduit à la création de nouvelles interfaces urbain/agricole et, dans certains cas, à une réduction des espaces de transition entre le tissu bâti et les secteurs agricoles.

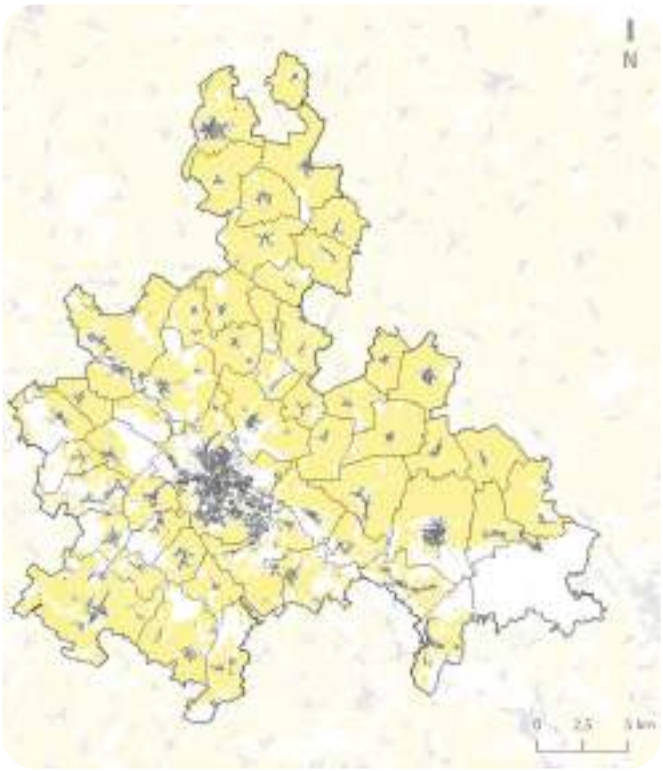

Recensement parcellaire graphique 2008 et bâti 2010- Source : IGN

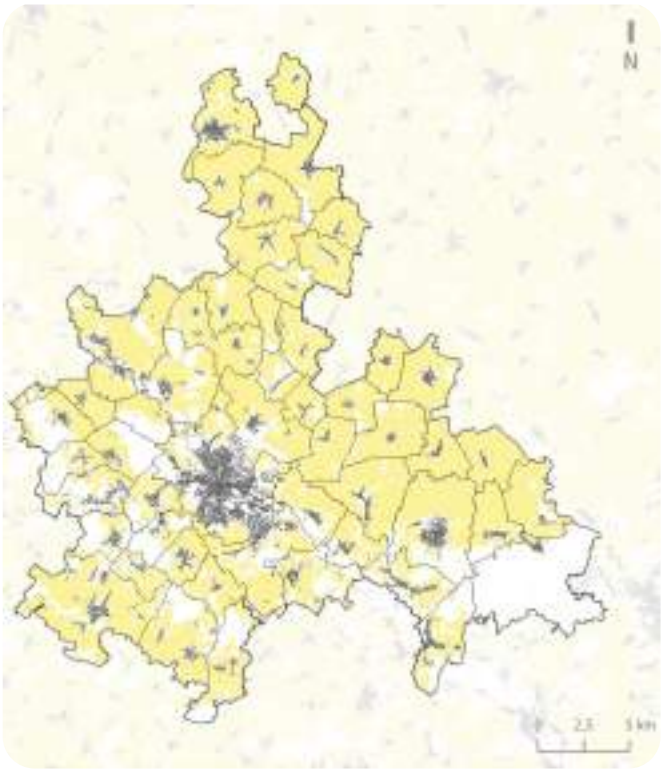

RPG 2020 et bâti 2022- Source : IGN

Exemple en extension urbaine à Troissereux : consommation d'espaces agricoles et déplacement du front bâti vers l'est, engendrant la création de nouvelles lisières urbaines

Recensement parcellaire graphique 2008 et bâti 2010- Source : IGN

RPG 2020 et bâti 2022- Source : IGN

Exemple au sein du tissu urbain à Auneuil : consommation d'un secteur agricole enclavé dans le tissu urbain pour réalisation de deux constructions, posant la question de la pérennité de la fonctionnalité de cet espace agricole.

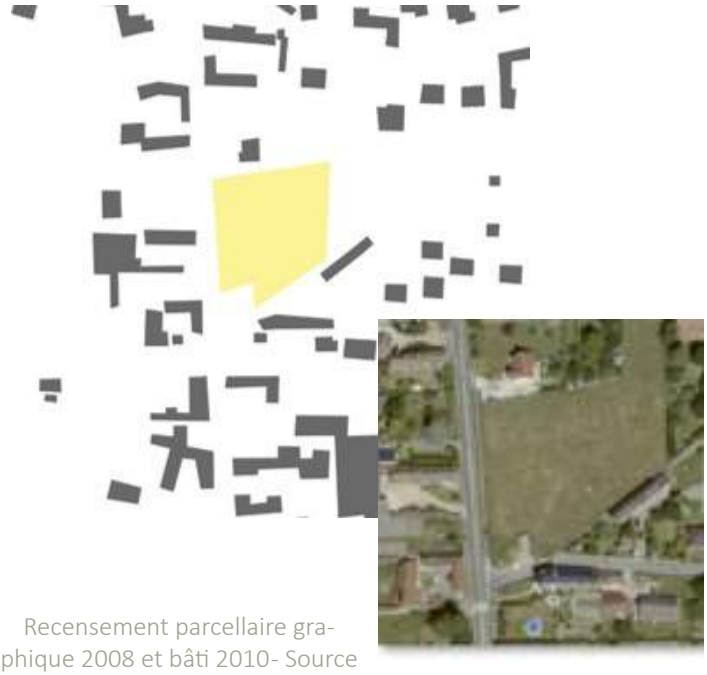

Recensement parcellaire graphique 2008 et bâti 2010- Source : IGN

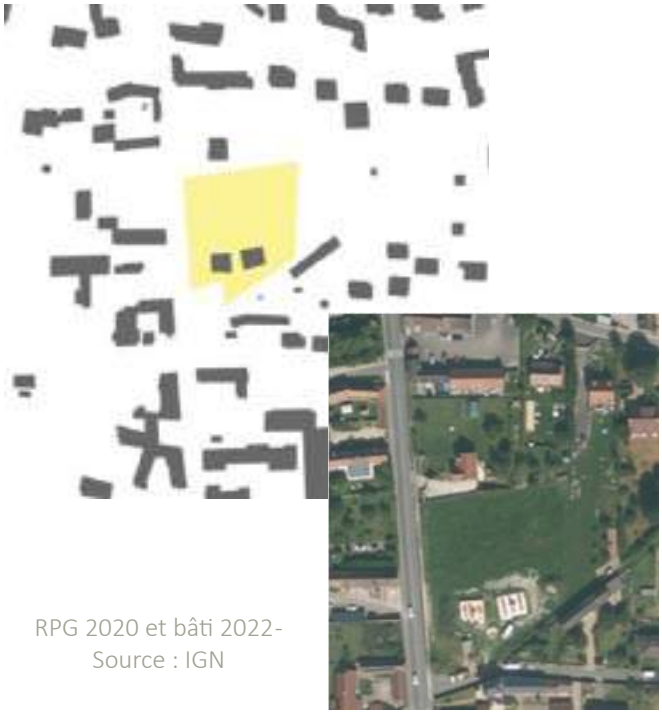

RPG 2020 et bâti 2022- Source : IGN

Développement récent et «report» de la lisière urbaine historique- exemples à Rochy-Condé et à Troissereux

Constructions récentes dans le bourg de Juvignies, à proximité d'un bâtiment agricole

## Enjeux

> Le maintien de la connexion entre ruralité et agriculture et du fonctionnement intégré de l'agriculture dans la vie quotidienne des villages
> L'identification de l'agriculture comme liant du territoire pour lutter contre la dichotomie tendancielle entre le nord et le sud de l'agglomération
> L'équilibre entre mutations urbaines (extension et densification, toutes vocations confondues) et pérennité de l'activité agricole
> La gestion des nouvelles interfaces entre tissus urbain et agricole

| Orientations possibles dans le PADD | Traduction réglementaire possible |
|---|---|
| Assurer le fonctionnement de l'activité agricole, y compris dans les villes et les villages | - Rédaction de dispositions permettant le fonctionnement des exploitations agricoles situées en zone U (possibilité de construction de nouveaux bâtis agricoles ou d'extension de l'existant)<br>> Délimitation de zones A en cœur de tissu urbanisé<br>> Dans les OAP en zones U et AU, identification d'éventuels accès aux champs à préserver |
| Préserver des espaces de production agricole attractifs et pérennes en limitant l'artificialisation des terres agricoles | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins |
| Protéger au moins un cône de développement pour toute exploitation, en particulier pour celles contraintes par des dispositions réglementaires particulières (exemple : bâtiment d'élevage) | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Protéger et restaurer les ceintures vertes autour des entités urbaines actuelles | - Délimitation de ces ceintures vertes dans un zonage permettant leur préservation<br>- Rédaction de règles spécifiques (en matière de constructibilité, d'imperméabilisation des sols, de préservation de la strate végétale...) |
| Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole en privilégiant les secteurs d'extension ayant le moins d'impact sur l'activité agricole et anticiper les incidences des projets d'urbanisation sur la fonctionnalité des exploitations | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins<br>- Encadrement des espaces de transition entre les zones U / AU et A dans les OAP et le règlement écrit |

# L'agriculture et les projets

Paroles d'acteurs du monde agricole local

L'agriculture dans le Beauvaisis a connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années voire décennies. Certaines ressortent comme des tendances nationales : diminution du nombre de fermes et d'agriculteurs (en lien avec l'agrandissement des exploitations et une croissance du phénomène de culture des terres par des agriculteurs n'ayant pas leur siège au sein du territoire), diversification des contraintes réglementaires, évolution des modes de production, notamment vers une agriculture plus raisonnée, ou encore augmentation de la taille des machines agricoles. D'autres évolutions sont en revanche plus spécifiques au Beauvaisis : développement de l'urbanisation et de la densification entraînant une pression et des conflits croissants, baisse du poids de l'élevage, réflexion sur le développement des énergies renouvelables. Dans ce contexte, plusieurs besoins se font sentir : l'aide à l'installation ou à l'évolution des activités existantes et la nécessité de développer de nouveaux débouchés pour (ré) ancrer l'agriculture dans le vie quotidienne des habitants (relocalisation d'entreprises de transformation, déploiement des circuits courts, etc.).

## Les paroles d'acteurs illustrées

### >> Une diminution du nombre d'exploitations et de la main d'œuvre agricole (source RGA)

En 2020, l'agglomération du Beauvaisis compte 298 exploitations contre 342 en 2010 soit une baisse de près de 13%. La main d'œuvre associée aux exploitations du territoire connait également une diminution, cependant plus marquée : alors que 929 actifs étaient recensés au RGA de 2010, ils sont 625 en 2020.

| | nombre d'actifs | | | volume de travail (ETP) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2010 | 2020 | évolution | 2010 | 2020 | évolution |
| main d'œuvre totale | 929 | 625 | -33 % | 532 | 416 | -22 % |
| chefs d'exploitations, coexploitants | 456 | 007 | -16 % | 040 | 008 | -11 % |
| dont coexploitants familiaux | 115 | 60 | -28 % | 76 | 67 | -12 % |
| main d'œuvre familiale | 153 | 47 | -69 % | 67 | 28 | -52 % |
| salariés permanents | 132 | 78 | -41 % | 109 | 64 | -41 % |
| sous-total main d'œuvre permanente | 743 | 512 | -31 % | 512 | 400 | -22 % |
| saisonniers et salariés occasionnels | 186 | 113 | -39 % | 20 | 15 | -24 % |

Main d'œuvre des exploitations- Source : DRAAF

La structure des exploitations, en revanche, demeure stable. Ainsi, 70% des exploitations recensées en 2020 sont des moyennes (42%) ou grandes (28%) exploitations.

Le statut juridique des exploitations évolue légèrement sur les 10 dernières années : le poids des exploitations individuelles a diminué au profit de l'accroissement de la part des EARL qui représentent 43% des exploitations en 2020, soit le statut juridique le plus courant dans le Beauvaisis. Les exploitations individuelles rassemblent encore cependant 39% des exploitations.

L'âge moyen des chefs d'exploitation demeure stable entre 2010 et 2020. Il est de 51 ans (un chiffre similaire à celui de la région).

## ZOOM SUR

LA DÉFINITION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE / D'UN SIÈGE D'EXPLOITATION / D'UN AGRICULTEUR

*Une exploitation dépend d'un siège d'exploitation et peut regrouper plusieurs sites d'exploitation, définis comme un groupe de bâtiments sur un même lieu et nécessaire à la production.*
*Le terme "siège d'exploitation" fait référence à l'adresse administrative de l'exploitation. Elle coïncide dans la grande majorité des cas avec le site de production principal.*
*Dans le PLUi, le terme d'agriculteurs s'appuie quant à lui sur la définition du code rural qui définit comme agriculteurs toute personne exerçant une activité agricole, c'est-à-dire "les activités correspondant à la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal", sans préciser de seuil ou de surface d'activité minimale.*

### >> Une réduction de la SAU globale mais une augmentation de la SAU moyenne par exploitation (source RGA)

Entre 2010 et 2020, la surface agricole utile dans le Beauvaisis est passée de 35 275 hectares à 34 760 hectares, soit une diminution de 1,5% représentant- 515 hectares. Plus de la moitié des communes connaissent une évolution négative de la SAU sur leur territoire.

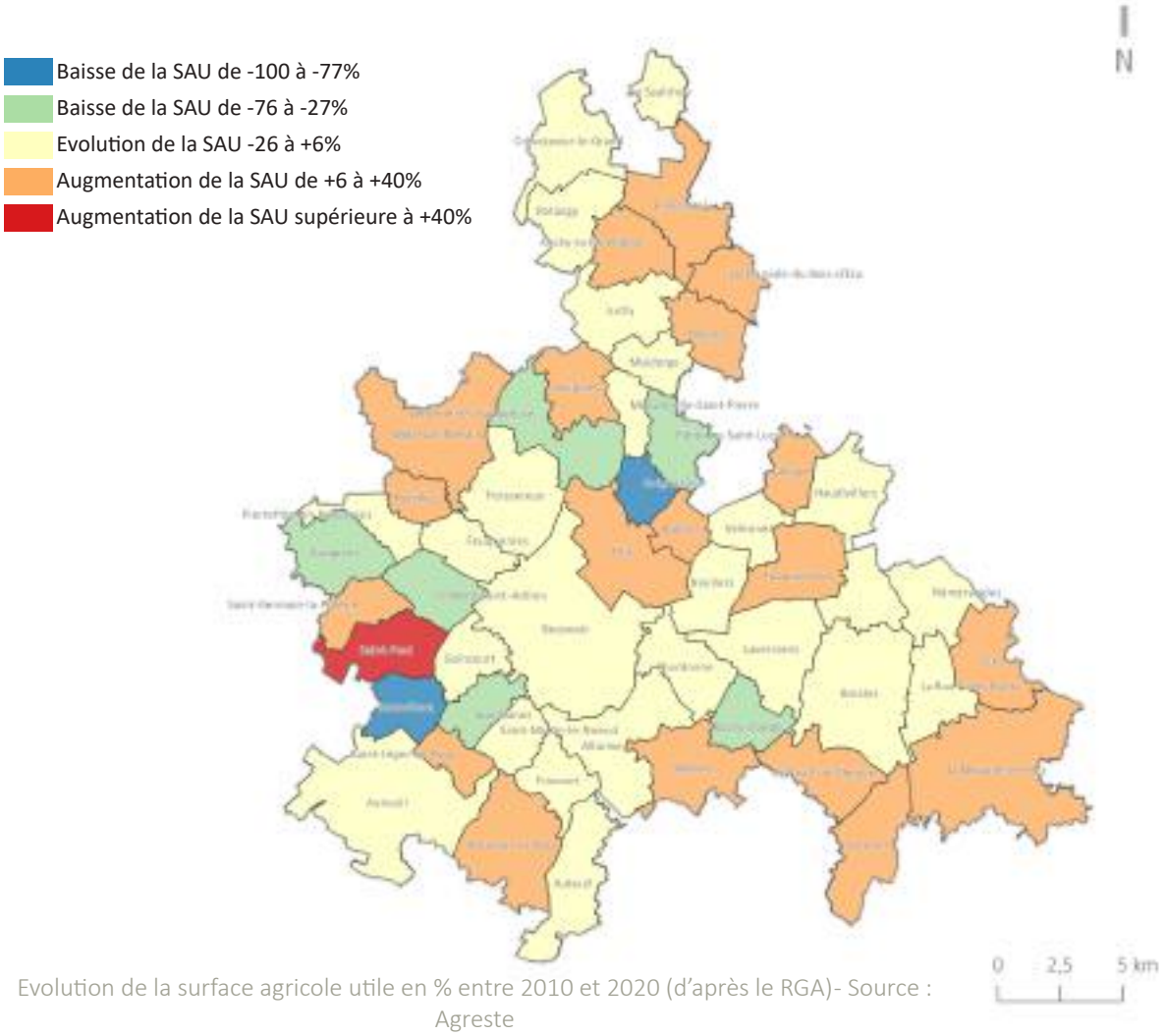


Evolution de la surface agricole utile en % entre 2010 et 2020 (d'après le RGA)- Source : Agreste

L'analyse de la SAU moyenne montre, en revanche, une augmentation de cette dernière sur les 10 dernières années. Le Beauvaisis suit ainsi une tendance nationale à la restructuration des exploitations : le nombre d'exploitations diminue mais la SAU associée à chacune augmente, traduisant ainsi une tendance au regroupement des exploitations et la constitution d'unités de plus en plus grandes. La SAU moyenne sur le territoire de l'agglomération est ainsi passée de 103,1 hectares à 116,6, soit une augmentation de plus de 13%. Cette SAU moyenne, importante, traduit le profil céréalier du Beauvaisis ; elle demeure cependant légèrement inférieure à celle observée à l'échelle de l'Oise (124 hectares- source : Agreste- Mémento 2021 Hauts-de-France).

### >> Une diminution du poids de l'élevage qui demeure cependant une spécificité du territoire (source RGA)

En 2010, 53% des exploitations du Beauvaisis comptaient au moins un élevage. En 2020, ce chiffre était de 46% ; un chiffre en baisse mais qui demeure important et qui illustre la diversité de l'agriculture sur le territoire, souvent uniquement associé à son profil céréalier.

La réduction du poids de l'élevage se traduit par :

- Une diminution globale du nombre d'animaux dans les cheptels. A noter cependant : une augmentation du nombre des volailles et des caprins dans les élevages du territoire entre 2010 et 2020.

- La réduction par 2 des communes ayant une spécialisation liée à l'élevage entre 2010 et 2020.

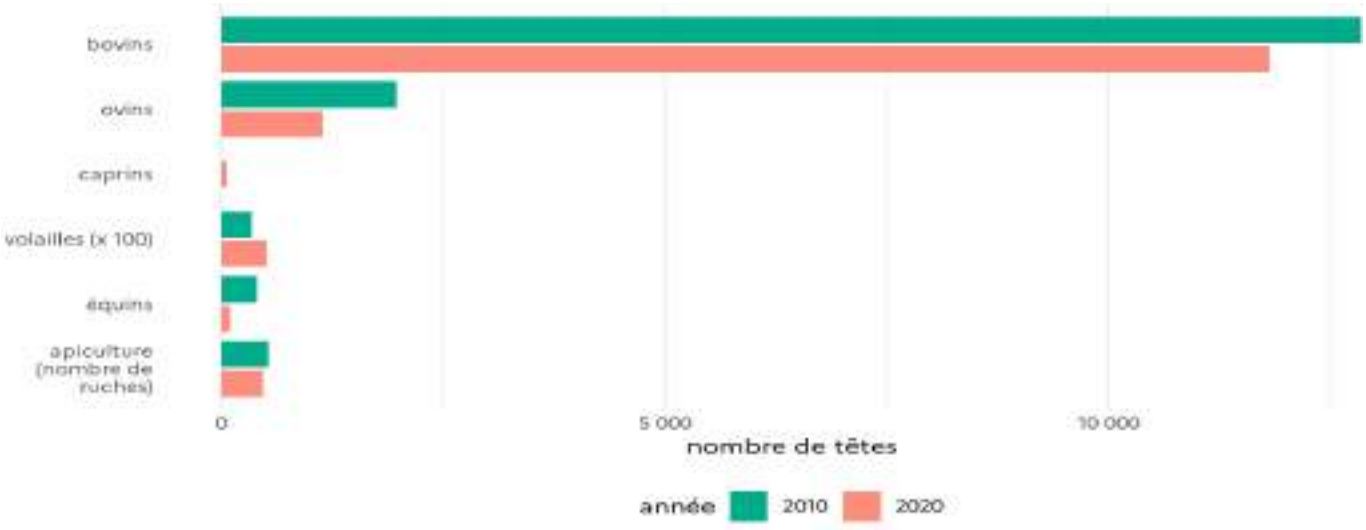


Répartition des cheptels par catégorie- Source : RGA, DRAAF

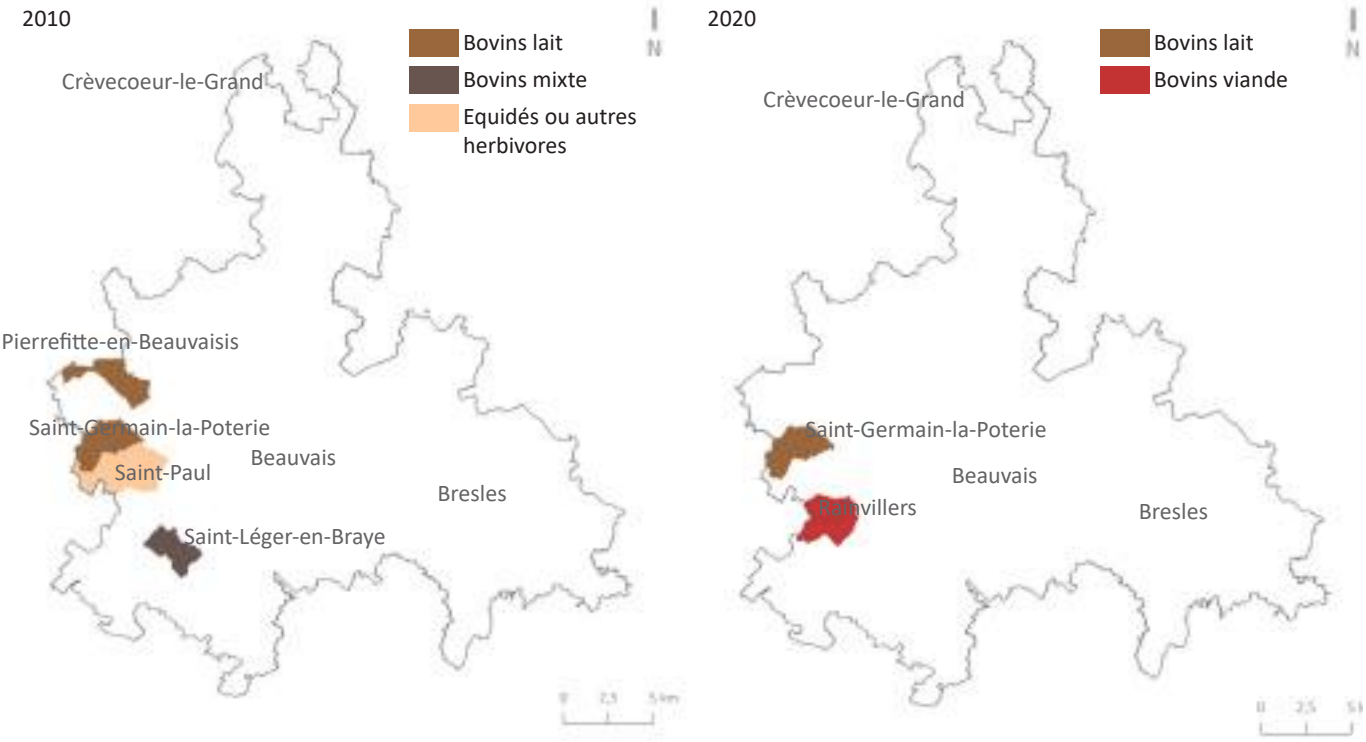


Spécialisation des communes liée à l'élevage en 2010 et 2020 (d'après le RGA)- Source : Agreste

## Enjeux

> L'adaptation des bâtis et des pratiques aux évolutions nationales et locales du monde agricole : transformation d'anciens bâtis agricoles, extension ou construction de nouveaux bâtis répondant aux besoins contemporains et futurs, gestion des circulations agricoles
> Le déploiement des énergies renouvelables, de manière intégrée au système agricole locale
> La diversification des débouchés et spécifiquement le renforcement des débouchés locaux (territoire de l'agglomération ou environnement proche) via le développement d'entreprises de transformation et des canaux de vente pour les consommateurs
> La sanctuarisation d'espaces pour l'activité agricole

| Orientations possibles dans le PADD | Traduction réglementaire possible |
|---|---|
| Permettre de nouvelles implantations agricoles et accompagner les besoins liés à la modernisation, l'évolution ou la transition des activités agricoles existantes | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit<br>- Rédaction de dispositions permettant le fonctionnement des exploitations agricoles situées en zone U (possibilité de construction de nouveaux bâtis agricoles ou d'extension de l'existant) |
| Accompagner la reconquête du bâti agricole désaffecté | - Identification sur le plan de zonage de bâtiments susceptibles de changer de destination en zones A et N |
| Assurer un développement des énergies renouvelables compatibles avec la fonction agricole du territoire | - Encadrement du développement des énergies renouvelables dans le règlement écrit de la zone A |
| Encourager les activités de transformation et de diversification agricole (via le développement des circuits courts notamment) pour contribuer à la structuration complète de la filière agricole de l'amont à l'aval et au développement du localisme | - Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification en zone A<br>- Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification des exploitations agricole en zone U (urbaine) |
| Préserver des espaces de production agricole attractifs et pérennes en limitant l'artificialisation des terres agricoles | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins |

ZOOM SUR 4

# L'agriculture et l'environnement

Paroles d'acteurs du monde agricole local

Le lien entre l'agriculture et l'environnement est historique mais a pu, au fil du temps, se distendre. Dans le contexte actuel de pression sur les ressources et de changement climatique, la réintégration des questions environnementales dans le fonctionnement de l'agriculture du Beauvaisis s'opère. Des haies sont replantées, notamment pour lutter contre le phénomène de ruissellement, risque majeur sur le territoire, tandis que le sujet de la diversification des activités agricoles (modification des types de culture par exemple) émerge, mais les changements de pratiques sont longs. Bien que la question de la quantité de la ressource en eau ne semble pas encore aujourd'hui aussi problématique que sur certains territoires voisins, elle n'en est pas moins cruciale et ne doit pas masquer les enjeux relatifs à la qualité de l'eau sur le territoire de la CAB. La mise en œuvre prochaine du SAGE de la vallée du Thérain permettra de protéger l'eau sous toutes ses formes (superficielle ou souterraine) tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

## Les paroles d'acteurs illustrées

**>> Des structures de haies, bosquets et alignements d'arbres qui maillent le territoire, spécifiquement dans sa partie sud**

La diversité agricole dans le Beauvaisis se traduit dans les paysages et notamment dans ceux associés à l'élevage dont les haies sont l'une des caractéristiques.

La répartition des haies sur le territoire n'est, logiquement, pas homogène. Elles sont particulièrement concentrées dans le secteur de la boutonnière du Bray mais aussi dans la vallée du Thérain. Elles sont en revanche moins présentes sur le plateau picard bien qu'il faille distinguer le nord de ce secteur, qui concentre des poches de haies (en lien avec l'activité de polyculture-polyélevage), de sa partie sud.

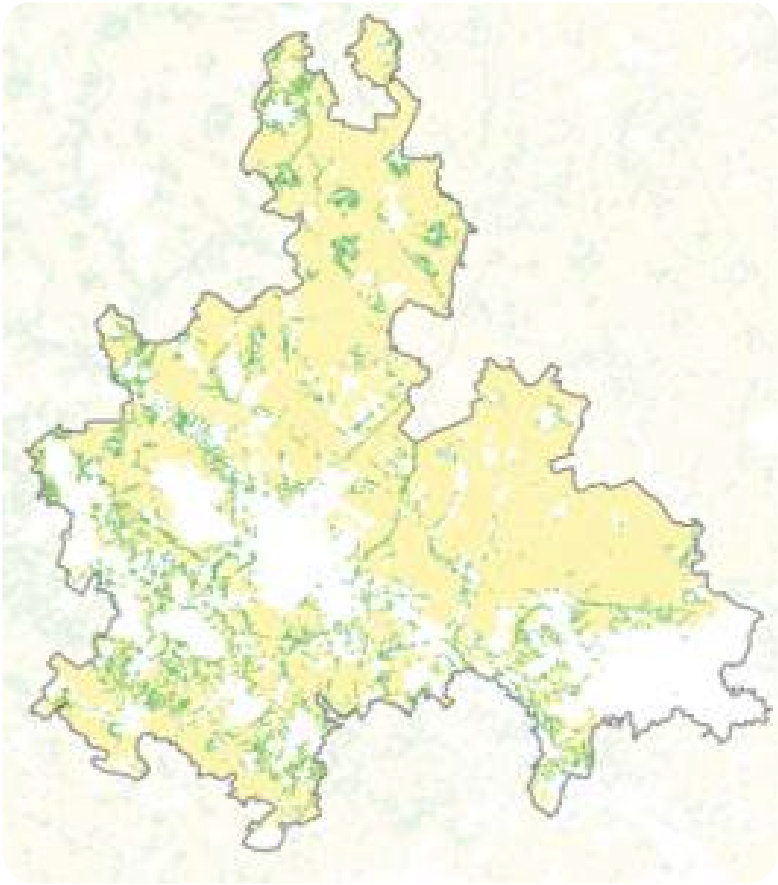

Haies en 2021 et parcelles agricoles en 2020- Sources : IGN BD Topo et RPG

*NB : les haies identifiées dans la BD Topo de l'IGN recouvre les haies arborées ou non, les arbres alignés et les bosquets, pour partie issus du registre parcellaire graphique (RPG).*

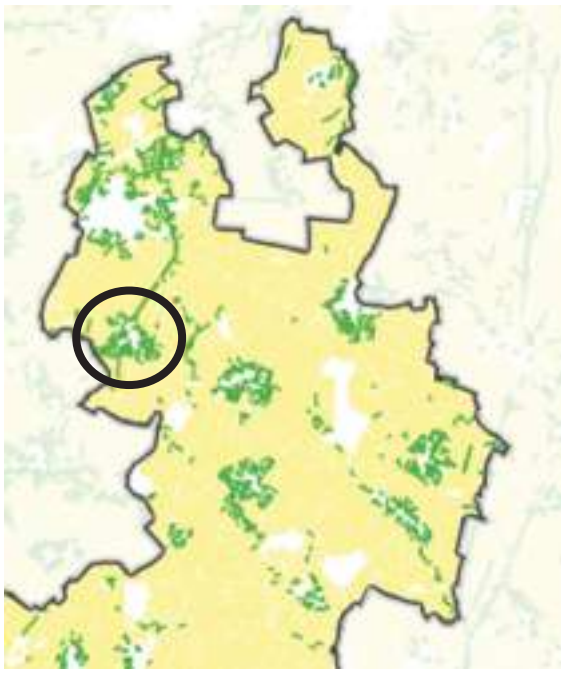

Illustrations de la structure de haies dans le secteur nord du territoire, aux abords de Crèvevoeur-le-Grand : l'exemple de Rotangy- Sources : IGN et géoportail

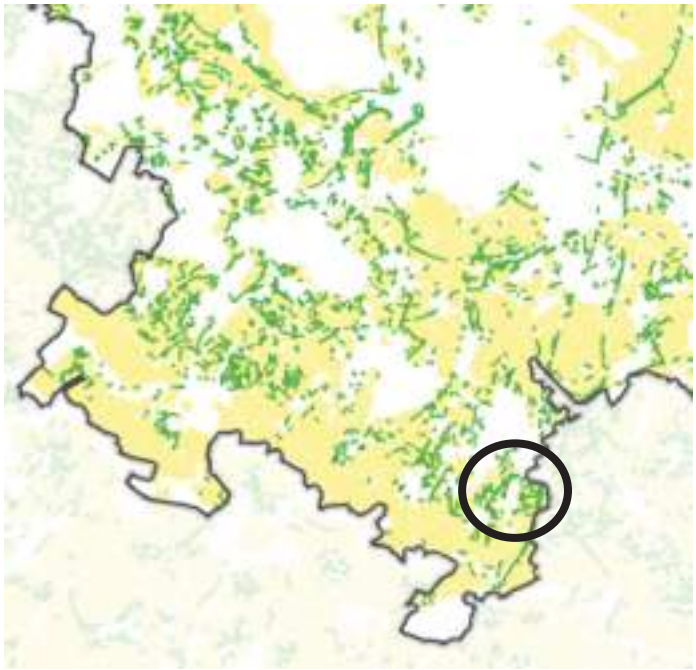

Illustrations de la structure de haies dans le secteur de la boutonnière du Bray : l'exemple d'Auteuil .- Sources : IGN et géoportail

Haies, bosquets et boisements à Créve-coeur-le-Grand (à gauche) et Berneuil-en-Bray (à droite)

Les haies, bosquets et alignements d'arbres, au-delà de marquer les paysagers du Beauvaisis, jouent un rôle dans la réduction des effets du risque de ruissellement, l'un des risques naturels majeurs du territoire. Ils permettent en effet de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration de l'eau et contribuent également à assurer une protection contre le vent (spécifiquement dans le secteur du plateau picard où les ensembles bâtis sont exposés). Ils peuvent par ailleurs être sources de biodiversité et d'énergie (dans le cadre de la valorisation du bois pour le chauffage).

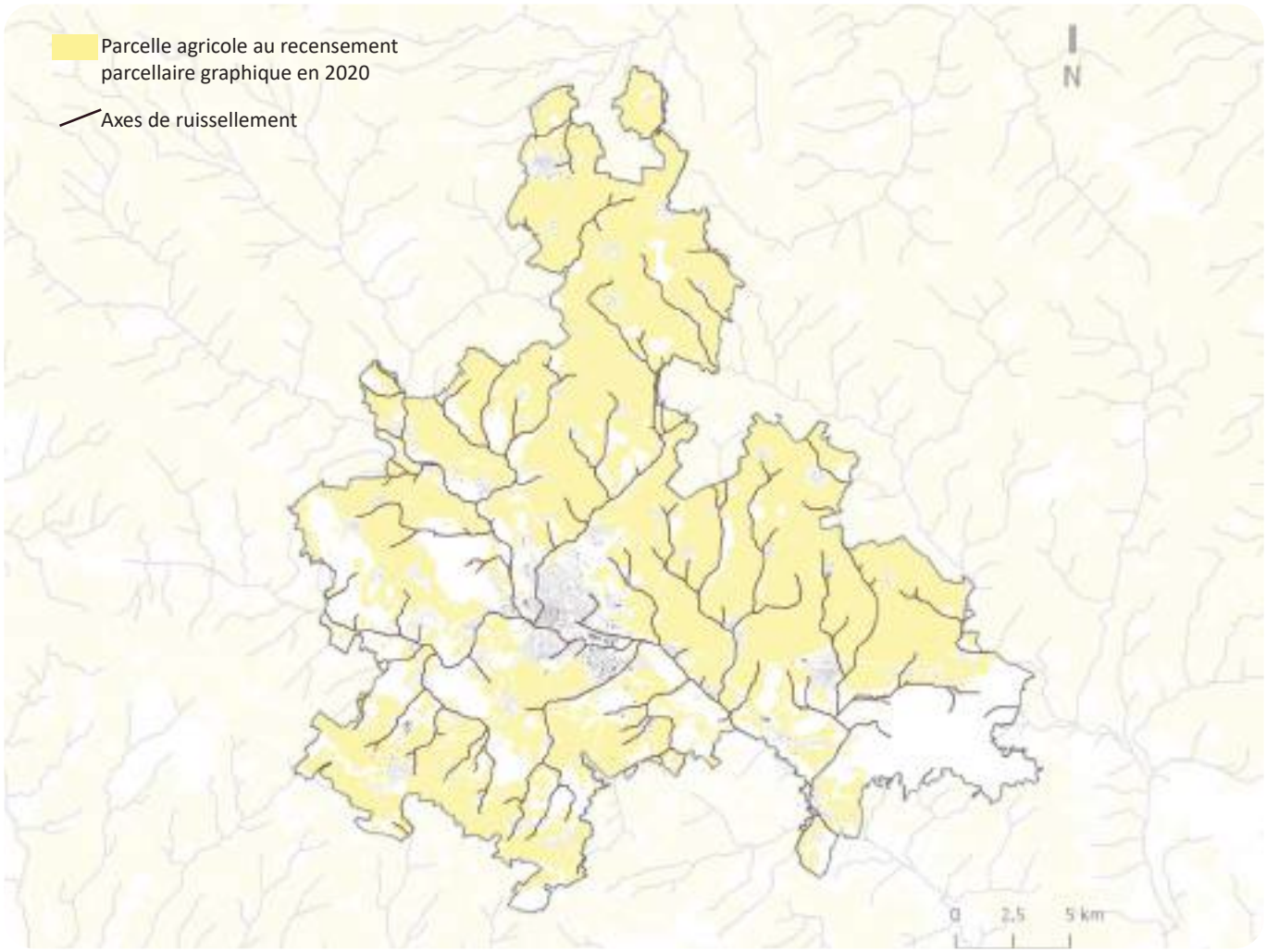


Atlas des zones de ruissellement et parcelles agricoles - Sources : DDT et RPG

**>> Une adaptation de l'activité agricole en cours et une gestion de l'eau à améliorer en matière de qualité et à anticiper en termes de quantité**

**>> Un secteur agricole peu consommateur en énergie mais émetteur de polluants**

Le PCAET de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a permis de mettre en lumière plusieurs éléments de constat relatif à l'agriculture et l'environnement :

- L'agriculture est une activité faiblement émettrice en GES par comparaison aux transports. Elle représente 10% des émissions (directes et indirectes) du territoire. Les 2 postes principaux sont les émissions de protoxyde d'azote des engrais et les émissions de méthane du cheptel. Viennent ensuite les consommations d'énergie, essentiellement liées au fioul des tracteurs.

- Le secteur agricole apparaît en revanche comme le premier émetteur de polluants du territoire via l'épandage d'engrais, la remise en suspension des particules liées à l'action mécanique du vent ou au passage des engins agricoles, l'utilisation d'engins agricoles et les déjections animales.

- Bien que l'agriculture représente une activité importante pour le territoire, elle apparaît comme marginale dans le bilan global des consommations énergétiques. L'impact de l'activité agricole sur la transition énergétique va cependant au-delà des consommations directes d'énergie : à ce titre les effets de l'agriculture sur le transport de marchandises est important.

- L'activité agricole présente d'importants potentiels de production d'énergies renouvelables (méthanisation, panneaux solaires sur les toits des bâtiments agricoles).

- Les surfaces agricoles (et forestières) constituent des réservoirs de carbone, permettant le stockage du CO2.

- L'activité agricole est soumise à une sensibilité forte au regard des évolutions climatiques pour l'érosion, les coulées de boues et le ruissellement, l'élevage (diminution de la ressource fourragère, augmentation de la mortalité du bétail et des maladies) et les grandes cultures (réduction des rendements, renforcement de leur caractère aléatoire, feux de champs, etc.).

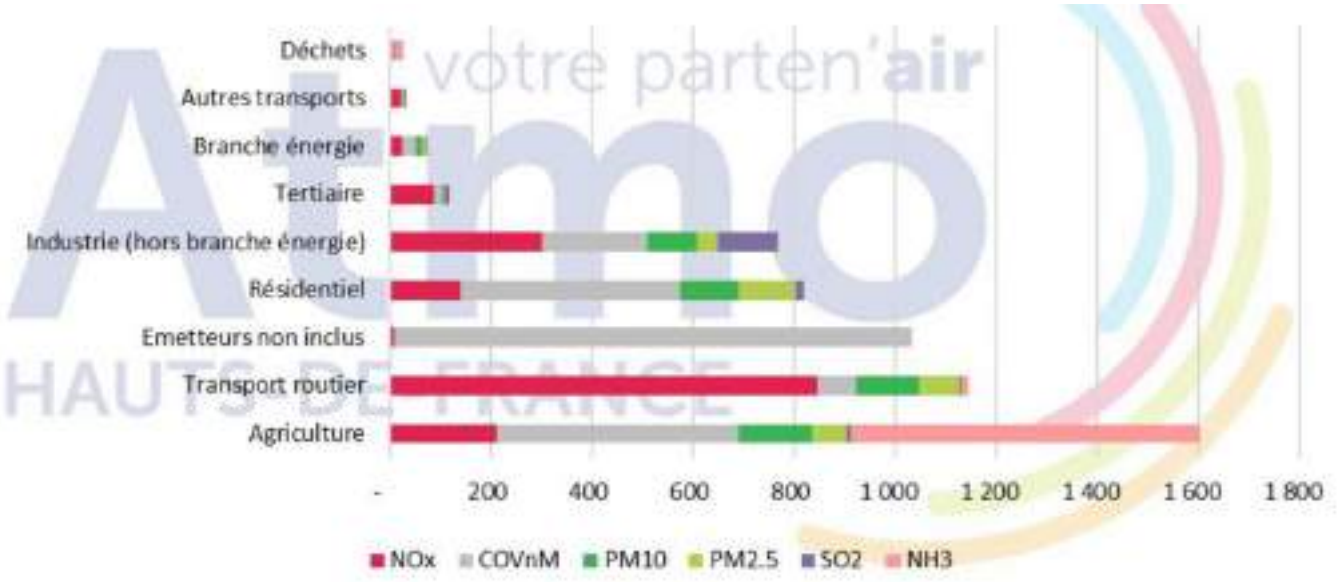


Emissions totales pour la CAB des polluants réglementés dans le cadre du PCAET par secteur d'activités (année 2010)- Source : PCAET

**>> Une progression des surfaces en bio**

Les évolutions de pratique mises en lumière par les acteurs du monde agricole se traduisent notamment par la progression de l'agriculture biologique. Ainsi, alors que seules 3 exploitations étaient labellisées AB en 2010, 17 le sont en 2020 (alors que, dans le même temps, le nombre d'exploitations a diminué au global), représentant une SAU de 2 163 hectares (soit 6,2% de la SAU totale du territoire de la CAB).

**>> Une ressource en eau à préserver**

Concernant la ressource en eau, les éléments du diagnostic transversal ont mis en lumière une relative pression concernant la qualité de la ressource plus que concernant sa quantité : plus de la moitié des masses d'eau superficielles sont à l'état dégradé (état moyen ou mauvais état) selon les SDAGE du territoire et, parmi les 5 masses d'eau souterraines du territoire, 4 connaissent un mauvais état chimique mais toutes sont caractérisées par un bon état quantitatif. Les intrants liés à l'activité agricole contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau (nitrates, engrais, phosphatés, produits phytosanitaires, etc.).

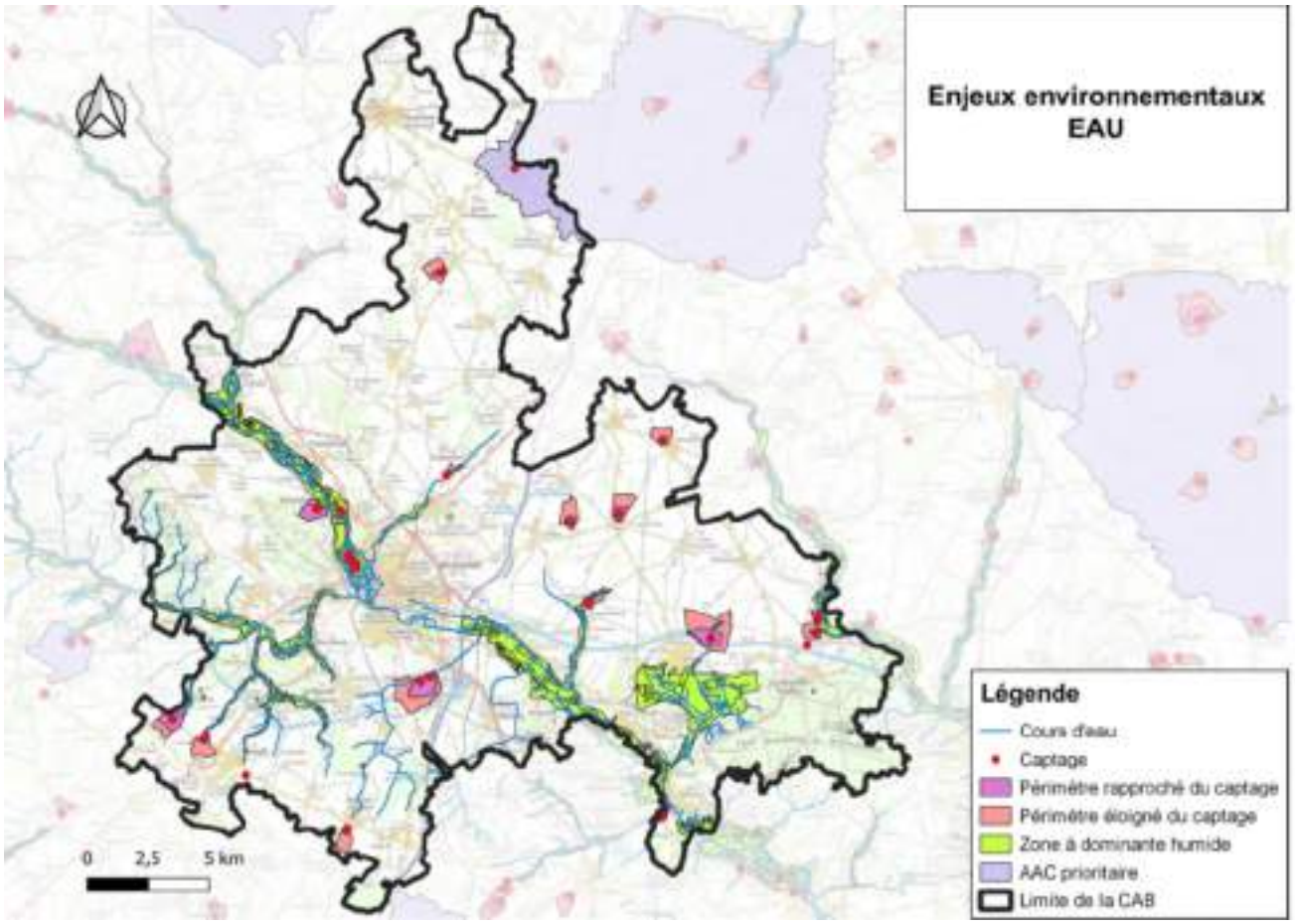


Carte des éléments hydrauliques de la CAB, présentant notamment les captages d'eau et leurs périmètres de protection- Source : DDT 60

## Enjeux

> L'adaptation continue des pratiques agricoles à un environnement changeant
> L'intégration, la gestion et l'atténuation des risques du territoire, spécifiquement le risque d'inondation par ruissellement
> La préservation des ressources pour le maintien des activités agricoles (ressource en eau, ressource des sols)



| Orientations possibles dans le PADD | Traduction réglementaire possible |
|---|---|
| Permettre de nouvelles implantations agricoles et accompagner les besoins liés à la modernisation, l'évolution ou la transition des activités agricoles existantes | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit<br>- Rédaction de dispositions permettant le fonctionnement des exploitations agricoles situées en zone U (possibilité de construction de nouveaux bâtis agricoles ou d'extension de l'existant) |
| Renforcer la gestion et la maîtrise du risque inondation | - Identification des haies, des alignements d'arbres et des petits bosquets au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme<br>- Rédaction de mesures de protection dans le règlement écrit |
| Préserver la valeur environnementale des terres agricoles et renforcer la gestion raisonnée de la ressource en eau afin de la préserver tant quantitativement que qualitativement | - Encadrement de la gestion de l'eau dans le règlement écrit |

ZOOM SUR

# L'agriculture et les instances

Paroles d'acteurs du monde agricole local

Les collectivités présentes sur le territoire (communauté d'agglomération, communes membres, Chambre d'agriculture de l'Oise...) constituent des acteurs en lien avec les agriculteurs qui peuvent, selon leurs compétences, intégrer la question agricole dans leurs politiques et leurs actions locales. Aujourd'hui dans le Beauvaisis, le constat fait est celui de relations qui pourraient être renforcées via le développement de débouchés dans le secteur public, le déploiement d'opérations de communication pour mieux faire connaître et reconnaître le monde agricole, l'aide au fonctionnement, à la reprise ou à l'installation ou encore l'encouragement à la diversification des activités agricoles. Dans ce contexte, une implication plus forte, la préservation du foncier agricole («l'outil premier») et la maîtrise des aménagements urbains apparaissent comme des attentes fortes du monde agricole vis-à-vis des collectivités.

## Les paroles d'acteurs illustrées

**>> Environ la moitié de la consommation locale actuelle pourrait être satisfaite par la production locale**

Le projet CRATer permet la mise à disposition d'un outil numérique de sensibilisation et d'aide au diagnostic de la résilience alimentaire des territoires. Son objectif est double : d'une part participer à la prise de conscience d'un large public sur les enjeux de résilience alimentaire ; d'autre part, faciliter le travail lors de la construction de diagnostic, par exemple lors de la réalisation de PAT (projets alimentaires territoriaux). L'outil CRATer est porté par l'association "Les Greniers d'Abondance" et soutenu par l'ADEME et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (notamment).

Plusieurs constats peuvent être dressés :

- A l'échelle de la CAB, la surface agricole utile productive par habitant est aujourd'hui trop faible pour le régime alimentaire actuel de la population mais est suffisante pour un régime alimentaire moins carné. Cette situation s'observe également en France et dans les Hauts-de-France mais pas dans l'Oise où la SAU productive est théoriquement suffisante pour la population, quel que soit le régime alimentaire.

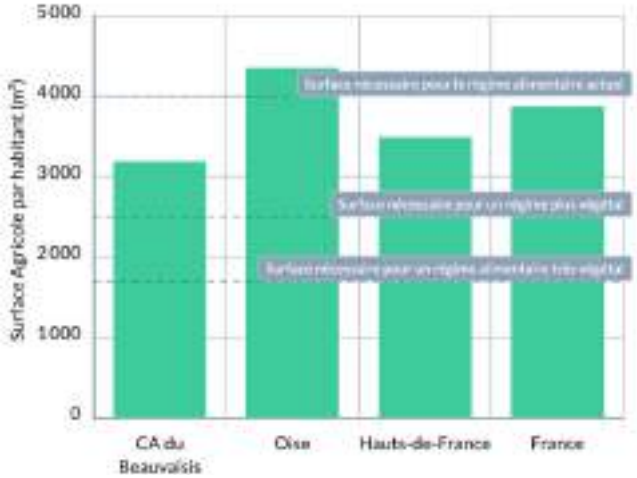


Surface agricole utile productive et régimes alimentaires- Source : CRATer

- A l'échelle de la CAB, 52% de la consommation actuelle locale pourrait en théorie être couverte par la production locale.

Les estimations brutes de production et de consommation sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis montrent que la production de cultures agricoles est plus importante que la consommation.

Cette analyse du ratio production/consommation doit cependant être affinée dans l'objectif de définir l'adéquation théorique global entre production et consommation, pour tenir compte de la diversité des cultures nécessaires à une alimentation variée. Au global 52% de la consommation des habitants de la CAB pourrait être en théorie couverte par la production locale. Dans le détail, cette adéquation est bonne pour les céréales (blé, maïs, orge...), les oléoprotéagineux (légumineuses, tourteaux, colza, tournesol...) et les autres cultures (betterave sucrière, oliviers, pommes de terre, tabac, vignes, plantes médicinales...) mais très faible pour les fourrages (soit les cultures à destination exclusive des animaux) et surtout les fruits et légumes.

| | Production | Consommation | Ratio production/ consommation |
|---|---|---|---|
| CA du Beauvaisis | 32 765 ha | 28 471 ha | 115 % |
| Oise | 359 119 ha | 229 682 ha | 156 % |
| Hauts-de-France | 2 097 315 ha | 1 656 429 ha | 127 % |
| France | 25 018 038 ha | 20 891 205 ha | 120 % |

Ratio production/consommation- Source : CRATer

| | Consommation | Part dans le régime alimentaire | Adéquation théorique |
|---|---|---|---|
| Fourrages | 17 810 ha | 63 % | 27 % |
| Céréales | 5 585 ha | 20 % | >100% (353 %) |
| Oléoprotéagineux | 3 637 ha | 13 % | >100% (131 %) |
| Fruits et légumes | 830 ha | 3 % | 8 % |
| Autres cultures | 609 ha | 2 % | >100% (564 %) |
| Adéquation théorique globale | | | 52 % |

Adéquation théorique globale et par types de culture - Source : CRATer

- A l'échelle du bassin de vie, plus de 90% des produits agricoles locaux sont exportés et, dans le même temps, plus de 90% de l'alimentation est composée de produits agricoles importés.

### >> Des outils et des actions déjà en cours pour valoriser l'agriculture locale

Le constat de relations à renforcer entre les agriculteurs et les collectivités présentes sur le territoire de la CAB ne doit pas masquer l'existence d'outils et d'actions déjà en cours pour contribuer au développement et à la valorisation de l'agriculture dans le Beauvaisis.

**>> Les outils et actions portés par la CAB**

L'adoption du PCAET

A horizon 2050, la vision souhaitable du Beauvaisis traduite dans la stratégie territoriale du PCAET concernant l'agriculture porte sur la diversification des productions agricoles en faveur d'un renforcement des filières locales ainsi que d'une recherche de complémentarité entre un usage énergétique et alimentaire : "Des cultures intermédiaires à valeur énergétique (CIVE) se sont développées sur 40% des surfaces agricoles du territoire. Elles permettent d'alimenter les unités de méthanisation créées en nombre. En parallèle, les productions en agriculture biologique représentent près de 12% des surfaces (soit une multiplication par 4 depuis 2018). La sensibilisation des agriculteurs sur les différentes techniques d'épandage ainsi que la mise en place de laveur d'air dans les bâtiments d'élevage s'est développée. Au final, la consommation de produits locaux, biologiques et de saison augmente fortement. Il faut dire que les filières de collecte et de distribution fonctionnent bien. Au niveau de l'élevage, le nombre de vaches est proche de celui de 2018."

8 leviers d'actions sont identifiés : améliorations technologiques (baisse de 30% des émissions liées aux consommations de carburants), évolution des systèmes d'élevage (maintien et valorisation des prairies), typologie des production et des cultures agricoles (développement des systèmes de polyculture et de l'agriculture biologique), irrigation, cultures intermédiaires à valeur énergétique, agroforesterie, évolution du gaspillage alimentaire et évolution de la consommation des produits biologiques, locaux durables et de saison (taux de couverture de l'alimentation par les produits locaux escompté : 30%).

Sur sa première génération d'existence (2020-2026), le plan d'actions du PCAET recense plusieurs actions liées à l'agriculture :

- encourager le développement des énergies renouvelables,
- réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture,
- développer et structures des filières courtes alimentaires locales.

L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Après avoir signé en 2019 un Contrat de Transition écologique (CTE) axé sur la transition agricole et alimentaire, la CAB élabore actuellement un PAT, ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, l'organisation des circuits courts ou la promotion des produits locaux dans les cantines.

Dans ce cadre, un diagnostic alimentaire du territoire est actuellement mené, comprenant des entretiens auprès des artisans alimentaires, des agriculteurs, des acteurs de la transformation et de la distribution. Une enquête sur les habitudes alimentaires a également été lancée en octobre 2022.

Dans la continuité du CTE, le PAT s'articule autour des axes suivants :

- Développer et structurer les filières alimentaires de proximité,

- Accompagner la transition des différents systèmes agricoles du territoire vers des pratiques agroécologiques,

- Sensibiliser et accompagner les habitants vers une alimentation de qualité, locale et durable,

- Lutter contre le gaspillage, réduire, récolter et valoriser les biodéchets du territoire.

Plusieurs actions sont menées dans ce cadre : appui aux initiatives d'installation (fermes urbaines), de transformation (ex : légumerie, atelier de transformation de produits laitiers) et de distribution en circuits-courts (ex : magasin de producteurs, projet d'épicerie sociale mixte itinérante), dynamique d'accompagnement des cantines vers plus de durabilité, ainsi que des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public (ex : carte des producteurs locaux, semaine de l'alimentation durable).

Communication sur la semaine de l'alimentation durable en octobre 2022 - Source : ville de Beauvais

**>> Les outils et actions portés par la Chambre d'agriculture de l'Oise**

La CA60 a mis en place plusieurs actions et outils pour soutenir et développer l'agriculture dans le département :

- 2 guichets uniques ont été créés pour l'installation et la diversification des activités agricoles dans les Hauts-de-France (point info installation et point info diversification),

- un accompagnement individuel est proposé pour les agriculteurs (montage de dossier de subvention, études de marché, études d'implantation pour les haies et l'agroforesterie, etc.),

- un site internet a été créé à l'échelle des Hauts-de-France recensant les producteurs et leurs points de vente (oùacheterlocal.fr) et un autre pour mettre en relation les producteurs locaux et les acheteurs professionnels, dont les établissements scolaires par exemple (approlocal.fr),

- une "Charte du bon voisinage" a été élaborée à l'échelle de l'Oise, à destination des agriculteurs, des particuliers et des maires.

La Chambre d'agriculture de l'Oise participe également à des événements locaux de valorisation de l'agriculture ("Campagne en fête", "Nature en ferme", etc.).

Enfin, à l'échelle nationale, le réseau "Bienvenue à la ferme", créé par les Chambres d'agriculture de France en 1988, permet d'accompagner des agriculteurs dans leur quotidien et la diversification de leurs activités et de leurs revenus grâce aux circuits courts et à l'accueil à la ferme.

bienvenue à la ferme

// Pour la vente de produits fermiers : 3 exploitations du Beauvaisis sont recensées sur le site internet bienvenue à la ferme en octobre 2022 > EARL Bizet à Allonne (viandes fraîches sous vide), verger potager de Bailleul-sur-Thérain, ferme des Courtillets à Nivillers (légumes)

// Aucune exploitation n'est identifiée pour "se restaurer", "dormir", "découvrir et s'amuser"

## Enjeux

> Le renforcement du secteur public comme débouché des productions agricoles locales
> La diffusion de la connaissance et de la reconnaissance du monde agricole
> La sanctuarisation d'espaces pour l'activité agricole

| Orientations possibles dans le PADD | Traduction réglementaire possible |
|---|---|
| Encourager les activités de transformation et de diversification agricole (via le développement des circuits courts notamment) pour contribuer à la structuration complète de la filière agricole de l'amont à l'aval et au développement du localisme | - Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification en zone A<br>- Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification des exploitations agricole en zone U (urbaine) |
| Assurer le fonctionnement de l'activité agricole, y compris dans les villes et les villages | - Rédaction de dispositions permettant le fonctionnement des exploitations agricoles situées en zone U (possibilité de construction de nouveaux bâtis agricoles ou d'extension de l'existant)<br>> Délimitation de zones A en coeur de tissu urbanisé<br>> Dans les OAP en zones U et AU, identification d'éventuels accès aux champs à préserver |
| Préserver des espaces de production agricole attractifs et pérennes en limitant l'artificialisation des terres agricoles | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins |

ZOOM SUR

# L'agriculture et les paysages

Paroles d'acteurs du monde agricole local

L'agriculture façonne «naturellement» les paysages. Les cultures, les pâtures, les haies, le patrimoine agricole dans les villages sont autant de marqueurs de l'importance de l'agriculture sur le territoire du Beauvaisis. Certaines évolutions dans les paysages sont observées : la diminution de la part de l'élevage au profit des grandes cultures, le développement des éoliennes et plus globalement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, méthaniseurs) sur les terres agricoles, la disparition progressive de prairies, notamment en milieu urbain (dans le cadre de l'urbanisation) et la réduction des «ceintures vertes» aux abords des villages.

## Les paroles d'acteurs illustrées

### >> Les marqueurs paysagers de l'agriculture dans le Beauvaisis

**>> Les marqueurs dans le grand paysage**

Le Beauvaisis s'inscrit à l'interface de 3 grandes entités paysagères, décrites dans le diagnostic transversal du PLUi : le plateau picard, la boutonnière du Bray et le Clermontois. Concenant les paysages agricoles, peuvent être distingués 3 types de paysages caractéristiques du territoire, qui illustrent la diversité de l'agriculture qui y est pratiquée : les paysages d'herbage associés à l'élevage (prairies, haies, bosquets, arbres), les paysages de grandes cultures (champs ouverts sur des horizons lointains ponctués de masses boisées), les paysages diversifiés de la polyculture-polyélevage.

Plateau agricole : grandes cultures et horizon ouvert donnant sur un alignement boisé- Tillé

Paysage d'herbages du Haut-Bray - Saint-Germain-la-Poterie

Grandes cultures et polyculture-Aux Marais

**>> Les marqueurs dans le paysage urbain**

Au-delà de la présence de l'agriculture dans le grand paysage, l'activité agricole se perçoit également dans le tissu bâti du territoire. Véritable spécificité du Beauvaisis, toutes les communes de la CAB comptent ou ont compté des fermes au sein même des villes et des villages, en cœur ou en limite de bourg. Dans le secteur du plateau picard, l'activité agricole est historiquement imbriquée avec le tissu bâti résidentiel à quelques exceptions près. Dans les autres secteurs, spécifiquement ceux de la vallée du Thérain et de la boutonnière du Bray, en plus de ces implantations en coeur de village, des installations agricoles se sont faites de façon plus dispersée avec la construction de fermes isolées. Ci-dessous deux exemples de fermes en coeur de villages.

Saint-Germain-la-Poterie - Source : géoportail

Rochy-Condé - Source : géoportail

// Des implantations agricoles historiques en cœur de village ou à proximité immédiate dans les communes du plateau picard :

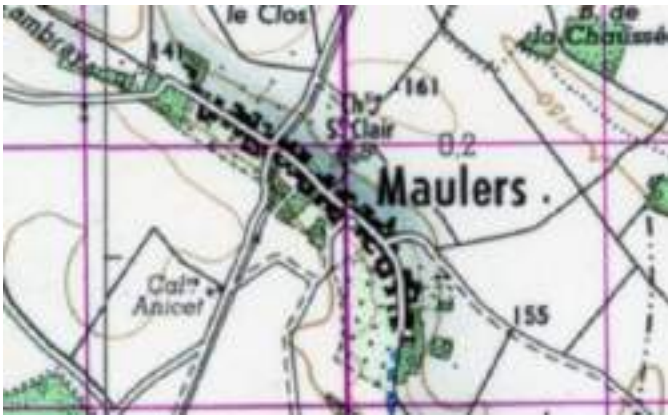


Concentration du bâti à Maulers, y compris des bâtis agricoles - carte des années 1950 - Source : géoportail

Bâti agricole en léger retrait du bourg de Lachaussée-du-Bois d'Ecu- carte des années 1950 - Source : géoportail

// En complément des fermes dans les villes et des villages, des implantations d'activités agricoles isolées dans la vallée du Thérain et la Boutonnière du Bray :

Ferme isolée à Milly-sur-Thérain, la ferme de Beaupré - carte des années 1950 - Source : géoportail

Ferme isolée à Allonne, la ferme du Bois de Fecq - carte des années 1950 - Source : géoportail

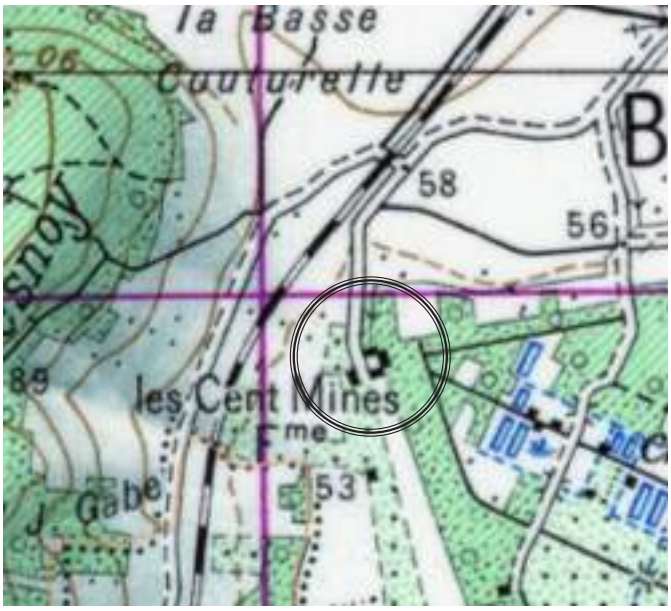


Ferme isolée à Bresles, la ferme les Cent Mines- carte des années 1950- Source : géoportail

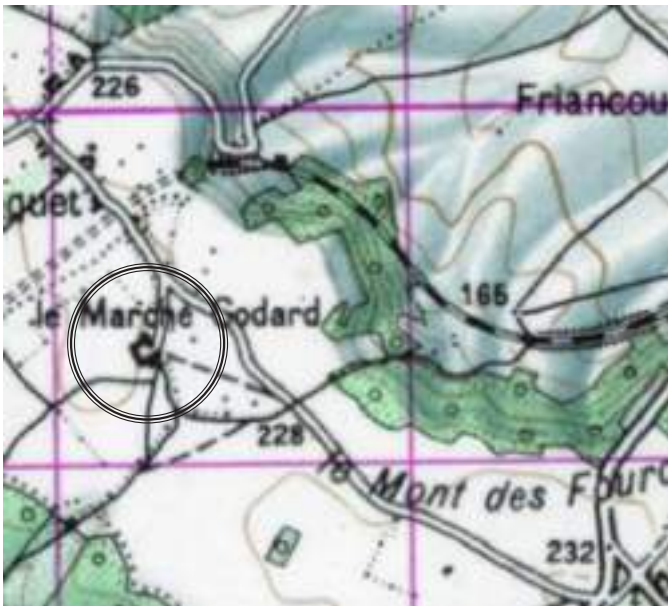


Ferme isolée à Auneuil, le marché Godard - carte des années 1950- Source : géoportail

Au-delà de leur localisation, les fermes du territoire sont marquées par plusieurs formes d'implantation :
// Les fermes à cour carrée, ouverte ou fermée, avec des bâtiments joints ou non
Très répandues sur le territoire, ces fermes se caractérisent par l'implantation de plusieurs bâtis le plus souvent joints entre eux autour d'une cour. Historiquement, ces bâtis constituaient à la fois des locaux pour l'activité agricole et pour l'habitation des agriculteurs. Les cours des fermes sont le plus souvent fermées, soit par un mur de clôture en brique soit par un bâti alors percé par un porche pour permettre l'accès. Les cours ont parfois été le réceptacle de nouvelles constructions pour l'exploitation agricole, permettant ainsi à l'activité d'évoluer dans un espace souvent contraint. Dans d'autres cas, le développement se fait aux abords mais en dehors de la cour.

Deux fermes à cour carrée fermées par un mur de clôture et création d'un bâti plus récent - Bailleul-sur-Thérain - Source : géoportail

En haut : nouveau bâti agricole construit en dehors de la ferme à cour carré historique / en bas : fermeture de la cour par le pignon des bâtis et un mur de clôture en briques - Source : googlemaps

Fermes à cour carrée à Pierrefitte-en-Beauvaisis- Un nouveau bâti à vocation agricole a été construit au cœur de la cour- Source : géoportail

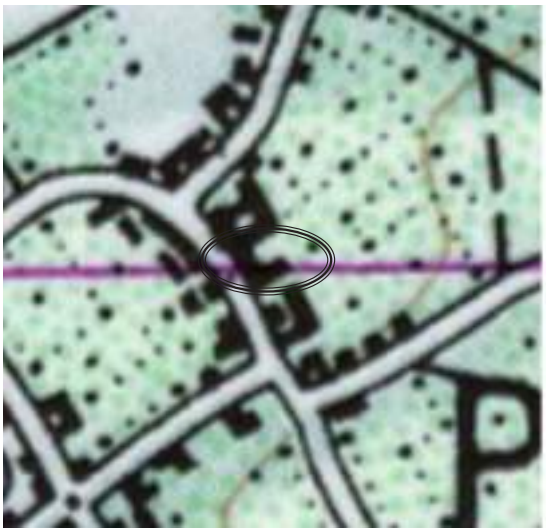

Ferme à cour carrée historiquement ouverte à l'arrière- Carte des années 1950 - Source : géoportail

Vue des fermes à cour carrée ci-dessus depuis la rue

// Au-delà du motif de la cour carrée, les fermes du territoire sont implantées le long des voies, de part et d'autre des voies, le long d'un passage. Des exemples sont présentés ci-après.

Nivillers, Frocourt et Warluis - Source : géoportail

// Une diversité de bâtis agricoles

Les bâtis agricoles du territoire sont marqués par leur diversité architecturale, reflétant des époques de construction de variées et des évolutions des fermes (transformation des granges en logement, construction de nouveaux bâtis aux dimensions adaptées à l'évolution des engins agricoles). L'un des motifs récurrents historiques observables au sein du Beauvaisis est celui du porche, souvent associé aux cours carrées (cf ci-dessus). Autres bâtis agricoles emblématiques présents sur le territoire : les silos agricoles qui renvoient à l'importance de ce secteur d'activités dans la CAB. Ces bâtiments, par leur volume, marquent de manière notable le paysage. Certains bâtis agricoles n'ayant plus d'usages, la question de leur devenir se pose. Des exemples de bâtis agricoles sont présentés ci-après.

Maulers

Saint-Paul

Saint-Léger-en-Bray

Fouquerolles

Bonlier

Bailleul-sur-Thérain

Berneuil-en-Bray

Juvignies

Luchy

### >> Les modifications du paysage agricole du territoire

Trois grands motifs d'évolution des paysages agricoles du Beauvaisis peuvent être distingués :

**>> Le développement de l'urbanisation, entraînant la réduction des ceintures vertes aux abords des villages**

Le développement de l'urbanisation présenté dans la thématique 2) ci-avant a entraîné la réduction des surfaces agricoles, le déplacement des lisières urbaines et la réduction, dans certains cas, des ceintures vertes aux abords des villages. Ces espaces tampons entre le tissu bâti et les secteurs agricoles ou boisés sont constitués d'espaces végétalisés parfois cultivés pour du maraîchage. Elles permettaient également de protéger les bâtis du vent, spécifiquement pour les communes du plateau picard hors celles situées dans un vallon.

Ceinture verte autour du bourg d'Auchy-la-Montagne - Source ; géoportail, carte de l'Etat Major

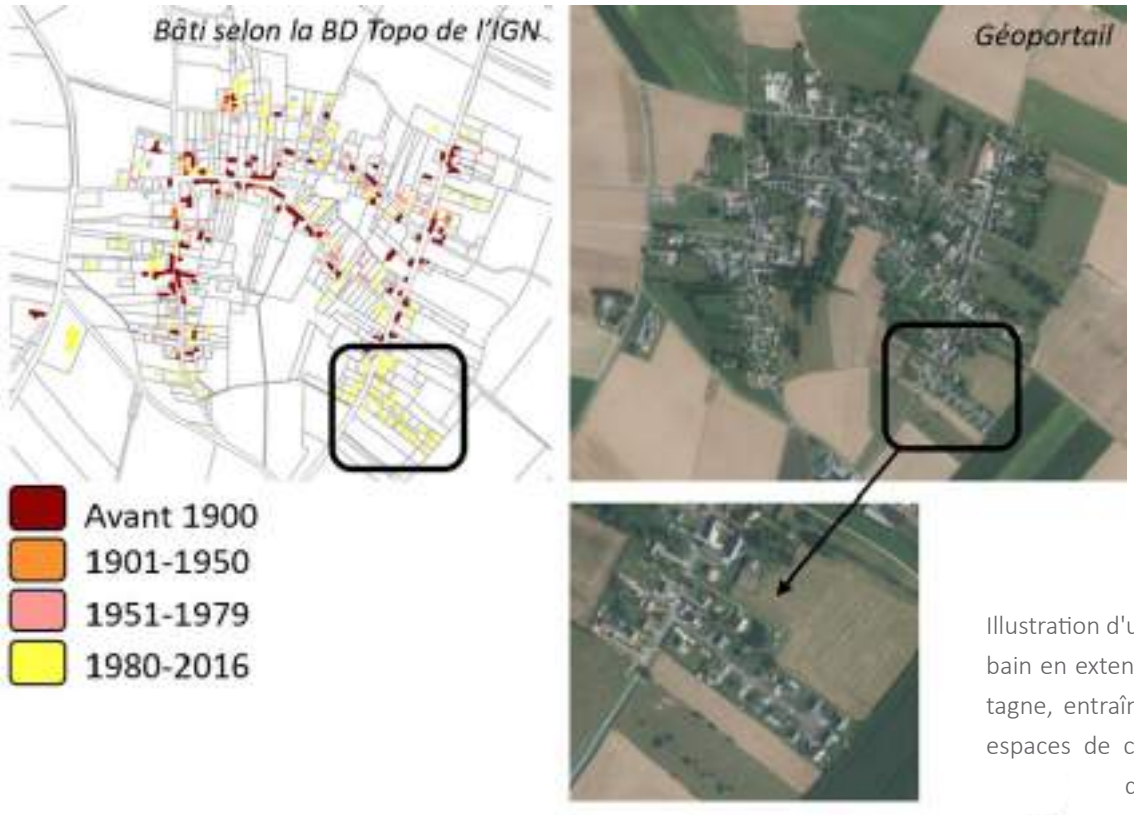


Illustration d'un développement urbain en extension à Auchy-la-Montagne, entraînant la réduction des espaces de ceinture verte autour du village

**>> Le développement de l'éolien**

Les paysages agricoles du Beauvaisis ont également été modifiés via le déploiement d'éoliennes sur le territoire, spécifiquement dans le secteur du plateau picard. Les lignes d'horizon des grands paysages agricoles ouverts ont parfois été rompues par leur implantation.

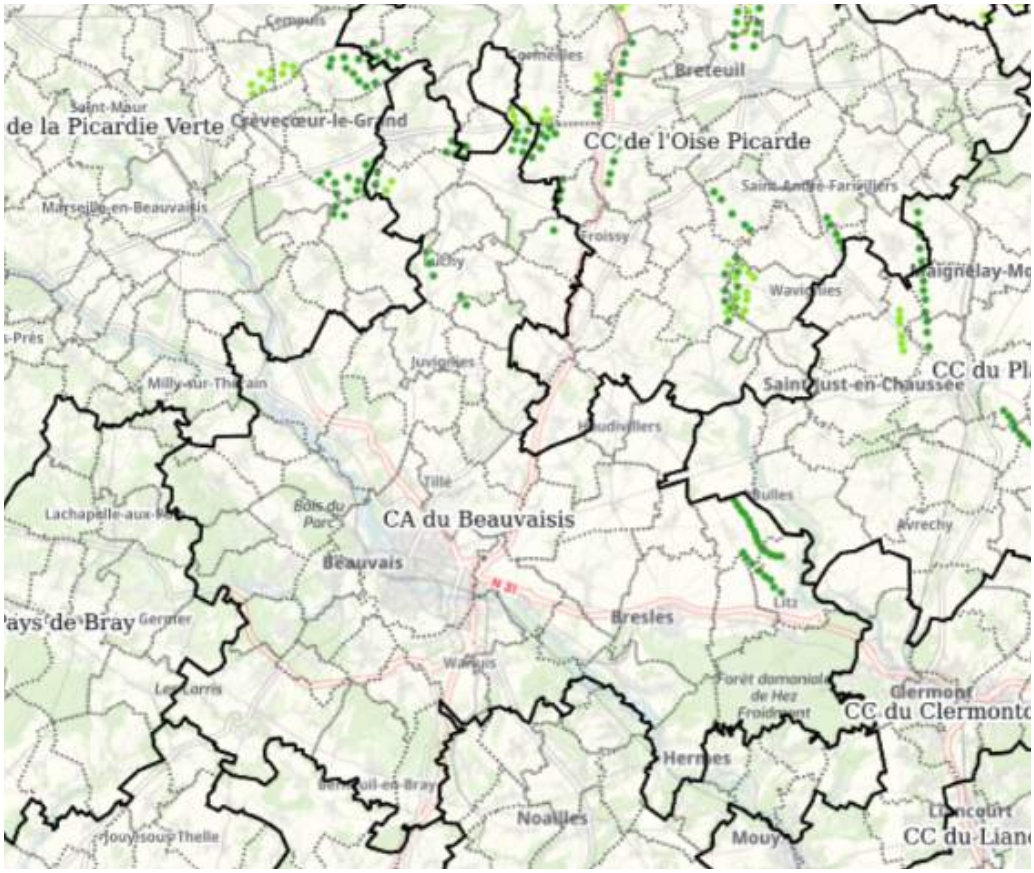


Eoliennes dans les Hauts-de-France- Source : Région

**>> La disparition des paysages d'herbage**

La réduction du poids de l'élevage dans l'agriculture du Beauvaisis (cf thématique 3) et le remembrement induisent des évolutions du paysage de la CAB : disparition des haies et des motifs bocagers, réduction des prairies (transformées en cultures, en peupleraies ou soumises à l'enfrichement), etc.

// Une réduction de la surface de prairies qui semble diminuer avec le temps

Alors que le diagnostic du PCAET indique que 380 ha de prairies ont disparues, au profit de cultures, de peupleraies ou de l'urbanisation entre 2002 et 2010, l'analyse des données du dernier recensement agricole (2020) montre une stabilisation des surfaces de prairies : 4 239 hectares de SAU en 2010 et 4 231 en 2020. Ces prairies regroupent, selon ces chiffres issus de la DRAAF, les prairies artificielles, les prairies temporaires, les prairies permanentes et les bois pâturés.

Ce constat chiffré ne dois pas masquer des évolutions localisées, différenciées entre les communes et au sein même d'une commune, ayant des impacts sur le fonctionnement agricole et paysager du territoire de la CAB.

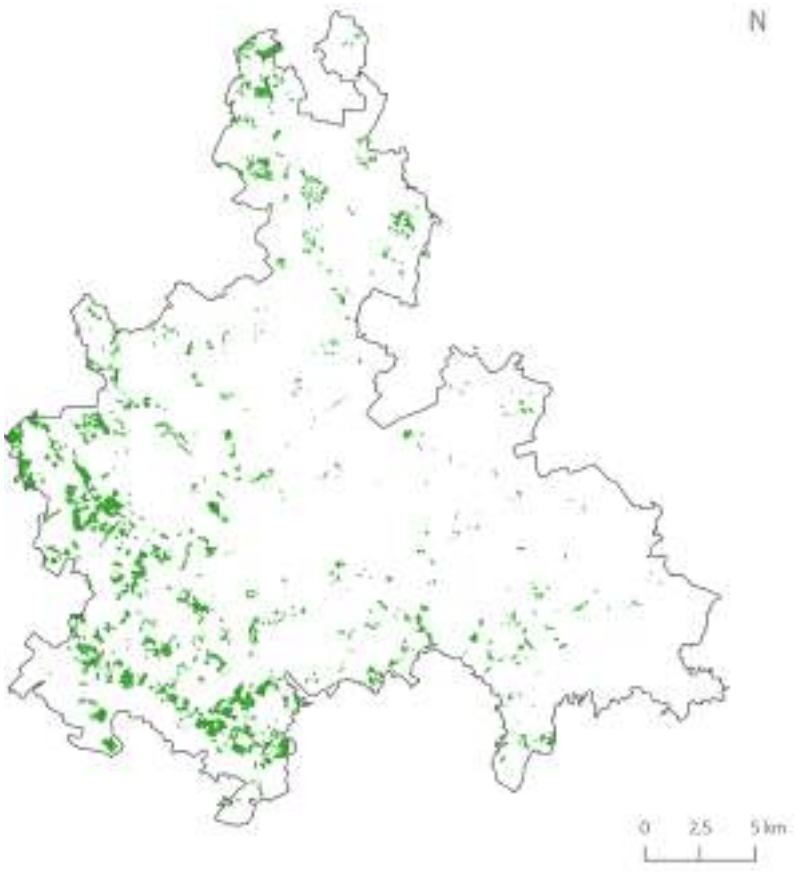


Prairies permanentes et temporaires en 2020- Source : RPG

Exemple ci-dessous : évolution des prairies (permanentes et temporaires) entre 2010 et 2020 à Auneuil et ses environs

// Une évolution des paysages liés aux remembrements

Au cours de la 2ème moitié du XXème siècle, des opérations de remembrement ont été menées en lien avec la mécanisation progressive de l'agriculture. Ces opérations sont issues des lois françaises et des directives européennes qui ont été appliquées pour essayer de réguler l'activité agricole et en améliorer les rendements, entraînant de profonds bouleversements de la pratique de l'agriculture en France ainsi que des paysages agricoles.

En effet, la Loi d'Orientation Agricole de 1960 en France, suivie de la Politique Agricole Commune appliquée en 1962, visaient à moderniser, faciliter et augmenter les rendements des productions agricoles grâce à l'octroi de subvention. Ces objectifs furent concrétisés entre autres par des politiques d'aménagements fonciers destinés à remembrer les parcelles, afin d'augmenter la taille des îlots de culture et de tirer le meilleur parti d'engins agricoles plus puissants et rapides. Elles permettaient aussi d'accompagner l'agrandissement des exploitations et d'améliorer leur gestion foncière.

Le Beauvaisis a été fortement concerné par le remembrement. La Chambre d'agriculture de l'Oise précise ainsi qu'au moins 96% des communes du territoire ont fait l'objet d'un remembrement et que 62% des communes remembrées l'ont été avant 1970.

Illustration de l'impact du remembrement agricole sur les paysages à Bresles- Source : IGN remonter le temps

## Enjeux

> Le maintien d'une agriculture diversifiée pour la richesse paysagère
> Le maintien des haies dans l'espace agricole
> Le maintien des ceintures vertes autour des entités urbaines, véritables transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles/naturels
> L'intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles dans leur environnement (qu'ils soient insérés dans le tissu urbain ou isolés au sein de l'espace agricole)

| Orientations possibles dans le PADD | Traduction réglementaire possible |
|---|---|
| Protéger au moins un cône de développement pour toute exploitation, en particulier pour celles contraintes par des dispositions réglementaires particulières (exemple : bâtiment d'élevage) | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Préserver les haies, les alignements d'arbres et les petits bosquets, motifs paysagers de l'espace agricole | - Identification des haies, des alignements d'arbres et des petits bosquets au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme<br>- Rédaction de mesures de protection dans le règlement écrit |
| Protéger et restaurer les ceintures vertes autour des entités urbaines | - Délimitation de ces ceintures vertes dans un zonage permettant leur préservation<br>- Rédaction de règles spécifiques (en matière de constructibilité, d'imperméabilisation des sols, de préservation de la strate végétale...) |
| S'assurer de la bonne intégration paysagère et architecturale des nouveaux bâtiments agricoles | - Encadrement de l'aspect extérieur des bâtiments agricoles via le règlement écrit |
| Permettre la réhabilitation du patrimoine bâti agricole dans le respect des codes architecturaux originels | - Encadrement des interventions sur l'existant via le règlement écrit |

ZOOM SUR 7

# L'agriculture et l'économie

Paroles d'acteurs du monde agricole local

L'agriculture dans le Beauvaisis est intégrée au fonctionnement économique local : les concessions agricoles, l'institut de formation UniLaSalle ou encore les métiers liés aux fonctions supports (de gestion et de compatibilité notamment) sont autant d'illustrations du poids économique de l'activité agricole. Cependant, les agriculteurs sont rarement vus comme «créateurs d'emplois» et l'agriculture est perçue par certains acteurs du monde agricole local comme un «axe faible» et un potentiel oublié de la stratégie de développement économique de la communauté d'agglomération. Dans ce contexte le poids de l'agriculture dans le profil économique du territoire pourrait être renforcé en favorisant les projets agricoles (avec, en premier lieu, la nécessité de réserver du foncier pour l'activité), en œuvrant au développement des débouchés (dans le secteur public mais aussi en encourageant la mise en réseau des acteurs économiques) et en favorisant la réinstallation d'entreprises de transformation locales («toute la chaîne est à relocaliser»).

## Les paroles d'acteurs illustrées

### >> Une filière amont au rayonnement supra-territorial

**>> Une école d'ingénieurs de rayonnement national**

Le Beauvaisis se distingue par la présence d'activités liées aux filières en amont de la production agricole. La CAB compte ainsi l'institut de formation UniLaSalle, école d'ingénieurs dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'alimentation-santé, de l'environnement et des géosciences.

Aucun lycée agricole ne se situe cependant sur le territoire du Beauvaisis. Le plus proche est celui d'Airion, au nord de Clermont. Beauvais compte cependant un centre de formation agricole (CFA) proposant des formations après la 3ème en aménagements paysagers, travaux des aménagements paysagers, jardinerie-paysagisme et en métiers de l'agriculture.

**>> La spécificité du machinisme et des technologies agricoles**

La CAB compte 2 entreprises de rayonnement mondial dont les activités sont directement liées à l'agriculture :

- Massey Ferguson, filiale du groupe AGCO, qui produit des tracteurs dont 80% sont exportés en dehors de France. Située à Beauvais, l'entreprise compte plus de 2 500 salariés (source : masseyferguson.fr en octobre 2022).

- ISAGRI, société de logiciels de gestion agricole, qui compte 2 250 salariés au total et dont le siège est implanté à Beauvais.

## >> Une filière avale faiblement représentée

**>> Des entreprises agro-alimentaires beaucoup moins nombreuses que dans le reste des Hauts-de-France**

D'après Agro-Sphères, l'association des entreprises agroalimentaires des Hauts-de-France, la CAB ne compte que 8 entreprises agro-alimentaires :

- Coeur de Picardie située à Crèvecoeur-le-Grand (fabrique et vente de produits du terroir picard)
- Brasserie et cidrerie de Milly situées à Milly-sur-Thérain
- Etablissements Lucien à Beauvais (boucherie et charcuterie)
- Viskase à Beauvais (transformation de viande)
- Mon pari gourmand à Allonne (artisan confiseur)
- Saint-Louis sucre à Bresles (centre de stockage)
- Charcuterie Richard à Beauvais
- Hermes boissons à Hermes (producteur de jus)

L'abattoir le plus proche est situé à Formerie (abattoir Bigard, à 45 minutes en voiture du centre de Beauvais) et la laiterie la plus proche est celle de Clermont (25 minutes en voiture depuis le centre de Beauvais).

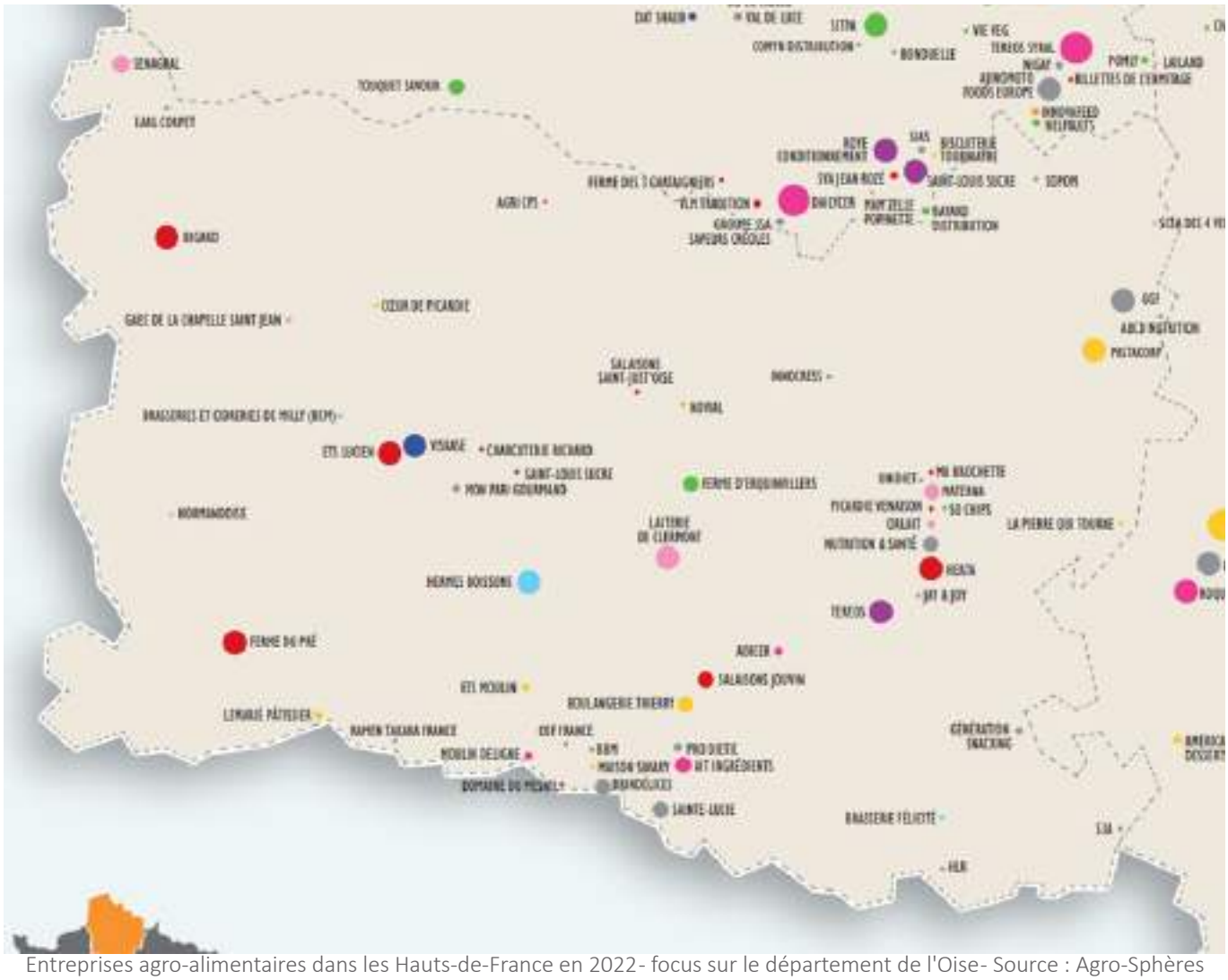


Entreprises agro-alimentaires dans les Hauts-de-France en 2022- focus sur le département de l'Oise- Source : Agro-Sphères

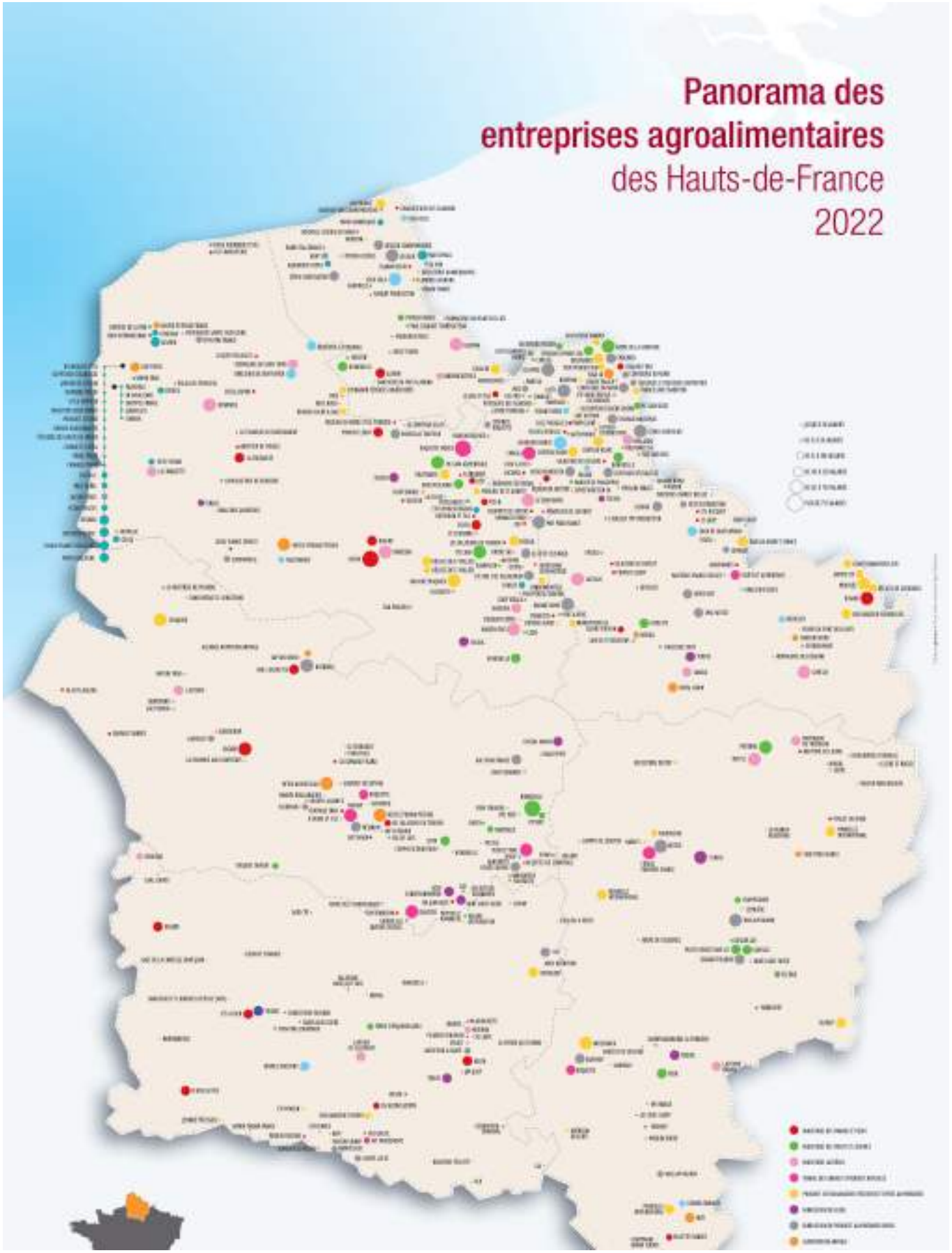


Entreprises agro-alimentaires dans les Hauts-de-France en 2022- Source : Agro-Sphères

**>> Des coopératives et négoces agricoles en revanche bien représentés sur le territoire**

La CAB compte plusieurs coopératives et négoces agricoles sur son territoire dont :

- la SCA de Milly-sur-Thérain qui assure notamment la collecte, le stockage et la commercialisation de céréales et oléoprotéagineux,

- la coopérative agricole de Crèvecoeur-le-Grand,

- l'entreprise phytograin à Berneuil-en-Bray,

- Noriap à Haudivillers.



**>> Une production agricole très peu labellisée**

Les labels agricoles permettent une valorisation plus importante des produits issus de l'agriculture. Aucune production agricole du territoire n'est labellisée AOP ou IGP. En revanche, 3 exploitations agricoles en 2020 (selon le RGA) sont labellisées "Label Rouge".

## Enjeux

> L'identification de l'agriculture «brute» (hors filières liées à l'agriculture telles que les activités industrielles productives par exemple) comme maillon de la stratégie économique du Beauvaisis
> La reconstitution d'une filière agricole «totale» sur le territoire (de la formation à la vente en passant par la production)
> La sanctuarisation d'espaces pour l'activité agricole
> Le développement des agroressources sur le territoire (les agroressources sont les végétaux qui fournissent des composés de base nécessaires à l'énergie, la chimie et les matériaux)

| Orientations possibles dans le PADD | Traduction réglementaire possible |
|---|---|
| Considérer la valorisation de l'agriculture, trame jaune du territoire, comme un socle du dynamisme économique | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Encourager les activités de transformation et de diversification agricole (via le développement des circuits courts notamment) pour contribuer à la structuration complète de la filière agricole de l'amont à l'aval et au développement du localisme | - Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification en zone A<br>- Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification des exploitations agricole en zone U (urbaine) |
| Préserver des espaces de production agricole attractifs et pérennes en limitant l'artificialisation des terres agricoles | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins |

# Synthèse des enjeux, des orientations possibles dans le PADD et des pistes de traduction réglementaire

## Enjeux

### Fonction agricole du territoire

> La sanctuarisation d'espaces pour l'activité agricole
> Le maintien d'une agriculture diversifiée tant dans les types de production que dans l'existence de filières amonts et avales
> L'adaptation des bâtis et des pratiques aux évolutions nationales et locales du monde agricole : transformation d'anciens bâtis agricoles, extension ou construction de nouveaux bâtis répondant aux besoins contemporains et futurs, gestion des circulations agricoles
> L'équilibre entre mutations urbaines (extension et densification, toutes vocations confondues) et pérennité de l'activité agricole
> La gestion des nouvelles interfaces entre tissus urbain et agricole
> L'identification de l'agriculture comme liant du territoire pour lutter contre la dichotomie tendancielle entre le nord et le sud de l'agglomération
> Le maintien de la connexion entre ruralité et agriculture et du fonctionnement intégré de l'agriculture dans la vie quotidienne des villages
> La diffusion de la connaissance et de la reconnaissance du monde agricole

### Débouchés et filières

> La diversification des débouchés et spécifiquement le renforcement des débouchés locaux (territoire de l'agglomération ou environnement proche) via le développement d'entreprises de transformation et des canaux de vente pour les consommateurs
> Le renforcement du secteur public comme débouché des productions agricoles locales
> L'identification de l'agriculture «brute» (hors filières liées à l'agriculture telles que les activités industrielles productives par exemple) comme maillon de la stratégie économique du Beauvaisis
> La reconstitution d'une filière agricole «totale» sur le territoire (de la formation à la vente en passant par la production)
> Le développement des agroressources sur le territoire (les agroressources sont les végétaux qui fournissent des composés de base nécessaires à l'énergie, la chimie et les matériaux)

### Environnement et durabilité

> L'adaptation continue des pratiques agricoles à un environnement changeant
> L'intégration, la gestion et l'atténuation des risques du territoire, spécifiquement le risque d'inondation par ruissellement
> La préservation des ressources pour le maintien des activités agricoles (ressource en eau, ressource des sols)
> Le déploiement des énergies renouvelables, de manière intégrée au système agricole locale

> Le maintien d'une agriculture diversifiée pour la richesse paysagère
> Le maintien des haies dans l'espace agricole
> Le maintien des ceintures vertes autour des entités urbaines, véritables transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles/naturels
> L'intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles dans leur environnement (qu'ils soient insérés dans le tissu urbain ou isolés au sein de l'espace agricole)

Paysages

| Orientations possibles dans le PADD au regard des enjeux ci-dessus | Pistes de traduction réglementaire des orientations ci-contre |
|---|---|
| Maintenir les agricultures caractéristiques du Beauvaisis | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Préserver des espaces de production agricole attractifs et pérennes en limitant l'artificialisation des terres agricoles | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins |
| Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole en privilégiant les secteurs d'extension ayant le moins d'impact sur l'activité agricole et anticiper les incidences des projets d'urbanisation sur la fonctionnalité des exploitations | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Délimitation des zones U et AU au plus près des besoins<br>- Encadrement des espaces de transition entre les zones U / AU et A dans les OAP et le règlement écrit |
| Assurer le fonctionnement de l'activité agricole, y compris dans les villes et les villages | - Rédaction de dispositions permettant le fonctionnement des exploitations agricoles situées en zone U (possibilité de construction de nouveaux bâtis agricoles ou d'extension de l'existant)<br>> Délimitation de zones A en cœur de tissu urbanisé<br>> Dans les OAP en zones U et AU, identification d'éventuels accès aux champs à préserver |
| Permettre de nouvelles implantations agricoles et accompagner les besoins liés à la modernisation, l'évolution ou la transition des activités agricoles existantes | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit<br>- Rédaction de dispositions permettant le fonctionnement des exploitations agricoles situées en zone U (possibilité de construction de nouveaux bâtis agricoles ou d'extension de l'existant) |
| Considérer la valorisation de l'agriculture, trame jaune du territoire, comme un socle du dynamisme économique | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Maintenir l'existence de filières associées à la prégnance de l'agriculture dans le Beauvaisis et conforter les secteurs qui permettent le rayonnement du territoire (machinisme agricole, technologies agricoles, formation agricole) | - Délimitation de zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) à vocation économique<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |

| | |
|---|---|
| Encourager les activités de transformation et de diversification agricole (via le développement des circuits courts notamment) pour contribuer à la structuration complète de la filière agricole de l'amont à l'aval et au développement du localisme | - Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification en zone A<br>- Rédaction de dispositions permettant la transformation et la diversification des exploitations agricole en zone U (urbaine) |
| Protéger au moins un cône de développement pour toute exploitation, en particulier pour celles contraintes par des dispositions réglementaires particulières (exemple : bâtiment d'élevage) | - Définition d'un zonage A (agricole)<br>- Rédaction de dispositions associées dans le règlement écrit |
| Protéger et restaurer les ceintures vertes autour des entités urbaines actuelles | - Délimitation de ces ceintures vertes dans un zonage permettant leur préservation<br>- Rédaction de règles spécifiques (en matière de constructibilité, d'imperméabilisation des sols, de préservation de la strate végétale...) |
| Préserver les haies, les alignements d'arbres et les petits bosquets, motifs paysagers de l'espace agricole | - Identification des haies, des alignements d'arbres et des petits bosquets au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme<br>- Rédaction de mesures de protection dans le règlement écrit |
| Permettre la réhabilitation du patrimoine bâti agricole dans le respect des codes architecturaux originels | - Encadrement des interventions sur l'existant via le règlement écrit |
| S'assurer de la bonne intégration paysagère et architecturale des nouveaux bâtiments agricoles | - Encadrement de l'aspect extérieur des bâtiments agricoles via le règlement écrit |
| Accompagner la reconquête du bâti agricole désaffecté | - Identification sur le plan de zonage de bâtiments susceptibles de changer de destination en zones A et N |
| Assurer un développement des énergies renouvelables compatibles avec la fonction agricole du territoire | - Encadrement du développement des énergies renouvelables dans le règlement écrit de la zone A |
| Renforcer la gestion et la maîtrise du risque inondation | - Identification des haies, des alignements d'arbres et des petits bosquets au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme<br>- Rédaction de mesures de protection dans le règlement écrit |
| Préserver la valeur environnementale des terres agricoles et renforcer la gestion raisonnée de la ressource en eau afin de la préserver tant quantitativement que qualitativement | - Encadrement de la gestion de l'eau dans le réglement écrit |

Un outil transversal de type OAP thématique agriculture pourrait également être développé pour traduire réglementairement les ambitions de la CAB.

# Au-delà du PLUi

La pérennisation et la valorisation de la dimension agricole d'un territoire passe par son intégration dans le PLUi mais également par un certain nombre d'actions et d'outils qui dépassent le seul cadre offert par l'élaboration du document d'urbanisme intercommunal.

Des exemples d'actions publiques sont présentés ci-après.

## La mise en œuvre d'une politique foncière spécifique

### >> La zone agricole protégée (ZAP)

La ZAP constitue une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de protéger durablement la vocation agricole de certains espaces, notamment des pressions de l'urbanisation. Elle s'impose aux PLU/PLUi. La ZAP est créée à l'initiative de l'Etat, des intercommunalités ou des communes.

Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou écologique d'une ZAP doit être soumis à la CDOA (chambre départementale d'orientation de l'agriculture).

Cet outil est encore assez peu développé à l'échelle nationale et aucune ZAP n'existe dans les Hauts-de-France.

### >> L'achat de foncier et la mise en place de baux ruraux pouvant être conditionnés à des critères environnementaux

L'accès au foncier, notamment dans des secteurs connaissant des pressions urbaines, demeure l'un des principal freins à l'installation et au développement de l'agriculture. Les collectivités peuvent valoriser le foncier dont elles sont déjà propriétaires ou s'engager dans l'acquisition de nouveaux fonciers pour assurer la pérennité ou le développement de pratiques agricoles.

A titre d'exemple, la Métropole Européenne de Lille, propriétaire d'environ 700 hectares de foncier agricole, a fait le choix de ne pas vendre ses terres mais de les dédier à l'agriculture et d'y promouvoir des pratiques durables. Lors de son Conseil Métropolitain du 28 juin 2019, elle a ainsi voté sa stratégie de gestion patrimoniale des terres agricoles. L'objectif est à la fois de conforter et sécuriser l'accès à la terre, de permettre un entretien paysager et de renforcer la transparence en matière d'accès au foncier. La stratégie de la MEL se traduit notamment par la conclusion de baux dits "environnementaux" (baux ruraux environnementaux) : la MEL met en location des terres dont elle est propriétaire et le tarif est dégressif en fonction du caractère environnemental de l'activité réalisée (exemples : maintien et entretien de haies, intégration d'une prairie, mise en jachère d'une terre pour éviter l'érosion des sols, création d'une mare, etc.).

Les baux ruraux environnementaux peuvent également être utilisés par les collectivités ou les syndicats pour la protection de zones environnementales sensibles telles que les zones de captage d'eau potable. Le syndicat d'eau du département de la Vienne a ainsi mis en place une politique d'acquisition foncière autour de 15 secteurs de captages prioritaires. En 2016, Eaux de Vienne a signé une convention de partenariat avec la SAFER afin de constituer une réserve foncière autour des captages les plus vulnérables (1123 ha, soit le quart de la surface totale des AAC). Cette réserve foncière vise à permettre d'éventuels échanges parcellaires, avec des parcelles jugées stratégiques vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau, et à installer sur

les parcelles acquises ou échangées des jeunes agriculteurs, via des baux ruraux environnementaux en faveur de pratiques culturales respectueuses de la qualité de l'eau (agriculture biologique, élevage). Des cahiers des charges spécifiques sont élaborés en fonction des contextes pédoclimatiques rencontrés sur le territoire. Selon le contexte local, l'itinéraire technique et l'assolement mis en place est défini avec l'exploitant, les conditions de loyer et de contrainte environnementale sont discutés et validés avec l'exploitant retenu en amont de la mise en place du bail. Par ailleurs, en 2018, Eaux de Vienne a validé la mise en œuvre d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (APCP) de 1,5 millions d'euros, afin de pouvoir mener des acquisitions foncières. Ce projet est soutenu par un certain nombre d'agriculteurs du territoire, qui souhaitent reprendre la maitrise du foncier sur un secteur où les prix des terres sont élevés.

## L'accompagnement ou le portage de projets

Une fois le foncier acquis, les collectivités peuvent accompagner le déploiement de projets favorisant l'installation, le développement et/ou la diversification des pratiques agricoles sur un territoire.

### >> Le lancement d'un appel à projets

L'identification de projets à encourager peut se faire via le lancement d'un appel à projet. A titre d'exemple, Nantes Métropole a ainsi lancé à partir de fin 2018 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui a permis 9 installations depuis, sélectionnées sur la base de près de 90 candidatures reçues.

Nantes Métropole anime ce dispositif en collaboration avec les acteurs du monde agricole locale : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, Terre de liens, SAFER, GAB44, CAP44 et CIAP.

L'AMI s'adresse à toute personne qui souhaite installer une entreprise agricole sur le territoire de Nantes Métropole. Pour être éligibles, les candidats doivent viser une installation agricole professionnelle à titre principal à court terme, développer un projet agricole professionnel économiquement viable, s'engager dans une ou des productions alimentaires en agriculture biologique. L'accompagnement proposé permet de bénéficier d'une aide financière de la collectivité pouvant aller jusqu'à 15 000 euros maximum.

### >> La mise en place d'espaces tests : le développement de "couveuses" et "incubateurs" agricoles

Val de Garonne Agglomération a mis en place une "couveuse agricole bio" sur du foncier dont elle était propriétaire. La SAS Graines porte juridiquement la couveuse via des contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) signés avec les "couvés" qui en bénéficient pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois. La couveuse agricole porte 3 objectifs : profiter d'un espace dédié à l'apprentissage du métier d'agriculteur, expérimenter son projet agricole via une installation progressive, faciliter et mettre à disposition des moyens de production, un réseau commercial, un accompagnement humain, technique, comptable et juridique. Elle permet aux futurs agriculteurs de tester leur projet.

### >> L'accompagnement à l'installation

De nombreux projets d'installation agricole sur du foncier public se sont développés ces dernières années à l'échelle nationale. Le centre de ressource de la fédération Terre de liens dispose d'un recueil d'initiatives foncières qui recense, à ce jour, près de 80 expériences.

Parmi elles : la création d'une ferme biologique à Pont-de-Metz dans la Somme visant à "restaurer des ceintures maraîchères autour des villes." Accompagnée par Terre de liens Picardie, Amiens Métropole a fait l'acquisition en 2013 de 11 hectares de terres agricoles situés dans le périmètre de protection rapproché du principal captage d'eau potable de la ville de Pont-de-Metz. Cette acquisition a permis l'installation de 2 maraîchers biologiques en 2013 et la création du GAEC les "Franches terres". Les maraîchers sont fermiers d'Amiens métropole. Des baux ruraux environnementaux ont été signés. Un an après l'installation, et seulement 8 mois après le lancement de la vente, la ferme emploie 3 temps pleins et deux saisonniers. "De l'aveu de certains élus de la commune de Pont-de-Metz, réticents au départ, l'implantation de cette nouvelle activité agricole sur la commune permet de ressouder des liens entre les habitants du lotissement voisin qui se rencontrent sur le point de vente à la ferme. Deux AMAPs ont aussi été créées dans la foulée de cette installation" (source : Terre de liens).

Malgré la réussite du projet,3 difficultés ont été mises en lumière par Terre de liens dans le montage de l'opération :

- un cloisonnement des multiples acteurs et des institutions,

- une articulation des différentes procédures de déclaration d'utilité publique et de protection de la zone de captage,

- la création totale d'activités sur le lieu situé en limite urbaine.

Localisation du projet et vue de l'exploitation- Source : Terre de liens

## La mise en place d'événements et d'une communication spécifique à l'agriculture

Au-delà des actions foncières et de l'accompagnement de projets agricoles, les collectivités locales peuvent mettre en place des événements une communication liés à l'agriculture. Des exemples d'initiatives sont proposées ci-après.

Organisation de la 1ère fête de l'agriculture paysanne et de l'alimentation durable par Nantes Métropole- Source : Nantes Métropole

Organisation d'une visite d'une exploitation maraîchère louée par Nantes Métropole à un exploitant - Septembre 2022- Source : Cittànova

Rédaction d'un "carnet des producteurs" par la Métropole européenne de Lille, recensant les producteurs, les points de vente, les marchés et le calendrier des saisons- Source : MEL

Organisation annuel du festival du film Alimenterre et possibilité d'organiser des évènement permettant la diffusion des films et l'organisation de débats- Source : alimenterre.org

Semaine de découverte des métiers de la bio organisée par Amiens Métropole et l'association bio en Hauts-de-France

Document de travail provisoire - à ne pas diffuser

# ETAT DES LIEUX

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE

Diagnostic agricole de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

# Rapport 1/2 – *Etat des lieux*

Octobre 2022

Réalisé par la Chambre d'agriculture
*Service Territoires et Environnement*

## Diagnostic réalisé par


Chambre d'Agriculture

*Service Territoires et Environnement*

Rue Frère Gagne – B.P. 40463 60021 Beauvais cedex

*Rédacteurs du diagnostic :*

*Fabrice Couvreur (cartographie)*
*Laurence Lamaison*
*Stéphanie Rousseau*
*Thierry Seguin*
*Arnaud Vautier*
*Marianne Verbeke*
*Nelly Zaghdoudi*


*Etude remise le 28/10/2022*

## Dans le cadre de la Convention de coopération public-public

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

48 rue Desgroux 60000 BEAUVAIS

# Table des matières

Préambule ..... 3

..... 3

1. Portrait agricole du territoire - état des lieux ..... 6

1.1 Occupation des sols à l'échelle de la CAB ..... 6

1.1.1.1 Le potentiel agronomique des sols du territoire ..... 6

1.1.2 Le bâti agricole sur le territoire ..... 16

1.1.3 L'occupation du sol et la place de l'agriculture ..... 19

1.2 Les caractéristiques des exploitations agricoles du territoire ..... 21

1.2.1 Nombre d'exploitations ..... 21

1.2.2 La structure des exploitations agricoles ..... 21

1.2.3 Les caractéristiques économiques des exploitations agricoles ..... 28

1.2.4 Les filières amont et aval ..... 38

1.2.5 L'agriculture de groupe ..... 40

1.3 Les spécificités agricoles de ce territoire ..... 44

1.3.1 Une agriculture plurielle ..... 44

1.3.2 Une agriculture diversifiée ..... 50

1.3.3 Une agriculture dynamique ..... 63

1.4 Le contexte environnemental ..... 65

1.4.1 L'agriculture : la ressource en eau et les milieux humides ..... 65

1.4.2 L'agriculture et la lutte contre l'érosion, les ruissellements ..... 74

1.4.3 L'agriculture et la biodiversité ..... 75

1.4.4 L'agriculture et la lutte contre le réchauffement climatique ..... 81
1.5 Les problèmes rencontrés par les exploitants agricoles ..... 85
1.5.1 La consommation d'espace agricole ..... 85
1.5.2 Des difficultés de déplacement et de circulation ..... 88
1.5.3 Des nuisances péri-urbaines ..... 90

# Préambule

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et de mobilité (PLUi-HM) de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, la collectivité a confié à la Chambre d'agriculture de l'Oise le soin de réaliser un diagnostic agricole permettant de mieux connaître les exploitants agricoles présents sur le territoire intercommunal.

L'objectif de cette étude consiste à mieux appréhender les différentes productions réalisées ; de mieux cerner les atouts et contraintes des exploitants et, enfin, de prendre connaissance des projets de développement des agriculteurs présents sur le territoire.

### L'agriculture, composante principale des espaces ruraux

Par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

### L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le PLUi-HM, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre du projet territorial. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions avec les milieux artificialisés et naturels.

### Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, la présente étude s'appuie essentiellement sur des données issues :

- du Registre Parcellaire Graphique (*RPG*) de 2020, surfaces déclarées à la PAC, ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire ;
- du Recensement Agricole (RA) de 2020 (Agreste)
- de la carte des pédopaysages de l'Oise – 1995 ;
- de la carte des sols du département de l'Oise – 1976 ;
- du Guide Agronomique des Sols de l'Oise publié par l'ISAB et la Chambre d'agriculture.

Nous avons, ainsi, pu identifier grâce à ces différentes bases de données la surface agricole cultivée sur le territoire intercommunal.

Ainsi, au terme de cette étude, **240 exploitations agricoles** sur 274 ayant leur siège social sur le territoire ont été enquêtées (soit 87.6%).

Ont également été enquêtés 11 exploitants ayant leur siège situé hors de la CAB mais cultivant sur cette dernière.

Ainsi, 251 exploitations ont été enquêtées lors de cette étude.

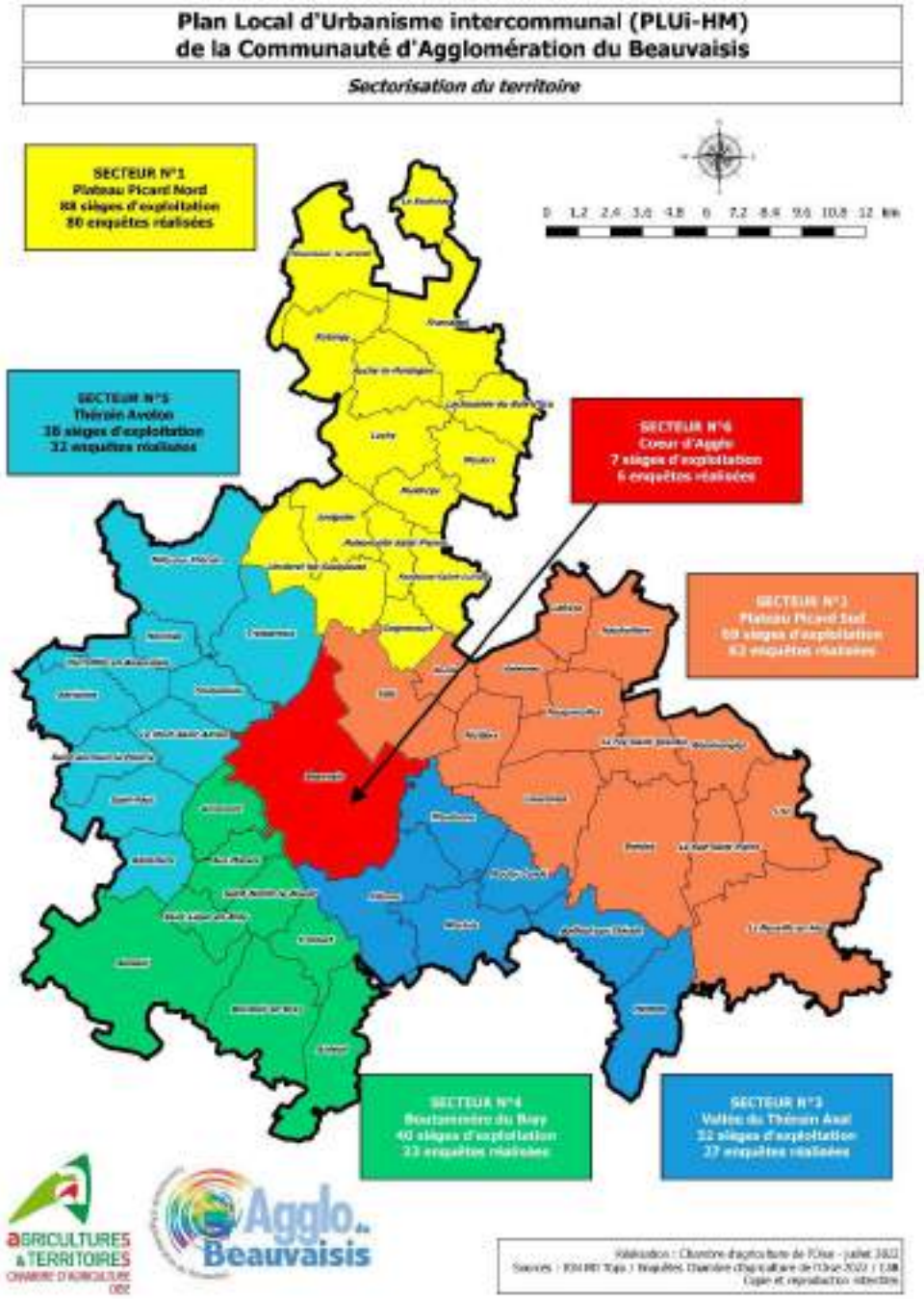


Un territoire divisé en 6 secteurs*

*des références aux secteurs pourront être faite en se rapportant à leur numéro

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)**
**de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

***Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire***

240 structures enquêtées sur 274 ayant leur siège social sur la CAB

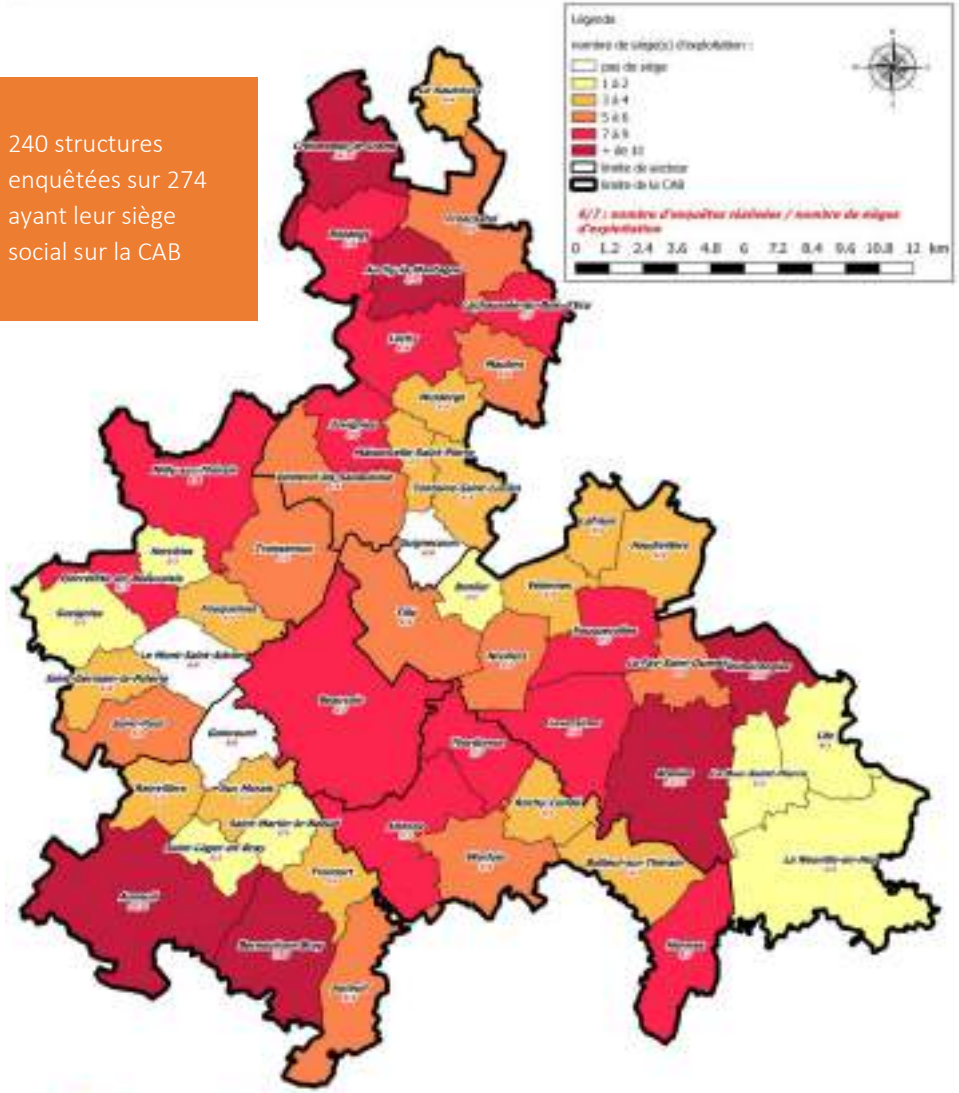


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : BDTOPO - Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)**
**de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

***Répartition des surfaces enquêtées***

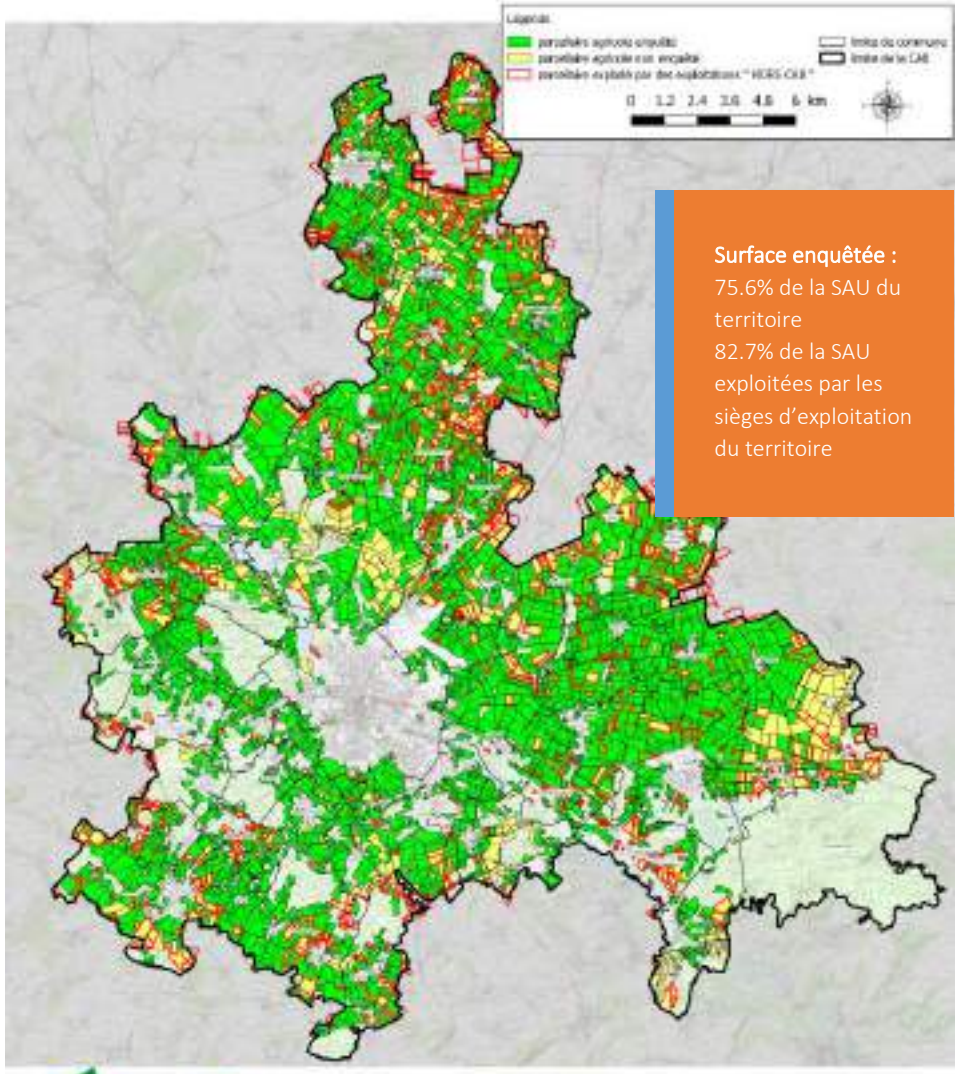


**Surface enquêtée :**
75.6% de la SAU du territoire
82.7% de la SAU exploitées par les sièges d'exploitation du territoire

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : BDTOPO et SCAN25 - DDT de l'Oise / RPG 2020 - Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

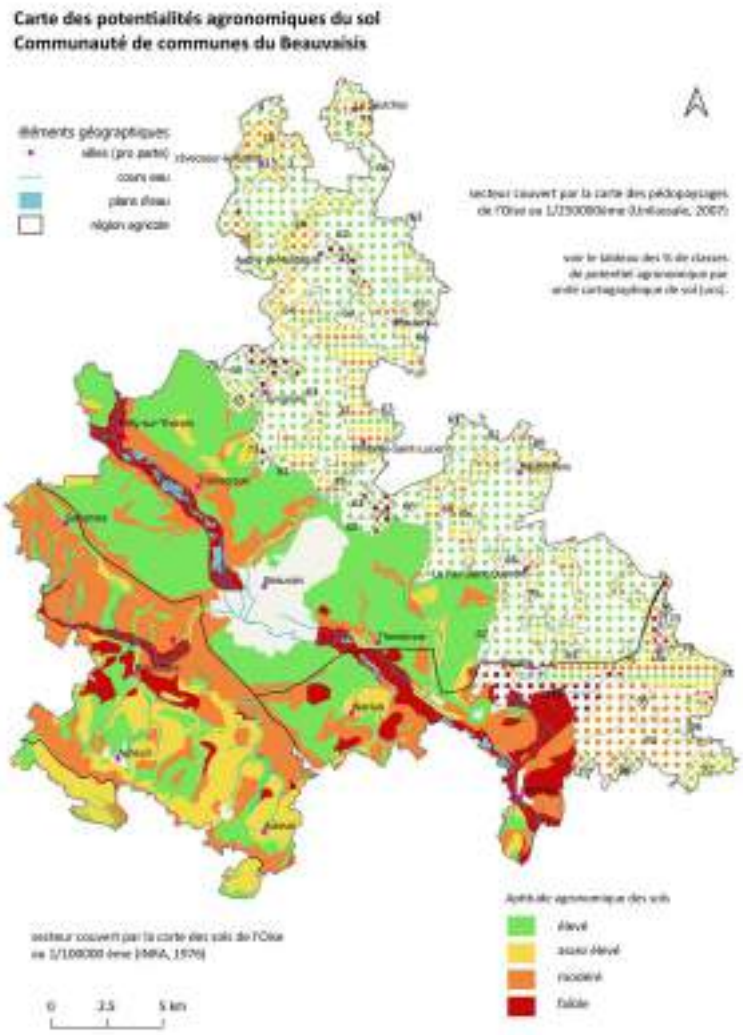


# 1. Portrait agricole du territoire - état des lieux

## 1.1 Occupation des sols à l'échelle de la CAB

### 1.1.1.1 Le potentiel agronomique des sols du territoire

*Les ressources cartographiques et techniques disponibles*

La carte du potentiel agronomique de Beauvaisis a été élaborée à partir des cartographies pédologiques existantes sur le département.

- La carte des sols du département de l'Oise au 1/100 000ème, éditée en 1976, par l'INRA,
- La carte des pédo-paysages de l'Oise au 1/250 000ème, éditée en 1996, par Unilasalle.

La carte des sols du département de l'Oise, au 1/100 000ème, possède un niveau de détail suffisant pour différencier le potentiel agronomique des sols au sein des territoires. Le type de sol majoritaire est attribué par petites unités spatiales. La carte ne couvre pas le plateau picard. Par conséquent, la portion du territoire de l'agglomération du Beauvaisis, située au nord d'une ligne passant par Pisseleu et Bresles, n'est pas cartographiée par ce document.

La carte des pédo-paysages de l'Oise, au 1/250 000ème, couvre l'intégralité du département. Mais le niveau de détail de la carte n'est pas suffisant pour déterminer des potentiels agronomiques par petites unités spatiales. En effet, le mode de représentation spatiale des sols de la carte consiste à découper le territoire en grands ensembles. Chaque ensemble regroupent plusieurs types de sol, dont le nombre varie de 3 à 15. Un pourcentage de présence surfacique au sein de chaque ensemble est déterminé pour chaque type de sol. Mais, la localisation des sols n'est pas fournie au sein de ces ensembles.

*L'élaboration de la carte de potentiel agronomique*

Sur la portion du territoire d'étude où les deux cartes des sols sont disponibles, la carte la plus précise au 1/100 000ème a été retenue. Les opérations ont été les suivantes : le tracé des contours de la carte des unités de sol de la carte papier d'origine sous un système d'information géographique, l'attribution d'une classe des trois classes de potentiel agronomique (faible, moyen, élevée) à chaque type de sol en fonction de la profondeur du sol, de la richesse en base du sol, de la réserve en eau et de la drainance du sol. La charge en éléments grossiers est indirectement prise en compte.

Les unités spatiales limitrophes de même classe de potentiel agronomique ont été fusionnées. Les plages de couleur de la carte représentent la valeur du potentiel agronomique. Au nord de la ligne Pisseleu-Bresles, la carte numérique des pédo-paysages au 1/250 000ème a été utilisée. Les opérations ont été les suivantes : l'attribution d'une classe agronomique à chaque type de sol suivant les mêmes critères que ceux mis en œuvre pour la carte au 1/100 000ème. Puis, le pourcentage par classe de potentiel agronomique a été calculé pour chaque ensemble. Ce résultat a permis d'attribuer une combinaison de classes de potentiel agronomique à chaque ensemble. Par exemple, un ensemble comprenant les proportions de classe (10% potentiel faible, 30% potentiel moyen et 60% potentiel élevé) est défini par la combinaison « potentiel moyenne-élevé ». Un ensemble comprenant 65% de potentiel moyen et 35% potentiel élevé est également défini par la combinaison « potentiel moyenne-élevé ». Les pictogrammes représentant la combinaison de classe sont des points d'une à trois couleurs. Un chiffre nomme l'ensemble et un tableau associé indique les pourcentages obtenus.

Recommandation d'usage : la carte du potentiel agronomique doit être utilisée avec prudence à l'échelon parcellaire. Plusieurs sols coexistent au sein d'une même parcelle. La classe de potentiel agronomique de ces sols peut différer. Cependant, la classe de potentiel dominante de la parcelle sera très fréquemment celle de l'unité cartographique à laquelle la parcelle appartient.

#### 1.1.1.2 Les sols du Pays de Bray

- La signification des classes agronomiques :

| potentiel agronomique | Choix des cultures | Rendement<br>*Exemple du blé tendre* | Contrainte mécanique pour la préparation des terres | Facteurs de sol limitant la production |
|---|---|---|---|---|
| **élevé** | tout type de culture | élevé<br>90 à 110 q/ha | nulle | aucune |
| **assez élevé** | tout type de culture | assez élevé<br>75 à 95 q/ha | usure modérée du matériel par les sables | hydromorphie temporaire |
| **modéré** | céréales, prairie | modéré<br>50 à 75 q/ha | usure modérée du matériel par les sables et les silex | hydromorphie temporaire, réserve en eau modérée, pauvre en éléments fertilisants. |
| **faible** | prairie, peupleraie | Réduit au printemps, reprise végétale tardive | faible portance | nappe d'eau stagnante à faible profondeur sous la surface du sol |

- **Classe de potentialité agronomique élevée**

  *(légende zone verte sur la carte)*

En pied du coteau sud de la cuesta, un bas plateau est occupé par un sol épais de 150 cm, de texture à dominante limoneuse, dépourvu de cailloux, à réserve en eau élevée, sans apparition d'excès d'eau et de pH neutre. Ces sols ne présentent pas de contraintes.

Sol limoneux profond
Potentiel agronomique élevé

- **Classe de potentialité agronomique assez élevée**

  *(légende zone jaune sur la carte)*

La potentialité agronomique des sols est assez élevée. Les rendements sont satisfaisants.
Les sols fortement lessivés limono-argilo-sableux présentent un excès d'eau temporaire en milieu de profil. Cette contrainte est parfois levée par drainage.
Les sols limono-sablo-argileux des fonds de vallon sont légèrement moins productifs en raison d'un excès d'eau temporaire de faible intensité.

- **Classe de potentialité agronomique modérée**

  *(légende zone orange sur la carte)*

Les sols à dominante sableuse des versants sont modérément hydromorphes, acides et assez pauvres en éléments fertilisants. Leur mise en culture conduit à des résultats médiocres.

- **Classe de potentialité agronomique faible**

  *(légende zone rouge sur la carte)*

Ces sols présentent de très fortes contraintes hydriques ou chimiques.
Dans la vallée de l'Avelon, la faible potentialité agronomique des sols est liée à un excès d'eau marqué des sols. Les types de sol correspondant sont :

- Un sol à dominante limoneuse, présentant un horizon saturé en eau dès 40 cm de profondeur sous la surface du sol durant plus de 9 mois par an. La teneur en matière organique de l'horizon superficiel est assez élevée (10 à 20% de matière organique), car la minéralisation des matières organiques est freinée par l'excès d'eau.
- Un sol tourbeux.

Un sol podzolique s'est développé au niveau des affleurements sableux. Ce sol est fortement sableux, très acide et fortement carencé en éléments fertilisants. La matière organique est partiellement insolubilisée au sein du sol.

#### 1.1.1.3 Les sols de la vallée du Thérain et le Haut de cuesta de Thelle

- La signification des classes agronomiques :

| potentiel agronomique | Choix des cultures | Rendement<br>*Exemple du blé tendre* | Contrainte mécanique pour la préparation des terres | Facteurs de sol limitant la production |
|---|---|---|---|---|
| **élevé** | tout type de culture | élevé<br>90 à 110 q/ha | nulle | aucune |
| **assez élevé** | tout type de culture | assez élevé<br>75 à 95 q/ha | usure modérée du matériel par les sables ou les silex | sol lessivé limoneux froid en sortie d'hiver ou quelques cailloux ou sable altérant faiblement le potentiel agronomique. |
| **modéré** | céréales, prairie | modéré<br>50 à 75 q/ha | usure importante du matériel | réserve en eau limitée ou excès de carbonates de calcium freinant l'assimilation des éléments minéraux |
| **faible** | prairie, peupleraie | réduit au printemps, reprise végétale tardive | faible portance | nappe d'eau stagnante à faible profondeur sous la surface du sol |

- Classe de potentialité agronomique élevée

  *(légende zone verte sur la carte)*

La bonne potentialité agronomique des sols est due à la présence de sols développés à partir des limons éoliens. Il s'agit de sol épais de 150 cm, de texture à dominante limoneuse, dépourvu de cailloux, à réserve en eau élevée, sans apparition d'excès d'eau et de pH neutre ou faiblement acide. Ils ont pour seul défaut d'être sensible à la battance, en raison d'un taux de matière organique assez faible

Ces sols sont dans la classification des sols des sols bruns, des sols bruns lessivés et des sols lessivés.

| secteurs géographiques | sol brun | sol brun lessivé | sol lessivé |
|---|---|---|---|
| Plateau de Pierrefitte-en-Beauvaisis | 75% | 0% | 25% |
| Plateau de Courroy | 60% | 20% | 20% |
| Plateau de Laversines | 60% | 20% | 20% |
| Plateau d'Allonne | 20% | 40% | 20% |

A l'ouest de Beauvais, la proportion de sol brun est plus forte qu'à l'est de la ville. Les sols lessivés dominent sur le bas de versant de la cuesta.

- Classe de potentialité agronomique assez élevée

  *(légende zone jaune sur la carte)*

La potentialité agronomique des sols est assez élevée. Les rendements sont satisfaisants. Une contrainte d'intensité modeste dégrade légèrement ce potentiel.

Les sols en question sont :

- Les sols fortement lessivés issus des limons de plateau présentent un excès d'eau temporaire en milieu de profil. Cette contrainte est généralement levée par drainage.
- Les sols de rebord de la cuesta issus des argiles à silex mais dont la charge en silex demeure assez faible et la profondeur d'enracinement atteint un mètre.

Sol limono-argileux à silex modérément épais

Potentiel agronomique modéré

Les sols limono-sablo-argileux des fonds de vallon sont légèrement moins productifs en raison d'un excès d'eau temporaire de faible intensité. La composition granulométrique (10 à 20% d'argile, 40 à 55% de limon, 35 à 50% de sable) rend la préparation de ces terres légèrement plus difficile que pour les sols issus de lœss. La richesse minérale de ces sols est également légèrement moindre.

- Classe de potentialité agronomique modérée

  *(légende zone orange sur la carte)*

Ces sols présentent des contraintes hydriques et chimiques assez élevées.

- Sur les hauts de côtes bordant la cuesta, les contraintes sont les suivantes :

Le sol superficiel crayeux possède une réserve en eau limitée. Le principal atout est la rapidité de ressuyage et la bonne portance de ces terres.

Les sols à silex issus des produits d'altération de la craie sont épais de 45 à 60 cm. La ressource hydrique pour les plantes est également assez faible. La charge élevée en silex engendre une usure accélérée des outils de travail du sol. Ces sols sont parfois associés au sol crayeux superficiel au sein d'une même parcelle.

Les limons en glissant le long des versants ont incorporés des fragments de craie. Les sols issus de brassage sont des terres hyper-calcaires, à pH fortement basique, filtrants et de réserve en eau modérée. L'excès de carbonate de calcium bloque une partie des éléments fertilisants et ralentie la dégradation des matières organiques.

- Sur le plateau :

Des épandages sableux donnent naissance à des sols de réserve en eau et fertilité chimique assez médiocre. Plus précisément, ces sols sont sablo-limoneux en surface et limono-argilo-sableux à argilo-sableux en milieu de profil. L'enrichissement relatif en argile en milieu de profil s'est mis en place par lessivage des argiles. La fourniture en bases (calcium, potassium, magnésium) de ces sols est médiocre.

En bas de versant, à l'emplacement d'ancienne terrasse alluviale sablo-limoneuse, le sol est hydromorphe dès 50 cm de profondeur. Les possibilités culturales sont limitées par l'excès d'eau temporaire de ces sols.

- Classe de potentialité agronomique faible

  *(légende zone rouge sur la carte)*

Ces sols présentent de très fortes contraintes hydriques ou chimiques.
Dans le fond de la vallée du Thérain, la faible potentialité agronomique des sols est liée à un excès d'eau marqué des sols. Les types de sol correspondant sont :

- Un sol à dominante limoneuse, présentant un horizon saturé en eau dès 40 cm de profondeur sous la surface du sol durant plus de 9 mois par an, pouvant contenir 10 à 20% de matière organique de matière organique dans l'horizon superficiel,
- Un sol argileux, présentant un horizon saturé en eau dès 40 cm de profondeur sous la surface du sol durant plus de 9 mois par an,
- Un sol tourbeux.

Aux environs de Warluis, des placages sableux ont été préservés de l'érosion. Un sol podzolique s'est développé. Ce sol est fortement sableux, très acide et fortement carencé en éléments fertilisants. La matière organique est partiellement insolubilisée au sein du sol.

#### 1.1.1.4 Le Clermontois

- La signification des classes agronomiques :

| potentiel agronomique | Choix des cultures | Rendement<br>*Exemple du blé tendre* | Contrainte mécanique pour la préparation des terres | Facteurs de sol limitant la production |
|---|---|---|---|---|
| **élevé** | tout type de culture | élevé<br>90 à 110 q/ha | nulle | aucune |
| **assez élevé** | tout type de culture | assez élevé<br>75 à 95 q/ha | sol argileux motteux localement | sol lessivé limoneux froid en sortie d'hiver, sol argileux motteux rendant les préparations de sol légèrement plus difficile. |
| **modéré** | céréales, prairie | modéré<br>50 à 75 q/ha | usure du matériel au sein des terres sableuses | profondeur d'enracinement ou texture à dominant sableuse et excès d'eau temporaire limitant la disponibilité en eau et la fertilité chimique du sol |
| **faible** | prairie, peupleraie | réduit au printemps, reprise végétale tardive | faible portance | nappe d'eau stagnante à faible profondeur sous la surface du sol |

- Classe de potentialité agronomique élevée

  *(légende point vert sur la carte)*

Les sols limoneux de lœss et de colluvions constituent là aussi les meilleures terres. Dans la continuité du secteur de Therdonne et de Warluis, les placages lœssiques sont discontinues.

- Classe de potentialité agronomique assez élevée

  *(légende points jaune sur la carte)*

Les sols de texture intermédiaire ont une profondeur qui est voisine de 80 à 90 cm. Ils sont moins bien structurés et plus compacts en profondeur. Les cultures s'enracinent un peu moins aisément en profondeur. Leur capacité de rétention en eau est inférieure au sol limoneux. Ces sols sont présents sur le plateau du Clermontois ou la basse terrasse alluviale de la Brèche à Wariville.

Dans le détail, les sols sont :

- Un sol brun lessivé limono-sableux en surface et limono-argilo-sableux en profondeur,
- Un sol limono-argilo-sableux, neutre ou légèrement basique, à bon enracinement, épais de 80 cm, issu de matériau de mélange.

- Classe de potentialité agronomique modérée

  *(légende points orange sur la carte)*

Les sols présentant ce degré de contraintes s'observent au niveau de la forêt de Froidmont Hez et de ses abords. Les sols concernés sont :

- Un sol limono-argilo-sableux, carbonaté, épais de 30 à 50 cm,
- Un sol argileux, carbonaté, épais de 30 cm,
- Un sol sablo-limoneux hydromorphe,
- Un sol lessivé sablo-limoneux en surface et sablo-argileux en profondeur.

La proportion assez élevée de sable ou la faible profondeur de terre altère la capacité de stockage en eau de ces sols.

- Classe de potentialité agronomique faible

  *(légende points orange sur la carte)*

Les sols tourbeux et les sols colluviaux hydromorphes du marais de Bresles et de la Brèche offrent des contraintes agronomiques importantes en raison d'un engorgement quasi-permanent de ces terres.

#### 1.1.1.5 Le plateau Picard Nord

- **La signification des classes agronomiques** :

| potentiel agronomique | Choix des cultures | Rendement<br>*Exemple du blé tendre* | Contrainte mécanique pour la préparation des terres | Facteurs de sol limitant la production |
|---|---|---|---|---|
| **élevé** | tout type de culture | élevé<br>90 à 110 q/ha | nulle | aucune |
| **assez élevé** | tout type de culture | assez élevé<br>75 à 95 q/ha | nulle | Hydromorphie temporaire |
| **modéré** | céréales, prairie | modéré<br>50 à 75 q/ha | usure du matériel au sein des terres sableuses | profondeur d'enracinement ou texture à dominant sableuse et excès d'eau temporaire limitant la disponibilité en eau et la fertilité chimique du sol |
| **faible** | prairie, peupleraie | réduit au printemps, reprise végétale tardive | faible portance | nappe d'eau stagnante à faible profondeur sous la surface du sol |

- Classe de potentialité agronomique élevée

  *(légende point vert sur la carte)*

Le plateau picard se caractérise par de vastes étendues de lœss. Les sols sont épais de 150 cm, de texture à dominante limoneuse, dépourvus de cailloux, à réserve en eau élevée, sans apparition d'excès d'eau et de pH neutre ou faiblement acide. Ils ont pour seul défaut d'être sensible à la battance, en raison d'un taux de matière organique assez faible. Les sols sont non ou peu lessivés. Il s'agit de sol brun ou de sol brun lessivé et d'un sol de colluvion limoneuse épaisse dans le fond des vallons secs.

Sol limoneux hydromorphe de fond de vallon

Potentiel agronomique faible

- Classe de potentialité agronomique assez élevée

  *(légende points jaune sur la carte)*

Aux environs de Luchy et de Sauqueuse-St-Lucien, les limons sont lessivés. Le changement textural brutal des limons aux argiles vers 50 cm de profondeur entraîne une rupture de perméabilité. Un excès d'eau temporaire se produit en milieu de profil. Cette contrainte est généralement maîtrisée par drainage.

En rebord de plateau, les limons ont été érodés et laissent apparaître les argiles de décalcification de la craie à faible charge en silex. La réserve en eau de ces sols est légèrement moindre du fait de la plus forte teneur en argile et compacité de ces sols.

- Classe de potentialité agronomique modérée

  *(légende points orange sur la carte)*

C'est principalement sur les versants crayeux que l'on rencontre ces sols.

La craie affleurante donne naissance à des sols superficiels carbonatés de réserve en eau assez limitée.

Les produits résiduels des argiles à silex donnent naissance à des sols épais de 45 à 60 cm chargés en silex. La réserve en eau est également limitée. Les silex sont très usants pour les outils agraires tractés au sol.

Les limons crayeux d'accumulation de bas de versant ont également des potentialités modérées, car il s'agit de sols fortement basiques, dominés par l'excès de carbonate de calcium. La minéralisation des matières organiques est lente. Une partie du phosphore et des engrais apportés est bloquée par le sol.

- Classe de potentialité agronomique faible

  *(légende points orange sur la carte)*

Cette catégorie de sol est quasi absente du plateau picard. A l'exception d'un sol fortement hydromorphe occupant dans une portion de la vallée d'Auchy-la-Montagne.

- 274 sièges d'exploitation sur l'Agglomération du Beauvaisis
- des sièges d'exploitation présents sur 50 des 53 communes.

*Corps de ferme au cœur du bâti urbain (Auchy la Montagne)*

*(source enquête CA60 -2022)*

### 1.1.2 Le bâti agricole sur le territoire

Au sein du territoire de l'Agglomération, les exploitations agricoles prennent diverses formes.
Historiquement, l'implantation des corps de ferme s'est faite au cœur du bâti urbain. Les fermes font partie intégrante du paysage de la commune et souvent, les constructions à usage d'habitation les côtoient.
- voir Atlas: communes -

*Rémérangles*

*Bresles*

*Laversines*

L'urbanisation a peu à peu enclavé les corps de ferme au cœur des trames urbaines et certaines difficultés sont apparues : problèmes de circulation des engins agricoles du fait de leur gabarit parfois imposant, stationnement des véhicules légers sur le domaine public, conflits de voisinage, …

Corps de ferme délocalisé « *aux champs* »
(Verderel les Sauqueuse /Juvignies)

Certains exploitants du territoire ont fait le choix de délocaliser leur activité à l'extérieur des zones urbanisées.
Les corps de ferme sont alors beaucoup plus simples, et se résument parfois uniquement à l'habitation de l'exploitant et un (voire plusieurs) bâtiment(s) fonctionnel(s).

L'avantage de cet « isolement » est d'une part l'atténuation d'éventuels conflits de voisinage, les facilités de circulation (tant pour l'exploitant que pour ses fournisseurs), et la possibilité d'envisager un développement futur sur site (si tant est que les dispositions réglementaires du document d'urbanisme en vigueur le permettent).

Cette délocalisation n'est parfois que partielle (construction de bâtiments au champs). L'absence de surveillance sur site limite ce type de développement.

*Corps de ferme au champs (Allonne)*

*Bâtiment d'élevage « au champs » - (Rotangy)*

*Fermes implantées dans hameau (Courroy/ Milly sur Thérain))*

*Corps de ferme aux champs sous forme de hameau (Auteuil)*

On remarque toutefois, sur le territoire, des corps de ferme anciens implantés à l'écart des zones urbaines principales, soit en sortie de bourg, soit dans un hameau.

Là encore, des bâtiments récents sont venus compléter le tissu bâti afin de répondre aux besoins de l'activité économique. Ces bâtiments sont plus fonctionnels.

La question de la fonctionnalité des bâtiments est importante en agriculture et se traduit souvent par la non-utilisation de bâtiments anciens ne répondant plus aux besoins et aux normes actuels. Il est important de permettre le changement de destination de ces bâtiments qui présentent souvent une qualité architecturale. C'est un patrimoine commun qui ne peut être entretenu et valorisé que s'il retrouve une nouvelle fonction.

*Corps de ferme implanté en sortie de village (Maisoncelle Saint Pierre)*

## 1.1.3 L'occupation du sol et la place de l'agriculture

### 1.1.3.1 Occupation du sol

L'agriculture représente une surface relativement importante, puisqu'elle représente 66% du territoire conformément à la moyenne départementale. Cependant, les surfaces artificialisées sont plus importantes que la moyenne départementale (13% pour la CAB contre 11% pour l'Oise) du fait du développement des zones d'activités économiques, aux zones d'habitats et à la présence de réseaux routiers et ferroviaires denses. Les espaces boisés couvrent 19% du territoire.

Les boisements sont plus représentés sur la partie sud du territoire notamment le long de la cuesta de Bray sur la partie ouest, ainsi que la forêt de HEZ sur la partie est.

Evolution des surfaces naturelles, agricoles et forestières entre 2006 et 2014 sur le territoire de la CAB

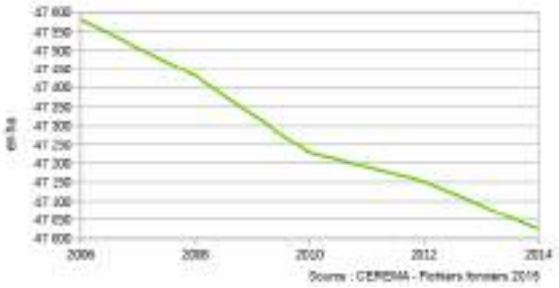


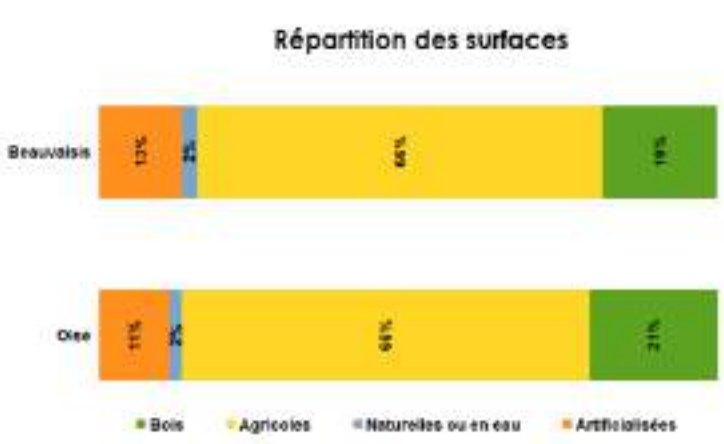


| | CA du Beauvaisis | Oise |
|---|---|---|
| Carrières | 0,1% | 0,1% |
| Jardins | 1,5% | 1,3% |
| Terrains à bâtir | 0,3% | 0,2% |
| Terrains agrément | 0,4% | 0,9% |
| Chemin de fer | 0,2% | 0,3% |
| Sol | 7,1% | 5,0% |
| Non cadastré | 3,6% | 3,6% |
| Landes | 2,0% | 1,6% |
| Surfaces en eau | 0,4% | 0,3% |
| Terres | 55,9% | 57,1% |
| Prés | 9,8% | 8,8% |
| Vergers | 0,0% | 0,1% |
| Vignes | 0,0% | 0,0% |
| Bois | 18,5% | 20,8% |

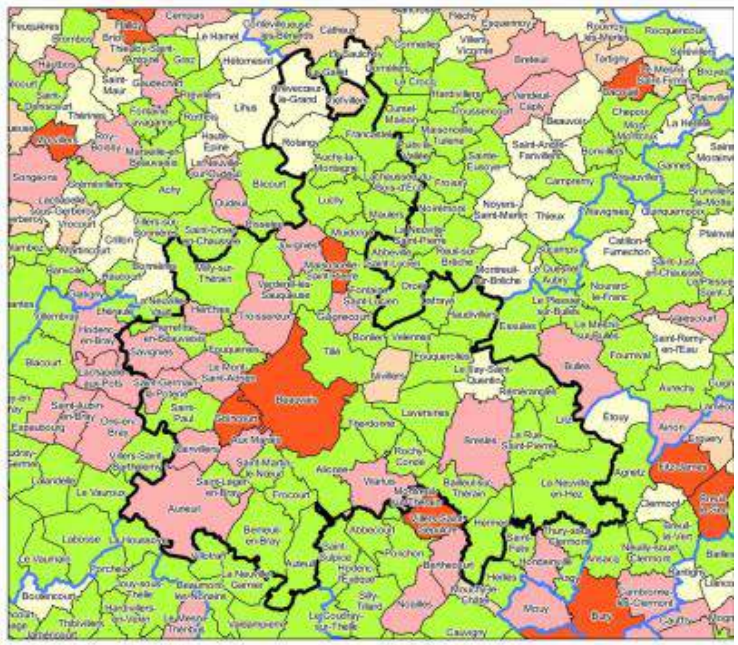


Progression de l'étalement urbain entre 1968 et 2014

## 1.1.3.2 Evolution de l'urbanisation et la consommation des espaces agricoles (source DDT Oise)

La surface urbanisée de la CAB représente 8,7% de la surface totale du territoire alors qu'elle est de 7% sur l'ensemble du département.

Les surfaces urbanisées sont passées de 3 911 hectares (ha) en 1990 à 4 698 ha en 2014, soit une augmentation de 20% en plus de 20 ans. Nous observons que cette urbanisation est liée au développement des zones d'activités qui représentent 42% des surfaces urbanisées pour la période 2009-2014 contre 23% avant 2009.

**Répartition des surfaces « habitat » et « activités » urbanisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

*Source : CEREMA fichiers fonciers 2016*

Depuis 1990, la population augmente régulièrement sur ce territoire, passant de 93 130 habitants en 1990 à 103 985 habitants en 2019 (source INSEE). En conclusion, nous sommes sur un territoire où l'activité agricole reste bien marquée mais où l'urbanisation ne cesse de progresser même si l'on note une réduction du rythme d'urbanisation. On observe que dans certaines communes, l'urbanisation progresse plus vite que l'augmentation de la population.

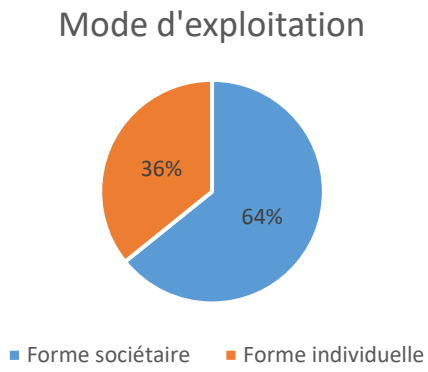


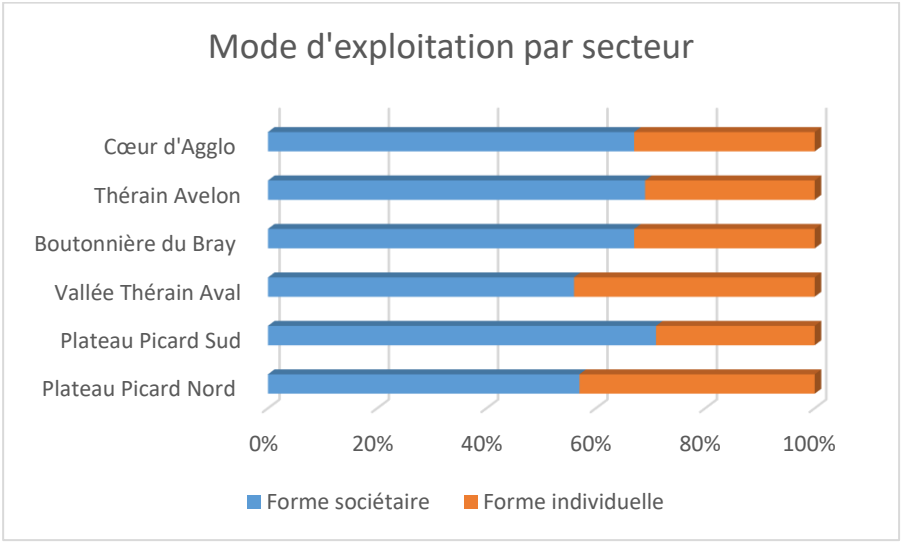


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

## 1.2 Les caractéristiques des exploitations agricoles du territoire

### 1.2.1 Nombre d'exploitations

274 exploitations agricoles ont été recensées sur lesquelles 240 ont été enquêtées ; cela représente un taux de participation à l'enquête de 87.6 %. 11 exploitants ayant leur siège hors agglomération mais cultivant sur le territoire de la CAB ont également été enquêtés.

Selon les données de la DDT de l'Oise, 222 exploitants ayant leur siège d'exploitation en dehors de la CAB cultivent sur le territoire sur une surface équivalente à 6 058 ha (soit 18.35% de la SAU totale).

Ainsi, 496 exploitants cultivent sur ce territoire.

### 1.2.2 La structure des exploitations agricoles

#### 1.2.2.1 Mode d'exploitation

Sur les 251 exploitations enquêtées, il ressort que seules 86 d'entre elles sont exploitées sous forme individuelle, soit 36 % des exploitations agricoles. La forme sociétaire est donc prédominante. En effet, elle concerne 165 exploitations, soit 64%.

L'exploitation sociétaire est donc très présente sur le territoire et dépasse la moyenne départementale qui est de 59% pour les exploitations en société et de 41% pour les exploitations individuelles (Agreste Hauts de France. ESEA 2016).

A l'échelle des secteurs, des écarts apparaissent avec 44% des exploitations en forme individuelle dans la Vallée Thérain Aval contre 29% dans le Plateau Picard Sud.

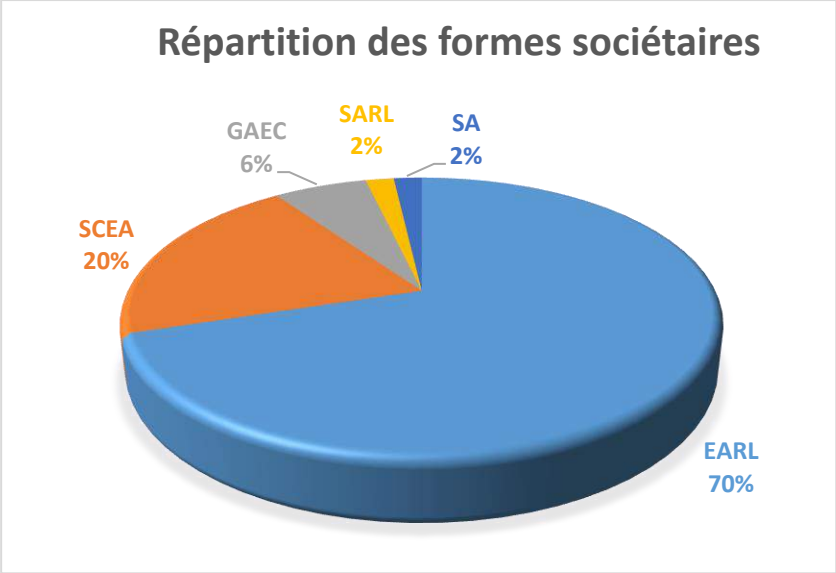


Au sein de ces formes sociétaires, on observe que l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) est la plus présente puisque sur ces 165 exploitations, 115 le sont sous cette forme (soit 69 %).

Le reste des sociétés se répartit comme suit : 33 sous forme de Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA), 3 en Société à Responsabilité Limitée (SARL), 10 en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) et 3 autres en Société Anonyme (SA).

Le phénomène d'érosion constaté au niveau départemental du nombre d'exploitations individuelles en faveur des EARL est bien présent sur le territoire étudié. En raison de leur souplesse, les EARL supplantent les GAEC. Cette tendance générale est aussi constatée sur le territoire de la CAB.

Les formes sociétaires sont prédominantes en élevage et dans les grosses structures.

*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM - CAB – 2022*

**L'exploitation individuelle (nom propre) :** ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

**Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) :** est réservé aux exploitants à part entière. Cette forme n'admet pas d'associés non exploitants ; il peut être constitué entre deux époux.

**L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) :** peut être créée avec un seul associé exploitant. Elle admet des associés non exploitants (apporteurs de capitaux) ; la seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital.

**La Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) :** admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure. Elle peut être constituée entre époux. Cette forme n'oblige pas les associés à être exploitants. Elle doit être constituée au moins de deux personnes.

**La Société à Responsabilité Limitée (SARL) :** est une société commerciale composée d'associés dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports.

**La Société Anonyme (SA) :** est une société commerciale composée d'associés dont la responsabilité est limitée aux parts détenues (actions).

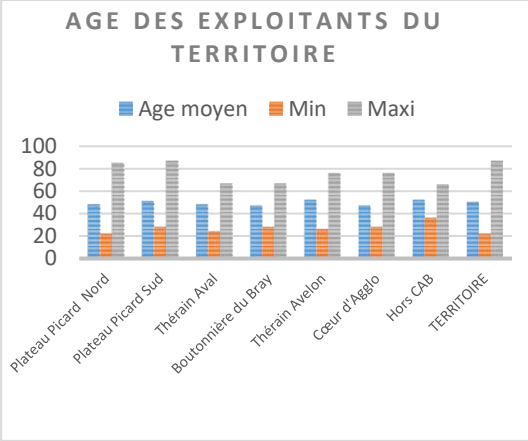


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

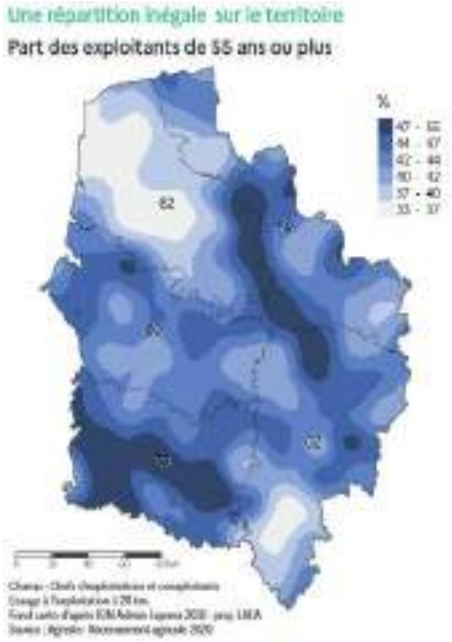


### 1.2.2.2 Âge des exploitants

Au terme de l'étude menée sur le territoire de la CAB, nous constatons un âge moyen des **chefs d'exploitation de 50 ans ce qui est inférieur à la moyenne départementale** la moyenne départementale qui est de 55 ans (*Agreste-RA 2010-RA2000 et MSA 2015*).

Selon le recensement agricole de 2020, l'Oise compte 3 286 chefs d'exploitation et co-exploitants. 62 % ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans reste faible (16 %). Les plus de 60 ans représentent 22%.

Deux tranches d'âge sont bien représentées : ceux ayant un âge compris entre 51 et 60 ans, correspondant à 29.5% des exploitants, tout comme ceux ayant entre 41 et 50 ans (pourcentage équivalent). Les moins de 40 ans représentent 21.9% des actifs agricoles, et enfin 19.1 % des exploitants ont plus de 60 ans.

Répartition des chefs d'exploitation en fonction de leurs tranches d'âge :

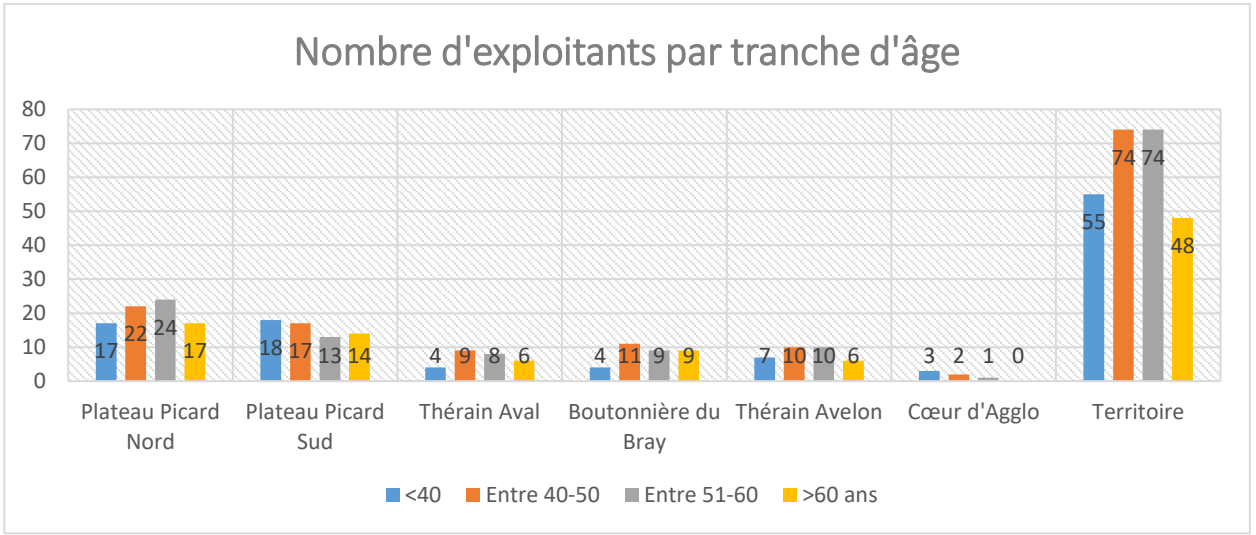


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

Le sud du territoire (Secteurs Thérain Aval et Boutonnière du Bray) présente des taux supérieurs à 50% pour les plus de 51 ans conformément à la cartographie ci-contre de la part des plus de 55 ans en Hauts-de-France.

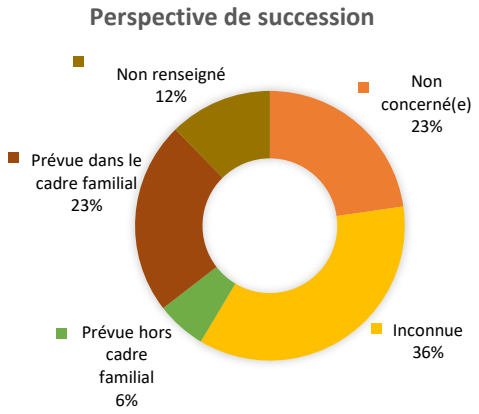


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

SAU moyenne/exploitation enquêtée
CAB = 128 ha

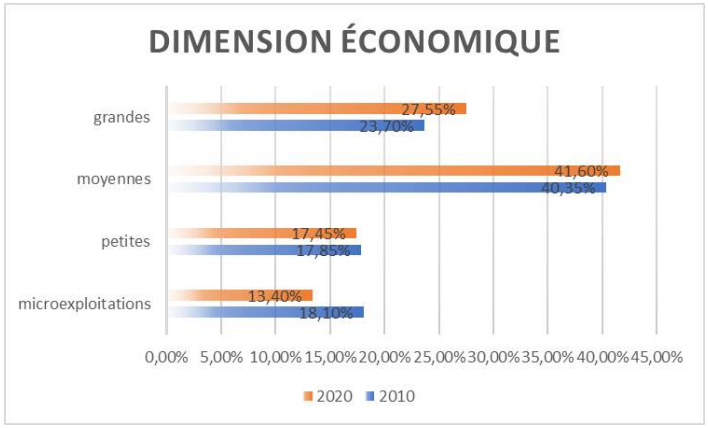


*Source : Agreste 2020*

Au sein des structures agricoles du territoire, on peut présumer un renouvellement des générations d'ici 10 ans pour plus de 40% d'entre elles. Sur l'ensemble des exploitants enquêtés, 29 % connaissent leurs successeurs.

### 1.2.2.3 Niveau d'étude des dirigeants des exploitations agricoles

Les dirigeants des exploitations agricoles sont plus diplômés sur le Beauvaisis que dans les Hauts de France ou sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ainsi, 68% des chefs d'exploitation ont obtenu au moins le baccalauréat contre 58% des chefs de Hauts de France et 49% des chefs de France métropolitaine.

### 1.2.2.4 Un dirigeant d'exploitation sur 4 est un double actif

Pour 63% des chefs d'exploitation et coexploitants, la direction de l'exploitation constitue une activité à temps plein. Les dirigeants sont 27% à être double actif, c'est-à-dire qu'ils ont une autre activité lucrative sans rapport avec l'exploitation agricole. Il faut distinguer souvent deux principales raisons ; l'exploitation n'a pas une taille assez grande pour assurer un revenu suffisant ou encore l'agriculteur souhaite garder son emploi précédent après une installation tardive.

### 1.2.2.5 Surface des exploitations agricoles

Sur le territoire de la CAB, la surface moyenne par exploitation est de 128 ha, soit dans la moyenne départementale qui est de 124 ha (*Agreste Hauts de France - Memento 2021*).

La surface exploitée va de 383 ha, pour la plus grande structure, à 0.45 ha pour la plus petite. Cette faible superficie correspond à l'une des cressonnières présentes à Bresles.

Parmi les structures enquêtées, il est à noter que 24% des exploitations ont une Surface Agricole Utile (SAU) comprise entre 100 et 149 ha, tranche moyenne représentative à l'échelle du territoire et du département.

Viennent ensuite les exploitations dont la surface est comprise entre 150 ha et 199 ha (21%), puis celles comprise entre 50 et 99 ha (19%). Les extrêmes représentent 16% (inférieures à 50 ha) et 18% (supérieures à 200 ha)

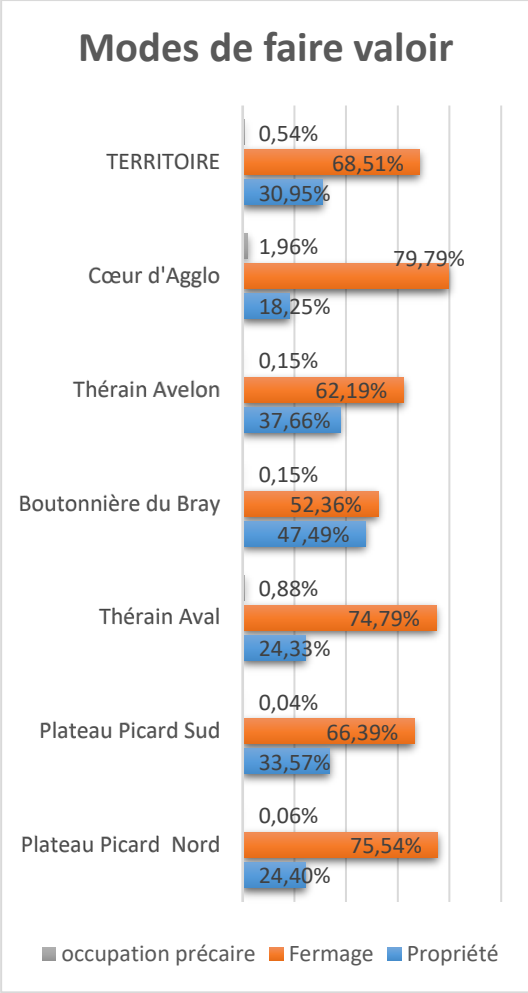


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

30.95% des terres sur le territoire de la CAB sont exploitées en faire valoir direct (en propriété), contre 68.51 % en fermage (en location) et 0.54% des terres sont exploitées à titre précaire (convention dérogeant au statut du fermage).

Le pourcentage des terres exploitées en propriété est donc largement supérieur à la moyenne départementale de l'Oise calculée lors du recensement agricole de 2016 (Agreste ESEA 2016) qui s'élevait à 5,3%. En parallèle, les surfaces en fermage sont logiquement plus faibles sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis que pour l'ensemble de l'Oise (91,3%).
Les terres exploitées en faire valoir direct sur le territoire de la CAB sont souvent des biens de famille transmis à la suite d'une succession ou à une donation.

La détention des terres en propriété confère un ancrage très fort aux exploitants concernés qui, de ce fait, ne courent pas le risque de se voir notifier un congé-reprise par leur propriétaire à la fin du bail. Ils n'ont pas non plus à assumer la charge d'un fermage à régler tous les ans à leur bailleur, ce qui assure aussi une solidité financière face aux aléas que peut connaître la profession d'agriculteur.

Si le fermage prédomine nettement sur le territoire, dans certains secteurs la part du faire valoir direct est particulièrement élevée avec des taux de 37.66% pour la boutonnière du Bray et le Thérain Avelon. Le Cœur d'agglo a un le taux de fermage le plus élevé du territoire avec 76.88% ainsi que le taux d'occupation précaire le plus fort avec 19.11% de terres exploitées ce qui témoigne d'une fragilité des exploitations soumises à une pression urbaine importante.

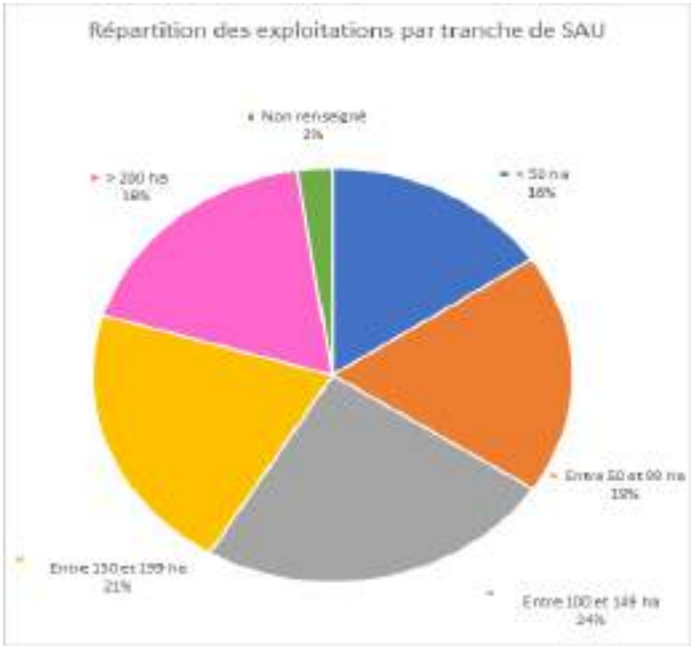


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

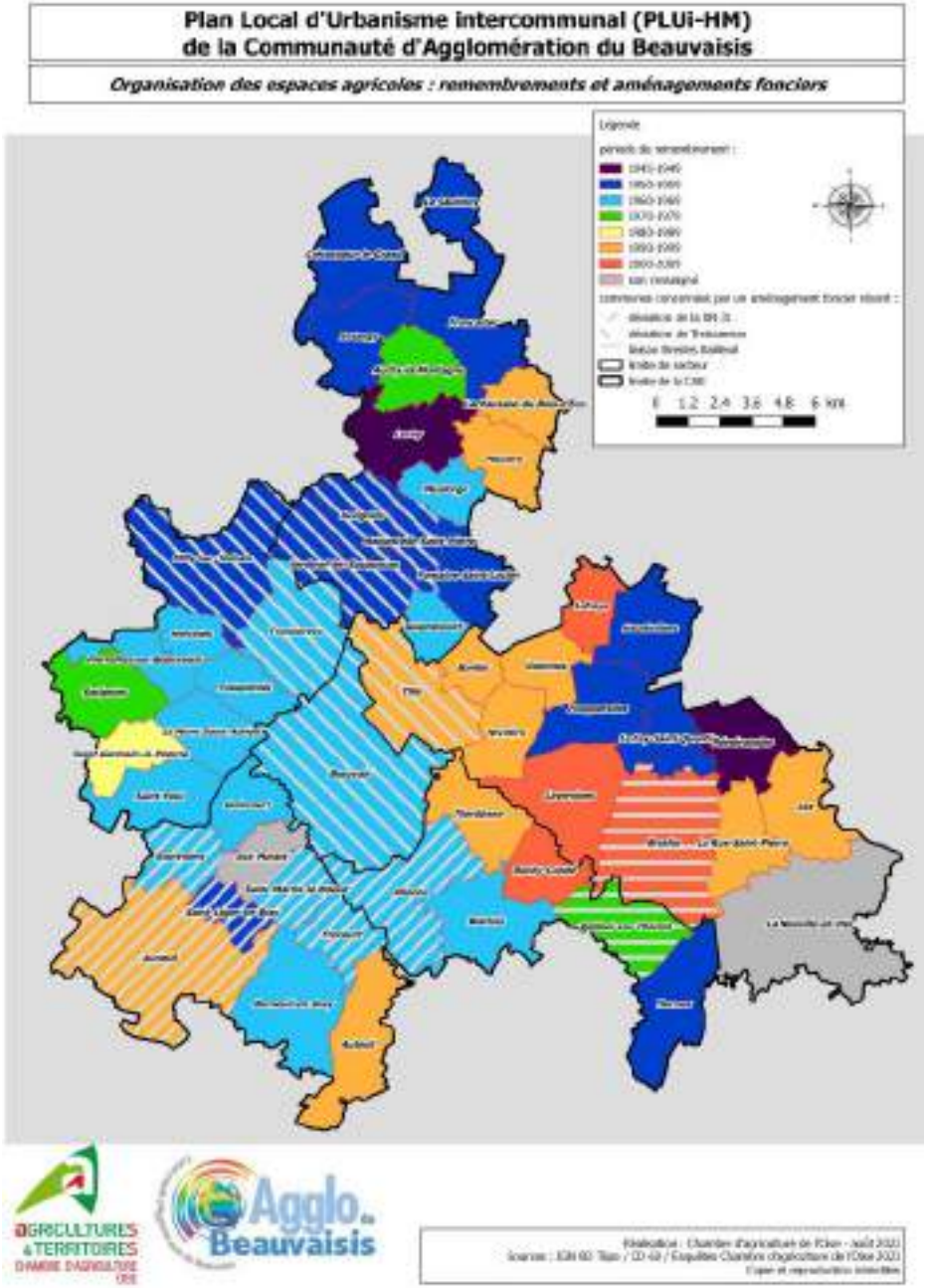


### 1.2.2.6 Organisation des espaces et du parcellaire agricole

Au moins 96% des communes du territoire ont fait l'objet d'un remembrement. Les communes d'Aux Marais et de la Neuville en Hez apparaissent comme non renseignées selon les informations Cartélie DDT60.

62% des communes remembrées l'ont été avant 1970, et 15 d'entre elles après 1990. Certaines communes ont fait l'objet d'un aménagement foncier consécutif à la réalisation de grands ouvrages telle la déviation de la RN31, la liaison Bresles-Bailleul ou encore plus récemment la déviation de Troissereux.

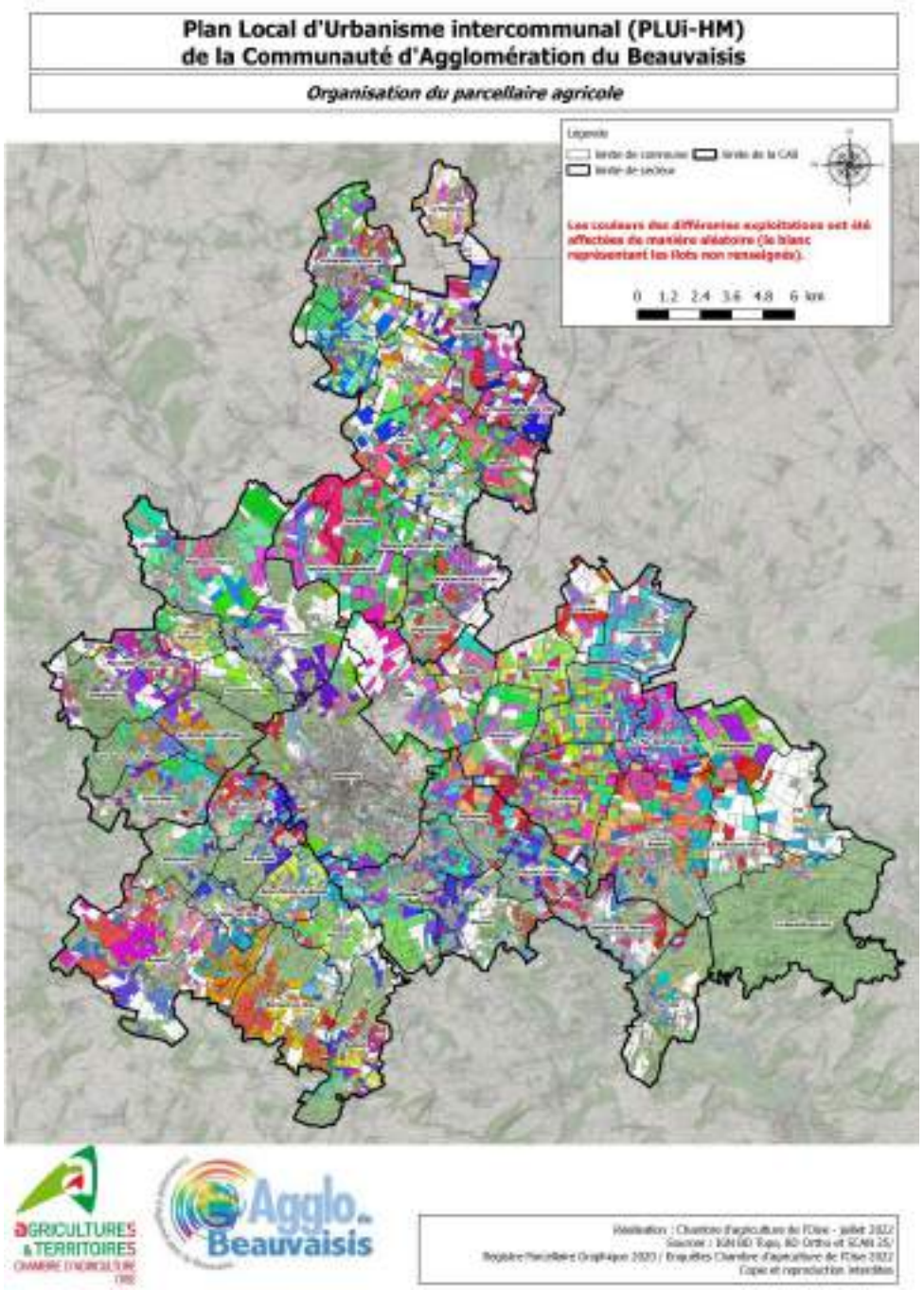


La réalisation de ces différents remembrements explique que le parcellaire des exploitations est assez groupé comme en témoigne la cartographie « Organisation du parcellaire agricole ».

Lors de l'enquête menée auprès des exploitants, il est apparu que malgré les remembrements réalisés, certains exploitants procèdent depuis longtemps à des échanges avec d'autres exploitants pour améliorer leur organisation parcellaire. Ces échanges rendent ces exploitations vulnérables, puisque la remise en cause de certains échanges les fragiliserait. Certains exploitants, notamment ceux des communes les plus anciennement remembrées, demandent un aménagement foncier rural qui permettrait d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux, et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les PLU.

## 1.2.3 Les caractéristiques économiques des exploitations agricoles

### Définition de l'EBE

*L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par une entreprise. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements, ni la politique de financement de l'entreprise. Connaître l'Excédent Brut d'Exploitation est indispensable pour toute entreprise car il permet de confronter le chiffre d'affaires hors taxes avec tous les frais engagés pour produire des biens ou services. Si l'EBE est positif, cela signifie que l'entreprise vend plus cher qu'elle ne produit. Si à l'inverse il est négatif, l'entreprise perd de l'argent. L'EBE obtenu peut être comparé avec les capitaux investis afin de déterminer la rentabilité d'un investissement.*

### 1.2.3.1 L'orientation technico-économique des exploitations du territoire

Nous sommes sur un territoire où l'agriculture reste fortement marquée par les cultures céréalières et les oléo-protéagineux (78% de la SAU enquêtée sur le territoire, contre 73% dans le département).

Toutefois, les cultures industrielles sont présentes mais dans une moindre mesure par rapport au niveau départemental :

- les surfaces agricoles consacrées aux cultures betteravières représentent 8% de la SAU contre 10% au niveau du département. Seul le secteur Plateau Picard sud et Cœur d'Agglo sont au niveau départemental voire supérieur avec des taux respectivement de 10 et 20% ;
- les surfaces agricoles consacrées à la pomme de terre de consommation représentent 0.5% de la SAU contre 1% au niveau départemental.

9.1% des cultures sont les grandes cultures à orientation industrielle à plus haute valeur ajoutée. En effet, ces cultures sont plus rémunératrices que les systèmes type céréales et oléo-protéagineux. Comme le témoigne le tableau ci-dessous, l'excédent brut d'exploitation (EBE) constaté pour ce type de culture, dans le cadre du réseau d'information comptable agricole (RICA), est deux fois supérieur à celui obtenu pour les cultures céréales et oléo-protéagineux.

Ces cultures ont permis d'amortir l'évolution défavorable des cultures céréalières et oléo-protéagineux jusqu'en 2020, derniers chiffres que nous connaissons.

| EBE moyen en euros | Céréales et oléo-protéagineux | Grandes cultures à orientation industrielle | Polyculture élevage |
|---|---|---|---|
| 2016 | 20 800 | 62 600 | 76 401 |
| 2017 | 58 700 | 100 200 | 82 000 |
| 2018 | 58 800 | 100 400 | 87 000 |
| 2019 | 58 000 | 108 000 | 97 000 |
| 2020 | 53 000 | 92 000 | 89 000 |

*Source RICA (réseau d'information comptable agricole)*

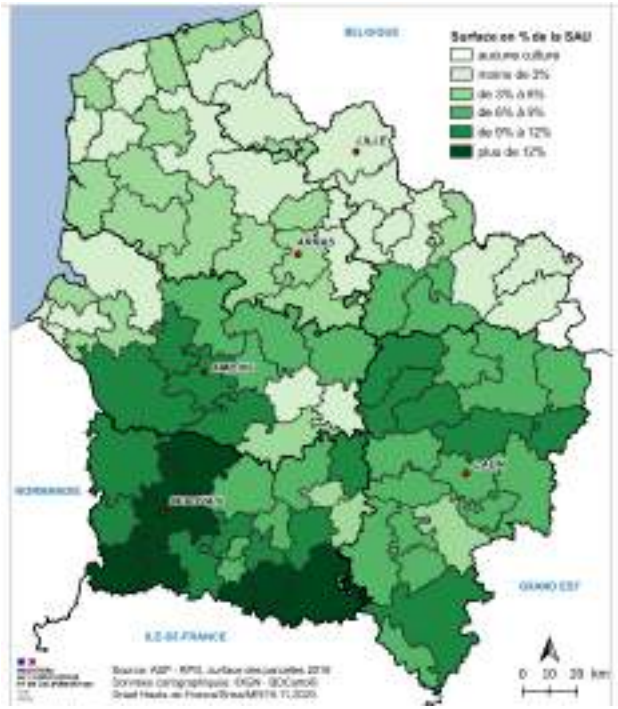


*Bonne implantation de la culture de colza*

Le cresson : une spécificité de la CAB

Sur les 251 exploitations qui ont pu être enquêtées, nous observons que :

- 225 exploitations cultivent des céréales,
- 177 exploitations cultivent du colza,
- 135 exploitations cultivent la betterave sucrière,
- 21 exploitations cultivent du lin fibre, etc.

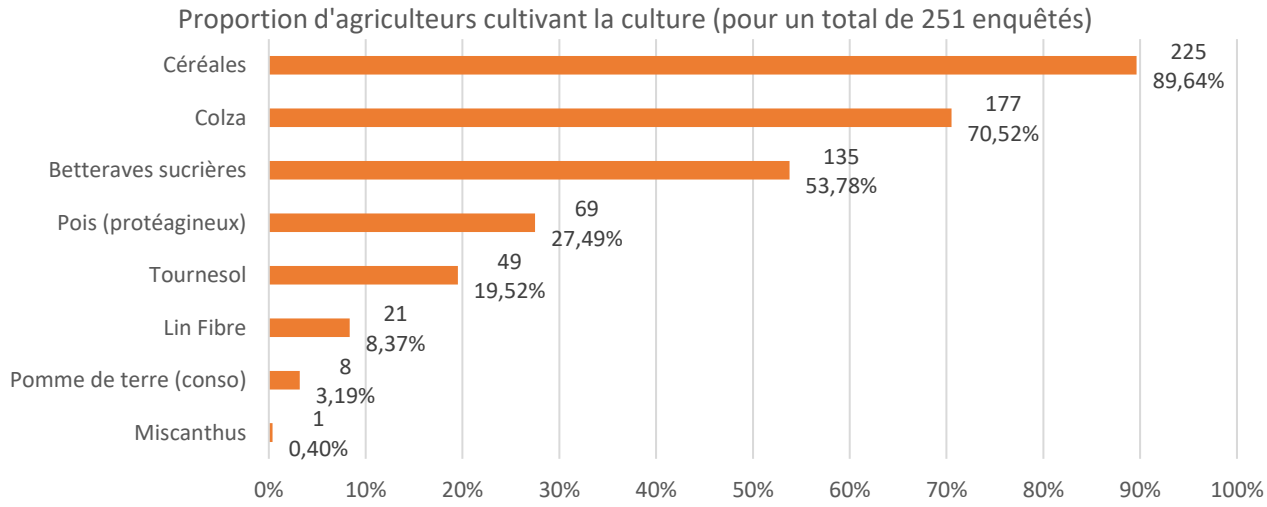


Le maraîchage est présent sur ce territoire avec un total de 9 exploitations qui le pratiquent.

La culture du cresson de fontaine est une spécificité de la CAB et plus particulièrement du marais de Bresles. 43% de la production régionale est produite dans l'Oise équivalent à 16.1% de la production nationale. La qualité de l'eau (puits artésiens) est un enjeu majeur pour cette activité qui craint du projet de stockage des déchets inertes du Grand Paris au lieu-dit les Cents Mines.

Les prairies concernent 10% de la SAU contre 1.7% au niveau départemental. La présence d'exploitations d'élevage justifie cette surface.

REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES CAB

*source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

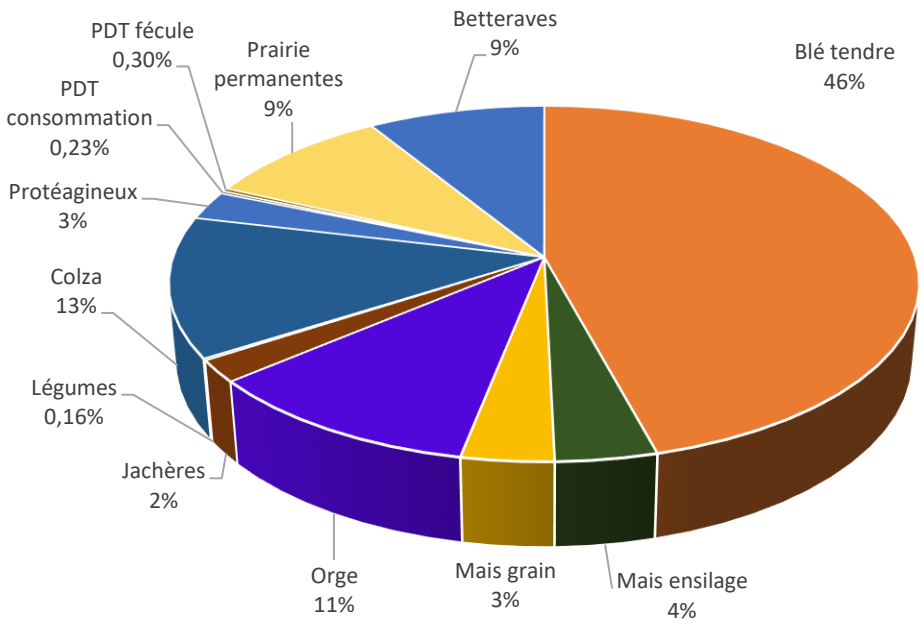


REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES OISE

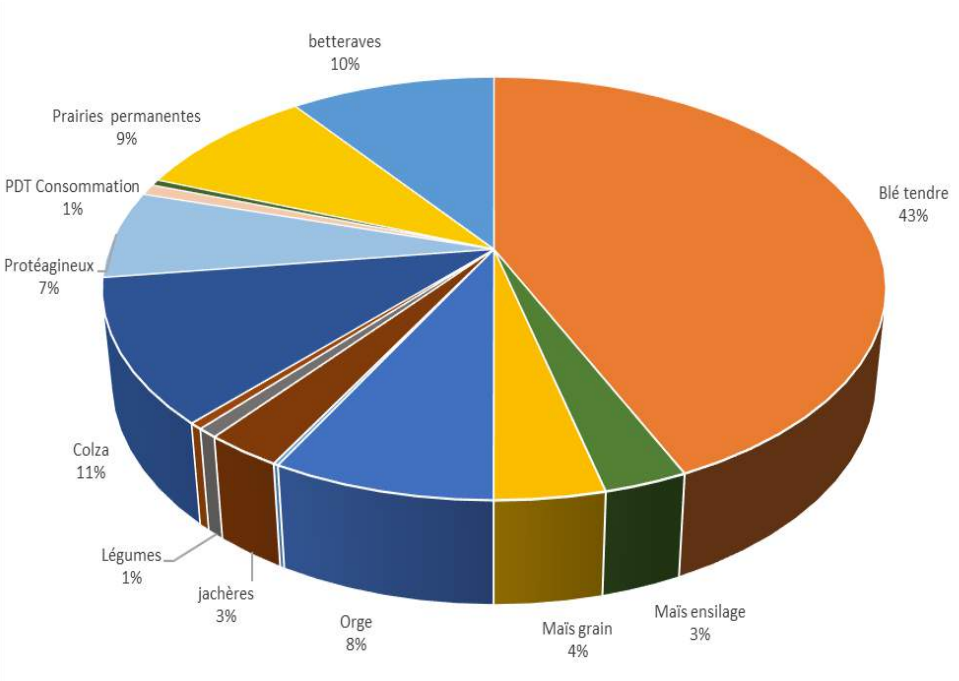

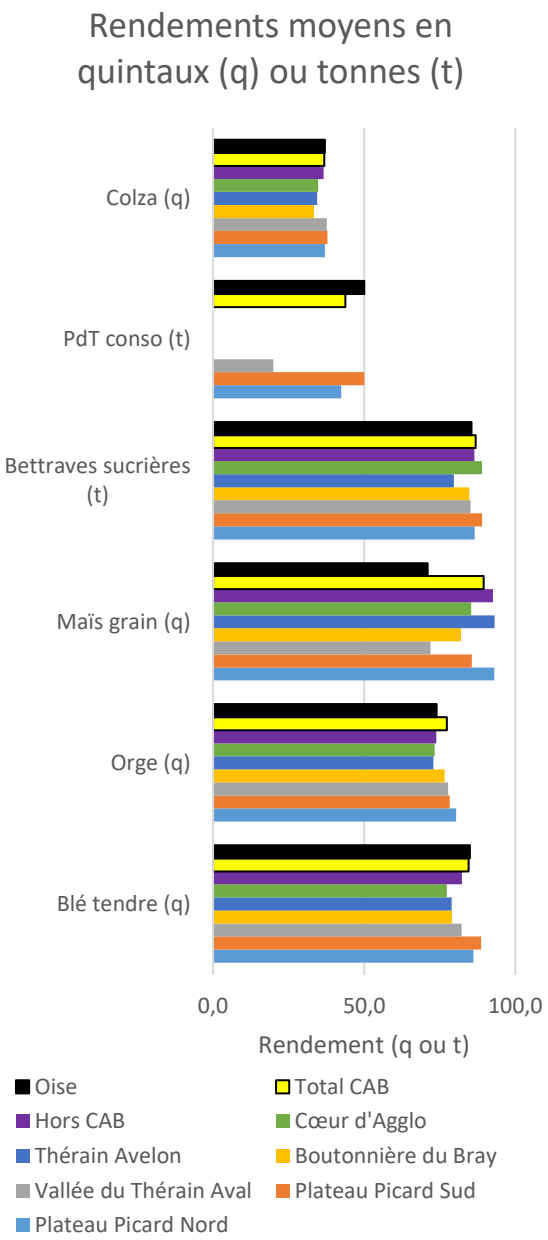


De manière générale, les rendements sont supérieurs aux rendements observés au niveau départemental excepté pour la pomme de terre.

| Production | Rendement moyen CAB | Rendement moyen départemental |
|---|---|---|
| Betterave | 85,5 tonnes/ha | 85-86 tonnes/ha |
| Blé | 84,6 quintaux/ha | 81 quintaux/ha |
| Oléo-protéagineux (colza) | 36,8 quintaux/ha | 33 quintaux/ha |
| Maïs grain | 89,5 quintaux/ha | 71 quintaux/ha |
| Pommes de terre | 43,8 tonnes/ha | 50 tonnes/ha |

*Source : Agreste SAA définitive 2019 et provisoire 2020*

Ce constat est à nuancer en fonction des secteurs. Ainsi les rendements de blé sont supérieurs à la moyenne départementale sur les deux secteurs du Plateau Picard. Par ailleurs ces deux secteurs possèdent des moyennes supérieures à la moyenne départementale sur l'ensemble des cultures exceptées pour la pomme de terre.

**Une agriculture à dominante céréalière tournée vers les marchés internationaux et exposée à la fluctuation des cours mondiaux et à une évolution défavorable du climat**

C'est une constante dans notre département et notre région dont le territoire ne se départit pas : la quasi-totalité des exploitations du territoire produit des céréales qui totalisent près de 60% des surfaces cultivées, dont 42% des surfaces consacrées à la culture du blé tendre.
On note que l'orge occupe une bonne place avec 11 % des surfaces cultivées (8% sur la région Hauts-de-France). L'orge est utilisée pour l'alimentation animale mais aussi pour la brasserie puisque 1/3 de la production d'orge dans la région Hauts-de-France est orientée vers ce secteur industriel. 75% de la production d'orge en région Hauts-de-France est exportée.

Corollaires des cultures céréalières, les cultures des oléagineux (colza, tournesol…) et protéagineux sont modestes, inférieures à la moyenne départementale : 16 % contre 18%. L'EBE reste faible pour ce type de culture. En effet, les dernières campagnes ont été défavorables, tout particulièrement depuis 2016 avec une baisse de 51% de l'EBE par actif non salarié par rapport à 2015 pour les exploitations spécialisées en « Céréales et oléo-protéagineux ».

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de diminution importante des rendements des principales cultures céréalières conjuguées à des prix de vente demeurant bas pour la plupart des cultures.

Les résultats restent contrastés d'une année sur l'autre. En 2018, on note des rendements en baisse concernant les céréales et oléo-protéagineux mais des cours qui progressent par rapport aux années antérieures. En 2019, c'est l'inverse qui se produit, les rendements et la qualité sont satisfaisants mais les prix sont en net recul.

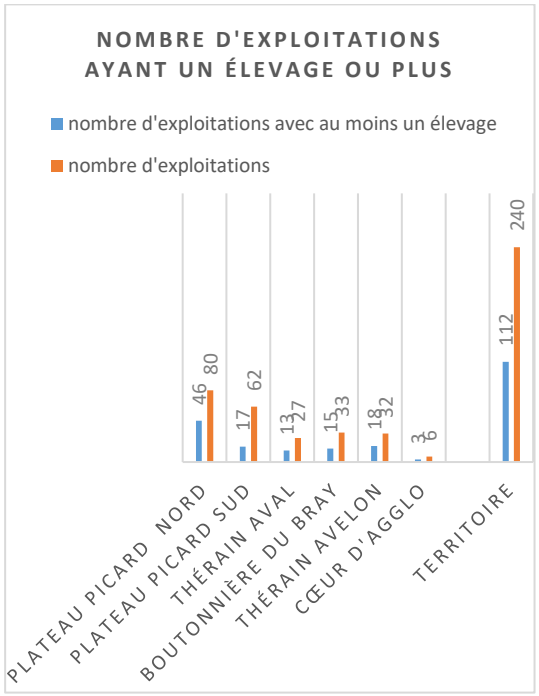


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

*Source : Météo France Beauvais*

Une étude réalisée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt) démontre que si on observe la moyenne olympique des rendements (en excluant sur 5 ans, l'année où les résultats sont les meilleurs et l'année où ils sont les plus défavorables), les rendements chutent depuis ces 10 dernières années ou stagnent au mieux. L'évolution du climat a vraisemblablement un impact par l'accroissement des phénomènes d'évapotranspiration liés au réchauffement climatique qui nuisent à l'évolution normale des cultures, mais aussi d'une modification de la répartition de la pluviométrie. Selon l'observatoire agricole des changements climatiques, la température a évolué en effet de + 1,8°C entre 1959 et 2019 (station météo de Beauvais. Ces dernières années sont marquées par des longues périodes de sécheresses impactant les cultures d'automne (betteraves, pommes de terre ,…).

### Une activité d'élevage encore bien présente sur le territoire

Bien que l'on note une diminution du nombre d'élevages à l'échelle du territoire (passant de 53% des exploitations en 2010 à 45% en 2020 (Agreste recensements agricoles 2010 et 2020)), il est encore bien ancré sur le territoire puisqu'il est présent sur 44.5% des sièges d'exploitation de la CAB selon l'enquête agricole CA60.

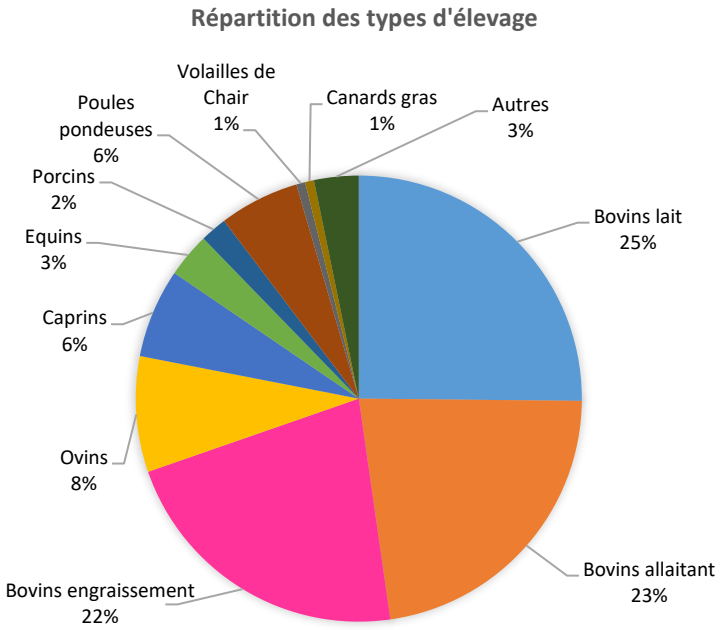


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

On dénombre 107 exploitations (ayant leur siège sur la CAB) avec au moins un élevage. Ce sont les ateliers bovins qui prédominent dans l'ensemble des secteurs.

La règle de réciprocité : la loi d'orientation agricole du 09 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire déposant un permis de construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole. Ainsi, en fonction de l'activité agricole, et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire Départemental ou Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), des périmètres de réciprocité inconstructibles sont applicables (15, 25, 35, 50, 100, 200 voire 500m). Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles au cas par cas.

| Type d'élevage | Nombre d'éleveurs* | Nombre d'animaux |
|---|---|---|
| Vaches laitières | 39 | 3791 |
| Vaches allaitantes | 35 | 2120 |
| Bovins à l'engrais | 34 | 2143 |
| Ovins | 13 | 825 |
| Caprins | 10 | 560 |
| Equins | 5 | 156 |
| Porcins | 3 | 270 |
| Poules pondeuses | 9 | 96 150 |
| Volailles de chair | 1 | 10 000 |
| Canards gras | 1 | 500 |
| Autres | 5 | 118 Ruches |

** Un exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

*Poules pondeuses - GAEC Huyart – Rouyère*

Vaches laitières – Ferme des Bayottes

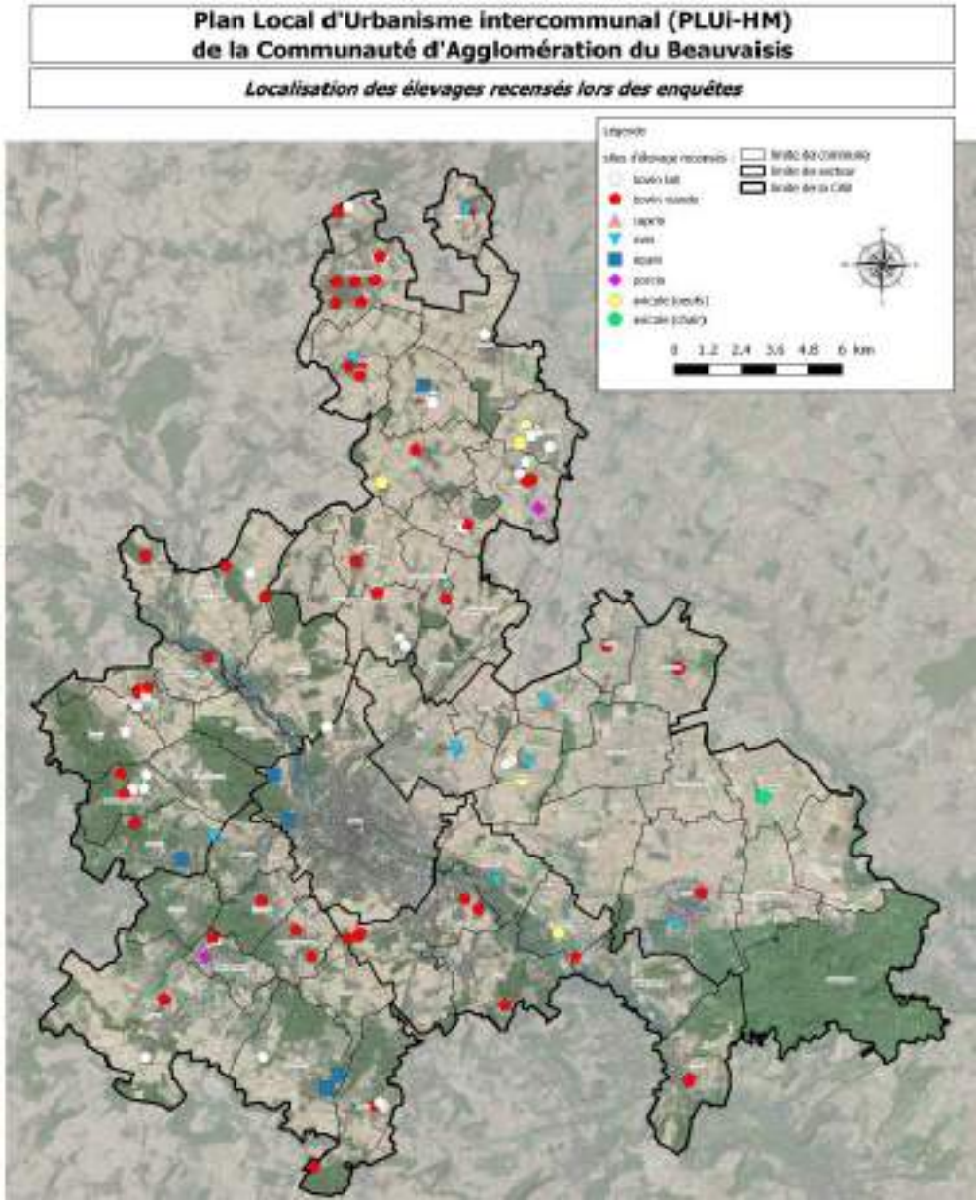


L'élevage est réparti de manière inégale dans les 6 secteurs de la CAB.

Le pourcentage d'éleveur varie en fonction des secteurs. Sur la partie ouest, il est présent sur 48% (Boutonnière du Bray) à 57% (Plateau Picard Nord) des sièges d'exploitation.

Alors que sur la façade Est, il est moins représenté avec notamment 22% des sièges d'exploitation du Plateau Picard Sud qui comportent au moins un atelier élevage.

Les systèmes bovins lait sont plus représentés sur la moitié ouest de l'agglomération (plus de 33% des élevages dans les secteurs 4 à 6).

L'élevage souffre d'une diminution du nombre de vétérinaires et l'absence d'abattoirs de proximité. Face à cette problématique, certains éleveurs éloignés des cabinets vétérinaires s'interrogent sur la pérennité de leur atelier.

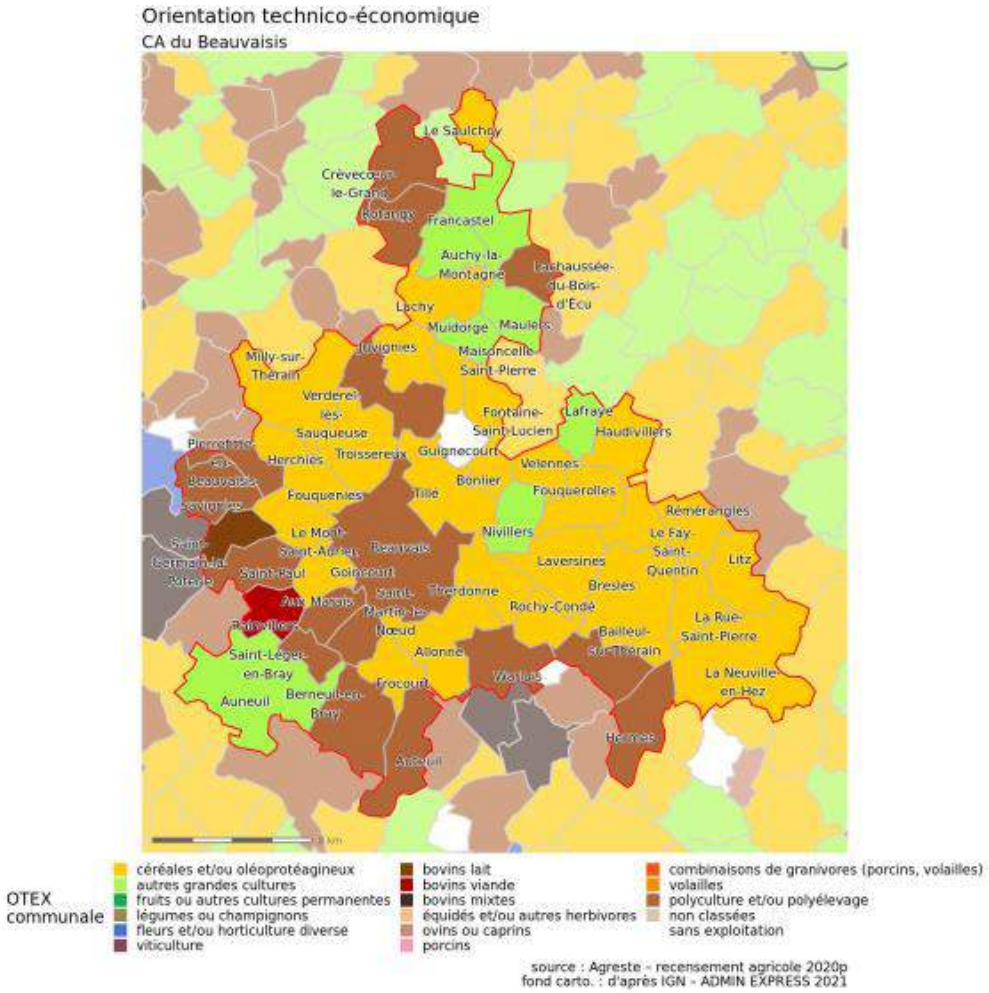


Les orientations technico économiques des exploitations à l'échelle communale (–Agreste, recensement agricole 2020) correspondent aux données recueillies lors de l'enquête agricole menée par la Chambre d'agriculture en 2022 tant dans la localisation des principales productions ou élevages que dans la répartition en nombre.

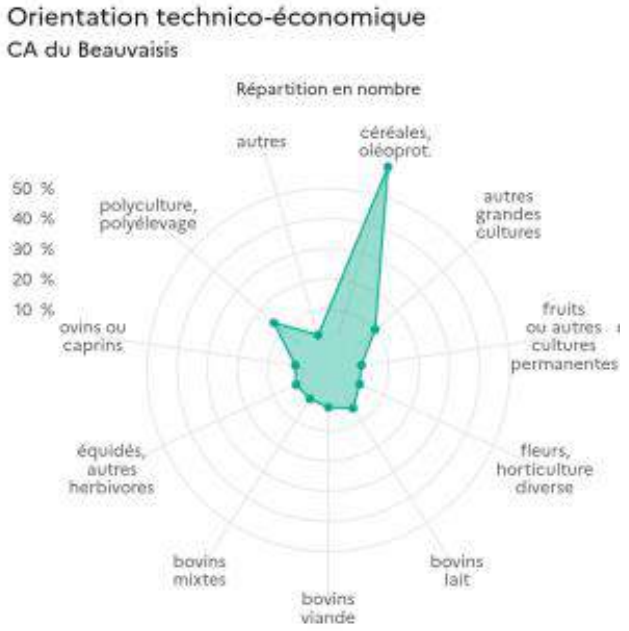


*Source : Agreste – recensement agricole 2020*

### 1.2.3.2 Les emplois

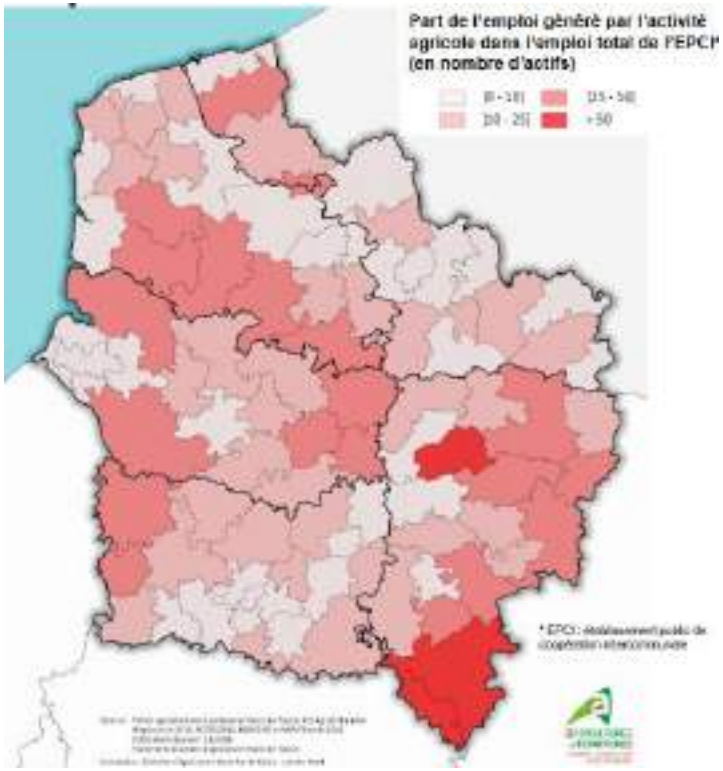


**Les emplois directs dans les exploitations agricoles**

L'enquête réalisée a recensé 280 chefs d'exploitation sur les 251 exploitations recensées. Il faut également tenir compte de la main d'œuvre familiale qui peut participer aux travaux et la main d'œuvre salariée. **Nous avons pu ainsi dénombrer 398 équivalents temps plein** sur l'ensemble des exploitations enquêtées. Les données issues des recensements agricoles de 2010 et 2020 révèlent la baisse conséquente des emplois directs dans les exploitations agricoles (-22%) qui est supérieure à la baisse du nombre d'exploitation (-12.9%) sur cette même période.

L'agriculture est le secteur qui a connu la plus vive diminution d'emplois depuis 1975. Ceci s'explique notamment par l'augmentation de la productivité du travail : plus de richesses sont créées par moins de personnes.

Cependant, une part de cet emploi agricole, en apparence détruit, a en fait été absorbé par d'autres secteurs d'activité spécialisés gravitant autour de la production. En effet, les exploitations agricoles françaises ont connu au cours de ces dernières décennies un mouvement dit de « spécialisation verticale » en réduisant le champ de leur activité par la délégation d'une partie des tâches jusqu'alors réalisées sur des exploitations à des entreprises extérieures : production de semences, d'aliments du bétail, d'engrais, production des outils de travail, de vente…

**L'importance de l'emploi indirect**

Autrement dit, la diminution du nombre d'actifs s'est accompagnée d'une création d'emplois dans les secteurs connexes à l'agriculture : industries d'amont, d'aval, services et institutions.

La contribution de l'agriculture à l'activité économique et à l'emploi doit se mesurer sur la base d'un concept plus large que celui de la population active agricole, en prenant en compte les emplois indirects dont l'existence est liée à celle des exploitations agricoles. Les emplois sont en effet essentiels pour le fonctionnement de l'économie locale et le dynamisme des territoires ruraux.
D'après l'étude réalisée par la Chambre d'agriculture régionale Hauts-de-France*, les emplois dépendant directement de l'agriculture en amont et aval de la filière s'élèvent à 701 emplois directs tandis que les emplois indirects s'élèvent à 5 809 sachant que cette étude relève la présence de 34 établissements amont aval à l'agriculture.
Globalement, 13 % des emplois du territoire de la CAB dépendent donc directement ou indirectement de la filière agricole, ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale qui est de 8 %.

Sur le territoire, 320 exploitations recensées en 2018 induisent 6510 emplois. Une exploitation agricole génère donc en moyenne 20 emplois directs et indirects ce qui est supérieur à la moyenne régionale (Hauts-de-France) qui est de 9.5. Globalement, l'agriculture génère de nombreux emplois sur ce territoire, qui dispose donc encore d'une forte identité agricole grâce au dynamisme des exploitants agricoles et au pôle territorial du Beauvaisis « Innovation, Agritech et Numérique agricole ».

*« L'emploi généré par l'agriculture dans les Hauts-de-France » – Ecostratégique – Mai 2018

*Agrilab - Unilasalle*

*AGCO - Beauvais*

*Isagri- Beauvais*

**Le pôle territorial : « Innovation, Agritech et numérique agricole »**

Des entreprises telles qu'AGCO, GIMA ou encore ISAGRI comptabilisent un nombre non négligeable de ces emplois indirects.

L'Agglomération du Beauvaisis et ses partenaires ont lancé le 14 mai 2018, le premier écosystème spécialisé en machinisme et numérique agricole : le Pôle Territorial du Beauvaisis "Innovation, Agritech et Numérique agricole".

Fort de la présence sur le territoire d'acteurs leaders dans le domaine de l'Agtech, ce pôle ambitionne d'accueillir et de favoriser le développement de start-up, entreprises et industriels du secteur.

L'Agglomération du Beauvaisis dispose de la présence des plus grands acteurs reconnus et performants dans les domaines de l'agrobusiness, sur toute la chaine de valeurs : enseignement supérieur et recherche, tissus économiques, innovation et entreprenariat. Elle leur fait appel pour la création d'un nouvel écosystème innovant.

Soutenue par la Région Hauts-de-France, elle s'est entourée d'UniLaSalle, d'Isagri, d'AGCO, du GIMA et du CETIM pour créer ce Pôle aux objectifs ambitieux.

La création d'Agrilab, centre d'innovation collaborative dédiée à l'agriculture, permet le partage d'espaces, de machines, de compétences et de savoirs. Il constitue un outil idéal pour les agriculteurs du Nord de la France, leurs partenaires et les entreprises souhaitant contribuer à la dynamique d'innovation du secteur agricole. Sa localisation, sur le campus d'UniLaSalle, permet de proposer à ses futurs usagers une interaction immédiate avec le terrain (parcelles agricoles adjacentes), mais aussi de rapprocher agriculteurs, étudiants en agro-alimentaire, enseignants-chercheurs, agro-équipementiers, partenaires des agriculteurs (coopératives, centres de gestion, chambres d'agriculture, syndicats agricoles...), SSII (Sociétés de Services en Ingénierie Informatique) et startups dans un environnement adapté à leurs besoins.

### 1.2.4 Les filières amont et aval

Selon l'étude réalisée par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, 15 établissements en amont et en aval de la filière agricole sont présents sur le territoire. Toutefois, les agriculteurs travaillent également avec de nombreux autres établissements établis à l'extérieur du territoire.

L'enquête menée dans le cadre de ce diagnostic permet de recenser les principaux établissements coopératifs ou négoces avec lesquels les agriculteurs du territoire travaillent et qui ont été les plus couramment cités. Cela rend compte des productions les plus courantes : céréales, oléo-protéagineux et betteraves (cf. Atlas 1 : territoire, page 6). Cette liste n'est pas exhaustive.

*Coopérative de Milly (Milly sur Thérain)*

*Coopérative Agora (Bresles)*

| | |
|---|---|
| AGORA COOPÉRATIVE AGRICOLE | AGORA est un groupe coopératif agricole implanté dans l'Oise et présent sur toute la filière céréale du nord de Paris. La coopérative assure la collecte et la commercialisation des grains, l'approvisionnement agricole (semences, nutrition et protection des plantes, alimentation animale), ainsi que le conseil aux adhérents. |
| COOP MILLY | La coopérative de Milly est un groupe coopératif agricole ayant son siège sur le territoire de la CAB, à Milly sur Thérain. Elle assure l'approvisionnement des exploitations agricoles, la collecte et la commercialisation des céréales et le conseil aux agriculteurs. |
| UCAC | L'UCAC est un groupe coopératif agricole ayant son siège dans l'Oise, à Clermont. Elle assure l'approvisionnement des exploitations agricoles, la collecte et la commercialisation des céréales et le conseil aux agriculteurs. |
| NatUp la terre nous inspire | NatUp est un groupe coopératif agricole et agro-alimentaire ayant son siège au Mont Saint Aignan. Cette coopérative est ancrée sur un territoire allant du Havre à Paris et de Chartres à Amiens. |

| | |
|---|---|
| SAINT LOUIS SUCRE | Membre du groupe Südzucker, premier sucrier européen, spécialiste du goût sucré, Saint Louis Sucre produit et commercialise ses **sucres de betterave et de canne** pour les consommateurs, les industriels et la restauration hors foyer, en France, en Europe et dans le monde. Il est présent sur ces marchés avec les marques Saint Louis et Tutti Free. |
| Tereos Voir loin, rester proche | Groupe coopératif sucrier implanté à Chevrières (siège à LILLE), Tereos transforme des matières premières agricoles en sucre, en alcool et en amidon. A côté de ses principales productions – sucre et produits sucrants, amidon, alcool et éthanol –, le Groupe propose une très large gamme de coproduits et développe de nouvelles applications pour valoriser les résidus de productions agricoles. |
| Ternoveo | Implanté à Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne, le négoce TERNOVEO évolue dans un territoire marqué par une forte tradition agricole où il assure la collecte et la commercialisation de céréales ainsi que l'approvisionnement en agrofournitures (engrais, phytos, semences) pour ses clients agriculteurs. |

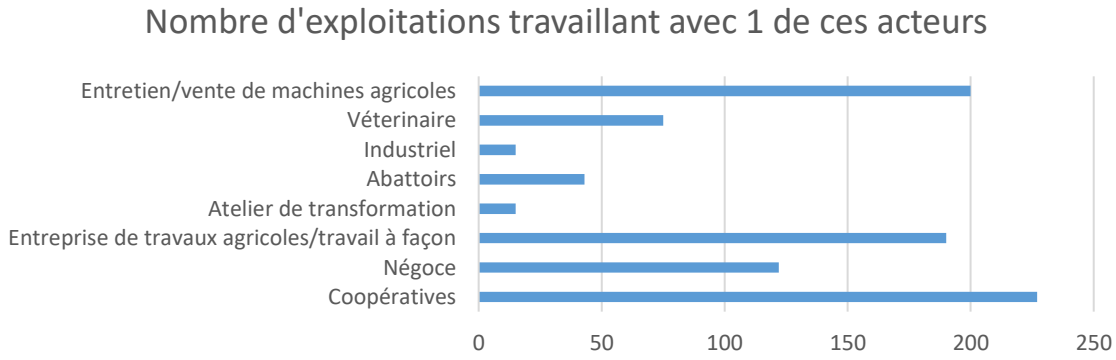


Ce diagramme démontre la place importante des coopératives agricoles ainsi que des négoces comme filière amont et aval. Les agriculteurs font également intervenir de nombreuses entreprises agricoles pour certains travaux (semis, récolte, entretien des haies…). Ce phénomène va en augmentant pour deux principales raisons (limitation des charges de production en réduisant l'investissement dans du matériel surdimensionné et croissance de la double activité).

## 1.2.5 L'agriculture de groupe

On désigne par « agriculture de groupe » toute forme de coopération et de travail en commun des agriculteurs. Sur ce territoire, la grande majorité des exploitations fonctionne sous forme de société comme vu précédemment.

Le travail en entraide et en Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) est assez bien représenté avec l'existence de 3 CUMA (CUMA du Sud-Ouest de l'Oise, CUMA des Frênes et CUMA des 2 cantons). Ces deux dernières CUMA ont leur siège en limite de la CAB mais comptent une trentaine d'exploitants ayant leur siège sur le territoire.

Créé en 1945, les CUMA sont plus que jamais une solution moderne de gestion de l'entreprise. Depuis 1990, elles sont devenues une structure incontournable pour de nombreux agriculteurs, qui voient là une façon de mutualiser les moyens, tout en réduisant les charges de production.

A travers notamment les groupes de développement, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs projets. Sur le territoire, le CERNODO (Comité d'Expansion Rurale du Nord-Ouest du Département de l'Oise) et l'ADARSO (Association pour le Développement Agricole de la Région Sud-Ouest) regroupent une grande partie des agriculteurs du territoire et contribue ainsi à promouvoir des dynamiques collectives de développement agricole. 36 agriculteurs sont impliqués dans des CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles).

*Cuma du Sud de l'Oise*

### 1.2.6 Démarches qualité

Sur l'ensemble des exploitants enquêtés, 112 d'entre eux sont engagés dans une démarche dite de qualité, soit près de 45% des exploitants du territoire.

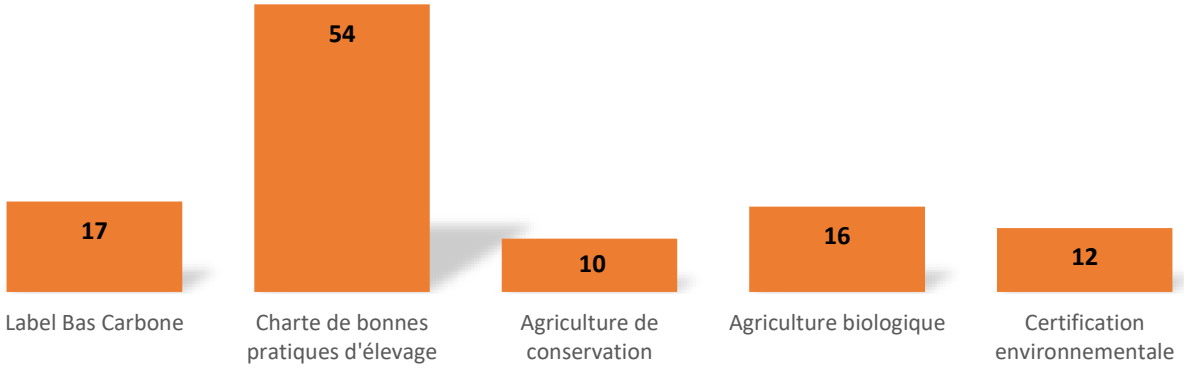


## L'agriculture de conservation

10 exploitants sont engagés dans l'agriculture de Conservation. L'Agriculture de Conservation des Sols place le sol au cœur du système de production et s'appuie sur 3 piliers complémentaires :

- **Couverture permanente du sol**
  Cela implique le maintien des résidus de culture en surface et l'implantation de couverts végétaux durant l'interculture. Le couvert végétal exerce des fonctions multiples parmi lesquelles la structuration du sol grâce au réseau racinaire, le recyclage des éléments minéraux et le développement de la biodiversité aérienne et souterraine en fournissant le gîte et l'alimentation des espèces présentes.

- **Semis sans travail du sol**
  L'objectif est de limiter au strict minimum la perturbation de l'activité biologique lors du dépôt de la semence dans le sol, de favoriser la porosité verticale naturelle du sol et d'augmenter le taux de matière organique.

- **Diversité et rotation des cultures**
  La réflexion agronomique de succession des cultures est primordiale et les maladies présentes sur les cultures sont réduites grâce à la complémentarité des espèces.

## La certification environnementale

12 exploitants ont obtenu la certification environnementale dont 9 de niveau 2 et 3 de niveau 3 (HVE).

La certification Haute Valeur Environnementale, plus communément appelée HVE, est tout d'abord, une certification volontaire. Son utilisation a fait l'objet d'un consensus entre les associations environnementales représentées par France Nature Environnement, la profession agricole et l'Etat.

Ne s'interdisant pas l'emploi de produits chimiques de synthèse, elle se situe dans une logique de production intégrée. Elle correspond au troisième et dernier niveau d'un dispositif qui utilise des caractéristiques de management environnemental (ISO 14001) ou de respect d'un référentiel (Qualiterre, Agriculture Raisonnée).

A la différence de la certification Agriculture biologique, qui est une démarche produite, la HVE est une démarche système, c'est-à-dire que toutes les productions issues de l'exploitation, végétales ou animales, alimentaires ou non-alimentaires, pourront être commercialisées avec la mention valorisante "issus d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale".

L'obtention de la certification HVE correspond au respect d'indicateurs de résultats sur 4 domaines : biodiversité, fertilisation, stratégie phytosanitaire et gestion de l'eau.

*Au 1er janvier 2022, en France, 24 827 exploitations agricoles avaient obtenu la certification de 3ème niveau HVE.*

*Au niveau régional, on dénombre 368 exploitations certifiées (niveau 3 -HVE), dont plus de la moitié sont des viticulteurs (Aisne), et au niveau de l'Oise, 32 exploitations le sont (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).*

## Le label bas-carbone

17 exploitants sont engagés dans la démarche « Label bas-carbone » mais ne sont pas encore labelisés.

Ce label récent créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, avec la collaboration de l'institut de l'économie pour le climat (I4CE) et de nombreux partenaires, a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

Il vise à favoriser l'émergence de projets volontaires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse qui vont au-delà de la réglementation et au-delà des pratiques usuelles.

Le label vient également en réponse à la demande de compensation locale volontaire des émissions de gaz à effet de serre. Des collectivités, des entreprises, et même des citoyens, sont prêts à rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire, par exemple pour compenser leur émission résiduelle. Pour s'engager, ces financeurs potentiels souhaitent que la qualité et l'intégrité environnementale des projets soient labellisés. Le label bas-carbone leur offre ces garanties et permet ainsi de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement.

## L'agriculture biologique.

Sur le territoire de la CAB, le nombre d'agriculteurs engagés en agriculture biologique a considérablement augmenté en un peu plus de 10 ans en passant de 3 en 2010 à 16 en 2022 (enquête diagnostic 2022) soit + 435% entre 2010-2022.

Sur les 16 producteurs, 7 pratiquent la vente en circuit court. Sachant que 30 exploitants sont orientés vers les circuits courts, on en déduits que près d'un producteur sur 4 en circuit court est engagé dans la démarche « agriculture biologique ».

## La Charte des bonnes pratiques en élevage

54 éleveurs du territoire ont déclaré être engagés dans cette charte.

C'est une démarche pour aider les éleveurs à progresser dans leurs pratiques et à répondre aux attentes de leurs partenaires et des citoyens. L'adhésion se fait sur une base volontaire et individuelle.

En adhérant à la Charte, chaque éleveur de bovins prend 6 engagements essentiels :

- Assurer la traçabilité des animaux de son exploitation ;
- S'assurer de la santé de son troupeau ;
- Fournir une alimentation saine, équilibrée et suivie à ses animaux ;
- Pour les élevages laitiers : protéger la qualité du lait par une hygiène rigoureuse ;
- S'assurer du bien-être des animaux et veiller à la sécurité des personnes travaillant sur l'exploitation ou intervenant ponctuellement auprès des animaux ;
- Participer à la protection de l'environnement.

Elle implique, pour l'éleveur qui signe la Charte, le respect de critères précis qui lui permettent bien souvent d'anticiper la réglementation.

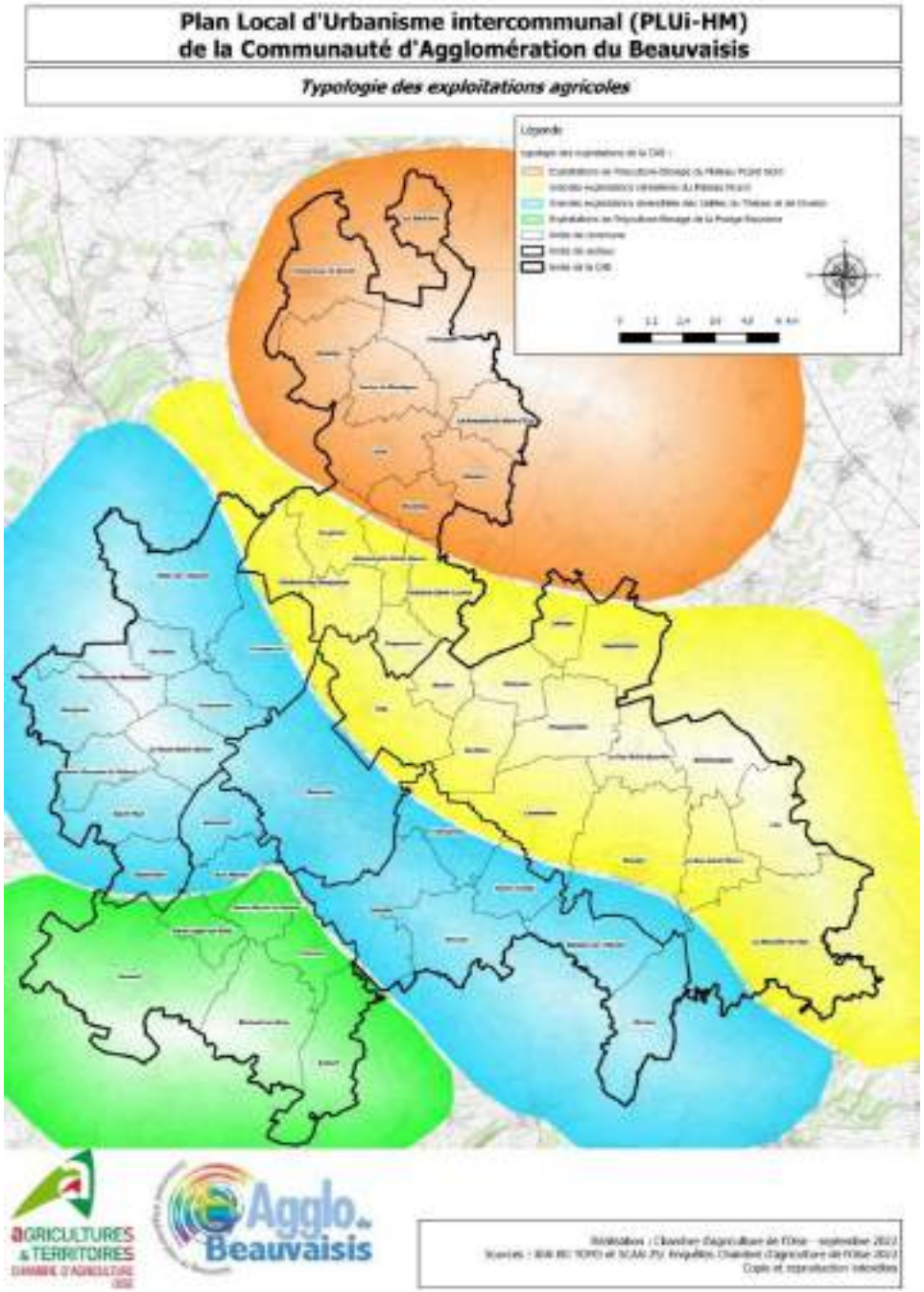


## 1.3 Les spécificités agricoles de ce territoire

### 1.3.1 Une agriculture plurielle

Les structures et types d'exploitations sont différents selon leur localisation. Le potentiel agronomique présenté en 1.1.1 en est la principale explication, mais pas l'unique (la topographie, l'urbanisation, les difficultés de circulation, etc…).

Globalement, 4 grands ensembles agricoles se distinguent :

- Les exploitations de polyculture et d'élevage du plateau picard nord (zone 1),
- Les grandes exploitations céréalières du plateau picard sud (zone 2)
- Les exploitations diversifiées des vallées du Thérain et de l'Avelon (zone 3),
- Les exploitations de polyculture et d'élevage de la frange brayonne (zone 4).

#### 1.3.1.1 Exploitations d'élevage et de polyculture du plateau picard nord (zone orange)

Cette zone représente plus d'un quart des agriculteurs du périmètre. Elle compte 68 sièges d'exploitations répartis sur 9 communes, sur la partie nord de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. 60 ont répondu à l'enquête. Les éléments chiffrés suivants sont issus des données collectées.

Ce secteur est caractérisé par :

• Des agriculteurs dont la moyenne d'âge s'élève à 48 ans ; de moyennes structures (SAU moyenne de 108 ha), 47% étant comprises entre 100 et 199 ha ; et parallèlement, 19% des structures inférieures à 50 ha.
60% des exploitations ont au moins un atelier d'élevage. Les ateliers « bovin viande » sont les plus représentés (environ 50% des élevages) mais l'atelier « bovin lait » concerne tout de même 16 éleveurs (soit 15% des élevages du territoire). Cette production est encore bien représentée sur des communes comme La Chaussée du Bois d'Ecu et Maulers qui comptabilisent, à elle deux, 5 éleveurs laitiers.

- La double activité concerne 22 % des chefs d'exploitation. Une partie des chefs d'exploitation ont également fait le choix de se diversifier.

La création de quelques activités de diversification a permis aux agriculteurs d'améliorer leurs revenus, voire de créer de l'emploi :

- 7 exploitants dont 6 éleveurs sont engagés dans une démarche de vente en circuit court : produits laitiers, œufs, viande bovine, viande ovine, farine…
- 1 pension de chevaux,
- 13 prestataires de services en travaux agricoles et main d'œuvre,
- 12 productions d'énergie renouvelable (photovoltaïque, biomasse et location de terres pour l'énergie éolienne).

➢ Des atouts

La potentialité agronomique est globalement assez élevée à élevée sur cette zone même si certains secteurs présente des potentiels modérés à faible telle qu'observé dans la vallée d'Auchy-la-Montagne. Ce potentiel agronomique explique les différentes possibilités d'assolement (céréales, betteraves, oléo protéagineux) sur ces sols limoneux épais.

Les prairies sont présentes mais proportionnellement moins que l'élevage, une partie des pâtures se trouvant sur des territoires voisins voire au sein de la CAB mais sur des secteurs plus herbagers (Pays de Bray, vallée du Thérain).

La proximité de Beauvais et d'une population péri-urbaine favorise la mise en place de circuit-court.

➢ Des contraintes

On constate certains problèmes de circulation (Auchy-la-Montagne, La Chaussée du Bois d'Ecu, etc.) et l'augmentation de dépôt de déchets.

#### 1.3.1.2 Grandes exploitations céréalières du plateau picard (zone jaune)

Sur cette zone composée de 19 communes, 91 sièges d'exploitations ont été inventoriés, dont 84 enquêtés.

L'agriculture y est très variée, avec une SAU moyenne de 138 ha ce qui est supérieur à la moyenne observée dans la CAB et bien supérieur au département (116 ha) :

29 % des exploitants, se répartissent sur les surfaces de plus de 200 ha.

- L'activité d'élevage y est peu représentée par rapport à la zone 1, puisqu'elle concerne 24% des sièges d'exploitation. 35% des élevages ovins sont concentrés dans cette zone.
- Le relief et la nature des sols expliquent en partie le maintien des prairies et des activités qui y sont liées.
- 28 agriculteurs ont choisi la diversification dont 10 qui sont engagés dans une démarche de circuit court (vente directe de légumes, de miel, de viande ovine, de cresson…) et proposent des prestations agricoles (ETA et travail à façon).
- La production d'énergie renouvelable concerne 5 exploitations (4 sites avec panneaux solaires et 2 méthaniseurs à Verderel-lès-Sauqueuse). 65% des projets de diversification recensés concerne la production d'énergie renouvelable.

➢ Des avantages au niveau agricole

Le bon potentiel agronomique de cette zone permet d'y implanter de nombreuses cultures. Les céréales prédominent très largement avec 70% des surfaces consacrées à ces cultures.

La proximité de Beauvais et de Clermont, ainsi que la présence de la RN31 favorisent les démarches de diversification en circuit court se développe sur ce territoire. 3 maraichers sont recensés sur ce secteur (Rémérangles, Nivillers et La Neuville en Hez) sur les 9 présents dans la CAB. Le seul élevage de volailles de chair du territoire est installé sur ce secteur.

La présence d'un bassin de population et d'une bonne desserte est un réel atout pour le développement des circuits courts dans cette zone.

➢ Des contraintes

Les difficultés de circulation des engins agricoles rencontrées lors de la traversée de villages (Guignecourt, Laversines, Bresles…) ou de routes, augmentent les temps de trajet entre le siège d'exploitation et les parcelles et accentuent les risques d'accident.

Dans cette zone, l'espace agricole est sous pression urbaine notamment à proximité immédiate de Beauvais et de Bresles dont les projets de développement se traduisent par une réduction des surfaces cultivées.

### 1.3.1.3 Grandes exploitations diversifiées des vallées du Thérain et de l'Avelon (zone bleue)

Cette zone regroupe 83 exploitations sur 19 communes (le sud de Bresles est intégré à ce groupe). La taille moyenne des structures enquêtées est 141 ha, ce qui est bien supérieur à la moyenne départementale (116 ha). Par ailleurs, la surface en prairies est notable puisqu'elle occupe 39% de la SAU.

Cette surface en prairie s'explique notamment par la présence de vallées avec des zones humides et de coteaux à faible potentiel agronomique. Le secteur délimité par la CAB dit « Thérain Avelon » est couvert par 56 % de prairies auxquelles s'ajoutent 14% de surface en fourrage.

Sur cette zone 3, 40% des exploitations ont au moins un élevage. La majorité des systèmes sont en élevage « bovin viande et/ou lait ». 3 activités équines ont également été enquêtées à Beauvais et Saint Paul. La présence d'un bassin de population important justifie en partie l'existence de ces structures (activité récréative et pension de chevaux).

L'occupation du sol exprime les caractéristiques suivantes :

- 25% des exploitations ont une surface supérieure à 200 ha (sont exclues de cette moyenne les 6 exploitations du Cœur d'Agglo où il n'y a pas d'exploitations supérieures à 200 ha et où 67% des exploitations présentent une SAU inférieure à 50 ha)

➢ La diversification y est bien développée : Un chef d'exploitation sur deux a la particularité d'avoir développé une activité de diversification :

- La vente directe (fruits, légumes, produits transformés ou sapins de Noël…)
- La prestation de services agricoles,
- La production d'énergie renouvelable (notamment en valorisant les haies en énergie biomasse)
- La pension de chevaux
- Les aires de camping-car

➢ De nombreuses contraintes

Les surfaces agricoles situées dans les vallées, plus précisément aux abords des cours d'eau, sont fréquemment inondées.
En cas de crues, les surfaces agricoles peuvent être fortement perturbées et enregistrer des diminutions sensibles du rendement des cultures.

Depuis le reméandrage de la rivière « la Trye » en 2016, les parcelles des cressonniers sont inondées beaucoup plus longtemps ce qui induit une grosse perte d'activité car ils doivent décaler leur période d'implantation qui passe parfois de juillet-aout à septembre-octobre. Ces travaux réalisés afin de restaurer l'hydromorphologie et la biodiversité fragilisent cette filière. Le projet de stockage de déchets inertes du Grand Paris à proximité immédiate du marais avec les risques de pollution des eaux souterraines inquiète fortement ces producteurs et pourraient les fragiliser encore davantage.

Ces espaces plus particulièrement dans la partie Est sont fortement contraints (voie de circulation, urbanisation et boisements). Ce sont dans ces secteurs les plus contraints que la diversification s'est fortement développée. Ainsi dans le secteur « Thérain aval », 2 exploitants sur 3 ont développé une activité de diversification.

Certains aménagements routiers au sein des communes ainsi que le non-respect du stationnement réglementé par certains automobilistes semblent gêner la circulation du matériel agricole.
Les exploitants en frange immédiate de la ville de Beauvais sont confrontés à l'ensemble des problématiques agricoles des milieux péri-urbain (consommation d'espace, incivilité avec de nombreux dépôts de déchets et circulation d'engins dans les champs).

#### 1.3.1.4 Exploitations en polyculture-Elevage de la Frange Brayonne

Sur cette zone composée de 6 communes, 37 sièges d'exploitations ont été inventoriés, dont 31 enquêtés.

L'agriculture y est variée, avec une SAU moyenne de 120 ha ce qui est inférieur à la moyenne observée dans la CAB (128ha) et légèrement supérieur au département (116ha) :
On compte autant d'exploitations ayant une surface supérieure à 200 ha que d'exploitations ayant une surface inférieure à 50ha représentant chacune une tranche de 23%. La présence d'activités équestres (notamment de haras sur Berneuil en Bray et sur Auteuil) explique la proportion plus importante de plus petites exploitations (16% à l'échelle de la CAB contre 23% sur cette zone).
L'activité d'élevage y est bien représentée, puisque 45% des sièges d'exploitation ont au moins un élevage. 38% des élevages sont tournés vers la production de lait. Cette zone présente la spécificité de comptabiliser un éleveur de canard gras.

La bonne représentation de l'élevage se traduit par la part importante de prairie et fourrage qui concernent 25% de la SAU contre 12% à l'échelle de la CAB.

L'agriculture de la Boutonnière du pays de Bray se singularise par une étroite imbrication entre les parcelles en herbe et les parcelles labourées. Les cultures céréalières profitent de chaque relief pour occuper les terres les plus drainées. Les prairies sont présentes dans les fonds moins drainés, sur les pentes difficilement mécanisables ainsi qu'autour des corps de ferme et village.

➢ Des avantages au niveau agricole

La diversité du potentiel agronomique de cette zone justifie les assolements diversifiés et les différentes formes de diversification garantissant un complément de revenu. Les différents projets de diversification ou de développement recensés vont dans le même sens.

- 12 agriculteurs ont au moins une activité de diversification (soit 36% des exploitants de la zone) dont 4 qui sont engagés dans une démarche de circuit court (vente directe de légumes, d'huile de tournesol et de cameline, fruits rouges, caissettes de viande bovine et porcine…).
  7 projets de vente en circuit court avec transformations de produits agricoles ont été recensés (foin, huile, caissettes de viande…)
- 3 exploitations produisent de l'énergie renouvelable (panneaux solaires et biomasse). 38% des projets de diversification recensés concerne la production d'énergie renouvelable (17 projets photovoltaïques dont 7 déclarés en lien avec un projet de construction de bâtiment et 1 projet au sol).
  3 exploitants envisagent de s'investir dans un projet de méthanisation
- Au total 21 exploitants portent au moins un projet de diversification ou de développement sur cette zone.

➢ Des contraintes

Les difficultés de circulation des engins agricoles rencontrées lors de la traversée de village tels qu'à Saint Martin le Nœud ont été signalées par de nombreux exploitants. Lors d'aménagement de voirie ou de mise en place de nouveau sens de circulation, il est important d'associer le plus en amont possible les exploitants agricoles afin d'éviter des points de blocage ou des allongements de parcours (Auneuil).

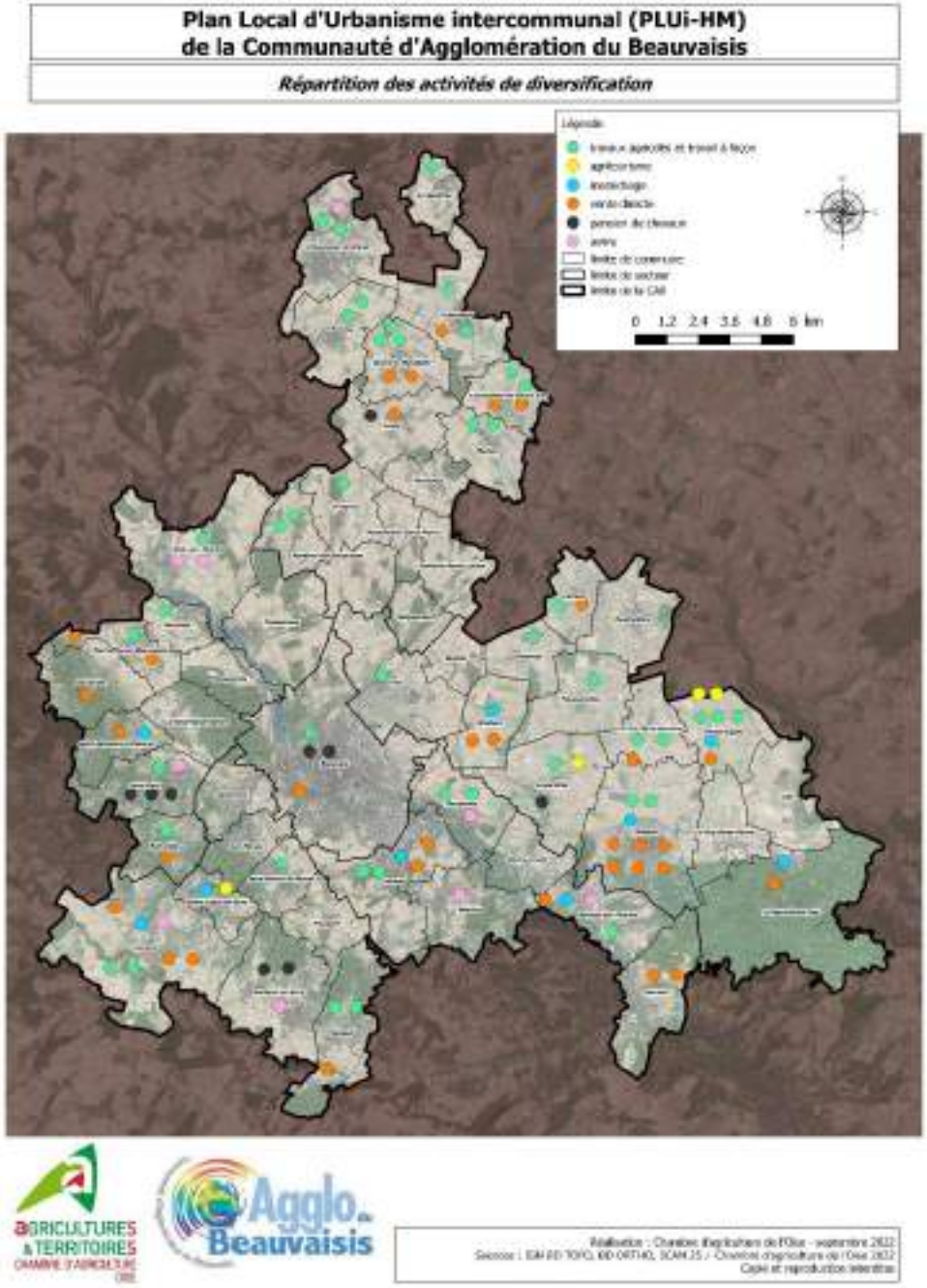


## 1.3.2 Une agriculture diversifiée

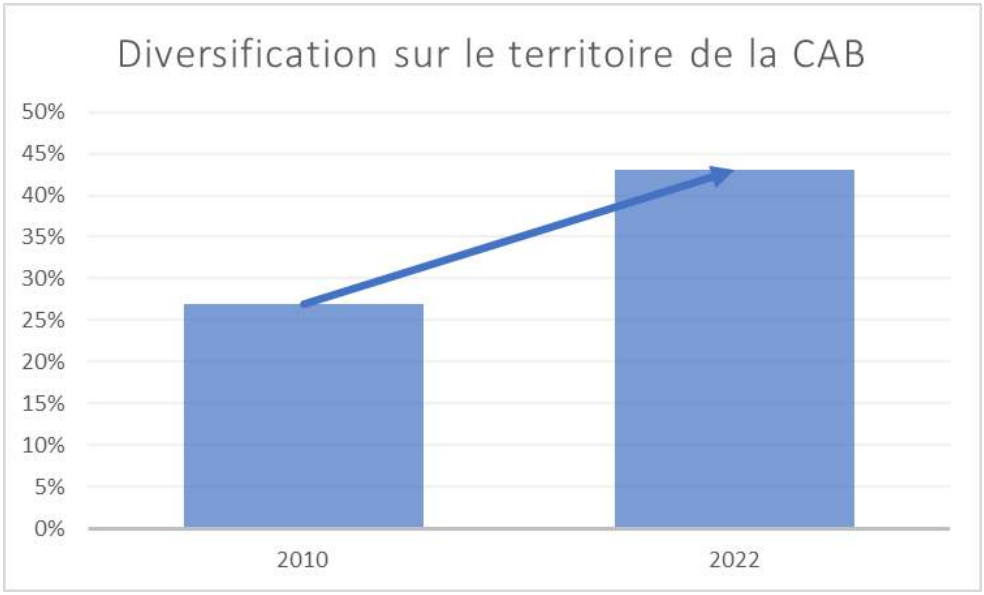

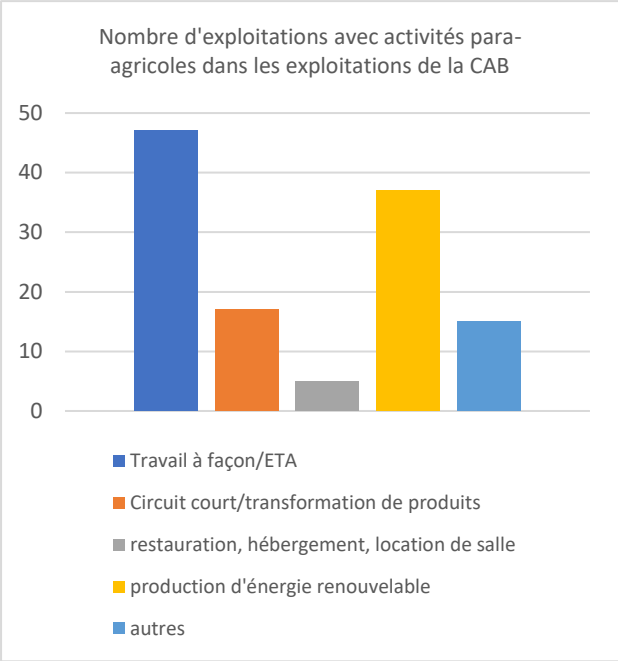


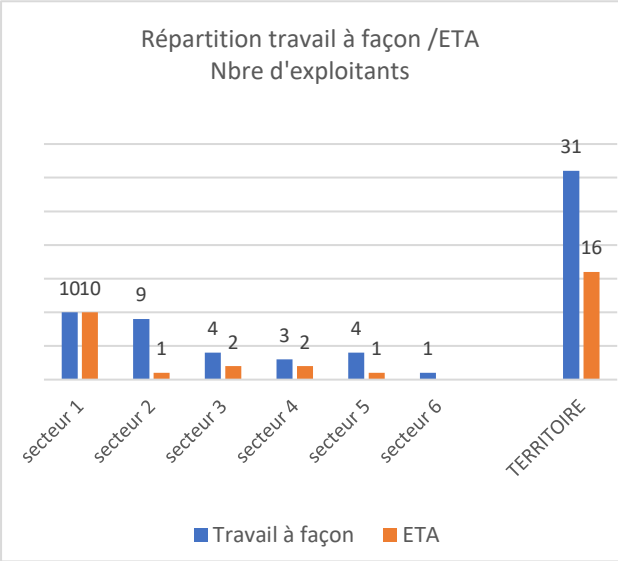


*Source : enquête agricole CA60 PLUi-HM CAB – 2022*

Selon l'enquête réalisée en 2022, sur les 251 exploitations, 99 ont au moins une activité de diversification (transformation, travail à façon, agritourisme, vente en circuits courts, autre), soit **41%** des exploitations enquêtées**.** La résilience passe de plus en plus par des activités complémentaires et/ou plus rémunératrices. En effet selon le recensement agricole 2010 en prenant les mêmes indicateurs, seules **27%** des exploitations du territoire étaient diversifiées.

Ce chiffre traduit un réel dynamisme dans ce domaine.

Si pour la moitié des exploitations diversifiées, elle constitue un revenu d'appoint, pour d'autres, elle représente une part non négligeable de revenu. Ces exploitations mobilisent plus de main d'œuvre. Les activités de diversification contribuent ainsi au dynamisme des territoires.

Selon l'étude Agreste Hauts de France de mars 2017, une exploitation sur 5 s'est diversifiée en Hauts de France. Ici c'est plus d'une exploitation sur 3 qui est engagée dans cette démarche.

Les activités de diversification regroupent d'une part les activités para-agricole et d'autre part les circuits courts.

Les activités para-agricoles sont plus représentées sur le territoire que les circuits couts à l'inverse de la tendance observée dans les Hauts de France.

### Le travail à façon : une prestation de service qui se développe aux cotés des ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)

47 exploitants proposent des prestations de travaux agricoles sous forme de travail à façon (31) ou par le biais d'une ETA (16). Ces prestations de service peuvent être réalisées pour le compte d'une autre exploitation agricole, pour une collectivité ou une entreprise. La grande majorité de ces travaux sont relatifs à des activités agricoles (semis, moisson, pressage de foin et de paille, etc.).

Les chefs d'exploitations optent généralement pour ces travaux complémentaires afin de rentabiliser les investissements engagés sur les machines agricoles. Cela concerne respectivement 22% et 25% des exploitations de la Vallée du Thérain Aval et du Plateau Picard Nord et plus ou moins 15% des exploitants des autres secteurs.

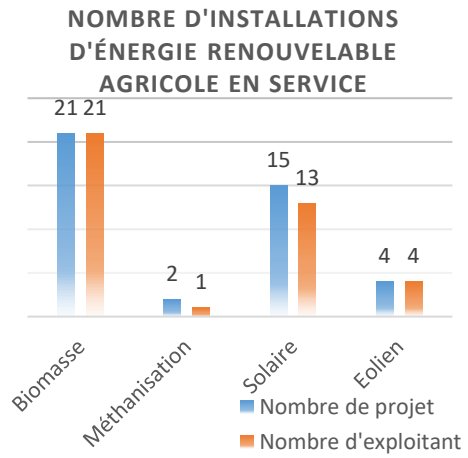


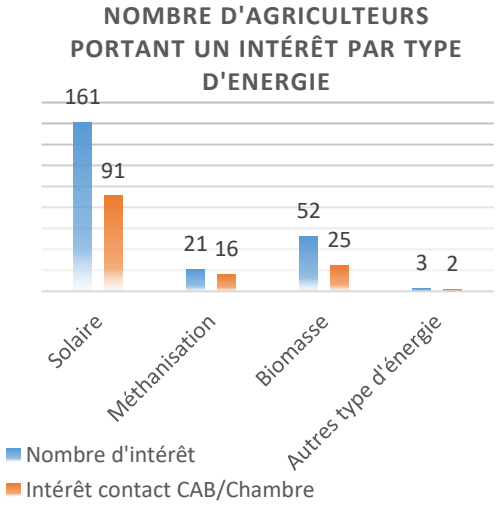


### 1.3.2.2 La production d'énergie renouvelable

L'enquête des agriculteurs exploitants sur le territoire de la CAB a permis de dénombrer 42 installations d'énergie renouvelables en service et exploités par 34 agriculteurs. Il s'agit pour une moitié de ces installations, d'une valorisation de la biomasse produite sur l'exploitation, bien souvent à partir des haies présentent sur le parcellaire de l'exploitation. Un autre tiers des projets est consacré à l'énergie solaire, et une minorité grâce à la méthanisation.

Le bilan des enquêtes recense 4 exploitants producteurs d'énergie via des éoliennes. Il s'agit en réalité d'agriculteurs propriétaires de terre sur lesquels un parc éolien s'est installé.

Concernant les projets d'énergies renouvelables, toutes sources d'énergies confondues, 237 intérêts de production d'énergies renouvelables sont recensés dont 167 projets. Ces intérêts sont portés par 172 agriculteurs différents dont 93 intéressés pour être recontacter par la CAB ou la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la mise en place d'une démarche innovante sur les énergies renouvelables. A noter que l'ensemble des projets sont à des stades très différents, et le travail ci-présent ne présume pas de la faisabilité de chaque projet. Certains sont susceptibles de rester au stade projet.

#### Energie Solaire

***En service***

Les agriculteurs de la CAB exploitent 15 centrales solaires. Parmi celles-ci, une centrale permet de fournir de la chaleur à des fins d'eau chaude sanitaire, les autres centrales, sont qu'en à elles photovoltaïques. Une seule installation photovoltaïque est recensée sur une valorisation de l'énergie en autoconsommation avec revente du surplus, les autres sont en revente totale de l'énergie. Après déduction d'une centrale photovoltaïque se situant sur une commune hors de la CAB, l'ensemble représente une puissance de **1 020 kilowatts crête (kWc)** installée sur le territoire.

La production annuelle d'énergie solaire agricole représente au global environ **1 020 MWh** (pour une production d'environ 1 000 kWh/kWc), soit l'équivalent du besoin de **170 logements par an**[1].

***En projet***

Au niveau des projets d'énergie solaire, les enquêtes recensent 161 agriculteurs intéressés par la production d'énergie photovoltaïque. La majorité (91%) s'intéresse essentiellement à des projets solaires sur bâtiment ; 40% se projettent avec la construction d'un nouveau bâtiment et 46% sur des bâtiments déjà existants. Pour les 5% restant, il s'agit d'exploitants s'intéressant au photovoltaïque mais n'ayant démarré aucune démarche d'informations.

[1] Référence ADEME : 6 MWh électrique/an/logement

**Typologique de projet photovoltaïque présentant un intérêt pour les agriculteurs de la CAB (pour un total de 161 intéressés)**

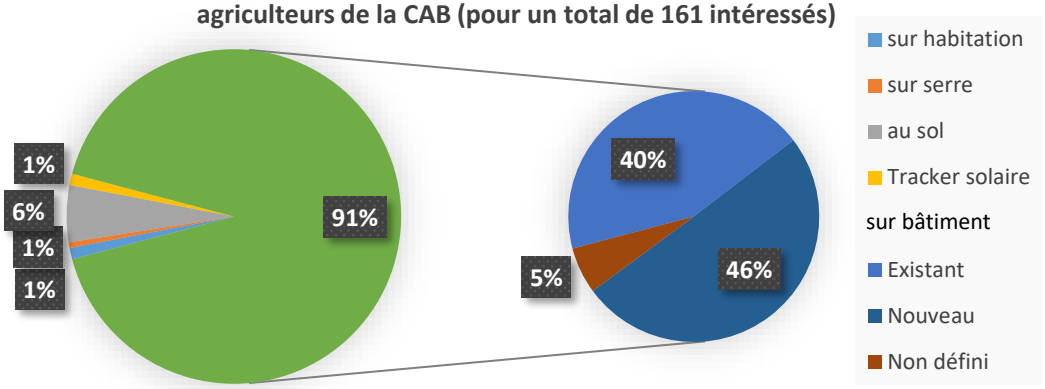


**Problématiques évoquées sur les raisons de blocage du projet sur (pour un total de 161 intéressés)**

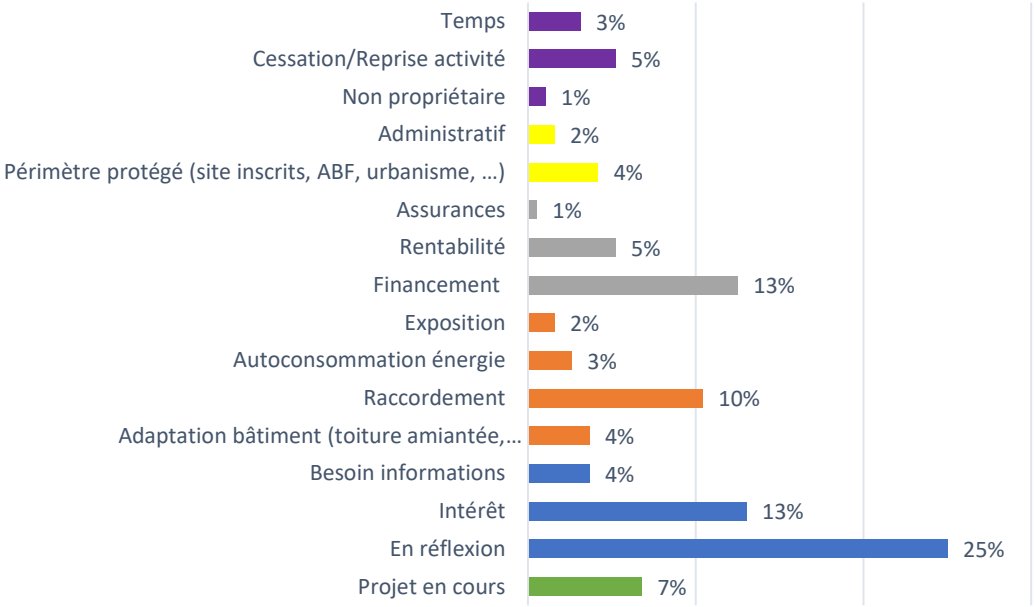


Sur le territoire 12 projets sont en cours de démarches à différents stades pour réaliser leur projet photovoltaïque. Ces projets sont soit en cours d'études de démarchages de fournisseurs pour les plus aboutis, soit en cours de réalisation des formalités administratives. Parmi ces projets en cours, 5 ont une puissance définie pour leur future installation. Le cumul de puissance installée de celles-ci atteint **824 kWc**, doublant presque la puissance agricole déjà installée sur le territoire. La valorisation de l'énergie se réalisera principalement en revente totale.

Pour les autres projets, une majorité (42%) se situe au stade de démarrage de projet. Ces agriculteurs sont en recherche d'informations, ou en réflexion sur le montage du projet. Un cinquième des projets recensent une problématique technique, liées principalement à l'éloignement des bâtiments au point de raccordement. Le manque de ressource financière et la rentabilité des projets sont également des freins au développement des projets à hauteur de 18%. 6% des projets possèdent des contraintes administratives et d'urbanisme, liées par exemple à des périmètres classés où l'implantation de panneaux photovoltaïques peut y être proscrite. Pour finir, 9% des projets rencontrent des problématiques liées à la cessation d'activité, ou parfois à la reprise familiale de l'exploitation, ou au manque de temps pour développer le projet.

Dans le cadre de la convention de coopération « public-public » passée entre la Chambre d'Agriculture de l'Oise et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, d'autres actions concernant le photovoltaïque seront menées apportant plus de précision sur le développement de ces projets.

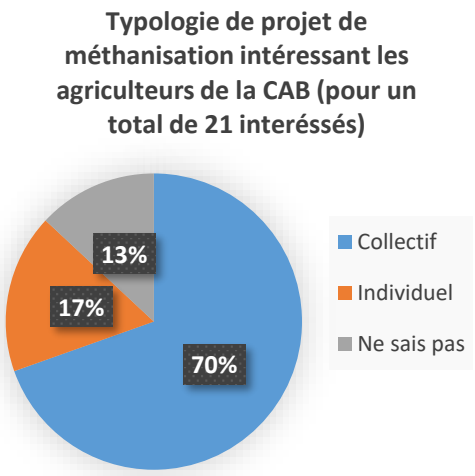


## Biogaz

### *En service*

Sur le territoire de la CAB, deux unités de méthanisation sont en fonctionnement. Ces deux unités de méthanisation sont exploitées par le même exploitant. Une des unités valorise le biogaz produit sous forme d'électricité, via une cogénératrice, l'autre sous forme de méthane injecté dans les réseaux, à la suite de son épuration.

Le parc méthanisation de la CAB, représente aujourd'hui la production de **11 070 MWh de gaz par an**, soit l'équivalent du besoin de **938 logements par an**[2] et **1 760 MWh électrique par an**, soit l'équivalent du besoin de **293 logements par an**[3].

### *En projet*

L'exploitant de ces deux unités projettent à terme l'investissement dans une unité d'hygiénisation, permettant notamment de pouvoir valoriser les biodéchets disponibles sur le territoire, et augmenter la production de méthane du territoire. En parallèle, sur le territoire un projet de méthanisation collectif arrive au terme de son instruction administrative. Avec celui-ci, la production de gaz sur le territoire devrait atteindre environ **51 300 MWh par an**, soit l'équivalent du besoin d'environ **4 350 logements par an**[4].

Il est également à noter qu'un autre projet collectif de méthanisation agricole se développe à proximité du territoire, dont des agriculteurs de la CAB font partie. Au global sur le territoire, il s'agit de 21 agriculteurs intéressés par la méthanisation, dont 9 ne sont pas identifiés sur un projet déjà recensé. La majeure partie des agriculteurs sont intéressés par un projet plutôt collectif qu'individuel, permettant ainsi de mutualiser les ressources.

[2] Référence ADEME : 11,8 MWh gaz/an/logement
[3] Référence ADEME : 6 MWh électrique/an/logement

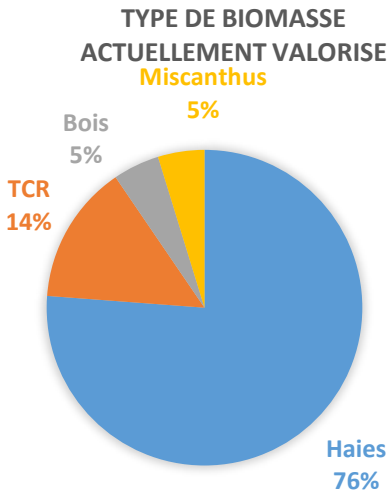


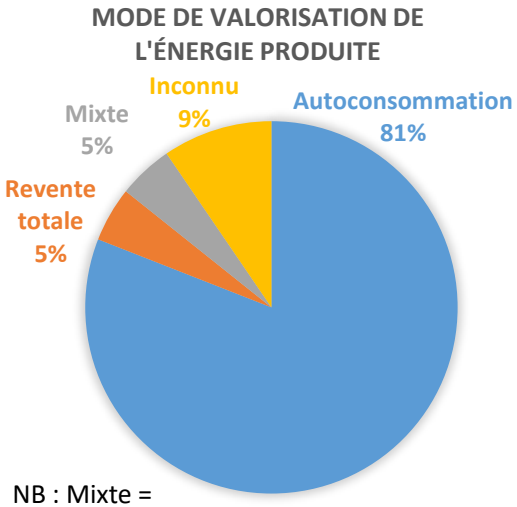


NB : Mixte = autoconsommation et revente

## Biomasse énergie

*En service*

Les enquêtes sur la biomasse énergie ont remonté que 21 exploitants sont producteurs d'énergies par de la biomasse, soit via valorisation des haies existantes, soit avec du taillis courte rotation (TCR) ou du miscanthus.

Le graphique ci-contre présente la répartition de différents types de biomasse valorisés en pourcentage.

Les exploitants de la CAB qui produisent de la biomasse énergie valorisent majoritairement leurs haies pour 49 % d'entre eux, 14 % font du TCR et 5 % du miscanthus. Le reste, soit 5 % valorisent des bois.

Le questionnaire d'enquête nous a permis de mettre en avant comment ces biomasses sont actuellement valorisées par les exploitants. Les exploitants de biomasse utilisent majoritairement celle-ci pour leur propre consommation de chauffage. Pour ceux revendant une partie de leur biomasse, il s'agit de bois ou de TCR.

*En projet*

Pour le volet projet, à la suite de l'enquête il est ressorti que 54 exploitants sont intéressés par les cultures de biomasse énergie. Leurs intérêts potentiels pour une culture est présenté dans le graphique ci-dessous.

Sur les cinq cultures possibles en biomasse énergie, le miscanthus est la culture qui est la plus plébiscitée. Étant donné que 32 d'entre eux ont indiqué être intéressés pour en mettre en place. Tandis que 10 ont dit être intéressés pour implanter des haies et 7 pour du TCR. Dans le cadre de la convention de coopération « public-public », d'autres actions concernant la biomasse énergie seront menées apportant plus de précisions sur le développement de ces projets.

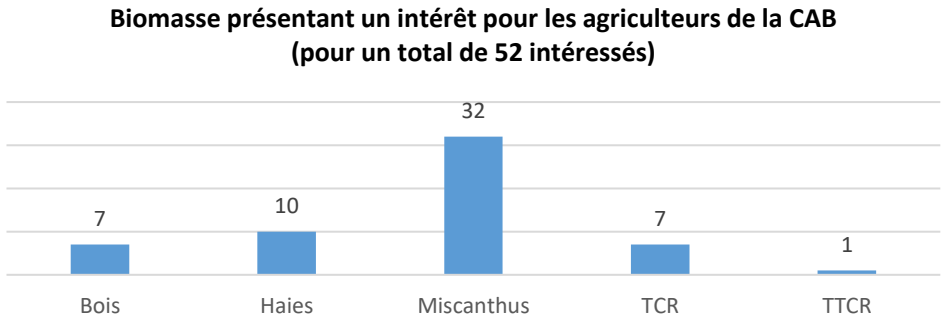

## Autres sources d'énergies

Sur le territoire de la CAB, d'autres sources d'énergie potentielles intéressent les exploitants. L'enquête a permis de recenser trois sources d'énergie différentes.

### *Eolien*

Quatre exploitants déclarent louer des terres à des producteurs d'énergie éolienne. Deux d'entre-deux sont concernés par un parc éolien situé hors de la CAB, les deux autres par un parc sur le territoire de la CAB. Ces parcs éoliens sont montés et exploités par des tiers investisseurs, les agriculteurs ne sont finalement pas producteurs d'énergie éolienne.

En réalité, davantage d'exploitants sont concernés par des parcs éoliens. On dénombre 6 communes concernées par un ou plusieurs parcs. Ces parcs cumulent ensemble une puissance de 71 MW raccordé, selon l'agence ORE (juillet 2021).

Outre, les projets des producteurs, un exploitant de la CAB s'intéresse à la production d'énergie éolienne à la ferme. Le petit éolien à la ferme se distingue des parcs. Le petit éolien s'oriente davantage sur une autoconsommation totale ou partielle de l'énergie, selon la puissance installée, tandis qu'un parc éolien revend la totalité de l'énergie produite.

### *Géothermie*

Sur le territoire, un exploitant s'intéresse à la production de chaleur via géothermie. Ce projet en particulier est de valoriser la chaleur produite via le piétinement des bovins sur la litière accumulée.

### *Hydrogène*

Un exploitant s'intéresse à la production d'hydrogène sur le territoire. L'hydrogène est un produit obtenu par l'hydrolyse de l'eau permettant ainsi de stocker l'énergie sous forme de gaz. Le projet de l'exploitant serait de valoriser les urines de ces vaches par une électrolyse de celle-ci. Cette valorisation nécessite une étape préalable de purification des urines.

### 1.3.2.3 Les activités agritouristiques

L'agritourisme, ou plus communément appelé le « tourisme à la ferme », regroupe différentes activités touristiques telles que l'hébergement (gîte rural, camping à la ferme, salle de réception etc.), la restauration (ferme gourmande, table d'hôtes…), ainsi que tout un ensemble d'activités de loisirs (fermes pédagogiques, activités récréatives, visite d'exploitation…).

*Gîte de France - Rémérangles*

Par l'hébergement et les activités de loisirs, les agriculteurs mettent en valeur leur patrimoine foncier et leur situation géographique. Aujourd'hui, 5 exploitations se sont tournées vers l'accueil à la ferme, en créant des gîtes (Rémérangles, Saint Leger en Bray …) et une salle de réception (Laversines).

L'agritourisme est peu développé dans le territoire de l'agglomération du Beauvaisis qui présente pour autant des atouts touristiques avec les monuments et musées de Beauvais, le Pays de Bray, la desserte du territoire par l'A16 et surtout l'aéroport de Paris-Beauvais Tillé.

Ces atouts expliquent la volonté de développer l'activité d'accueil à la ferme avec 25 projets identifiés :

- 15 relatifs à l'accueil à la ferme, hébergement, restauration ;
- 10 locations de salle

*Une alternative au logement en ville aux étudiants universitaires tout en permettant aux agriculteurs de valoriser leur patrimoine architectural en obtenant un complément de revenus.*

*Des logements Campus Vert identifiés à Maulers ainsi qu'à Auneuil (Troussures)*

*Ferme des Bayottes – Pierrefitte en Beauvaisis*

### 1.3.2.4 Les circuits courts

Avec 30 exploitations concernées par la vente directe (enquête CA60), on note une volonté de maitriser l'ensemble des processus reliant leurs produits aux consommateurs. Parmi eux, on comptabilise 16 éleveurs et 5 maraichers. Il peut s'agir de vente visant une seule production (viande, pomme de terre, foin, etc…), ou toute une gamme de fruits et légumes qui peuvent être accompagnés de produits transformés (miel, confiture, plats préparés, etc…) produits sur place ou chez des producteurs voisins. On recense environ une quarantaine de produits vendus issus des exploitations. Pour certains d'entre eux, la transformation se fait à la ferme (pain, farine, huile, …) ou de manière externalisée (viande, fruit et légumes).

Ces ventes se font directement dans des magasins à la ferme et/ou par le biais de distributeurs automatiques, tels qu'à Bailleul sur Thérain (Verger potager de Bailleul), à La Chaussée du Bois d'Ecu (GAEC Huyart-Rouyère), à Nivillers (Ferme des Courtillets) ou encore à Bresles.

*Ferme des Courtillets (Nivillers)*

*Distributeur Ferme (Verger potager Bailleul sur Thérain)*

- Fruits et légumes : 11
- Viande : 10
- Produits laitiers : 4
- Oeufs : 3
- Miel : 6
- Farine : 3

*Les œuf – de la production à la commercialisation – GAEC Huyart- Rouyère (La Chaussée du Bois d'Ecu)*

Les ventes peuvent également être réalisées directement sur le lieu de production notamment le foin, la paille, et les fruits et légumes (Rémérangles), mais aussi dans le cadre de marchés hebdomadaires (pour 4 producteurs) ou évènementiels (marché fermier du Conseil Départemental, Fête de la Moisson, etc.…).

*Ferme des Bayottes – Pierrefitte en Beauvaisis*

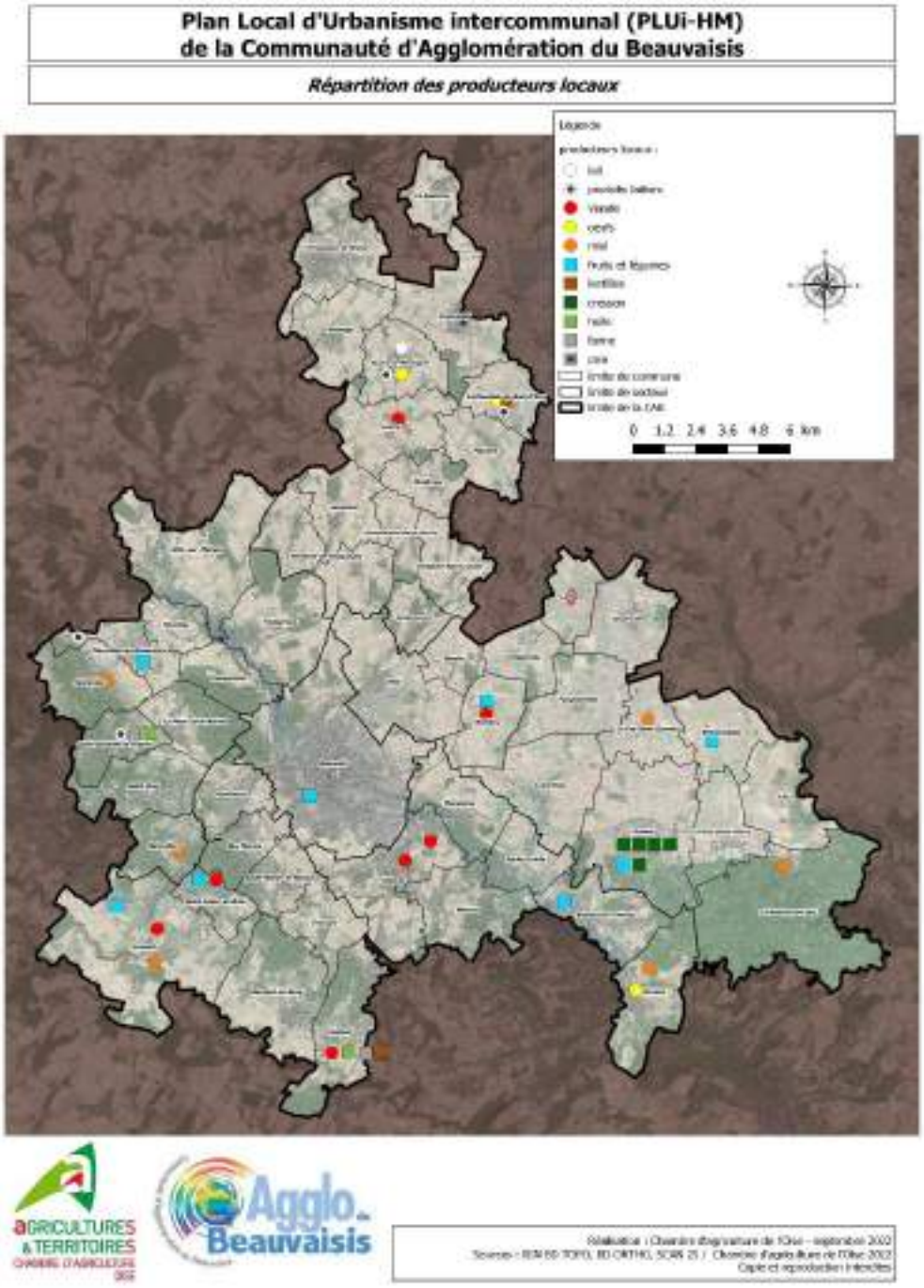

Certaines productions maraichères peuvent également être commercialisées dans les points relais « *Kelbongoo* » (5 boutiques à Paris et 6 points relais dans sa petite couronne) ou dans des magasins dédiés aux produits locaux tels qu'« *Au bout du champs* » (15 magasins à Paris et sa proche banlieue).

L'approvisionnement local auprès des collèges et restaurants représente également un débouché pour les producteurs locaux.

45 exploitants souhaitent mettre en place ou développer les circuits courts sur leur exploitation :

- 26 ventes directes ;
- 19 projets de transformation de produits agricoles (produits laitiers dont fromage de chèvre, cidre, miel, caissettes de viande…)

*Verger potager de Bailleul*

### Profil des exploitants tournés vers la diversification

Ces activités de diversification font appel essentiellement à des actifs familiaux. Le travail à façon semble exclusivement réalisé par des hommes alors que les femmes sont très représentées dans les activités liées à l'agritourisme.

Les agriculteurs pratiquant une activité de diversification sont d'une manière générale plus jeunes. Ils se situent pour ¾ d'entre eux, dans la tranche des 30 à 50 ans.

Les activités de diversification (agro-tourisme et vente directe) ont plutôt tendance à se développer dans les exploitations agricoles dites « familiales », exploitations où au moins un actif familial travaille à plus d'un mi-temps sur l'exploitation.

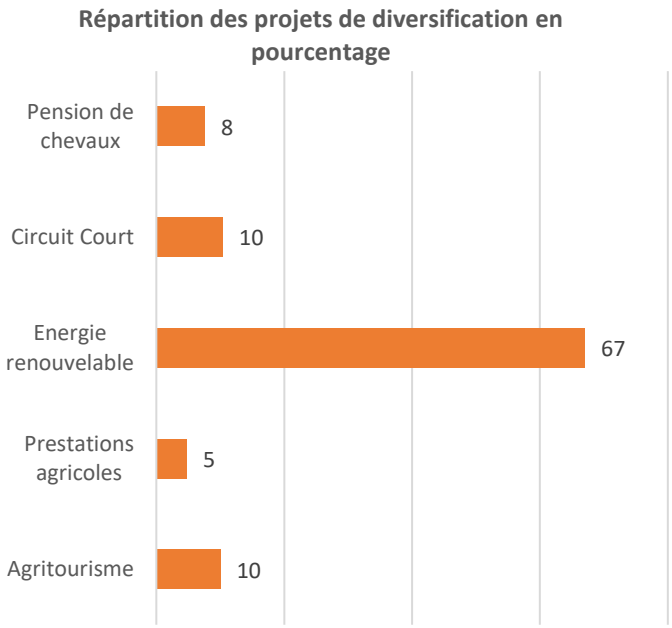


*source : enquête agricole CA60 PLUi-HM – 2022*

L'installation d'un enfant sur l'exploitation se traduit, dans bien des cas analysés, par la création ou le développement de l'activité de diversification (activité de maraichage avec ou sans vente directe, augmentation du nombre de serres, salle de séminaire, etc.).

249 projets de diversification ont été recensés sur le territoire. Un exploitant agricole peut avoir plusieurs projets de diversification.

Ce sont les projets liés :

- à la production d'énergie et notamment d'énergie solaire qui sont les plus représentés avec 129 projets photovoltaïques dont 85 en lien avec un projet de construction de nouveau bâtiment,1 projet sur serre, 10 projets au sol et 2 trackers solaires.
- aux projets de circuit courts :26 exploitations ont un projet dont 19 avec transformation de produits agricoles (caissettes de viande, huile, fromage de chèvre, cidre, miel, produits laitiers)
- aux projets agritourisme : 25 exploitations ont 1 projet de création d'hébergement ou de location de salle

*Elevage de poules bio -CA60*

## 1.3.3 Une agriculture dynamique

Les différents projets cités ci-dessus sont à eux seuls un témoignage du dynamisme agricole sur le territoire de la CAB. Face aux problématiques rencontrées qu'elles soient d'ordre économique, structurel ou environnemental, le choix d'une partie des exploitants rencontrés semble être celui du repositionnement et de l'innovation.

Si les enquêtes ont permis de relever des projets de diversification, elles ont mis également en lumière des projets de développement des structures d'exploitations existantes.

Les projets de constructions ou agrandissements de bâtiments représentent 47% des projets identifiés.

**Répartition des projets de développement en pourcentage**

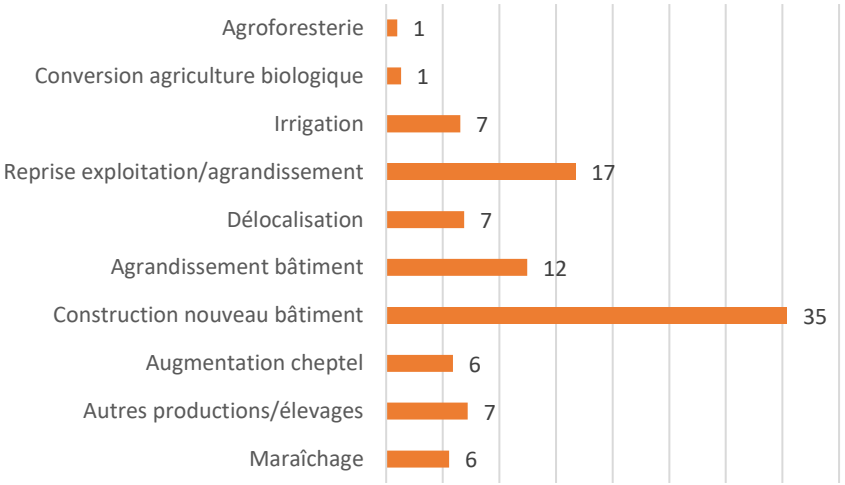


*source : enquête agricole CA60 PLUi-HM – 2022*

L'agrandissement et la reprise d'exploitation représentent 17% des projets de développement. La pyramide des âges des chefs d'exploitation laisse à penser que ce phénomène d'agrandissement d'exploitation va se poursuivre dans les années à venir.

22 projets d'autres productions / élevages ont été recensés parmi lesquels :

-la culture de la vigne,

- la culture du houblon,

- la culture de la silphie

- la création d'une miellerie,

- la construction d'un poulailler autonome

- la création d'un élevage caprin…

*Champs de luzerne – CA60*

*Champs de tournesol - CA60*

Le dynamisme ressort dans la volonté de développer de nouvelles productions pour s'adapter aux marchés ou à la protection de l'environnement. C'est souvent l'absence de débouchés qui freinent la mise en place de nouvelles cultures. Aujourd'hui, 106 exploitants cultivent une ou plusieurs cultures à bas niveau d'intrants (BNI). Ce chiffre doublerait en présence de débouchés. C'est entre autres le cas de la luzerne, du chanvre, du miscanthus ou encore du soja.

La culture du tournesol connait un réel essor sur le territoire mais cette culture est soumise à des attaques d'oiseaux principalement à la levée par des pigeons et des corbeaux et à la récolte par des pigeons et des tourterelles. Certains exploitants découragés par des attaques répétées préfèrent renoncer à l'implantation de cette culture.

L'intérêt pour le miscanthus est grandissant et réel. Des exploitants (dont certains hors CAB) s'organisent pour stocker et livrer cette production dans les éventuelles collectivités intéressées (chaudière, paillage, …).

**Cultures BNI financées par l'Agence de l'eau**

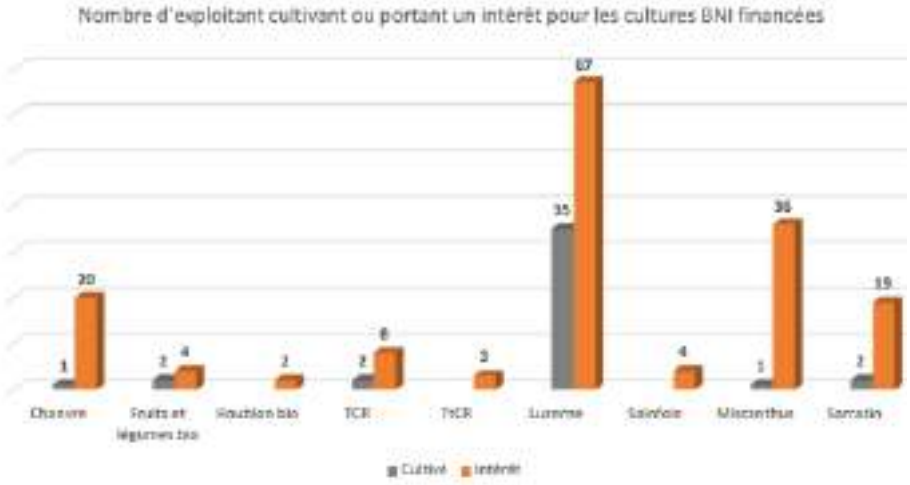


**Cultures BNI non financées par l'Agence de l'eau**

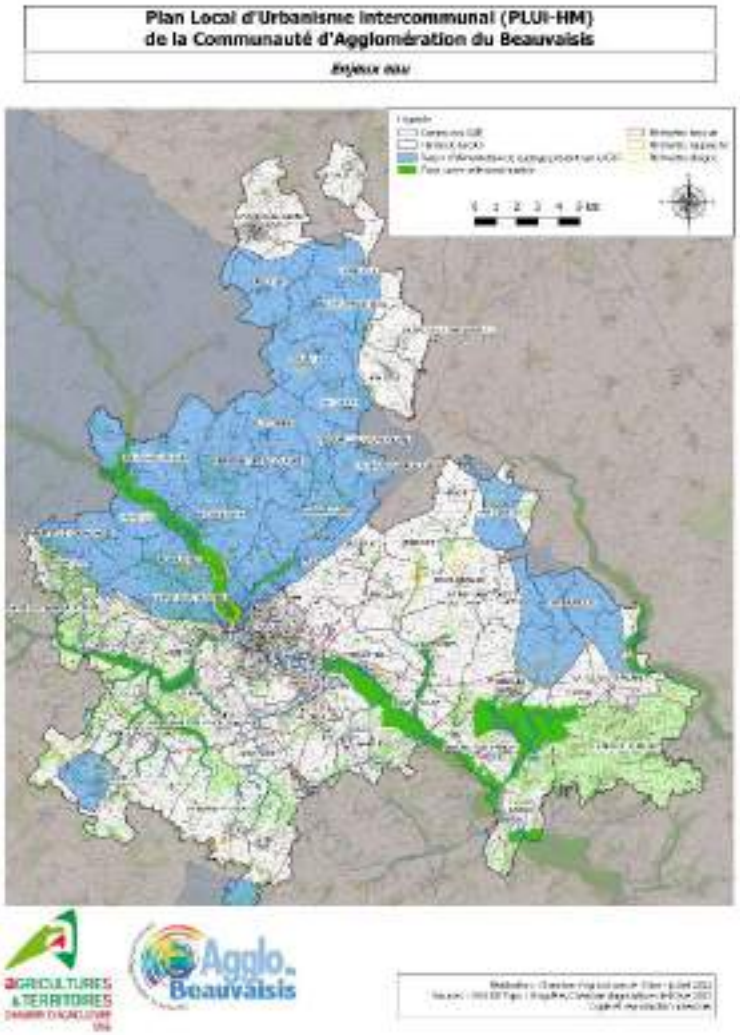


## 1.4 Le contexte environnemental

Du Nord au Sud et d'Est en Ouest, le territoire est traversé par de grands axes routiers (A16, RN31 et routes départementales) et ferroviaires. Les milieux naturels sont de plus en plus fragmentés par ces ouvrages linéaires et une urbanisation croissante tout particulièrement concentrée sur la ville de Beauvais.

Les surfaces artificialisées de la CAB représentent 13% de la surface totale du territoire contre une moyenne de 11% pour l'Oise. Nous avons sur ce territoire une présence plus marquée des milieux naturels ou en eau. Ces surfaces sont beaucoup plus représentées 2,4 % du territoire contre une moyenne de 1,9 % dans l'Oise, mais cela est lié à la présence marquée de la rivière du Thérain et des plans d'eau qui la jalonnent (fichiers fonciers 2016 – DDT).

Il s'agit dans ce chapitre d'identifier les impacts à la fois positifs et négatifs de l'activité agricole sur l'environnement, ainsi que les actions en cours sur le territoire et celles qui pourraient ou pourront être mises en place.

Nous avons identifié quatre points majeurs :

- L'agriculture : la ressource en eau et les milieux humides
- L'agriculture et la lutte contre l'érosion, les ruissellements
- L'agriculture et la biodiversité
- L'agriculture et la lutte contre le réchauffement climatique

### 1.4.1 L'agriculture : la ressource en eau et les milieux humides

#### 1.4.1.1 La protection des eaux superficielles

##### 1.4.1.1.1 Cours d'eau existants

La carte sur l'enjeu eau, permet de cibler les territoires à enjeu eau où l'on y repère les cours d'eau et les zones humides. Les deux rivières principales sont le Thérain et l'Avelon. La traversée du territoire par ces cours d'eau est essentiellement bordée des prairies, ou de surfaces en herbes mais aussi des forêts et parfois des terres labourables mais cela reste plus exceptionnel.

#### 1.4.1.1.2 D'un point de vue qualitatif

L'activité agricole peut, comme toute activité, avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau. L'impact sur les cours d'eau est soumis à une réglementation qui évolue en lien avec les obligations liées aux aides de la PAC.

Outre la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui interdit l'application de ceux-ci à moins de 5 mètres des cours d'eau dans le cadre des Zones Non Traitées (ZNT), les exploitants ont l'obligation d'implanter des bandes enherbées le long des cours d'eau dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), introduites par la conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

L'épandage des fertilisants azotés est également réglementé dans le cadre de la directive nitrate. La réglementation s'est intensifiée depuis quelques années afin de protéger les cours d'eau contre les pollutions agricoles.

La présence des terres labourables aux abords des cours d'eau et les pratiques agricoles afférentes (traitements) constituent des risques de pollutions des milieux aquatiques.

##### 1.4.1.1.2.1 Les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

Tous les exploitants agricoles demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité des aides qui disposent de terres agricoles localisées à moins de 5 mètres de la bordure d'un cours d'eau doivent suivre les règles des BCAE. Ces règles sont définies par arrêté ministériel relatif aux règles des BCAE, les agriculteurs doivent mettre en place des **"bandes tampons"** ou bandes enherbées de 5 mètres de large au minimum sans traitement phytopharmaceutique ni fertilisation. L'ensemble des cours d'eau du territoire de la CAB sont donc concernés par cette obligation. La carte des cours d'eau BCAE peut évoluer pour faciliter le repérage des cours d'eau définis pour la conditionnalité, une cartographie des cours d'eau BCAE en ligne est proposée sur le site de la préfecture.

Les bandes tampons localisées le long des cours d'eau protègent les sols des risques érosifs, améliorent leur structure et contribuent à la protection des eaux superficiels en limitant les risques de pollutions diffuses. D'une façon générale, elles favorisent les auxiliaires de culture et la biodiversité.

#### 1.4.1.1.2.2 Les Zones non traitées

L'arrêté du 4 mai 2017, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants prévoit la **mise en œuvre de zones non traitées (ZNT) en bordure des points d'eau.** Lors de l'application d'un produit phytosanitaire une distance spécifique réglementaire est liée à chaque produit et à chaque usage. Cette information sur les distances figure sur l'étiquette du produit.

En l'absence de mention, **par défaut la ZNT est établie à 5 m.**

- La liste des points d'eau concernés est définie par arrêté préfectoral. Sur le territoire de la CAB au sens de l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, les points d'eau concernés sont :

  – les cours d'eau soumis à conditionnalité (cours d'eau dits « BCAE » Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)

  – l'ensemble des autres éléments du réseau hydrographique (plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents), qu'ils figurent en traits continus ou pointillés, ou surface de couleur bleue sur les cartes 1/25 000éme de l'IGN les plus récentes.

Il est possible de **réduire les ZNT de 50 m et de 20 m à 5 mètres** sous réserve de respecter **2 conditions simultanées** :

1. Présence d'un **dispositif végétalisé permanent d'au moins 5 mètres de large** en bordure des points d'eau :
   - arbustif pour les cultures hautes (arboriculture, viticulture …), la hauteur de la haie doit être au moins équivalente à celle de la culture ;
   - herbacé ou arbustif pour les autres cultures.
2. Mise en œuvre de moyens permettant de **diminuer le risque de dérive**. Ces moyens figurent sur une liste publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture disponible sur le site internet du ministère. Cette liste répertorie l'ensemble des buses anti-dérives utilisables dans le cadre de la diminution des risques de dérive.

Disponible sur : https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations)

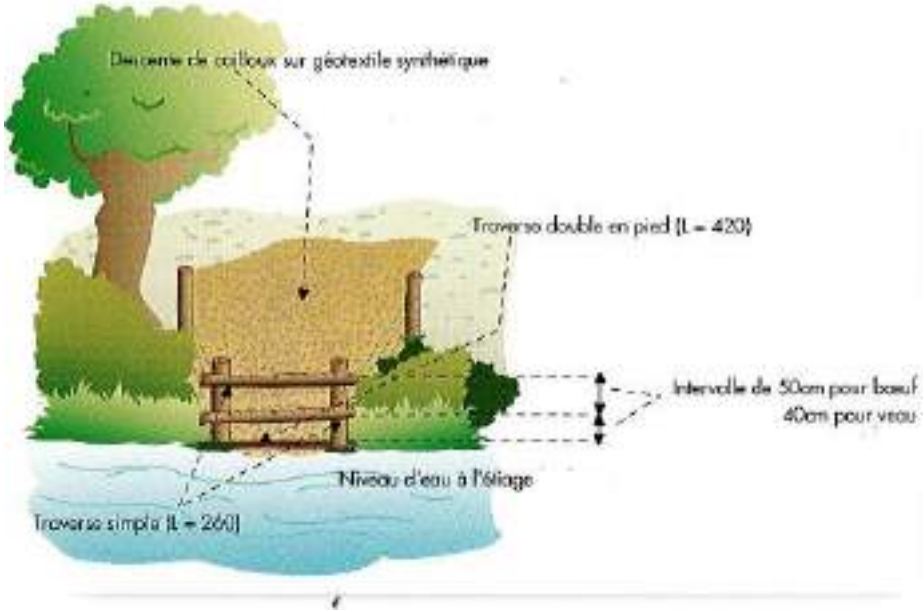


*Publication Chambre d'agriculture de l'Oise*

#### 1.4.1.1.2.3 Les Dispositifs Végétalisés Permanents (DVP) :

Les dispositifs végétalisés permanents visent à limiter le transport des produits phytosanitaires par ruissellement vers les points d'eau. Cela représente une zone non cultivée (végétalisée différente de la culture) et non traitée.

Les DVP sont prescrits par l'AMM (Autorisation de mise sur le marché) de chaque produit et donc précisés sur l'étiquette du produit.

Attention, contrairement à la ZNT, il n'est pas possible de réduire les DVP.

***Impact lié à la présence des activités d'élevages***

L'activité d'élevage comme nous l'avons déjà vu est relativement importante puisque 44.5 % des exploitants ont au moins une activité d'élevage, ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale. Nombreux élevages sont implantés dans les vallées, à proximité des cours d'eau notamment dans les secteurs 3,4,5 du territoire (pays de Bray et Vallée du Thérain).

*Présence des bâtiments d'élevage*

Tout d'abord les bâtiments d'élevage ont l'obligation de respecter des distances par rapport aux cours d'eau. C'est le Règlement Sanitaire Départemental (35 mètres) ou la réglementation des installations classées qui déterminent ces distances. La réglementation induite des conditions de stockages, d'épandage des effluents d'élevage ainsi que les aires d'exercice doivent répondre à des conditions d'aménagement précis, qui sont mises en œuvre dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole.

*Milieu humide CA 60*

*Parcage des animaux*

Les prairies le long des cours d'eau sont un gage de protection, pour autant il y a lieu toutefois de protéger les berges des cours d'eau pour l'abreuvement des animaux. Des aménagements sont donc préconisés pour éviter les risques de pollutions.

Les aménagements de passage des animaux en bordure de rivière sont à privilégier pour éviter les pollutions liées au passage du bétail.

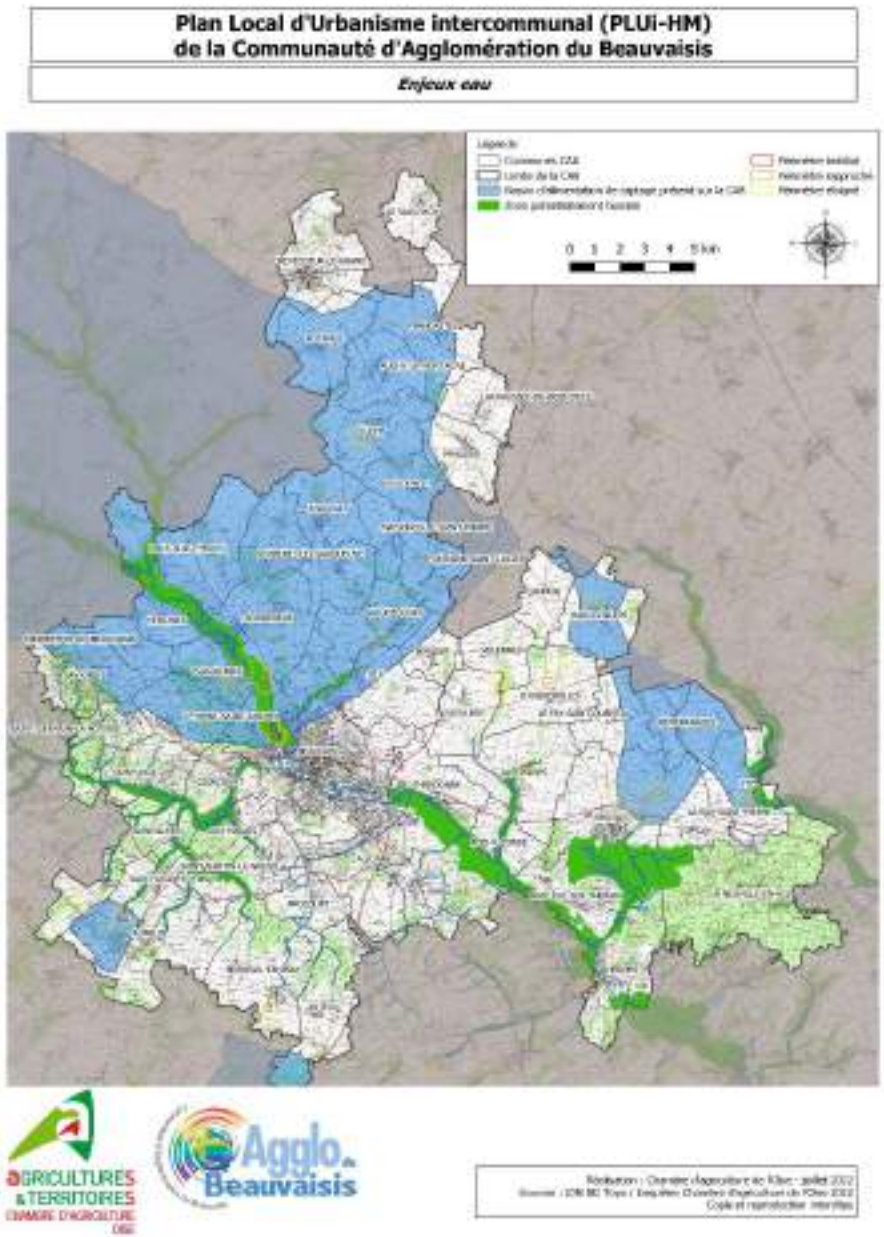


#### 1.4.1.1.3 Milieux humides

Les milieux humides constituent de véritables éponges à l'échelle du bassin versant. Elles protègent des crues et sont un allier indéniable dans la lutte contre les inondations. Ce sont des véritables « filtres naturels », ces zones humides permettent d'épurer l'eau des matières minérales et organiques. Elles participent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières et/ou des eaux souterraines.

##### 1.4.1.1.3.1 Milieux humides existants et intérêt du point de vue de la protection de la ressource en eau

D'un point de vue écologique, les zones humides sont des milieux naturels très riches en espèces animales ou végétales. Les zones humides constituent un moyen reconnu pour maintenir le bon état écologique des eaux et mieux gérer les crues. Elles favorisent le stockage de l'eau dans les nappes phréatiques, soutiennent les débits des cours d'eau et disposent d'une fonction d'épuration importante qui agit comme des filtres naturels pour l'eau. Par ailleurs, elles protègent les berges et les rivages de l'érosion.

On distingue trois types de zones humides sur le territoire :

- Les marais, mares naturelles, tourbières, prairies ;
- Les landes et forêts humides ;
- Les milieux humides aménagés par l'Homme.

Sur le territoire de la CAB ces milieux humides sont essentiellement concentrés en amont et en aval du Thérain ses affluents ainsi que sur l'Avelon. Voir Carte « enjeux eau »

##### 1.4.1.1.3.2 Agriculture et milieux humides

Les activités d'élevage sont tout à fait conciliables avec la préservation des zones humides lorsqu'elles sont conduites de manière extensive. Les activités d'élevage extensif constituent la mise en valeur la plus pertinente pour les entretenir et conserver les zones humides et leurs fonctionnements. Un recensement des zones humides pourrait être réalisé au regard des dispositions de l'article R211-108 du code de l'environnement et étudier la compatibilité des activités agricoles avec la protection des zones humides existantes. Sachant que l'activité agricole peut faciliter et/ ou contribuer à la protection de ces milieux.

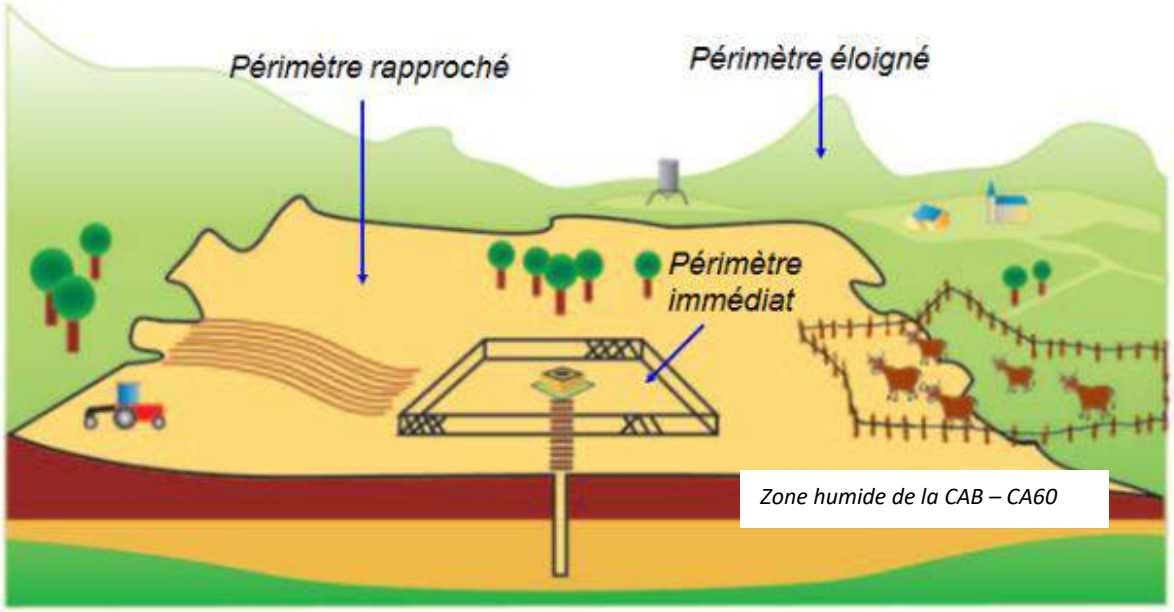


#### 1.4.1.2 La protection des eaux souterraines

Les eaux souterraines qui servent à l'alimentation en eau potable de la population peuvent être exposées aux pollutions d'origine agricole. Il revient aux exploitants de juguler les risques liés aux pollutions accidentelles ou ponctuelles dans le cadre de leurs pratiques agricoles notamment à proximité des captages d'eau potable.

Cependant, l'enjeu est également de lutter contre les pollutions diffuses liées à l'utilisation des intrants azotés et des traitements phytosanitaires. Toutefois nous rappelons que les agriculteurs du département sont soumis au respect du programme d'action zone vulnérable, lié à l'application de la directive nitrate qui vise à lutter contre les pollutions azotées. De plus, nous rappelons que l'utilisation des produits phytosanitaires repose sur une réglementation stricte.

*Captage de la ville de Beauvais-Source de Friancourt (Auneuil)*

##### 1.4.1.2.1 D'un point de vue qualitatif

###### 1.4.1.2.1.1 La protection contre les pollutions accidentelles et spontanées : les périmètres de protection des captages d'eau potable

La carte « enjeux eau » identifie les captages existants ainsi que les périmètres de protection qui entourent ces captages.

Les captages que nous avons recensés sont situés sur les communes de Luchy, Fouquenies, Beauvais, Tillé, Nivillers, Fouquerolles, Bresles, Litz, Hermes, Berneuil en Bray, Auneuil. Il ne nous revient pas ici de faire l'analyse de la qualité de l'eau mais de sensibiliser sur la présence de ces captages dans le cadre de la mise en œuvre du PLUIHM pour la définition des zones.

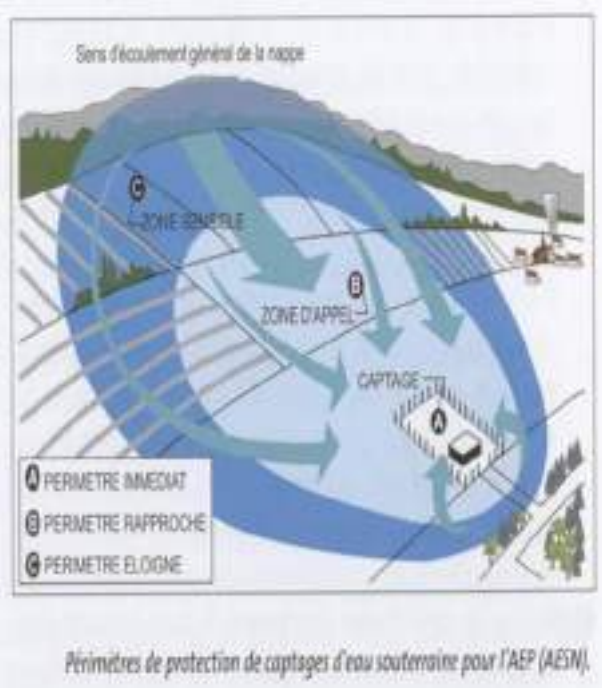


Périmètres de protection de captages d'eau souterraine pour l'AEP (AESN).

Des périmètres de protection de captages sont mis en place afin de réglementer les pratiques agricoles et les aménagements. Les actions prévues sur les périmètres viennent en complément des mesures prévues par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et des règles spécifiques applicables aux élevages notamment soumis à la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE).

*Les périmètres de protection de captage*

*Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine sont instaurés par une déclaration d'utilité publique.*
*Les périmètres de protection de captages ont trois niveaux de réglementation en fonction de leur distance par rapport au captage. Il y a :*

- *Le périmètre de protection immédiate (PPI), instauré autour du point de prélèvement pour les terrains à acquérir en pleine propriété ; il est la propriété de la collectivité qui exploite le captage. Il comprend le terrain comprenant l'ouvrage de captage plus les zones d'engouffrement (karst). Ce terrain est clôturé, et toutes activités en dehors de celles nécessaire à l'exploitation du captage sont interdites (sauf dérogations indiquées dans la DUP*). Ce périmètre permet de protéger le captage des déversements directs de polluants dans la nappe.*
- *Le périmètre de protection rapprochée (PPR), celui à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux (liste établie par l'hydrogéologue agréé), un droit de préemption urbain est possible (d'après le code de la santé public). Ce périmètre permet de protéger le captage d'une partie des pollutions diffuses et/ou accidentelles. Afin de faciliter sa mise en place la délimitation se fait à la parcelle cadastrale, elle permet de maintenir l'activité présente si elle ne présente pas de risques pour la qualité de l'eau.*
- *Le périmètre de protection éloignée (PPE) à l'intérieur duquel peuvent être réglementés le même type d'installations, travaux, activités… il constitue une zone de vigilance en cas d'incidents ou d'aménagements susceptibles de poser problème pour la qualité de l'eau. Ce périmètre permet de définir les actions prioritaires à mettre en place pour protéger la ressource en eau. Ces périmètres font partie des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. A ce titre, elles ont vocation à être annexées aux documents d'urbanisme.*

***Textes de référence :*** *Principalement les articles L. 1321-2 à L. 1322-13, R. 1321-6 à R. 1321-14 et R. 1322-17 à R. 1322-22 du code de la santé publique.*

Ces mesures visent dans la cadre des servitudes à la mise en œuvre des prescriptions qui touchent les aménagements agricoles, les stockages et les épandages réalisés par les agriculteurs. Ces servitudes sont plus particulièrement renforcées dans les périmètres de protection rapprochés des captages. Il faudra conformer les zonages et la réglementation aux prescriptions déjà existantes. Ces prescriptions peuvent rappeler des réglementations déjà en vigueur, prévoir des règles complémentaires et/ou interdire certaines activités. Un recensement des servitudes pourrait être engagé.

#### 1.4.1.2.1.2 La lutte contre les pollutions diffuses

##### 1.4.1.2.1.2.1 L'évolution de la réglementation

Depuis ces dernières années, la réglementation a évolué et s'est renforcée concernant l'usage des intrants pour lutter contre les pollutions par les nitrates avec la mise en place d'un programme d'action zone vulnérable qui vise à obliger les agriculteurs à raisonner leur fertilisation azotée et implanter des cultures intermédiaires pièges à nitrates. De même, concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, certaines substances ont été supprimées… l'atrazine par exemple.

##### 1.4.1.2.1.2.2 Lutte contre les pollutions azotées

La directive européenne « Nitrates » a pour objet de protéger la ressource en eau des pollutions par les nitrates d'origine agricole dans les territoires classés en zones vulnérables. C'est le cas de l'ensemble de notre territoire départemental. Un programme d'actions national et régional a été mis en place.

Le 6ème programme d'actions régional concerne principalement :

- Périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés ;
- Limitation de l'épandage des fertilisants azotés basée sur l'équilibre de fertilisation ;
- Couverture des sols en période pluvieuse ;
- Maintien de bandes végétalisées permanentes le long des cours d'eau et plans d'eau ;
- Mesures supplémentaires s'appliquant sur les zones d'actions renforcées dans les BAC Grenelle notamment.

L'arrêté portant sur le Programme d'Actions Régional (PAR) des Hauts-de-France est daté du 30 août 2018. Il est consultable sur le site de la DRAAF. Ajoutons que le respect des dispositions de ce programme d'actions conditionne les aides perçues par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

#### 1.4.1.2.1.2.3 Lutte contre les pollutions générées par les produits phytosanitaires

Il faut savoir que les produits phytosanitaires sont soumis à des autorisations de mise sur le marché (AMM) qui précisent les conditions de leur utilisation : les cultures pour lesquelles l'usage est autorisé, les doses et conditions d'application etc…

La réglementation a renforcé également de façon générale l'utilisation des produits phytosanitaires, les distances applicables par rapport au voisinage, les ZNT, le matériel des traitement etc…

#### 1.4.1.2.1.2.4 Actions complémentaires à mettre en œuvre dans les Bassins d'Alimentation des captages d'eau

Les aires d'alimentation de captage hydrographique figurent également en bleu sombre sur la carte à « enjeux eau » Ils concernent la moitié nord du territoire de la CAB Auneuil et l'est du territoire.

On distingue sur le territoire de la CAB, 4 bassins d'alimentation de captage classés prioritaires (dit conférence environnementale). Ces bassins d'alimentation de captage font l'objet de programmes d'actions spécifiques qui repose sur des actions volontaires. Il appartient aux territoires concernés de mettre en place ces programmes et d'en suivre la mise en œuvre.

Outre les prescriptions réglementaires applicables, parmi les actions mises en œuvre qui concourent à la préservation de la ressource en eau, certains agriculteurs se sont lancés dans l'agroécologie, l'agriculture de conservation (semi-direct), l'agriculture biologique, les cultures à bas niveau d'intrants.

Ce que nous constatons sur le territoire de la CAB. Les agriculteurs s'engagent progressivement vers ces techniques ou pratiques culturales alternatives :

- 10 agriculteurs se sont engagés dans l'agriculture de conservation ;

- sans aller se conformer forcément à l'agriculture de conservation, 35 se sont équipés de matériels semi direct et 34 envisagent de s'équiper ;

- 16 agriculteurs se sont engagés dans l'agriculture biologique ;

- 104 exploitants cultivent une ou plusieurs cultures à bas niveau d'intrants soit 41% des exploitants enquêtés. On y trouve surtout et très majoritairement la luzerne et le tournesol.

## 1.4.2 L'agriculture et la lutte contre l'érosion, les ruissellements

*Stagnation eaux à Auneuil – CA60*

*Coulée de boue à Nivillers – CA60*

### 1.4.2.1 Identification des secteurs à risque

L'étude pédologique du diagnostic mériterait d'être complétée par une étude identifiant les secteurs à risque d'érosion sur le territoire qui à ce jour semble peu perçu par les exploitants agricoles.

#### 1.4.2.1.1 Actions mises en place par les agriculteurs

Lors de l'enquête les exploitants ont montré peu d'intérêt sur ce risque qui ne leur semble pas avéré. Ces risques sont pourtant bien réels. En juin 2021 sur le quartier Saint Jean des lotissements ont fait l'objet de coulées de boue importantes venant du plateau agricole situé en amont du quartier. Une étude est en cours. A ce sujet, des actions pourraient être mises en place pour réaliser des retenues d'eau et la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce, pour freiner l'écoulement des eaux et favoriser l'infiltration de l'eau.

Il serait nécessaire de sensibiliser les agriculteurs du territoire sur les secteurs à risque. Avec le réchauffement climatique on va sans nul doute observer des épisodes caniculaires suivis d'épisodes pluviométriques intenses plus fréquents qui vont accentuer le risque d'érosion. Ces risques vont appauvrir les terres arables et accentuer les coulées de boue en milieu urbain.

Il y a donc un **enjeu agricole** car il s'agit de protéger la qualité des sols et leur potentiel agronomique, **un enjeu environnemental**, car les coulées de boue polluent les rivières par les matières en suspension qu'elles transportent et bien sûr un **enjeu en termes de sécurité civile**.

Pour autant des agriculteurs ont tout de même fait le choix de renoncer à certaines cultures ou de faire évoluer leurs pratiques pour s'adapter au changement climatique avec par exemple la pratique du semi-direct.

#### 1.4.2.1.2 Choix des cultures

Le choix des cultures est important pour lutter contre le risque d'érosion et ruissellement. Selon l'enquête réalisée, 19 agriculteurs ont renoncé à certaines cultures et 12 envisagent de le faire. 4 agriculteurs réalisent un assolement concerté et 6 autres l'envisagent afin de limiter les conséquences liées au changement climatique et lutter contre les ruissellements.

#### 1.4.2.1 .3 Semis direct

Le semis direct se définit par l'absence totale de travail du sol (ni retournement, ni décompactage, ni préparation de lit de semence). Les caractéristiques physiques du sol favorables au développement des cultures sont obtenues

uniquement par l'action du climat et de l'activité biologiques du sol (racines, animaux, micro-organismes) et préservées par un couvert permanent. D'après l'enquête, 35 exploitants ont acquis du matériel pour réaliser du semis direct, 34 l'envisagent.

## 1.4.3 L'agriculture et la biodiversité

### 1.4.3.1 Agriculture et biodiversité

Il convient tout d'abord de s'intéresser aux espaces qui par leur nature doivent faire l'objet d'une attention particulière par rapport à la sauvegarde de la faune et de la flore qui peuvent être menacées.

Des inventaires à travers les ZNIEFF, les zones humides et les zones Natura 2000 cartographiées sont donc réalisés.

L'ensemble des milieux recensés sur le territoire présentent un enjeu en termes de biodiversité et d'agriculture.

*Gibiers dans les cultures*

*Exemple d'auxiliaire de culture - CA60*

### 1.4.3.2 Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- Les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Ces ZNIEFF sont particulièrement présentes sur le sud-ouest du territoire et le long du Thérain en amont. Les ZNIEFF n'ont pas un caractère réglementaire mais renseignent sur l'intérêt floristique et faunistique de ces secteurs en termes de corridors écologiques potentiels qui peuvent servir de base à l'ordonnancement d'une trame verte et bleue. L'agriculture y est forcément présente et une attention particulière doit y être apportée.

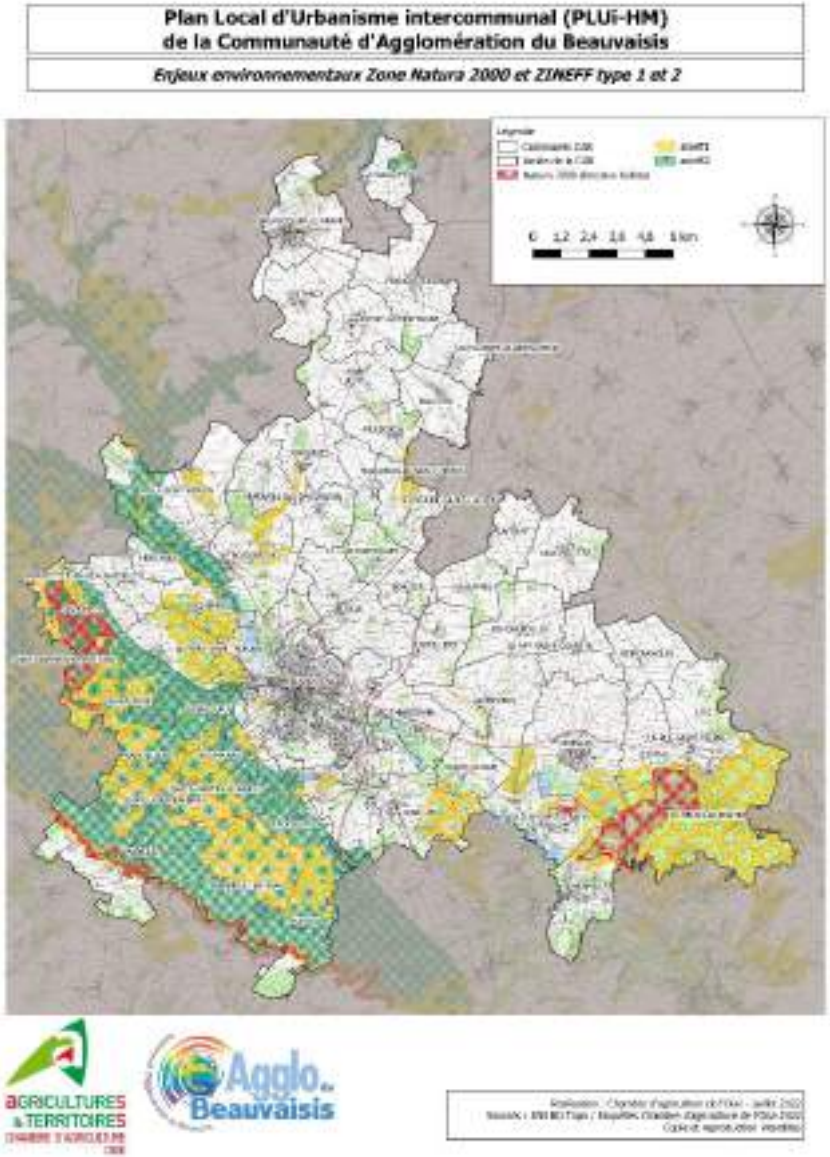


### 1.4.3.3 Les zones humides

Les zones humides sont situées dans les ZNIEFF mais également le long de la vallée du Thérain aval et le secteur de Bailleul sur Thérain. Ces espaces sont porteurs d'une biodiversité riche avec d'innombrables espèces de plantes et d'animaux – oiseaux, amphibiens, poissons, insectes …

A noter que les zones humides sont des îlots de fraîcheur pour les animaux et les populations, et permettent également de subvenir aux besoins en fourrage des troupeaux. Enfin, elles contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, car en effet, la tourbe (matière organique composée de débris végétaux), l'humus, le bois et autres composantes naturelles des zones humides piègent le carbone. Il faut savoir que les sols des zones humides stockent deux fois plus de carbone que l'ensemble des forêts de la planète.

### 1.4.3.4 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés. Ce sont des sites à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de cette démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- La préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;

- La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

Le territoire de la CAB est concerné par 4 sites recensés sur la carte enjeux environnementaux Zone Natura 2000 et ZNIEFF.

#### 1.4.3.4.1 Massif forestier de Hez Froidmont

*Massif forestier de Hez Froidmont - ONF*

Les communes concernées sont Bailleul-sur-Thérain, Hermes, Neuville-en-Hez et La Rue-Saint-Pierre.
Comme son nom l'indique le massif de Hez Froidmont est essentiellement un espace forestier, on y trouve tout de même quelques pelouses sèches. On retrouve au niveau spécifique ce particularisme thermophile et continental mêlé de cortèges hydromorphes et parfois psychrophiles, mais toujours à caractère subcontinental et méridional prédominant. Ces particularités spécifiques sont principalement sur le plan floristique (très grande richesse orchidologique), ornithologique, entomologique (un insecte menacé de l'annexe II, *Lucanus cervus*). Sur le plan floristique, il est recensé un ensemble exceptionnel pour le Nord de la France avec des limites d'aire nombreuses, isolats d'aire, diversité des cortèges floristiques, avec une très grande richesse orchidologique, avec 13 espèces protégées, nombreuses plantes menacées et une curiosité : un hêtre à écorce de chêne. Du point de vue ornithologique, il est référencé une avifaune forestière avec notamment des rapaces et des passereaux. Pour l'herpétologie, une population de Coronelle lisse et Vipère péliade est recensé. Pour la mammalogie, il est référencé 8 espèces de chiroptères inclus dans l'annexe IV.

#### 1.4.3.4.2 Cuesta du Bray

*Cuesta du Bray Berneuil en Bray – DDT60*

Sont concernés sur le territoire de la CAB les communes : Auneuil, Auteuil, Berneuil-en-Bray.

Essentiellement constituée de forêts, la cuesta du Bray est également couverte par des pelouses sèches propices au pâturage des moutons. Les terres labourables sont presque inexistantes.

La cuesta qui limite au sud la dépression du Bray est une falaise abrupte froide surplombant d'une centaine de mètres la fosse bocagère du Bray.
Autrefois, de vastes parcours extensifs de moutons couvraient une bonne part de la cuesta : les habitats forestiers dominent désormais largement, l'abandon du pastoralisme ayant été suivi par une phase de reconquête progressive de la forêt. Pelouses calcicoles, ourlets et lisières calcicoles n'y occupent plus aujourd'hui que des espaces fragmentés de grande valeur et très menacés : c'est entre autres le cas des pelouses calcaires endémiques du *Parnassio palustris-Thymetum praecocis* à caractère marnicole qui sont particulièrement riche en orchidées et souvent voilées par des junipéraies étendues.
La cuesta du Bray est constituée de corridors biologiques pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore.
Du point de vue des milieux naturels, on y retrouve notamment toute la série des végétations sur craie marneuse allant des éboulis et de la pelouse marnicole aux boisements sur calcaire en passant par différents stades d'ourlets et de manteaux pré-préforestiers.

La flore du site est très diversifiée. Ce sont les milieux ouverts qui concentrent le plus grand nombre d'espèces, certaines pelouses pouvant abriter plus de 25 espèces par mètre carré. Près de 70% de ces espèces sont liés aux pelouses et ourlets calcicoles qui ponctuent le site. Sept espèces sont légalement protégées : il s'agit de l'Herminion à un seul bulbe (*Herminium monorchis),* de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), de la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), du Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), du Polygala chevelu (*Polygala comosa*), de l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*) et de la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*).
Treize espèces sont classées vulnérables à gravement menacées d'extinction en Picardie. Cette richesse floristique largement inféodée aux pelouses et ourlets calcicoles est directement dépendante de **l'entretien de ces espaces par des activités humaines telles que le pâturage ovin.**

En l'état actuel des connaissances, la faune de la cuesta du Bray compte moins d'espèces d'intérêt patrimonial que la flore. Néanmoins, on y décèle trois espèces de Chiroptères de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Les forêts présentes peuvent jouer un rôle important pour la préservation de *Myotis bechsteini* en Picardie.
C'est l'entomofaune qui semble présenter le plus d'intérêt patrimonial. Les lépidoptères diurnes (papillons de jour), les orthoptères (criquets et sauterelles) sont les groupes les plus connus. Les coléoptères et en particulier forestiers, mériteraient d'être plus étudiés.

#### 1.4.3.4 .3 Réseaux de côteaux crayeux du bassin de l'Oise Aval

Situés sur le territoire de la CAB sur les communes de Beauvais, Fouquenies, Juvignies, Milly sur Thérain, Troissereux et Verderel-lès-Sauqueuse.

Il s'agit **d'un site éclaté constitué par un réseau de coteaux crayeux** constitué de pelouses calcicoles. Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale. Comme la plupart des autres systèmes pelousaires du plateau picard, ces coteaux sont hérités des **traditions pastorales de parcours**. Leur état d'abandon varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, etc). Les menaces sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels, en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, plantations de merisiers, eutrophisation agricole de contact, moto-cross, etc).
A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille à la suite de l'abandon de l'exploitation des troupeaux ovins et à la chute des effectifs des populations de lapin. Il convient de les protéger vis à vis des cultures environnantes, par des bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant et la **restauration d'un pastoralisme** sur les coteaux non pâturés. Il est nécessaire de veiller à l'arrêt des extensions de carrières, des boisements artificiels sur les pelouses calcaires et du moto-cross sauvage.

*Cavités de Larris Millet à Saint Martin le Nœud – DDT60*

#### 1.4.3.4 .5 Cavités de Larris Millet à Saint Martin le Nœud

Le puits et l'entrée actuelle se situent au sein d'une friche à caractère calcaricole entourée de haies d'essence indigène.
La superficie actuelle du site souterrain est d'environ 20 ha s'étendant le long de la cuesta nord du Pays de Bray soit un axe Sud-Est/Nord-Ouest. Historiquement, la carrière faisait une quarantaine d'hectares mais une partie s'est éboulée.
Ce site est un des sites les plus important d'hibernation des chauves -souris dont on dénombre 11 espèces.
La fréquentation du site devait être un facteur limitant des effectifs des populations et nuisait à la présence d'autres espèces de chiroptères.
L'entrée de la cavité a été achetée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en 1995. Une grille a été posée depuis.
Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est propriétaire des parcelles ZA29 et ZA28 sur la commune de Saint-Martin-le-Nœud, c'est-à-dire les parcelles hébergeant l'entrée principale et le puits d'aération. Ces deux parcelles représentent environ 37% de la surface de la ZSC (zone spéciale de conservation).

#### 1.4.3.5 Les actions mises en œuvre en agriculture pour protéger la biodiversité

Des liens particulièrement étroits existent entre l'agriculture et la biodiversité dans ses trois dimensions : la diversité génétique, celle des espèces et celle des écosystèmes.

Les agriculteurs peuvent contribuer naturellement et utilement au maintien de la biodiversité en milieu agricole.

Sur le territoire de la CAB, ils y contribuent directement tout d'abord par les surfaces d'intérêt écologique que les agriculteurs ont l'obligation de prévoir dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales prévues pour bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune :

- Les surfaces en herbes qu'ils exploitent : l'enquête recense **2 935 ha de prairies** sur l'ensemble du territoire mais plus précisément situées sur le secteur 4 (Boutonnière du Bray) où les prairies représentent **22 % de la SAU** enquêtée et surtout le secteur 5 (Thérain Avelon) où les prairies représentent **56% de la SAU**. Ces secteurs sont plus particulièrement dédiés à l'élevage (la moitié des exploitations dans ces secteurs exploitent au moins un élevage).
- Les jachères : elles couvrent sur l'ensemble du territoire **574 ha** ce qui représentent **2% de la SAU**.

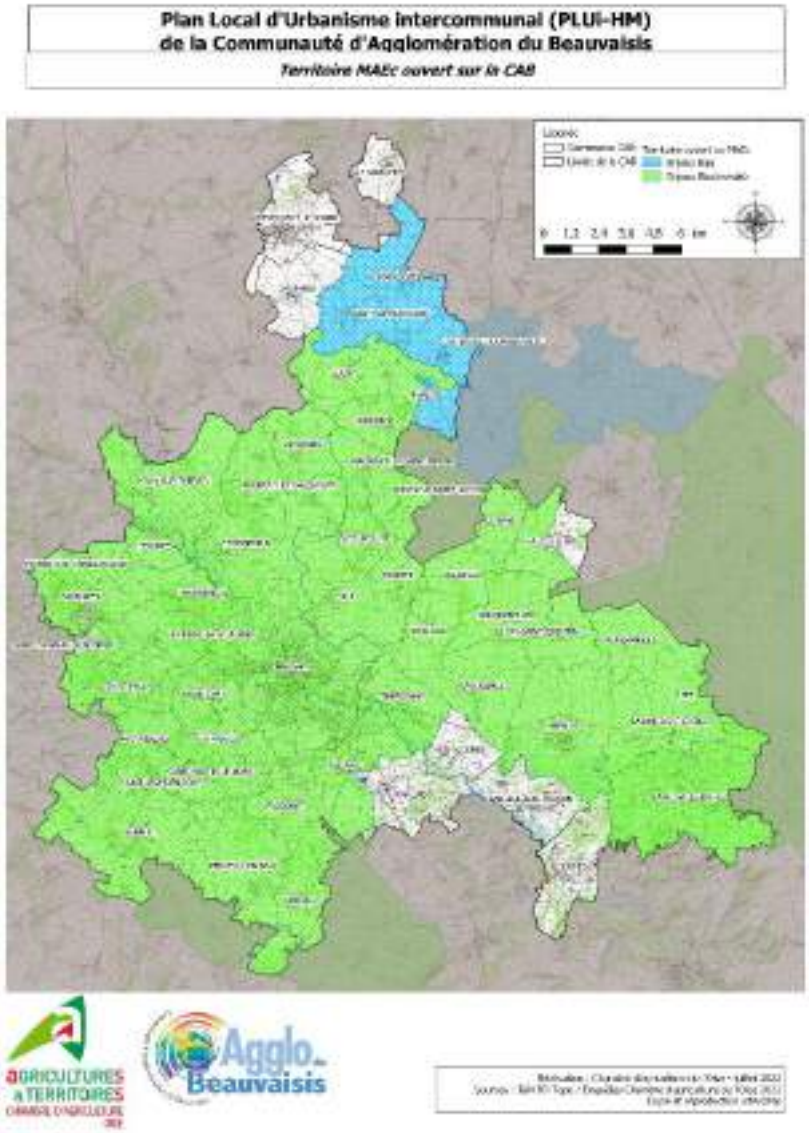


Les linéaires de haies dont ils disposent sur leur parcellaire et qu'ils doivent entretenir. Lors de l'enquête 138 exploitants ont déclaré qu'ils avaient des haies.

- Les mares sont également un facteur important de biodiversité, 27 agriculteurs sont concernés.
- L'agroforesterie est aussi un élément qui permet de protéger et développer la biodiversité, 8 agriculteurs la pratique selon l'enquête.

La biodiversité peut donc être un outil au service d'une agriculture économiquement performante et respectueuse de l'environnement.

#### 1.4.3.5.1 Les Mesures agro-environnementales

Une grande partie du territoire de l'Agglo est concerné par des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui concerne la protection de la biodiversité (voir carte). Des mesures tels que l'absence de fertilisation, la mise en place de pâturages, de retard de fauche, d'entretien des éléments paysagers ainsi que des mesures de réduction phytosanitaires sont proposées ainsi que des mesures créations de couverts, des mesures systèmes et semi-direct sont proposées pour des contrats de 5 ans. Selon l'enquête 50 exploitants se sont engagés dans ces mesures, ce qui est déjà bien étant donné que l'ensemble du territoire de la CAB n'est pas éligible à ces mesures.

#### 1.4.3.5.2 Agriculture de conservation : la pratique des cultures en semi direct ou non labour améliore la biodiversité

Les micro-organismes du sol, les bactéries et champignons sont des éléments importants de la biodiversité. Ils concourent à la destruction des résidus de cultures. Ils les transforment en azote, phosphore potassium et autres nutriments qui améliorent la fertilité du sol pour les cultures suivantes selon la chercheuse américaine Stacy Hubert.

Pour protéger ces micro-organismes et améliorer la fertilité du sol, les agriculteurs américains abandonnent depuis plusieurs dizaines d'années la charrue et de nombreux autres outils de travail du sol. Ils sont plus d'un tiers à ne réaliser aucun travail du sol, et ils sont encore plus nombreux à être convertis aux « techniques culturales simplifiées », utilisant du matériel qui perturbe le sol au minimum. La France n'est pas en reste. En 2011, 35% des superficies des grandes cultures se passent de la charrue. En préservant la structure et l'humidité, en augmentant la matière organique du sol, un travail du sol réduit voire absent permet aux micro-organismes de conserver un habitat stable.

Les chercheurs ont démontré aux États-Unis l'intérêt de l'absence de travail du sol (semis direct) pour la fertilité des sols et la production agricole, mais Stacy Zuber souhaitait le vérifier à l'échelle mondiale, sur tout type de sols et de climats. En compulsant plus de 62 études, ils ont démontré qu'un sol sans labour ni travail du sol superficiel hébergeait plus de micro-organismes et avait plus d'activité enzymatique, qu'un sol travaillé.

« *Il est important d'encourager les systèmes culturaux qui permettent de bien gérer la matière organique, car elle contribue à la fertilité, la biodiversité et à améliorer de multiples autres fonctions des sols, dont celle de stockage de carbone* » comme avait pu le rappeler Stéphane Le Foll, ancien ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

## 1.4.4 L'agriculture et la lutte contre le réchauffement climatique

### 1.4.4.1. Contribution aux gaz à effet de serre (GES) en agriculture

Selon les chiffres gouvernementaux l'agriculture a émis en 2019, **19 %** des émissions de GES en France, soit le 2ème poste d'émissions national. La principale source d'émissions de méthane est l'élevage (fermentation entérique et déjections animales), les protoxydes d'azote proviennent des cultures (apports azotés sur les sols cultivés avec l'épandage de fertilisants minéraux et d'origine animale), et les émissions de gaz carbonique résultent des consommations d'énergie fossile par les engins agricoles ou les bâtiments d'exploitation. Les émissions de la sylviculture ne représentent qu'une très faible fraction des émissions du secteur agriculture et sylviculture, elles ne correspondent qu'aux émissions issues de la combustion de carburants par les engins sylvicoles (engins mobiles non routiers, chaudières, moteurs thermiques). Ces émissions sont agrégées avec celles des engins agricoles.

### 1.4.4.2. Conséquences du réchauffement climatique sur l'agriculture*

L'augmentation des températures entraîne le développement de parasites et de mauvaises herbes. Avec le changement climatique, les risques d'attaques de ravageurs dans les cultures augmentent. Plus que des freins aux récoltes, ces espèces envahissantes risquent de répandre des maladies, auprès des humains, des animaux comme des plantes. Les maladies et les ravageurs se propagent et le réchauffement climatique facilite leur adaptation. Dans les grandes cultures, il y a désormais plus de risques de maladies fongiques hivernales notamment.

*D'après : livret ORACLE HdF édition 2020 (Chambre régionale HdF) et diagnostic territorialisé du CERDD (METEO-France,2020), références internes CA OISE, 2022

*Chanvre dans le département – CA60*

Le changement climatique affecte les précipitations. Ces variations météorologiques engendrent un risque accru de mauvaises récoltes à court terme, mais surtout d'une baisse de la production sur le long terme. Chaque culture doit se développer selon des conditions climatiques spécifiques (de l'ensoleillement, de la pluie, du froid, de la chaleur…).

Or, l'instabilité climatique met en péril certaines cultures et une baisse de productivité des cultures par manque d'eau.

Le territoire de la CAB connait un climat tempéré d'influence océanique. La température moyenne annuelle sur la période homogénéisée 1955-2017 est de 10,1°C; le cumul annuel de précipitation sur la période homogénéisée est de 606,7 mm.

L'évolution de la température est à la hausse avec une augmentation de 0,32°C par décennie sur la période 1959-2017

L'évolution tendancielle des précipitations est très légèrement à la hausse avec un cumul annuel de + 13 mm par décennie mais la tendance est statistiquement non significative. La variabilité interannuelle du cumul pluviométrique est très importante.

Le nombre annuel moyen de journées chaudes (>25°C) est de 29,8 jours ; et le nombre de jours anormalement chaud (température maximale supérieure de plus de 5°C à la normale 1981-2010) est de 36,4 jours sur la période complète 1955-2018. La tendance est à la hausse significative avec +3,6 journées chaudes par décennie et +4,7 jours anormalement chauds par décennie en moyenne depuis 1955.

Concernant les vagues de chaleur (température maximale supérieure de plus de 5°C à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs), le nombre annuel moyen est de 8,2 jours sur la période 1955-2018. La tendance annuelle est à la hausse significative du nombre annuel moyen de vague de chaleur avec +2,2 jours par décennie depuis 1955.

L'accroissement du cumul annuel d'évapotranspiration potentielle (ETP) est significatif avec +16 mm par décennie sur la période 1959-2015, traduisant un durcissement des conditions hydriques pour les cultures.

Les impacts du changement climatique sur l'agriculture du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont nombreux et les agriculteurs engagent une adaptation nécessaire.

Concernant la betterave sucrière, la mise en place du feuillage recule de 1,1 jour par décennie soit un recul de 6,6 jours sur la période 1959-2019. On note depuis 2012 une stagnation voire un léger recul des rendements qu'il est possible d'imputer à une conjonction de facteurs abiotiques (pluviométrie et sa répartition, vagues de chaleur), et de facteurs biotiques (bioagresseurs).

En un peu plus de 50 ans, La date de mise à l'herbe des animaux a avancé de 9 à 10 jours soit de +1,5 jours par décennie, offrant la possibilité de démarrer le pâturage plus tôt.

La culture de blé tendre d'hiver voit ses rendements plafonner, depuis le début des années 1990, tant pour des raisons climatiques, que pour des raisons agronomiques.

Sur cette même période, l'analyse du choix des variétés de blé montre la réalité de l'adaptation des agriculteurs au changement climatique avec une double volonté d'esquive : esquive du gel d'épis en choisissant moins de variétés précoces à montaison, esquive des stress hydriques et thermiques en choisissant moins de variétés tardives à épiaison.

Tous ces éléments montrent la nécessité d'envisager des adaptations systémiques et transformantes pour répondre à un triple défi : répondre aux besoins alimentaires du territoire, maintenir une agriculture viable et rémunératrice pour les agriculteurs, et respecter les principes de l'agroécologie

De plus, comme nous l'avons déjà exposé, les précipitations intenses qui sont la conséquence de ce réchauffement climatique induit des **risques d'érosion** et donc une **perte de productivité des sols** cette fois-ci.

#### 1.4.4.3. Les actions mises en œuvre pour limiter l'impact du réchauffement climatique

##### 1.4.4.3.1. Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CAB

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été adopté par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Il cible les actions à mettre en œuvre pour lutter notamment contre les gaz à effets de serres. Ces actions portent surtout sur la réduction du risque d'érosion et de ruissellement et la réduction des impacts environnementaux issus de l'agriculture (réduction des intrants et stockage des effluents d'élevages), l'optimisation des agroéquipements, le renforcement des circuits courts.

*Miscanthus sur le département – CA60*

##### 1.4.4.3.2 Les actions mises en œuvre par les exploitants

Le milieu agricole peut agir sur de nombreux leviers pour lutter contre le réchauffement climatique. En mettant en place différentes actions qui vont permettre de stocker du carbone, favoriser la biodiversité et la résilience des écosystèmes.

L'engagement des agriculteurs du territoire pour mettre en place des pratique plus respectueuses de l'environnement, a pu être mis en avant lors des enquêtes réalisées.

Ils ont pour cela différent moyen pour agir sur leur environnement, comme s'engager dans des démarches qualités. Les principales démarches certification qui ont des actions positives sur l'environnement sont :

- **Le label bas Carbone** : comme indiqué plus tôt, il y a 17 agriculteurs sont engagés dans la démarche du « Label Bas Carbone », ce qui indique bien leur envie de réduire les émissions de carbone et d'avoir une agriculture qui impacte de façon positive son environnement.
- **Charte sur les bonnes pratiques d'élevage** : dans cette charte les éleveurs s'engagent également sur la protection de l'environnement par le recyclage des fumiers et lisiers des animaux sur l'ensemble des champs et des prés de la ferme afin de préserver la qualité de l'eau. Ils s'engagent à ce que les abords de la ferme soit bien entretenus et accueillants. Ils doivent prendre soin de conserver les surfaces en herbe et les éléments qui marquent le paysage de ma région. Ils doivent gérer les déchets de l'élevage (bâches, bidons) et de veiller à faire des économies d'eau et d'énergie. Sur le territoire de la CAB, ils sont 53 à être engager dans cette démarche.
- **Agriculture de conservation** : L'agriculture de conservation et le semi-direct permettent le stockage du carbone dans le sol, ce qui est un moyen de lutter contre l'émission des gaz à effet de serres. Les pratiques mise en place dans le cadre de l'agriculture de conservation permettent d'avoir un sol plus vivant, par une réduction du travail du sol, ce qui induit plus de biodiversité dans celui-ci et plus de matière organique. Un sol bien vivant permet de stocker plus de carbone et de lutter contre l'érosion et le ruissellement.
- **Agriculteur biologique** : elle supprime l'utilisation de produits de synthèse, elle protège ainsi la ressource en eau et la biodiversité. Sur le territoire de la CAB, ils sont 16 agriculteurs à être engagés dans cette démarche.
- **Certification environnementale** : le label HVE permet aux agriculteurs qui le pratique de réduire les intrants qu'ils utilisent en pratiquant une agriculture raisonnée et en implantant des infrastructures agroécologiques comme des bandes enherbées ou des haies. L'amélioration de ces pratiques sur l'ensemble de l'exploitation vont permettre de favoriser l'environnement en augmentant les îlots la biodiversité, en luttant contre l'érosion et le ruissellement, en piégeant du carbone. Sur le territoire de la CAB, ils sont, comme indiquée dans le chapitre 1.2.6, 12 à suivre cette démarche.

Les agriculteurs peuvent aussi améliorer leur pratique en lien avec l'environnement en :

- Implantant des cultures à bas niveau d'intrants qui nécessitent peu ou pas d'intrants (azote et produits phytosanitaires). Les BNI permettent de créer des zones de dilutions.
- En investissant dans du matériel, ils peuvent pour cela bénéficier du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE). L'objectif du PCAE est d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles afin de moderniser l'appareil de production, d'innover, de combiner performance économique, environnementale, sanitaire et sociale, et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques partagées par l'amont et l'aval des filières. Ce PCAE mis en œuvre dans le cadre du programme de développement rural régional permet d'aider les exploitants à financer des investissements. Ces investissements peuvent être en faveur de la réduction de l'impact sur l'érosion et d'une économie d'eau. Sur le territoire de la CAB, l'enquête démontre que le PCAE a permis de financer au total 112 matériel permettant d'améliorer les pratiques environnementales, soit 41%.

## 1.5 Les problèmes rencontrés par les exploitants agricoles

### 1.5.1 La consommation d'espace agricole

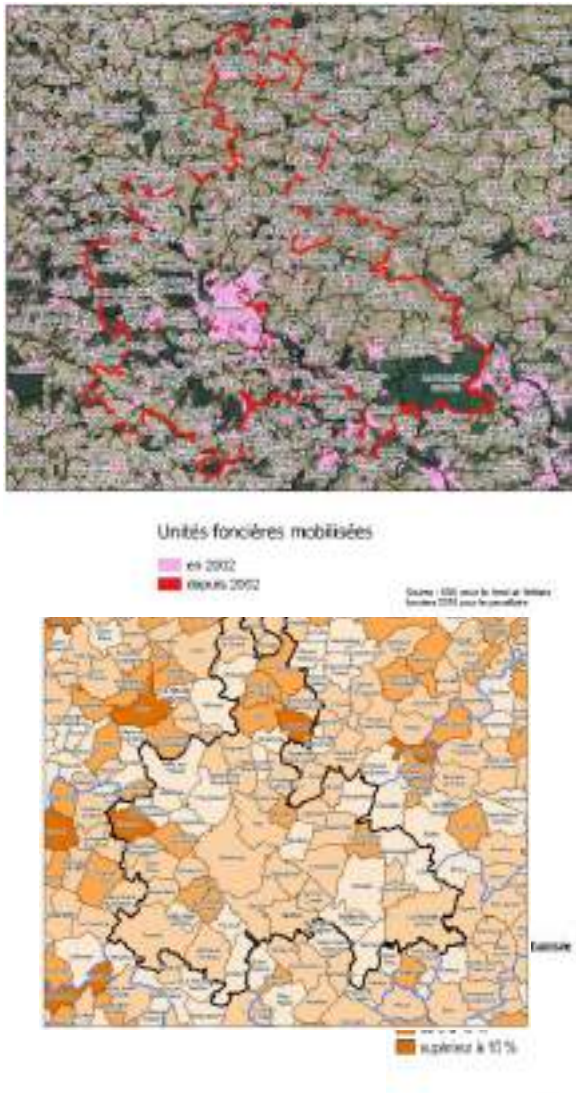


D'après les données de l'Observatoire Vigifoncier Flandres –Artois tenu par la SAFER, une étude réalisée sur la période 2009-2016, révèle une perte de surface agricole de 2 243 hectares, soit une évolution moyenne annuelle de - 320,5 ha par an sur le département de l'Oise.

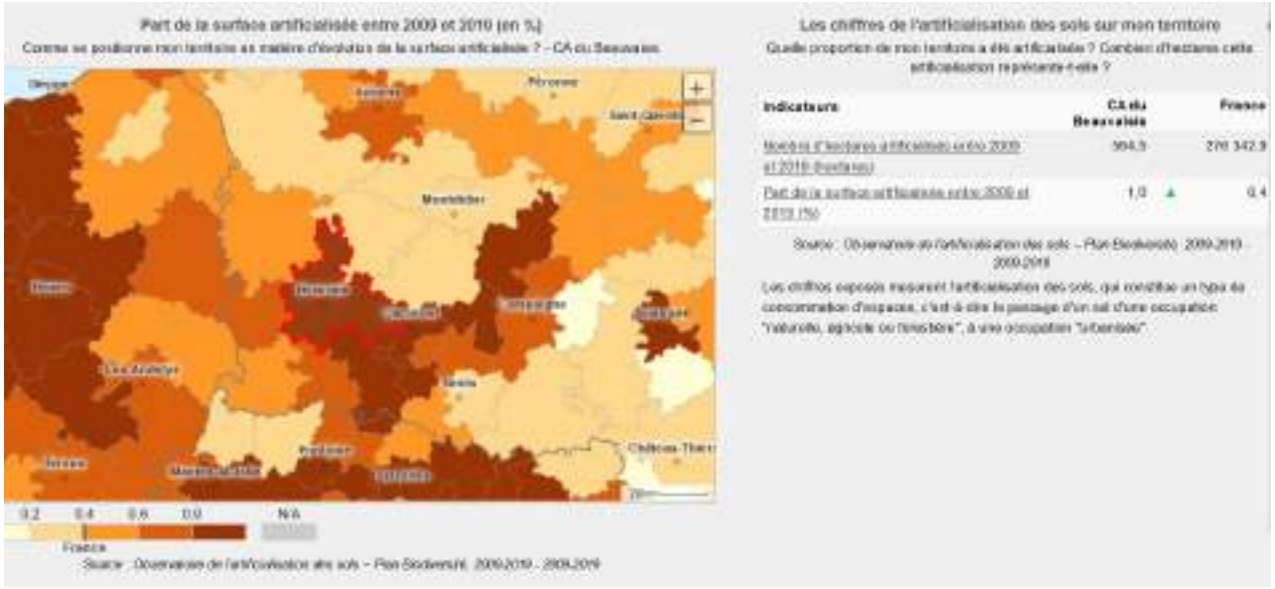


En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, selon le conservatoire de l'artificialisation des sols, 564,5 ha ont été artificialisés entre 2009 et 2019. Cette consommation d'espace concerne l'ensemble du territoire (cf cartographie « *Unités foncières mobilisées* » ci-contre), avec une évolution de la surface urbanisée en pourcentage plus importante ces dernières années sur le nord du territoire (cf. cartographie « *Evolution de la surface urbanisée entre 2009 et 2014* » ci-contre), notamment à Muidorge, Auchy la Montagne, Francastel et Luchy ainsi que sur l'Ouest et Sud-Ouest du territoire (Savignies, Le Mont Saint Adrien, Saint Martin le Nœud et Aux Marais).

Lors des enquêtes auprès des agriculteurs, il est fait état d'une urbanisation importante autour de Beauvais et plus particulièrement à l'est de Beauvais. Les exploitants sur les communes d'Allonne, de Tillé, de Therdonne, de Rochy Condé et de Bresles soulèvent davantage cette problématique.

Les exploitants implantés autour de Beauvais sont les plus impactés par la perte de foncier agricole tant à vocation d'habitat, d'équipement ou d'activités. Ce sont les créations et extensions de zones d'activité sur Beauvais, Tillé, Allonne et Bresles qui les ont le plus impactés et continuent de les inquiéter fortement. Le projet « Airport Bresles » a été au centre des échanges lors de l'enquête.

La perte de surface agricole comptabilisée lors des enquêtes s'élève, en définitive, à environ 254 hectares de parcelles agricoles sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis sur les dix dernières années. Ce chiffre est inférieur à celui cité précédemment pour 2 principales raisons :

- Il ne s'agit que des surfaces déclarées par les exploitants enquêtés qui ont leur siège sur le territoire. Des pertes de surface ont concernée également une partie des 220 exploitants hors agglo qui exploitent sur le territoire.
- Ce chiffre ne relate que la consommation d'espace agricole et ne tient pas compte des espaces naturels non exploités.

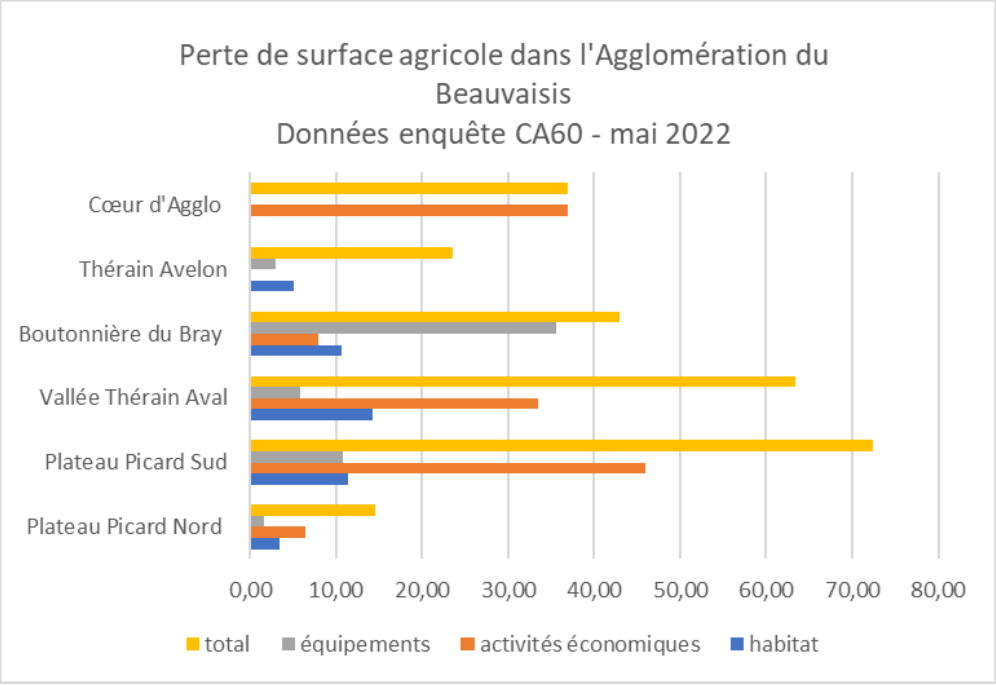


L'habitat, le développement économique et les ouvrages routiers sont les principaux facteurs de cette consommation.

L'activité économique est prépondérante dans la consommation d'espace comme en témoigne le schéma ci-contre pour 4 secteurs sur 6.

*Habitat et activité économique consommateurs d'espace*

La consommation d'espace sur la CAB est une problématique pour une partie des exploitants du territoire qui se voient privés ainsi d'une partie de leur outil de travail. Si les exploitants comprennent la nécessité pour une ville ou un village de se développer, ils sont moins compréhensifs face à certains projets très consommateurs d'espace (zone d'activité économique, plateforme logistique, etc.).

La consommation se doit d'être justifiée et l'urbanisation doit, en priorité, privilégier le renouvellement urbain et la densification.

Outre la consommation visée, ce sont les effets directs de cette dernière qui peuvent être plus gênants dans l'exercice des activités des exploitants.

Des exploitations localisées à l'écart du bâti ont vu l'urbanisation se rapprocher avec la création de zones à urbaniser.

Un certain nombre d'exploitants souhaiteraient qu'une réserve foncière soit créée à l'échelle de l'agglomération afin de privilégier la compensation foncière à la compensation financière.

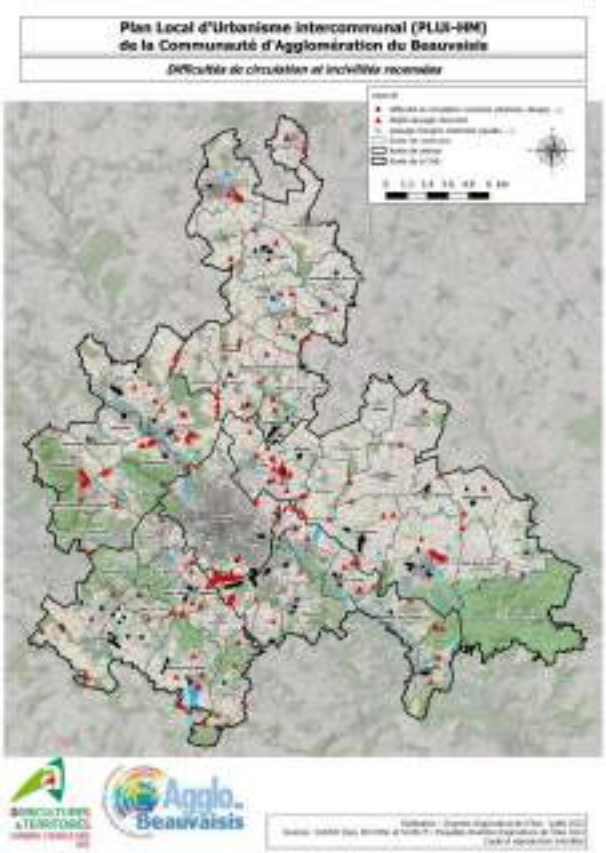


*Difficultés de circulation et incivilités recensées – enquête CA60 - 2022*

## 1.5.2 Des difficultés de déplacement et de circulation

56.5 % des personnes enquêtées témoignent de problèmes de circulation avec des engins agricoles dans certaines communes.

Ces problématiques de circulation semblent liées à différents facteurs :

- Aménagement des voieries (ralentisseurs, haricots, etc.),
- Stationnements gênants,
- Heures de pointe,
- Vitesse excessive (D1001, D149, D181, etc.).

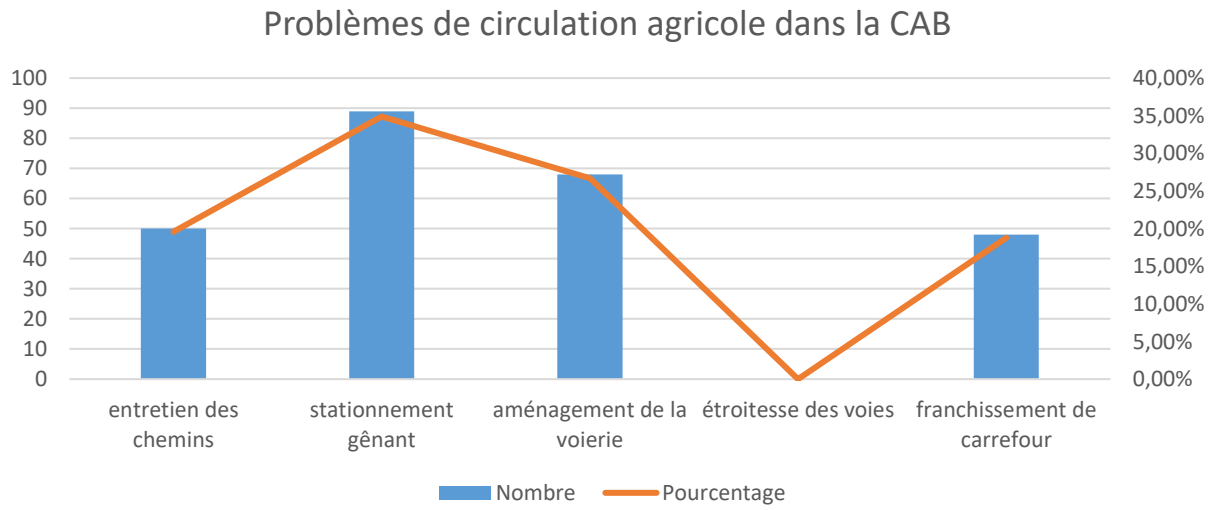


*source : enquête agricole CA60 PLUi-HM– 2022*

Les points noirs de circulation sont identifiés sur les cartographies communales en annexe, ainsi que sur la cartographie générale « *difficultés de circulations agricoles et incivilités recensées* » (ci-contre).
Certaines traversées de communes semblent plus problématiques que d'autres, telles qu'à Saint Martin le Nœud (ralentisseur), Herchies et Guignecourt (problème de stationnements), Carrefour D901 Courroy-Milly sur Thérain ou Warluis (traversées dangereuses et accidentogènes). Les travaux menés par AGCO renforcent les problèmes de circulation et de traversée de Beauvais.

*Aménagement de la voierie Saint Martin le Noeud*

Aux facteurs cités ci-dessus, s'ajoute le gabarit de certains engins agricoles qui devient incompatible avec des rues étroites et/ou des anciennes constructions existantes édifiées à l'alignement. C'est un état de fait dont les exploitants sont conscients.

Il y a, à l'inverse, davantage d'incompréhension sur des aménagements réalisés sans concertation préalable avec les usagers agricoles complexifiant ainsi leurs déplacements. Une plaquette « *concilier aménagement de voirie et circulation agricole pour la sécurité de tous les usagers* » a été réalisée par différents organismes de l'Oise : la Préfecture, le Conseil Départemental, l'ADTO, l'Union des Maires, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture, afin de prendre en considération la circulation agricole dans les aménagements de voiries. Cette plaquette est en annexe du rapport 2/2.

La circulation sur les chemins peut également s'avérer problématique. En effet, 20% des exploitants interrogés ont exprimé cette difficulté. Les principales raisons évoquées sont l'absence d'entretien et d'élagage (communes, particuliers, voire autres exploitants), ceci pouvant occasionner la casse de matériel (rétroviseur, gyrophare, buse, etc.). Les exploitants signalent ces problématiques sur différentes communes (Bresles, Troissereux, …).

L'entretien des chemins est réalisé soit par la commune, soit par les exploitants ou par l'Association Foncière de Remembrement (AFR) souvent en accord ou concertation avec la commune.

Il est important de relever que dans de nombreuses communes, l'entretien des chemins est bien réalisé et n'occasionne aucun désagrément. Certains sont même assimilés à des « déviations » et sont empruntés par les voitures tels que les aménagements fonciers en lien avec la déviation de Troissereux. Il en est de même avec certains chemins créés lors de l'implantation de parcs éoliens. La vitesse excessive de certains automobilistes sur ces chemins représente parfois une source de danger.

## 1.5.3 Des nuisances péri-urbaines

*Dépôts illégaux de déchets dans les champs*

### Les problèmes d'incivilité

Ces derniers sont majoritairement dus aux dépôts sauvages de déchets dans les chemins, dans les parcelles, ou sur les plates-formes présentes dans les champs (initialement prévues pour y stocker récoltes, fumier et tout autre amendement). Sont ainsi déposés des détritus en tout genre (sacs poubelles, gravats, literie, voitures brulées, etc.) qui sont sources de pollution visuelle et environnementale. Ce problème tend à se développer sur le territoire et plus particulièrement autour des villes.

Les dépôts illégaux de déchets ménagers et déchets verts sont présents à proximité des déchetteries. Certains administrés trouvant la déchetterie fermée, préfèrent laisser leurs déchets dans les chemins ou champs voisins.

L'accès payant et réglementé pour les dépôts de certains professionnels (notamment du bâtiment) explique également une partie de ces dépôts.

### Des champs comme terrain de jeux

Il est signalé un certain incivisme de la part des usagers de quads, motos voire promeneurs qui n'hésitent pas à traverser des champs cultivés. A dire d'exploitants, bien qu'encore présents, la fréquentation des quads et motos sur les communes localisées au sud-est de Beauvais (notamment Aux Marais et Goincourt), a diminué à la suite des mesures répressives prises par la ville de Beauvais.

### Les conflits de voisinage

Certains problèmes de voisinage ont été signalés. Ceux-ci sont rencontrés sur les parcelles proches du bâti au moment des différents travaux agricoles (moisson, traitements, travail le dimanche, etc.) ou du fait de l'activité d'élevage.

De nombreux exploitants ont fait part de leur inquiétude quant à la réaction et au positionnement de la population sur des traitements dans les champs. Certains exploitants sont filmés ou pris en photos. Des riverains mesurent la zone de non-traitement pour vérifier les pratiques des agriculteurs. Les agriculteurs le vivent de plus en plus mal.

Dans un souci du « bien vivre ensemble », une charte d'engagement des utilisateurs agricoles des produits phytopharmaceutiques a été validée par la Préfète de l'Oise le 30 août 2022 après concertation publique. Celle-ci vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux, les collectivités locales et les agriculteurs sous l'égide des services administratifs de l'Etat, et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de ces produits en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

Pour les éleveurs, l'inquiétude est grandissante suite au jugement de la famille Verschuere à Saint Aubin en Bray. Ils craignent que les conflits de voisinage augmentent et condamnent à terme leur activité au cœur des villages.

Certains éleveurs connaissent des tensions avec leur voisinage et des projets de constructions de bâtiments d'élevage (poulaillers entre autres) ont fait l'objet de pétitions tels qu'à Maulers. Le jeune exploitant a ainsi renoncé à son atelier de poules pondeuses label rouge.

Les exploitants se sentent globalement peu compris et critiqués par les néo ruraux. Les projets de constructions de bâtiments d'élevage soulèvent de nombreux débats. Il en est de même pour certains projets de constructions de type méthaniseur. Le syndrome de résistance sociale NIMBY (not in my backyard – pas dans mon jardin) est parfois dépassé par le concept BANANA (build absolutely nothing anywhere near anyone – ne rien construire nulle part près de quiconque), qui veut que l'on refuse de construire quoi que ce soit (Sébastien, 2013). On est alors face à une position opposée entre l'intérêt national et local. En effet alors que leur développement est encouragé au niveau européen et national, on assiste, au niveau local, à des levées de boucliers de la part d'habitants craignant les impacts d'odeurs, les risques d'explosion, l'intensification du trafic ainsi que la perte de la valeur de leur propriété.

### Les autres problèmes

La réglementation imposée par les documents d'urbanisme ainsi que par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) s'opposent à certains projets agricoles notamment en matière d'énergie renouvelable (panneaux solaires) ou encore de diversification de l'activité agricole (absence de possibilité de changement de destination). Le PLUiHM via son règlement peut permettre l'évolution du bâti pour permettre son changement de destination.

Document de travail provisoire - à ne pas diffuser

# ENJEUX ET SCÉNARII

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE

# Diagnostic agricole de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## Rapport 2/2 - *Enjeux & scénarii*

Octobre 2020

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

## Diagnostic réalisé par


Chambre d'Agriculture

*Service Territoires et Environnement*

Rue Frère Gagne – B.P. 40463 60021 Beauvais cedex

*Rédacteurs du diagnostic :*

*Fabrice Couvreur (cartographie)*
*Laurence Lamaison*
*Stéphanie Rousseau*
*Thierry Seguin*
*Arnaud Vautier*
*Marianne Verbeke*
*Nelly Zaghdoudi*


*Etude remise le 7/10/2022*

## Dans le cadre de la Convention de coopération public-public


Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

48 rue Desgroux 60000 BEAUVAIS

*De la page 1 à la page 91, voir rapport 1/2 du diagnostic*

## Table des matières


2. Enjeux et évolution de l'agriculture du territoire....92

**2.1 Les enjeux concernant l'évolution de l'agriculture .... 92**

**2.1.1 Les enjeux économiques**....92

**ENJEU ECONOMIQUE 1** ....93

**Lutter contre la consommation excessive des terres agricoles**....93

**ENJEU ECONOMIQUE 2** ....96

**Protéger les sols, préserver leur productivité**....96

**ENJEU ECONOMIQUE 3** ....98

**Protéger le bâti agricole existant et permettre son développement** ....98

**ENJEU ECONOMIQUE 4** ....99

**Améliorer et faciliter la circulation des véhicules agricoles dans le respect des autres usagers**....99

**ENJEU ECONOMIQUE 5** ....102

**Développer les débouchés commerciaux**....102

**2.1.2 Les enjeux environnementaux**....103

**ENJEU ENVIRONNEMENTAL 1 Protéger la ressource en eau**....103

**ENJEU ENVIRONNEMENTAL 2 Lutter contre l'érosion et le ruissellement** ....106

**Lutter contre le réchauffement climatique**....110

**2.1.3 Les enjeux sociaux et sociétaux**....114

**ENJEU SOCIAL & SOCIETAL 1**....114

**Veiller au renouvellement des générations**....114

**ENJEUX SOCIAL & SOCIETAL 2**....115

**Prendre en compte les attentes des consommateurs** ....115

**ENJEUX SOCIAL & SOCIETAL 3**....117

**Prendre en compte les attentes des habitants**....117

**ENJEUX SOCIAL & SOCIETAL 4**....117

**Prendre en compte les attentes des agriculteurs** ....117

**2.2 Les perspectives d'évolution de l'agriculture du territoire .... 118**

**SCENARIO 1**.....118
**Une agriculture à dominante céréalière tournée vers de nouveaux marchés**.....118
**SCENARIO 2**.....120
**Une agriculture de proximité tournée vers les marchés locaux et les services**.....120
**SCENARIO 3**.....122
**Une agriculture mixte**.....122
ANNEXES.....124

# 2. Enjeux et évolution de l'agriculture du territoire

## 2.1 Les enjeux concernant l'évolution de l'agriculture

Cette partie de l'étude nous conduit à examiner les enjeux à la fois économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de l'agriculture du territoire qui nous conduiront ensuite à développer les scénarii d'évolution possibles ou probables.

Enjeux économiques

Enjeux environnementaux

Enjeux sociaux et sociétaux

### 2.1.1 Les enjeux économiques

Comme nous l'avons vu dans la partie 1 du diagnostic, l'agriculture du territoire traduit une agriculture tournée vers la SCOP (Surface Céréales Oléo-protéagineux) qui occupe 76% des surfaces cultivées. Nous avons pu constater que les sols bénéficiaient de potentiels agronomiques hétérogènes expliquant les différents types d'exploitations présentes sur le territoire.

La présence de Beauvais et l'existence de villes moyennes dynamiques sur le territoire, représentent un bassin de consommateurs. Cette localisation permet aux exploitants du territoire de diversifier leurs productions, de se tourner vers des circuits courts, l'accueil à la ferme, et des activités de loisirs (pension pour chevaux, centres équestres).

Il convient d'examiner dans ce paragraphe comment maintenir voire renforcer ce potentiel. La question de la pérennité des exploitations de petites et moyennes structures sera également étudiée, sachant que le maintien (voire le développement) de ces dernières passe par le développement des productions plus rémunératrices permettant de développer davantage de valeur ajoutée.

**ENJEU ECONOMIQUE 1 : Lutter contre la consommation excessive des terres agricoles**

**ENJEU ECONOMIQUE 2 : Protéger les sols, préserver leur productivité**

**ENJEU ECONOMIQUE 3 : Protéger le bâti agricole existant et permettre son développement**

**ENJEU ECONOMIQUE 4 : Améliorer et faciliter la circulation des véhicules agricoles dans le respect des autres usagers**

**ENJEU ECONOMIQUE 5 : Développer les débouchés commerciaux**

# ENJEU ECONOMIQUE 1

## Lutter contre la consommation excessive des terres agricoles

Le maintien du potentiel économique de cette activité passe par la préservation de son support de production que sont les terres agricoles.

La réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels est un sujet ancien, mais de plus en plus prégnant dans le contexte législatif et réglementaire. En 1976, la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » est précurseur en matière de protection environnementale et notamment sur les impacts environnementaux. Suivront des lois davantage axées sur la consommation des espaces agricoles à partir des années 2000, les lois Grenelle en 2009 et 2010, la loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014, la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) , la loi ELAN (2018) puis la loi Climat et Résilience (2021). La lutte contre l'artificialisation des sols est devenue une réforme prioritaire, portée par le gouvernement. Un engagement a été pris : atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050, en s'appuyant sur un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans les 10 prochaines années.
Il est important que le développement à venir du territoire prenne en considération cet objectif de limitation de la consommation d'espace par des formes urbaines moins consommatrices de surfaces.
**Toute consommation projetée doit être ainsi justifiée et motivée par des objectifs précis.**

L'ouverture à l'urbanisation doit être conditionnée à la justification que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces déjà urbanisés du PLUi-HM.

Pour le territoire de la CAB depuis 1990, nous constatons que la part des surfaces urbanisées sur la surface totale a augmenté de manière plus importante qu'à l'échelle du département (+1.5% depuis 1990 contre +1,1% au niveau du département – source Fichiers fonciers 2016). Les surfaces agricoles diminuent d'année en année et il conviendra de prendre des dispositions pour limiter cette consommation en application d'une réflexion « éviter et réduire » en s'inspirant du principe « éviter, réduire et compenser » prévu par la loi d'Avenir pour certains projets impactant l'économie agricole du territoire.

Cette réflexion pourrait être menée sur le territoire dans le cadre de la délimitation des zones consacrées à l'urbanisation, tout particulièrement sur les terres à fort potentiel agronomique mais aussi dans les secteurs stratégiques en termes de développement des exploitations agricoles.

### ORIENTATION ECO 1.1 : Prendre les sols comme base du potentiel économique de notre agriculture

Il convient d'évaluer le potentiel économique à travers la production directe de l'agriculture, mais aussi la production indirecte de par la valeur ajoutée que les industries agro-alimentaires peuvent en retirer.

Le sol est une ressource rare, épuisable et difficilement renouvelable. Les terres agricoles sont le support de travail des exploitants, autrement dit « leur outil de travail ».

La réflexion sur le potentiel agronomique ou l'intérêt agricole de la parcelle concernée est souvent reléguée au second plan, voire omise. Les terres agricoles sont alors classées en zones « à urbaniser », sans distinction entre elles, dès lors que leur situation géographique est favorable à une extension minimum des réseaux et des services, même si certaines ont plus d'intérêts que d'autres à rester à vocation agricole et non-urbanisées.

### ORIENTATION ECO 1.2 : Organiser une stratégie pour lutter contre la consommation des terres agricoles et s'inscrire d'entrée dans le principe Eviter Réduire…

Cela nécessite tout d'abord d'engager une stratégie pour limiter la consommation d'espace agricole. Acter le fait qu'un hectare perdu représente une baisse de richesse agricole, et se mettre dans la perspective d'étudier comment limiter, ou restaurer, cette perte par des réserves foncières ou des projets structurants, tel qu'exigé par le principe « éviter-réduire-compenser » qui s'impose à certains projets impactant l'activité agricole.

> Rappel législatif : en application de l'article L.112-1-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, *les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'entraîner des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable. Cette étude, transmise par le maître d'ouvrage au Préfet du département pour avis, comporte notamment les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que les mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.*

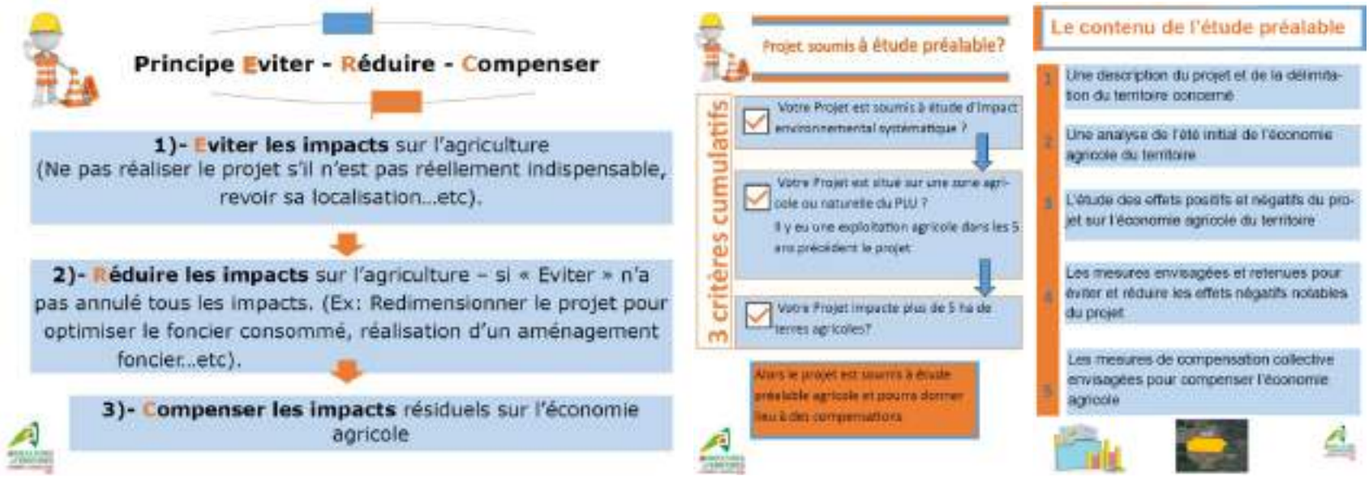

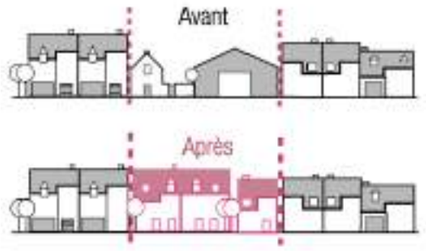

*Projet renouvellement urbain*

*Projet de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Beauvais-Vallée du Thérain*

## Préconisations

**Densifier les espaces dévolus aux logements**

Pour les villes moyennes mais aussi en milieu rural, l'habitat intermédiaire (constructions semi-collectives à étages, avec des accès individualisés et des espaces extérieurs en jardin ou terrasse pour chaque logement) ou groupé (mitoyen) peut être privilégié aux logements isolés sur leur parcelle. L'objectif est ici surtout d'économiser l'espace (notamment les terres agricoles), de protéger les paysages, de limiter les déplacements en voiture au profit de déplacements doux (piétons, cyclistes...), et de limiter les déperditions thermiques. La densification permet aussi de diversifier l'offre de logements et de répondre aux besoins de la société.

**Prendre en compte l'évolution de la population**

Une note de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) « *comprendre nos logements en 2050* » met en avant que les modifications des modes de vie et de l'environnement influent sur la construction des logements, leur organisation, leur fonctionnement.

Les modes de vie sont en mutation. Le nombre de personnes âgées, souvent seules, s'accroît. La demande de logements adaptés (petits, accessibles, équipés pour pallier la perte d'autonomie) ou médicalisés, situés en centre-ville, augmente, ainsi que l'offre de services à la personne. Les familles évoluent. Elles sont moins stables : séparations, recompositions, mobilité accrue, fragilité financière... Elles ont besoin de logements plus petits (familles monoparentales) ou qui puissent s'adapter à des familles plus flexibles (logements modulaires évolutifs). Les pratiques solidaires (familiales ou pas) tendent à se généraliser pour faire face aux difficultés.

L'environnement économique change. Les conditions économiques deviennent plus contraignantes et moins sûres. Pour s'en affranchir ou y remédier, on s'oriente vers des logements plus petits, moins coûteux à l'usage (autoproduction d'énergie, proximité des transports en commun...), en location (mobilité des familles, difficultés à accéder à la propriété...).

L'échange (de biens, de services), le partage et la collaboration se développent. La cohabitation (familiale, colocation) devient plus fréquente, le prêt et la location d'équipements aussi.

Ainsi, il s'avère que la proportion de petits logements est souvent trop faible pour les primo-accédants et les personnes âgées.

Si le besoin recherché de vivre à la campagne par certains ménages est toujours réel (choix familial ou raison économique), il se traduit différemment en termes de besoin. D'ordre général, il est constaté que la recherche est davantage axée sur de petites parcelles, ce qui permet une densification de l'habitat.

**S'inscrire dans une politique de renouvellement urbain**

Le renouvellement urbain est, en urbanisme, une forme d'évolution de la ville qui désigne l'action de reconstruction de la ville sur elle-même et de recyclage de ses ressources bâties et foncières.

Les nouveaux immeubles sont souvent implantés sur des zones à requalifier, comme les friches industrielles, voire sur des anciens corps de ferme. Par ce système de densification urbaine, on cherche à augmenter la rentabilité des services urbains (réseaux d'eau, d'assainissement, transports urbains, etc.). La réhabilitation d'un bâtiment agricole en logements Campus Vert à Maulers, tout comme le projet ZAC Beauvais-Vallée du Thérain sur d'anciennes friches industrielles (cf. illustrations ci-contre).

2 échelles totalement différentes démontrant que le renouvellement urbain peut se faire dans toutes les communes de la CAB.

**L'optimisation des espaces bâtis est un préalable obligatoire à toute extension urbaine.**

**Toute consommation projetée doit être pleinement justifiée et motivée par des objectifs précis.**

## ORIENTATION ECO 1.3 : Cibler les espaces agricoles à enjeux

Il est nécessaire de repérer les données cartographiques définissant les zones agricoles stratégiques à enjeux plus forts devant être exclues de l'urbanisation, telles que celles liées :

- au potentiel productif : fort potentiel agronomique, zones de productions spécialisées (maraîchage, horticulture, etc.), parcelles irrigables, agriculture biologique, mesures agro-environnementales, etc.
- à la fonctionnalité des exploitations : parcelles stratégiques proches des bâtiments d'exploitation, voiries d'accès à ces espaces afin d'éviter leur enclavement liés aux investissements réalisés : zones remembrées, irriguées, etc.
- à la pérennisation et aux possibilités de délocalisation des élevages
- au respect des distances réglementaires sanitaires pour les bâtiments ou exploitations d'élevage (en fonction des régimes RSD[1] ou ICPE[2]).

*En fonction du classement des élevages (Règlement Sanitaire Départemental ou Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), des périmètres de réciprocité inconstructibles sont applicables (de 15 à 500m)*

*Voir tableau en annexe page 146*

## Préconisation

Les atlas cartographiques, issus du diagnostic agricole, identifient une grande partie de ces éléments. Il est important au moment de la délimitation des secteurs de développement visés par la Communauté d'Agglomération de se rapprocher des exploitants concernés. En effet, les éléments recensés lors de l'enquête agricole peuvent évoluer dans les années à venir.

La création d'une réserve foncière à l'échelle de l'Agglomération permettrait de compenser les pertes d'espaces agricoles subies par les exploitants agricoles du territoire.

[1] RSD : Règlement Sanitaire Départemental
[2] ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

## ENJEU ECONOMIQUE 2

## Protéger les sols, préserver leur productivité

La protection des sols est indispensable pour préserver leur productivité. Lutter contre l'érosion et préserver la biodiversité des sols font partie des solutions qui permettent d'y parvenir.

*La Chambre d'agriculture est à la disposition des agriculteurs et des collectivités pour les accompagner dans l'état des lieux préalable et la mise en œuvre d'un projet d'aménagements.*

### ORIENTATION ECO 2.1 : Lutter contre l'érosion aux conséquences multiples

La lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol – support vivant de notre alimentation – que pour la préservation de la qualité des milieux aquatiques et la protection des biens et des personnes.

Les évènements survenus à plusieurs reprises sur le territoire et notamment à Beauvais en 2021, témoignent de la nécessité de trouver des solutions pour lutter contre l'érosion.

Du point de vue de la protection des sols, l'érosion peut provoquer d'importantes pertes de terre, de fertilisants et d'amendements au niveau d'une parcelle. Disparaissant définitivement de la parcelle, cette terre érodée est bien souvent la plus fertile, ce qui peut engendrer une perte des potentialités agronomiques.

L'érosion peut également endommager les cultures et ainsi diminuer les niveaux de rendements.

Digue de paille

## Préconisations

**Cibler les secteurs à risques**

La lutte contre l'érosion s'envisage à l'échelle du bassin versant qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun. Il est important de cibler les secteurs à risques afin de réduire les risques d'érosion.

**Définir un plan d'actions**

La lutte contre l'érosion suppose la mise en place d'une réelle solidarité entre l'amont et l'aval, en associant l'ensemble des acteurs intéressés par le projet et qui peuvent apporter leur contribution (agriculteurs, communes gestionnaires d'infrastructures, associations, etc.).
Par ses pratiques culturales, l'agriculteur peut, à l'échelle de la parcelle, améliorer la capacité d'infiltration de ses sols et limiter l'apparition de la croûte de battance.
Les pratiques culturales ont une très grande influence sur l'intensité du ruissellement et de l'érosion hydrique. Les principaux facteurs sur lesquels elles interviennent sont :

- la protection du sol : Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN), résidus de culture ou repousses,
- le stockage de l'eau en surface : rugosité du sol par le travail des outils,
- la capacité d'infiltration : porosité du sol, effet des racines,
- l'apparition d'une croûte de battance imperméable : affinement de la surface, résidus, stabilité structurelle.

D'une manière générale, l'enjeu des bonnes pratiques agricoles est de pouvoir infiltrer 10mm d'eau par heure sur l'ensemble des surfaces limoneuses sensibles. Les moyens à mettre en place concernent le travail du sol et la couverture végétale :

- agir par un travail du sol adapté,
- agir en couvrant les sols pendant la période sensible.

Une gestion optimisée des parcelles agricoles permet d'infiltrer la majorité des précipitations moyennes de nos régions.
La mise en place d'aménagements légers limite les phénomènes d'érosion. Elle permet de gérer les eaux en excès vers l'aval, sans dégâts dans les parcelles. Les ouvrages d'hydraulique douce suivants en sont des exemples : bandes enherbées, haies, fascines ... Peuvent également être créés des ouvrages structurants de type chenal et noues enherbées, gabions, fossés, mares tampons ou encore zones de rétention des ruissellements.
L'entretien des fossés existants est également fondamental pour diminuer ce risque.
Le constat des exploitants est, à ce sujet, amer concernant l'absence d'entretien des fossés et cours d'eau qui ne sont plus curés et qui ne jouent plus leur rôle.
Des actions individuelles et collectives doivent être menées et mises en place à l'échelle du bassin versant pour limiter ces phénomènes.

## ORIENTATION ECO 2.2 : Préserver la vie biologique des sols

La biodiversité du sol est un facteur de production.

D'après des études menées par l'INRA de Dijon, des extraits de sol où l'on diminue artificiellement la microbiodiversité ont un potentiel de production impacté par rapport à un sol « normal », et ceci à masse constante de micro-organismes.

D'autre part, un sol à microbiodiversité supérieure a moins de chances de laisser passer des micro-organismes pathogènes : l'espace est occupé au sens propre.

Ceci montre bien l'intérêt de s'intéresser à conserver la biodiversité du sol de manière générale.

Ainsi, sur 1 hectare de sol cultivé, on peut trouver en moyenne 2,5 tonnes de carbone bactérien, 3,5 tonnes de carbone fongique, 250 kg de protozoaires… Du point de vue de la biodiversité, une richesse incroyable y est présente, bien plus qu'en surface ! Dans un gramme de sol, on peut ainsi trouver 1 million d'espèces de bactéries et 100000 espèces de champignons. Cette diversité permet de remplir un ensemble de fonctions attendues par l'agriculteur : décomposition des résidus, fourniture d'éléments nutritifs assimilables par les cultures, régulation du pH, résistance aux pathogènes…

### Préconisations

**Les modalités**

Dans nos systèmes de culture intensifs en production, il est essentiel de soigner son sol pour préserver le capital de production.

De ce point de vue, les techniques de labour alterné ou de travail superficiel permettent d'éviter de détruire directement les filaments des champignons du sol ainsi que les insectes auxiliaires et les vers de terre.

La quantité de biomasse produite et retournée au sol est fortement liée à l'activité biologique des sols. Les parcelles productives sont donc aussi potentiellement plus intéressantes, surtout lorsque la quantité de résidus qui revient au sol est importante aussi. La diversité d'assolement est également liée à une diversité d'espèces de micro-organismes.

Une attention particulière est suivie pour maintenir un équilibre entre les apports de résidus et de produits organiques, et la capacité du sol à les décomposer, pour ne pas engorger le système. Dans ce cas, les champignons seraient trop favorisés.

Ver de terre Prosellodrilus

**Les actions concrètes à encourager**

Des modes de productions (agriculture de conservation, agriculture biologique, …) ou des initiatives locales (non labour, agriculture raisonnée, etc…) visent à préserver et développer la biodiversité.

## ENJEU ECONOMIQUE 3

## Protéger le bâti agricole existant et permettre son développement

La prise en compte du développement des exploitations d'un point de vue de la constructibilité (nouvelles installations ou constructions agricoles répondant aux besoins de développement, et transformation de bâtiments existants) est essentielle pour le maintien de cette activité économique.

*Ancienne construction, convertie en 4 logements Campus Vert (Maulers)*

### ORIENTATION ECO 3.1 Préserver le patrimoine bâti agricole

Le bâti agricole présent dans certains corps de ferme fait partie du patrimoine de la Communauté d'Agglomération.

De nombreux anciens bâtiments agricoles ont perdu leur fonction première, n'étant plus adaptés à la mécanisation ou au mode de production. Entretenir de tels bâtiments sans pouvoir les valoriser représente un investissement de plus en plus difficile à réaliser dans le contexte économique actuel. Afin de permettre l'entretien et la préservation de ce patrimoine, il est important d'autoriser un changement de destination qui rentabilisera à plus ou moins long terme les investissements réalisés sur le bâti et permettra de limiter la consommation d'espace en privilégiant le renouvellement.

> *Code de l'urbanisme*
>
> *Art. L. 151-11 Dans les zones agricoles, naturelles et forestières, le règlement peut :*
>
> *…2° Désigner en dehors des secteurs mentionnés à l'article L.151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche Maritime, et en zone naturelle, à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.*

### Préconisation

Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles dans le règlement du PLUi-HM et sur les plans de découpage en zones du document. Le PADD peut rappeler ce principe qui peut être également détaillé dans les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et le POA (Programme d'Orientations et d'Actions).

### ORIENTATION ECO 3.2 Connaître les projets des agriculteurs concernant le bâti agricole

Le document d'urbanisme doit veiller également à permettre l'extension et la création de nouveaux bâtiments ou installations nécessaires à l'activité agricole ou à sa diversification.

47% des exploitants ont des projets d'agrandissement ou de constructions de bâtiments (rapport 1/2 -1.3.3).

Les projets signalés lors de l'enquête agricole ont été identifiés (cf Atlas : Territoire et Communes).

### Préconisations

Il est important de veiller dans le document d'urbanisme à classer les terres agricoles en zone agricole ou dans un secteur permettant les constructions nécessaires à cette activité, afin de ne pas limiter le développement des exploitations agricoles.

Il serait nécessaire d'étudier les possibilités d'aides qui pourraient être sollicitées pour rénover, réhabiliter, restructurer, voire même changer d'affectation, certains corps de ferme ou bâtiments agricoles, et permettre ainsi leur valorisation sociale et économique.

## ENJEU ECONOMIQUE 4

## Améliorer et faciliter la circulation des véhicules agricoles dans le respect des autres usagers

Des problématiques de circulation avec les engins agricoles ont été relevées lors des enquêtes. Certains points noirs de circulation sont identifiés sur les cartographies (cf. Atlas 1 : Territoire).

Si certaines problématiques ne peuvent trouver de solutions, telle l'étroitesse de certaines voies avec maisons ou édifices construits à l'alignement dans les centres anciens, pour d'autres, elles existent.

Les aménagements ou les constructions de voirie doivent être réalisés en tenant compte de la circulation des engins agricoles.

Il est important de veiller à faciliter, autant que cela est possible, l'accès aux parcelles et aux corps de ferme par l'exploitant et les entreprises travaillant avec ce dernier (fournisseurs, laiterie, sucrerie, coopératives, etc.).

Les allongements de parcours pour accéder aux parcelles se traduisent pour les exploitants par des charges supplémentaires de structure.

### ORIENTATION ECO 4.1- Améliorer l'accès aux parcelles agricoles et plateformes betteravières

Lors de la réalisation d'aménagement de voiries, il faut veiller à prendre en compte la circulation des engins agricoles. Comme précisé dans le paragraphe 1.5.2 du rapport 1/2, et dans la plaquette « *concilier aménagement de voirie et circulation agricole pour la sécurité de tous les usagers* », il est important d'associer tous les acteurs concernés dans la démarche d'aménagement de voirie, y compris le monde agricole, pour avoir un projet qui réponde aux attentes des élus et qui soit accepté par la population.

Cette prise en compte évite des situations extrêmes où les parcelles pourraient être enclavées.

Une parcelle enclavée est une parcelle qui n'a strictement aucun accès sur la voie publique ou fond privé ou une issue insuffisante. Dans ce cas, la loi prévoit une possibilité de désenclavement de la parcelle afin de permettre à l'exploitant de profiter dans des conditions normales de la jouissance et de l'exploitation de sa parcelle enclavée (article 682 du Code Civil).

*Plaquette en annexe page 125 -126*

**Préconisation**

La discussion au niveau local et dans un cadre intercommunal avec la profession agricole devrait toujours être privilégiée sur ces sujets dans le but de prévenir des conflits d'usage.

### ORIENTATION ECO 4.2 - Entretenir les chemins

Ces chemins ont avant tout une vocation agricole, ils permettent en effet aux exploitants d'accéder aux diverses parties de leurs exploitations. Ils ont également, pour certains d'entre eux, vocation à faciliter, pour les randonneurs et les promeneurs, la pratique de leurs excursions.

La responsabilité concernant l'entretien d'un chemin et sa conservation diffère selon le régime juridique auquel il se rattache. Leur bon entretien procède d'un bon équilibre dans les relations entre les exploitants, le public, les collectivités et les associations foncières.

***RAPPEL JURIDIQUE***

*Il existe trois catégories de chemins aux statuts juridiques différents : les chemins classés comme voie communale, les chemins ruraux et les chemins d'exploitation.*

*Il est important de connaitre ces statuts afin d'identifier à qui en revient notamment l'entretien.*

***Les chemins classés comme voies communales :***

*Le chemin communal appartient au domaine public de la commune.*

*Il y a obligation absolue d'entretien, le coût est mis obligatoirement à la charge du budget communal.*

*Ils sont inaliénables, ils ne peuvent être vendus et acquis par prescription trentenaire. Il faut déclasser du domaine public pour vendre une voie communale ; ce qui suppose la mise en œuvre d'une procédure administrative (délibération du conseil municipal, enquête publique, etc…).*

*Les chemins classés comme voie communale sont délimités selon la procédure d'alignement et doivent respecter des caractéristiques techniques (largeur, profil…).*

***<u>Les chemins ruraux</u> :***

*Trois conditions principales caractérisent les chemins ruraux :*

- *propriété de la commune,*
- *affectation à l'usage du public*
- *non classement dans la catégorie des voies communales.*

*Le chemin rural appartient au domaine privé de la commune.*

*La collectivité a l'obligation d'assurer la sécurité des personnes et des biens, sinon sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident. Elle est chargée également de veiller au bon écoulement des eaux.*

*La commune n'a pas d'obligation légale d'entretien des chemins ruraux car cet entretien ne constitue pas une dépense obligatoire de la commune. Cependant, le Maire, au titre des pouvoirs généraux de police, doit veiller à ce que soient assurées la sûreté et la commodité de passage.*

*Lorsque le chemin rural est utilisé pour l'exploitation d'un ou plusieurs fonds, le Conseil Municipal peut instaurer une taxe pour les travaux et l'entretien de ce chemin (article L.161-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Les modalités de fixation de cette taxe sont réparties notamment en fonction de l'intérêt aux travaux de chaque propriétaire assujetti à ladite taxe.*

*Lorsque les travaux sont nécessaires, ou lorsqu'un chemin rural n'est pas entretenu, si le Conseil Municipal n'accepte pas la proposition des propriétaires riverains de se charger des travaux nécessaires ou d'instaurer ou d'augmenter la taxe mentionnée ci-dessus ou ne délibère pas dans le délai d'un mois suite à la proposition qui lui a été faite, une association syndicale autorisée par arrêté préfectoral peut être constituée (article L.161-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime).*

*Le chemin rural remis à cette association reste ouvert au public sauf délibération contraire du Conseil Municipal et de l'assemblée générale de cette association.*

*<u>Cas particulier des chemins gérés par une association foncière suite à un remembrement ou aménagement foncier</u>*

*Les chemins gérés par une association foncière sont des chemins privés, propriétés de l'association foncière (réservé à l'usage exclusif des propriétaires et exploitants concernés par l'opération d'aménagement foncier, membres de l'association foncière).*

*Une taxe syndicale peut être instituée (financement des travaux liés à la réalisation, la réhabilitation ou l'entretien des chemins).*

*Lorsque l'association foncière est dissoute, les chemins sont normalement transférés dans le patrimoine privé de la commune et deviennent alors des chemins ruraux après accord du conseil municipal.*

*Si le conseil municipal n'y est pas favorable, rien ne s'oppose à ce que le chemin soit acheté par les propriétaires riverains qui disposent d'une priorité sur l'achat du chemin longeant leur propriété.*

Aliénable et prescriptible, le chemin rural peut être vendu par la commune ou acquis par prescription acquisitive trentenaire.

La délimitation des chemins ruraux se fait par application de la procédure de bornage comme des propriétés privées. La largeur d'un chemin rural ne peut excéder 4 mètres et son profil en longueur doit assurer l'écoulement des eaux pluviales et l'assainissement de la plateforme.

L'entretien de ces chemins passe par un entretien des haies et arbres riverains.

Les branches et racines des arbres appartenant aux propriétaires riverains et empiétant sur l'emprise d'un chemin rural doivent être coupées par ces derniers dans des conditions sauvegardant la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin rural (article D. 161-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Les haies appartenant aux propriétaires riverains doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux (article D. 161-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette réglementation s'impose également aux communes si elles sont propriétaires des arbres concernés.

Si les propriétaires riverains ne respectent pas les prescriptions mentionnées ci-dessus, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, aux frais des propriétaires riverains, après une mise en demeure restée sans effet (article D. 161-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Comment réparer les dommages ?

Dans les conditions prévues pour les voies communales (article L. 141-9 du Code de la Voirie Routière), la commune peut imposer une contribution spéciale aux propriétaires ou entrepreneurs responsables de dégradations apportées aux chemins ruraux (article L. 161-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette contribution doit être proportionnée à la dégradation causée (article L. 141-9 du Code de la Voirie Routière).

**Les chemins d'exploitation :**

Ces chemins ne sont affectés qu'à la desserte des propriétés privées. La commune n'a donc aucun droit de regard sur leur usage et leur commodité concernant le passage public.

S'il est établi que le chemin est affecté à l'usage du public ou par des actes réitérés de surveillance ou d'entretien par la commune, le chemin peut dans ce cas présumer appartenir à la commune et être qualifié de chemin rural.

Il n'y a pas de conditions particulières concernant les chemins d'exploitation, exceptées celles qui s'imposent aux propriétaires.

## Préconisation

Une étude et un recensement des chemins ainsi que l'accès aux corps de ferme et parcelles agricoles ou bâtiments agricoles pourraient être lancés en associant tous les acteurs.

# ENJEU ECONOMIQUE 5

## Développer les débouchés commerciaux

Le maintien et le développement l'activité agricole ne peut se concevoir sans débouchés commerciaux.

*Silos de la Coopérative de Milly – Juvignies*

*Coopérative Agora - Bresles*

### ORIENTATION ECO 5.1 Conforter la place des OS (organismes stockeurs) et industries agro-alimentaires (IAA)

L'armature existante représentée par les coopératives agricoles est un atout majeur pour les exploitants agricoles du territoire et sont gages de dynamisme pour l'agriculture du territoire. Il est important de maintenir ce tissu économique qui assure la majeure partie des débouchés des productions industrielles du secteur. A l'inverse, le maintien de ces productions garantit l'existence des organismes stockeurs sur le territoire ou à proximité, ainsi que des industries agro-alimentaires du département et de la région Hauts-de-France (cartographie de la localisation des filières amont et aval – cf. Atlas Territoire, page 18).

### Préconisation

Être attentif aux besoins des coopératives, et des organismes stockeurs du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi-H.

### ORIENTATION ECO 5.2 Soutenir le développement d'une demande locale

La demande locale est réelle et ne cesse de se développer, tant sous forme de vente directe auprès des consommateurs (magasin fermier, marché, etc…), qu'auprès des grands distributeurs. La restauration collective représente aussi un réel débouché pour les producteurs, notamment parce que la loi Egalim impose désormais un approvisionnement en produits durables à hauteur de 50%, dont 20% bio. Par ailleurs les enjeux de souveraineté alimentaire des territoires se sont cristallisés avec la crise sanitaire d'une part, et la crise énergétique d'autre part. En effet réduire les distances de livraison est devenu une réelle priorité pour les producteurs locaux et une opportunité de relocaliser les circuits de vente.

### Préconisation

Une attention particulière devra être portée sur les projets de diversification tournés vers les circuits courts et le foncier nécessaire pour créer des zones vivrières sur le territoire et viser d'augmenter son autonomie alimentaire.

Une réflexion devrait être menée avec d'autres collectivités pour définir, avec la profession agricole, les moyens à mettre en œuvre pour développer les circuits courts et les productions locales qui, nous le reverrons, peuvent faire partie des scénarii de développement de l'activité agricole du territoire.

## 2.1.2 Les enjeux environnementaux

Les exploitants agricoles sont dans l'obligation de prendre en compte la protection de l'environnement. Ils y participent également volontairement à travers la mise en œuvre notamment de mesures agro-environnementales, comme nous l'avons vu dans la première partie du diagnostic agricole. Les agriculteurs sont aujourd'hui parties prenantes dans la protection de la ressource en eau, la protection des milieux naturels et plus globalement, la protection de la faune et de la flore.

**ENJEU ENVIRONNEMENTAL 1 : Protéger la ressource en eau**

**ENJEU ENVIRONNEMENTAL 2 : Lutter contre l'érosion et le ruissellement**

**ENJEU ENVIRONNEMENTAL 3 : Protéger les milieux naturels**

**ENJEU ENVIRONNEMENTAL 4 : Lutter contre le réchauffement climatique**

### ENJEU ENVIRONNEMENTAL 1 Protéger la ressource en eau

C'est à la fois veiller à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.

*Captage de Friancourt -CA60*

#### ORIENTATION ENV 1.1 Protéger la ressource en eau

La nécessaire protection de la qualité de l'eau impose l'évolution des pratiques agricoles. Cela passe par le respect des règles, le développement de l'agriculture biologique, de l'agriculture de conservation, des cultures à bas niveau d'intrants, la poursuite et le développement des actions engagées dans les bassins d'alimentation de captage notamment ceux d'Auneuil, de Bresle et Litz, qui concernent une partie du territoire.

**Le respect des règles**

Tous les agriculteurs ont aujourd'hui l'obligation de prendre en compte la protection de la ressource en eau dans l'usage des engrais minéraux et organiques à travers l'application de la directive nitrate. Il existe aussi les servitudes liées aux périmètres de protection des captages d'eau, le Règlement Sanitaire Départemental et la réglementation des installations classées concernant les élevages (ICPE). L'usage des produits phytosanitaires est réglementé ainsi que les conditions d'utilisation par rapport aux points d'eau, rivières, sources… Outre les sanctions pénales qui peuvent être encourues, les agriculteurs sont soumis à la conditionnalité des aides. Le non-respect des mesures de protection de la ressource en eau peut induire des sanctions financières.

La Chambre d'agriculture met en place un accompagnement spécifique pour soutenir les agriculteurs, dans la reconquête de la qualité de la ressource en eau : information, formations, conseils techniques et actions des groupes de développement… Cet accompagnement a pour objectif de vulgariser et informer sur les règles en vigueur et applicables. A noter que les coopératives agricoles sont également amenées à intervenir en ce sens.

Il conviendra de poursuivre ces efforts pour soutenir et accompagner les agriculteurs à travers des actions : d'animation collective, de développement de formation, de communication, d'accompagnement individuel ou collectif.

**Le développement de l'agriculture biologique**

Le territoire de la CAB a eu une augmentation relativement importante pour l'agriculture biologique en passant de 3 agriculteurs en 2010 à 19 agriculteurs en 2022. Avec le développement de la demande en ce domaine, on peut penser que de nouveaux agriculteurs pourront dans les prochaines années se convertir dans ce mode de production. Cependant il est a noté que cette année au vu du contexte politique actuelle et d'une stagnation du marché, il est difficile pour les agriculteurs de se projeter dans cette voie. Il est pertinent de développer ce type de pratique dans les zones les plus exposées aux pollutions diffuses. Ces zones restent à identifier sur le territoire de la CAB.

**Le développement d'une agriculture de conservation**

L'objectif principal de l'agriculture de conservation est de lutter contre la dégradation des sols agraires, ou la régénération des sols dégradés. Pour cela, l'agriculture de conservation cherche à augmenter la biodiversité et à stimuler les processus biologiques naturels tout en augmentant la quantité de matière organique dans le sol. Ces trois éléments sont des facteurs essentiels pour assurer la fertilité des sols.

*Couvert végétal – CA60*

*Semis direct sous couvert – APCA*

*Sarrasin BNI – CA60*

L'agriculture de conservation s'appuie majoritairement sur les deux piliers suivants afin de générer ou régénérer cette fertilité :

**La couverture des sols**

Elle s'impose dans le cadre du programme d'actions zones vulnérables. Les couverts végétaux montrent leur efficacité dans la lutte contre le lessivage des nitrates et l'érosion : c'est aujourd'hui une solution facile et efficace. La fonction des couverts ne se limite pas à un simple rôle de « piège à nitrates » : ils tiennent une place prépondérante dans des systèmes de culture performants, plus autonomes et respectueux de l'environnement. La pratique des couverts a un impact économique, technique et agronomique sur les itinéraires culturaux et la gestion globale de l'exploitation.

**La réduction du travail du sol : le semis direct**

La réduction, voire la suppression du travail mécanique du sol, permet de conserver en surface la couche d'humus créée par les débris végétaux en décomposition, qui protègent également le sol contre l'érosion et la battance. L'absence de travail du sol, et notamment du labour, favorise également la quantité de vers de terre présents dans le sol. Le but est de limiter le plus possible la structuration et la porosité verticale naturelle du sol.
Cette technique culturale progresse grâce aux actions menées sur le terrain par la Chambre d'agriculture. Dix agriculteurs du territoire ont indiqué pratiquer cette technique culturale.

**Le développement des cultures à bas niveau d'intrants (BNI)**

Derrière ce nouveau sigle (BNI) se cache les cultures qui utilisent peu ou pas d'intrants (produits phytosanitaires et fertilisants). Elles permettent de protéger l'environnement et en particulier la qualité de l'eau. On retrouve parmi ces cultures : les fourrages (luzerne, sainfoin, méteils, …), le sarrasin, le chanvre, la biomasse énergie (miscanthus, TTCR, TCR…) …. L'ensemble des cultures en agriculture biologique est aussi inclus dans cette définition.

L'introduction de ce type de culture dans l'assolement présente un double avantage :

- Limiter l'application d'intrants sur l'exploitation, soit directement par rapport à la culture BNI implantée, soit avec l'effet indirect de la réduction de la pression maladies/ravageurs sur l'ensemble des cultures due à l'allongement de la rotation ;
- Sécuriser voire améliorer le revenu des exploitations agricoles.

Les Chambres d'agriculture se mobilisent sur cette thématique, en particulier avec l'aide des Agences de l'Eau Seine Normandie (AESN) et Artois Picardie (AEAP) et le Conseil Départemental de l'Oise.

Cette action pourrait être promue sur ce territoire dans les secteurs qui sont les plus vulnérables aux pollutions d'origine agricole mais il est nécessaire d'organiser la filière pour offrir des débouchés à ces types de cultures.

**Poursuite et développement des actions engagées auprès des agriculteurs dans les bassins d'alimentation en eau d'Auneuil, de Beauvais et de Bresles et Litz**

26 communes du territoire de la CAB sont incluses dans les aires d'alimentation de captage pour lesquelles un programme d'actions est mis en place. Les BACs concernés sont éligibles aux Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), plus de la moitié du territoire de la CAB est couverte par des territoires MAEC. Ce programme d'actions repose, en grande partie sur les programmes européens. Il évolue avec la PAC.

**L'irrigation**

Les collectivités vont devoir de plus en plus gérer la rareté de l'eau liée aux changements climatiques et l'agriculture est directement concernée par ces changements.

Comment pourra-t-elle s'adapter ? Quels moyens ?

Dans le même temps, on observe des problématiques d'inondation récurrentes au sud du territoire (secteur de Bresles). De ce point de vue, l'agriculture n'échappe pas à ce risque qui a porté les pouvoirs publics à créer des sites d'écrêtement des crues qui peuvent concerner des terres agricoles. L'irrigation fournit au sol l'eau dont les cultures ont besoin. Ces besoins dépendent des conditions climatiques et de la nature des sols. Les pluies ne couvrent pas tous les besoins en eau des cultures. La répartition des précipitations n'est pas régulière dans l'espace et dans le temps. L'irrigation permet de pallier ce manque.

*Pouvoir irriguer tout en assurant une gestion raisonnée de la ressource en améliorant la technicité et le matériel nécessaire à l'irrigation*

*Exemple d'irrigation – CA60*

L'enjeu irrigation n'est pour le moment pas un enjeu majeur sur le territoire de la CAB, mais aux vues des évolutions climatique, il est important de le considérer.

Compte tenu de l'évolution du climat et des périodes de sécheresse récurrentes, il est fort probable que les demandes de prélèvement d'eau pour l'irrigation des cultures se développent tandis que les pouvoirs publics auront vraisemblablement pour objectifs de les réduire dans les années à venir.

L'enquête a permis d'identifier que 7% des exploitants enquêter réfléchissaient à mettre en place de l'irrigation.

Il est nécessaire que les agriculteurs adaptent leur pratique par l'amélioration de leurs équipements, la mise en œuvre de bilans hydriques, le développement quand c'est possible du goutte à goutte. La Chambre d'agriculture développe un projet Quant'irrig qui vise à sensibiliser les agriculteurs à une gestion optimisée des quantités d'eau nécessaires à leurs activités, afin de concilier efficacité économique et préservation des ressources et des milieux. Ce projet vise à :

- Mettre en place des techniques alternatives pour comprendre comment faire mieux en utilisant moins d'eau ;
- Permettre la réduction des quantités d'eau utilisées tout en assurant les besoins des cultures et donc en honorant les marchés tant d'un point de vue quantitatif que qualificatif ;
- Limiter les périodes de restriction liées à des décisions administratives ou à des déficits de la ressource ;
- Créer des références technico-économiques valorisables par l'ensemble des agriculteurs irrigants de la région.

## Préconisation

Renforcer la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques compte tenu de la vulnérabilité du territoire aux pollutions diffuses.

Soutenir et renforcer ces dispositifs agro-environnementaux existants.

Accompagner l'évolution technique des agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement sans être antinomique avec l'économie de l'entreprise agricole.

S'intéresser à permettre de garantir un accès à l'eau aux milieux agricole tout en préservant la ressource en eau en période d'étiage.

Mener une réflexion sur la réutilisation des eaux usées après traitement pour l'irrigation des cultures.

ENJEU ENVIRONNEMENTAL 2
Lutter contre l'érosion et le ruissellement

## ORIENTATION ENV 2.2 Lutter contre l'érosion et le ruissellement

**Les inondations**

À la suite des inondations de 2021, la mise en place d'une étude sur les risques d'inondation est en cours pour la CAB. Il ressort pour le moment que pour les exploitants (résultats enquête agricole CA60-2022) ce n'est pas un enjeu majeur. Cependant il serait nécessaire de sensibiliser les agriculteurs du territoire sur les secteurs à risque. Le réchauffement climatique va sans nul doute induire des épisodes caniculaires suivis d'épisodes pluviométriques intenses plus fréquents qui risquent d'accentuer le risque d'érosion. Ces risques vont appauvrir les terres arables et accentuer les coulées de boue en milieu urbain.

**L'érosion et le ruissellement**

Les enquêtes réalisées ont démontré que certains exploitants avez déjà dû adapter leurs pratiques à ces risques d'érosion et de ruissellement. Quelques exploitants ont retiré des cultures de leurs assolements et d'autres envisagent de le faire. La réalisation de pratiques agricoles adaptées est aussi envisagée ou déjà en place par exemple en passant à l'agriculture de conservation avec la mise en place de semi direct, et de couvert permanent.

### Préconisation

Adapter les pratiques agricoles aux risques.

Mettre en place une réflexion sur la mise en place d'infrastructures agroécologiques permettant la réalisation d'hydraulique douce.

## ENJEU ENVIRONNEMENTAL 3
## Protéger les milieux naturels

*La protection des milieux naturels ne passe pas systématiquement par un classement en zone N (surtout pour les terres agricoles)*

*Lépidoptère diurne*

*Le marais et les pelouses de Bresles*

*Conservatoire des espaces naturels - Hauts de France*

### ORIENTATION ENV 3.1 La protection des milieux aquatiques

Les cours d'eau font l'objet d'une protection dans le cadre de la conditionnalité des aides. En effet, les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) imposent aux exploitants d'implanter des bandes enherbées ou bandes tampons le long des cours d'eau d'une largeur de 5 mètres minimum. La réglementation prévoit l'obligation de respecter des zones non traitées le long des cours d'eau dont la largeur peut être comprise entre 5 à 20 mètres, selon la nature du produit.

Les cours d'eau faisant l'objet de ces dispositions sont classés dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

Ces dispositions concourent à la protection des milieux aquatiques et donc de la faune et de la flore aquatique. Attention les ruissellements peuvent nuire également à la qualité des eaux superficielles, par le transport des matières en suspension et des polluants que l'eau entraine dans sa course.

### ORIENTATION ENV 3.2 La protection de la biodiversité à travers les dispositifs de protection existants

Le territoire de la CAB est peu concerné par des zones protégées sur le volet biodiversité bien que les mesures qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre des bassins d'alimentation de captages vues plus haut, peuvent servir cet objectif. Toutefois, nous avons deux types de réservoirs de biodiversité potentiels : quelques massifs forestiers principalement au nord du territoire et des zones humides au sud.

**Les massifs forestiers**

Les massifs forestiers de la CAB sont compris dans les ZINEFF ou les zone Natura 2000 du territoire. Ces surfaces boisées représentent environ 19% du territoire.

Ces ZNIEFF sont particulièrement présentes sur le sud-ouest du territoire et le long du Thérain en amont. Les ZNIEFF n'ont pas un caractère réglementaire mais renseignent sur l'intérêt floristique et faunistiques de ces secteurs en termes de corridors écologiques potentiels qui peut servir de base à l'ordonnancement d'une trame verte et bleue. L'agriculture y est forcément présente et une attention particulière doit y être apportée.

**Les ZNIEFF**

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours.

**Les ENS**

Les espaces naturels sensibles des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics régis par le Code de l'urbanisme :

- « Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2. » — *Article L. 113-8 du Code de l'urbanisme*
- « Pour mettre en œuvre la politique prévue à l'article L. 113-8, le département peut instituer une part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les espaces naturels sensibles (…). » — *Article L.113-10 du Code de l'urbanisme*

Ces espaces sont protégés pour être ouverts au public, mais on admet que la sur-fréquentation ne doit pas mettre en péril leur fonction de protection. Ils peuvent donc être fermés à certaines périodes de l'année ou accessibles sur rendez-vous, en visite guidée…

**Les zones humides**

Quelques parcelles agricoles sont concernées par des zones humides sur le secteur de Bresles qui est une zone d'expansion des crues. Le classement en zone humide a surtout des répercussions en termes d'usage et de destination des terrains.

*Exemple d'agroforesterie dans l'Oise*

## ORIENTATION ENV 3.3 Les agriculteurs comme contributeurs de la protection de la biodiversité

**Amélioration de pratiques et engagements des agriculteurs en faveur de la biodiversité**

A l'instar de ce qui se fait dans le domaine de la qualité de l'eau, les agriculteurs doivent faire évoluer leurs pratiques en vue de préserver la biodiversité et les milieux naturels. La réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires est de plus en plus exigeante. Nous pouvons aussi noter l'engagement des agriculteurs pris dans le cadre de la charte « *de bonnes pratiques agricoles et apicoles* » (signée en avril 2017) dont l'objectif est de protéger les abeilles lors de l'utilisation des produits phytosanitaires.

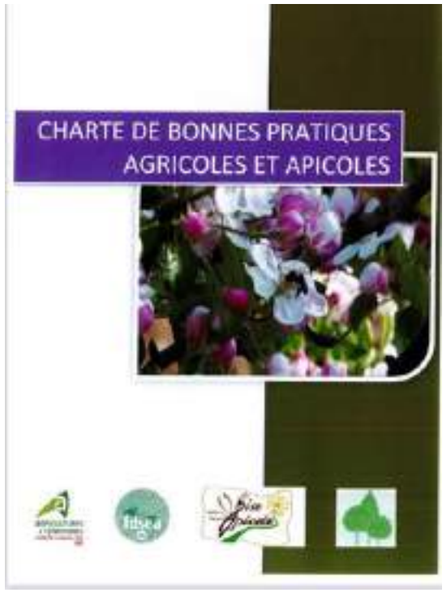


**Des perspectives avec l'agroforesterie**

Des perspectives sont ouvertes pour inciter les agriculteurs à s'engager dans l'agroforesterie. Cette dernière est un mode d'exploitation des terres agricoles associant des arbres et des cultures ou de l'élevage sur une même parcelle agricole (en bordure ou plein champ). Ces pratiques comprennent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux, les pré-vergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers). Les infrastructures arborées fournissent en effet habitats et nourriture pour un cortège floristique et faunistique important (auxiliaires de cultures - abeilles et autres pollinisateurs - gibier, prédateurs des ravageurs…).
Elles participent à la restauration des continuités écologiques à l'échelle des territoires.

Par-delà la conduite d'une parcelle agricole, l'agroforesterie s'inscrit dans des projets de territoires (énergie, alimentation…) :

- Gestion de l'eau à l'échelle des bassins versant,
- Augmentation des besoins en bois,
- Pérennité de l'apiculture (qualité et diversité des ressources),
- Continuité et corridors écologiques,
- Loisirs et activités de pleine nature (chasse, pêche, randonnée, agri-tourisme…).

*Eco-pâturage - Plan d'eau du Canada*

**Les services environnementaux**

Comme cela a été évoqué dans le diagnostic, les agriculteurs peuvent être des acteurs de biodiversité à travers les surfaces d'intérêts écologiques (SIE), qu'ils ont obligation de mettre en place dans le cadre de la PAC, mais aussi à travers les surfaces herbagères qui, rappelons-le, représentent 9,8 % de la surface du territoire. Sur ce dernier point, il est clair que le retrait des activités d'élevage nuit à la pérennité des herbages, même s'il est de plus en plus difficile aujourd'hui de retourner des pâtures en application de la réglementation européenne. Cependant l'élevage de moutons peut être une solution pour le maintien, l'entretien et l'exploitation de certains herbages. Ces activités d'élevages extensifs ovins ou caprins devraient pouvoir être confortées par une aide et un soutien à cette filière : abattoirs mobiles, commercialisation, débouchés…

## Préconisation

Préserver l'élevage par le biais de dispositifs d'aide ou de soutien et un accompagnement à la fois technique et économique par la création de filière.

Développer les cultures à bas niveau d'intrants (BNI) en accompagnement à la structuration de filière afin d'avoir un débouché pour ces cultures.

Prendre en compte les besoins en eau en agriculture.

Prendre en compte la réalité économique et financière des exploitations agricoles afin de permettre la protection de l'environnement.

Prendre en compte l'environnement dans les projets agricoles du territoire tout en faisant le lien avec les enjeux et les orientations qui s'imposent aux agriculteurs

Permettre une réflexion des projets des agriculteurs en lien avec les enjeux du territoire.

## ENJEU ENVIRONNEMENTAL 4

Lutter contre le réchauffement climatique

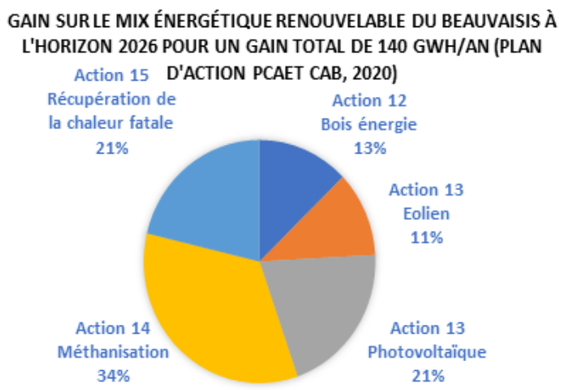


## ORIENTATION ENV 4 La transition écologique

Trop souvent, l'agriculture est vue uniquement comme une activité émettrice de gaz à effet de serre. Mais les principaux secteurs en cause restent l'énergie, l'industrie et le transport. L'agriculture contribue déjà et peut contribuer davantage à l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre. En effet, l'agriculture et la forêt en tant que « pièges à carbone », permettent de **stocker le carbone** et de **compenser les émissions des autres secteurs**, par la production de matériaux et d'énergies renouvelables et par une évolution des modes de production.

### Objectifs du PCAET

Les objectifs gouvernementaux de transition et d'indépendance énergétique ont été introduit par la loi pour la croissance verte de 2015. Ces objectifs se déclinent territorialement sous forme de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ambitionne dans son PCAET, une augmentation de la production d'énergie renouvelable de 140 GWh à l'horizon 2026.
Par ailleurs, la création d'un second réseau de chaleur est projetée avec un objectif de distribution de 23,4 GWh/an de chaleur quel que soit l'origine de celle-ci (géothermie ou une autre énergie).
Le secteur agricole est impliqué dans ces objectifs, notamment par la production de bois énergie, la couverture des bâtiments agricoles avec des panneaux photovoltaïques, ainsi que la méthanisation agricole. L'ambition pour le bois énergie est un gain de 18 GWh délivré tous les ans.
Le bois énergie représente un gain de 18 GWh/an.
Pour le photovoltaïque, tout secteur confondu, le gain est estimé à 29 GWh/an.
Enfin, pour la méthanisation le gain est estimé à 48 GWh/an.

### Enjeux autour du photovoltaïque

#### *Couvrir les bâtiments de la CAB*

La CAB souhaite lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le photovoltaïque sur bâtiments publics avec pour objectif d'autoconsommer un maximum de l'énergie produite. L'excédent de production serait alors reversé aux voisins proches dans le cadre d'une autoconsommation collective de l'énergie. L'autoconsommation collective est permise dans un rayon de maximal de 10 km autour du site de production, permettant ainsi au site en zone rurale de bénéficier également de cette possibilité (arrêté du 14 octobre 2020).

L'enquête réalisé a recensé 13 agriculteurs portant un intérêt aux démarches collectives et souhaitant être recontactés.

*Centrale photovoltaïque sur parking (Avrigny-60)*
*63500 panneaux sur 15ha*

### Préconisation

Intégrer les exploitants intéressés dans les réflexions autour du projet d'autoconsommation collective.

#### *Du photovoltaïque au sol à l'agrivoltaïsme*

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2019 – 2028 vise un objectif d'une puissance photovoltaïque installée en France de 20,1 GW en 2023 et 35,1 à 44 GW à l'horizon 2028. En 2021, la puissance raccordée était de 13 GW. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que s'il s'accompagne, aux côtés du développement solaire sur les toitures et les terres dégradées, d'un accès raisonné aux terres agricoles.
La PPE met en avant le photovoltaïque au sol, qui est moins coûteux mais qui doit être positionné de préférence sur les terrains urbanisés ou dégradés ainsi que sur les parkings. Sur les terres agricoles, l'agrivoltaïsme permet de faire cohabiter la production agricole et la production d'énergie à bas coût. L'agrivoltaïsme repose sur la notion de synergie entre la performance agricole et la production d'électricité. La production d'énergie doit rendre un service à l'activité agricole et ne pas s'y substituer.

Actuellement, il existe une charte de développement de ces projets au sol signé par l'APCA, la FNSEA, et EDF donnant un cadre sur au projets photovoltaïques au sol. Celle-ci spécifie notamment que la Chambre d'Agriculture doit être consultée dans le cas de l'émergence d'un projet de ce type. Par ailleurs, dans le cas d'agrivoltaïsme, un avis d'agronome doit être donné sur la pertinence et l'adéquation entre l'activité agricole et l'installation solaire.

De nombreux agriculteurs se font démarcher par des producteurs d'énergie sur des réflexions d'agrivoltaïsme sur leur exploitation.

Sur le périmètre d'études 10 exploitants montrent un intérêt par le photovoltaïque au sol.

## Préconisation

Recenser en priorités les friches industrielles ou terrains abandonnés, afin de préserver les terres agricoles.

**Enjeux autour de la méthanisation**

***Un outil clé dans la gestion des déchets***

*Compost issu de l'unité de méthanisation de Camille Dufour Verderel les Sauqueuse*

Les biodéchets constituent d'une part les déchets alimentaires ainsi que les déchets naturels biodégradables. Il s'agit des déchets organiques que l'on retrouve dans la poubelle résiduelle des Français, ainsi que les déchets verts dont le tri est aujourd'hui bien présent. Ces déchets intègrent les déchets de cuisine et de tables qui contiennent des sous-produits animaux (produits carnés) qui sont soumis à la réglementation sanitaire.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés ». Cette obligation du tri à la source, d'une collecte sélective et d'une valorisation entrera en vigueur au 1er janvier 2023 pour les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an et au 1er janvier 2024 pour tous. Par ailleurs, la hausse progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) entre 2021 et 2025 de 30 à 65 €/tonne appliquée sur l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles et de 8 à 15 €/tonne pour l'incinération, incite les producteurs de déchets à réfléchir à des solutions plus vertueuses sur la gestion des déchets.

Le compostage domestique, ou partagé, ou le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire sont des solutions à mettre en œuvre pour valoriser ces déchets. Toutefois, pour des raisons sanitaires, les habitants sont invités à ne pas composter les produits carnés dans des installations de compostage de proximité. Pour ces déchets un traitement à l'échelle professionnelle avec une collecte séparée est donc préférable. Les produits carnés nécessitent effectivement une étape d'hygiénisation (traitement à 70°C pendant 1 heure) indispensable pour éliminer les potentiels agents pathogènes présents dans les biodéchets. Sur le territoire de la CAB, une unité de méthanisation envisage l'investissement dans un tel équipement, et une unité en projet se développe avec la mise en service d'un atelier d'hygiénisation sur site. Il s'agit donc d'un atout pour la CAB dans le traitement des biodéchets. La collecte des déchets reste l'enjeu essentiel sur lequel des réflexions doivent être menées.

## Préconisation

Engager les réflexions sur la collecte des biodéchets et définir leur mode de valorisation. Les agriculteurs-méthaniseurs du territoire sont à intégrer dans les réflexions. Sensibiliser le grand public au tri à la source par des actions de communication.

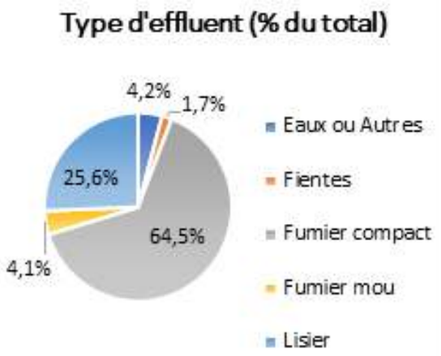





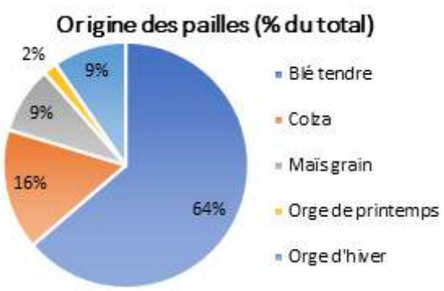


**Des ressources agricoles à valoriser**

Au-delà des unités en service et en projet, le territoire de la CAB possède un gisement de coproduits agricoles existants sur le territoire. L'enquête sur le territoire a permis de recenser environ 70 000 tonnes d'effluents d'élevage potentiellement disponibles sur le territoire. Il s'agit ici d'effluents d'élevage simplement épandus sur les terres agricoles, les effluents d'élevage déjà valorisés ont été écartés (exemple : échange paille-fumier, compostage…).

L'atelier d'élevage produisant le plus d'effluents d'élevage sur le territoire est l'atelier bovin laitier représentant presque deux tiers du gisement. L'ensemble de ce gisement toutes origines confondues représente un potentiel énergétique de **17GWh/an**.

Par ailleurs, les résidus de cultures tels que les pailles et menues-pailles constituent des ressources énergétiques facilement mobilisables en méthanisation.

Après déduction des pailles exportées pour les besoins des éleveurs et tenant compte d'une restitution d'une paille sur deux à la parcelle, le gisement potentiel est d'environ 25 000 t de pailles et 8 500 t de menues-pailles. Ce gisement proviendrait essentiellement des pailles de blé produit sur le territoire. Ces sources représentent respectivement un potentiel de production énergétique **35 GWh et 20 GWh par an**.

Les effluents d'élevages restent toutefois diffus sur le territoire, dans le contexte actuel, la réalisation d'un projet de méthanisation nécessiterait un groupement de plusieurs agriculteurs, dans l'objectif de pouvoir réunir un gisement suffisant pour compenser les coûts d'un tel projet. Par ailleurs, le secteur où l'on retrouve la majorité des éleveurs est également un secteur démuni de réseau gazier, limitant le développement de projet en injection.

Sur le périmètre d'étude, parmi les exploitants non recensés dans un collectif déjà existant, 5 sont intéressés par la méthanisation collective.

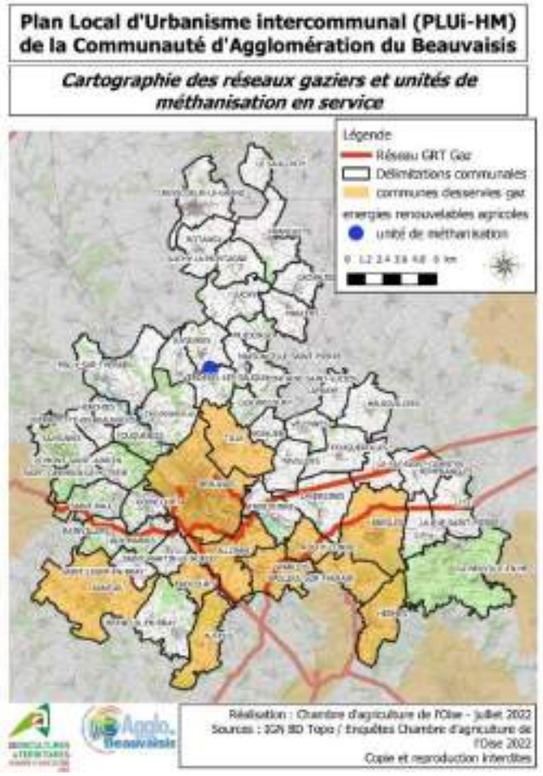


## Préconisation

Encourager le développement d'unités de méthanisation agricole et/ou territoriale.

***Le « Power to gas »***

L'hydrogène est un gaz très convoité pour sa faible teneur en carbone, sa grande énergie massique et son potentiel de stockage électrique. L'hydrogène peut être produit soit à partir d'hydrocarbure, soit par électrolyse de l'eau. On distingue alors trois degrés de décarbonation de l'hydrogène sous forme de couleur :

- **Gris** = Hydrogène produit à partir d'hydrocarbure,
- **Bleu** = Hydrogène produit par électrolyse à partir d'électricité nucléaire,
- **Vert** = Hydrogène produit par électrolyse à partir à partir d'électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien, hydraulique, …).

L'hydrogène vert est particulièrement convoité permettant ainsi aux énergies renouvelables intermittentes de stocker de l'énergie sous forme de gaz, ou plus communément appelé « **Power to gas** ». L'hydrogène peut ensuite être réinjecté dans les réseaux gaziers, alimenter les flottes de véhicules roulant au GNV, ou être recombiné avec du dioxyde de carbone (CO2) afin de produire du méthane de synthèse par méthanation.
Sur le périmètre d'étude, un exploitant s'intéresse à la production d'hydrogène vert. En outre, un des projets de méthanisation s'intéresse à la valorisation du CO2 excédentaire produit dans le process de méthanisation. Celui-ci peut être valoriser soit en industrie après liquéfaction ou pour réaliser du méthane de synthèse par méthanisation avec de l'hydrogène.

## Préconisation

Engager des réflexions avec les producteurs d'électricité renouvelable pour voir s'il existe l'opportunité de créer une filière de production d'hydrogène.

***La Biomasse-énergie***

La biomasse énergie constitue une ressource renouvelable intéressante dans la production de chaleur. D'après l'enquête réalisée en 2022, le miscanthus semble être la biomasse présentant le plus d'intérêt pour les agriculteurs du territoire.
Pour atteindre l'objectif d'une fourniture de 18 GWh/an de chaleur, le besoin en miscanthus serait d'environ 3900 t, soit environ 440 ha. Cette culture peu gourmande en intrants et pérenne, est intéressante à implanter dans les zones à enjeux eau et sensibles au ruissellement. En plus d'être d'excellentes cultures pour protéger la ressource en eau, elles font également d'excellentes zones de refuge pour la faune. Ce sont donc des cultures à multiple vertus agro-environnementales.

A noter que l'enquête auprès des agriculteurs du territoire a fait remonter que 52 exploitants avaient un réel intérêt pour ces cultures. Parmi ces 52 agriculteurs, 37 étaient intéressés pas la culture de miscanthus, il y a donc un vrai potentiel à développer sur ce volet des biomasses énergie.

## Préconisation

Engager des réflexions avec les agriculteurs du territoire et la CAB, afin de prévoir des réseaux de chaleur avec un approvisionnement local. Ce qui permet de créer une filière de production d'énergie locale et durable tout en protégeant l'environnement notamment en ciblant les zone d'implantation de ces cultures biomasse énergie.

## 2.1.3 Les enjeux sociaux et sociétaux

L'évolution de l'agriculture de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis repose également sur les enjeux sociaux et sociétaux. Ce sont des facteurs qu'il n'est guère possible d'exclure de cette analyse tant ils conditionnent le modèle d'agriculture et les types de production des années à venir.

**ENJEU SOCIAL & SOCIETAL 1 : Veiller au renouvellement des générations**

**ENJEU SOCIAL & SOCIETAL 2 : Prendre en compte les attentes des consommateurs**

**ENJEU SOCIAL & SOCIETAL 3 : Prendre en compte les attentes des habitants**

**ENJEU SOCIAL & SOCIETAL 4 : Prendre en compte les attentes des agriculteurs**

## ENJEU SOCIAL & SOCIETAL 1

### Veiller au renouvellement des générations

Le renouvellement des générations est un indicateur quant au maintien des exploitations agricoles sur le territoire.

Certains exploitants ne se sentant pas concernés ou n'étant pas concernés par cette question (23%), il est difficile d'indiquer un chiffre correspondant à l'ensemble des exploitants. En effet, ce sont essentiellement les agriculteurs situés dans les tranches 51 et plus qui se sont exprimés sur cette question. Ainsi, il apparait que sur l'ensemble des exploitants enquêtés, 29% ont prévu leur succession contre 36% qui ne l'ont pas fait.

23% le feront dans un cadre familial. Ceci assure pour le territoire une activité agricole soucieuse de son cadre de vie et de son environnement.

**ORIENTATION SOC 1.1 Attirer des jeunes**

La répartition actuelle des chefs d'exploitation montre une part prépondérante des plus de 40 ans (78%). L'âge moyen des chefs d'exploitation (50 ans) est inférieur à la moyenne départementale qui est de 55 ans.

Dans les Hauts-de-France, il est prévu 1 000 départs à la retraite d'agriculteurs par an dans les 10 prochaines années.

Depuis plusieurs années, le renouvellement des générations est insuffisant. L'enjeu est pourtant de taille. Emploi, avenir dans les filières, ..., finalement c'est toute la vitalité des territoires agricoles qui est menacée. Face à ces constats il est important d'être acteur du renouvellement agricole de notre territoire.

Il serait nécessaire de pouvoir attirer des jeunes agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations et la reprise des exploitations.

Le Point Accueil Installation Transmission (PAIT) animé par la Chambre d'agriculture de l'Oise, et en partenariat avec de nombreux acteurs de l'installation et de la transmission, accompagnent les porteurs de projets et les cédants dans leur réflexion. 33 porteurs de projets ont été accompagnés sur la CAB entre 2020 et 2022 dont 5 avec création élevage équins.

Le PAIT est un interlocuteur privilégié pour tout projet de cession ou d'installation. Il accueille et informe sur les démarches à effectuer, il oriente vers les structures ou les dispositifs appropriés aux besoins, il accompagne chacune des étapes du projet de cession ou d'installation et il facilite la mise en relation des cédants avec des porteurs de projets.

PAIT S'installer et transmettre en agriculture

**ORIENTATION SOC 1.2 Favoriser la reprise des exploitations**

L'agrandissement n'est pas apparu comme un objectif premier pour la majorité des exploitants (17% des projets de développement recensés). Il s'agit davantage de reprise familiale avec des projets de création de nouveaux ateliers et/ou de mise en place de nouvelles productions.

Les paragraphes 1.3.2 et 1.3.3 du rapport 1/2 démontre le caractère dynamique de l'agriculture du territoire par le nombre et la variété des projets ainsi que le souhait de développer de nouvelles productions et des nouveaux modes de production pour s'adapter à l'évolution ou la protection des marchés.

## ENJEUX SOCIAL & SOCIETAL 2

### Prendre en compte les attentes des consommateurs

Les agriculteurs du territoire sont conscients que les attentes des consommateurs évoluent.

Des consommateurs de plus en plus nombreux souhaitent identifier davantage les produits consommés et privilégier des achats directement auprès des producteurs favorisant ainsi le développement des circuits courts. Les consommateurs ont besoin d'être rassurés quant aux modes de production.

***Magasin de la Ferme des Bayottes***
*(Pierrefitte en Beauvaisis)*

***Magasin de la Ferme de l'*EARL du Champ de l'Angle**
*Rémérangles*

### ORIENTATION SOC 2.1 Assurer la sécurité alimentaire

*"Les Français aiment leur agriculture ; ils aiment leurs agriculteurs, leurs artisans ; ils aiment leurs terroirs".*

Ces propos tenus par le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, en ouverture des Etats Généraux de l'Alimentation, démontrent que l'alimentation concerne tout un chacun dans sa qualité de vie, dans son quotidien, sa santé, son pouvoir d'achat, la qualité de son environnement.

Les Etats Généraux de l'Alimentation organisés en 2017, qui ont abouti à l'adoption de la loi EGalim le 1er novembre 2018, visaient à :

- relancer la création de valeur et à en assurer l'équitable répartition,
- permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement du prix juste,
- accompagner la transformation des modèles de production pour répondre aux attentes des consommateurs,
- promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Les deux derniers objectifs montrent à quel point les attentes du consommateur évoluent. Pour une partie de la population, le système alimentaire inspire moins confiance : les distances, les intermédiaires, les scandales alimentaires (vache folle, Buitoni…) se sont multipliés. Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, la loi EGalim oblige les établissements publics en charge de la restauration collective à ce que les repas servis comprennent au moins 50% en valeur de produits de qualité et durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
Les exigences en termes de qualité, de sécurité alimentaire, et de préservation de l'environnement, se sont également traduites par la mise en place d'une gestion documentaire précise afin d'enregistrer, de conserver et de transmettre des informations de plus en plus nombreuses sur les produits et les pratiques.
La part des documents gérés au quotidien varie fortement d'une exploitation agricole à l'autre, d'une filière de production à l'autre, d'un cahier des charges à l'autre. Dans les exploitations agricoles, entre 7 (filière grandes cultures) et 18 documents (filière bovine) sont gérés systématiquement à des fins de traçabilité.

La Politique Agricole Commune et les différentes réglementations européennes et nationales ne vont qu'accentuer les efforts faits dans le domaine de la sécurité alimentaire comme dans celui de la préservation de l'environnement.

Ces adaptations et évolutions devront continuer à se faire malgré tout, sans oublier que l'agriculture française doit rester compétitive dans le contexte mondial.

### ORIENTATION SOC 2.2. Favoriser une agriculture de proximité

Les dispositifs d'actions volontaires et réglementaires cités dans cette étude sont très significatifs et montrent à quel point le stade de la prise de conscience liée à la sécurité alimentaire et environnementale est bien dépassé.

Les agriculteurs sont entrés depuis plusieurs années dans une phase active de prévention qui se poursuit.

Dans ce contexte, les circuits courts sont largement plébiscités comme objet de réassurance, comme reprise en main de l'alimentation. Bien au-delà d'un simple effet de mode, les circuits courts ou de proximité représenteraient 8 % du marché alimentaire national (source : Conseil Economique, Social et Environnemental, 2016).

À côté des traditionnelles ventes à la ferme (30 exploitations concernées sur le territoire) et/ou marchés (4 exploitations), se sont développés de nombreux systèmes de paniers auprès de points relais « Kelbongoo » ou de magasins dédiés aux produits locaux tels qu'« au bout du champ».

La grande distribution et la restauration s'emparent également de ces concepts avec l'approvisionnement en produits fermiers des cantines.

Les agriculteurs prennent conscience de ce phénomène, comme en témoigne les exploitants qui s'orientent vers la vente directe pour répondre aux attentes d'une partie des consommateurs. 26 projets de vente directe ont été recensés pendant l'enquête.

La conversion en agriculture biologique témoigne également de cette prise de conscience avec une augmentation de 435% des agriculteurs Bio sur le territoire entre 2010 et 2022, passant de 3 à 16.

**Préconisation**

Veiller à ce que le PLUi-HM permette la diversification de l'activité agricole.

*Journée Portes ouvertes*

## ORIENTATION SOC 2.3 Favoriser une agriculture de dialogue

Cette proximité permet d'établir une relation de confiance et de réellement identifier le mode de production. Il est important aussi d'expliquer à la population le métier d'agriculteur, les types de cultures et les interventions réalisées sur ces dernières.

De nombreux efforts sont aujourd'hui réalisés afin de prendre en compte l'environnement et de réduire les interventions sur les cultures (1.4 du rapport 1/2).

Des journées « portes ouvertes », d'échange entre la population et les exploitants du territoire, permettraient aux uns et aux autres de mieux se connaitre et de valoriser l'activité agricole de la CAB.

### Préconisation

Favoriser des temps d'échanges et de rencontres entre les agriculteurs et la population.

## ENJEUX SOCIAL & SOCIETAL 3

## Prendre en compte les attentes des habitants

La prise en compte des attentes des habitants ne se fait pas uniquement concernant un mode de commercialisation ou de production, mais aussi par rapport aux « nuisances » que peut engendrer l'activité agricole.

Département de l'Oise
Charte de bon voisinage
à la campagne
Entre,

## ENJEUX SOCIAL & SOCIETAL 4

## Prendre en compte les attentes des agriculteurs

Les agriculteurs du territoire ont fait part de leurs principales attentes. Deux d'entre elles semblent partagées majoritairement.

Outre leur fonction consistant à être identifiés comme « jardiniers de la nature », ils souhaitent que leur activité soit reconnue comme une activité économique à part entière.

### ORIENTATION SOC 3.1 Rechercher des relations apaisées entre les particuliers et le monde agricole

**La perception de l'agriculture comme activité nuisante**

L'élaboration d'une charte de bon voisinage (en annexe page 127) à l'échelon départemental a permis d'aborder les différentes nuisances (odeurs, bruit des engins ou des animaux, salissures des routes, traitements, etc.…).
Dans de nombreux cas, la méconnaissance du métier d'agriculteur (période et conditions des récoltes, horaires de traite, etc.) est à l'origine des conflits. Mais les efforts doivent être partagés par les intéressés. C'est pourquoi, cette charte est traduite sous forme d'engagements (agriculteurs, particuliers, maires) pour éviter des conflits.
Mieux se connaitre, c'est mieux se comprendre. Il est important de communiquer.

*Méthaniseur Verderel les Sauqueuse (60)*

**Défiance sur les projets agricoles**

Certains projets agricoles inquiètent la population voisine (création d'un atelier en élevage relevant des ICPE, méthaniseur, etc…). C'est souvent par méconnaissance du projet que le voisinage s'y oppose.

**Préconisation**

Il est important que le pétitionnaire expose et explique son projet à la population afin que chacun puisse trouver des réponses aux questions posées. Les nouvelles constructions mettent en œuvre des aménagements permettant de limiter l'impact sur l'environnement.

### ORIENTATION SOC 4.1 Respect des espaces agricoles

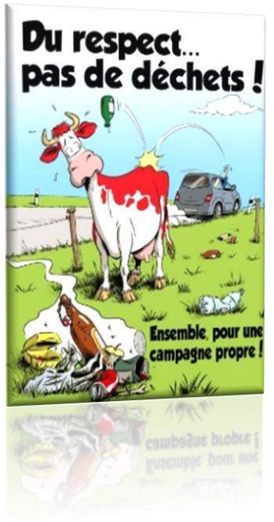


Les agriculteurs entretiennent les paysages en les mettant en valeur au fil des saisons. Ces espaces agricoles qui sont avant tout leur outil de travail sont utilisés par certains comme terrain de jeu (quads, moto cross, chiens errants, etc.…) ou comme décharge. Sont le plus souvent concernés les bords de champs ou les plateformes de betteraves.

Il s'agit de problèmes de civisme mais qui deviennent une véritable nuisance pour les exploitants, notamment quand cela se traduit par des dégâts matériels (objets dans la barre de coupe de la moissonneuse batteuse).

Les agriculteurs ne veulent pas devenir les « éboueurs de la nature ».

### ORIENTATION SOC 4.2 Reconnaissance de la place de l'agriculture comme activité économique

Les exploitants agricoles sont de véritables entrepreneurs qui ont su se regrouper pour l'ingénierie (voir paragraphe 1.2.5 du rapport 1/2 du diagnostic).

Ce phénomène sociétal en agriculture est en expansion. Cette évolution ne fait qu'entériner l'émergence d'une agriculture d'entreprise caractérisée par la nécessité d'accéder à des capitaux importants.

Le dynamisme dont ces agriculteurs font preuve et leur capacité d'adaptation face à des marchés et des clients évoluant également de leur côté sont leurs forces.

Cette activité agricole crée des richesses et des emplois dans une moindre mesure sur les exploitations, mais surtout dans les métiers en lien avec ces dernières dans les filières amont et aval.

Pour rappel, une exploitation agricole génère 20 emplois directs et indirects sur ce territoire.

## 2.2 Les perspectives d'évolution de l'agriculture du territoire

Cette dernière partie est davantage une réflexion prospective pour imaginer ce que sera demain l'agriculture du territoire.

Les agriculteurs n'ont cessé de s'adapter à des évolutions de marché depuis des décennies. En effet, les agriculteurs et leurs industries de transformation ont dû nourrir la population française, puis ils ont été chargés de nourrir le monde, quand dans les années 1970, les différents chocs pétroliers ont mis en évidence la nécessité de compter sur le solde excédentaire des exportations agricoles. La révolution technologique, agronomique, économique et juridique qui a accompagné ce mouvement d'expansion a permis d'initier une vraie révolution agricole. Ce processus de modernisation a transformé le paysan attaché à sa terre, en un agent économique libre de ses choix et de son développement.

Aujourd'hui, les agriculteurs, chefs d'entreprise agricole souhaitent continuer à avoir le choix de leur développement et de leur croissance en tenant compte de deux exigences néanmoins contradictoires :

- La société française, majoritairement urbaine, demande aux agriculteurs de nourrir la population avec une alimentation locale,
- La logique démographique et économique leur demande de nourrir le monde, c'est-à-dire de mettre leur capacité d'innovation et de progrès au service de leur capacité d'exportation.

Il découle de ces exigences des choix différents de développement.

Ainsi, trois types de scénarii se dégagent de l'analyse des enjeux :

| Scénario 1 Une agriculture à dominante polyculture tournée vers de nouveaux marchés | Scénario 2 Une agriculture de proximité tournée vers les marchés locaux et les services | Scénario 3 Une agriculture mixte |
|---|---|---|

### SCENARIO 1

### Une agriculture à dominante céréalière tournée vers de nouveaux marchés

*Champs de betteraves à sucre*

*Moisson – Beauvais*

**Contexte actuel**

Les exploitations enquêtées sont tournées essentiellement vers les cultures à dominante céréalière et les oléo protéagineux. Ces productions sont orientées vers les marchés nationaux et mondiaux.

**Contexte extérieur**

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, il faudra augmenter la production agricole de 60 % d'ici à 2050 pour pouvoir nourrir 9,3 milliards de personnes.

Le défi de demain a donc plusieurs dimensions : il faut produire plus pour nourrir plus de bouches, en assurant pour tous un régime alimentaire équilibré et en respectant davantage l'environnement.

**Contexte territorial**

Les agriculteurs du territoire tentent de répondre au mieux à cet objectif mais à leur échelle et en devant faire face à des cours mondiaux et des aléas climatiques qui impactent directement l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE).

Nous avons vu que les cultures de type industriel (betteraves et pommes de terre) sont plus rémunératrices que les cultures de type céréales et oléo-protéagineux. L'EBE constaté pour ce type de cultures étant deux fois supérieur à celui obtenu pour les cultures de céréales et d'oléo-protéagineux. Les cultures industrielles peuvent permettre d'amortir les chutes de résultats selon l'évolution défavorable.
Pour autant, ces cultures ont leurs exigences par rapport au maintien de la qualité des sols, de la protection de la qualité de l'eau et des milieux naturels comme nous l'avons vu dans les enjeux.
Dans ce contexte concurrentiel de plus en plus fort, il est vital pour ces exploitations de rester compétitives et le regroupement ou l'agrandissement est souvent l'objectif recherché.

## Evolution tendancielle de cette agriculture sur le territoire

### Des exploitations agricoles qui continuent à s'agrandir

Bien que ce ne soit pas apparu comme un des objectifs premiers des exploitants interrogés, l'agrandissement, et notamment le regroupement d'exploitations sous forme sociétaire, est une solution pour réduire les charges et ainsi augmenter les revenus. 17 % des exploitants enquêtés projettent de s'agrandir en reprenant notamment des exploitations.

Le développement du travail à façon, concernant 31exploitations de la CAB, témoigne de cette nécessité de rentabiliser les investissements engagés sur les machines agricoles.

### Des exploitations qui diversifient leur système de production

La prise en compte toujours plus grande de l'environnement, en agriculture, doit s'orienter dans ces secteurs de grande culture vers la diversification des assolements, la généralisation des cultures fixatrices d'azote en tête de rotation, et le semis direct. Diversifier ses productions, c'est se donner les moyens et la possibilité de faire face aux aléas climatiques et économiques.

Diversifier son système de production passe également par la recherche de productions à plus haute valeur ajoutée que ce soit vers des secteurs industriels et vers l'industrie chimique notamment avec le développement des énergies renouvelables (le biogaz, les bio-carburants avec l'éthanol et le biodiésel, etc…). Concernant la méthanisation, une réflexion est menée sur son développement sur le territoire, comme le montre l'enquête (voir paragraphe 1.3.2.2 du rapport 1/2).

Cette diversification peut également passer par des modes de productions différents de type bio, par choix personnel ou pour répondre à un marché.

Photovoltaïque à privilégier sur des toitures ou éventuellement sur des sols définitivement perdus pour l'agriculture (friches industrielles, sites pollués, couverture de parking voitures…) sinon sous forme agrivoltaisme.

## Conclusion

Comme nous l'avons abordé précédemment, cette spécialisation de l'agriculture ne pourra se faire sans répondre prioritairement aux enjeux suivants et orientations que nous avons pu émettre à cet effet :

- Enjeu économique 1 - *Lutter contre la consommation excessive des terres agricoles*
- Enjeu économique 2 - *Protéger les sols, préserver leur productivité*
- Enjeu économique 4 - *Améliorer et faciliter la circulation des véhicules agricoles dans le respect des autres usagers*
- Enjeu économique 5 - *Développer les débouchés commerciaux* - orientation 5.1 *Conforter la place des OS et IAA*
- Enjeu environnemental 1 - *Protéger la ressource en eau*
  concernant la gestion de la qualité de l'eau mais aussi la quantité avec la problématique de la gestion de la rareté de l'eau et de la création de réserve d'eau nécessaire à terme à l'irrigation des parcelles cultivées.
- Enjeu social et sociétal 1 – *Veiller au renouvellement des générations*
  sous réserve d'avoir des exploitants en mesure de reprendre les exploitations et de développer des projets.

## SCENARIO 2

## Une agriculture de proximité tournée vers les marchés locaux et les services

Les circuits courts et de proximité se développent au sein de la CAB. Ils répondent à des enjeux pour les territoires, les consommateurs et les producteurs (socio-économie, paysage, environnement...).

Surtout, il ne faut pas opposer circuits courts, circuits de proximité et circuits longs pour raisonner l'approvisionnement des territoires. Ces circuits sont, en effet, complémentaires.

La principale problématique relève des questions de logistique, d'infrastructures et de distribution, notamment pour répondre aux attentes des professionnels de la distribution.

La filière équine, présente sur la CAB à travers les centres équestres et les pensions de chevaux, propose différents services aux habitants du territoire et aux territoires voisins.

### Contexte actuel

Comme indiqué précédemment, les consommateurs sont en demande de traçabilité et de lien à renouer avec leur nourriture, avec les terres d'origine de la production et avec les hommes qui produisent. Ce lien affectif qui se dessine avec l'alimentation est à l'origine d'un mouvement qui se fait à ce jour de relocalisation de certaines productions.

**Contexte régional**

En 2016, 16 % des exploitations des Hauts-de-France vendent en circuit court en nom propre. Cette part est en augmentation de 3 points par rapport au recensement agricole de 2010. Dans l'Oise, 10% des exploitants sont concernés.

La vente avec un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur (vente à un commerçant détaillant) est celle qui a progressé le plus en 6 ans. Les Hauts-de-France restent, cependant, une région en retard par rapport à l'ensemble de la métropole française, où 22% des exploitations pratiquent le circuit court en nom propre.

Le circuit court est présent dans différents types d'exploitation. Cependant, certains éléments favorisent son développement. Les jeunes intègrent plus couramment le circuit court dans leur projet d'installation (1 sur 7 dans l'Oise). Ainsi, un quart des exploitations dont le chef a moins de 30 ans commercialise en circuit court.

Les petites surfaces agricoles en maraichage, horticulture et culture fruitière sont adaptées pour écouler la production à la ferme ou sur les marchés sans les contraintes de mises aux normes.

Le développement des circuits courts au niveau régional est réel et semble être privilégié selon les types d'exploitation (surface, âge des exploitants, orientations technico économique, …).

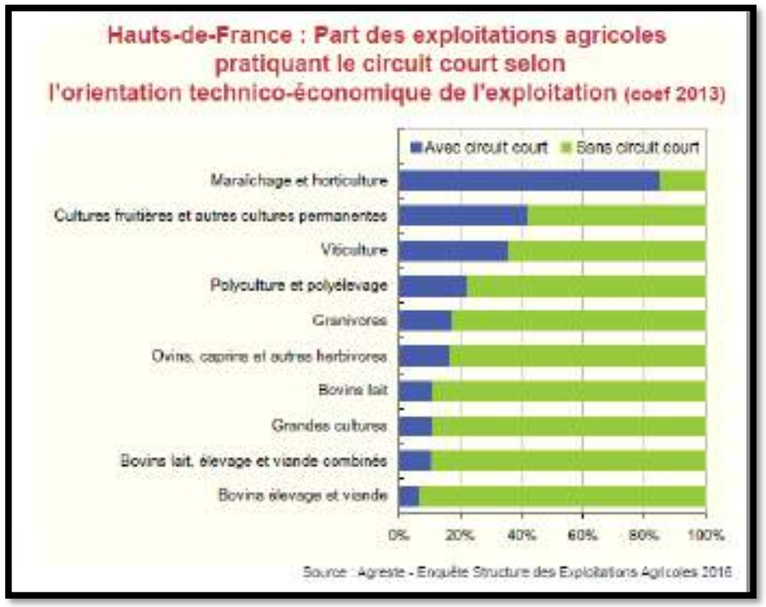


**Contexte territorial**

Pour les exploitants enquêtés, la diversification des activités est une source de valeur ajoutée. Le territoire présente un potentiel important de consommation locale (demande de qualité, proximité des consommateurs et pouvoir d'achat élevé (citadins)).

Il ressort des différentes données et de l'enquête menée auprès des agriculteurs que l'analyse régionale est transposable au territoire de la CAB

La diversification des exploitations agricoles et la présence d'une filière équine renforcent l'attractivité du territoire. Enfin, elles sont gages de lien social.

## Evolution tendancielle de cette agriculture sur le territoire

La transformation des produits est réalisée sur 17 exploitations recensées lors de l'enquête.

Les ventes sont souvent réalisées dans le corps de ferme, dans des boutiques aménagées qui offrent en général des produits issus d'autres exploitations et « sélectionnés » par connaissance, ou sur des marchés. La vente se fait aussi sur les marchés locaux, dans des distributeurs, points relais tels que ceux « Au bout du champ », « Kelbongoo », via des associations de consommateurs de type Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), des supermarchés (GMS) ou en restauration collective.

***Ferme des Bayottes***

Un des problèmes de ces activités de vente est qu'elles se font souvent au détriment de la production et qu'elles demandent de la main d'œuvre notamment pour la récolte des fruits et légumes. La problématique de la main d'œuvre difficile à recruter, notamment saisonnière, a été soulevée par les exploitants concernés.

Face à une demande locale et à un contexte économique tendu, des exploitants souhaitent mettre en place de nouveaux ateliers et de nouvelles productions. 26 projets de vente directe ont en effet été recensés ainsi que 19 ateliers de transformation sur les exploitations (transformation de produits laitiers, de fruits et légumes, caissettes de viandes, ..). La mise en place de nouvelles productions mais aussi de nouveaux ateliers d'élevage tels que les 17 projets de maraichage répondent également à une demande locale.

La problématique liée à l'éloignement des abattoirs a été citée à plusieurs reprises.

Malgré un contexte économique tendu (augmentation considérable du prix des aliments et du fourrage), l'activité équestre s'adapte en développant de nouvelles prestations pour répondre aux demandes des clients ou en augmentant leur capacité d'accueil de chevaux. Les projets de création d'écuries et de pensions de chevaux (19) témoignent du dynamisme de la filière.

***Maraichage Verger Potager de Bailleul***

## Conclusion

Comme nous l'avons abordé précédemment, cette diversification de l'agriculture ne pourra se faire sans répondre prioritairement aux enjeux suivants et orientations que nous avons pu émettre à cet effet :

- Enjeu économique 1 - *Lutter contre la consommation excessive des terres agricoles*
- Enjeu économique 2 - *Protéger les sols, préserver leur productivité*
- Enjeu économique 3 - *Protéger le bâti agricole existant et permettre son développement*
  les projets de diversification se développent fréquemment dans le bâti existant. Il est important de veiller à permettre l'évolution de celui-ci.
- Enjeu économique 5 – orientation 5.2 *Soutenir le développement d'une demande locale*
- Enjeu social et sociétal 2 - *Prendre en compte les attentes des consommateurs*

## SCENARIO 3

## Une agriculture mixte

L'enquête réalisée auprès des exploitants démontre qu'une partie d'entre eux est engagée depuis longue date dans ce scénario et le restera.

Si la vente directe est un débouché, elle ne peut l'être exclusivement. De nombreuses productions trouvent leur débouché à la fois sur les marchés locaux, nationaux et mondiaux. Ainsi, un éleveur peut transformer une partie de son lait pour la vente directe mais continuera à livrer la laiterie pour écouler la majeure partie de sa production. Il en va de même pour les producteurs de viande.

### Au niveau des exploitations

Certaines exploitations, tournées vers les grandes cultures ou polyculture-élevage, nous ont fait part de leur souhait de développer la vente directe, et de développer de nouvelles productions dans cette optique (légumes, vigne, houblon, tournesol, volailles …).

Ainsi, des exploitations dites « spécialisées » s'orienteraient davantage vers un système mixte.

Par ailleurs, 67% des projets sont liés à la production d'énergie renouvelable (méthaniseur, photovoltaïque, miscanthus, …). Ces projets concernent tant des exploitations de grandes cultures ou de polyculture-élevage, que celles déjà aujourd'hui diversifiées.

La mise en place de certaines cultures, telles que le miscanthus, peut se faire en collaboration avec la collectivité (32 exploitants intéressés pour mettre en place cette culture). Depuis le 1er janvier 2017, l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des lieux publics tels que les parcs, les massifs fleuris ou encore les voieries. De nouvelles méthodes écologiques doivent être mises en place afin d'assurer l'entretien des espaces verts. Pour les massifs fleuris et les pieds de haies, le paillage apparait comme la solution idéale pour répondre à cette réglementation et maintenir ces espaces dans les meilleures conditions esthétiques. Déjà utilisé par certaines communes, le paillage miscanthus a une efficacité reconnue.

Le miscanthus permet également de chauffer des bâtiments publics ou de futurs lotissements avec une ressource renouvelable, locale, économique. La mise en place de chaudière miscanthus peut se faire en collaboration avec les agriculteurs du territoire. Leur production devient alors une ressource vertueuse utilisée localement.

Le développement du travail à façon sur le territoire représente une forme de diversification que l'on retrouve davantage sur les grandes structures.

## Conclusion

Il est difficile de privilégier un scénario.

La diversité des systèmes économiques laisse à penser que nous retrouverons l'ensemble de ces scénarii sur le territoire. Néanmoins, la mixité tend à se développer avec la multiplication des projets de diversification recensés sur des secteurs davantage tournés historiquement vers les marchés nationaux et internationaux.

Ce scénario mixte nécessite la prise en compte des enjeux et orientations cités précédemment.

Il n'y a pas de règles à suivre. Circuits longs, circuits courts, chaque entreprise doit pouvoir conserver la liberté de choisir son type de distribution.

Avoir des terres à proximité d'une ville ou de grands axes de communication ne doit pas vouloir signifier la fin du choix de circuit court de distribution et donc de mode d'exploitation pour les chefs d'entreprise agricole. De ce point de vue, le territoire présente des atouts indéniables : une population qui augmente et de nombreuses villes dynamiques dans la CAB.

Il revient au chef d'entreprise de bâtir sa stratégie territoriale comme volet de sa stratégie d'entreprise, et de choisir ses territoires de rayonnement dont l'échelle est adaptée à chacune. Certains choix seront orientés en fonction de la PAC (Politique Agricole Commune) et des débouchés locaux qui pourront émerger à l'échelle du territoire.

Ces choix permettront aux entreprises agricoles considérées comme des entreprises à finalité économique, de créer de la richesse et de la valeur, profitables à l'ensemble de la société, mais aussi à un territoire vivant et dynamique. Porteuses d'innovations, d'emplois et d'activités, les entreprises agricoles sont au cœur de la transformation de la société.

Les agriculteurs doivent être encore davantage acteurs des territoires : expliquer, porter leurs projets et les faire connaitre pour qu'ils soient reconnus pleinement.

# ANNEXES

# Concilier aménagement de voirie et circulation agricole pour la sécurité de tous les usagers

## *Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, financeurs, usagers...*

**Un projet d'aménagement doit associer l'ensemble des acteurs dans une démarche participative afin de réaliser des ouvrages répondant aux objectifs définis et acceptés par la population.**
**Pour cela, il est SOUHAITABLE :**

**QUE LES MUNICIPALITÉS**
- ◊ réalisent un diagnostic de la problématique routière puis un programme de travaux. Une assistance vous est proposée par l'ADTO
- ◊ engagent une large concertation avec les usagers, les professionnels locaux (agriculteurs et bureau de l'association foncière) et les entreprises
- ◊ prennent en compte les recommandations du CEREMA* (CERTU**) et du présent document
- ◊ sollicitent l'avis de la Chambre d'agriculture sur les projets d'aménagements routiers
- ◊ consultent et obtiennent l'accord du gestionnaire de la voirie et de l'autorité organisatrice des transports en commun publics
- ◊ réalisent les travaux à l'aide d'un maître d'œuvre.

**QUE LES AGRICULTEURS**
- ◊ participent activement à la concertation locale sur la sécurité routière et fassent part de leurs contraintes et souhaits
- ◊ privilégient l'utilisation des chemins ruraux et d'associations foncières
- ◊ privilégient les heures creuses de circulation dans les zones sensibles (écoles, gares...).

**QUE LES CONDUCTEURS**
- ◊ respectent les vitesses fixées dans les traversées de communes
- ◊ adaptent leur comportement routier
- ◊ comprennent les contraintes spécifiques des agriculteurs, notamment durant les périodes de grands travaux (moissons, ensilages...).

* CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
**CERTU : centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

## *Réglementation*

**Code de la route, arrêté du 4 mai 2006**

- ◊ La circulation du matériel agricole est réglementée en fonction de la longueur et de la largeur du matériel.
- ◊ La réglementation impose des obligations en termes de vitesse, accompagnement et signalisation.
- ◊ Jusqu'à 25 m de longueur et 4,5 m de largeur, les convois agricoles ne sont pas assimilés à des convois exceptionnels. Les aménagements routiers doivent faciliter la circulation d'engins de ce type.

**Les agriculteurs doivent respecter les normes de circulation, il doit en être de même des aménagements routiers qu'ils empruntent.**

Gabarits des engins agricoles les plus volumineux dans l'Oise

Moissonneuse-batteuse avec coupe

largeur 4 m
longueur 15 m
hauteur 4 m

Arracheuse de betteraves

largeur 3,8 m
longueur 15 m
hauteur 4 m

Pulvérisateur

largeur 3 m
longueur 10 m
hauteur 3,4 m

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

**Contact**
**Programme expertise juridique et aménagement du territoire**
**Tél. 03 44 11 44 20**
www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

Crédit photos : ADTO, Certu, Chambres d' agriculture, FDSEA60, L' Oise Agricole, préfecture de

**Pensez à associer tous les acteurs concernés dans votre démarche d'aménagement de voirie, y compris le monde agricole, pour avoir un projet qui réponde à vos attentes et qui soit accepté par la population.**

oise

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'OISE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Jeunes Agriculteurs · fdsea 60 · Union des Maires de l'Oise · adto

# Aménagement de voirie : recommandations

***La première des recommandations : faire respecter et appliquer le Code de la route***

***Si la circulation agricole n'est pas possible, celle des véhicules de secours non plus***

## AVANT

**Réaliser un diagnostic** de la problématique routière : meilleure efficacité et moindre coût.
Un diagnostic de la circulation concerté avec les usagers vous permettra d'identifier réellement le problème, donc de cibler précisément l'aménagement qui correspond, ou une solution alternative, et d'**optimiser les coûts** :

- ◊ Quel est le vrai problème et quelles en sont les causes ? **Analyser les flux de circulation**
- ◊ Qui sont les usagers de cette voie ? D'où viennent et où vont les agriculteurs qui empruntent cette voirie ?
- ◊ Quels aménagements pourraient pallier ces problèmes ?
- ◊ Quelles sont les conséquences des aménagements envisagés pour chacun des usagers, y compris les véhicules agricoles et services de secours ?

**Prendre en compte** les indications du CERTU :
http://www.certu.fr/amenagement-de-la-voirie-r43.html

**Ne pas hésiter à demander conseil** auprès des organismes de l'Oise à votre écoute : DDT (Direction départementale des territoires), Conseil général, ADTO (Assistance départementale pour les territoires de l'Oise), Union des maires, Chambre d'agriculture...

## ALTERNATIVE

### AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ AGRESSIFS

| Peinture et revêtement | Stationnement | Feu tricolore à détecteur de vitesse |
|---|---|---|
| En jouant sur les contrastes de couleur et le changement de nature des revêtements, des aménagements aux caractéristiques légères ont un impact significatif sur la vitesse et donc la sécurité des riverains. | **Bien organisé**, il permet une réduction de la vitesse sans trop perturber les circulations agricoles. Des places de stationnement protégées par des petits **îlots franchissables** en entrée et sortie de zone sont à privilégier. | C'est un investissement onéreux, mais qui est une alternative efficace à un aménagement physique. Maintenu au rouge et passant au vert si un véhicule respecte la vitesse autorisée, il permet d'allier sécurité et fluidité du trafic. |

## MISE EN OEUVRE

**Privilégier une signalétique** escamotable et des matériaux déformables.

**Assurer la lisibilité et la visibilité** de l'aménagement pour garantir son efficacité sans pour autant surprendre les usagers.

**Tester l'aménagement in situ avant la réalisation définitive**

**Mettre en place des balises temporaires** en plastique ou de la peinture avant aménagement définitif : cela permet de s'assurer que tous les usagers, y compris les engins agricoles et les véhicules de secours, pourront continuer à utiliser la voie sans entrave majeure.
**S'assurer** que l'aménagement de voirie retenu est bien celui qui convient le mieux et qu'il n'entraîne pas de gêne aux riverains (pas d'augmentation du bruit, pas d'entrave aux manœuvres des riverains pour rentrer et sortir de chez eux...)

## EXEMPLE

### Les carrefours giratoires

Le rayon de braquage plus important des engins agricoles peut poser problème dans le franchissement des giratoires.
Recommandations
Des caractéristiques minimales suivantes : un rayon extérieur de 15 m, une largeur annulaire de 8 m, une sur-largeur franchissable de 1,5 m et des largeurs d'entrée de 4 m.

### Les obstacles centraux

Ces aménagements peuvent poser problème lorsque la largeur de la chaussée ne permet plus le passage des engins à gros gabarits ou s'ils forcent l'agriculteur à rouler sur la voie de circulation opposée.

Recommandations
Faciliter le passage sur l'accotement des gros gabarits lorsque la largeur de la chaussée est inférieure ou égale à 4,5 m.
Éviter les bourrelets centraux infranchissables.

### Les écluses

En agglomération, une succession d'écluses trop proches peut sérieusement perturber le passage d'un convoi agricole.
Recommandations
Une écluse de doit pas dépasser 60 m de long, un écart de 30 m entre 2 écluses doit être respecté.

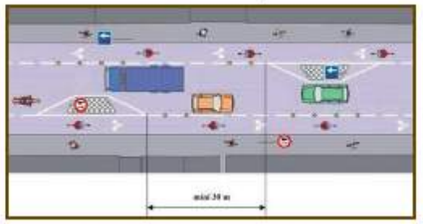

### Les chicanes en entrée d'agglomération

Les chicanes gênent les circulations agricoles lorsqu'elles sont courtes et étroites avec des bordures infranchissables.
Recommandations
Chaque chicane doit être dimensionnée en fonction de sa vitesse d'approche. Il est nécessaire de se référer aux recommandations du CERTU.

### Les surélévations de chaussée pour ralentissement

Les ralentisseurs présentent un risque d'usure prématurée du matériel.
Recommandations
Ces dispositifs sont très difficiles à mettre en œuvre. Il est impératif d'appliquer la réglementation spécifique. Ils doivent être installés en dernier recours et en privilégiant le plateau surélevé.

### Les restrictions de tonnage

L'activité agricole nécessite la circulation de matériels lourds et de camions. Seul le préfet peut prendre un arrêté qui impacte plusieurs communes.
Recommandations
La signalétique « sauf engins agricoles » est trop restrictive ; il est conseillé de la remplacer par «sauf desserte locale».

Département de l'Oise

# Charte de bon voisinage

## à la campagne

## Entre,

- Le Préfet de l'Oise
- La Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- Le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise
- Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants agricoles de l'Oise
- Le Président des Jeunes Agriculteurs de l'Oise
- Le Colonel du groupement de gendarmerie de l'Oise
- Le Président de l'Union des Maires de l'Oise
- Le Président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise
- La Présidente des Familles Rurales

# Remerciements

Pour mener à bien la réalisation de la Charte de bon voisinage, la Chambre d'agriculture a constitué un comité de pilotage, présidé par M. ANCELLIN Hervé, représentant le Président de la Chambre d'agriculture M. POULAIN Jean-Luc, composé de :

- M. ANCELLIN Hervé, Responsable du Comité de Pilotage, Représentant M. Jean-Luc POULAIN, Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise
- MME. BARTHE Isabelle, Maire de CERNOY, Union des Maires de l'Oise
- M. le COLONEL BOGET, groupement de gendarmerie de l'Oise
- M. le COLONEL BREMAND, groupement de gendarmerie de l'Oise
- MME. BORGOO Martine, Conseillère départementale de l'Oise
- M. BOURBIER Thierry, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Oise
- M. BISSEUX Frédéric, Président des Jeunes Agriculteurs de l'Oise
- M. CHOQUET Stéphane, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- M. CORMONT Jean-Claude, Maire de COULOISY, Union des Maires de l'Oise
- M. COUVREUR Fabrice, Chargé de mission Urbanisme Chambre d'agriculture de l'Oise
- MME. DELAHAYE Emmanuelle, Direction Départementale des Territoires de l'Oise
- M. DEMAZEAU Éric, Conseiller Développement, Chambre d'agriculture de l'Oise
- M. DESRUMAUX Régis, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Oise
- M. DOR Jean-Louis, Maire d'ABANCOURT, Union des Maires de l'Oise
- MME. DOUCHET Sylvie, Conseillère, Fédération Départementale du Syndicat d'Exploitants Agricoles de l'Oise
- MME. DRACZUK Valérie, Présidente, Familles Rurales de l'Oise
- M. DUBERT Michel, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise
- MME. DUBOS Virginie, Conseillère Elevage, Chambre d'agriculture de l'Oise
- M. FAYEULLE Henry, Chambre d'agriculture de l'Oise
- M. LABARRE Éric, Chambre d'agriculture de l'Oise
- SELARL Christophe de LANGLADE représentée par Maître LALANNE Freddy, Avocat
- MME. LIARD Judith, Juriste, Chambre d'agriculture de l'Oise
- MME. MAGNARD Laure-Anne, Direction Départementale des Territoires de l'Oise
- MME. MELIS-DOUAY Marie-Laure, Assistante Juridique, Chambre d'agriculture de l'Oise
- M. PIA Franck, Responsable du Programme d'Expertise Juridique et Aménagement du Territoire, Chambre d'agriculture de l'Oise
- M. PIERRARD Alain, Direction Départementale de la protection des populations
- M. PINEAU Jean-Philippe, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise
- M. PINSSON Jacques, Maire de VILLERS SOUS SAINT LEU, Union des Maires de l'Oise
- MME. RADOUX Aude, Directrice, Familles Rurales de l'Oise
- MME. REMY Dominique, Conseillère Elevage, Chambre d'agriculture de l'Oise
- MME. VERBEKE Marianne, Responsable Technique du dossier « Charte de bon voisinage », Chargée de mission Urbanisme Chambre d'agriculture de l'Oise

# Historique de la démarche

- 1er Comité de Pilotage : 29/09/2015

Présentation de la démarche – identification des conflits de voisinage.

- 2ème Comité de Pilotage : 10/12/2015

Définition du contenu de la Charte de bon voisinage, lancement de la rédaction et conception graphique.

- 3ème Comité de Pilotage : 28/04/2016

Validation de la charte de bon voisinage par le COPIL et promotion auprès des élus locaux et du grand public.

Transmission du projet de charte aux partenaires pour validation.

- 4ème Comité de Pilotage : 21/10/2016

Validation de la plaquette de communication

- 21/11/17

Signature de la Charte de bon voisinage.

# Avant-propos

Le département de l'Oise se caractérise par la diversité de son territoire et de ses activités.

Dans ce territoire à la fois urbain et rural, l'activité agricole représente un poids économique et culturel important notamment par l'espace qu'elle occupe et par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère.

La campagne attire chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie.

Elle est aussi le support d'une activité agricole qui est soumise aux contraintes des lois du marché mais aussi aux contraintes qui résultent d'un métier qui dépend de la nature, de la météorologie et du vivant.

C'est ce qui fait son charme mais aussi sa complexité.

Pour les uns, la campagne est un espace réservé avant tout aux activités agricoles.

Pour les autres, la campagne est un espace plein de promesses, la promesse d'une vie plus agréable et plus tranquille en lien avec la nature, l'environnement…

La campagne est un espace à vivre pour tous, où chacun doit pouvoir trouver sa place. C'est pourquoi, il est important de prévenir les conflits de voisinage entre particuliers et agriculteurs au travers de cette charte qui n'est autre qu'un document d'aide au bien vivre ensemble.

Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux se respecter. C'est l'un des sens que nous voulons donner à cette charte.

# L'activité agricole au cours de l'année

### *Le Printemps*

- Préparation des sols (labours) et semis,
- Epandage des lisiers et boues d'épuration,
- Entretien des cultures,
- Mise à l'herbe des animaux,
- Fertilisation des sols (épandage de produits organiques),
- Soins aux animaux…

### *L'été*

- Récolte de foin
- Récolte des cultures,
- Convois agricoles (moissonneuses, plateaux à paille,…),
- Tourisme rural,
- Couverture des sols,
- Soins aux animaux…

### *L'Hiver*

- Naissance, nourrissage et sevrage des animaux,
- Labours d'hiver,
- Apport d'engrais,
- Epandages divers,
- Stockage de fumier aux champs,
- Déneigement des routes,
- Soins aux animaux…

### *L'Automne*

- Semis,
- Ensilage de maïs,
- Récolte des betteraves,
- Epandage des lisiers,
- Couverture des sols,
- Soins aux animaux…

# Mes engagements en tant qu'agriculteur

1. **Je suis à l'écoute** et reste bienveillant à l'égard des particuliers qui ne connaissent pas la réalité de mon travail, qui en ignorent les contraintes et se font une image souvent faussée de mon métier.

2. **Je fais en sorte d'intéresser mes voisins à mon activité** pour mieux faire comprendre mon travail et mes projets. Je n'hésite pas à leur proposer de visiter mon exploitation si je vois qu'ils sont intéressés.

3. **Un projet de construction, d'agrandissement d'un bâtiment agricole** ou d'un hangar suscite souvent des interrogations et des questions auprès de mes voisins qui y voient une atteinte par rapport à l'environnement et au cadre de vie :

- **Je peux me faire assister d'un ou de conseillers expérimentés** qui connaissent bien la réglementation et les questions techniques ;
- **Je dois rencontrer le Maire** lorsque j'ai déjà bien réfléchi à mon projet et que je suis en mesure de répondre à ses interrogations avant de déposer toute demande d'autorisation quelconque.
- **Je dois rencontrer ensuite mes voisins** pour leur expliquer ce que je souhaite faire. Si je rencontre des oppositions, je reste à l'écoute, et je tente de trouver des solutions concertées.
- **Lorsque j'ai un projet de construction agricole, je veille à son intégration paysagère (plantation de haies, arbustes, choix des matériaux, couleurs...).**

4. **J'utilise le matériel agricole dans le respect des prescriptions réglementaires** au besoin je n'hésite pas à prévenir mes voisins, en cas de bruit prolongé et intense.

5. Lorsque j'épands les produits organiques (compost, fumier, boue, lisier...) à proximité des habitations, je respecte le périmètre d'épandage.

**Après épandage je m'efforce de les enfouir,** cela limite les odeurs.

6. **Lorsque je réalise les traitements**, j'évite de le faire en période venteuse (peu propice) pour éviter les dispersions et je respecte les propriétés voisines. Je suis formé et j'ai des connaissances sur les modalités d'emploi du produit.

7. **Je nettoie la chaussée en cas de salissures (terre, boue…)** à l'occasion de travaux agricoles, dès la fin du chantier, que j'ai préalablement signalé par des panneaux.

8. Je m'efforce de cultiver de manière à limiter les ruissellements excessifs en cas de fortes pluies et de limiter les coulées de boue. J'étudie au besoin d'autres solutions en lien avec des conseillers du type implantation de haies, fascines, bandes enherbées…

9. J'élague mes haies conformément à la réglementation.

10. Lorsque j'irrigue les cultures, j'oriente les **enrouleurs ou les rampes pour ne pas arroser la chaussée** et veille à la sécurité routière.

# Mes engagements en tant que maire

**1.** Je suis présent pour faire respecter la loi dans ma commune et je peux être pour cela assisté des services de l'Etat et de la force publique. (Code général des collectivités art. L.2212-1 et suivants)

**2.** Dans les conflits de voisinage, mon rôle doit être de rechercher un dénouement amiable.

Pour prévenir ces conflits de voisinage, je veille à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture et les attentes souvent légitimes des habitants. J'établis pour cela des règles de concertation préalable et communique auprès de tous les habitants avant de lancer tout projet public.

Ces projets peuvent être les suivants :

- **Les documents d'urbanisme** que je prépare en concertation avec la population avant l'enquête publique. Au niveau agricole, un diagnostic préalable sur l'activité agricole et son évolution doit être réalisé afin de tenir compte des activités agricoles dans l'aménagement futur du territoire.

  **Je veille à ce que les nouveaux secteurs constructibles** soient éloignés le plus possible des sites d'élevage et j'informe les habitants des contraintes et atouts liés aux activités agricoles.

- **Les aménagements de voirie sur le territoire communal : Je mène ces projets en** concertation avec la profession agricole afin que les engins puissent accéder aux corps de ferme et aux parcelles agricoles. **A cet effet, je peux me référer à la plaquette portant sur les aménagements de voirie.**

**3.** **J'assure dans ma commune la circulation des engins agricoles.** Lorsque les routes communales sont interdites au passage des véhicules de plus de 3.5 tonnes, je mets obligatoirement en place des itinéraires de substitution qui doivent être convenus en concertation avec les communes voisines, et qui peuvent être soumis à l'arbitrage de l'Etat (Préfet et Sous-Préfet).

**4.** Dans le cas de projets de développements agricole, je suis informé par l'agriculteur, et dois mesurer l'impact de ce projet sur le voisinage, devancer les questions, les remarques, les oppositions liées au projet.

Pour cela :

- J'invite l'agriculteur à **prendre contact avec ses voisins** pour qu'il leur explique la nature du projet avant toute demande d'autorisation.

- J'organise éventuellement **une réunion de concertation entre l'agriculteur et les habitants concernés** et je peux faire appel à tous les signataires de cette charte.

- Si le dialogue est impossible ou très tendu, je rappelle la loi applicable en prenant appui, si besoin, sur les services de l'Etat et propose aux parties de recourir à l'assistance éventuelle d'un médiateur.

**5.** J'élague les haies de la commune conformément à la réglementation

# Mes engagements en tant que particulier

1. Je me renseigne sur la proximité des activités agricoles avant de louer, d'acheter une maison ou de faire construire à la campagne. Je n'hésite pas à rencontrer le Maire pour connaître les projets de la commune et rencontrer mes voisins agriculteurs. **Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux vivre ensemble**.

2. Je connais ou je cherche à toujours mieux comprendre **les atouts et contraintes de l'activité agricole, lorsque je décide de m'installer à proximité.**

3. J'emprunte les chemins ruraux ou les chemins de randonnées pédestres, **je ne traverse pas les prairies et champs cultivés et je respecte les cultures en place**. Je préserve la propreté de la campagne et je ne jette pas mes déchets y compris végétaux

4. Je ne pénètre pas dans les **corps de ferme** qui sont des propriétés privées **sans l'accord de l'exploitant**

5. **Je tiens mon chien en laisse** afin d'éviter d'effrayer les troupeaux.

6. Je ne pénètre pas dans un champ cultivé ou un herbage même s'il n'y a pas de clôtures, c'est une propriété privée.

   Sans l'accord de l'agriculteur, je ne cueille pas les légumes, fruits ou céréales. C'est un lieu de production qui doit être respecté, c'est l'outil de travail par excellence de l'agriculteur.

7. J'élague régulièrement mes haies conformément à la réglementation.

8. Je fais attention à la vitesse sur les routes et choisis la conduite douce. Les routes sont étroites, je peux être surpris par un véhicule agricole ou par un troupeau.

9. Je veille à ne pas entraver le passage des véhicules agricoles par un stationnement gênant

10. **En cas de gêne ou d'accident, j'en parle directement à l'intéressé** avec bienveillance. Si aucune discussion n'est possible, je demande l'assistance du maire.

# Conclusion

Cette charte doit permettre d'établir un dialogue entre les parties prenantes du monde rural.

Elle permet de fixer un mode opératoire pour prévenir et régler les problèmes de voisinage.

Il appartient,

- A l'Union des Maires de l'Oise de mettre cette charte à disposition de ses élus.
- Aux organisations professionnelles agricoles signataires de cette charte de la mettre à disposition des agriculteurs.

Département de l'Oise

# Charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires

# SOMMAIRE

I - OBJECTIFS DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS Page 4

II- CADRE REGLEMENTAIRE ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE Page 4

1) Contexte légal et règlementaire de la Charte d'engagements Page 4
2) Champ d'application Page 5

III - LES BONNES PRATIQUES « AGRICULTEURS » Page 5

1) Les modalités d'information générale sur les traitements phytopharmaceutiques Page 6
2) Les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes à respecter Page 6
3) Les modalités d'information préalable des résidents et des personnes présentes Page 9

IV -LES BONNES PRATIQUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES, DES ÉLUS LOCAUX ET DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Page 10

1) Les modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés Page 10
2) Comité de pilotage et Cellule de dialogue et de conciliation Page 10

V - MODALITES D'APPROBATION ET DE DIFFUSION DE LA CHARTE Page 11

1) Les modalités d'approbation Page 11
2) Les modalités de diffusion Page 11

VI - MODALITES DE REVISION DE LA CHARTE Page 12

# I - OBJECTIFS DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Dans un souci du « bien vivre ensemble », la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux, les collectivités locales et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Son objectif est aussi de formaliser l'engagement de l'ensemble des agriculteurs du département de l'Oise à respecter des mesures de protection des personnes habitant ou travaillant régulièrement à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et règlementaire et dans ce cadre uniquement, en se limitant aux mesures prévues par le Code Rural et de la Pêche Maritime.

La charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière d'exposition des habitants, des groupes de personnes vulnérables et des travailleurs présents de façon régulière. Elle définit également des modalités d'information préalable à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Elle constitue une condition nécessaire pour permettre une adaptation des distances de sécurité.

# II- CADRE REGLEMENTAIRE ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE

## 1) Contexte légal et règlementaire de la Charte d'engagements

Démarche volontaire initialement, la charte d'engagements est règlementaire depuis 2020.

Pour réduire l'exposition aux produits phytopharmaceutiques et favoriser la coexistence des activités sur les territoires ruraux, les parlementaires ont voté une disposition subordonnant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à des mesures de protection des personnes habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées, formalisées dans une charte d'engagements à l'échelle départementale (article 83 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite » loi EGALIM », modifiant l'article L.253-8-III du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Le contenu du dispositif est précisé par le décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019, récemment modifié par le décret n°2022-65 du 25 janvier 2022, ainsi que par l'arrêté du 4 mai 2017, modifié par les arrêtés du 27 décembre 2019 et du 25 janvier 2022.

L'État, représenté par le Préfet de l'Oise, apporte son soutien à cette charte et en favorise la promotion auprès de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'assure du respect des dispositions législatives et réglementaires et facilite la mise œuvre des bonnes pratiques des organisations professionnelles d'agriculteurs et des élus locaux.

La charte d'engagements constitue une annexe de la charte de bon voisinage adoptée et signée le 21 novembre 2017 par l'Etat représenté par Monsieur le Préfet, la Chambre d'agriculture de l'Oise, la FDSEA de l'Oise, Les Jeunes Agriculteurs de l'Oise, le Conseil départemental de l'Oise, l'Union des Maires de l'Oise et le ROSO (Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise), Familles rurales et le Groupement de gendarmerie de l'Oise. Cette charte de bon voisinage a été complétée par un avenant adopté par ces mêmes signataires le 17 décembre 2019 qui rappelle et introduit des exigences nouvelles sur l'utilisation par les agriculteurs de produits phytosanitaires.

Il est donc proposé de reprendre les dispositions de cet avenant dans le présent document de façon à compléter la charte et répondre aux exigences du décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019, récemment modifié par le décret n°2022-65 du 25 janvier 2022, ainsi que par l'arrêté du 4 mai 2017, modifié par les arrêtés du 27 décembre 2019 et du 25 janvier 2022.

## 2) Champ d'application

La présente charte d'engagements concerne les utilisations de produits phytopharmaceutiques, hors produits de biocontrôle et produits composés uniquement de substances de base ou de substances à faible risque, à proximité des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

La grande diversité des productions dans les exploitations agricoles, nécessitant une approche cohérente au sein de chaque exploitation et les mesures de protection équivalentes aux distances de sécurité souvent très proches entre les différentes productions expliquent le choix d'appliquer la charte à la totalité de l'activité agricole du département. Il tient compte également de l'habitat parfois diffus du département.

# III - LES BONNES PRATIQUES « AGRICULTEURS »

Les mesures spécifiques de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité de zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière viennent compléter le socle réglementaire français pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, dont l'objectif est déjà de répondre aux enjeux majeurs de santé publique et de préservation de l'environnement. Ainsi, les agriculteurs, d'une manière générale :

- ✓ Ont un Certiphyto qui atteste une connaissance minimum sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement et s'assurent que l'ensemble des applicateurs de produits sur l'exploitation le détiennent également ;
- ✓ Reçoivent deux conseils stratégiques phytosanitaires tous les cinq ans afin d'identifier les leviers pertinents à mettre en œuvre sur leurs exploitations, pour diminuer l'usage et les impacts des produits phytosanitaires ;
- ✓ Utilisent uniquement des produits phytopharmaceutiques qui ont une autorisation de mise sur le marché ;
- ✓ Respectent les conditions d'utilisation de ces produits, notamment les zones non traitées figurant dans la décision d'autorisation de mise sur le marché d'un produit commercial ou prévue par l'arrêté du 4 mai 2017 pour leur utilisation au voisinage des points d'eau (a minima 5 m) ;
- ✓ Prennent en compte les données météorologiques locales avant toute décision d'intervention, notamment la force du vent et l'intensité des précipitations qui font l'objet d'une règlementation particulière ;
- ✓ Font contrôler les pulvérisateurs de l'exploitation au minimum tous les 3 ans ( le délai du premier contrôle est fixé à 5 ans en cas de matériel neuf).

**Les agriculteurs**, qui adhèrent aux principes de cette charte, mettent en œuvre des pratiques réduisant l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et les riverains et privilégient des démarches de dialogue auprès des riverains.

Selon leur territoire, la disposition de leurs parcelles (à proximité ou non d'habitations) et selon leurs productions, ils choisissent la ou les mesures les plus adaptées parmi les exemples ci-dessous :

- ✓ Recourir à du matériel antidérive (buses, récupérateurs…) ;
- ✓ Utiliser des produits limitant la dérive (adjuvants) ;
- ✓ Privilégier les produits à moindre risque ;
- ✓ Adapter les horaires de traitement en fonction du voisinage
- ✓ Proposer des formations aux salariés et leur mettre à disposition les documents techniques dont ils disposent (BSV, notes techniques…) ;
- ✓ Travailler avec les élus locaux sur des implantations volontaires d'équipements si nécessaire.

Ils s'assurent que leurs salariés et prestataires respectent également ces dispositions.

Afin de renforcer la protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière, les mesures spécifiques suivantes de protection complémentaires sont mises en œuvre, en application de l'article D 253-46-1-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime à proximité des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Trois mesures de protection complémentaires sont mises en œuvre via la charte d'engagements :

### 1) Les modalités d'information générale sur les traitements phytopharmaceutiques

Les produits phytopharmaceutiques font partie des pesticides permettant de protéger des végétaux en détruisant ou en éloignant les organismes nuisibles indésirables ou en exerçant une action sur les processus vitaux des végétaux.

Rentrent dans cette catégorie les herbicides, fongicides, les insecticides, acaricides, corvicides et molluscicides.
Un décret et un arrêté du 29 août 2016 ont rendu obligatoire la détention du Certiphyto pour le conseil, la distribution et l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques.

Le guide phytosanitaire consultable sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Oise aborde la thématique des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement, la toxicité des produits sur la santé, les autorisations de mises sur le marché et les conditions requises pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Seuls les produits phytopharmaceutiques ayant reçu une autorisation de mise sur le marché peuvent être utilisés. Les autorisations de mises sur le marché sont délivrées par l'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation, de l'environnement et du travail qui a une mission d'expertise et d'appui scientifique et de technique nécessaire à l'évaluation des produits phytopharmaceutiques pour les risques qu'ils présentent pour l'homme, les animaux et l'environnement. Les risques encourus sont donc pris en compte en amont, molécule par molécule dans le cadre de cette évaluation. Si l'exposition au produit phytopharmaceutique met en évidence un dépassement du niveau d'exposition acceptable, aucune autorisation de mise sur le marché ne peut être délivrée. Lorsque le produit fait l'objet d'une homologation, celle-ci est assortie de prescriptions d'usage très détaillées.
Afin d'informer et de favoriser le dialogue et la coexistence des activités dans les territoires ruraux, les finalités des traitements, les principales périodes de traitements et les catégories de produits phytopharmaceutiques utilisés pour protéger les principales productions du département de l'Oise sont décrites sur le site internet de la Chambre de l'Oise.(voir la Fiche Itinéraire technique portant sur les principales cultures dans le département de l'Oise) et les bulletins « L'arpentant » réalisés par la Chambre d'agriculture consultables sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

### 2) Les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes à respecter

Les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes à respecter pour les traitements des parties aériennes des plantes sont celles prévues par l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) du produit phytopharmaceutique ou, par défaut, celles fixées par l'arrêté du 4 mai 2017 modifié.
Ces distances et mesures équivalentes s'appliquent au voisinage des zones d'habitation, des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière et des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables, tels que définis ci-après.

- Les bâtiments habités sont des lieux d'habitation occupés. Ils comprennent notamment les locaux affectés à l'habitation, les logements d'étudiants, les résidences universitaires, les chambre d'hôtes, les gîtes ruraux, les meublés de tourisme, les centres de vacances, dès lors qu'ils sont régulièrement occupés ou fréquentés.

- En cas de caractère irrégulier ou discontinu de l'occupation d'un bâtiment habité, les traitements peuvent être effectués en limite de propriété, dès lors que le bâtiment n'est pas occupé le jour du traitement et dans les 2 jours suivants le traitement.
  Les distances de sécurité s'établissent, dans les cas les plus courants d'une maison individuelle construite sur un terrain de quelques centaines de m², à la limite de la propriété. S'il s'agit d'une très grande propriété, seule la zone d'agrément régulièrement fréquentée est à protéger par des distances de sécurité. Les distances de sécurité sont alors inclues dans la partie de la grande propriété non régulièrement fréquentée.

- Les lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière sont des lieux comprenant des bâtiments régulièrement occupés ou fréquentés par des travailleurs.
  En cas de caractère irrégulier ou discontinu de l'occupation d'un bâtiment accueillant des travailleurs, les traitements peuvent être effectués en limite de propriété, dès lors que le bâtiment n'est pas occupé le jour du traitement et dans les 2 jours suivants de traitement.
  S'il s'agit d'un lieu très étendu, seule la zone non bâtie régulièrement fréquentée est à protéger par des distances de sécurité. Les distances de sécurité sont alors inclues dans la partie de la grande propriété non régulièrement fréquentée.

- Les zones accueillant les groupes de personnes vulnérables sont :
  - ✓ Les lieux fréquentés par des enfants (crèche, établissements scolaires, centre de loisirs, aires de jeux, espaces verts ouverts au public…) ;
  - ✓ Les hôpitaux et établissements de santé (centres hospitaliers et hôpitaux, établissements de santé privés, maisons de santé, maisons de réadaptation fonctionnelle, établissements qui accueillent des personnes atteintes de pathologies graves) ;
  - ✓ Les maisons de retraite, EPHAD ;
  - ✓ Les établissements accueillant des adultes handicapés.

***Les distances de sécurité à respecter et les mesures apportant des garanties équivalentes peuvent être schématisées comme décrit dans les graphiques ci-dessous :***

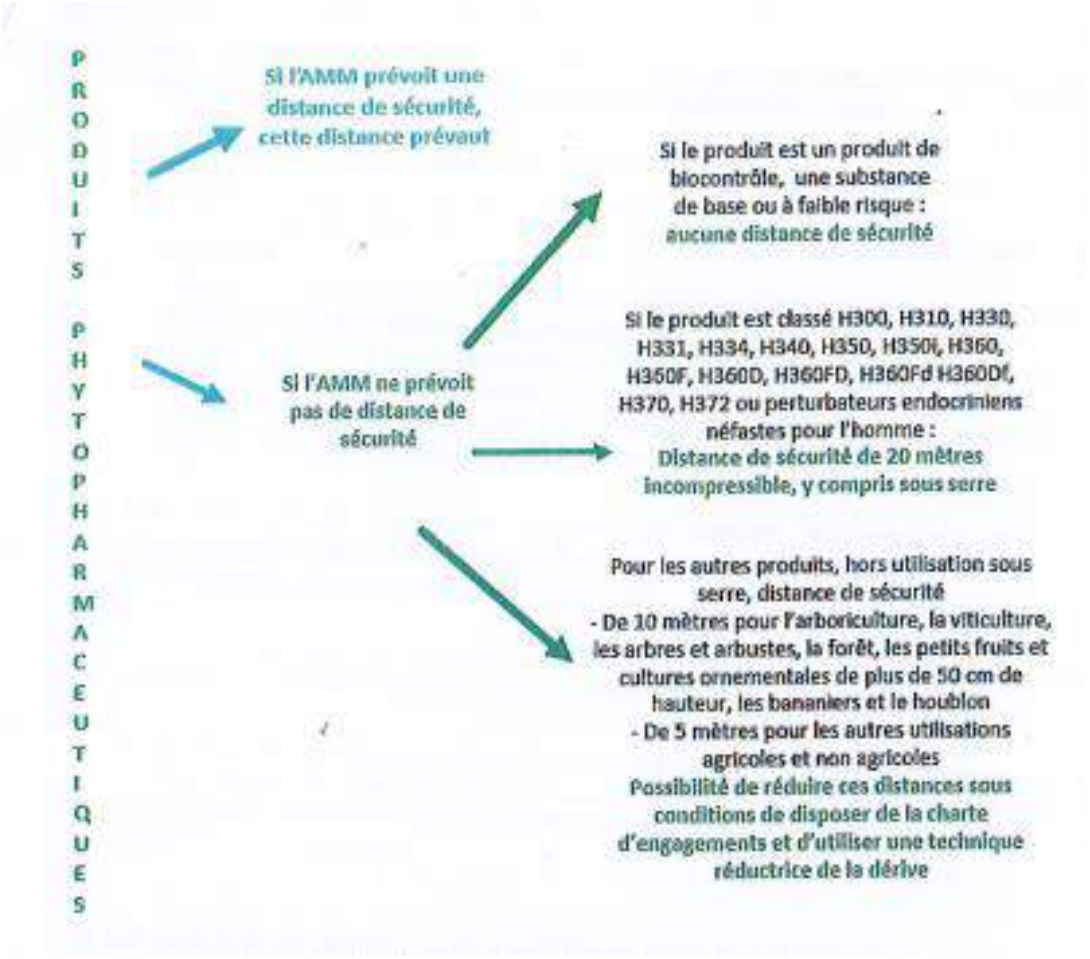


MOYENS PERMETTANT D'ADAPTER LES DISTANCES DE SÉCURITÉ
conformément à l'article 14-2 dans le cadre de chartes d'engagements approuvées par le Préfet
Techniques réductrices de dérive (TRD)

| Culture | Niveau de réduction de la dérive | Distance de sécurité minimale |
|---|---|---|
| Arboriculture | 66 % ou + | 5 |
| Viticulture et autres cultures hautes | 66 % - 75 % | 5 |
| | 90 % ou + | 3 |
| Cultures basses | 66 % ou + | 3 |

*AMM : Autorisations de mise sur le marché

Les listes actualisées des matériels antidérive, des produits sans distance de sécurité et des produits avec une distance de sécurité incompressible de 20 m sont accessibles sur des sites publics et sur le site du ministère de l'agriculture (https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations)

Liste actualisée des matériels antidérive : https://agriculture.gouv.fr/materiels-permettant-la-limitation-de-la-derive-de-pulverisation-des-produits-phytopharmaceutiques

Liste des produits exemptés des distances de sécurité de l'arrêté du 27 décembre 2019 :

- Produits figurant sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle établie par le ministre chargé de l'Agriculture et publiée au BO agri : https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrole
- Produits utilisables en Agriculture Biologique : https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Agriculture-Biologique
- Produits composés d'une substance de base. Ce ne sont pas des produits phytopharmaceutiques nécessitant une AMM, et il n'existe pas de liste exhaustive de ces produits.

**Liste des produits avec une distance de sécurité incompressible de 20 m :**
https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations

Pour les cultures visées par des distances de sécurité de 10 m, en cas de réalisation de traitement herbicides avec des pulvérisateurs à rampe notamment, la distance de sécurité est de 5 m.

En cas de traitement nécessaire à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles réglementés au sens l'article L 251-3 du CRPM, les distances de sécurité peuvent ne pas s'appliquer, sauf si l'arrêté de lutte le prévoit.

### 3) Les modalités d'information préalable des résidents et des personnes présentes

Pour permettre l'information préalable des résidents et des personnes présentes, un dispositif collectif couplé à un dispositif individuel est mis en place.

C'est dans le cadre du dispositif d'information collectif qu'un espace spécifique est en construction sur le site internet de la Chambre d'agriculture des Hauts de France, dans la rubrique « respecter les zones de non-traitement » sur la page d'accueil du site à l'adresse : hautsdefrance.chambre-agriculture.fr. Il sera totalement opérationnel pour l'année culturale 2023.

D'ici là, les services de la Chambre d'agriculture de l'Oise répondront aux questions des riverains, élus locaux et agriculteurs. Contact : tél : 03 44 11 44 11 - mail : accueil@oise.chambagri.fr

Une fois finalisé, cet espace permettra d'accéder à des modules d'informations générales répondant aux questions suivantes :

- *Comment reconnaître la culture implantée derrière chez moi ? Deux alternatives seront possibles sur le site :*
  - ✓ à partir de ma localisation géographique
  - ✓ à partir de la photo-reconnaissance

- *Pourquoi l'agriculteur a besoin d'intervenir sur cette culture en ce moment ?*
  - ✓ Une fois la culture identifiée, son itinéraire technique pourra être consulté
  - ✓ Cet itinéraire indique qu'à tel stade de la culture, il peut être amené à mettre un fertilisant, alors qu'à un autre, ce sera un fongicide, par exemple.

- *Quel est l'intérêt d'intervenir avec un produit phytosanitaire ?*
  - ✓ Les plantes font l'objet de maladies (champignons …) ou d'attaques par des ravageurs (insectes…) qui, sans traitement, peuvent anéantir une récolte
  - ✓ La protection des végétaux contre ces maladies et ravageurs est donc un enjeu essentiel pour notre autonomie alimentaire
  - ✓ Le site donnera la possibilité d'accéder au Bulletin de santé du Végétal périodique afin d'évaluer la présence potentielle de bioagresseurs pouvant conduire à une intervention de protection des cultures avec des produits phytosanitaires.

- *Les produits qu'il utilise sont-ils contrôlés ?*
  - ✓ La réglementation française sur les produits phytosanitaires a comme objectif de répondre aux enjeux majeurs de santé publique et de préservation de l'environnement
  - ✓ Sous le contrôle de l'ANSES et l'autorité du gouvernement, les produits de protection des plantes font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) s'ils garantissent leur efficacité vis-à vis des cultures et leur innocuité vis-à-vis de l'applicateur, du riverain, du consommateur et de l'environnement.
  - ✓ Un accès au site *ephy* de l'ANSES est proposé. Il conduit à la liste des produits phytopharmaceutiques autorisés sur la culture identifiée.

Le dispositif collectif repose également sur une rubrique spécifique accessible sur la page d'accueil du site internet de la Chambre d'agriculture des Hauts de France permettant d'accéder :

- ✓ A une fiche « Itinéraire technique simplifiée « portant sur les principales cultures du département décrivant les interventions les plus fréquentes sous forme de calendrier d'intervention à destination des riverains et des personnes présentes mise en ligne sur le site de la Chambre d'Agriculture.

- ✓ Aux bulletins réalisés par la Chambre d'agriculture intitulés « L'Arpentant » s'appuyant sur le Bulletin de santé du végétal permettant de connaître de manière fiable la situation phytosanitaire du territoire et d'évaluer la présence potentielle des bioagresseurs pouvant conduire à une intervention de protection des cultures avec des produits phytosanitaires.

Le dispositif individuel repose sur chaque agriculteur, avant toute réalisation d'un traitement phytopharmaceutique, hors produits de biocontrôle et hors produits composés uniquement de substances de base ou de substances à faible risque de proximité des zones attenantes aux bâtiments habités, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments, des lieux accueillant des travailleurs de façon régulière.

Pour ce faire, l'agriculteur préviendra les riverains, par exemple, en allumant le gyrophare pendant toute la durée du traitement du champ concerné.

Dans la mesure du possible, en fonction de l'accès à la parcelle, de la culture en place, du sens d'implantation de cette culture au regard de la situation des lieux, de l'organisation technique du travail pour notamment éviter de passer deux fois au même endroit, éviter les piétinements et les tassements du sol, …il commencera le traitement par la partie la plus éloignée de ces lieux.

## IV - LES BONNES PRATIQUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES, DES ÉLUS LOCAUX ET DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1) Les modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés

La charte départementale vise à favoriser la coexistence des activités dans les territoires ruraux dans un esprit de dialogue et de conciliation entre les agriculteurs, les habitants et les travailleurs présents de façon régulière à proximité des traitements. C'est la raison pour laquelle, sont mises en place des bonnes pratiques des organismes professionnels

Ainsi, sont instaurés un comité de pilotage et une cellule de dialogue et de médiation à l'échelle du département pour résoudre les conflits qui pourraient apparaître entre agriculteurs et riverains ou leurs associations à travers un comité de médiation.

### 2) Comité de pilotage et Cellule de dialogue et de conciliation

Le comité de pilotage est un organe composé de l'ensemble des signataires de la charte de bon voisinage.

Le comité de pilotage a un rôle de suivi de la charte et se réunit au moins une fois par an ainsi qu'à la demande de tout signataire pour faire le point sur la mise en œuvre de la charte. Un conseiller référent de la Chambre d'agriculture participera à ces réunions.

Ce conseiller référent traite des demandes portant sur l'application des produits phytosanitaires à proximité des riverains et des personnes présentes et saisit, en cas de litige, la cellule de dialogue et de conciliation.

La Chambre d'agriculture a pour mission de rédiger ces comptes rendus et d'en assurer la publication sur le site internet de la chambre permettant d'informer sur l'état du dialogue et de la conciliation dans le département.

La cellule de dialogue et de conciliation est un organe plus restreint dont les membres sont désignés par le comité de pilotage.

La cellule de dialogue se réunit une fois par an et toutes les fois qu'elle est saisie par la chambre ou par l'Union des maires de l'Oise. Sa mission de médiation vise à régler les conflits qui pourraient apparaître entre agriculteurs, riverains ou leurs associations. En cas de besoin, elle réunira les parties concernées, les entendra afin de dresser un constat objectif de la situation et proposera un règlement du conflit dans l'objectif de la coexistence des activités dans les territoires ruraux

Après approbation de la charte par le Préfet, la Chambre d'agriculture créera un espace d'information dédié à cet effet sur son site internet. Sur cet espace mais également par courrier, toute personne (riverain, agriculteur, élu local,) pourra également questionner la chambre d'agriculture. En fonction du type de questions, elle y répondra directement ou les portera devant le comité de pilotage pour traitement.

**Les organismes professionnels** (Chambre d'Agriculture de l'Oise, syndicats adhérant à la charte, coopératives agricoles, négociants, prescripteurs, conseillers agricoles privés…) :

- ✓ Promeuvent la charte de bon voisinage ;
- ✓ Organisent des réunions et/ou journées « portes ouvertes » à destination des riverains et des établissements de vie dans le département, pour présenter et expliquer l'activité agricole, les raisons d'un traitement, les produits et matériels utilisés ;
- ✓ Intègrent une approche « riverains » dans leurs différents conseils ;
- ✓ Participent au comité de pilotage pour contribuer au suivi de la charte et désignent des représentants dans la cellule de dialogue, et la saisissent le cas échéant.

**Les élus locaux – collectivités locales** (Union des maires de l'Oise, Conseil départemental…) :

- ✓ Promeuvent la charte de bon voisinage ;
- ✓ Jouent leur rôle d'intermédiation et font preuve de pédagogie ;
- ✓ Sont invités à limiter le développement des zones urbanisables en zone agricole et à prévoir des obligations de protection dans leur document d'urbanisme, telles des haies brise vent implantées en retrait de façon à en permettre l'entretien conformément au Code Civil (art 671), sur ces nouvelles zones à mettre en place par le constructeur ou la commune ;
- ✓ Participent au comité de pilotage pour contribuer au suivi de la charte et désignent des représentants dans la cellule de dialogue, et la saisissent le cas échéant. Ce comité évaluera annuellement à minima le respect de la Charte par les parties prenantes.
- ✓ Sont invités à diffuser les bulletins réalisés par la Chambre d'agriculture.

**Les associations de défense des riverains et/ou de protection de l'environnement :**

- ✓ Sont invitées à adhérer à cette charte et à la faire connaître ;
- ✓ Participent à un dialogue constructif et apaisé avec les élus locaux, les agriculteurs et leurs organisations ;
- ✓ Participent, si elles sont signataires, au comité de pilotage pour contribuer au suivi de la charte et désignent des représentants dans la cellule de dialogue et la saisissent le cas échéant.

En cas de nouvelle construction, à proximité d'une parcelle agricole le porteur de projet est invité à prendre en compte la nécessité de mettre en place des mesures de protection physique en bordure de parcelle pouvant faire l'objet d'application de produits phytopharmaceutiques.

## V - MODALITES D'APPROBATION ET DE DIFFUSION DE LA CHARTE

### 1) Modalités d'approbation :

Le projet de charte a fait l'objet de débats au sein du groupe de travail qui s'est tenu le 29 avril 2022 réunissant la FDSEA, les JA de l'Oise, le ROSO, la DDT et la Chambre d'agriculture.

La charte d'engagements a été élaborée par la Chambre d'agriculture, en lien avec la FDSEA, les JA et a fait l'objet d'une concertation avec les membres d'un groupe de travail réuni le 29 avril 2022.

Le projet de charte amendé a été soumis au Préfet de l'Oise afin qu'il se prononce sur le caractère adapté des mesures de protection proposées et sur la conformité au regard des exigences mentionnées à l'article D .253-46-1-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Dès lors que le Préfet a constaté que les mesures de la charte étaient adaptées aux circonstances propres à la Charte et conformes, il a mis en consultation du public le projet de Charte conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement en vue de son adoption. Cette consultation s'est déroulée du 4 juillet au 1 er août 2022.

Le projet de charte a ensuite, été amendé pour tenir compte des contributions pertinentes et non contraires à la règlementation.

### 2) Modalités de diffusion :

La diffusion de la charte d'engagements tant vers les utilisateurs professionnels que des habitants et les travailleurs présents à proximité de zones de traitement intervient à différents moments et s'appuie sur différents supports, dans l'objectif de favoriser le « bien vivre ensemble » dans les territoires.

La charte d'engagements approuvée par arrêté préfectoral est publiée au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : https://www.oise.gouv.fr/

Elle est également disponible sur le site internet de la Chambre départementale d'agriculture de l'Oise qui a participé à son élaboration.

Les utilisateurs professionnels que sont les agriculteurs sont informés de son approbation par des articles dans la presse agricole départementale.

Le nouveau cadre d'utilisation des produits phytopharmaceutiques est également présenté lors des réunions d'information organisées par la FDSEA.

La charte d'engagements approuvée est transmise par courriel à l'ensemble des mairies du département avec proposition de l'afficher en mairie afin d'informer l'ensemble des habitants de son existence et de favoriser le dialogue dans ses territoires.

## VI - MODALITES DE REVISION DE LA CHARTE

Toute modification de la présente charte d'engagements est conduite conformément aux dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime, hors mise à jour de la règlementation locale.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

# Réciprocité
## rappel réglementaire

MAJ 26-02-2019

***INSTALLATIONS CLASSEES***

**Distances minimales d'implantation des bâtiments d'élevage (y compris les annexes[©] ayant un lien avec l'élevage) par rapport :**

- habitations des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant à la jouissance)
- des locaux habituellement occupés par des tiers (établissements recevant du public, bureau, magasin, atelier, etc…)
- des stades ou des terrains de camping agréés (sauf des terrains de camping à la ferme)
- des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers

| | |
|---|---|
| Installations classées soumises à autorisation | 100 m |
| Installations classées soumises à déclaration | 100 m |
| le Préfet peut sur demande de l'exploitant, dès lors que la commodité du voisinage est assurée, réduire cette distance à<br>- bâtiments d'élevage de bovins sur litière<br>- ouvrages de stockage de paille et fourrage | <br>50 m<br>15 m |
| Bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 200 m à chaque bande | 50 m |
| Volières où la densité est ≤ à 0,75 animal équivalent/m² | 50 m |
| Pour les enclos (y compris les parcours) où la densité est ≤ à 0,75 animal équivalent/m², les clôtures sont implantées :<br>- pour les palmipèdes et pintades<br>- pour les autres espèces | <br>50 m<br>20 m<br>} pas de distance par rapport aux zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers |
| Elevage de porcs en plein air, les limites de parcelles utilisées | 50 m |

[©] annexes : les bâtiments de stockage de paille et fourrage, les silos, les installations de stockage, de séchage et de fabrication d'aliments destinés aux animaux, les ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, les aires d'ensilage, la salle de traite

MAJ 26-02-2019

**Distance des bâtiments d'élevage et annexes par rapport à l'eau (pour les élevages soumis au régime des installations classées)**

| | | |
|---|---|---|
| Elevage bovins, volailles et/ou gibier à plumes, porcs plein air soumis aux installations classées | des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi enterrée utilisée pour le stockage des eaux destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau | 35 m<br>10 m<br>*(enclos volailles sauf palmipèdes)*<br>20 m<br>*(enclos palmipèdes)* |
| | des lieux de baignade<br>*à l'exception des piscines privées et des plages* | 200 m |
| | des pisciculture soumises à autorisation ou à déclaration<br>des zones conchylicoles | 500 m en amont<br>des dérogations liées à la topographie et à la circulation des eaux peuvent être accordées par le Préfet |
| | Berges des cours d'eau alimentant une pisciculture, sur un linéaire d'un km le long des cours d'eau en amont d'une pisciculture | 50 m |

## *REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL - RSD*

**Distances minimales d'implantation par rapport aux immeubles habités par des tiers, zones de loisirs, établissements recevant du public**

| | |
|---|---|
| Bâtiments d'élevage | 50 m<br>sauf pour les porcs sur lisier (100 m)<br>et les élevages de volailles ou lapins comprenant entre 50 et 500 animaux de plus de 30 jours (25 m) |
| Annexes :<br>- fumières et installations de stockage ou traitement des effluents.....<br>- aire d'ensilage et silos .....<br>- bâtiment de stockage (paille, matériel ...)..... | <br>50 m<br>25 m<br>pas de distance |

**Distance des bâtiments d'élevage par rapport à l'eau (pour les élevages relevant du RSD)**

| | |
|---|---|
| des puits, forages, sources, aqueducs, rivages, berges des cours d'eau | 35 m |
| zones de baignade et zone aquicoles | 200 m |

Contact : Franck PIA, Marianne VERBEKE, Fabrice COUVREUR ☎ 03.44.11.44.20

**Sources** :

- arrêté du 07/02/2005 modifié par les arrêtés des 16/03/2008 et 04/08/2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration et à autorisation modifié par arrêté du 29/04/2013
- décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées
- Règlement Sanitaire Départemental

MAJ 26-02-2019

***RSD ou IC : quelle réglementation ?***

| ELEVAGES | EFFECTIF ANIMAUX | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Vaches laitières | < 50 | 50 à 100 | 101 à 150 | 151 à 200 | > 200 |
| Vaches allaitantes | < 100 | à partir de 100 | - | - | - |
| Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement, transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est > 24H, à l'exclusion des rassemblements occasionnels | < 50 | 50 à 200 | 201 à 400 | - | > 400 |
| Marché et centre de transit et de vente de bovins, lorsque leur présence est ≤ 24H, à l'exclusion des rassemblements occasionnels | < 50 | ≥ 50 | - | - | - |
| Porcs en bâtiment ou en plein air (en animaux équivalents)[a] | < 50 AE | de 50 à 450 AE | - | - | -> 450 AE |
| Volailles et gibiers à plumes de plus d'un mois (en animaux équivalents)[a] | 49 à 5 000 AE | de 5 000 à 20 000 AE | de 20 001 à 30 000 AE | - | > 30 000 AE |
| Lapins de plus de 30 jours (sevrés) | 49 à 2 000 | 2 000 à 6 000 | - | - | > 6 000 |
| Couvoirs (capacité logeable) | < 100 000 œufs | > 100 000 œufs | - | - | - |
| Chiens de plus de 4 mois | 4 à 9 | de 10 à 50 | - | - | > 50 |
| Moutons, chevaux, chèvres, ânes | > 3 | - | - | - | - |
| | RSD | INSTALLATIONS CLASSEES | | | |
| | | Régime de déclaration simple | Régime déclaration avec contrôle périodique | Régime d'enregistrement | Régime autorisation |

[a] porcs à l'engrais, jeunes femelles avant la première saillie et animaux en élevage de multiplication ou sélection = 1 animal équivalent (AE)
reproducteurs, truies (femelle saillie ou ayant mis bas) et verrats (mâles utilisés pour la reproduction) = 3 AE
porcelets sevrés de moins de 30 kg avant mise en engraissement ou sélection = 0,2 AE

[a] volailles et gibiers à plumes sont comptés en utilisant les valeurs suivantes exprimées en AE :
poules/poulets/faisans/pintades = 1 AE – canards = 2 AE – dindes/oies = 3 AE – palmipèdes gras en gavage = 5 AE – pigeons/perdrix = ¼ AE – cailles = 1/8 AE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Document de travail provisoire - à ne pas diffuser

# ATLAS

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE

# Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## *Atlas Territoire :*

octobre 2022

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

# Avant-propos

Ce document a été réalisé après analyse des données issues des enquêtes réalisées en mai et juin 2022 par la Chambre d'agriculture, auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

# SOMMAIRE


Page 1 : Territoire

Page 10 : cartographie- Répartition des surfaces enquêtées et non enquêtées

Page 11 : cartographie- Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire

Page 12 : cartographie- Sectorisation du Territoire

Page 13 : cartographie-Localisation des élevages recensés

Page 14 : cartographie-Occupation du sol

Page 15 : cartographie-Organisation du parcellaire agricole

Page 16 : cartographie-Remembrement et aménagement foncier

Page 17 : cartographie-Localisation des partenaires économiques – vue générale

Page 18 : cartographie- Localisation des partenaires économiques – vue recentrée CAB

Page 19 : cartographie- Répartition des activités de diversification

Page 20 : cartographie-Répartition des producteurs locaux

Page 21 : cartographie- MAEc

Page 22 : cartographie- Zonage environnementaux Znieff Natura 2000

Page 23 : cartographie-Enjeux eau

Page 24 : cartographie-Repérage des projets agricoles

Page 25 : cartographie-Sites et projets de production d'énergies renouvelables

Page 26 : cartographie-Difficultés de circulation et incivilités recensées

Page 27 : cartographie-Typologie des exploitations agricoles

Page 28 : Annexe (légende)age 78 : Annexe

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Fiche **TERRITOIRE D'ETUDE**

Nombre d'exploitations en activité : 274

Nombre d'exploitations siège CAB enquêtées : 240
Nombre d'exploitations siège HORS CAB enquêtées : 11

## Structure

| **Type de structure** | **Nombre** |
|---|---|
| En Individuel | 85 |
| En Société | 165 |
| Associative | 1 |
| **Structure juridique** | **Nombre** |
| Nom propre | 86 |
| EARL | 115 |
| SCEA | 33 |
| GAEC | 10 |
| SARL | 3 |
| Autre | 4 |

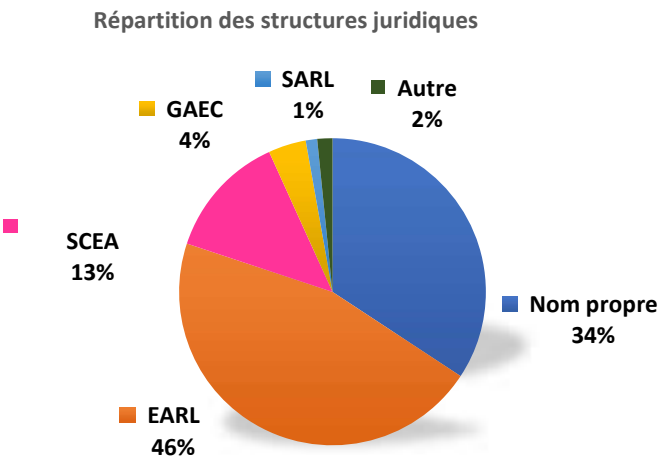


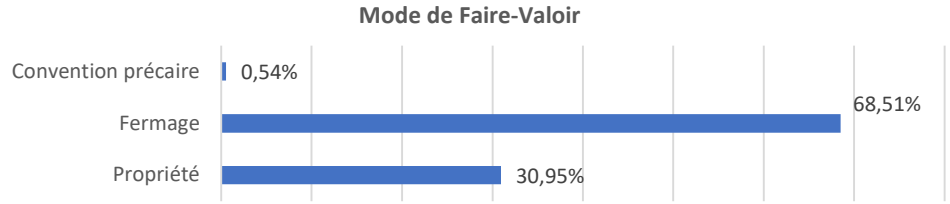


## Main d'œuvre agricole

| | **Nombre** | **ETP *** |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 280 | 275 |
| Associés exploitants | 46,5 | 45 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 66,5 | 60 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 21 | 18 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 398 |
| Personnes à temps partiel** | 54 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 78 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

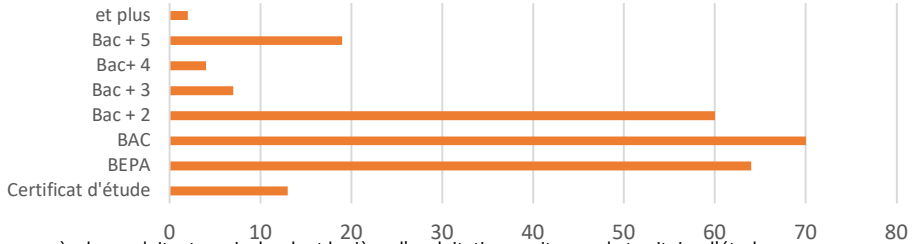


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50 |
| Age minimum | 22 |
| Age maximum | 87 |

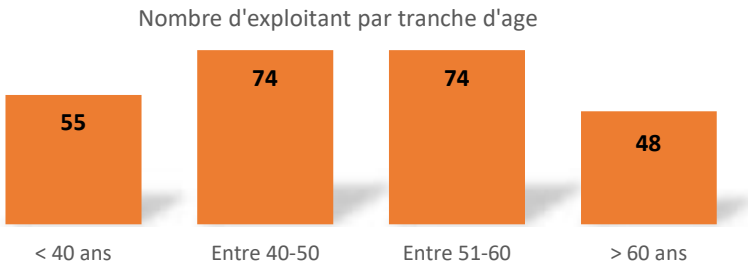


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 31 |
| Croisière | 132 |
| Développement | 81 |
| Jeune agriculteur | 3 |
| Non renseigné | 4 |

| Succession | Nombre |
|---|---|
| Non concerné(e) | 57 |
| Inconnue | 90 |
| Prévue hors cadre familial | 15 |
| Prévue dans le cadre familial | 58 |
| Non renseigné | 31 |

Situation des exploitations

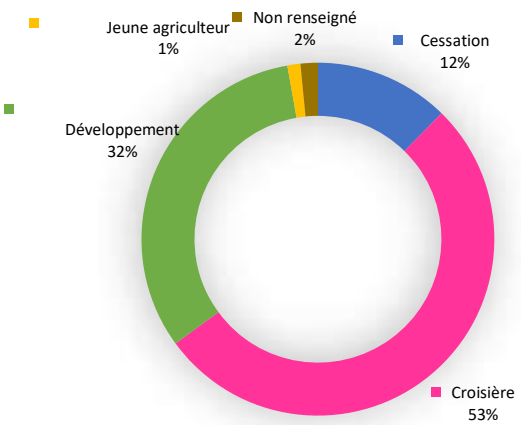


Perspective de succession

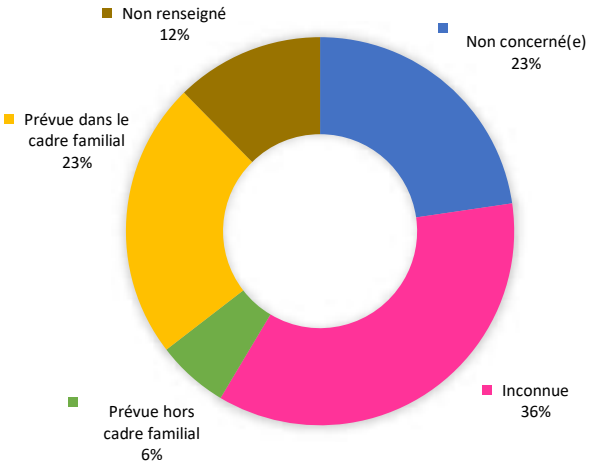


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | **29 614 ha** |
| **SAU moyenne** | 128 ha |
| **SAU minimum** | 0,45 ha |
| **SAU maximum** | 383 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 16 |

| | |
|---|---|
| Nombre d'irrigants | 24 |
| Surface irrigable | 618 ha |
| Surface irriguée | 121 ha |
| Surface drainée | 167 ha |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 39 |
| Entre 50 et 99 ha | 47 |
| Entre 100 et 149 ha | 61 |
| Entre 150 et 199 ha | 53 |
| > 200 ha | 45 |
| Non renseigné | 6 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

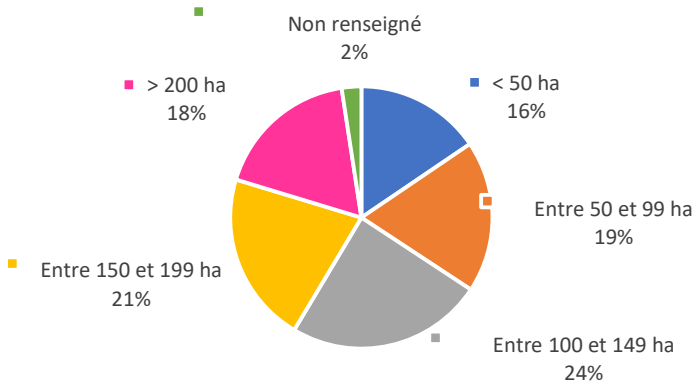


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **22125** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 17212 |
| Oléagineux | 4165 |
| Colza | 3660 |
| Tournesol | 451 |
| Autres oléagineux | 54 |
| Protéagineux | 748 |
| **Cultures industrielles** | **2642** |
| Betteraves sucrières | 2519 |
| Lin fibres | 123 |
| **Pommes de Terres** (fécule) | 87 |
| **Pommes de Terres** (consommation) | 66 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **2935** |
| Permanentes | 2673 |
| Temporaires | 263 |
| **Cultures dérobées** | **174** |
| **Jachères** | **574** |
| **Fourrage** | **647** |
| **Maraichage** | **47** |
| **Verger** | **3** |
| **Semences** | **22** |
| **Autres cultures*** | **292** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

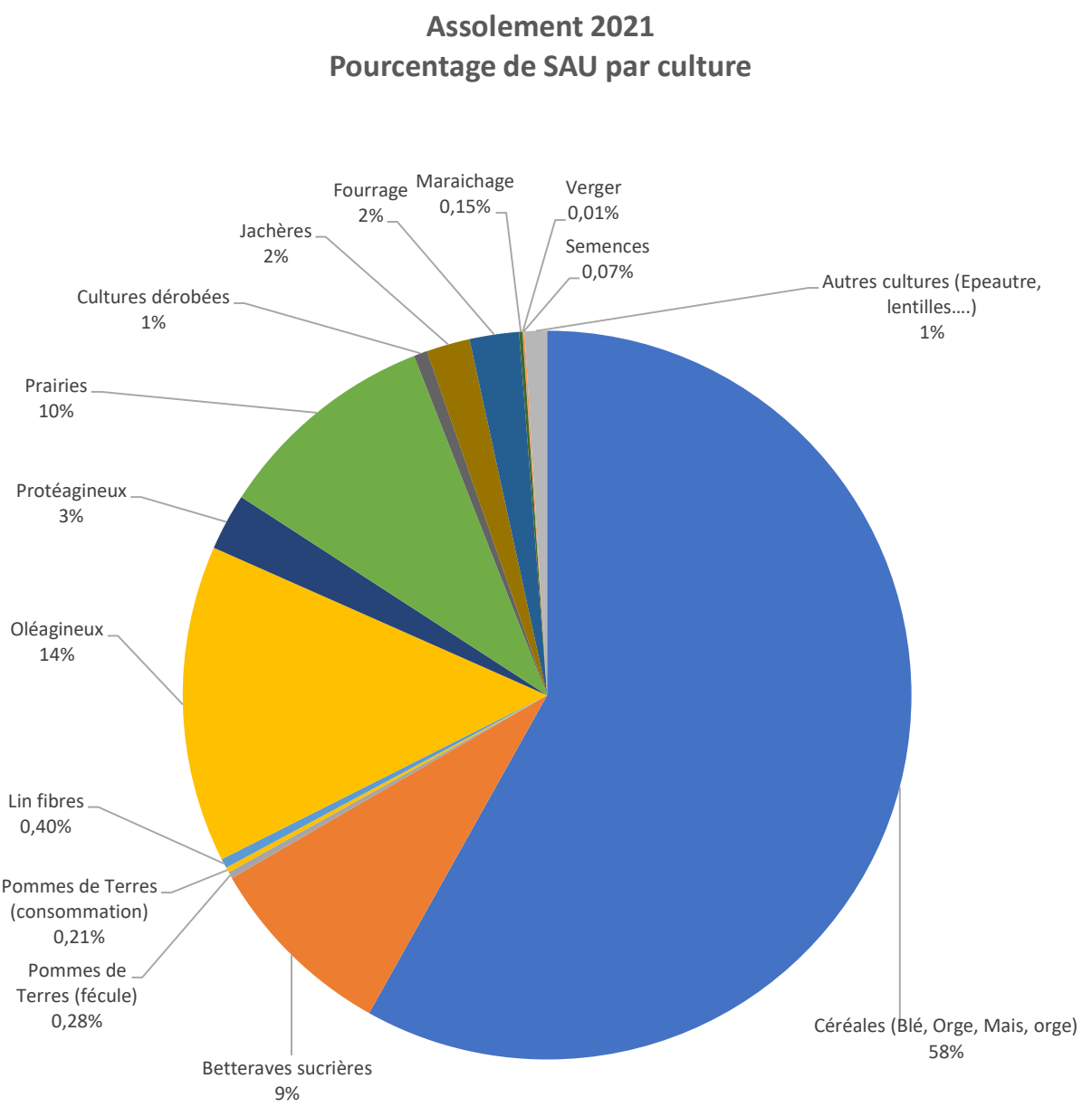


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur le territoire global

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** **112**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 39 | 3791 |
| Bovins allaitant | 35 | 2120 |
| Bovins engraissement | 34 | 2143 |
| Ovins | 13 | 825 |
| Caprins | 10 | 560 |
| Equins | 5 | 156 |
| Porcins | 3 | 270 |
| Poules pondeuses | 9 | 96 150 |
| Volailles de Chair | 1 | 10 000 |
| Canards gras | 1 | 500 |
| Autres | 5 | 118 ruches |

### Répartition des types d'elevage

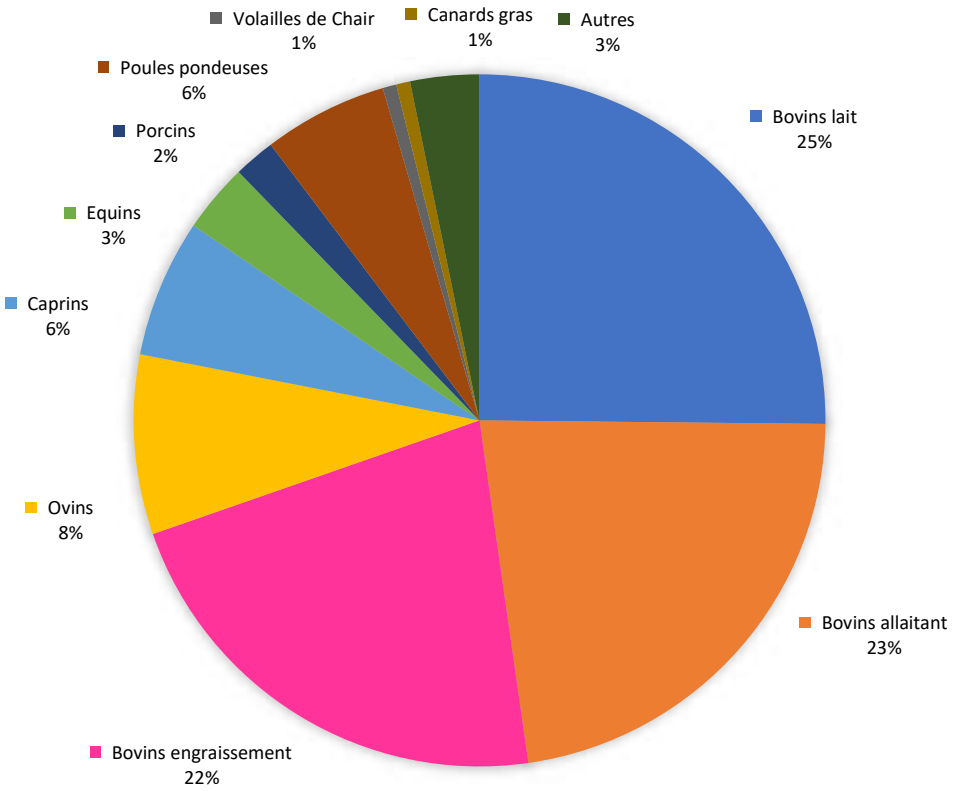


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 54 |
| ICPE** Autorisation | 7 |
| ICPE Déclaration | 42 |
| ICPE Enregistrement | 5 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 142 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 109 |

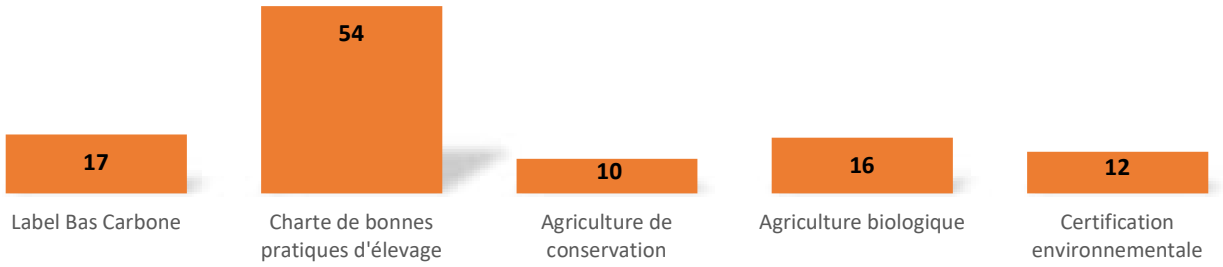


| *Niveau de certification environnementale* | *Nombre d'exploitant* |
|---|---|
| Niveau 1 | 8 |
| Niveau 2 | 9 |
| Niveau 3 (HVE) | 3 |

## Démarche environnementale

| **Contrats environnementaux** | *Nombre* |
|---|---|
| MAEC | 49 |
| Natura 2000 | 1 |

**Cultures à bas niveau d'intrants (BNI)**

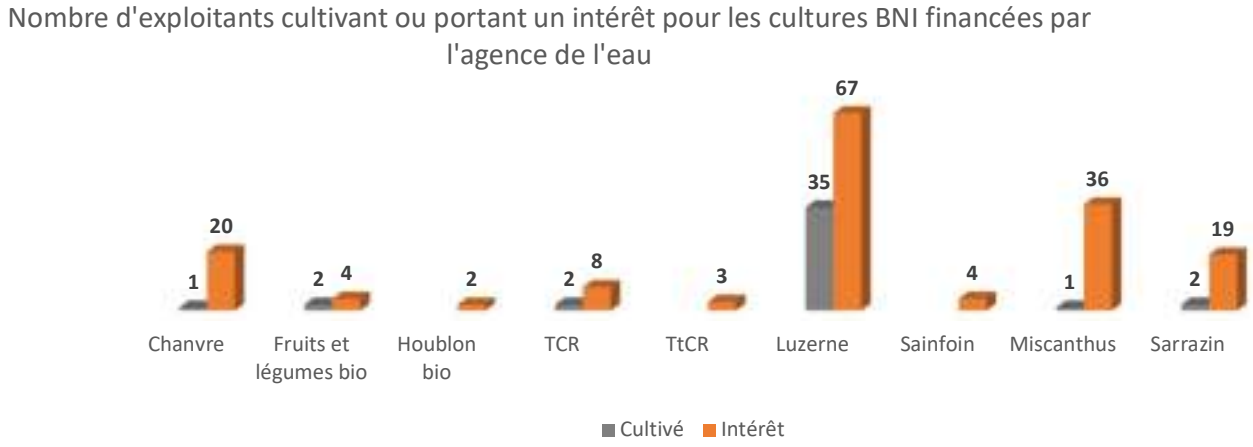

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Diversification agricole sur le territoire global

| | *Nombre d'activités* | |
|---|---|---|
| **Agritourisme:** | **5** | |
| Accueil à la ferme, hébergement et restauration | 4 | |
| Location de salle | 1 | |
| **Prestations agricoles** | **47** | |
| Entreprise travaux agricoles | 16 | |
| Travail à façon | 31 | |
| **Circuit court :** | **48** | |
| Transformation de produits | 17 | |
| Vente directe | 31 | |
| **Production Energie renouvelable:** | **42** | |
| Panneaux solaires | 15 | |
| Méthanisation | 2 | |
| Autres énergies renouvelables (biomasse et éolienne) | 21 | |
| Somme puissance photovoltaïque kWc | 1913 | majoritairement en revente totale |
| **Maraîchage** | **10** | |
| **Pension de chevaux** | **9** | |
| **Autres*** | **9** | |

** pension d'animaux, aire camping car, point relais colis, apiculture, exploitation carrières….*

**Nombre d'exploitants ayant au moins une activité de diversification : 99** soit 41% des exploitants du territoire

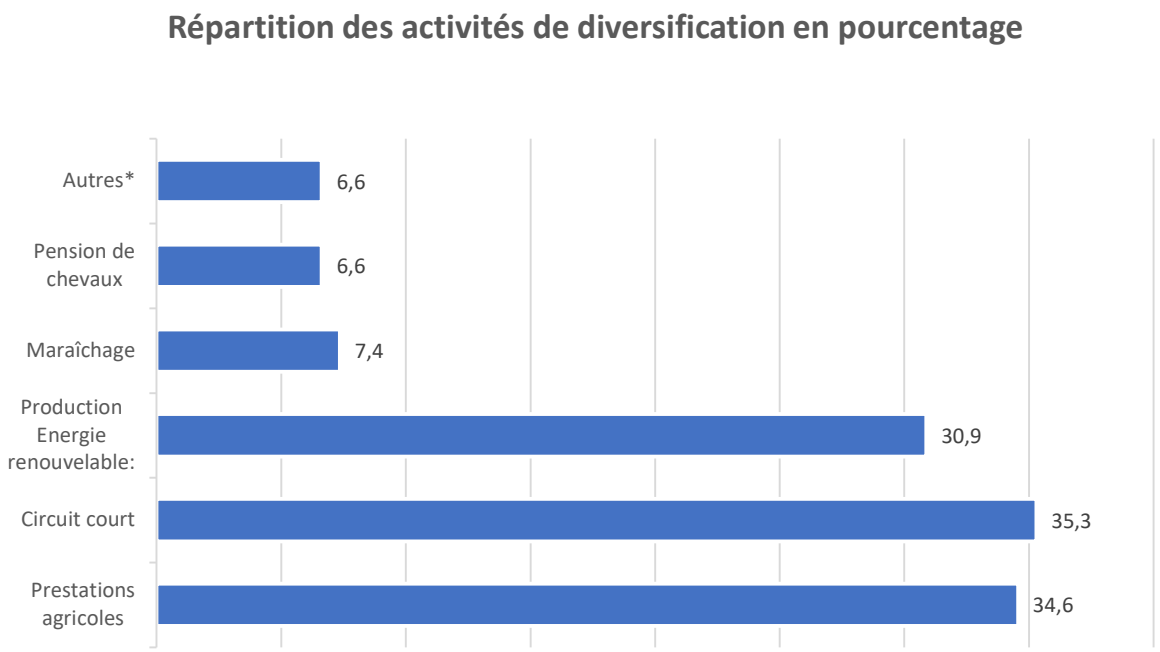


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Zoom sur la diversification vente en circuit court

Sur les 240 exploitants ayant leur siège sur le territoire d'étude, 30 exploitants dont 16 éleveurs et 9 maraîchers sont engagés dans une démarche de vente en circuit court. Les produits vendus sont essentiellement issus des exploitations, pour certain d'entre eux la transformation nécessaire s'est faite à la ferme ou de manière externalisée.

**12,5% des exploitations enquêtées sont engagées dans une démarche de vente en circuit court**

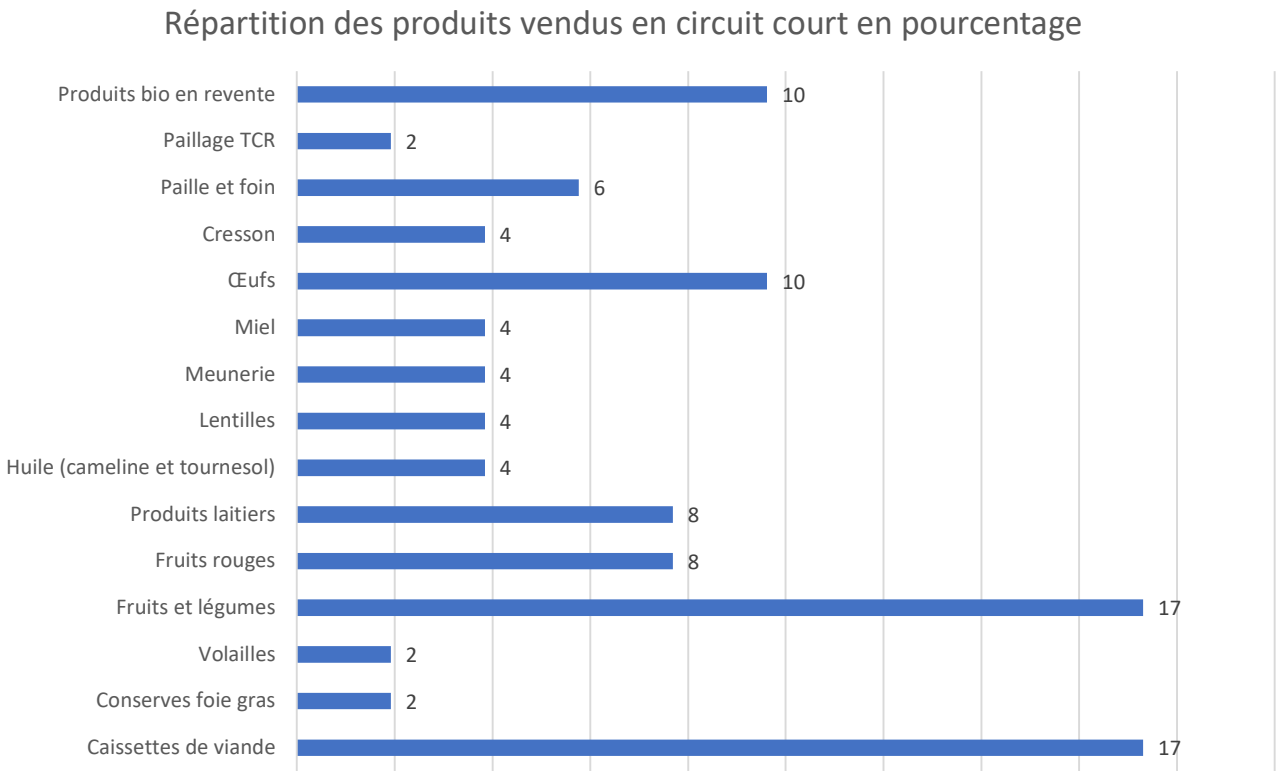


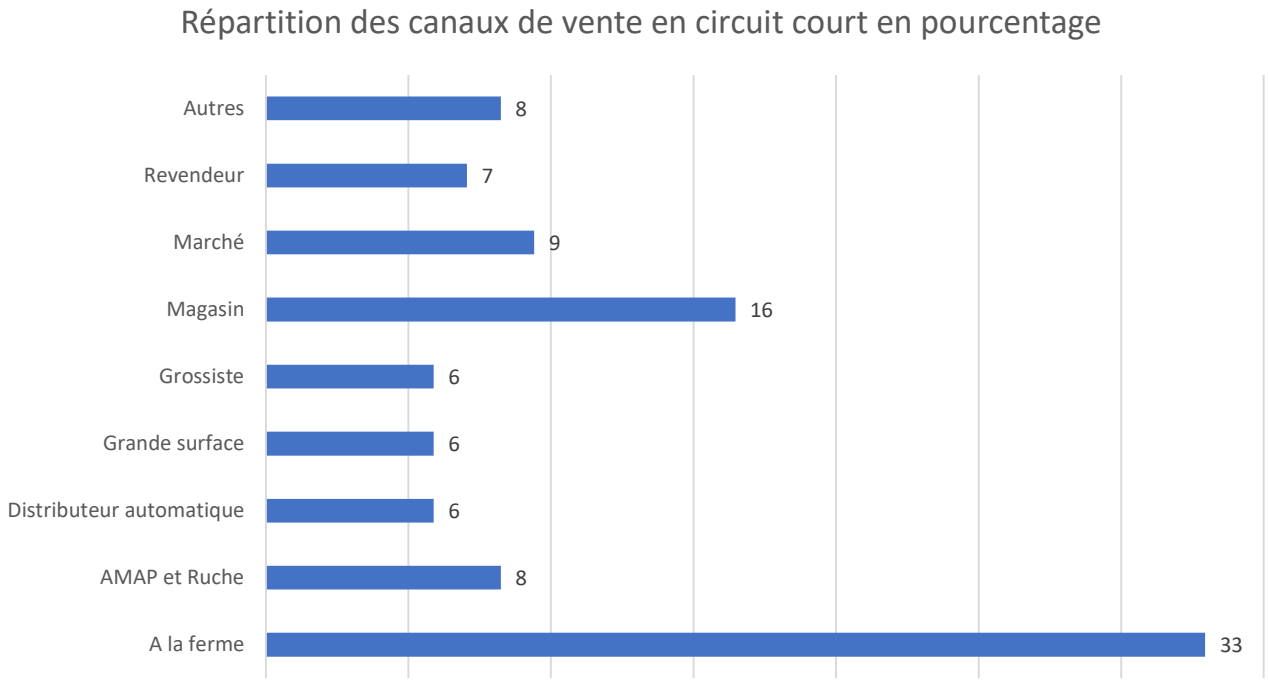


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles sur le territoire global

| Projet de diversification | *Nombre d'exploitant concerné* |
|---|---|
| **Agritourisme** | **25** |
| Accueil à la ferme | 15 |
| Location de salle | 10 |
| **Prestations agricoles** | **12** |
| Travail à façon | 9 |
| Entreprise de travaux agricoles | 3 |
| **Energie renouvelable** | **167** |
| Panneaux solaires/photovoltaïques | 129 |
| Méthanisation | 17 |
| Autres énergies renouvelables | 21 |
| **Circuit Court** | **26** |
| Vente directe | 26 |
| Transformation de produits agricoles | 19 |
| **Pension de chevaux** | **19** |

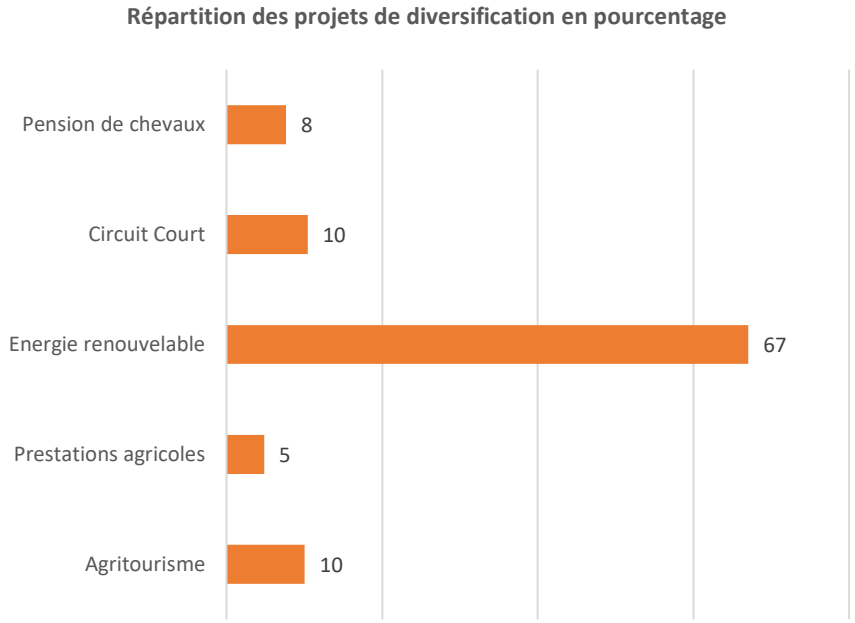


| Autres projets de développement | |
|---|---|
| Maraîchage | **17** |
| Autres productions/élevages | **22** |
| Augmentation cheptel | **18** |
| Construction nouveau bâtiment | **108** |
| Agrandissement bâtiment | **38** |
| Délocalisation | **21** |
| Reprise exploitation/agrandissement | **51** |
| Irrigation | **20** |
| Conversion agriculture biologique | **4** |
| Agroforesterie | **3** |

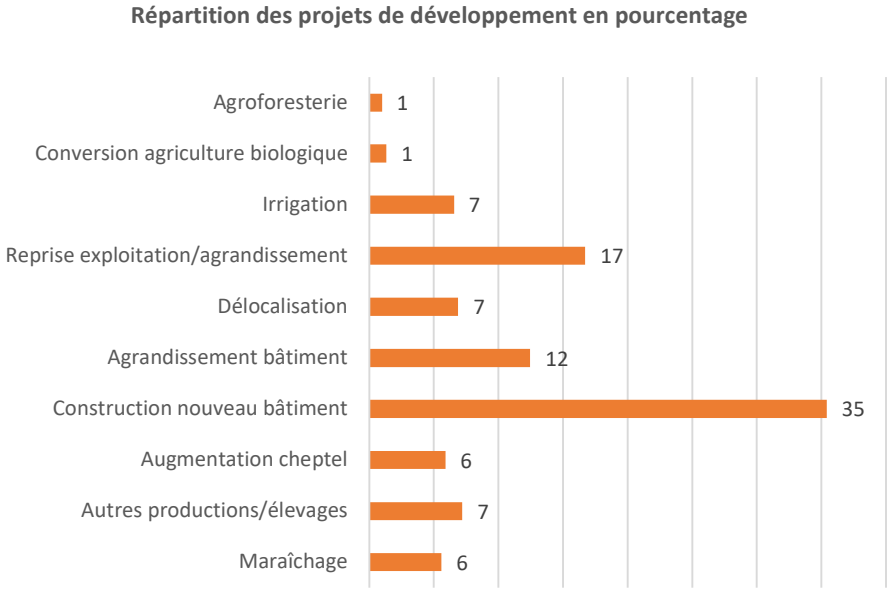


129 projets photovoltaiques dont 85 en lien avec un projet de construction de bâtiment, 1 projet sur serre, 10 projets au sol et 2 projets de tracker solaire

26 projets de vente en circuit court dont 19 avec transformation de produits agricoles (lait et caissettes de viande, huile, fromage de chèvre, cidre, miel, produits laitiers)

22 projets d'autres productions/élevages (dont culture de la vigne, du lin, du houblon, du miscanthus, de la silphie, création d'une miellerie, d'un élevage d'ovins, d'un élevage de caprins, d'un poulailler autonome...)

**160 exploitants portent au moins 1 projet de diversification et/ou de développement**
**soit 66% des exploitants ayant leur siège sur le territoire**

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Problématiques rencontrées par les exploitants sur le territoire global

| | *Nombre de problémes* |
|---|---|
| **Incivilité** | **295** |
| Déchets/dépots | 163 |
| Quads/motos | 98 |
| Conflits de voisinages | 34 |
| **Problème de voies de circulation** | **309** |
| Entretien chemins | 64 |
| Stationnement gênant | 83 |
| Aménagement de la voierie | 67 |
| Etroitesse des voies | 44 |
| Franchissement carrefour | 51 |
| **Problème hydraulique** | **26** |
| Problèmes érosion | 1 |
| Problèmes ruissellement | 25 |
| **Problème document d'urbanisme** | **50** |

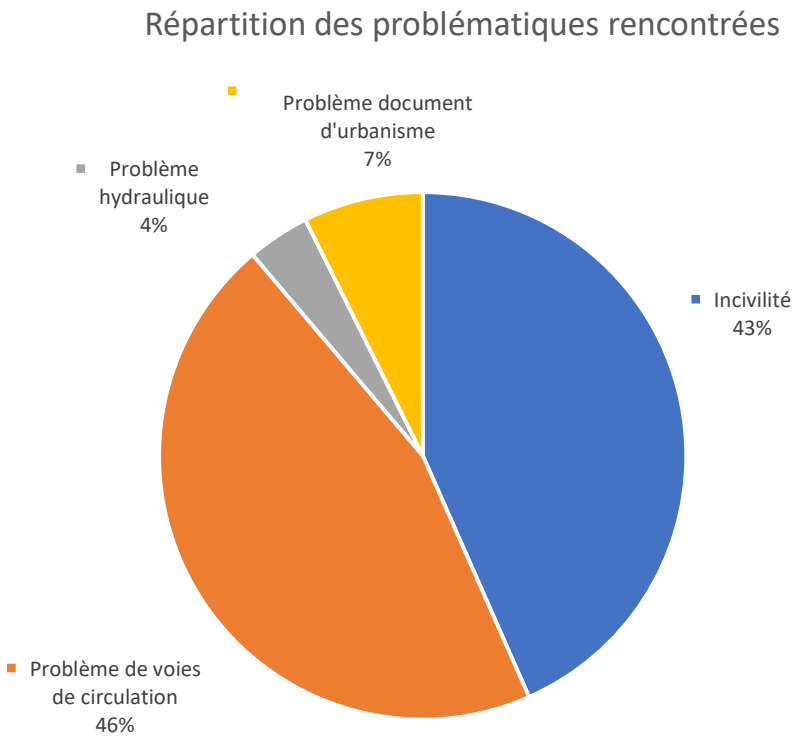


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des surfaces enquêtées*

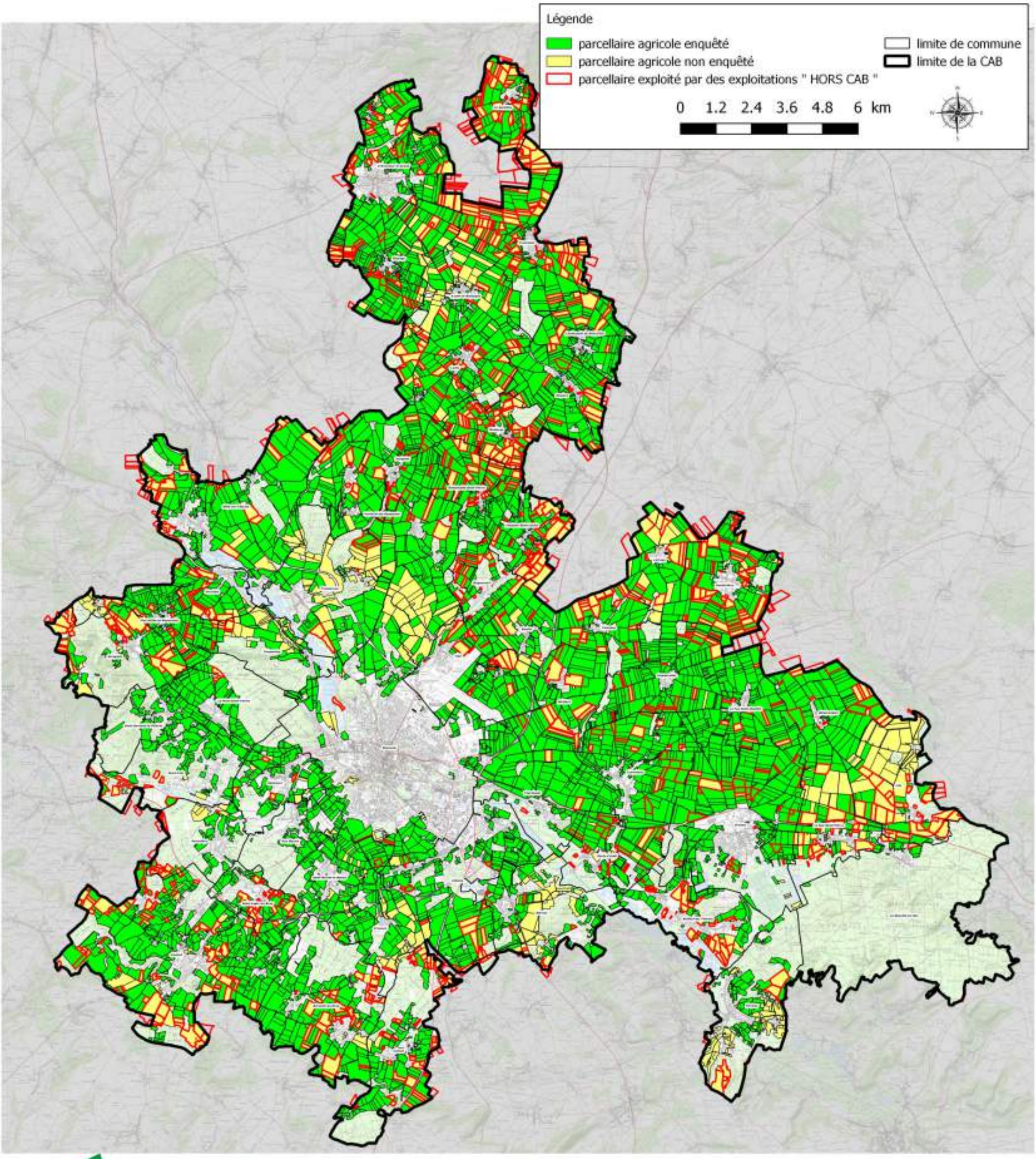


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / DDT de l'Oise / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire*

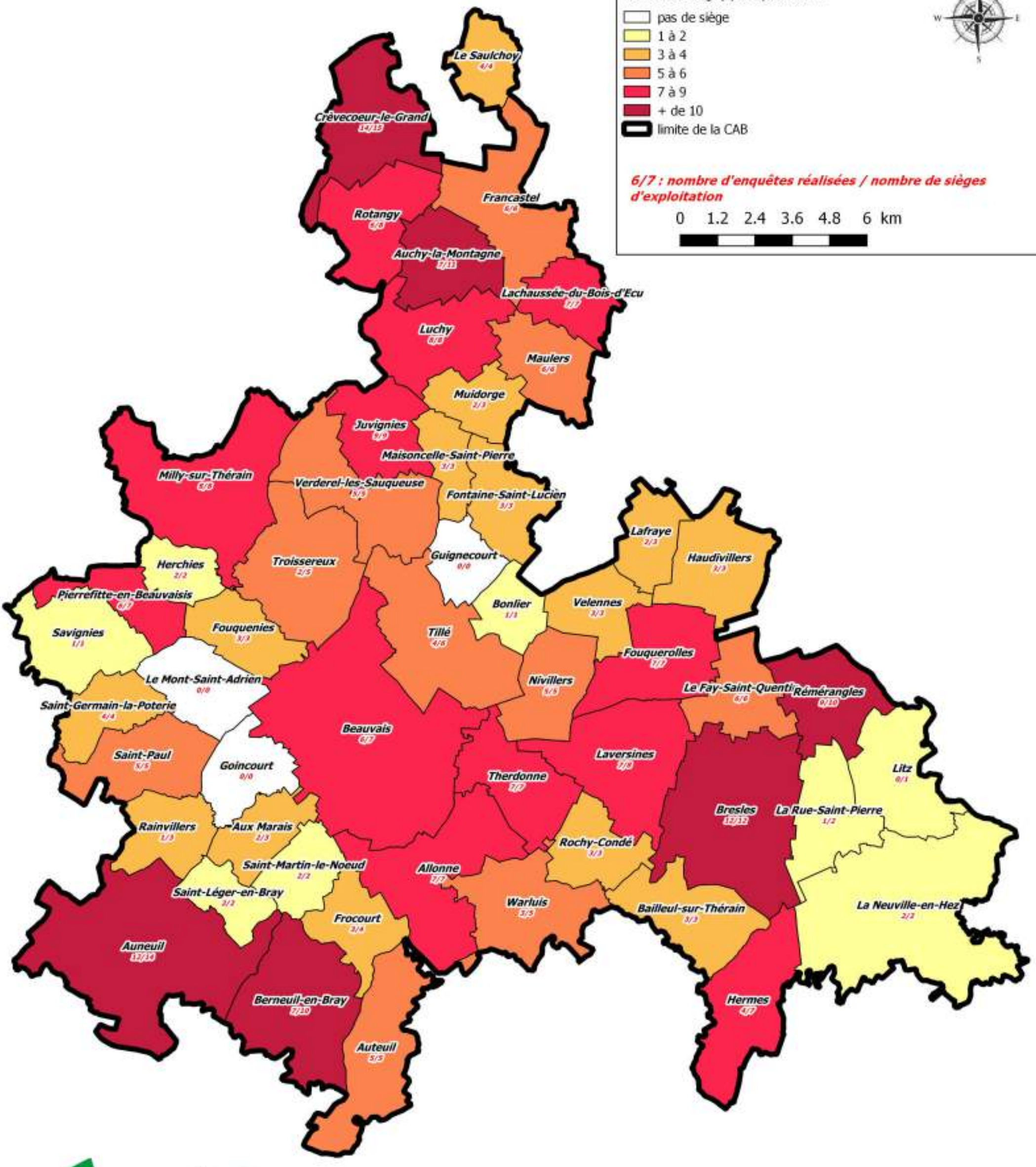


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Sectorisation du territoire*

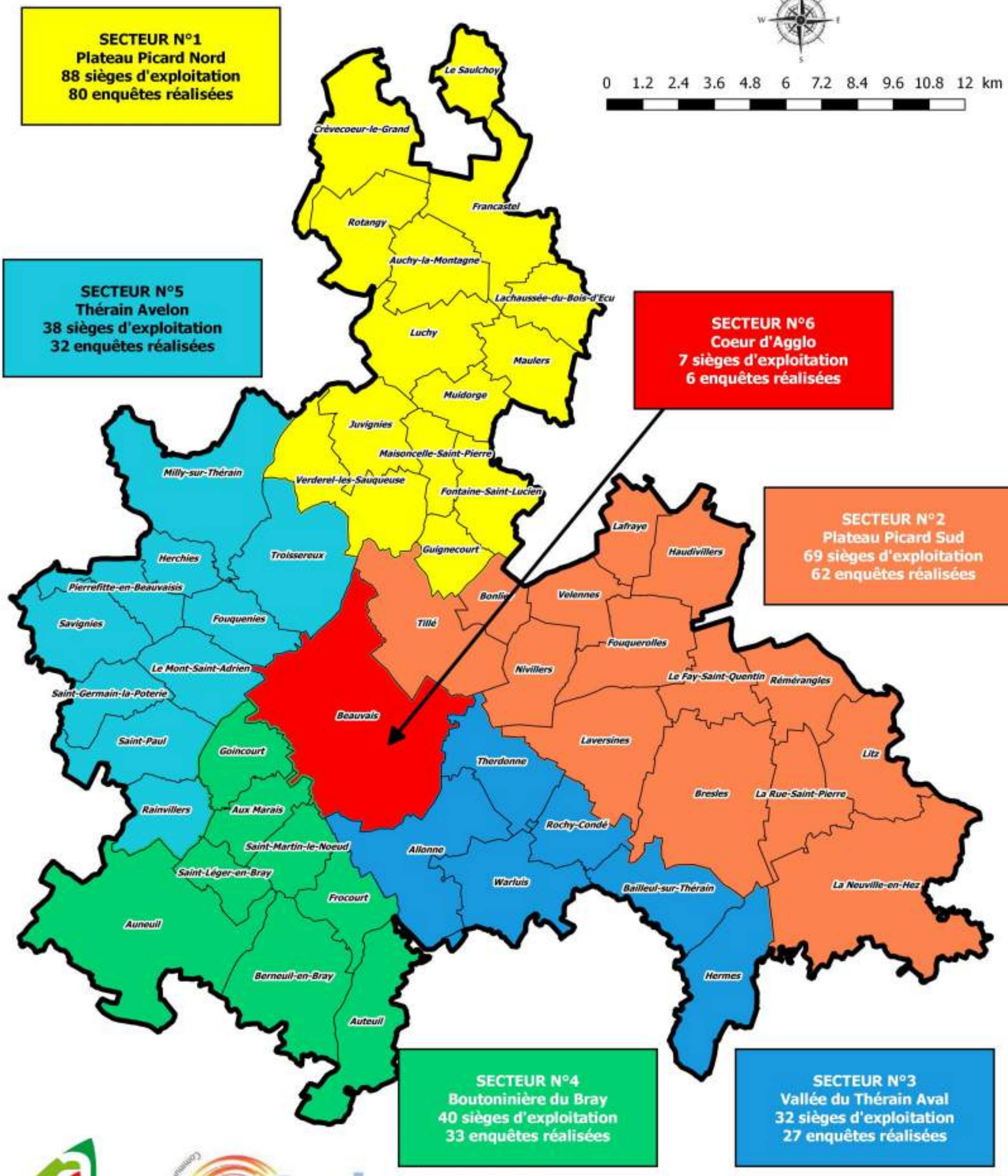


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022 / CAB
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des élevages recensés lors des enquêtes*

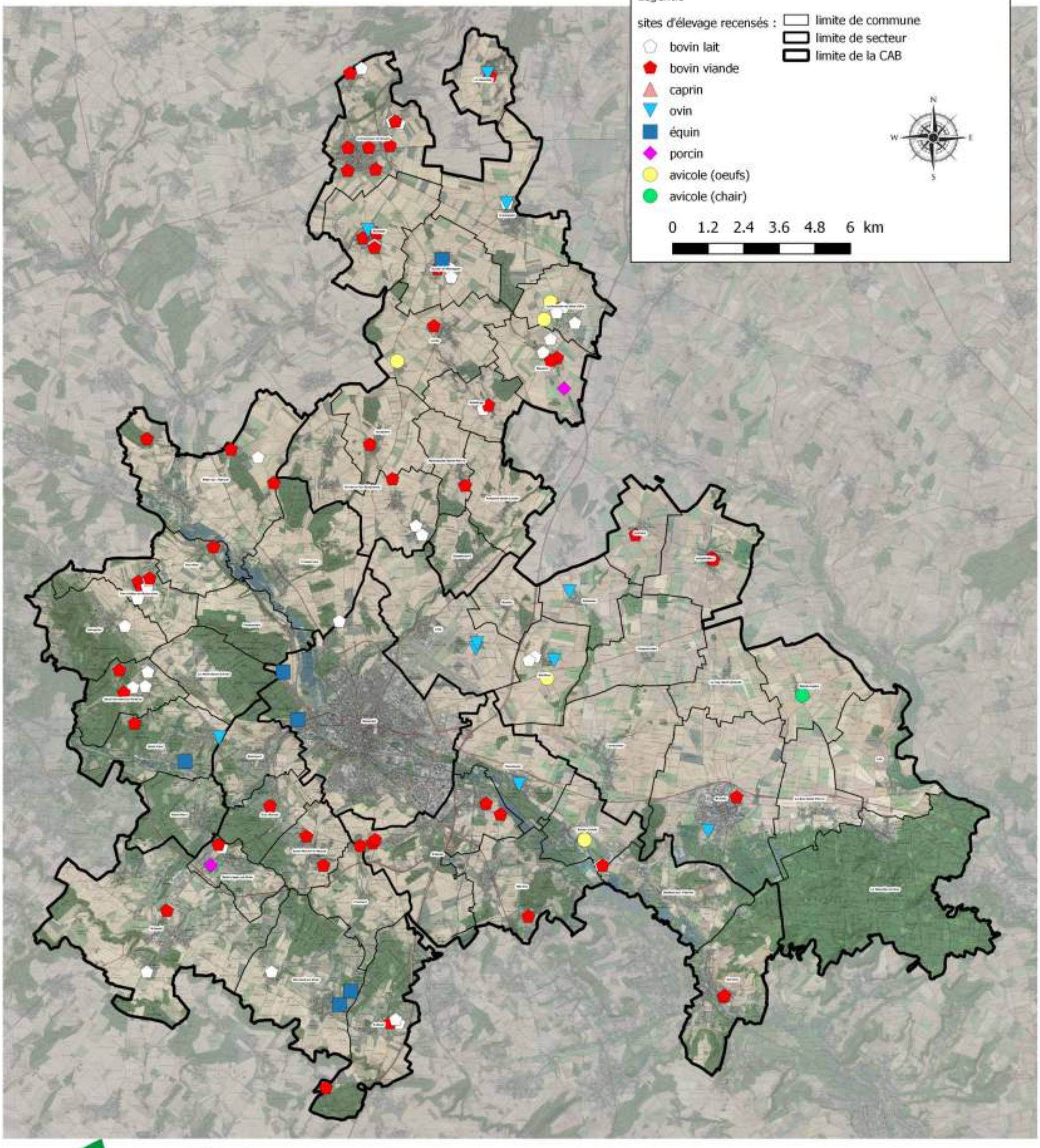


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Occupation du sol*

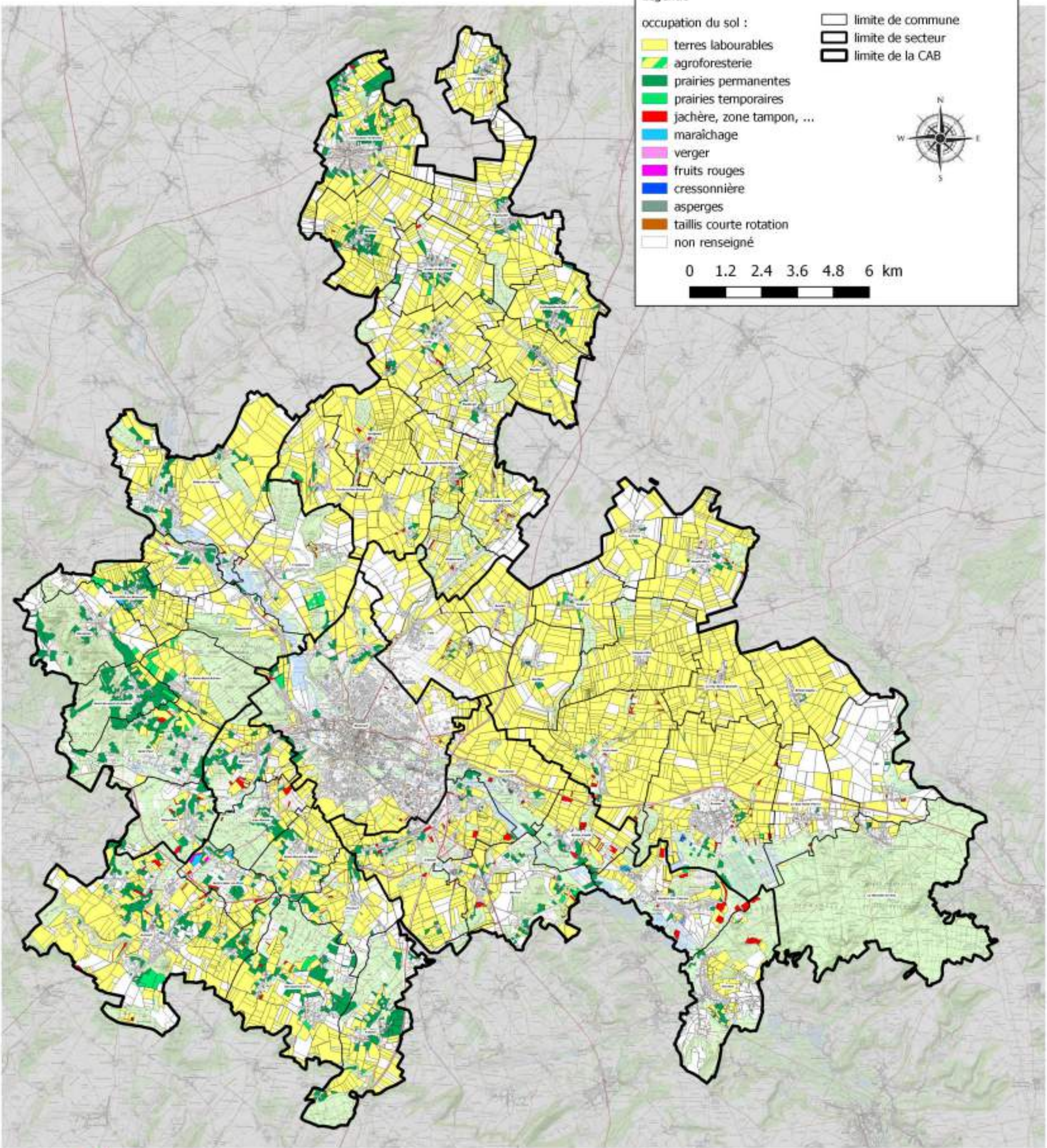


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation du parcellaire agricole*

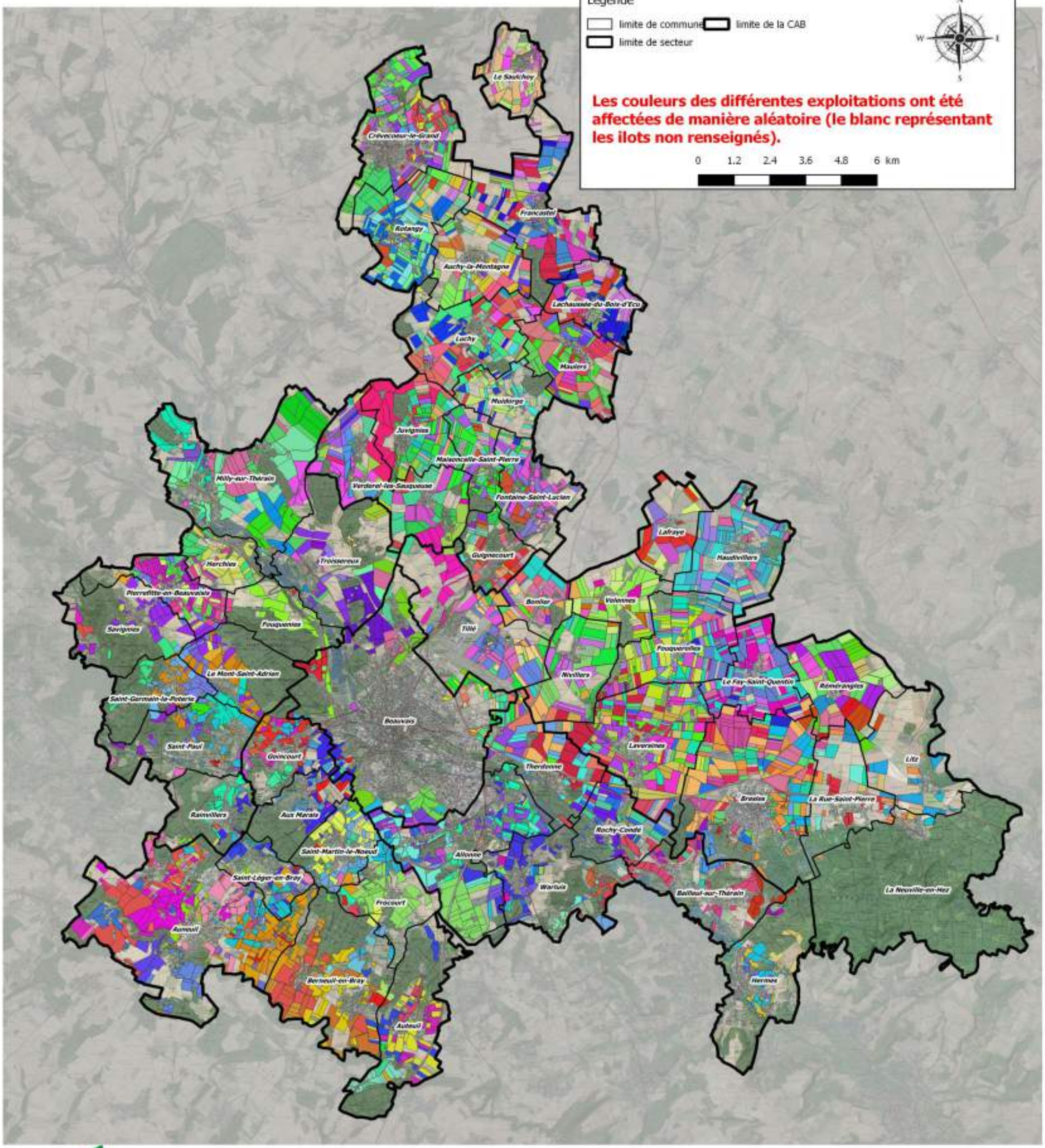


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation des espaces agricoles : remembrements et aménagements fonciers*

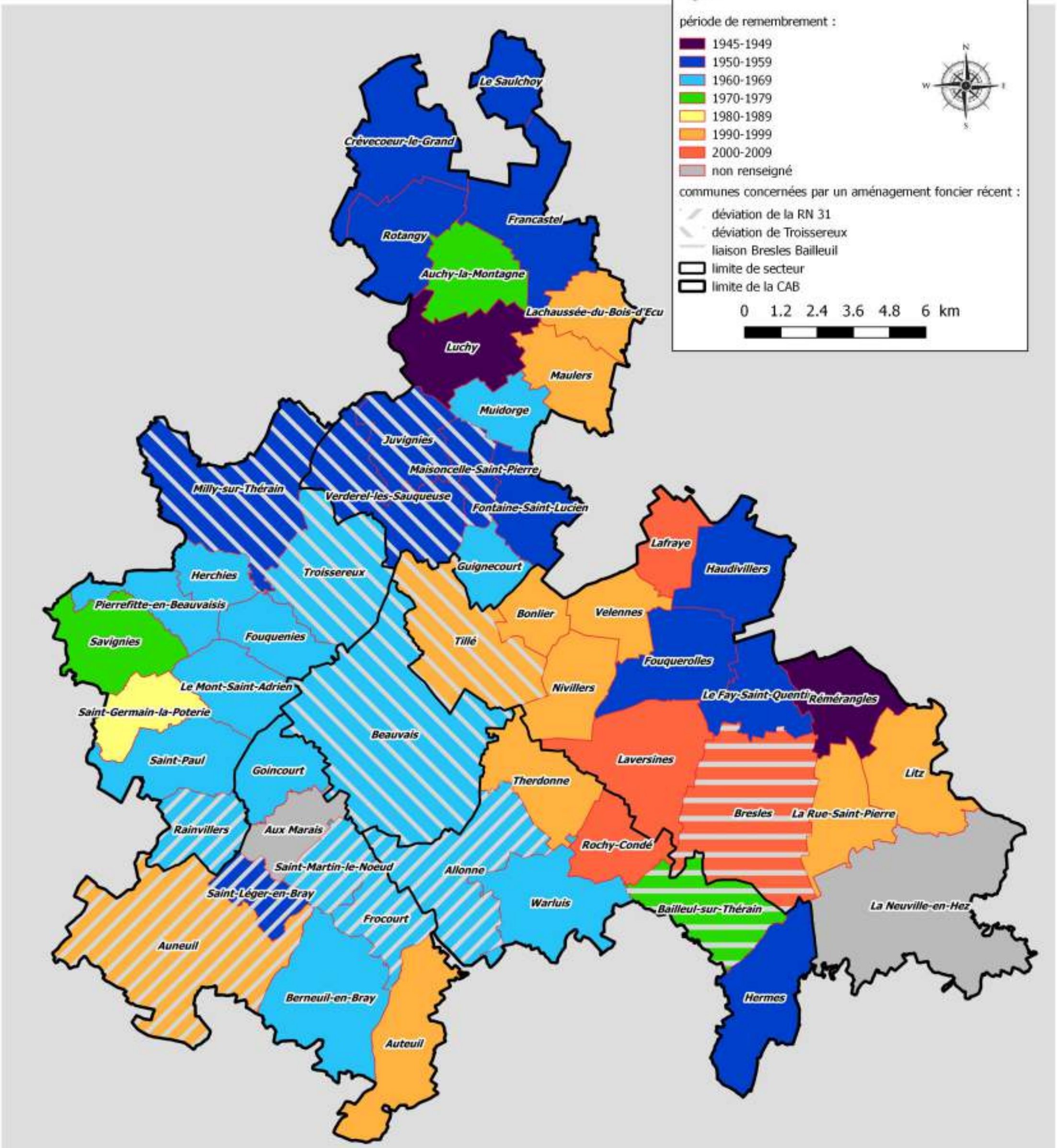


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo / CD 60 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des principaux partenaires économiques - vue générale*

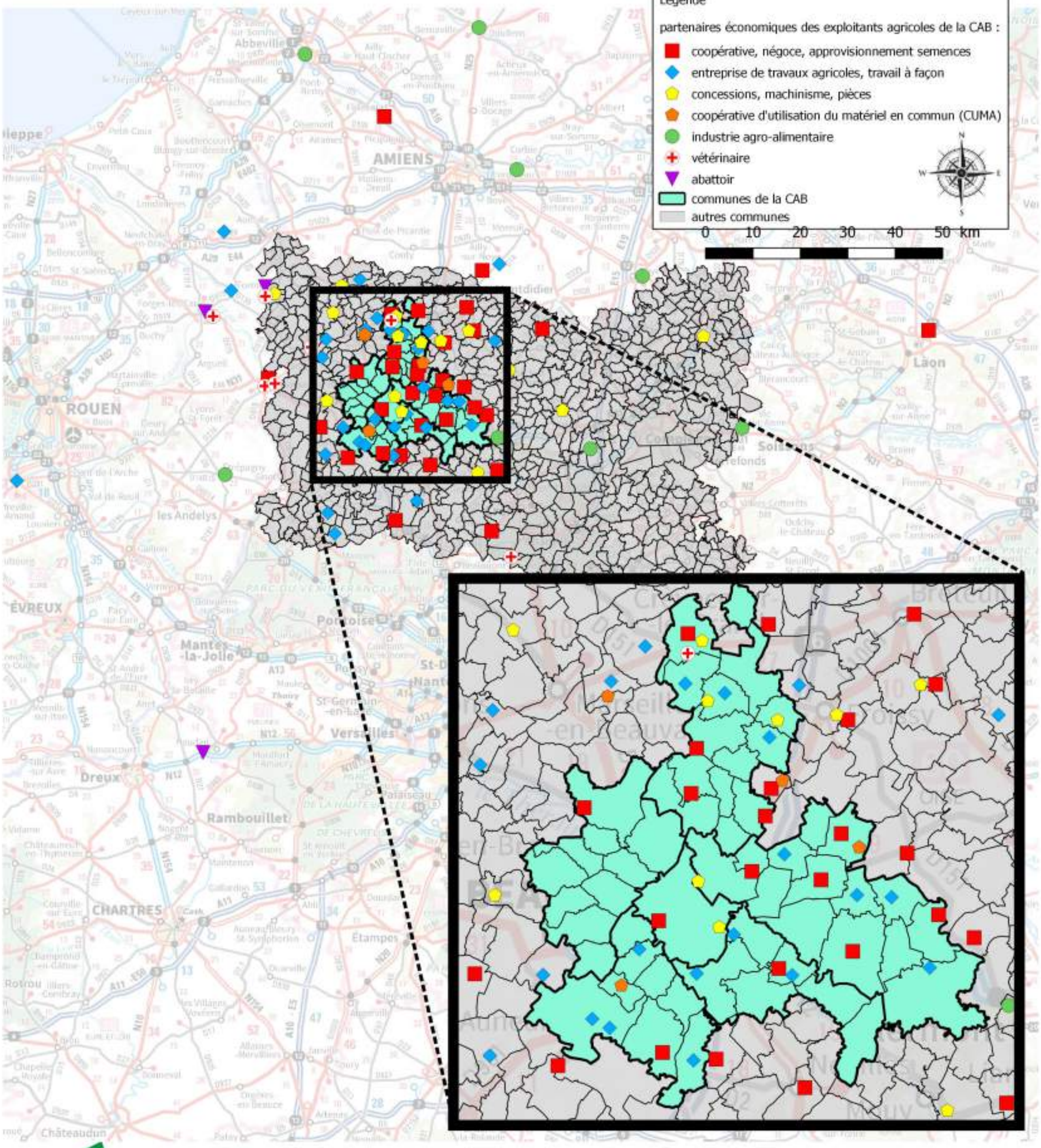


N.B. : parmi les partenaires économiques "hors département", ne figurent pas, entre autres : VOLTZ à Colmar (68), ENZA ZADEN à Allonnes (49) et NECTARS DE BOURGOGNE à Merceuil (21).

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo et Scan 1000 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des principaux partenaires économiques - vue recentrée "CAB"*

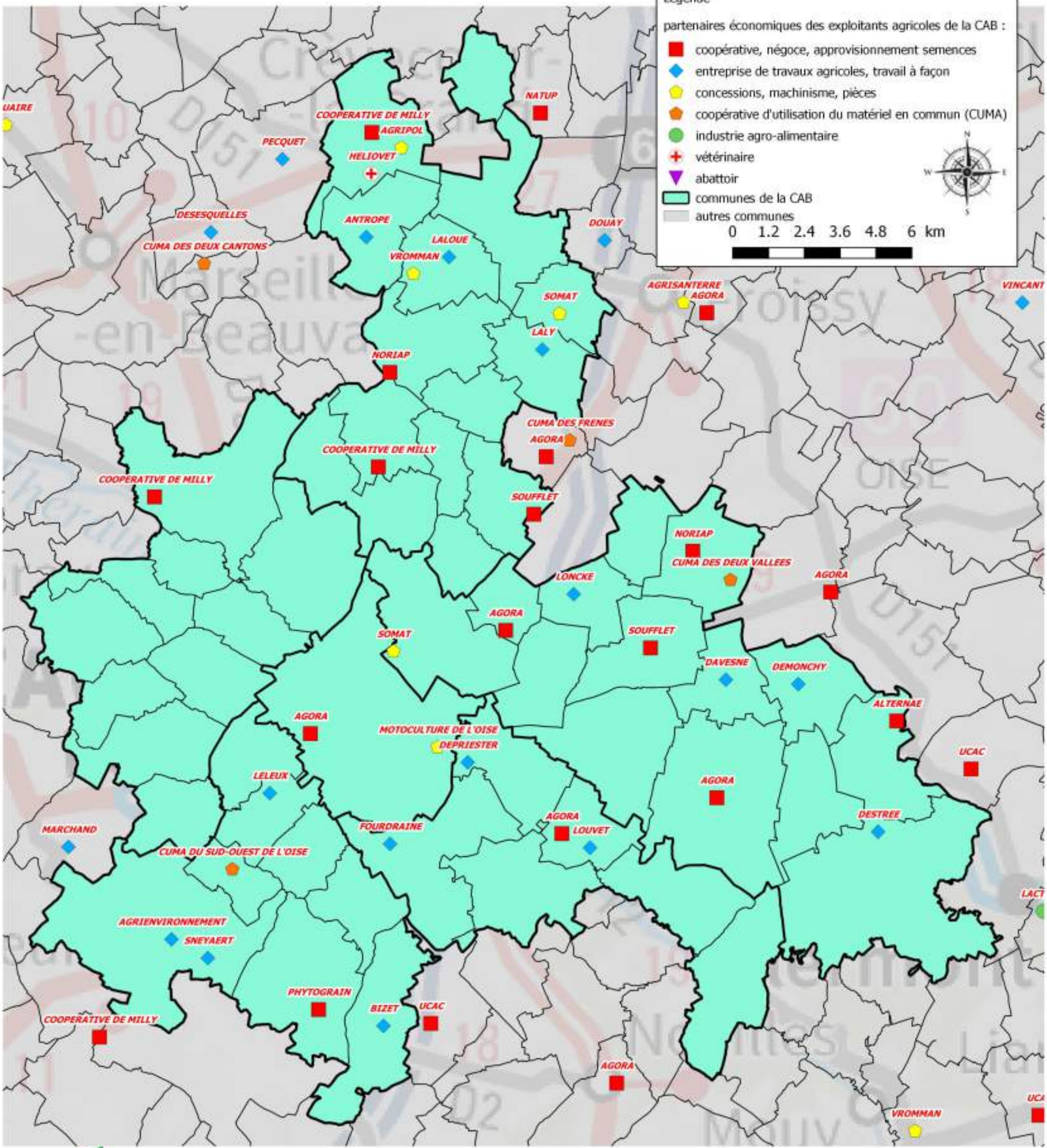


N.B. : parmi les partenaires économiques "hors département", ne figurent pas, entre autres : VOLTZ à Colmar (68), ENZA ZADEN à Allonnes (49) et NECTARS DE BOURGOGNE à Merceuil (21).

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo et Scan 1000 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des activités de diversification*

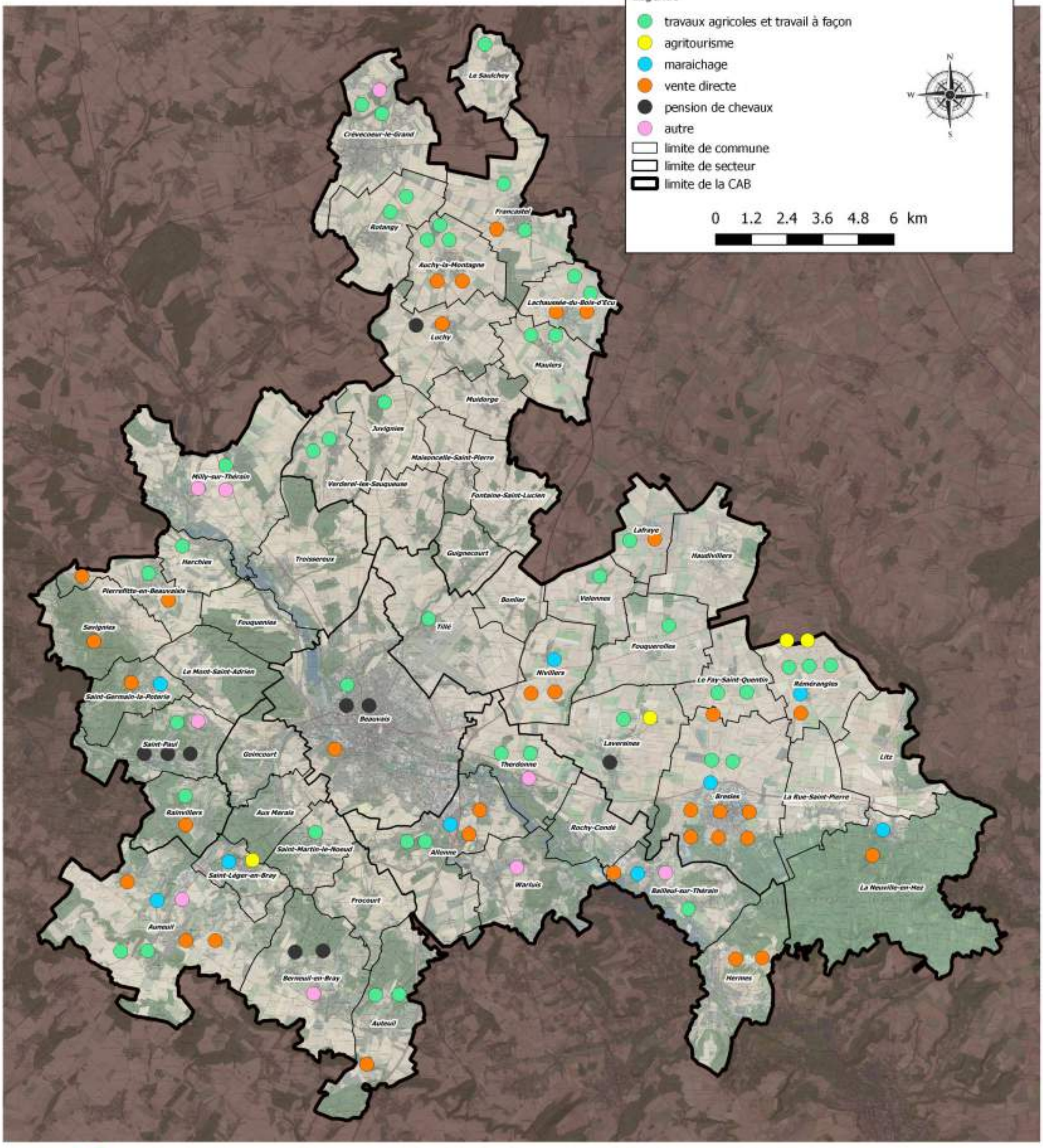


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - septembre 2022
Sources : IGN BD TOPO, BD ORTHO, SCAN 25 / Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des producteurs locaux*

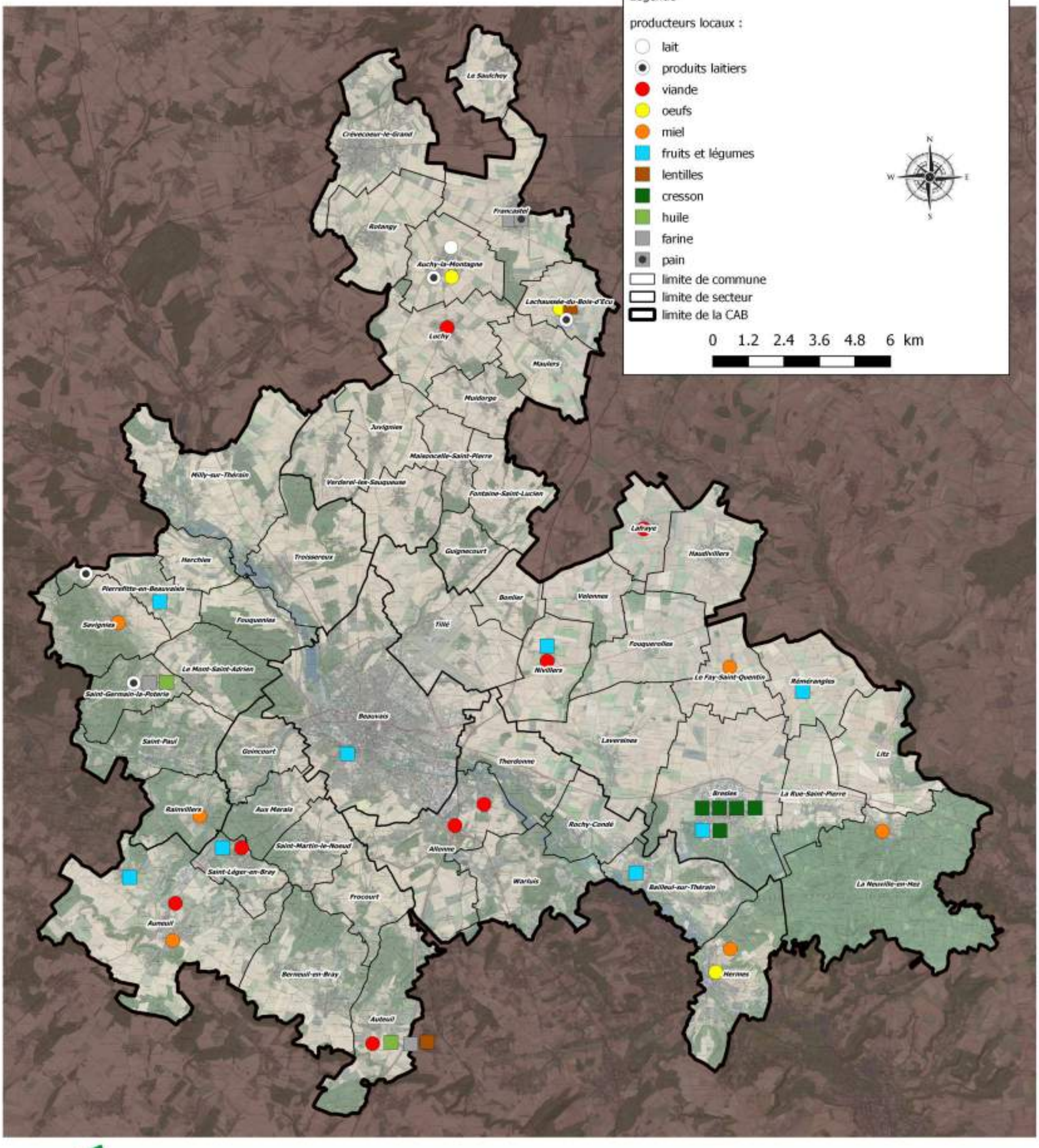





Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - septembre 2022
Sources : IGN BD TOPO, BD ORTHO, SCAN 25 / Chambre d'agriculture de l'Oise 2022


Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

***Territoire MAEc ouvert sur la CAB***

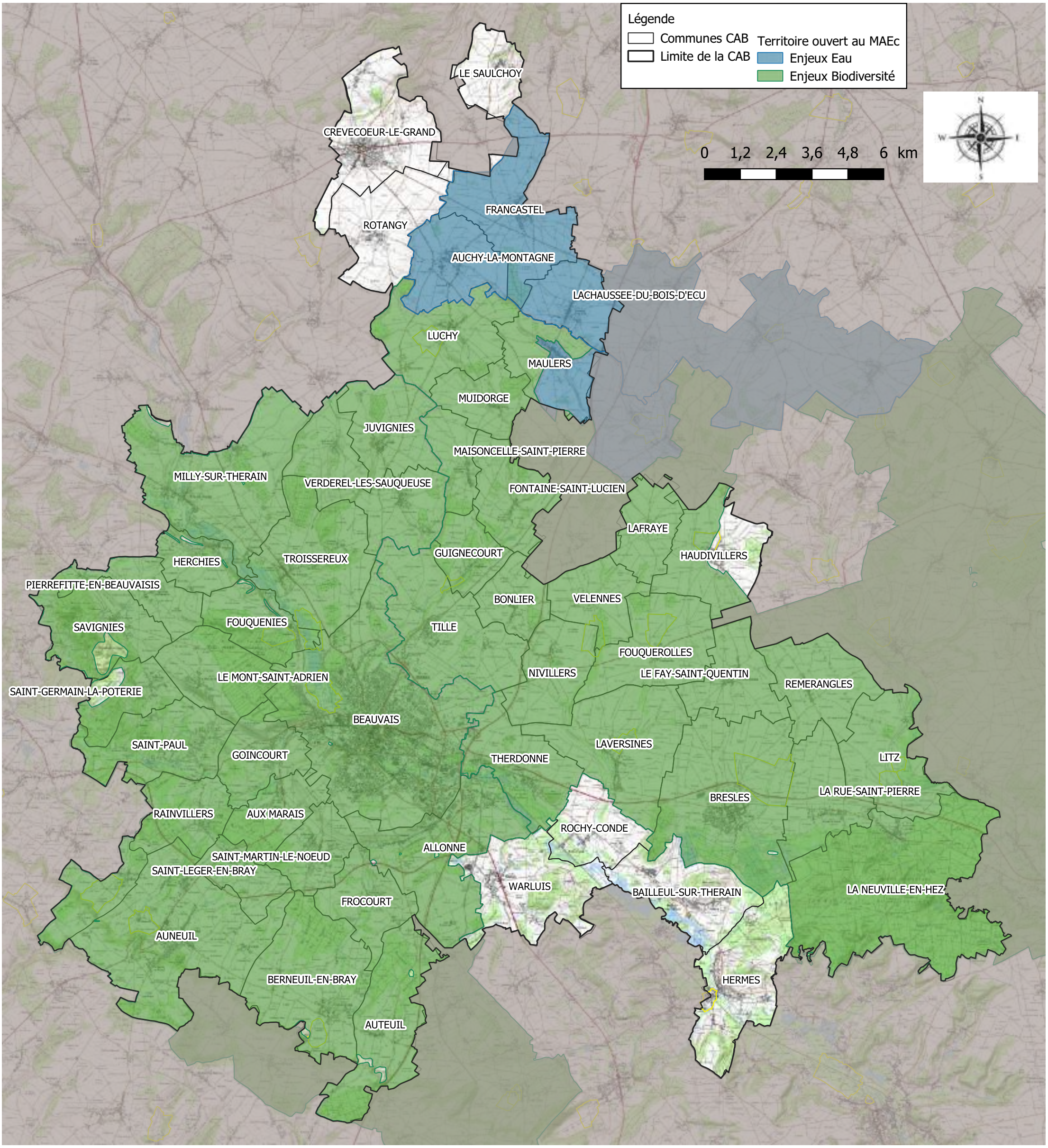


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Enjeux environnementaux Zone Natura 2000 et ZINEFF type 1 et 2*

Légende
Communes CAB
Limite de la CAB
Natura 2000 directive habitat
znieff1
znieff2
0 1,2 2,4 3,6 4,8 6 km
N
W
E
S
LE SAULCHOY
CREVECOEUR-LE-GRAND
FRANCASTEL
ROTANGY
AUCHY-LA-MONTAGNE
LACHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU
LUCHY
MAULERS
MUIDORGE
JUVIGNIES
MAISONCELLE-SAINT-PIERRE
MILLY-SUR-THERAIN
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE
FONTAINE-SAINT-LUCIEN
LAFRAYE
HAUDIVILLERS
GUIGNECOURT
TROISSEREUX
HERCHIES
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS
BONLIER
VELENNES
SAVIGNIES
FOUQUENIES
TILLE
FOUQUEROLLES
NIVILLERS
LE FAY-SAINT-QUENTIN
REMERANGLES
LE MONT-SAINT-ADRIEN
SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE
BEAUVAIS
SAINT-PAUL
GOINCOURT
LAVERSINES
THERDONNE
LITZ
BRESLES
LA RUE-SAINT-PIERRE
RAINVILLERS
AUX MARAIS
ROCHY-CONDE
ALLONNE
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD
SAINT-LEGER-EN-BRAY
WARLUIS
BAILLEUL-SUR-THERAIN
LA NEUVILLE-EN-HEZ
FROCOURT
AUNEUIL
HERMES
BERNEUIL-EN-BRAY
AUTEUIL

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Enjeux eau*

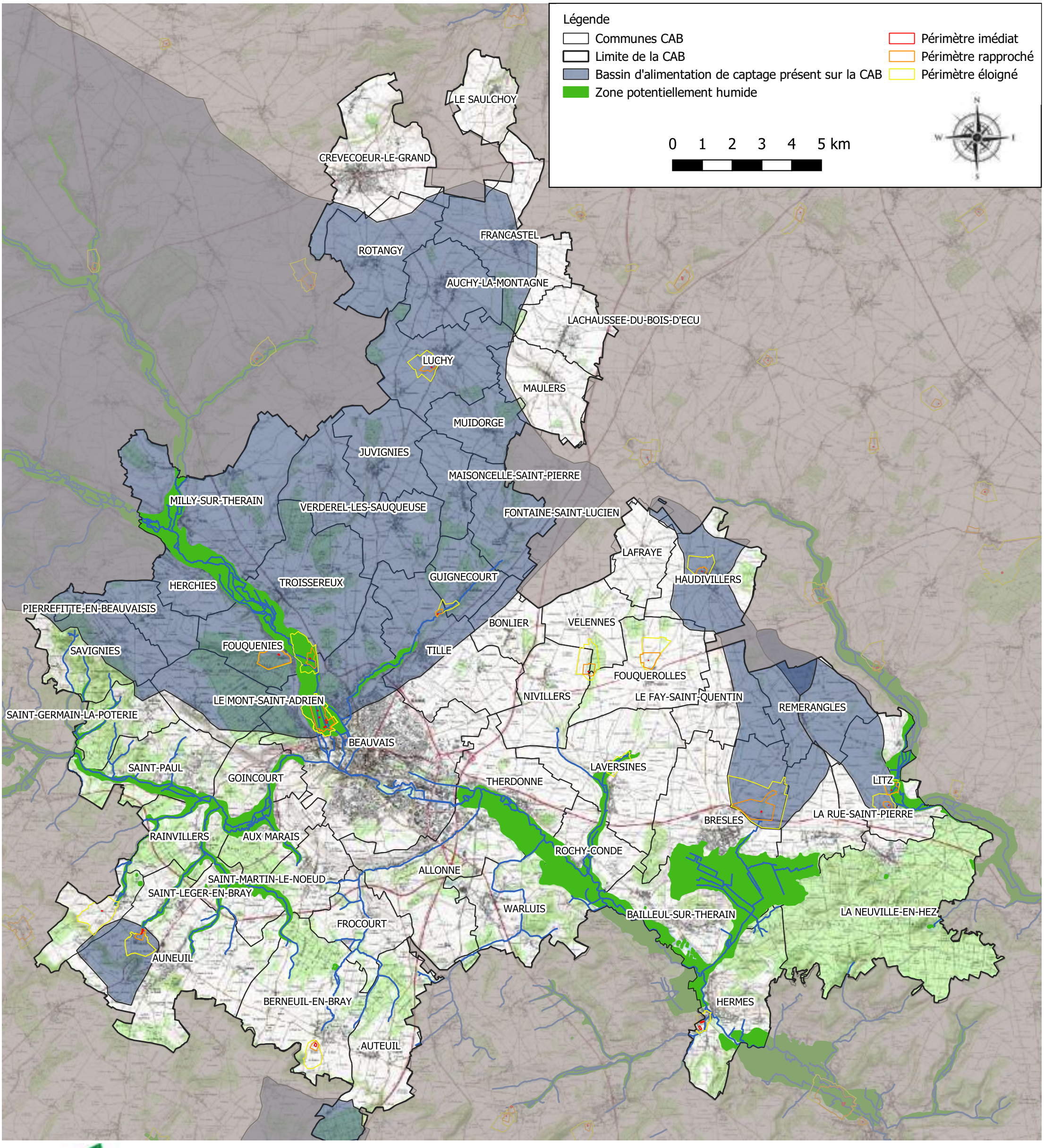


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Repérage des projets agricoles*

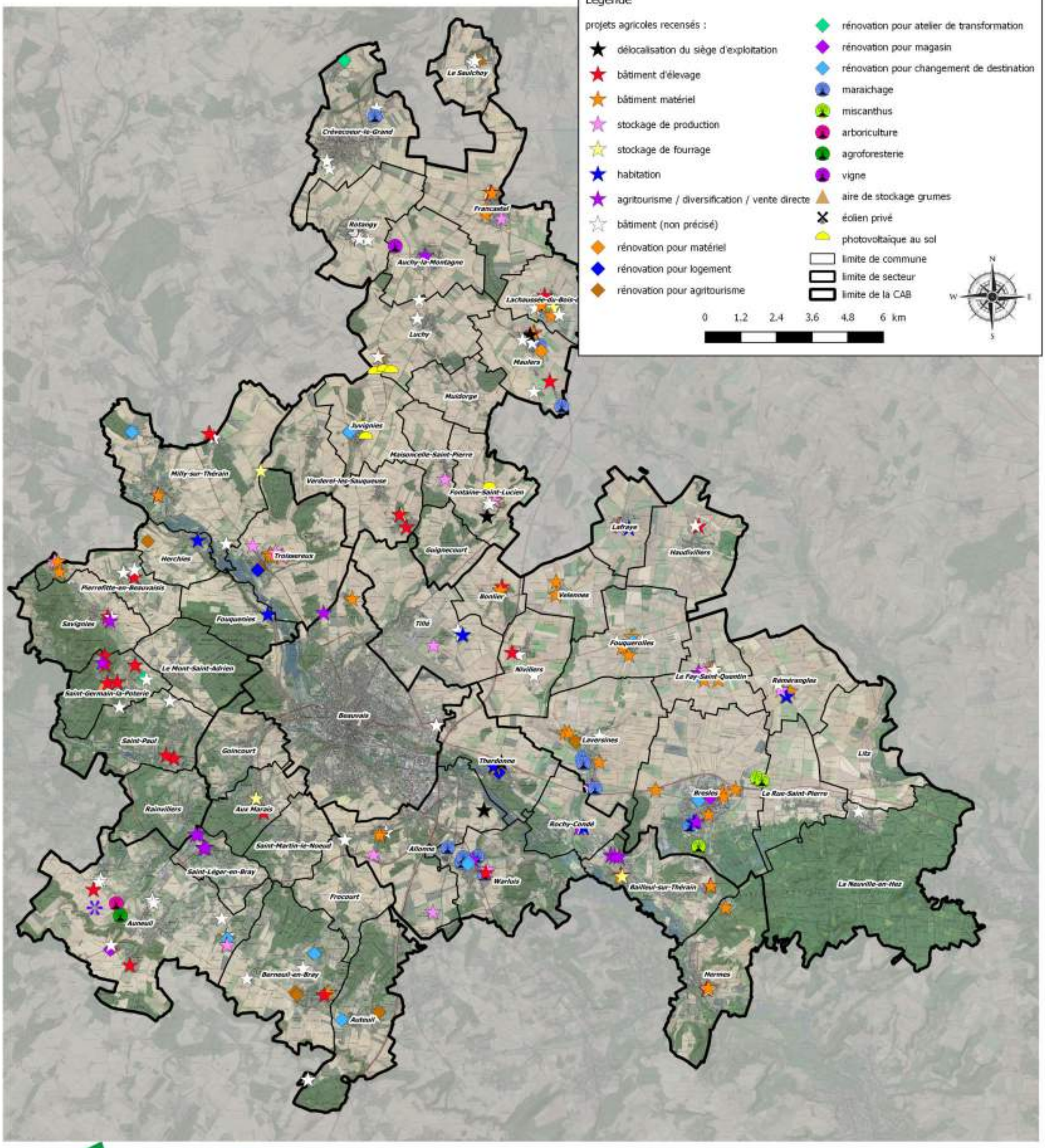




Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des sites et projets de production d'énergies renouvelables*

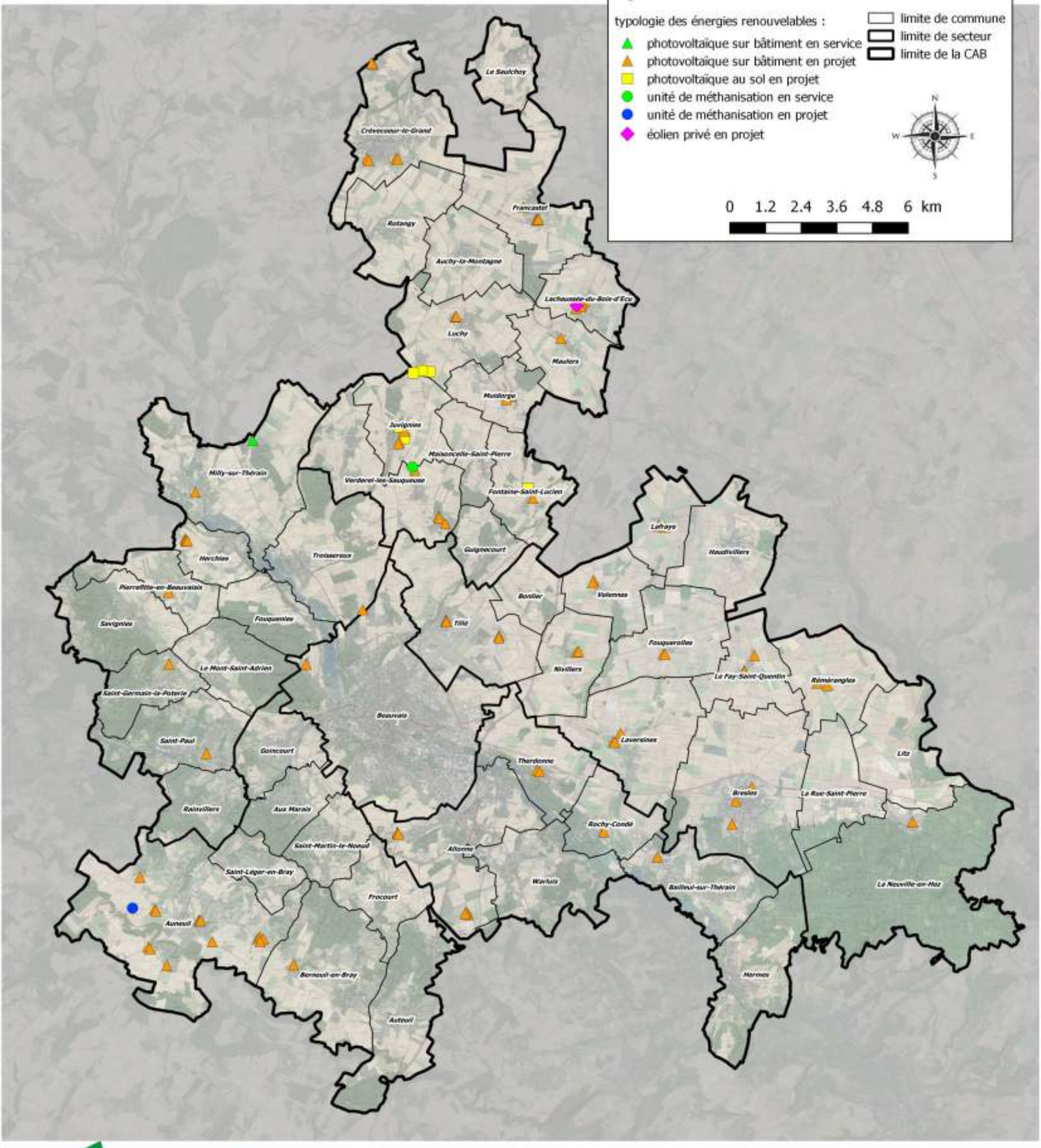



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD TOPO, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022


Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Difficultés de circulation et incivilités recensées*

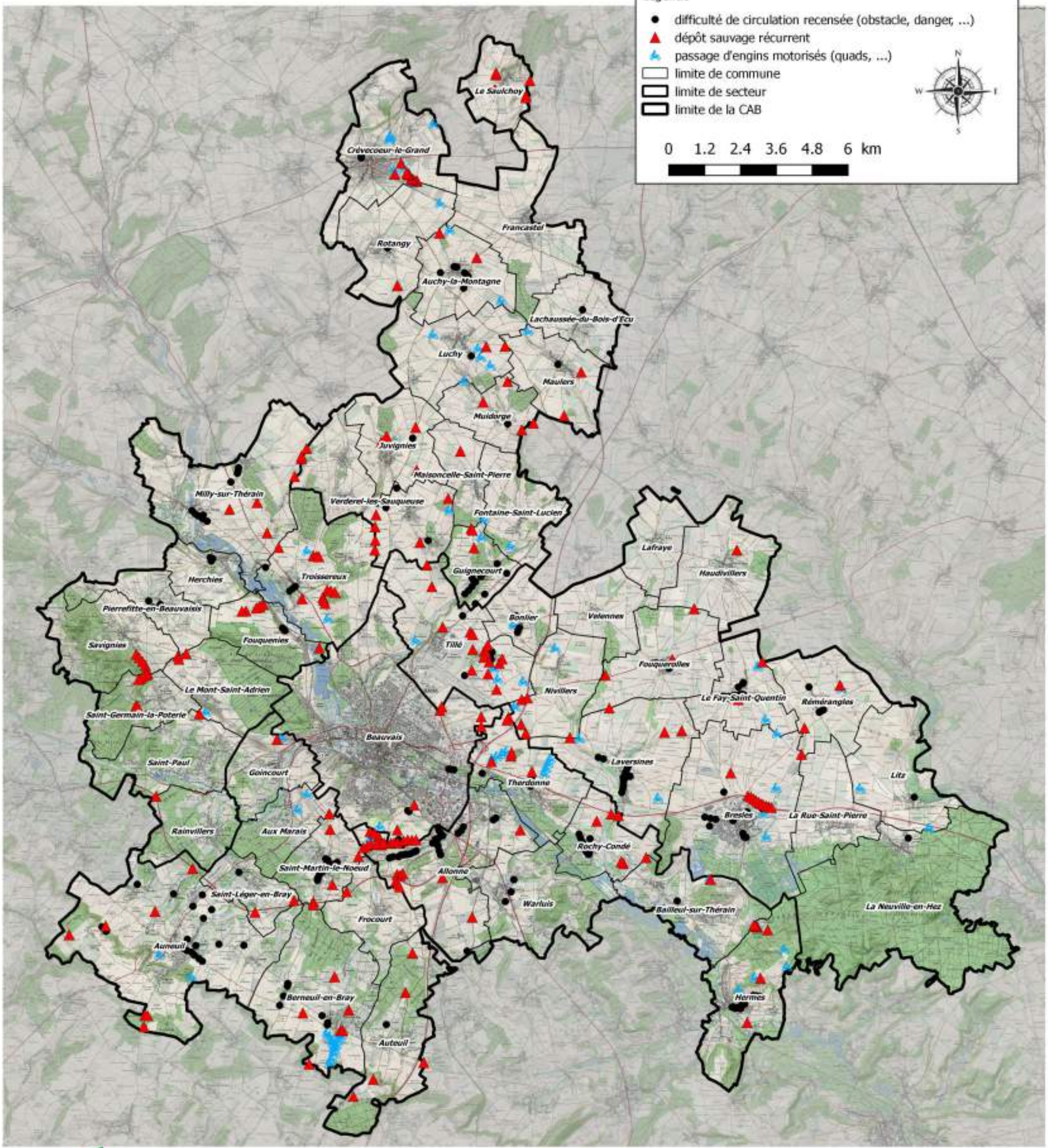


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Typologie des exploitations agricoles*

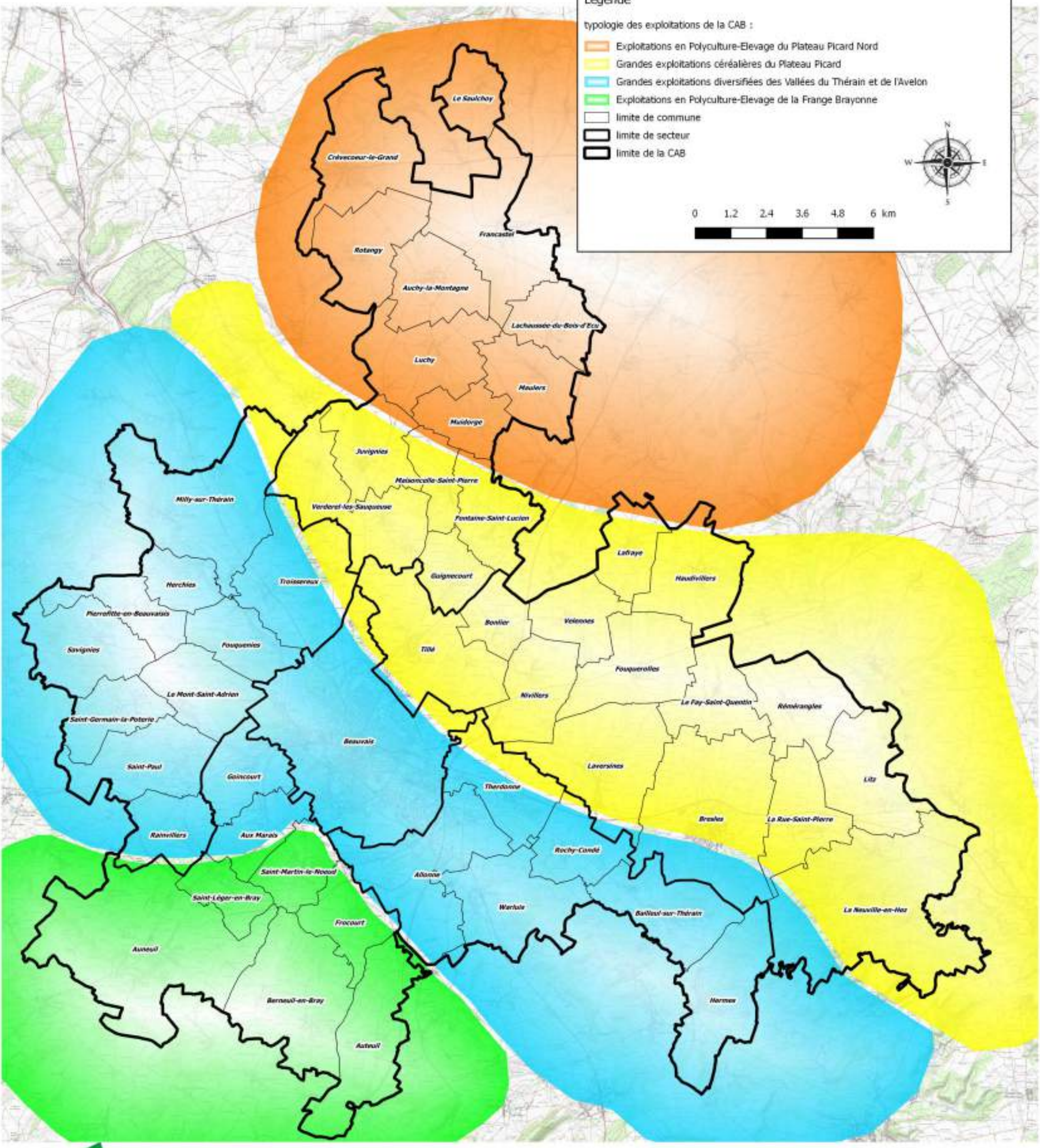


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - septembre 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Légende des cartes "Commune"

Occupation du sol :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, zone tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné

Bâti agricole enquêté :

- habitation
- annexe
- bâtiment matériel
- bâtiment de stockage production
- bâtiment de stockage fourrage
- diversification
- serre
- bâtiment ou installation d'élevage
- silo maïs
- installations de centre équestre
- campus vert
- méthanisation
- Haie recensée lors des enquêtes agricoles
- Ruissellement évoqué lors des enquêtes
- Stagnation d'eau recensée

Projets agricoles recensés :

- délocalisation du siège d'exploitation
- bâtiment d'élevage
- bâtiment matériel
- stockage de production
- stockage de fourrage
- habitation
- agritourisme
- agritourisme / diversification / vente directe
- bâtiment (non précisé)
- rénovation pour matériel
- rénovation pour logement
- rénovation pour agritourisme
- rénovation pour atelier de transformation
- rénovation pour magasin
- rénovation pour changement de destination
- maraîchage
- miscanthus
- arboriculture
- agroforesterie
- vigne
- aire de stockage grumes
- éolien privé
- photovoltaïque au sol
- méthanisation
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

# Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## *Atlas Secteur 1 :*

## *Plateau Picard Nord*

octobre 2022

Auchy-la Montagne
Crèvecoeur le-Grand
Fontaine Saint-Lucien
Francastel
Guignecourt
Juvignies
Lachaussée du-Bois d'écu
Le Saulchoy
Luchy
Maisoncelle Saint Pierre
Maulers
Muidorge
Rotangy
Verderel -lès Sauqueuse

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

# Avant-propos

Ce document a été réalisé après analyse des données issues des enquêtes réalisées en mai et juin 2022 par la Chambre d'agriculture, auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour les communes ayant moins de trois sièges d'exploitations agricoles, ou pour lesquelles moins de trois exploitants ont été enquêtés, la règle du secret statistique s'applique et impose donc de ne pas divulguer les données issues de ces enquêtes.

Dans ce cas, seule la cartographie relative à l'activité agricole de la commune est diffusée dans le présent atlas.

# SOMMAIRE


Page 1 : Secteur Plateau Picard Nord

Page 154 : commune d'Auchy la Montagne

Page 24 : commune de Crèvecœur le Grand

Page 36 : commune de Fontaine Saint Lucien

Page 44 : commune de Francastel

Page 53 : commune de Guignecourt

Page 56 : commune de Juvignies

Page 66 : commune de Lachaussée du Bois d'Ecu

Page 75 : commune de Le Saulchoy

Page 84 : commune de Luchy

Page 94 : commune de Maisoncelle Saint Pierre

Page 103 : commune de Maulers

Page 112 : commune de Muidorge

Page 116 : commune de Rotangy

Page 125 : commune de Verderel

Page 135 : Annexe (légende cartographie)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Fiche secteur: **PLATEAU PICARD NORD**

Nombre d'exploitations en activité : 88 Nombre d'exploitations enquêtées : 80

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 34 |
| En Société | 46 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 34 |
| EARL | 36 |
| SCEA | 4 |
| GAEC | 5 |
| Autre | 1 |

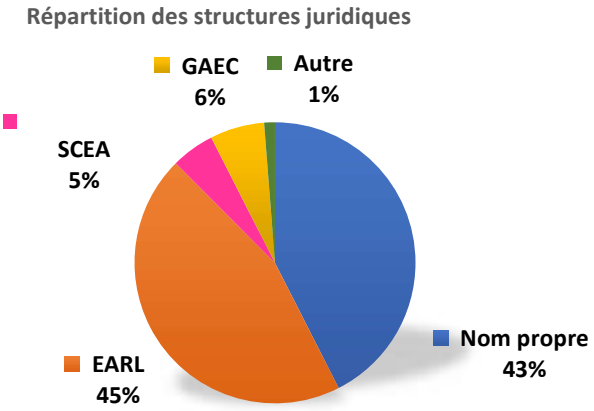


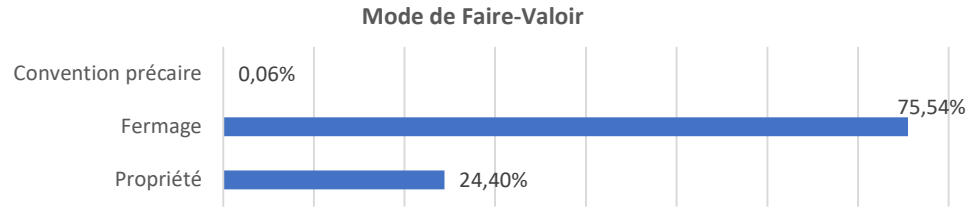


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 91 | 91 |
| Associés exploitants | 12 | 11 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 13 | 11 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 7 | 6 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 119 |
| Personnes à temps partiel** | 15 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 20 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

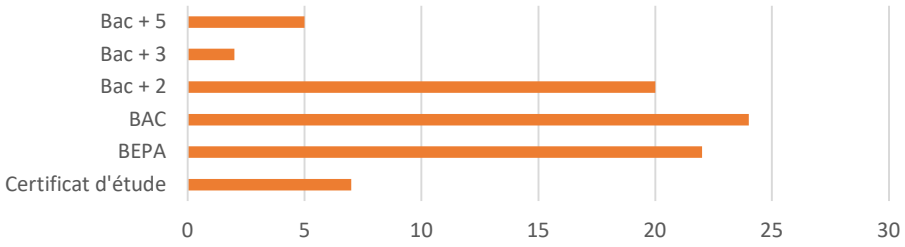


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 48,3 |
| Age minimum | 22 |
| Age maximum | 85 |

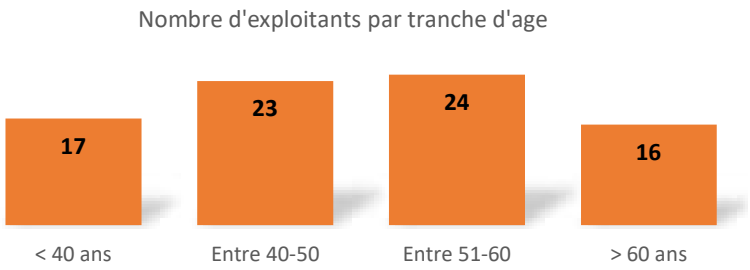


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 11 |
| Croisière | 53 |
| Developpement | 15 |
| Jeune agriculteur | 1 |

| Succession | Nombre |
|---|---|
| Non concerné(e) | 28 |
| Inconnue | 22 |
| Prévue hors cadre familial | 3 |
| Prévue dans le cadre familial | 16 |
| Non renseigné | 3 |

Situation des exploitations

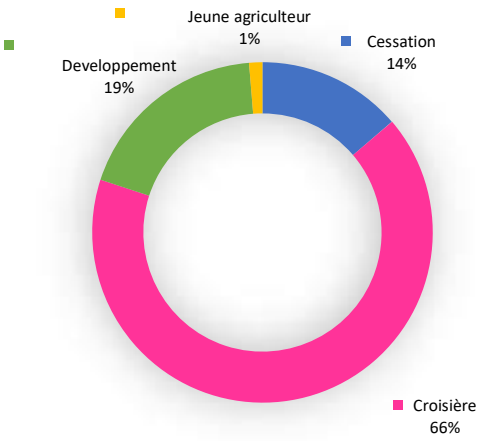


Perspective de succession

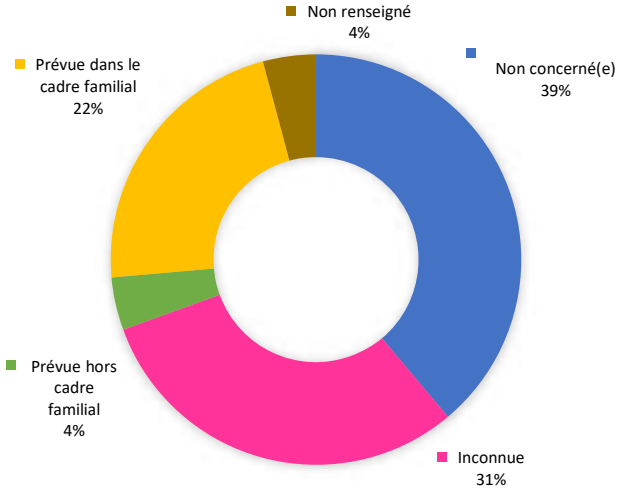


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | **8 495 ha** |
| **SAU moyenne** | 108 ha |
| **SAU minimum** | 0,45 ha |
| **SAU maximum** | 307 ha |
| | ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 14 |

| | |
|---|---|
| Nombre d'irrigants | 2 |
| Surface irrigable | 140 ha |
| Surface irriguée | 0 ha |
| Surface drainée | 80 ha |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 15 |
| Entre 50 et 99 ha | 20 |
| Entre 100 et 149 ha | 18 |
| Entre 150 et 199 ha | 20 |
| > 200 ha | 7 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

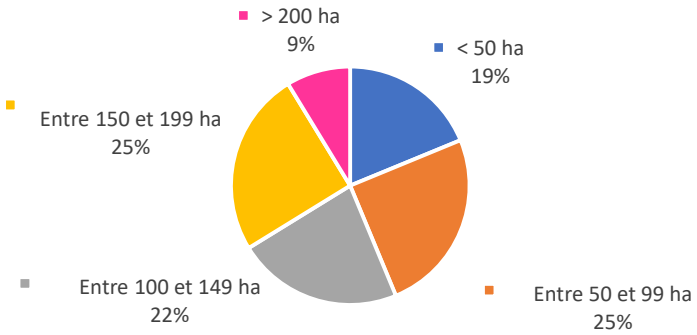


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **6816** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 5542 |
| Oléagineux | 1164 |
| Colza | 1083 |
| Tournesol | 81 |
| Protéagineux | 110 |
| **Cultures industrielles** | **897** |
| Betteraves sucrières | 787 |
| Lin fibres | 110 |
| **Pommes de Terre** (fécule) | 79 |
| **Pommes de Terre** (consommation) | 26 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **539** |
| Permanentes | 508 |
| Temporaires | 31 |
| **Cultures dérobées** | **75** |
| Méteils | 52 |
| Sorgho | 6 |
| Céréales immatures | 17 |
| **Jachères** | **289** |
| **Fourrage** | **95** |
| **Maraichage** | **4** |
| **Verger** | **0,1** |
| **Semences** | **12** |
| **Autres cultures*** | **62** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

### Assolement 2021
### Pourcentage de SAU par culture

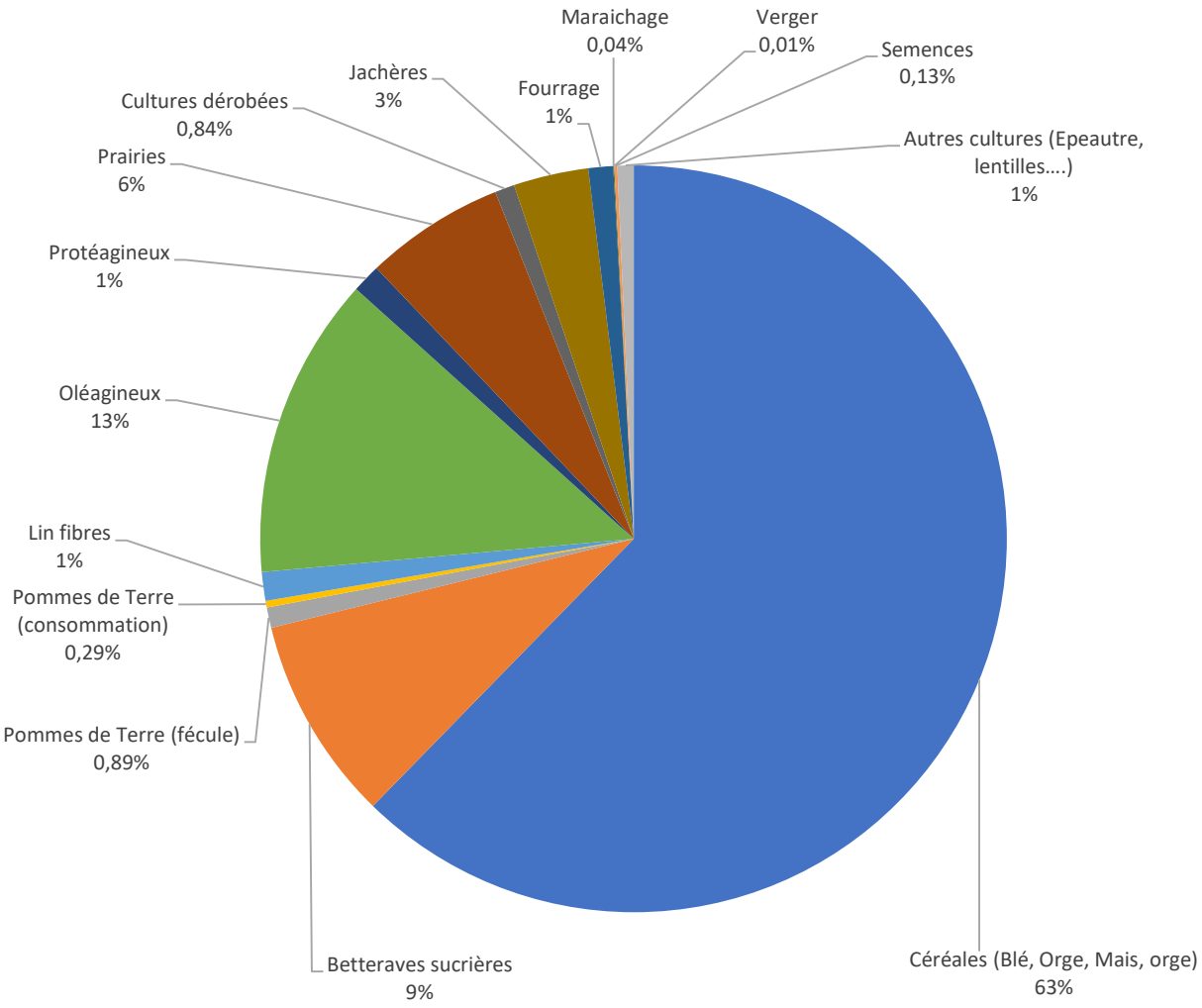


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** **46**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 16 | 1354 |
| Bovins allaitant | 14 | 661 |
| Bovins engraissement | 14 | 979 |
| Ovins | 3 | 34 |
| Porcins | 1 | 170 |
| Poules pondeuses | 6 | 75 000 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs elevages*

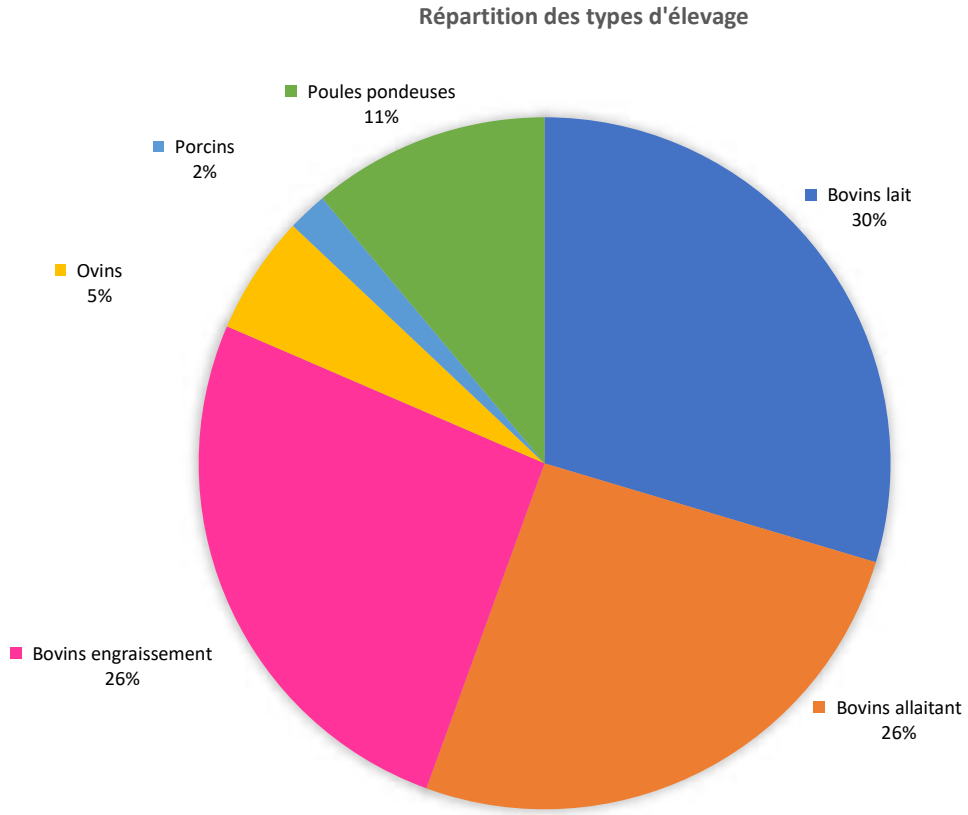


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 19 |
| ICPE** Autorisation | 2 |
| ICPE Déclaration | 24 |
| ICPE Enregistrement | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 41 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 39 |

| *Niveau de certification environnementale* | *Nombre d'exploitant* |
|---|---|
| Niveau 1 | 3 |
| Niveau 2 | 4 |
| Niveau 3 (HVE) | 1 |

## Démarche environnementale

| **Contrats environnementaux** | *Nombre* |
|---|---|
| MAEC | 15 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 5 |

**Cultures à bas niveau d'intrants (BNI)**

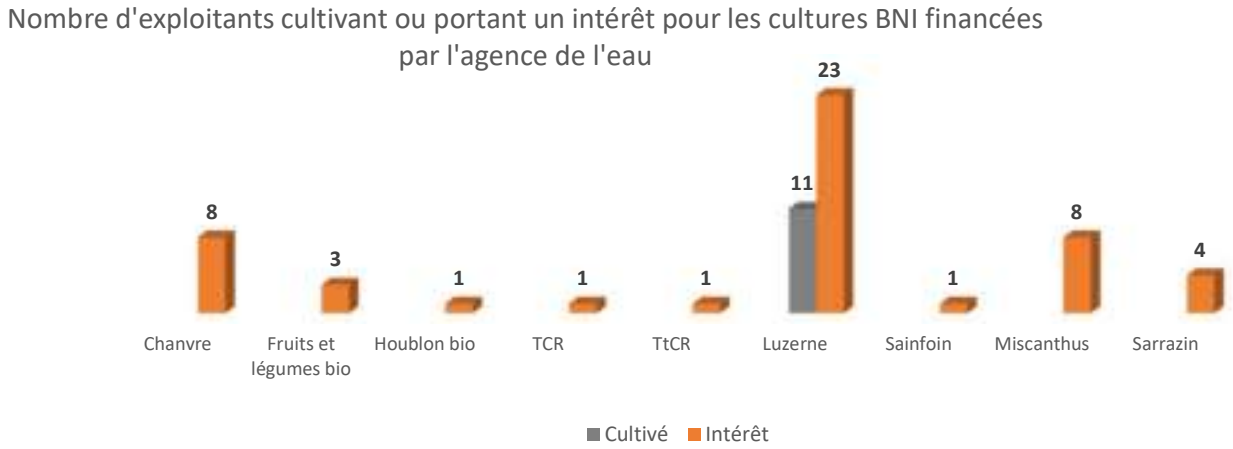

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Diversification agricole

| | *Nombre d'activités* | |
|---|---|---|
| **Prestations agricoles** | **20** | |
| Entreprise travaux agricoles | 10 | |
| Travail à façon | 10 | |
| **Circuit court :** | **13** | |
| Transformation de produits | 6 | |
| Vente directe | 7 | |
| **Production Energie renouvelable:** | **15** | |
| Panneaux solaires | 6 | |
| Méthanisation | 2 | |
| Autres énergies renouvelables (biomasse, éolienne) | 7 | |
| Somme puissance photovoltaïque kWc | 1336 | en revente totale |
| **Pension de chevaux** | **1** | |
| **Autres (pension de bovins)** | **1** | |

**Nombre d'exploitants ayant au moins une activité de diversification : 32** soit 40% des exploitants sur le secteur

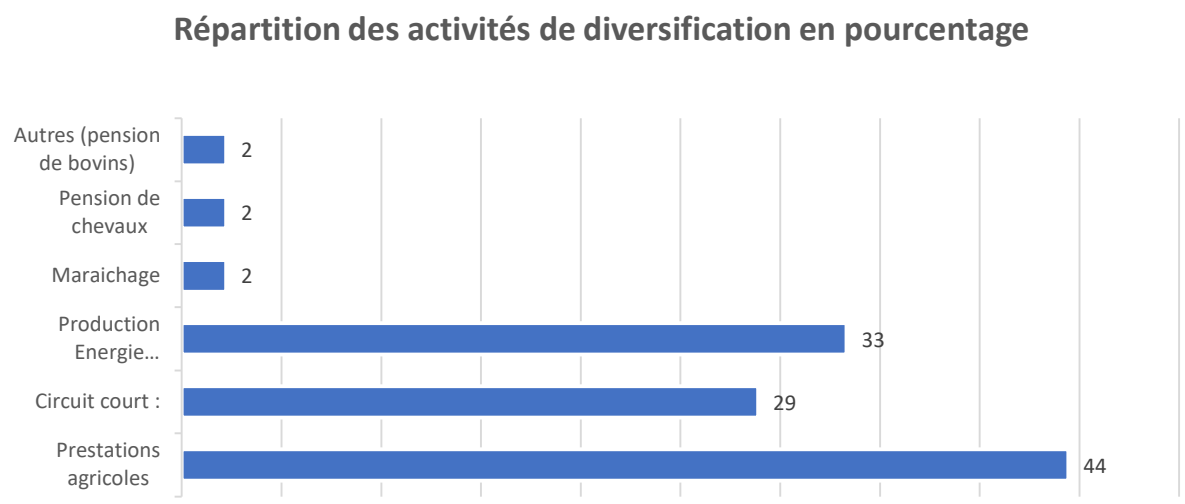


En terme de diversification, 7 exploitants dont 6 éleveurs sont engagés dans une démarche de vente en **circuit court:**

- 1 éleveur bovin vend du lait à la ferme, sur les marchés de Beauvais et Creil et auprès de la patisserie Savary (Flan)
- 1 éleveur bovin vend des produits laitiers ( yaourt, crème, fromage blanc) en magasin à la ferme avec distributeur automatique, les produits sont transformés à la ferme, ils sont aussi distribués sur le site approlocal pour la restauration collective (site de commande en ligne réservé aux professionnels), auprès de la Ruche qui dit Oui de Bailleul sur Therain, sur les marchés de St Just en Chaussée, Breteuil, Chambly ainsi qu'auprès de revendeurs (Coeur de Picardie....)
- 1 éleveur bovin vend des caissettes de viande en transformation à la ferme "boucherie à la ferme"
- 1 éleveur caprin et poules pondeuses vend les œufs et le fromage de chèvre qu'il transforme à la ferme sur les marchés d'Amiens et Beauvais, auprès de revendeurs et grossistes (en filière longue)
- 1 éleveur ovin vend à la ferme des moutons et agneaux
- 1 éleveur de poules pondeuses bio vend les œufs mais aussi des lentilles auprès de l'AMAP des Sablons et de la Ruche qui dit Oui de St Paul ainsi qu'à la ferme avec 1 distributeur automatique d'œufs bio.
- 1 exploitant vend des produits bio en magasin à la ferme: pain/patisserie/brioche transformés à la ferme, et des produits bio en revente: fromages, huile, épicerie
- A noter qu'un éleveur bovin lait a créé un laboratoire de transformation de lait de 110 m² mais l'activité n'est pas encore lancée

2 exploitants en **filière longue**

- 1 exploitant fait dépôt à la ferme de produits non issus de son exploitation (locavore) et gestion du site internet
- 1 éleveur de poules pondeuses vend sa production chez cocorette

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles sur le secteur

| Projet de diversification | *Nombre d'exploitant concerné* |
|---|---|
| **Agritourisme** | **2** |
| Accueil à la ferme | 2 |
| **Prestations agricoles** | **1** |
| Travail à façon | 1 |
| **Energie renouvelable** | **49** |
| Panneaux solaires/photovoltaïques | 45 |
| Méthanisation | 3 |
| Autres energies renouvelables | 1 |
| **Circuit Court** | **6** |
| Vente directe | 4 |
| Transformation de produits agricoles | 2 |
| **Pension de chevaux** | **4** |

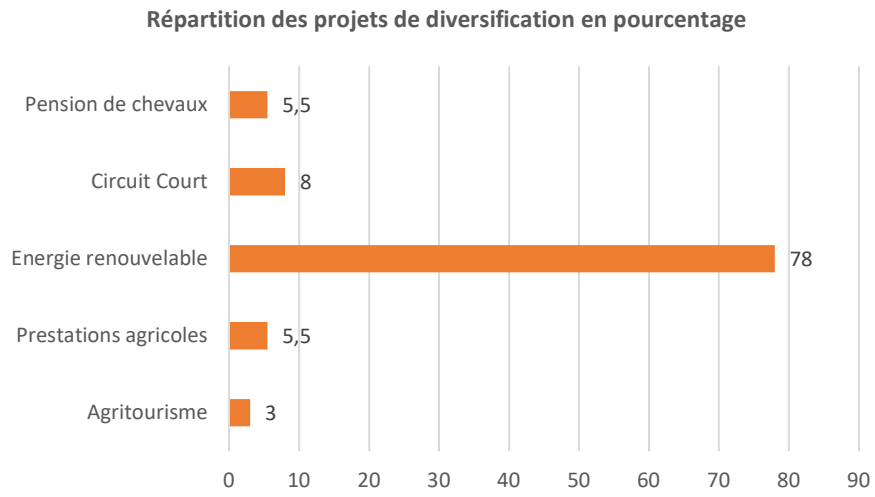


| Autres projets de développement | |
|---|---|
| Maraîchage | **4** |
| Autres productions/élevages | **7** |
| Augmentation cheptel | **2** |
| Construction nouveau bâtiment | **26** |
| Agrandissement bâtiment | **9** |
| Délocalisation | **6** |
| Reprise exploitation/agrandissement | **7** |
| Irrigation | **6** |
| Conversion bio | **1** |

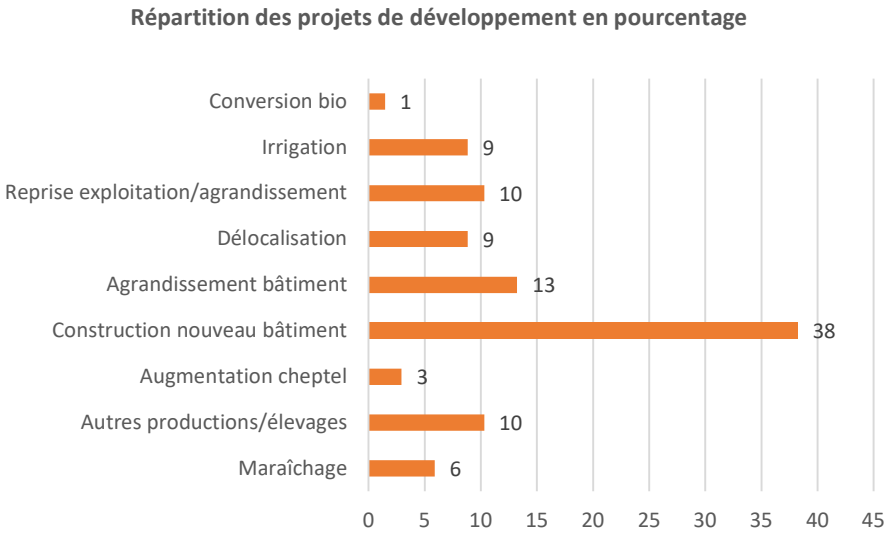


45 projets photovoltaiques dont 25 en lien avec un projet de construction de bâtiment, 1 projet sur serre, 5 projets au sol et 2 trackers solaires

4 projets de vente en circuit court dont 2 avec transformation de produits agricoles (lait et caissettes de viande)

7 projets d'autres productions/élevages (dont la culture de la vigne et du lin)

**46 exploitants portent au moins 1 projet de diversification/développement sur le secteur**

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Problématiques rencontrées par les exploitants sur le secteur

| | *Nombre de problémes* |
|---|---|
| **Incivilité** | **67** |
| Déchets/dépots | 32 |
| Quads/motos | 25 |
| Conflits voisinages | 10 |
| **Problème de voies de circulation** | **63** |
| Entretien chemins | 16 |
| Stationnement gênant | 18 |
| Aménagement de la voierie | 10 |
| Etroitesse des voies | 11 |
| Franchissement carrefour | 8 |
| **Problème hydraulique** | **10** |
| Problèmes érosion | 1 |
| Problèmes ruissellement | 9 |
| **Problème document d'urbanisme** | **11** |

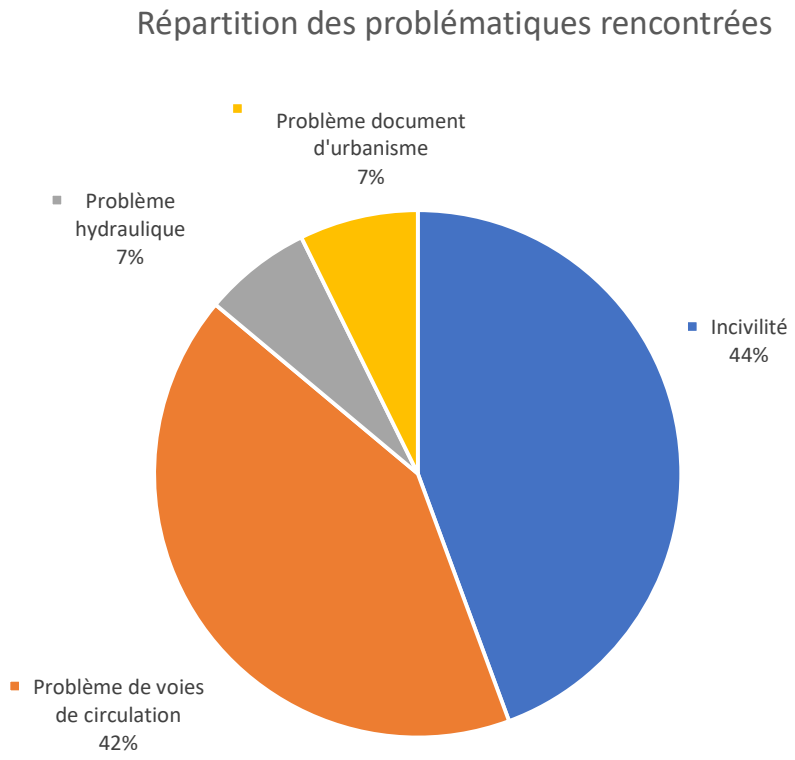


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire - secteur 1*

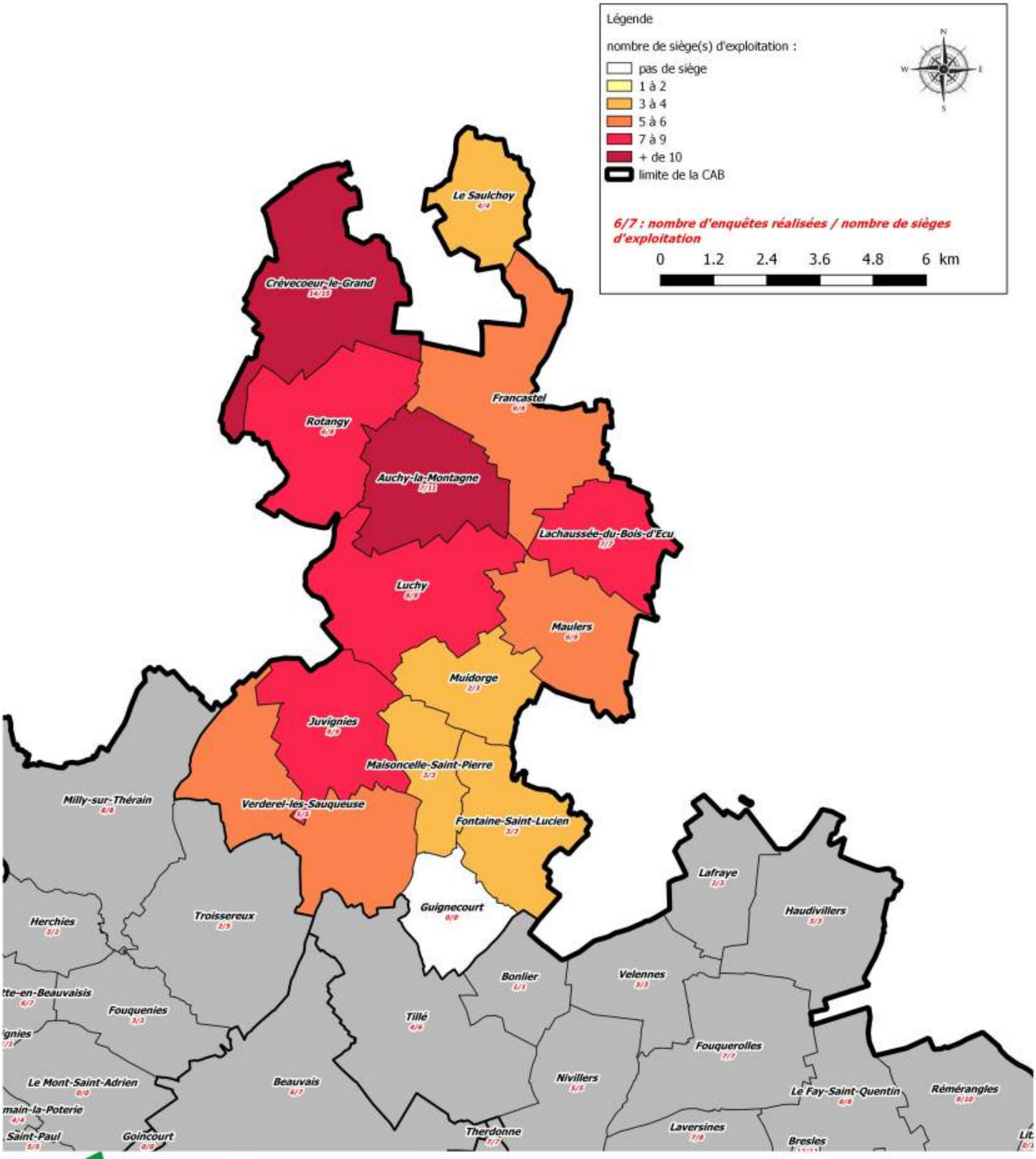




Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation du parcellaire agricole - secteur 1*

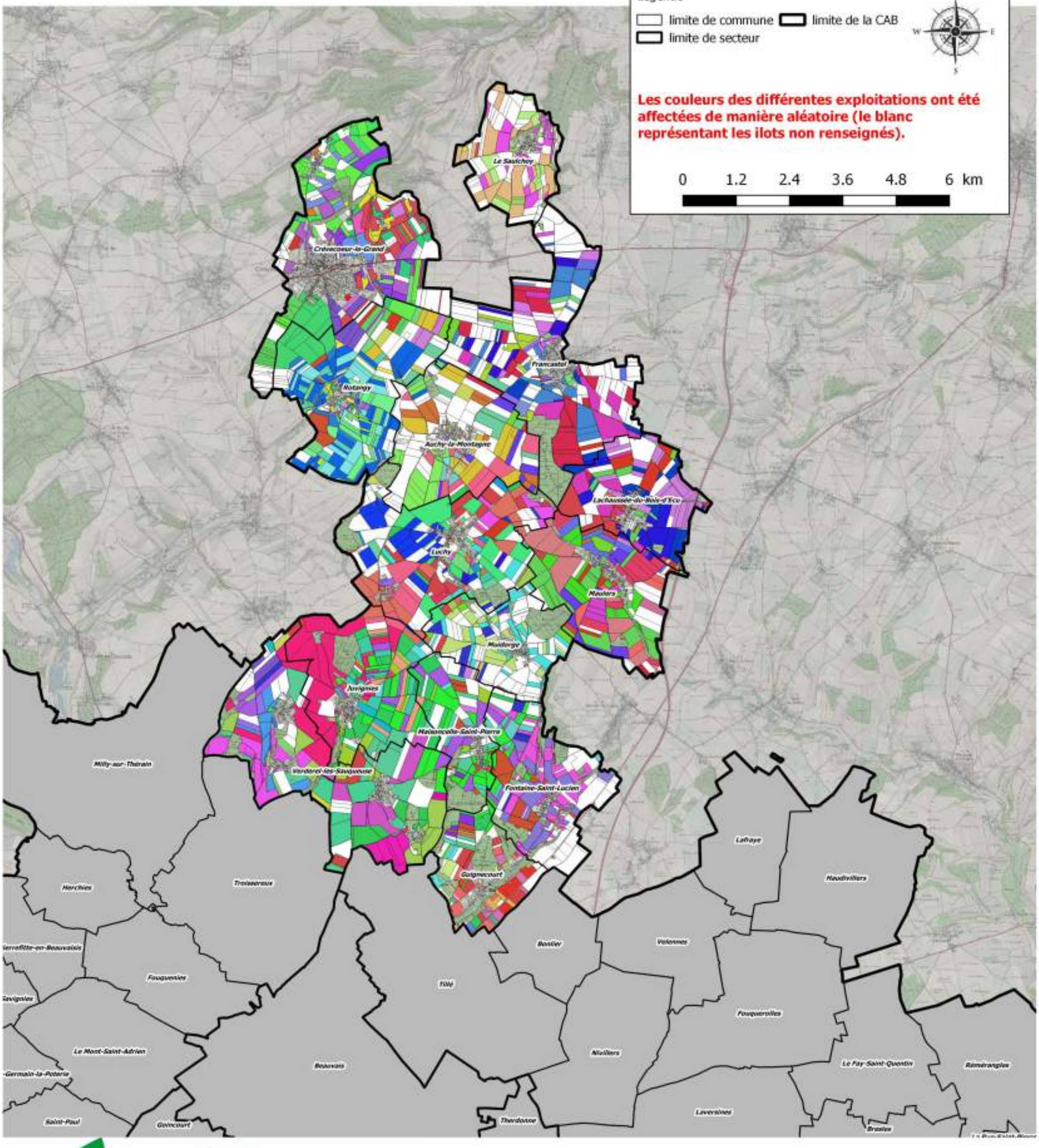


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/
Registre Parcellaire Graphique 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Occupation du sol - secteur 1*

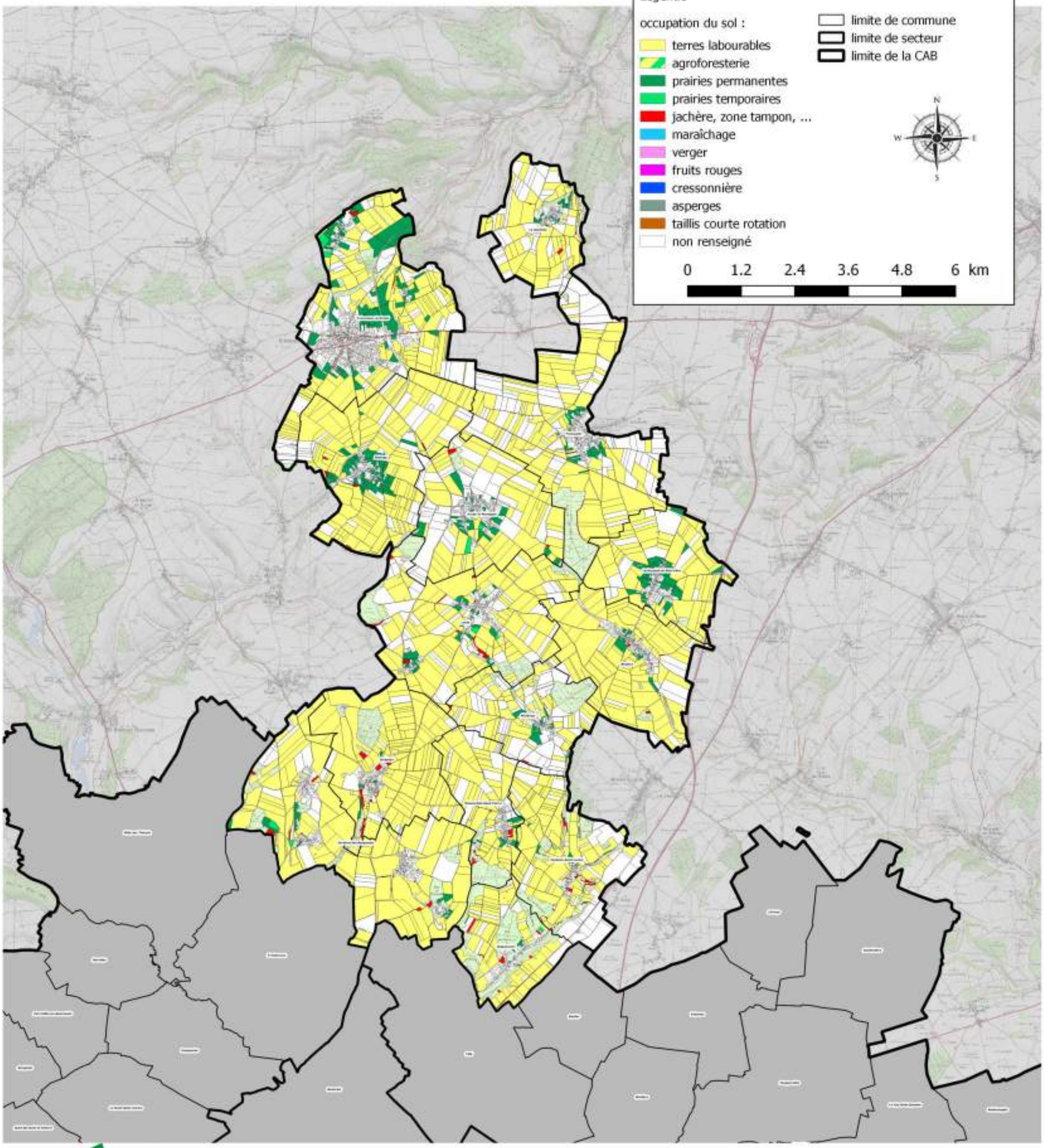


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des élevages recensés lors des enquêtes - secteur 1*

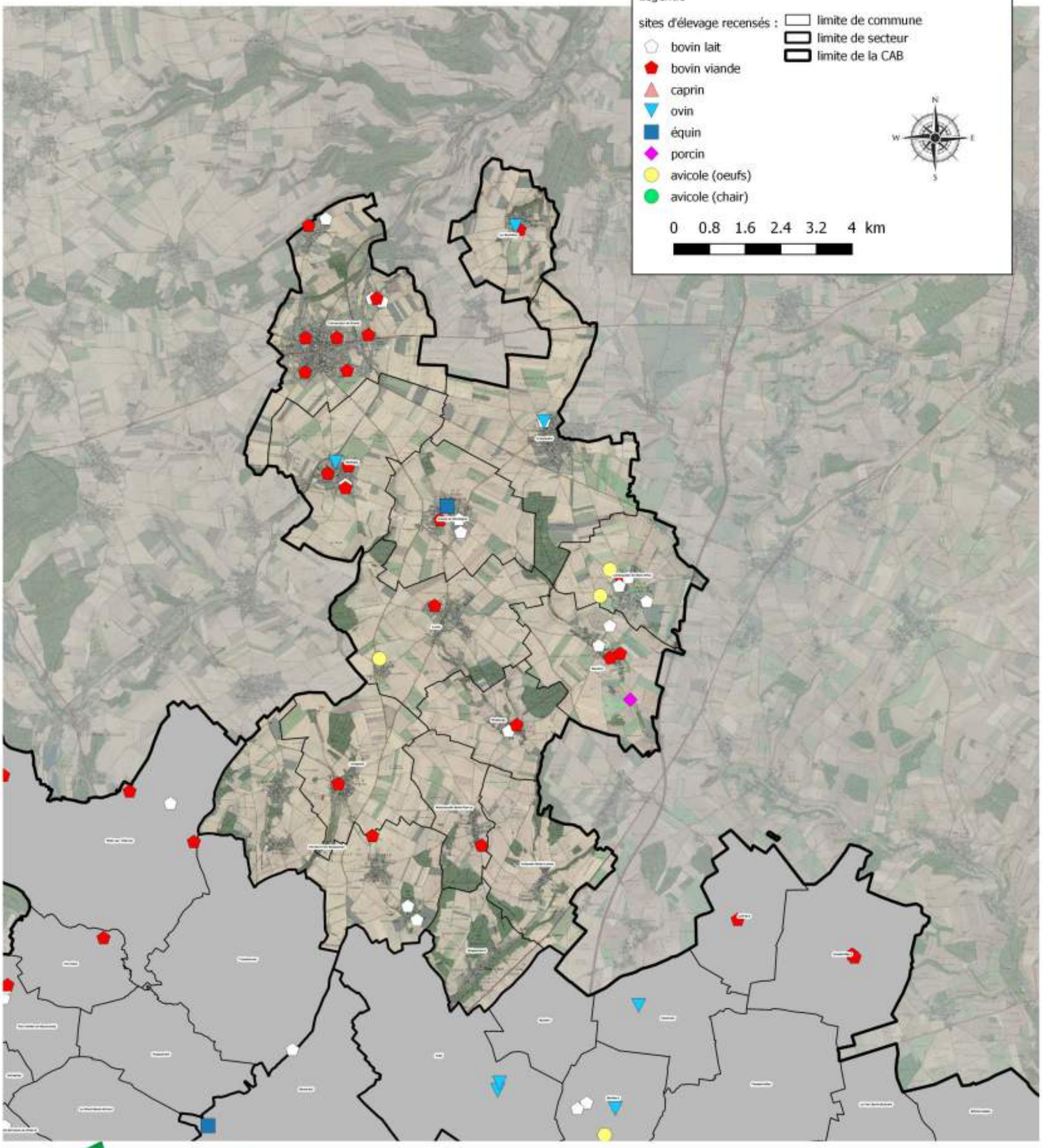


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Repérage des projets agricoles - secteur 1*

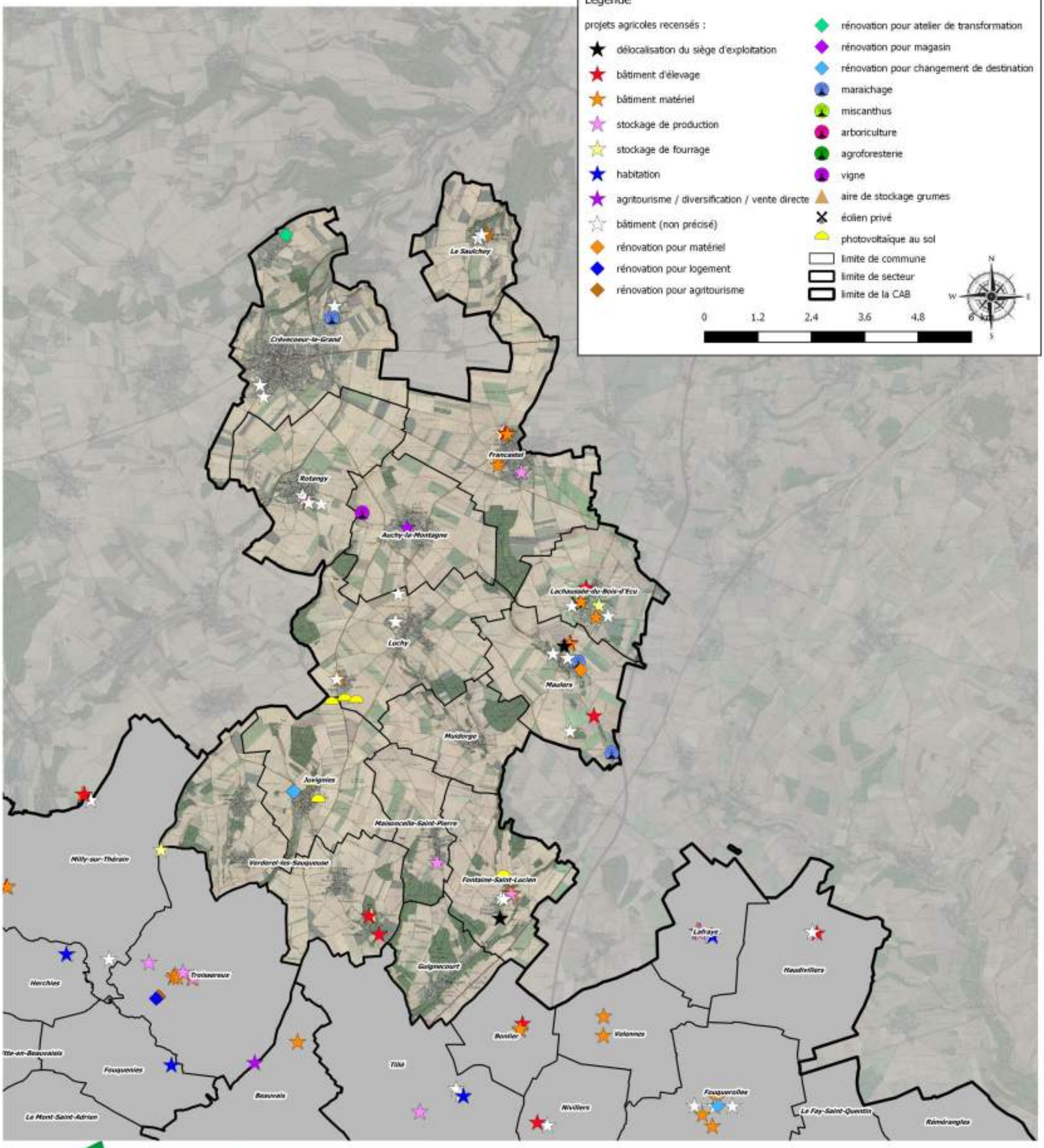


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Difficultés de circulation et incivilités recensées - secteur 1*

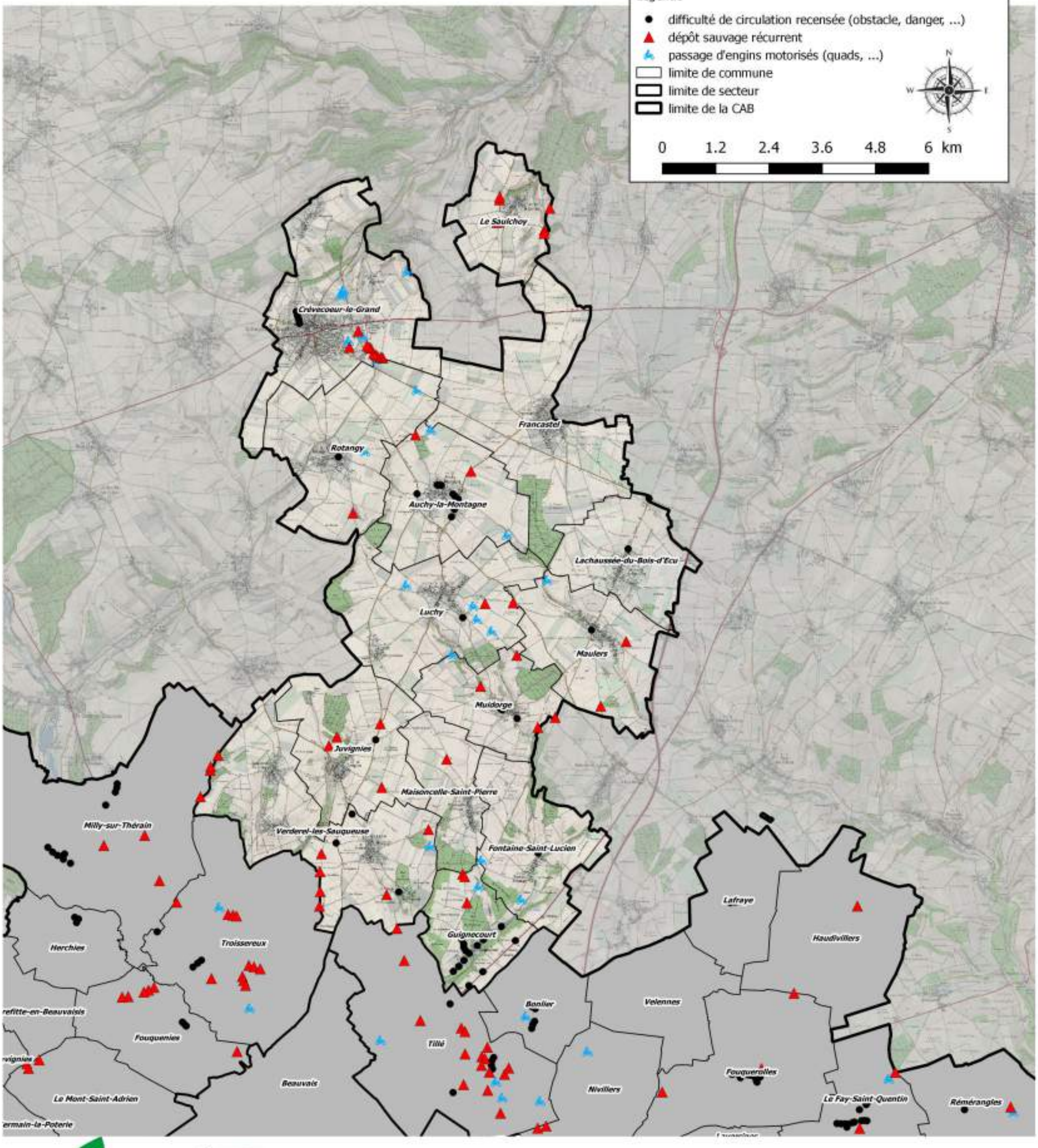


aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **AUCHY LA MONTAGNE**

Nombre d'exploitations en activité : 11 Nombre d'exploitations enquêtées : 7

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 3 |
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 3 |
| EARL | 4 |

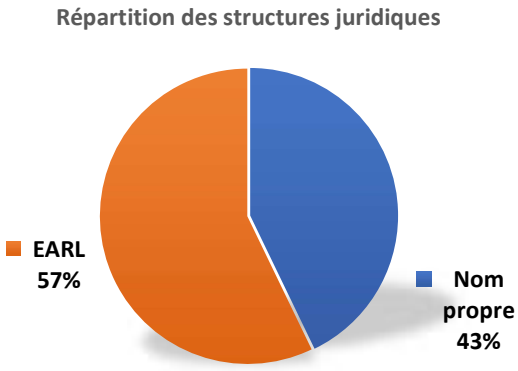


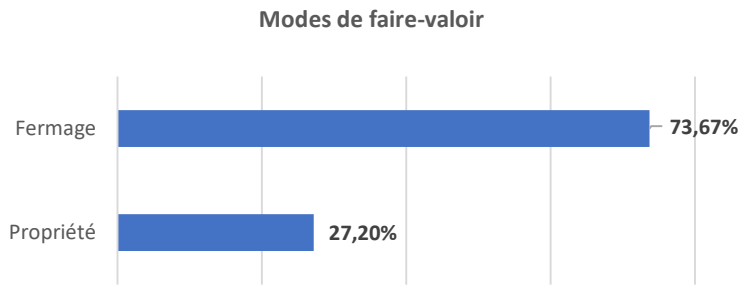


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 8 | 8 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 8 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

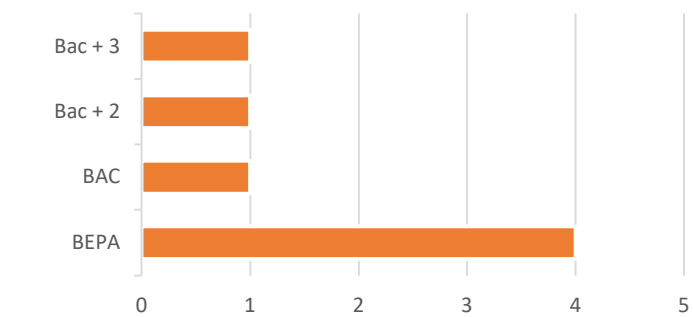


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50 |
| Age minimum | 28 |
| Age maximum | 68 |

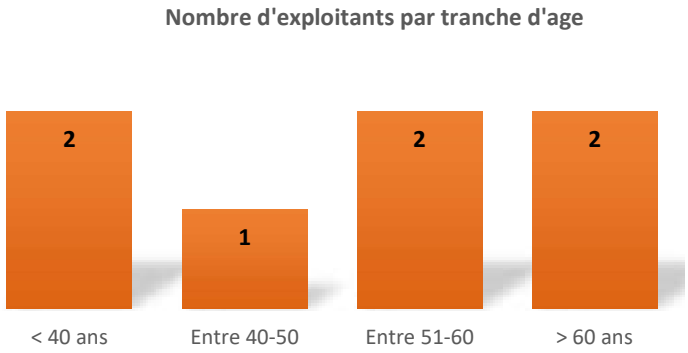


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation des exploitations | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 5 |
| Développement | 1 |

| Perspective de succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 4 |
| Inconnue | 1 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

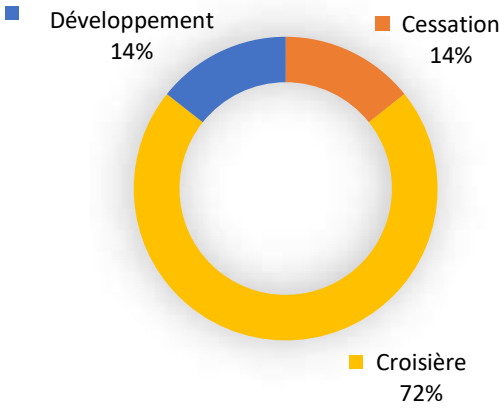


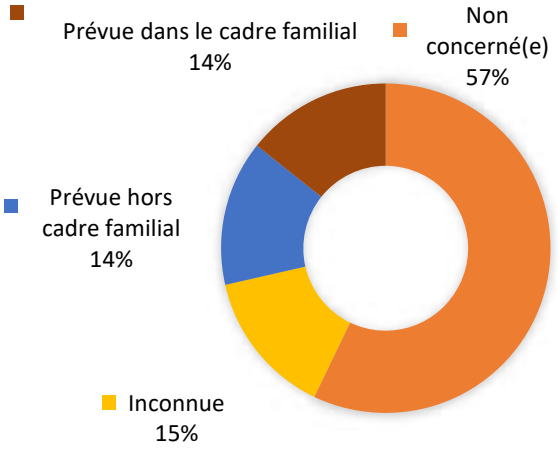


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 457 ha |
| **SAU moyenne** | 79 ha |
| **SAU minimum** | 10,36 ha |
| **SAU maximum** | 118 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 9 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 50 et 99 ha | 3 |
| Entre 100 et 149 ha | 3 |

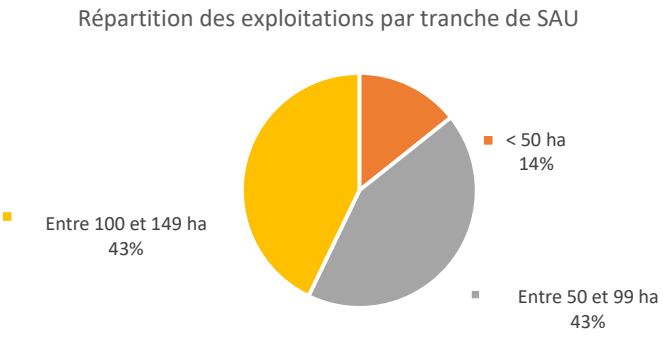


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **334** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 290 |
| Oléagineux | 44 |
| Colza | 42 |
| Tournesol | 1,5 |
| **Cultures industrielles** | **61** |
| Betteraves sucrières | 57 |
| Lin fibres | 4 |
| **Pommes de Terres (fécule)** | **11** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **41** |
| Permanentes | 36 |
| Temporaires | 5 |
| **Jachères** | **2** |
| **Fourrage** | **3** |
| **Maraîchage** | **0** |
| **Semences** | **0** |
| **Autres cultures*** | **5** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

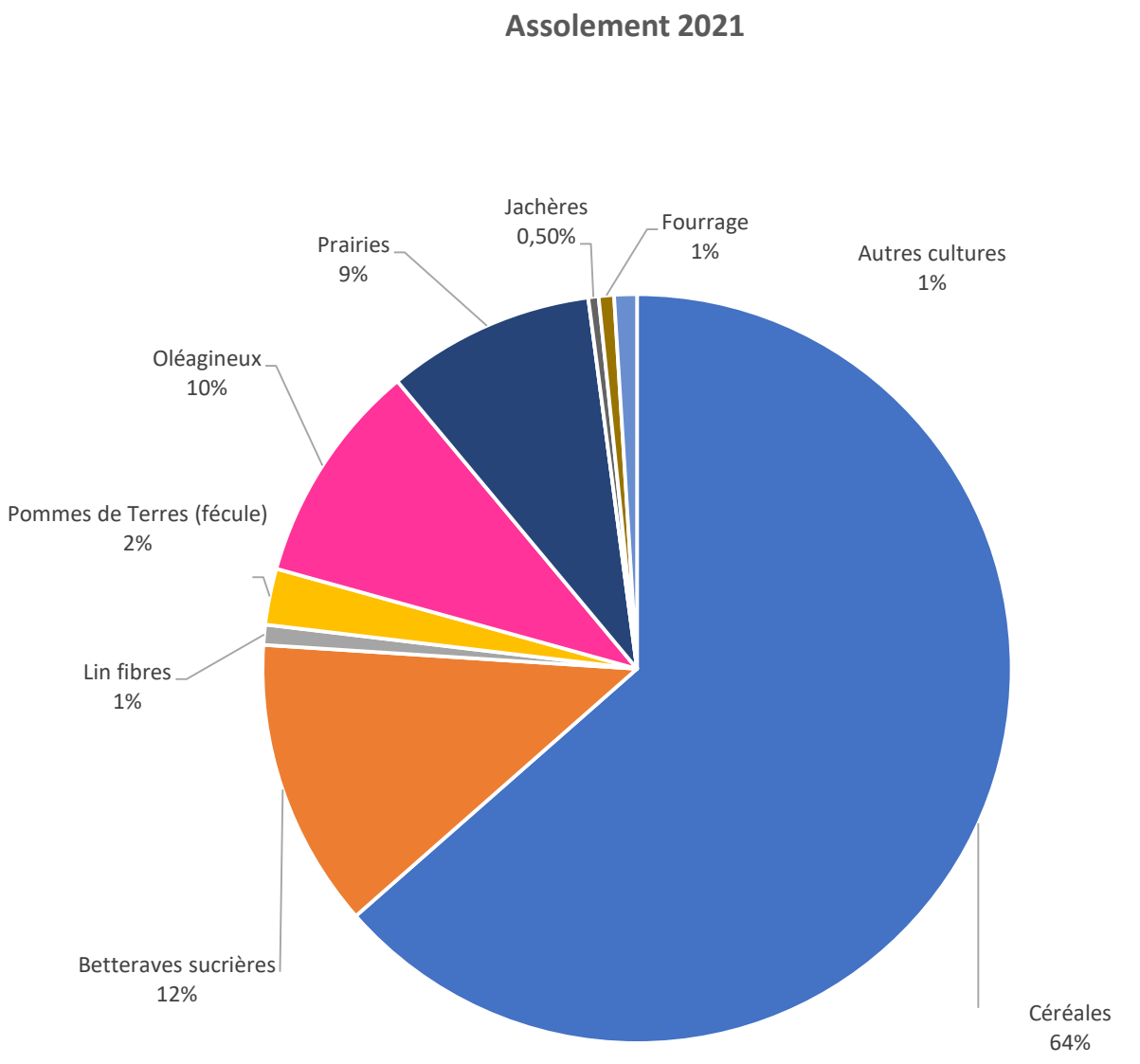


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage:** **4**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveur | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 40 |
| Bovins allaitant | 1 | 15 |
| Ovins | 2 | 6 |
| Caprins | 1 | 20 |
| Poules pondeuses | 1 | 14 000 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

**Répartition des types d'élevage**

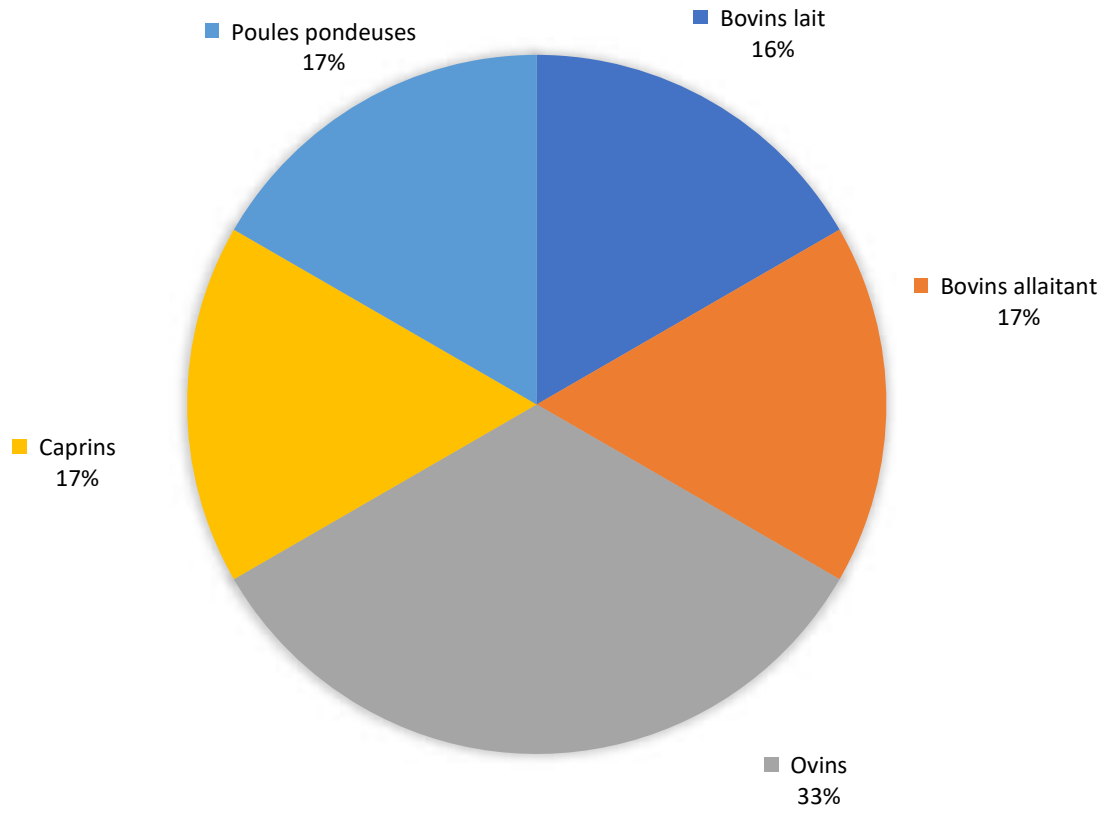


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 4 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 6 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

7 exploitations ont été enquêtées sur la commune. Elles sont essentiellement en polyculture-élevage, on compte en effet la présence de 4 éleveurs: 1 éleveur de bovins, 1 éleveur d'ovins, 1 éleveur de caprins et 1 éleveur de poules pondeuses.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 79 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

4 exploitations dont 3 pratiquant l'élevage sont situées dans le centre bourg et 3 exploitations se trouvent en périphérie de la zone urbaine.

5 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :
- 3 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais d'entreprise spécialisée (ETA) et travail à façon
- 1 exploitant pratique la location de terres pour la production d'énergie renouvelable éolienne (parc)
- 2 exploitants sont engagés dans une démarche de vente en circuit court: 1 éleveurs caprins et poules pondeuses vend les œufs et le fromage de chèvre qu'il transforme à la ferme sur les marchés d'Amiens et Beauvais, auprès de revendeurs et grossistes (en filière longue) et 1 éleveur bovins vend du lait à la ferme, sur les marchés de Beauvais et Creil et auprès de la pâtisserie Savary (Flan).

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (charte de bonne pratique)

1 chef d'exploitation est investi dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement).

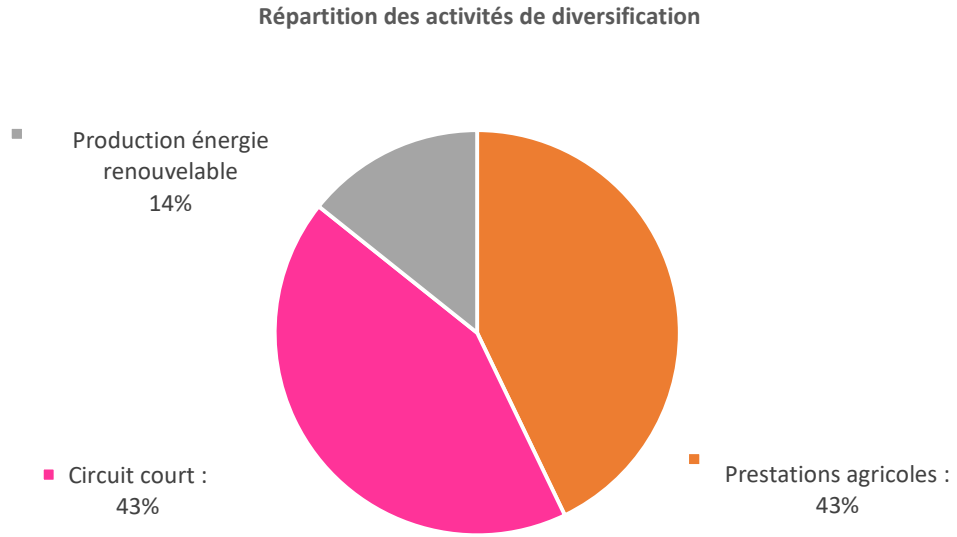


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projet(s) des exploitants de la commune

3 exploitants font part de projets de diversification ou de développement :

- 1 projet agritourisme
- 1 projet de vente en circuit court
- 4 projets de production d'énergie photovoltaïque dont 1 sur nouveau bâtiment
- 2 projets de construction de nouveau bâtiment
- 1 projet de culture de la vigne
- 2 projets de délocalisation de corps de ferme

Répartition des projets de diversification

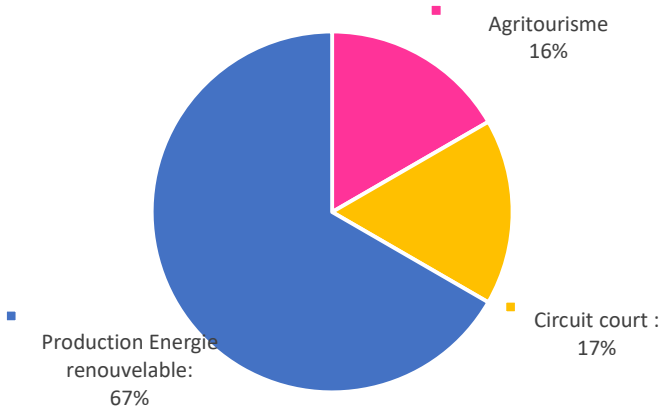


Répartition des projets de developpement

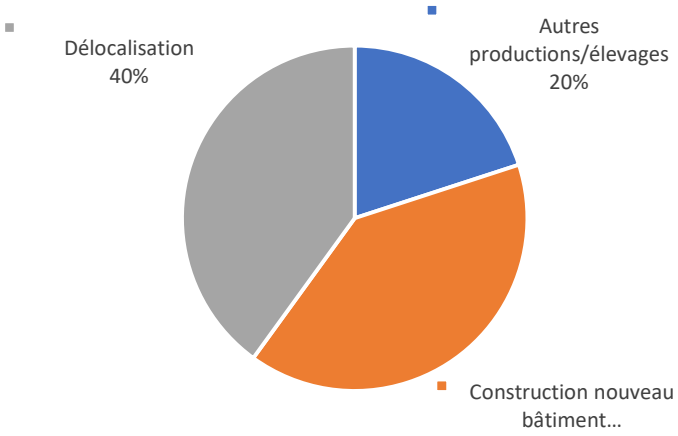


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :
- Le dépôt sauvage de déchets occasionnel
- Le passage occasionnel de quads et de motos dans les parcelles ensemencées
- Des problèmatiques de circulation liées à l'interdiction de passage des plus de 3.5 T (souhait d'un agriculteur que soit mentionné « sauf riverain »), aux stationnements gênants à Puits la Vallée et au franchissement de carrefour.
- 2 exploitants signalent un conflit de voisinage dû à la présence importante de mouches liée à l'élevage et vis-à-vis de la proximité d'un bâtiment agricole
- 3 problèmes d'urbanisme sont recensés en lien avec une zone constructible située à 20 m des terres cultivables et avec des contraintes architecturales découlant du classement de l'ancienne forge d'Auchy la Montagne

**Répartition des problématiques rencontrées**

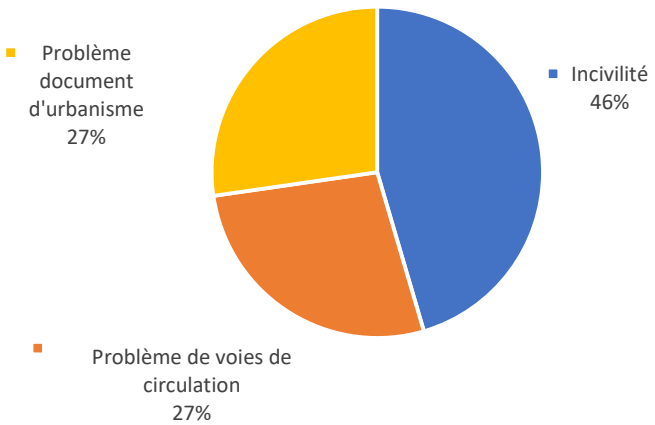


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUCHY LA MONTAGNE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

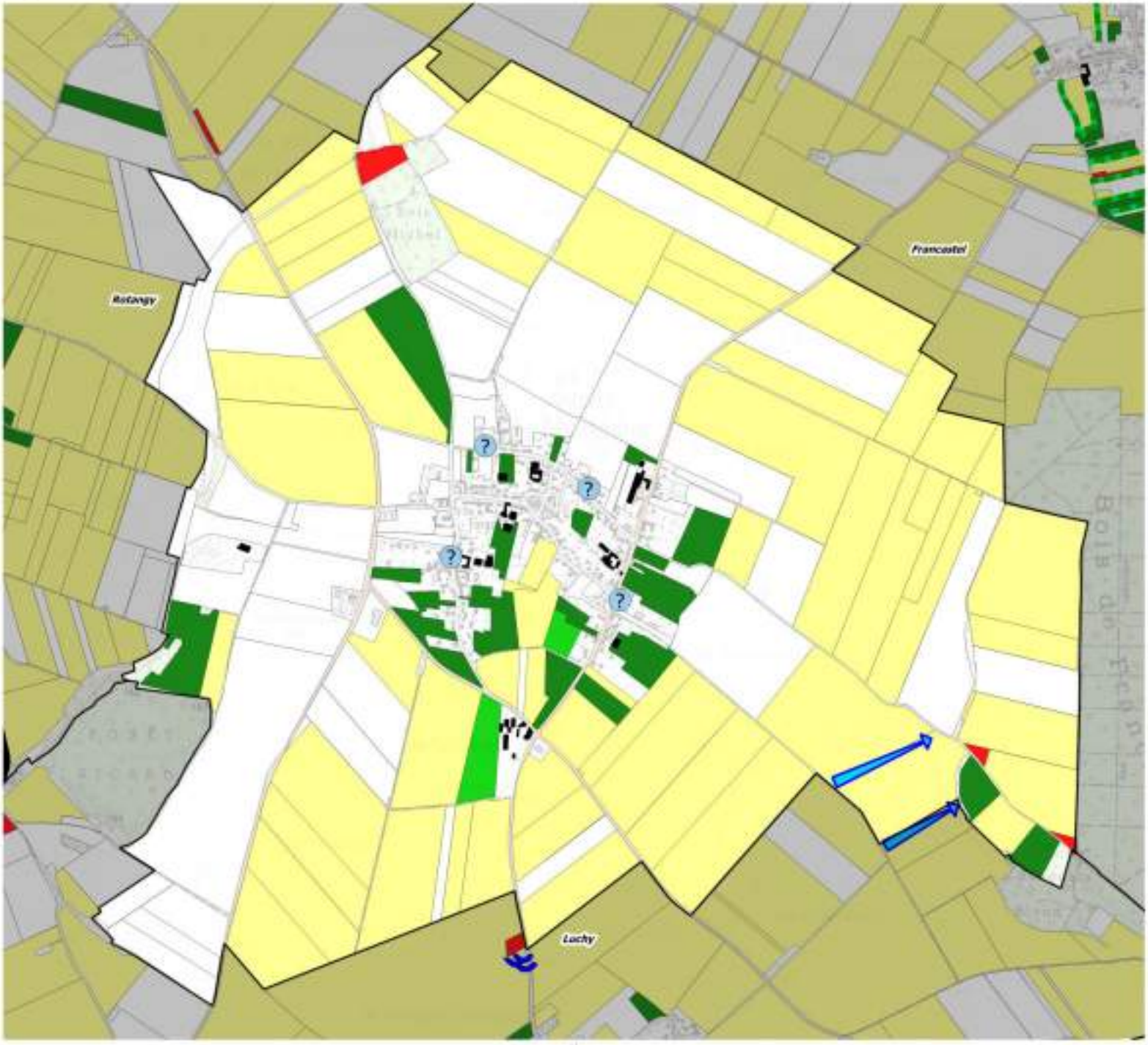


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUCHY LA MONTAGNE - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

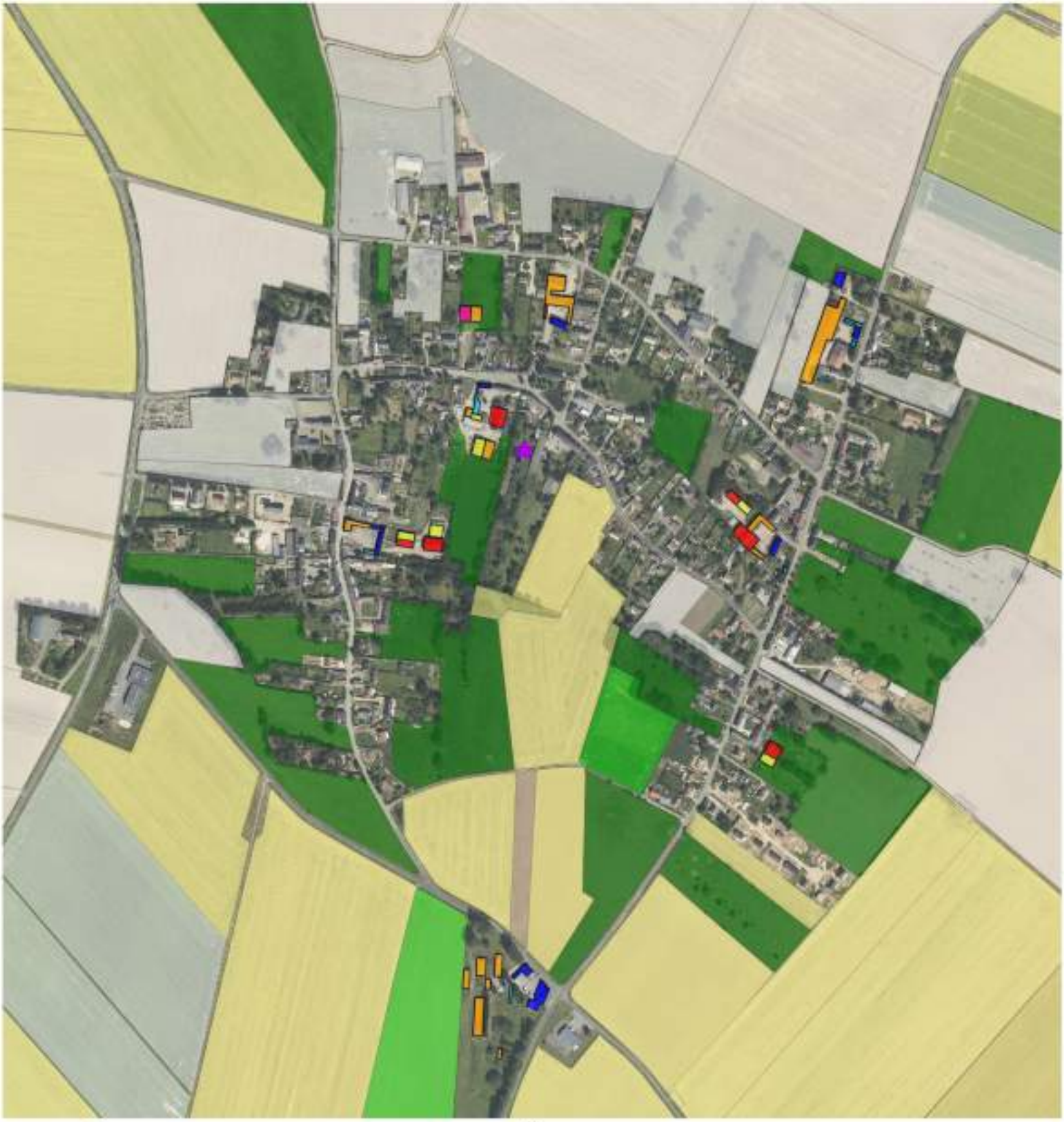

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUCHY LA MONTAGNE - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **CREVECOEUR LE GRAND**

Nombre d'exploitations en activité : 15 Nombre d'exploitations enquêtées : 14

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 5 |
| En Société | 9 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 5 |
| EARL | 6 |
| SCEA | 2 |
| GAEC | 1 |

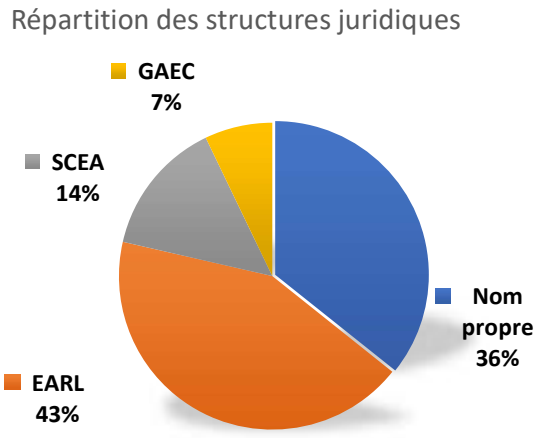


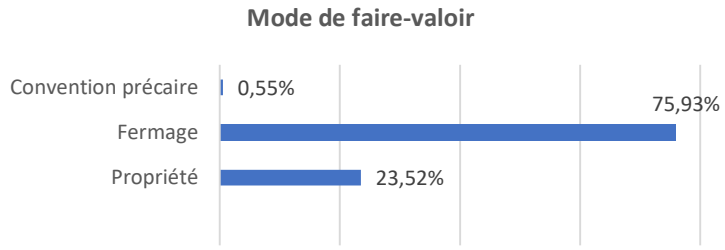


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 16 | 16 |
| Associés exploitants | 4 | 4 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 2 | 2 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 24 |
| Personnes à temps partiel** | 5 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 4 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

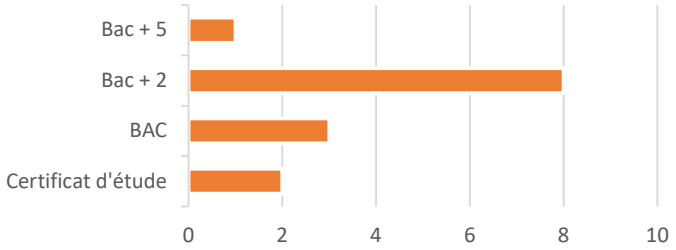


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 51 |
| Age minimum | 29 |
| Age maximum | 76 |

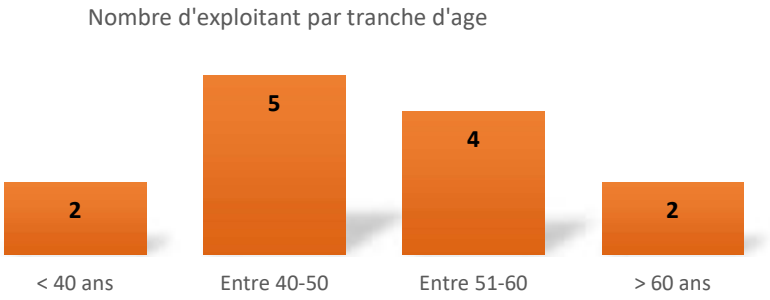


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 10 |
| Développement | 2 |
| Non renseigné | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 5 |
| Inconnue | 5 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 2 |

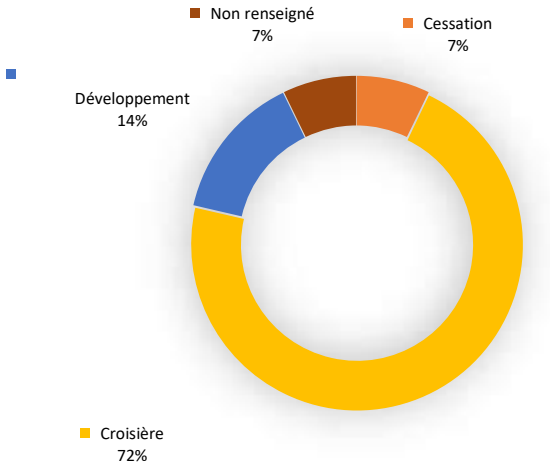


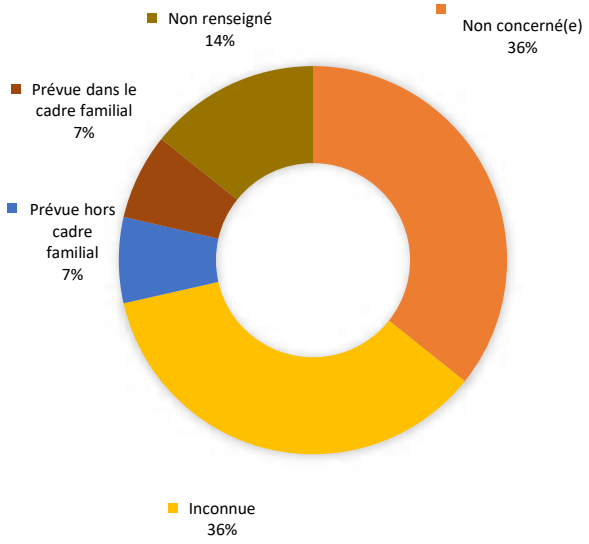


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 555 ha |
| **SAU moyenne** | 111 ha |
| **SAU minimum** | 43 ha |
| **SAU maximum** | 222 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 11 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 2 |
| Entre 50 et 99 ha | 4 |
| Entre 100 et 149 ha | 3 |
| Entre 150 et 199 ha | 4 |
| > 200 ha | 1 |

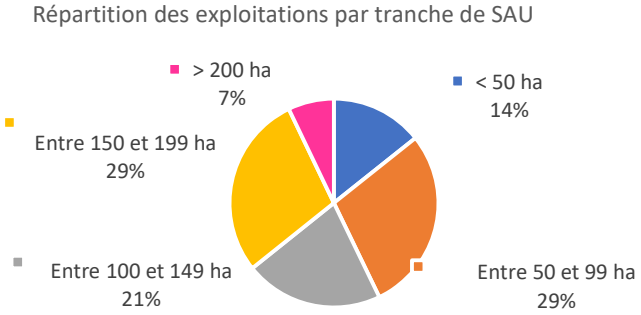


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **1150** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 945 |
| Oléagineux | 178 |
| Colza | 178 |
| Tournesol | 0,2 |
| Autres oléagineux | 0 |
| Protéagineux | 27 |
| **Cultures industrielles** | **85** |
| Betteraves sucrières | 57 |
| Lin fibres | 28 |
| **Pommes de Terres (fécule)** | **8** |
| **Pommes de Terres (consommation)** | **12** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **263** |
| Permanentes | 255 |
| Temporaires | 8 |
| **Cultures dérobées** | **22** |
| Méteils | 18 |
| Sorgho | 4 |
| **Jachères** | **1** |
| **Fourrage** | **12** |
| **Maraichage** | **0,2** |
| **Verger** | **0,1** |
| **Semences** | **0** |
| **Autres cultures*** | **1** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

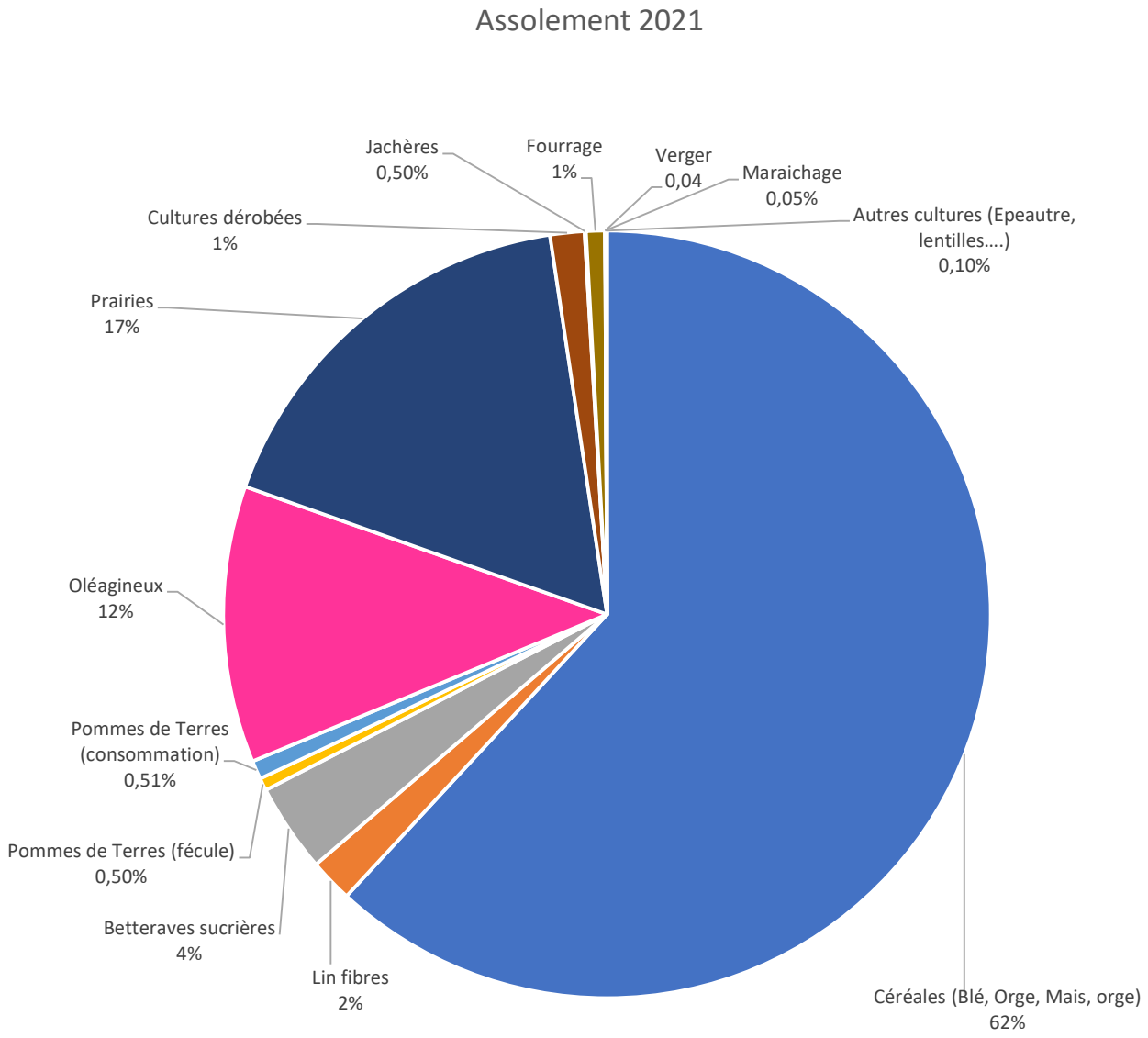


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 13

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 6 | 468 |
| Bovins allaitant | 5 | 410 |
| Bovins engraissement | 5 | 295 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs elevages*

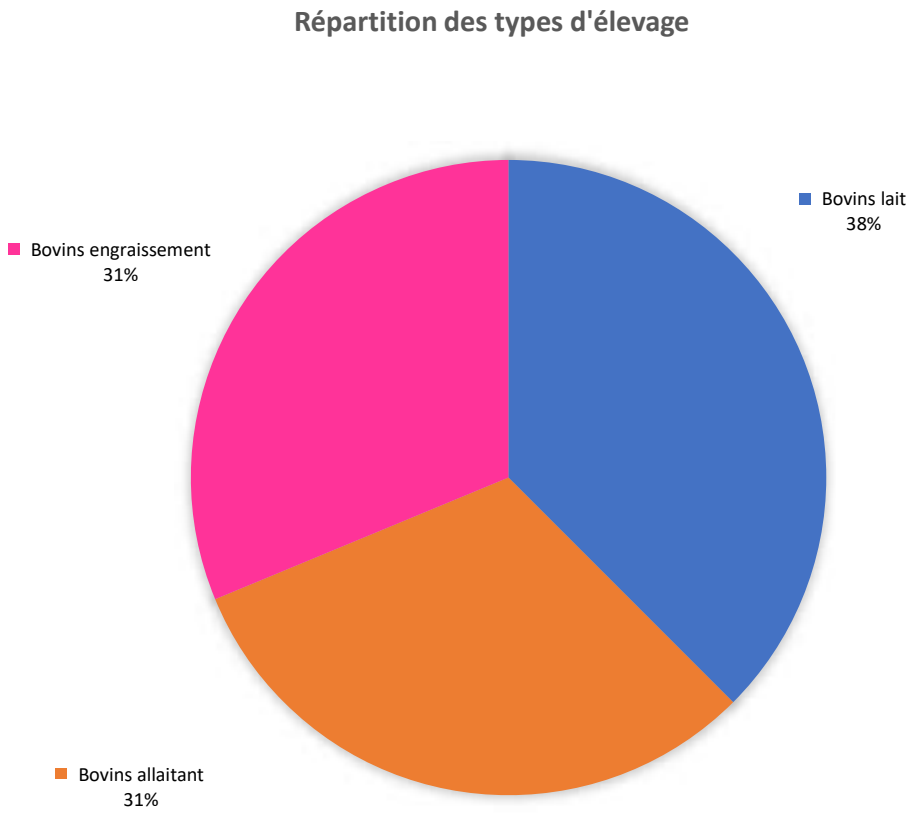


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 6 |
| ICPE** Autorisation | 1 |
| ICPE Déclaration | 6 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité 11

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 3 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 11 |

Contrats environnementaux

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 14 exploitations essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 4 éleveurs de bovins.

On compte une perspective de cessation avec succession prévue dans le cadre familial.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 111 ha, soit dans la moyenne de SAU du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux). 7 éleveurs sont situés dans 2 hameaux, 2 exploitations se répartissent dans le centre ville et les 5 autres sont installées en périphérie de la zone urbaine.

3 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 structure propose une prestation de pension de bovins
- 1 exploitant pratique la location de terres pour la production d'énergie renouvelable éolienne (parc)

11 sont investis dans une démarche qualité (Charte de bonnes pratiques d'élevage et Label bas carbone)

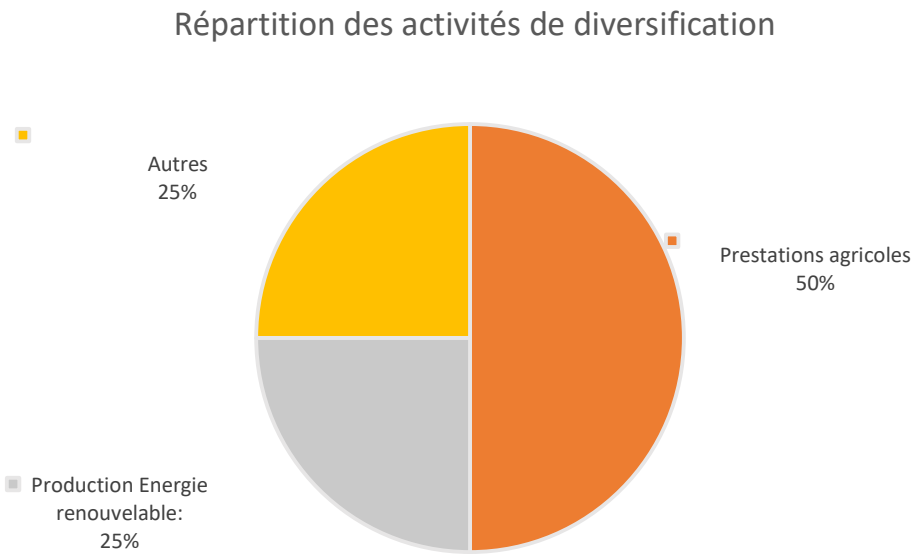


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitants de la commune

6 exploitants font part de projets de diversification ou de développement :

- 1 projet de maraichage
- 1 projet de prestations de travaux agricoles par le biais de travail à façon
- 1 projet de vente en circuit court avec transformation de lait et de viande nécessitant la réhabilitation de bâti existant
- 3 projets de construction de nouveaux bâtiments tous en périphérie de la zone urbaine
- 6 projets d'énergie renouvelable dont 1 intérêt pour la méthanisation et 5 projets photovoltaïques (3 sur nouveaux bâtiments et 1 sur serre)
- 1 projet de création de pension de chevaux
- 1 projet d'autre production/élevage
- 1 projet d'augmentation de cheptel
- 2 projets de reprise ou d'agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de batiment
- 2 projets d'irrigation

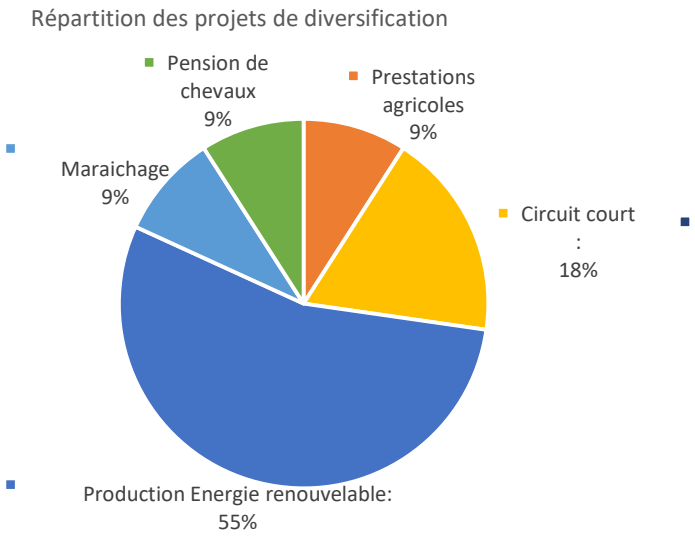


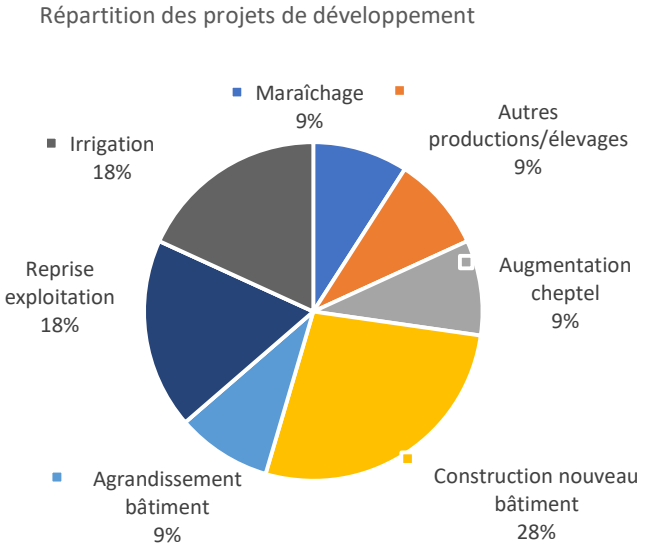


## Problématiques rencontrées par les exploitants

De façon générale la création de nouvelle zone d'urbanisation (habitat, activités éco, déviation…) pose la question de la pression du voisinage (/ZNT et activité d'élevage) et peut limiter les possibilités de développement des exploitations.
Par ailleurs les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :
- Le manque d'entretien des chemins
- L'exploitation des parcelles proches des habitations susceptibles d'être la source de conflits de voisinage (moisson, entretien du parcellaire agricole)
- Le dépôt sauvage de déchets (surtout sur les périodes de fermeture de la déchetterie)
- Les problèmes de circulation liés aux aménagements (dos d'âne à la Borde) ou aux stationnements gênants sur la chaussée
- Une problématique de ruissellement est identifiée

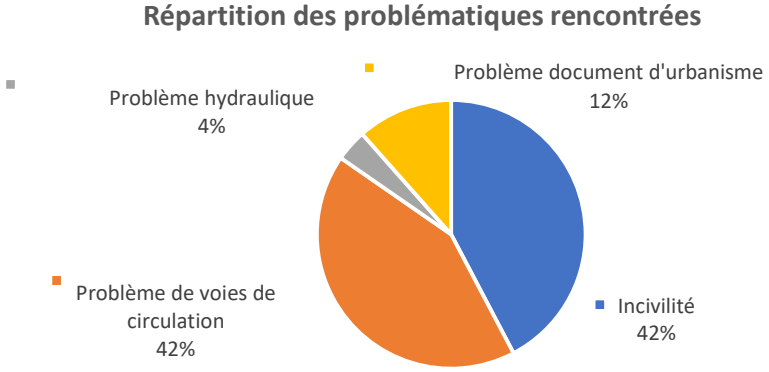


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de CREVECOEUR LE GRAND - Occupation du sol*

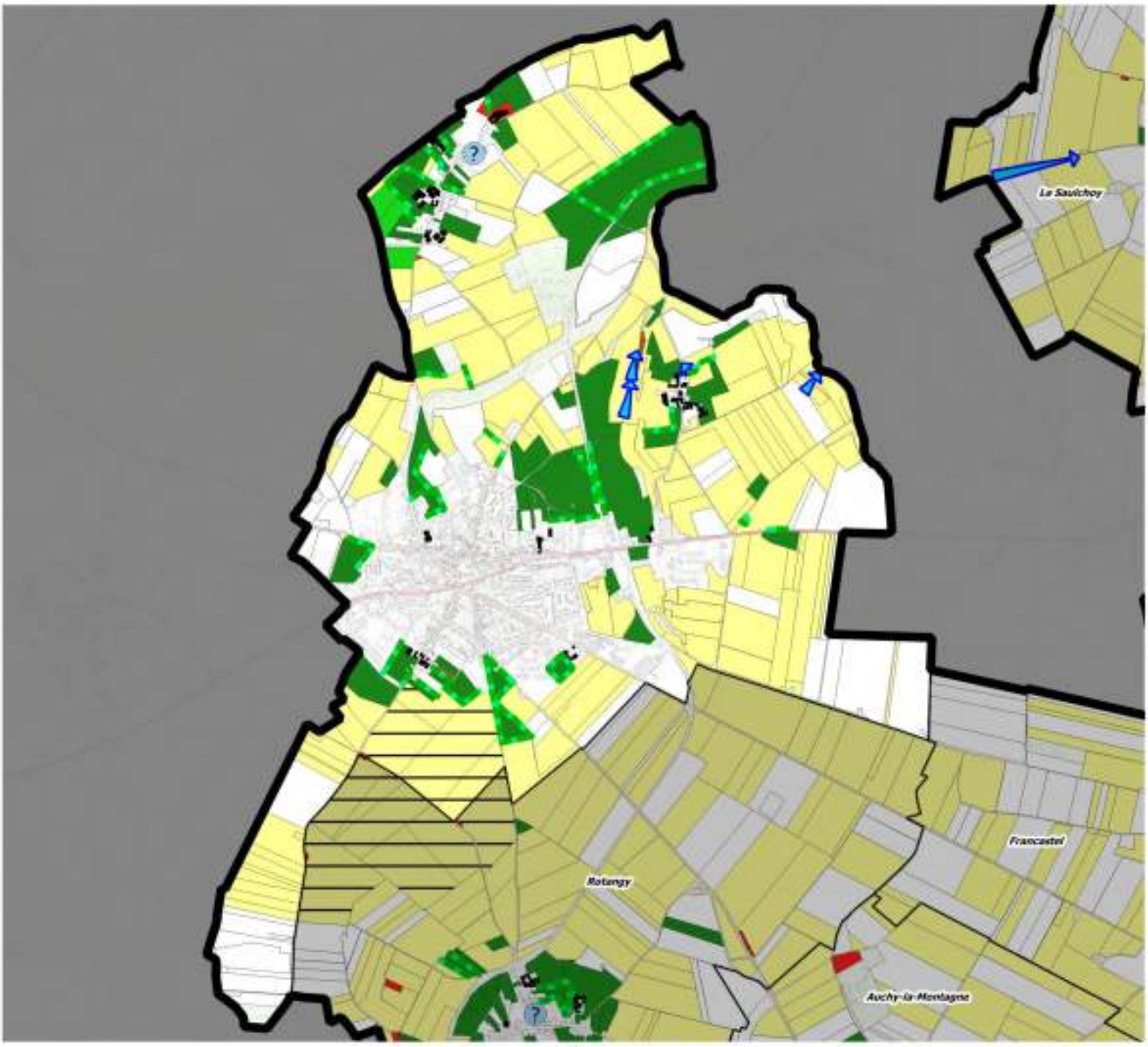


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de CREVECOEUR LE GRAND - Bâti agicole et Projets - détail 1/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

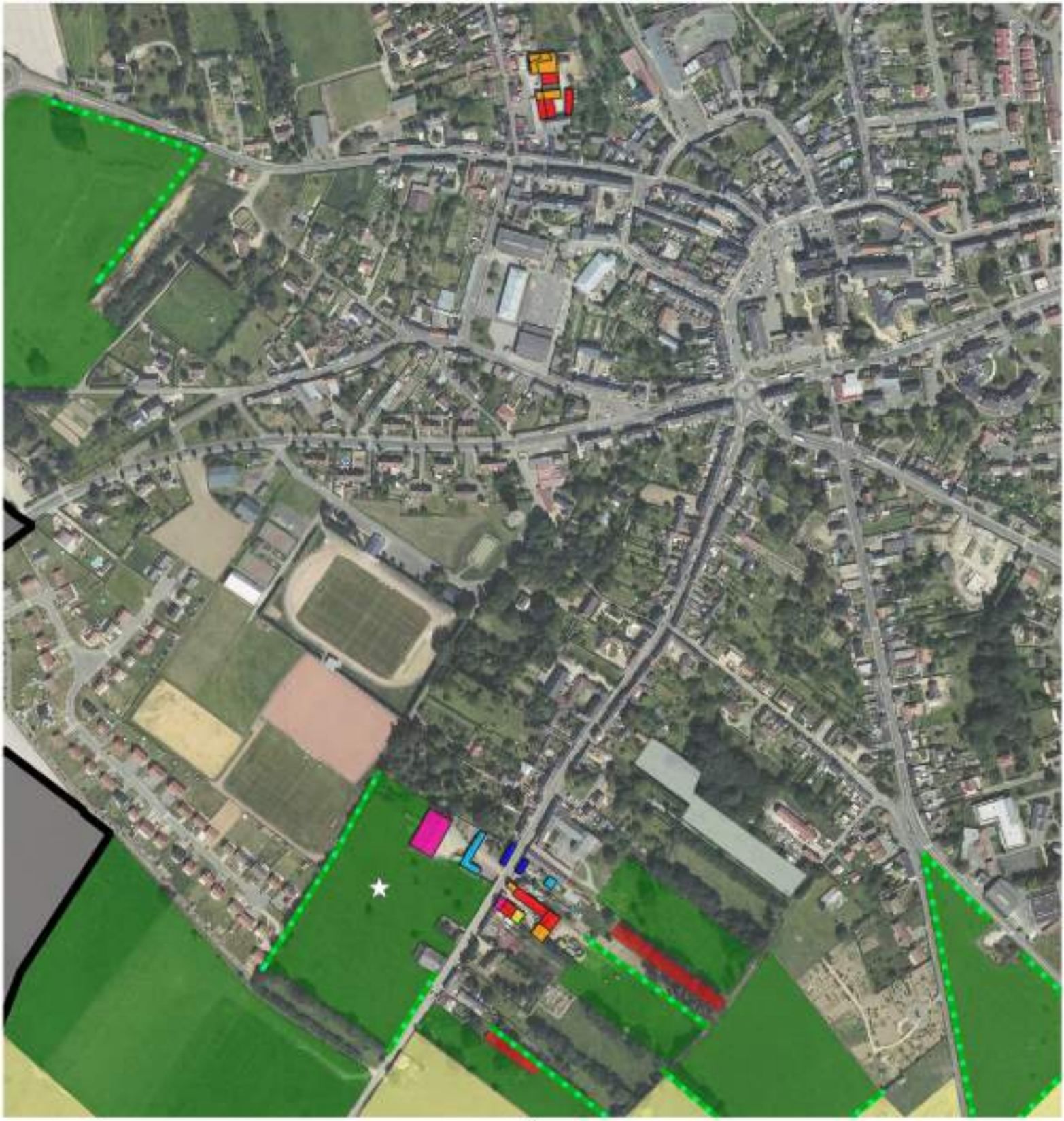

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de CREVECOEUR LE GRAND - Bâti agicole et Projets - détail 2/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de CREVECOEUR LE GRAND - Bâti agicole et Projets - détail 3/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de CREVECOEUR LE GRAND - Bâti agicole et Projets - détail 4/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de CREVECOEUR LE GRAND - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

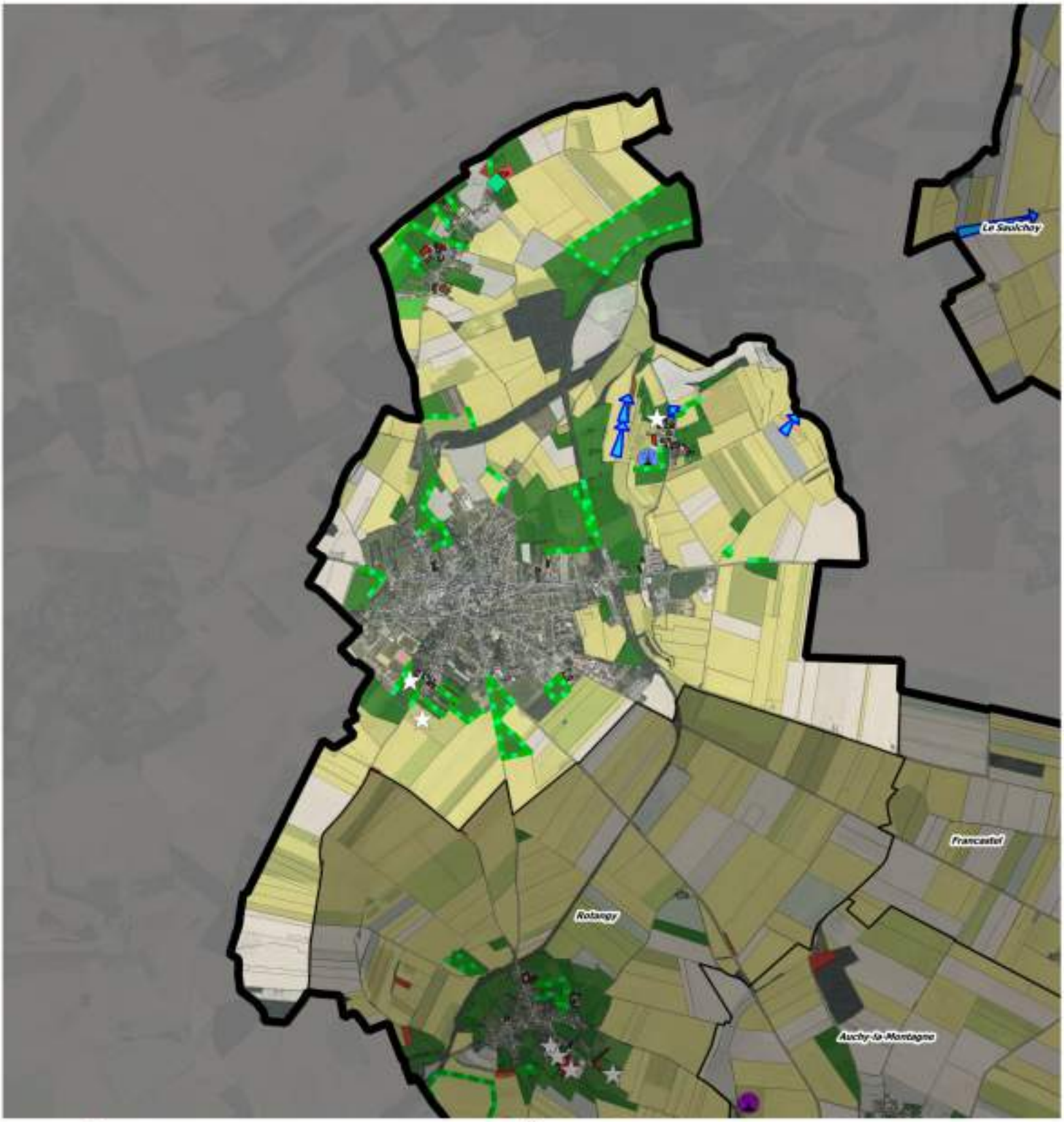


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **FONTAINE SAINT LUCIEN**

Nombre d'exploitations en activité : 3 Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 3 |

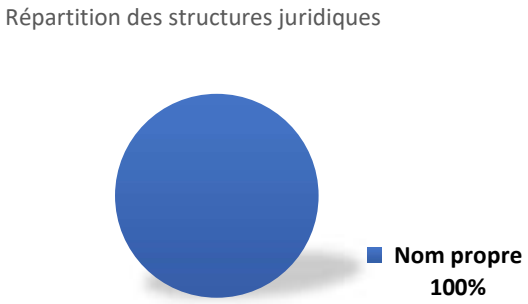


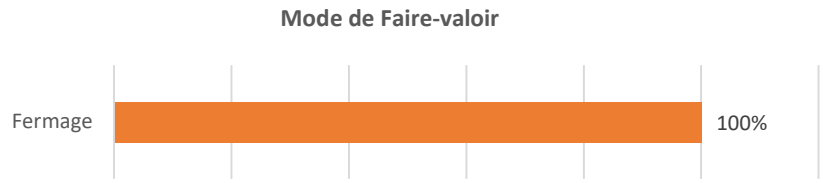


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 3 | 3 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 4 |
| Personnes à temps partiel** | 2 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

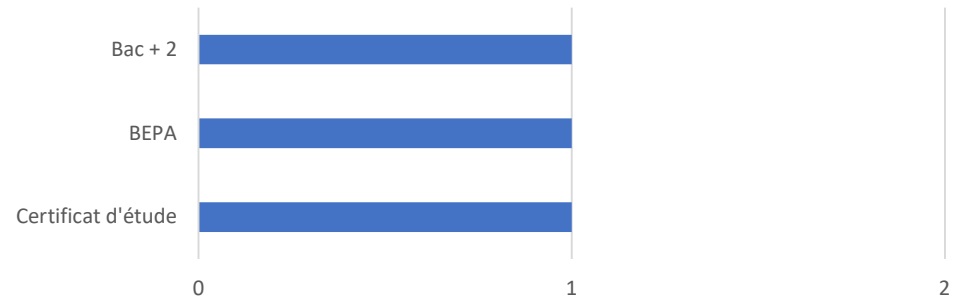


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 62 |
| Age minimum | 46 |
| Age maximum | 87 |

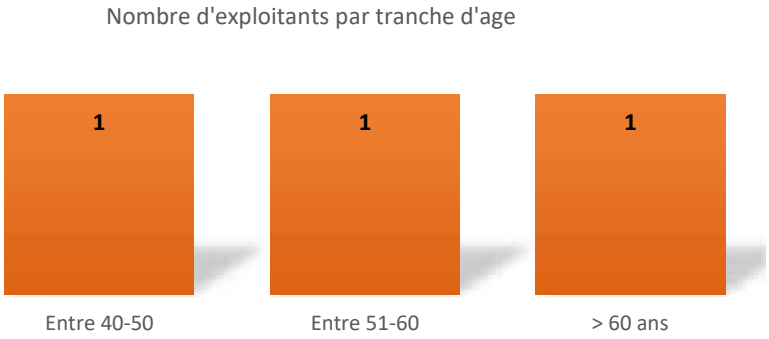


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 1 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

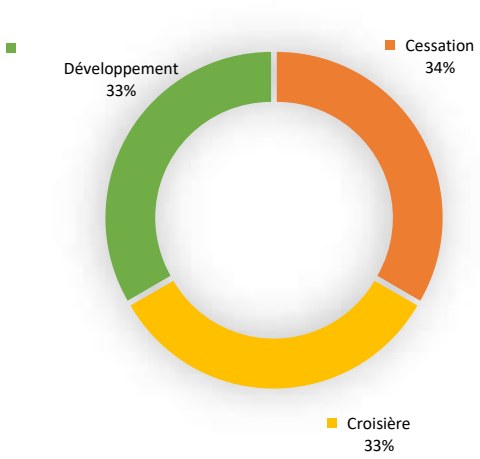


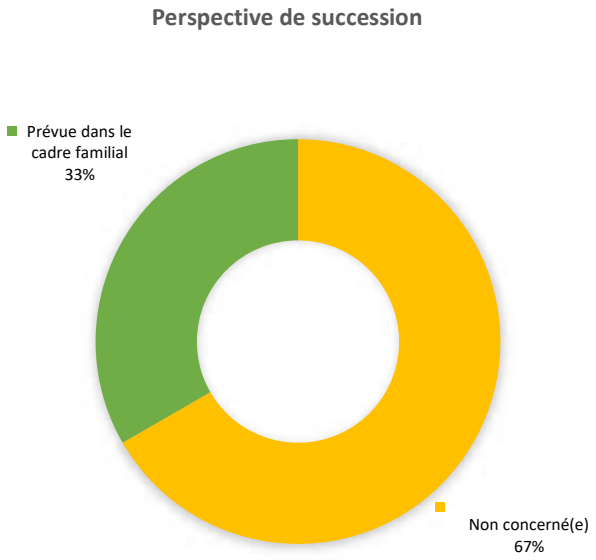


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 232 ha |
| **SAU moyenne** | 52 ha |
| **SAU minimum** | 2 ha |
| **SAU maximum** | 206 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 4 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 8 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 1 |

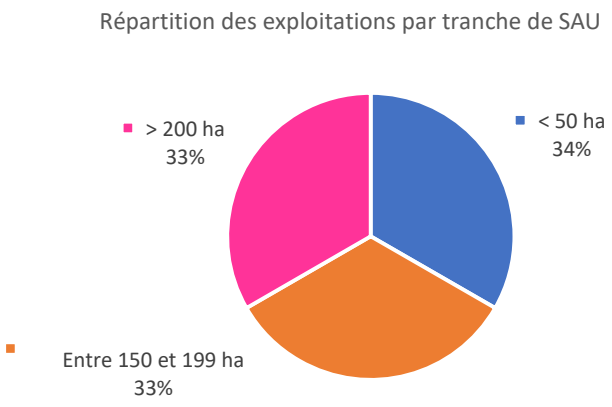


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **218** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 155 |
| Oléagineux | 60 |
| Colza | 57 |
| Protéagineux | 3 |
| **Cultures industrielles** | **23** |
| Betteraves sucrières | 23 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **2** |
| Permanentes | 2 |
| **Jachères** | **6** |
| **Semences** | **12** |
| **Autres cultures*** | **6** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

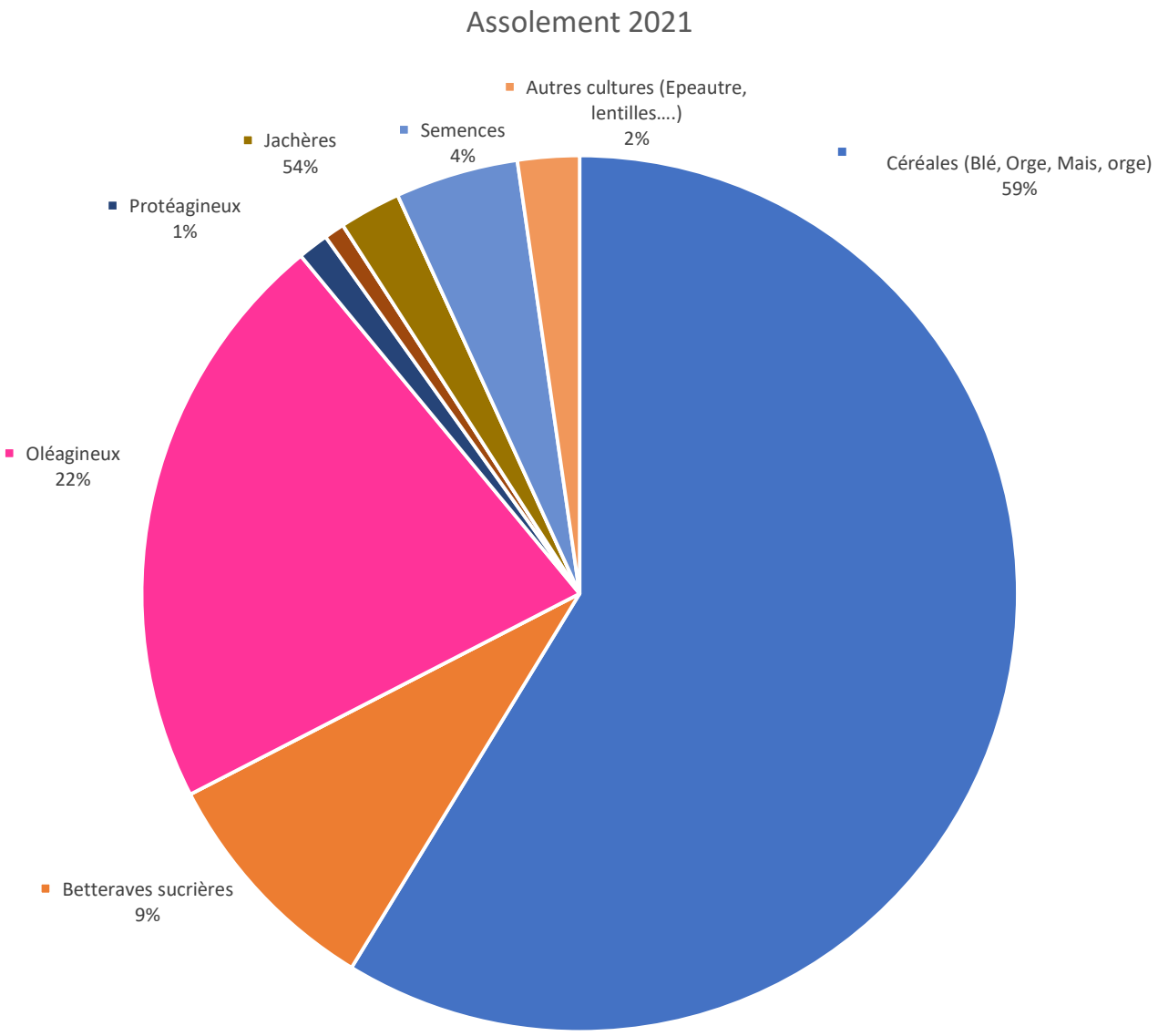


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

| | |
|---|---|
| **Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** | 0 |

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 3 exploitations en polyculture.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 52 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux).

On note une perspective de cessation d'activité à court terme.

Aucun des exploitants ne pratique une activité de diversification.

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projet(s) des exploitants de la commune

2 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de maraîchage
- 3 projets de production d'énergie renouvelable dont 1 intérêt pour la méthanisation et 2 projets photovoltaïques sur nouveaux bâtiments
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 1 projet de délocalisation du corps de ferme
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment

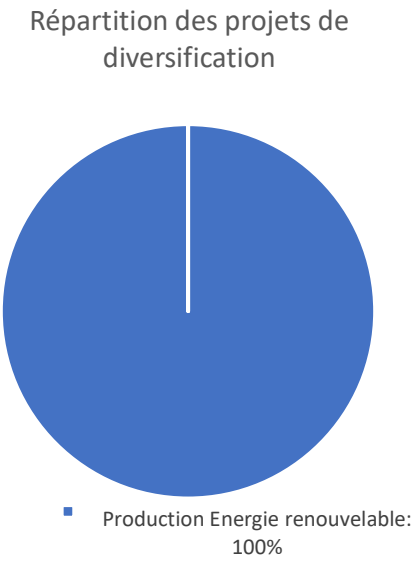


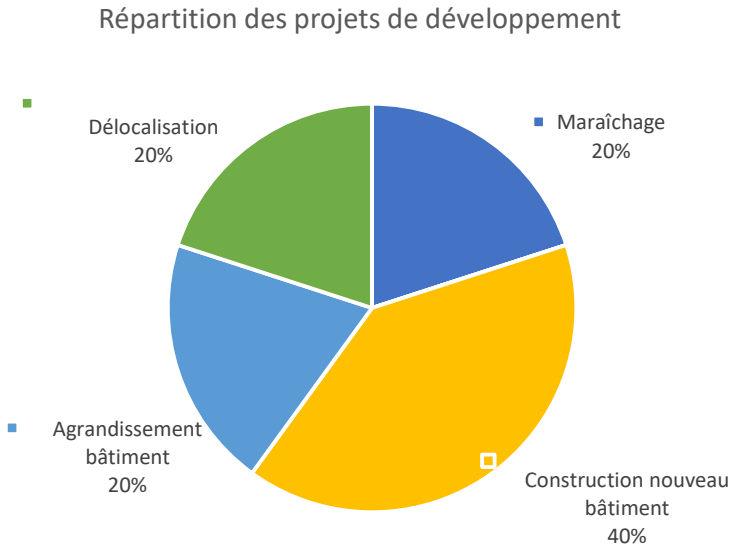


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le passage de quads et de moto occasionnel dans les parcelles ensemencées
- 1 exploitant signale un problème de ruissellement

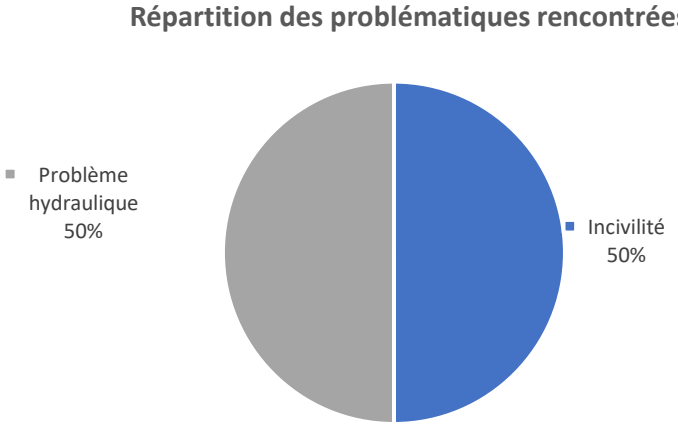


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FONTAINE SAINT LUCIEN - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

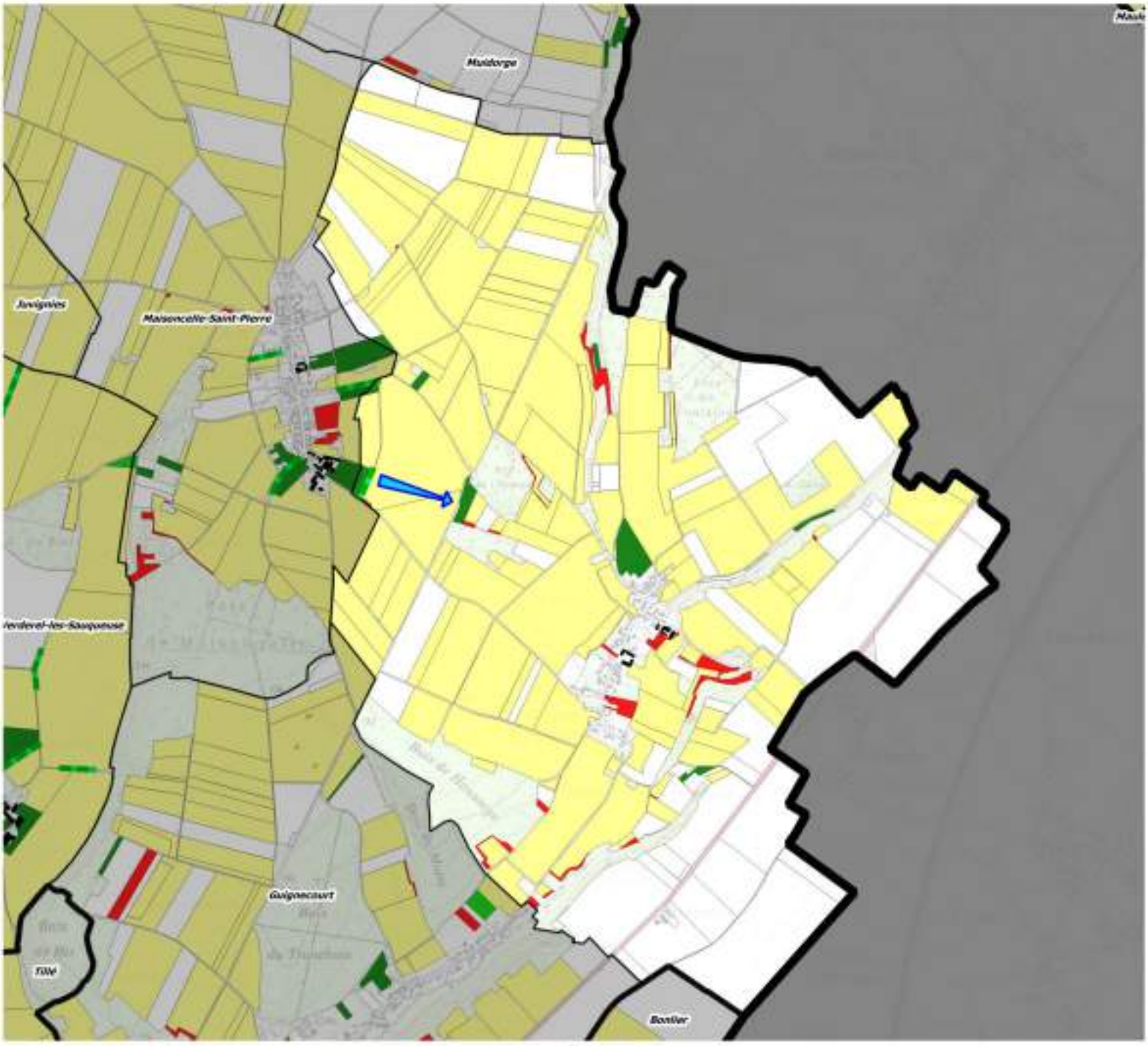


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FONTAINE SAINT LUCIEN - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FONTAINE SAINT LUCIEN - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **FRANCASTEL**

Nombre d'exploitations en activité : 6 Nombre d'exploitations enquêtées : 6

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 3 |
| En Société | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 3 |
| EARL | 3 |

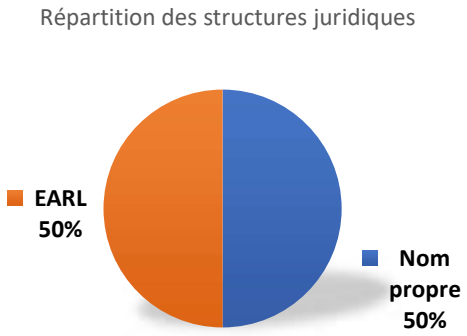


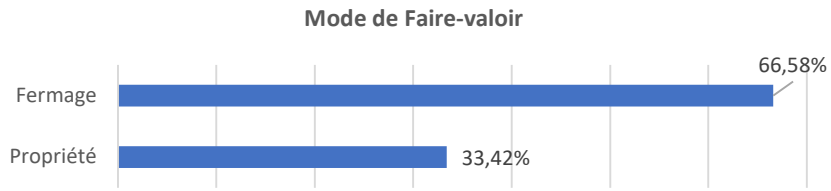


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 7 | 7 |
| Associés exploitants | 2 | 2 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 10 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

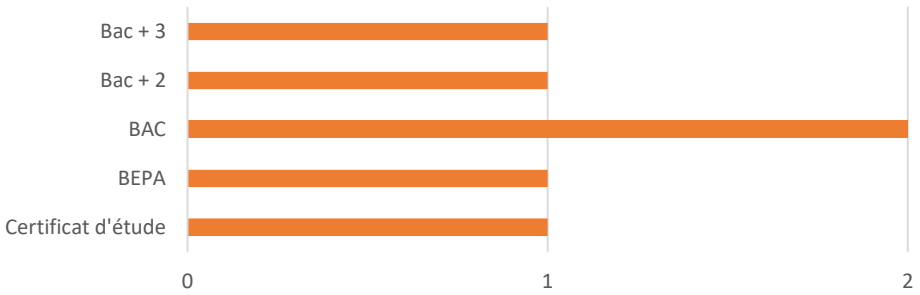


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50 |
| Age minimum | 34 |
| Age maximum | 65 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

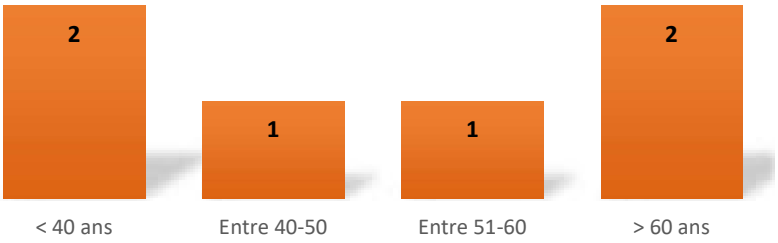


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 3 |
| Croisière | 2 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Inconnue | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 2 |

Situation des exploitations

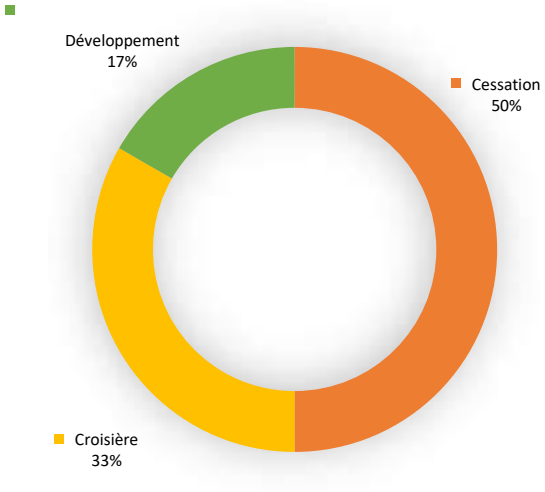


Perspective de succession

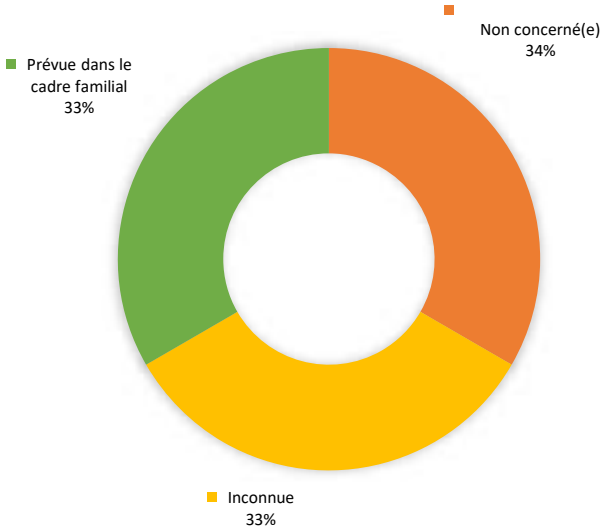


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 522 ha |
| **SAU moyenne** | 84 ha |
| **SAU minimum** | 1,10 ha |
| **SAU maximum** | 170 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 2 |
| Maximum | 9 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 2 |
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 2 |

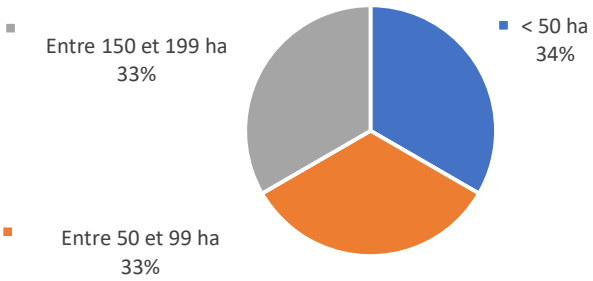


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **346** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 302 |
| Oléagineux | 36 |
| Colza | 28 |
| Protéagineux | 8 |
| **Cultures industrielles** | **70** |
| Betteraves sucrières | 46 |
| Lin fibres | 24 |
| **Pommes de Terres (fécule)** | **38** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **24** |
| Permanentes | 13 |
| Temporaires | 11 |
| **Cultures dérobées** | **26** |
| **Jachères** | **4** |
| **Fourrage** | **12** |
| **Autres cultures*** | **10** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

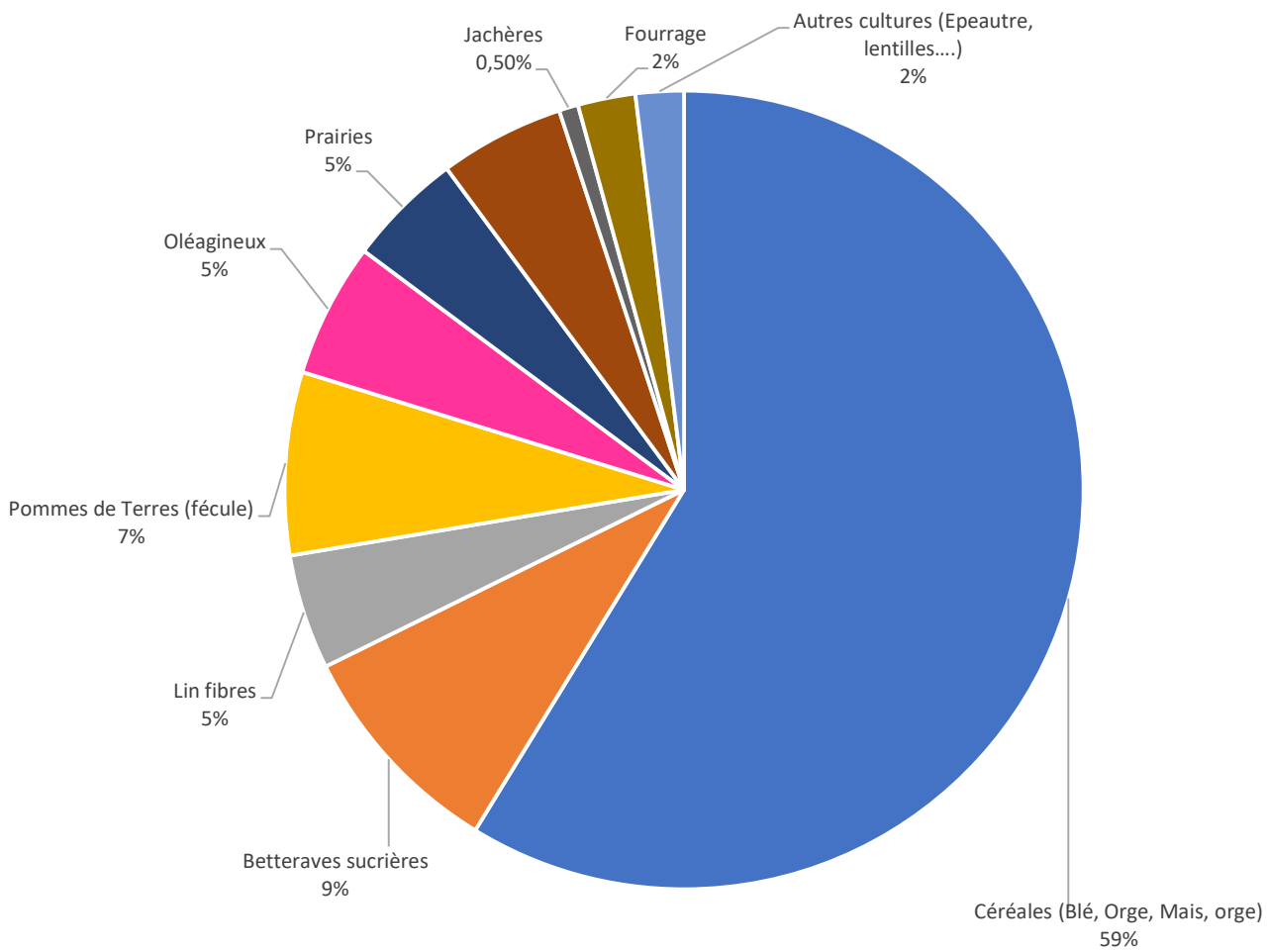


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 100 |
| Ovins | 2 | 260 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

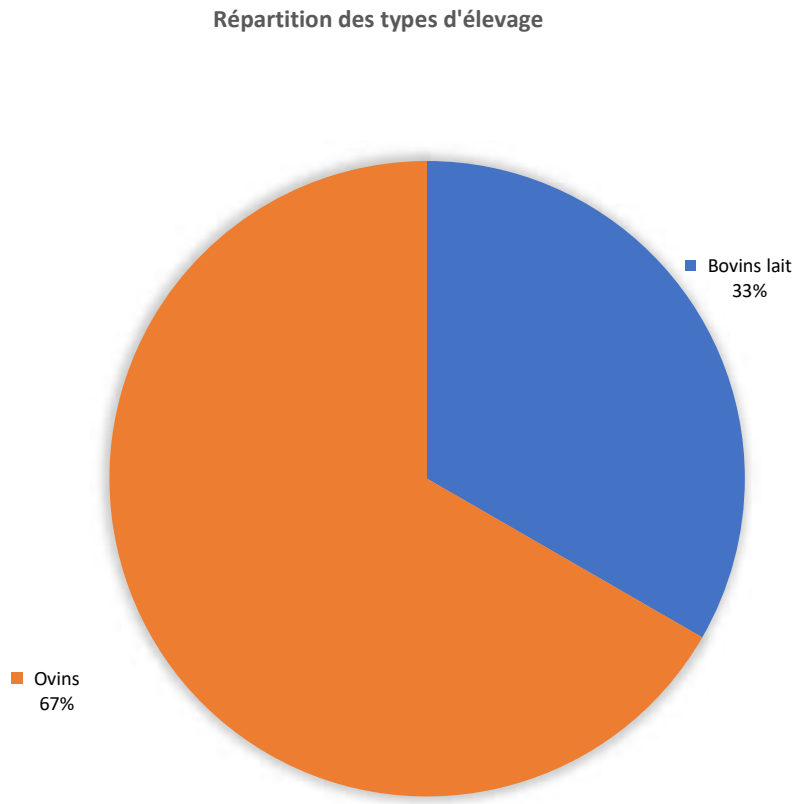


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |
| ICPE Déclaration | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 4 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

6 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture.
Notons la présence sur la commune de 2 éleveurs : 1 éleveurs de bovins/ovins et 1 éleveur d'ovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 84 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

3 exploitants prévoient une cessation d'activité à moyen terme dont 2 successions dans le cadre familial.

2 corps de ferme sont situés dans le centre-bourg, les autres se répartissent à l'écart de la zone urbaine en périphérie.

4 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 3 exploitants ont investi dans l'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques en revente totale sur bâtiment, valorisation de haies en énergie biomasse, location de terres pour la production d'énergie renouvelable éolienne)
- 1 exploitant en circuit court vend des produits bio en magasin à la ferme : fabrication de farine et de pain à partir du blé de la ferme, gateaux battus et revente de produits bio issus des producteurs locaux
- 1 exploitant fait dépôt à la ferme de produits non issus de son exploitation et assure la gestion d'un site internet Locavore

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (agriculture biologique et charte de bonnes pratiques d'élevage)

Certains chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, manutention…)

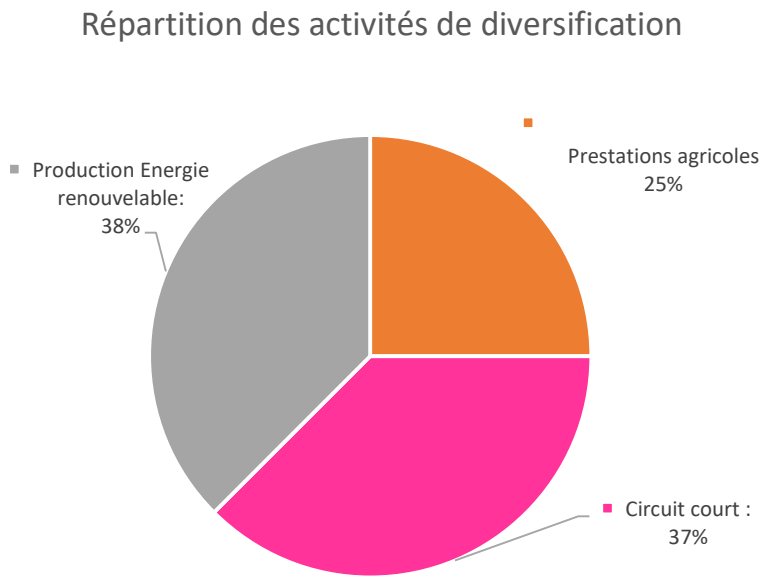


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projet(s) des exploitants de la commune

4 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet maraichage
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 3 projets d'Energie renouvelable photovoltaïque dont 2 sur nouveaux bâtiments

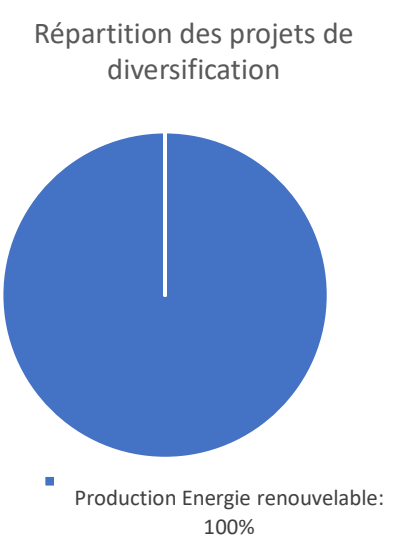


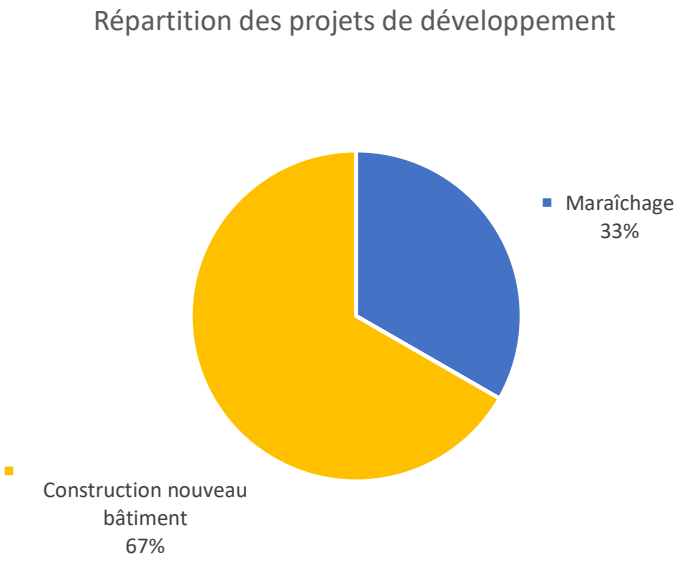


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants sur la chaussée

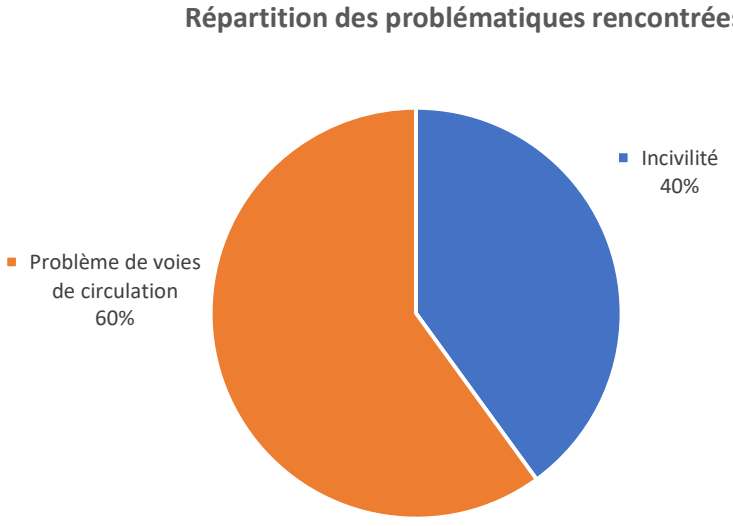


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FRANCASTEL - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

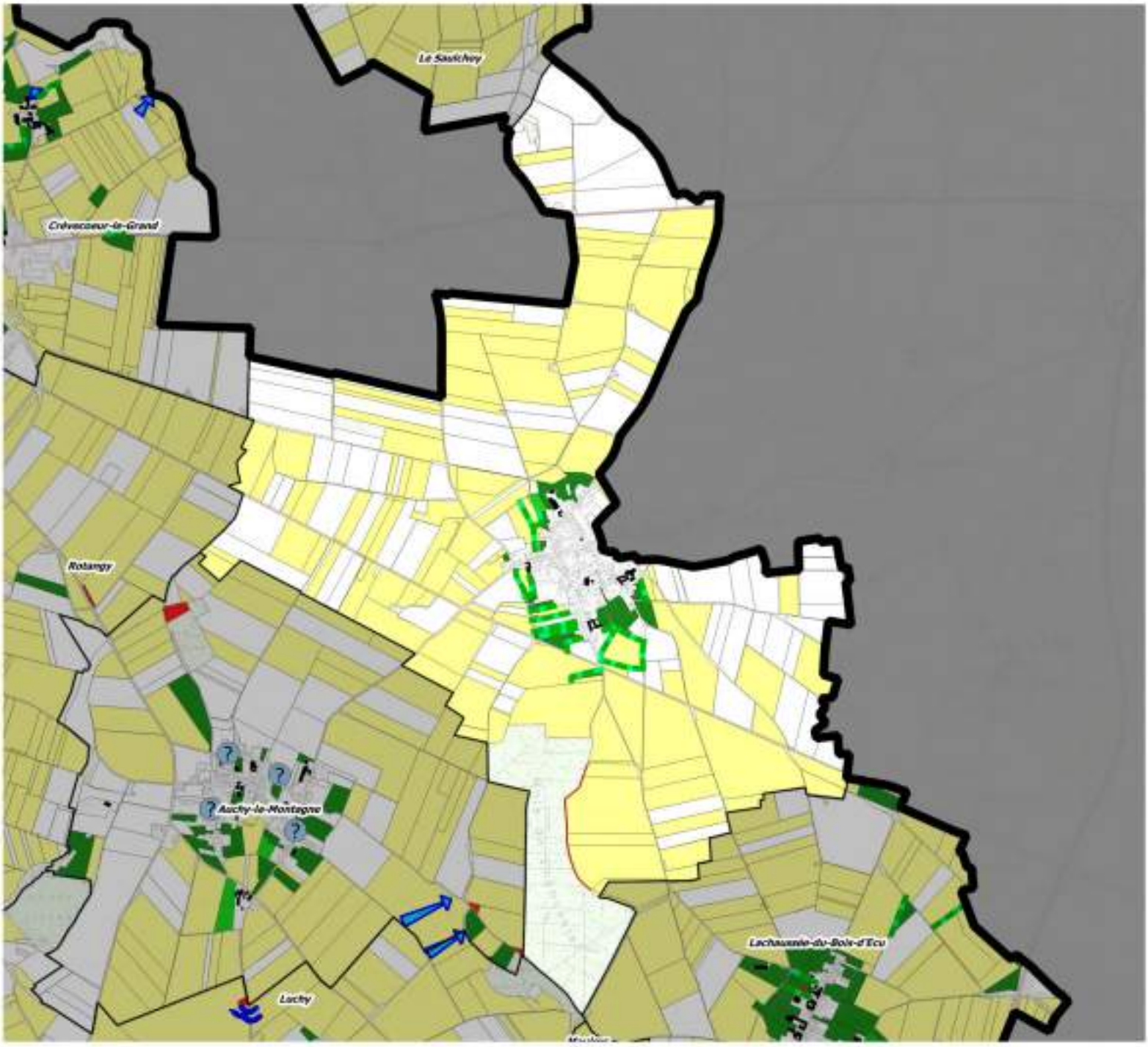


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FRANCASTEL - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

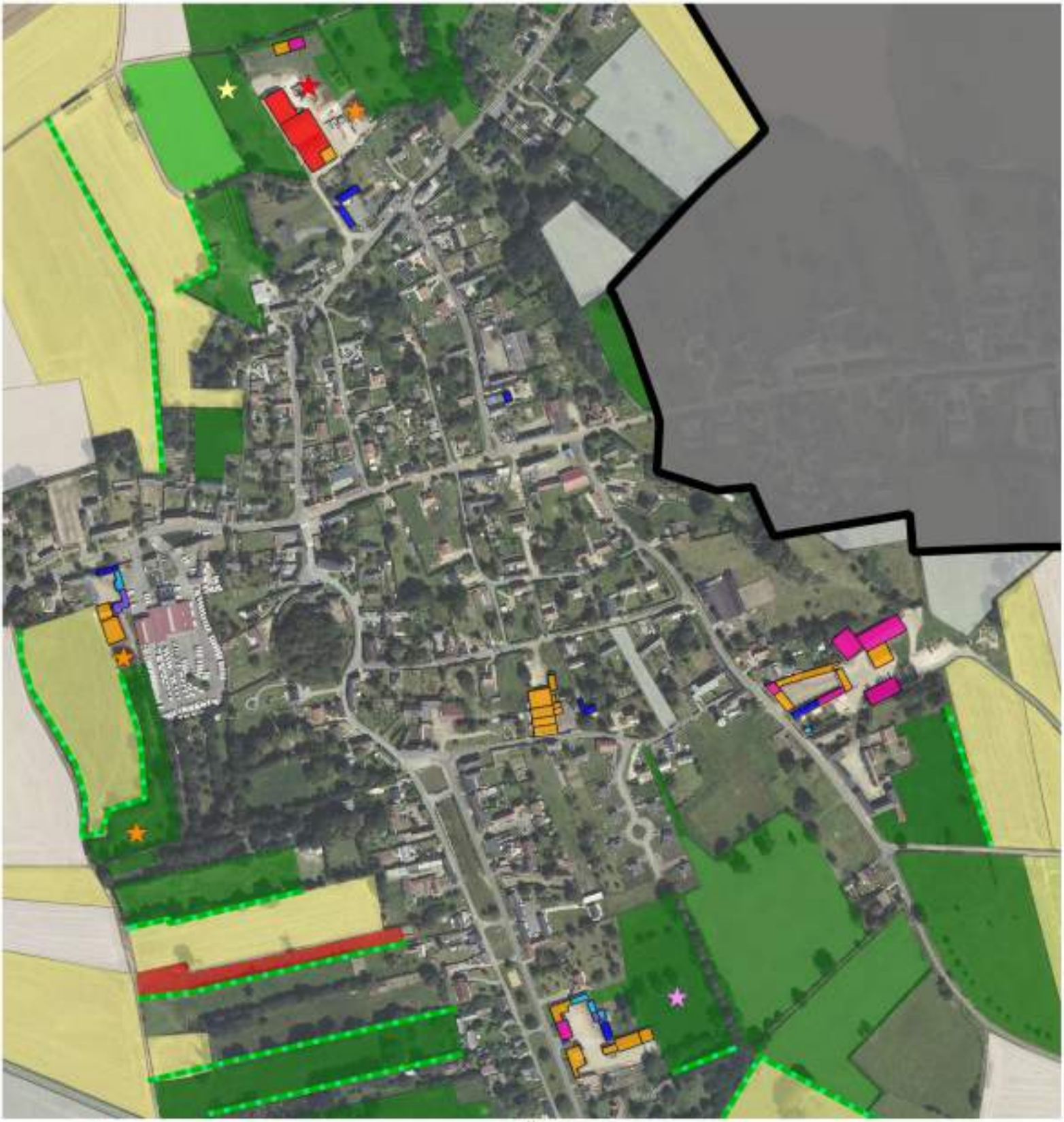

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FRANCASTEL - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

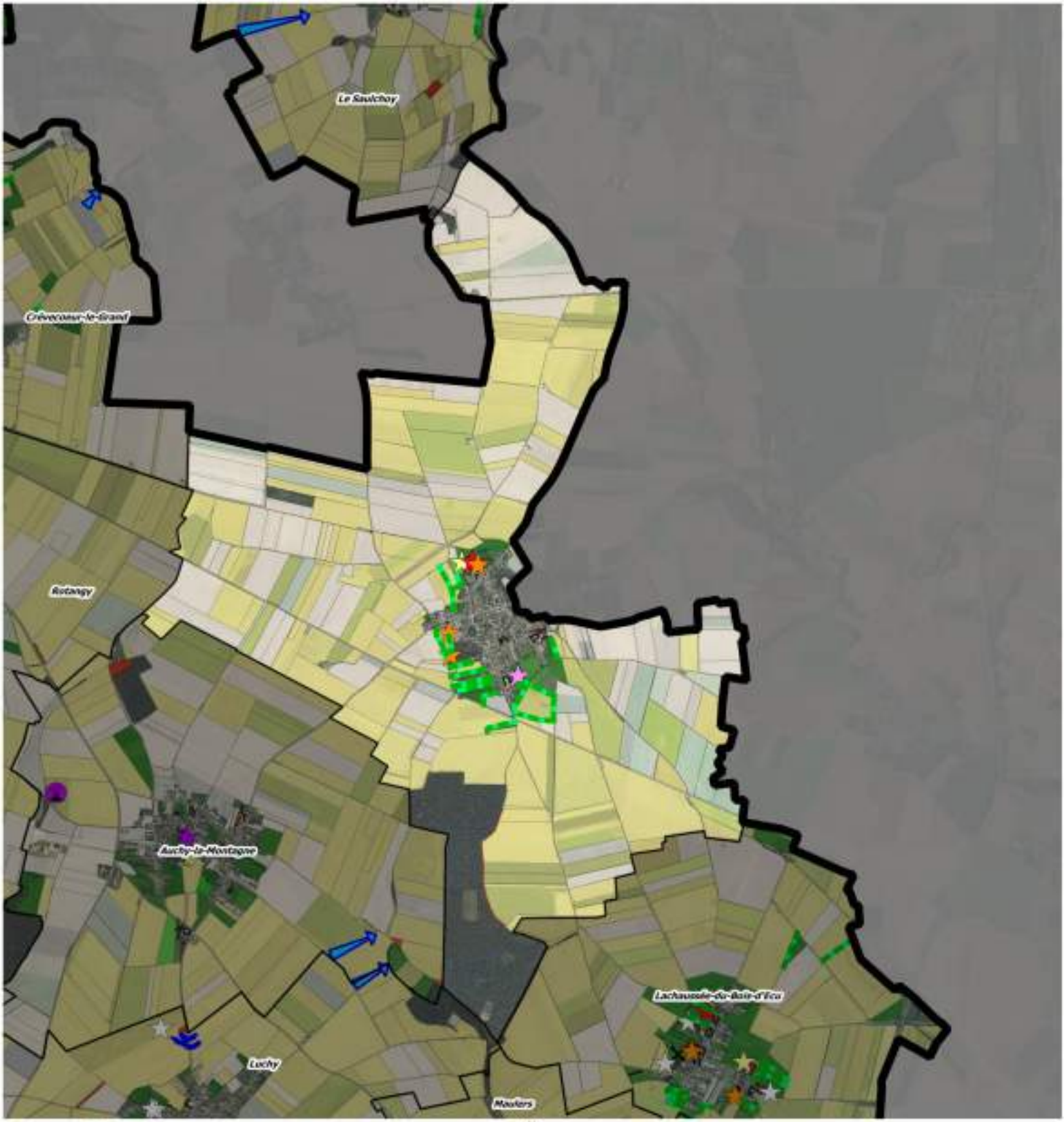


0 0.5 1 1.5 2 2.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **GUIGNECOURT**

Nombre d'exploitations en activité : 0

Nombre d'exploitations enquêtées : 0

AUCUNE EXPLOITATION AGRICOLE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de GUIGNECOURT - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

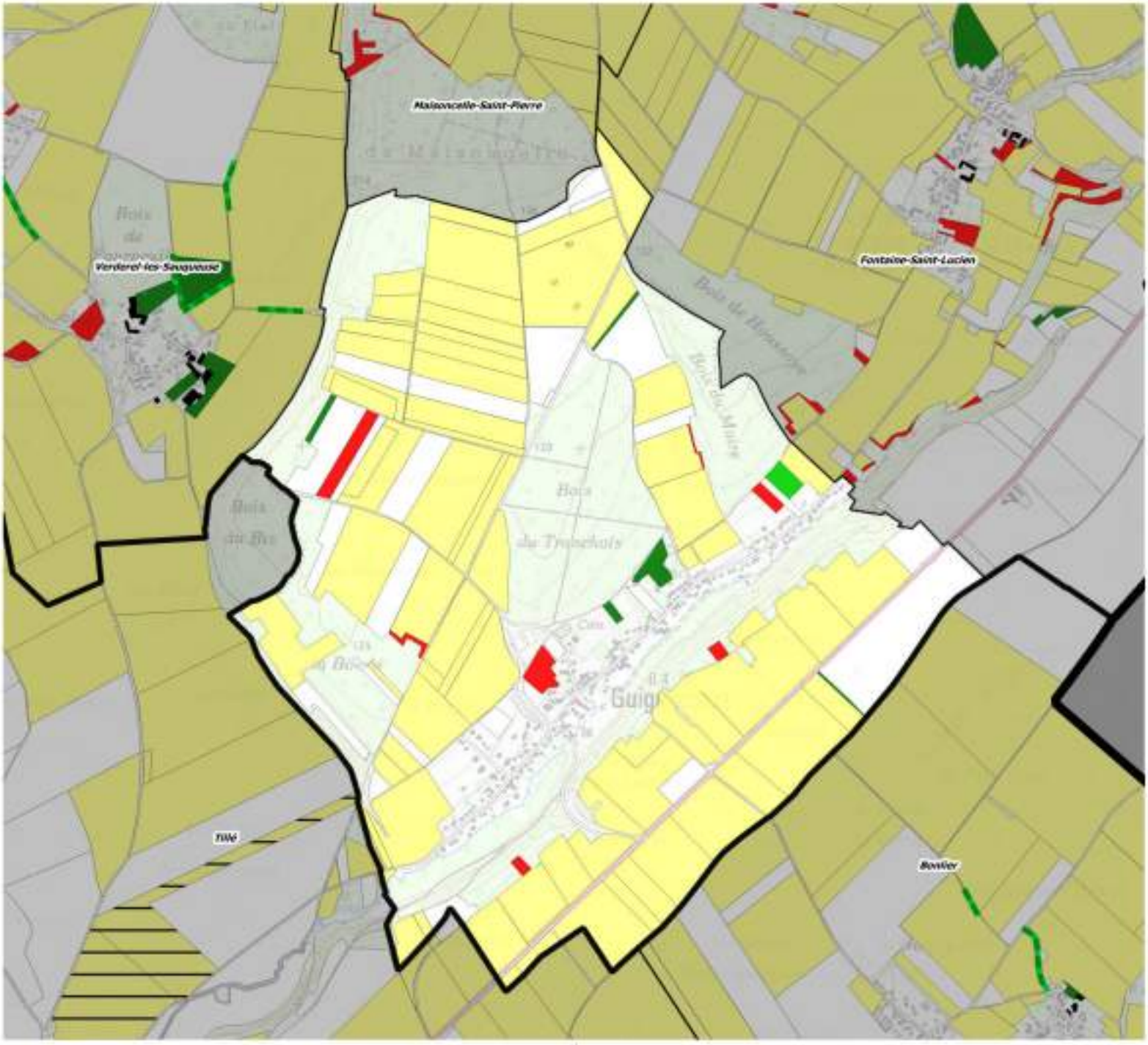


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de GUIGNECOURT - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

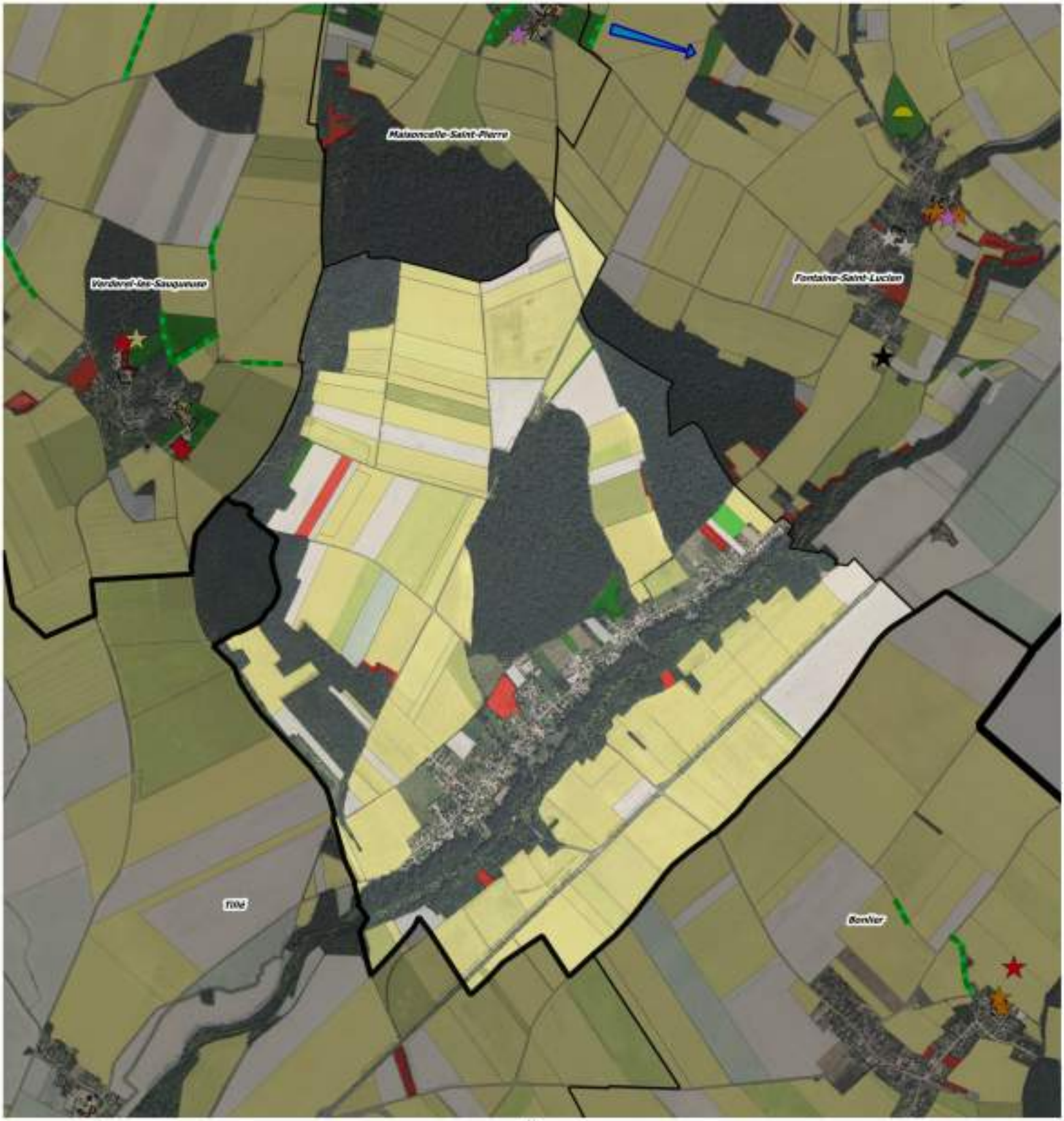


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **JUVIGNIES**

Nombre d'exploitations en activité : 9

Nombre d'exploitations enquêtées : 9

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 6 |
| En Société | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 6 |
| EARL | 2 |
| SCEA | 1 |

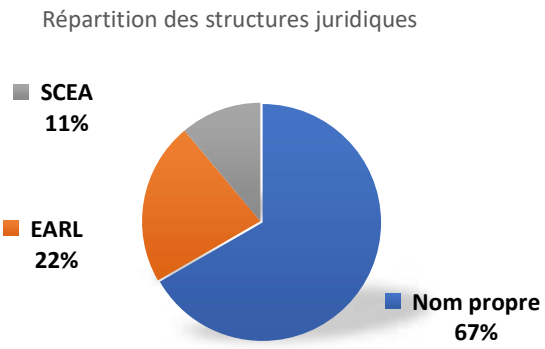


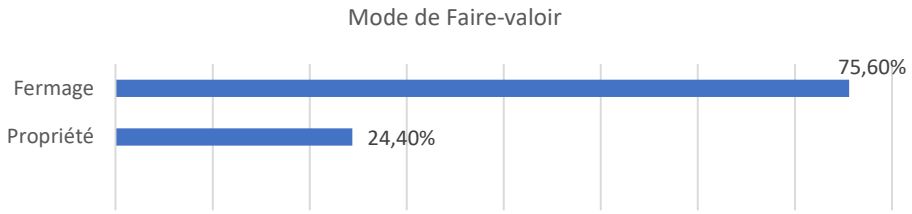


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 10 | 10 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 13 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

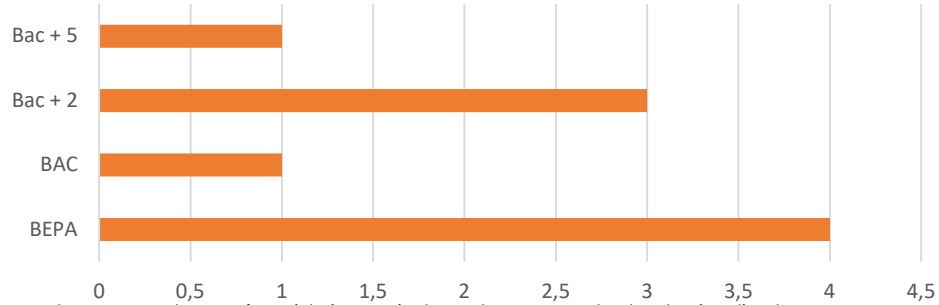


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 48 |
| Age minimum | 30 |
| Age maximum | 63 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

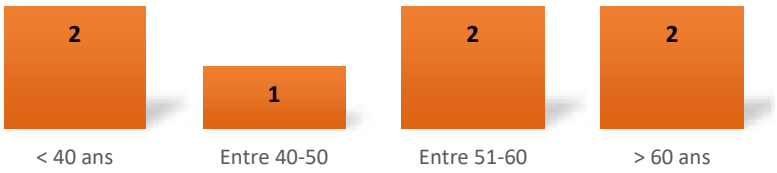


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 2 |
| Croisière | 6 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 1 |
| Inconnue | 2 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 4 |

Situation des exploitations

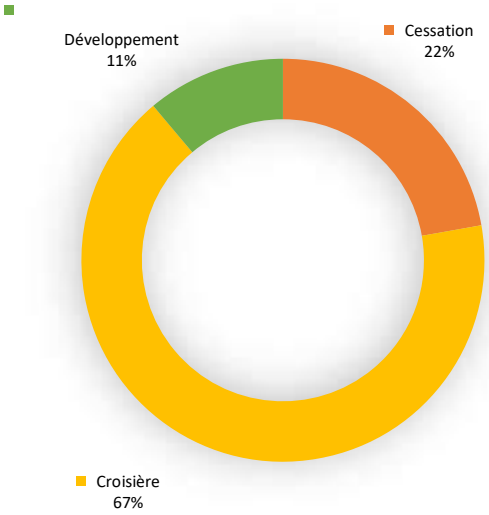


Perspective de succession

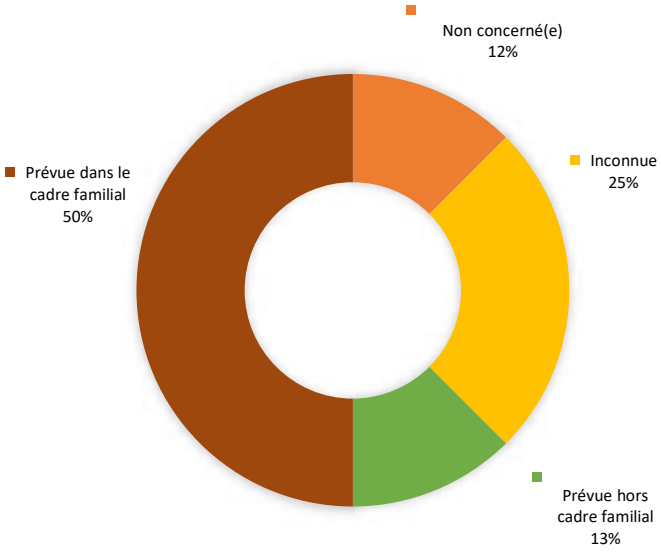


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 436 ha |
| **SAU moyenne** | 160 ha |
| **SAU minimum** | 14 ha |
| **SAU maximum** | 307 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 9 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 3 |
| > 200 ha | 2 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

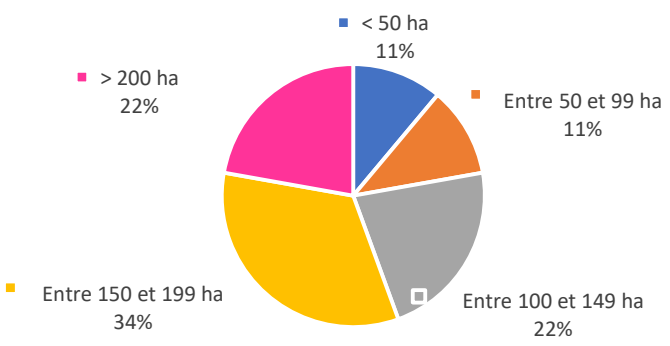


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **1318** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 891 |
| Oléagineux | 377 |
| Colza | 277 |
| Tournesol | 50 |
| Protéagineux | 50 |
| **Cultures industrielles** | **63** |
| Betteraves sucrières | 63 |
| Lin fibres | 15 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **28** |
| Permanentes | 25 |
| Temporaires | 3 |
| **Jachères** | **17** |

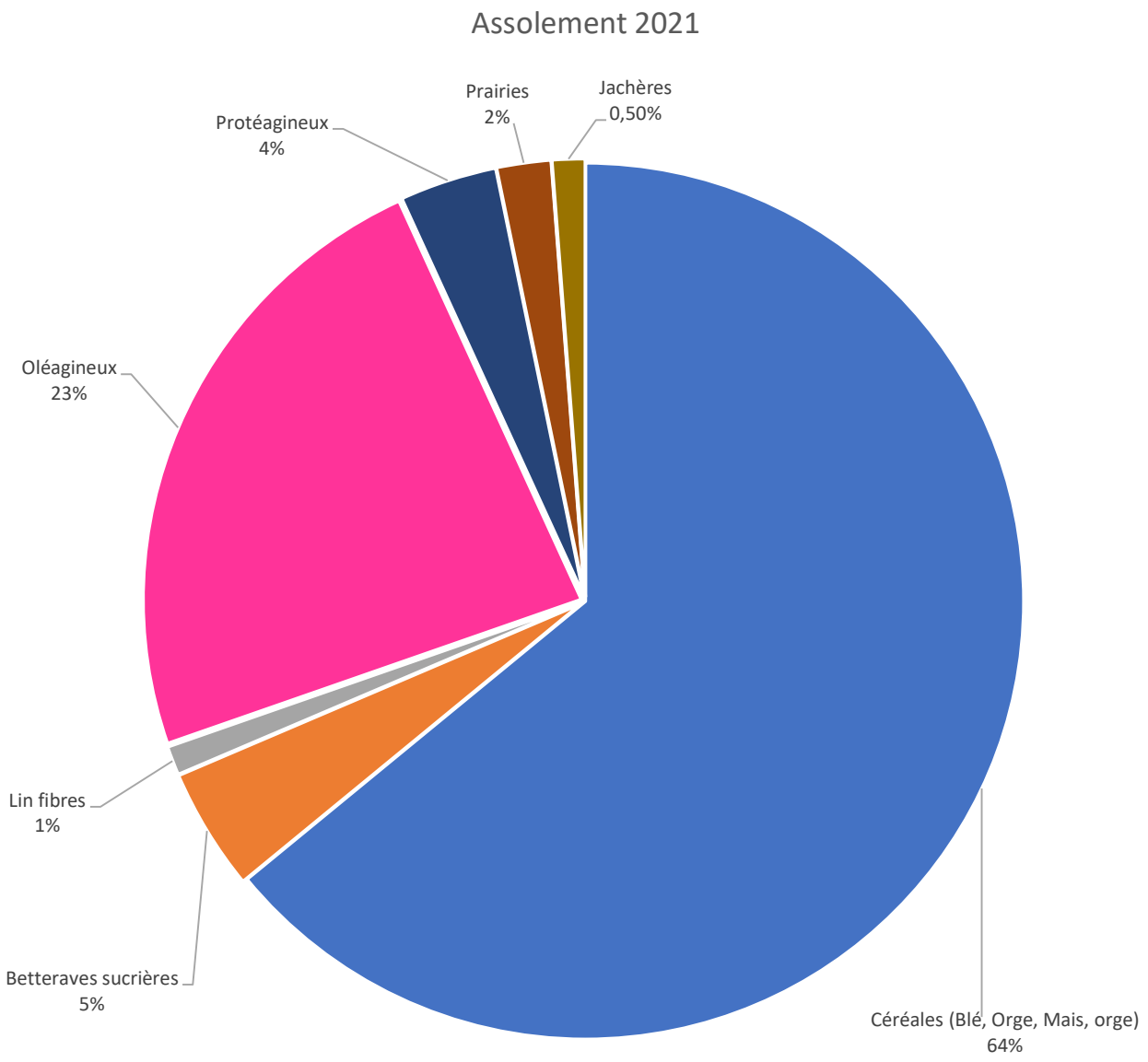


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 1

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitant | 1 | 12 |
| Bovins engraissement | 1 | 3 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

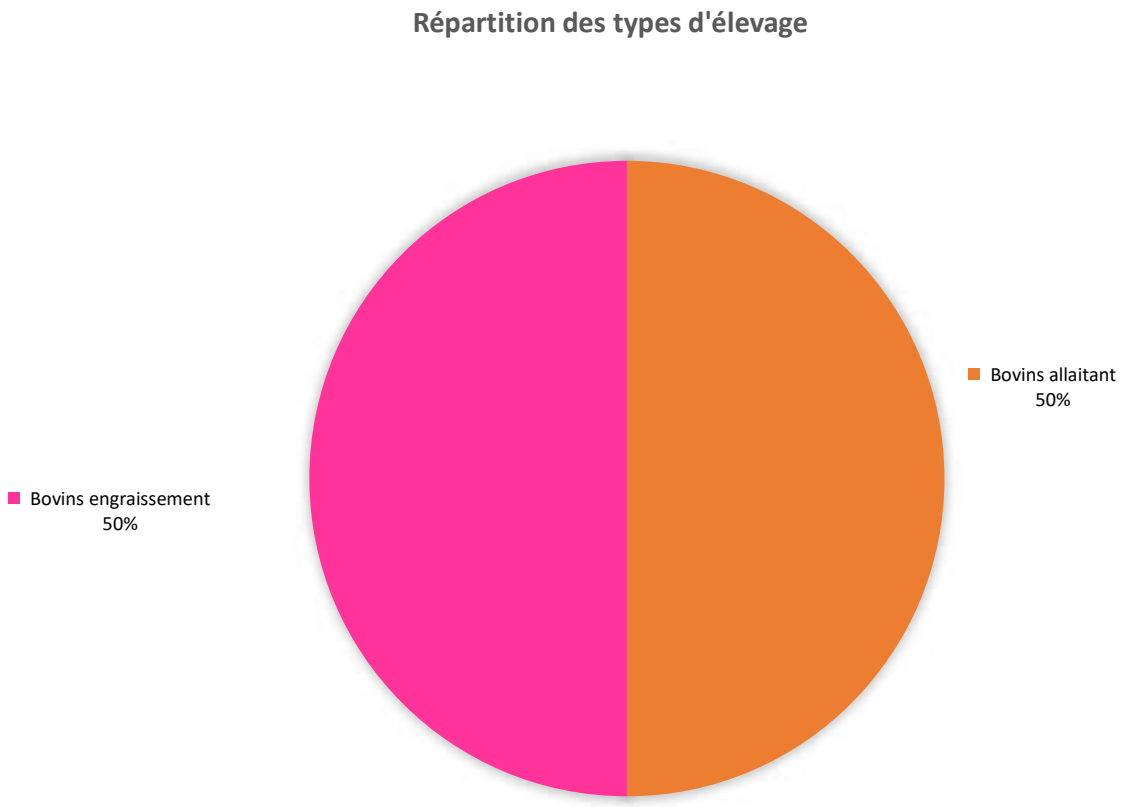


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 7 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 3 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

9 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune d'un éleveur de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 160 ha soit bien au dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg,hameaux et plaine).
2 corps de ferme sont situés dans le centre-bourg du village, 6 exploitations se répartissent en périphérie de la zone urbaine et 1 structure est située dans un hameau au nord de la commune.

On compte 2 perspectives de cessation à moyen terme avec succession prévue dans le cadre familial.

2 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :
- 1 propose des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 exploitant a investi dans la pose de panneaux photovoltaïques en revente totale

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (Agriculture de conservation des sols et certification environnementale)

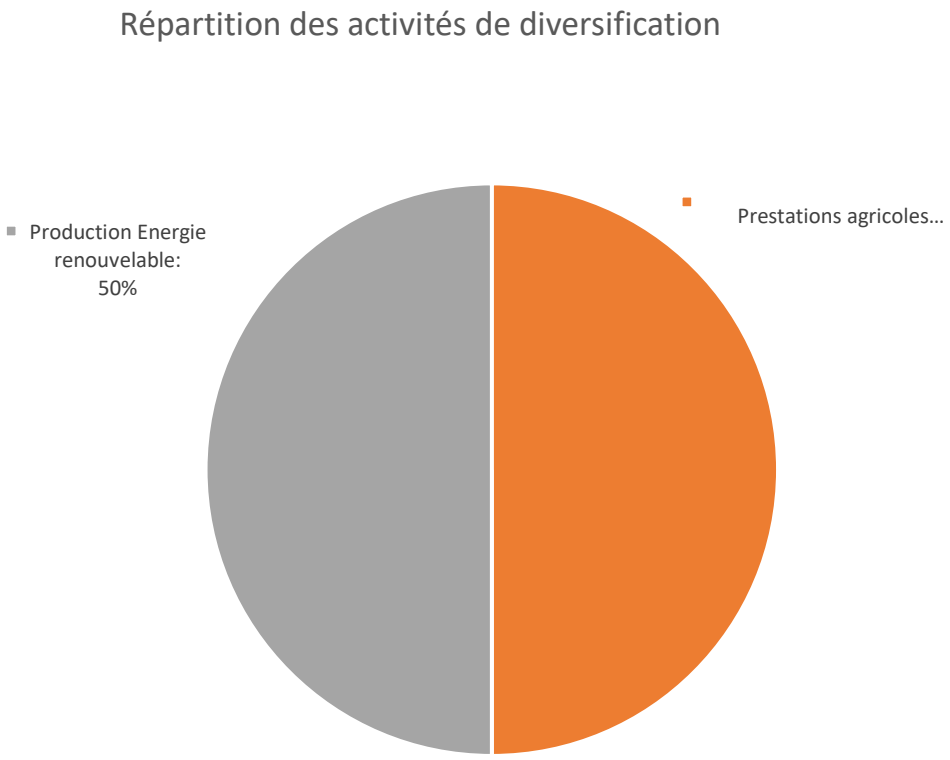


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

7 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet d'autre culture/élevage
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 1 projet d'augmentation de cheptel
- 2 projets de délocalisation du corps de ferme
- 1 projet de vente en circuit court dans le cadre d'une reprise familiale
- 6 projets d'Energie renouvelable dont 1 projet d'énergie biomasse (bois déchiqueté) et 5 projets photovoltaïques (2 sur nouveaux bâtiments)

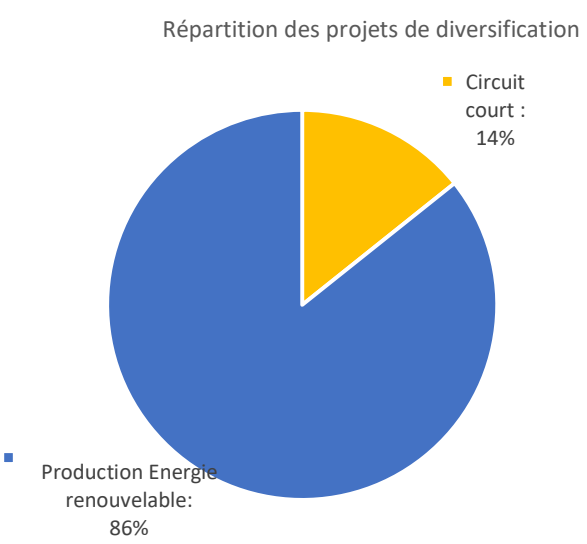


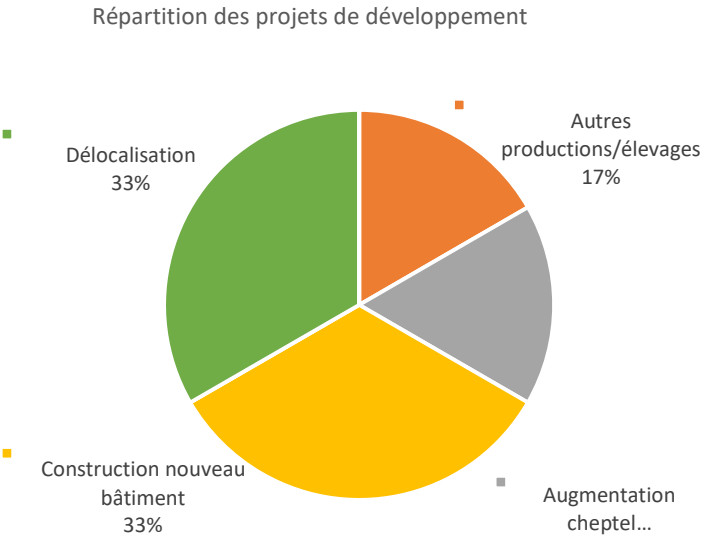


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (surtout sur les plateformes betteravières)
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants sur la chaussée et au franchissement de carrefour (Tillé D1001)
- Des conflits de voisinage

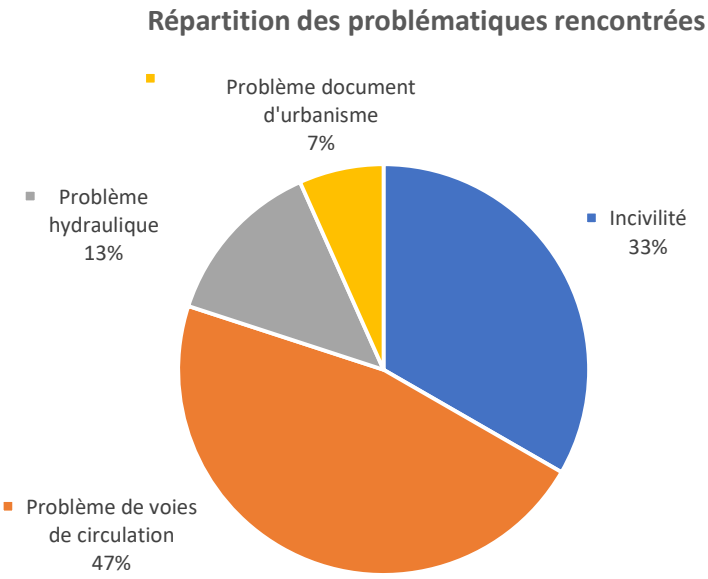


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de JUVIGNIES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

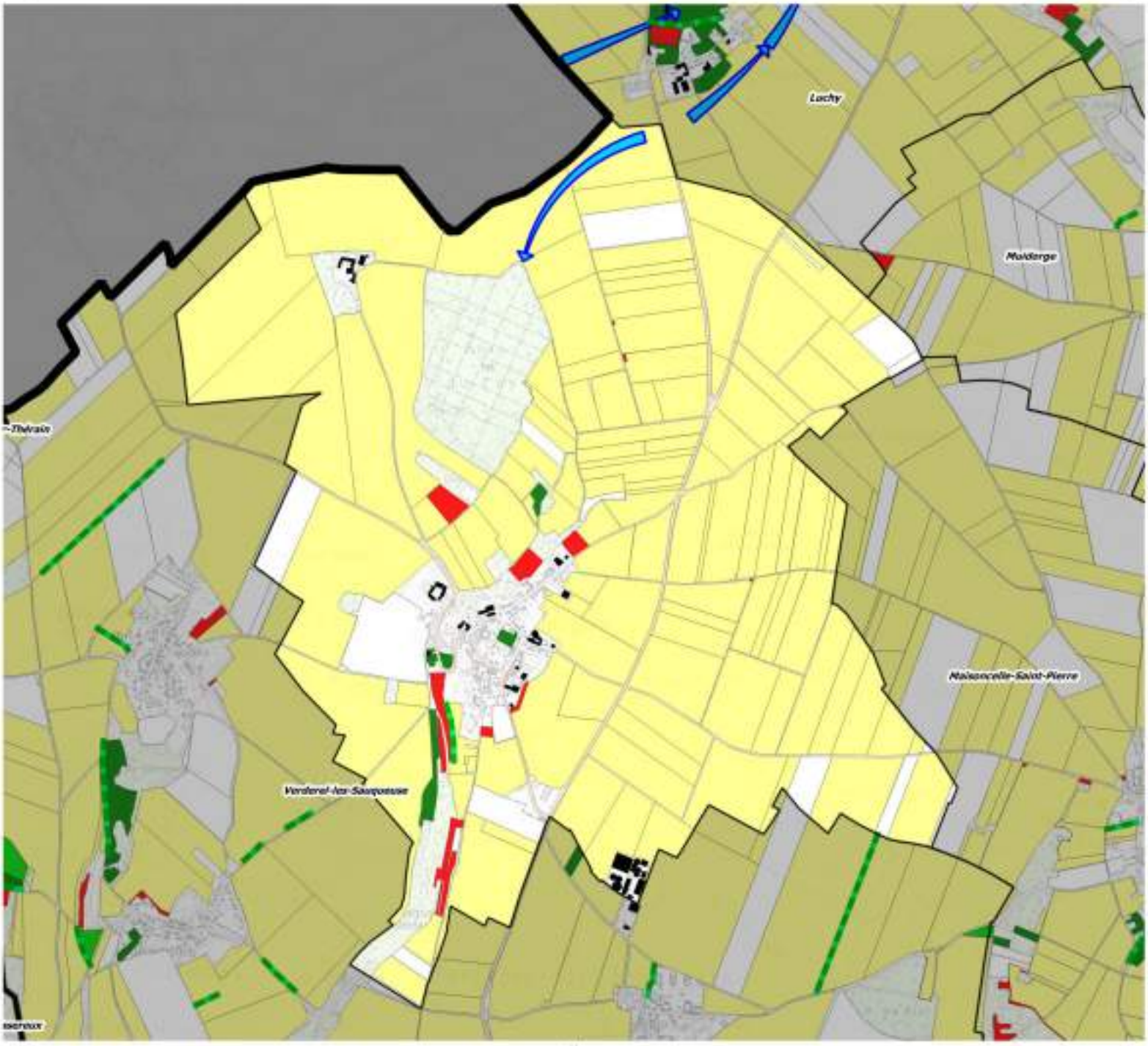


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de JUVIGNIES - Bâti agricole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de JUVIGNIES - Bâti agicole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de JUVIGNIES - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

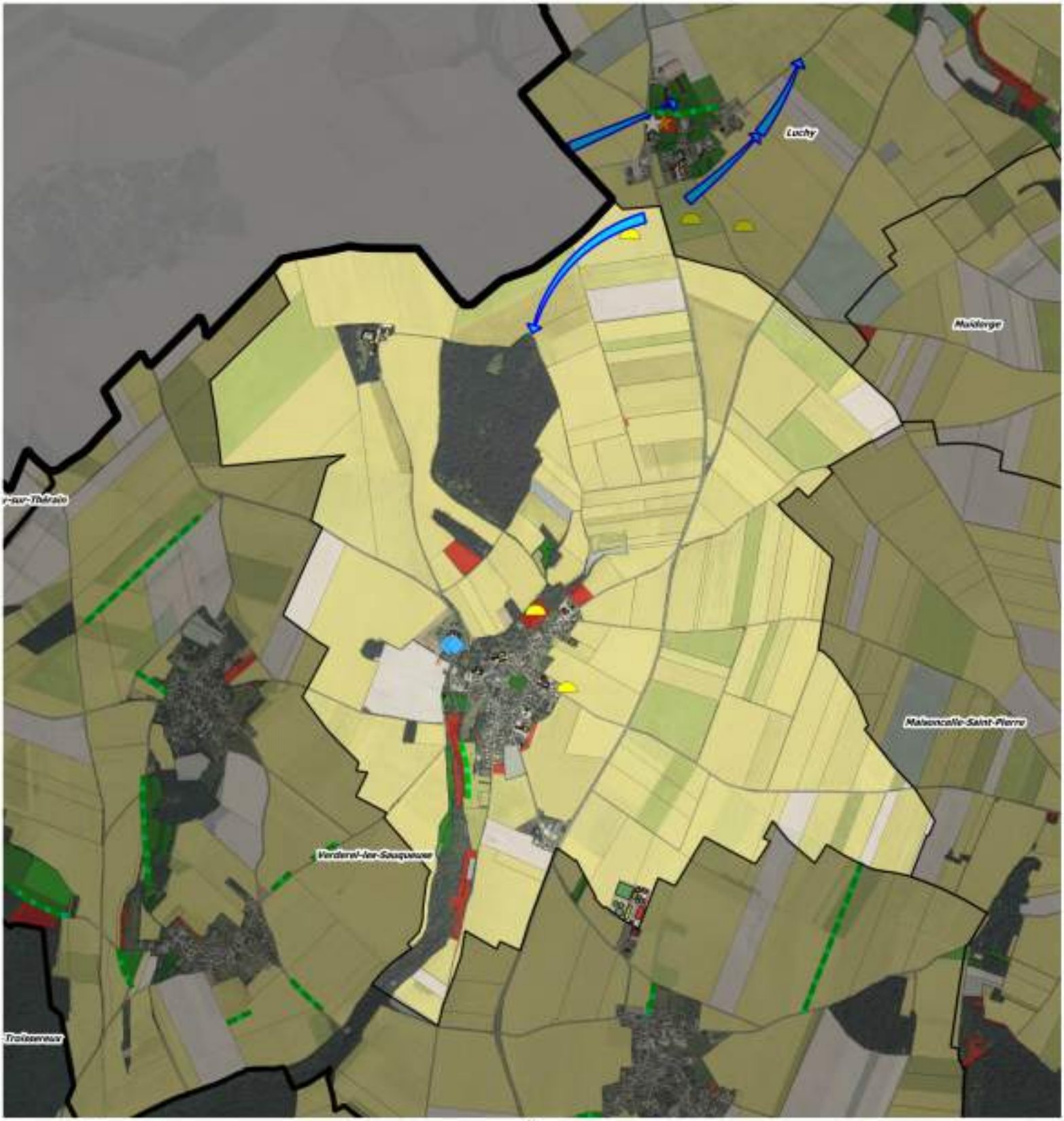


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LACHAUSSEE DU BOIS D'ECU**

Nombre d'exploitations en activité : 7 Nombre d'exploitations enquêtées : 7

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 1 |
| En Société | 6 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 1 |
| EARL | 4 |
| GAEC | 2 |

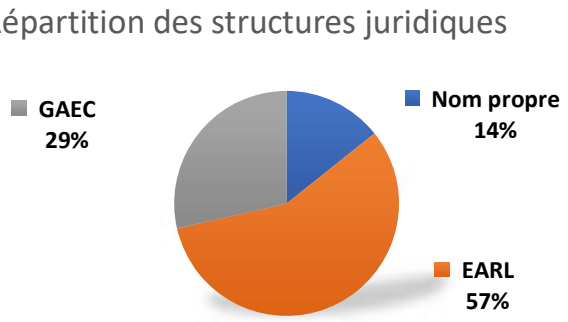


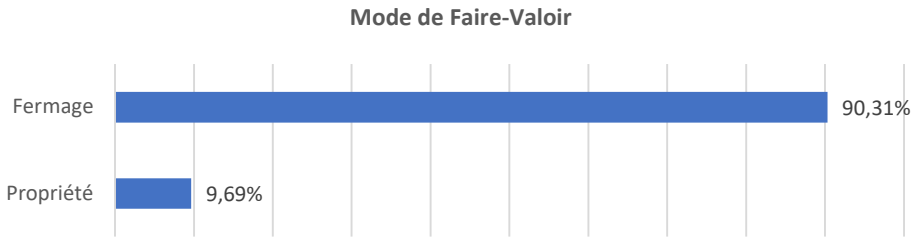


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 12 | 12 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 3 | 3 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 18 |
| Personnes à temps partiel** | 2 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

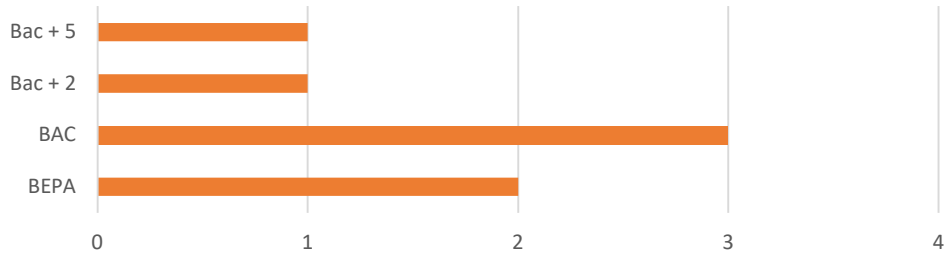


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 53 |
| Age minimum | 36 |
| Age maximum | 76 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

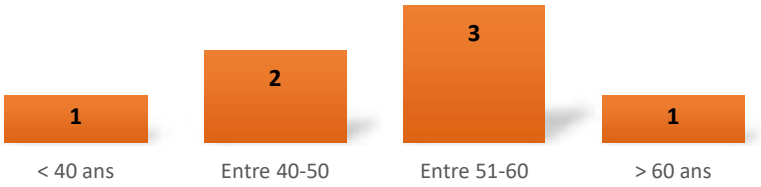


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 6 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 4 |
| Inconnue | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 1 |

Situation des exploitations

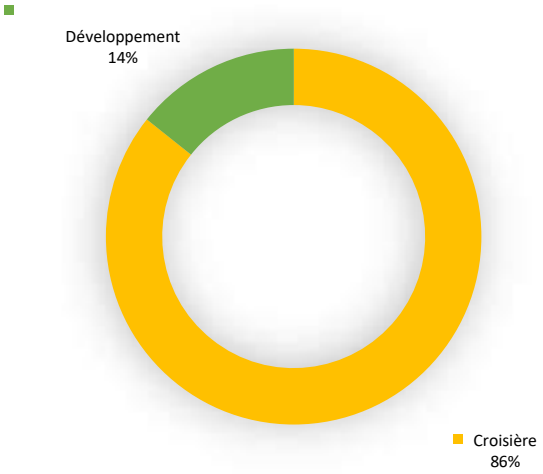


Perspective de succession

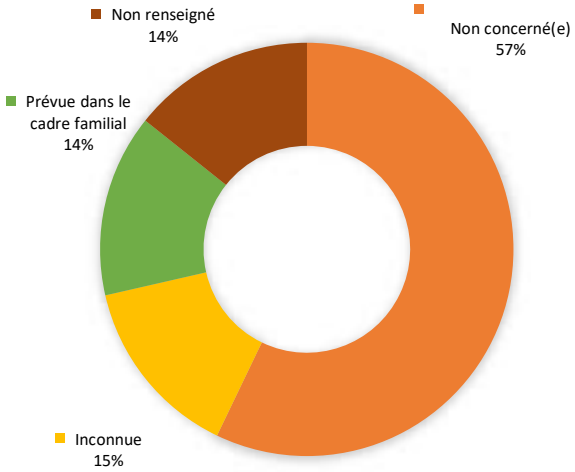


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 042 ha |
| **SAU moyenne** | 150 ha |
| **SAU minimum** | 101,00 ha |
| **SAU maximum** | 218 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 8 |
| Minimum | 5 |
| Maximum | 14 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| Entre 100 et 149 ha | 3 |
| Entre 150 et 199 ha | 3 |
| > 200 ha | 1 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

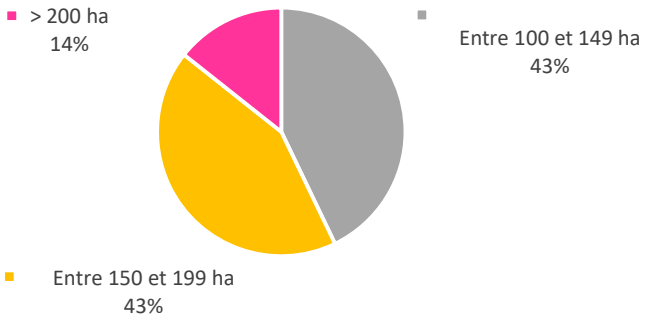


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **764** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 659 |
| Oléagineux | 102 |
| Colza | 94 |
| Tournesol | 5 |
| Protéagineux | 3 |
| **Cultures industrielles** | **63** |
| Betteraves sucrières | 58 |
| Lin fibres | 5 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **85** |
| Permanentes | 81 |
| Temporaires | 4 |
| **Cultures dérobées** | **14** |
| **Jachères** | **6** |
| **Fourrage** | **46** |
| **Maraichage** | **4** |
| **Autres cultures*** | **63** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

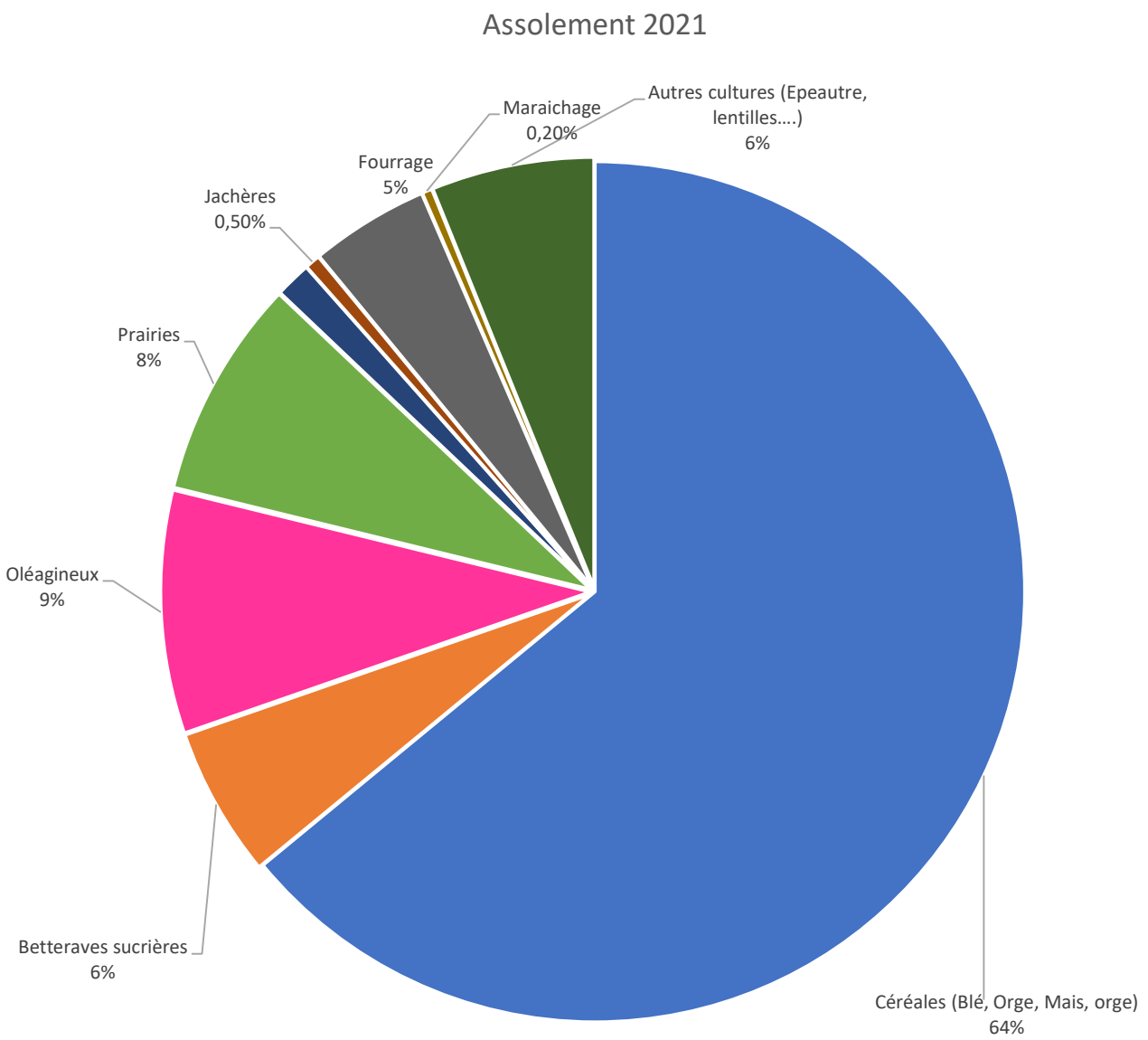


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 6

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 4 | 408 |
| Bovins allaitant | 1 | 30 |
| Poules pondeuses | 2 | 18 000 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

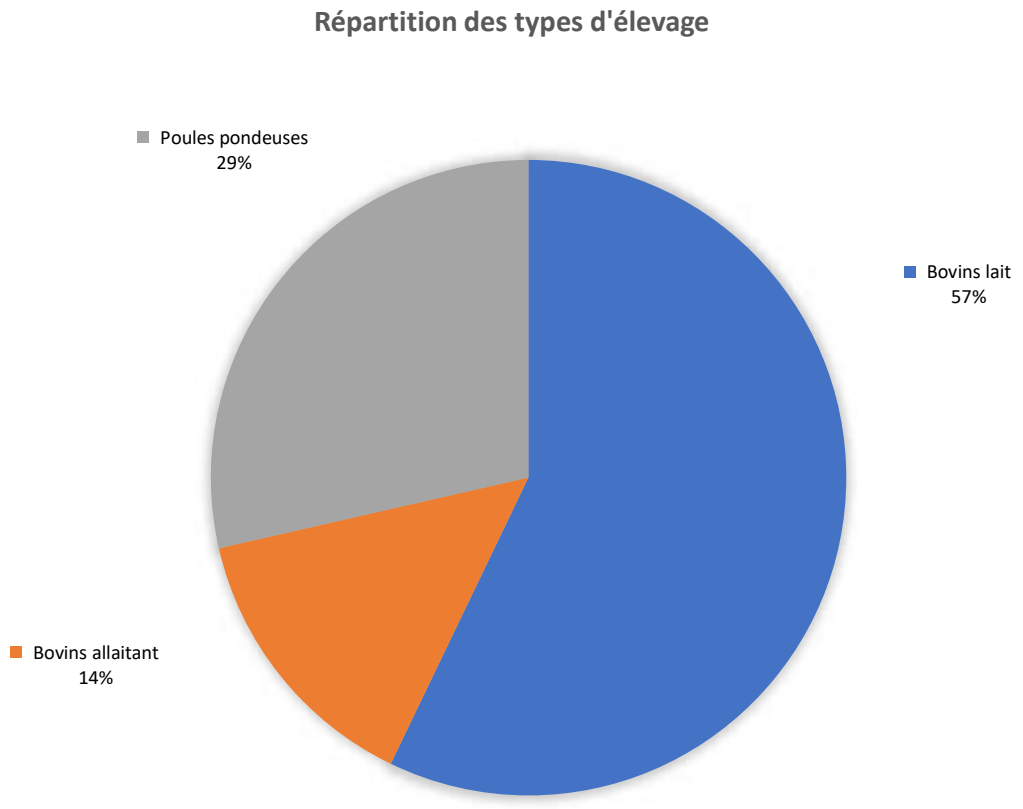


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |
| ICPE Déclaration | 4 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 5 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

7 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 6 éleveurs : 4 bovins/ovins et 2 éleveurs de poules pondeuses.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 150 ha soit bien en dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

5 corps de ferme se répartissent au coeur de la zone urbaine et 2 structures sont situées en périphérie au sud-est de la commune.

5 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 2 exploitants ont investi dans l'énergie renouvelable ( pose de panneaux photovoltaïques en revente totale sur bâtiment et valorisation de haies en production d'énergie biomasse)
- 2 exploitants sont engagés dans une démarche de circuit court. 1 éleveur de bovins vend des produits laitiers (yaourt, crème, fromage blanc) en magasin à la ferme avec distributeur automatique, les produits sont transformés à la ferme, ils sont aussi distribués sur le site approlocal pour la restauration collective (site de commande en ligne réservé aux professionnels), auprès de la Ruche qui dit Oui de Bailleul sur Therain, sur les marchés de St Just en Chaussée, Breteuil, Chambly ainsi qu'auprès de revendeurs (Coeur de Picardie) et 1 éleveur de poules pondeuses bio vend les œufs mais aussi des lentilles auprès de l'AMAP des Sablons et de la Ruche qui dit Oui de St Paul ainsi qu'à la ferme avec 1 distributeur automatique.

A noter qu'un éleveur bovin lait a créé un laboratoire de transformation de lait de 110 m² mais n'a pas eu la possibilité de lancer l'activité pour raison de santé. Celui-ci pourrait mettre à disposition ce labo.

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (charte de bonnes pratiques d'élevage)

Certains chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, …)

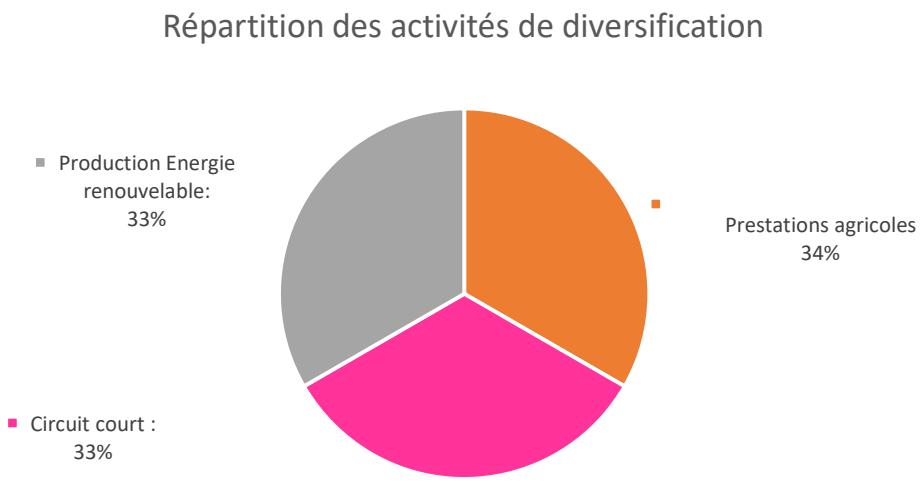


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

6 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet irrigation
- 2 projets d'autres productions élevage
- 5 projets d'énergie renouvelable photovoltaïque dont 4 sur nouveaux bâtiments
- 4 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 1 projet de reprise ou d'agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'irrigation

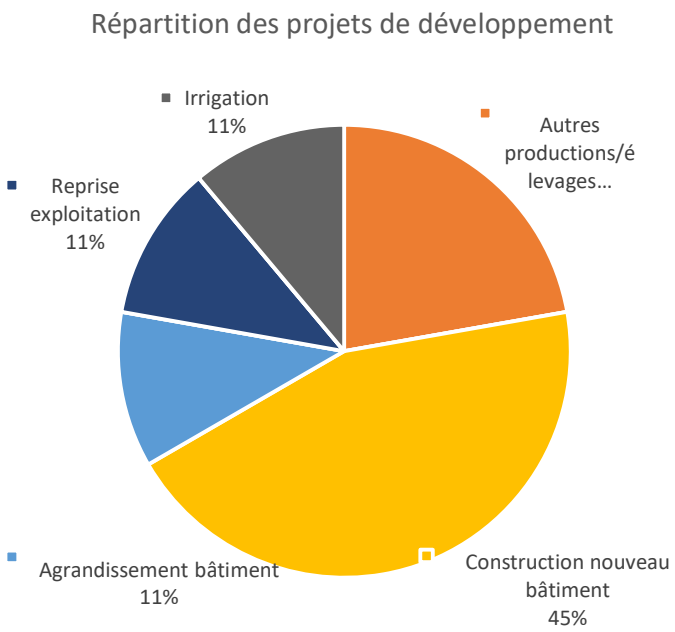


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (sur les tas de fumier)
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants sur la chaussée et au franchissement de carrefour

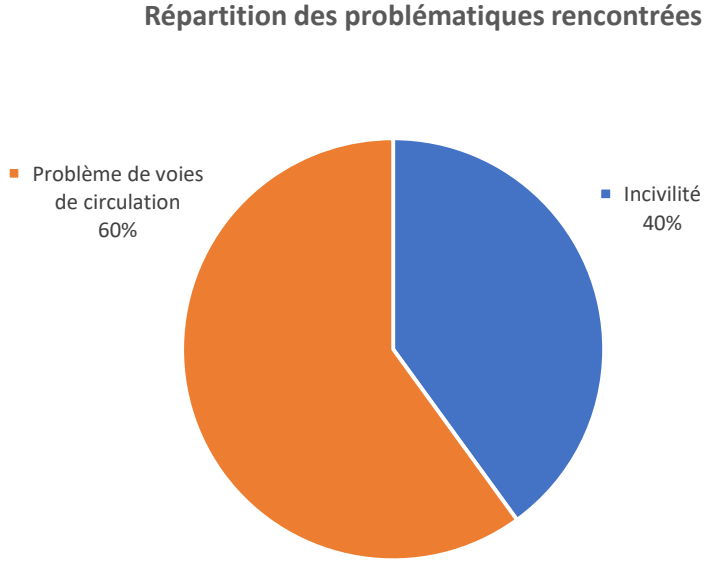


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LACHAUSSEE DU BOIS D'ECU - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

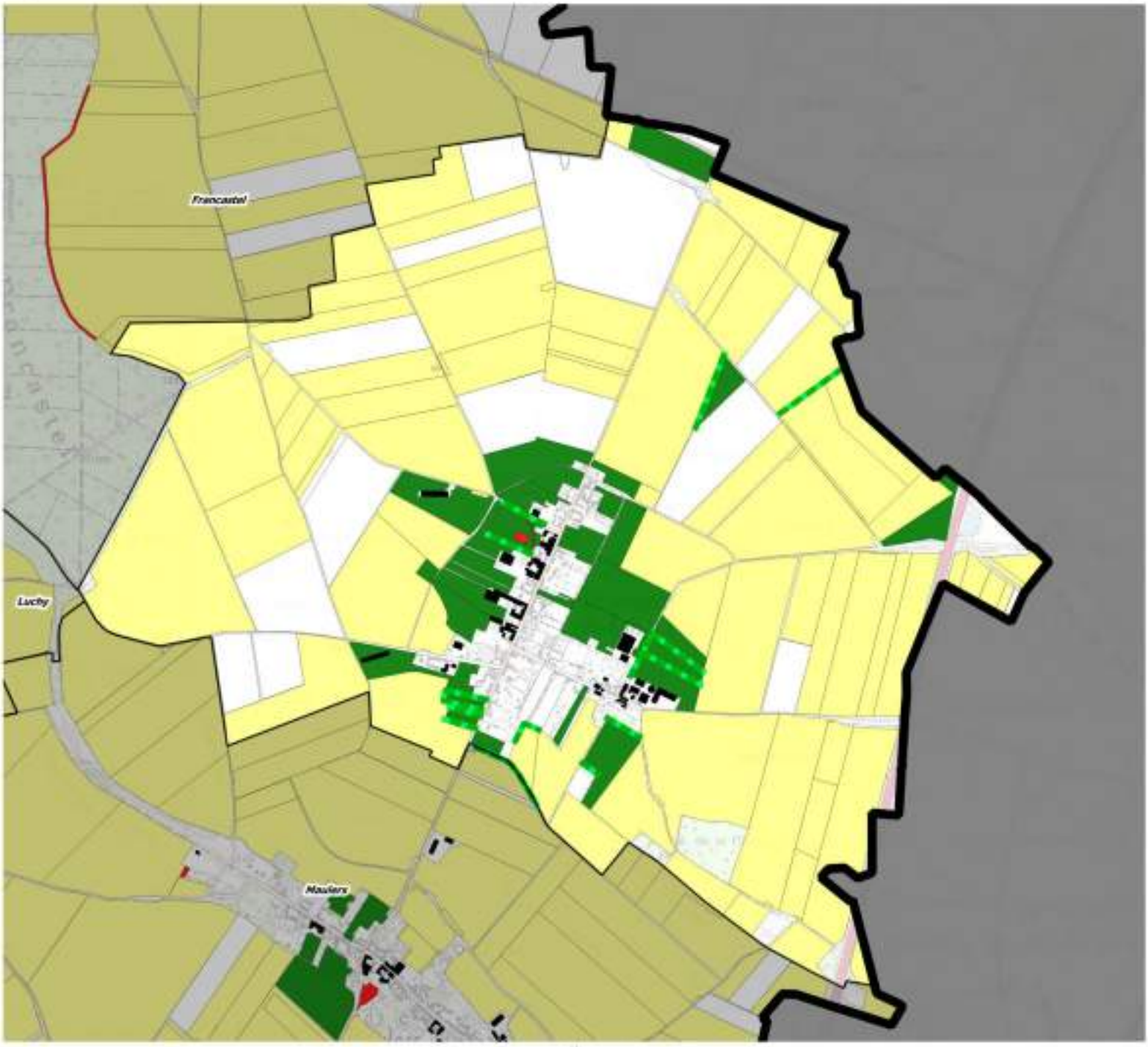


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LACHAUSSEE DU BOIS D'ECU - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LACHAUSSEE DU BOIS D'ECU - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

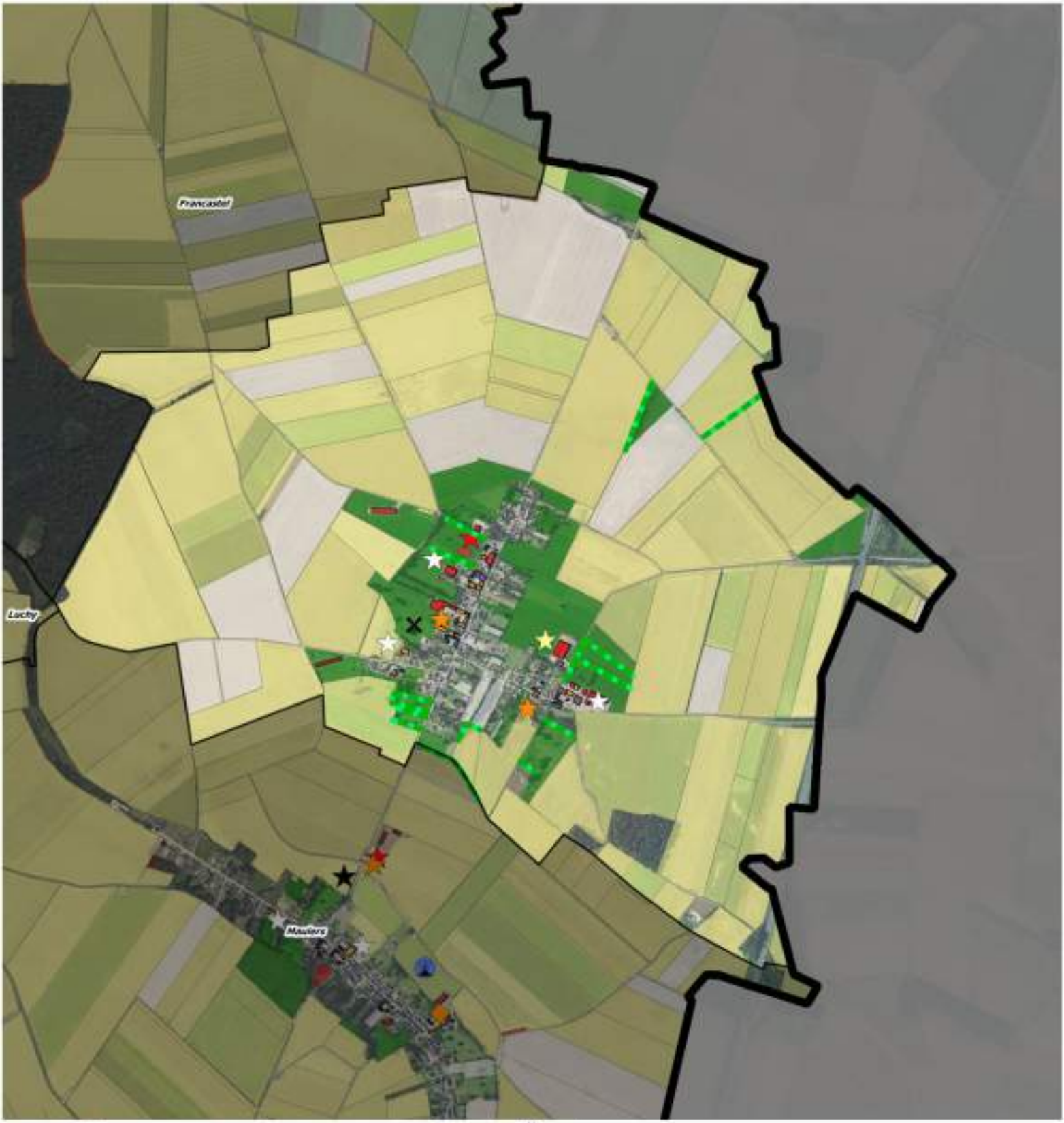


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LE SAULCHOY**

Nombre d'exploitations en activité : 4

Nombre d'exploitations enquêtées : 4

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 2 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 1 |
| GAEC | 1 |

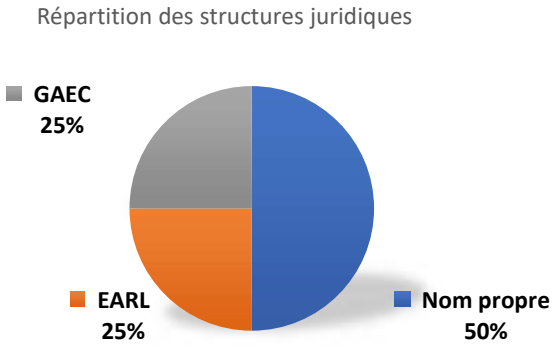


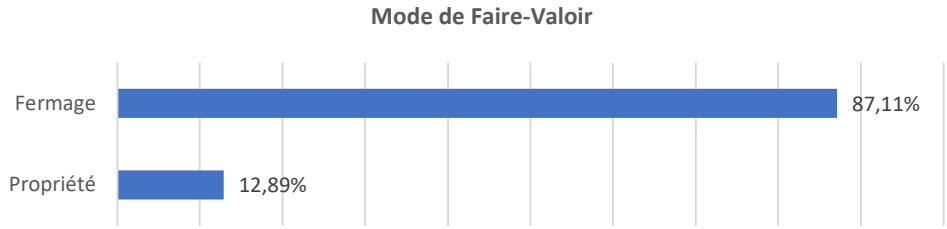


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 4 | 4 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 4 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

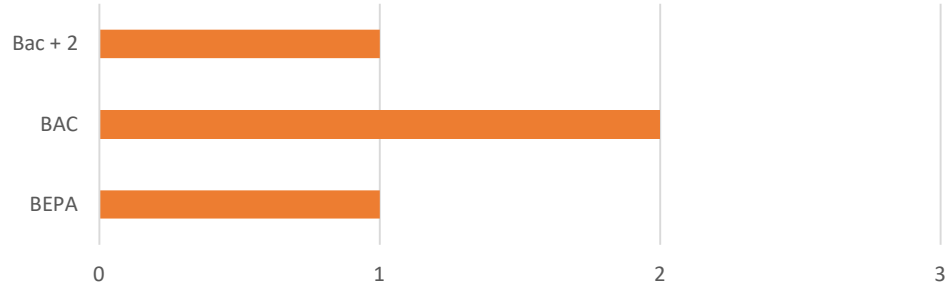


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 49 |
| Age minimum | 33 |
| Age maximum | 69 |

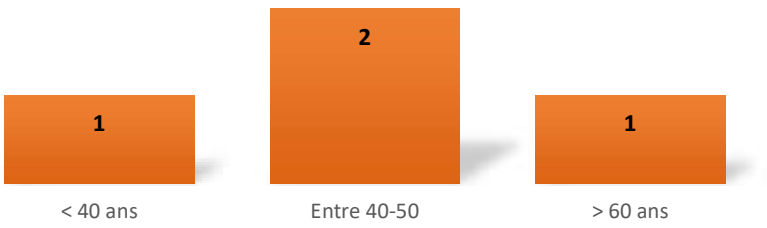


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 4 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Inconnue | 2 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

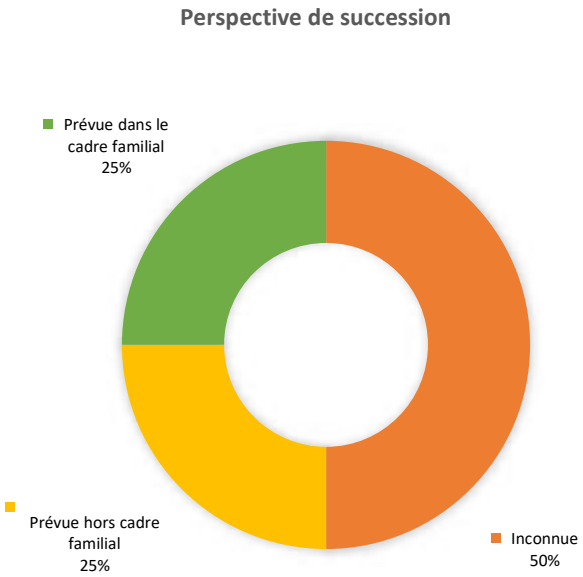


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 283 ha |
| **SAU moyenne** | 80 ha |
| **SAU minimum** | 9 ha |
| **SAU maximum** | 172 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 9 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

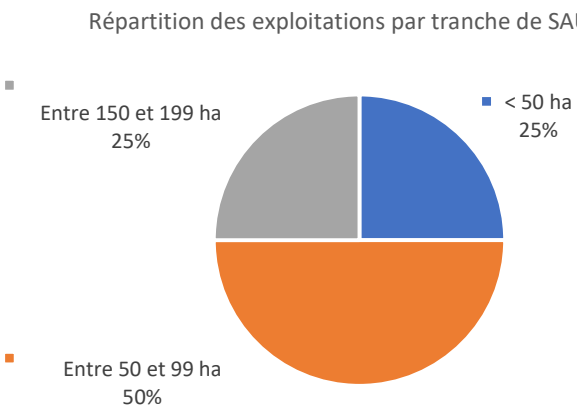


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **259** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 209 |
| Oléagineux | 50 |
| Colza | 50 |
| **Cultures industrielles** | **11** |
| Betteraves sucrières | 11 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **2** |
| Permanentes | 2 |
| Temporaires | 0 |
| **Fourrage** | **2** |
| **Autres cultures*** | **9** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

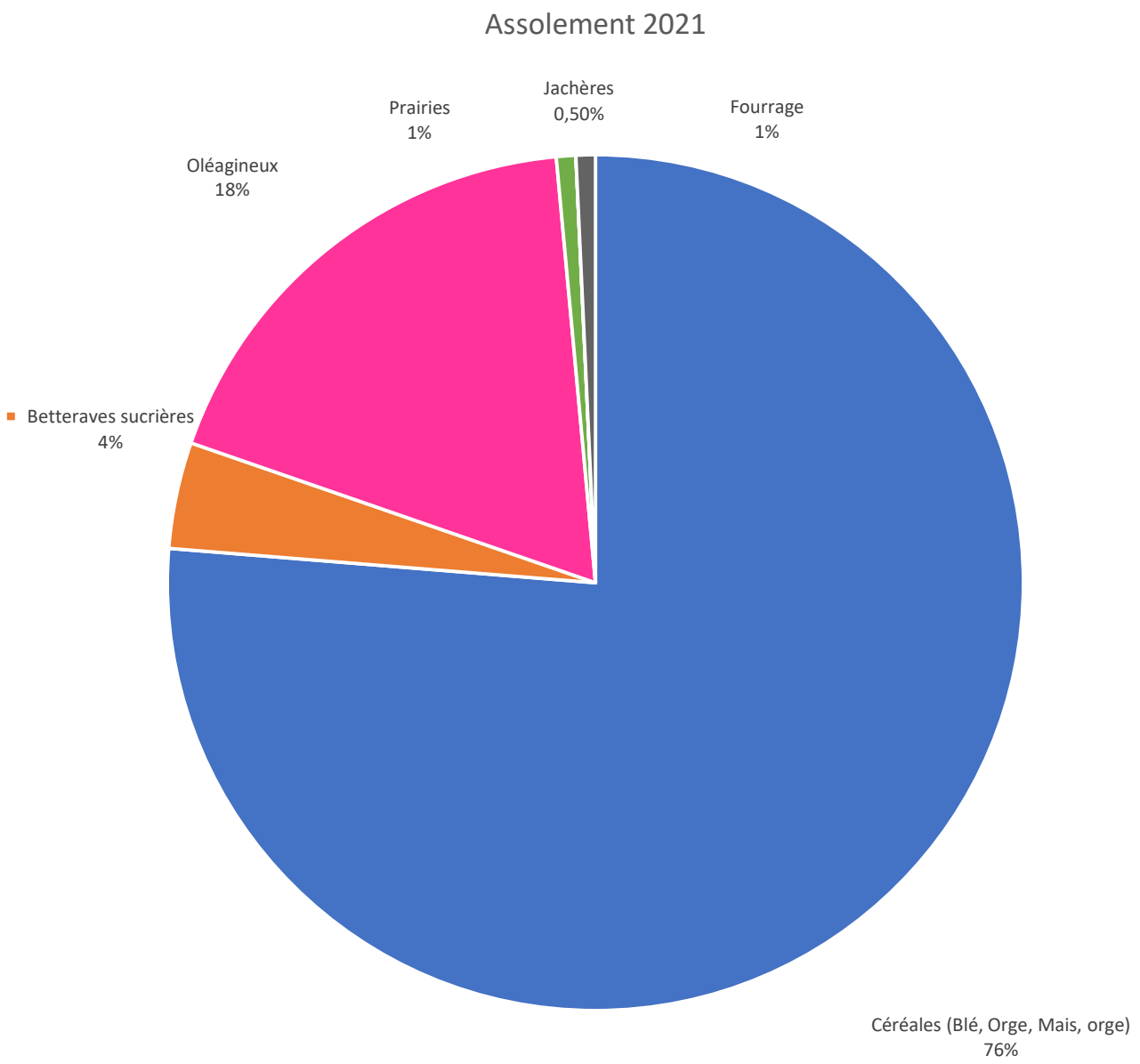


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins engraissement | 1 | 130 |
| Ovins | 1 | 28 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

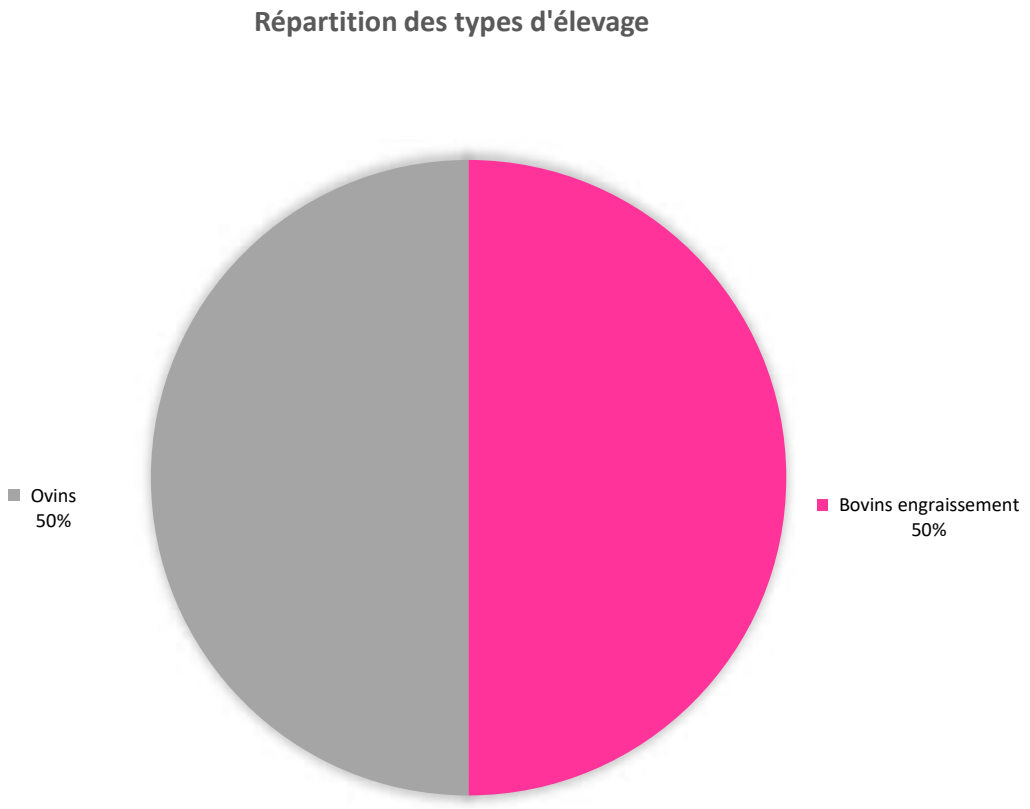


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |
| ICPE Déclaration | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 3 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

4 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 2 éleveurs : 1 élevage de bovins et 1 élevage d'ovins

La SAU moyenne de ces exploitations est de 80 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les 4 exploitations se répartissent au coeur du centre-bourg de la commune.

2 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification:
- 1 propose des prestations de travaux agricoles par le biais d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 est engagé dans une démarche de circuit court en vendant à la ferme des moutons et agneaux
- 1 valorise ses haies en production d'énergie biomasse

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (certification environnementale niveau 2)

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement …)

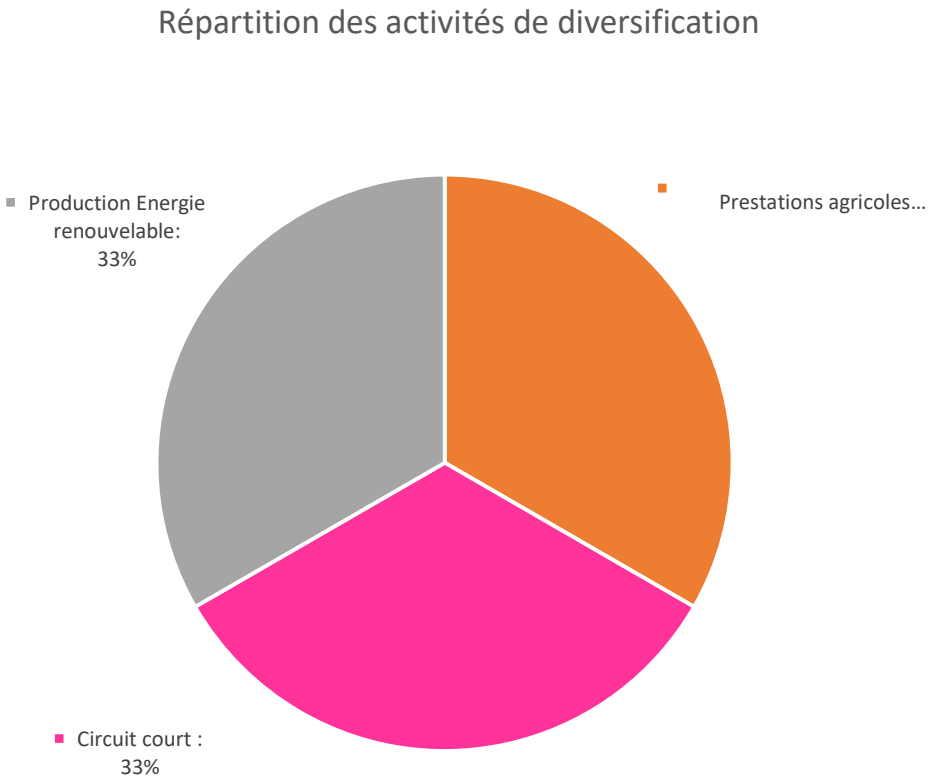


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification et de développement :
- 1 projet agritourisme
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 1 projet de construction de nouveau bâtiment
- 1 projet de production d'énergie renouvelable sur nouveau bâtiment
- 1 projet de prestation de pension de chevaux

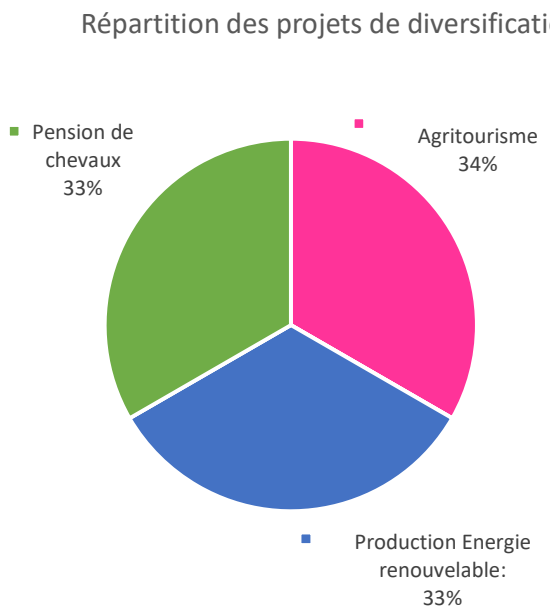


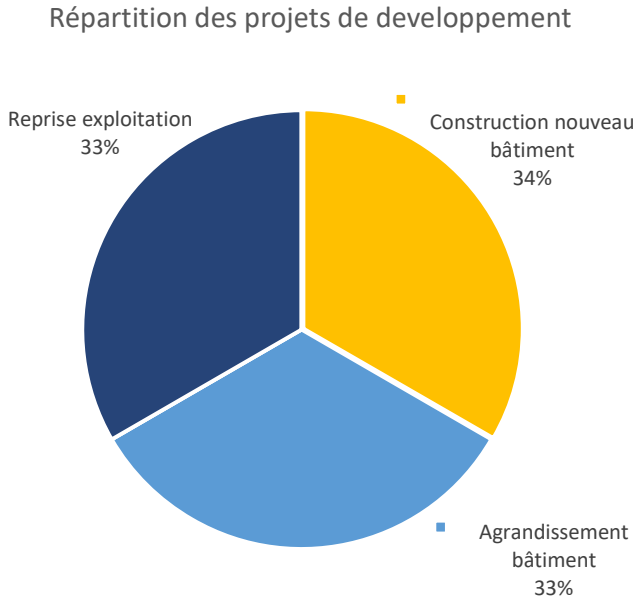


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins détériorés par les passages de quads (zone nord)
- Le dépôt sauvage de déchets (sur les tas de fumier, au niveau de Catheux-Le Saulchoy et Le Saulchoy-Domelier)
- Les problèmes de circulation liés à la vitesse de circulation dans le village, à l'étroitesse des voies, aux stationnements gênants sur la chaussée et au franchissement de carrefour
- 2 exploitants signalent un problème de ruissellement

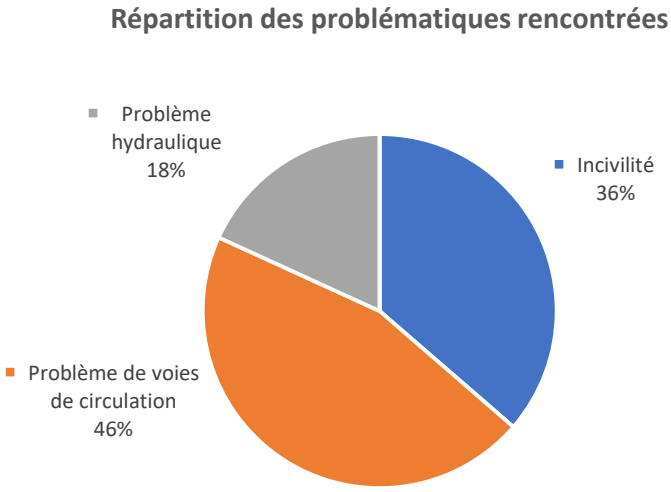


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE SAULCHOY - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE SAULCHOY - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE SAULCHOY - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

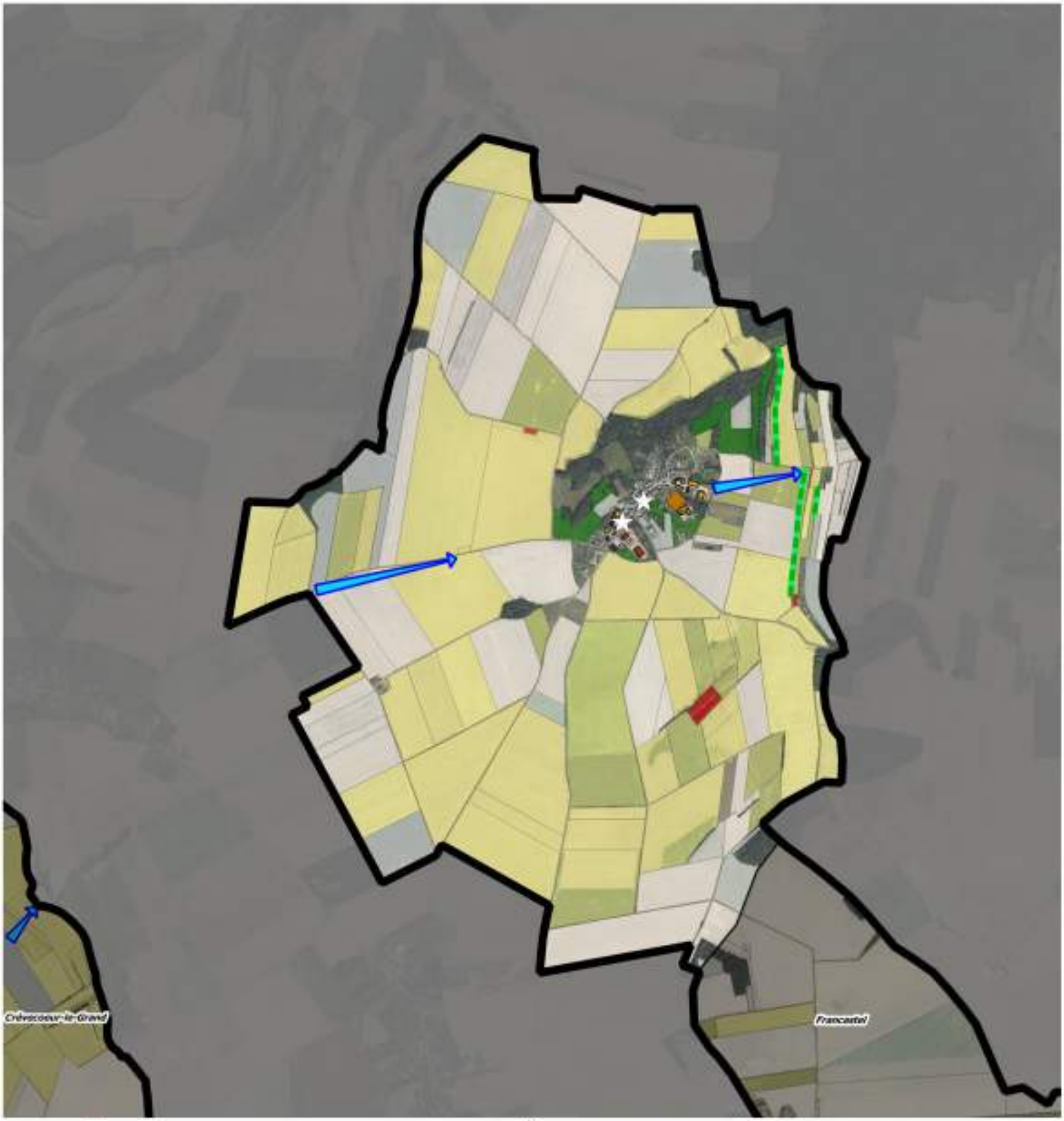


N
W E
S

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LUCHY**

Nombre d'exploitations en activité : 8

Nombre d'exploitations enquêtées : 8

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 4 |
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 4 |
| EARL | 4 |

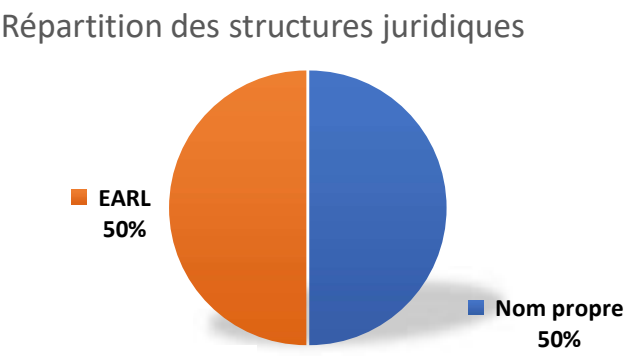


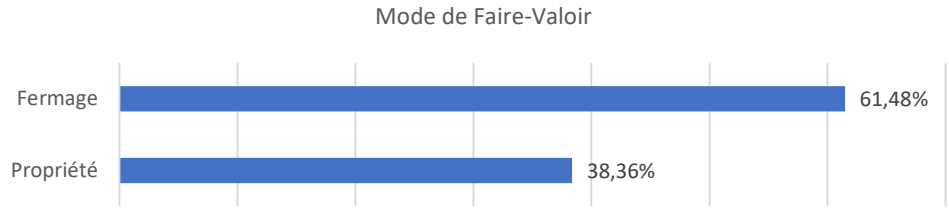


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 8 | 8 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 10 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

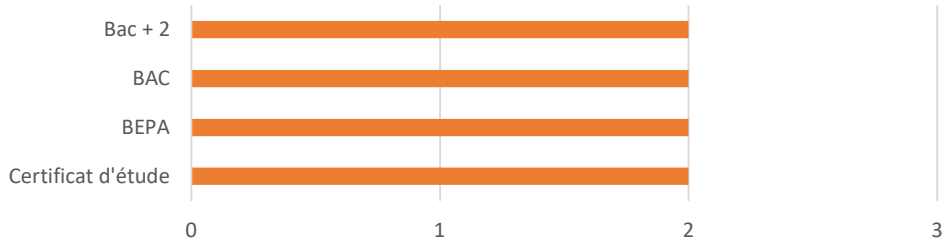


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 57 |
| Age minimum | 41 |
| Age maximum | 81 |

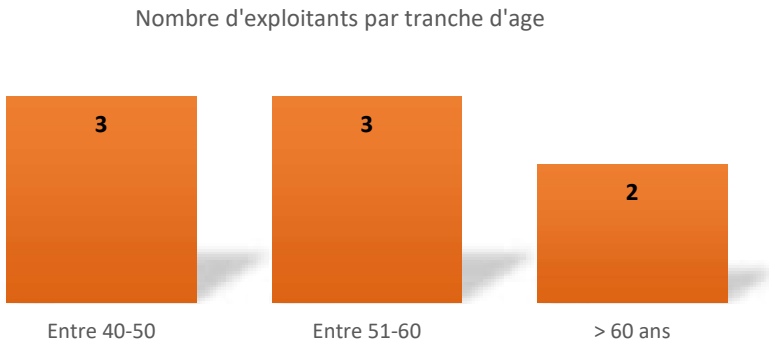


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 2 |
| Croisière | 5 |
| Non renseigné | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Inconnue | 4 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 1 |

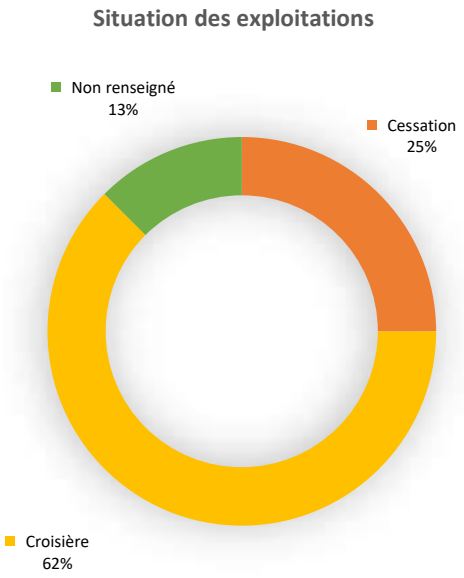


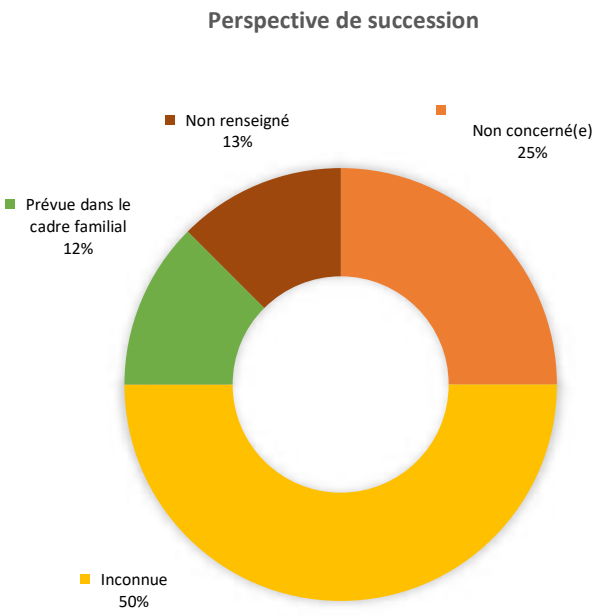


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 688 ha |
| **SAU moyenne** | 86 ha |
| **SAU minimum** | 6 ha |
| **SAU maximum** | 184 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 8 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 3 |
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 3 |

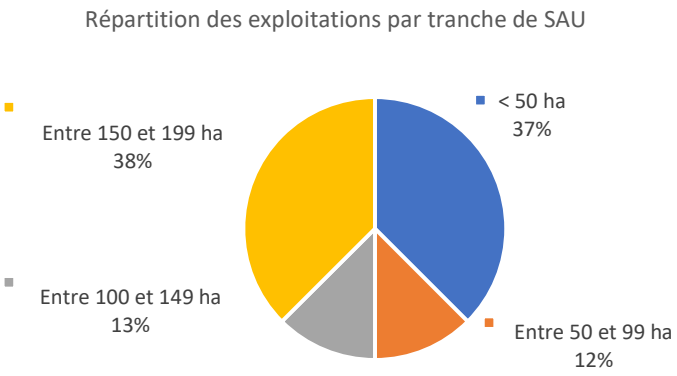


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **612** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 507 |
| Oléagineux | 94 |
| Colza | 76 |
| Tournesol | 7 |
| Protéagineux | 11 |
| **Cultures industrielles** | **127** |
| Betteraves sucrières | 127 |
| **Pommes de Terres (consommation)** | **14** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **14** |
| Permanentes | 14 |
| **Jachères** | **4** |
| **Fourrage** | **5** |
| **Autres cultures*** | **0,4** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

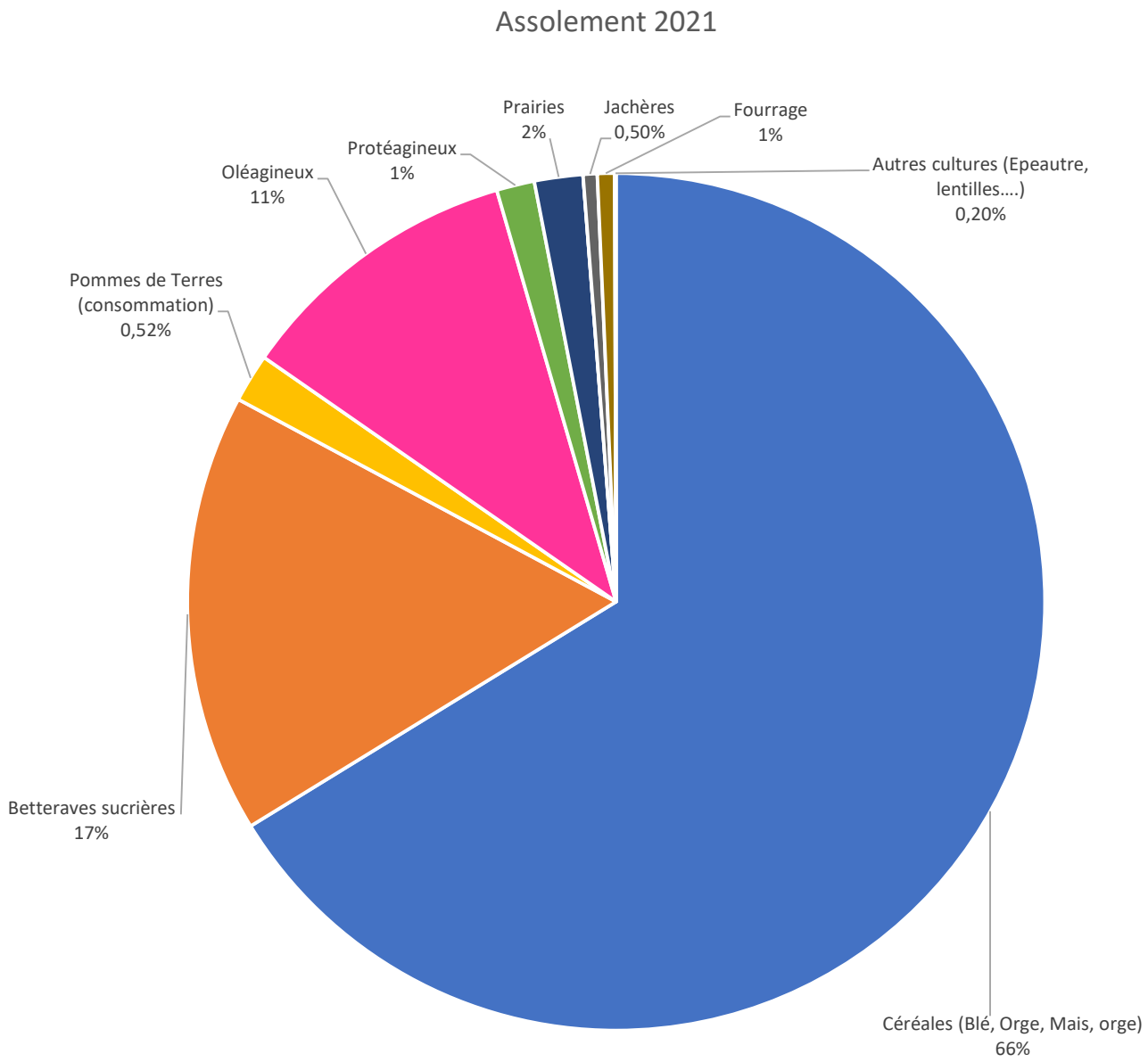


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 1

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitant | 1 | 20 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

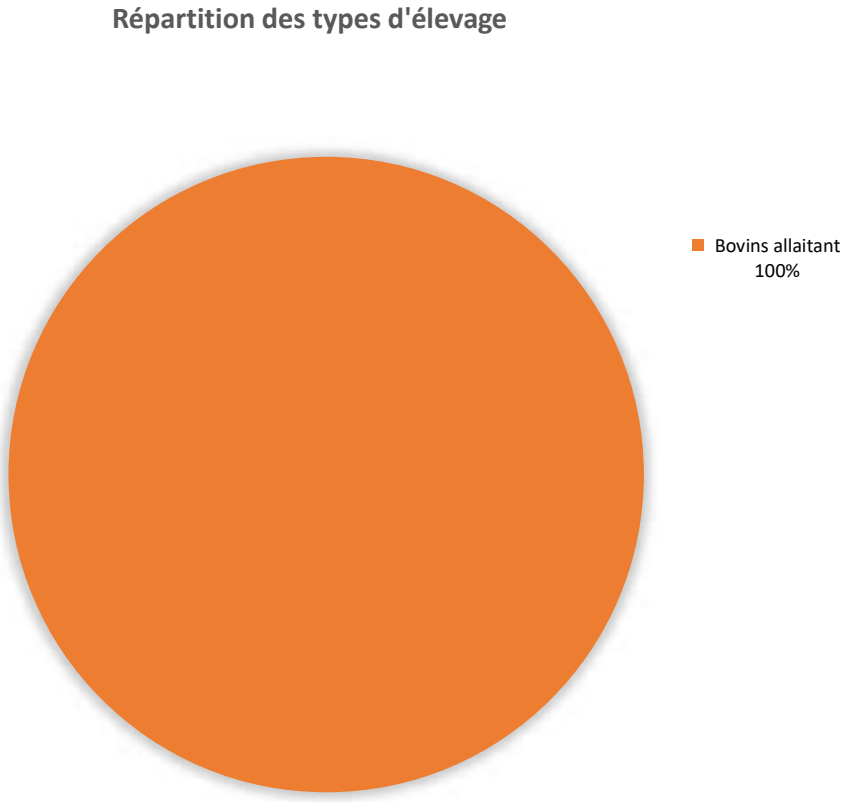


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 7 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

8 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune d'1 éleveur de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 86 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux).
5 corps de ferme sont situés dans un hameau au sud-ouest de la zone urbaine et 3 structures se répartissent dans le centre-bourg du village.

On note 2 perspectives de cessation d'activité dont une succession prévue dans le cadre familial.

2 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :
- 1 propose la pension de chevaux
- 1 exploitant est engagé dans une démarche de circuit court en vendant à la ferme des caissettes de viande en transformation à la ferme (boucherie et charcuterie à la ferme)
- 1 exploitant pratique la location de terres pour la production d'énergie renouvelable éolienne (parc)

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (charte de bonnes pratiques d'élevage)

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement …)

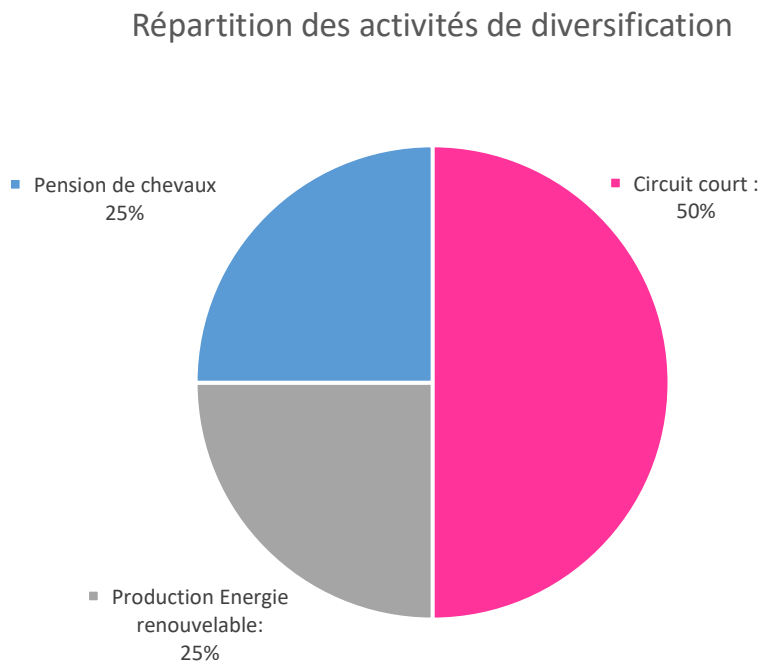


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 5 projets d'énergie renouvelable photovoltaïque dont 2 sur nouveaux bâtiments
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet de délocalisation du corps de ferme
- 2 projets de construction de nouveau bâtiment
- 1 projet de prestation de pension de chevaux

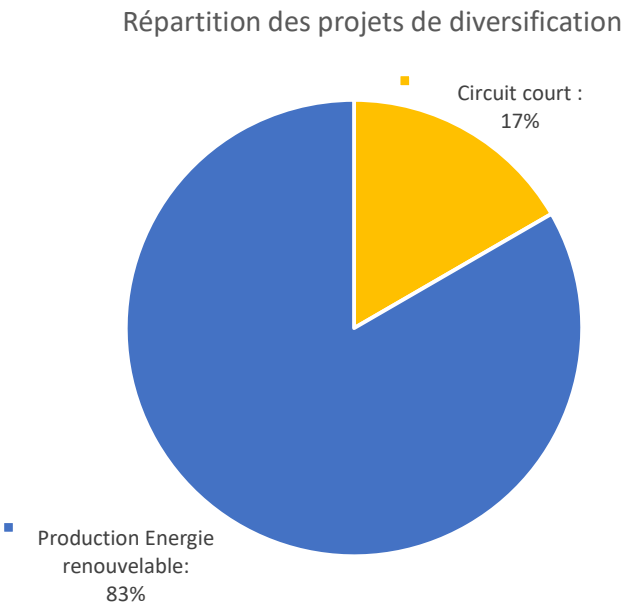


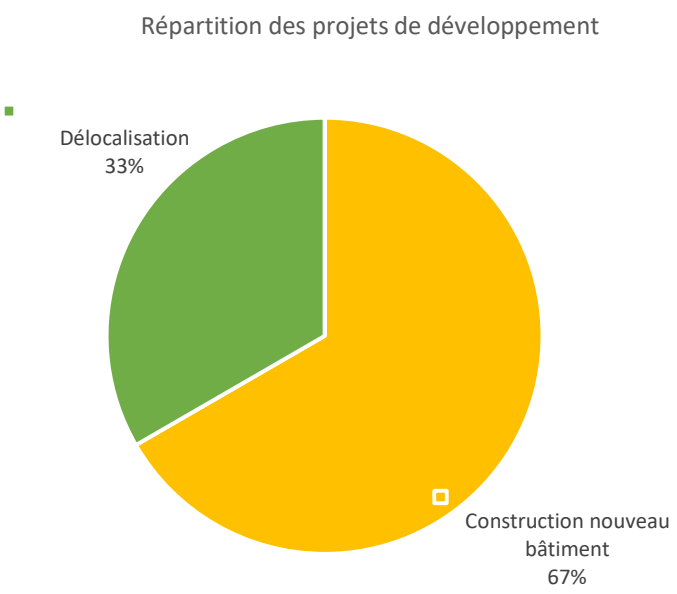


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets (le long des chemins particulièrement)
- Le passage occasionnel de quads et de motos dans les parcelles ensemencées
- 1 conflit de voisinage est signalé
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements génants (particulièrement en face du café du village) et aux aménagements de la voierie
- 3 problématiques hydrauliques sont relevées: 2 exploitants signalent un problème de ruissellement et 1 dernier un problème d'érosion

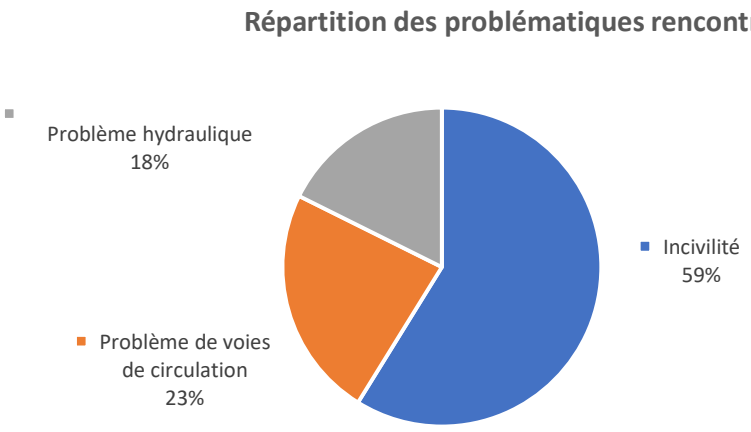


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LUCHY - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

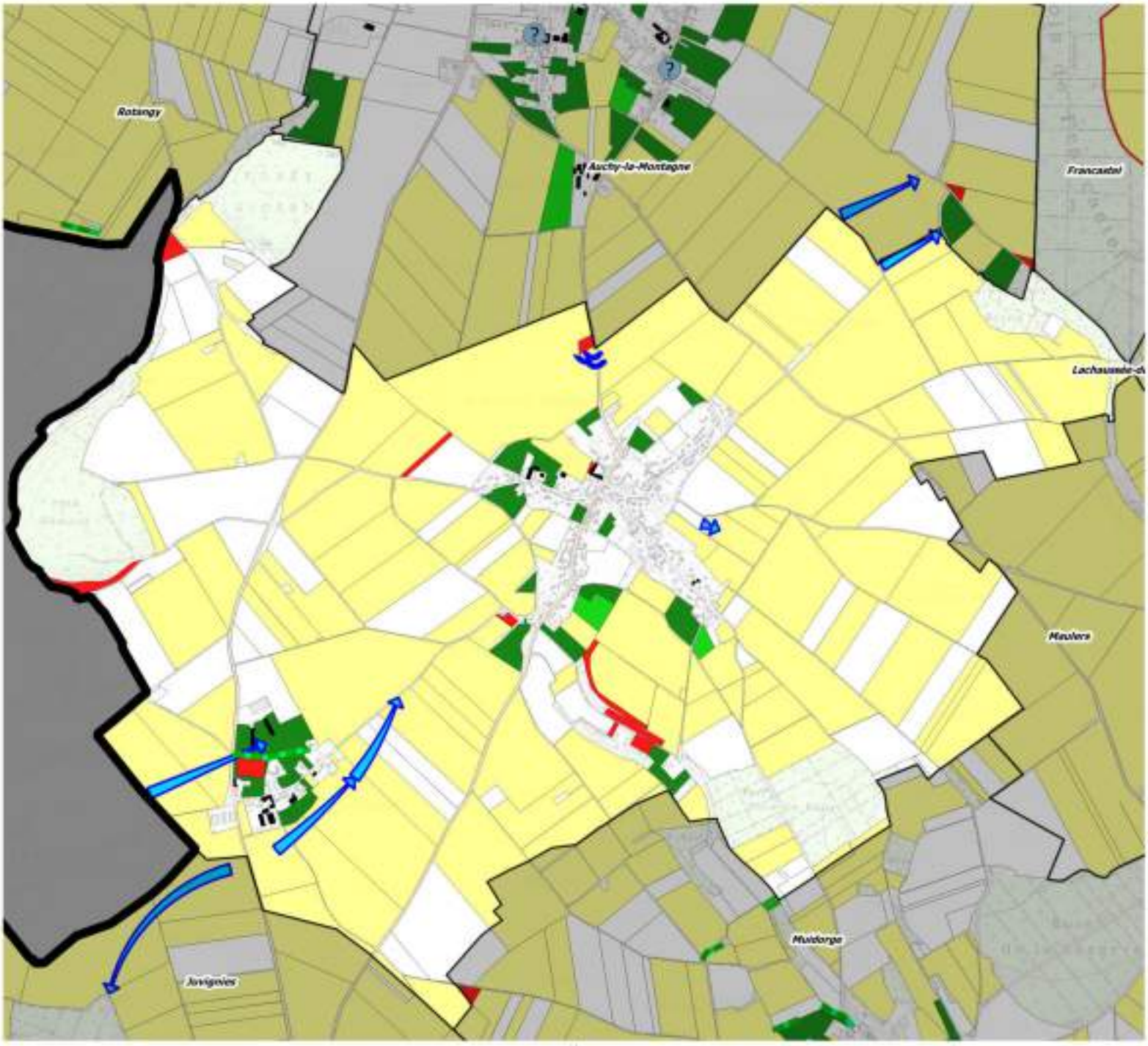


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LUCHY - Bâti agicole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LUCHY - Bâti agricole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LUCHY - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **MAISONCELLE SAINT PIERRE**

Nombre d'exploitations en activité : 3

Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 1 |
| En Société | 2 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 1 |
| EARL | 2 |

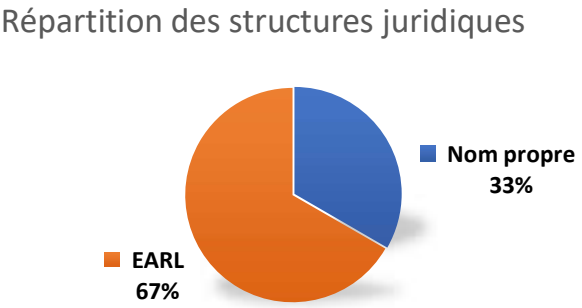


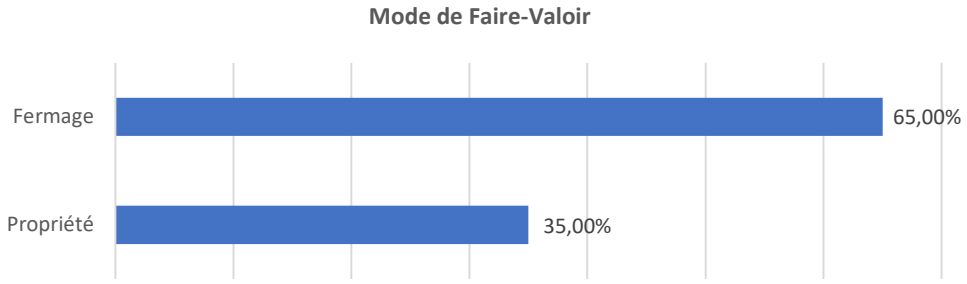


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 3 | 3 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 3 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

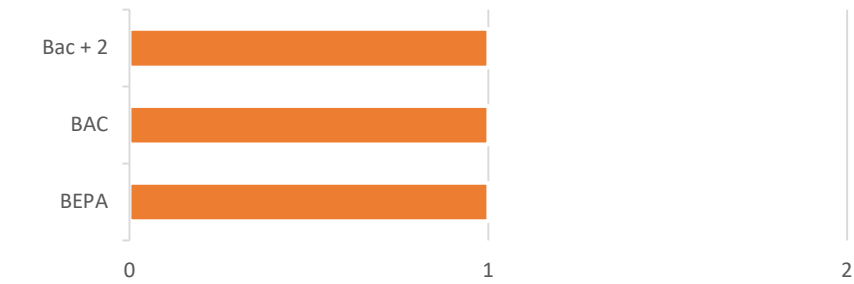


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 60 |
| Age minimum | 58 |
| Age maximum | 63 |

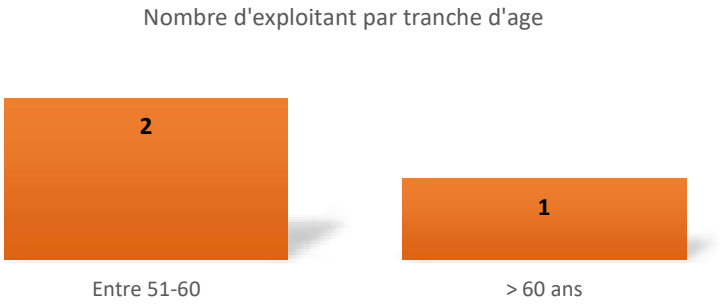


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 3 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

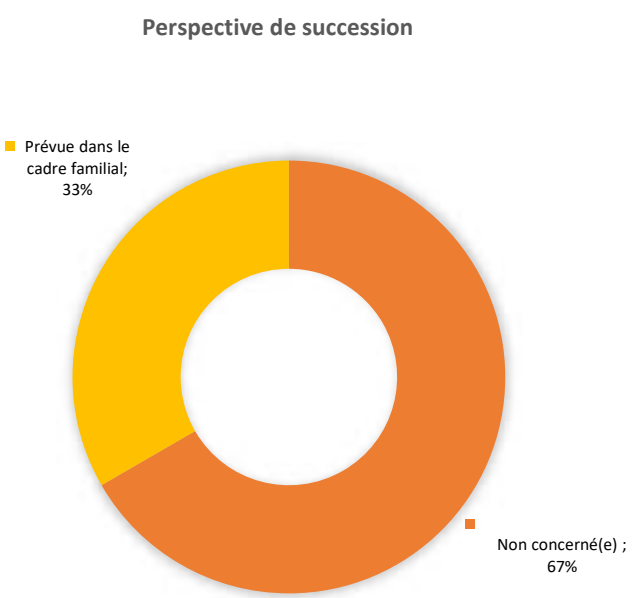


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 423 ha |
| **SAU moyenne** | 127 ha |
| **SAU minimum** | 65 ha |
| **SAU maximum** | 192 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 8 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

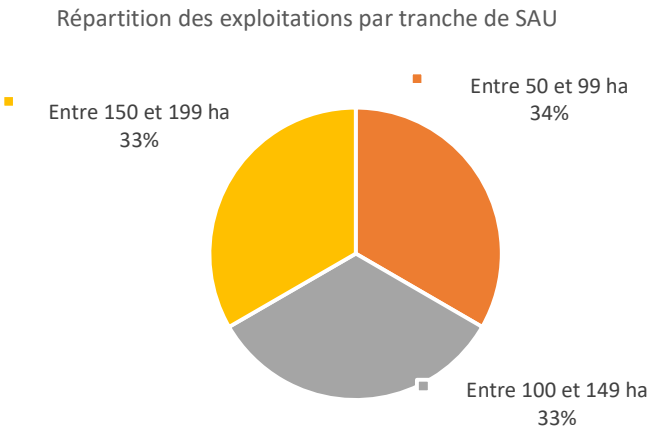


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **312** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 243 |
| Oléagineux | 54 |
| Colza | 39 |
| Protéagineux | 15 |
| **Cultures industrielles** | **112** |
| Betteraves sucrières | 112 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Jachères** | **3** |
| **Fourrage** | **4** |
| **Autres cultures*** | **7** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

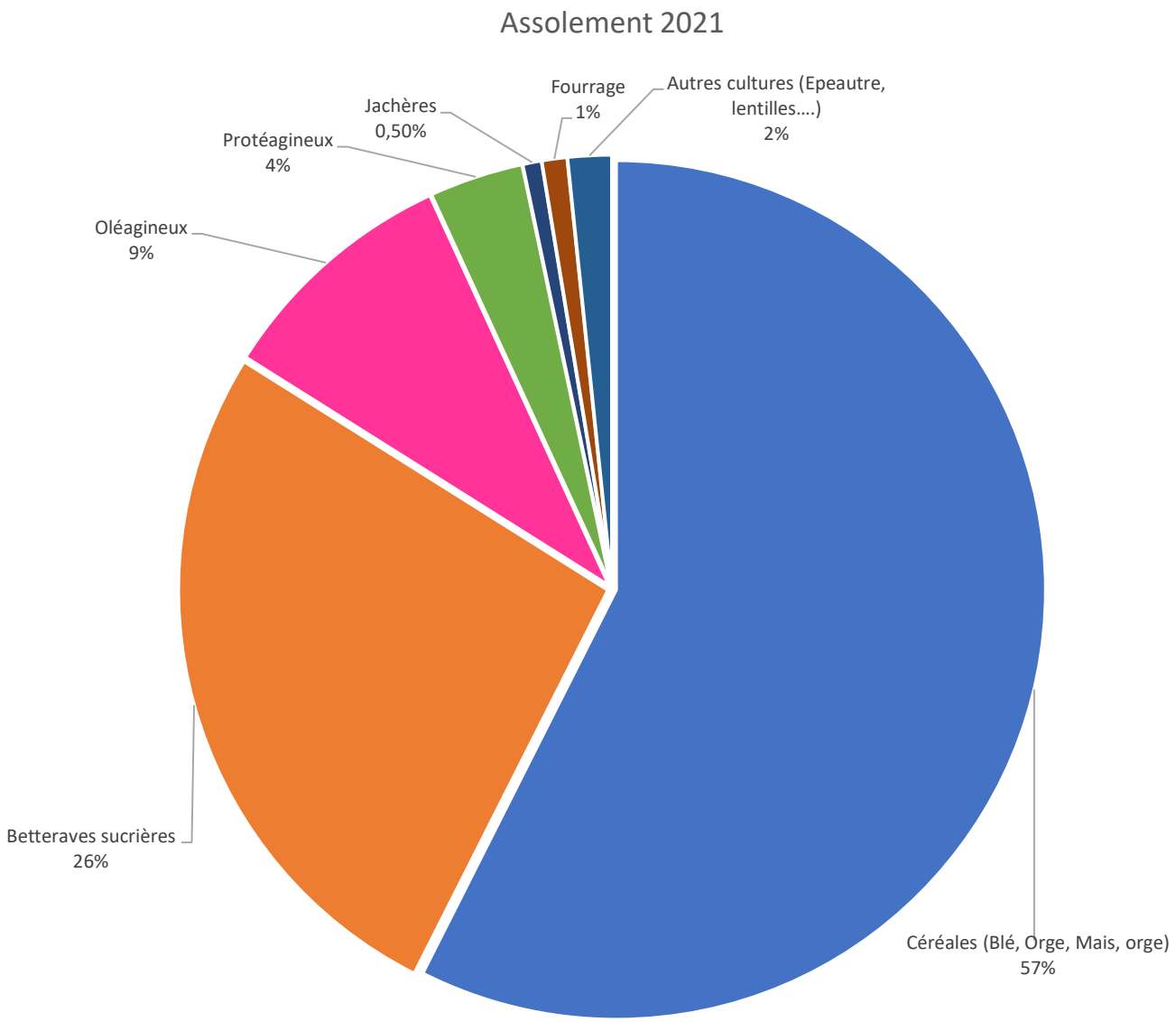


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitant | 2 | 90 |
| Bovins engraissement | 1 | 60 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

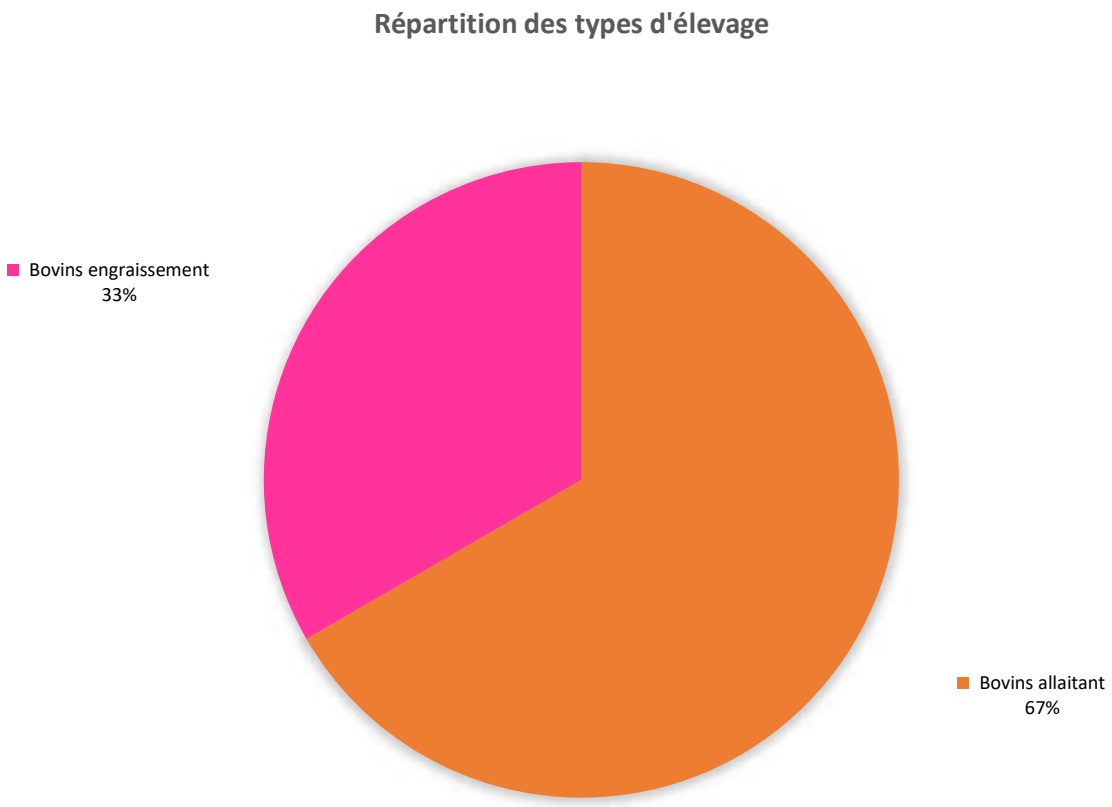


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

3 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture-élevage. Notons la présence sur la commune de 2 éleveurs de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 127 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Une exploitation est située dans le centre-bourg du village, les 2 autres exploitations pratiquant l'élevage se situent en périphérie de la zone urbaine au sud de la commune.

1 exploitant pratique une activité de diversification: il valorise ses haies en production d'énergie biomasse (en auto-consommation).

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (certification environnementale de niveau 2)

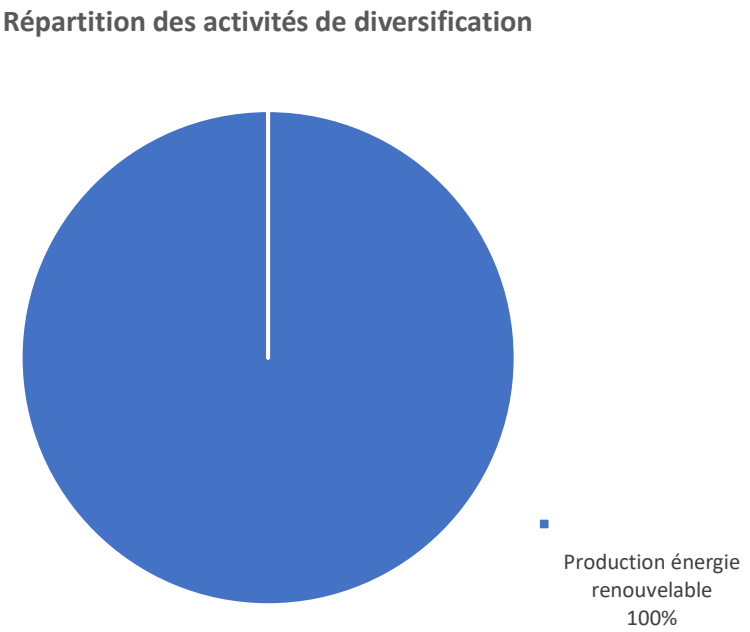


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

1 exploitant fait part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 1 projet d'énergie renouvelable photovoltaïque

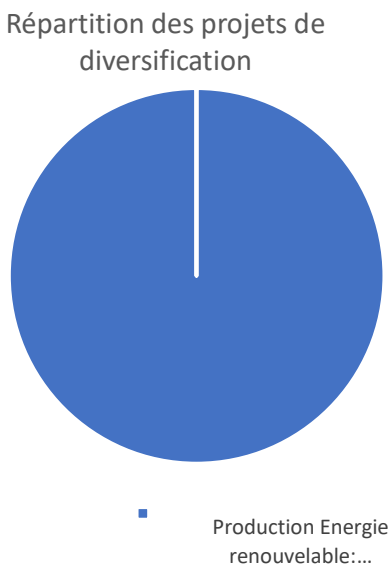


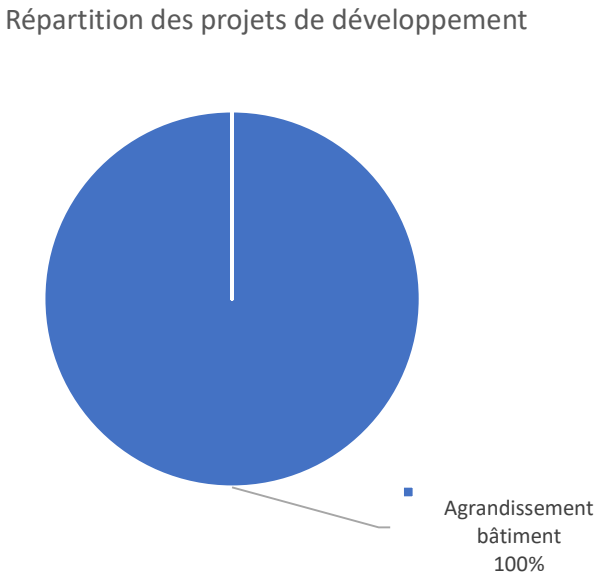


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets le long des routes
- 1 exploitant signale un problème de ruissellement

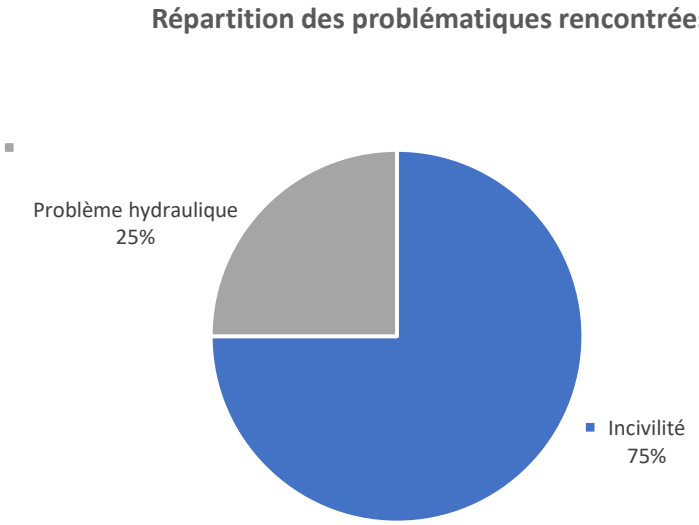


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

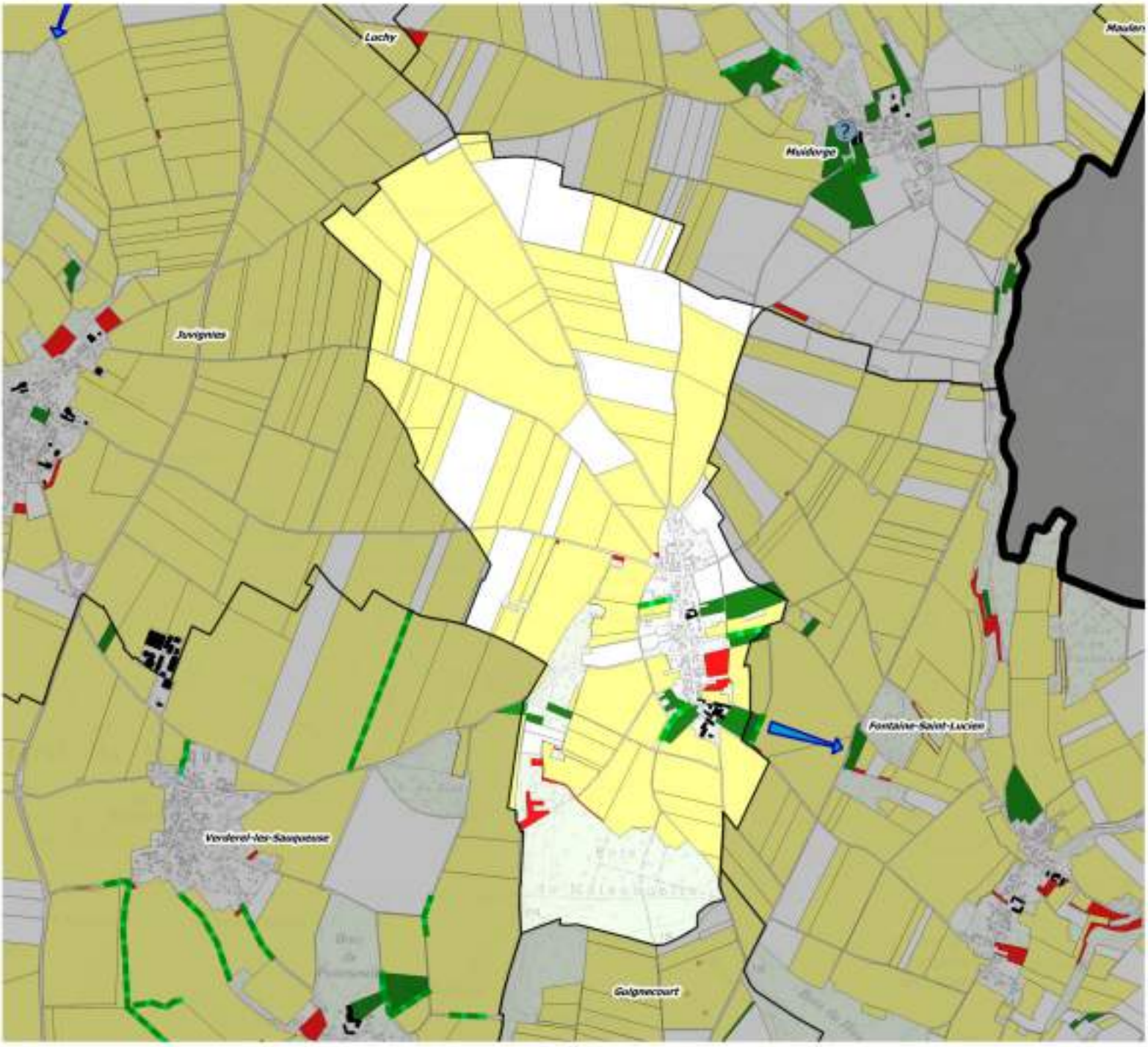


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

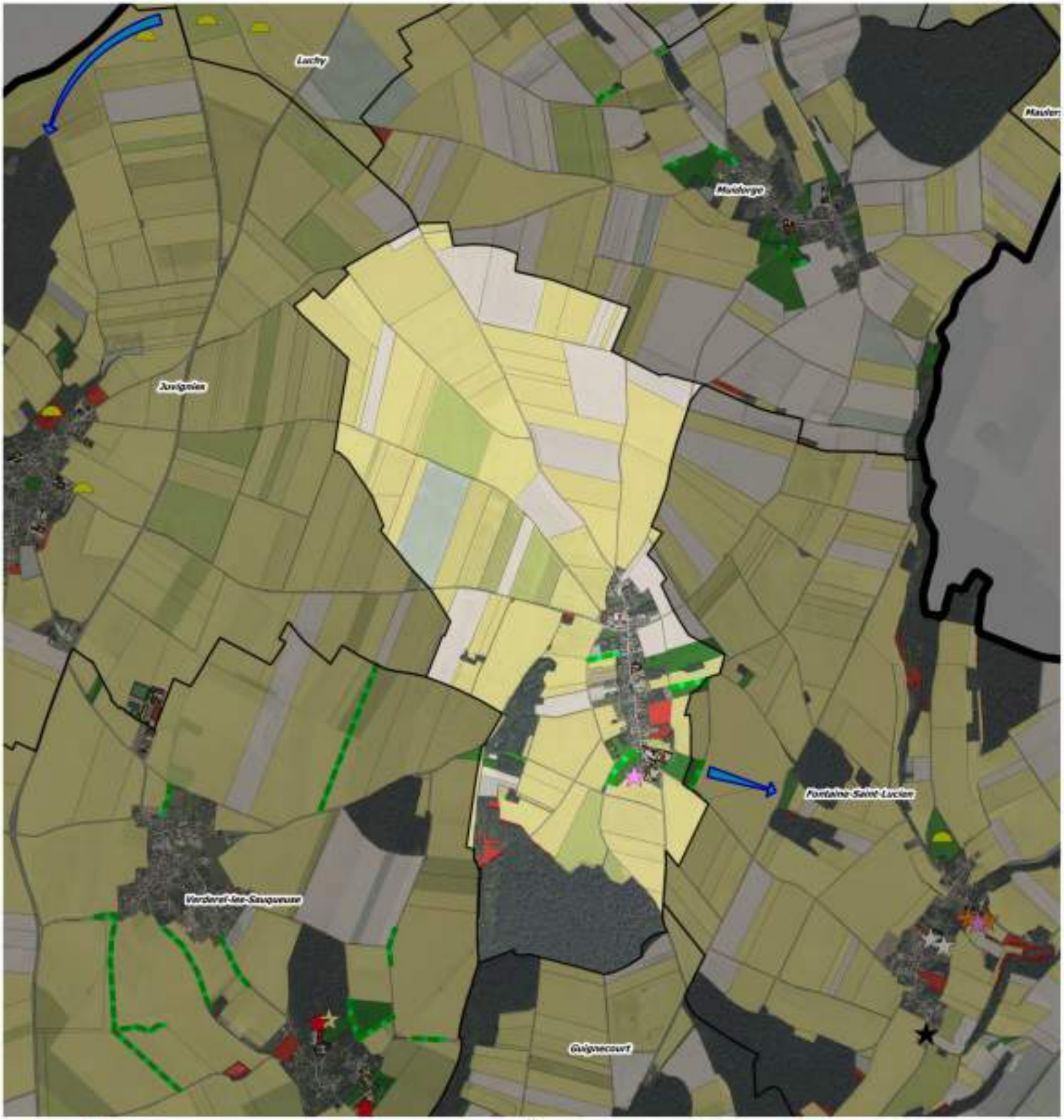


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **MAULERS**

Nombre d'exploitations en activité : 6

Nombre d'exploitations enquêtées : 6

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 3 |
| En Société | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 3 |
| EARL | 2 |
| GAEC | 1 |

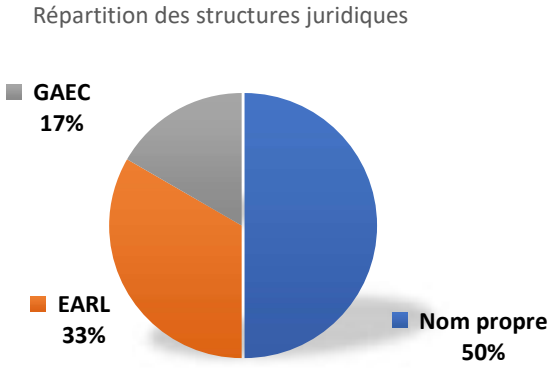


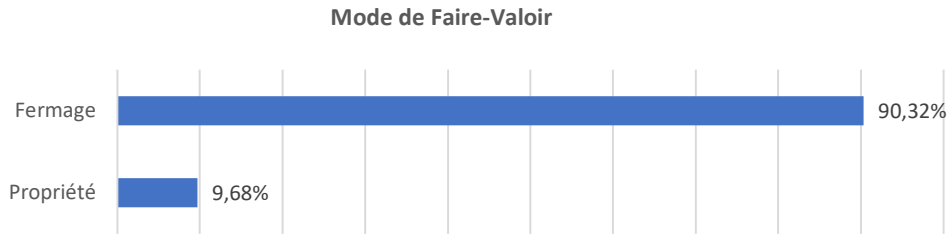


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 7 | 7 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 8 |
| Personnes à temps partiel** | 0 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

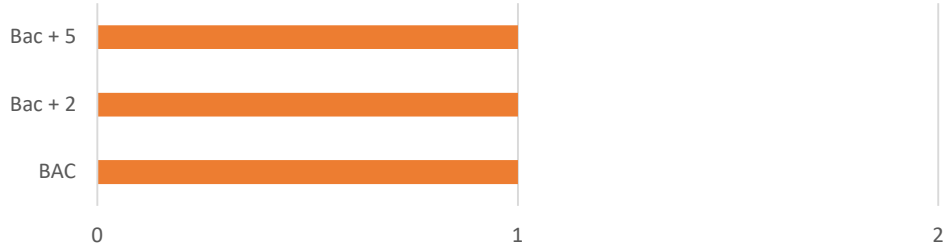


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 48 |
| Age minimum | 30 |
| Age maximum | 70 |

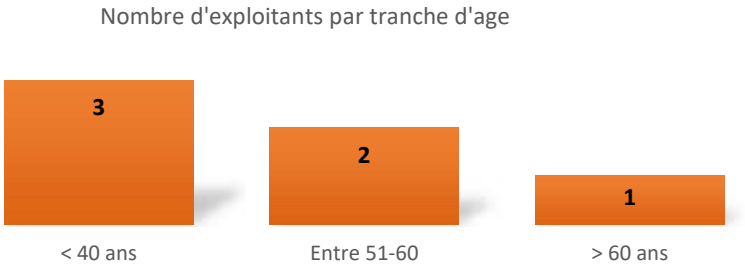


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 2 |
| Développement | 4 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 3 |
| Non renseigné | 1 |

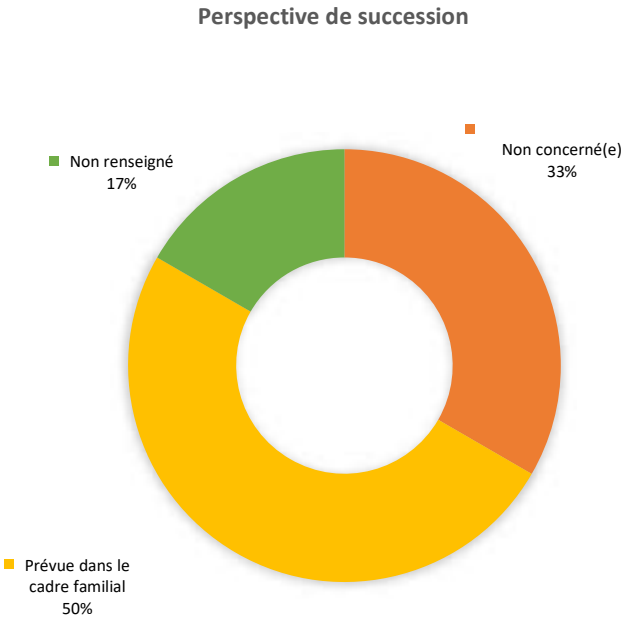


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 715 ha |
| **SAU moyenne** | 120 ha |
| **SAU minimum** | 70 ha |
| **SAU maximum** | 199 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 5 |
| Maximum | 8 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 4 |
| Entre 150 et 199 ha | 2 |

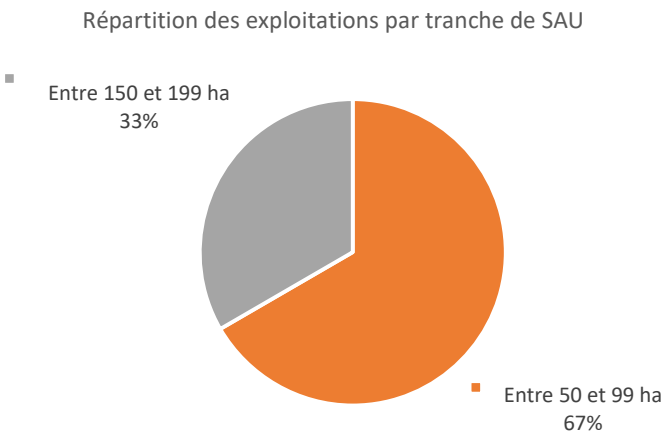


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **579** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 446 |
| Oléagineux | 133 |
| Colza | 123 |
| Tournesol | 10 |
| **Cultures industrielles** | **116** |
| Betteraves sucrières | 101 |
| Lin fibres | 15 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **11** |
| Permanentes | 11 |
| **Jachères** | **3** |
| **Fourrage** | **6** |

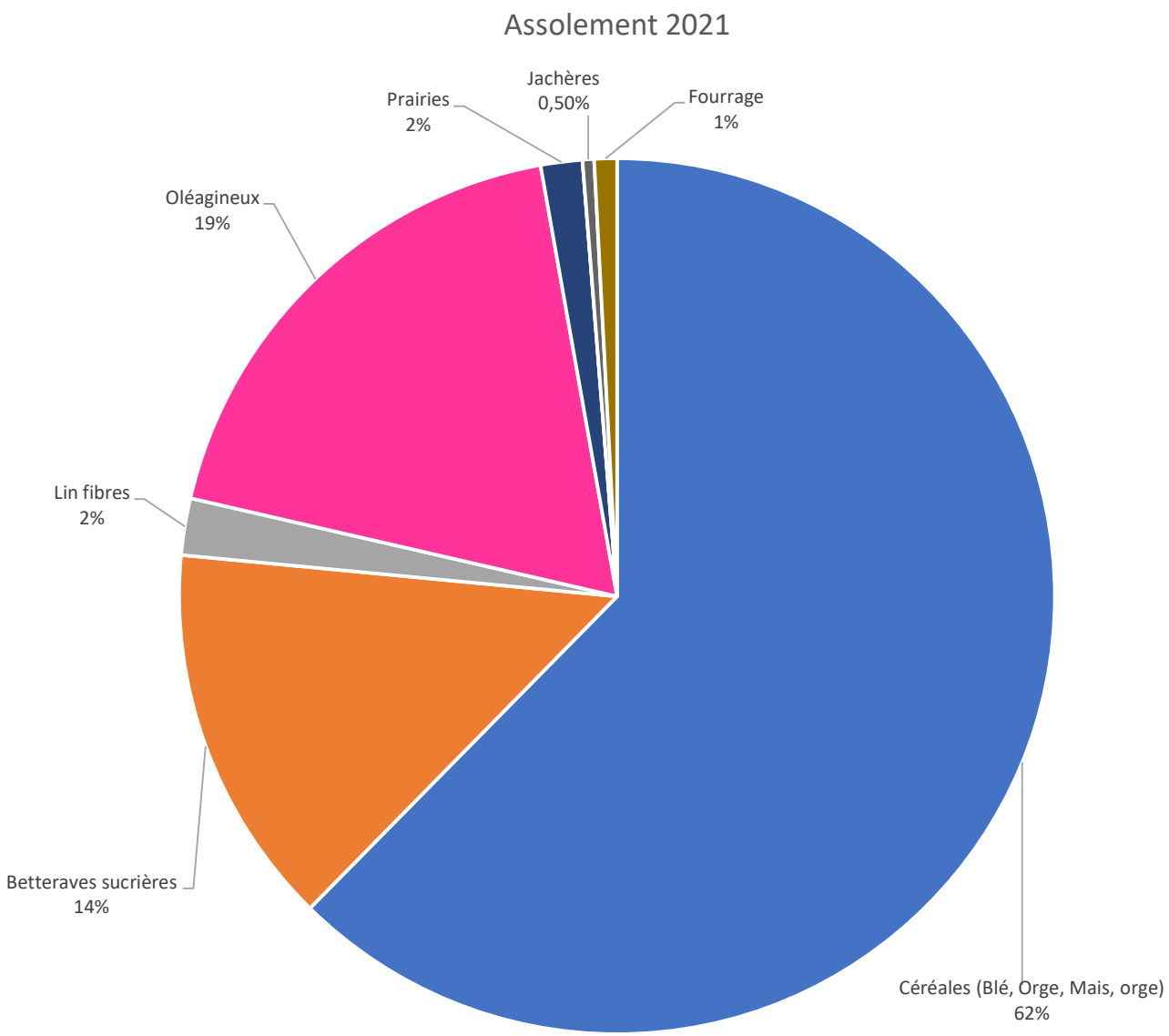


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 4

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins engraissement | 2 | 116 |
| Equins | 1 | 1 |
| Porcins | 1 | 170 |
| Poules pondeuses | 1 | 24 000 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

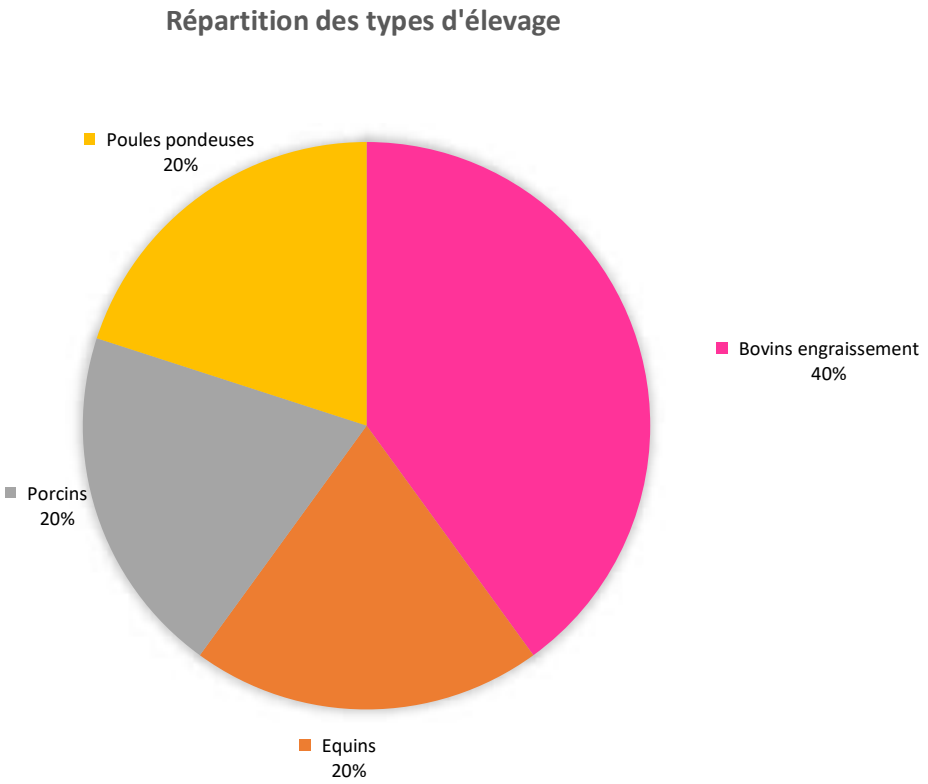


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |
| ICPE** Autorisation | 1 |
| ICPE Déclaration | 2 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 4 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

6 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 4 éleveurs ( élevage bovins, élevage équins, élevage porcins et élevage de poules pondeuses).

La SAU moyenne de ces exploitations est de 120 ha soit légerement en dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux).
5 corps de ferme se répartissent dans le centre-bourg et 1 exploitation est située en plaine, à l'écart et au nord de la zone urbaine.

3 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais d'entreprise spécialisée (ETA) ou de travail à façon
- 1 a investi dans l'énergie renouvelable panneaux photovoltaïques sur bâtiment en revente totale

4 exploitants sont investis dans une démarche qualité (charte de bonne pratique, Agriculture de conservation, label bas carbone)

2 chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, mandat de maire …)

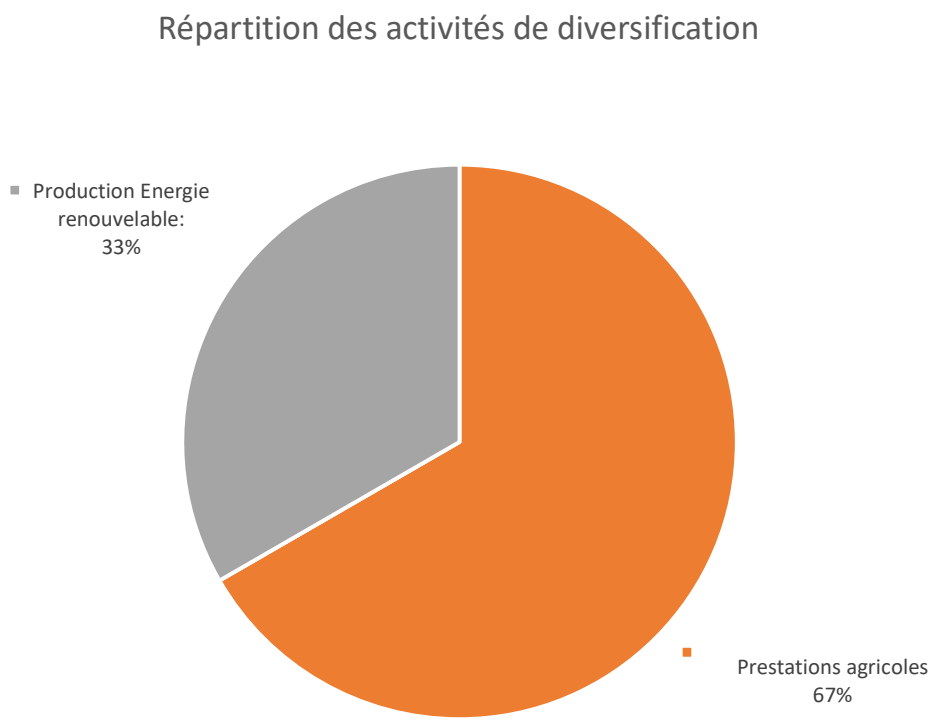


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

5 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de maraichage sur 3-4 hectares
- 1 projet de vente en circuits courts
- 1 projet de transformation de produits agricoles
- 1 projet d'autre production/élevage
- 1 projet d'augmentation de cheptel
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 5 projets de construction de nouveau bâtiment
- 5 projets d'énergie renouvelable dont 4 projets photovoltaïques sur nouveaux bâtiments et 1 intérêt pour la méthanisation
- 1 projet de délocalisation
- 1 projet d'irrigation

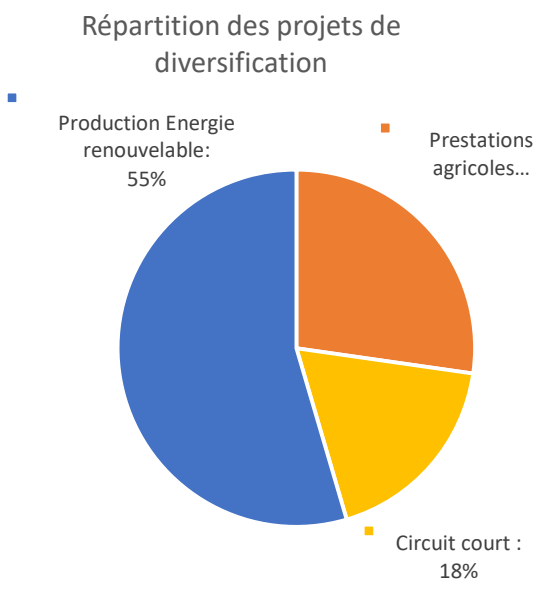


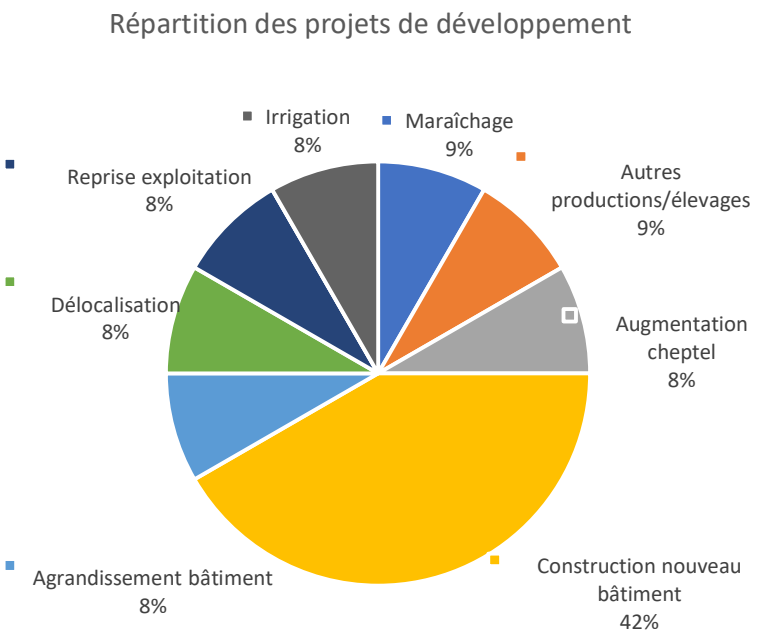


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins détériorés (certains propriétaires de bois ne taillent pas leurs bordures)
- Le dépôt sauvage de déchets (particulièrement lorsque la déchetterie est fermée)
- Les problèmes de circulation liés à l'étroitesse des voies, aux aménagements de la voierie (Abbeville St Lucien) et au franchissement de carrefour (Guignecourt)
- 1 exploitant signale des conflits de voisinage en lien avec les pratiques agricoles
- 3 problèmatiques d'urbanisme sont collectées (opposition des Bâtiments de France pour reclasser une parcelle actuellement en ZA en ZU, un projet de poulailler poules pondeuses label rouge refusé par la mairie…)

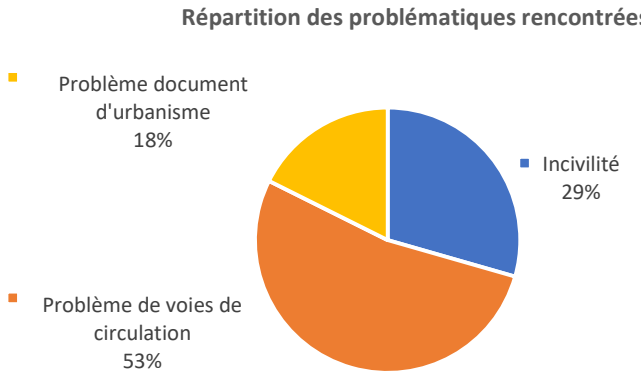


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MAULERS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

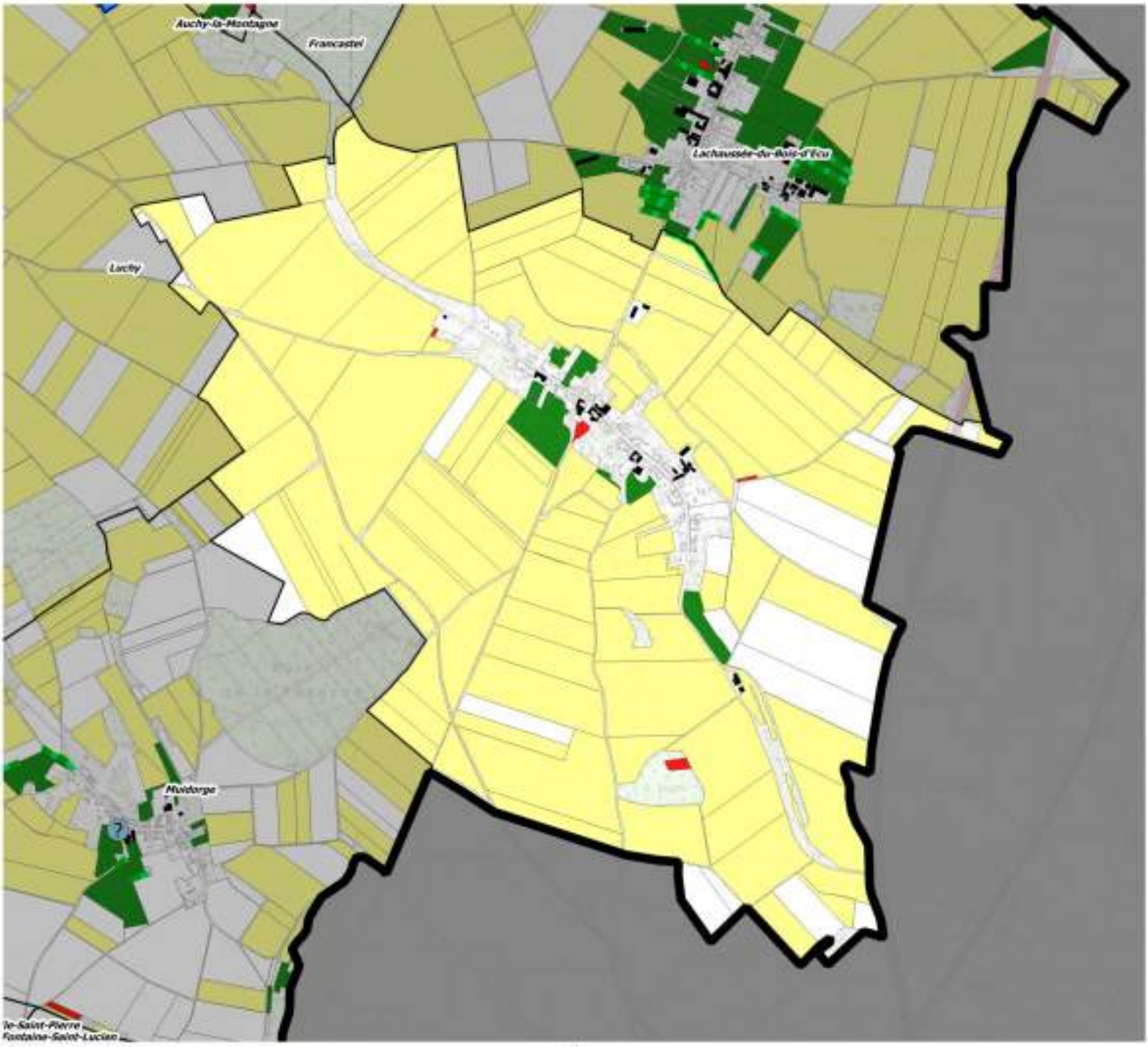


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MAULERS - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.09 0.18 0.27 0.36 0.45 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MAULERS - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

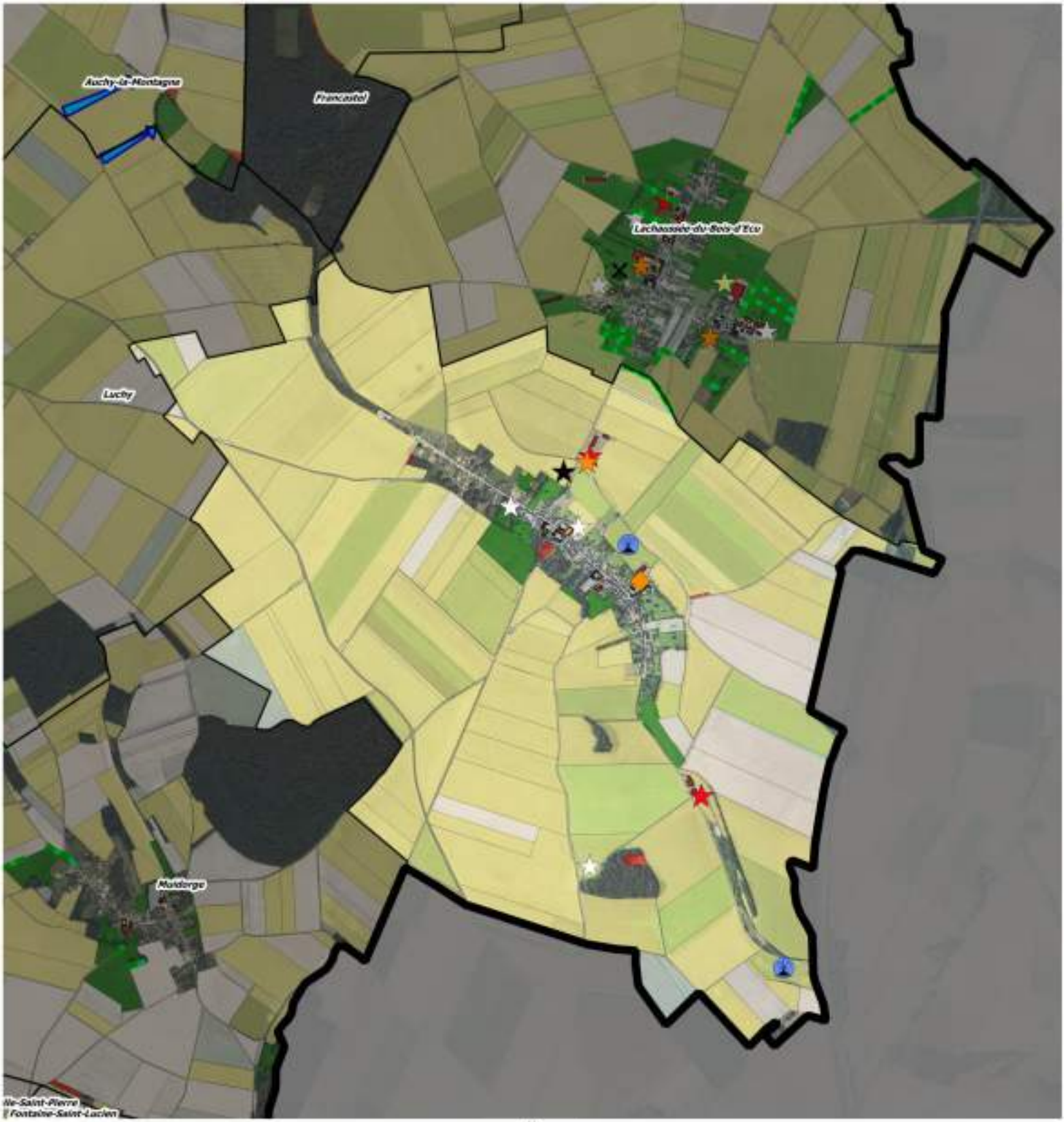


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **MUIDORGE**

Nombre d'exploitations en activité : 3

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MUIDORGE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

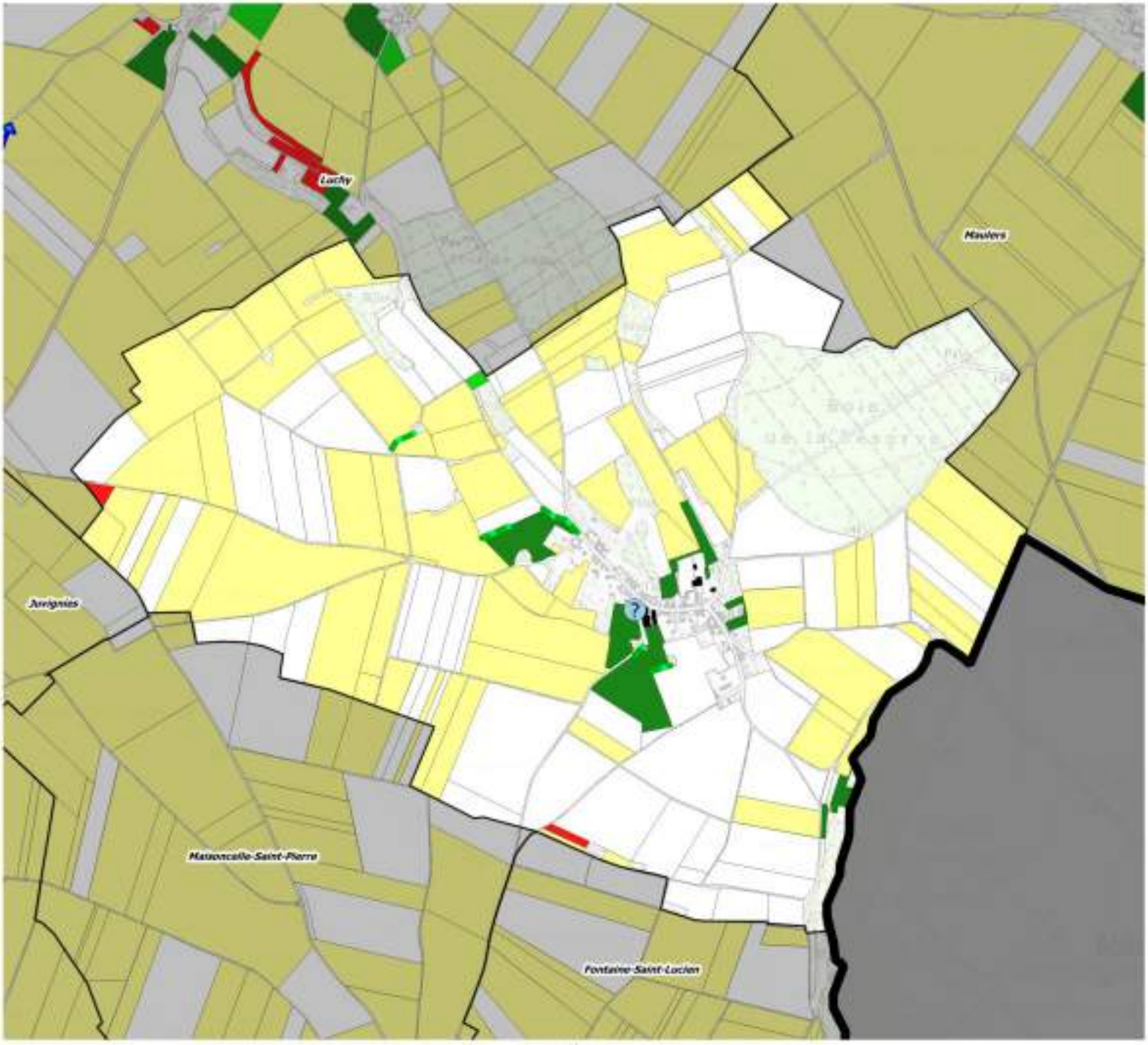


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MUIDORGE - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MUIDORGE - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

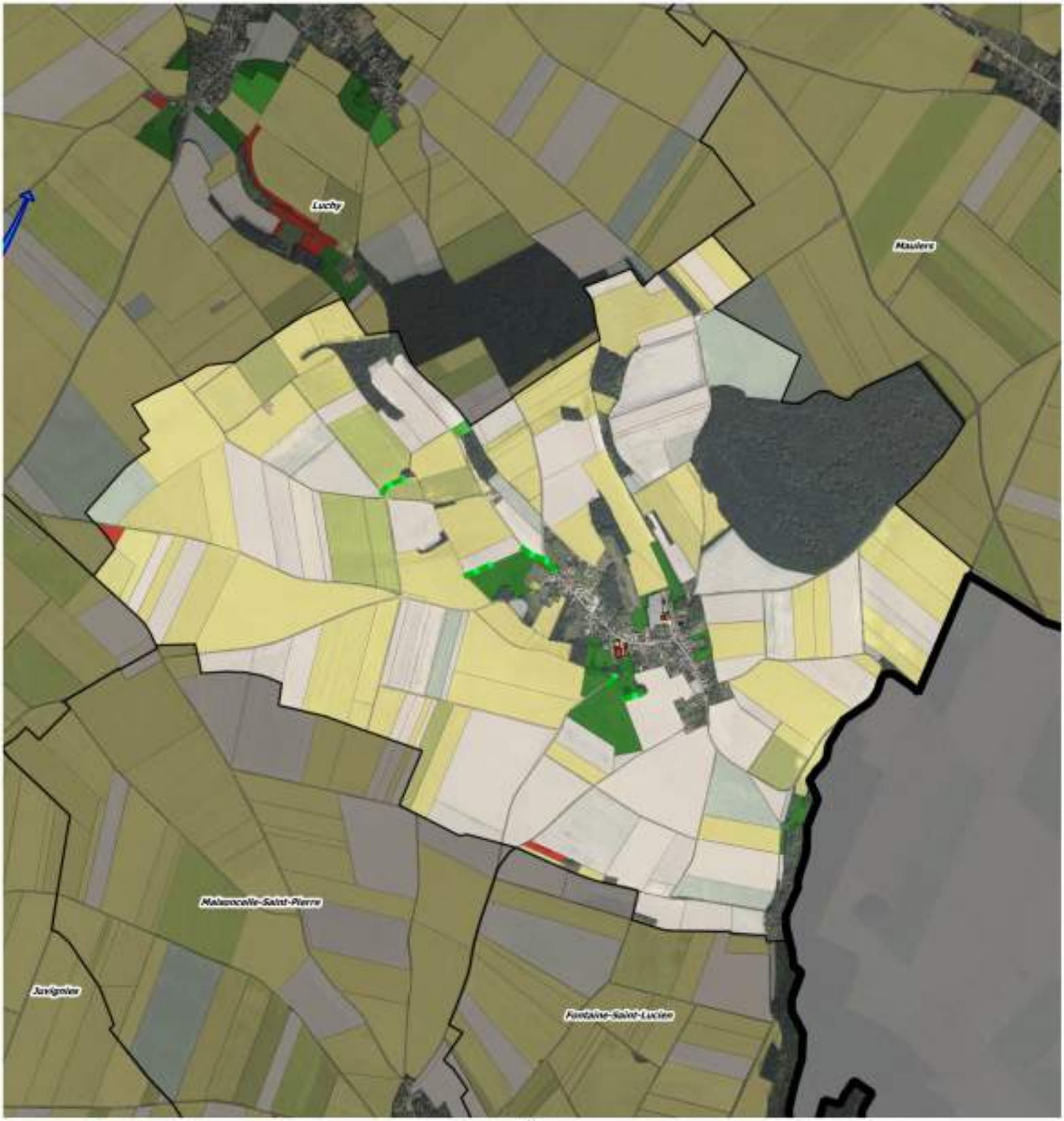


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **ROTANGY**

Nombre d'exploitations en activité : 8

Nombre d'exploitations enquêtées : 6

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 1 |
| En Société | 5 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 1 |
| EARL | 5 |

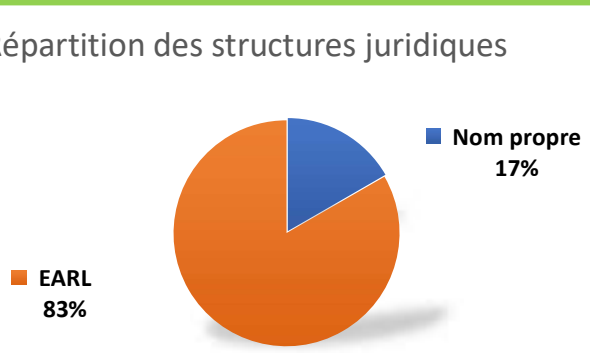


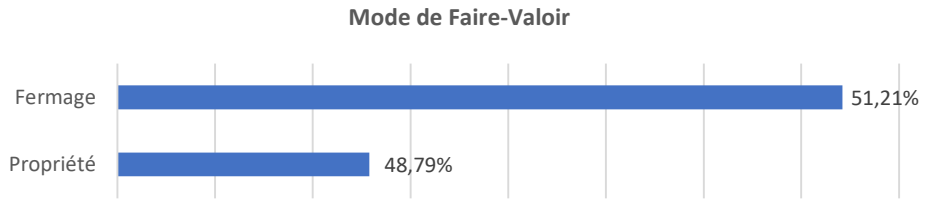


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 7 | 7 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 10 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

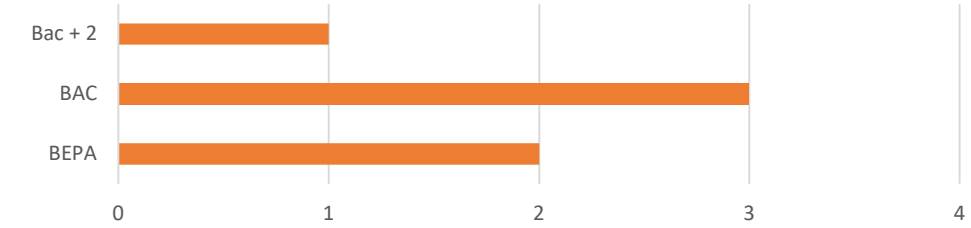


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50 |
| Age minimum | 30 |
| Age maximum | 79 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

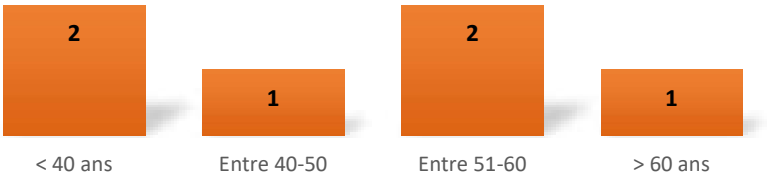


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 3 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Inconnue | 4 |

Situation des exploitations

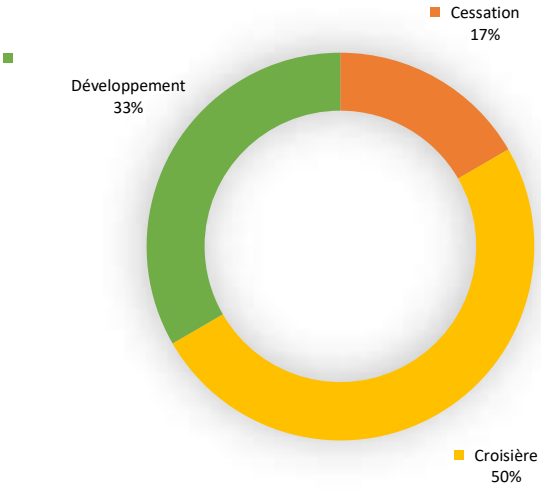


Perspective de succession

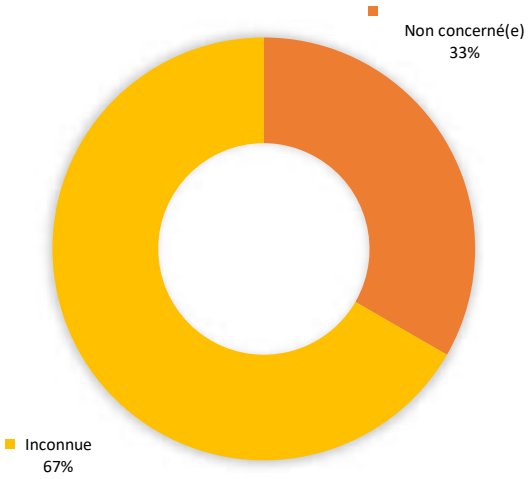


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 519 ha |
| **SAU moyenne** | 87 ha |
| **SAU minimum** | 3,60 ha |
| **SAU maximum** | 212 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 10 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 2 |
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 100 et 149 ha | 1 |
| > 200 ha | 1 |

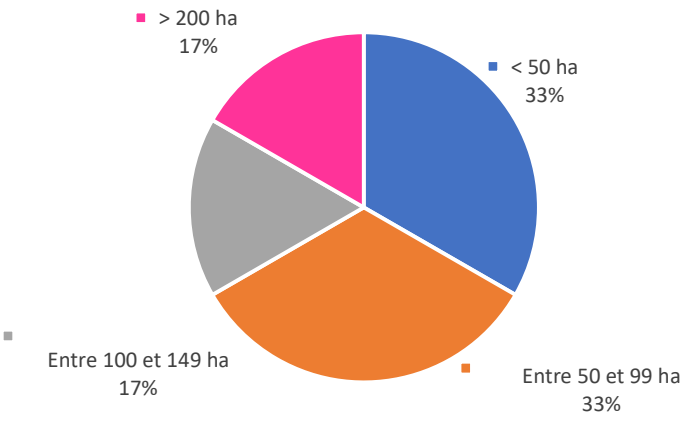


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **393** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 328 |
| Oléagineux | 65 |
| Colza | 59 |
| Tournesol | 6 |
| Protéagineux | 0 |
| **Cultures industrielles** | **38** |
| Betteraves sucrières | 38 |
| Lin fibres | 19 |
| **Pommes de Terres (fécule)** | **21** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **44** |
| Permanentes | 44 |
| **Jachères** | **2** |
| **Fourrage** | **21** |

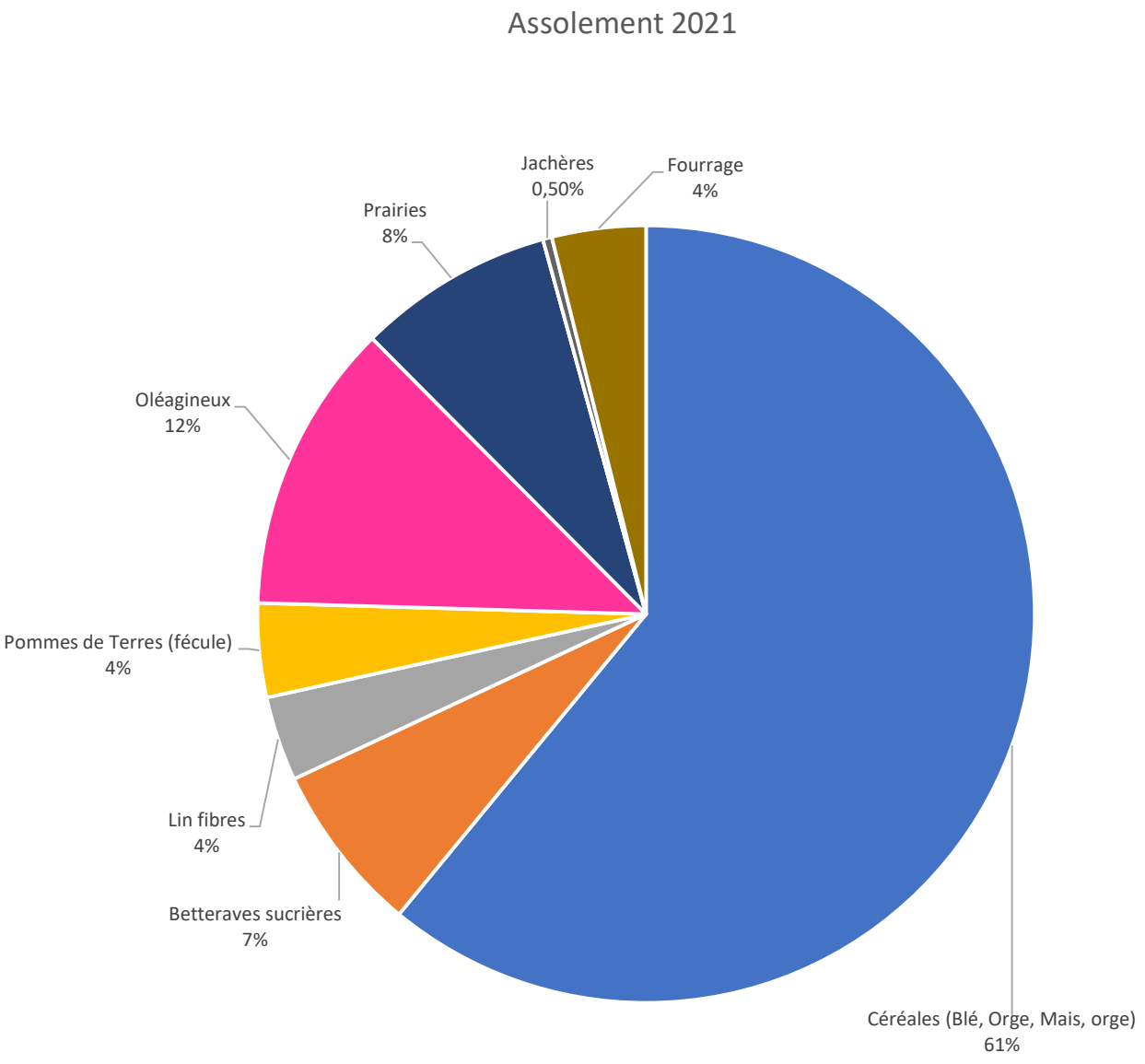


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 6

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 70 |
| Bovins allaitant | 2 | 80 |
| Bovins engraissement | 3 | 75 |
| Ovins | 1 | 5 |
| Poules pondeuses | 2 | 19 000 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

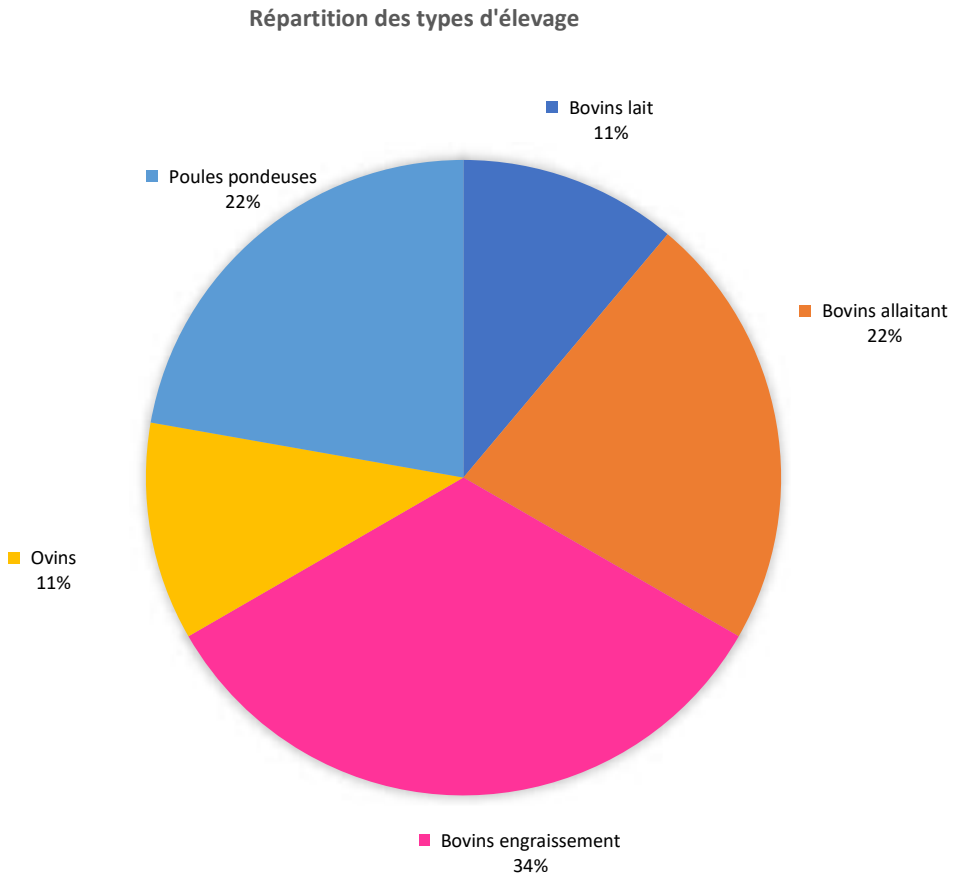


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 3 |
| ICPE Déclaration | 3 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 4 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

6 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 6 éleveurs (élevage bovins, ovins et poules pondeuses).

La SAU moyenne de ces exploitations est de 87 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux).
2 corps de ferme sont situés dans le centre-bourg et 4 exploitations se répartissent en périphérie de la zone urbaine.

3 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais d'entreprise spécialisée (ETA) ou de travail à façon
- 1 a investi dans l'énergie renouvelable photovoltaïque avec la pose de panneaux solaires sur bâtiment en revente totale

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (charte de bonnes pratiques d'élevage, agriculture biologique)

3 chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement…)

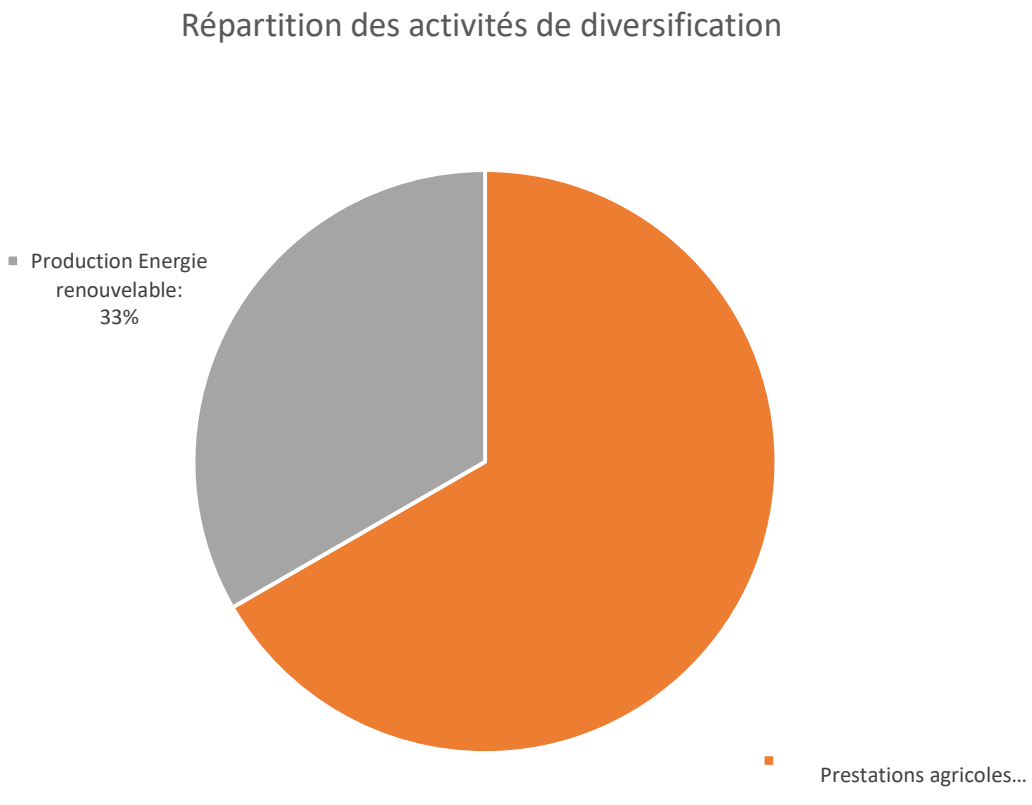


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

5 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 2 projets de construction de nouveau bâtiment
- 1 projet de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur nouveau batiment

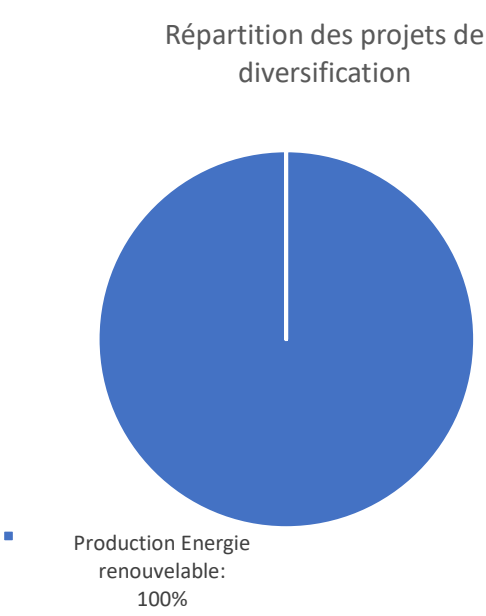


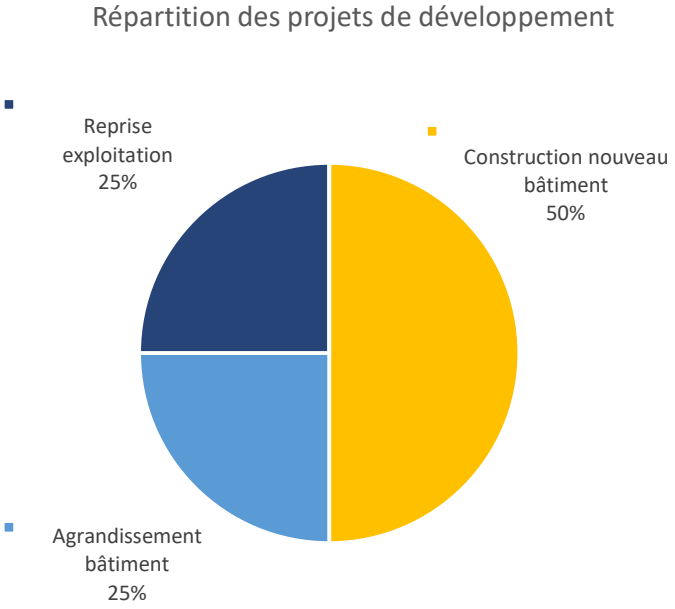


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets
- Les problèmes de circulation liés à l'étroitesse des voies et aux stationnements gênants

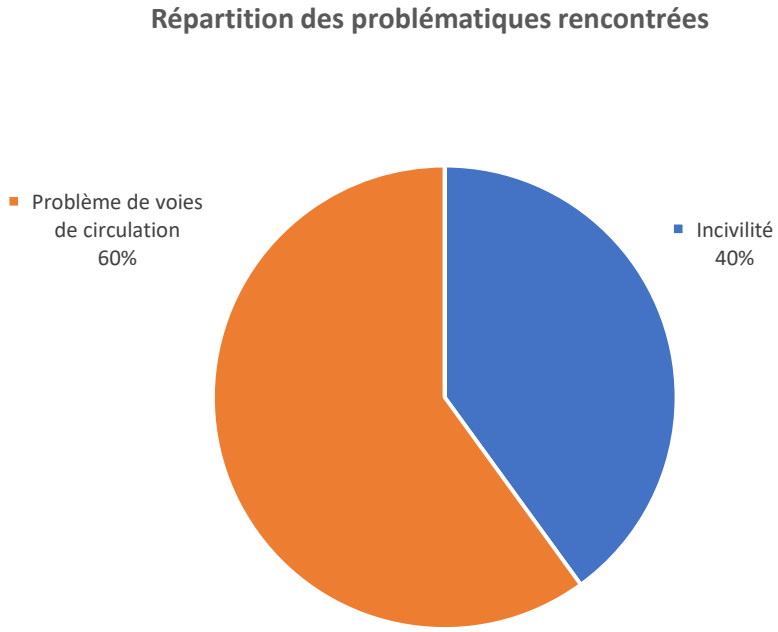


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de ROTANGY - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

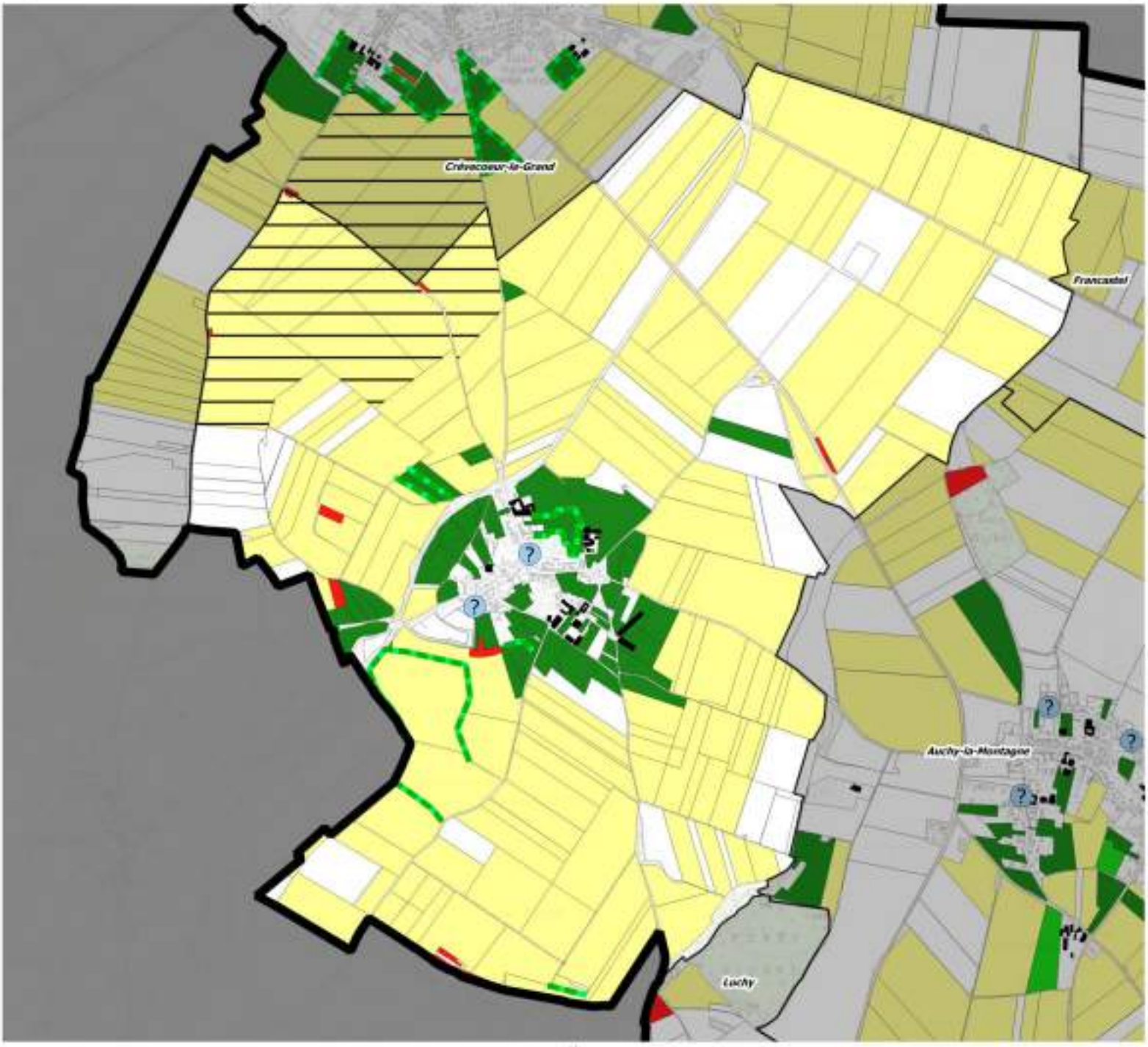


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

***Commune de ROTANGY - Bâti agricole et Projets - détail 1/1***

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de ROTANGY - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

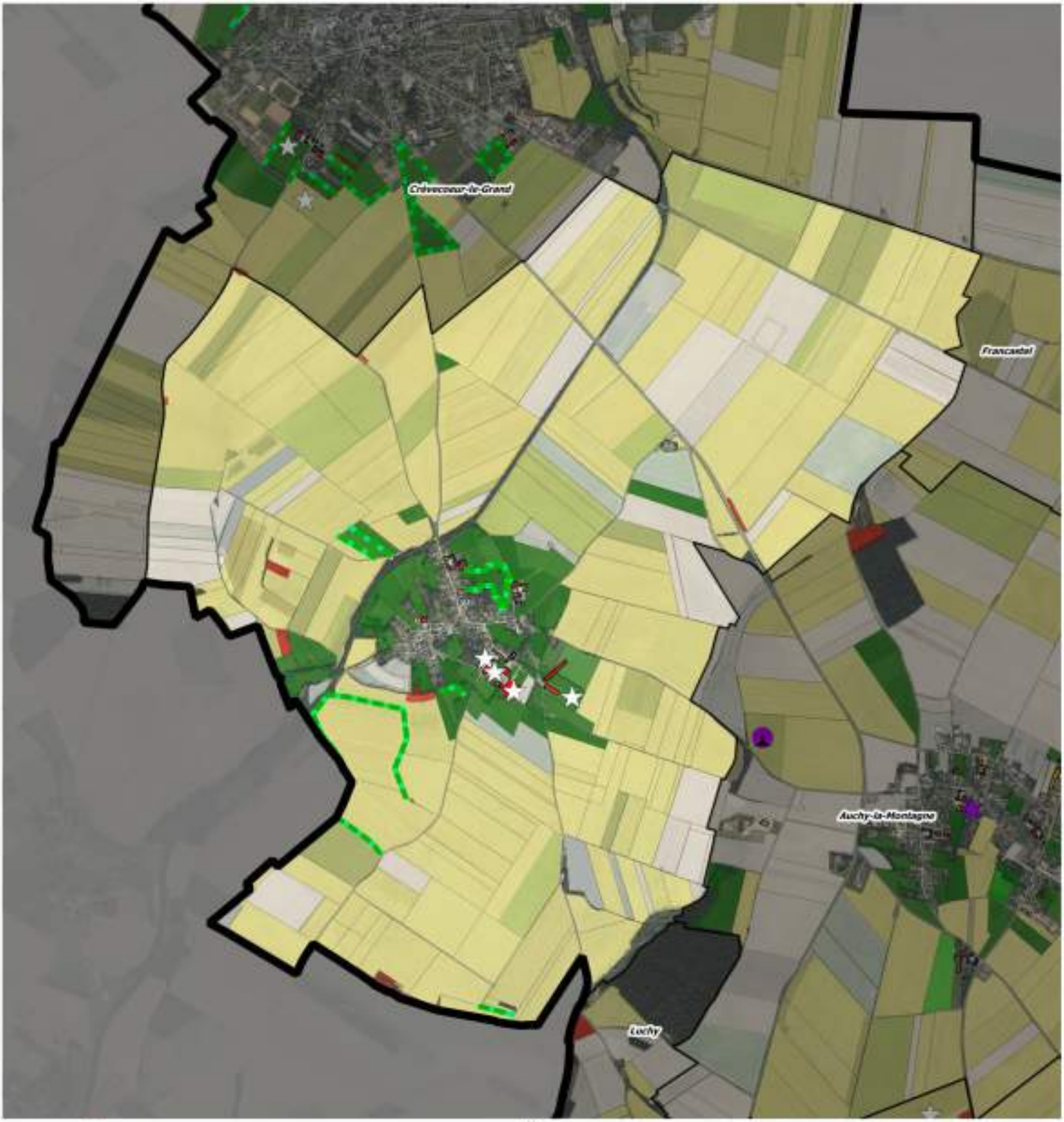


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **VERDEREL LES SAUQUEUSE**

Nombre d'exploitations en activité : 5

Nombre d'exploitations enquêtées : 5

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 2 |
| SCEA | 1 |

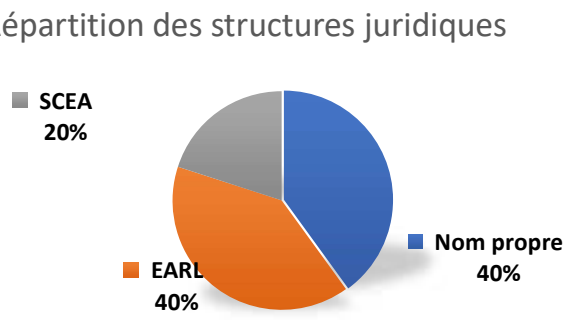


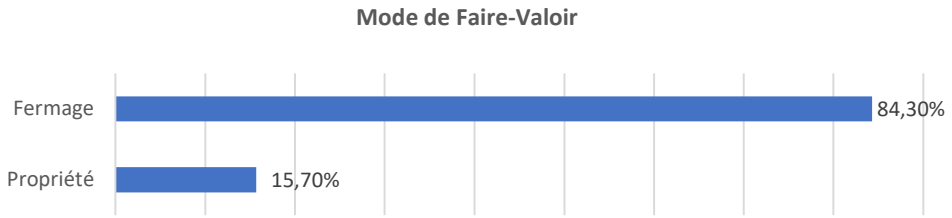


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 5 | 5 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 8 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

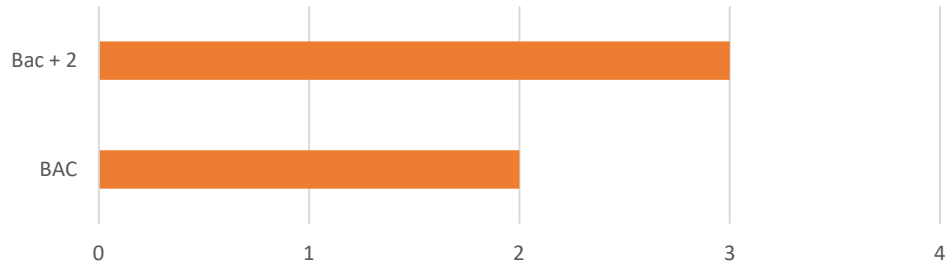


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 43 |
| Age minimum | 32 |
| Age maximum | 60 |

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 3 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 3 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 1 |

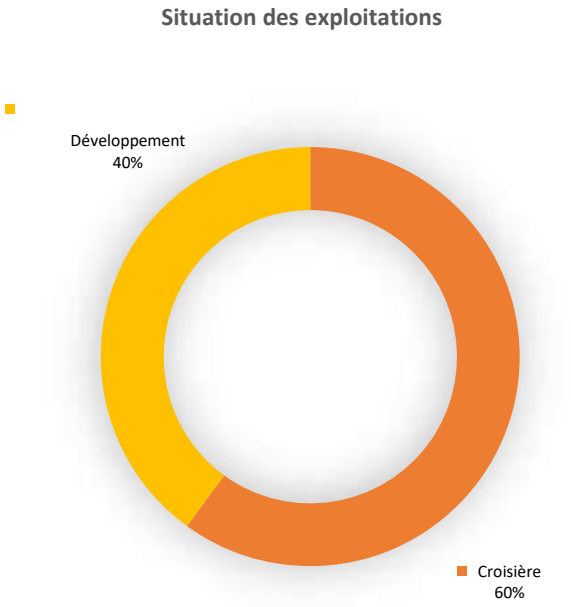


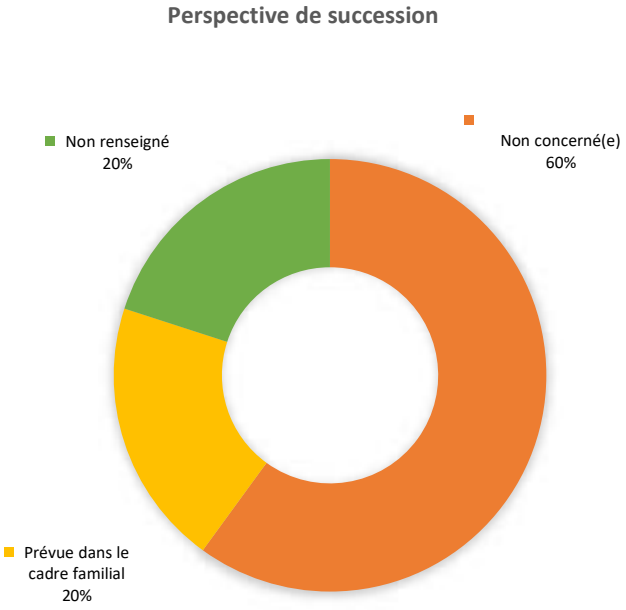


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 554 ha |
| **SAU moyenne** | 111 ha |
| **SAU minimum** | 25 ha |
| **SAU maximum** | 220 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 2 |
| Maximum | 9 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 2 |
| Entre 100 et 149 ha | 2 |
| > 200 ha | 1 |

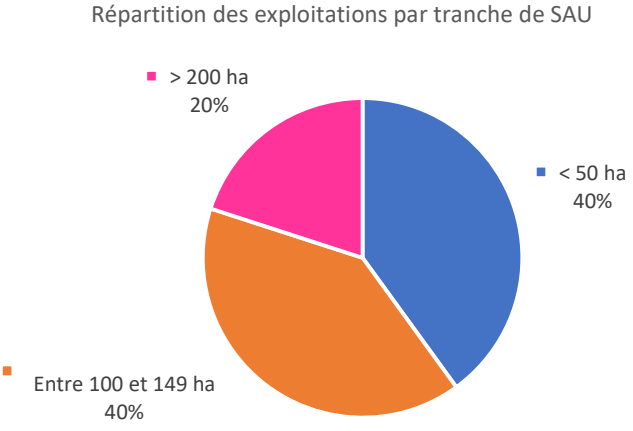


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **445** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 370 |
| Oléagineux | 75 |
| Colza | 74 |
| Tournesol | 1 |
| **Cultures industrielles** | **76** |
| Betteraves sucrières | 76 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **14** |
| Permanentes | 14 |
| **Cultures dérobées** | **13** |
| **Jachères** | **5** |
| **Fourrage** | **7** |
| **Autres cultures*** | **2** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

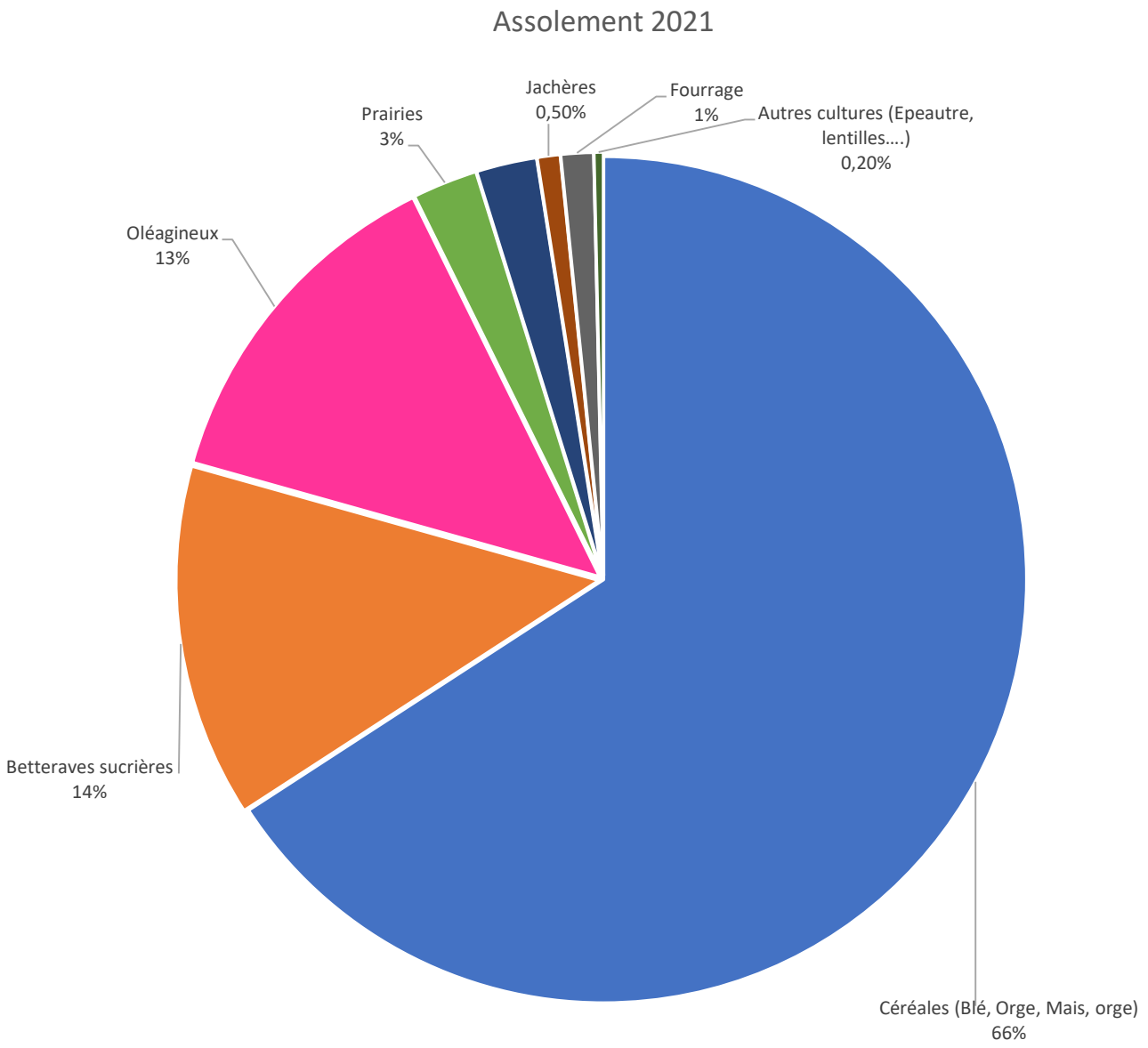


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 3

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 2 | 200 |
| Bovins engraissement | 1 | 300 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

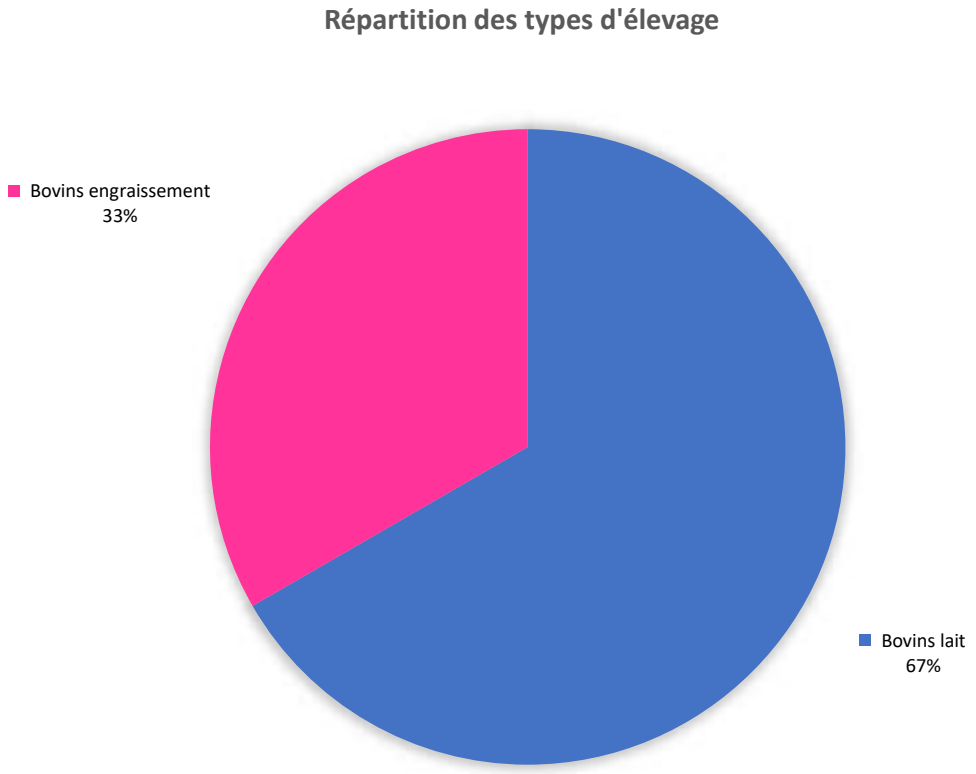


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |
| ICPE Déclaration | 2 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 4 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 3 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

5 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 3 éleveurs de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 111 ha soit dans la moyenne de la SAU du secteur Plateau Picard Nord (108 ha).

Les 5 corps de ferme se répartissent en périphérie de la zone urbaine (2 au nord et 3 au sud).

3 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 a investi dans la production d'énergie renouvelable avec la création de 2 unités de méthanisation individuelles

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (charte de bonne pratique).

Les 5 chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, prêt de télescopique…)

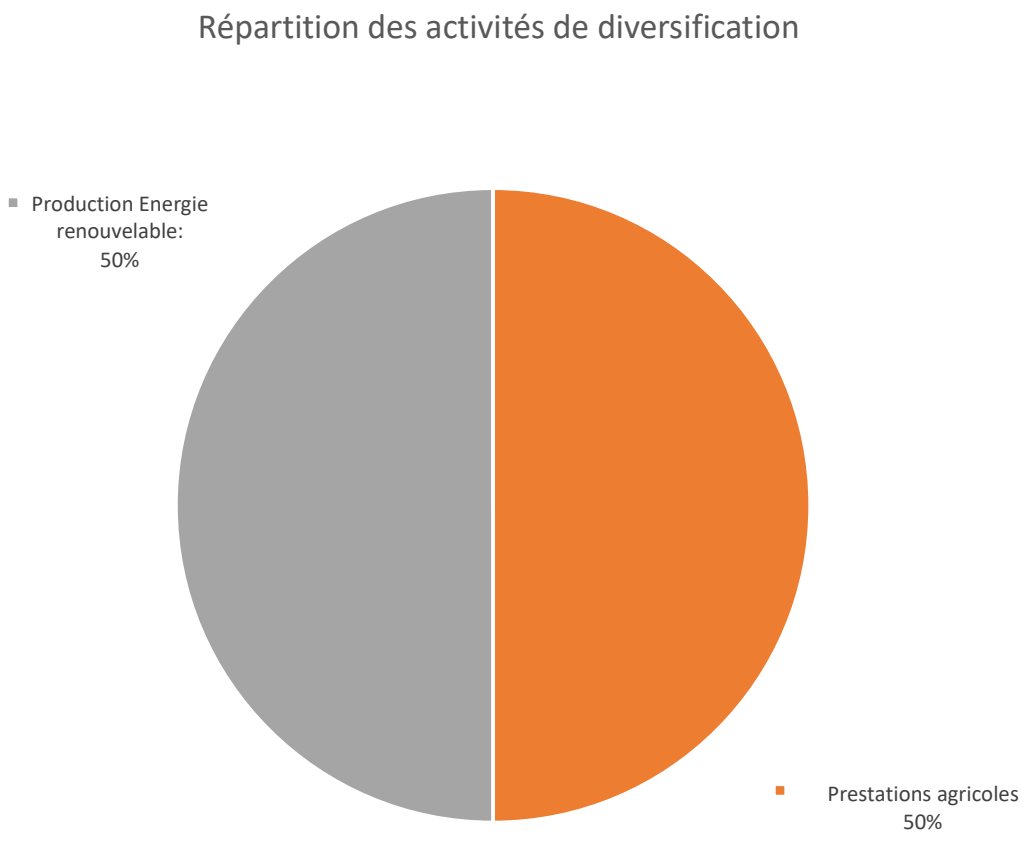


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 1 projet de construction de nouveau bâtiment
- 3 projets d'énergie renouvelable photovoltaïque dont 1 sur nouveau bâtiment
- 1 projet d'irrigation

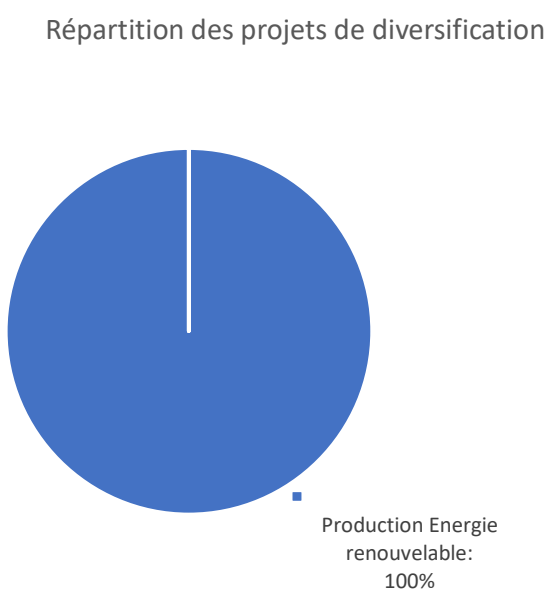


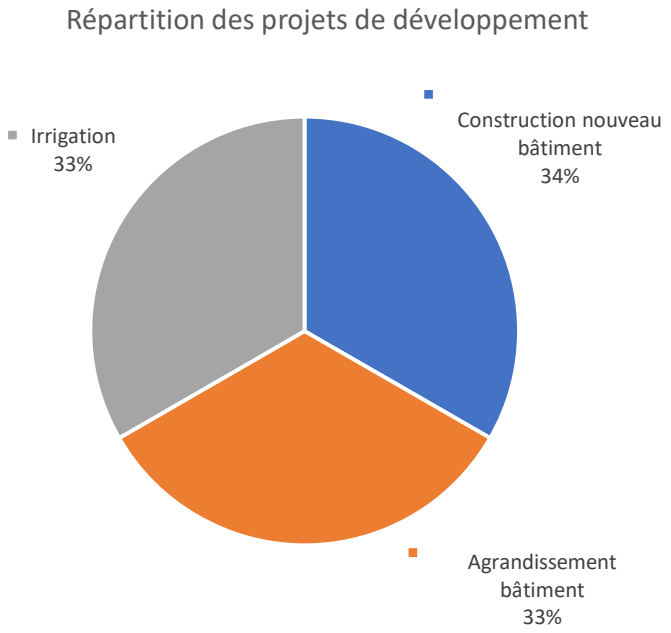


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets (en limite de village)
- Le passage de quads et motos (bas de Fourneuil, qui effraient les vaches)
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants
- 1 exploitant signale un conflit de voisinage en rapport à l'activité d'élevage
- 1 problèmatique d'urbanisme est relevée : présence du bassin de captage d'eau qui empêche la conversion de prairies en cultures

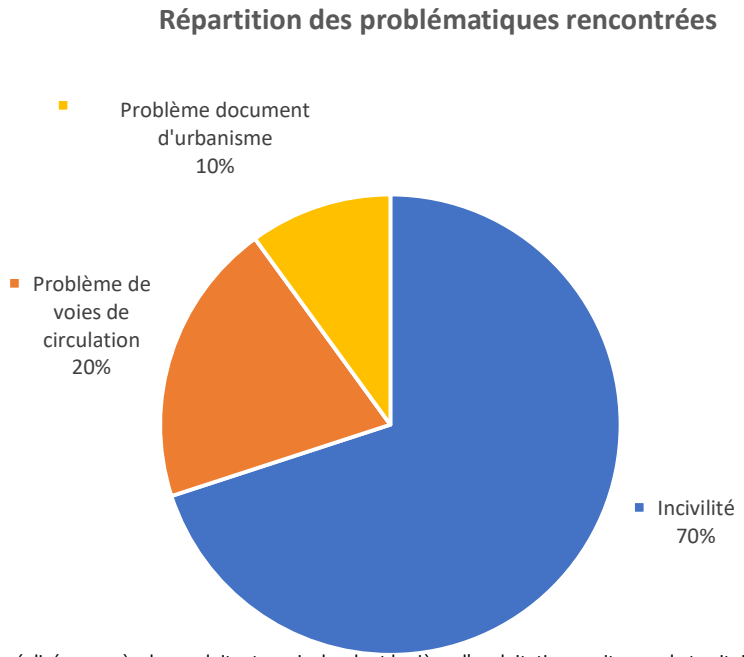


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de VERDEREL LES SAUQUEUSE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siége d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

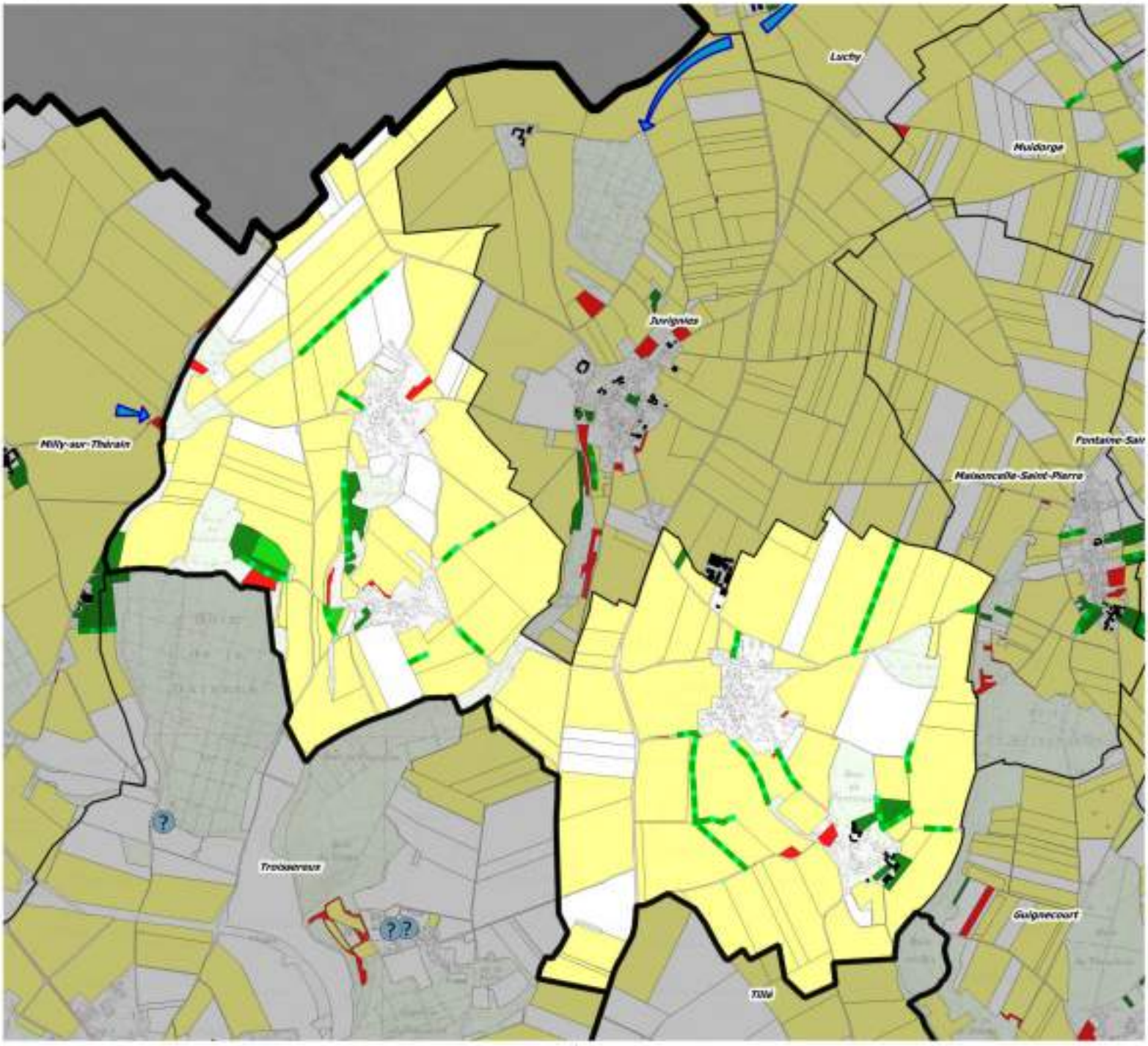


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de VERDEREL LES SAUQUEUSE - Bâti agricole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de VERDEREL LES SAUQUEUSE - Bâti agricole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de VERDEREL LES SAUQUEUSE - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Légende des cartes "Commune"

Occupation du sol :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, zone tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné

Bâti agricole enquêté :

- habitation
- annexe
- bâtiment matériel
- bâtiment de stockage production
- bâtiment de stockage fourrage
- diversification
- serre
- bâtiment ou installation d'élevage
- silo maïs
- installations de centre équestre
- campus vert
- méthanisation
- Haie recensée lors des enquêtes agricoles
- Ruissellement évoqué lors des enquêtes
- Stagnation d'eau recensée

Projets agricoles recensés :

- délocalisation du siège d'exploitation
- bâtiment d'élevage
- bâtiment matériel
- stockage de production
- stockage de fourrage
- habitation
- agritourisme
- agritourisme / diversification / vente directe
- bâtiment (non précisé)
- rénovation pour matériel
- rénovation pour logement
- rénovation pour agritourisme
- rénovation pour atelier de transformation
- rénovation pour magasin
- rénovation pour changement de destination
- maraîchage
- miscanthus
- arboriculture
- agroforesterie
- vigne
- aire de stockage grumes
- éolien privé
- photovoltaïque au sol
- méthanisation
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

# Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## *Atlas Secteur 2 :*

## *Plateau Picard Sud*

octobre 2022

Bonlier
Haudivillers
Lafraye
Litz
Tillé
Bresles
La Neuville en Hez
Laversines
Nivillers
Velennes
Fouquerolles
La Rue Saint Pierre
Le Fay Saint Quentin
Rémérangles

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

# Avant-propos

Ce document a été réalisé après analyse des données issues des enquêtes réalisées en mai et juin 2022 par la Chambre d'agriculture, auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour les communes ayant moins de trois sièges d'exploitations agricoles, ou pour lesquelles moins de trois exploitants ont été enquêtés, la règle du secret statistique s'applique et impose donc de ne pas divulguer les données issues de ces enquêtes.

Dans ce cas, seule la cartographie relative à l'activité agricole de la commune est diffusée dans le présent atlas.

# SOMMAIRE


Page 1 : Secteur Plateau Picard Sud

Page 15 : commune de Bonlier

Page 19 : commune de Bresles

Page 31 : commune de Fouquerolles

Page 39 : commune de Haudivillers

Page 48 : commune de La Neuville en Hez

Page 52 : commune de La Rue Saint Pierre

Page 55 : commune de Lafraye

Page 59 : commune de Laversines

Page 68 : commune de Le Fay Saint Quentin

Page 78 : commune de Litz

Page 82 : commune de Nivillers

Page 91 : commune de Rémérangles

Page 100 : commune de Tillé

Page 110 : commune de Velennes

Page 119 : Annexe (légende cartographie)

Fiche secteur: **PLATEAU PICARD SUD**

Nombre d'exploitations en activité : 69 Nombre d'exploitations enquêtées : 62

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 18 |
| En Société | 44 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 18 |
| EARL | 35 |
| SCEA | 8 |
| GAEC | 1 |

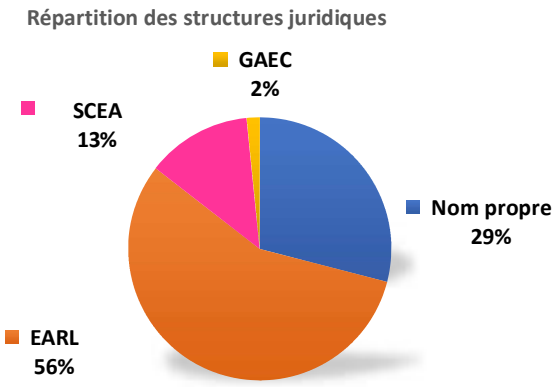


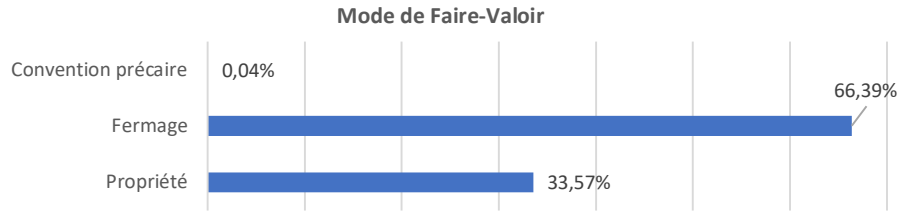


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 60 | 61 |
| Associés exploitants | 7 | 6 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 16 | 14 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 7 | 7 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 88 |
| Personnes à temps partiel** | 10 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 27 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

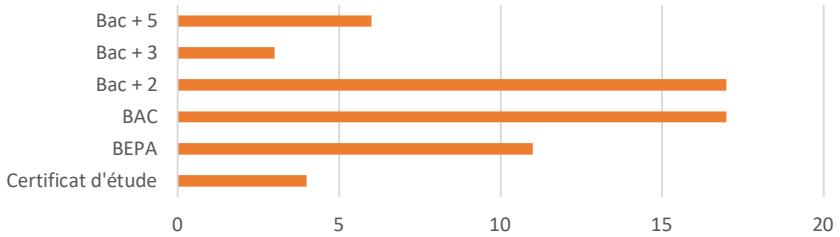


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50,96 |
| Age minimum | 28 |
| Age maximum | 87 |

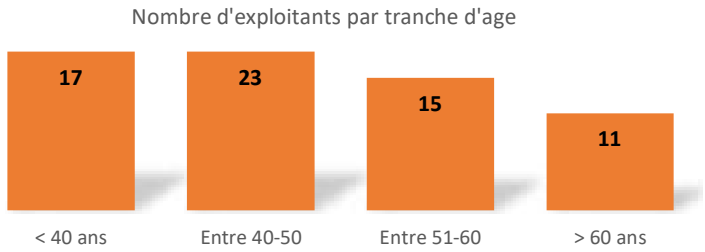


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 3 |
| Croisière | 32 |
| Développement | 26 |
| Jeune agriculteur | 1 |

| Succession | Nombre |
|---|---|
| Non concerné(e) | 25 |
| Inconnue | 8 |
| Prévue hors cadre familial | 5 |
| Prévue dans le cadre familial | 18 |
| Non renseigné | 5 |

Situation des exploitations

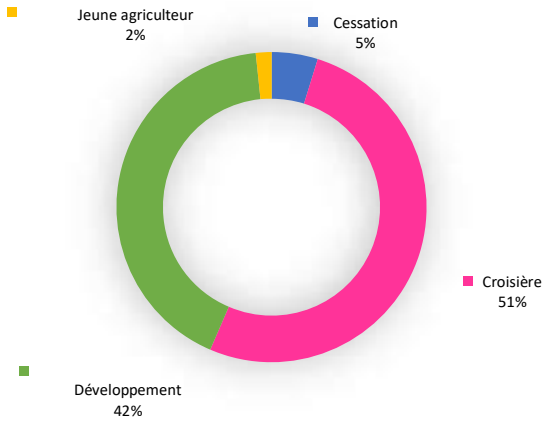


Perspective de succession

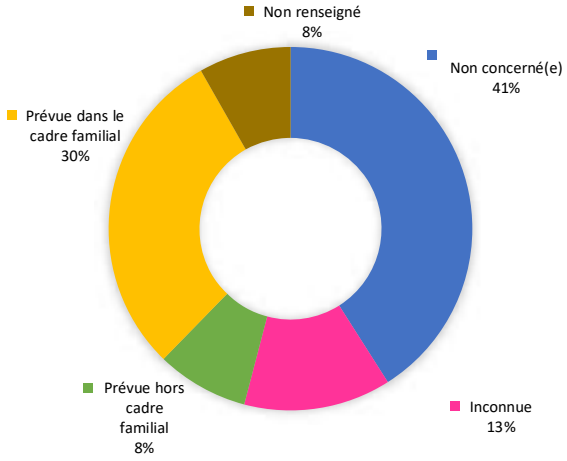


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | **8 387 ha** |
| **SAU moyenne** | 141 ha |
| **SAU minimum** | 0,45 ha |
| **SAU maximum** | 330 ha |
| | ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 14 |

| | |
|---|---|
| Nombre d'irrigants | 8 |
| Surface irrigable | 272 ha |
| Surface irriguée | 111 ha |
| Surface drainée | 11,45 ha |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 3 |
| Entre 50 et 99 ha | 13 |
| Entre 100 et 149 ha | 21 |
| Entre 150 et 199 ha | 12 |
| > 200 ha | 13 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

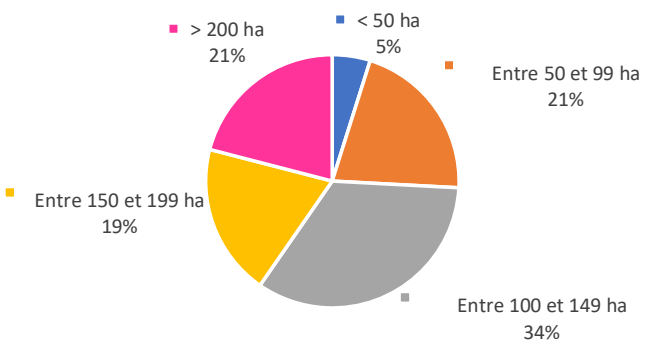


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **7010** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 5440 |
| Oléagineux | 1245 |
| Colza | 1080 |
| Tournesol | 165 |
| Protéagineux | 325 |
| **Cultures industrielles** | **894** |
| Betteraves sucrières | 894 |
| **Pommes de Terre** (consommation) | 38 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **209** |
| Permanentes | 198 |
| Temporaires | 11 |
| **Cultures dérobées** | **43** |
| **Jachères** | **88** |
| **Fourrage** | **27** |
| **Maraichage** | **32** |
| **Semences** | **10** |
| **Autres cultures*** | **36** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

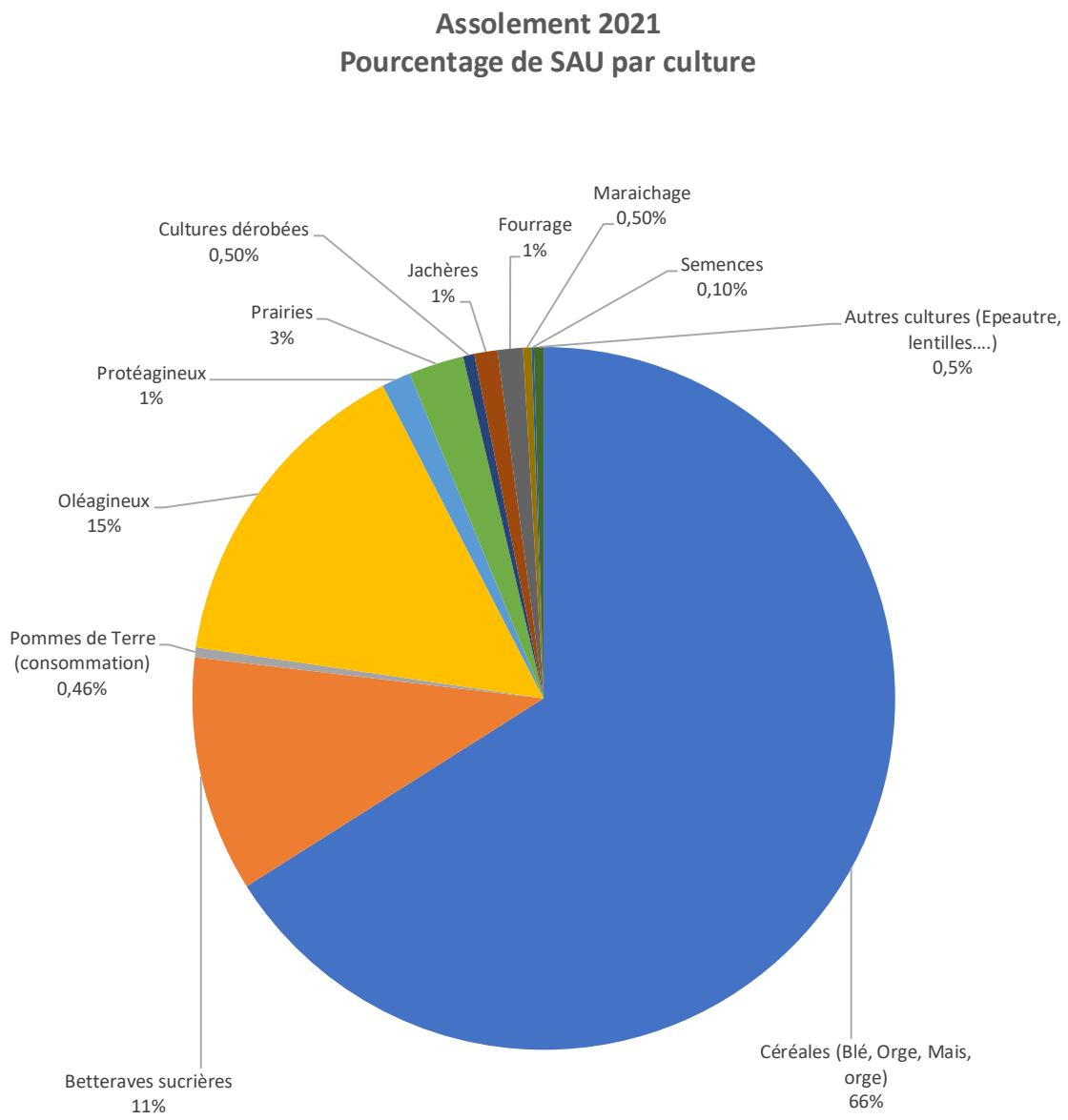


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** **17**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 2 | 140 |
| Bovins allaitant | 2 | 94 |
| Bovins engraissement | 4 | 336 |
| Ovins | 5 | 496 |
| Volailles de chair | 1 | 10 000 |
| Poules pondeuses | 2 | 12 150 |
| Autres | 2 | 40 Rruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

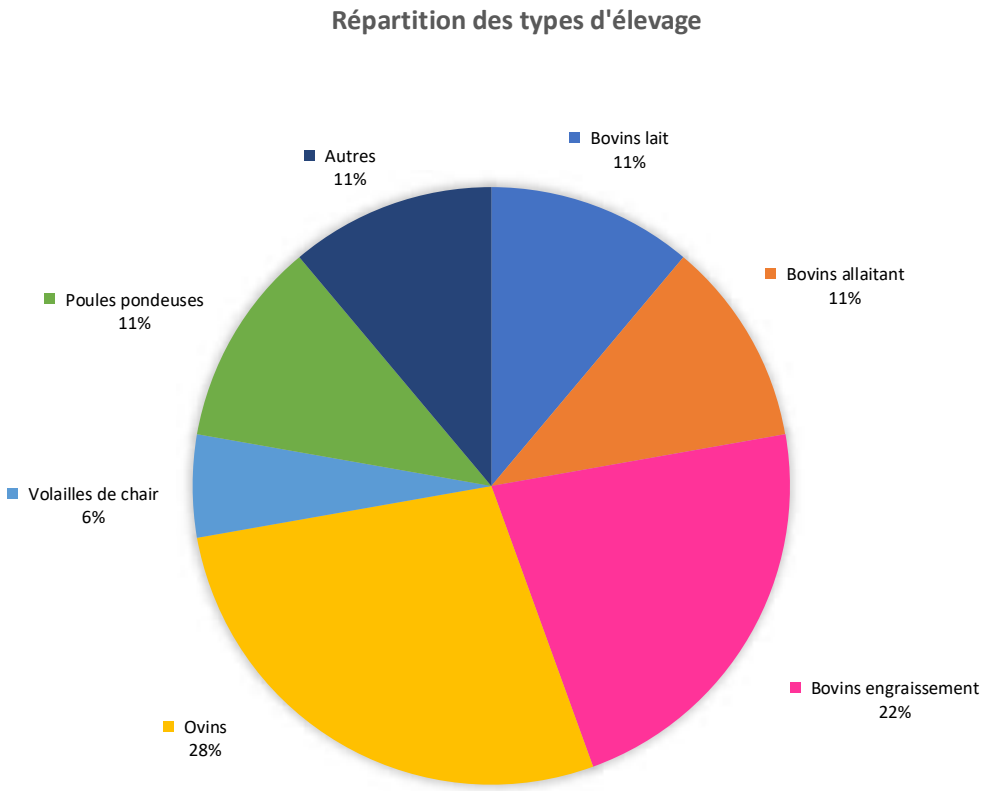


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 10 |
| ICPE Déclaration | 4 |
| ICPE Enregistrement | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 41 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 21 |

| *Niveau de certification environnementale* | *Nombre d'exploitant* |
|---|---|
| Niveau 1 | 3 |
| Niveau 2 | 4 |
| Niveau 3 (HVE) | 2 |

## Démarche environnementale

| **Contrats environnementaux** | *Nombre* |
|---|---|
| MAEC | 10 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 6 |

**Cultures à bas niveau d'intrants (BNI)**

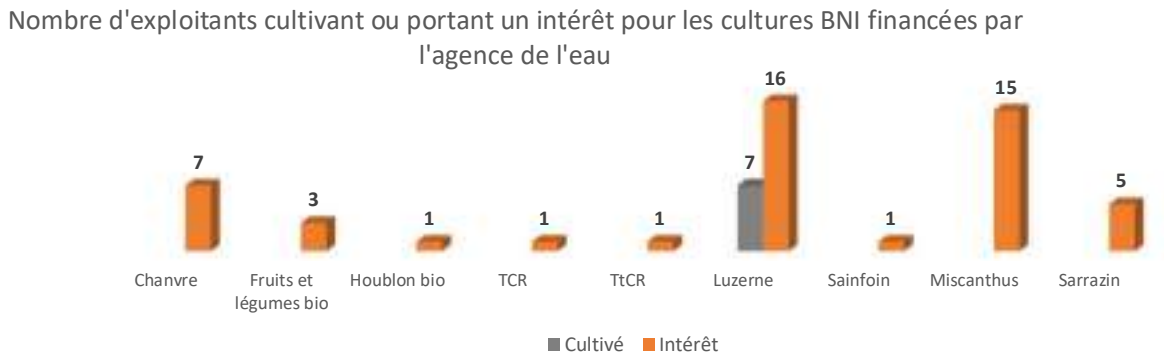

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Diversification agricole

| | *Nombre d'activités* | |
|---|---|---|
| **Agritourisme:** | **4** | |
| Accueil à la ferme, hébergement et restauration | 3 | |
| Location de salle | 1 | |
| **Prestations agricoles** | **10** | |
| Entreprise travaux agricoles | 1 | |
| Travail à façon | 9 | |
| **Circuit court :** | **12** | |
| Transformation de produits | 4 | |
| Vente directe | 10 | |
| **Production Energie renouvelable:** | **5** | |
| Panneaux solaires | 3 | |
| Autre production d'énergie renouvelable (biomasse) | 2 | |
| Somme puissance photovoltaïque kWc | 208 | en revente totale |
| **Maraîchage** | **4** | |
| **Pension de chevaux** | **1** | |

**Nombre d'exploitants ayant au moins une activité de diversification : 25** soit 40% des exploitants sur le secteur

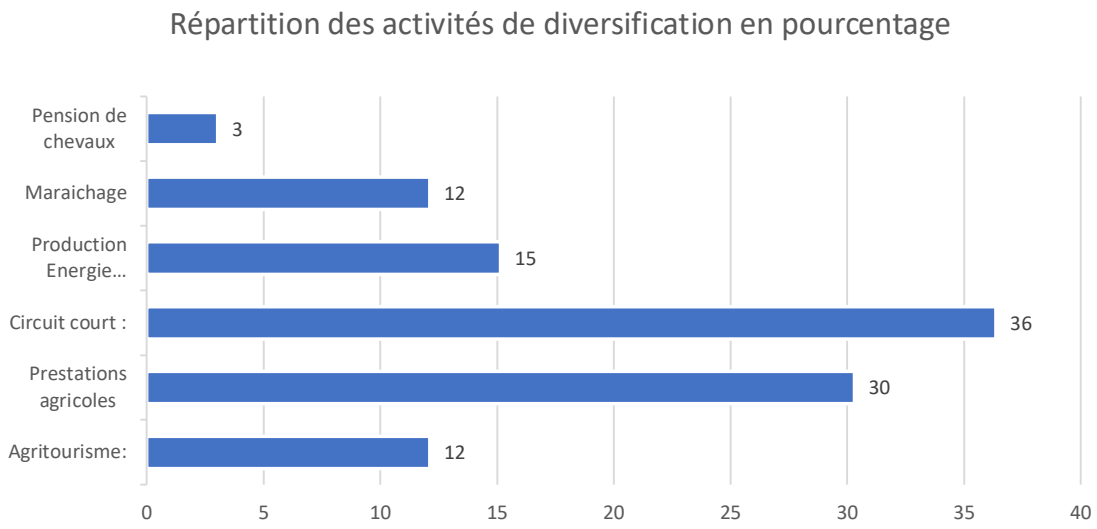


En terme de diversification, 10 exploitants sont engagés dans une démarche de **circuit court** (3 éleveurs et 3 maraichers, 1 éleveur/maraicher, 1 apiculteur, 2 producteurs de Cresson):

- 1 éleveur de bovins vend des caissettes de viande à la ferme en transformation externalisée
- 1 éleveur de poules pondeuses vend les œufs en magasin à la ferme
- 1 maraicher vends ses légumes, fraises et pommes de terre conso en distributeur automatique à la ferme ainsi que sur les marchés et dans les grandes surfaces
- 1 éleveur d'ovins vend des caissettes d'agneau à la ferme en transformation externalisée
- 1 maraicher et éleveur de volailles de chair vend en magasin à la ferme en transformation externalisée, sur le marché de Bresles et auprès de revendeurs
- 1 apiculteur vend le miel en magasin à la ferme
- 1 maraicher vend ses légumes ainsi que de la paille et du foin en magasin à la ferme
- 1 maraicher et éleveur de poules pondeuses vend ses légumes, Pdt et fraises en 2 distributeurs automatiques et vend les œufs en magasin à la ferme
- 1 producteur de cresson vend sur les marchés et sur le lieu de production et pratique la transformation externalisée (soupe, gelée et savon)
- 1 producteur de cresson vend sur les marchés (Therdonne, St Just en Chaussée, Compiègne, Senlis, Bresles et Clermont) ainsi qu'auprès de grossite (Rungis) et de grandes surfaces

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles sur le secteur

| Projet de diversification | *Nombre d'exploitants concernés* |
|---|---|
| **Agritourisme** | **6** |
| Accueil à la ferme | 3 |
| Location de salle | 3 |
| **Prestations agricoles** | **1** |
| Travail à façon | 1 |
| **Energie renouvelable** | **41** |
| Panneaux solaires/photovoltaïques | 36 |
| Méthanisation | 5 |
| **Circuit Court** | **10** |
| Vente directe | 7 |
| Transformation de produits agricoles | 3 |
| **Pension de chevaux** | **3** |

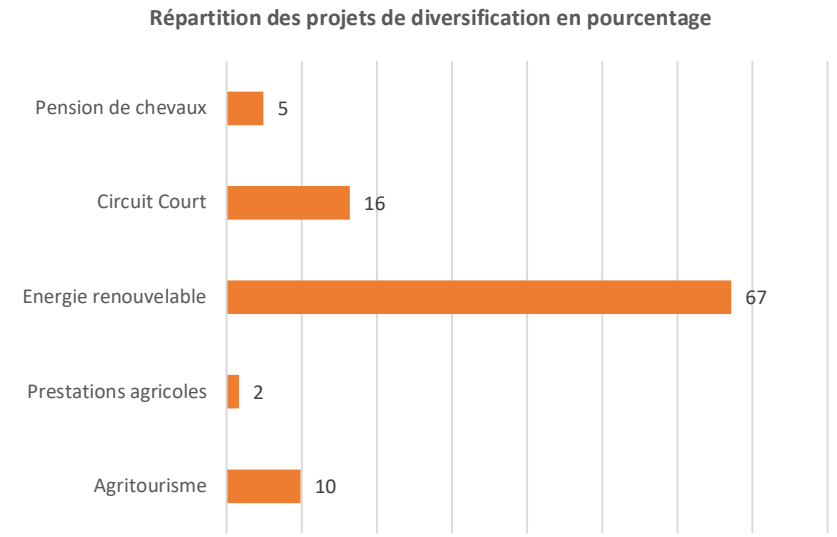


| Autres projets de développement | |
|---|---|
| Maraîchage | **5** |
| Autres productions/élevages | **7** |
| Augmentation cheptel | **3** |
| Construction nouveau bâtiment | **35** |
| Agrandissement bâtiment | **10** |
| Délocalisation | **2** |
| Reprise exploitation/agrandissement | **18** |
| Irrigation | **9** |
| Conversion agribio | **1** |

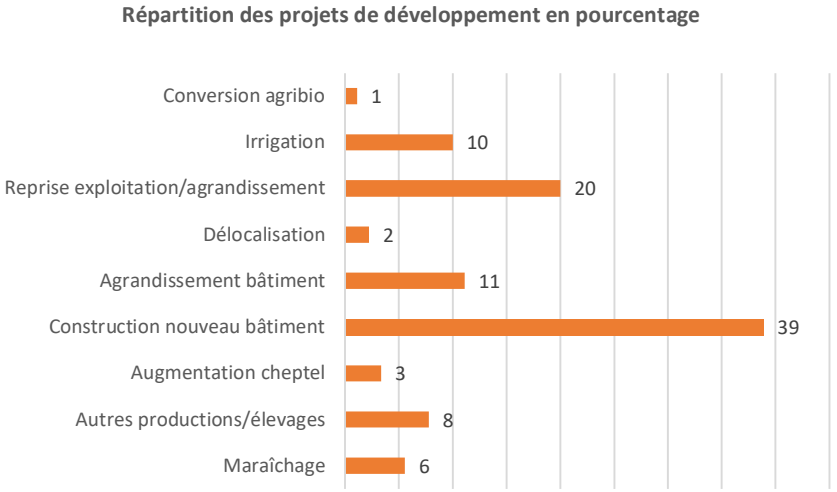


36 projets photovoltaiques dont 26 en lien avec un projet de construction de batiment et 2 en projet au sol

7 projets en circuit court dont 3 avec transformation de produits agricoles (cidre, miel, 1 exploitant envisage d'investir dans une presse pour la production d'huile de cameline et de colza …)

7 projets d'autres productions/élevages (dont la création d'un éLevage d'ovins, d'un poulailler autonome et la culture de miscanthus)

**46 exploitants portent au moins 1 projet de diversification et/ou de développement sur le secteur**

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Problématiques rencontrées par les exploitants sur le secteur

| | *Nombre de problémes* |
|---|---|
| **Incivilité** | **67** |
| Déchets/dépots | 34 |
| Quads/motos | 25 |
| Conflits voisinages | 8 |
| **Problème de voies de circulation** | **85** |
| Entretien chemins | 14 |
| Stationnement gênant | 25 |
| Aménagement de la voierie | 21 |
| Etroitesse des voies | 13 |
| Franchissement carrefour | 12 |
| **Problème hydraulique** | **2** |
| Problèmes érosion | 0 |
| Problèmes ruissellement | 1 |
| Problèmes d'inondation (zone cressonnières) | 1 |
| **Problème document d'urbanisme** | **18** |

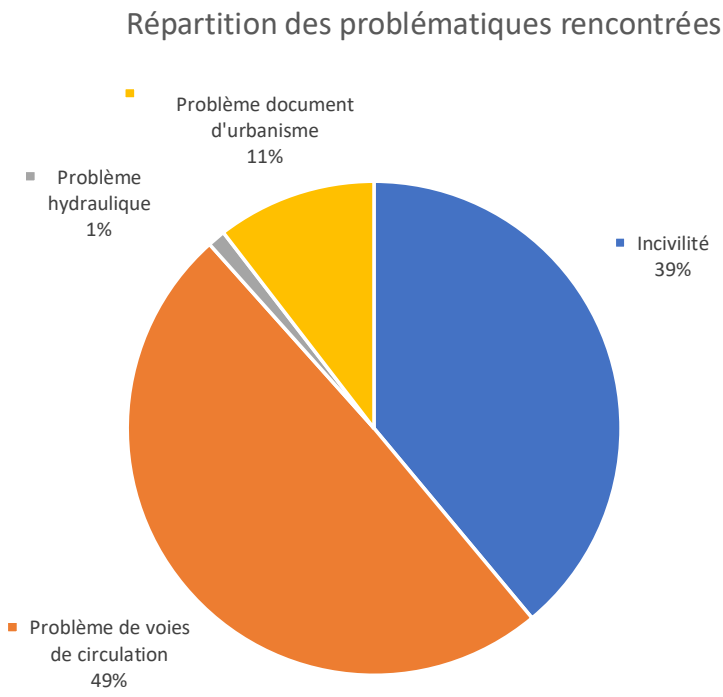


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire - secteur 2*

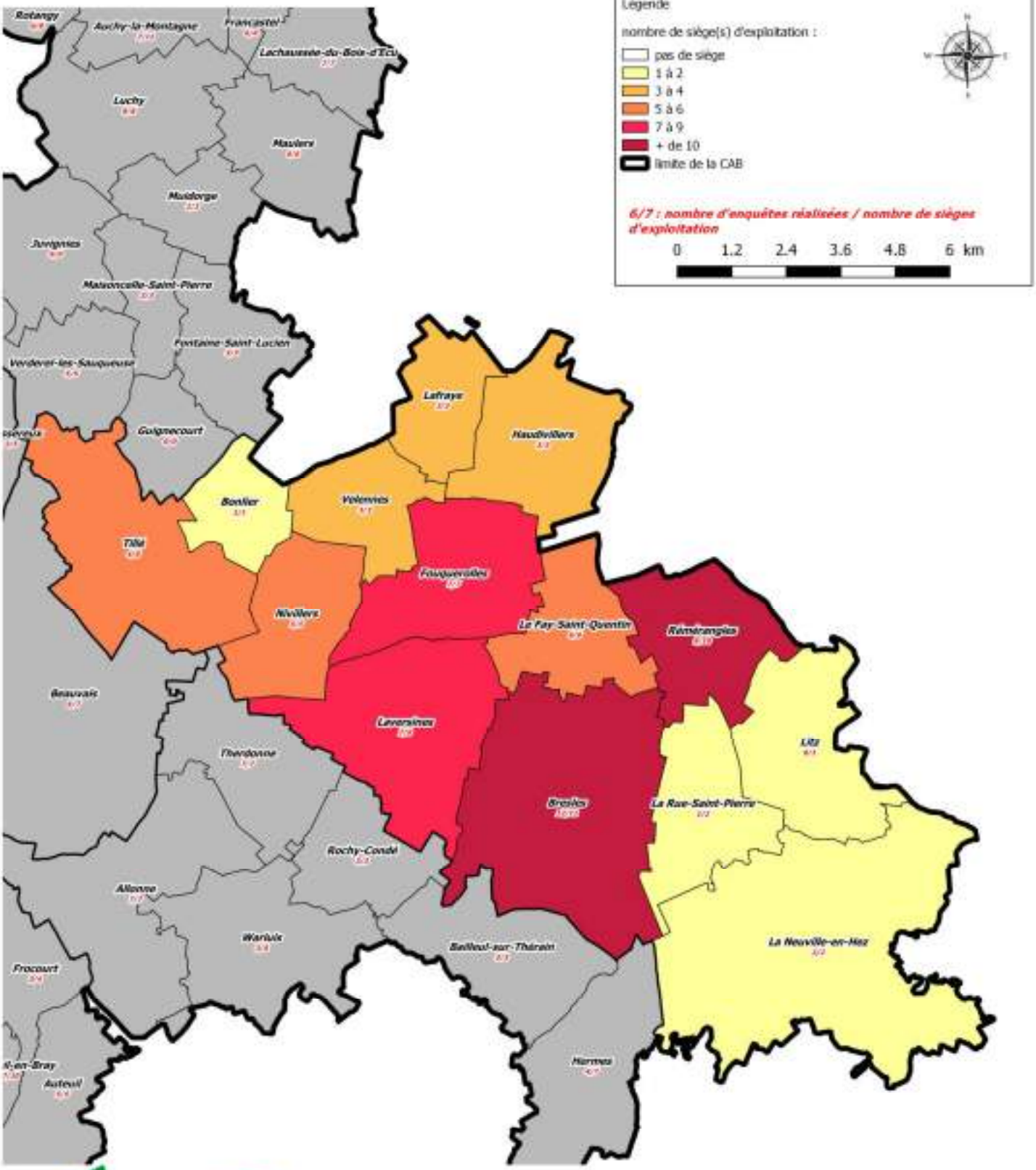



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022


Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation du parcellaire agricole - secteur 2*

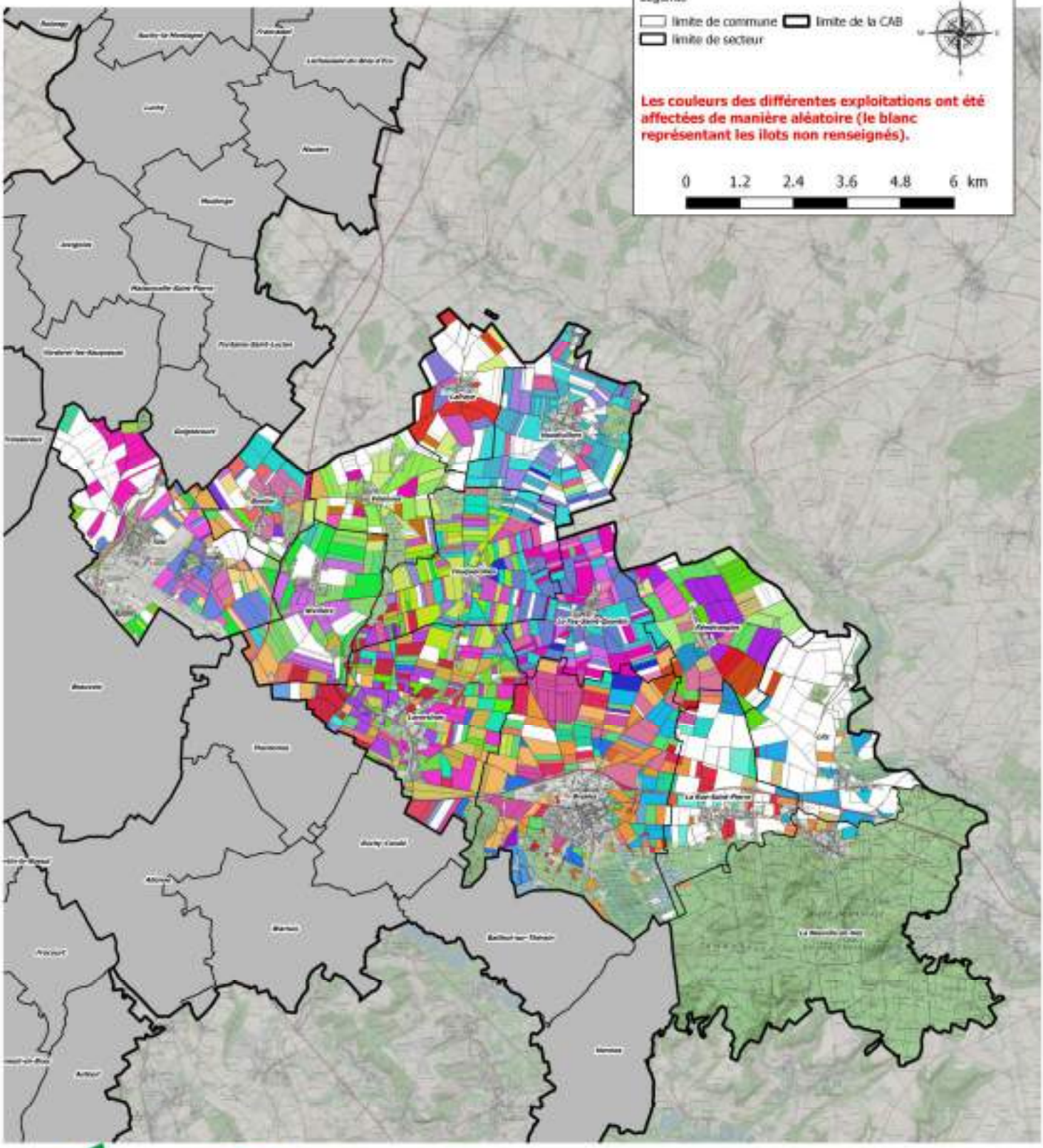


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/
Registre Parcellaire Graphique 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Occupation du sol - secteur 2*

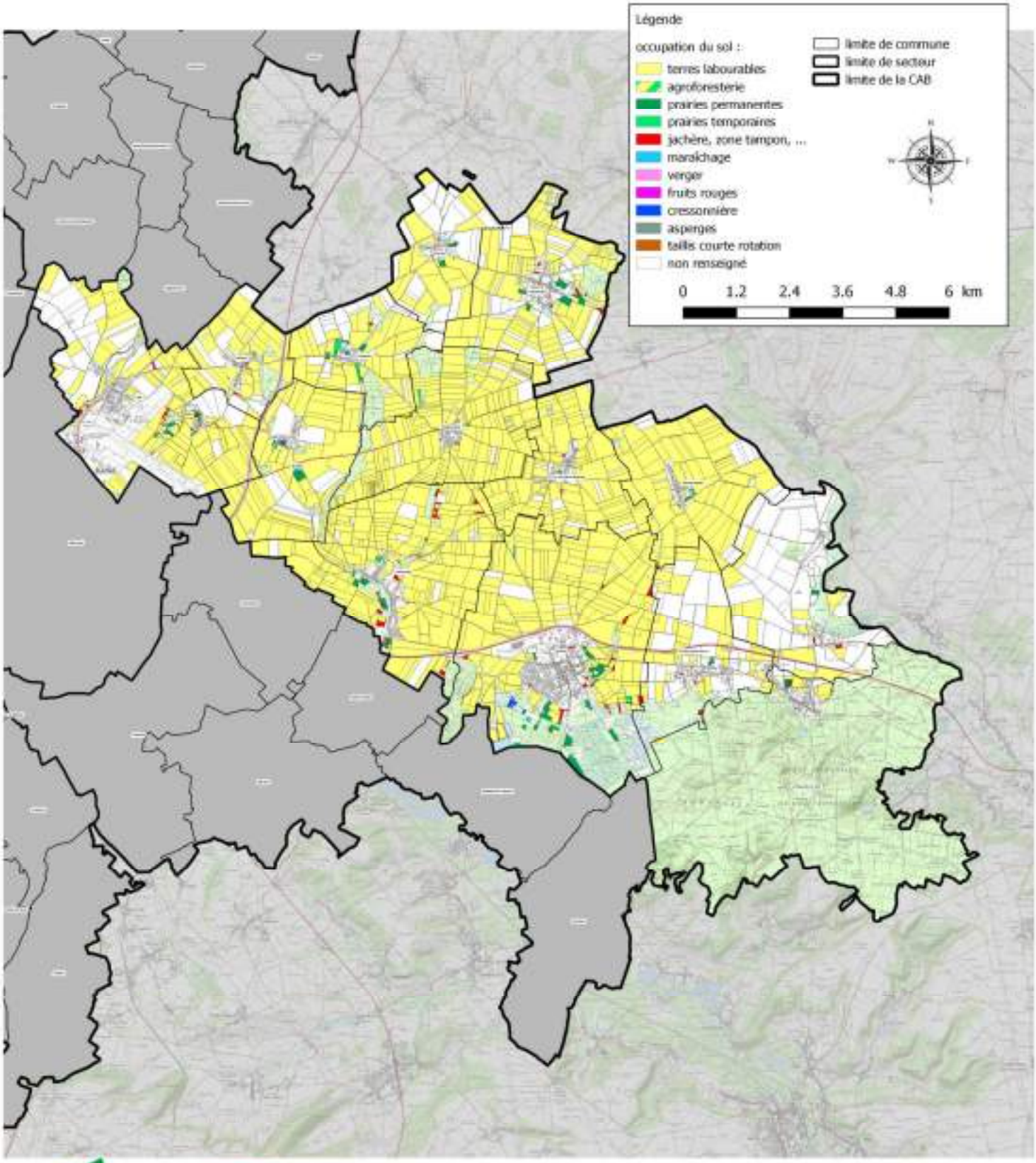


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - Juillet 2022
Sources : IGN BD Topo et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des élevages recensés lors des enquêtes - secteur 2*

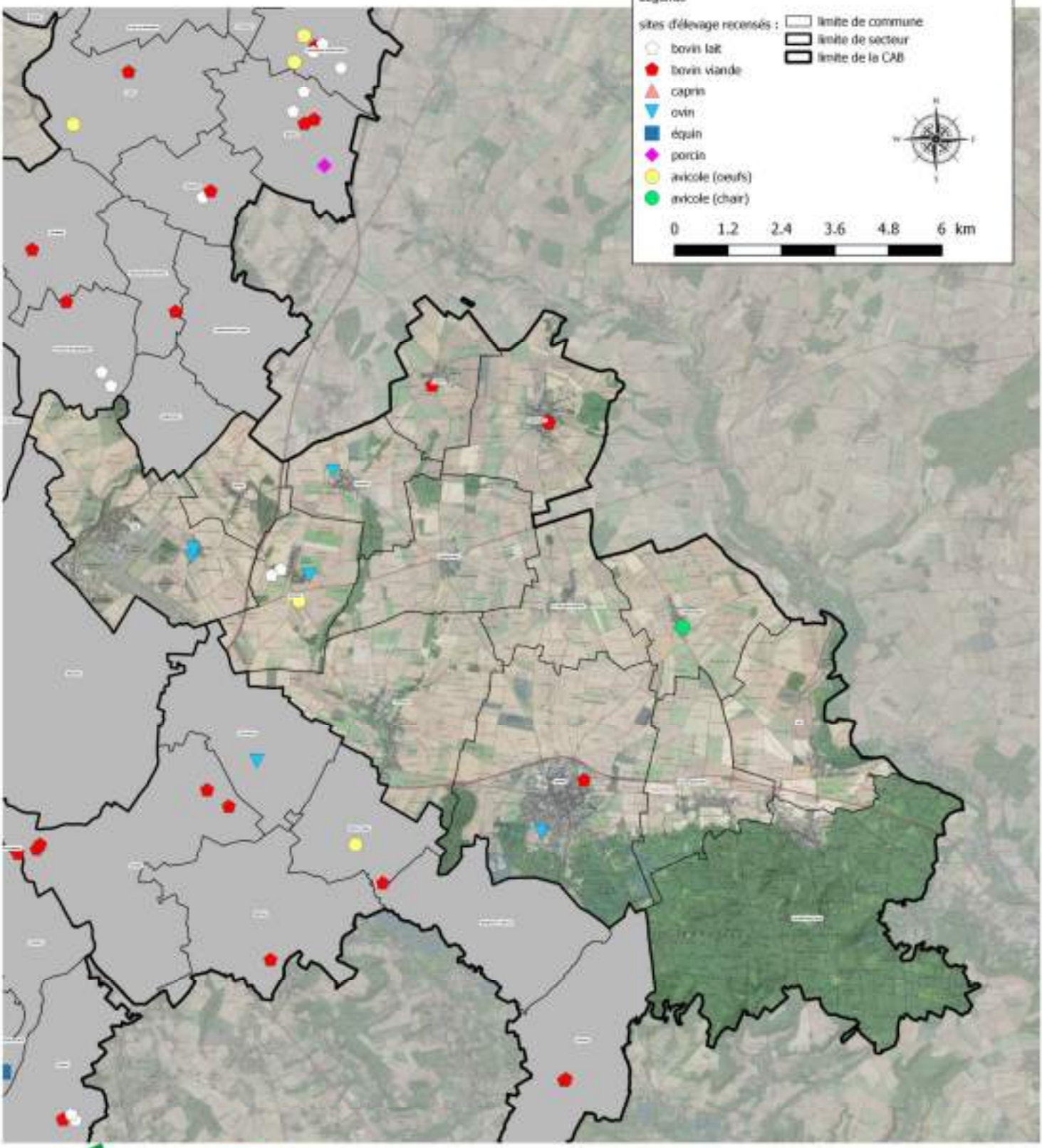


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Repérage des projets agricoles - secteur 2*

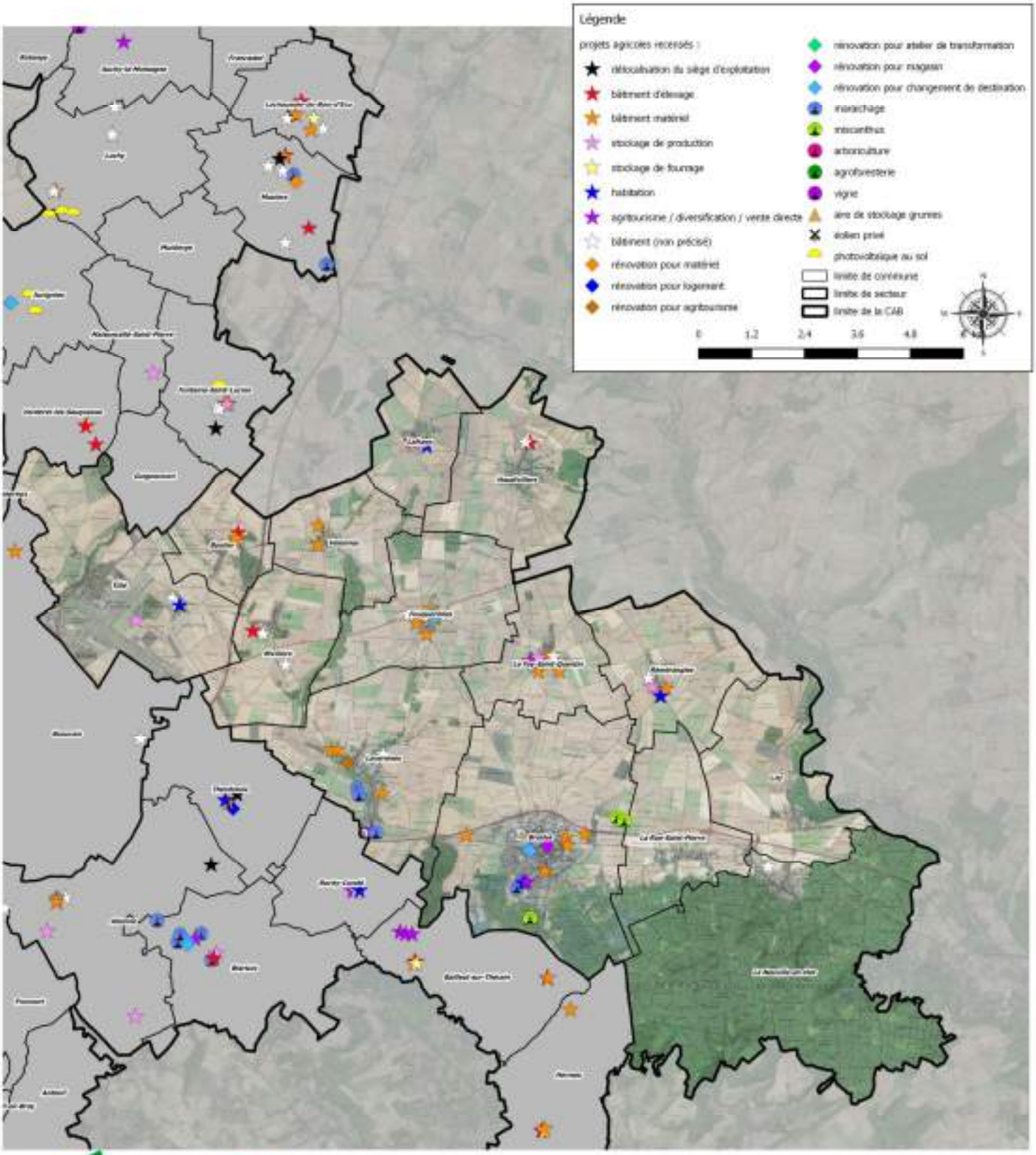


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Difficultés de circulation et incivilités recensées - secteur 2*

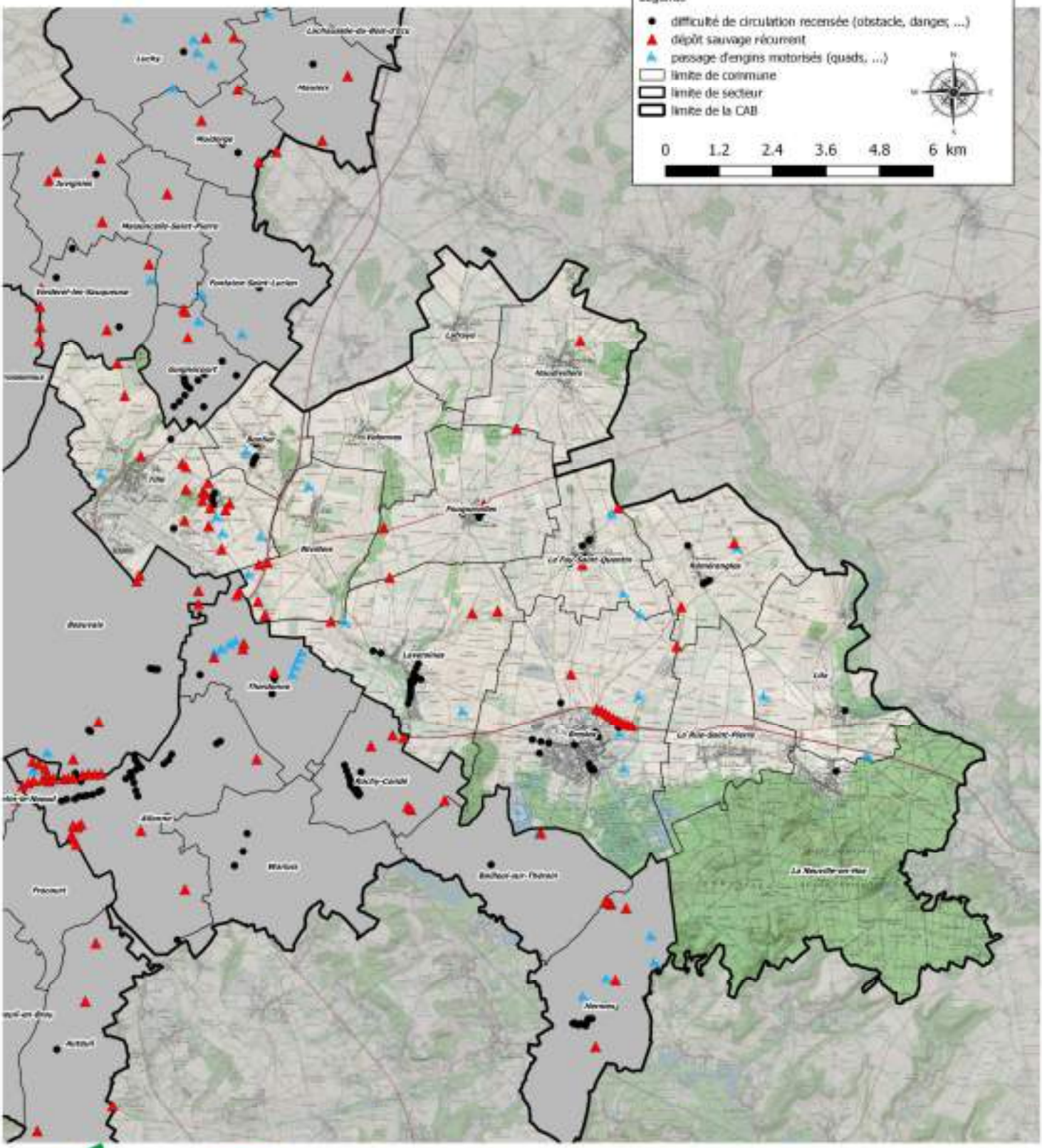


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **BONLIER**

Nombre d'exploitations en activité : 1

Nombre d'exploitations enquêtées : 1

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BONLIER - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

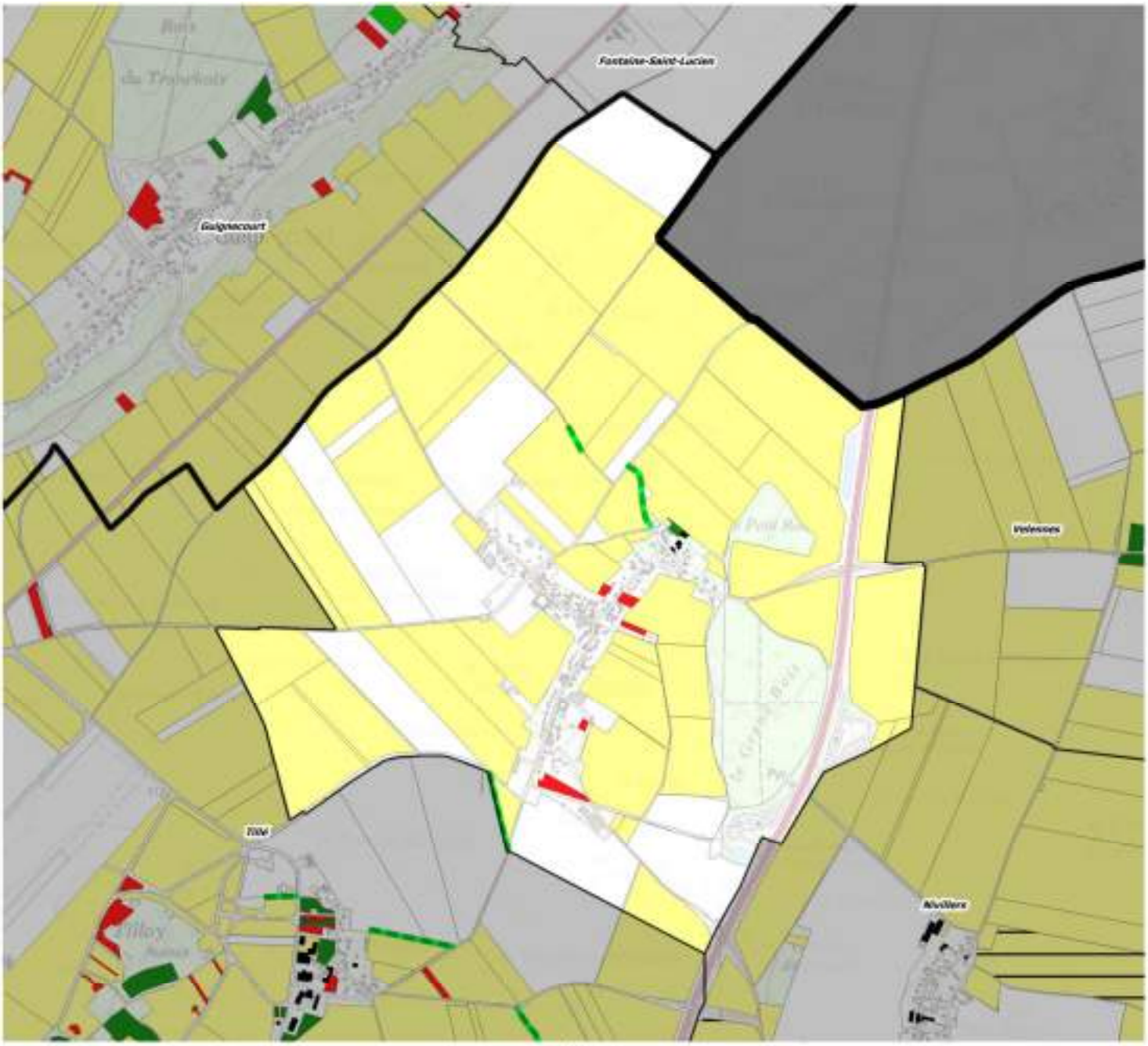


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BONLIER - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.04 0.08 0.12 0.16 0.2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BONLIER - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

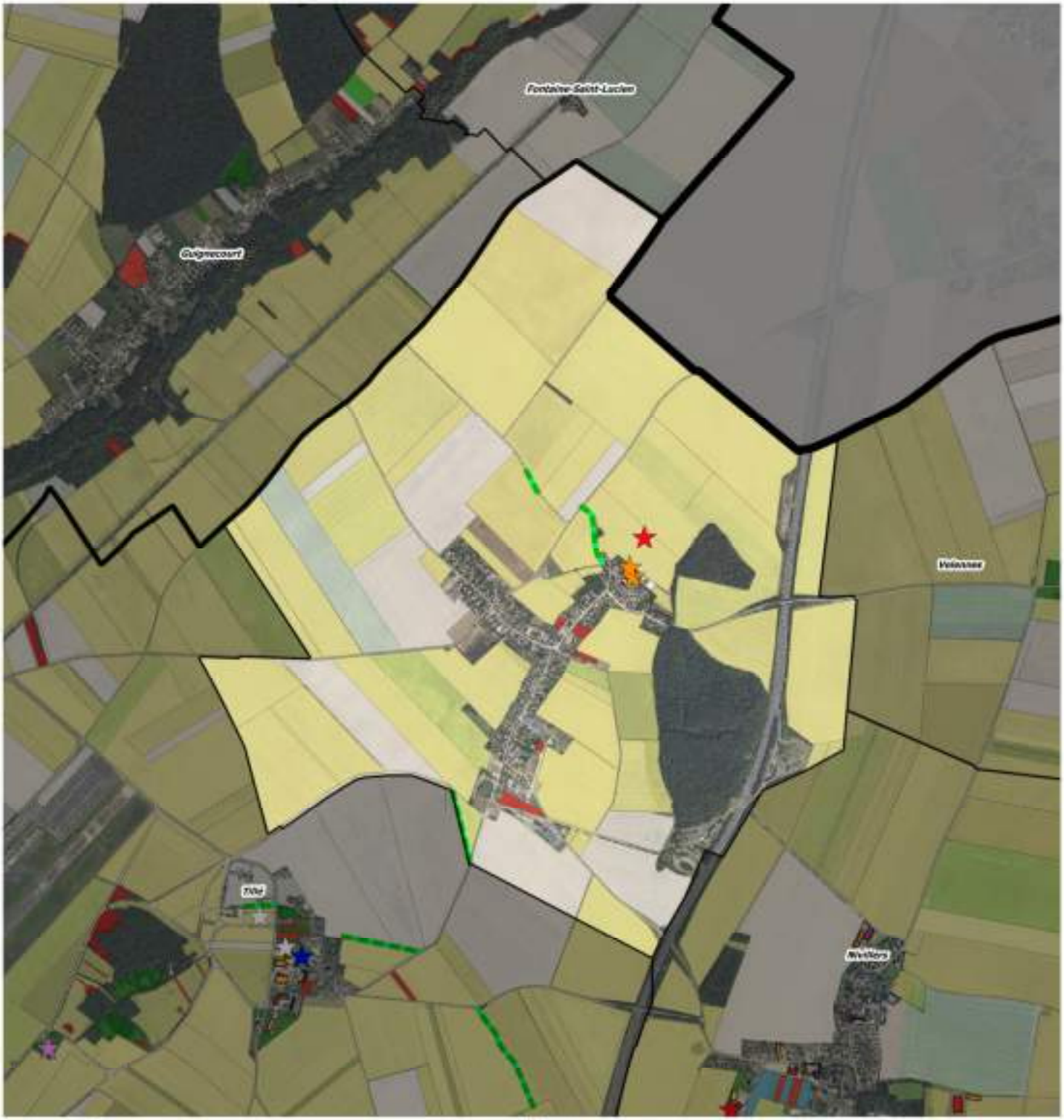


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **BRESLES**

Nombre d'exploitations en activité : 12 Nombre d'exploitations enquêtées : 12

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 5 |
| En Société | 7 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 5 |
| EARL | 7 |

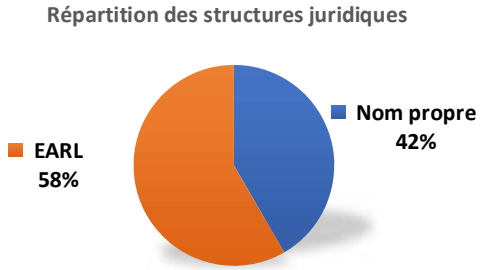


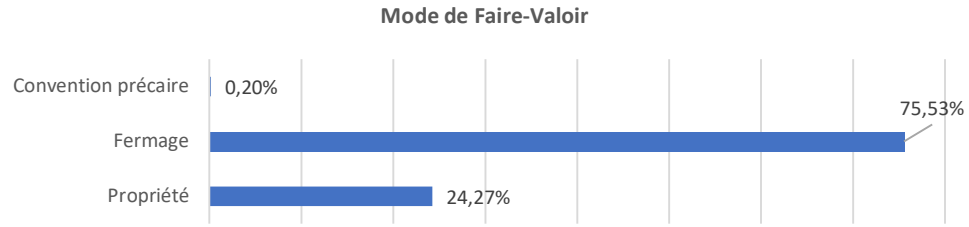


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 10 | 10 |
| Associés exploitants | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 12 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 4 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

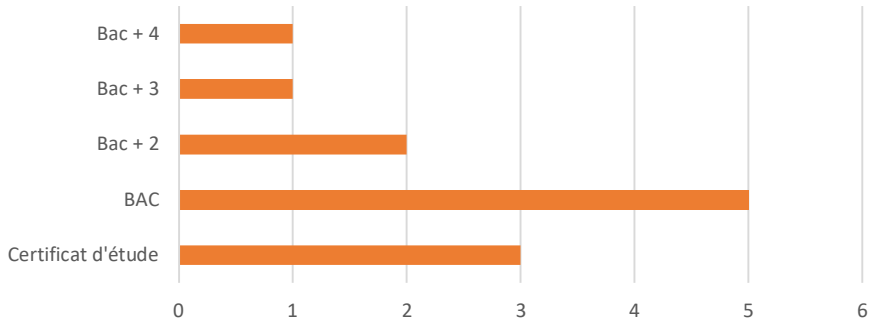


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 45 |
| Age minimum | 31 |
| Age maximum | 67 |

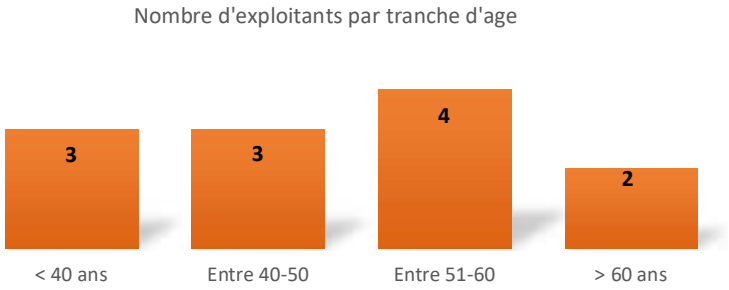


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| **Situation** | **Nombre d'exploitant** |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 5 |
| Développement | 6 |

| **Succession** | **Nombre d'exploitant** |
|---|---|
| Non concerné(e) | 6 |
| Inconnue | 2 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 3 |

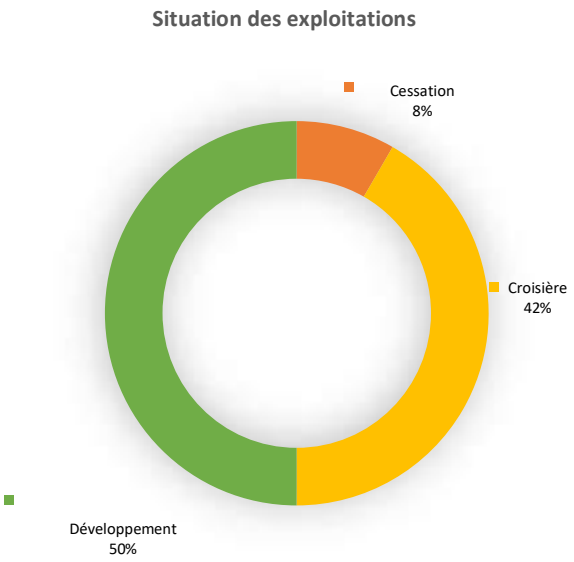


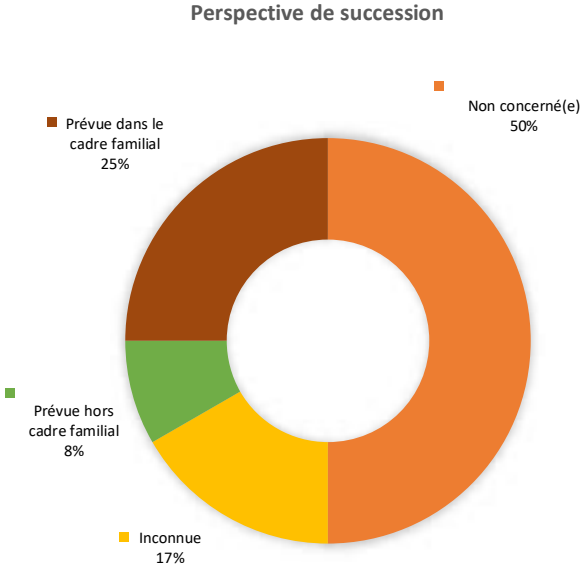


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 379 ha |
| **SAU moyenne** | 115 ha |
| **SAU minimum** | 1 ha |
| **SAU maximum** | 330 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 11 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 2 |
| Entre 50 et 99 ha | 3 |
| Entre 100 et 149 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 2 |
| > 200 ha | 2 |
| Non renseigné | 1 |

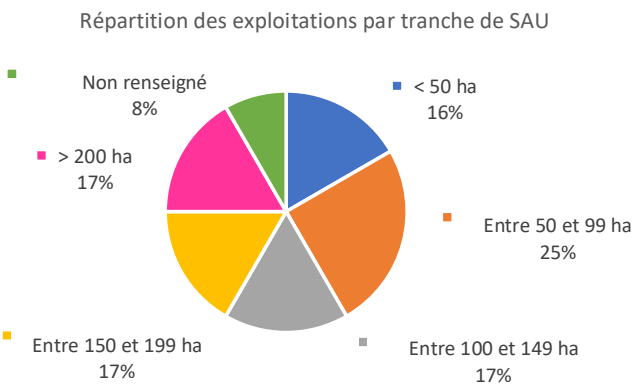


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **1129** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 824 |
| Oléagineux | 235 |
| Colza | 133 |
| Tournesol | 32 |
| Protéagineux | 70 |
| **Cultures industrielles** | **151** |
| Betteraves sucrières | 151 |
| **Pommes de Terre (fécule)** | **6** |
| **Pommes de Terres (consommation)** | **20** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **45** |
| Permanentes | 45 |
| **Jachères** | **6** |
| **Fourrage** | **17** |
| **Maraichage** | **0,2** |
| **Autres cultures*** | **75** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

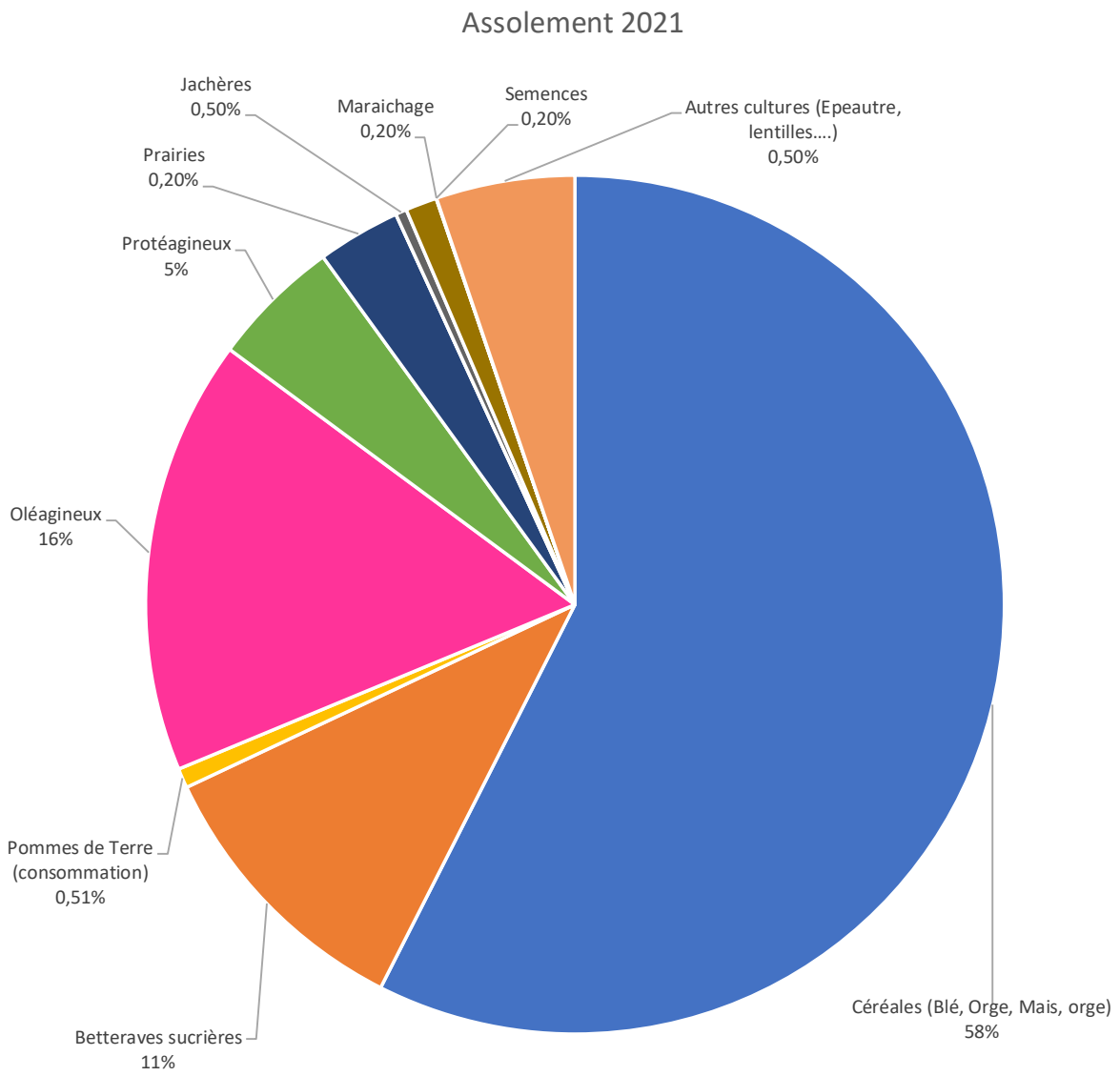


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 3

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | | |
| Bovins allaitant | 1 | 34 |
| Bovins engraissement | 1 | 76 |
| Ovins | 1 | 20 |
| Poules pondeuses | 1 | 150 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

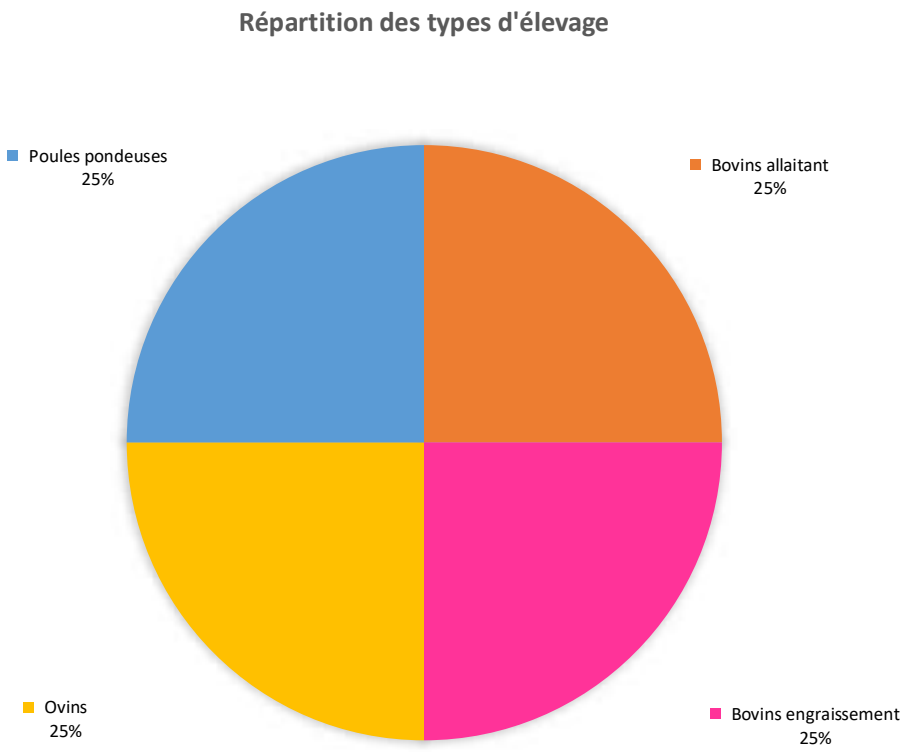


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |
| ICPE Déclaration | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 9 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 12 exploitations essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 3 éleveurs: 1 élevage de bovins, 1 élevage d'ovins et 1 élevage de poules pondeuses.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 115 ha soit, légerement en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux). 8 corps de ferme se situent dans le centre ville et 4 exploitations se répartissent en périphérie nord et ouest de la zone urbaine.

1 exploitant prévoit une cessation d'activité à moyen terme avec succession prévue dans le cadre familial.

6 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :
- 1 exploitant pratique le maraichage
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 4 exploitants sont engagés dans 1 démarche de vente en circuits courts :

• 1 éleveur de poules pondeuses vend les œufs en magasin à la ferme
• 1 maraicher vends ses légumes, fraises et pommes de terre consommation en distributeur automatique à la ferme ainsi que sur les marchés en grandes surfaces
• 1 producteur de cresson vend sur les marchés et sur le lieu de production et pratique la transformation externalisée (soupe, gelée et savon)
• 1 producteur de cresson vend sur les marchés (Therdonne, St Just en Chaussée, Compiègne, Senlis, Bresles et Clermont) ainsi qu'auprès de grossiste (Rungis) et de grandes surfaces

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (Charte des bonnes pratiques élevage, label rouge, certification environnementale de niveau 2).

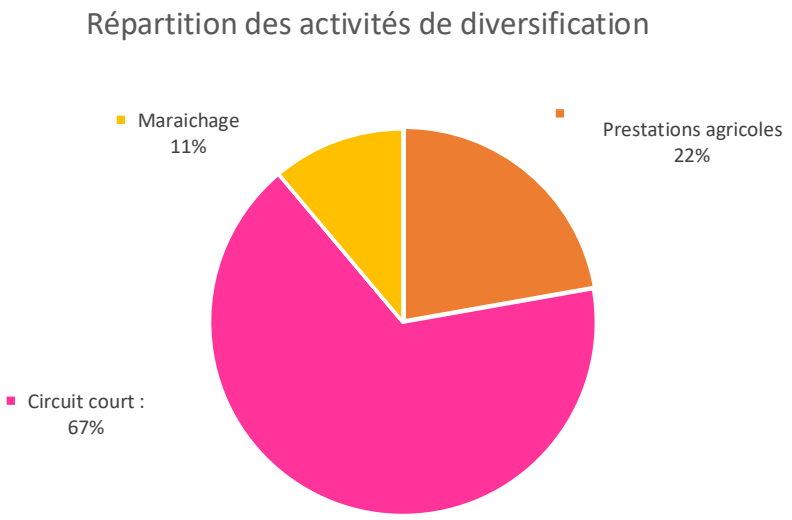


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

6 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de maraichage
- 4 projets de vente directe et 1 projet de transformation de produits agricoles
- 3 projets d'agrandissement de bâtiment
- 2 projets d'augmentation de cheptel
- 1 projet d'autre production/élevage
- 4 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 4 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 5 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque dont 1 sur nouveau bâtiment
- 4 projets d'irrigation

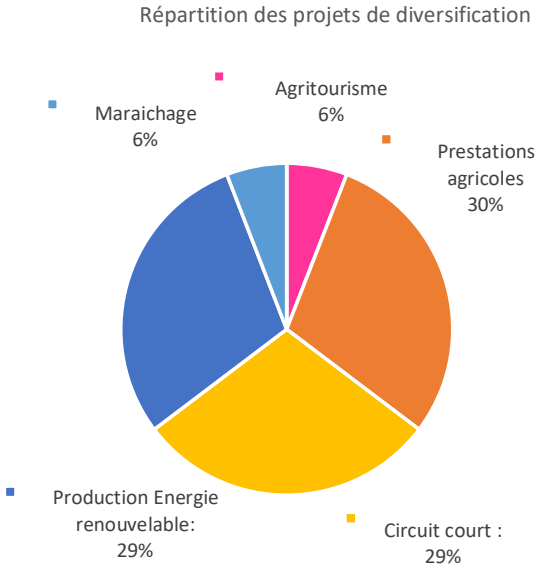


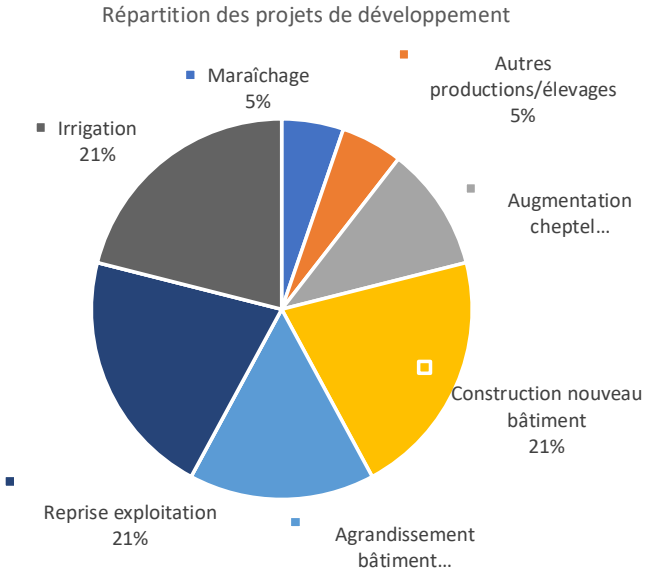


## Problématiques rencontrées par les exploitants

De façon générale la création de nouvelle zone d'urbanisation (habitat, activités éco, déviation…) pose la question des limites de possibilités de développement des exploitations et de la pression du voisinage (par rapport au ZNT et activité d'élevage…).
Par ailleurs, les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :
- Les problématiques d'urbanisme : l'exploitation des parcelles proches des habitations susceptibles d'être la source de conflits de voisinage (moisson, entretien du parcellaire agricole), le classement des parcelles agricoles en zone artisanale, l'installation d'un centre équestre refusé, un projet de zone à urbaniser sur une pâture derrière une exploitation, la proximité d'un lotissement d'une exploitation, l'implantation d'éolienne.
- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (surtout le long de la RN31)
- Les problèmes de circulation liés aux aménagements de la voierie qui ne tiennent pas compte des problématiques agricoles : voies de rétrécissement, pistes cyclables, aux stationnements gênants sur la chaussée (ex : rue du Petit Chantilly)
- Le risque de pollution de la zone de production des cressonnières avec le projet de plateforme de déchets du Grand Paris ainsi qu'un problème d'inondation de zone de production du fait du reméandrage de la rivière de La Trye en 2016
- Un problème de ruissellement est identifié

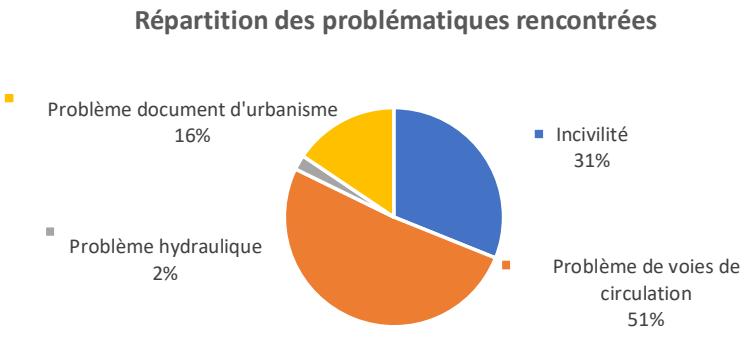


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BRESLES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

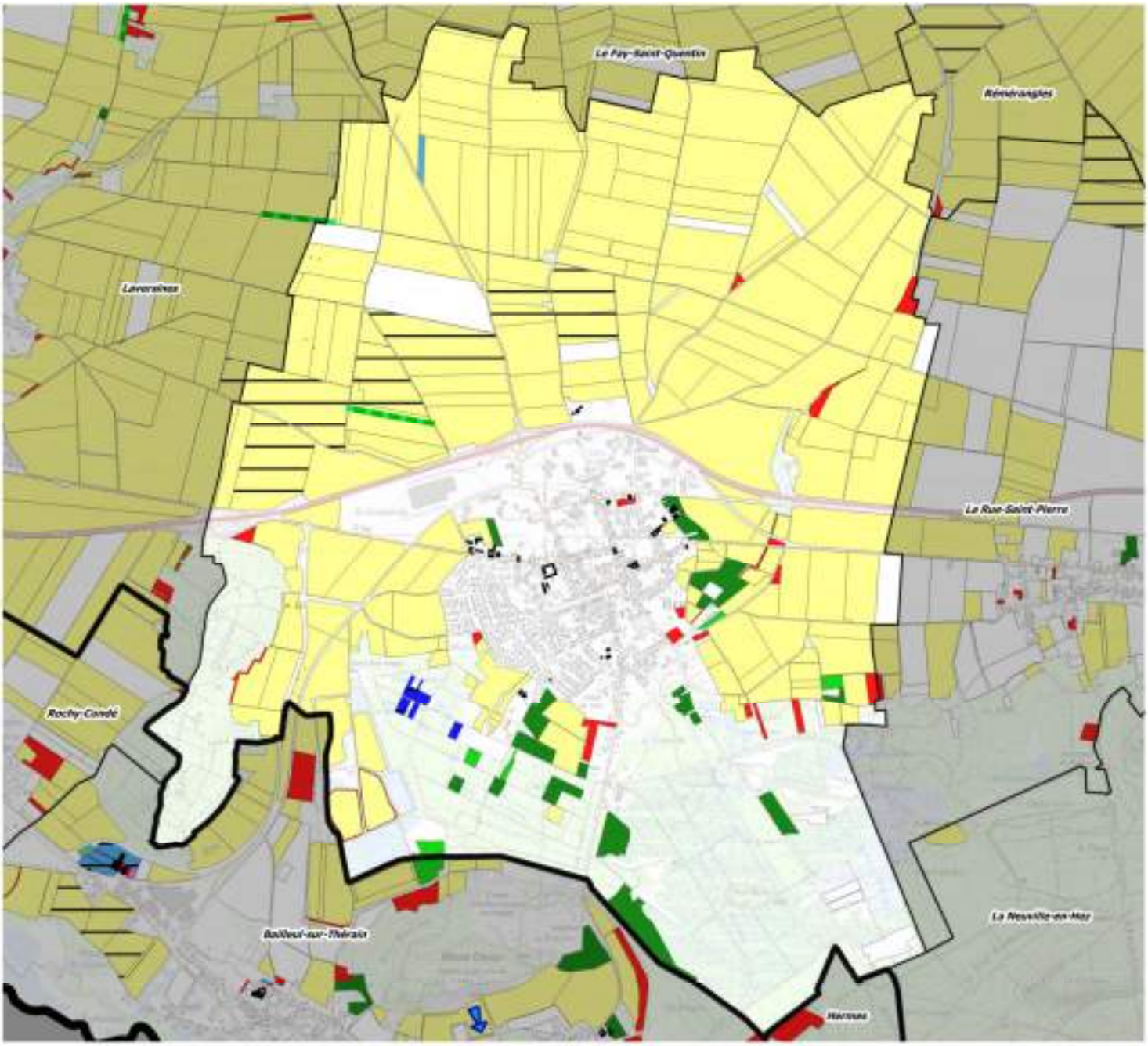


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BRESLES - Bâti agricole et Projets - détail 1/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0,05 0,1 0,15 0,2 0,25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BRESLES - Bâti agicole et Projets - détail 2/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BRESLES - Bâti agricole et Projets - détail 3/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BRESLES - Bâti agicole et Projets - détail 3/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BRESLES - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

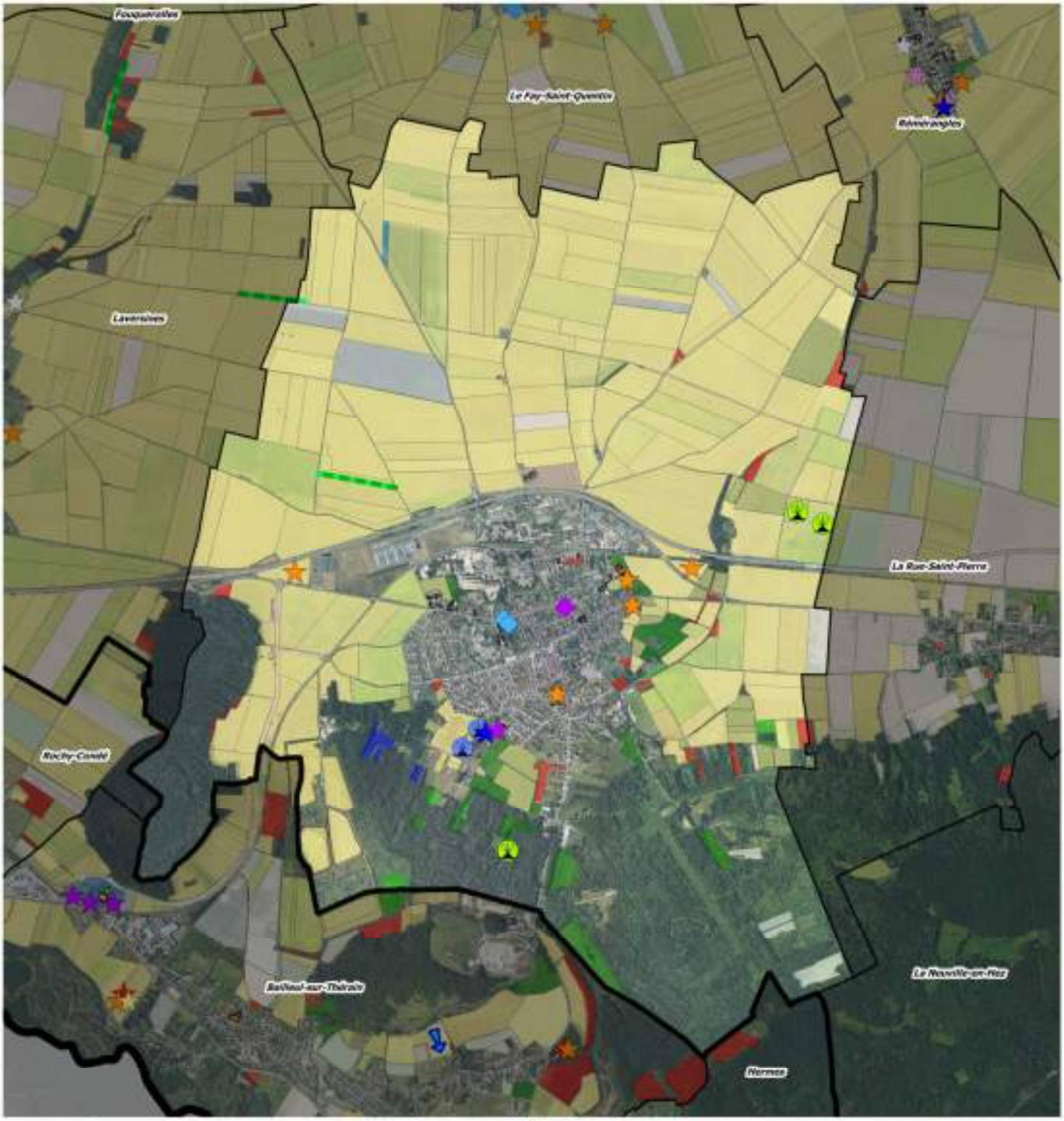


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **FOUQUEROLLES**

Nombre d'exploitations en activité : 7

Nombre d'exploitations enquêtées : 7

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 5 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 4 |
| SCEA | 1 |

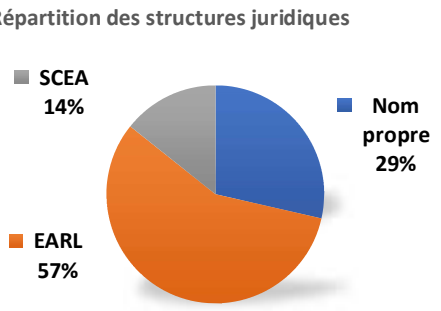


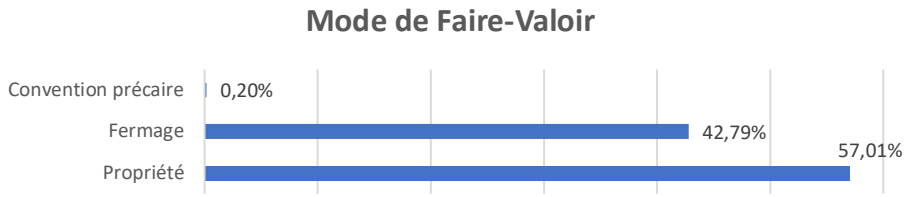


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 6 | 6 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 8 |
| Personnes à temps partiel** | 2 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 3 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

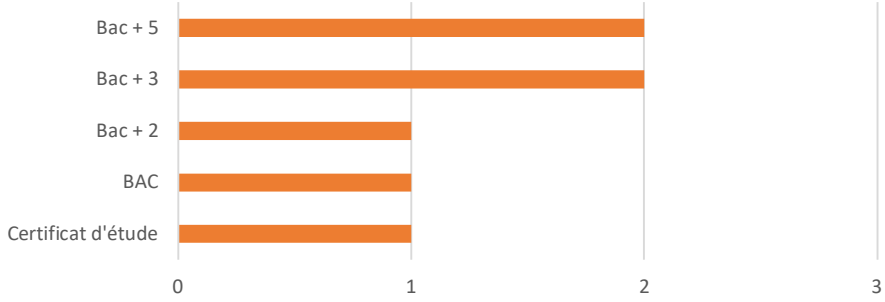


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50 |
| Age minimum | 36 |
| Age maximum | 62 |

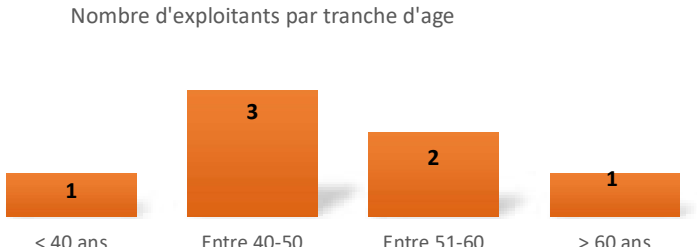


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 5 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 3 |
| Inconnue | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 2 |
| Non renseigné | 1 |

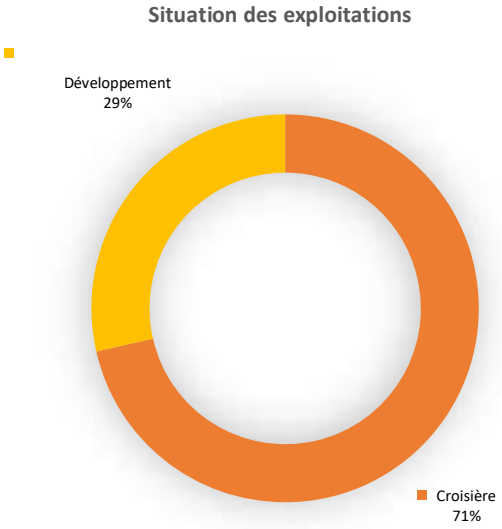


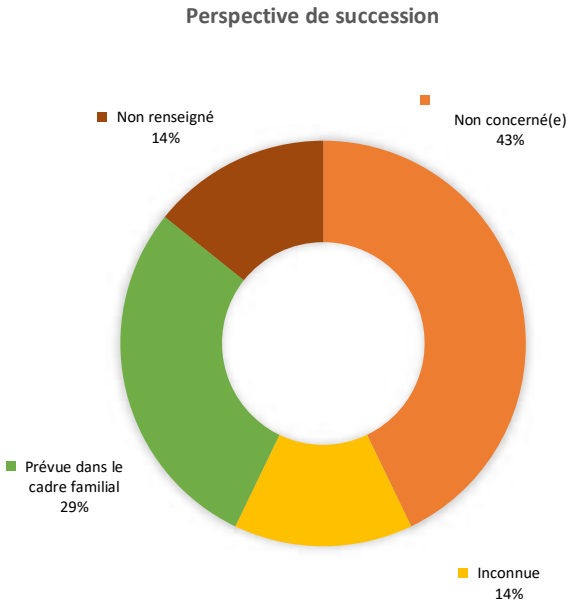


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 195 ha |
| **SAU moyenne** | 171 ha |
| **SAU minimum** | 65 ha |
| **SAU maximum** | 246 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 8 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 3 |

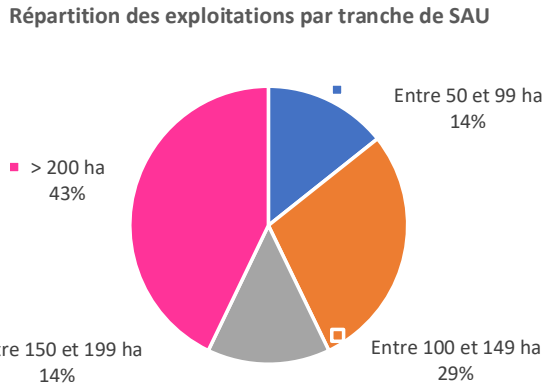


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) | | Surface(en ha) |
|---|---|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **951** | **Prairies** | **5** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 732 | Permanentes | 5 |
| Oléagineux | 209 | | |
| Colza | 199 | **Jachères** | **7** |
| Protéagineux | 10 | **Semences** | **10** |
| **Cultures industrielles** | **137** | | |
| Betteraves sucrières | 116 | | |
| Lin fibres | 21 | | |

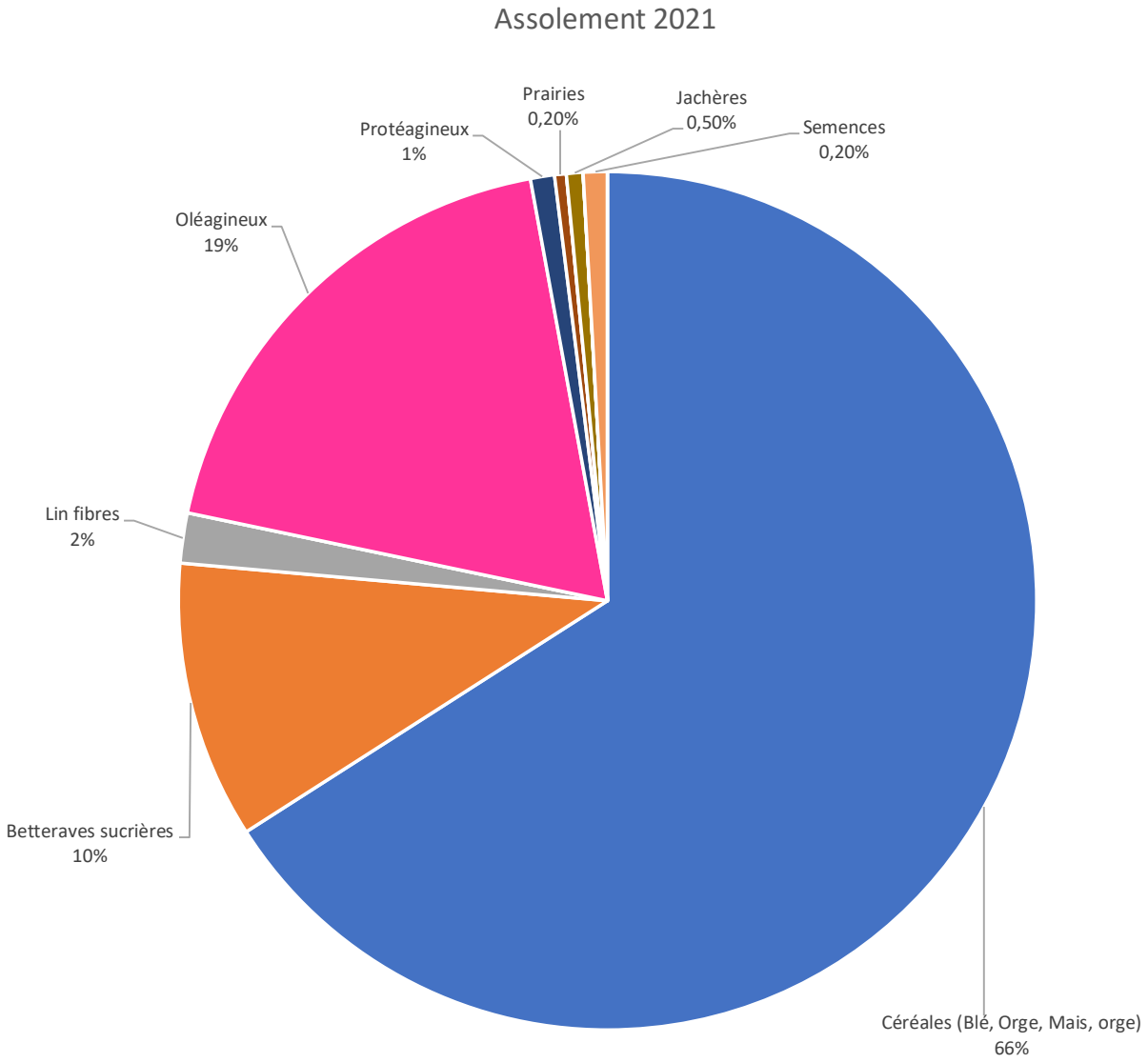


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 0

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 6 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 7 exploitations toutes en polyculture. Notons l'absence d'éleveur sur la commune.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 171 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux). 2 corps de ferme se situent en périphérie de la zone urbaine et 5 exploitations se répartissent dans le centre du village.

1 seul exploitant prévoit une cessation d'activité à moyen terme avec succession prévue dans le cadre familial.

1 seul exploitant pratique une activité de diversification : il propose des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon.

2 exploitants sont impliqués dans la vie locale (mandat d'élu, déneigement).

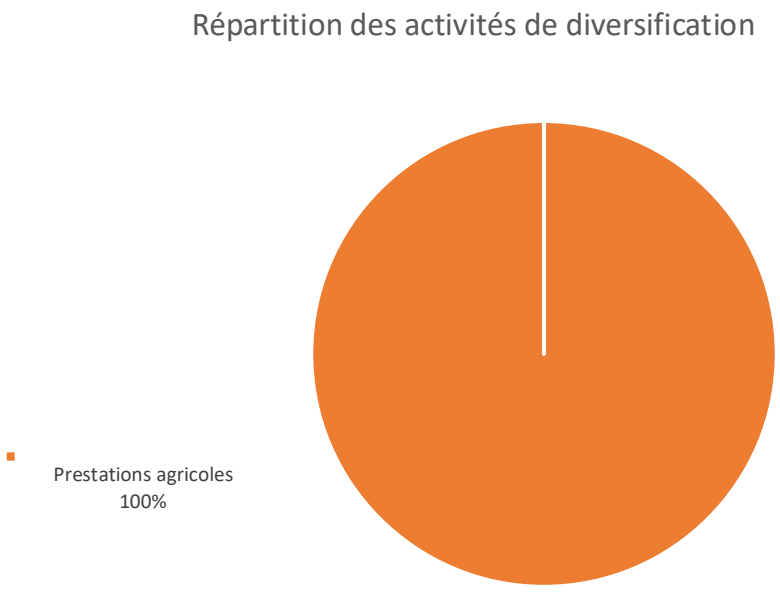


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

5 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 5 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 6 projets de production d'énergie renouvelable dont 1 intérêt pour la méthanisation et 5 projets photovoltaïques (dont 2 sur nouveaux bâtiments)
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 2 projets d'autres production/élevage (dont la culture du miscanthus)
- 4 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 2 projet d'irrigation

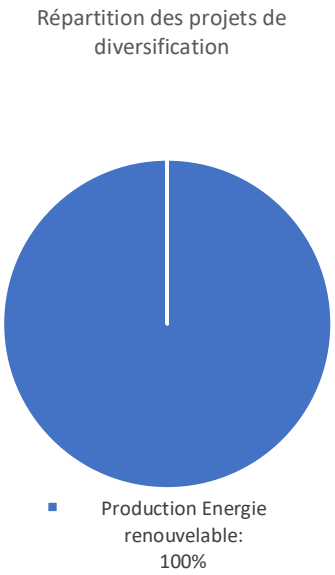


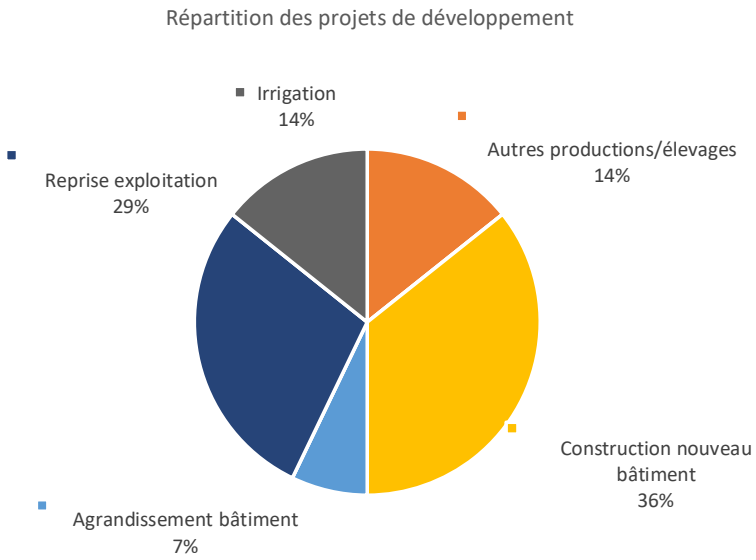


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets (surtout au niveau des zones de stockage)
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants et franchissement de carrefour (au niveau de la RD34 et de la RD938)

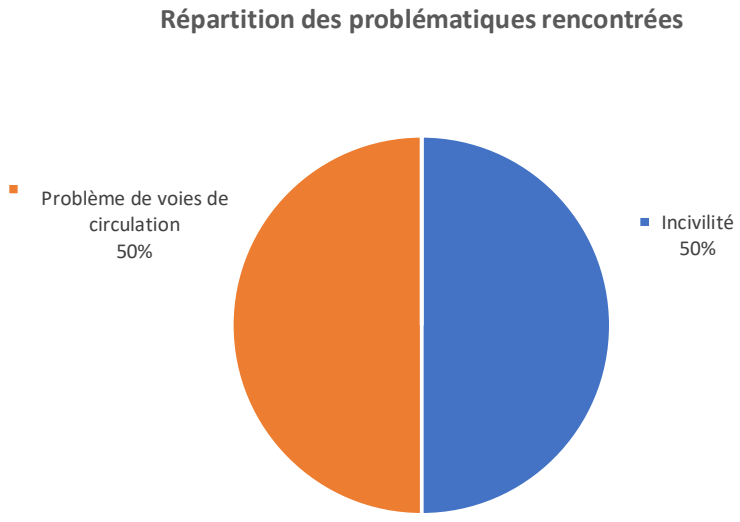


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FOUQUEROLLES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

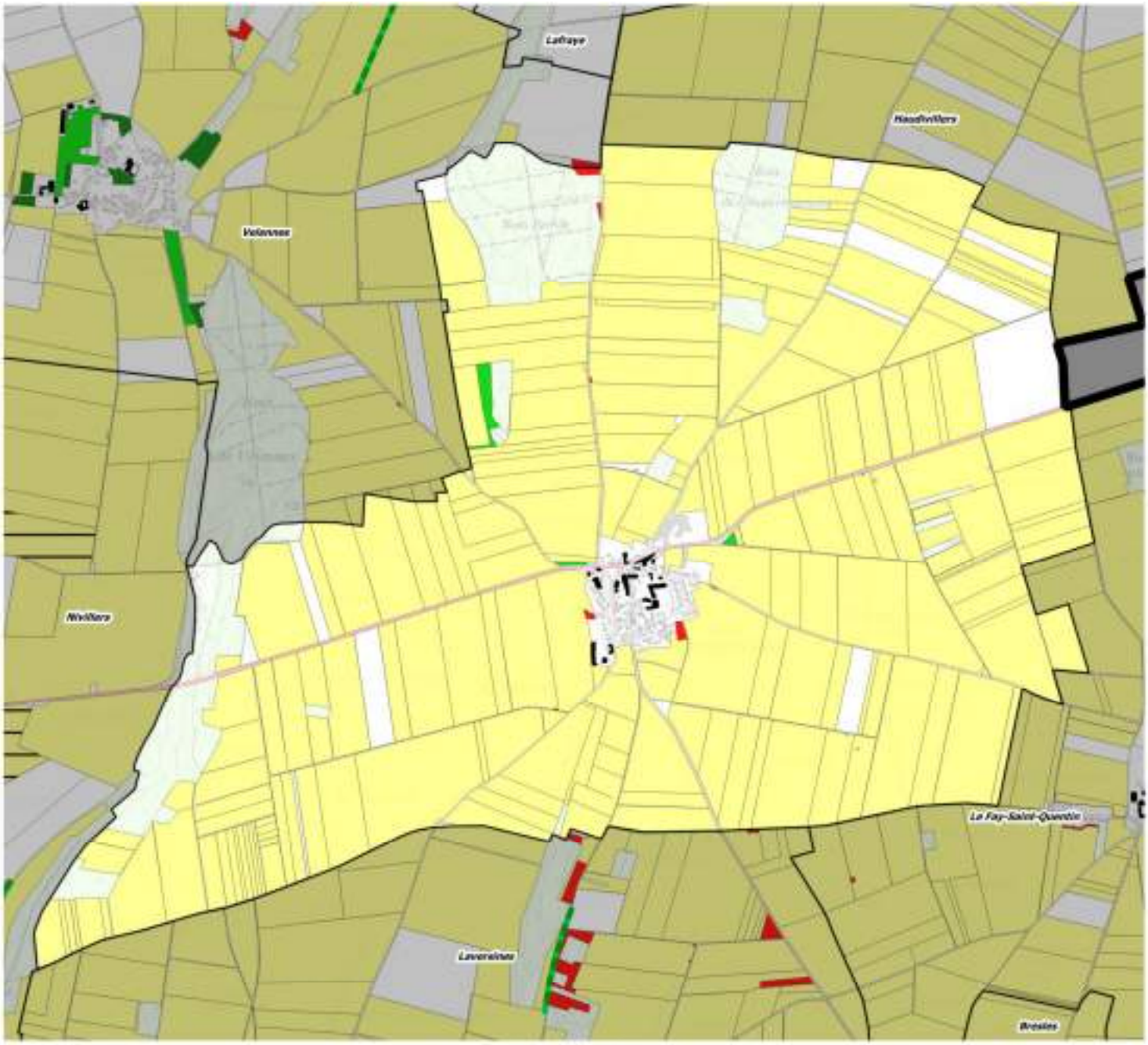


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FOUQUEROLLES - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FOUQUEROLLES - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **HAUDIVILLIERS**

Nombre d'exploitations en activité : 3 Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Société | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| EARL | 3 |

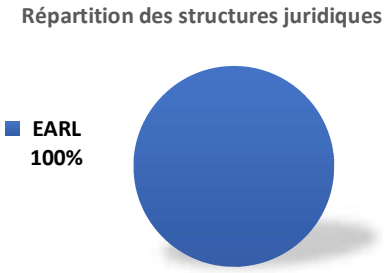


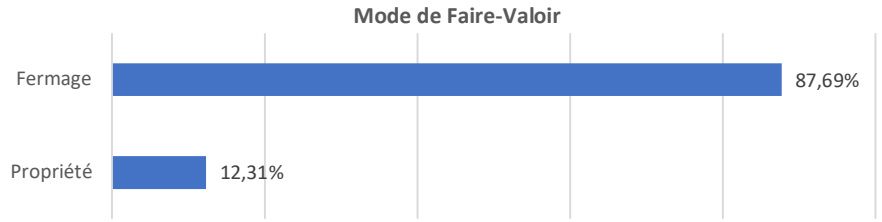


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 3 | 3 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 4 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

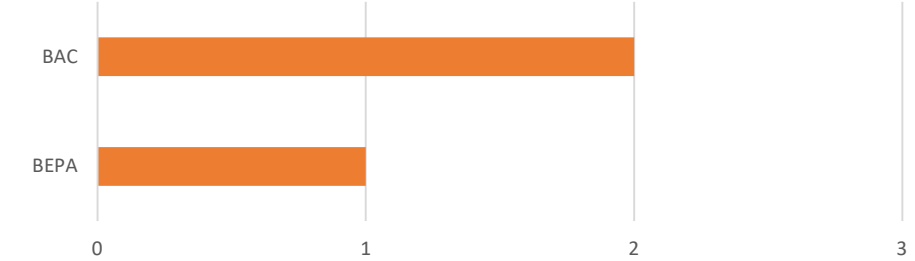


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 52 |
| Age minimum | 39 |
| Age maximum | 61 |

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 1 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 1 |
| Inconnue | 2 |

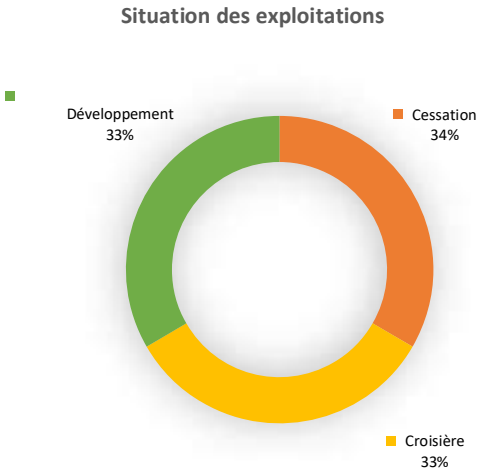


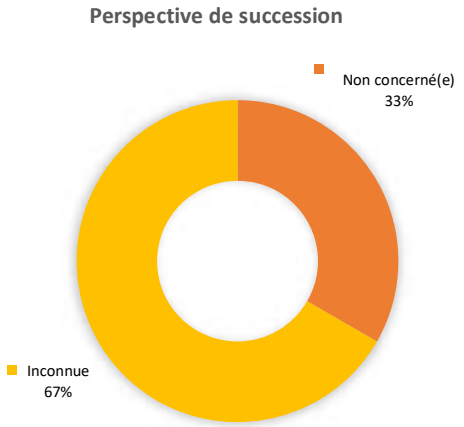


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 731 ha |
| **SAU moyenne** | 244 ha |
| **SAU minimum** | 180 ha |
| **SAU maximum** | 316 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 6 |
| Maximum | 8 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 2 |

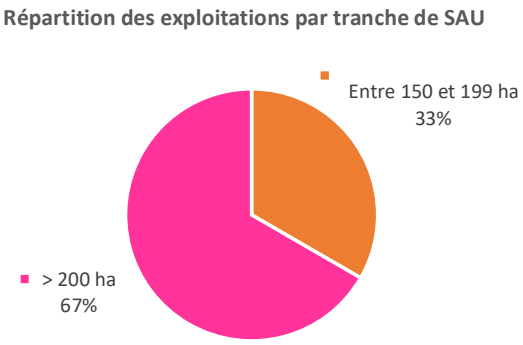


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **621** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 506 |
| Oléagineux | 85 |
| Colza | 55 |
| Protéagineux | 30 |
| **Cultures industrielles** | **88** |
| Betteraves sucrières | 83 |
| Lin fibres | 5 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **17** |
| Permanentes | 17 |
| **Jachères** | **1** |
| **Fourrage** | **3** |
| **Autres cultures*** | **12** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

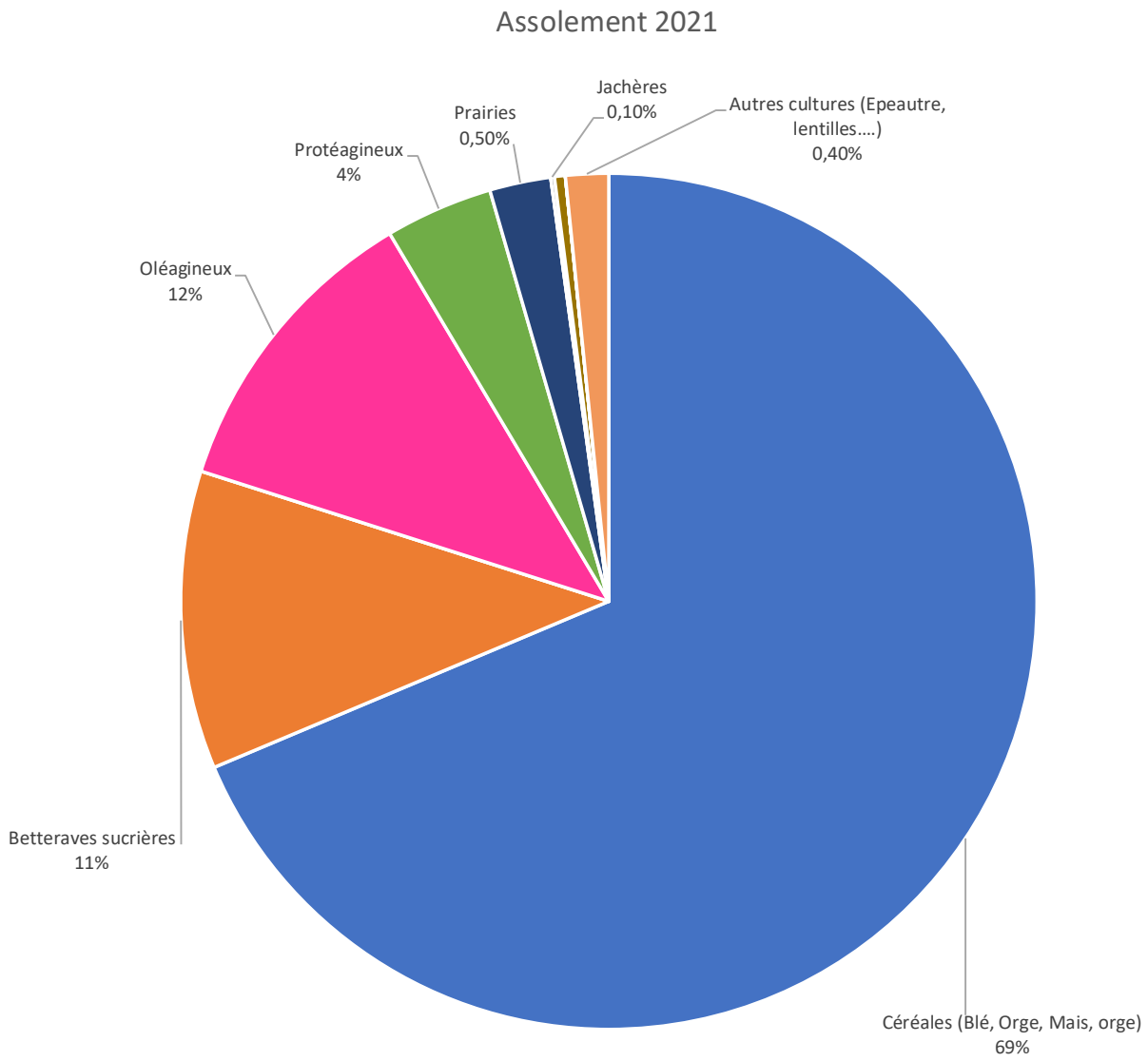


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitants | 1 | 60 |
| Bovins engraissement | 1 | 45 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

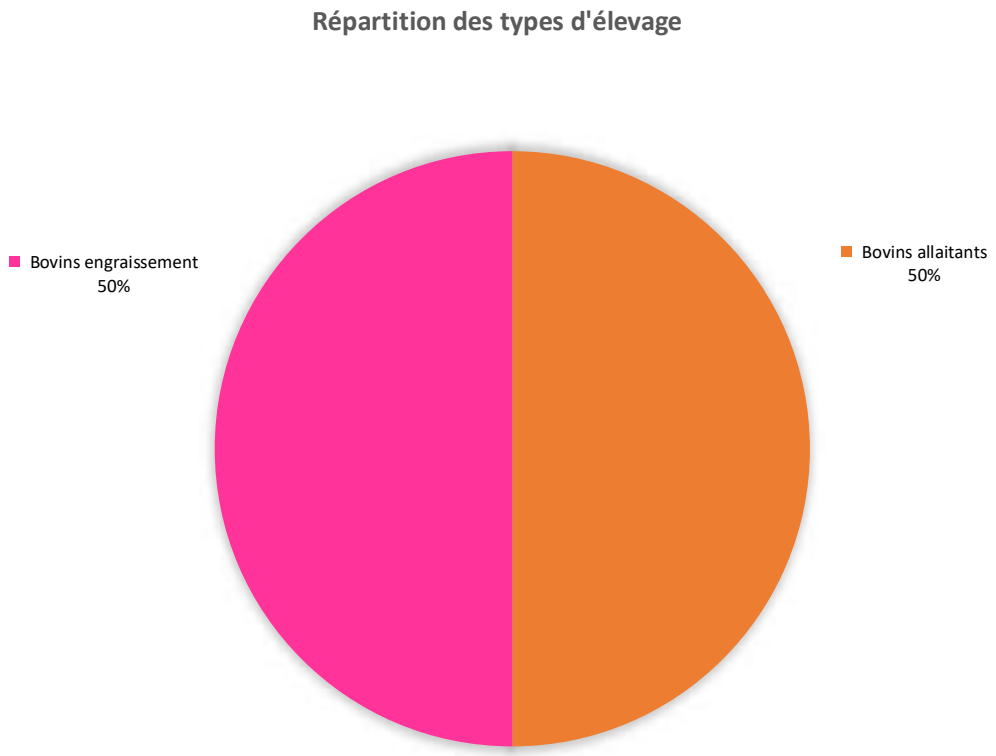


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

3 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 2 éleveurs de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 244 ha soit bien au dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

1 seul exploitant prévoit une cessation d'activité à moyen terme avec succession prévue dans le cadre familial.

Les 3 exploitations sont situées dans le centre-bourg.

Aucun exploitant ne pratique d'activité de diversification.

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (agriculture biologique)

## Projets des exploitations agricoles

2 exploitants font part de projets de diversification et de développement:

- 1 projet de construction de bâtiment
- 2 projets d'énergie renouvelable: 1 intérêt pour la méthanisation individuelle ou collective et 1 projet photovoltaique sur nouveau bâtiment
- 1 projet d'autre production/élevage

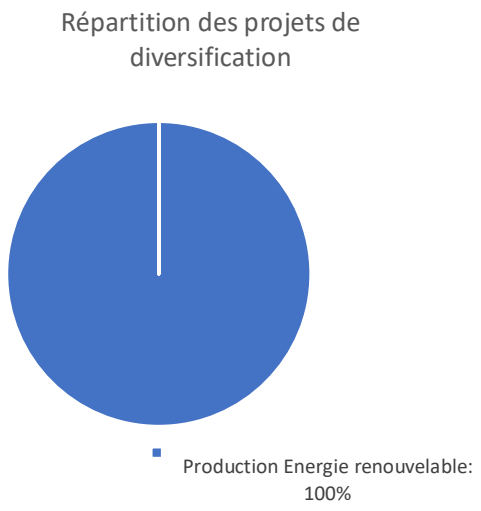


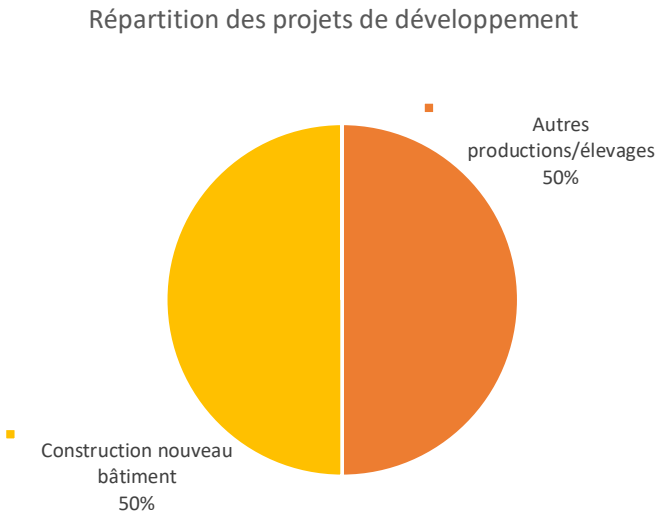


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets
- Les problèmes de circulation liés aux aménagements de la voierie (carrefour Abbeville st Lucien) et à l'étroitesse des voies
- Très occasionnellement les passages de quads et moto dans les parcelles cultivées
- 1 problème de ruissellement
- 1 problèmatique d'urbanisme

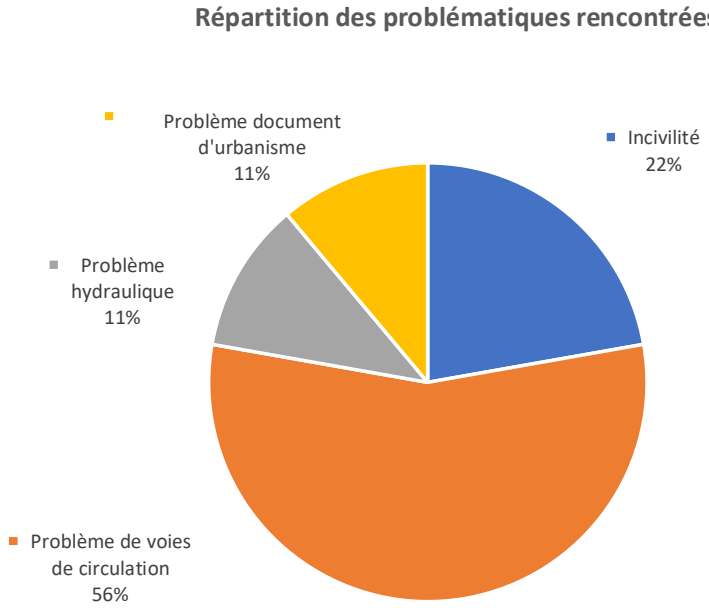


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HAUDIVILLERS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

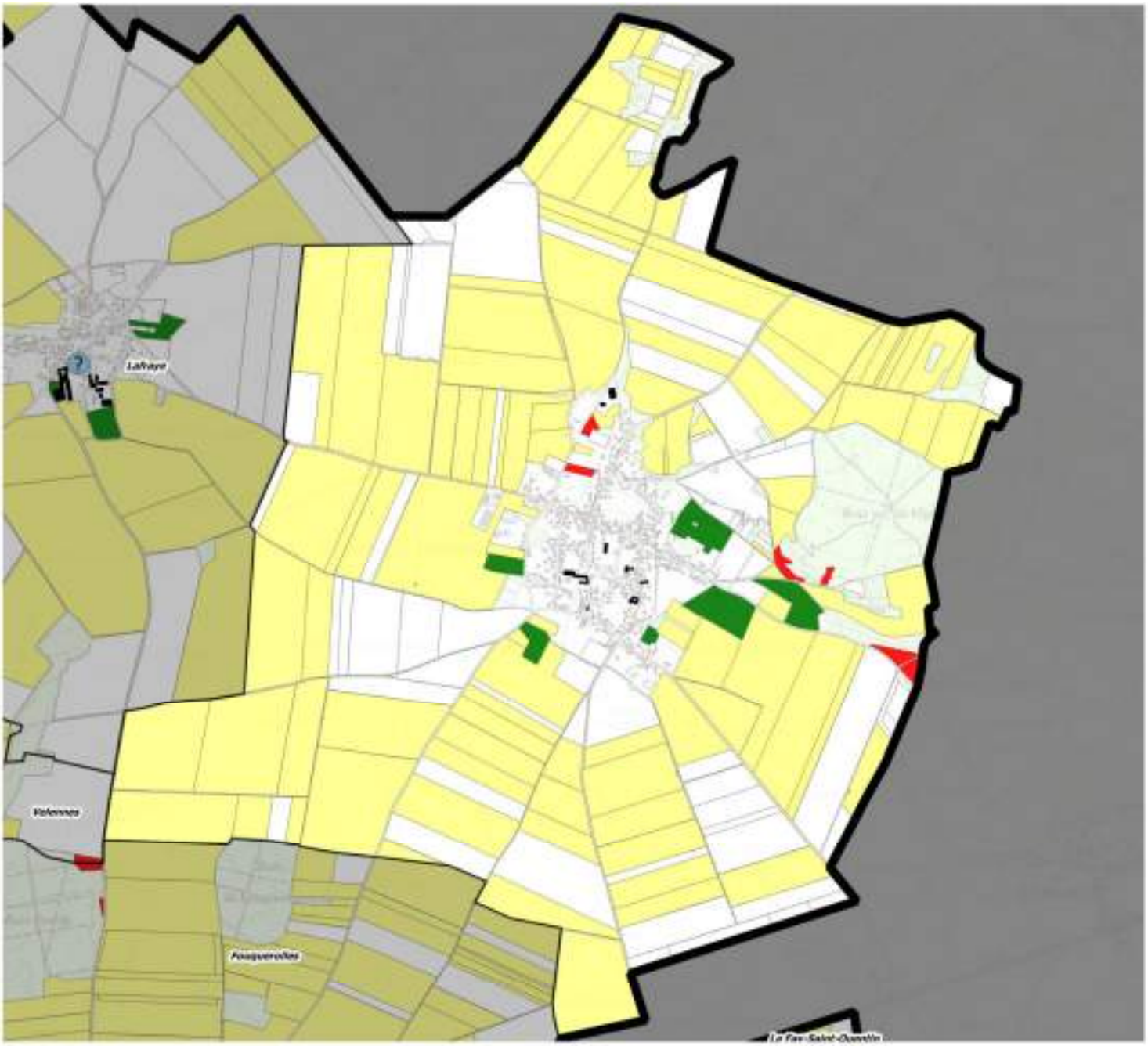


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HAUDIVILLERS - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

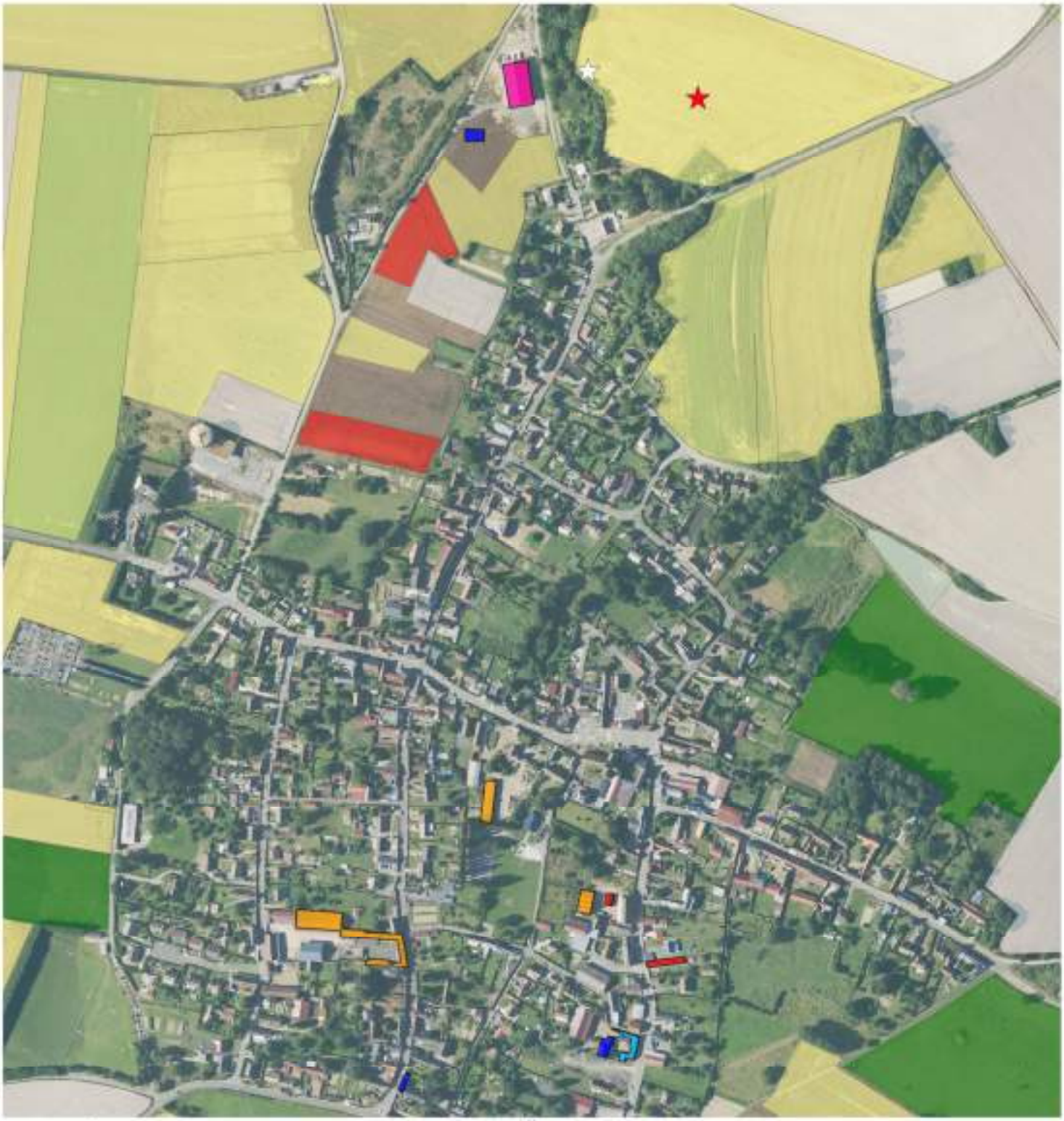

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HAUDIVILLERS - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

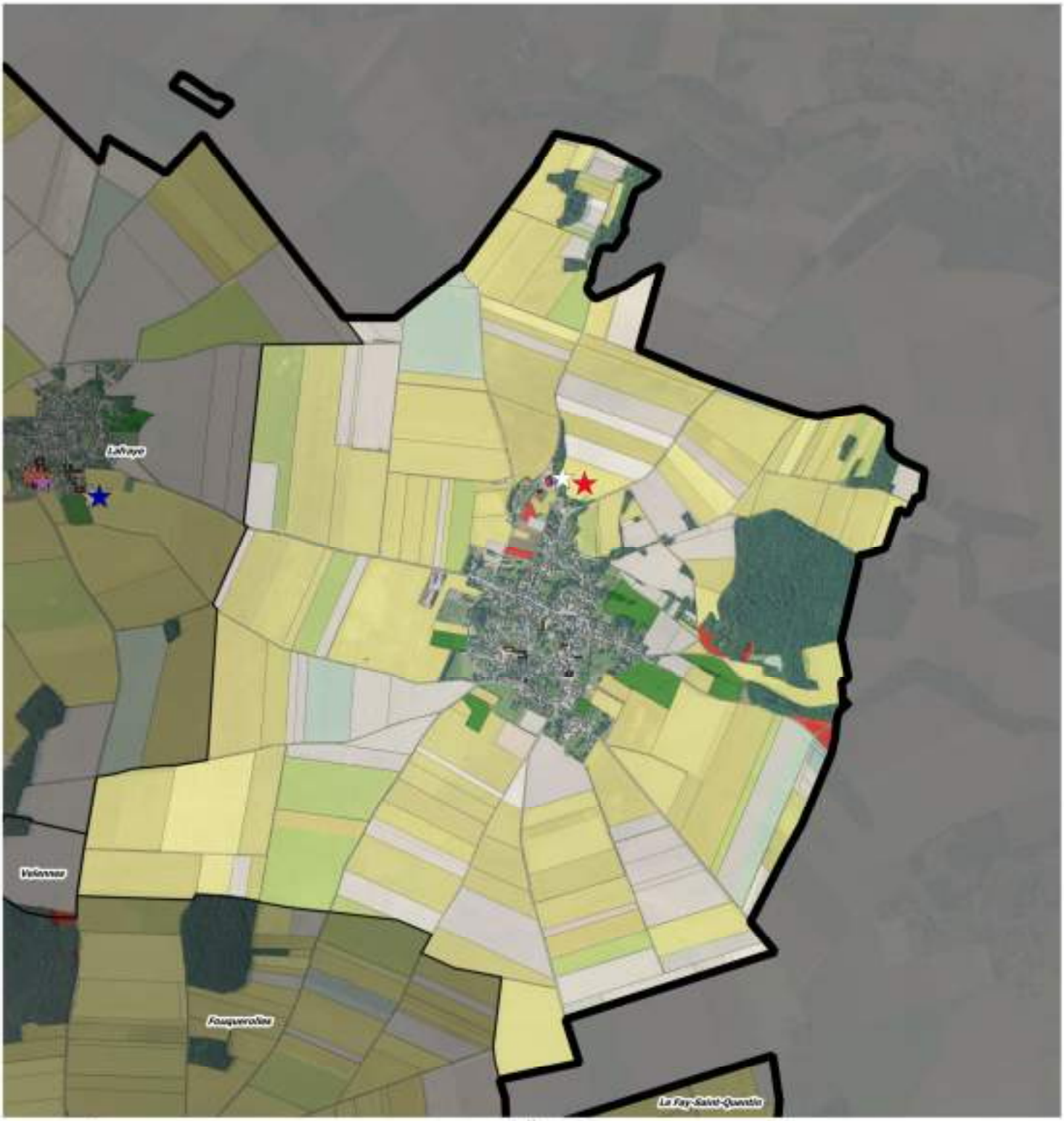


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0,2 0,4 0,6 0,8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LA NEUVILLE EN HEZ**

Nombre d'exploitations en activité : 2

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LA NEUVILLE EN HEZ - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

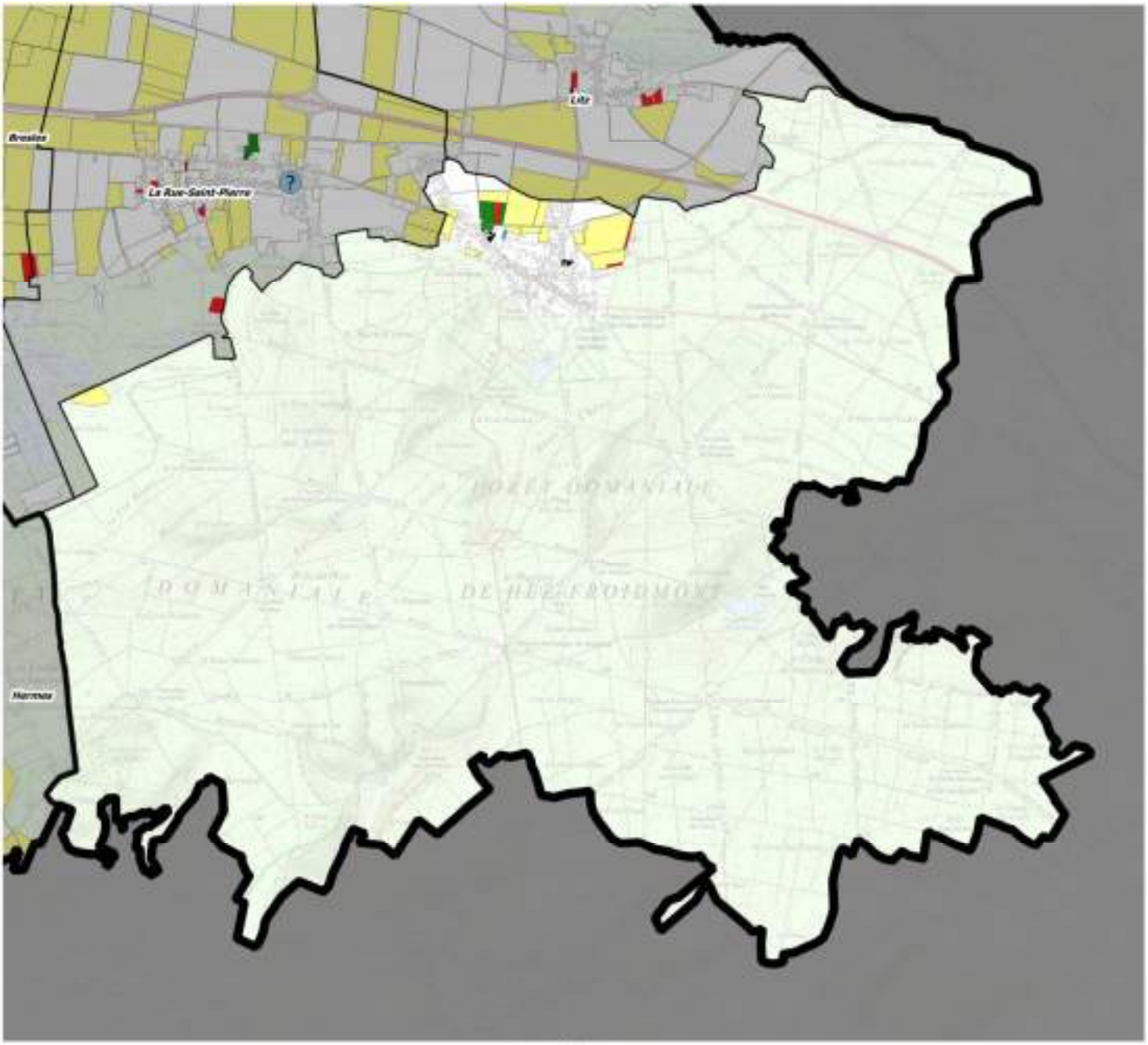


0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LA NEUVILLE EN HEZ - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LA NEUVILLE EN HEZ - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

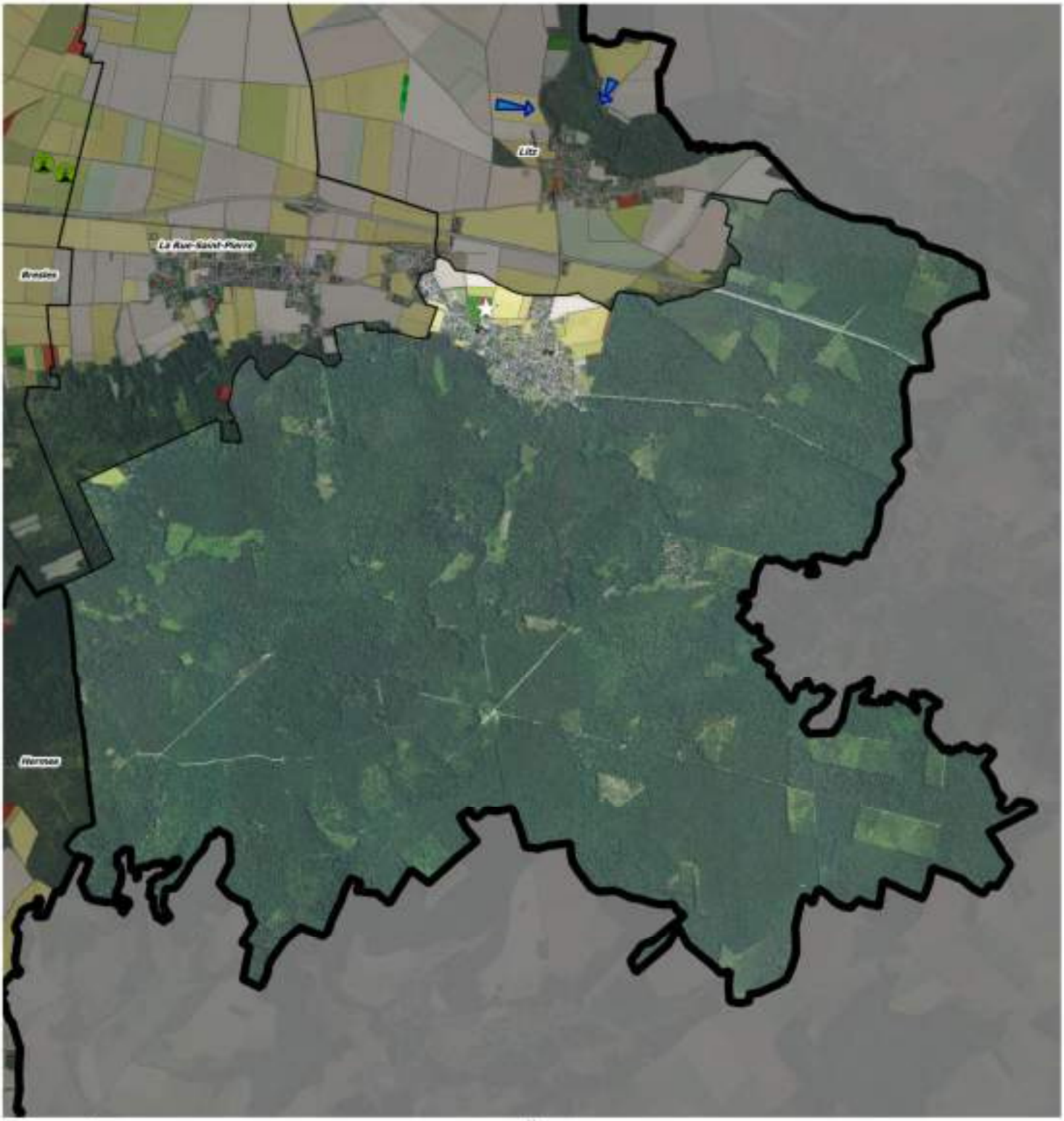


0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LA RUE SAINT PIERRE**

Nombre d'exploitations en activité : 2 Nombre d'exploitations enquêtées : 1

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LA RUE SAINT PIERRE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

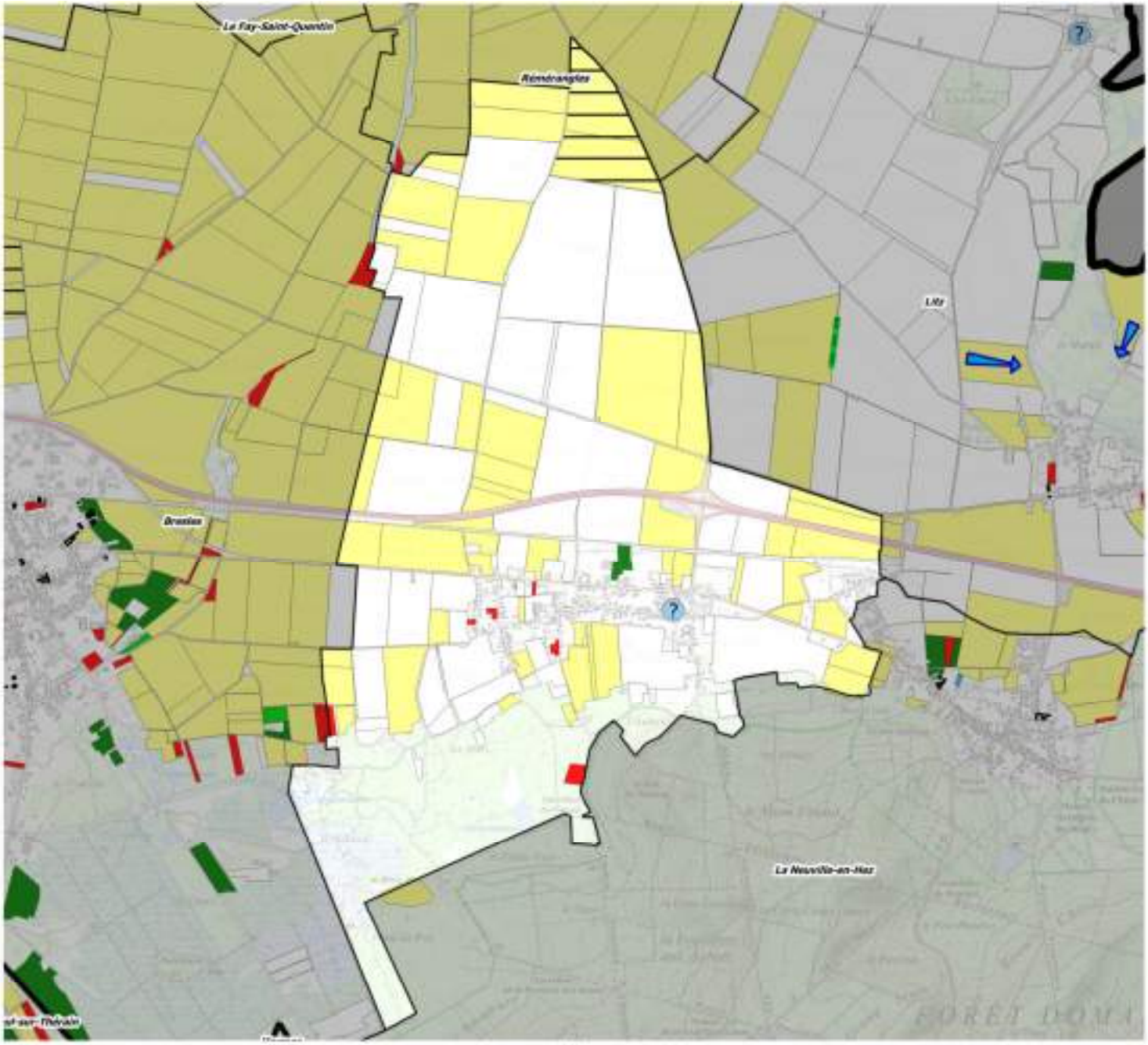


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LA RUE SAINT PIERRE - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

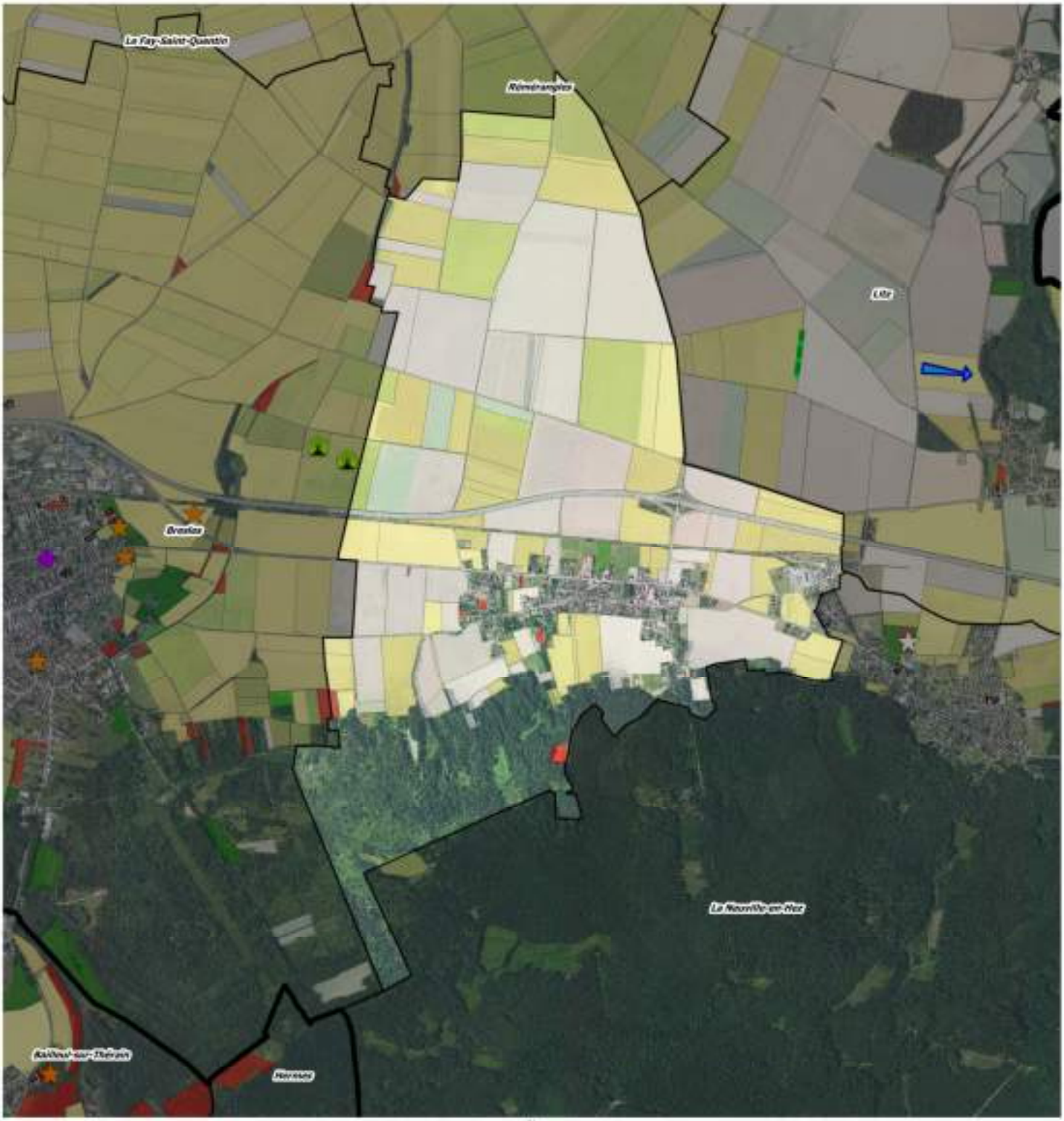


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LAFRAYE**

Nombre d'exploitations en activité : 3

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LAFRAYE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

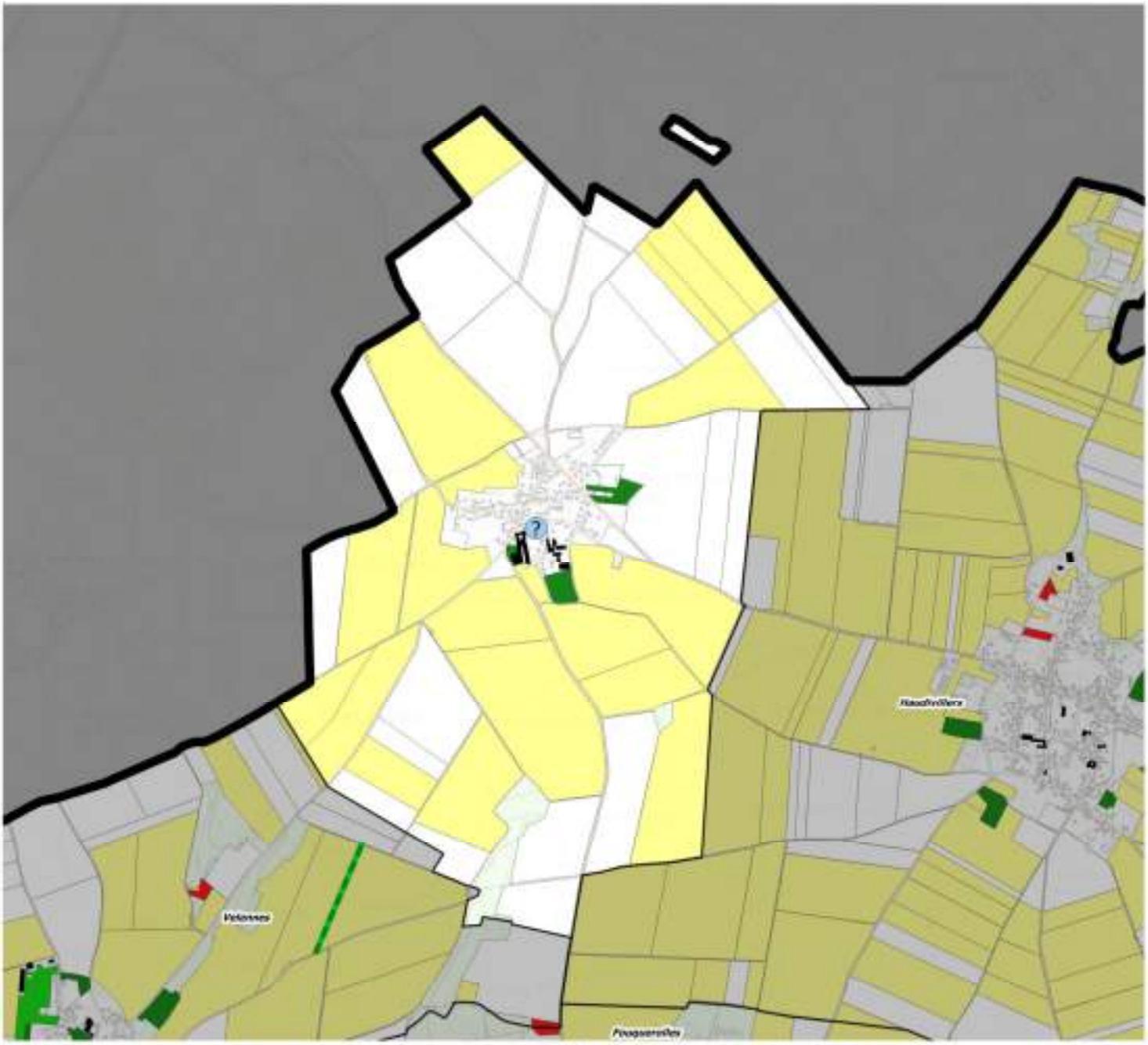


0 0.25 0.5 0,75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LAFRAYE - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LAFRAYE - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.18 0.36 0.54 0.72 0.9 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LAVERSINES**

Nombre d'exploitations en activité : 8 Nombre d'exploitations enquêtées : 7

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 5 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 4 |
| SCEA | 1 |

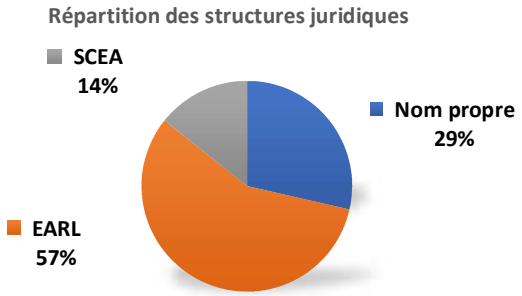


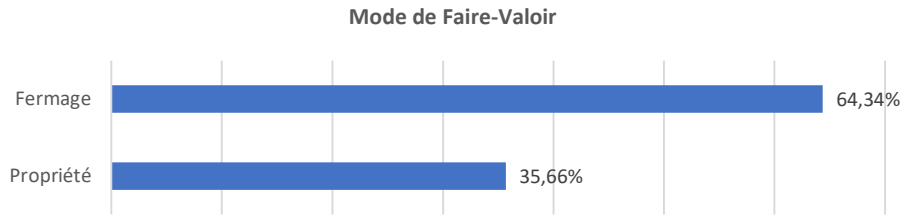


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 7 | 7 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 9 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 4 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

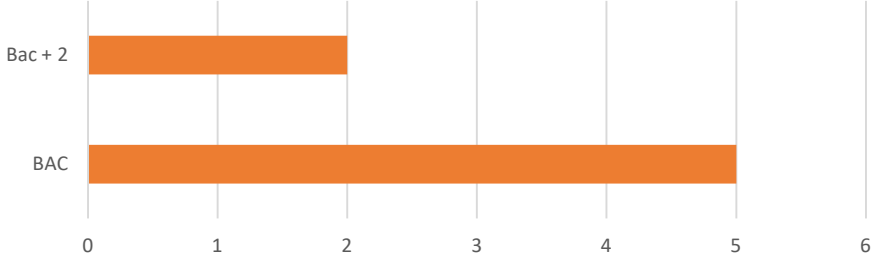


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 46 |
| Age minimum | 27 |
| Age maximum | 62 |

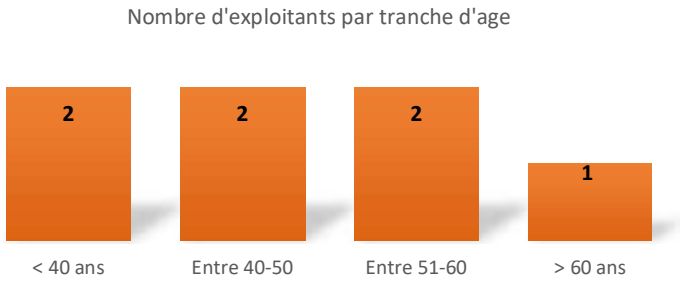


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 3 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Inconnue | 1 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 3 |
| Non renseigné | 2 |

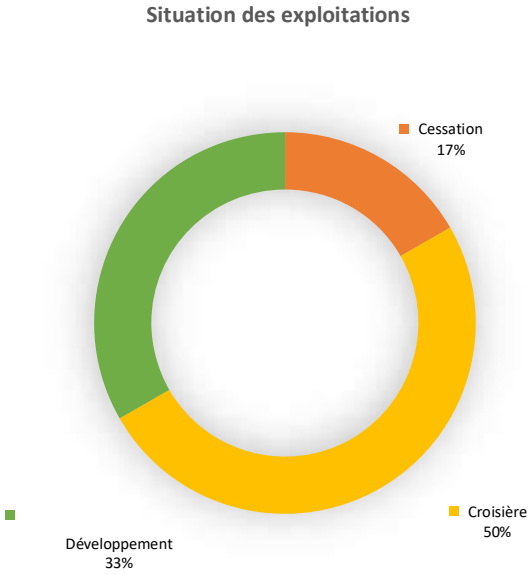


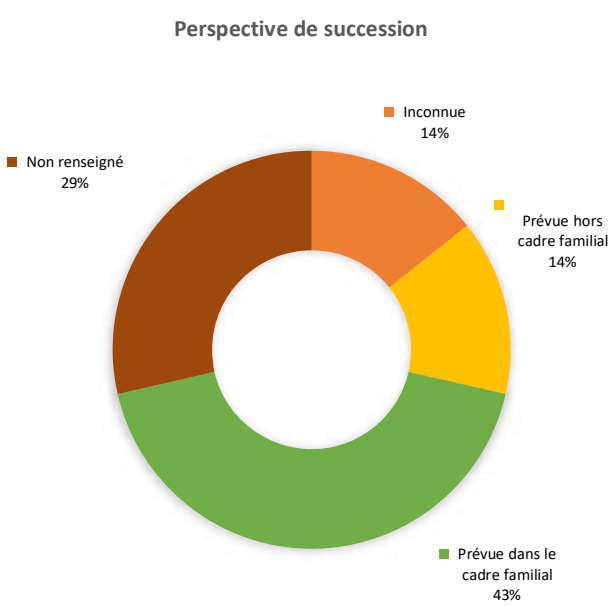


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 847 ha |
| **SAU moyenne** | 121 ha |
| **SAU minimum** | 67 ha |
| **SAU maximum** | 155 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 5 |
| Maximum | 8 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 5 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

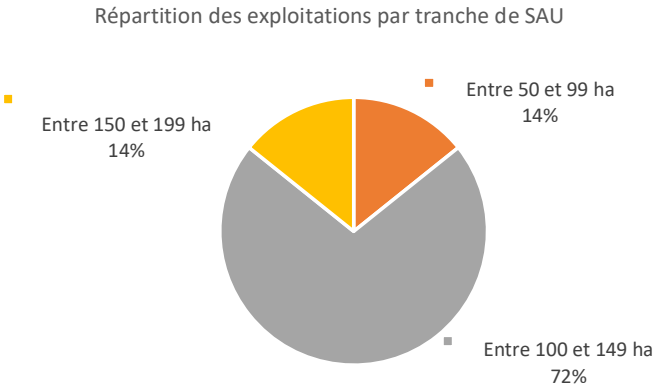


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **689** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 484 |
| Oléagineux | 180 |
| Colza | 121 |
| Tournesol | 34 |
| Protéagineux | 25 |
| **Cultures industrielles** | **58** |
| Betteraves sucrières | 58 |
| **Pommes de Terre (fécule)** | **8** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **10** |
| Permanentes | 7 |
| Temporaires | 3 |
| **Jachères** | **17** |

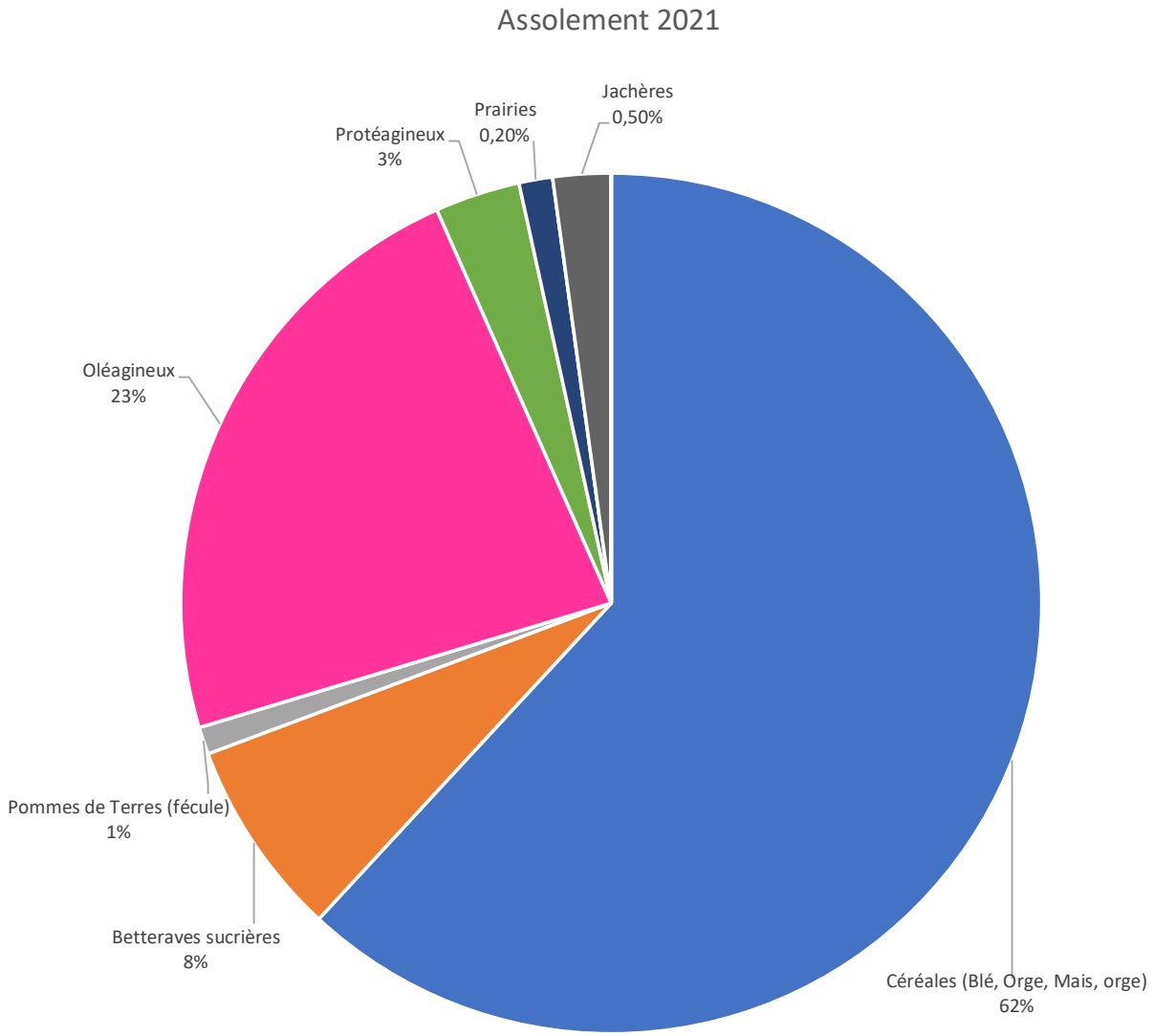


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

| | |
|---|---|
| **Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** | 0 |

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 5 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

7 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture, aucun ne pratique l'élevage

La SAU moyenne de ces exploitations est de 121 ha soit légerement en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

6 corps de ferme se répartissent dans le centre-bourg du village et 1 exploitation se situe en périphérie de la zone urbaine, au sud de la commune.

1 exploitant prévoit une cessation d'activité à moyen terme avec succession prévue dans le cadre familial.

2 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :

- 1 propose des prestations de travaux agricoles par le biais d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 agriculteur produit de l'énergie renouvelable biomasse, en exploitant 2,5 ha de TCR en auto-consommation et en revente totale
- 1 exploitant est investi dans l'agritourisme en proposant des gites en location et de la location de salle
- 1 exploitant propose une prestation de pension de chevaux

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (label bas carbone et certification environnemental de niveau 2)

4 chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, entretien chemin, mandat d'élus…)

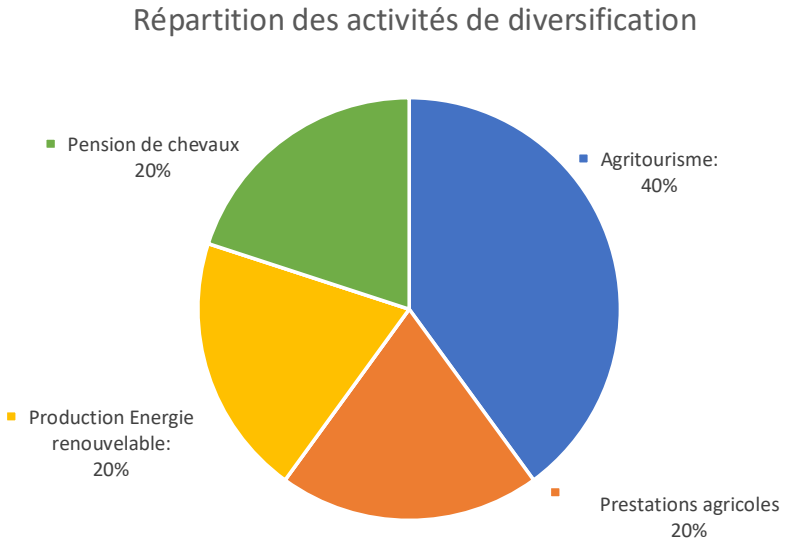


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

6 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 2 projets d'irrigation
- 3 projets de maraichage
- 1 projet d'agroforesterie
- 1 projet autres productions élevage
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 6 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 6 projets de production d'énergie renouvelable: 5 projets photovoltaïque sur nouveaux bâtiments et 1 intérêt pour la méthanisation
- 3 projets agritourisme : 2 projets d'hébergement et 1 projet de location de salle
- 2 projets en circuit court : 1 exploitant envisage la vente directe de produits issus de l'exploitation et transformés à la ferme (légumes, mile, huile, cidre)

**Répartition des projets de diversification**

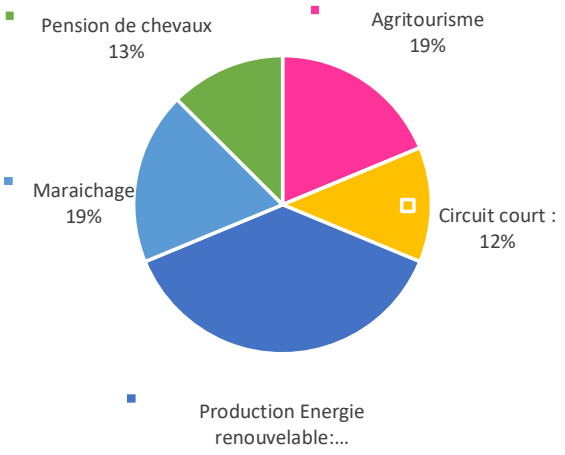


**Répartition des projets de développement**

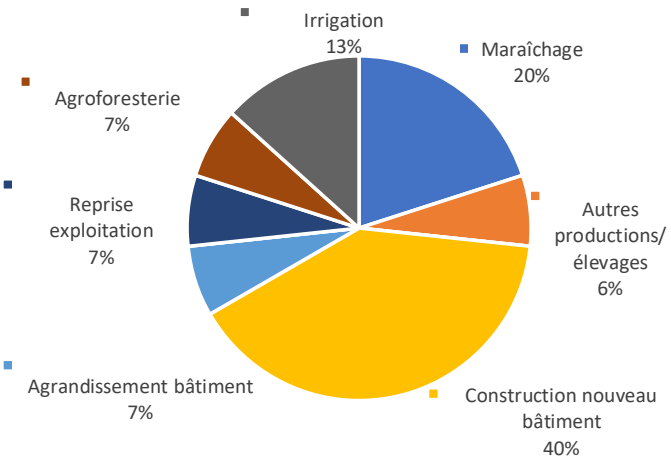


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (gravats, pneus, voitures brulées…)
- Le passage de quads et moto dans les parcelles cultivées
- 1 conflit de voisinage en lien avec une problématique d'épandage
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements alternés non respecté, aux aménagements de la voirie (passage matériel compliqué avec les dos d'âne, chicanes), à l'étroitesse de la rue des Hermines et le franchissement de carrefour.
- 1 problème d'incivilité lié au vol de canon à oiseaux et acte de malveillance
- 2 problèmatiques d'urbanisme : 1 projet de construction d'hébergement avec matériaux éco construction impossible à cause du classement en ZA, 1 PLU restrictif pour la profession (contraintes en lien avec la hauteur des bâtiments, les distances…) alors que des terrains à bâtir se créent à 10 m des bâtiments agricoles.

**Répartition des problématiques rencontrées**

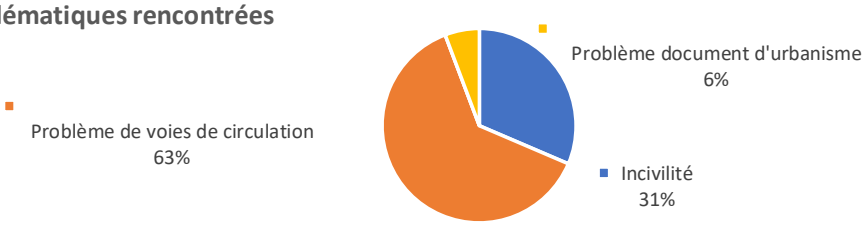


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LAVERSINES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

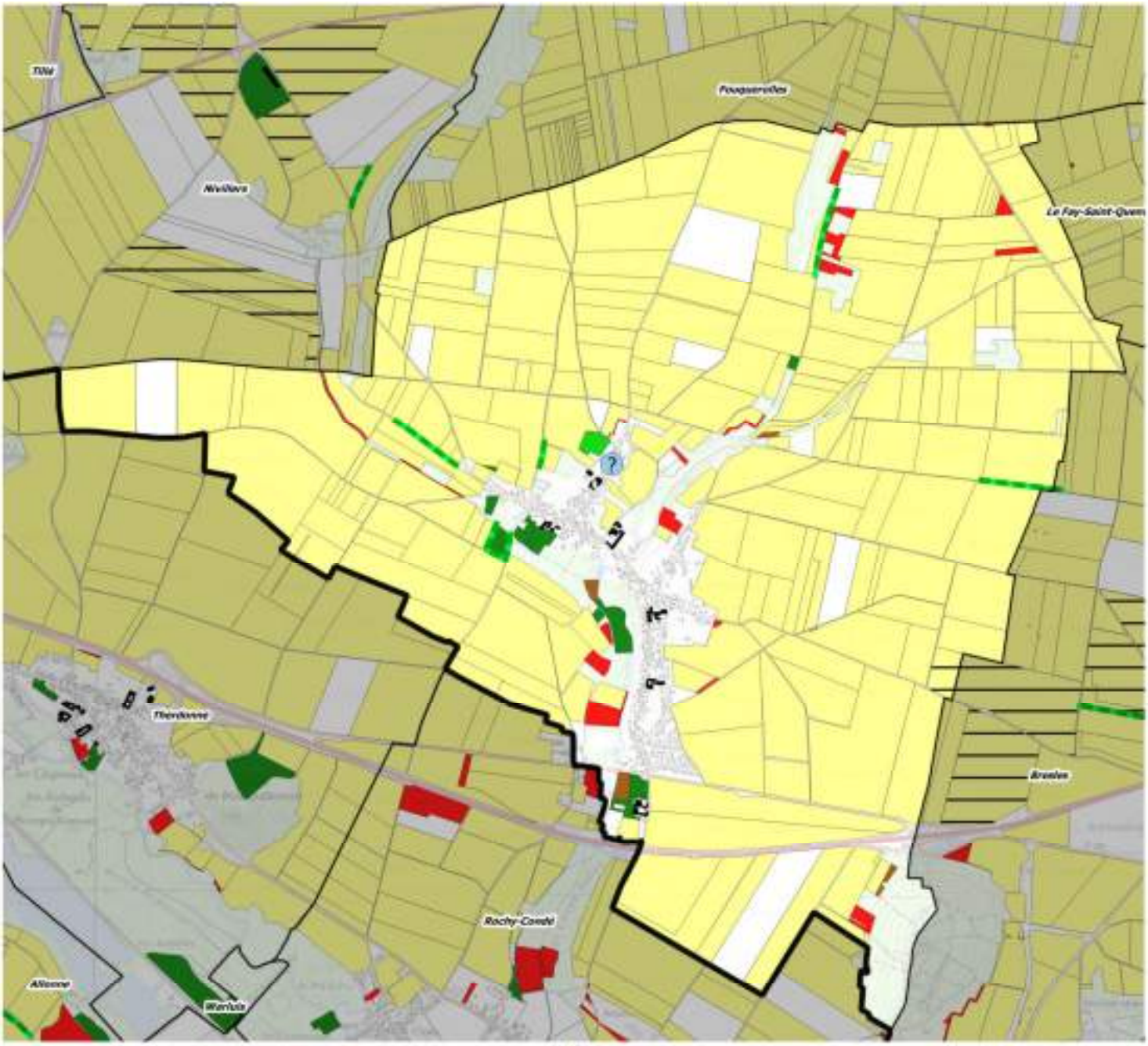


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LAVERSINES - Bâti agicole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

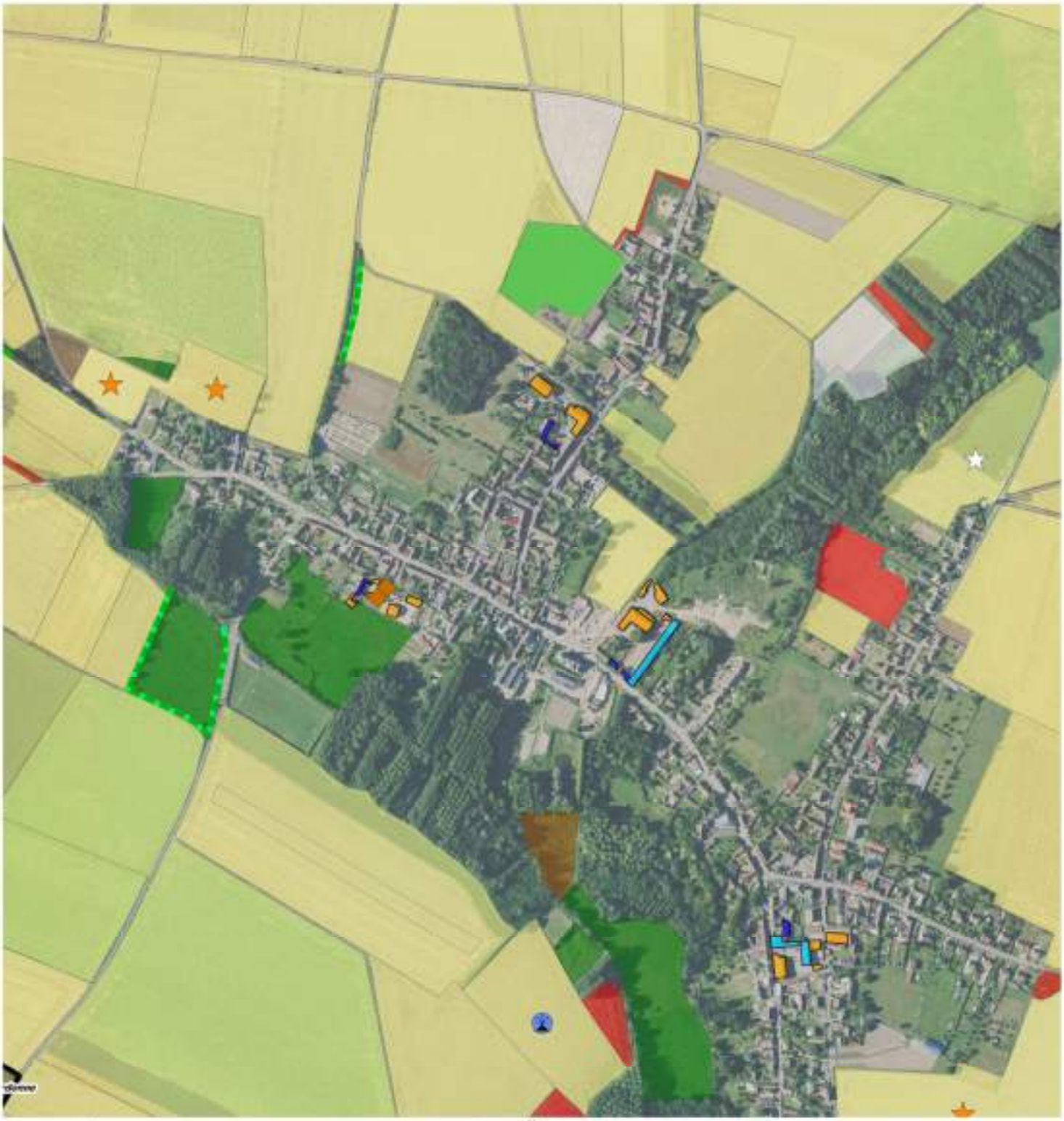

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LAVERSINES - Bâti agicole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LAVERSINES - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

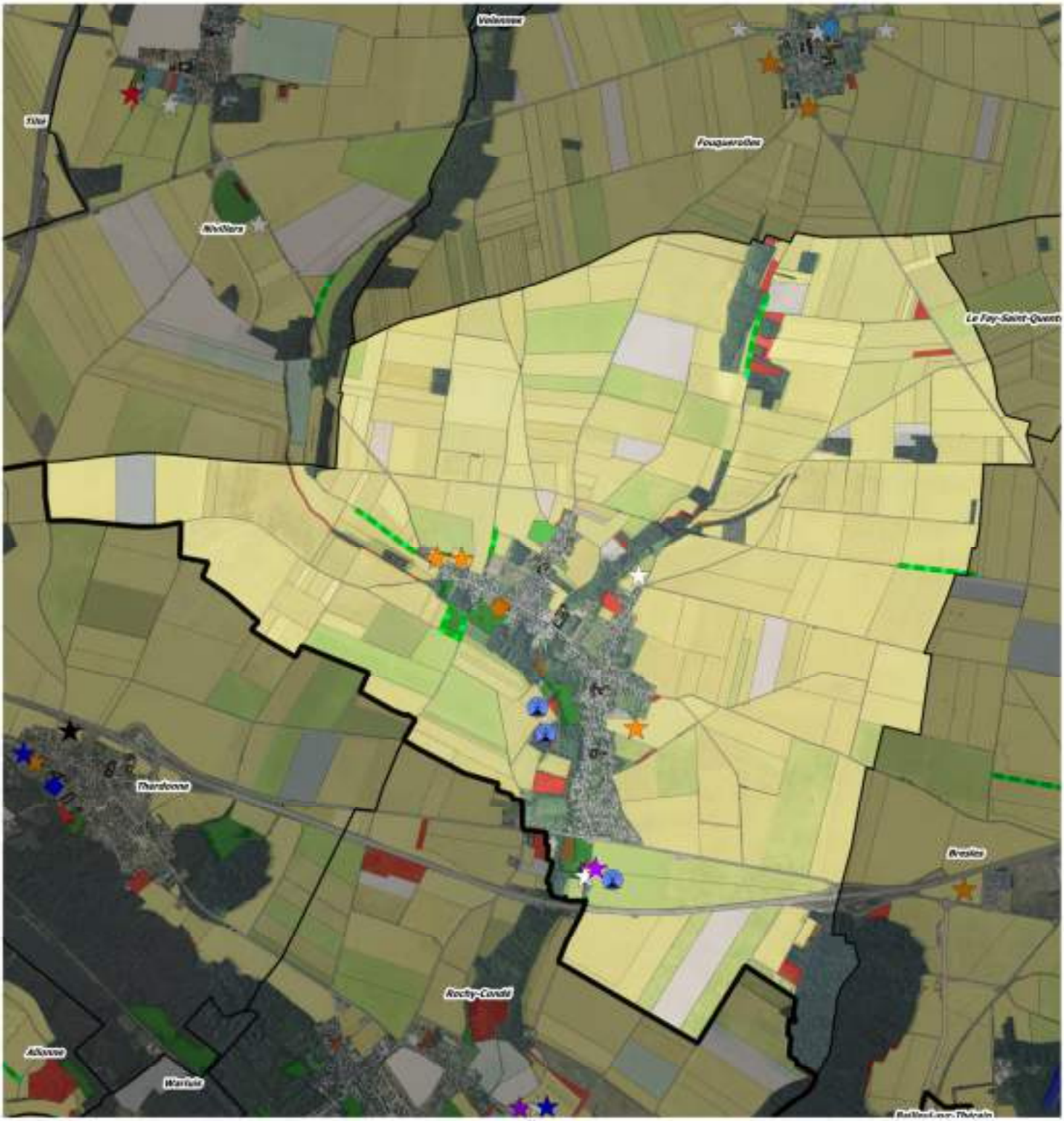


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LE FAY SAINT QUENTIN**

Nombre d'exploitations en activité : 6

Nombre d'exploitations enquêtées : 6

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 2 |
| SCEA | 2 |

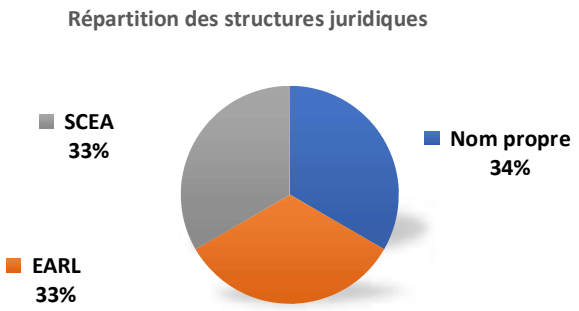


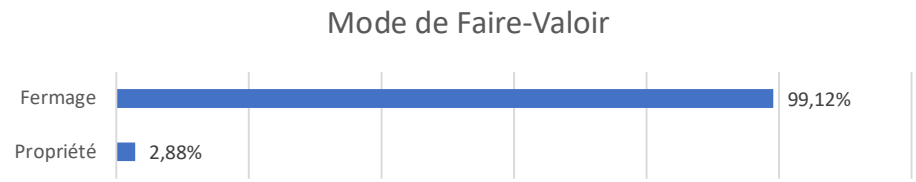


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 6 | 6 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 9 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

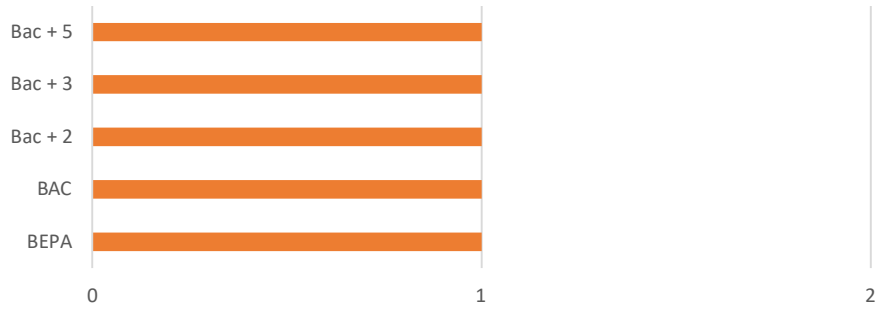


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 45 |
| Age minimum | 30 |
| Age maximum | 60 |

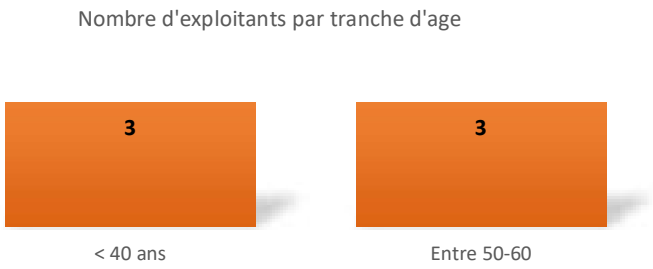


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Croisière | 4 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 3 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 1 |

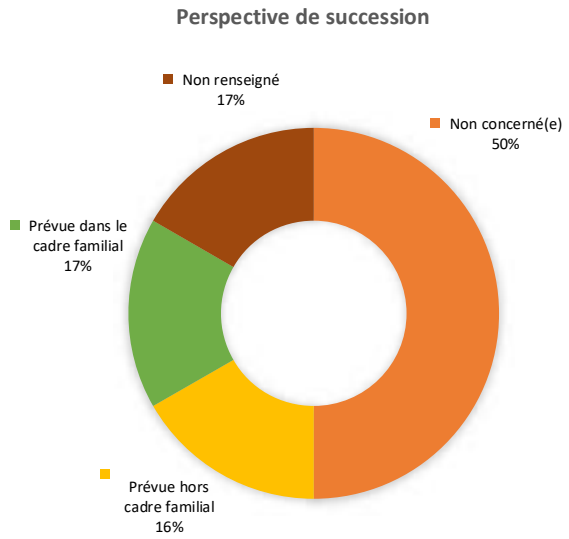


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 949 ha |
| **SAU moyenne** | 162 ha |
| **SAU minimum** | 57 ha |
| **SAU maximum** | 260 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 4 |
| Maximum | 8 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 3 |
| > 200 ha | 3 |

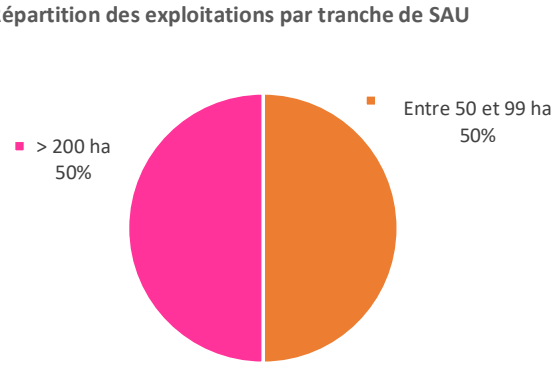


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **930** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 614 |
| Oléagineux | 249 |
| Colza | 135 |
| Tournesol | 46 |
| Protéagineux | 67,5 |
| **Cultures industrielles** | **79** |
| Betteraves sucrières | 79 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Jachères** | **3** |
| **Fourrage** | **2** |
| **Autres cultures*** | **2** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

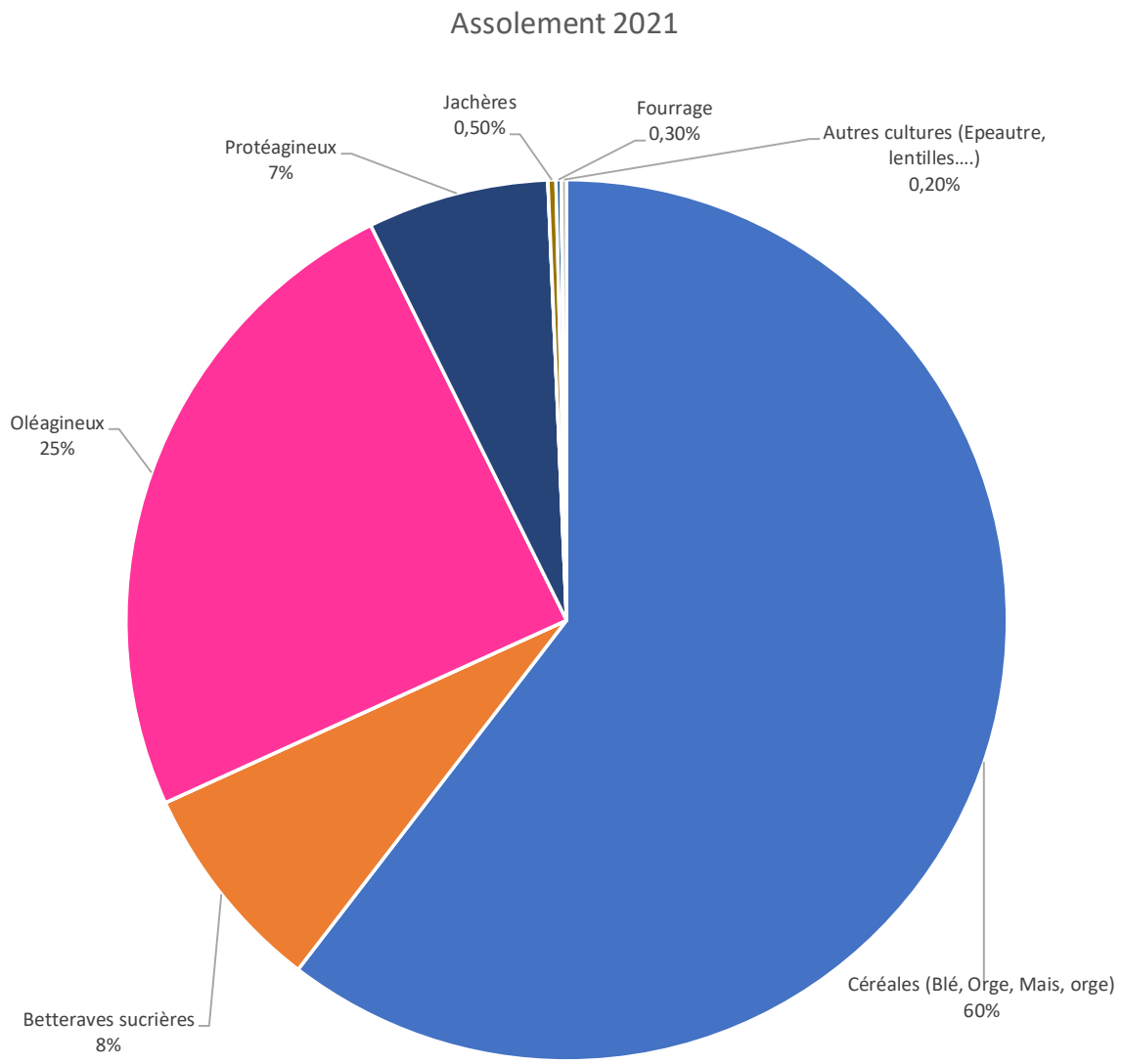


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins engraissement | 1 | 15 |
| Autres (abeilles) | 1 | 35 ruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

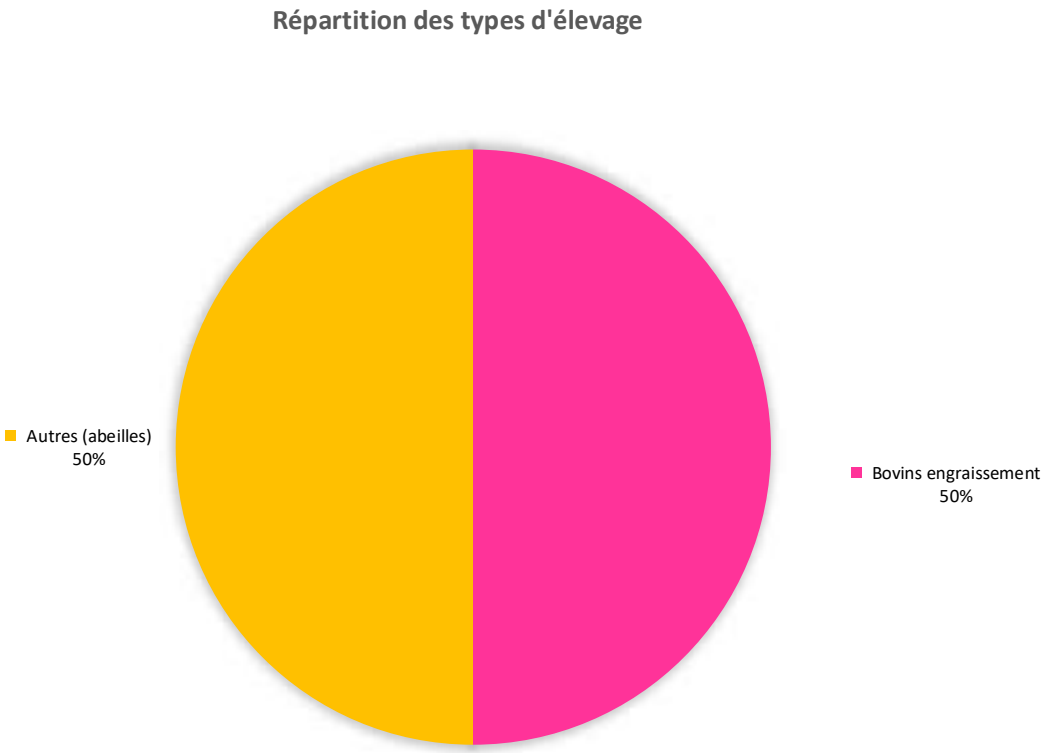


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 4 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 2 |

## Profil Agricole de la commune

6 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 2 éleveurs : 1 éleveur de bovins et 1 apiculteur.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 162 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

3 exploitations sont situées dans le centre-bourg, les 3 autres se répartissent en périphérie Nord et Sud de la zone urbaine.

2 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :

- 2 exploitants proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon et d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 exploitant est engagé dans une démarche de circuit court en vendant du miel en magasin à la ferme

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (charte de bonnes pratiques d'élevage et certification HVE)

3 chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, entretien chemin…)

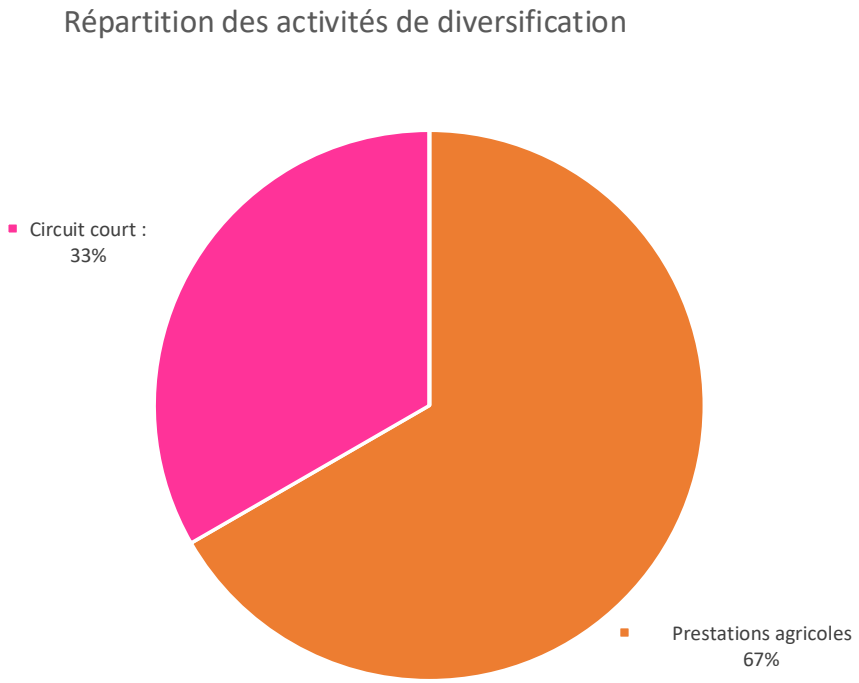


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

5 exploitants font part de projets de diversification et développement :

- 1 projet de prestations de travaux agricoles par le biais de travail à façon
- 1 projet agritourisme en lien avec la location de salle
- 3 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque dont 2 sur nouveaux bâtiments
- 1 projet de délocalisation du fait des problématiques de stationnement
- 2 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 3 projets de construction de nouveau bâtiments
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment

**Répartition des projets de diversification**

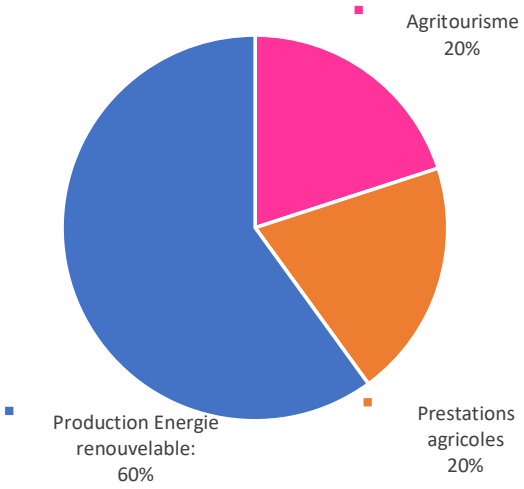


**Répartition des projets de développement**

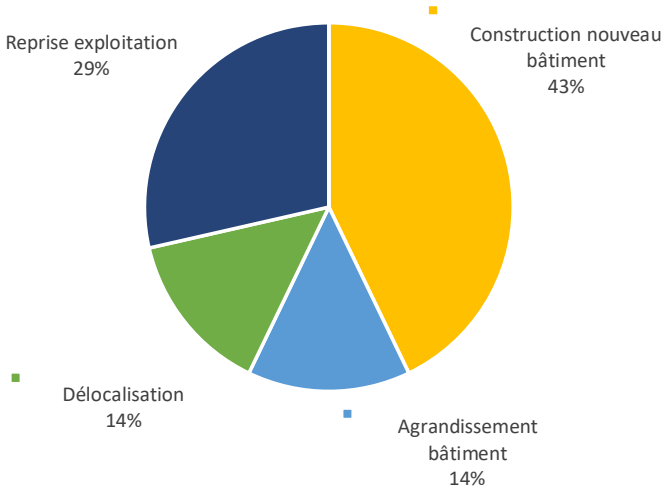


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets (particulièrement le long de la route départementale…)
- Le passage de quads et moto dans les parcelles cultivées
- 3 conflits de voisinage en lien avec la problématique des zones de traitement, de boue sur la chaussée et du bruit des canons
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, aux aménagements de la voirie, à l'étroitesse de certaines rues et le franchissement de carrefour.
- 1 problème d'incivilité lié au vol de fioul
- 1 problématique d'urbanisme a été évoquée
- A noter qu'une convention mise en place entre la mairie et les exploitants assure le bon entretien des chemins

**Répartition des problématiques rencontrées**

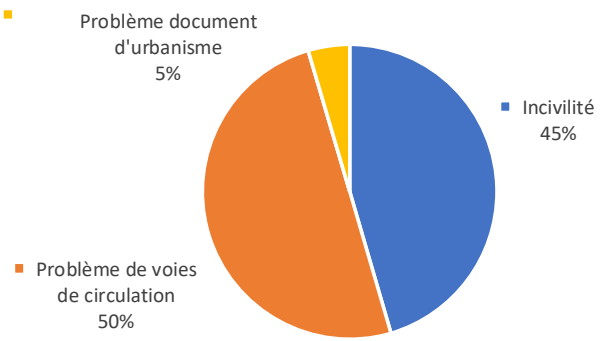


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE FAY SAINT QUENTIN - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

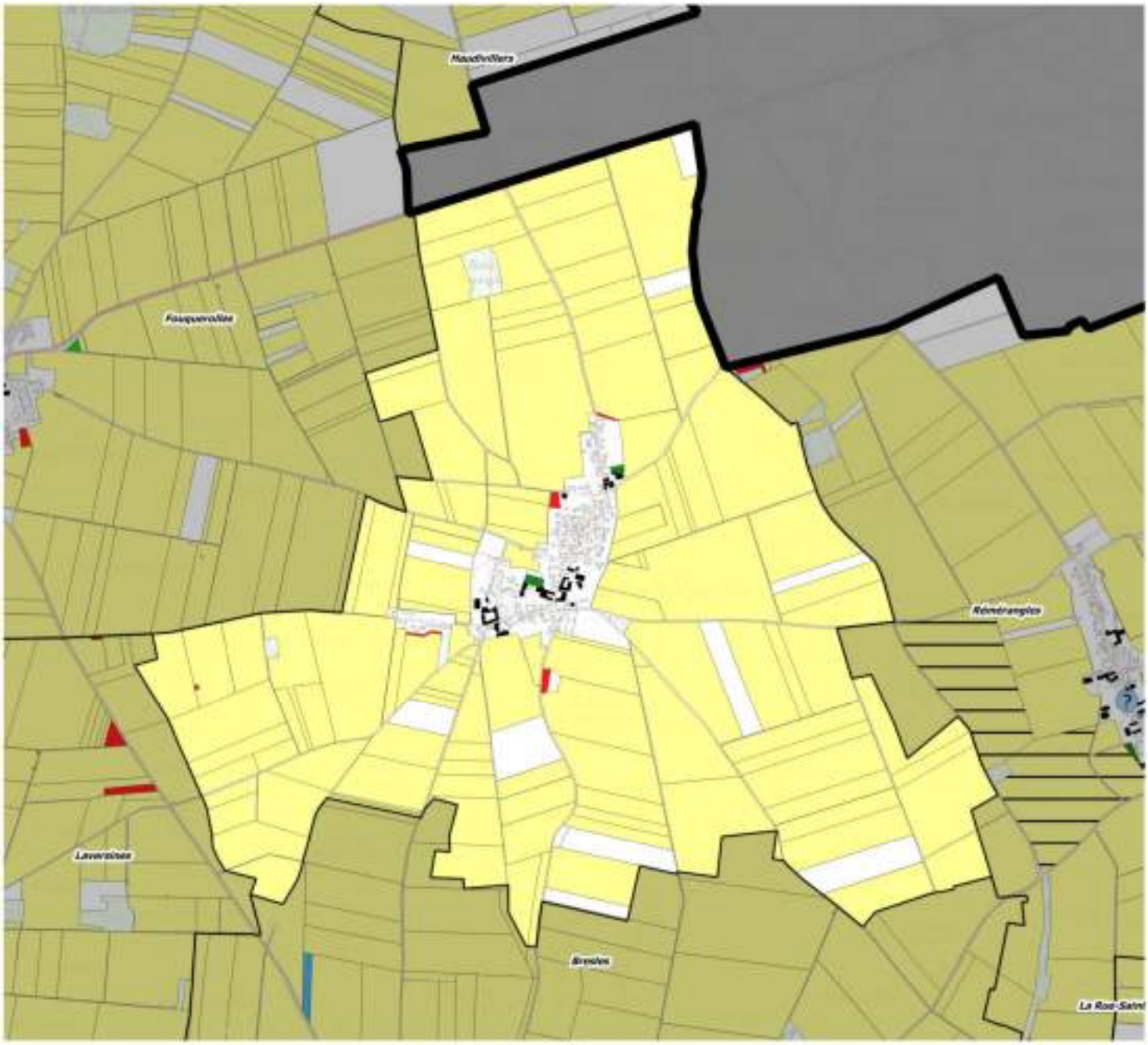


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE FAY SAINT QUENTIN - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE FAY SAINT QUENTIN - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LITZ**

Nombre d'exploitations en activité : 1

Nombre d'exploitations enquêtées : 0

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LITZ - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

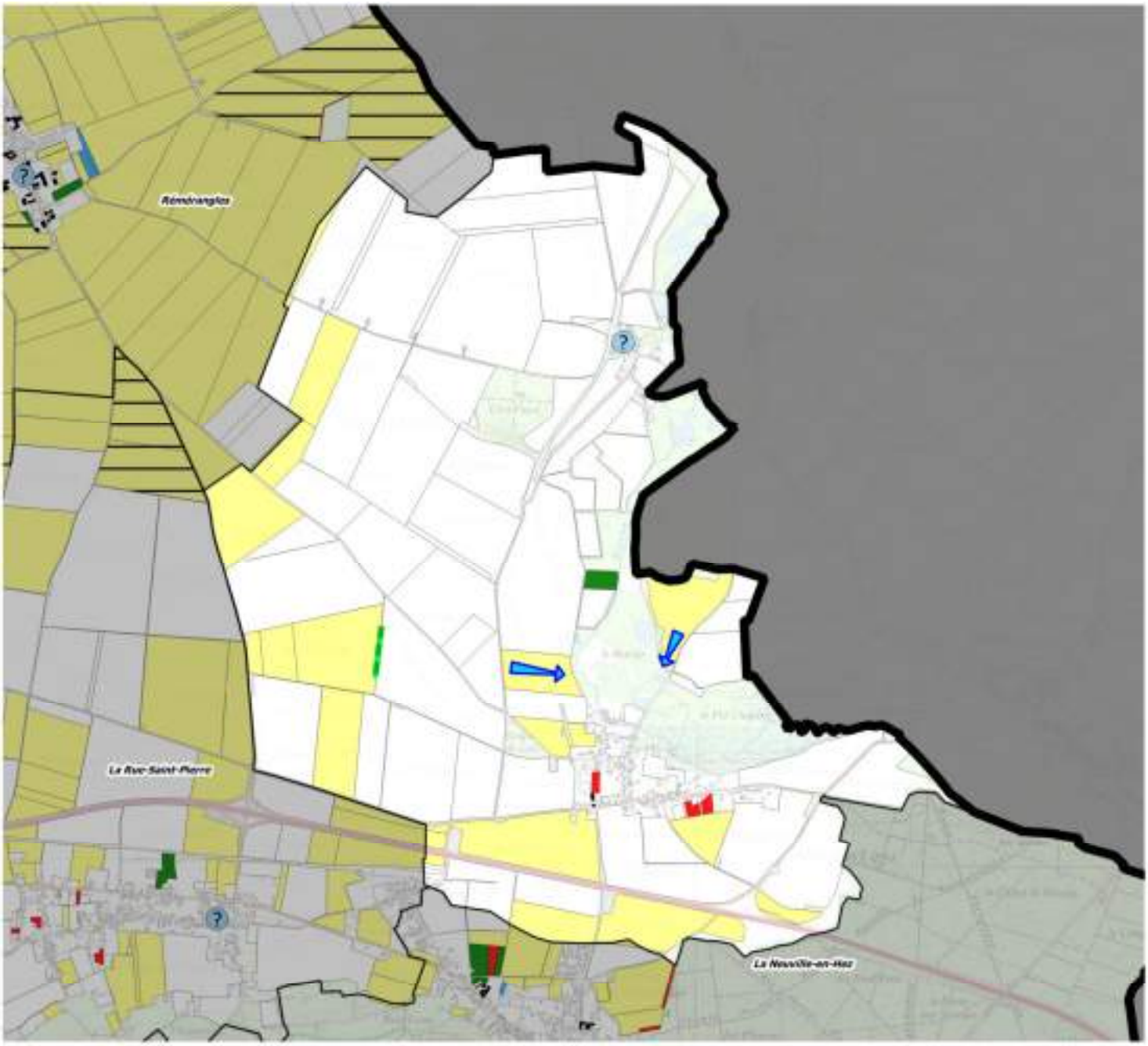


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LITZ - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

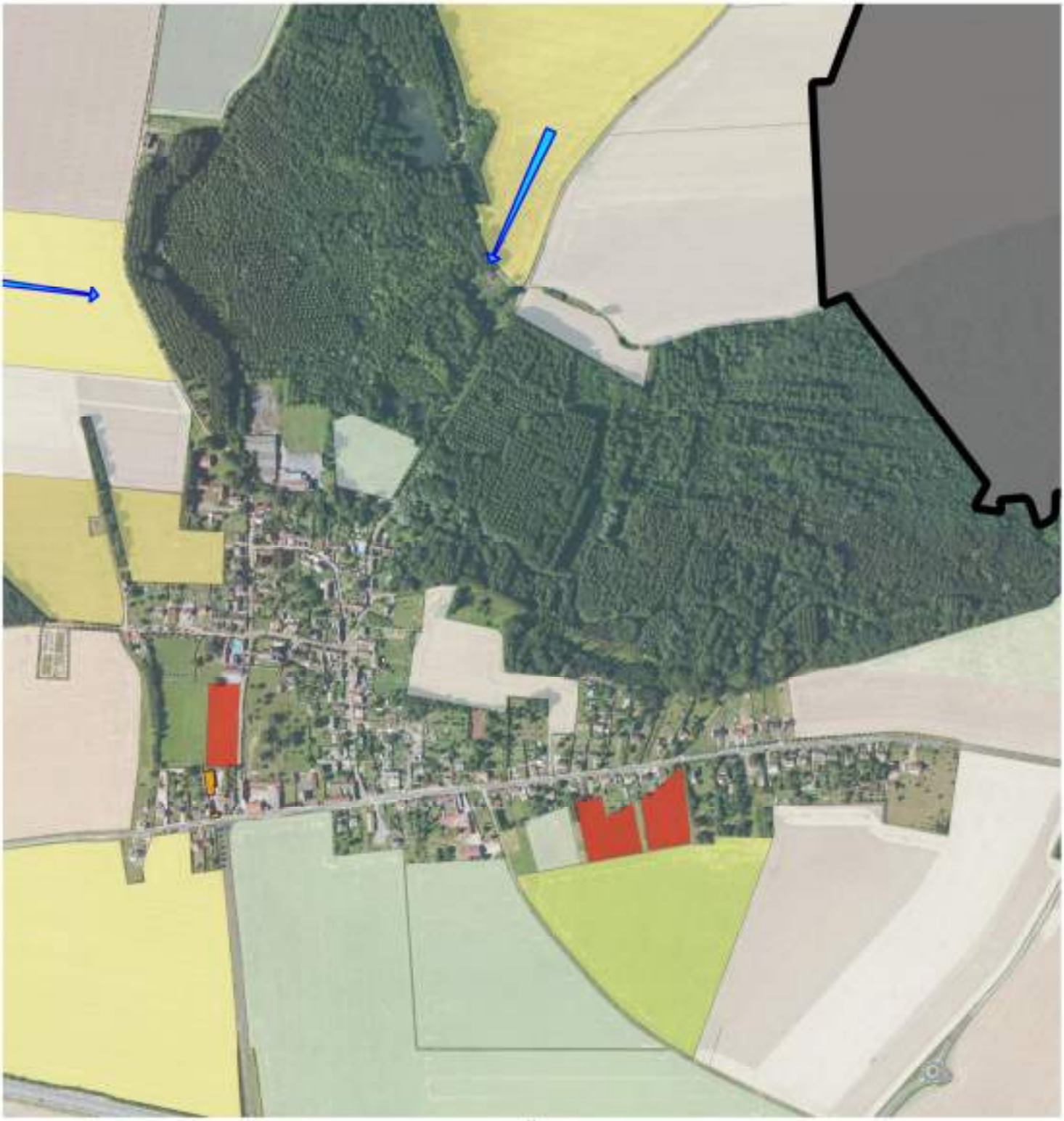

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LITZ - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **NIVILLERS**

Nombre d'exploitations en activité : 5

Nombre d'exploitations enquêtées : 5

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Société | 5 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| EARL | 5 |

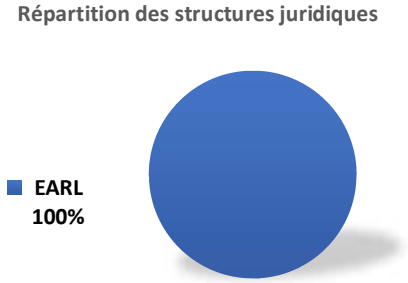


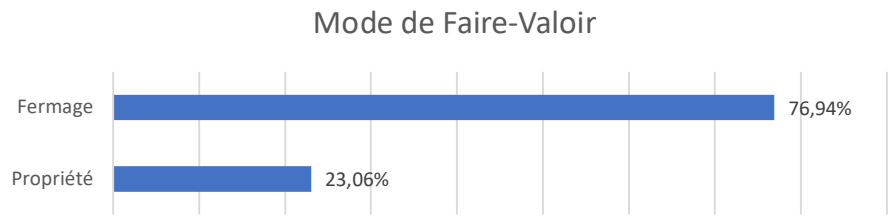


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 6 | 6 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 6 | 6 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 15 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

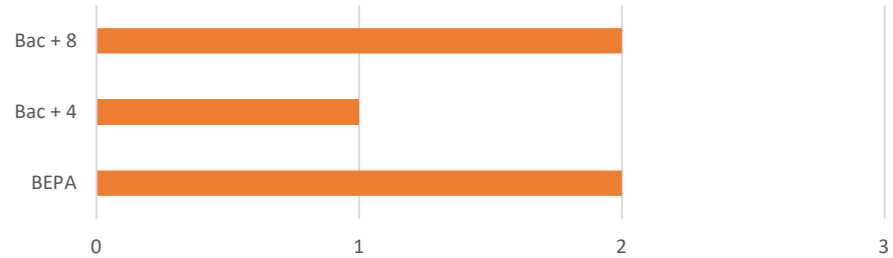


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 45 |
| Age minimum | 30 |
| Age maximum | 60 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

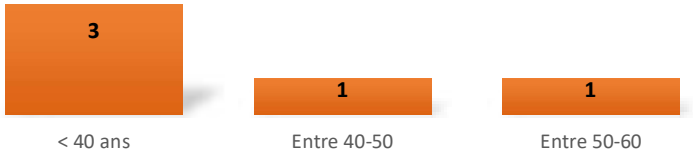


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 1 |
| Développement | 4 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 4 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

Situation des exploitations

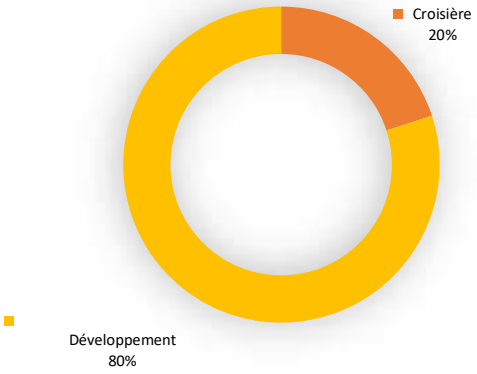


Perspective de succession

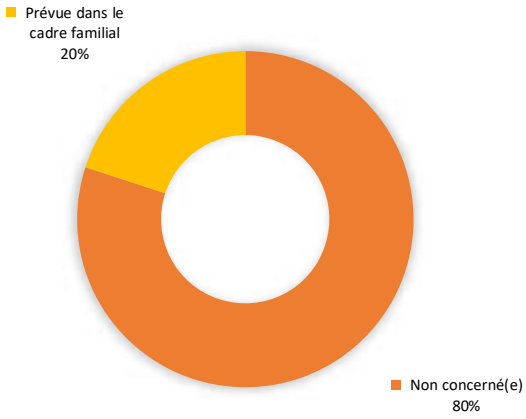


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 711 ha |
| **SAU moyenne** | 142 ha |
| **SAU minimum** | 6 ha |
| **SAU maximum** | 240 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 10 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 2 |
| > 200 ha | 1 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

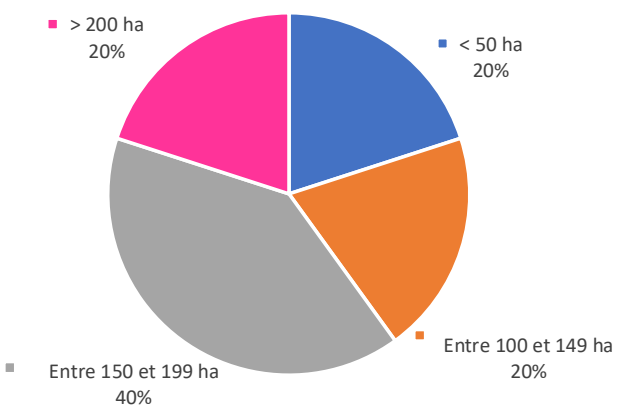


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **567** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 474 |
| Oléagineux | 93 |
| Colza | 81 |
| Tournesol | 12 |
| **Cultures industrielles** | **77** |
| Betteraves sucrières | 77 |
| **Pommes de Terre (fécule)** | **17** |
| **Pommes de Terre (consommation)** | **8** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **25** |
| Permanentes | 25 |
| **Cultures dérobées** | **30** |
| **Jachères** | **2** |
| **Fourrage** | **3** |
| **Maraichage** | **8** |
| **Autres cultures*** | **6** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

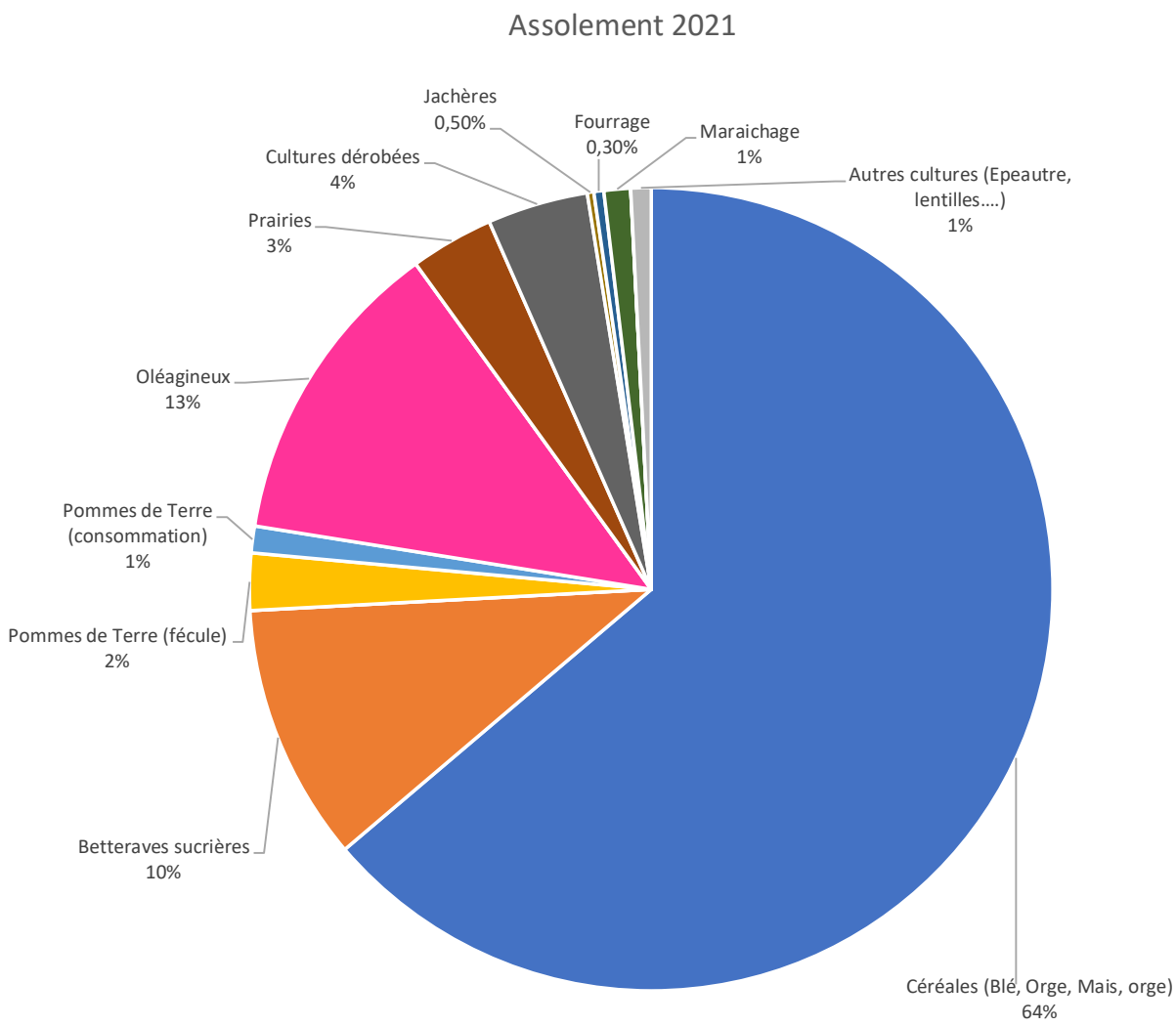


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 3

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 100 |
| Ovins | 1 | 360 |
| Poules pondeuses | 1 | 12 000 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

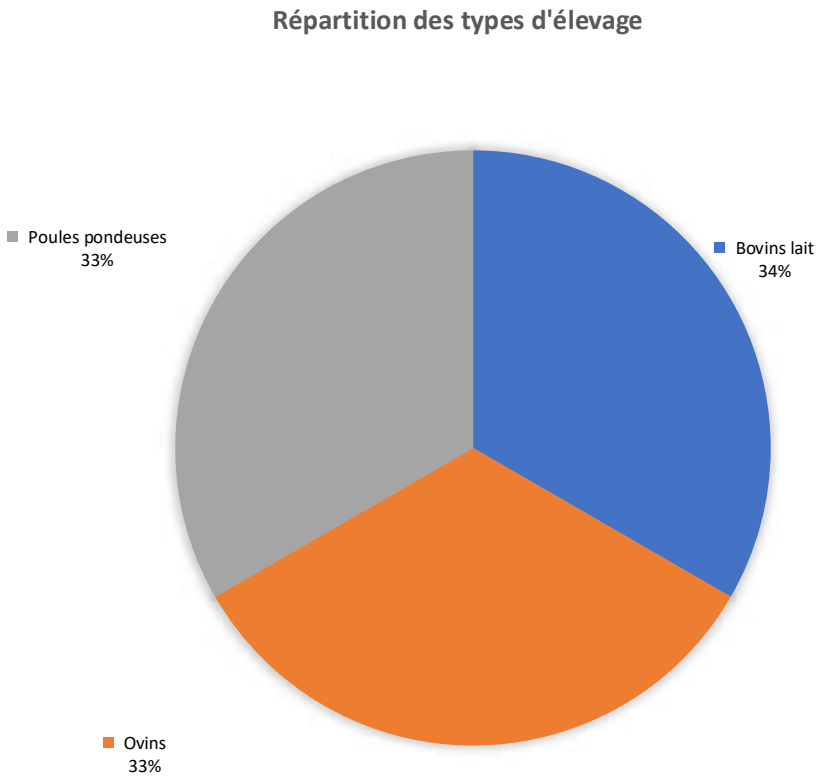


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |
| ICPE Déclaration | 2 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

5 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 3 éleveurs : 1 élevage de bovins, 1 élevage d'ovins et 1 élevage de poules pondeuses.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 173 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux). 3 corps de ferme sont situés dans le centre-bourg et 2 exploitations se répartissent en périphérie Nord et Sud de la zone urbaine.

3 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :

- 1 exploitant pratique le maraichage
- 2 exploitants sont engagés dans une démarche de circuit court : 1 éleveur d'ovins vend des caissettes d'agneau à la ferme en transformation externalisée et 1 maraicher éleveur de poules pondeuses vends ses légumes, pommes de terre et fraises grâce à 2 distributeurs automatiques et des œufs en magasin à la ferme
- 1 exploitant a investi dans la production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur bâtiment en revente totale

3 exploitants sont investis dans une démarche qualité (label rouge, agriculture biologique, Charte de bonnes pratiques d'élevage).

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement …)

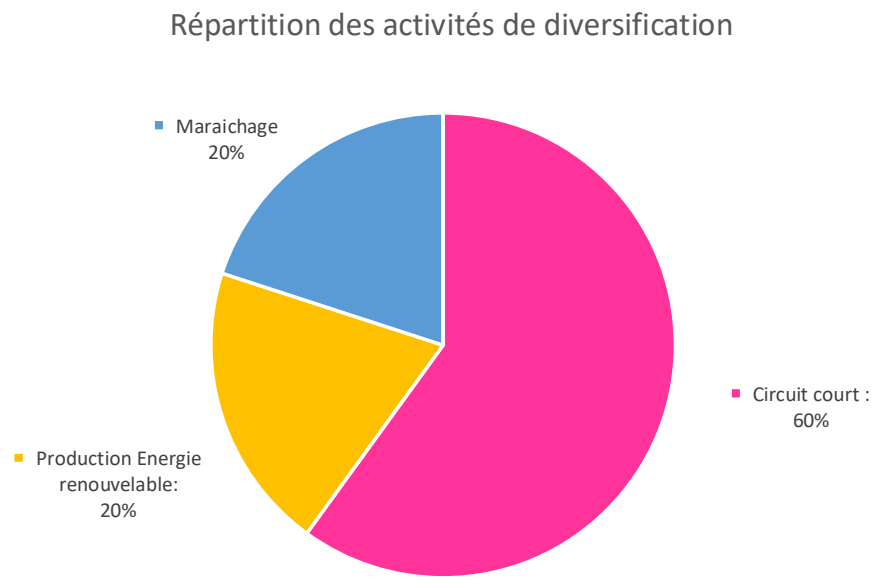


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 4 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque dont 1 sur nouveau bâtiment
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet de construction de nouveau bâtiment
- 1 projet de certification environnementale HVE

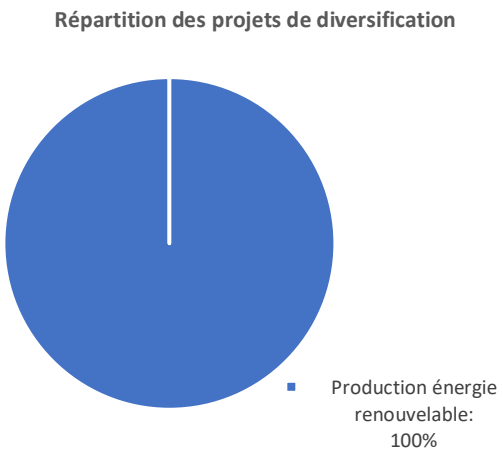


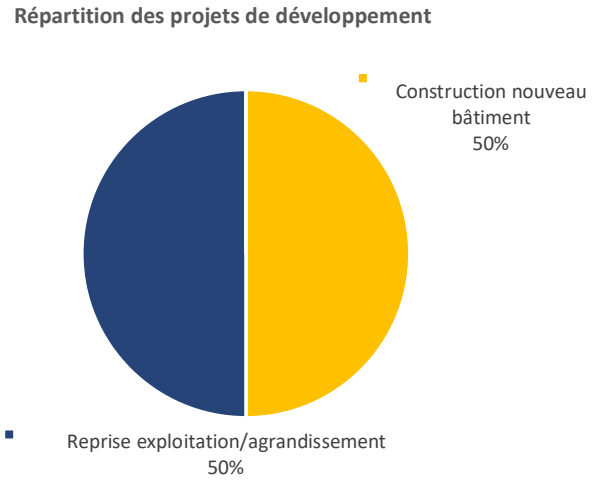


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins détériorés par les passages de quads (zone nord)
- Le dépôt sauvage ponctuel de déchets
- Le passage ponctuel de quads et moto dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux aménagements de voierie

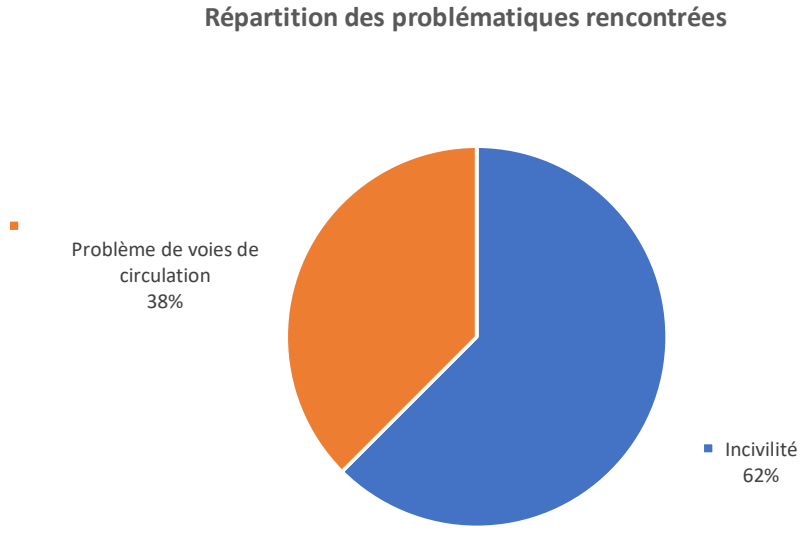


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de NIVILLERS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

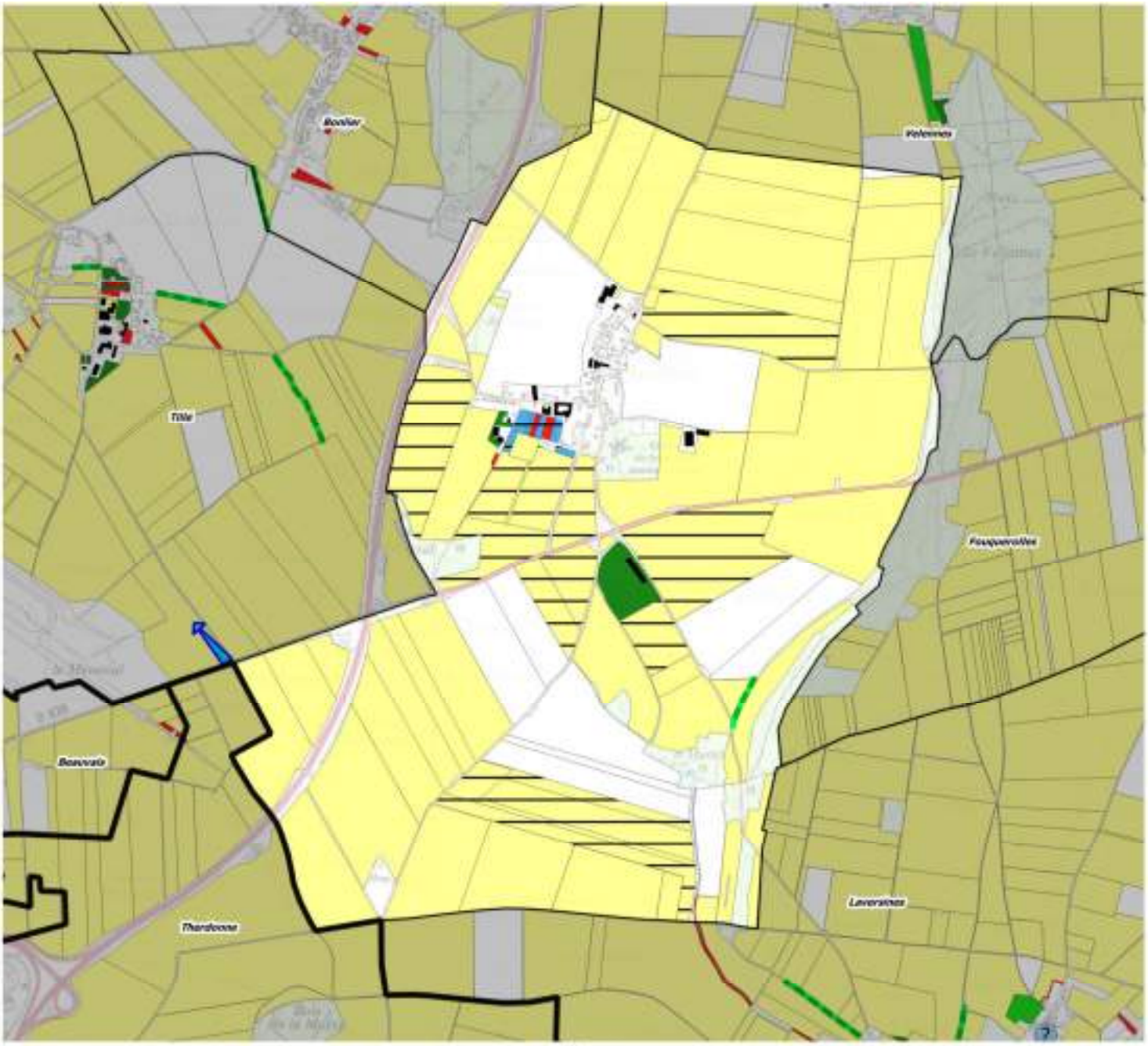


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de NIVILLERS - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de NIVILLERS - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **REMERANGLES**

Nombre d'exploitations en activité : 10 Nombre d'exploitations enquêtées : 9

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 3 |
| En Société | 6 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 3 |
| EARL | 4 |
| SCEA | 2 |

Répartition des structures juridiques

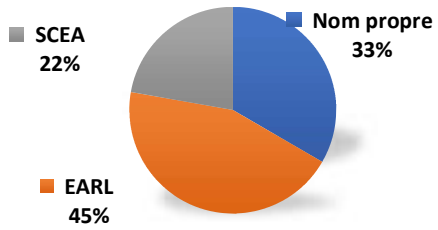


Mode de Faire-Valoir

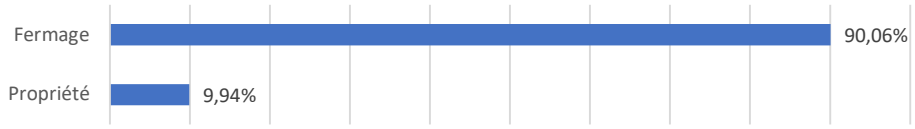


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 9 | 9 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 6 | 5 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 15 |
| Personnes à temps partiel** | 3 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 7 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

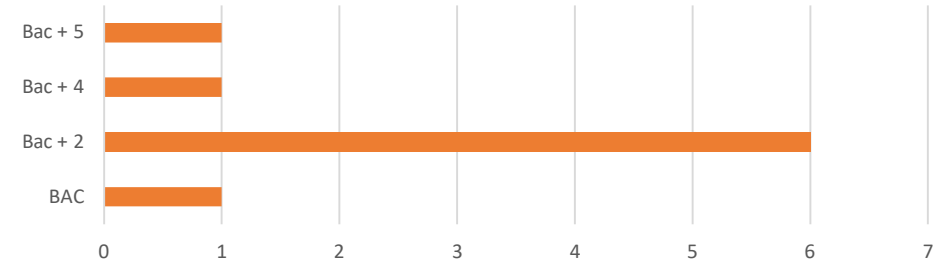


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 45 |
| Age minimum | 31 |
| Age maximum | 67 |

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 2 |
| Développement | 7 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 4 |
| Prévue dans le cadre familial | 5 |

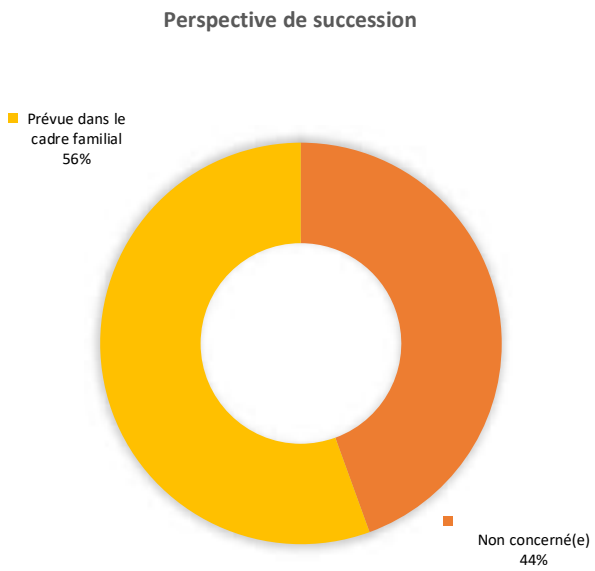


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 931 ha |
| **SAU moyenne** | 118 ha |
| **SAU minimum** | 80 ha |
| **SAU maximum** | 187 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 10 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 100 et 149 ha | 6 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

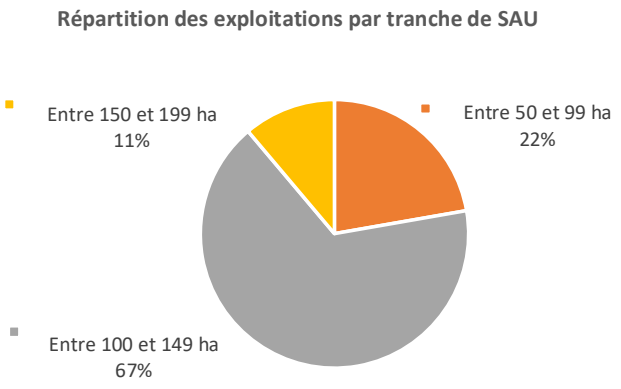


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **756** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 603 |
| Oléagineux | 108 |
| Colza | 104 |
| Tournesol | 1,2 |
| Autres oléagineux | 3 |
| Protéagineux | 45 |
| **Cultures industrielles** | **127** |
| Betteraves sucrières | 117 |
| Lin fibres | 10 |
| **Pommes de Terre (consommation)** | **10,5** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **2** |
| Permanentes | 2 |
| **Jachères** | **29** |
| **Verger** | **0,7** |
| **Semences** | **2** |
| **Autres cultures*** | **4** |
| ** Epeautre, blé ancien, lentilles….* | |

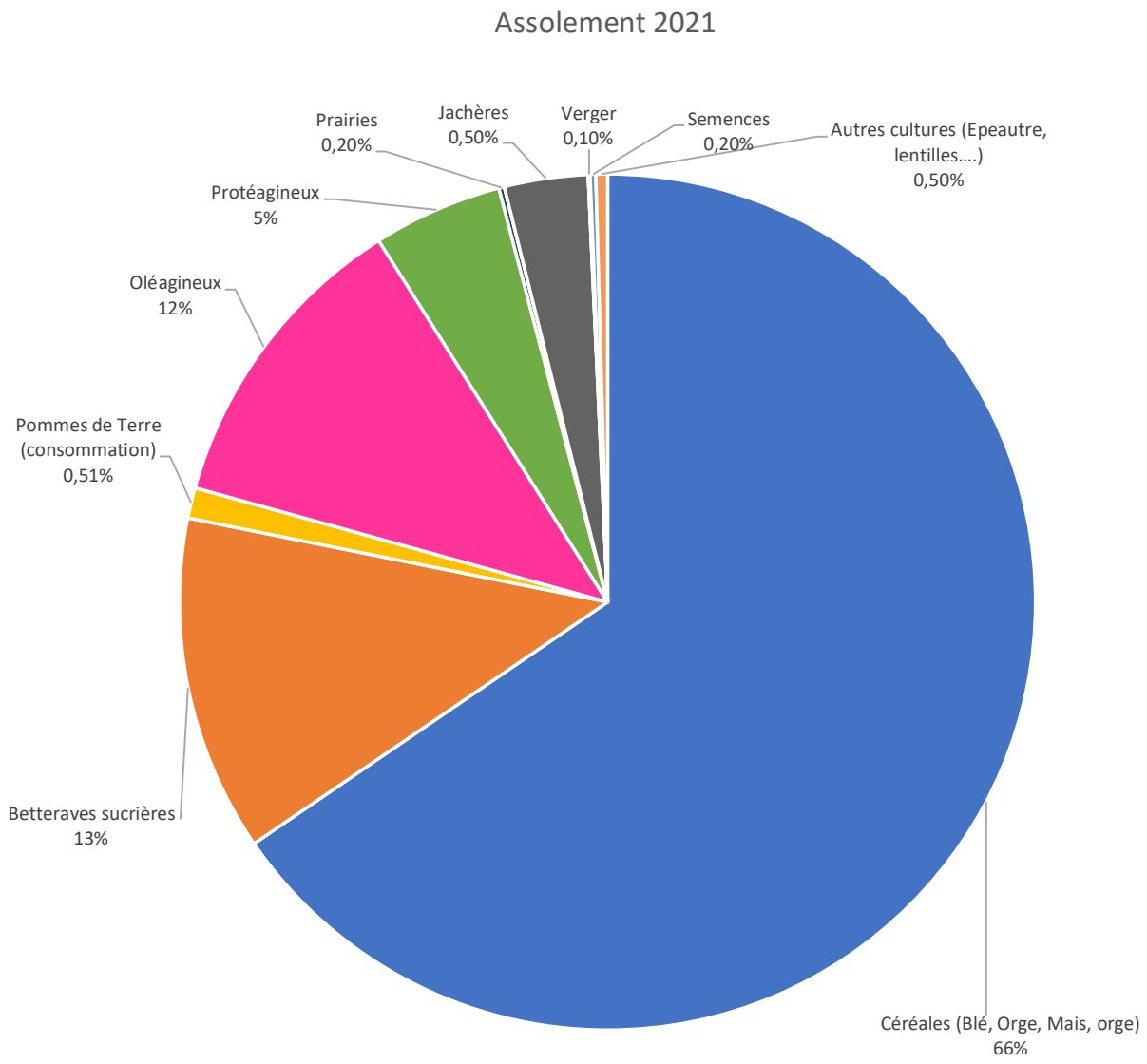


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Volailles de Chair | 1 | 10 000 |
| Autres (abeilles) | 1 | 5 ruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

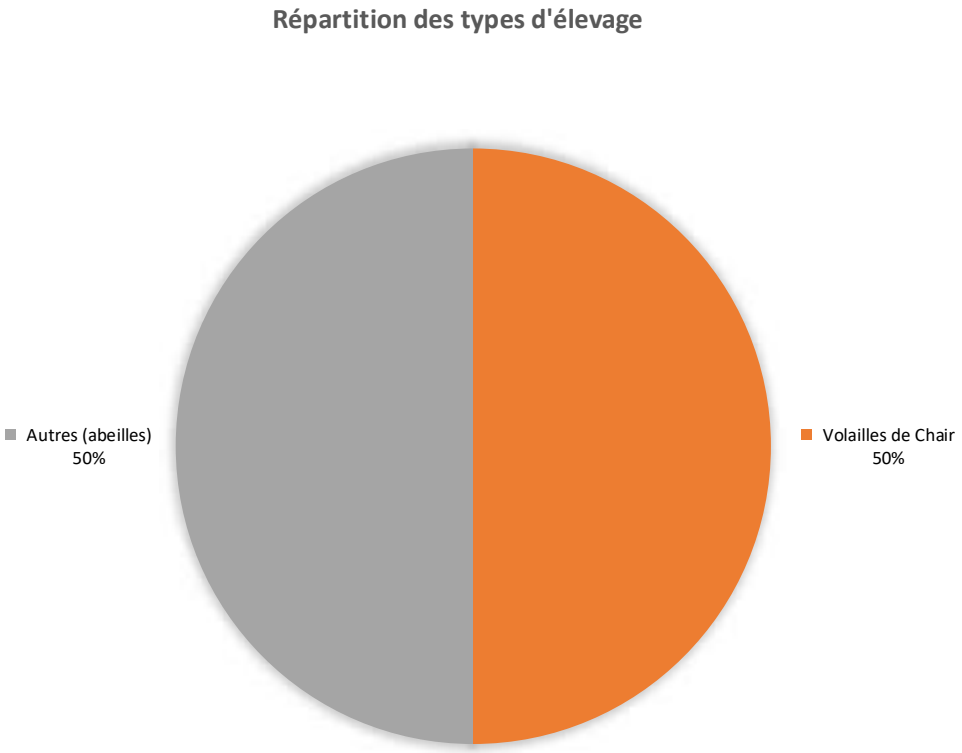


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| ICPE Déclaration | 1 |

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 6 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

9 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 2 éleveurs : 1 éleveur de volaille de chair et 1 apiculteur

La SAU moyenne de ces exploitations est de 118 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

Toutes les exploitations se répartissent dans le centre ville de part et d'autre et tout le long de la rue principale de la commune.

5 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :

- 3 exploitants proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon
- 2 exploitants pratiquent l'agritourisme en mettant à disposition des hébergements à la ferme
- 1 maraicher-éleveur de volailles de chair vend ses légumes, fraises et volailles en magasin à la ferme en transformation externalisée, sur les marchés de Bresles et auprès de revendeurs pour les fraises
- 3 exploitants ont investi dans la production d'énergie renouvelable: 2 agriculteurs dans le photovoltaique en revente totale et 1 exploitant cultive du miscanthus sur 3 ha.

3 exploitants sont investis dans une démarche qualité (agriculture biologique, agriculture de conservation des sols, label bas carbone)

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement …).

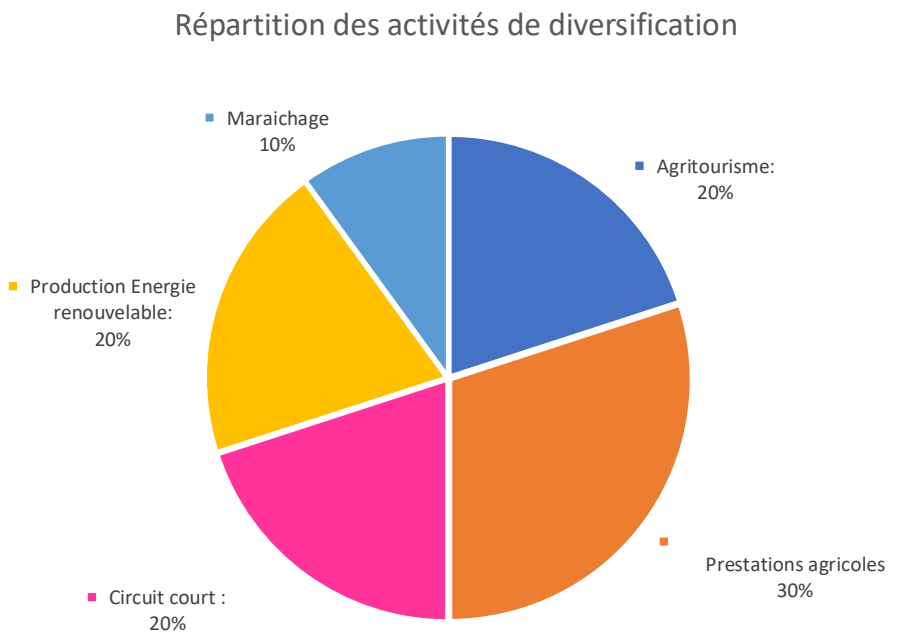


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

9 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet agritourisme en lien avec l'activité d'hébergement à la ferme
- 2 projets de vente en circuit court et 1 projet de transformation de produits agricoles (investissement dans une presse à huile de cameline et de tournesol)
- 7 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur nouveaux bâtiments
- 1 projet de poulailler autonome
- 2 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 7 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 1 projet de maraichage
- 1 projet d'irrigation

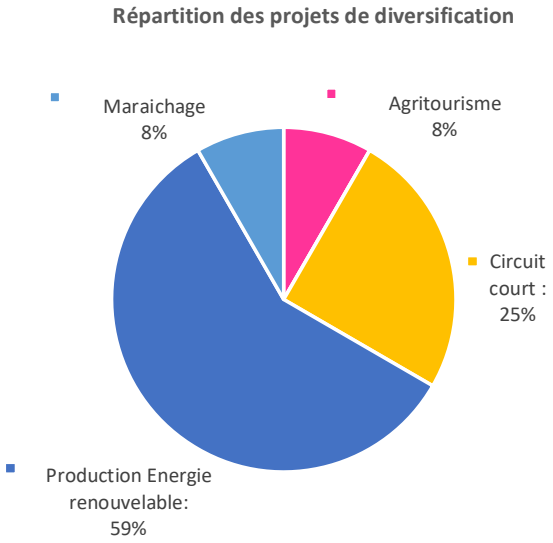


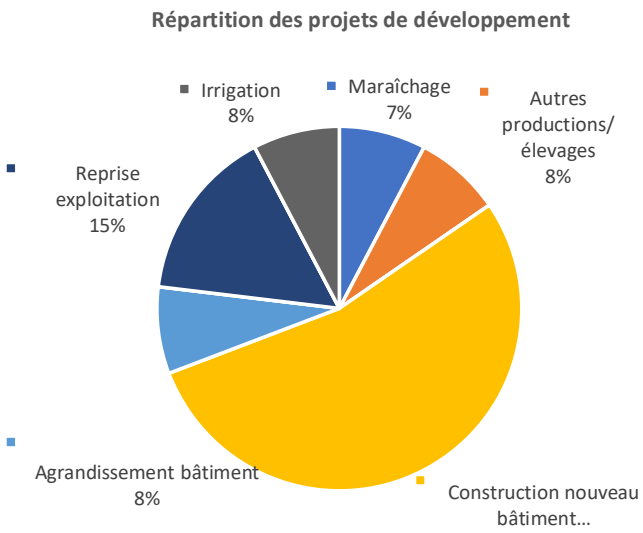


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (à proximité des éoliennes)
- Le passage ponctuel de quads et motos dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation lié aux aménagements de la voirie, à l'étroitesse des voies, aux stationnements gênants sur la chaussée et au franchissement de carrefour
- 3 exploitants signalent une problématique d'urbanisme : 1 refus de construction de poulailler par les Bâtiment de France, une zone non constructible dans PLU empêchant l'agrandissement d'une exploitation, un CU accordé puis un permis de construire refusé par la DDT

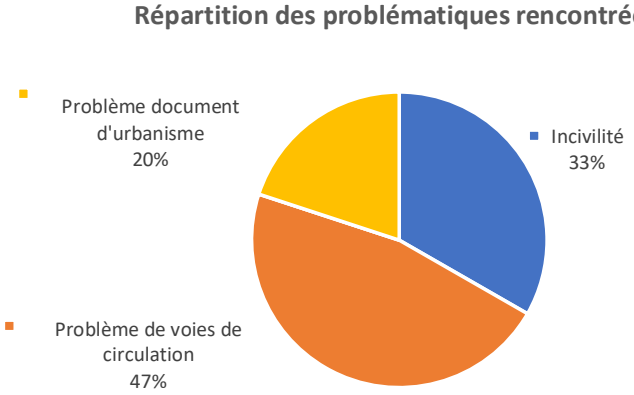


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de REMERANGLES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

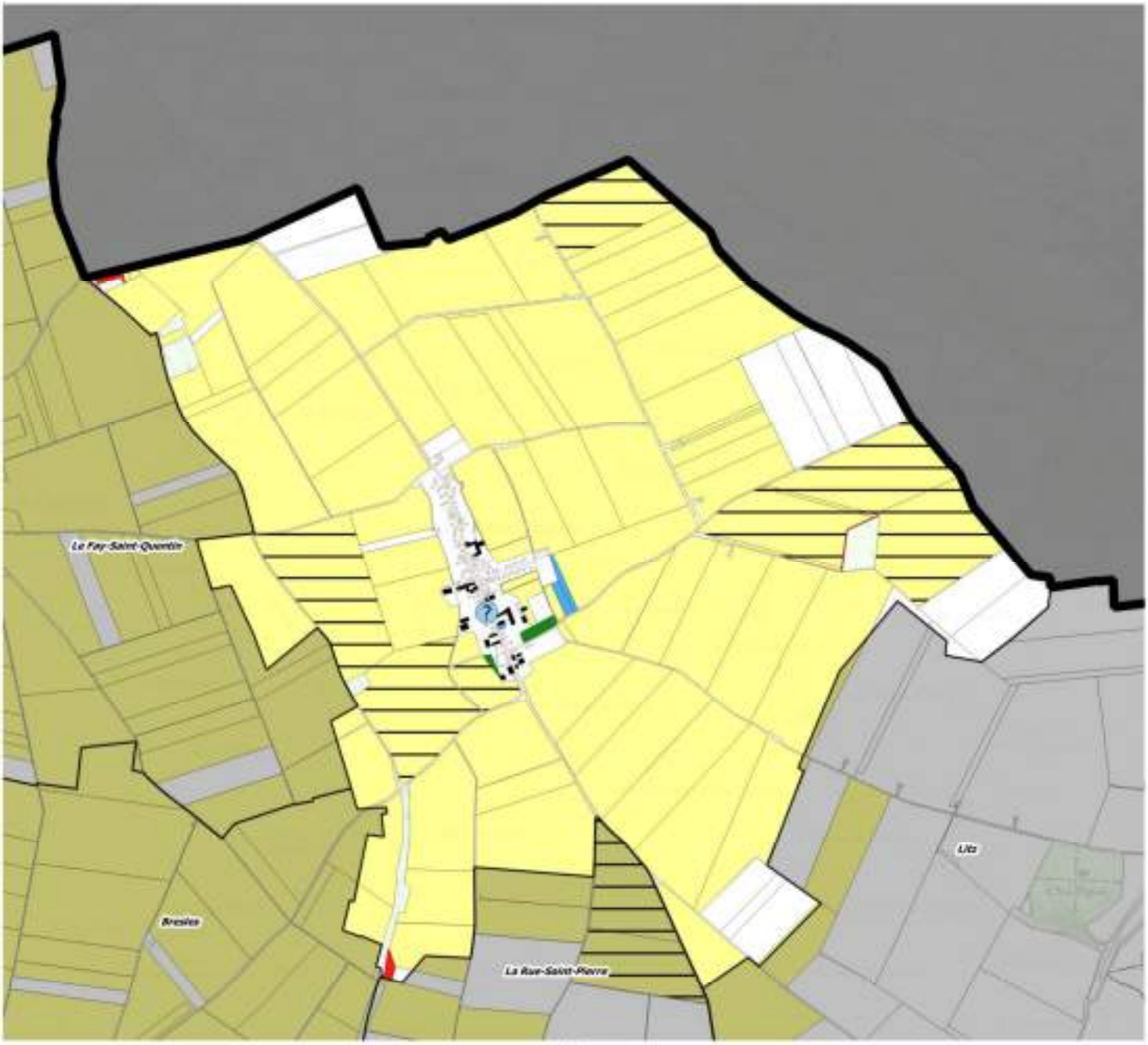


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de REMERANGLES - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de REMERANGLES - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **TILLE**

Nombre d'exploitations en activité : 6

Nombre d'exploitations enquêtées : 4

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 2 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 1 |
| SCEA | 1 |

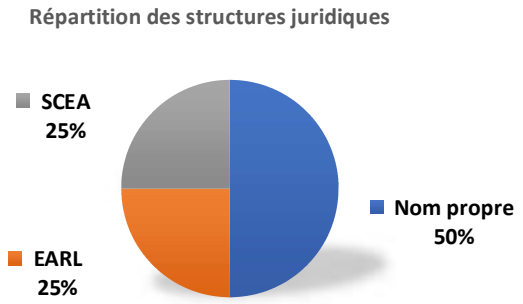


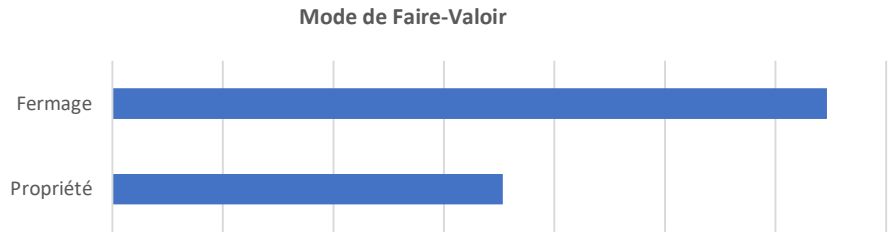


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 4 | 4 |
| Associés exploitants | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 6 |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

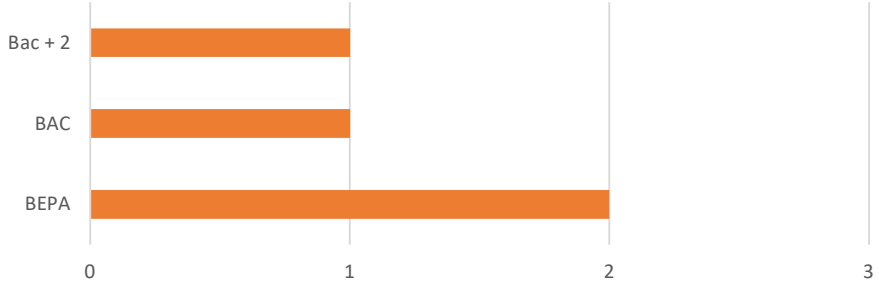


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 63 |
| Age minimum | 49 |
| Age maximum | 75 |

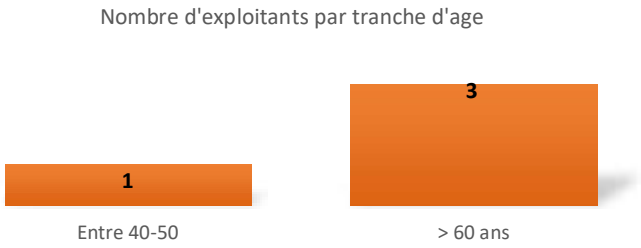


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 4 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Inconnue | 2 |
| Prévue hors cadre familial | 2 |

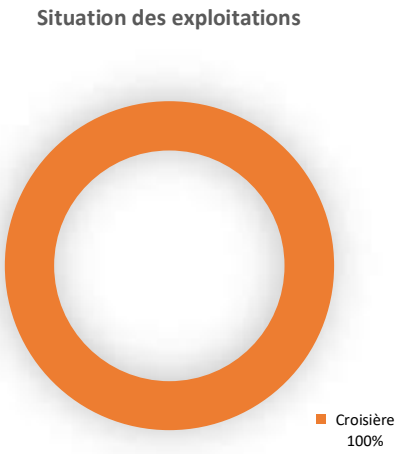


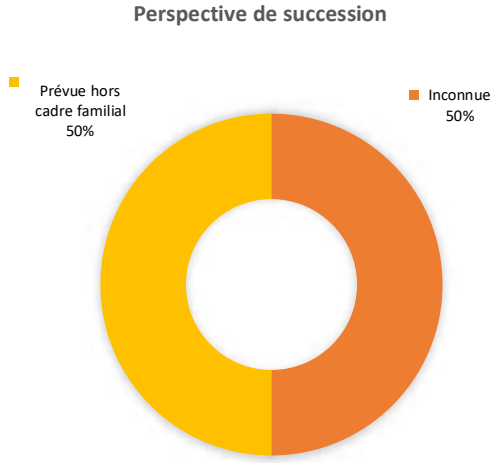


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 501 ha |
| **SAU moyenne** | 128 ha |
| **SAU minimum** | 90 ha |
| **SAU maximum** | 176 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 6 |
| Maximum | 8 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

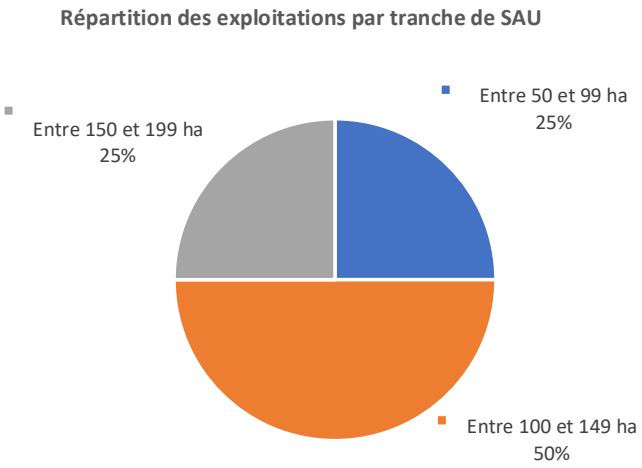


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **463** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 316 |
| Oléagineux | 119 |
| Colza | 91 |
| Protéagineux | 28 |
| **Cultures industrielles** | **47** |
| Betteraves sucrières | 40 |
| Lin fibres | 7 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **5** |
| Permanentes | 5 |
| Temporaires | 0 |
| **Jachères** | **12** |
| **Fourrage** | **2** |

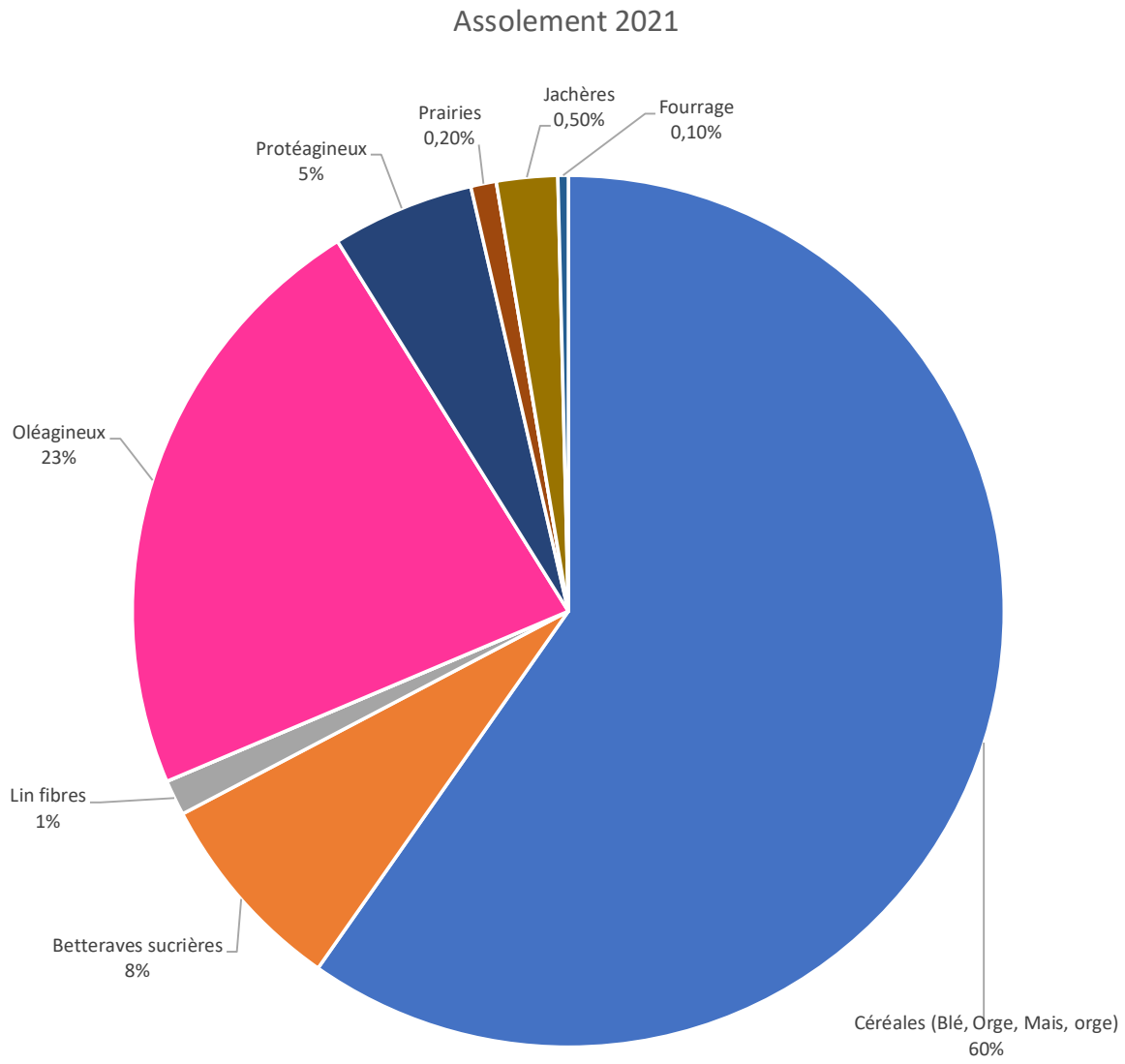


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Ovins | 2 | 16 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

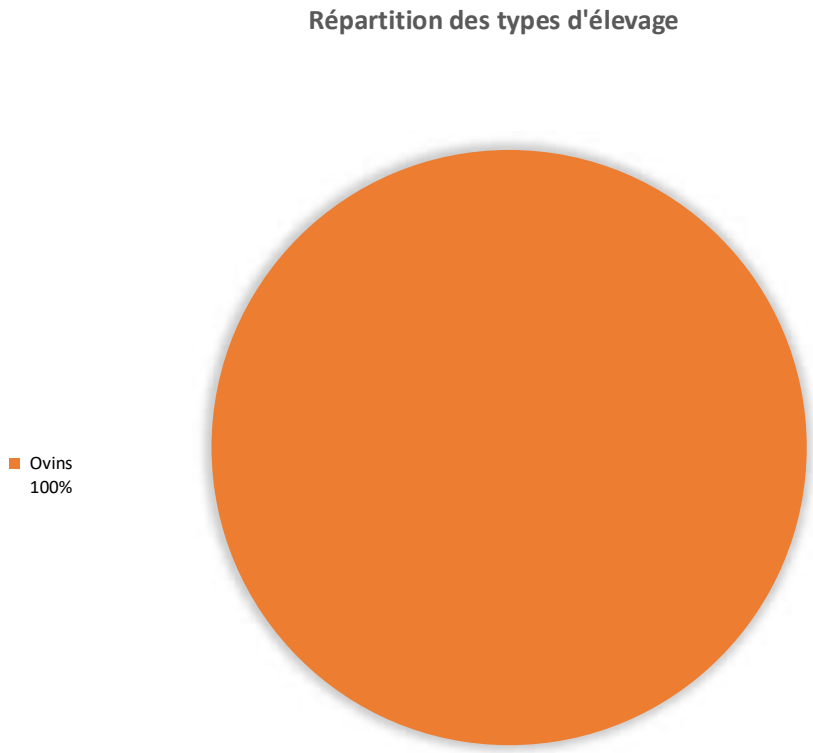


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 3 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

4 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 2 éleveurs d'ovins

La SAU moyenne de ces exploitations est de 128 ha soit légerement en dessous de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux). 1 corps de ferme se situe dans le centre-bourg et 3 exploitations se répartissent dans les hameaux du village au nord et à l'est.

1 exploitant pratique une activité de diversification, il propose des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon dans le cadre d'une convention avec la SAGEB (aéroport de Beauvais).

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (label bas carbone).

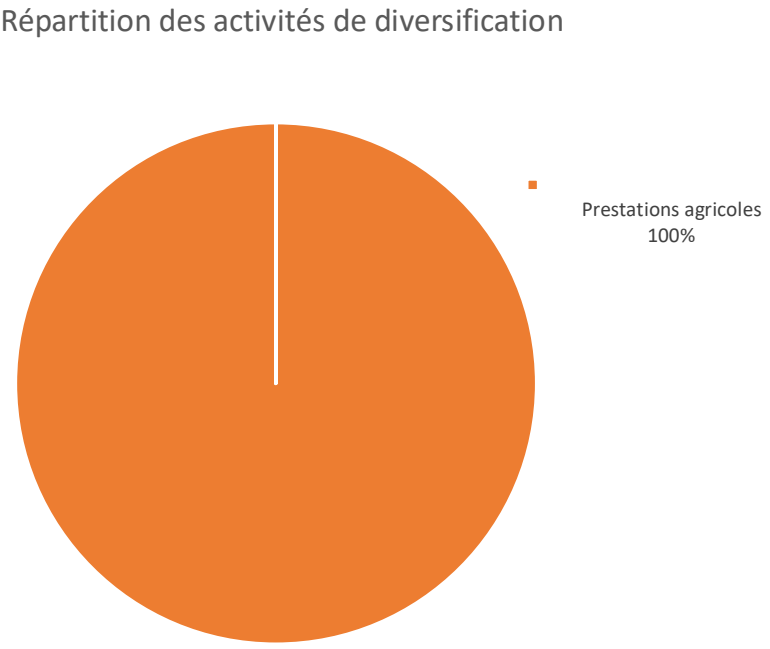


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants fait part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon
- 2 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur nouveaux bâtiments
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 3 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 1 projet de délocalisation du corps de ferme

**Répartition des projets de diversification**

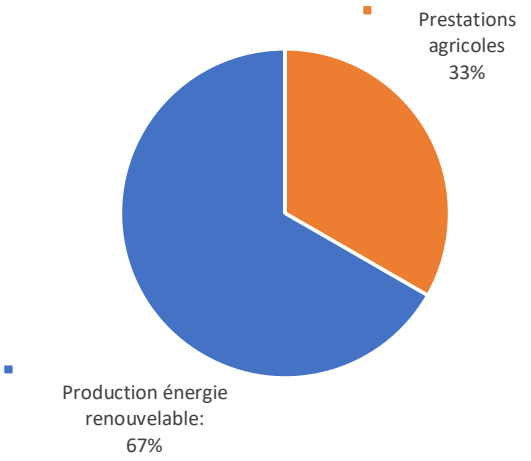


**Répartition des projets de développement**

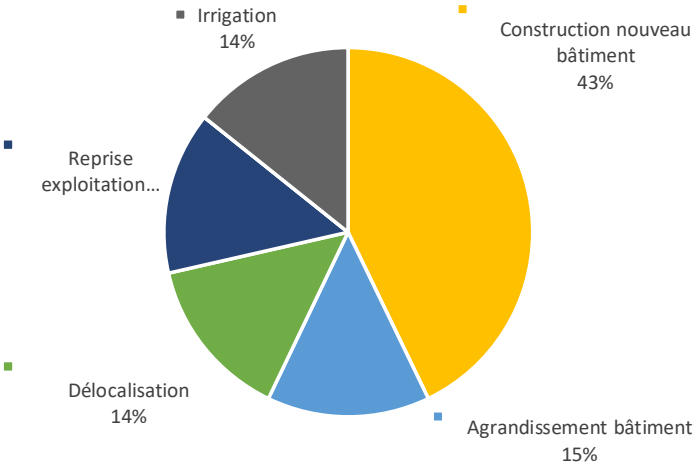


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins détériorés
- Le dépôt sauvage de déchets
- Le passage ponctuel de quads et motos dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés au trafic généré par la présence de l'aéroport, aux stationnement génants surtout dans la rue principale de Tillé

**Répartition des problématiques rencontrées**

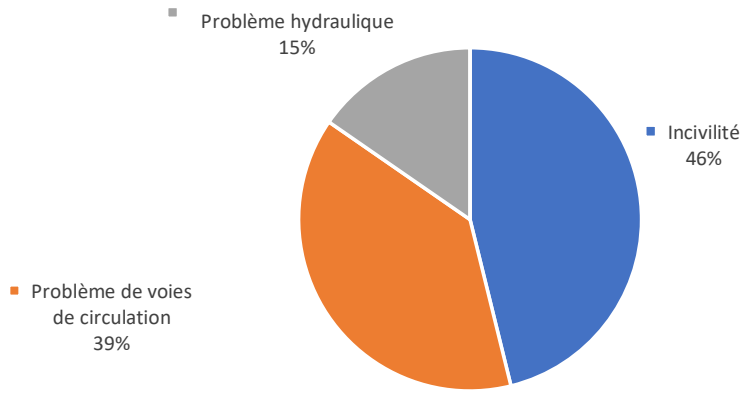


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TILLE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

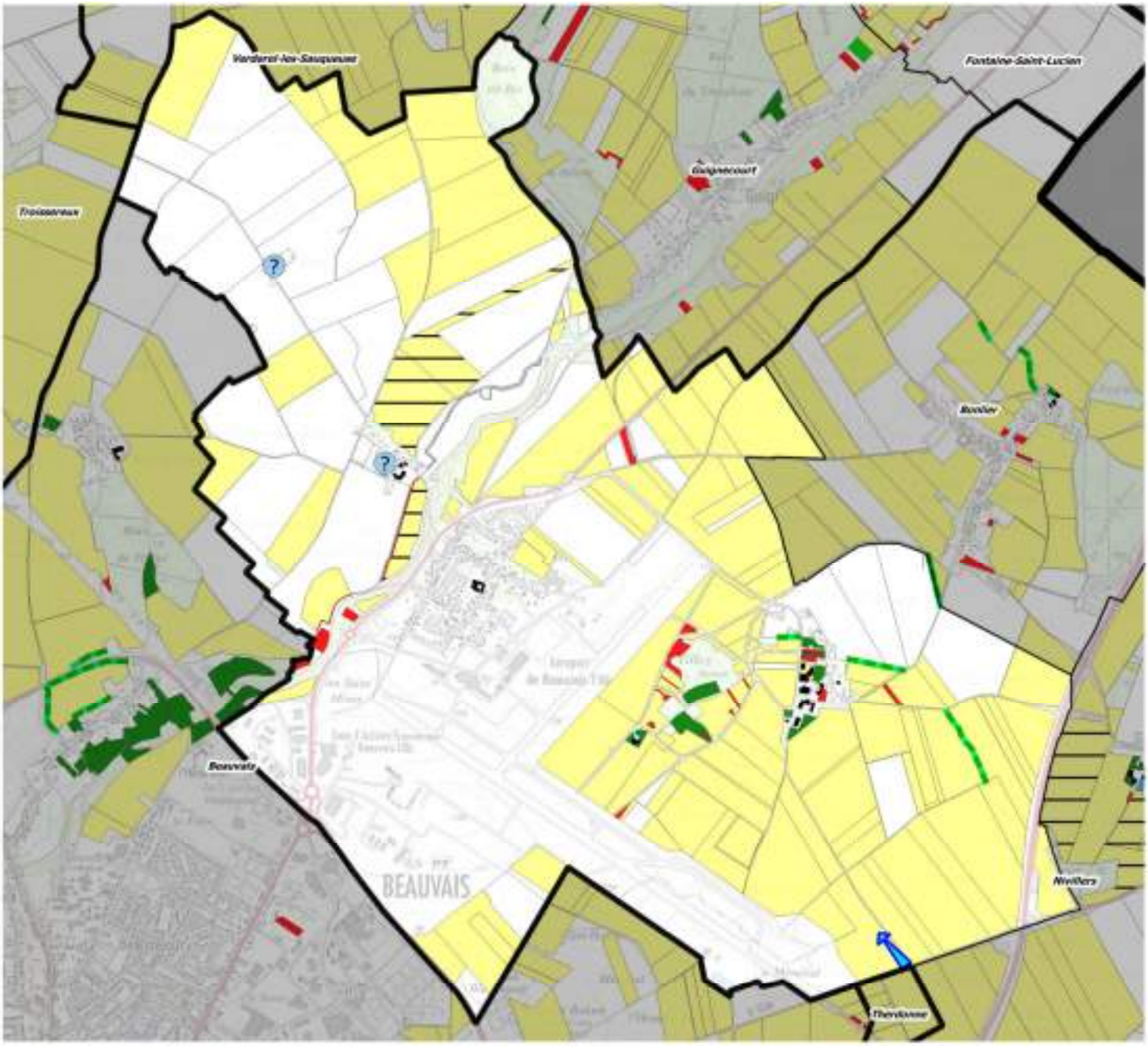


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TILLE - Bâti agricole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TILLE - Bâti agricole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TILLE - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **VELENNES**

Nombre d'exploitations en activité : 3 Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Société | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| EARL | 2 |
| SCEA | 1 |

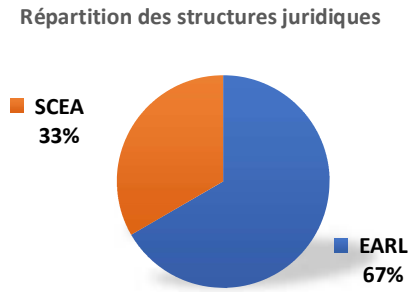


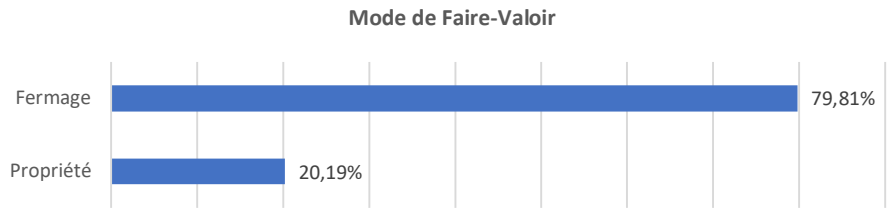


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 3 | 3 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 5 |
| Personnes à temps partiel** | 2 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

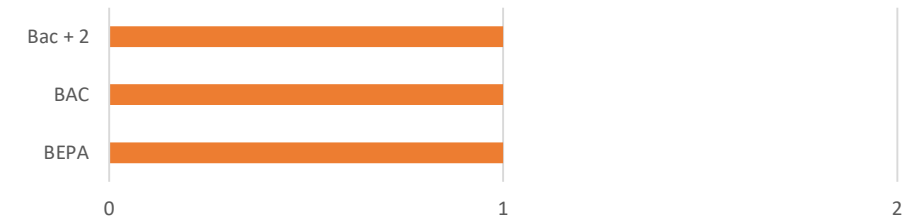


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50 |
| Age minimum | 49 |
| Age maximum | 62 |

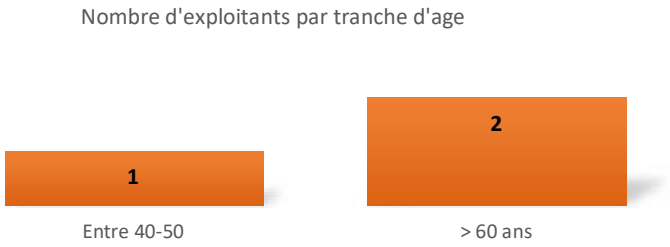


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 3 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

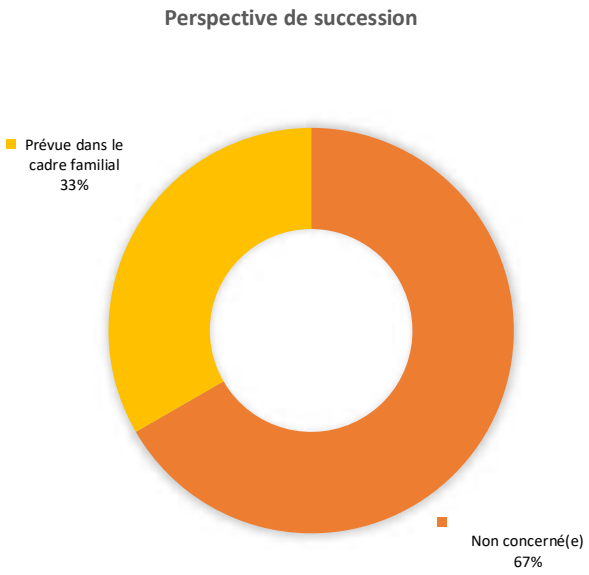


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 497 ha |
| **SAU moyenne** | 173 ha |
| **SAU minimum** | 43 ha |
| **SAU maximum** | 300 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 4 |
| Maximum | 6 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 1 |

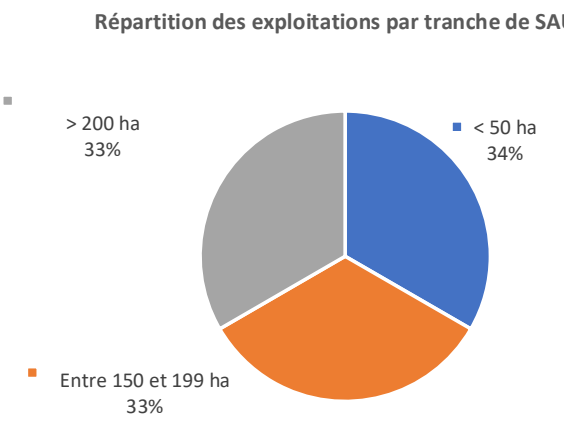


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) | | Surface(en ha) |
|---|---|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **423** | **Prairies** | **14** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 338 | Permanentes | 14 |
| Oléagineux | 85 | | |
| Colza | 85 | **Jachères** | **9** |
| **Cultures industrielles** | **51** | | |
| Betteraves sucrières | 51 | | |

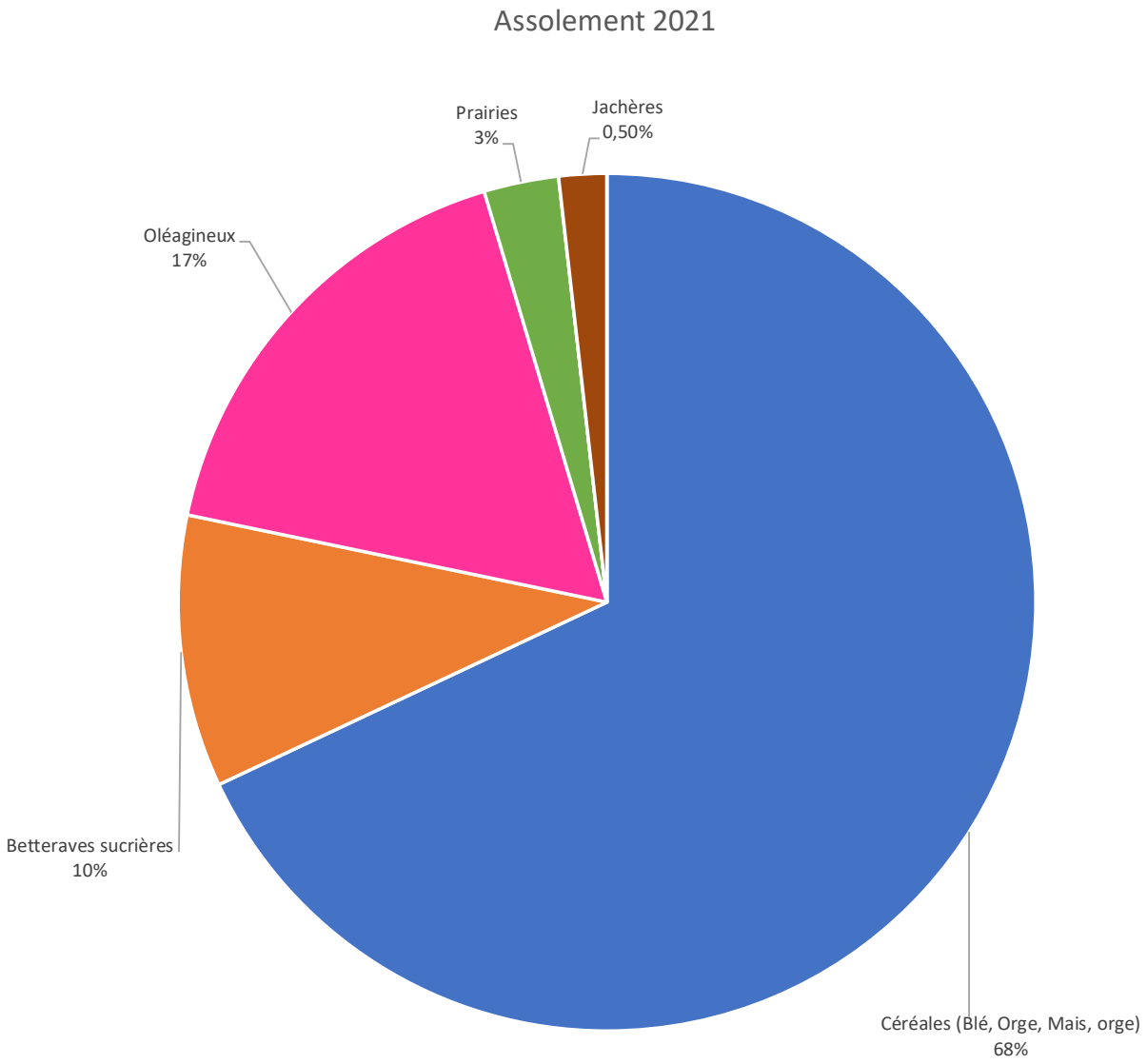


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 1

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Ovins | 1 | 100 |

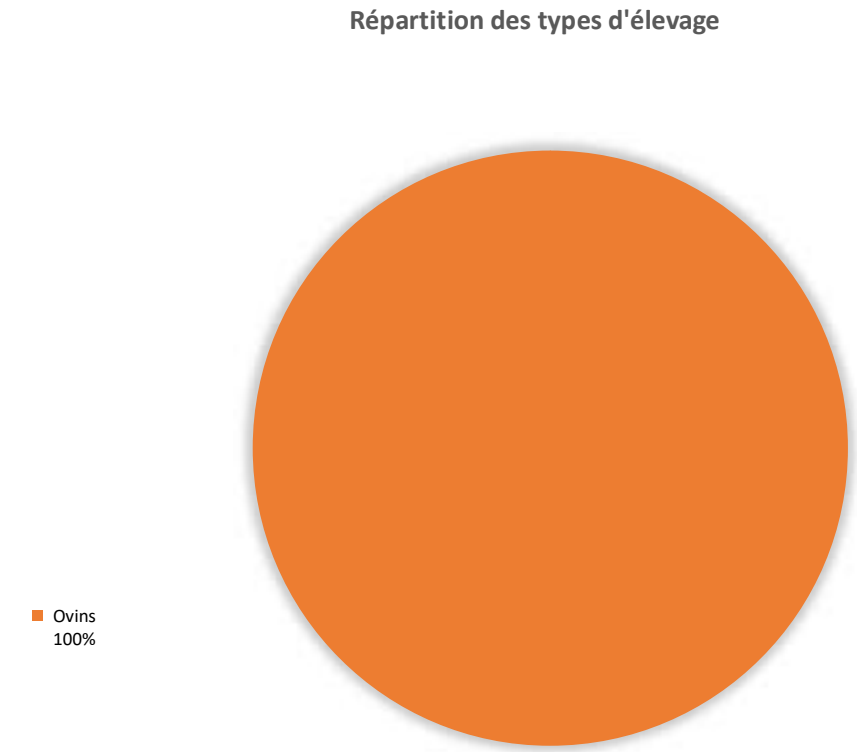


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 1 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 1 |

## Profil Agricole de la commune

3 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune d'un éleveur d'ovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 173 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Plateau Picard Sud (141 ha).

1 exploitant possède 2 sites (1 site situé dans le centre bourg et l'autre en périphérie de la zone urbaine au nord), 1 corps de ferme est situé dans le centre bourg et les 3 autres en périphérie à l'ouest.

1 exploitant pratique une activité de diversification, il propose des prestations de travaux agricoles par le biais d'une entreprise spécialisée (ETA)

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (Label Rouge et Certification environnementale HVE)

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, fauchage …)

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

2 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de construction de nouveau bâtiment
- 2 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque dont sur 1 sur nouveau bâtiment

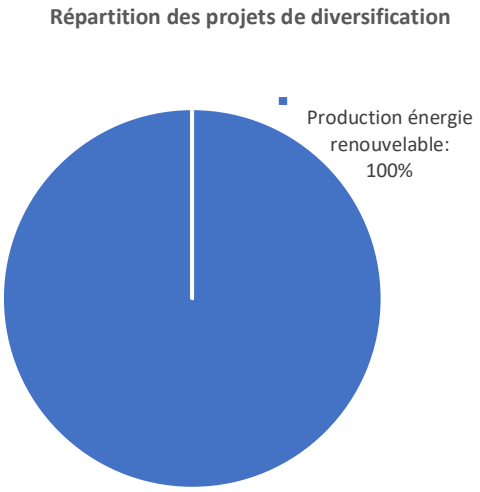


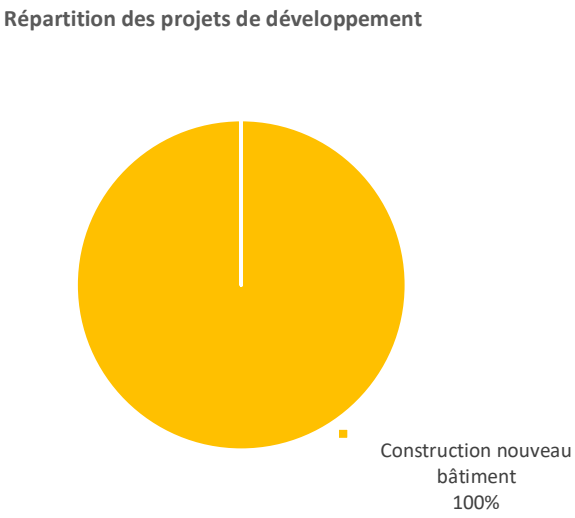


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins détériorés (certains propriétaires de bois ne taillent pas leurs bordures)
- Le dépôt sauvage de déchets (aux abords de la déchetterie en lien avec les périodes de fermeture)
- Le passage ponctuel de quads et motos dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux aménagements de la voierie

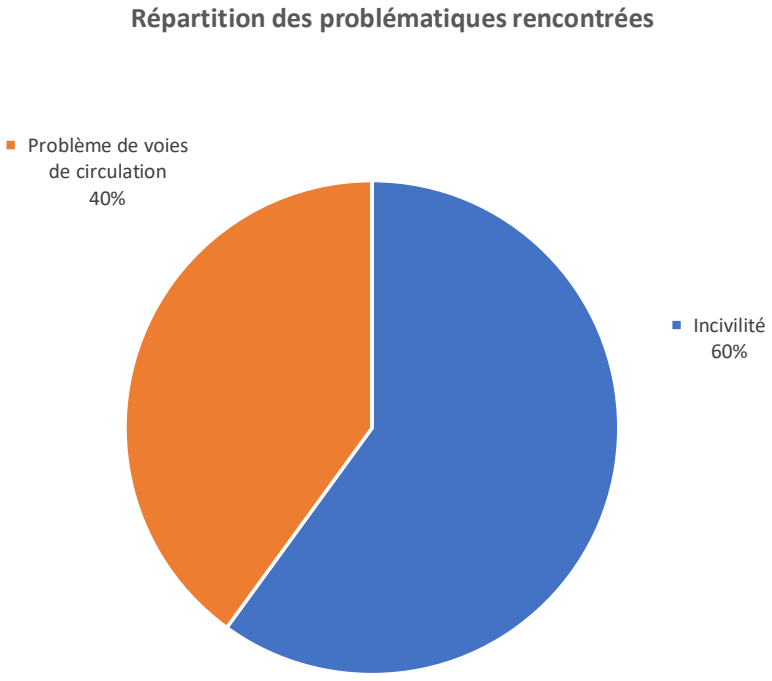


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de VELENNES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

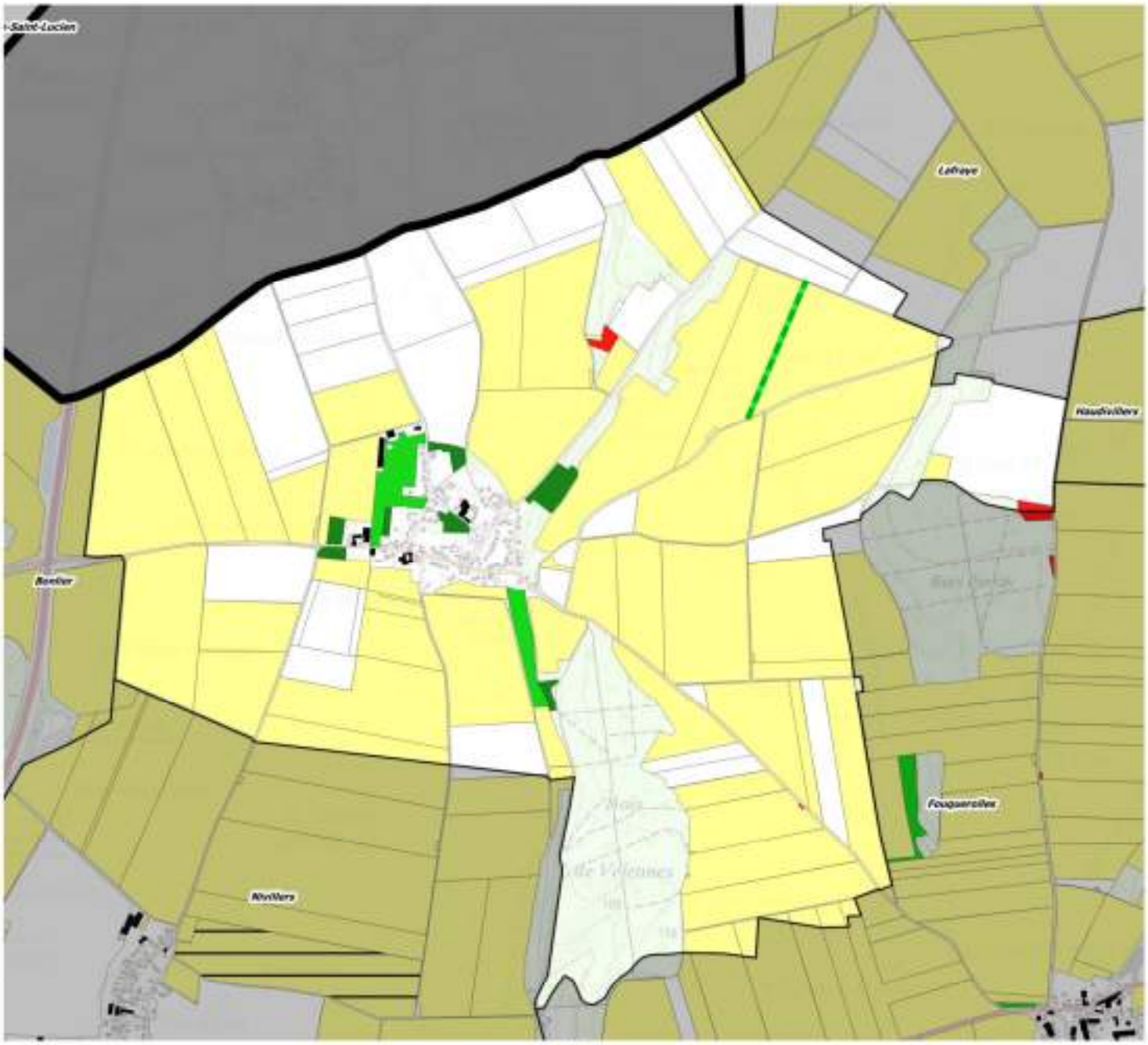


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de VELENNES - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de VELENNES - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Légende des cartes "Commune"

Occupation du sol :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, zone tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné

Bâti agricole enquêté :

- habitation
- annexe
- bâtiment matériel
- bâtiment de stockage production
- bâtiment de stockage fourrage
- diversification
- serre
- bâtiment ou installation d'élevage
- silo maïs
- installations de centre équestre
- campus vert
- méthanisation
- Haie recensée lors des enquêtes agricoles
- Ruissellement évoqué lors des enquêtes
- Stagnation d'eau recensée

Projets agricoles recensés :

- délocalisation du siège d'exploitation
- bâtiment d'élevage
- bâtiment matériel
- stockage de production
- stockage de fourrage
- habitation
- agritourisme
- agritourisme / diversification / vente directe
- bâtiment (non précisé)
- rénovation pour matériel
- rénovation pour logement
- rénovation pour agritourisme
- rénovation pour atelier de transformation
- rénovation pour magasin
- rénovation pour changement de destination
- maraîchage
- miscanthus
- arboriculture
- agroforesterie
- vigne
- aire de stockage grumes
- éolien privé
- photovoltaïque au sol
- méthanisation
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

# Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## *Atlas Secteur 3 :*

## *Vallée du Thérain Aval*

octobre 2022

| | | |
|---|---|---|
| Allonne | Bailleul sur Thérain | Hermes |
| Rochy Condé | Therdonne | Warluis |

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

# Avant-propos

Ce document a été réalisé après analyse des données issues des enquêtes réalisées en mai et juin 2022 par la Chambre d'agriculture, auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour les communes ayant moins de trois sièges d'exploitations agricoles, ou pour lesquelles moins de trois exploitants ont été enquêtés, la règle du secret statistique s'applique et impose donc de ne pas divulguer les données issues de ces enquêtes.

Dans ce cas, seule la cartographie relative à l'activité agricole de la commune est diffusée dans le présent atlas.

# SOMMAIRE


Page 1 : Secteur Vallée Thérain Aval

Page 15 : commune de Allonne

Page 26 : commune de Bailleul sur Thérain

Page 37 : commune de Hermes

Page 47 : commune de Rochy Condé

Page 56 : commune de Therdonne

Page 65 : commune de Warluis

Page 74 : Annexe (légende cartographie)

Fiche secteur: **VALLEE THERAIN AVAL**

Nombre d'exploitations en activité : 32 Nombre d'exploitations enquêtées : 27

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 12 |
| En Société | 15 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 12 |
| EARL | 9 |
| SCEA | 5 |
| GAEC | 1 |

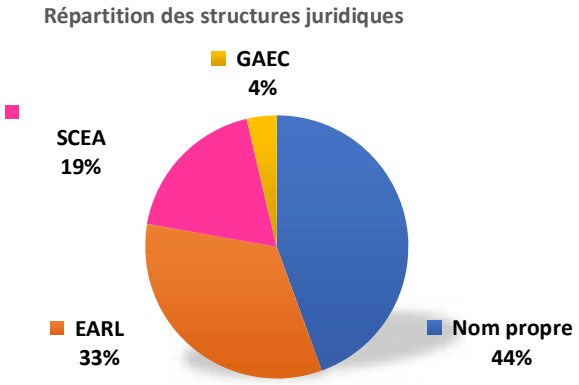


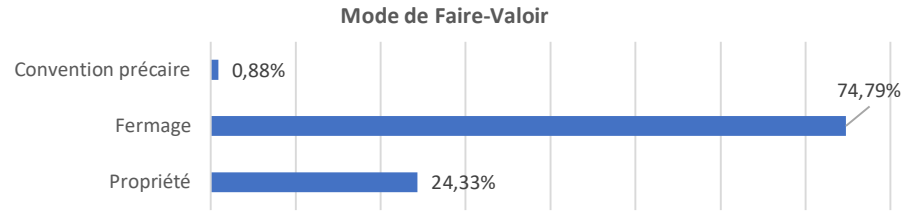


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 34 | 33 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 6 | 6 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 42 |
| Personnes à temps partiel** | 5 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 11 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

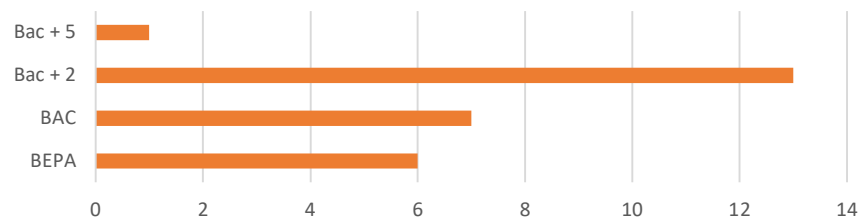


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 48,43 |
| Age minimum | 24 |
| Age maximum | 67 |

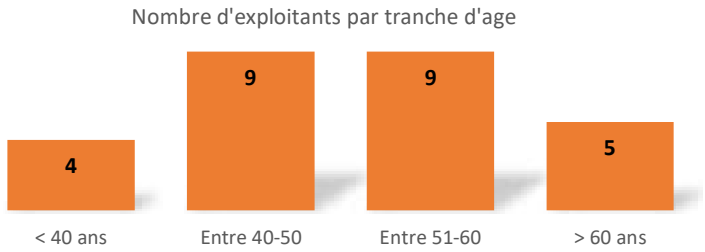


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 3 |
| Croisière | 10 |
| Développement | 13 |
| Jeune agriculteur | 1 |

| Succession | Nombre |
|---|---|
| Non concerné(e) | 7 |
| Inconnue | 9 |
| Prévue hors cadre familial | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 4 |
| Non renseigné | 5 |

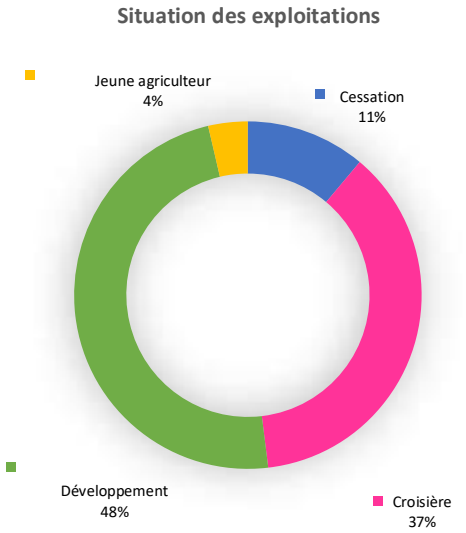


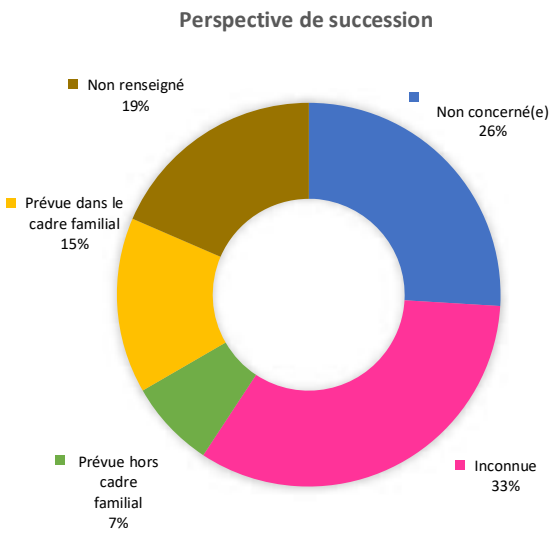


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | **3 453 ha** |
| **SAU moyenne** | 136 ha |
| **SAU minimum** | 7 ha |
| **SAU maximum** | 292 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 11 |

| | |
|---|---|
| Nombre d'irrigants | 4 |
| Surface irrigable | 27,7 ha |
| Surface irriguée | 10,5 ha |
| Surface drainée | 6,5 ha |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 4 |
| Entre 50 et 99 ha | 8 |
| Entre 100 et 149 ha | 3 |
| Entre 150 et 199 ha | 5 |
| > 200 ha | 7 |

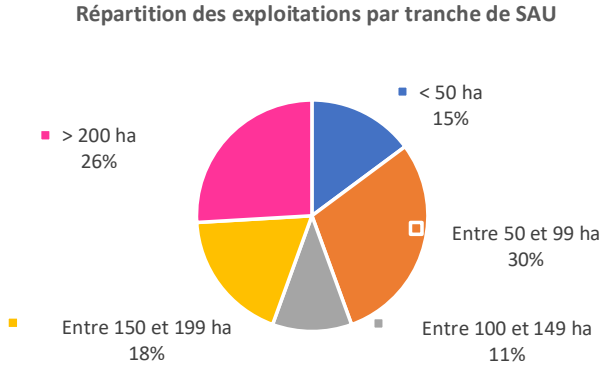


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **2688** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 2040 |
| Oléagineux | 552 |
| Colza | 452 |
| Tournesol | 77 |
| Autres oléagineux | 23 |
| Protéagineux | 96 |
| **Cultures industrielles** | **194** |
| Betteraves sucrières | 194 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **335** |
| Permanentes | 318 |
| Temporaires | 17 |
| **Jachères** | **59** |
| **Fourrage** | **115** |
| **Maraichage** | **7** |
| **Verger** | **3** |

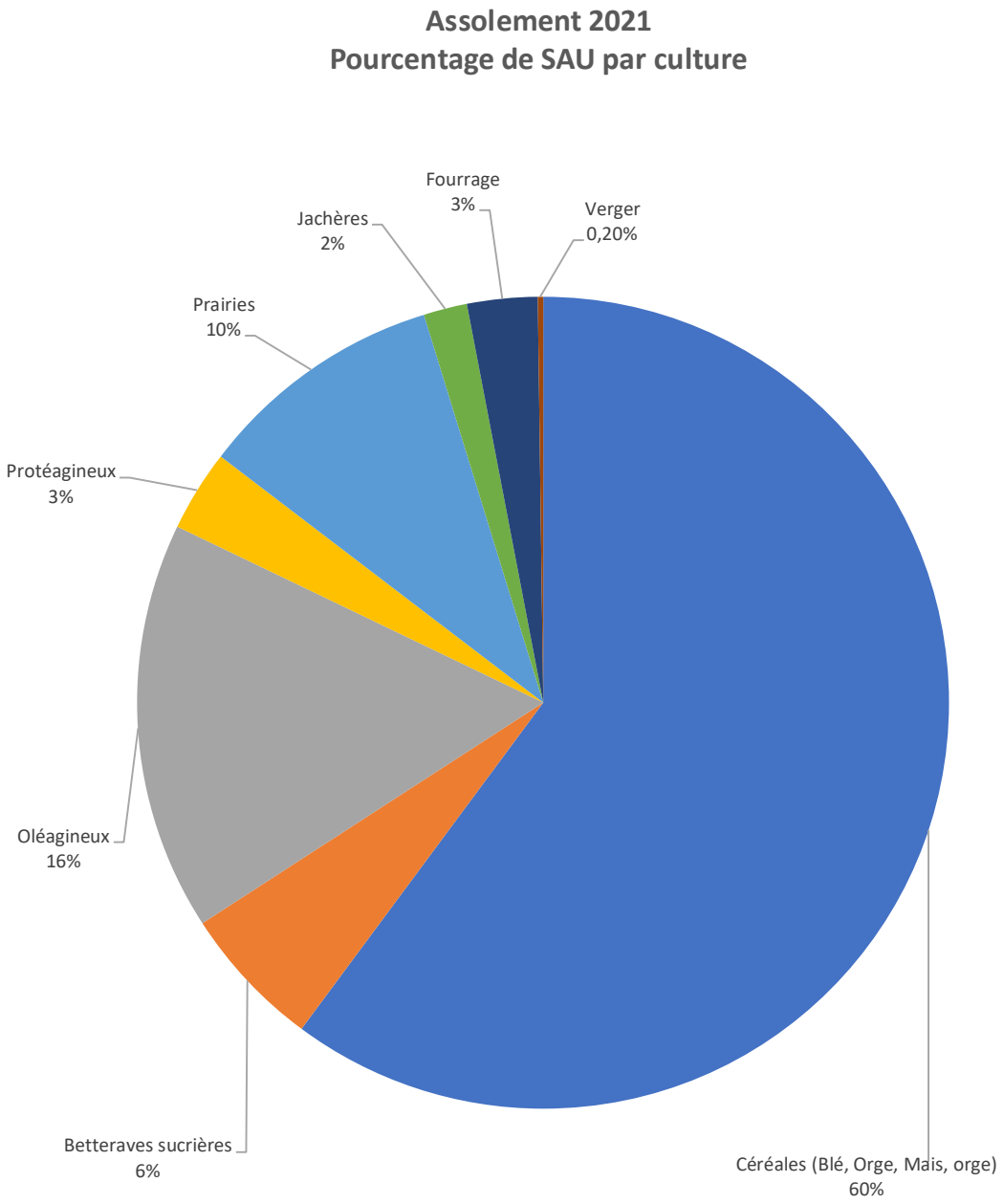


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** **13**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 80 |
| Bovins allaitant | 5 | 261 |
| Bovins engraissement | 5 | 255 |
| Ovins | 1 | 10 |
| Volailles de chair | 1 | 8 |
| Poules pondeuses | 1 | 9 000 |
| Autres | 1 | 40 Rruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

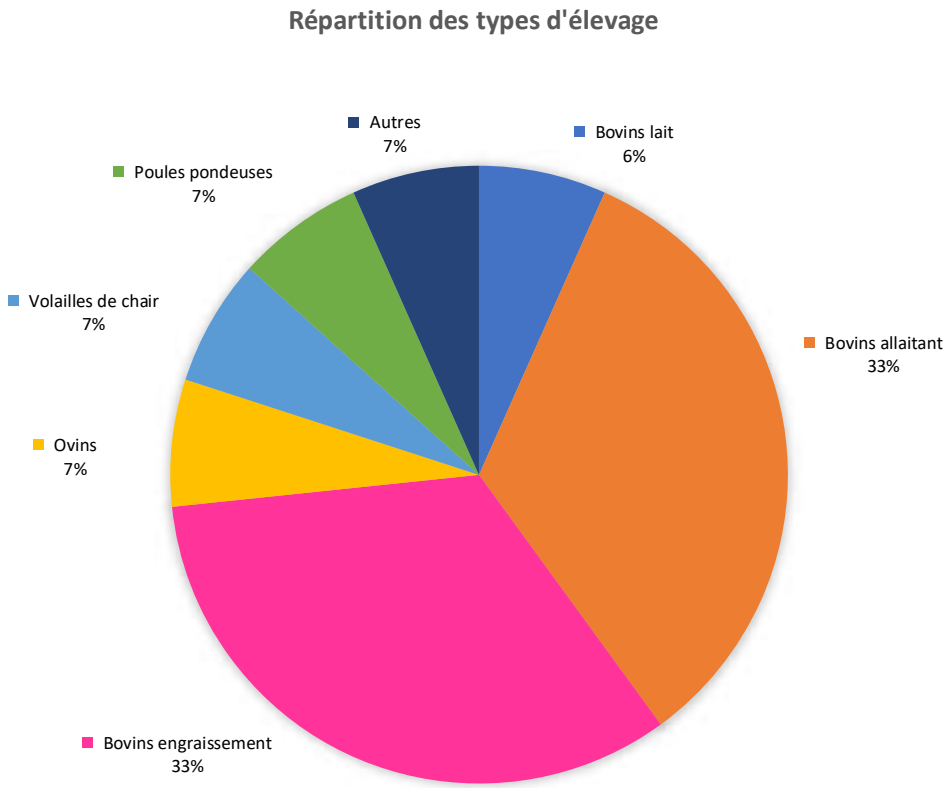


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 7 |
| ICPE** Déclaration | 4 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 19 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 8 |

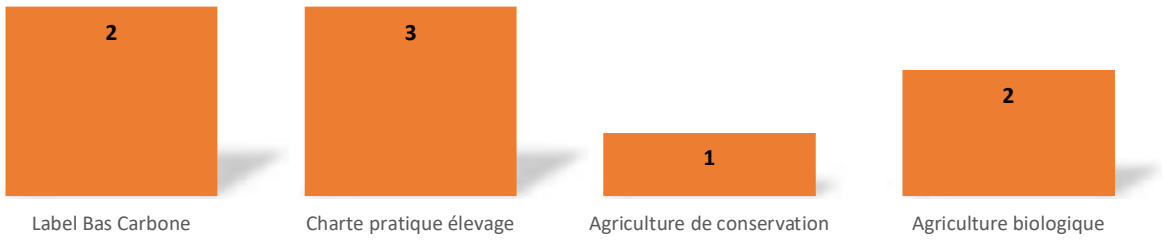


| *Niveau de certification environnementale* | *Nombre d'exploitants* |
|---|---|
| Niveau 1 | 0 |
| Niveau 2 | 0 |
| Niveau 3 (HVE) | 0 |

## Démarche environnementale

| **Contrats environnementaux** | *Nombre* |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

**Cultures à bas niveau d'intrantS (BNI)**

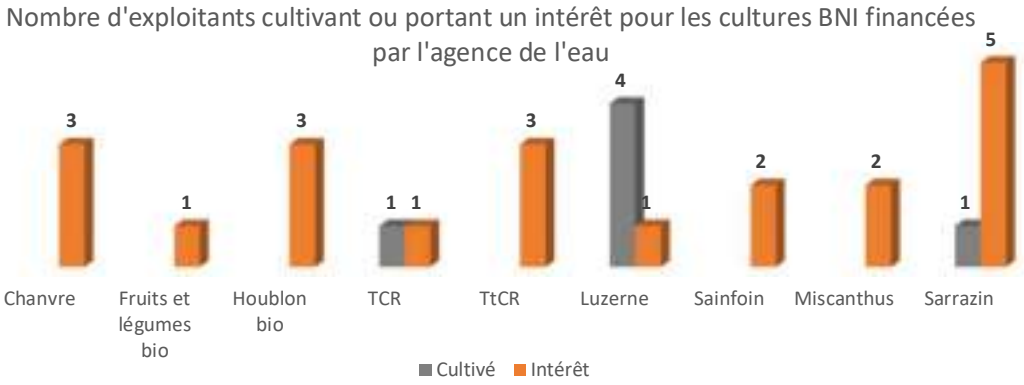


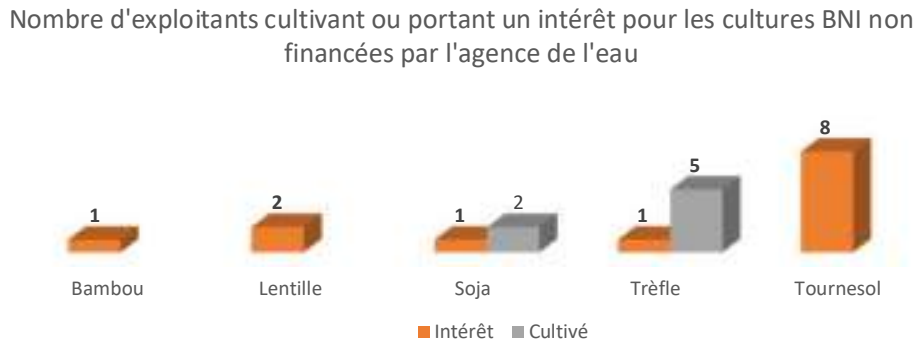


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Diversification agricole

| | *Nombre d'activités* |
|---|---|
| **Prestations agricoles** | **6** |
| Entreprise travaux agricoles | 2 |
| Travail à façon | 4 |
| **Circuit court :** | **11** |
| Transformation de produits | 3 |
| Vente directe | 8 |
| **Production Energie renouvelable:** | **2** |
| Autre production d'énergie renouvelable (biomasse) | 2 |
| **Maraîchage** | **2** |
| **Autre (aire camping car, exploitation carrières…)** | **3** |

**Nombre d'exploitants ayant au moins une activité de diversification : 17** soit 63% des exploitants sur le secteur

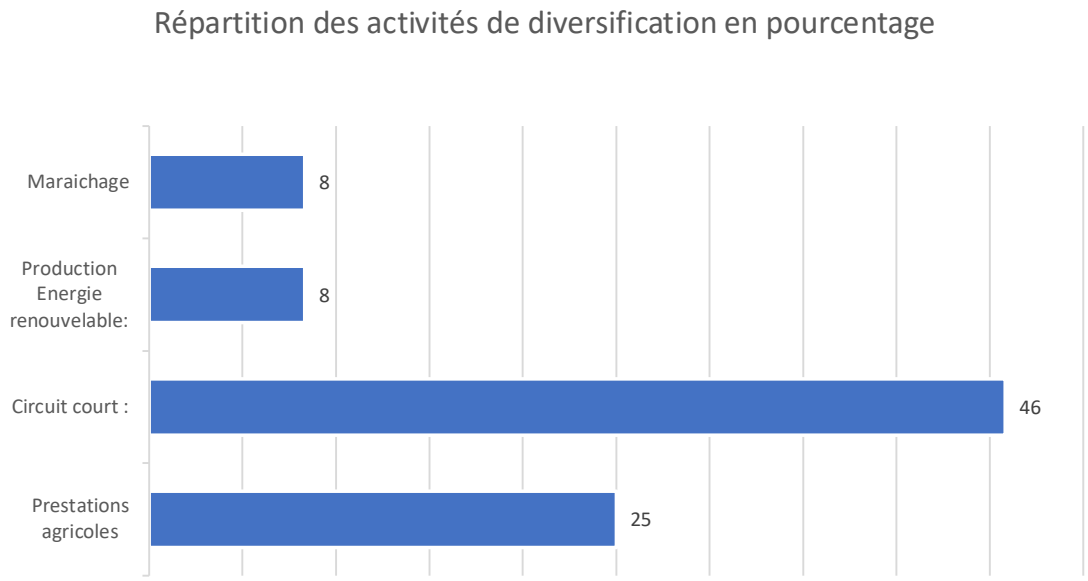


En terme de diversification, 7 exploitants pratiquent la démarche de **circuit court** (3 éleveurs, 2 maraichers, 2 céréaliers)

- 1 éleveur bovin vend des caissettes de viande en magasin à la ferme avec transformation à la ferme (caissette et charcuterie)
- 1 éleveur bovin vend des caissettes de viande en magasin à la ferme avec transformation externalisée(caissette et charcuterie) ainsi que des produits bio en revente
- 1 maraicher vend les légumes issus de l'exploitation et des légumes en revente sur des marchés Parisiens
- 1 maraicher vend ses fruits et légumes en magasin à la ferme, en distributeur automatique, auprès de la ruche qui dit oui de Bailleul sur Therain, dans 4 grandes surfaces, auprès de 3 revendeurs et sur Approlocal (collèges et lycées), auprès d'industriels de la transformation. Il pratique la transformation externalisée pour le jus de pomme et la confiture. Il vend également dans son magasin à la ferme des produits locaux en revente (fromage et viande)
- 1 éleveur apiculteur vend à la ferme des fruits rouges, des noix et des lyciets bio, du miel, de la sève de bouleau ainsi qu'auprès de revendeurs bio
- 1 céréalier vend du foin pour chevaux à la ferme
- 1 céréalier vend du paillage TCR à la ferme ainsi qu'aux particuliers et professionnels

1 éleveur en **filière longue**

- 1 éleveur de poules pondeuses bio vend ses œufs en filière longue auprès du grossiste Cocorette

## Projets des exploitations agricoles sur le secteur

| Projets de diversification | *Nombre d'exploitants concernés* |
|---|---|
| **Agritourisme** | **2** |
| Accueil à la ferme | 2 |
| Location de salle | 0 |
| **Prestations agricoles** | **1** |
| Travail à façon | 1 |
| **Energie renouvelable** | **23** |
| Panneaux solaires/photovoltaïques | 16 |
| Méthanisation | 5 |
| Autres energies renouvelables | 2 |
| **Circuit Court** | **7** |
| Vente directe | 5 |
| Transformation de produits agricoles | 2 |

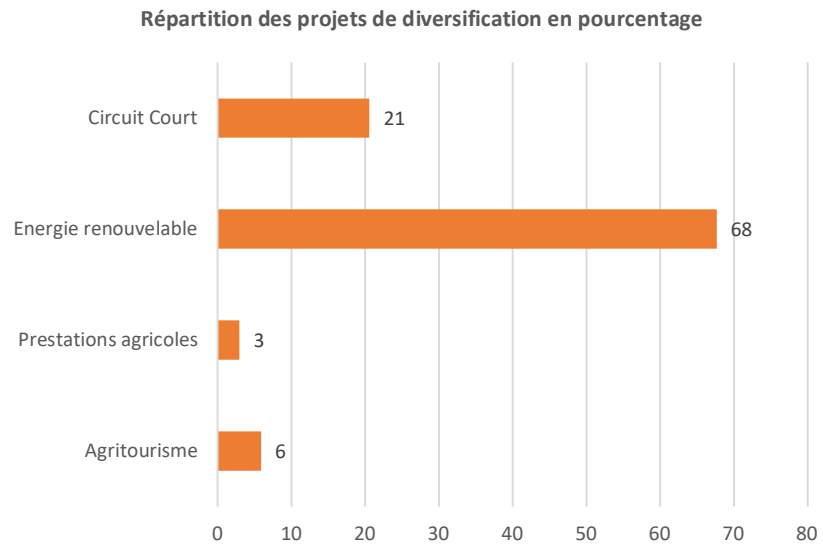


| Autres projets de développement | |
|---|---|
| Maraîchage | **3** |
| Autres productions/élevages | **4** |
| Augmentation cheptel | **1** |
| Construction nouveau bâtiment | **16** |
| Agrandissement bâtiment | **3** |
| Délocalisation | **5** |
| Reprise exploitation/agrandissement | **8** |
| Agroforesterie | **3** |

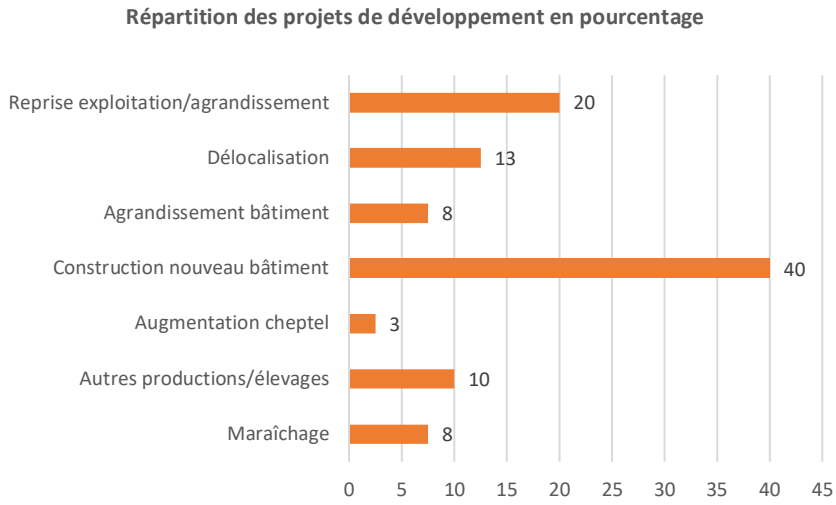


16 projets photovoltaiques dont 12 en lien avec un projet de construction de batiment et un projet au sol

5 projets de vente en circuit court dont 2 avec transformation de produits agricoles ( caissettes de viande, distributeur automatique…)

4 projets autres productions/élevage (élevage ovins, culture de la silphie, miellerie…)

**19 exploitants portent au moins 1 projet de diversification/développement sur le secteur**

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Problématiques rencontrées par les exploitants sur le secteur

| | *Nombre de problémes* |
|---|---|
| **Incivilité** | **48** |
| Déchets/dépots | 22 |
| Quads/motos | 19 |
| Conflits voisinages | 7 |
| **Problème de voies de circulation** | **68** |
| Entretien chemins | 15 |
| Stationnement gênant | 17 |
| Aménagement de la voierie | 13 |
| Etroitesse des voies | 11 |
| Franchissement carrefour | 12 |
| **Problème hydraulique** | **9** |
| Problèmes érosion | 0 |
| Problèmes ruissellement | 9 |
| **Problème document d'urbanisme** | **12** |

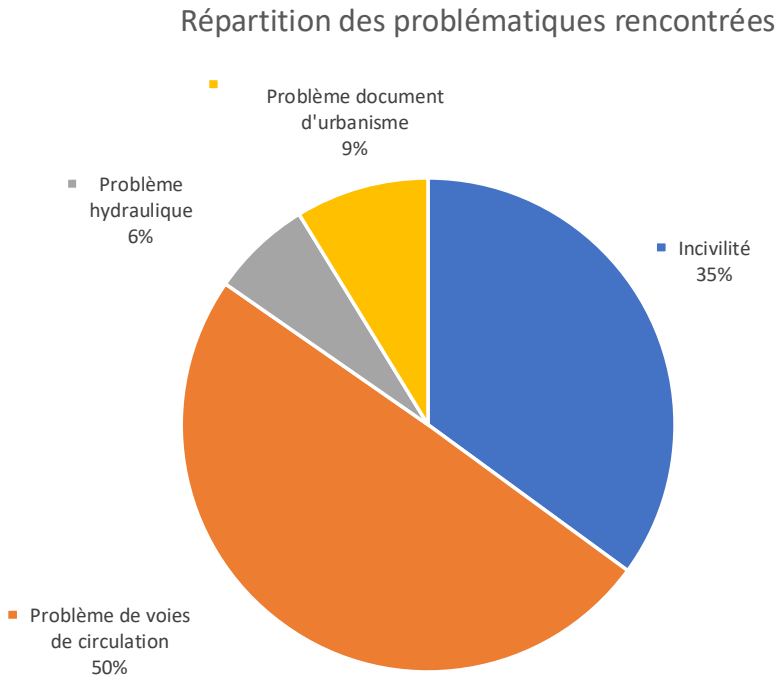


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire - secteur 3*

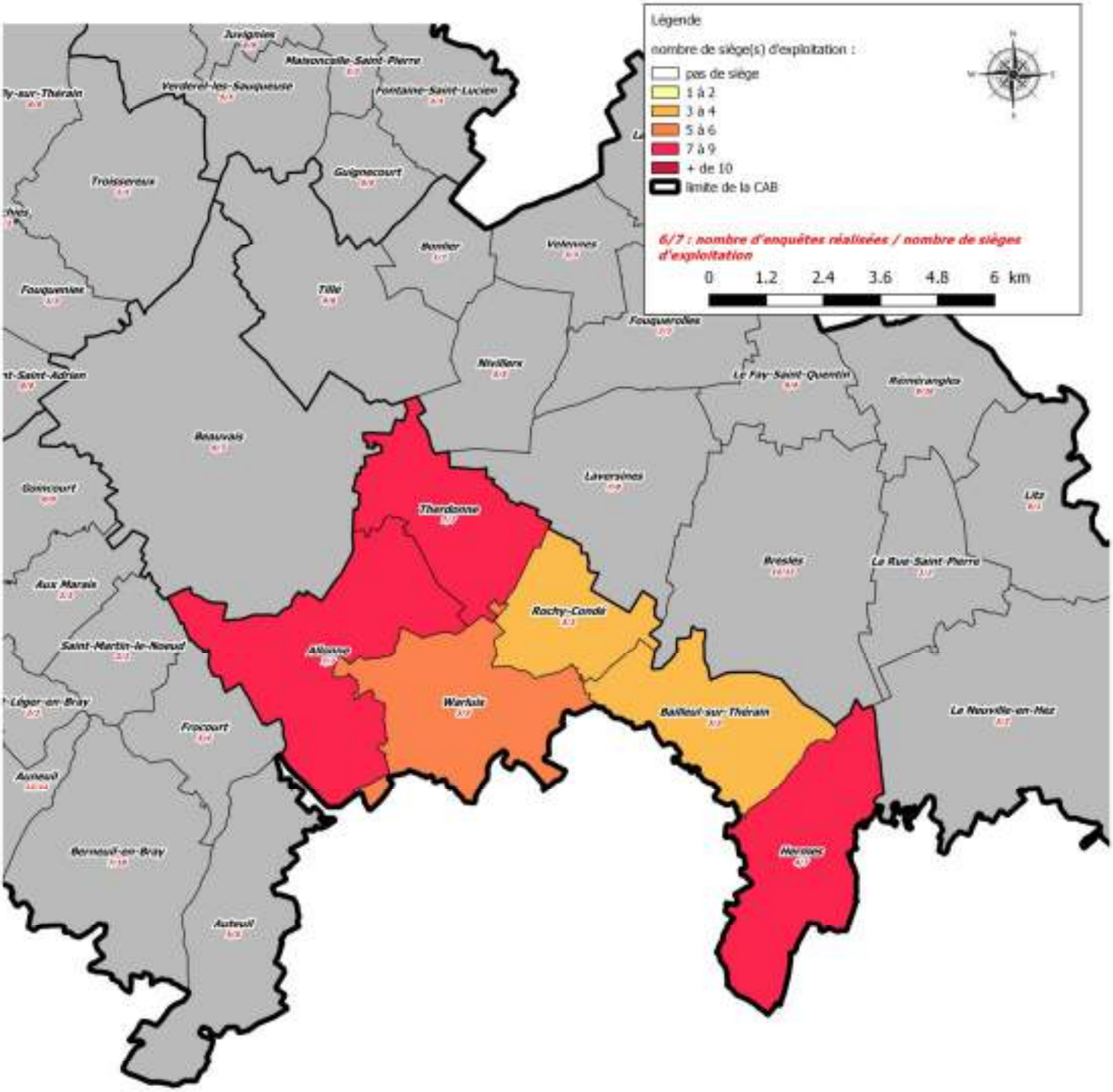


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation du parcellaire agricole - secteur 3*

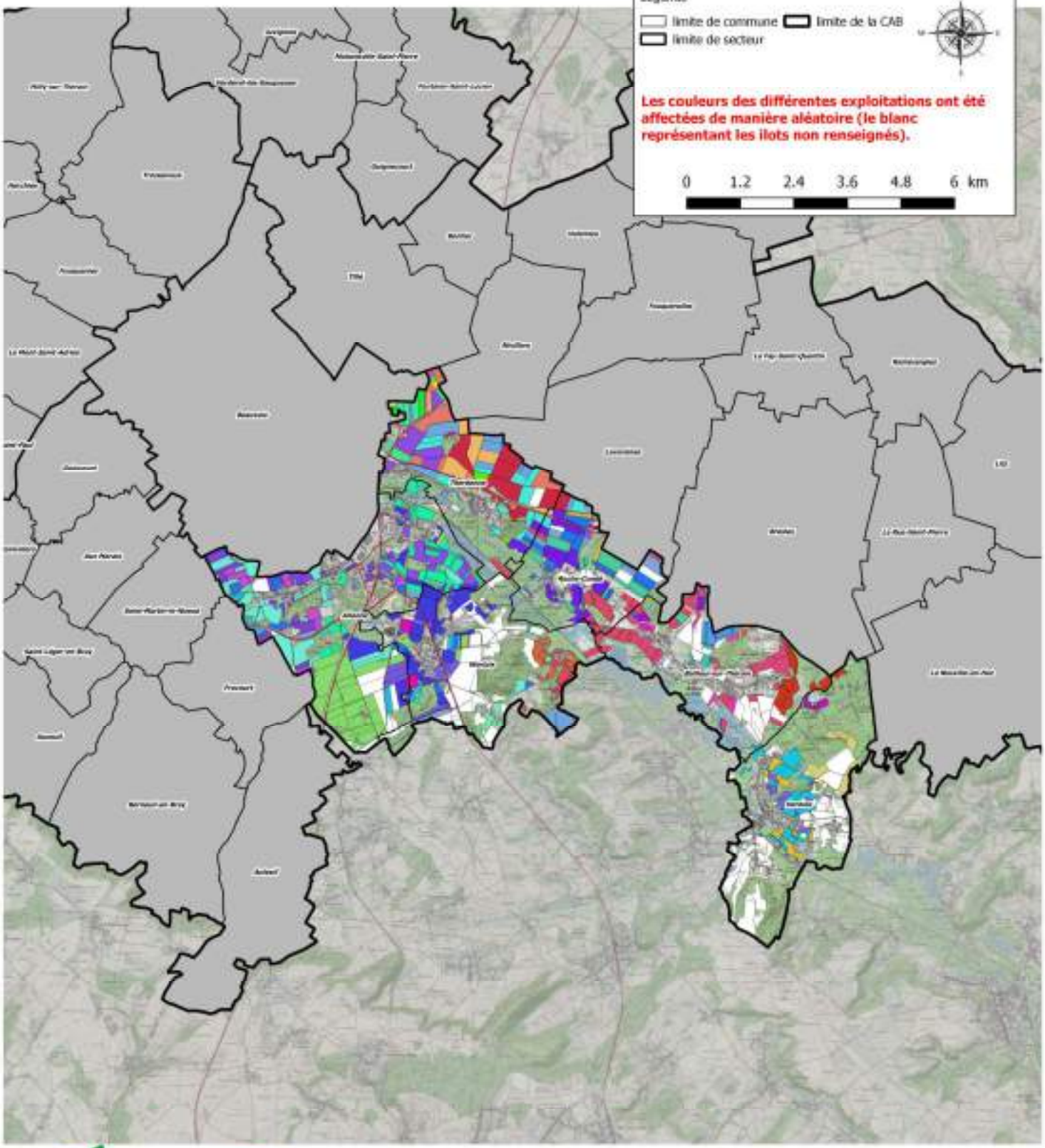


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/
Registre Parcellaire Graphique 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Occupation du sol - secteur 3*

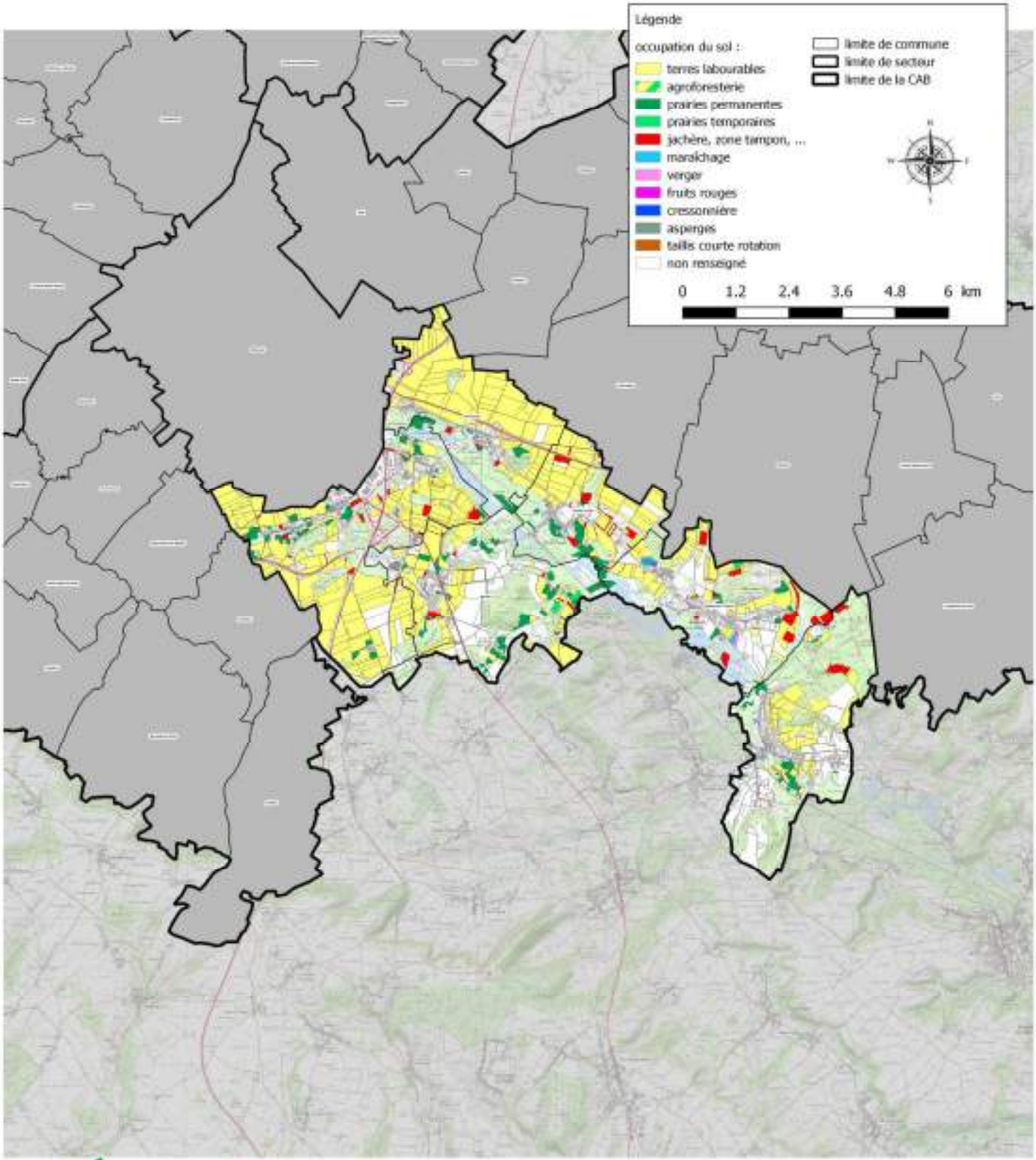


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des élevages recensés lors des enquêtes - secteur 3*

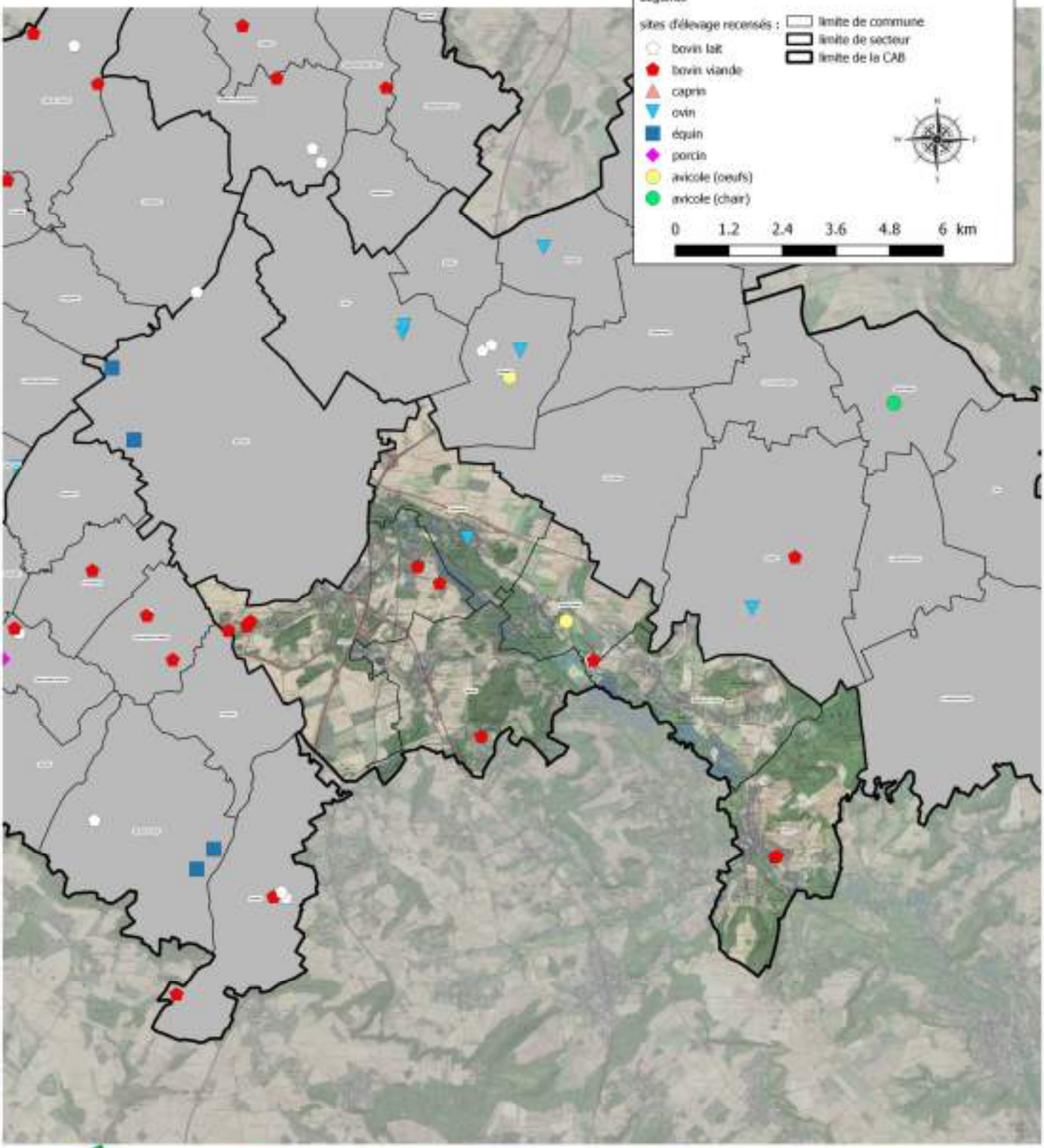


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Repérage des projets agricoles - secteur 3*

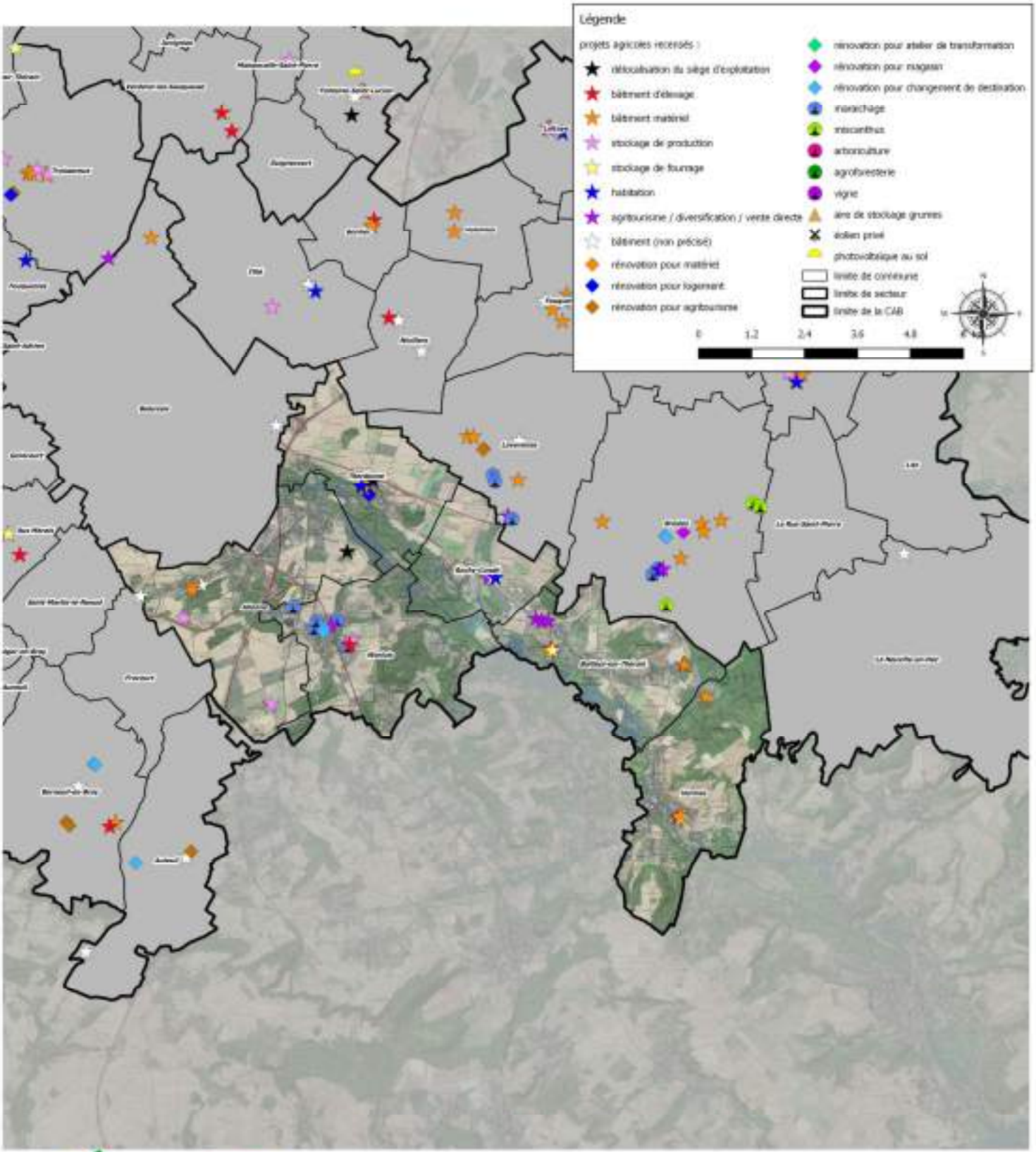


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Difficultés de circulation et incivilités recensées - secteur 3*

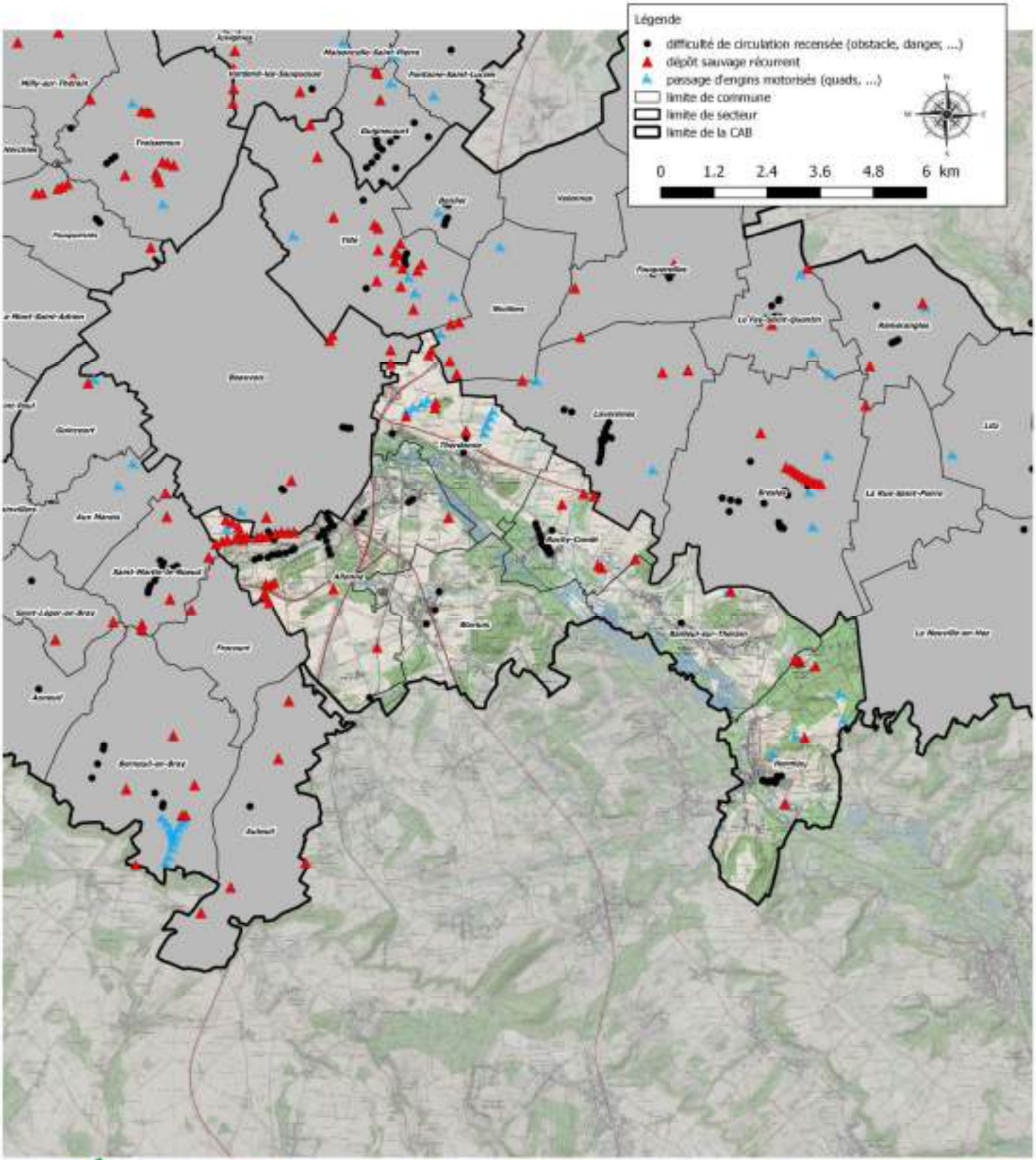


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **ALLONNE**

Nombre d'exploitations en activité : 7

Nombre d'exploitations enquêtées : 7

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 3 |
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 3 |
| EARL | 3 |
| SCEA | 1 |

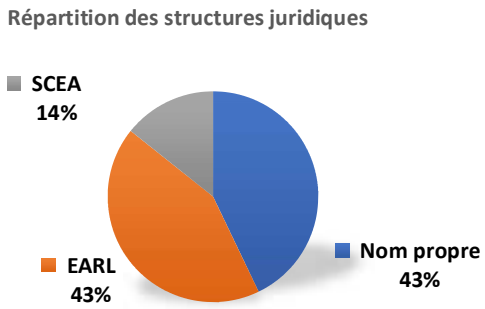


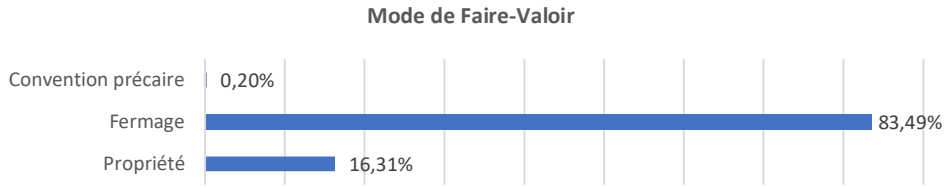


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 9 | 9 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 11 |
| Personnes à temps partiel** | 3 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

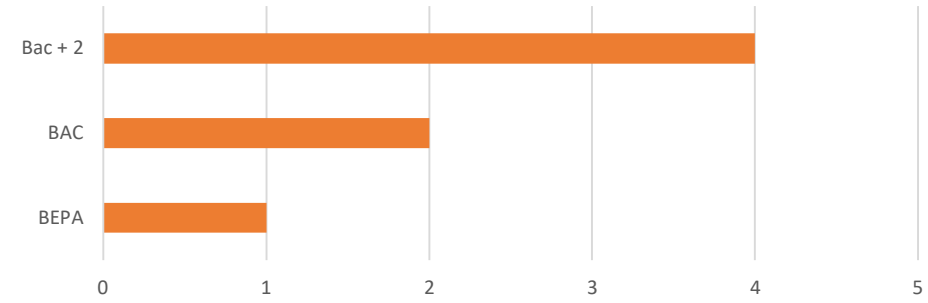


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 47 |
| Age minimum | 23 |
| Age maximum | 58 |

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| **Situation** | **Nombre d'exploitant** |
|---|---|
| Croisière | 3 |
| Développement | 4 |

| **Succession** | **Nombre d'exploitant** |
|---|---|
| Non concerné(e) | 1 |
| Inconnue | 4 |
| Non renseigné | 2 |

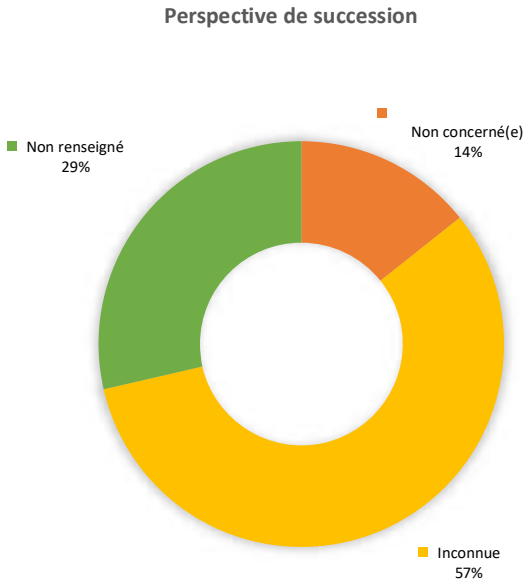


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 036 ha |
| **SAU moyenne** | 161 ha |
| **SAU minimum** | 50 ha |
| **SAU maximum** | 273 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 11 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 100 et 149 ha | 2 |
| > 200 ha | 3 |

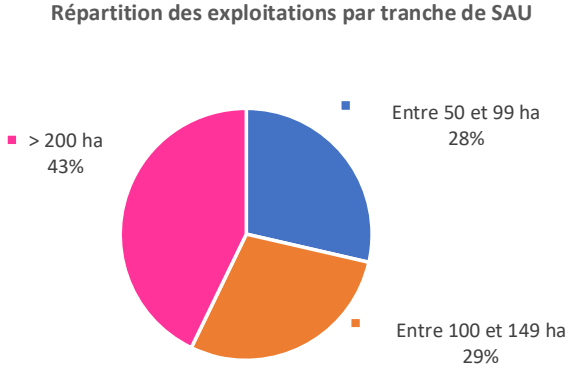


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021 *

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **577** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 405 |
| Oléagineux | 110 |
| Colza | 103 |
| Autres oléagineux | 7 |
| Protéagineux | 62 |
| **Cultures industrielles** | **27** |
| Betteraves sucrières | 27 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **171** |
| Permanentes | 158 |
| Temporaires | 13 |
| **Jachères** | **15** |
| **Fourrage** | **62** |
| **Autres cultures*** | **8** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

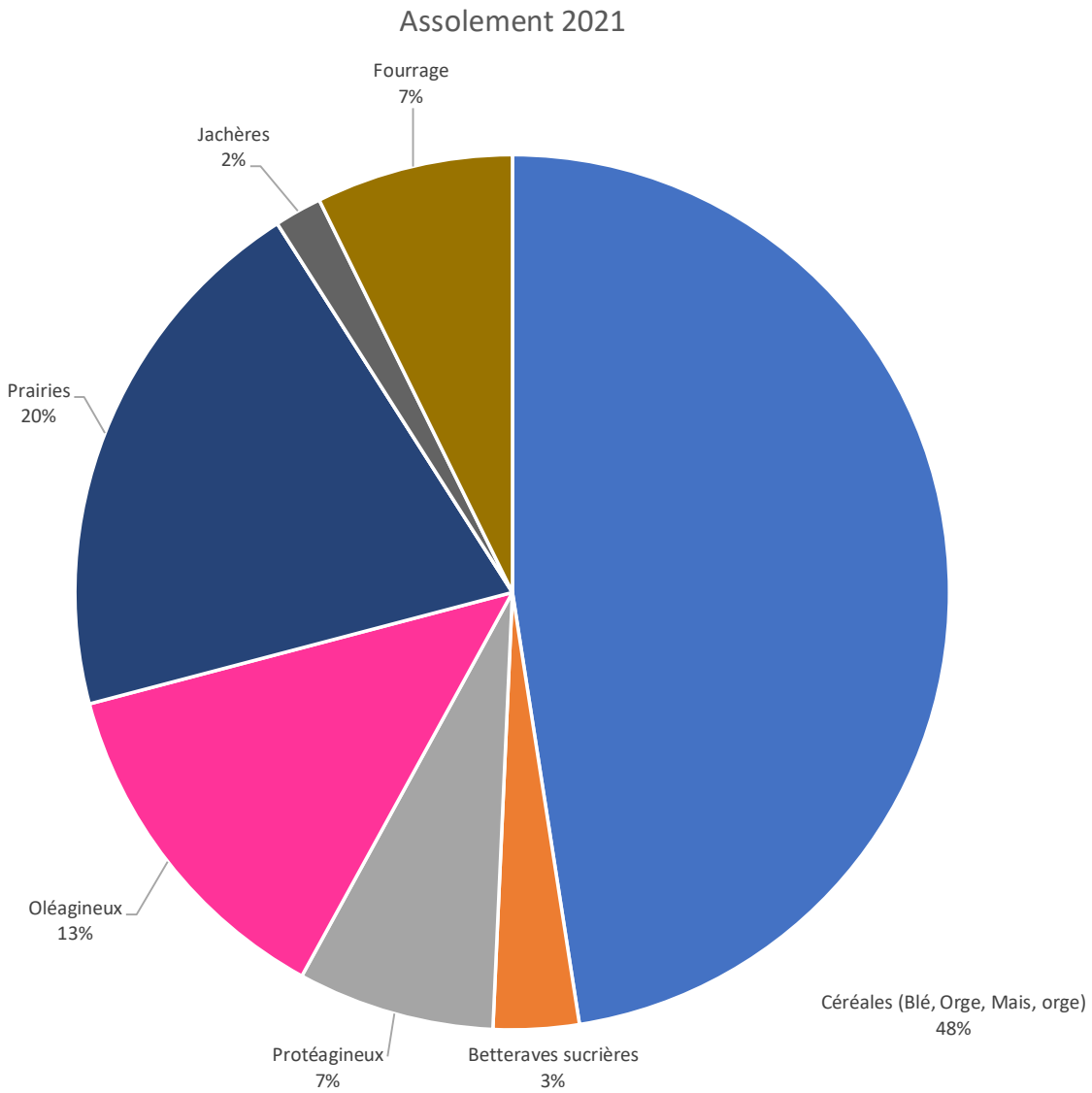


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 5

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitant | 3 | 201 |
| Bovins engraissement | 1 | 100 |
| Equins | 1 | 8 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

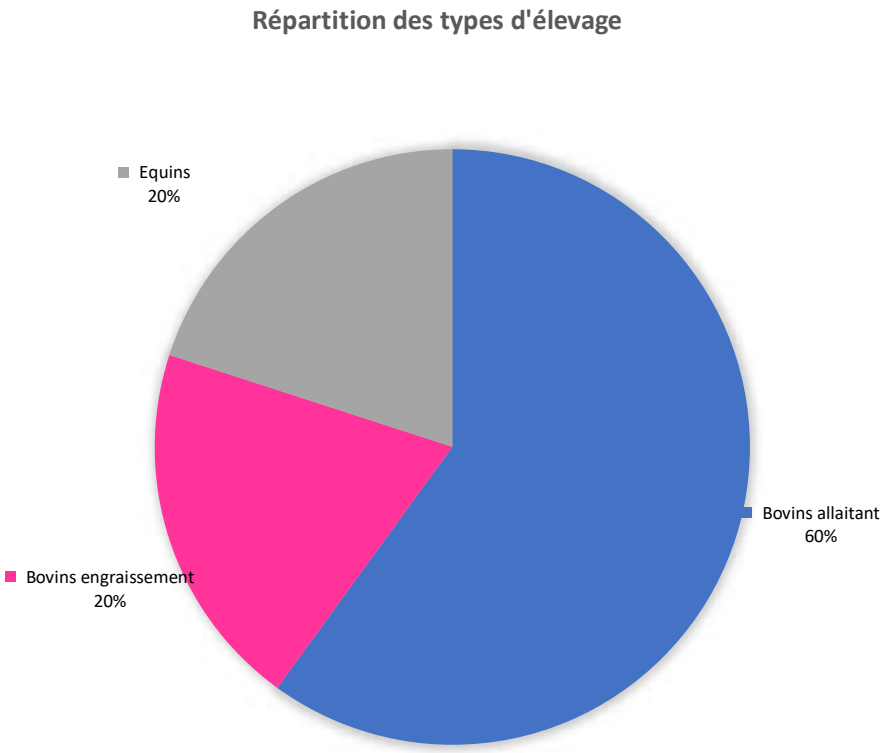


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |
| ICPE** Déclaration | 2 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 3 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 4 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

7 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 5 éleveurs : 4 éleveurs de bovins et 1 éleveur d'équins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 161 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Vallée Thérain Aval (136 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux).

4 corps de ferme se répartissent dans 2 hameaux d'Allone Bongenoult et Villers sur There) et 3 exploitations sont situées dans le centre-bourg.

5 exploitants pratiquent des activités de diversification et de développement :

- 1 activité de maraîchage
- 2 exploitants proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 2 éleveurs sont engagés dans 1 démarche de vente en circuit court: 1 éleveur bovins vend des caissettes de viande en magasin à la ferme avec transformation à la ferme (caissette et charcuterie) et 1 éleveur bovins vend des caissettes de viande en magasin à la ferme avec transformation externalisée ainsi que des produits bio en revente (miel…)
- 1 exploitant a investi dans la production d'énergie renouvelable, il valorise ses haies en énergie biomasse

4 exploitants sont investis dans une démarche qualité (agriculture biologique, Agriculture de conservation, label bas carbone et charte de bonnes pratiques d'élevage)

2 exploitants sont impliqués dans la vie locale (déneigement, ramassage de déchets).

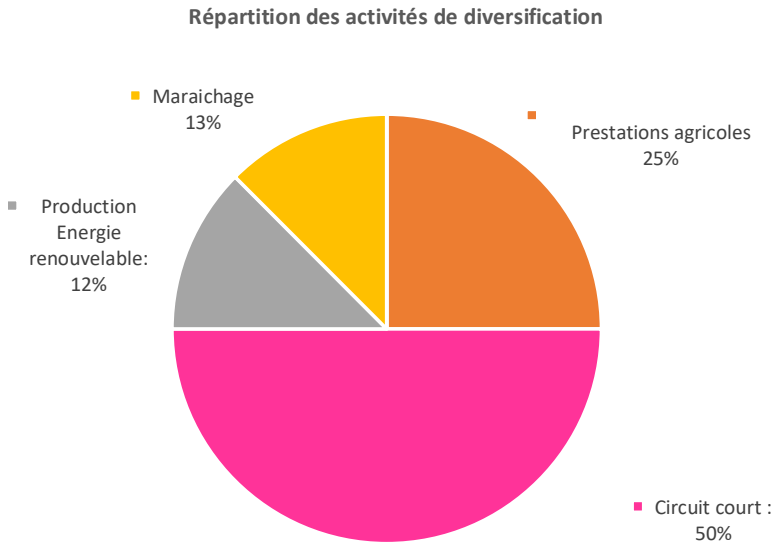


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

7 exploitants font part de projets de diversification :

- 6 projets de construction de bâtiment
- 5 projets de production d'énergie renouvelable dont 1 intérêt pour la méthanisation et 4 projets photovoltaïques sur nouveaux bâtiments
- 1 projet d'autres production/élevage
- 2 projets de délocalisation de corps de ferme
- 1 projet de prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon
- 2 projets de maraîchage
- 3 projets de vente en circuit court et 1 projet de transformation de produits agricoles (caissette de viande)
- 3 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation

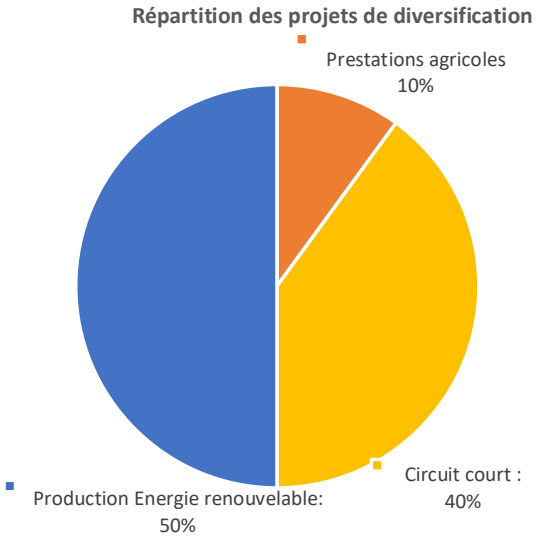


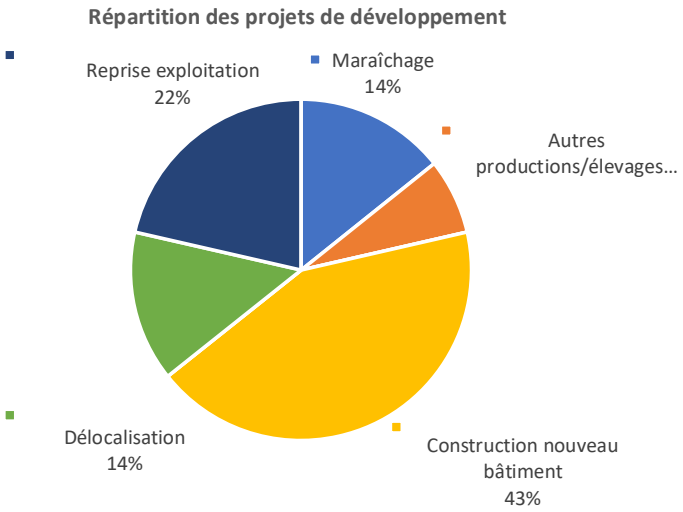


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins et des haies
- Le dépôt sauvage de déchets
- Les problèmes de circulation liés à l'étroitesse des voies, à des sens interdits non respectés, aux passages du bus scolaire qui bloque la route
- Les passages de quads et moto dans les parcelles cultivées (côté plateau St Jean)
- 4 problèmes de ruissellement ont été recensés
- 4 problématiques en lien avec la pression liée à l'urbanisation sont soulevées, un projet photovoltaïque refusé par la collectivité dans le cadre du PPRI.
- 2 conflits de voisinage (procédure au tribunal, plaintes par rapport à la présence de terre sur la route)
- Les travaux de l'entreprise AGCO créent des bouchons, on constate un trafic plus important dans Allonne

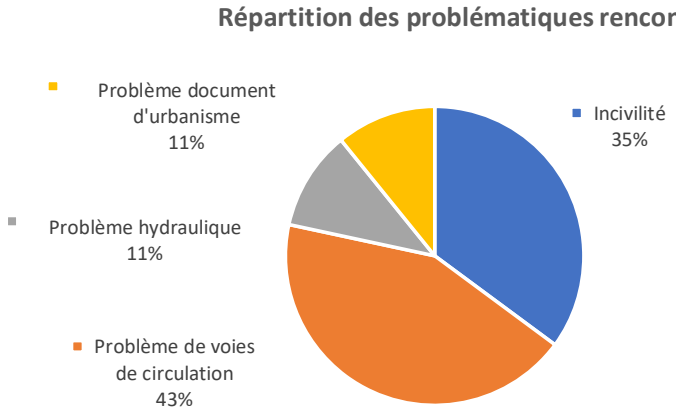


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'ALLONNE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

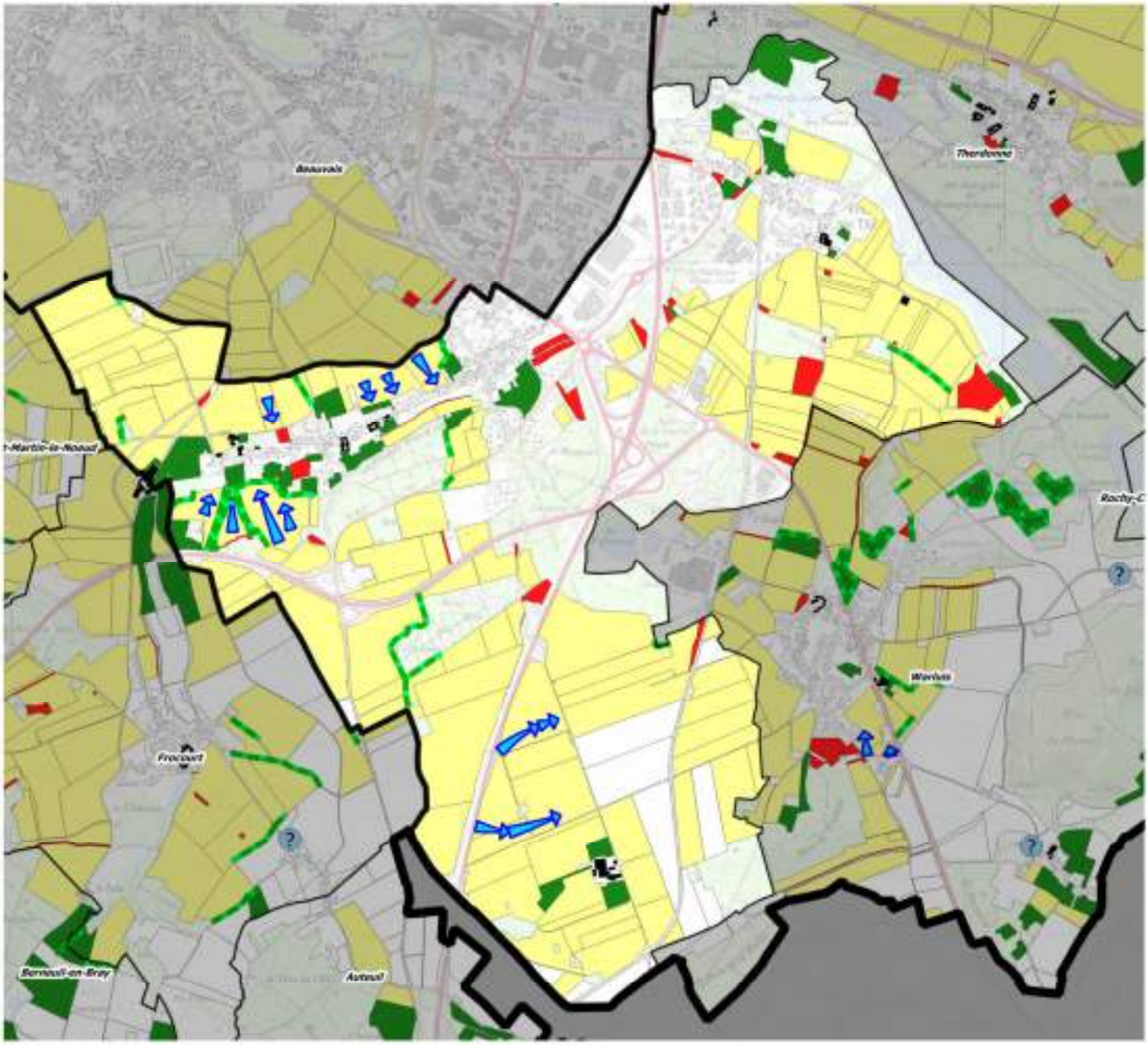


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'ALLONNE - Bâti agicole et Projets - détail 1/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'ALLONNE - Bâti agicole et Projets - détail 2/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'ALLONNE - Bâti agicole et Projets - détail 3/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'ALLONNE - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

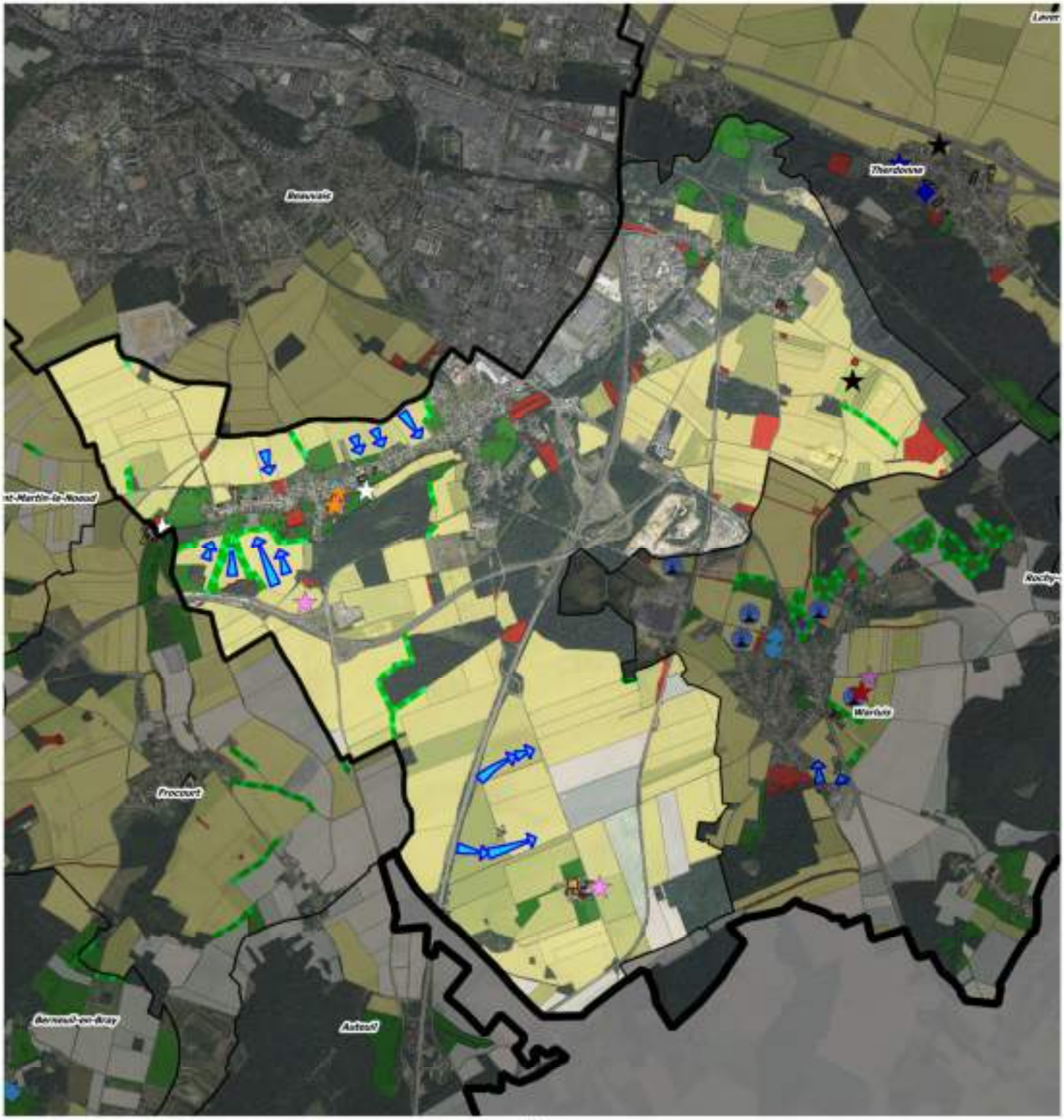


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **BAILLEUL SUR THERAIN**

Nombre d'exploitations en activité : 3 Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 1 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 1 |

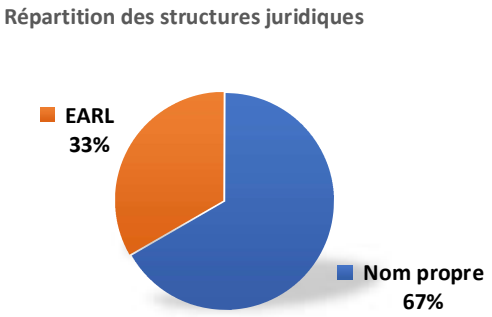


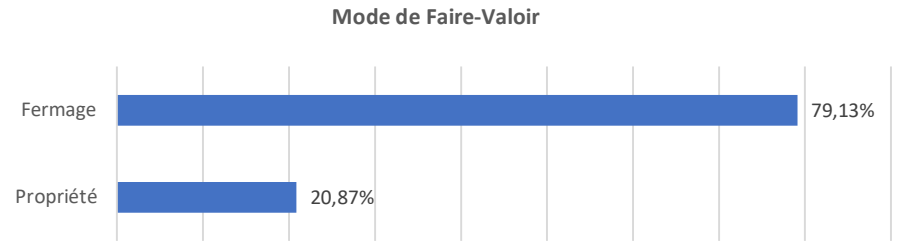


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 3 | 3 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 3 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

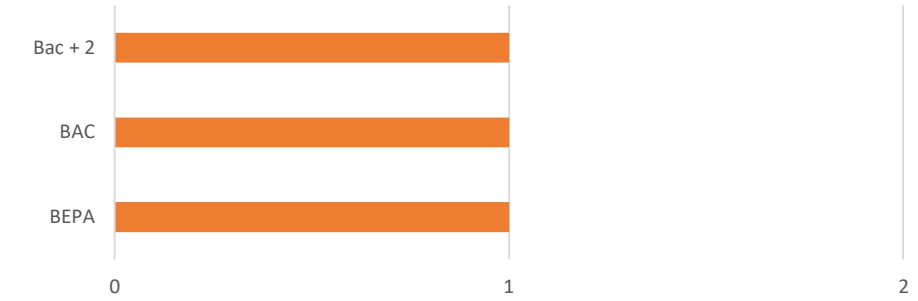


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 46 |
| Age minimum | 29 |
| Age maximum | 63 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |

Situation des exploitations

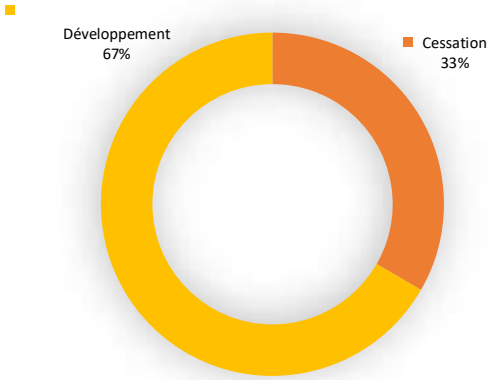


Perspective de succession

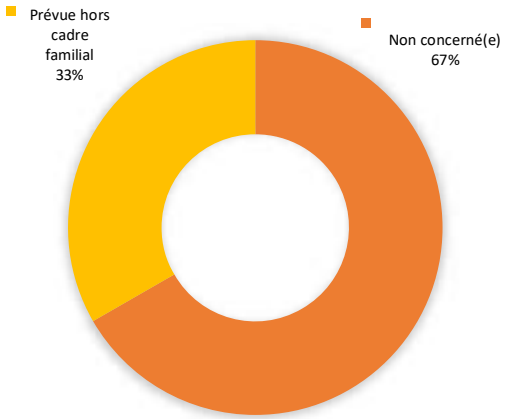


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 218 ha |
| **SAU moyenne** | 60 ha |
| **SAU minimum** | 7 ha |
| **SAU maximum** | 160 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 11 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

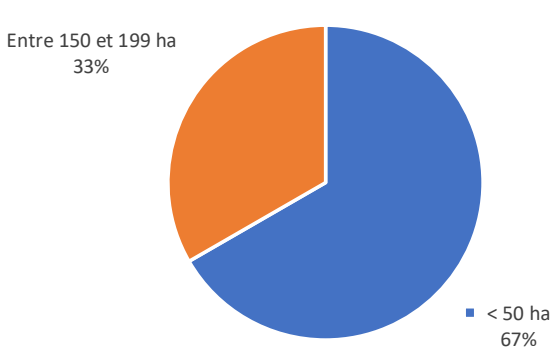


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021 *

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **140** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 110 |
| Oléagineux | 30 |
| Colza | 30 |
| **Cultures industrielles** | **11** |
| Betteraves sucrières | 11 |
| **Pommes de Terres (consommation)** | **1** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **22** |
| Permanentes | 22 |
| **Jachères** | **4** |
| **Fourrage** | **30** |
| **Maraichage** | **7** |
| **Verger** | **2,7** |

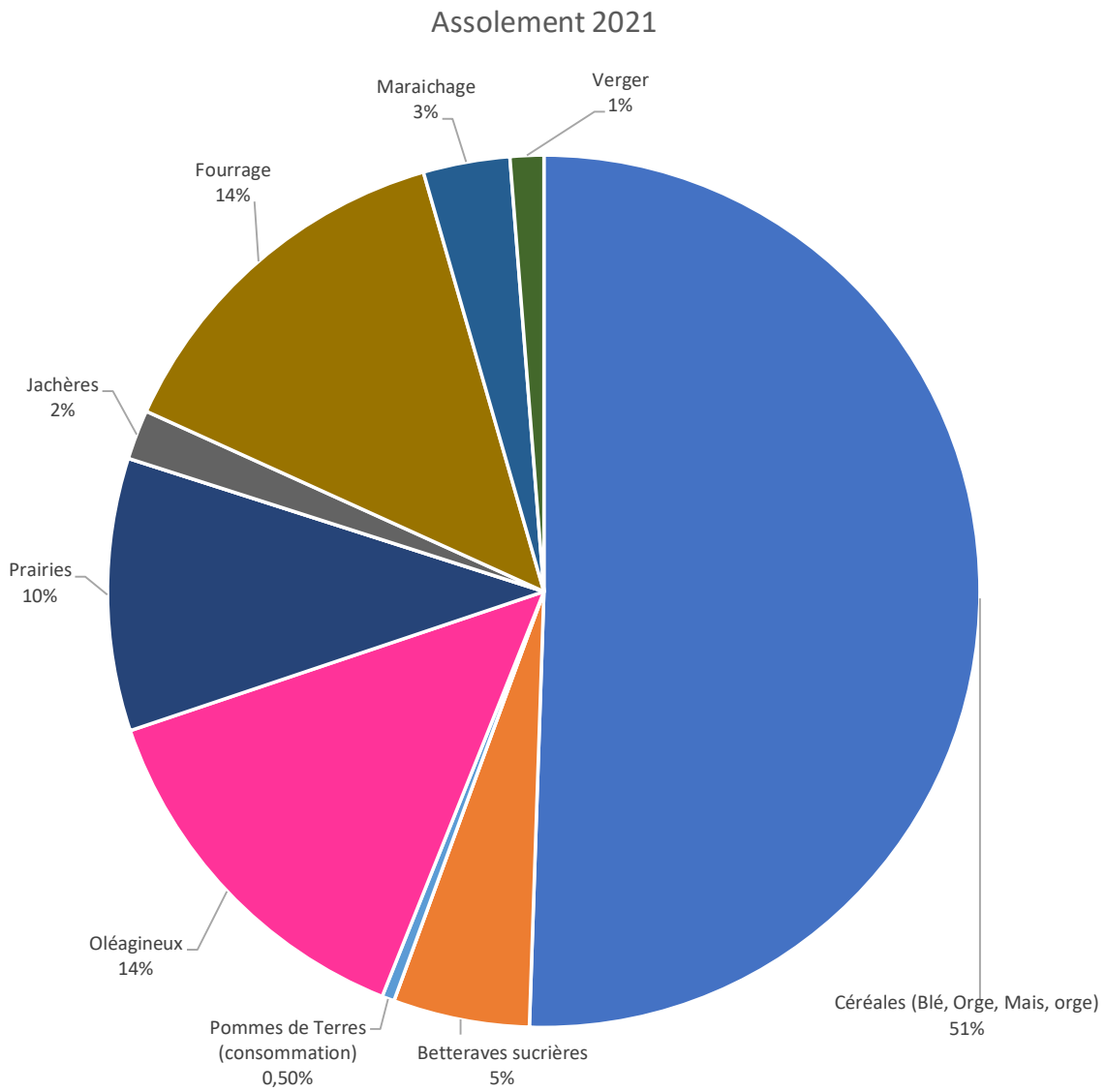


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 1

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins engraissement | 1 | 90 |

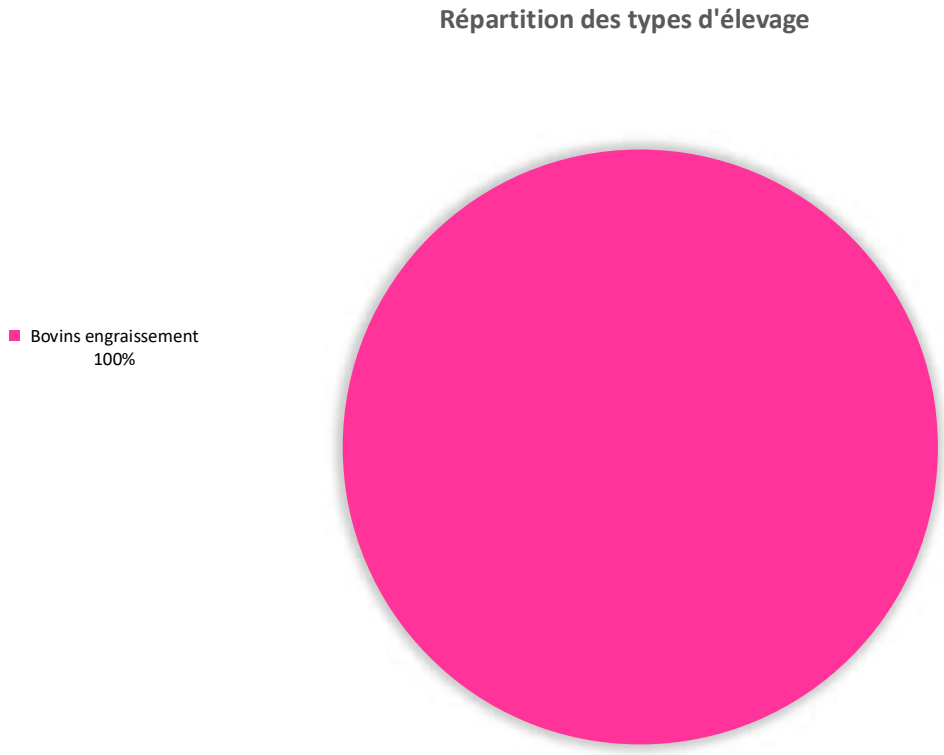


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

3 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune d'un éleveur de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 60 ha soit bien en dessous de la SAU moyenne du secteur Vallée Thérain Aval (136 ha).

2 exploitations sont situées en périphérie de la zone urbaine et 1 corps de ferme est inséré dans le centre-bourg.

3 exploitants pratiquent au moins une activité de diversification. Parmi eux :

- 1 exploitant pratique le maraîchage
- 1 exploitant propose une prestation d'aire d'accueil de caravane et camping-car
- 1 exploitant propose des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon
- 2 exploitants sont engagés dans une démarche de circuit court : 1 maraîcher vend ses légumes issus de l'exploitation et des légumes en revente sur des marchés parisiens. 1 maraîcher vend ses fruits et légumes en magasin à la ferme, en distributeur automatique, auprès de la Ruche qui dit Oui de Bailleul sur Thérain, dans 4 grandes surfaces, auprès de 3 revendeurs et sur Approlocal (collèges et lycées), auprès d'industriels de la transformation. Il pratique la transformation externalisée pour le jus de pomme et la confiture et vend également dans son magasin à la ferme des produits locaux en revente (fromages et viandes).

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (Charte de bonnes pratiques d'élevage)

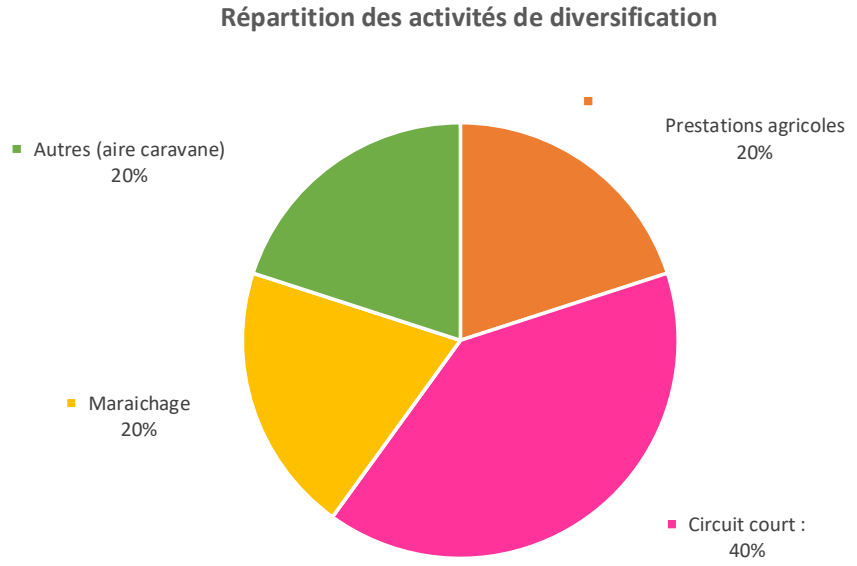


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

2 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 2 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 2 projets d'agrandissement de bâtiment
- 1 projet de délocalisation
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 3 projets de production d'énergie renouvelable: 2 projets photovoltaïques sur nouveaux bâtiments et 1 projet d'énergie Biomasse (TTCR)
- 1 projet de vente en circuit court avec transformation de produits agricoles

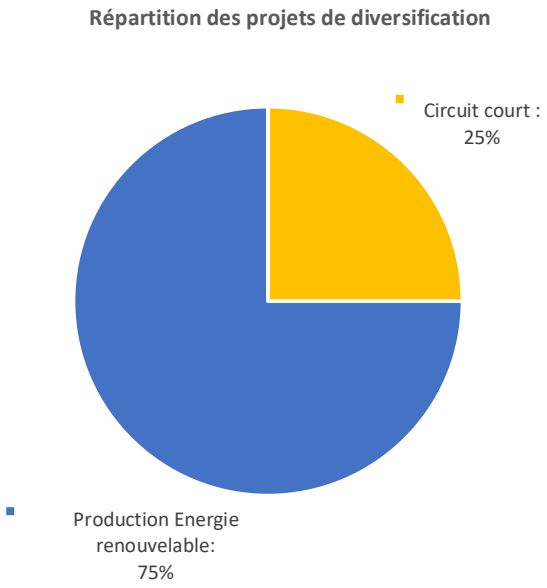


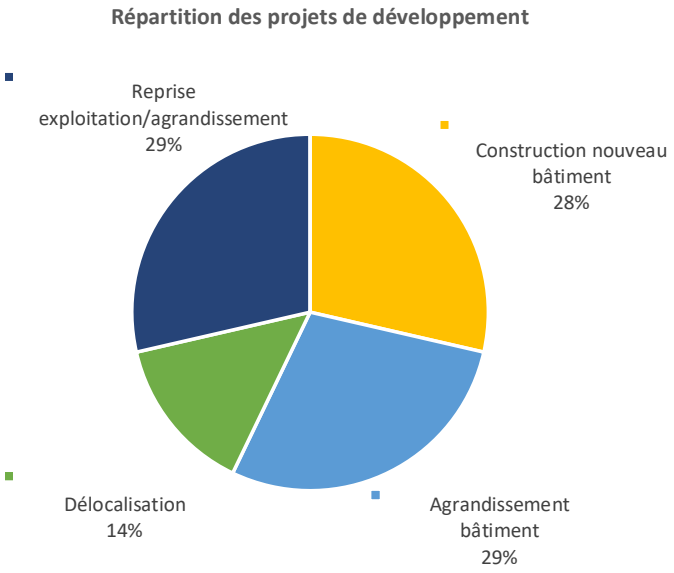


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins très ponctuel
- Le dépôt sauvage de déchets ponctuel
- Le passage de quads et moto dans les parcelles cultivées ponctuel
- Les problèmes de circulation liés aux aménagements de voierie et au franchissement de carrefour
- 1 problème de ruissellement est identifié
- 1 problématique d'urbanisme est évoquée: 1 agriculteur précise que son exploitation est installée en zone AUi

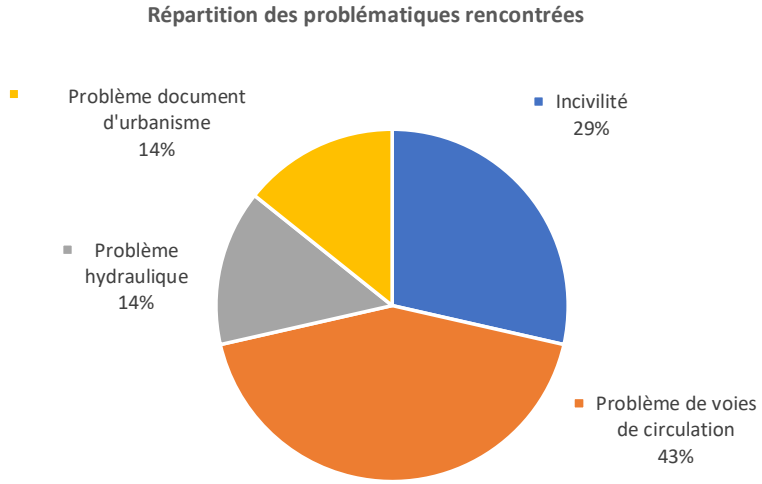


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BAILLEUIL SUR THERAIN - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

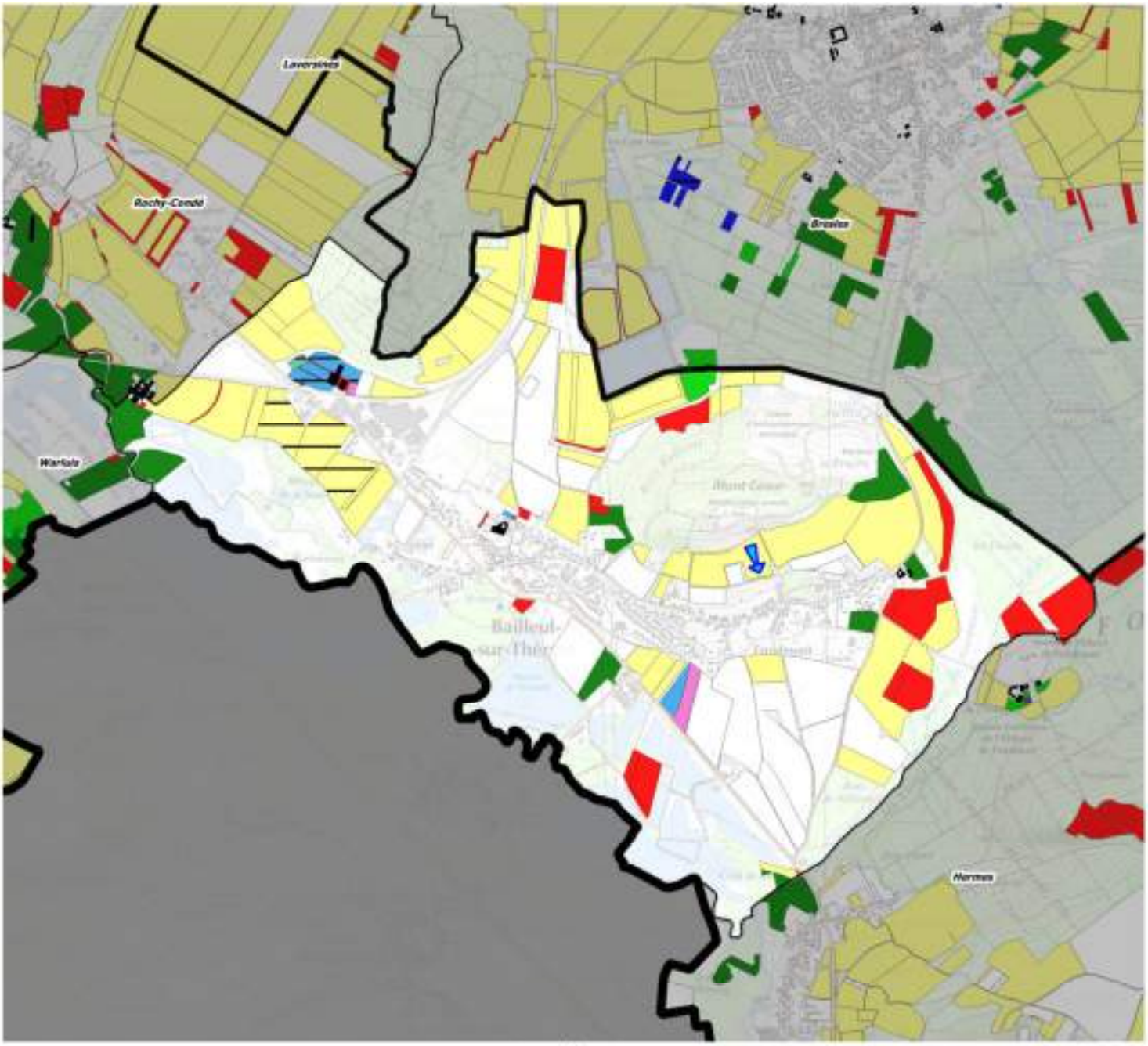


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BAILLEUL SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 1/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BAILLEUL SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 2/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BAILLEUL SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 3/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BAILLEUL SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

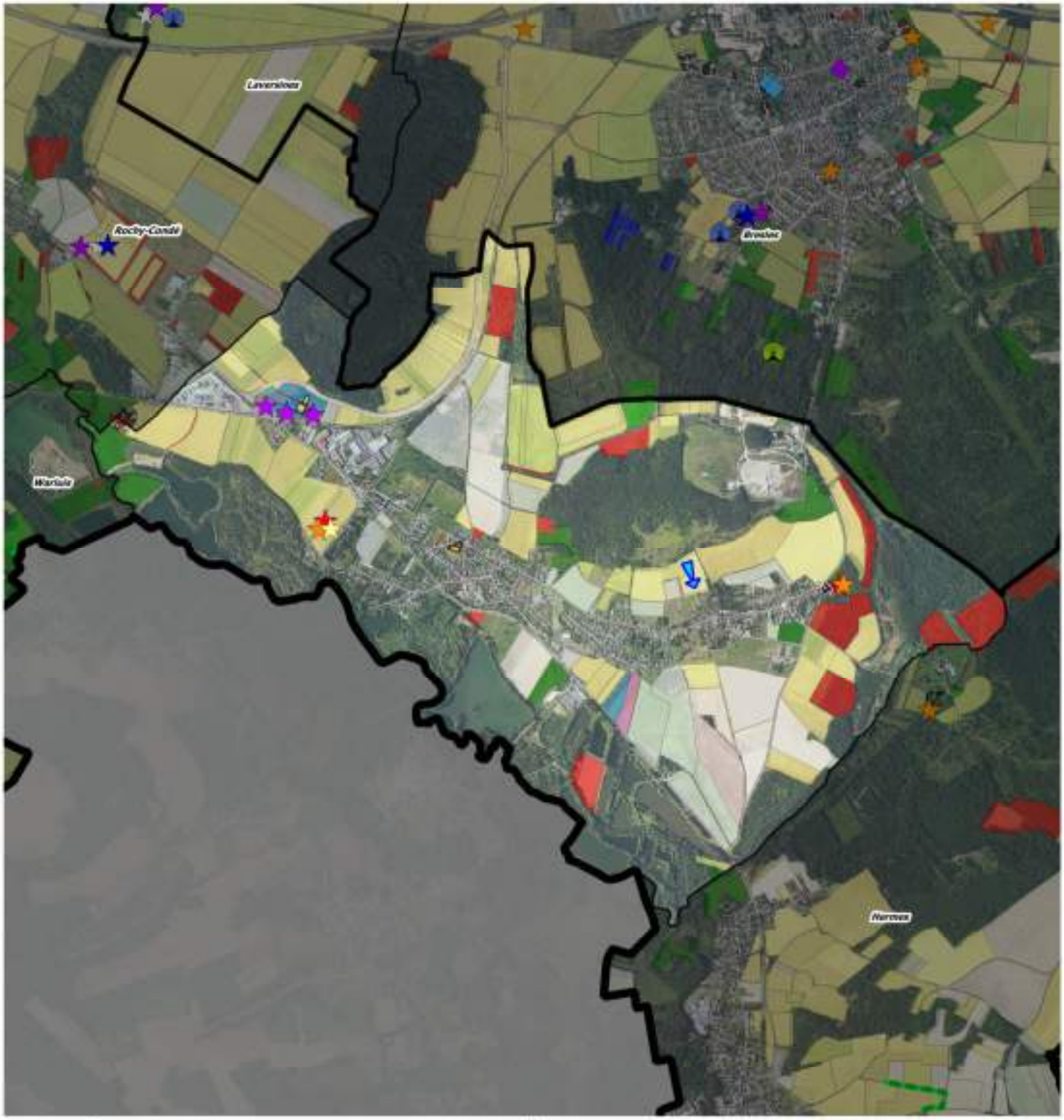


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **HERMES**

Nombre d'exploitations en activité : 7

Nombre d'exploitations enquêtées : 4

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 4 |

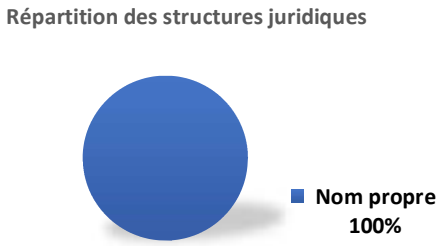


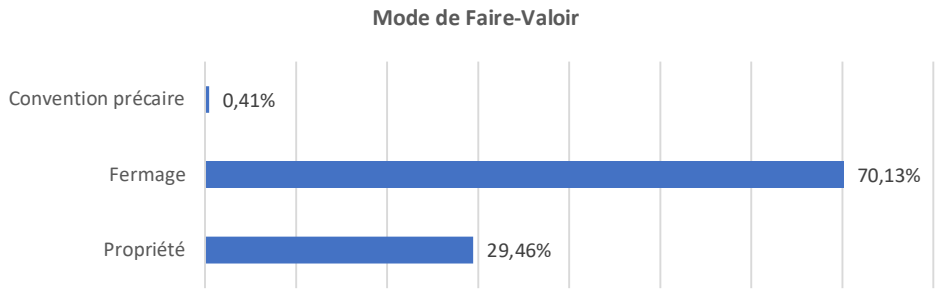


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 5 | 5 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 6 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

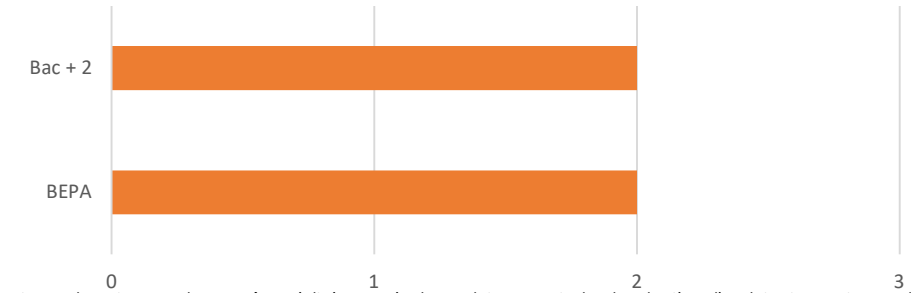


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 47 |
| Age minimum | 22 |
| Age maximum | 64 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

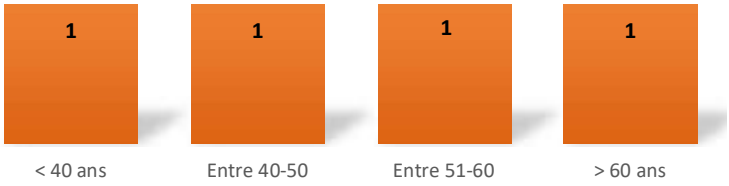


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 1 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 2 |

Situation des exploitations

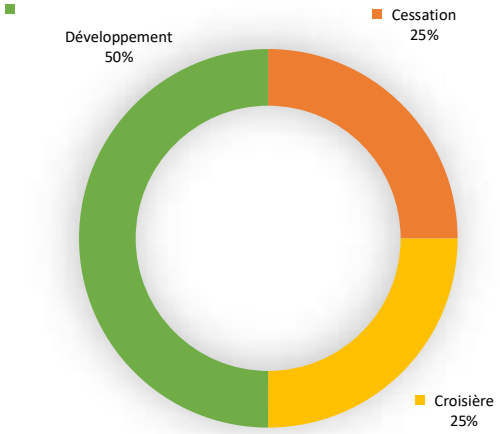


Perspective de succession

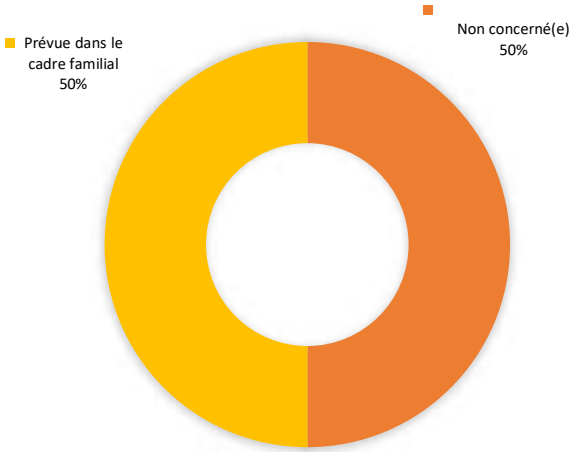


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 281 ha |
| **SAU moyenne** | 76 ha |
| **SAU minimum** | 35 ha |
| **SAU maximum** | 130 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 9 |
| Minimum | 7 |
| Maximum | 11 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 100 et 149 ha | 1 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

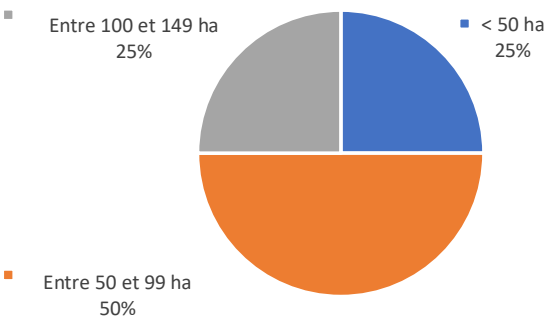


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021 *

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **238** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 197 |
| Oléagineux | 38 |
| Colza | 21 |
| Tournesol | 14 |
| Protéagineux | 3 |
| **Cultures industrielles** | **5** |
| Betteraves sucrières | 5 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **22** |
| Permanentes | 21 |
| Temporaires | 1 |
| **Jachères** | **2** |
| **Fourrage** | **16** |
| **Verger** | **0,01** |
| **Autres cultures*** | **1** |
| ** Epeautre, blé ancien, lentilles….* | |

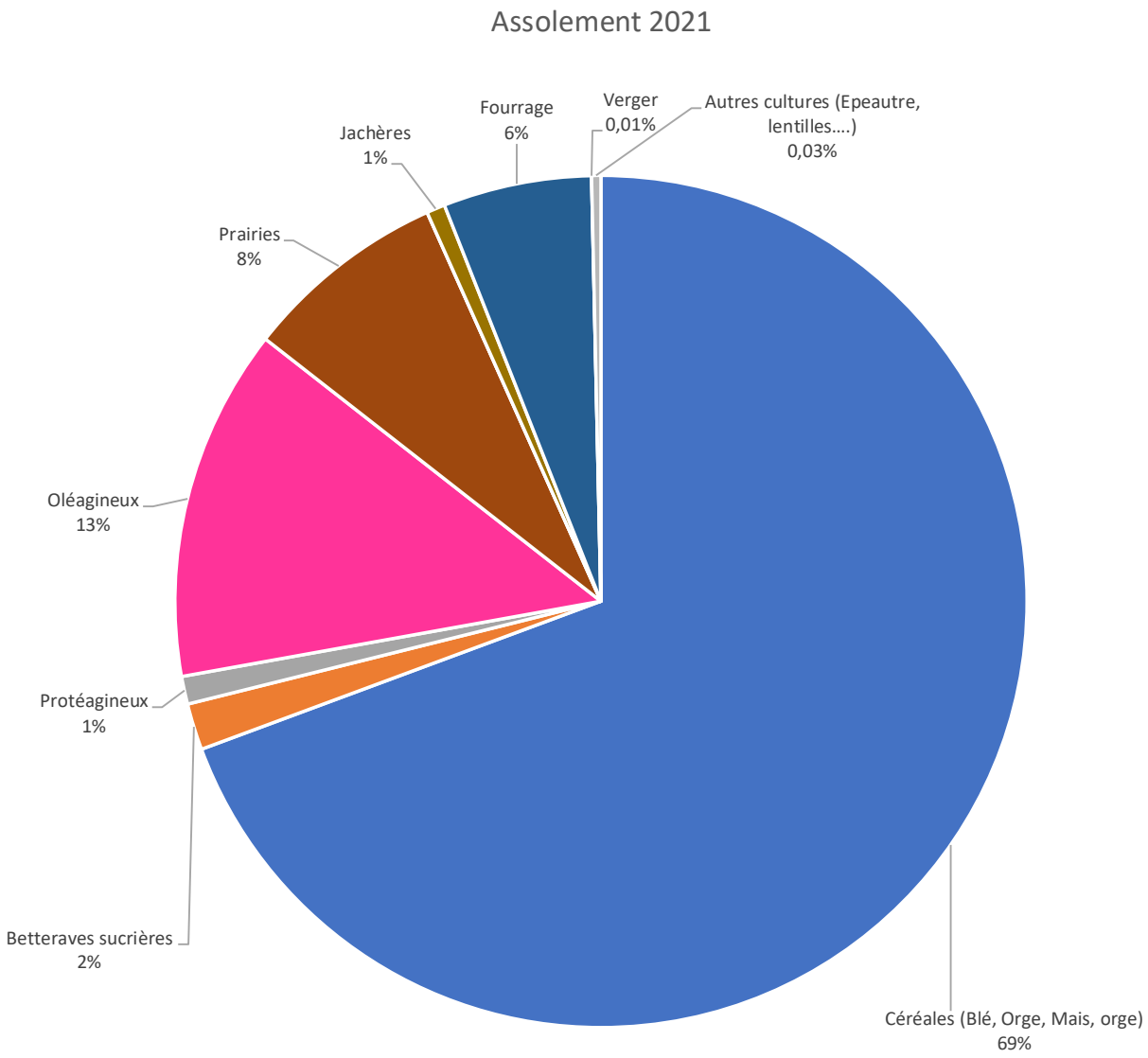


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 3

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitant | 2 | 60 |
| Bovins engraissement | 1 | 15 |
| Equins | 1 | 8 |
| Autres (abeilles) | 1 | 40 ruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

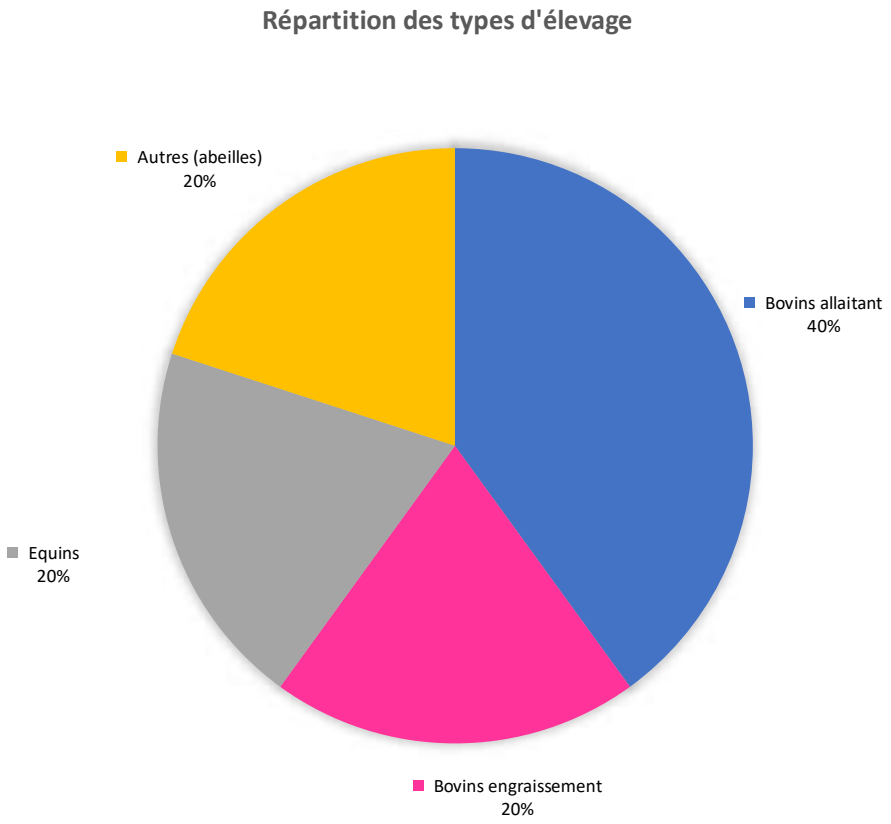


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 3 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 3 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

4 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 3 éleveurs : 1 éleveur de bovins, 1 éleveur d'équin et 1 apiculteur.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 76 ha soit bien en dessous de la SAU moyenne du secteur Vallée Thérain Aval (136 ha).

3 corps de ferme se situent dans le centre-bourg et 1 exploitation se trouve dans 1 hameau au nord de la zone urbaine.

1 perspective de cessation à moyen terme est annoncée avec succession prévue dans le cadre familiale.

1 exploitant pratique une activité de diversification : 1 éleveur apiculteur vend à la ferme et de revendeurs bio, des fruits rouges, des noix et des lyciets bio, du miel, de la sève de bouleau.

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (agriculture biologique).

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement).

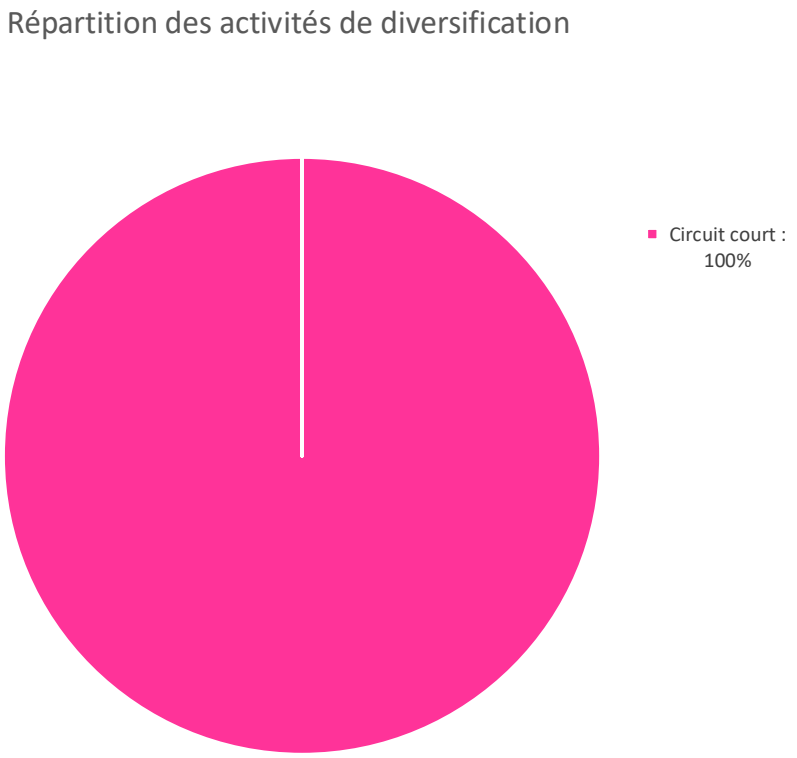


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

5 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet d'autres productions (culture de silphie et projet miellerie)
- 2 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur nouveaux bâtiments
- 3 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 1 projet d'augmentation de cheptel
- 1 projet d'irrigation (récupération d'eau de source)

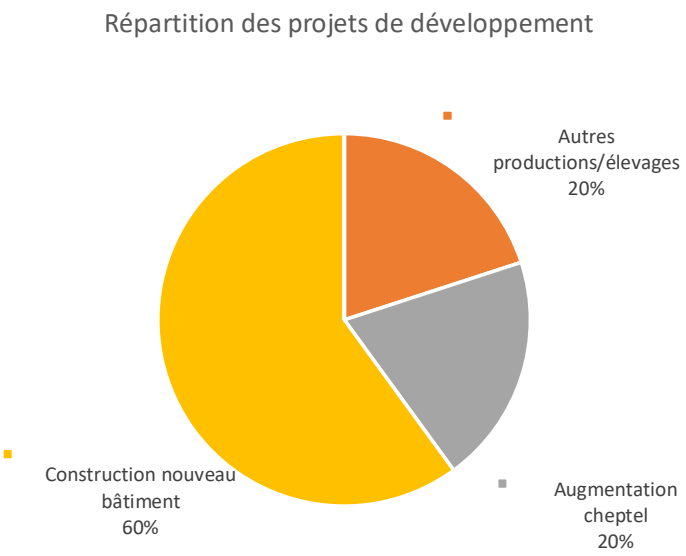


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets
- Le passage de quads et moto dans les parcelles cultivées
- 1 conflit de voisinage est signalé, 1 exploitant se plaint de nuisance sonore vis-à-vis de son voisinage qui pratique une activité d'accueil et du passage trop fréquent d'engins forestiers.
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, aux aménagements de la voirie, à l'étroitesse des voies
- 1 problème de ruissellement est identifié en mettant en cause le manque d'entretien des fossés
- 1 problématique d'urbanisme est signalée : une procédure est engagée par la collectivité contre un exploitant : il s'agit d'une mise en demeure engagé contre lui concernant un bâtiment considéré vétuste et dangereux alors que selon l'exploitant il ne se trouve pas en limite de la voierie.

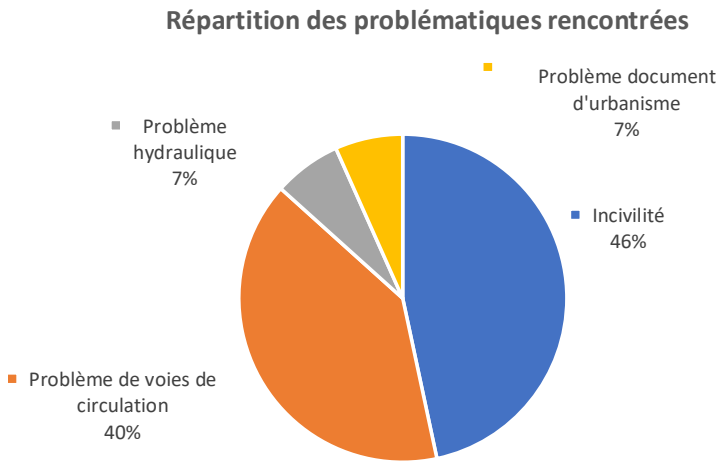


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERMES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

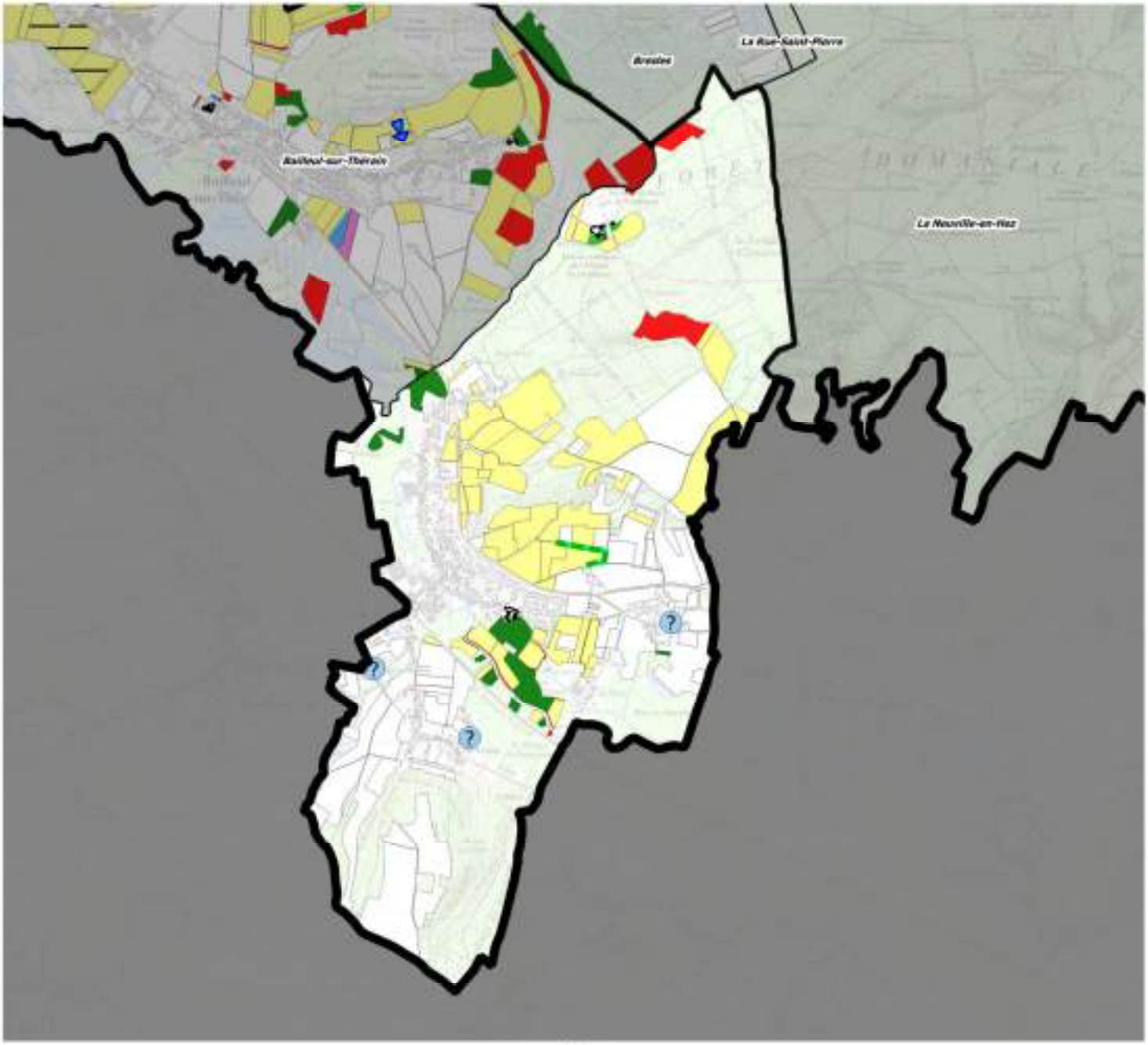


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERMES - Bâti agicole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERMES - Bâti agicole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERMES - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

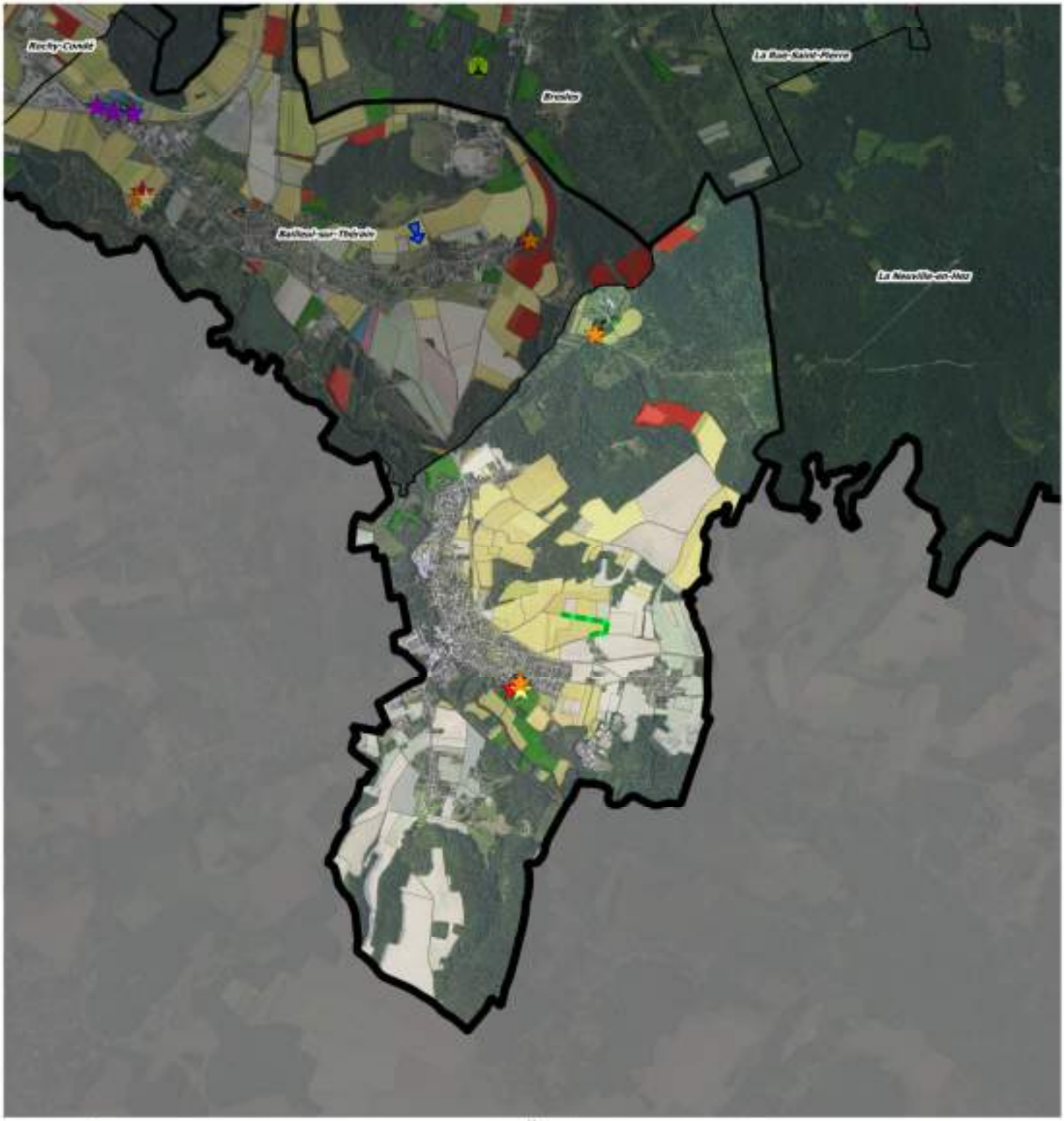


0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **ROCHY CONDE**

Nombre d'exploitations en activité : 3 Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Société | 3 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| EARL | 2 |
| SCEA | 1 |

Répartition des structures juridiques

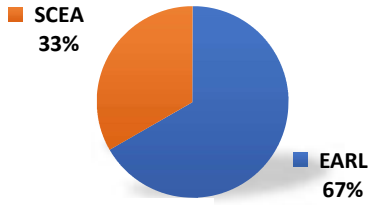


Mode de Faire-Valoir

## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 5 | 5 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 8 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

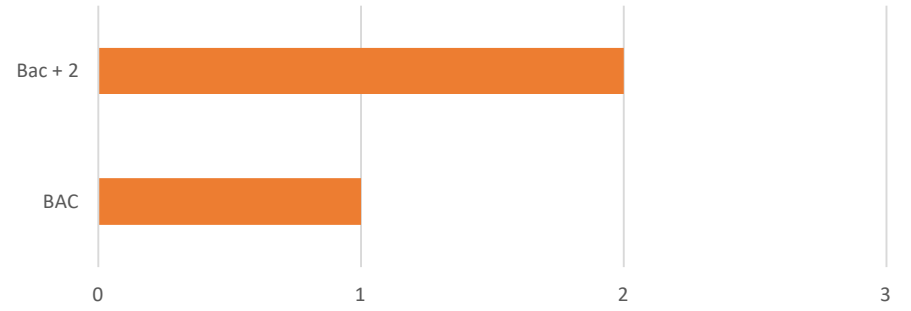


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 48 |
| Age minimum | 34 |
| Age maximum | 65 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

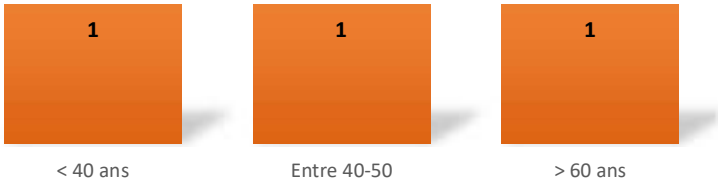


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Croisière | 1 |
| Développement | 2 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 1 |

Situation des exploitations

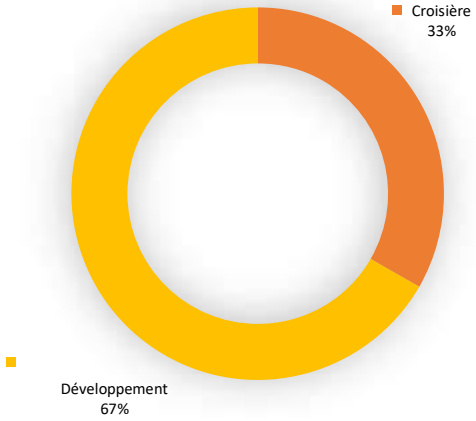


Perspective de succession

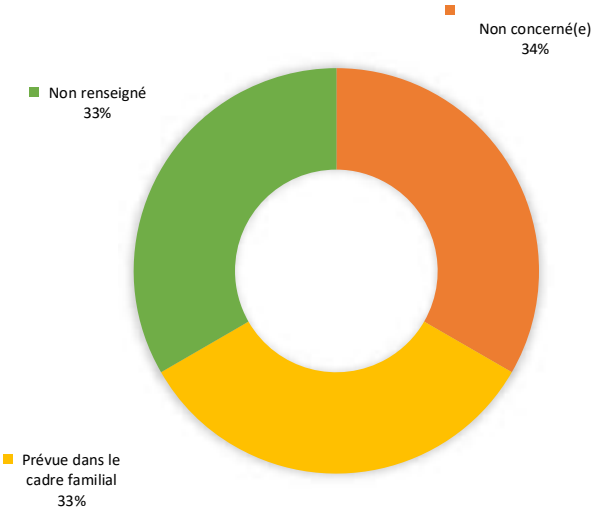


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 533 ha |
| **SAU moyenne** | 178 ha |
| **SAU minimum** | 90 ha |
| **SAU maximum** | 283 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 7 |
| Maximum | 8 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 1 |

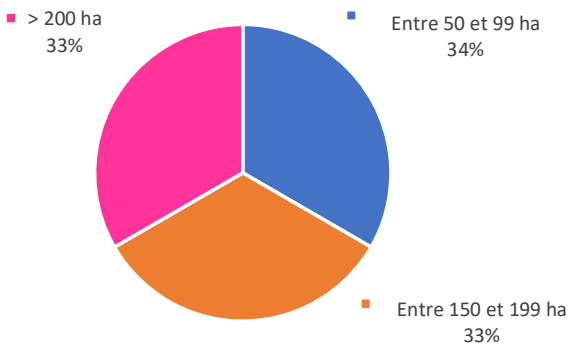


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021 *

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **441** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 335 |
| Oléagineux | 87 |
| Colza | 56 |
| Tournesol | 12 |
| Protéagineux | 19 |
| **Cultures industrielles** | **23** |
| Betteraves sucrières | 23 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **69** |
| Permanentes | 69 |
| **Jachères** | **17** |
| **Autres cultures*** | **26** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

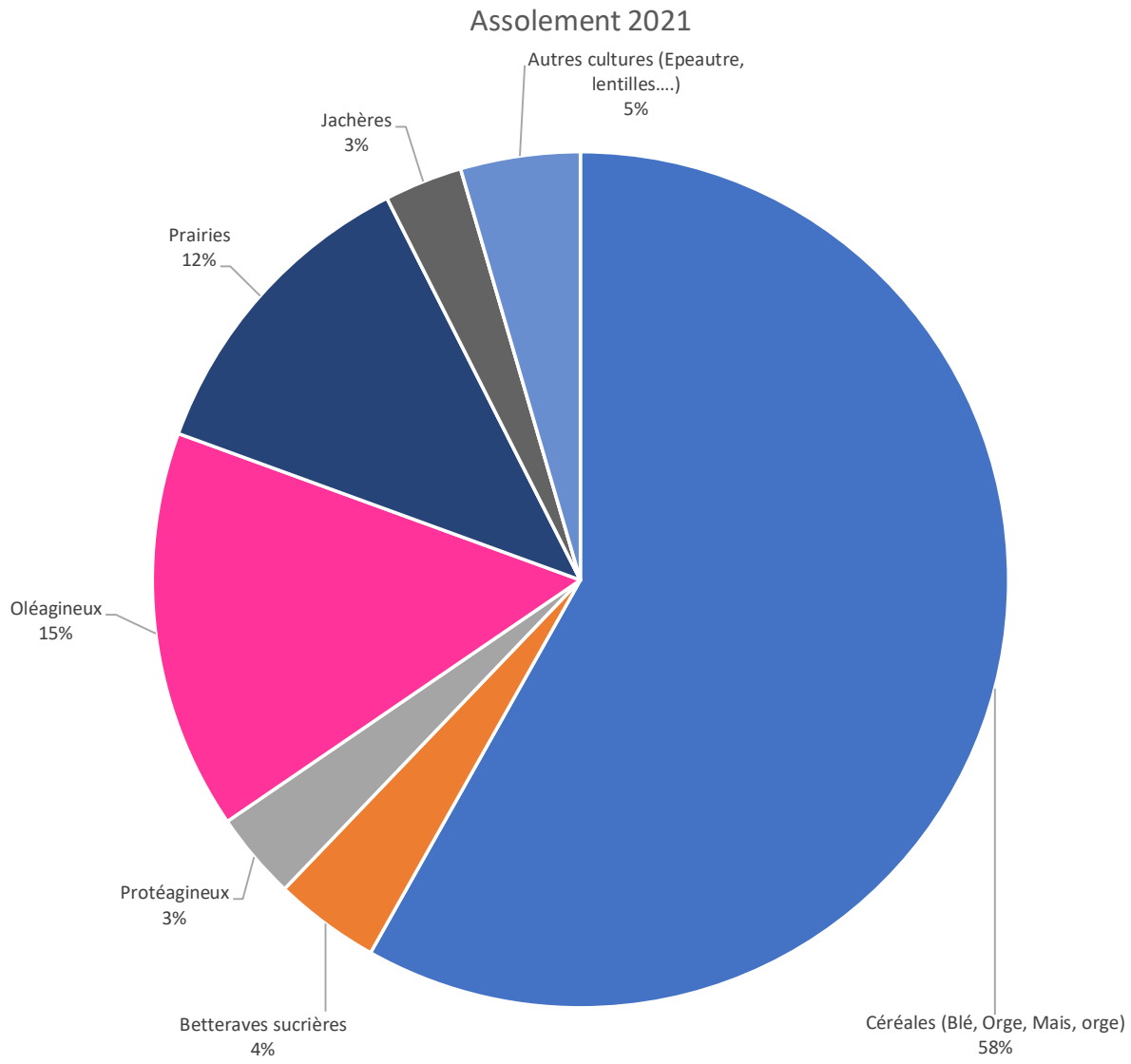


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'léeveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 80 |
| Bovins engraissement | 1 | 35 |
| Poules pondeuses | 1 | 9 000 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

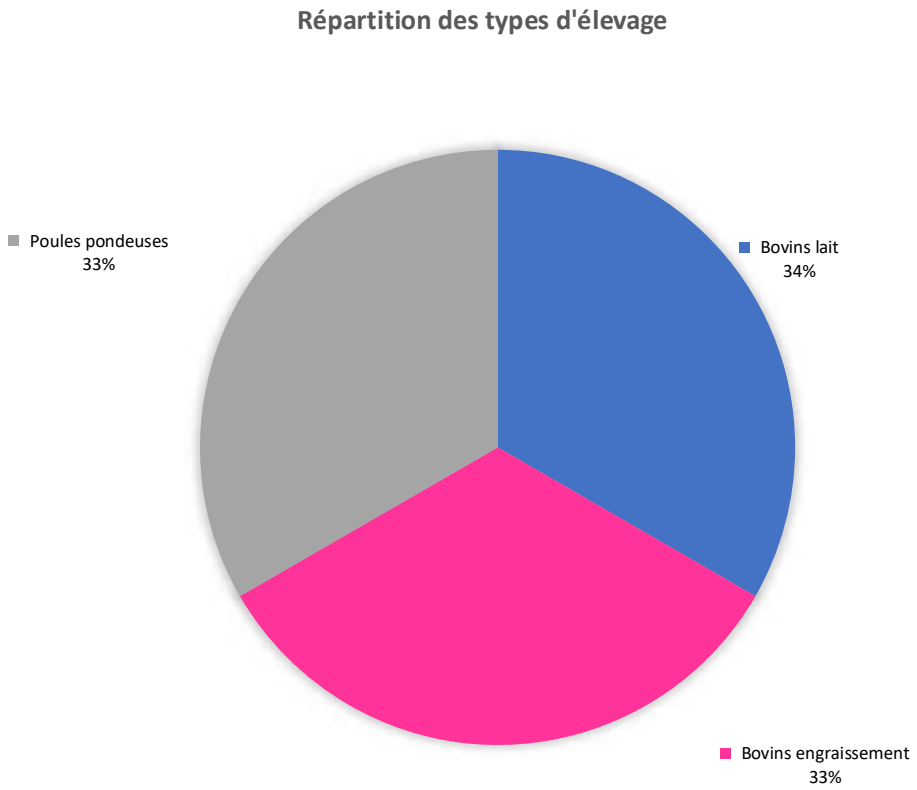


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| ICPE** Déclaration | 2 |

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

3 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 2 éleveurs : 1 éleveur de bovins et 1 éleveur de poules pondeuses.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 178 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Vallée Thérain Aval (136 ha).

2 exploitations sont situées en périphérie ouest et sud de la zone urbaine et 1 corps de ferme est inséré dans le centre bourg.

A noter qu'un bâtiment de stockage de matériel appartenant à un exploitant dont le siège est situé à Valdampierre est implanté au nord-ouest de la commune.

Il n'y a aucun exploitant qui pratique une activité de diversification sur la commune.

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (Charte de bonnes pratiques d'élevage)

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune (ramassage de déchets sauvages…)

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projets d'irrigation
- 1 projet d'agroforesterie
- 1 projet d'autre production/élevage
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 1 projet de délocalisation du corps de ferme
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 2 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaique sur nouveaux bâtiments

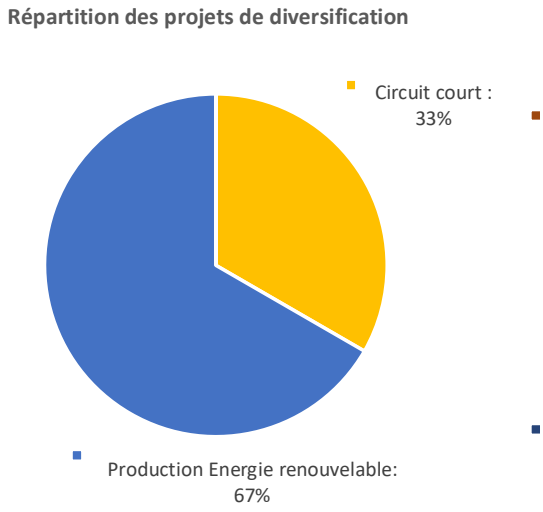


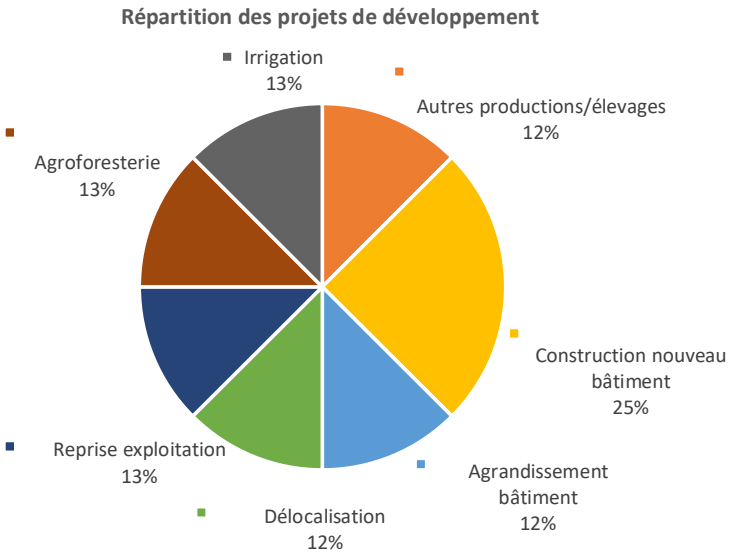


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (gravats, pneus, voitures brulées…)
- Le passage de quads et moto dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, aux aménagements de la voirie, à l'étroitesse des voies et au franchissement de carrefour (boulangerie de Warluis)
- 1 problème urbanisme a été relevé en rapport avec le PLU de la commune

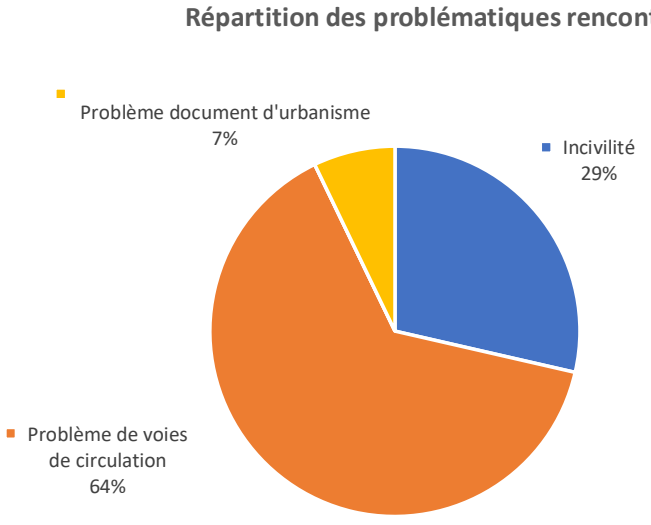


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de ROCHY CONDE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

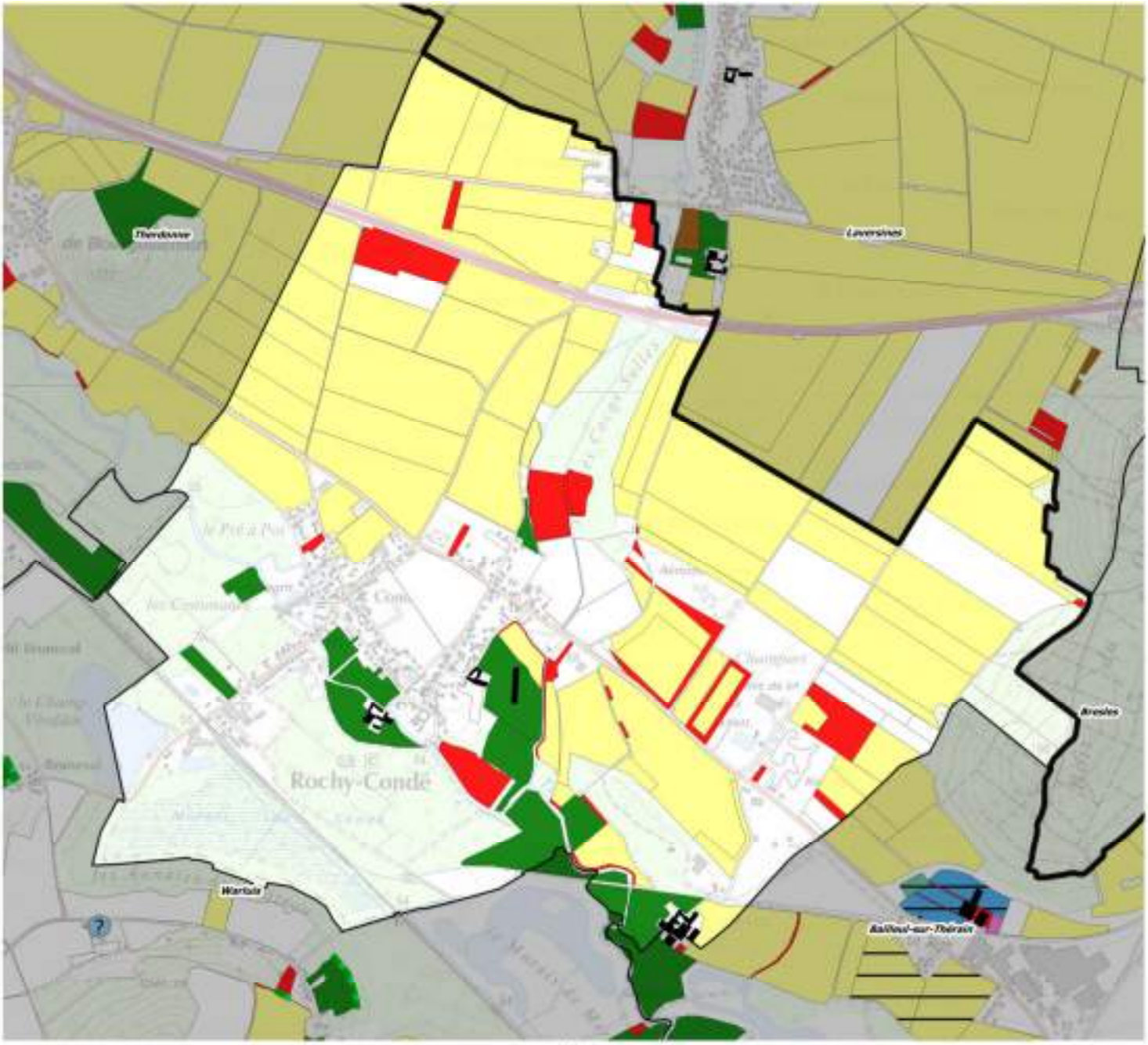


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de ROCHY CONDE - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de ROCHY CONDE - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **THERDONNE**

Nombre d'exploitations en activité : 7

Nombre d'exploitations enquêtées : 7

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 1 |
| En Société | 6 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 1 |
| EARL | 2 |
| SCEA | 3 |
| SARL | 1 |

Répartition des structures juridiques

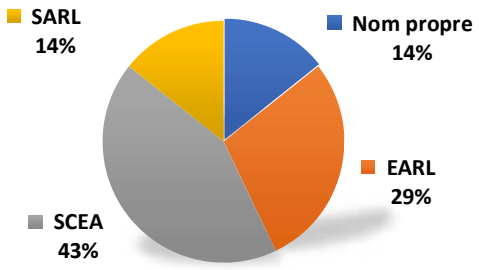


Mode de Faire-Valoir

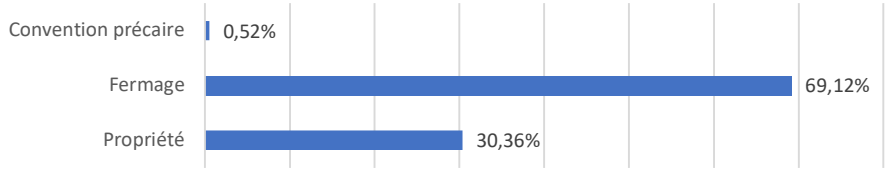


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 9 | 9 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 11 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 3 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

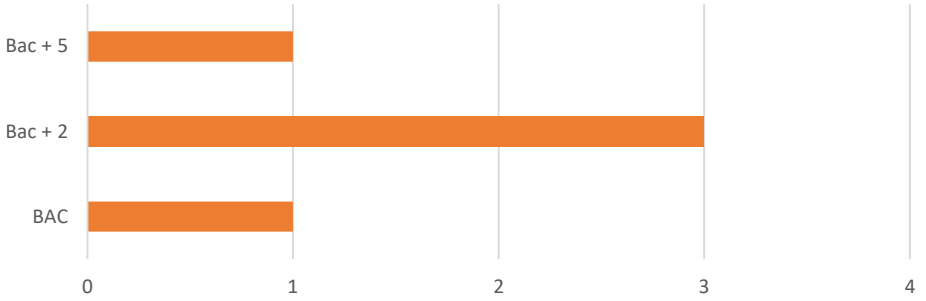


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 56 |
| Age minimum | 43 |
| Age maximum | 69 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 3 |
| Développement | 3 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Inconnue | 2 |
| Non renseigné | 3 |

Situation des exploitations

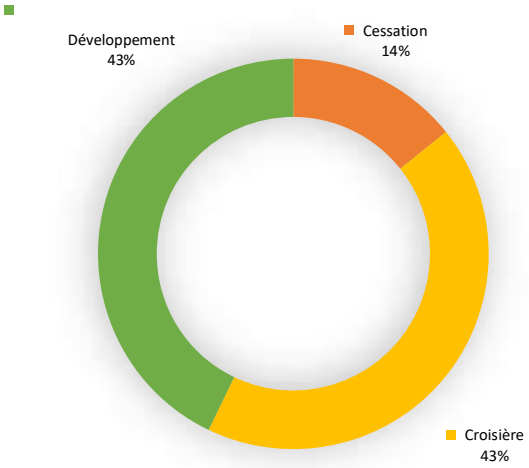


Perspective de succession

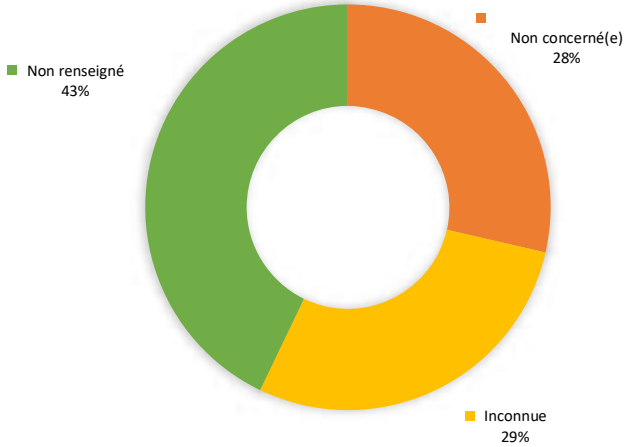


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 091 ha |
| **SAU moyenne** | 190 ha |
| **SAU minimum** | 80 ha |
| **SAU maximum** | 292 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 8 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 2 |
| > 200 ha | 3 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

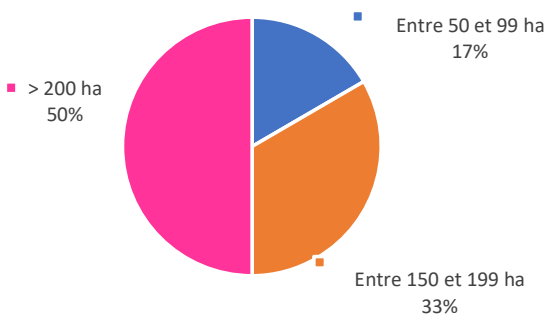


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021 *

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **798** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 553 |
| Oléagineux | 221 |
| Colza | 190 |
| Tournesol | 7 |
| Protéagineux | 24 |
| **Cultures industrielles** | **128** |
| Betteraves sucrières | 128 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **7** |
| Permanentes | 7 |
| **Jachères** | **21** |

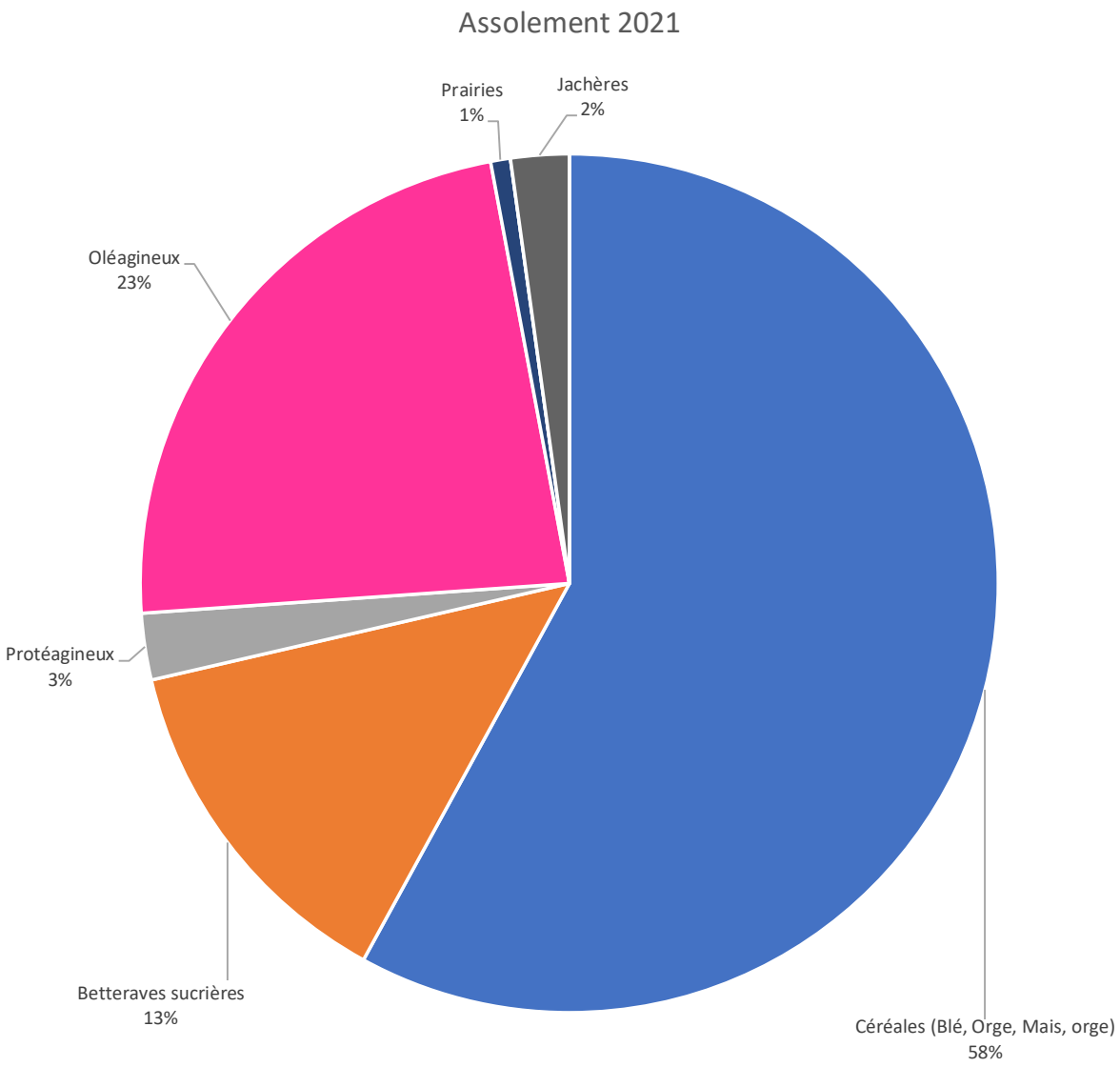


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 1

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Ovins | 1 | 10 |

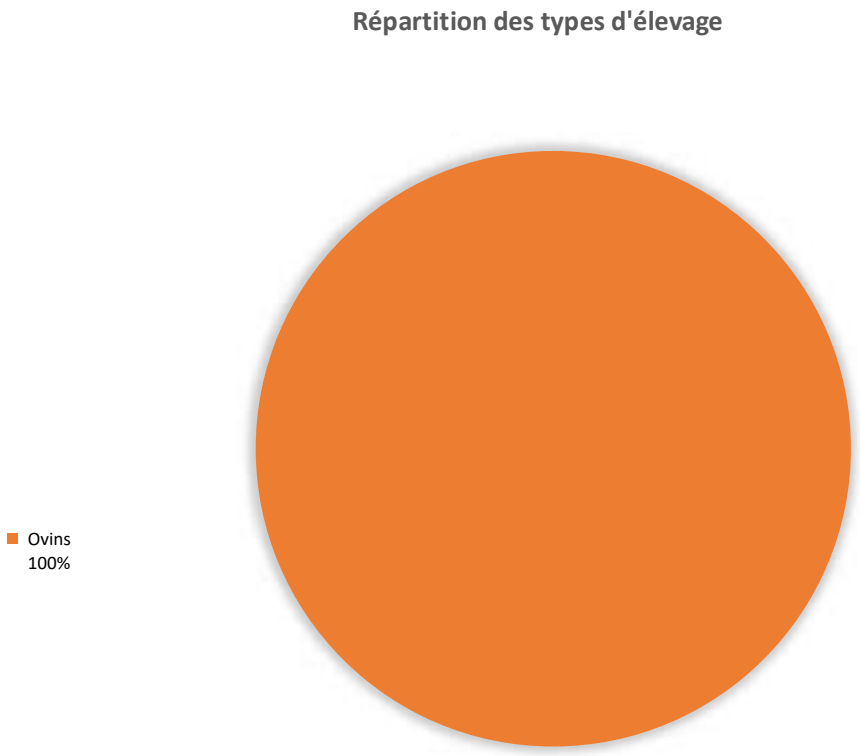


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 7 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 0 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées, 7 exploitations toutes en polyculture. Notons la présence sur la commune d'un éleveur d'ovins

La SAU moyenne de ces exploitations est de 190 ha soit bien au dessus de la SAU moyenne du secteur Vallée Thérain Aval (136 ha).

1 exploitant prévoit une cessation d'activité à moyen terme.

Les exploitations sont toutes situées dans le centre bourg de la commune.

4 exploitants pratiquent une activité de diversification :

- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 exploitant exploite des carrières d'extraction de sable et de cailloux en tous genres.
- 1 céréalier est engagé dans 1 démarche de vente en circuit court : il vend du paillage TCR à la ferme aux particuliers ainsi qu'aux professionnels dans le cadre de ses 2 structures juridiques
- 1 exploitant a investi dans la production d'énergie renouvelable, il valorise 4 ha de Taillis courte rotation (TCR) en énergie biomasse

4 exploitants sont impliqués dans la vie locale (déneigement, ramassage de déchets).

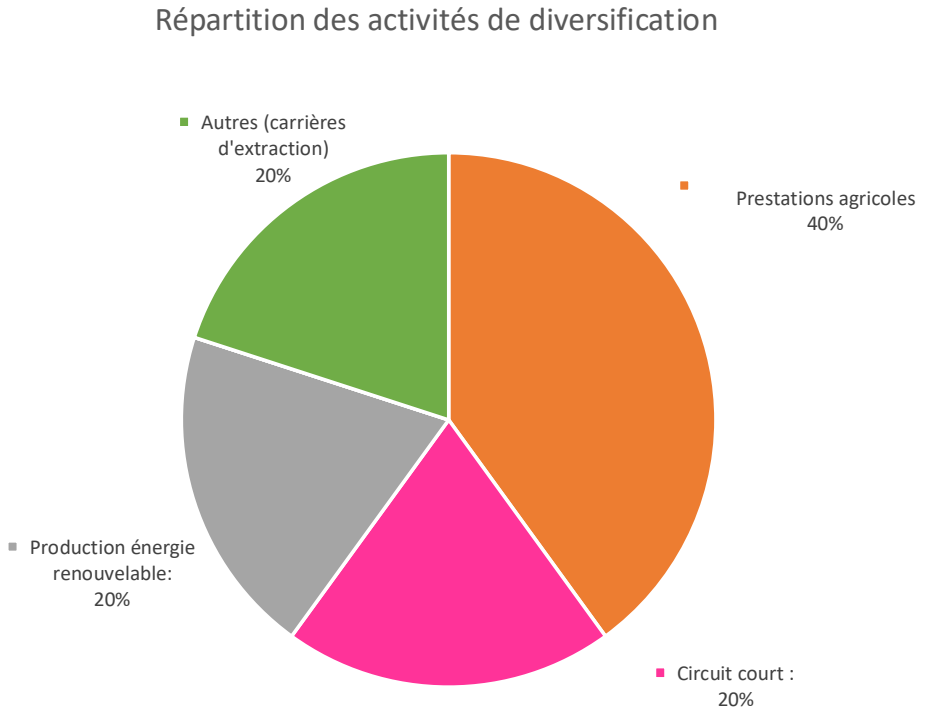


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

5 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet agritourisme avec la réhabilitation du corps de ferme en hébergement.
- 3 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 7 projets de production d'énergie renouvelable: 4 intérêts pour la méthanisation et 3 projets photovoltaïques sur nouveaux bâtiments
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation

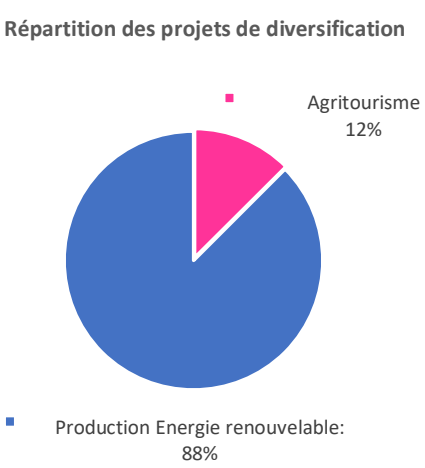


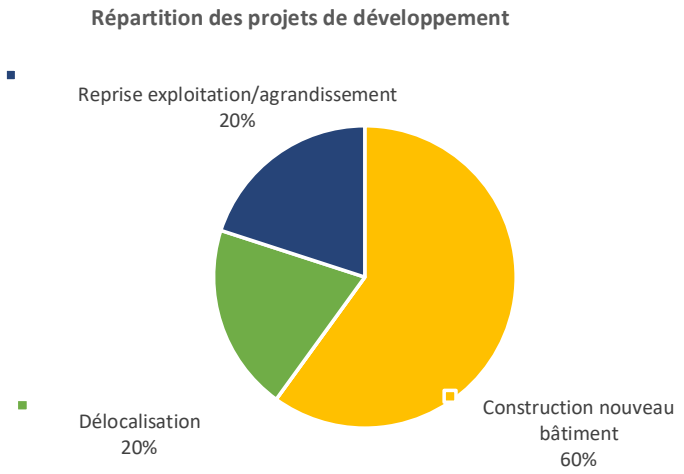


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (le long des routes, sur le plateau, )
- Les passages de quads et moto dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, aux aménagements de la voierie, à l'étroitesse des voies et au franchissement de carrefour (rue de St Just)
- 2 exploitants signalent un conflit de voisinage
- 1 problème de ruissellement est identifié
- 3 problématiques d'urbanisme sont relevées : 2 en lien avec la pression liée à l'urbanisation (le PLU prévoit un terrain à bâtir à côté d'un bâtiment de stockage agricole, proximité de l'école), 1 exploitant a un projet de bâtiment de stockage le long de la rivière dans la limite du PPRI de la CAB.
- Les travaux de l'entreprise AGCO créent des bouchons dans le village Therdonne et Wagicourt
- Par ailleurs, les exploitants souhaiteraient davantage de compensations foncières que financières dans le cadre d'expropriation avec des terres de qualité équivalente, il y a nécessité de conventionner avec la SAFER. Ils souhaiteraient être associés dans le cadre des projets futurs d'aménagementde la commune. Ils constatent le classement en ZAU de terres agricoles au niveau du secteur cœur Agglo et en périphérie immédiate (Haut Tillé et Novaparc)
- Les problématiques de nuisibles (pigeons et corbeaux) les obligent à renoncer à certaines cultures

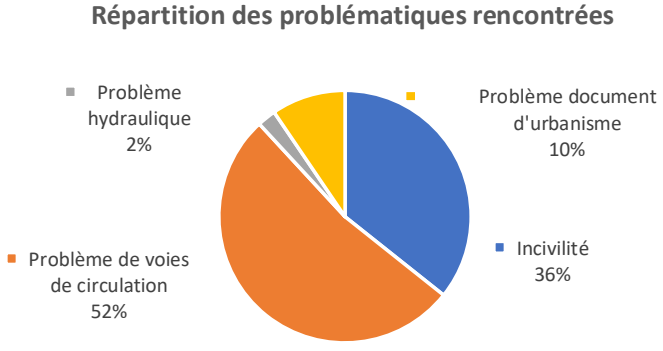


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de THERDONNE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

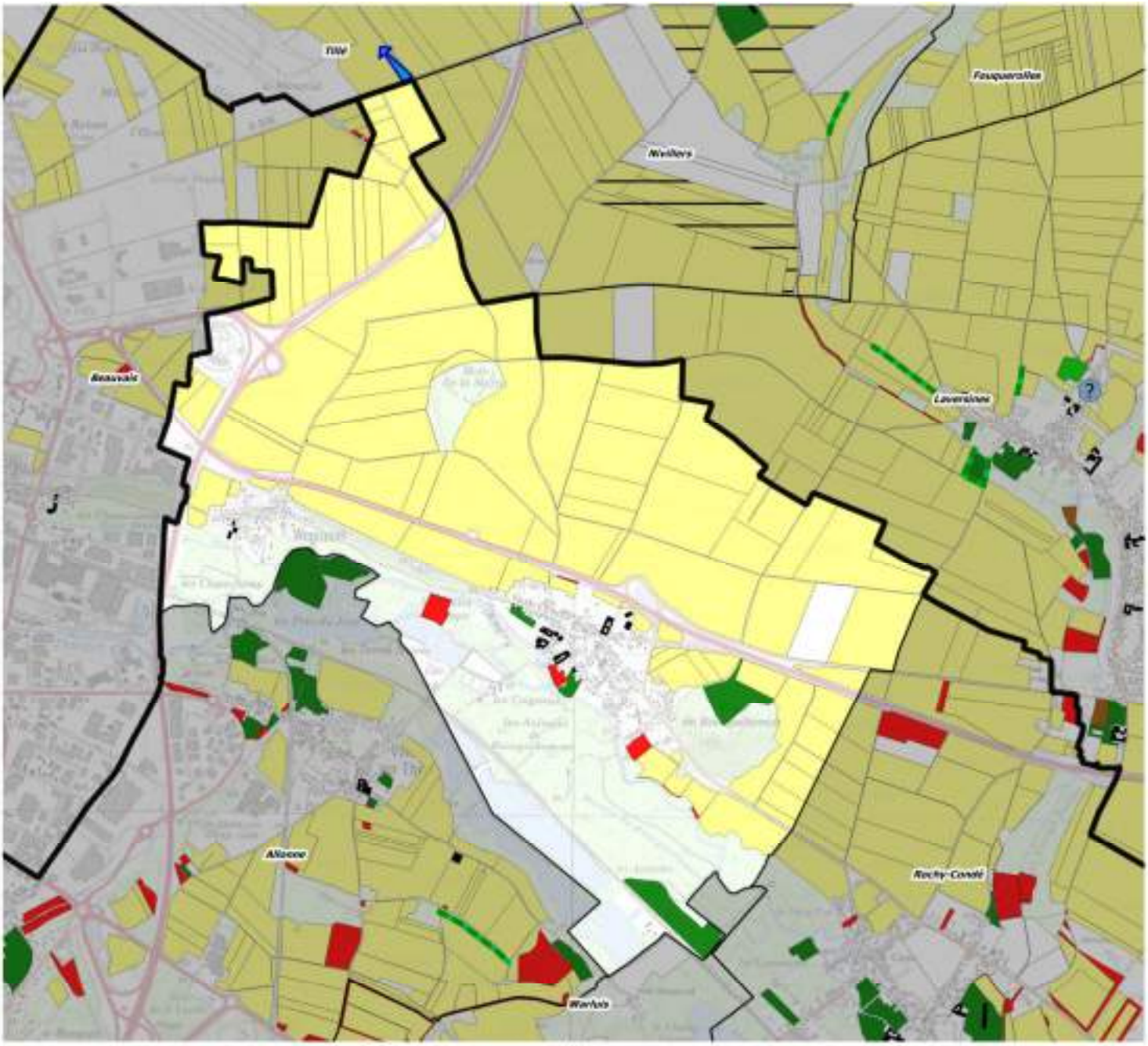


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de THERDONNE - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

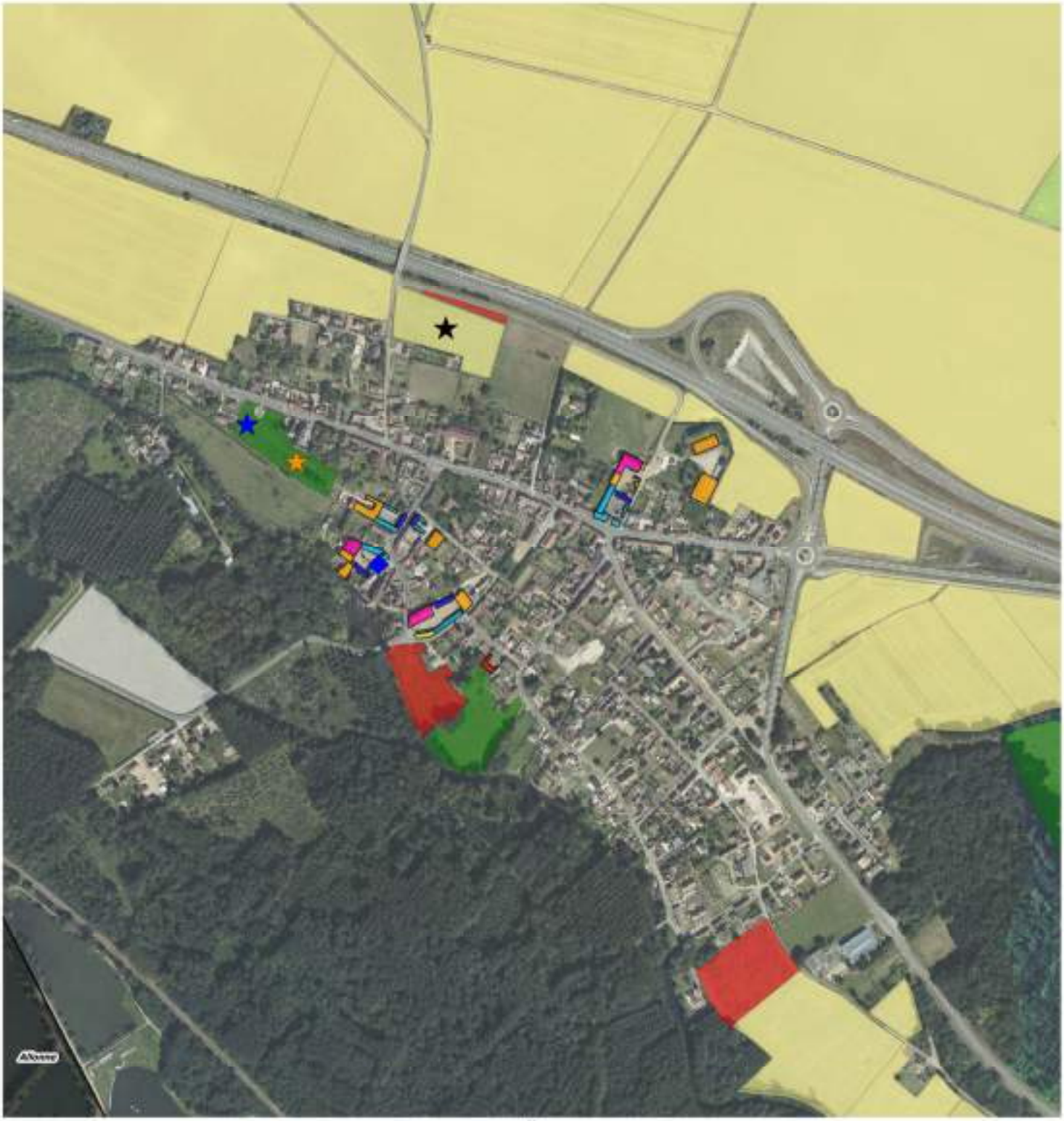

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de THERDONNE - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

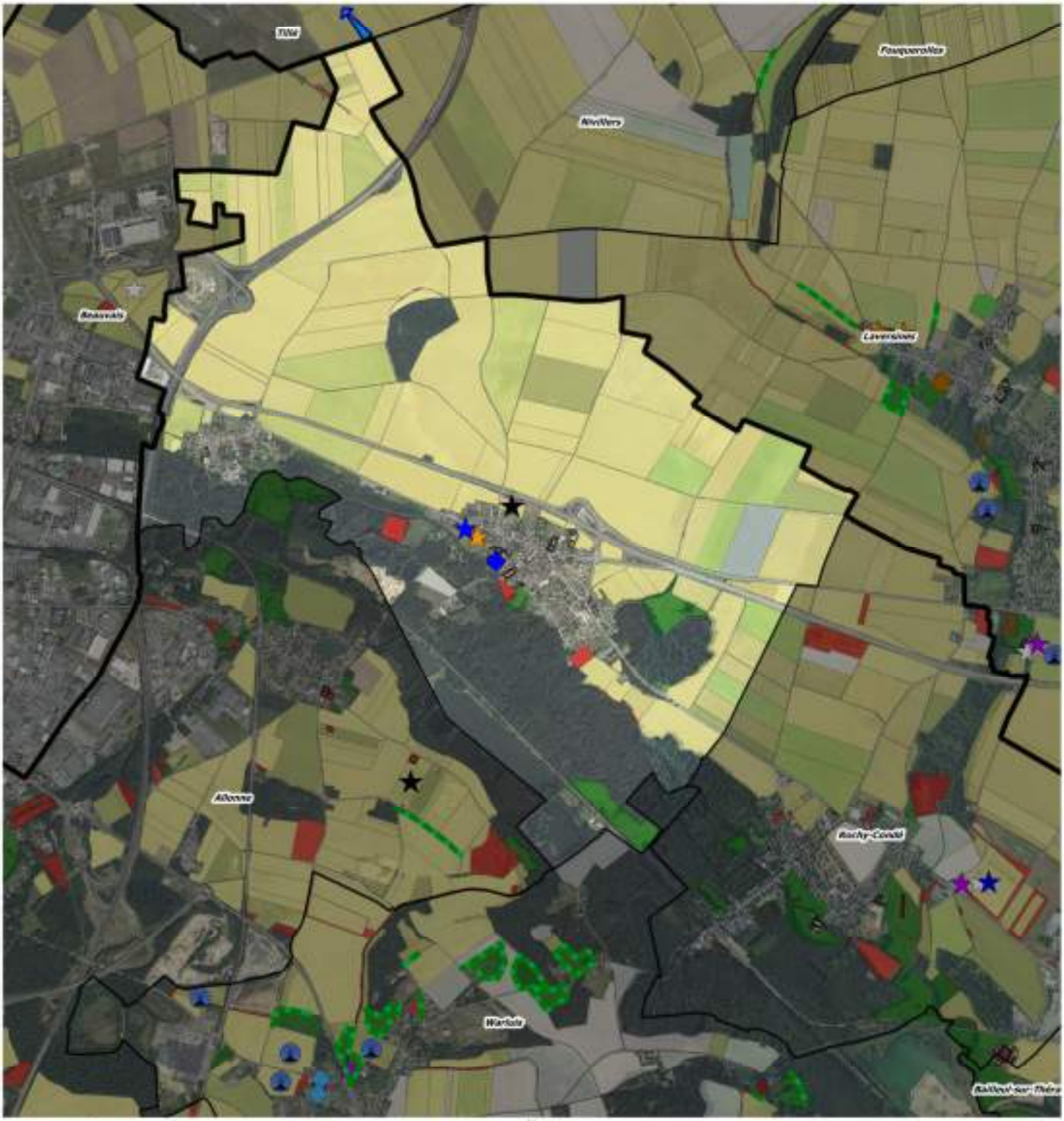


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **WARLUIS**

Nombre d'exploitations en activité : 5 Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 1 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 1 |

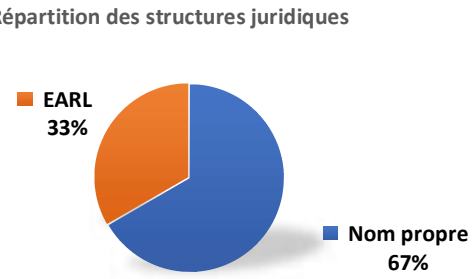


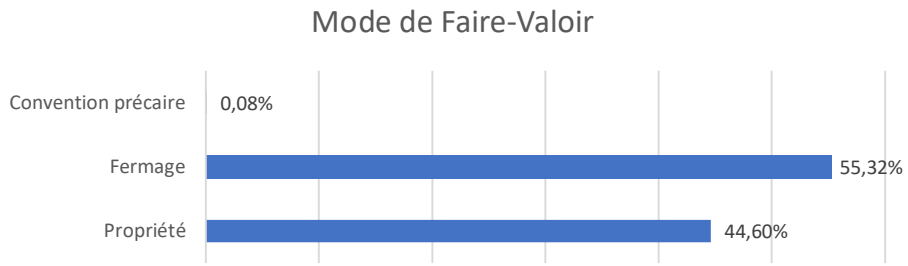


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 3 | 3 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 4 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

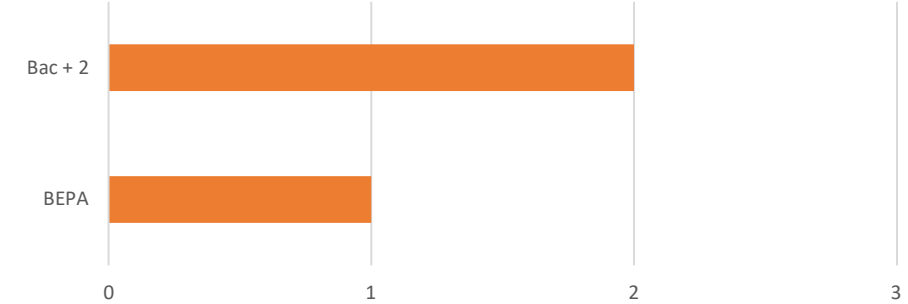


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 52 |
| Age minimum | 48 |
| Age maximum | 59 |

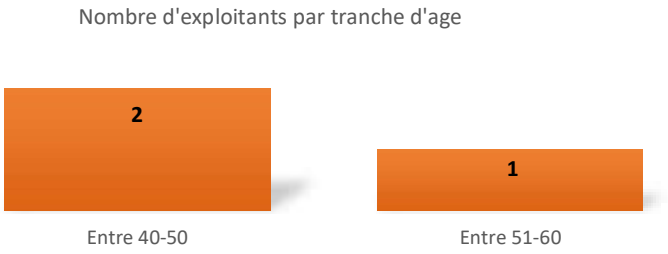


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| **Situation** | **Nombre d'exploitants** |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 2 |

| **Succession** | **Nombre d'exploitants** |
|---|---|
| Inconnue | 1 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

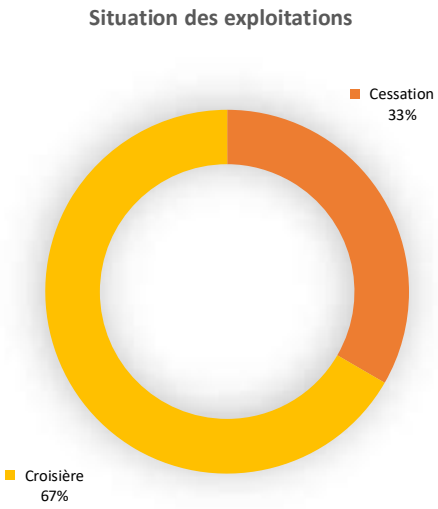


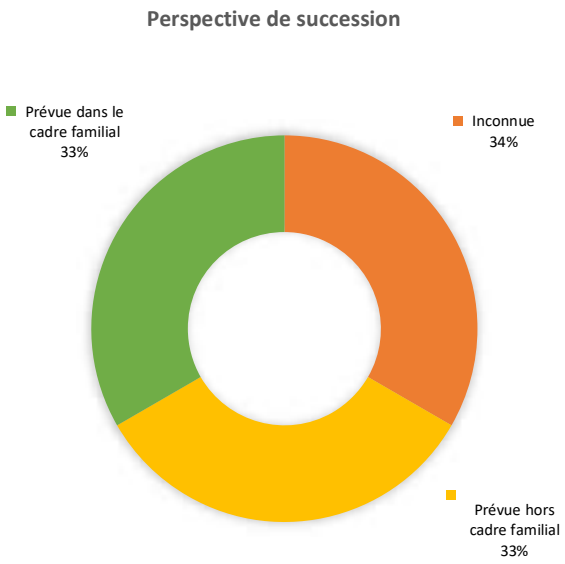


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 294 ha |
| **SAU moyenne** | 102 ha |
| **SAU minimum** | 58 ha |
| **SAU maximum** | 171 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 5 |
| Maximum | 8 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

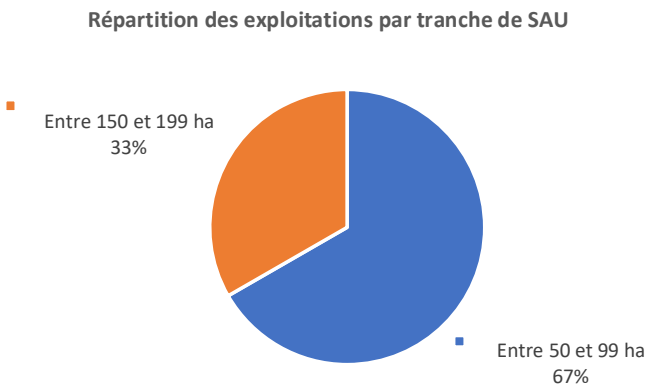


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021 *

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **231** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 158 |
| Oléagineux | 65 |
| Colza | 52 |
| Tournesol | 5 |
| Protéagineux | 8 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **45** |
| Permanentes | 42 |
| Temporaires | 3 |
| **Autres cultures*** | **26** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

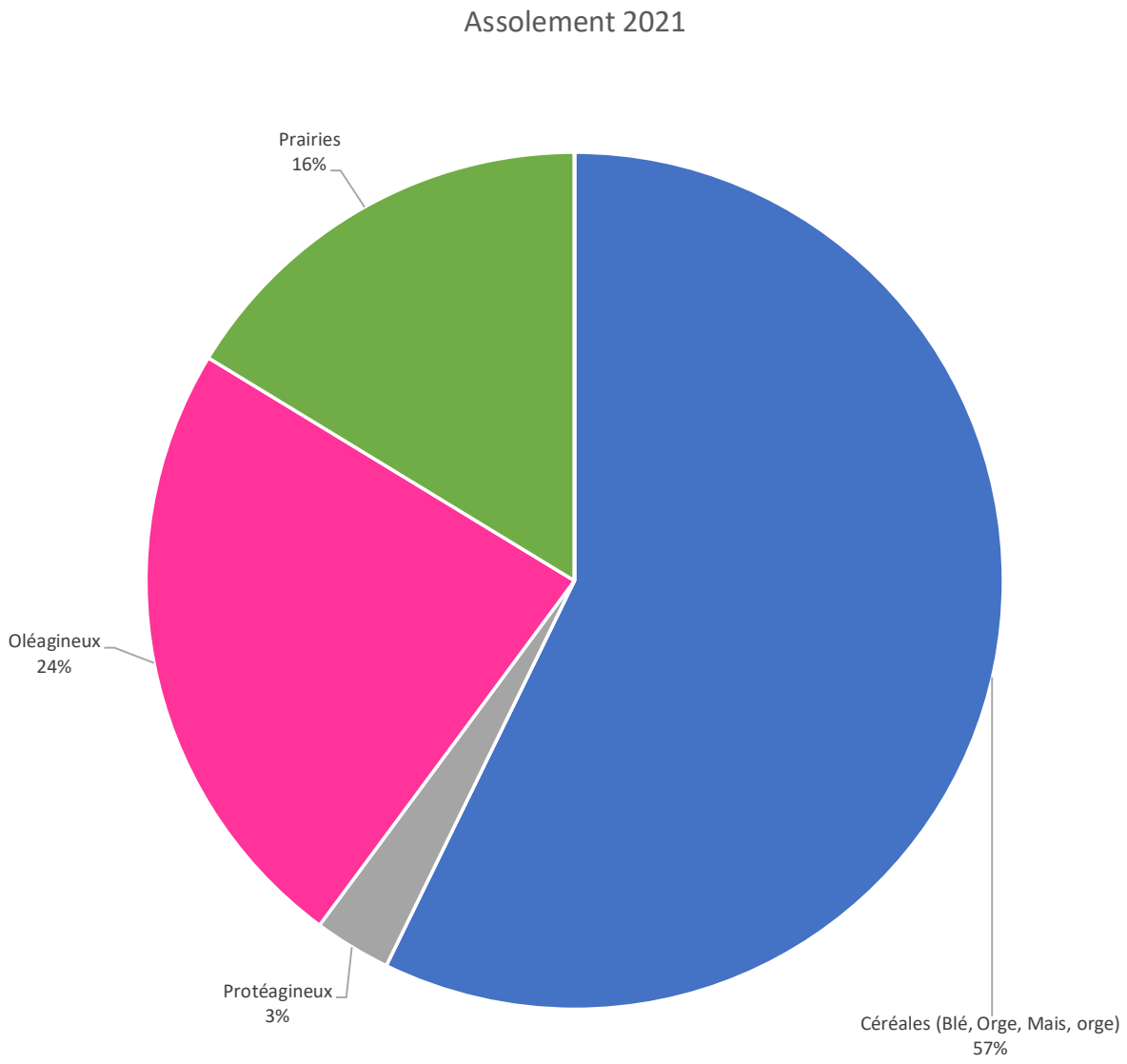


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 1

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins engraissement | 1 | 15 |

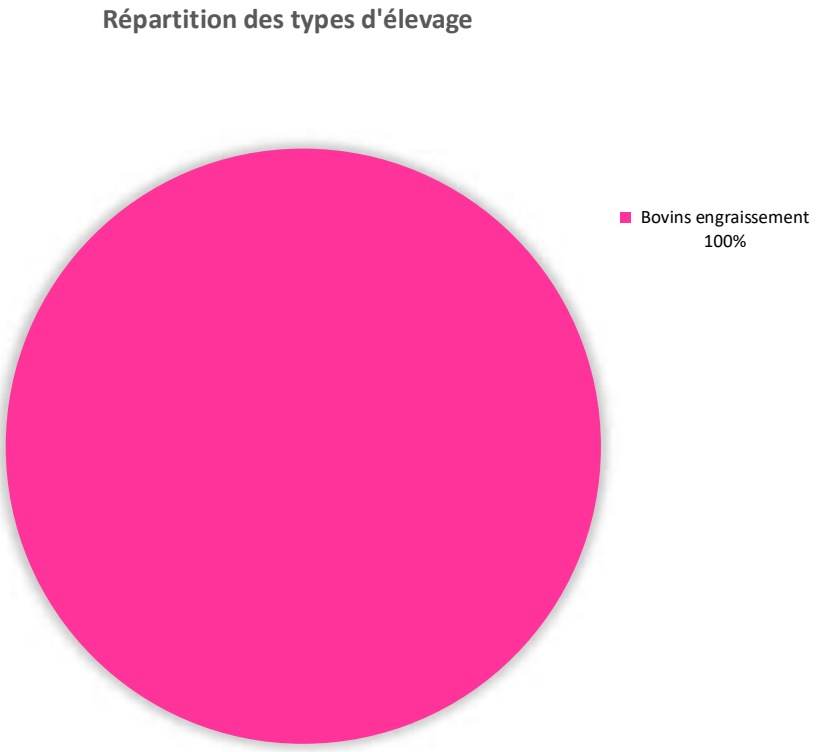


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 1 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées, 3 exploitations essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune d'un éleveur de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 102 ha soit légerment en dessous de la SAU moyenne du secteur Vallée Thérain Aval (136 ha).

1 exploitation d'élevage est située dans un hameau au sud de la zone urbaine et 2 corps de ferme se répartissent dans le centre-bourg.

2 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :

- 1 exploitant céréalier est engagé dans 1 démarche de vente en circuit court: il vend du foin pour chevaux à la ferme
- 1 exploitant propose une aire de camping-car et caravanes

1 exploitant est investi dans une démarche qualité (Label Bas Carbone)

3 exploitants sont investis dans la vie locale (mandat d'élu, déneigement, fauchage, entretien chemins ruraux).

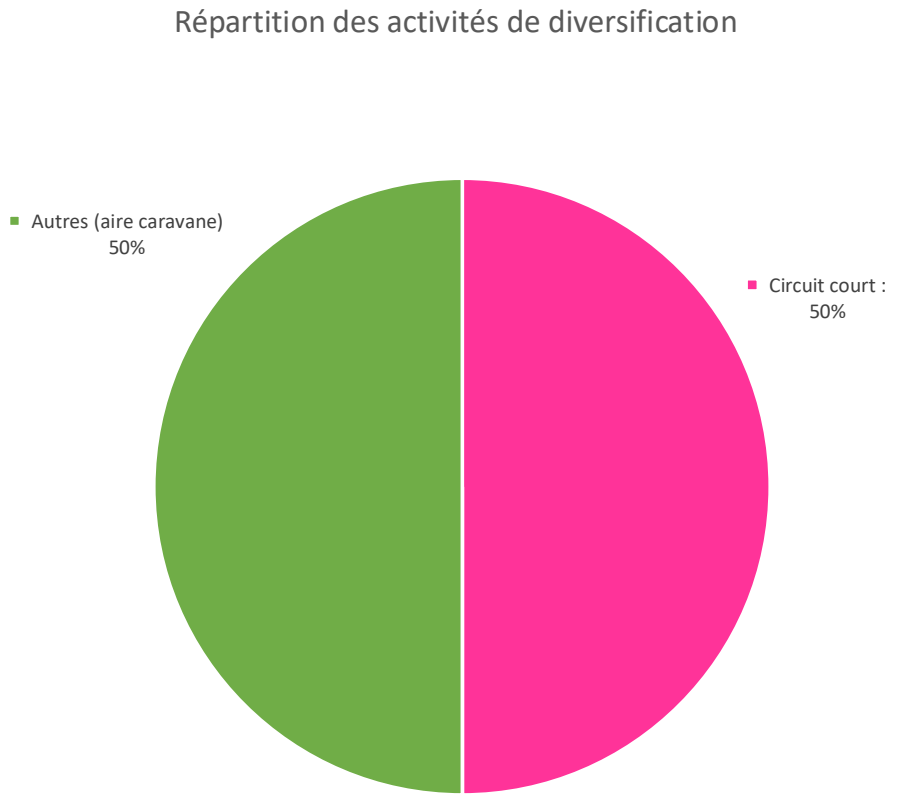


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

2 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de maraîchage en périphérie du village
- 1 projet de vente directe avec la mise en place d'un distributeur automatique
- 1 projet agritourisme avec la création d'hébergement à la ferme
- 1 projet de création d'élevage ovins sur prairies permanentes
- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 1 projet de construction de bâtiment d'élevage
- 2 projets de production d'énergie renouvelable: photovoltaïque et biomasse (agroforesterie, bois déchiqueté)

**Répartition des projets de diversification**

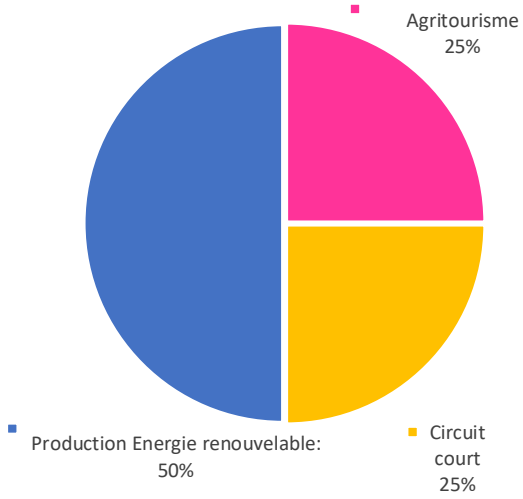


**Répartition des projets de développement**

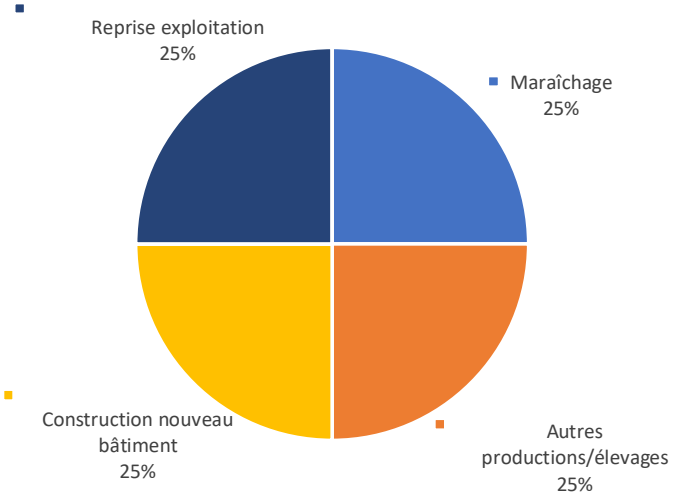


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets
- Le passage de quads et moto dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux aménagements de la voierie, aux stationnements gênants sur la chaussée (ex : rue des Ecoles, rue de l'Eglise), à l'étroitesse des voies (ex : rue du Chêne Godart), au franchissement de carrefour au niveau de la D1001
- 2 exploitants signalent un conflit de voisinage : traitement au pied des clôtures et travail le dimanche
- 2 exploitants font part d'un problème de ruissellement
- 1 exploitant espère ne pas être sous contrainte des Bâtiments de France par rapport à des projets d'aménagement et d'une nouvelle construction de bâtiment d'élevage
- Le conseil départemental de l'Oise a planté des haies le long du parcellaire d'un exploitant sans véritable concertation en amont, ce dernier a fait une demande de conventionnement d'entretien de ces haies auprès du Département, il est en attente de retour.

**Répartition des problématiques rencontrées**

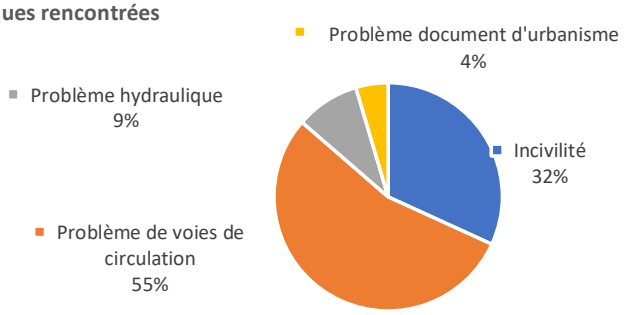


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de WARLUIS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

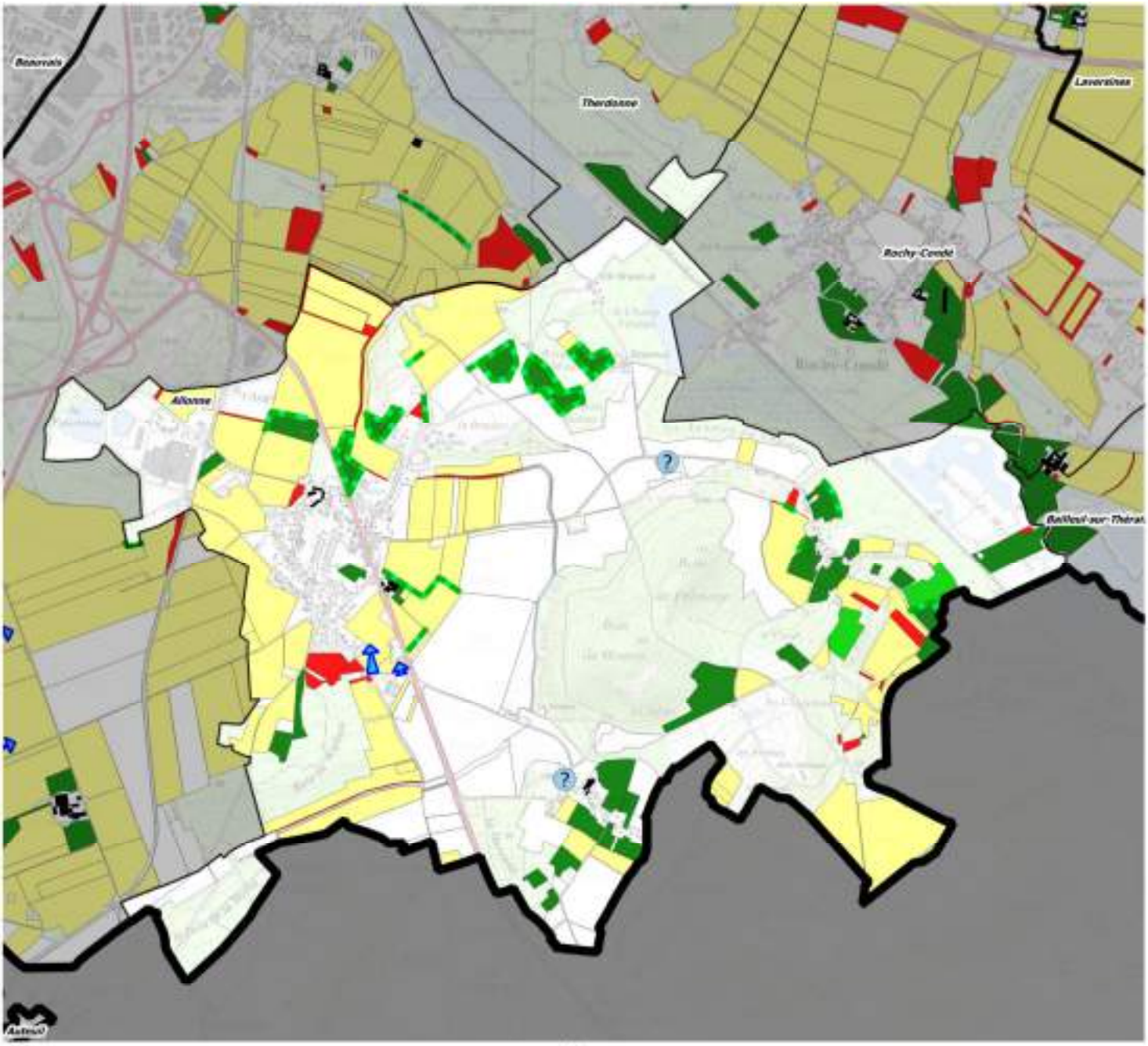


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

N

0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de WARLUIS - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de WARLUIS - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

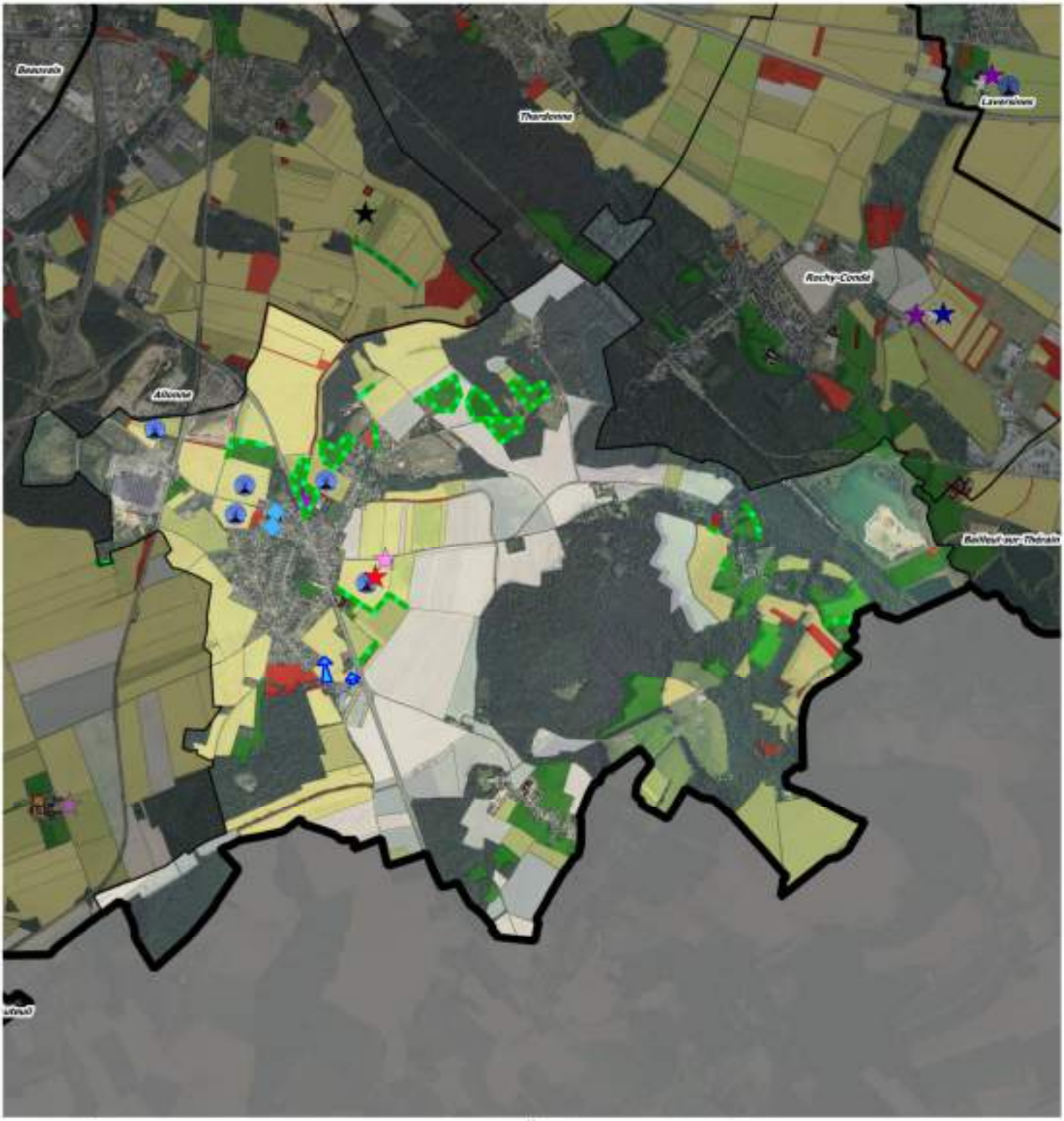


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Légende des cartes "Commune"

Occupation du sol :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, zone tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné

Bâti agricole enquêté :

- habitation
- annexe
- bâtiment matériel
- bâtiment de stockage production
- bâtiment de stockage fourrage
- diversification
- serre
- bâtiment ou installation d'élevage
- silo maïs
- installations de centre équestre
- campus vert
- méthanisation
- Haie recensée lors des enquêtes agricoles
- Ruissellement évoqué lors des enquêtes
- Stagnation d'eau recensée

Projets agricoles recensés :

- délocalisation du siège d'exploitation
- bâtiment d'élevage
- bâtiment matériel
- stockage de production
- stockage de fourrage
- habitation
- agritourisme
- agritourisme / diversification / vente directe
- bâtiment (non précisé)
- rénovation pour matériel
- rénovation pour logement
- rénovation pour agritourisme
- rénovation pour atelier de transformation
- rénovation pour magasin
- rénovation pour changement de destination
- maraîchage
- miscanthus
- arboriculture
- agroforesterie
- vigne
- aire de stockage grumes
- éolien privé
- photovoltaïque au sol
- méthanisation
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

# Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## *Atlas Secteur 4 :*

## *Boutonnière du Bray*

octobre 2022

| | | |
|---|---|---|
| Auneuil | Auteuil | Aux Marais |
| Berneuil en Bray | Frocourt | Goincourt |
| Saint Leger en Bray | Saint Martin le Nœud | |

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

# Avant-propos

Ce document a été réalisé après analyse des données issues des enquêtes réalisées en mai et juin 2022 par la Chambre d'agriculture, auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour les communes ayant moins de trois sièges d'exploitations agricoles, ou pour lesquelles moins de trois exploitants ont été enquêtés, la règle du secret statistique s'applique et impose donc de ne pas divulguer les données issues de ces enquêtes.

Dans ce cas, seule la cartographie relative à l'activité agricole de la commune est diffusée dans le présent atlas.

# SOMMAIRE


Page 1 : Secteur Boutonnière du Bray

Page 15 : commune de Auneuil

Page 30 : commune de Auteuil

Page 41 : commune d'Aux Marais

Page 45 : commune de Berneuil en Bray

Page 57 : commune de Frocourt

Page 67 : commune de Goincourt

Page 70 : commune de Saint Leger en Bray

Page 74 : commune de Saint Martin le Noeud

Page 78 : Annexe (légende cartographie)

Fiche secteur: **BOUTONNIERE DU BRAY**

Nombre d'exploitations en activité : 40 Nombre d'exploitations enquêtées : 33

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 7 |
| En Société | 26 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 7 |
| EARL | 8 |
| SCEA | 2 |
| GAEC | 1 |
| SARL | 1 |
| Non renseigné | 2 |

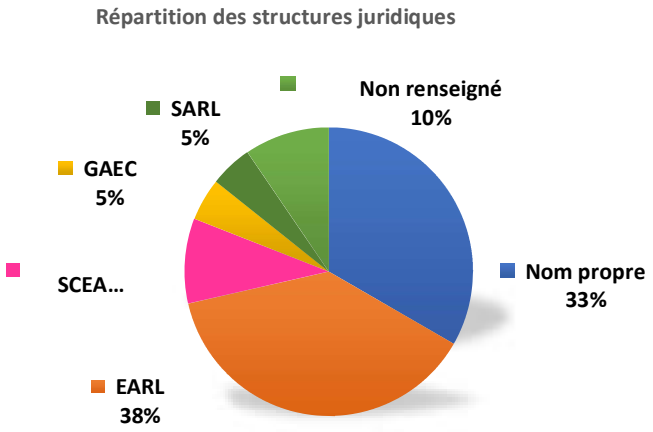


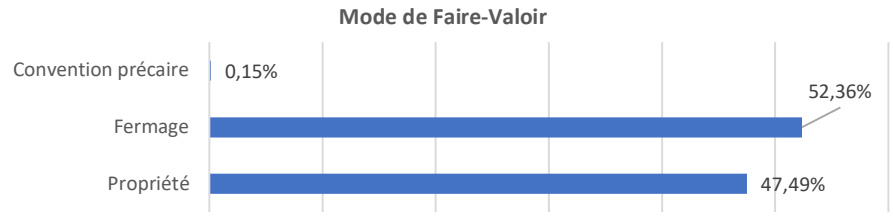


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 42 | 41 |
| Associés exploitants | 7 | 7 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 10,5 | 11 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 61 |
| Personnes à temps partiel** | 7 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 5 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

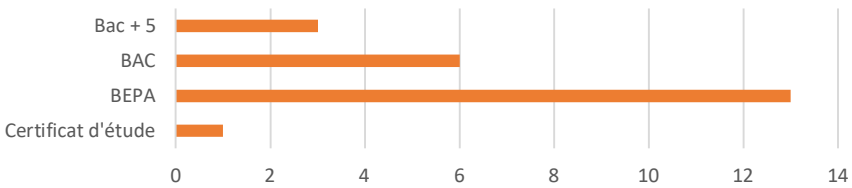


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 46,5 |
| Age minimum | 28 |
| Age maximum | 67 |

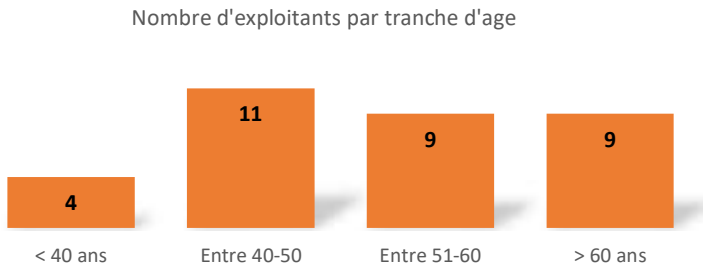


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 8 |
| Croisière | 11 |
| Developpement | 12 |
| Jeune agriculteur | 2 |

| Succession | Nombre |
|---|---|
| Non concerné(e) | 16 |
| Inconnue | 6 |
| Prévue hors cadre familial | 4 |
| Prévue dans le cadre familial | 3 |
| Non renseigné | 4 |

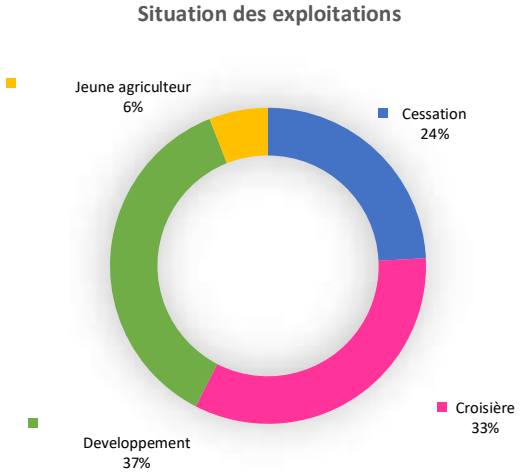


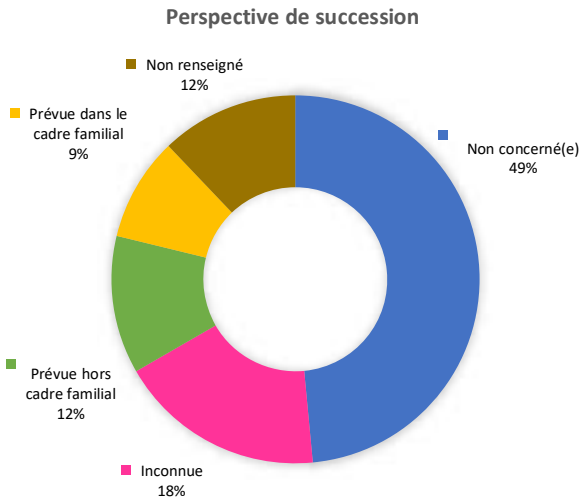


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | **3 942 ha *** |
| **SAU moyenne** | 124 ha |
| **SAU minimum** | 3 ha |
| **SAU maximum** | 383 ha |

** La SAU de 3 exploitants est non communiquée*

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 2 |
| Maximum | 14 |

| | |
|---|---|
| Nombre d'irrigants | 6 |
| Surface irrigable | NC ha |
| Surface irriguée | NC ha |
| Surface drainée | 61 ha |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 7 |
| Entre 50 et 99 ha | 3 |
| Entre 100 et 149 ha | 8 |
| Entre 150 et 199 ha | 5 |
| > 200 ha | 7 |

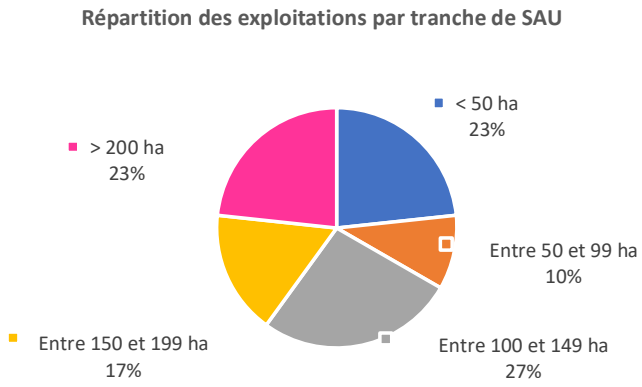


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **2612** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 2180 |
| Oléagineux | 322 |
| Colza | 302 |
| Tournesol | 13 |
| Autres oléagineux | 7 |
| Protéagineux | 110 |
| **Cultures industrielles** | **186** |
| Betteraves sucrières | 173 |
| Lin fibres | 13 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **871** |
| Permanentes | 767 |
| Temporaires | 105 |
| **Jachères** | **27** |
| **Fourrage** | **188** |
| **Maraichage** | **0,12** |
| **Autres cultures*** | **57** |

** épeautres, blé ancien, lentilles….*

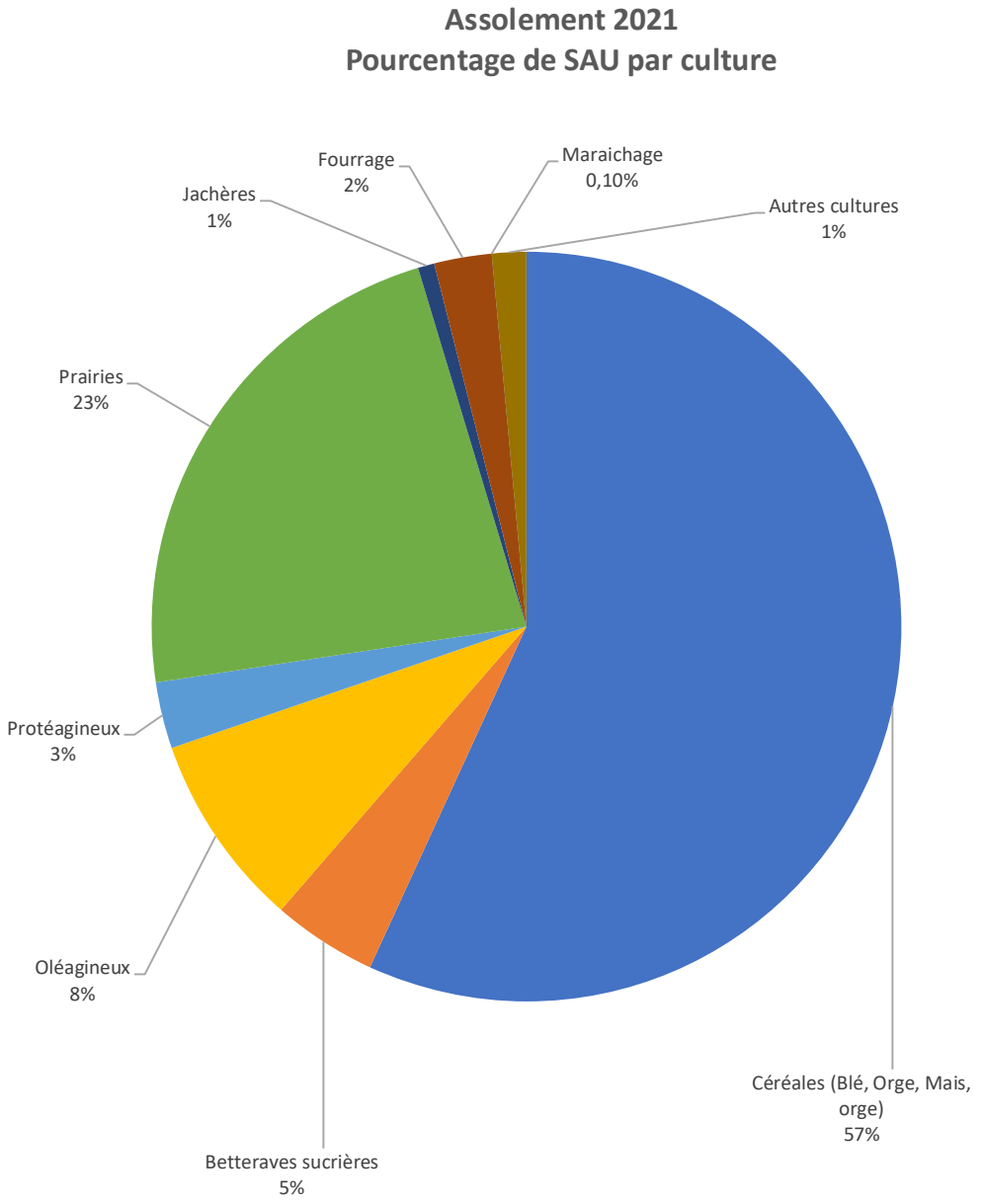


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** **15**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 9 | 1115 |
| Bovins allaitant | 7 | 375 |
| Bovins engraissement | 3 | 168 |
| Equins | 1 | 10 |
| Volailles de chair | 1 | 8 |
| Porcins | 2 | 100 |
| Canards gras | 1 | 500 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

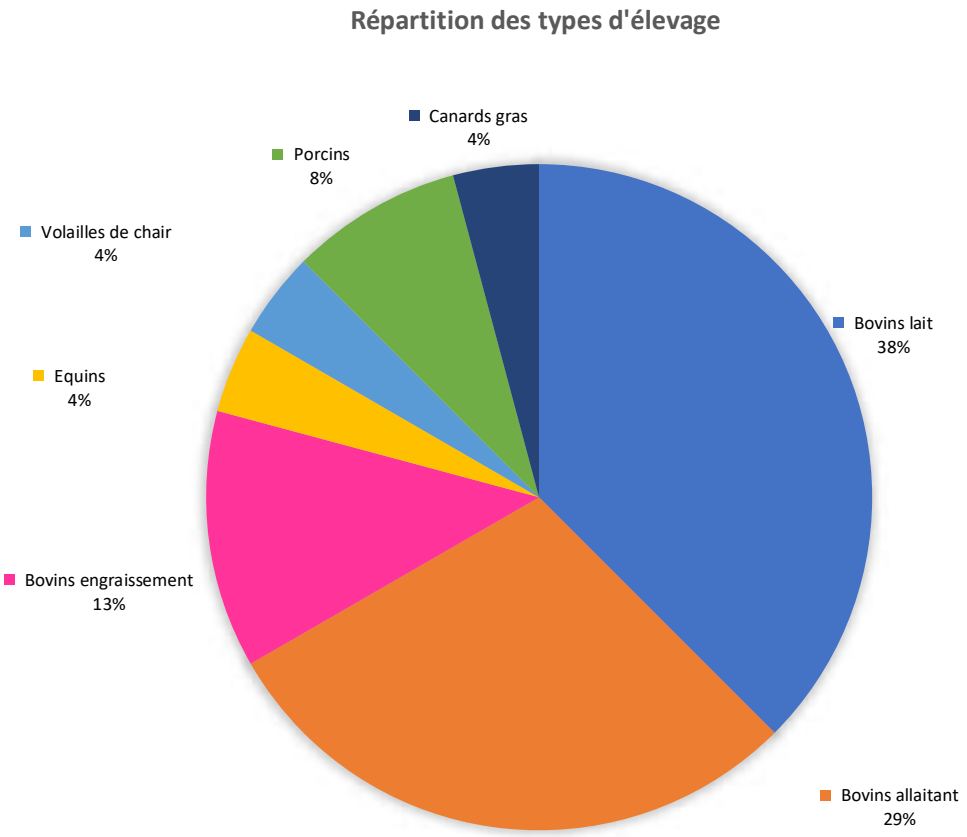


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 8 |
| ICPE** Autorisation | 1 |
| ICPE Déclaration | 3 |
| ICPE Enregistrement | 3 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarches qualité

### Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité

| *Démarche* | *Nombre d'exploitants engagés* |
|---|---|
| Aucune démarche | 13 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 20 |

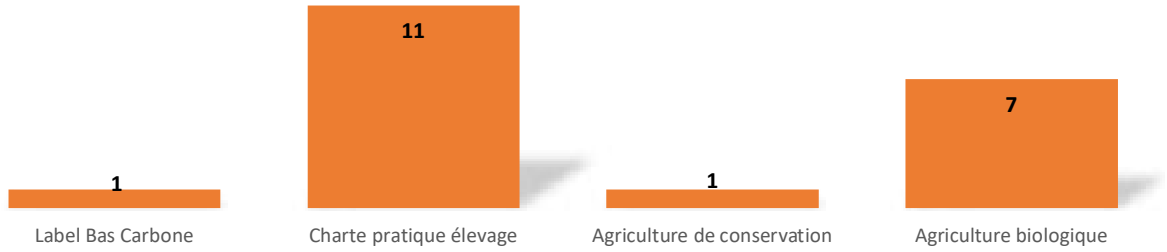


| *Niveau de certification environnementale* | *Nombre d'exploitants* |
|---|---|
| Niveau 1 | 0 |
| Niveau 2 | 0 |
| Niveau 3 (HVE) | 0 |

## Démarche environnementale

| **Contrats environnementaux** | *Nombre* |
|---|---|
| MAEC | 7 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

### Cultures à bas niveau d'intrant (BNI)

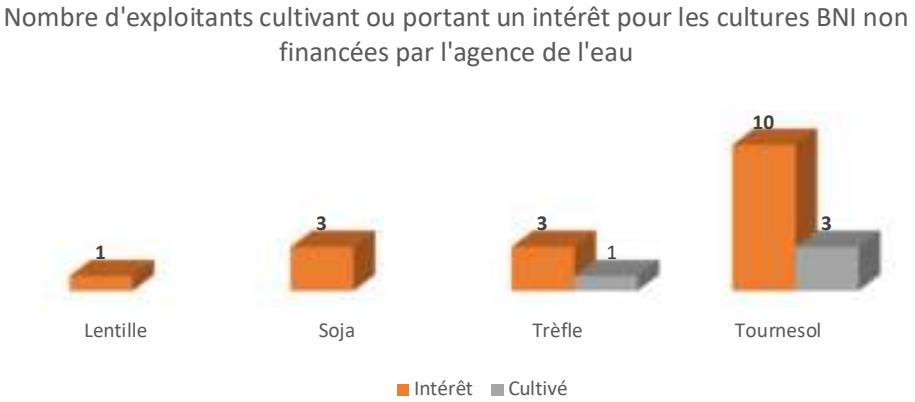


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Diversification agricole

| | *Nombre d'activités* | |
|---|---|---|
| **Agritourisme:** | **1** | |
| Accueil à la ferme, hébergement et restauration | 1 | |
| Location de salle | 0 | |
| **Prestations agricoles** | **5** | |
| Entreprise travaux agricoles | 2 | |
| Travail à façon | 3 | |
| **Circuit court :** | **7** | |
| Transformation de produits | 3 | |
| Vente directe | 4 | |
| **Production Energie renouvelable:** | **3** | |
| Panneaux solaires | 1 | |
| Autre production d'énergie renouvelable (biomasse) | 2 | |
| Somme puissance photovoltaïque kWc | 100 | en revente totale |
| **Maraichage** | **2** | |
| **Pension de chevaux** | **2** | |
| **Autre (aire camping car, pension d'animaux…)** | **2** | |

**Nombre d'exploitants ayant au moins une activité de diversification : 12 s**oit 36% des exploitants sur le secteur

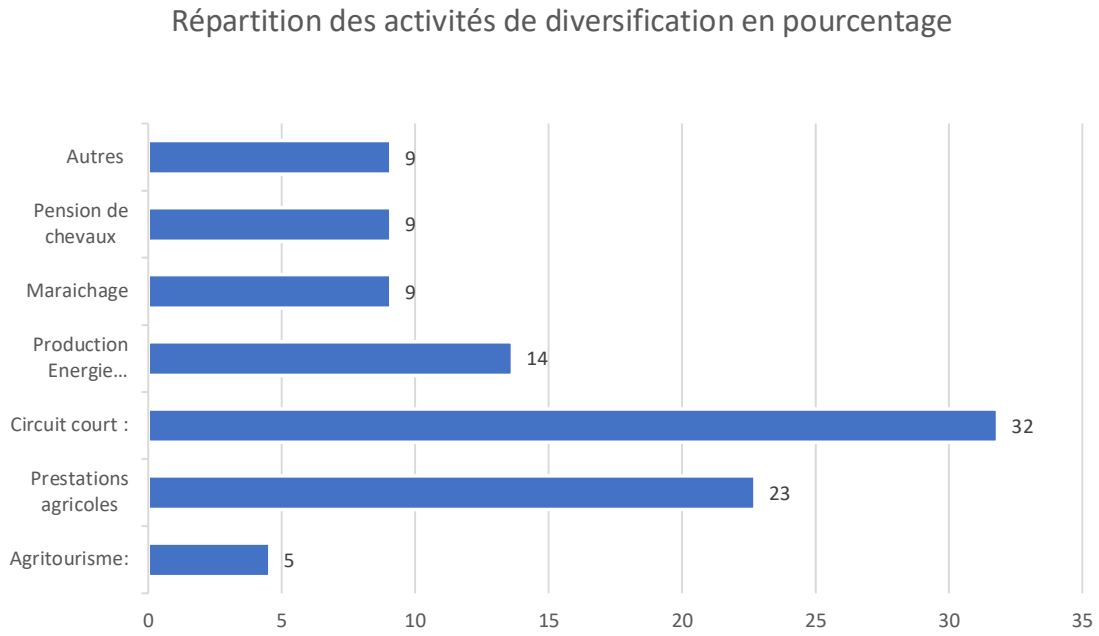


En terme de diversification, 4 exploitants dont 3 éleveurs sont engagés dans une démarche de **circuit court**

- 1 éleveur de bovins et de palmipèdes vend en magasin à la ferme des caissettes de viande bovine (en transfomation externalisée) et des conserves de canard gras stérilisées (en transformation à la ferme)
- 1 éleveur de bovins vend en magasin à la ferme des caissettes de viande, de l'huile de Tournesol et de cameline ainsi que des lentilles issues de l'exploitation (en transformation externalisée), la vente se fait également auprès d'AMAP
- 1 éleveur de porcins plein air vend des caissettes de viande en magasin à la ferme (en transformation externalisée), des légumes, des produits fruits rouges issus de l'exploitation (en transformation à la ferme) ainsi que des produits en revente. La vente se fait également auprès d'AMAP, de grandes surfaces, de grossistes ainsi que sur des marchés
- 1 céréalier pratique le maraichage (production de rhubarbe) qu'il vend sur les marchés de plein vent

## Projets des exploitations agricoles sur le secteur

| **Projets de diversification** | ***Nombre d'exploitants concernés*** |
|---|---|
| **Agritourisme** | **10** |
| Accueil à la ferme | 4 |
| Location de salle | 6 |
| **Prestations agricoles** | **8** |
| Travail à façon | 5 |
| Entreprise travaux agricoles | 3 |
| **Energie renouvelable** | **23** |
| Panneaux solaires | 17 |
| Méthanisation | 3 |
| Autres énergies renouvelables | 3 |
| **Circuit Court** | **14** |
| Vente directe | 7 |
| Transformation de produits agricoles | 7 |
| **Pension de chevaux** | **6** |

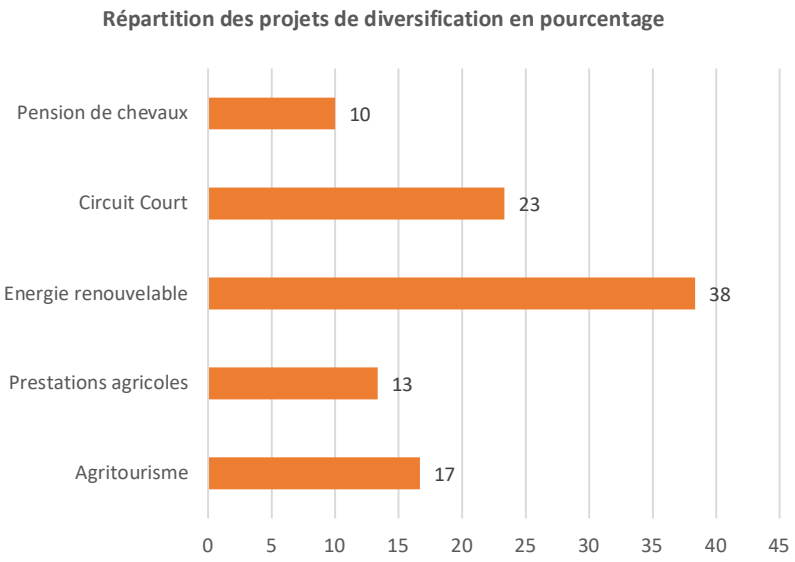


| **Autres projets de développement** | |
|---|---|
| Maraîchage | **4** |
| Autres productions/élevages | **3** |
| Augmentation cheptel | **5** |
| Construction nouveau bâtiment | **14** |
| Agrandissement bâtiment | **8** |
| Délocalisation | **3** |
| Reprise exploitation/agrandissement | **11** |
| Irrigation | **3** |
| Arboriculture | **3** |
| Conversion bio | **2** |

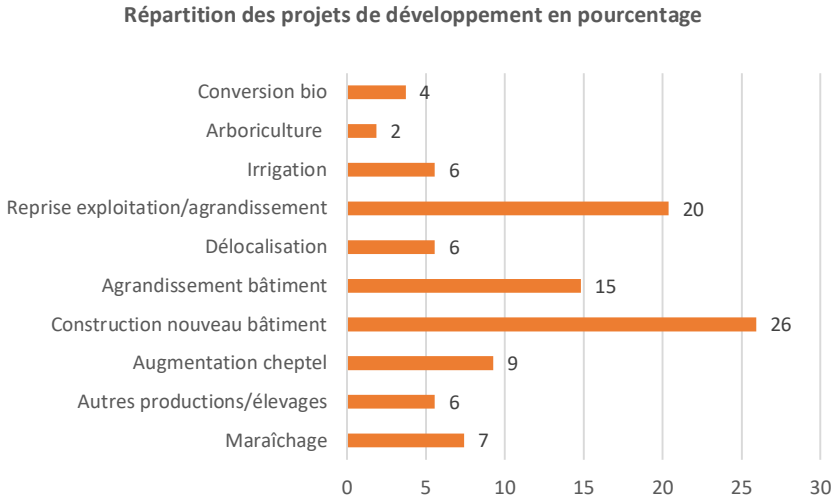


17 projets photovoltaïque dont 7 déclarés en lien avec un projet de construction de bâtiment et 1 projet au sol

7 projets de vente en circuit court avec transformation de produits agricoles (foin, huile, caissettes de viande…)

**21 exploitants portent au moins 1 projet de diversification/développement sur le secteur**

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Problématiques rencontrées par les exploitants sur le secteur

| | *Nombre de problémes* |
|---|---|
| **Incivilité** | **41** |
| Déchets/dépots | 19 |
| Quads/motos | 19 |
| Conflits voisinages | 3 |
| **Problème de voies de circulation** | **57** |
| Entretien chemins | 12 |
| Stationnement gênant | 14 |
| Aménagement de la voierie | 15 |
| Etroitesse des voies | 7 |
| Franchissement carrefour | 9 |
| **Problème document d'urbanisme** | **3** |

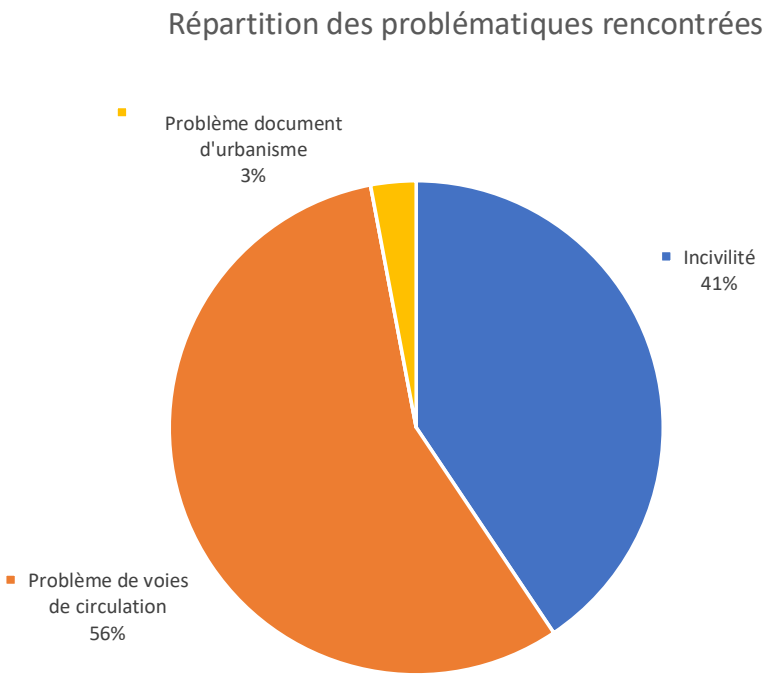


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire - secteur 4*

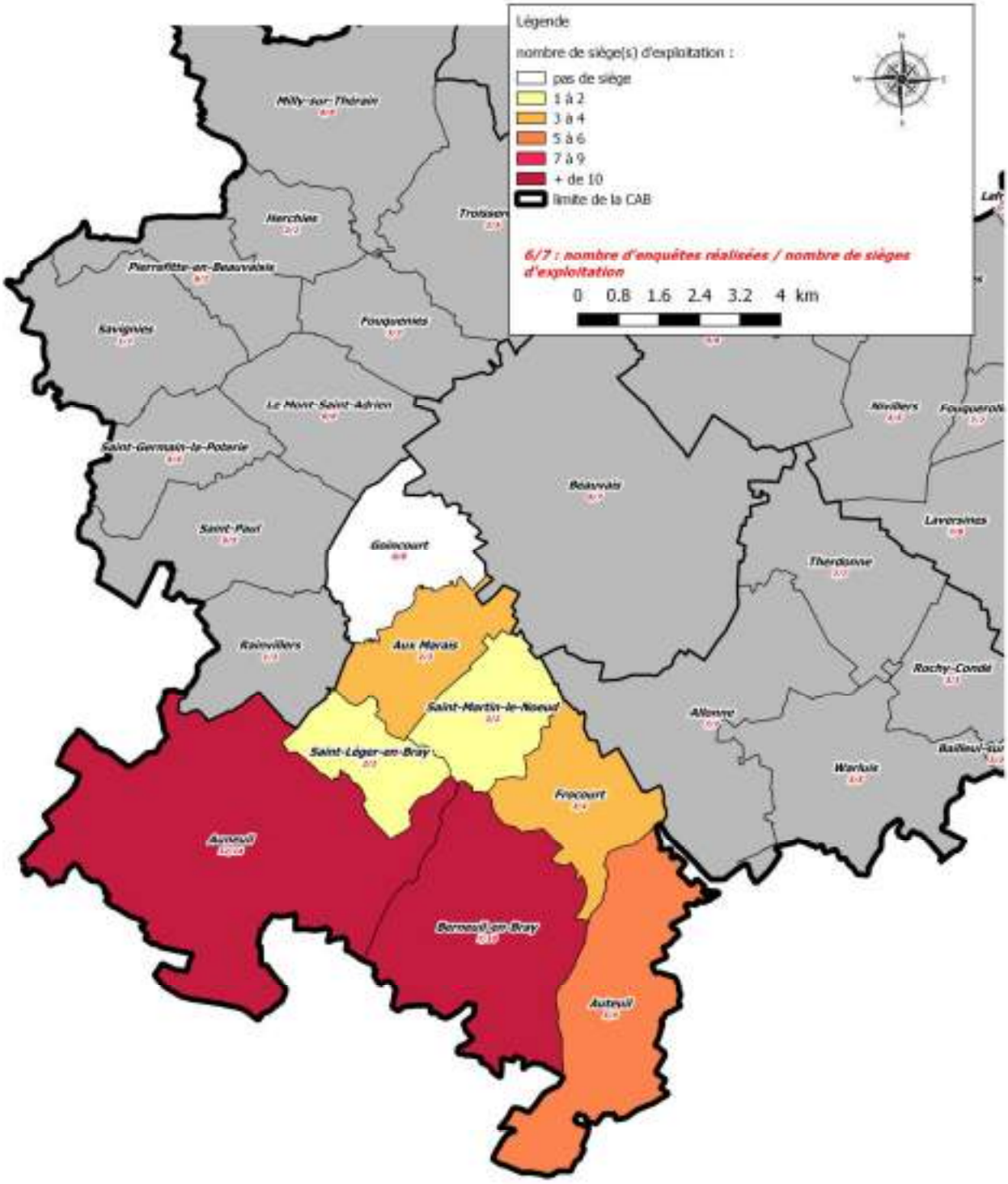


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation du parcellaire agricole - secteur 4*

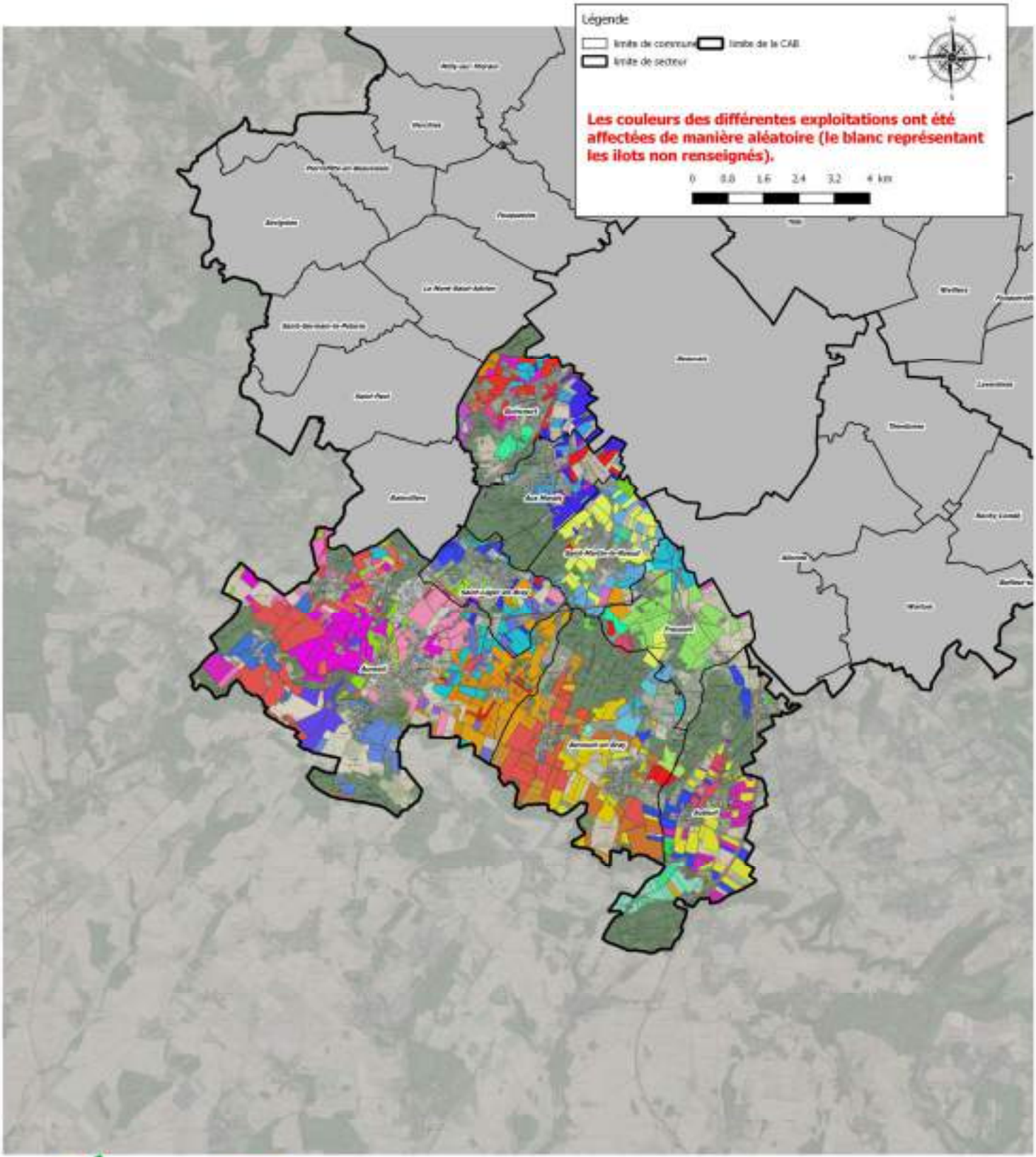


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Occupation du sol - secteur 4*

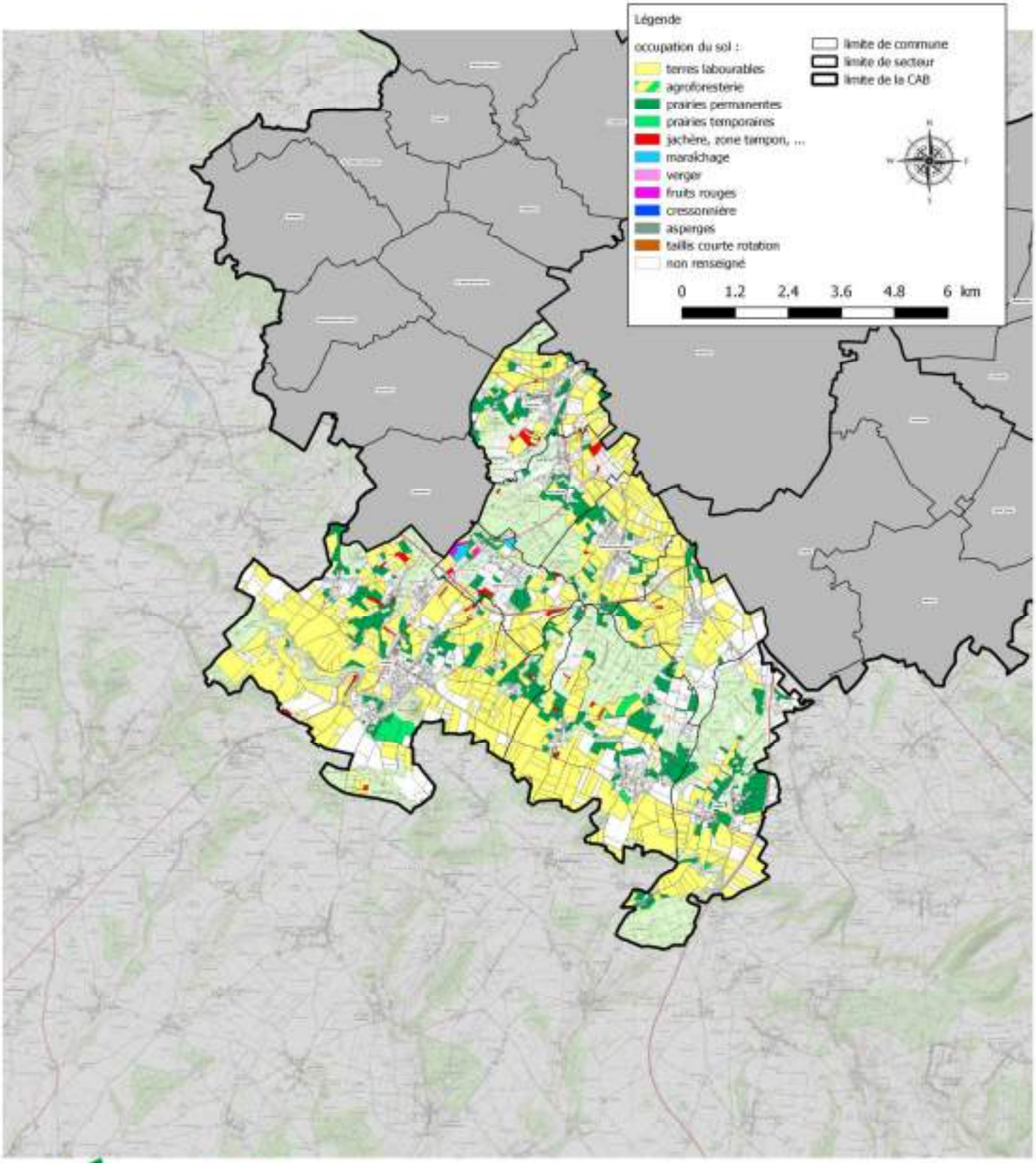


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des élevages recensés lors des enquêtes - secteur 4*

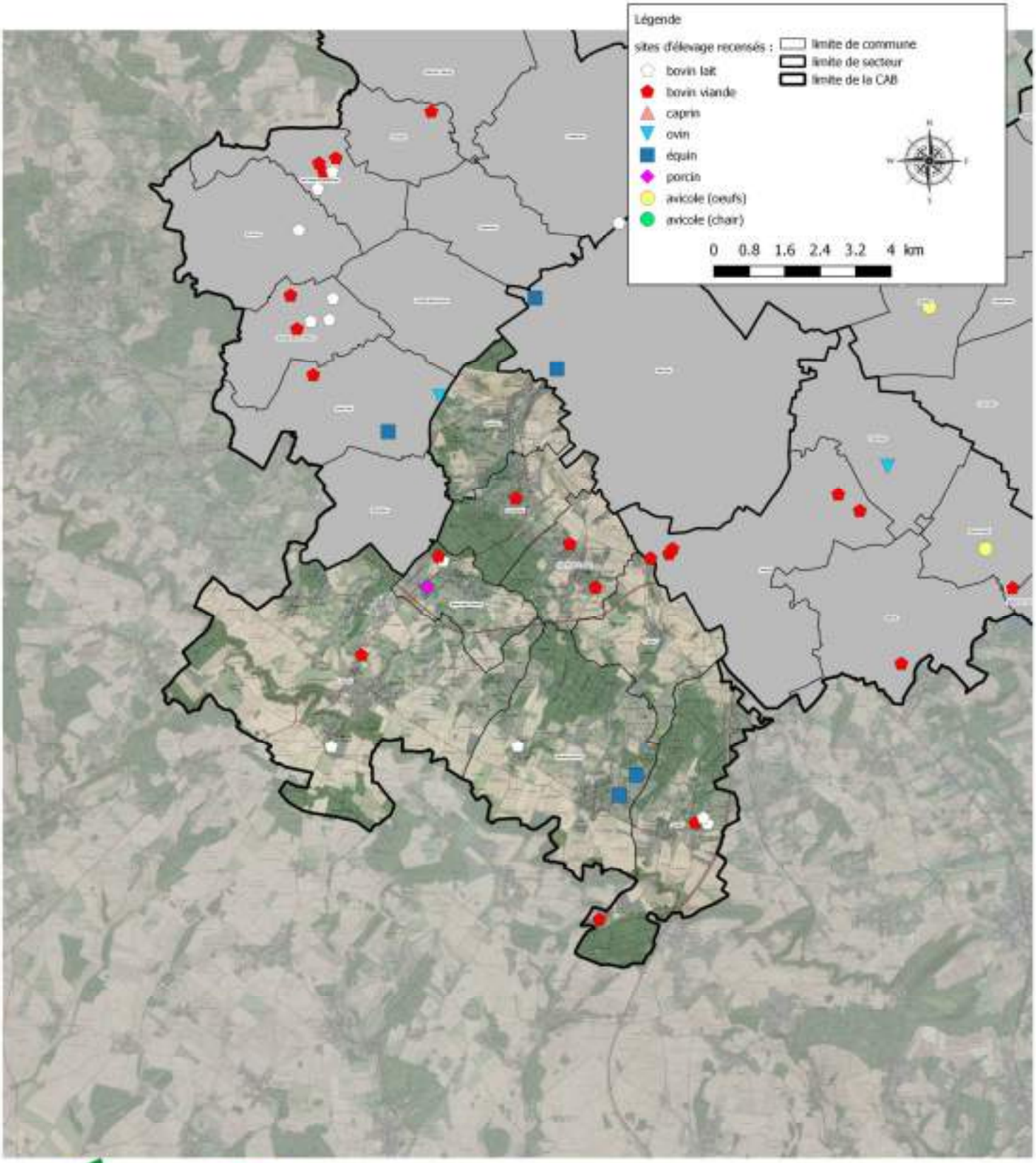


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Repérage des projets agricoles - secteur 4*

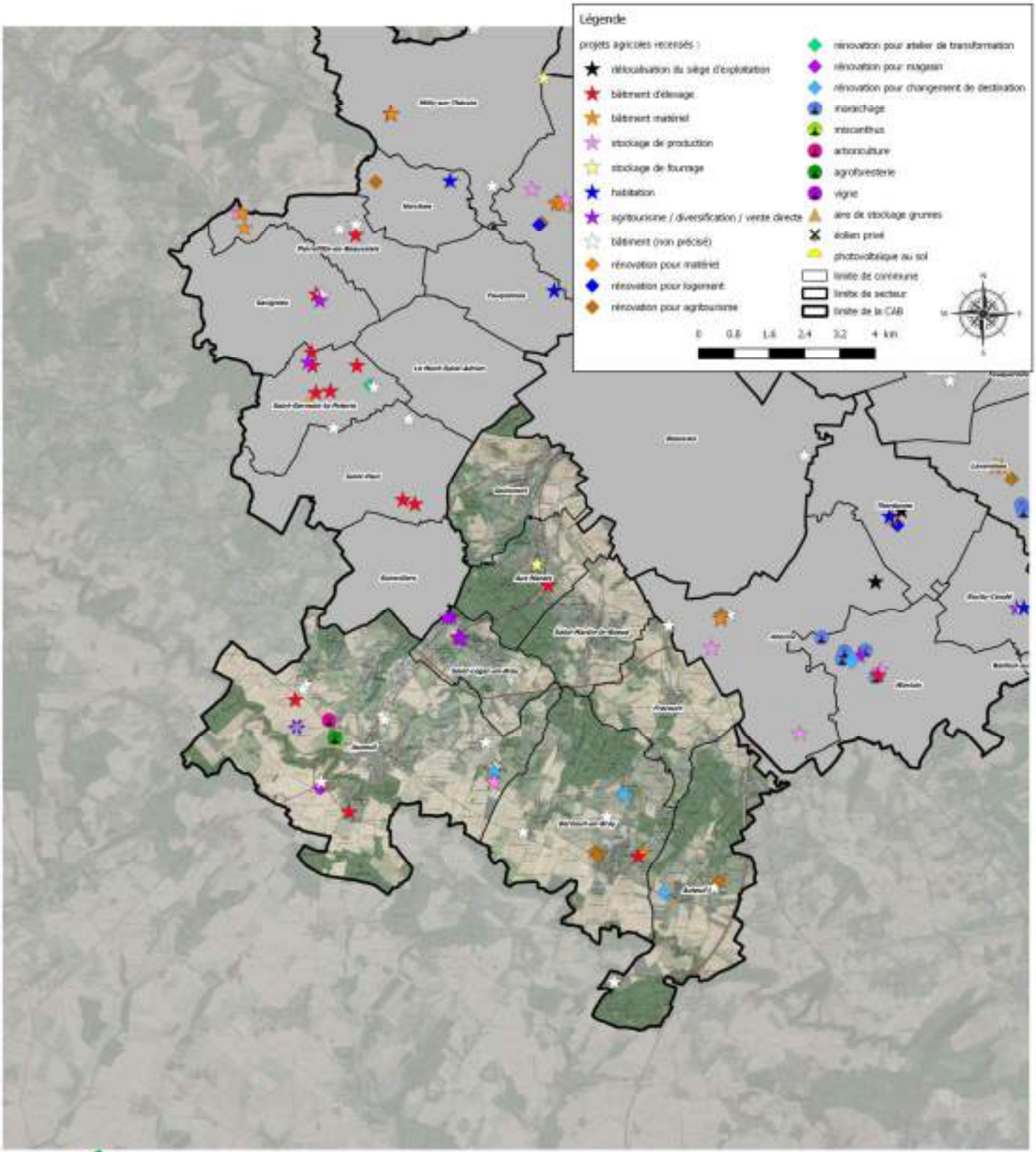


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Difficultés de circulation et incivilités recensées - secteur 4*

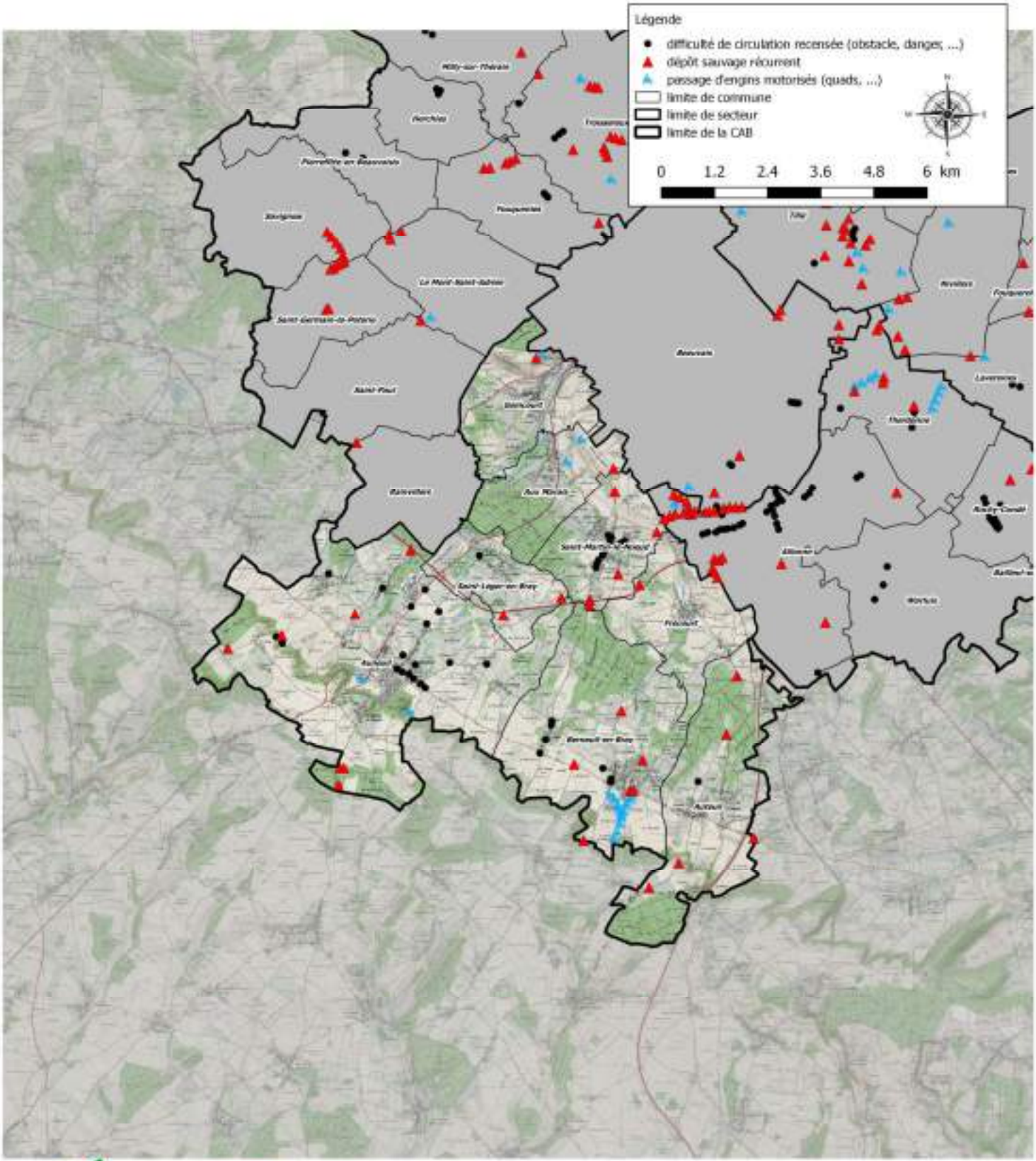


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **AUNEUIL**

Nombre d'exploitations en activité : 14 Nombre d'exploitations enquêtées : 12

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 5 |
| En Société | 7 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 6 |
| EARL | 2 |
| SCEA | 4 |

Répartition des structures juridiques

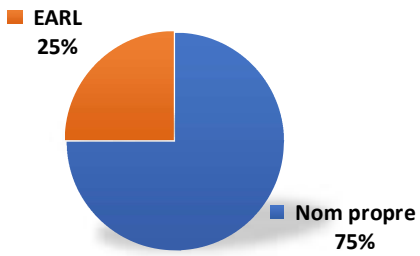


Mode de Faire-Valoir

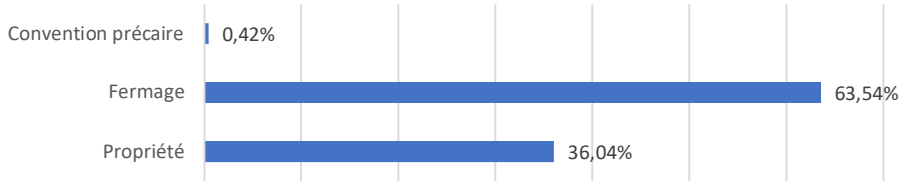


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 14 | 14 |
| Associés exploitants | 4 | 4 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 4,5 | 6 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 26 |
| Personnes à temps partiel** | 2 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

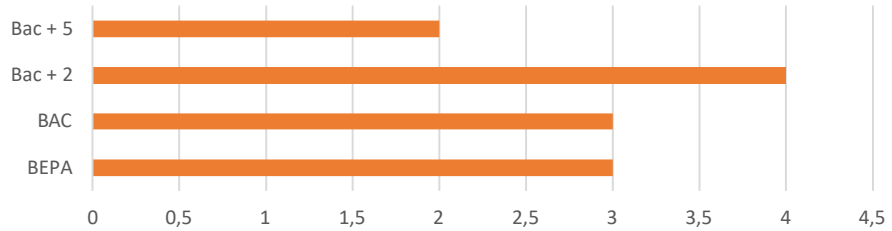


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 48 |
| Age minimum | 26 |
| Age maximum | 71 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

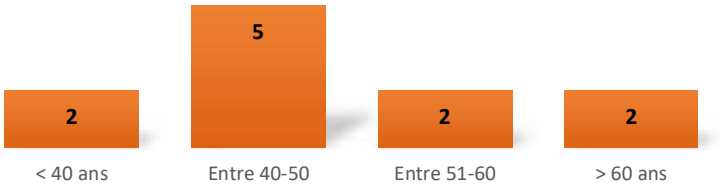


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 2 |
| Croisière | 3 |
| Développement | 4 |
| Non renseigné | 3 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 6 |
| Inconnue | 1 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 3 |

Situation des exploitations

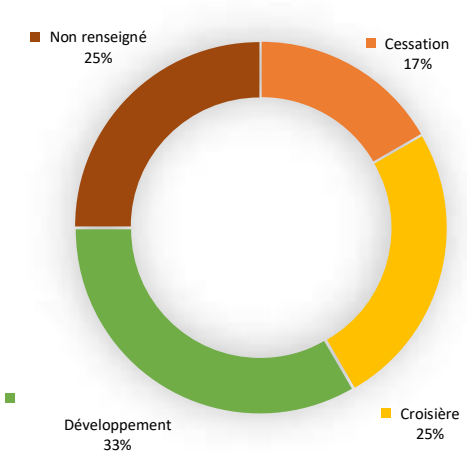


Perspective de succession

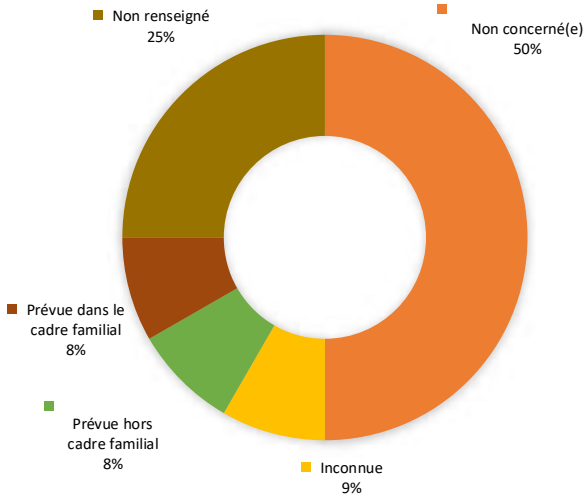


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 541 ha |
| **SAU moyenne** | 120 ha |
| **SAU minimum** | 0 ha |
| **SAU maximum** | 383 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 3 |
| Maximum | 12 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 100 et 149 ha | 3 |
| > 200 ha | 3 |
| Non renseigné | 3 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

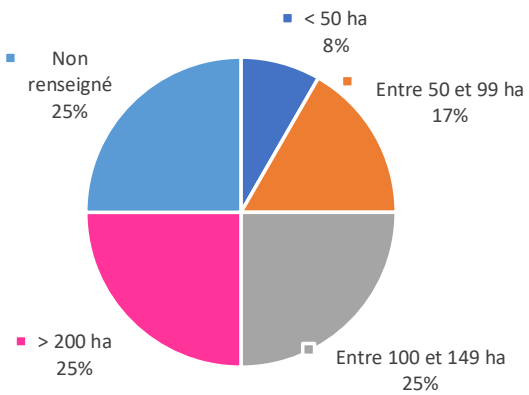


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **1079** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 862 |
| Oléagineux | 194 |
| Colza | 171 |
| Tournesol | NC |
| Protéagineux | 23 |
| **Cultures industrielles** | **84** |
| Betteraves sucrières | 71 |
| Lin fibres | 13 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **336** |
| Permanentes | 239 |
| Temporaires | 97 |
| **Jachères** | **14** |
| **Fourrage** | **34** |
| **Autres cultures*** | **17** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

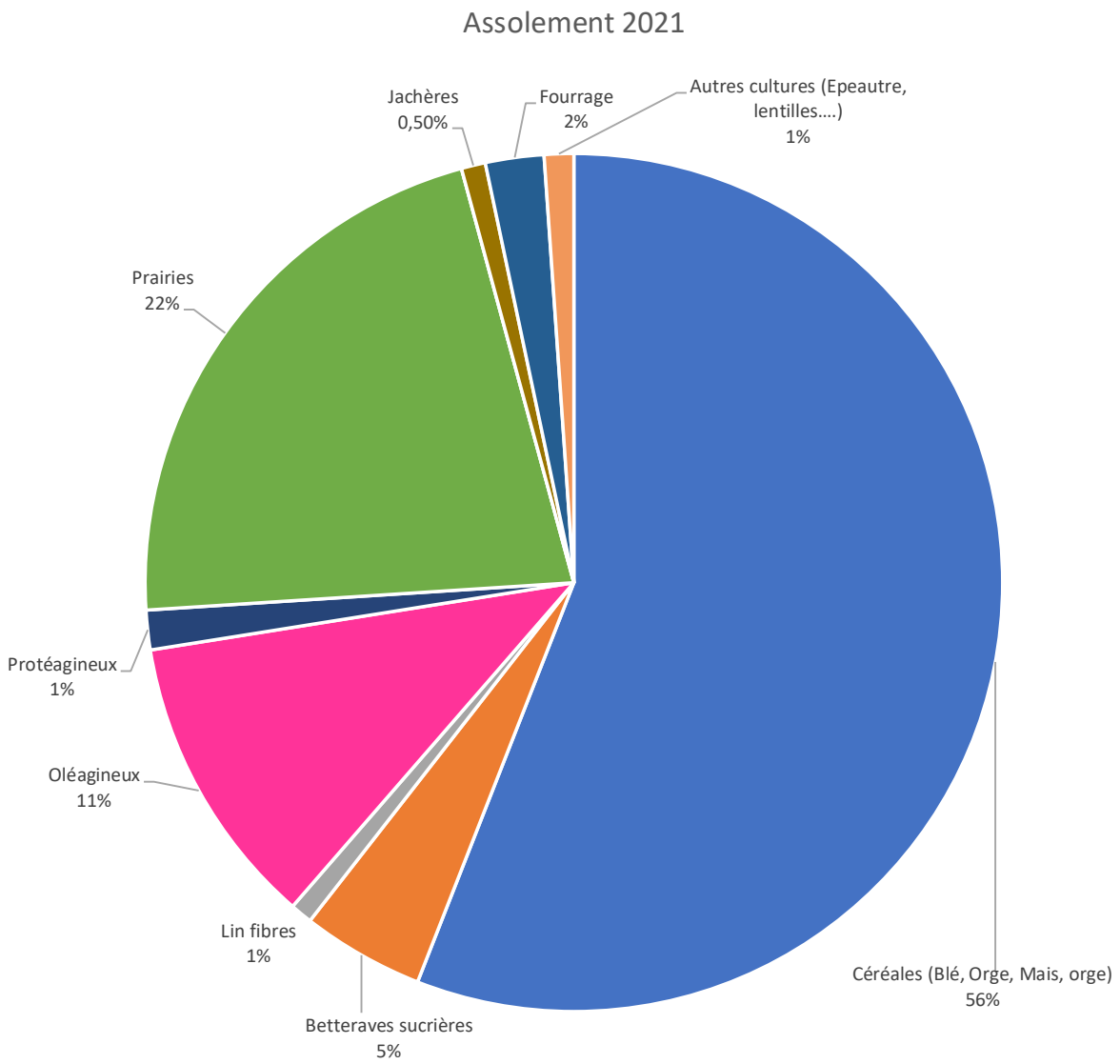


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 3

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 3 | 400 |
| Bovins allaitant | 1 | 70 |
| Canards gras | 1 | 500 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

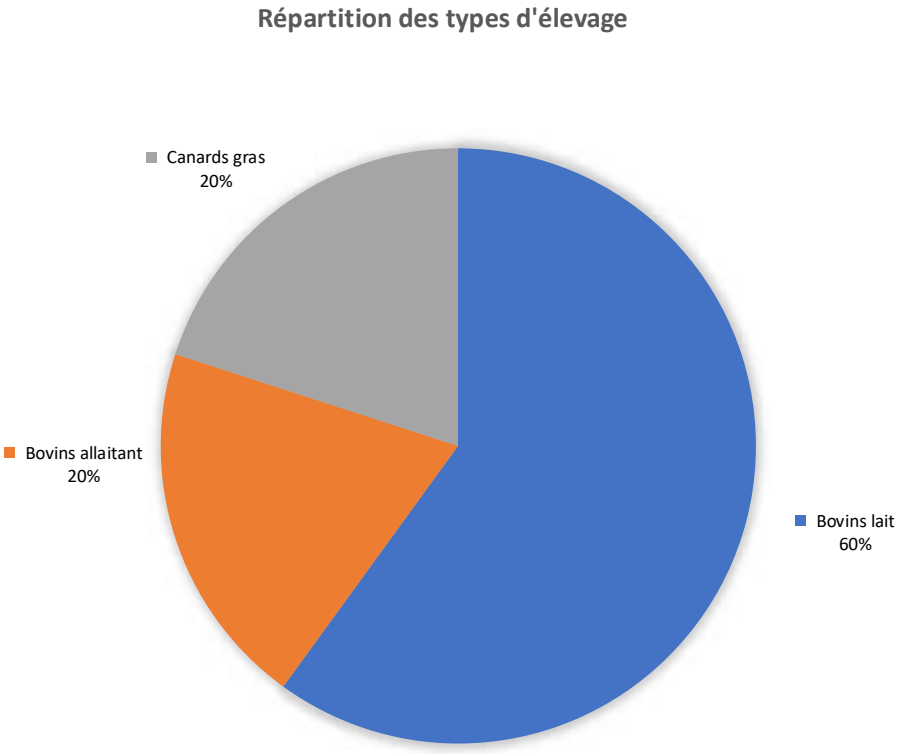


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |
| ICPE Enregistrement | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une (ou plusieurs) démarche (s) de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 6 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 6 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 4 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 12 exploitations essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 3 éleveurs : 2 éleveurs de bovins et 1 éleveur de canards gras.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 120 ha, soit dans la moyenne de la SAU moyenne du secteur Boutonnière du Bray (124 ha). Cependant cette donnée est faussée car 3 structures n'ont pas souhaité déclarer leur SAU.

2 exploitants prévoient une cessation d'activité à moyen terme.

9 exploitations se répartissent dans les différents hameaux de la commune et 3 corps de ferme sont insérés dans le centre-urbain.

4 exploitants pratiquent une activité de diversification :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 2 exploitants sont engagés dans une démarche de circuit court: 1 céréalier pratique le maraichage (production de rhubarbe) qu'il vend sur les marchés de plein vent. 1 éleveur de bovins et de palmipèdes vend en magasin des caissettes de viande bovine (en transformation externalisée) et des conserves de canards gras stérilisées (en transformation à la ferme).
- 1 exploitant propose une prestation de pension d'animaux
- A noter la présence d'hébergements "Campus Vert" dédiés aux étudiants qui se situent dans un des hameaux de la commune et qui sont la propriété d'un agriculteur enquêté dont le siège est hors territoire d'étude.

6 exploitants sont investis dans une démarche qualité (agriculture biologique et charte de bonnes pratiques élevage)

2 exploitants sont impliqués dans la vie locale (déneigement, mandat d'élu).

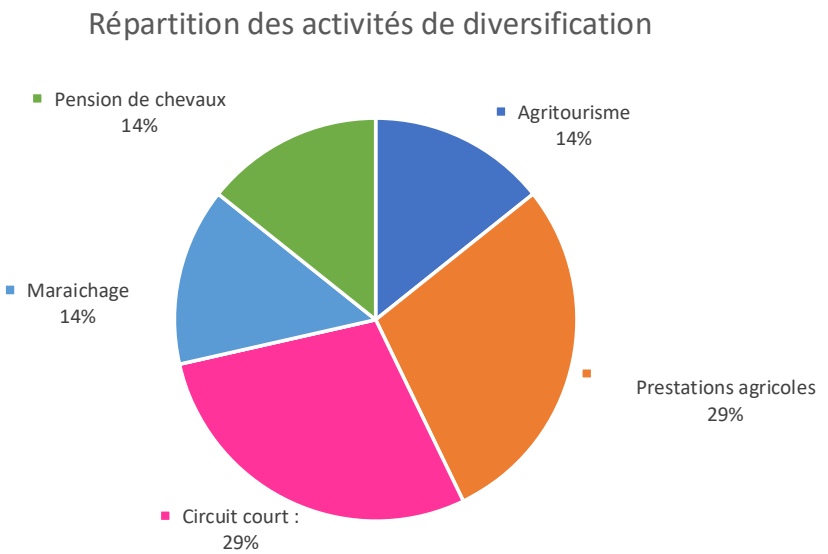


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

11 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 4 projets agritourisme avec la réhabilitation du corps de ferme en hébergement et 3 projets de location de salle
- 7 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 10 projets de production d'énergie renouvelable dont 7 projets photovoltaïques sur nouveaux bâtiments, 1 projet de création d'une unité de méthanisation collective et 2 projets d'autres énergies renouvelables (éolienne et biomasse)
- 1 projet de vente en circuit court : 4 projets de transformation de produits agricoles et 4 projets de vente à la ferme
- 5 projets de pension de chevaux et 1 projet de centre équestre
- 4 projets de maraîchage
- 3 projets d'autres cultures /élevage
- 3 projets d'augmentation de cheptel
- 5 projets d'agrandissement de bâtiment
- 8 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 3 projets de délocalisation du corps de ferme
- 1 projet d'arboriculture
- 3 projets d'irrigation
- 1 projet de conversion en agriculture biologique

Répartition des projets de diversification

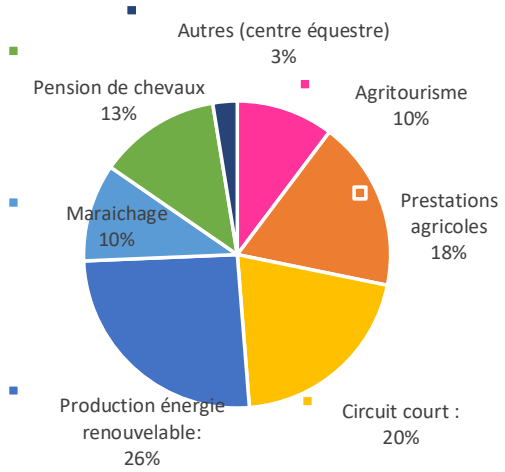


Répartition des projets de développement

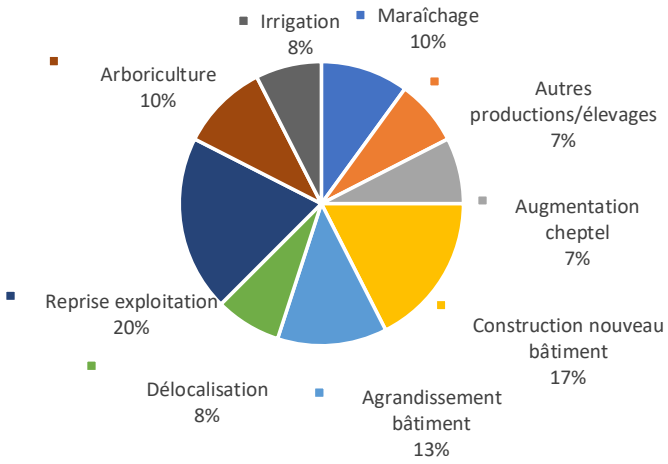


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :
- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets (le long de la voie verte, au lieu-dit le Croquet et Troussures)
- Les passages de quads et motos qui dégradent les parcelles cultivées et les chemins ruraux
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, aux aménagements de la voierie (feu tricolore au niveau de la ZI avec les machines agricoles et les dos d'ânes devant la poste compliqué avec les engins), à l'étroitesse des voies et au franchissement de carrefour (rue René Duchâtel et Avenue Foch)
- 2 exploitants signalent un conflit de voisinage en lien avec le projet collectif de méthanisation
- 1 problème de ruissellement est signalé en lien avec le manque d'entretien des fossés qui accentue le ruissellement des eaux pluviales d'autant plus marqué avec l'augmentation de l'urbanisation.
- 1 problématique d'urbanisme est référencée
- Les problématiques de nuisibles (pigeons et corbeaux) les obligent à renoncer à certaines cultures

**Répartition des problématiques rencontrées**

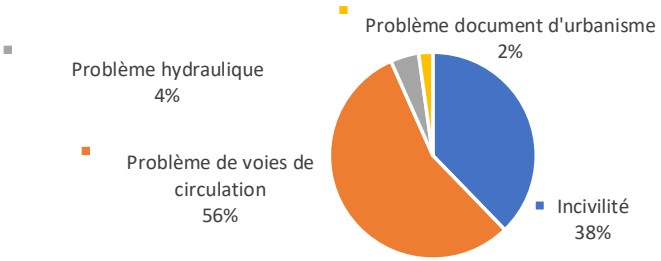


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

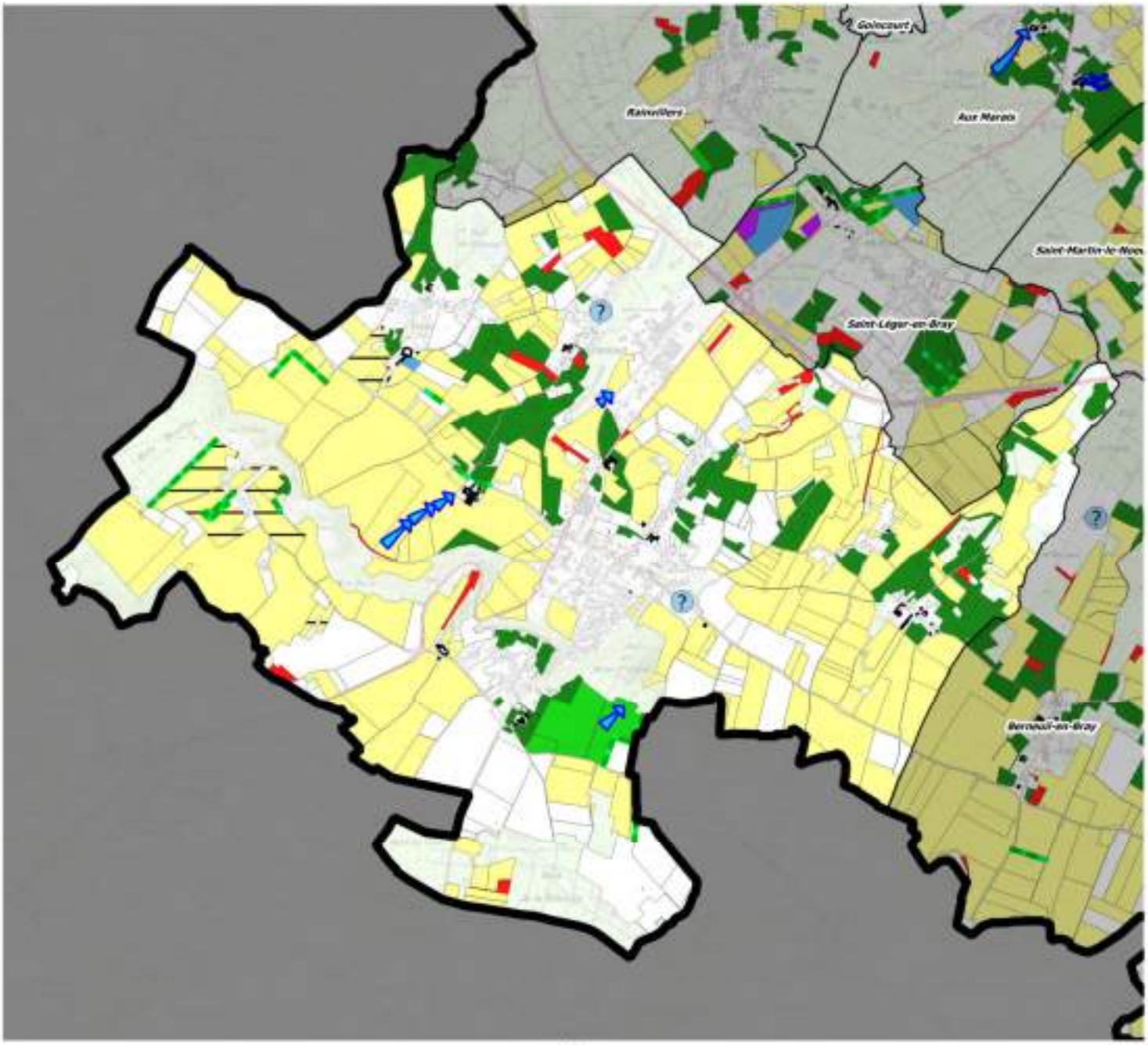


0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

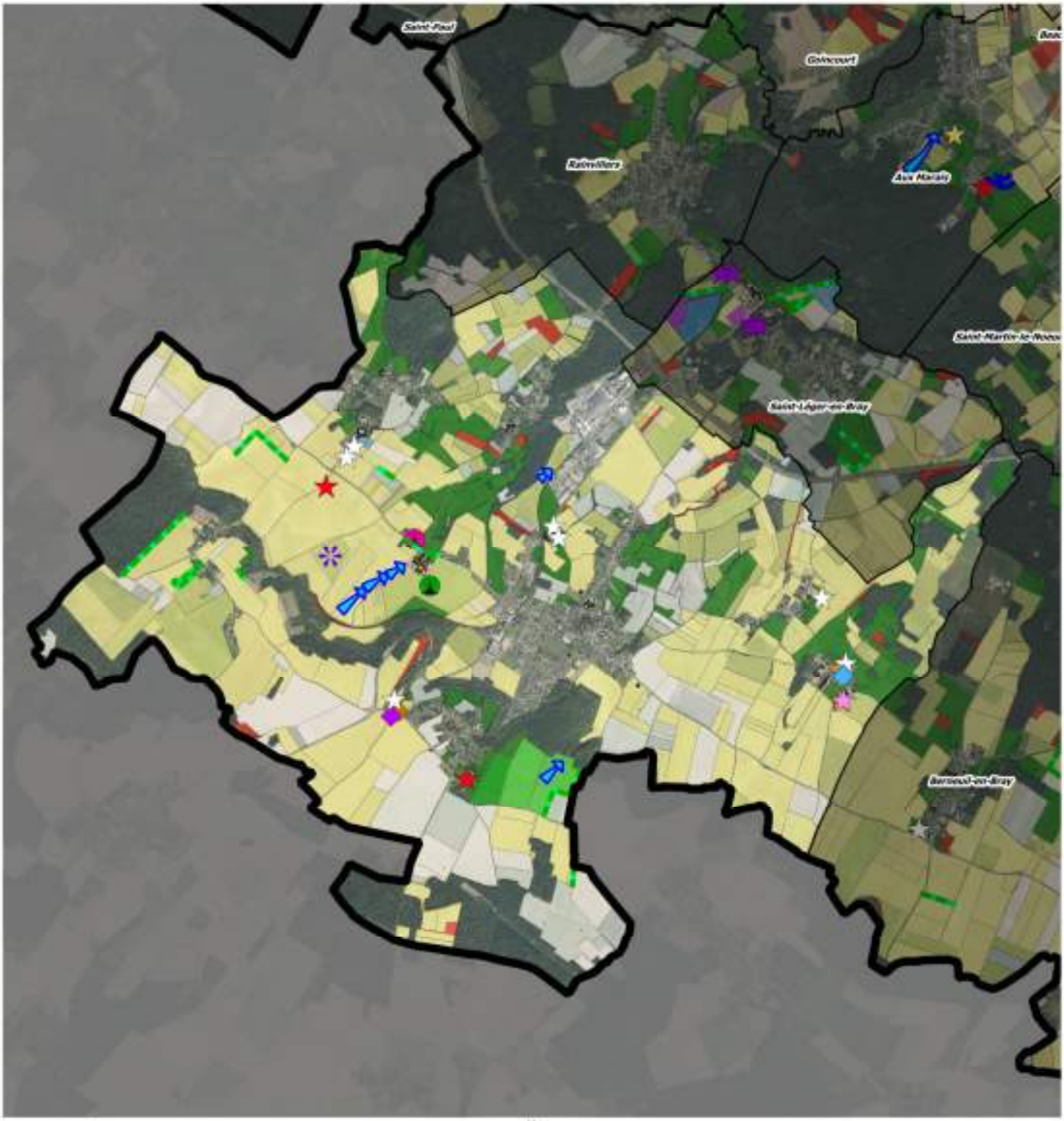


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.45 0.9 1.35 1.8 2.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

***Commune d'AUNEUIL - Bâti agricole et Projets -***

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 2/7*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 3/7*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 4/7*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

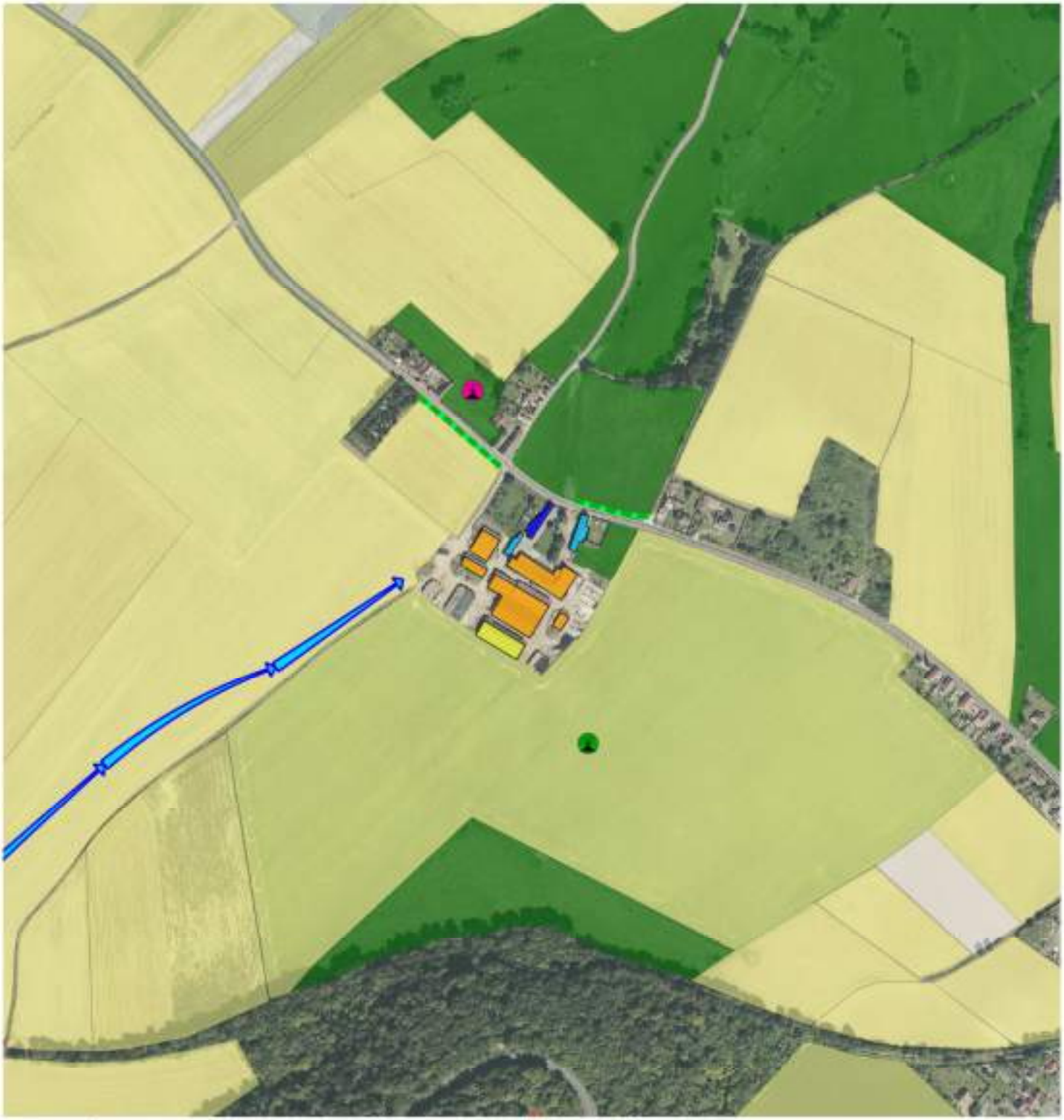

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 5/7*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 6/7*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 7/7*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.06 0.12 0.18 0.24 0.3 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **AUTEUIL**

Nombre d'exploitations en activité : 5

Nombre d'exploitations enquêtées : 5

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 1 |
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 1 |
| EARL | 3 |
| SCEA | 1 |

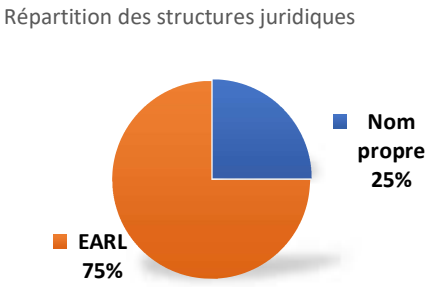


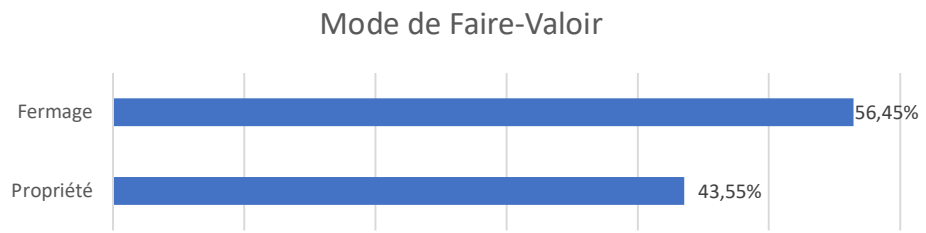


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 6 | 6 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 7 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

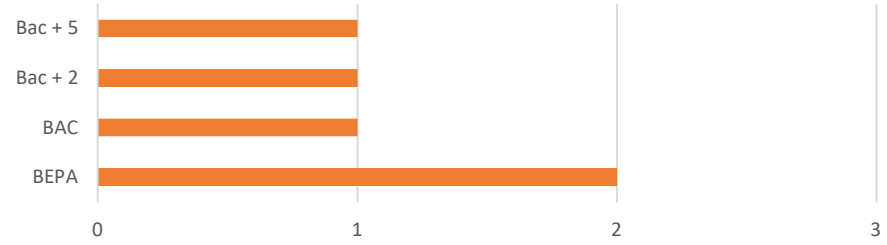


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 55 |
| Age minimum | 36 |
| Age maximum | 66 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 4 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Inconnue | 3 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |

Situation des exploitations

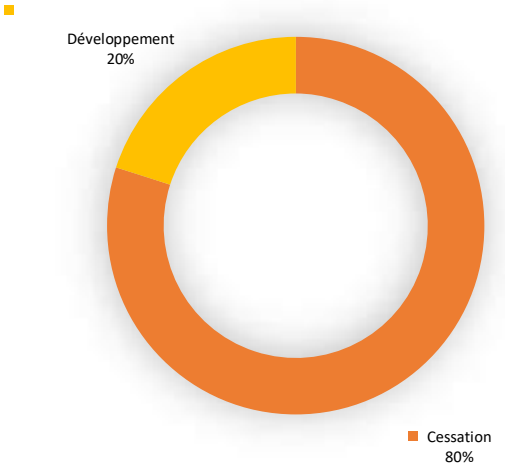


Perspective de succession

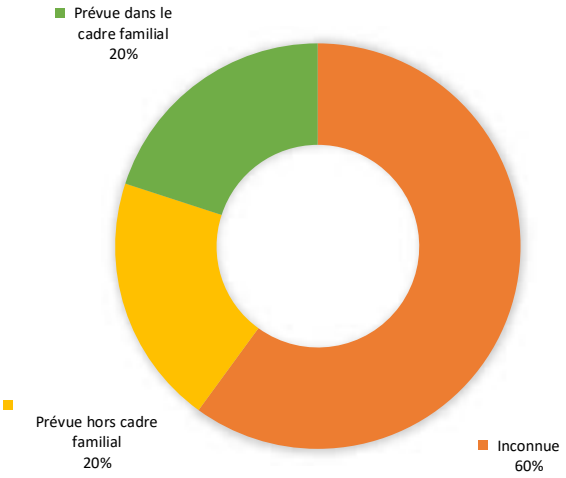


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 682 ha |
| **SAU moyenne** | 136 ha |
| **SAU minimum** | 3 ha |
| **SAU maximum** | 258 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 8 |
| Minimum | 3 |
| Maximum | 12 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 100 et 149 ha | 2 |
| > 200 ha | 2 |

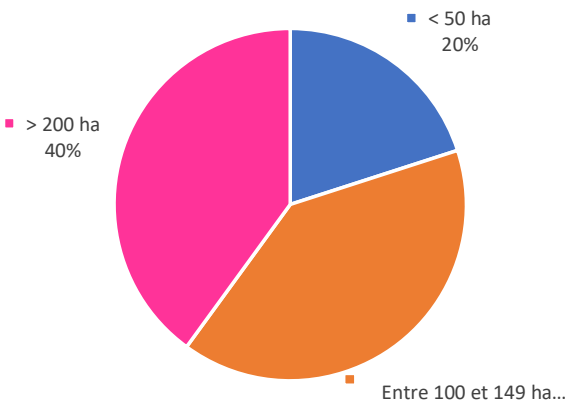


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **482** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 350 |
| Oléagineux | 84 |
| Colza | 36 |
| Protéagineux | 48 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **155** |
| Permanentes | 155 |
| **Cultures dérobées** | **36** |
| **Jachères** | **3** |
| **Fourrage** | **77** |
| **Autres cultures*** | **4** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

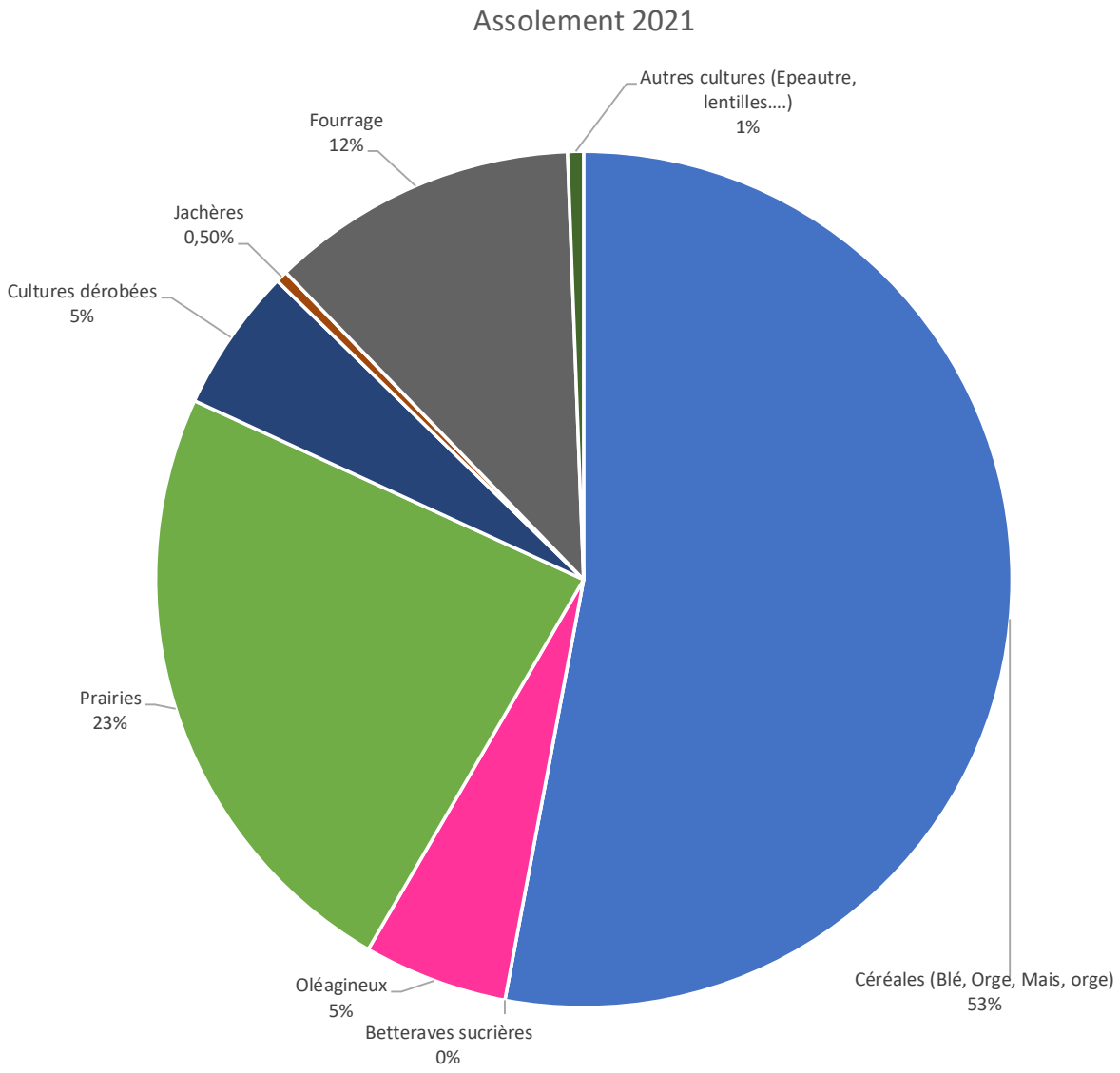


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 2

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 2 | 230 |
| Bovins allaitant | 1 | 140 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

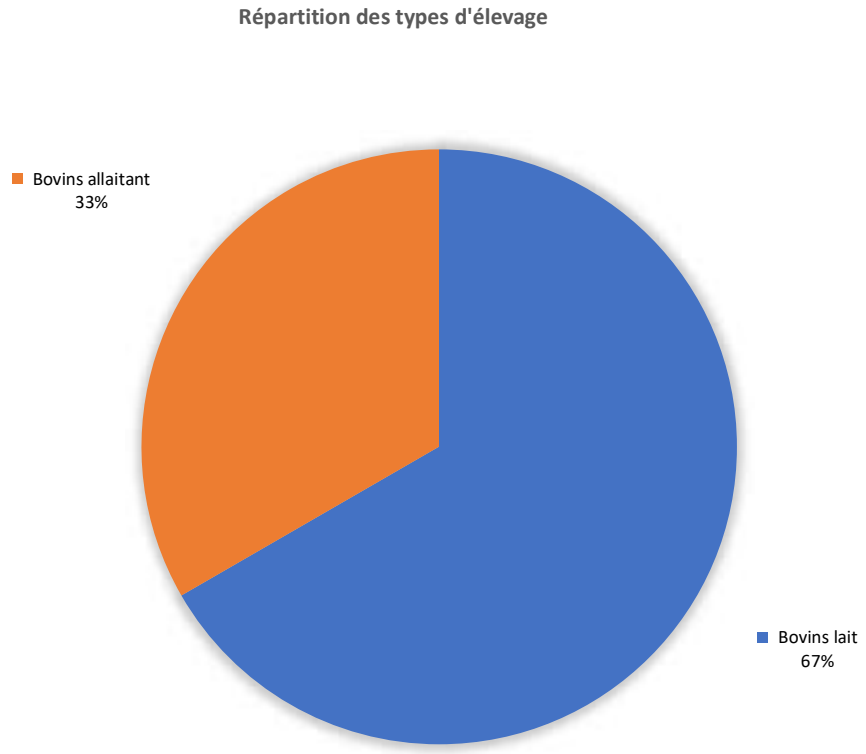


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |
| ICPE Déclaration | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 2 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

5 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 2 éleveurs de bovins

La SAU moyenne de ces exploitations est de 136 ha soit dans la moyenne de la SAU moyenne du secteur Boutonnière du Bray (124 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux).
3 exploitations sont situées dans les hameaux de la commune, à l'écart de la zone urbaine et 2 corps de ferme se répartissent dans le centre-bourg.

On note 4 perspectives de cessation prévues.

3 exploitants pratiquent une activité de diversification sur la commune :
- 2 proposent des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon ou d'entreprise spécialisée (ETA)
- 1 exploitant pratique une activité de vente en circuit court : 1 céréalier éleveur vend en magasin à la ferme des caissettes de viande bovine, de l'huile de Tournesol et de Cameline ainsi que des lentilles issues de son exploitation (en transformation externalisée), la vente se fait également auprès d'AMAP
- 1 exploitant produit de l'énergie renouvelable biomasse en valorisant ses haies.

3 exploitants sont investis dans une démarche qualité (Charte de bonnes pratiques d'élevage, agriculture biologique et label bas carbone)

1 chef d'exploitation est impliqué dans la vie locale en rendant des services à la commune.

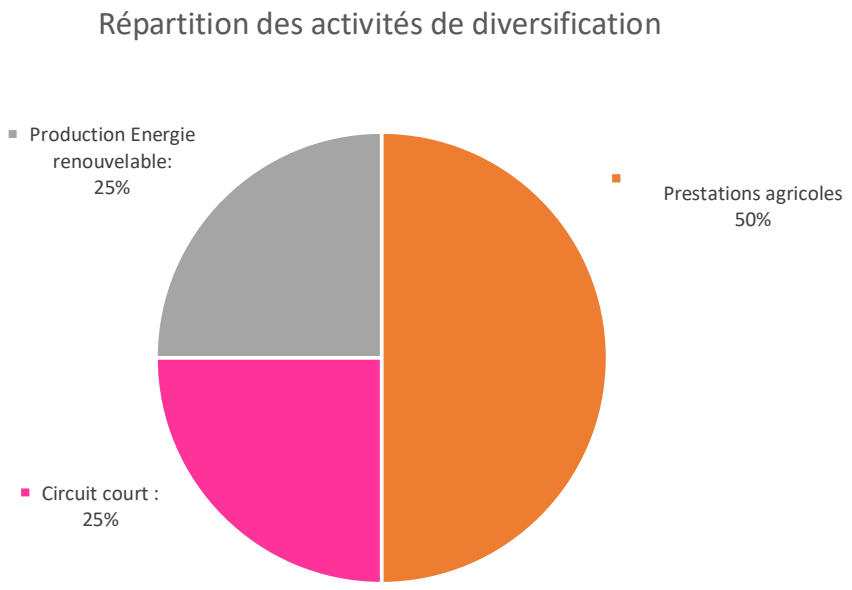


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 4 projets de production d'énergie renouvelable: 3 projets photovoltaïques dont 1 sur nouveau bâtiment et 1 projet d'unité de méthanisation collectif en cours
- 1 projet agritourisme avec location de salle
- 1 projet en circuit court avec transformation de produits agricoles

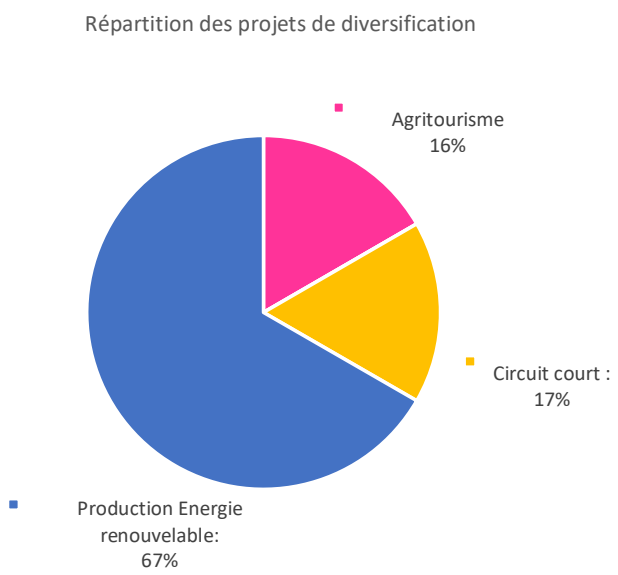


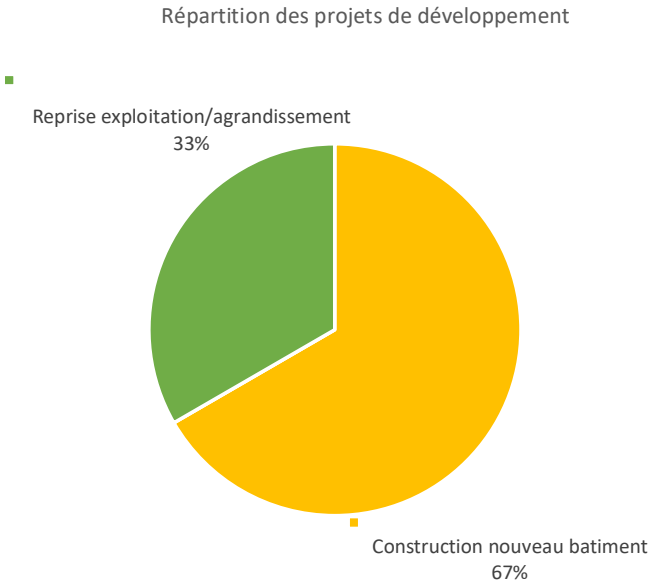


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets
- Le passage de quads et motos dans les parcelles cultivées
- 2 exploitants font part d'un problème de voisinage (chant du coq, manque de communication)
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, à l'étroitesse des voies, au franchissement de carrefour (D 927 rue de la ferme), à la forte circulation sur l'axe Beauvais/Pontoise

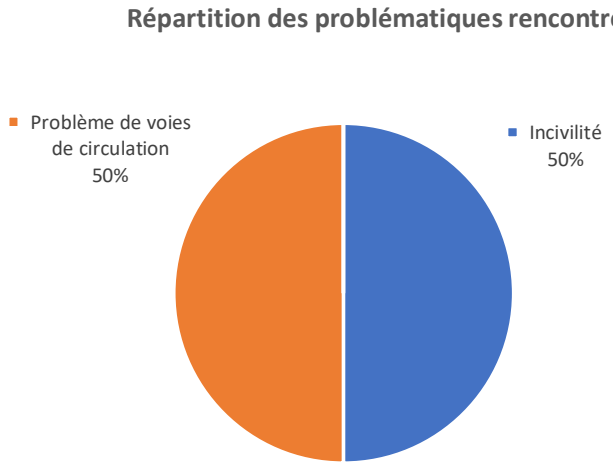


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUTEUIL - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

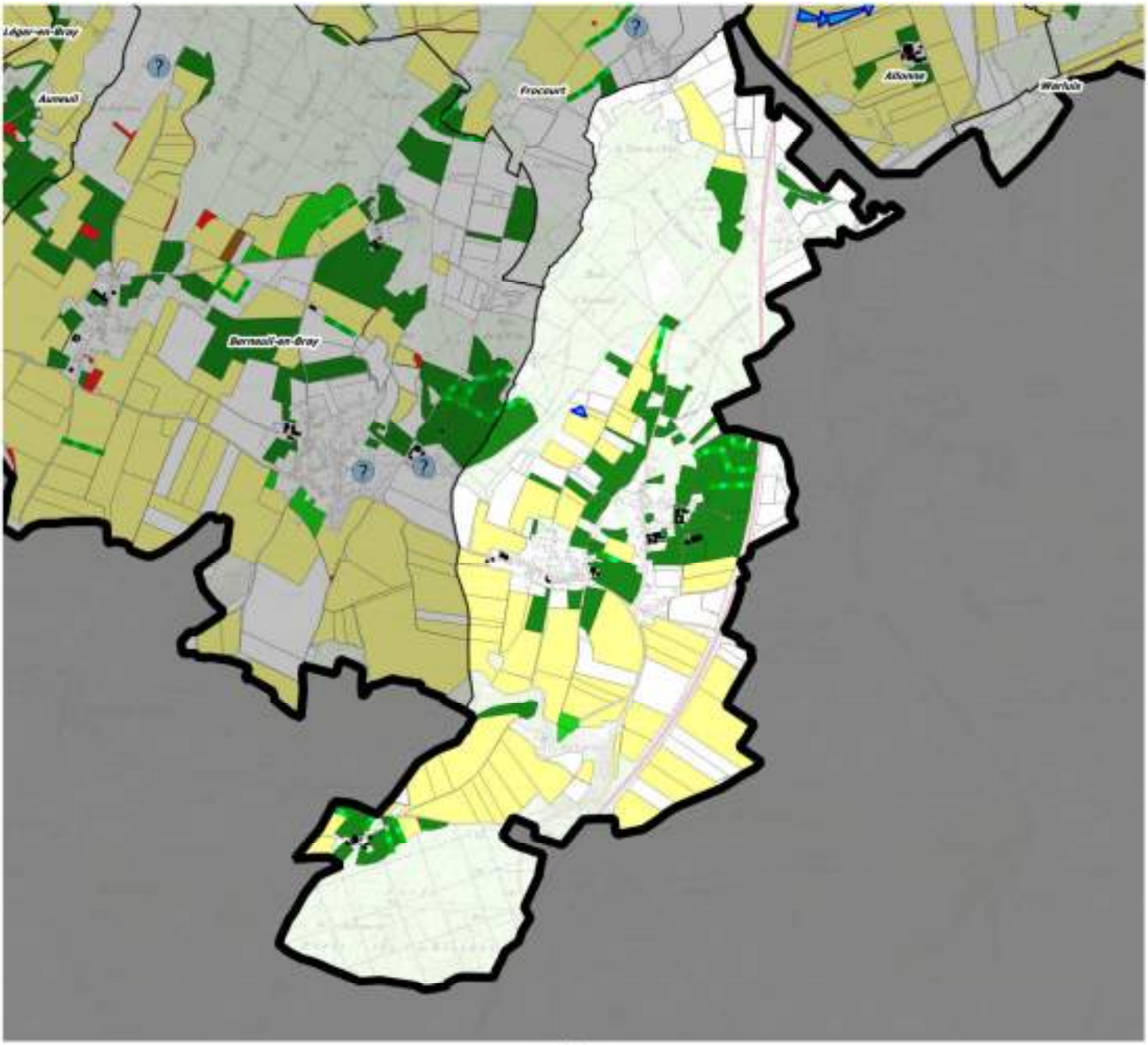


0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUTEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 1/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.045 0.09 0.135 0.18 0.225 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUTEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 2/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.045 0.09 0.135 0.18 0.225 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUTEUIL - Bâti agicole et Projets - détail 3/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.045 0.09 0.135 0.18 0.225 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUTEUIL - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

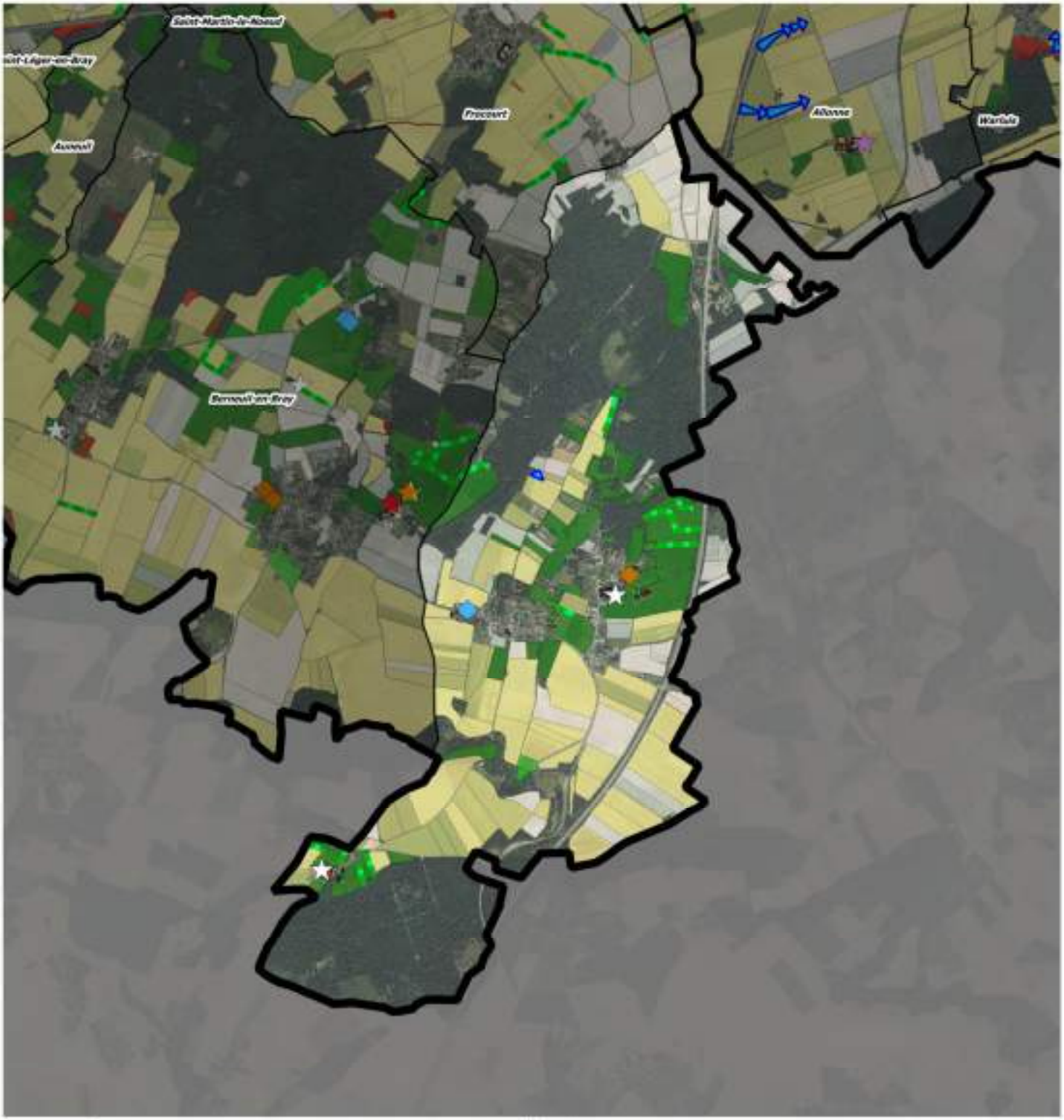


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.4 0.8 1.2 1.6 2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **AUX MARAIS**

Nombre d'exploitations en activité : 3

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de AUX MARAIS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

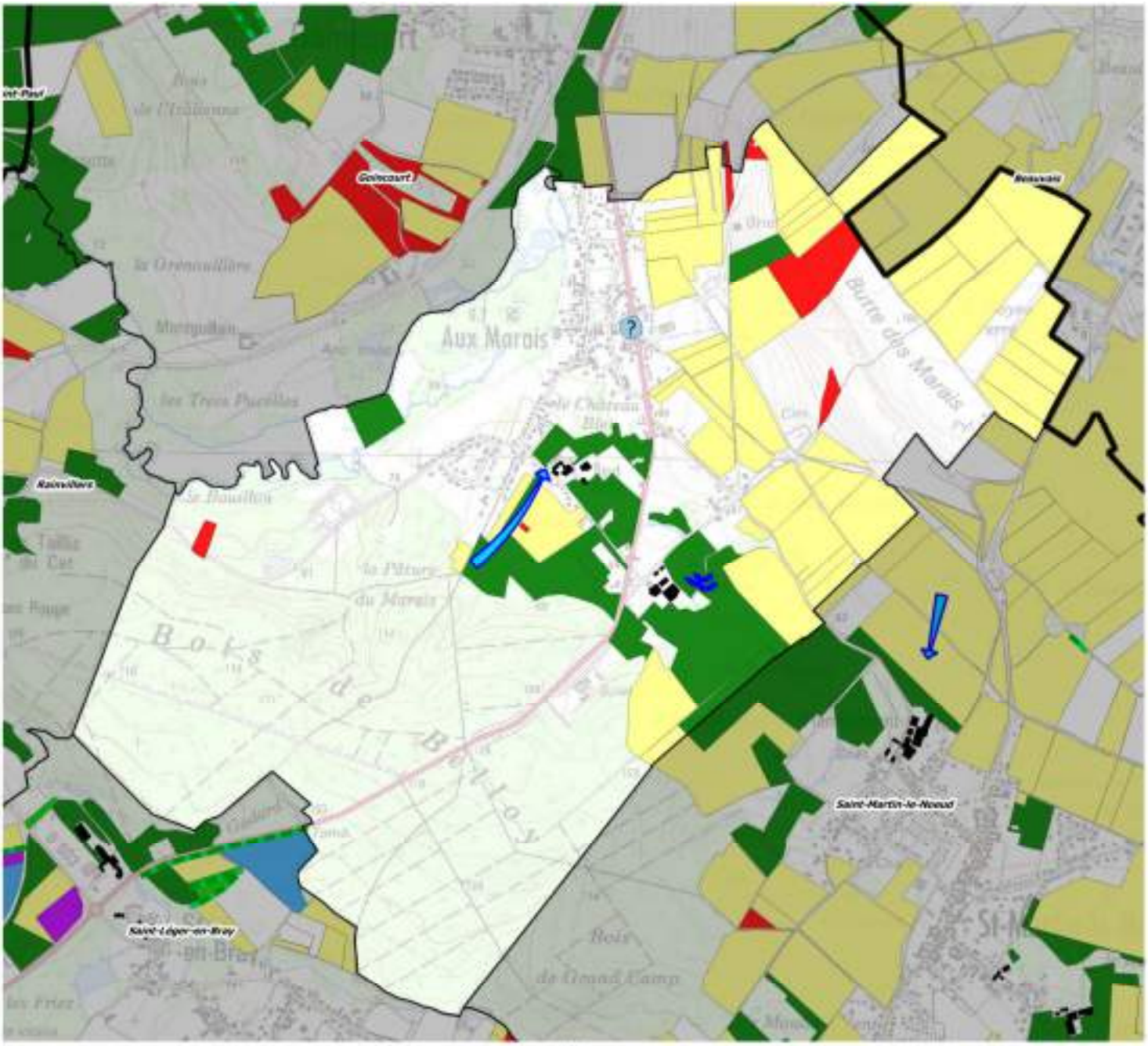


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de AUX MARAIS - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.04 0.08 0.12 0.16 0.2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de AUX MARAIS - Bâti agricole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **BERNEUIL EN BRAY**

Nombre d'exploitations en activité : 10

Nombre d'exploitations enquêtées : 7

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 1 |
| En Société | 6 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 1 |
| EARL | 3 |
| SCEA | 1 |
| SARL | 1 |
| Autre | 1 |

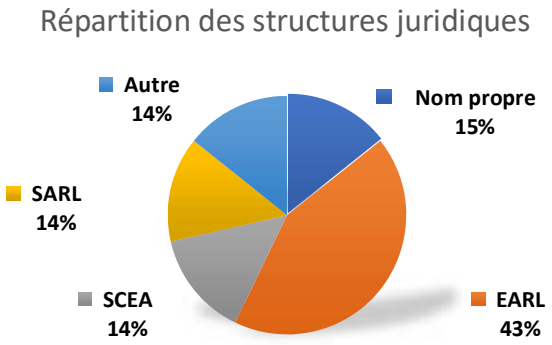


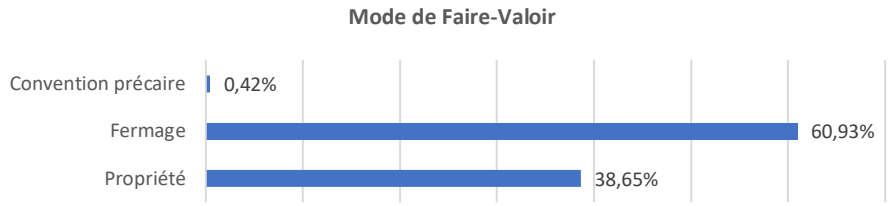


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 8 | 7 |
| Associés exploitants | 1 | 1 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 3 | 63 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 11 |
| Personnes à temps partiel** | 3 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 3 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

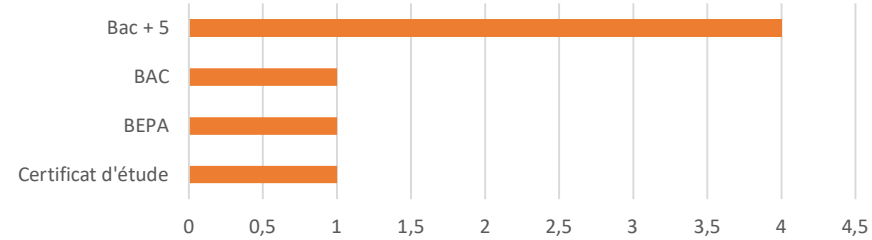


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 58 |
| Age minimum | 41 |
| Age maximum | 76 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 1 |
| Croisière | 2 |
| Développement | 4 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 3 |
| Inconnue | 2 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 1 |

Situation des exploitations

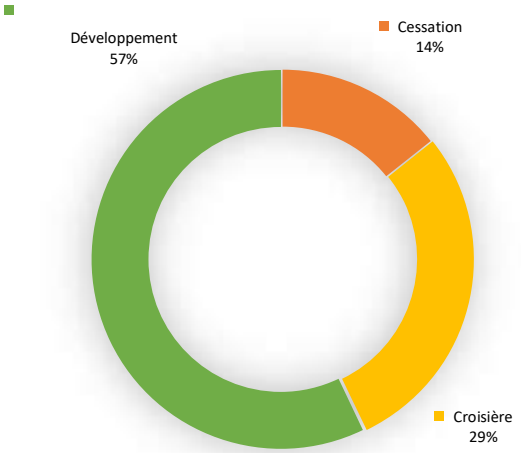


Perspective de succession

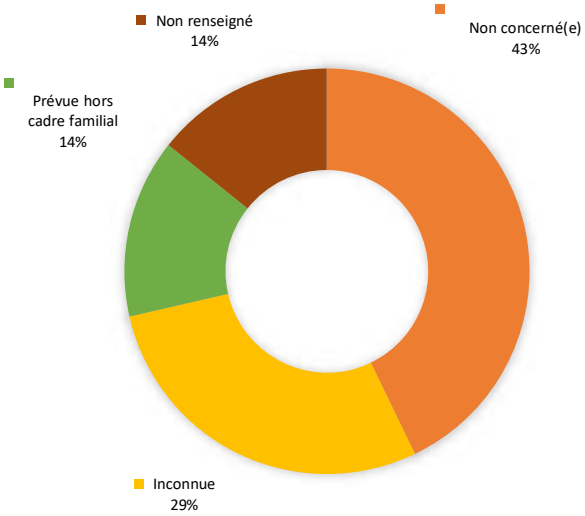


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 636 ha |
| **SAU moyenne** | 84 ha |
| **SAU minimum** | 15 ha |
| **SAU maximum** | 185 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 1 |
| Maximum | 9 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 3 |
| Entre 100 et 149 ha | 3 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

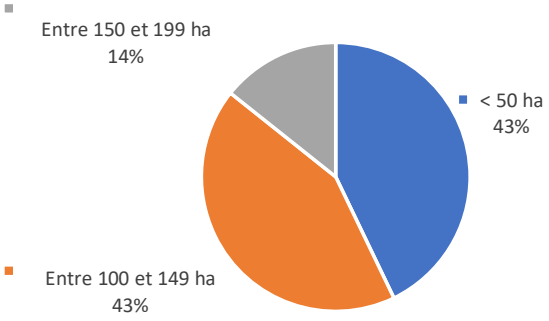


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **420** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 333 |
| Oléagineux | 64 |
| Colza | 26 |
| Tournesol | 15 |
| Protéagineux | 23 |
| **Cultures industrielles** | **19** |
| Betteraves sucrières | 19 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **139** |
| Permanentes | 131 |
| Temporaires | 8 |
| **Fourrage** | **50** |
| **Autres cultures*** | **31** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

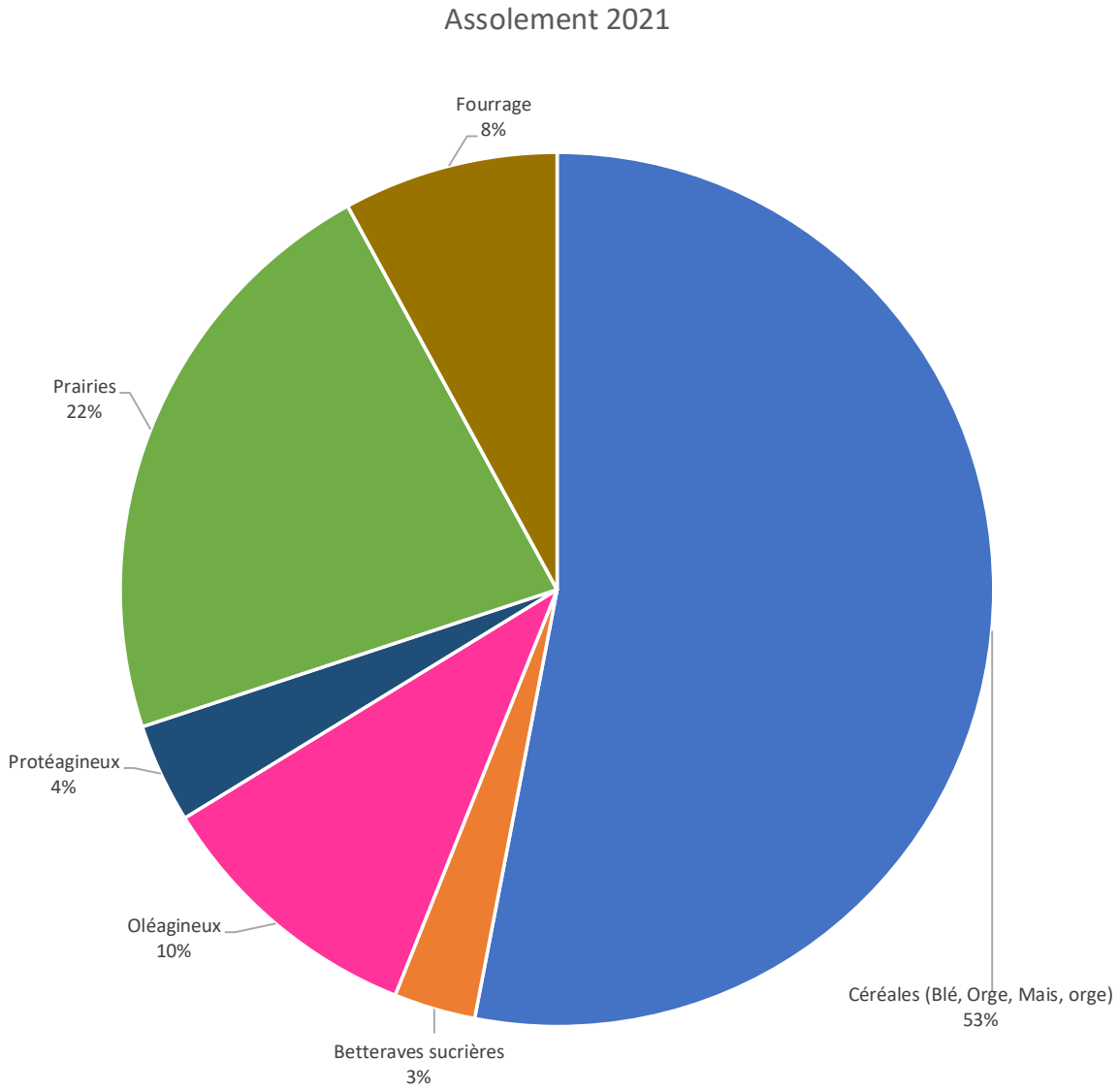


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 4

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 125 |
| Bovins allaitant | 1 | 67 |
| Bovins engraissement | 1 | 8 |
| Equins | 1 | 10 |
| Porcins | 1 | 50 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

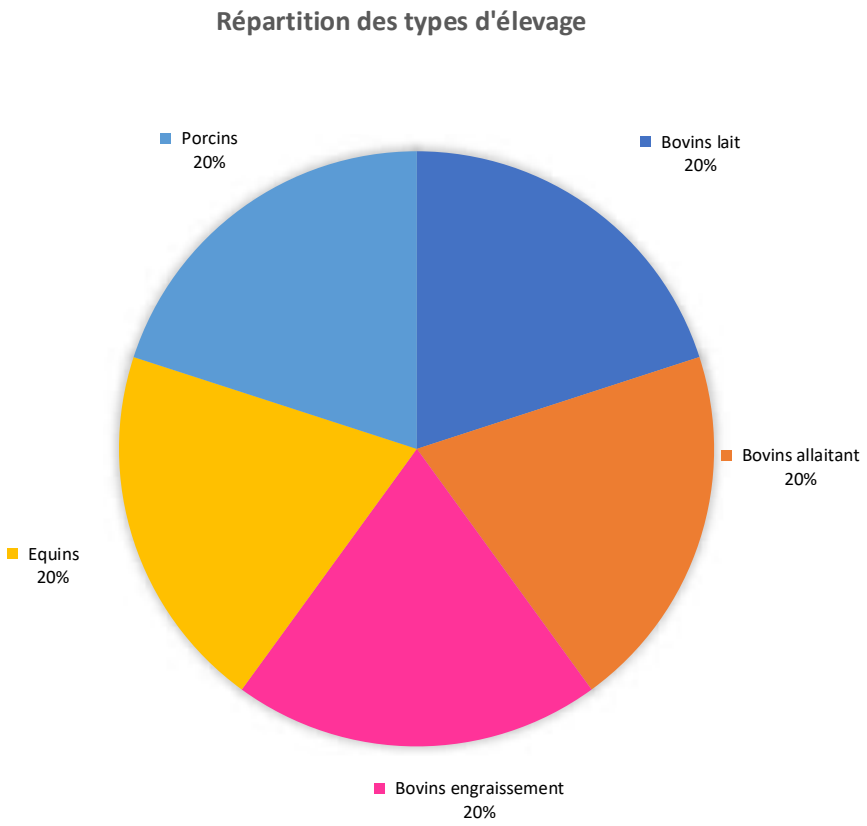


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |
| ICPE** Déclaration | 1 |
| ICPE Enregistrement | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une (ou plusieurs) démarche (s) de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 4 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

7 exploitations ont été enquêtées sur la commune essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune de 4 éleveurs : 2 éleveurs de bovins, 1 éleveur de bovins et d'équins et 1 éleveur de porcins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 84 ha soit en dessous de la SAU moyenne du secteur Boutonnière du Bray (124 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux).
3 corps de ferme se répartissent dans le centre-bourg et 4 exploitations sont situées dans les différents hameaux.

1 seul exploitant prévoit une cessation d'activité.

3 exploitants pratiquent des activités de diversification et de développement :
- 2 exploitants proposent une prestation de pension de chevaux
- 1 exploitant propose une prestation d'aire de camping-car
- 1 agriculteur a investi dans la production d'énergie renouvelable biomasse en exploitant 1,9 ha de TCR de peupliers

3 exploitants sont investis dans une démarche qualité (Agriculture biologique, Agriculture de conservation et charte de bonnes pratiques d'élevage)

2 exploitants sont impliqués dans la vie locale (intervention accident et organisation de visites pour l'école + accueil AFASEC- école des courses hippiques).

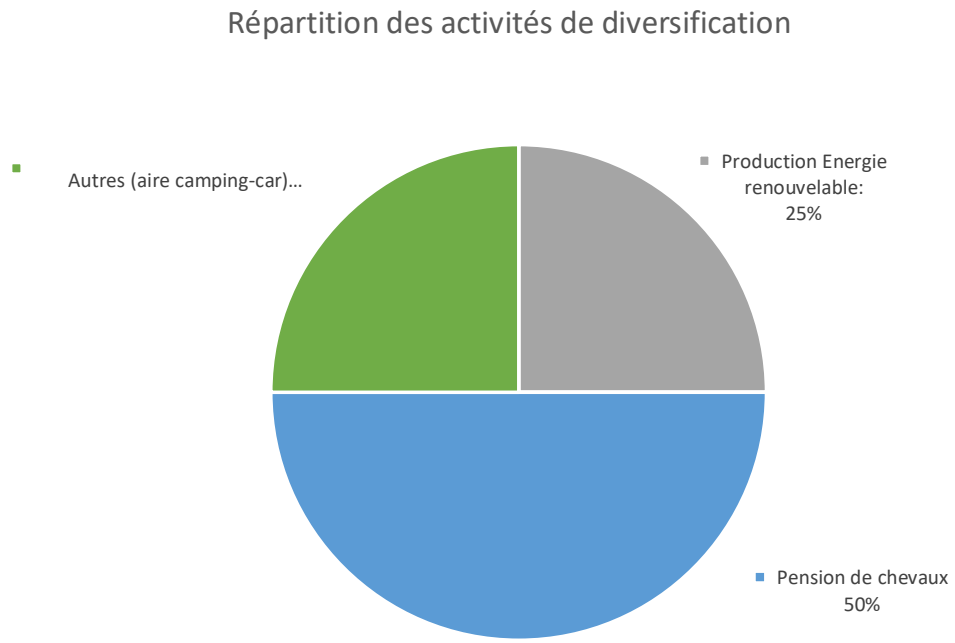


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

6 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 2 projets de construction de bâtiments
- 6 projets de production d'énergie renouvelable: 1 intérêt pour la méthanisation collective et 5 projets photovoltaïques dont 2 sur nouveaux bâtiments et 1 au sol
- 1 projet d'augmentation de cheptel
- 2 projets de délocalisation de corps de ferme
- 1 projet d'agrandissement de bâtiment
- 1 projet de reprise d'exploitation ou d'agrandissement
- 2 projets de prestation de pension de chevaux
- 1 projet de vente en circuit court avec transformation de produits agricoles (huile)
- 3 projets agritourisme (2 hébergements à la ferme et une location de salle)
- 1 projet de conversion à l'agriculture biologique et 1 projet de certification HVE

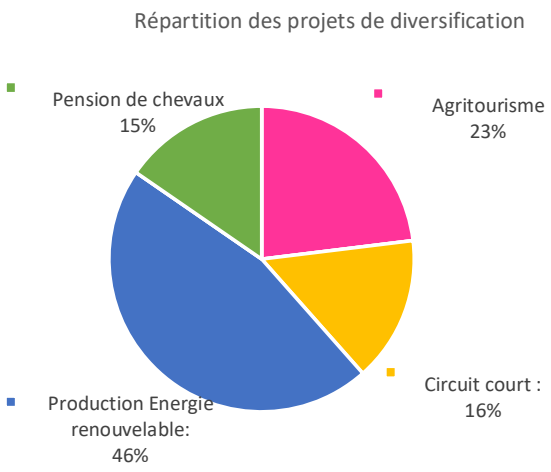


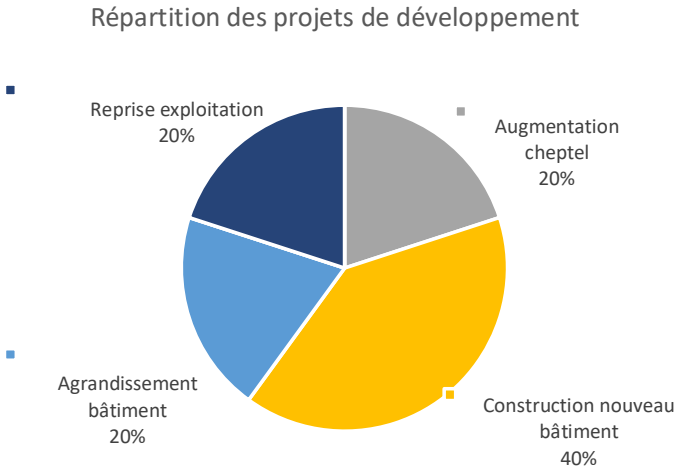


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins et des haies
- Le dépôt sauvage de déchets
- Les problèmes de circulation liés à l'étroitesse des voies, aux aménagements de la voierie (dos d'âne et chicane handicapante pour se rendre à la coopérative), aux stationnements gênants (sortie du village et sur la route de Beauvais) et au franchissement de carrefour (au niveau de la D2 et de la D35)
- Les passages de quads et motos dans les parcelles cultivées
- La problématique des nuisibles (sangliers) est également évoquée

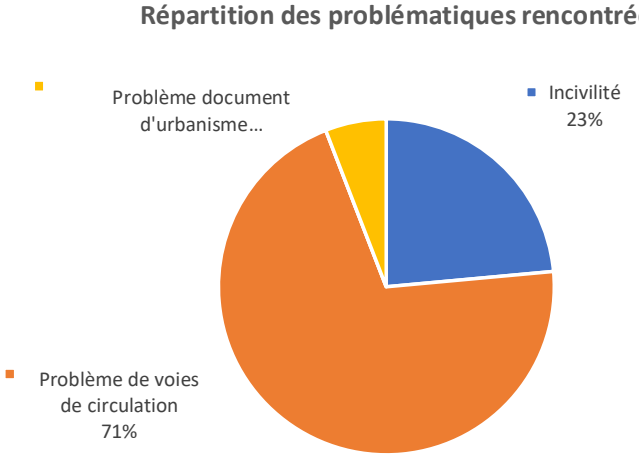


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BERNEUIL EN BRAY - Occupation du sol*

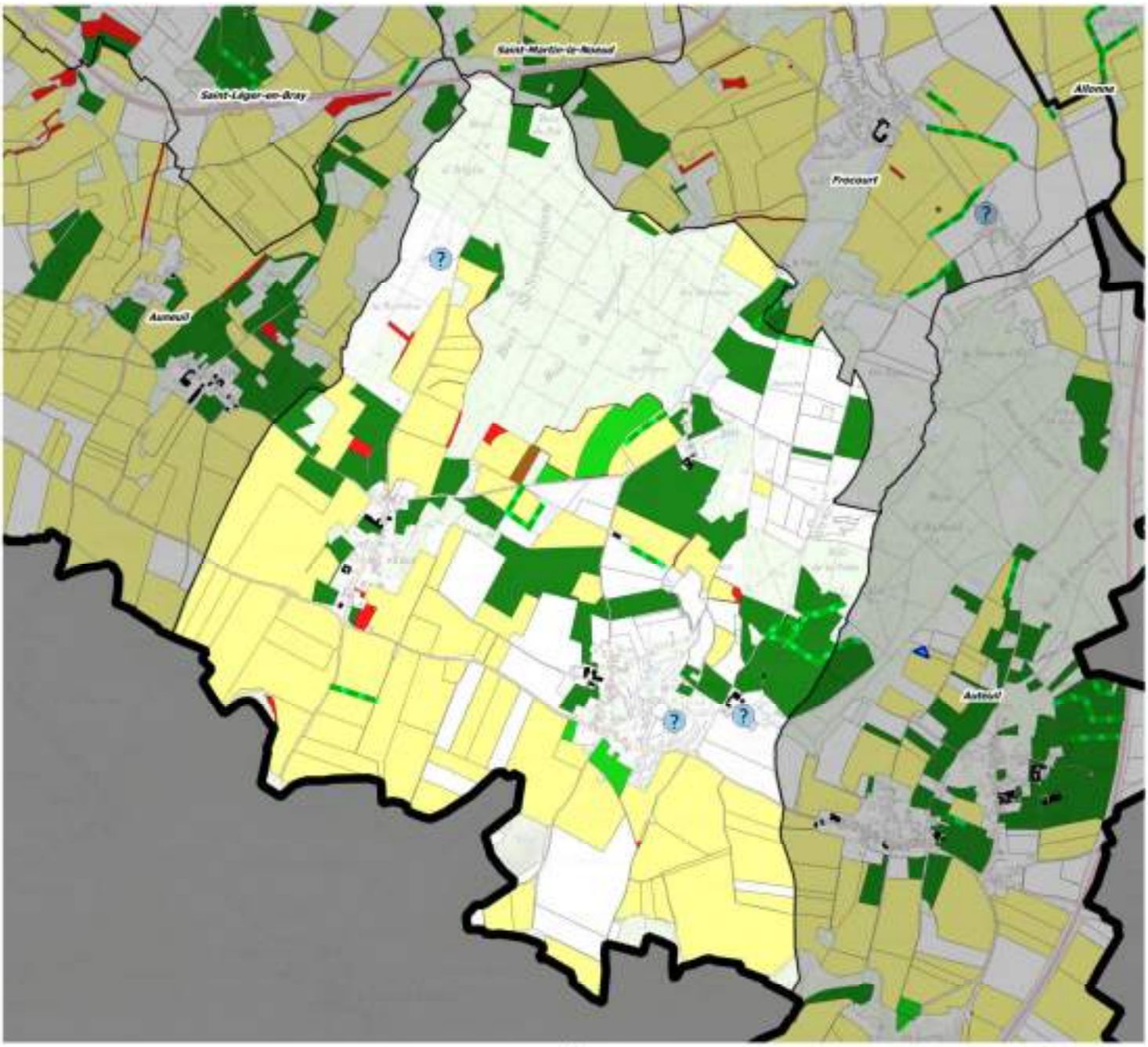


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agricole et Projets - détail 1/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.04 0.08 0.12 0.16 0.2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agricole et Projets - détail 2/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.04 0.08 0.12 0.16 0.2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agricole et Projets - détail 3/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.04 0.08 0.12 0.16 0.2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'AUNEUIL - Bâti agricole et Projets - détail 4/4*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.04 0.08 0.12 0.16 0.2 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BERNEUIL EN BRAY - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

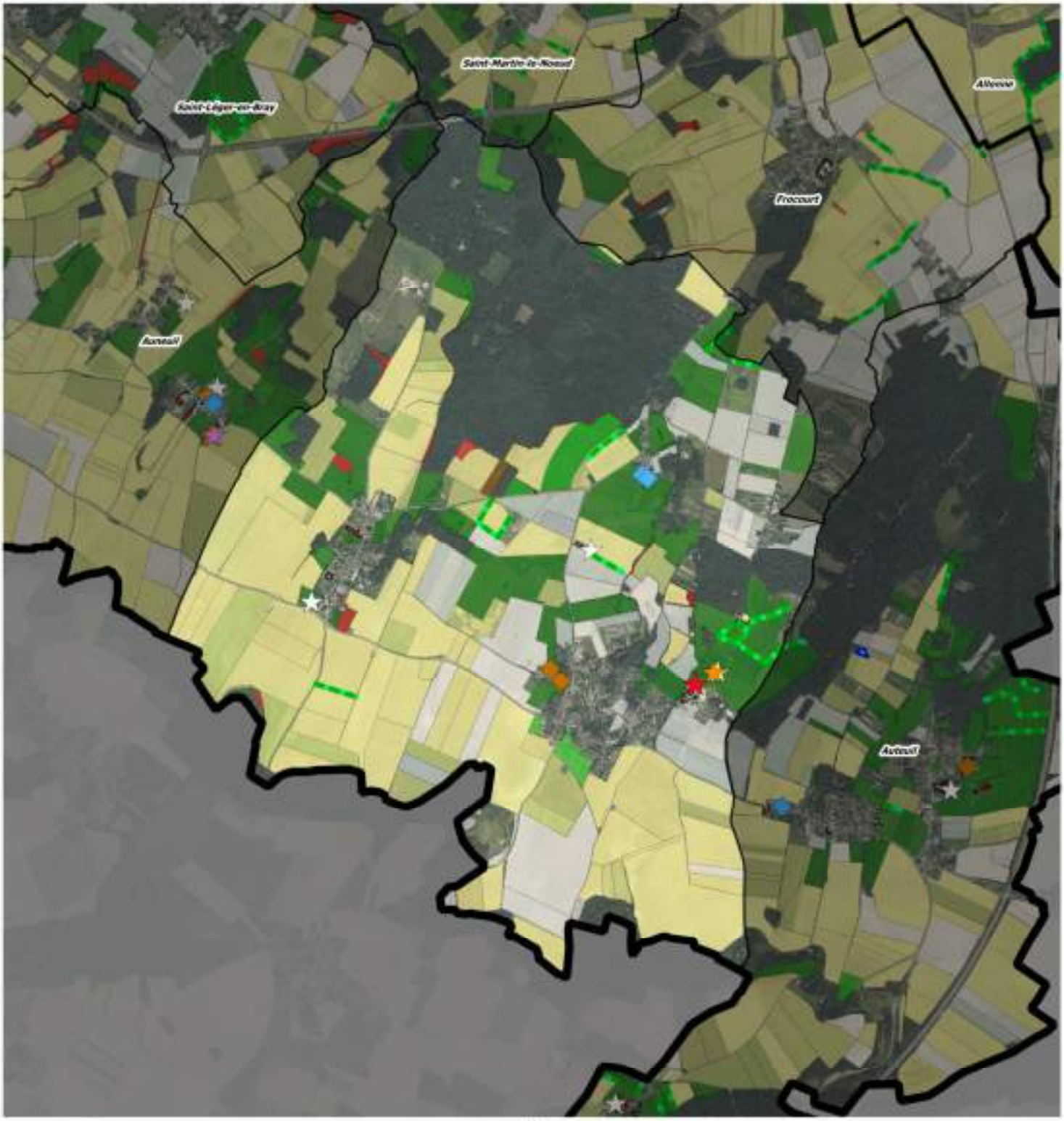


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **FROCOURT**

Nombre d'exploitations en activité : 4 Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Société | 3 |

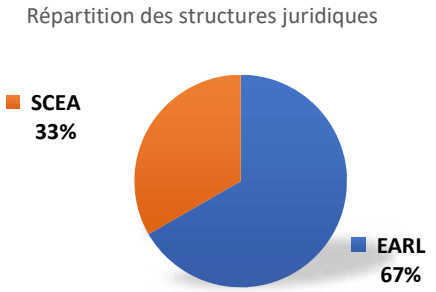


| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| EARL | 2 |
| SCEA | 1 |

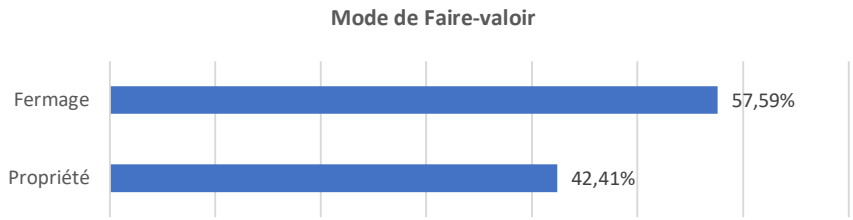


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 3 | 3 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 4 |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

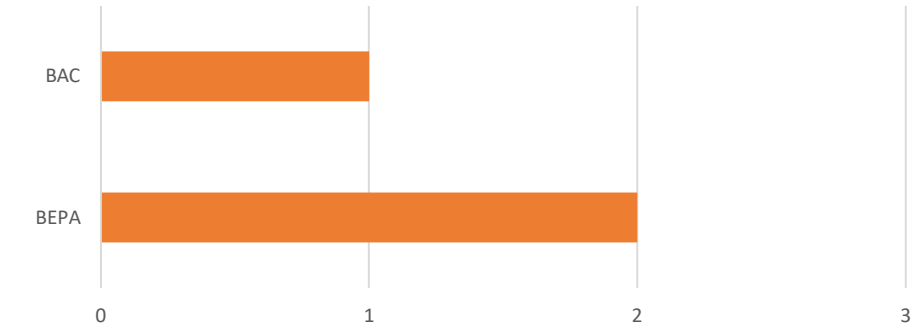


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 58 |
| Age minimum | 48 |
| Age maximum | 65 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 3 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Prévue hors cadre familial | 1 |

Situation des exploitations

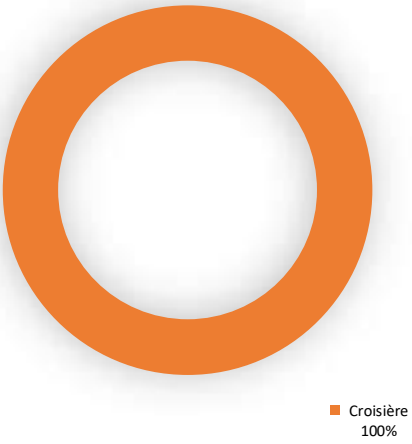


Perspective de succession

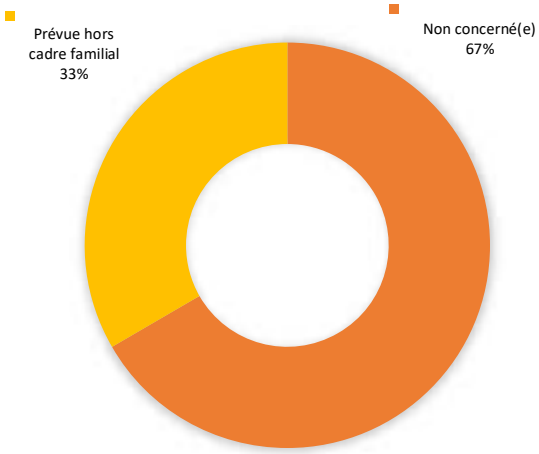


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 239 ha |
| **SAU moyenne** | 172 ha |
| **SAU minimum** | 49 ha |
| **SAU maximum** | 280 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 3 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 6 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 1 |

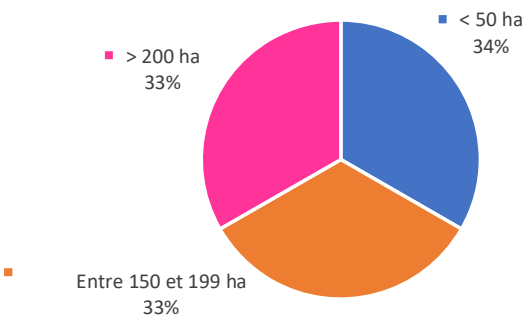


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) | Surface(en ha) |
|---|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **232** | |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 183 | |
| Oléagineux | 32 | |
| Colza | 15 | |
| Protéagineux | 17 | |
| **Cultures industrielles** | **23** | |
| Betteraves sucrières | 23 | |

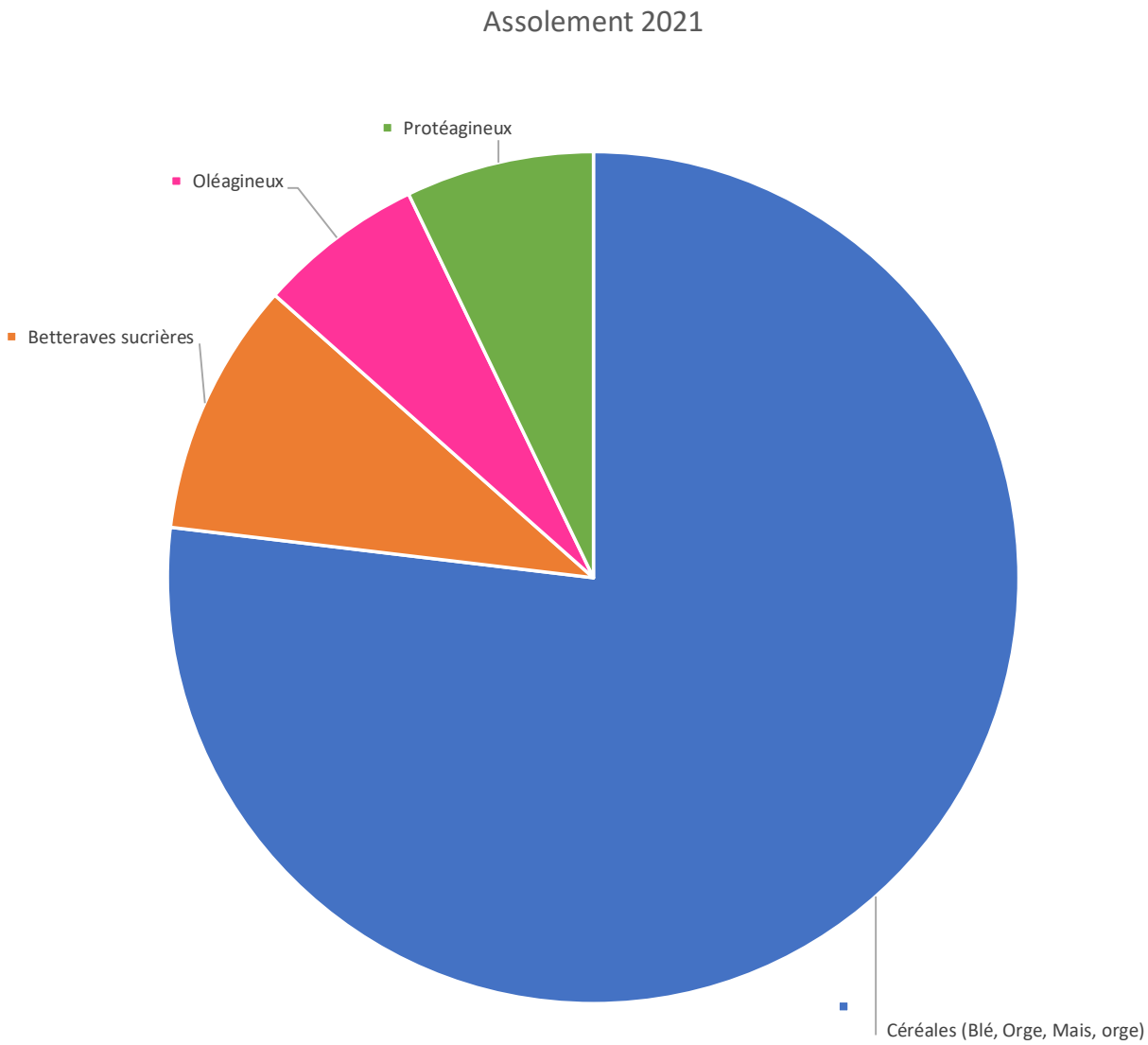


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 1

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitant | 1 | 145 |

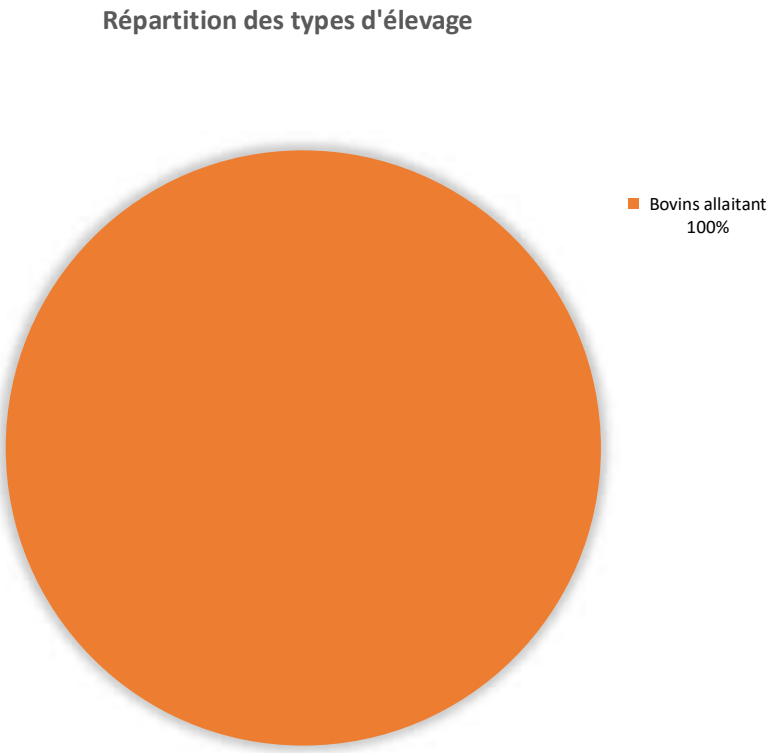


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une (ou plusieurs) démarche (s) de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 3 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 0 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 0 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées, 3 exploitations essentiellement en polyculture. Notons la présence sur la commune d'un éleveur de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 172 ha soit au dessus de la SAU moyenne du secteur Boutonnière du Bray (124 ha).

1 exploitant prévoit une cessation d'activité à moyen terme avec reprise prévue dans le cadre familial.

2 structures appartenant au même exploitant sont situées dans le centre-bourg et 1 exploitation se situe en plaine, à l'écart de la zone urbaine.

Aucun exploitant ne pratique d'activité de diversification.

## Projets des exploitations agricoles

1 exploitant fait part d'un projet de diversification et de développement, il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment équipé de panneaux solaires.

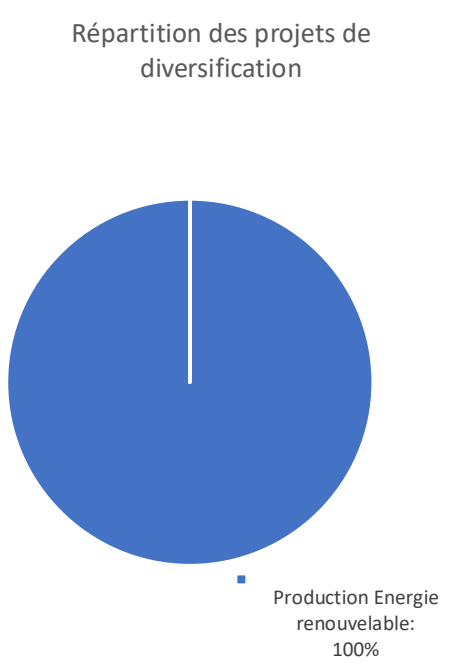


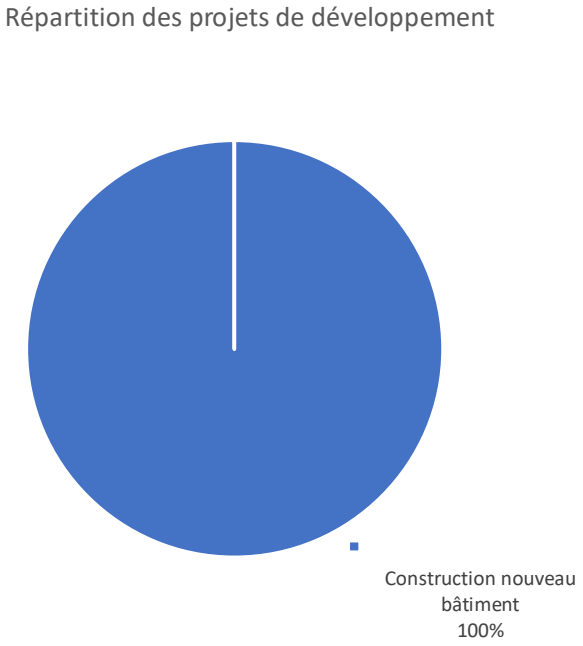


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets très ponctuellement
- Le passage de quads et moto dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés à l'étroitesse des voies, au franchissement de carrefour et aux aménagements de la voierie. Un exploitant souhaiterait pouvoir emprunter le RN31
- 1 exploitant fait part d'un conflit de voisinage

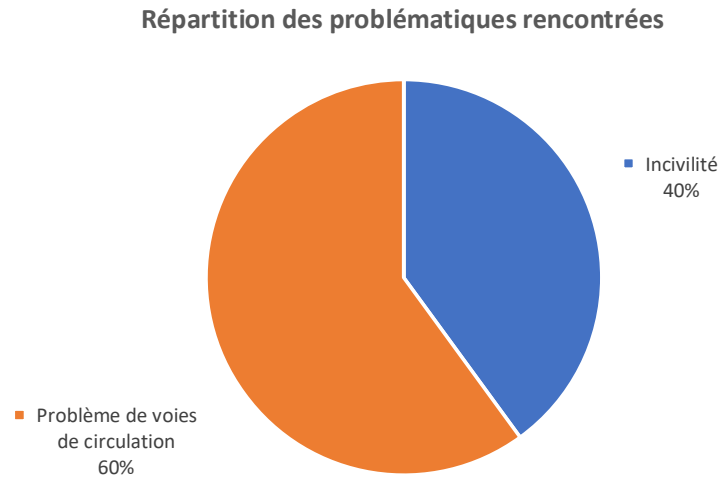


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FROCOURT - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

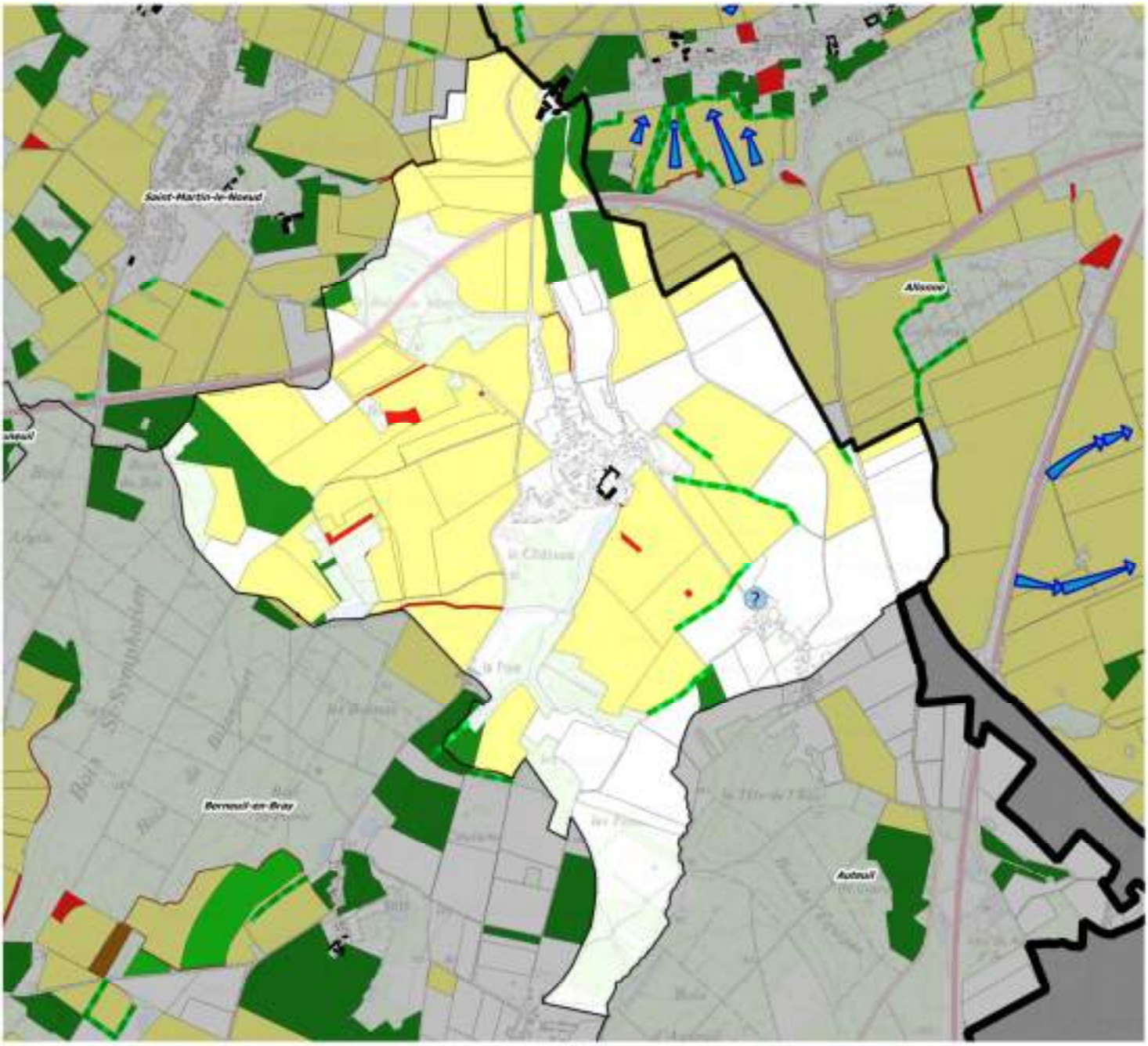


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FROCOURT - Bâti agicole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FROCOURT - Bâti agicole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FROCOURT - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

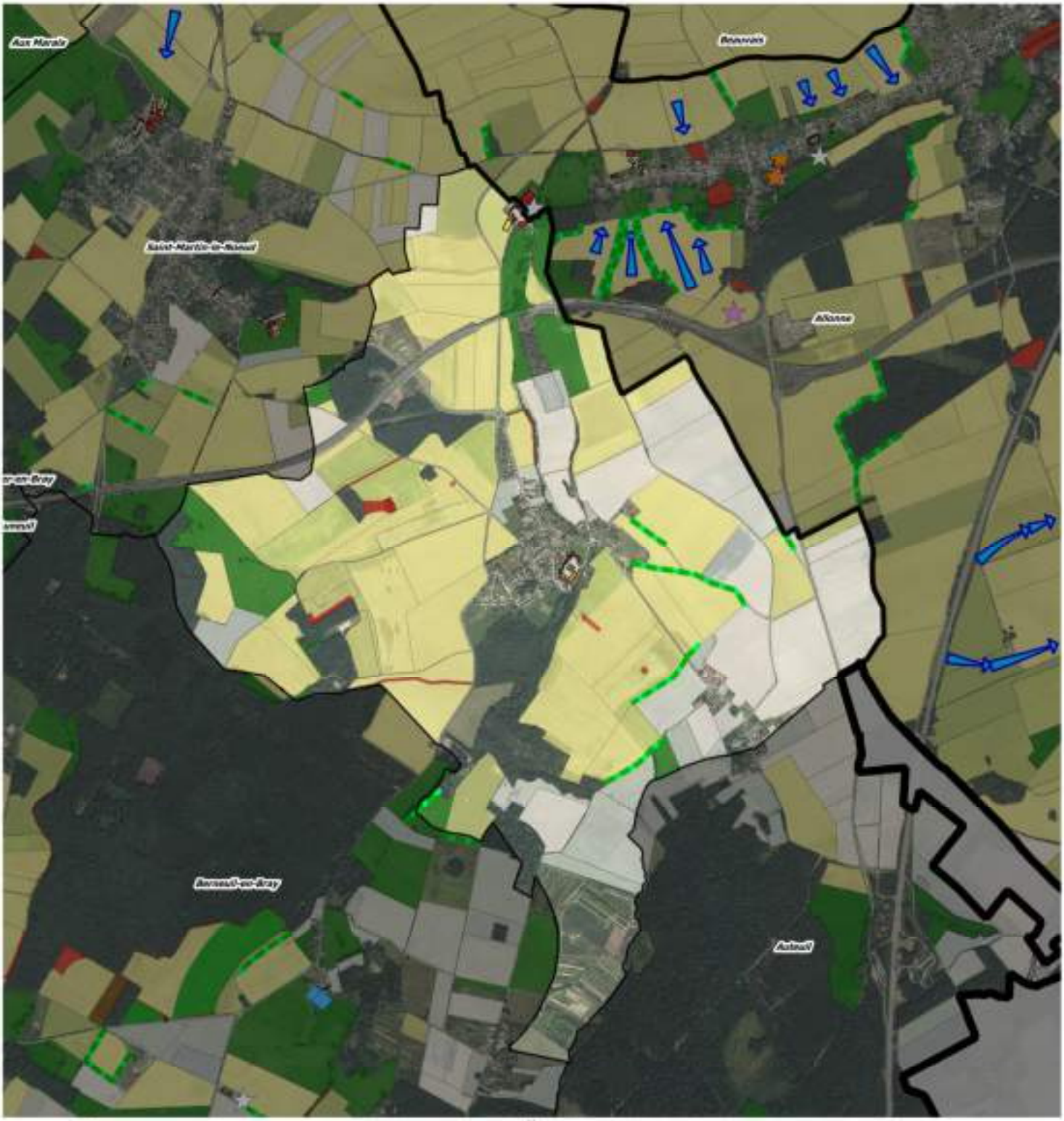


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **GOINCOURT**

Nombre d'exploitations en activité : 0

Nombre d'exploitations enquêtées : 0

AUCUNE EXPLOITATION AGRICOLE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de GOINCOURT - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

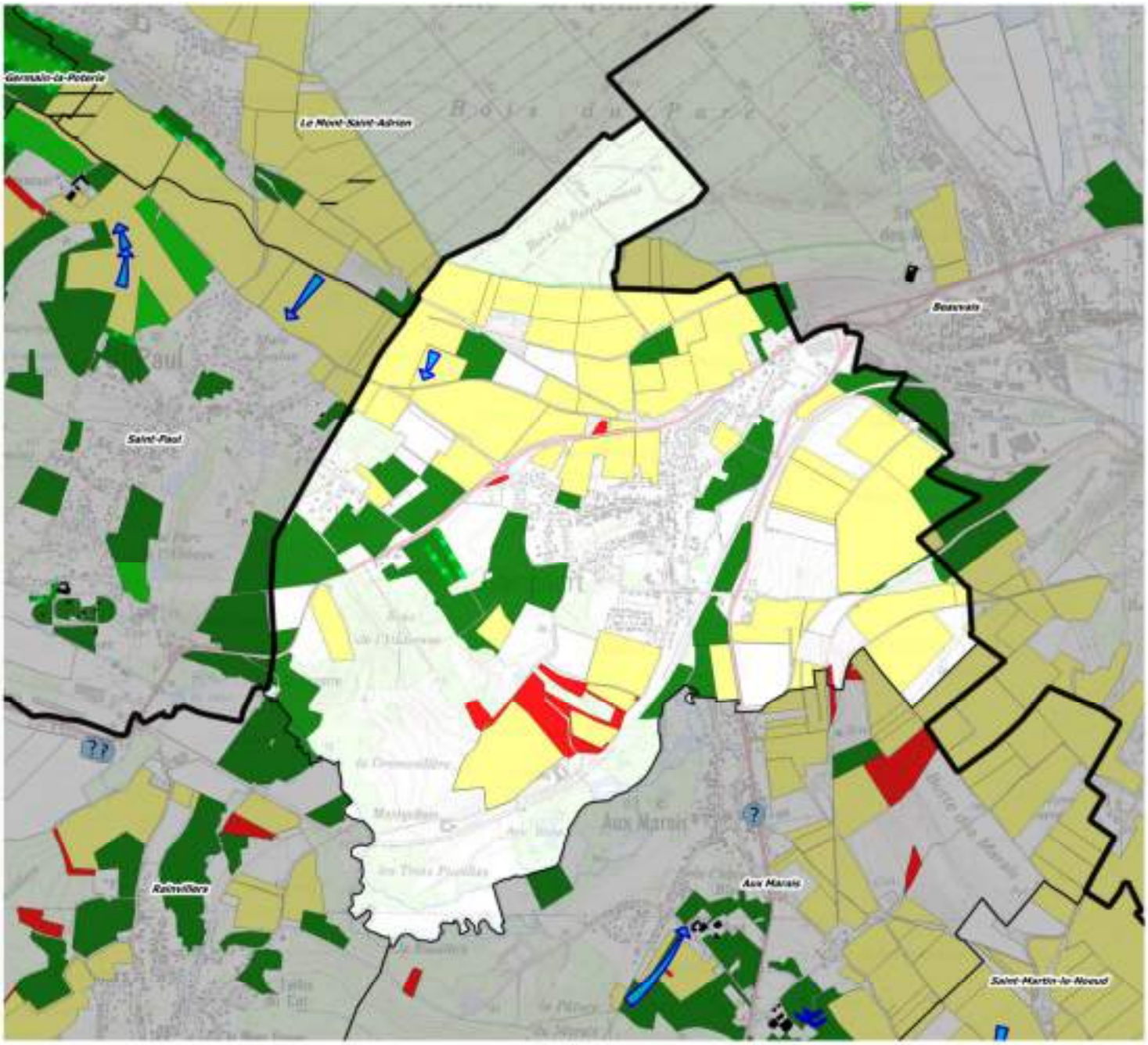


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de GOINCOURT - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

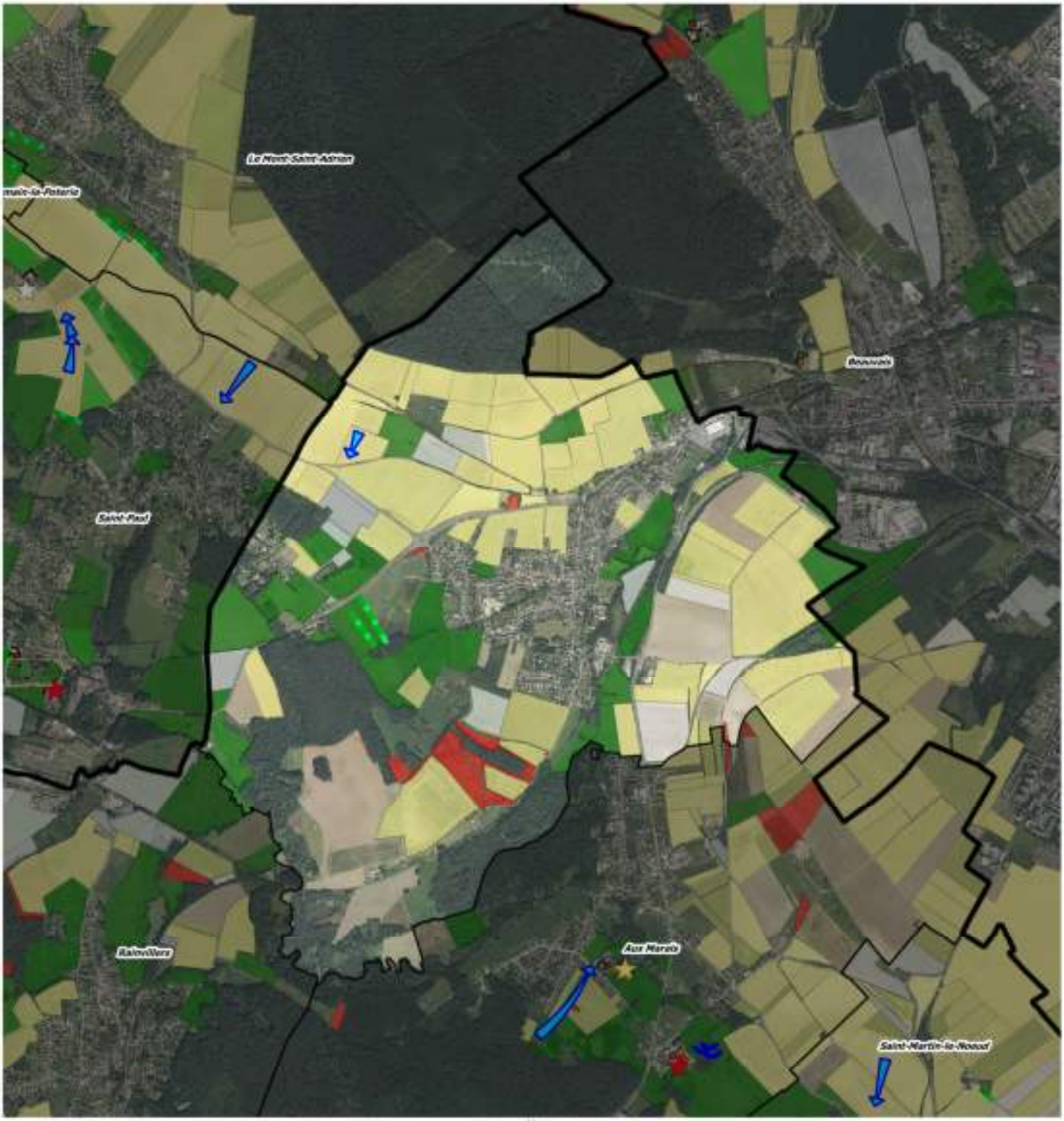


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **SAINT LEGER EN BRAY**

Nombre d'exploitations en activité : 2

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT LEGER EN BRAY - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

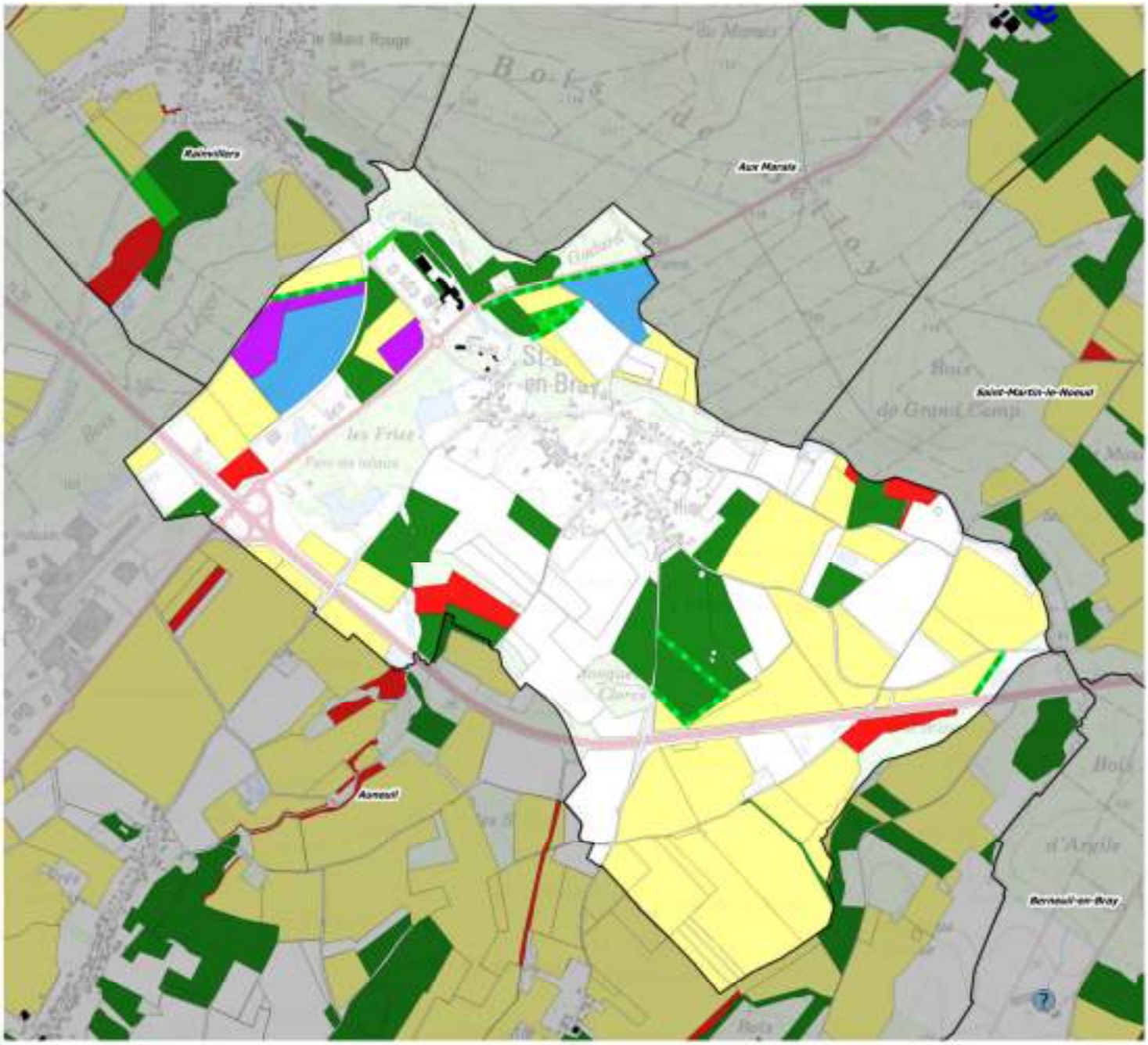


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT LEGER EN BRAY - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT LEGER EN BRAY - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **SAINT MARTIN LE NŒUD**

Nombre d'exploitations en activité : 2

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT MARTIN LE NOEUD - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

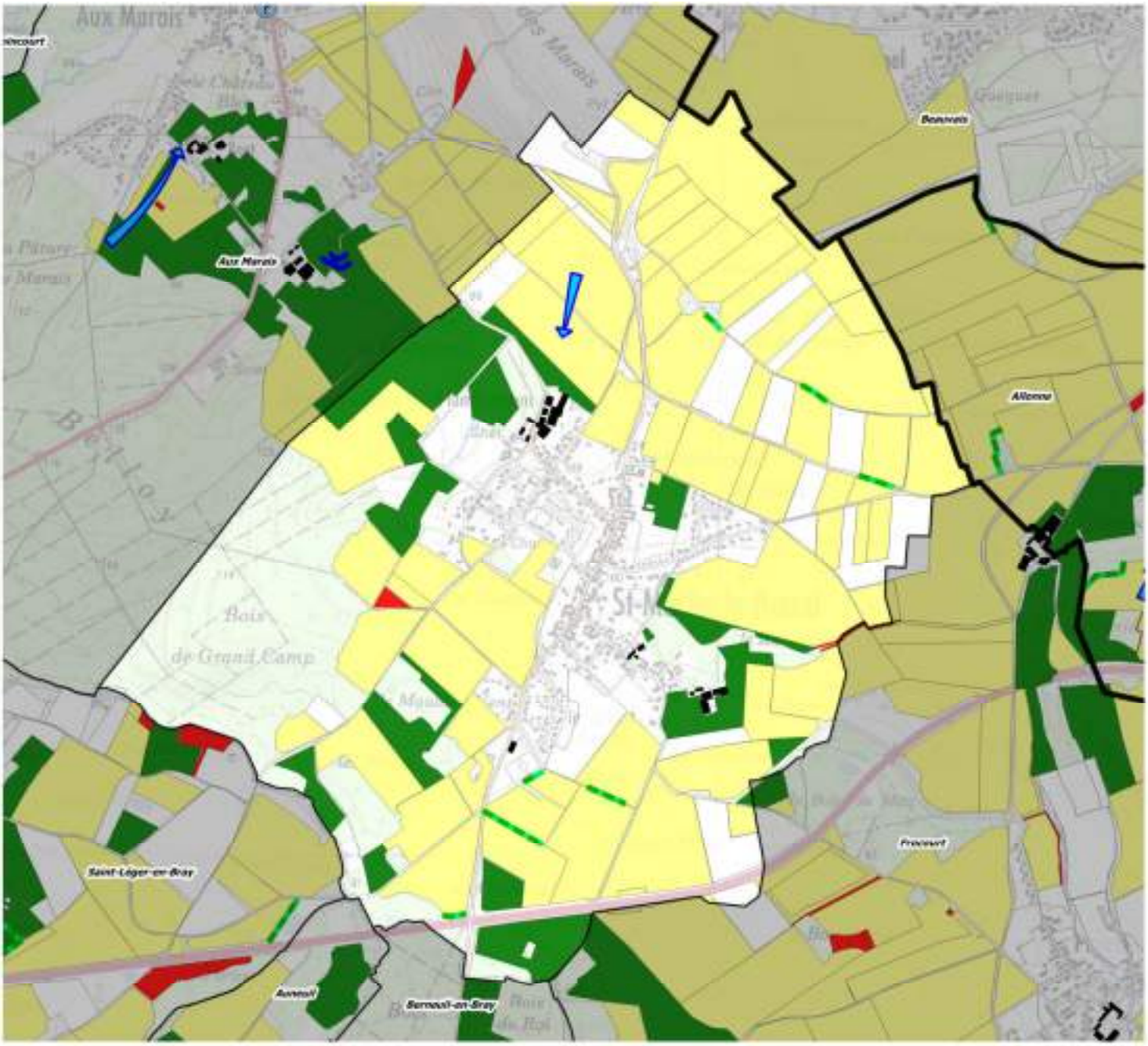


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT MARTIN LE NOEUD - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT MARTIN LE NOEUD - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

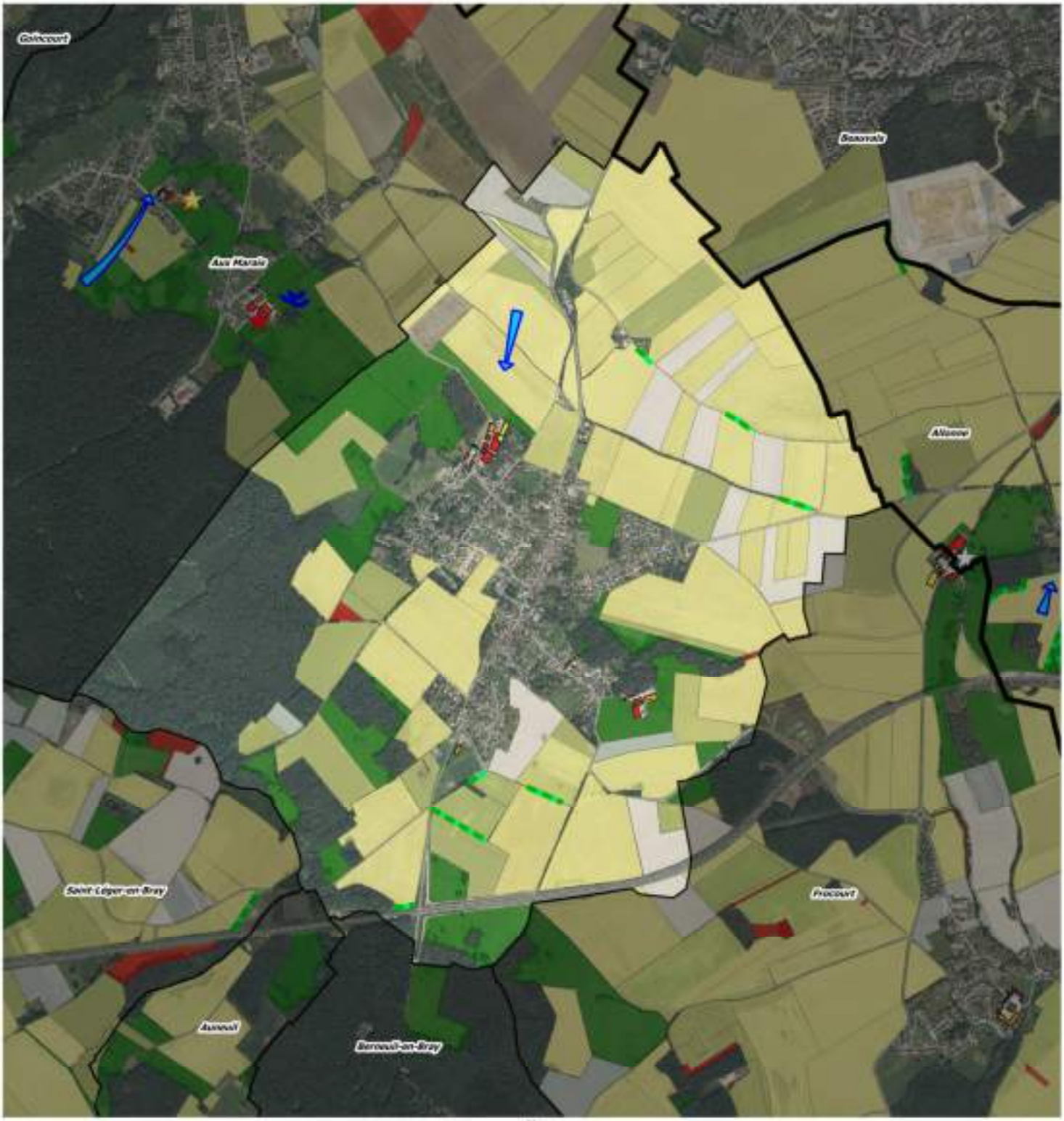


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Légende des cartes "Commune"

Occupation du sol :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, zone tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné

Bâti agricole enquêté :

- habitation
- annexe
- bâtiment matériel
- bâtiment de stockage production
- bâtiment de stockage fourrage
- diversification
- serre
- bâtiment ou installation d'élevage
- silo maïs
- installations de centre équestre
- campus vert
- méthanisation
- Haie recensée lors des enquêtes agricoles
- Ruissellement évoqué lors des enquêtes
- Stagnation d'eau recensée

Projets agricoles recensés :

- délocalisation du siège d'exploitation
- bâtiment d'élevage
- bâtiment matériel
- stockage de production
- stockage de fourrage
- habitation
- agritourisme
- agritourisme / diversification / vente directe
- bâtiment (non précisé)
- rénovation pour matériel
- rénovation pour logement
- rénovation pour agritourisme
- rénovation pour atelier de transformation
- rénovation pour magasin
- rénovation pour changement de destination
- maraîchage
- miscanthus
- arboriculture
- agroforesterie
- vigne
- aire de stockage grumes
- éolien privé
- photovoltaïque au sol
- méthanisation
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

# Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## *Atlas Secteur 5 :*

## *Thérain-Avelon*

octobre 2022

Fouquenies
Milly sur Thérain
Saint Germain la Poterie
Troissereux

Herchies
Pierrefitte en Beauvaisis
Saint Paul

Le Mont Saint Adrien
Rainvillers
Savignies

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

# Avant-propos

Ce document a été réalisé après analyse des données issues des enquêtes réalisées en mai et juin 2022 par la Chambre d'agriculture, auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour les communes ayant moins de trois sièges d'exploitations agricoles, ou pour lesquelles moins de trois exploitants ont été enquêtés, la règle du secret statistique s'applique et impose donc de ne pas divulguer les données issues de ces enquêtes.

Dans ce cas, seule la cartographie relative à l'activité agricole de la commune est diffusée dans le présent atlas.

# SOMMAIRE


Page 1 : Secteur Thérain-Avelon

Page 15 : commune de Fouquenies

Page 23 : commune de Herchies

Page 28 : commune de Le Mont Saint Adrien

Page 32 : commune de Milly sur Thérain

Page 45 : commune de Pierrefitte en Beauvaisis

Page 55 : commune de Rainvillers

Page 58 : commune de Saint Germain la Poterie

Page 67 : commune de Saint-Paul

Page 78 : commune de Savignies

Page 82 : commune de Troissereux

Page 87 : Annexe (légende cartographie)

Fiche secteur: **THERAIN-AVELON**

Nombre d'exploitations en activité : 38 Nombre d'exploitations enquêtées : 32

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 10 |
| En Société | 22 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 10 |
| EARL | 15 |
| SCEA | 5 |
| GAEC | 2 |

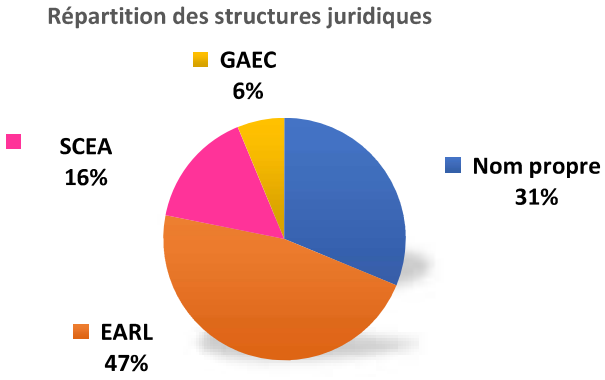


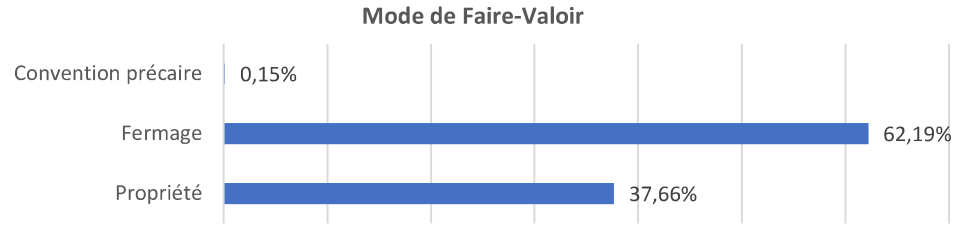


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 38 | 36 |
| Associés exploitants | 11 | 11 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 13 | 12 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 61 |
| Personnes à temps partiel** | 11 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 9 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

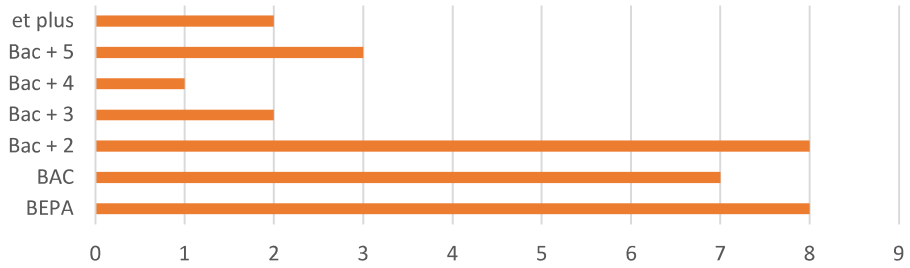


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 52,42 |
| Age minimum | 26 |
| Age maximum | 76 |

Nombre d'exploitants par tranche d'age

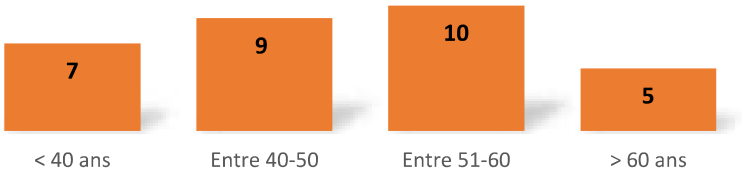


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 2 |
| Croisière | 18 |
| Développement | 11 |
| Jeune agriculteur | 1 |

| Succession | Nombre |
|---|---|
| Non concerné(e) | 9 |
| Inconnue | 7 |
| Prévue dans le cadre familial | 11 |
| Non renseigné | 6 |

Situation des exploitations

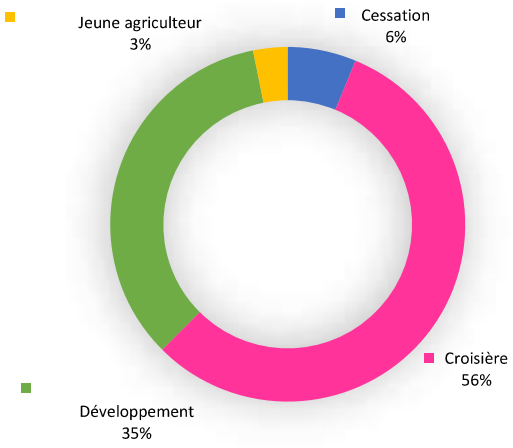


Perspective de succession

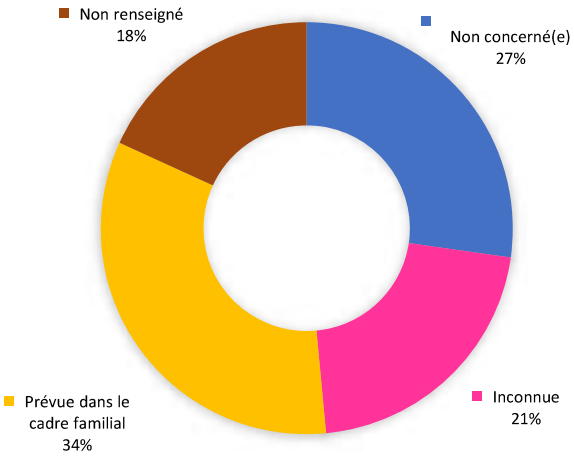


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | **4 349 ha** |
| **SAU moyenne** | 148 ha |
| **SAU minimum** | 4,50 ha |
| **SAU maximum** | 347 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 6 |
| Minimum | 2 |
| Maximum | 13 |

| | |
|---|---|
| Nombre d'irrigants | 1 |
| Surface irrigable | 3 ha |
| Surface irriguée | NC ha |
| Surface drainée | 0 ha |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 4 |
| Entre 50 et 99 ha | 3 |
| Entre 100 et 149 ha | 8 |
| Entre 150 et 199 ha | 7 |
| > 200 ha | 8 |

Répartition des exploitations par tranche de SAU

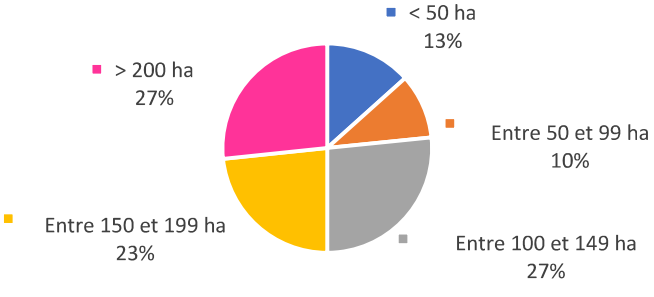


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **2869** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 2173 |
| Oléagineux | 620 |
| Colza | 513 |
| Tournesol | 93 |
| Autres oléagineux | 14 |
| Protéagineux | 76 |
| **Cultures industrielles** | **273** |
| Betteraves sucrières | 273 |
| **Pommes de Terre** (consommation) | 2 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **800** |
| Permanentes | 706 |
| Temporaires | 94 |
| **Cultures dérobées** | **9** |
| **Jachères** | **44** |
| **Fourrage** | **212** |
| **Maraichage** | **3** |
| **Autres cultures*** | **137** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

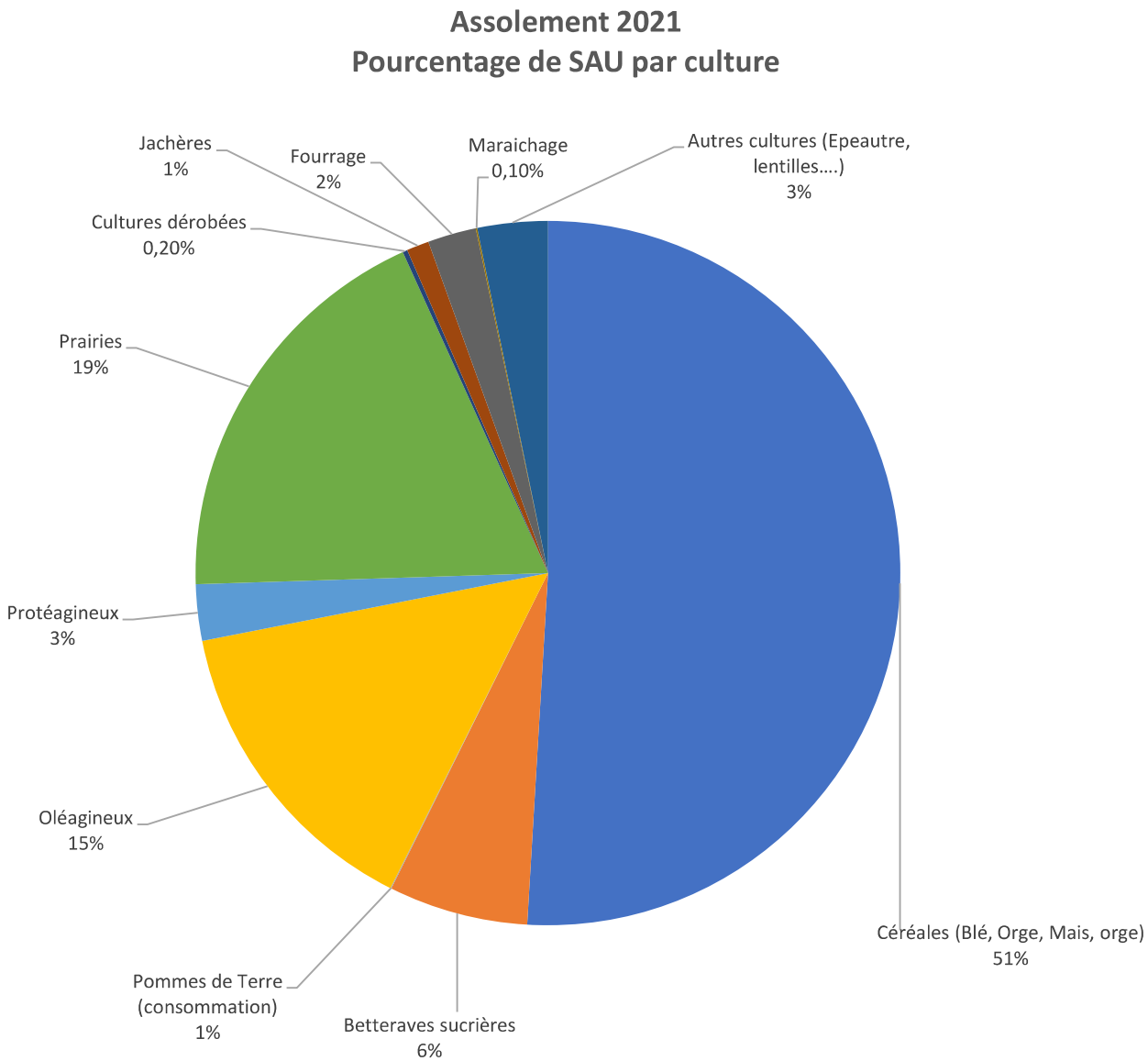


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune ou le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** **18**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 8 | 932 |
| Bovins allaitant | 6 | 411 |
| Bovins engraissement | 6 | 260 |
| Ovins | 1 | 20 |
| Equins | 1 | 15 |
| Autres | 2 | 38 ruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

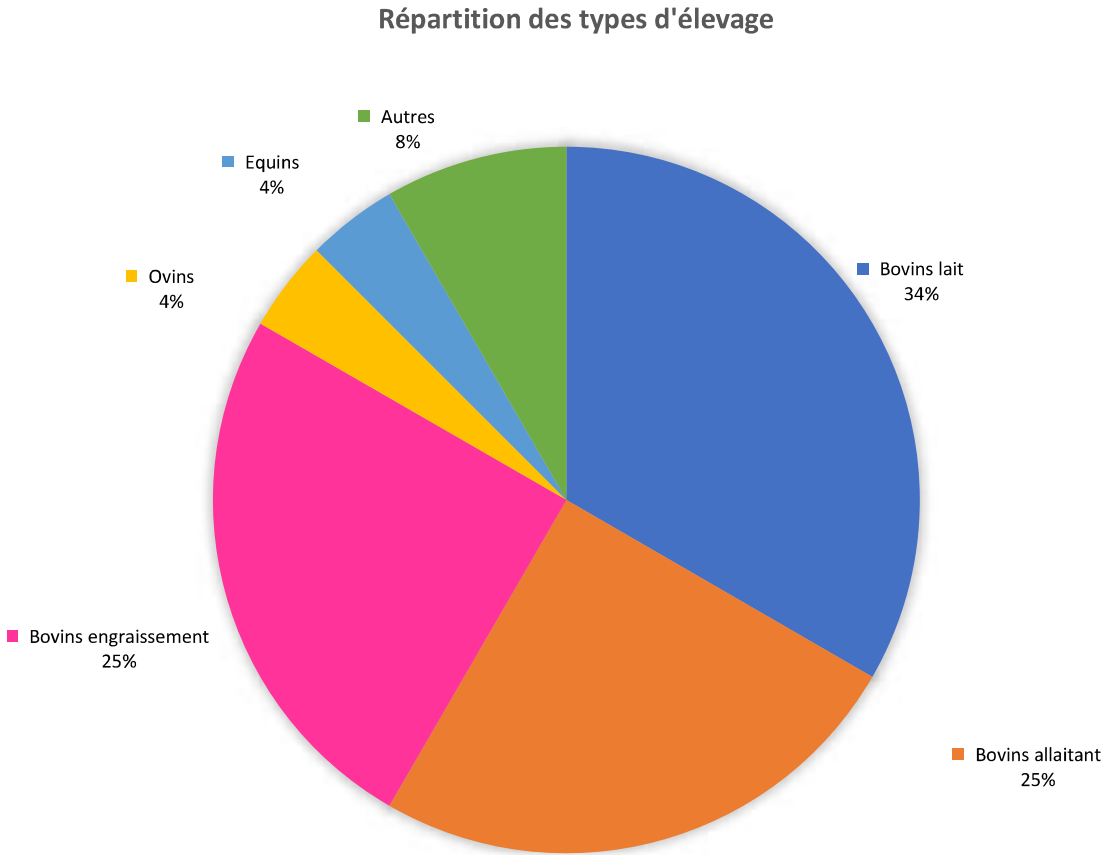


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 7 |
| ICPE** Autorisation | 4 |
| ICPE Déclaration | 7 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 17 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 15 |

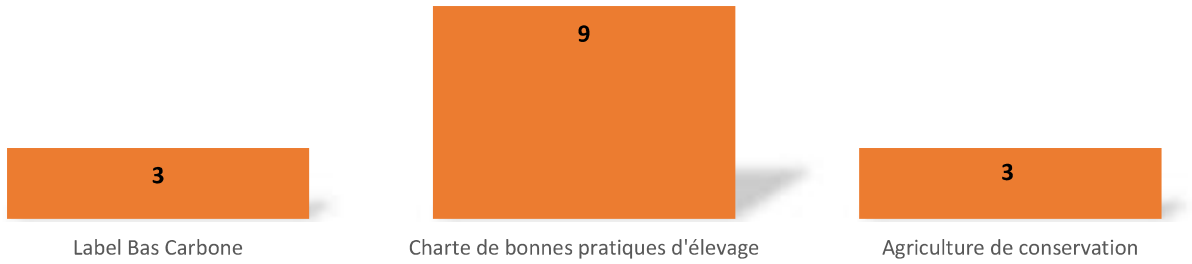


| *Niveau de certification environnementale* | *Nombre d'exploitant* |
|---|---|
| Niveau 1 | 2 |
| Niveau 2 | 0 |
| Niveau 3 (HVE) | 0 |

## Démarche environnementale

| **Contrats environnementaux** | *Nombre* |
|---|---|
| MAEC | 15 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

**Cultures à bas niveau d'intrants (BNI)**

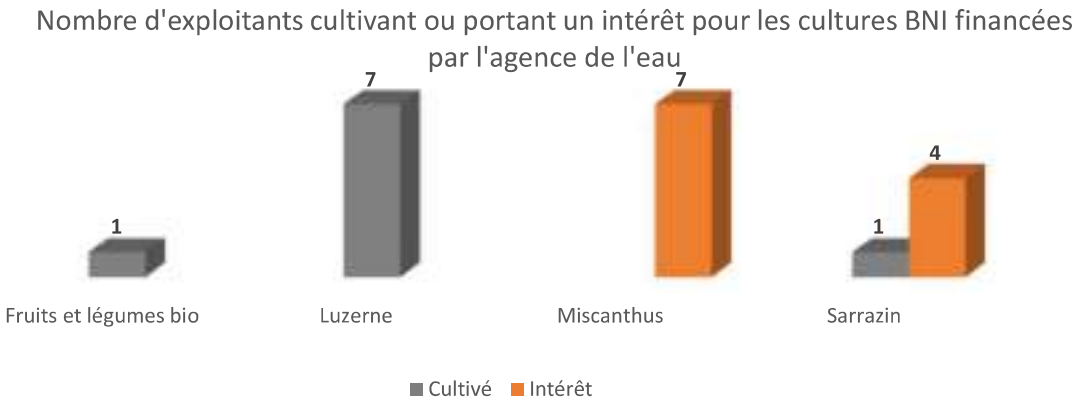

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Diversification agricole

| | *Nombre d'activités* | |
|---|---|---|
| **Prestations agricoles** | **5** | |
| Entreprise travaux agricoles | 1 | |
| Travail à façon | 4 | |
| **Circuit court :** | **2** | |
| Transformation de produits | 1 | |
| Vente directe | 1 | |
| **Production Energie renouvelable:** | **12** | |
| Panneaux solaires | 4 | |
| Autre énergie renouvelable (biomasse) | 8 | |
| Somme puissance photovoltaïque kWc | 269 | en revente totale et en auto-consommation |
| **Maraichage** | **1** | |
| **Pension de chevaux** | **3** | |
| **Autres (point relais colis, apiculture, caravaning)** | **3** | |

**Nombre d'exploitants ayant au moins une activité de diversification : 10** soit 31% des exploitants sur le secteur

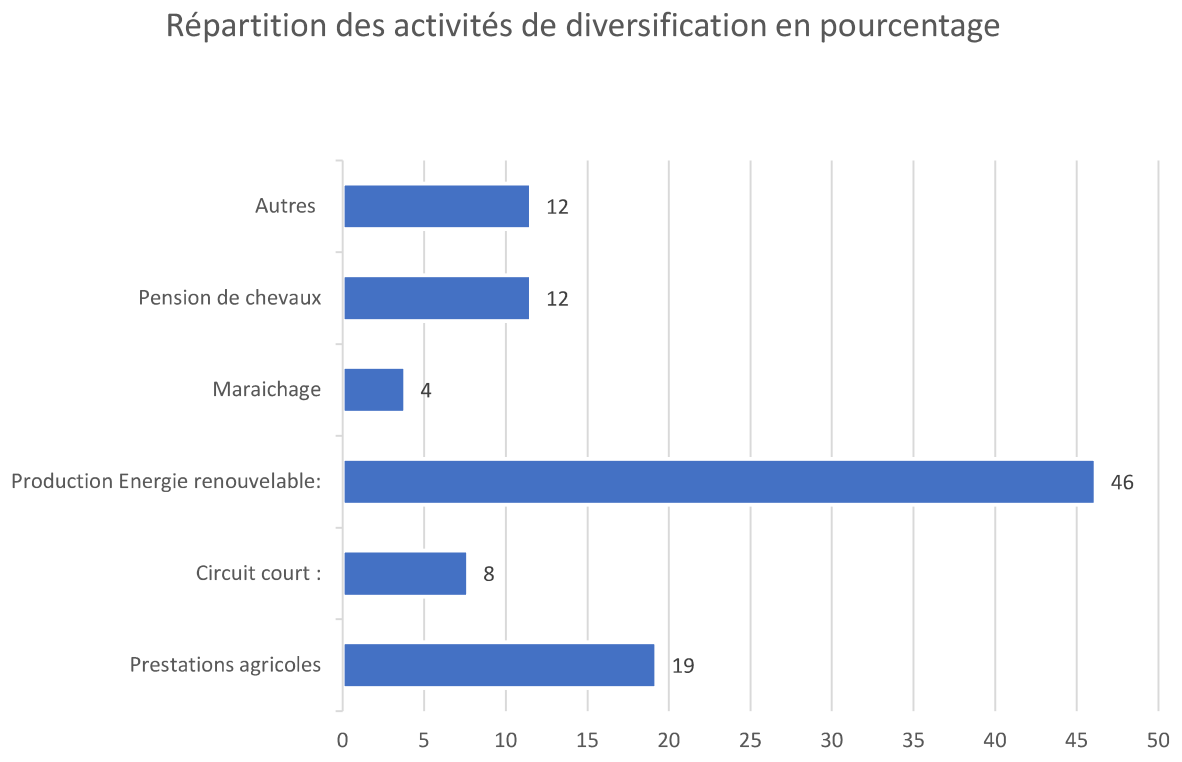


En terme de diversification, 1 exploitant éleveur est engagé dans une démarche de **circuit court**

1 exploitation composée de 2 couples d'associés éleveurs de bovins lait et maraichers vend en magasin à la ferme des produits issus de l'exploitation: yaourt, fromage, légumes (en transformation à la ferme) ainsi que de l'huile de colza, cameline et de la meunerie issus de l'exploitation (en transformation externalisée).
La vente se fait également auprès des AMAP et de la Ruche qui dit Oui, de grandes surfaces et de revendeurs.

## Projets des exploitations agricoles sur le secteur

| Projets de diversification | *Nombre d'exploitants concernés* |
|---|---|
| **Agritourisme** | **5** |
| Accueil à la ferme | 4 |
| Location de salle | 1 |
| **Prestations agricoles** | **1** |
| Travail à façon | 1 |
| **Energie renouvelable** | **17** |
| Panneaux solaires/photovoltaïques | 14 |
| Autres energies renouvelables | 3 |
| **Circuit Court** | **6** |
| Vente directe | 2 |
| Transformation de produits agricoles | 4 |
| **Pension de chevaux** | **6** |

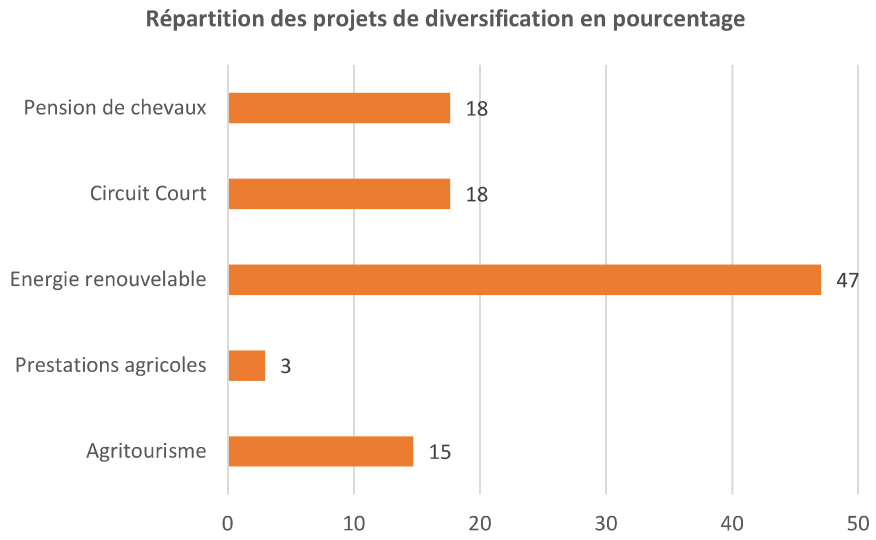


| Autres projets de développement | |
|---|---|
| Autres productions/élevages | **3** |
| Augmentation cheptel | **6** |
| Construction nouveau bâtiment | **16** |
| Agrandissement bâtiment | **8** |
| Délocalisation | **5** |
| Reprise exploitation/agrandissement | **6** |
| Irrigation | **2** |

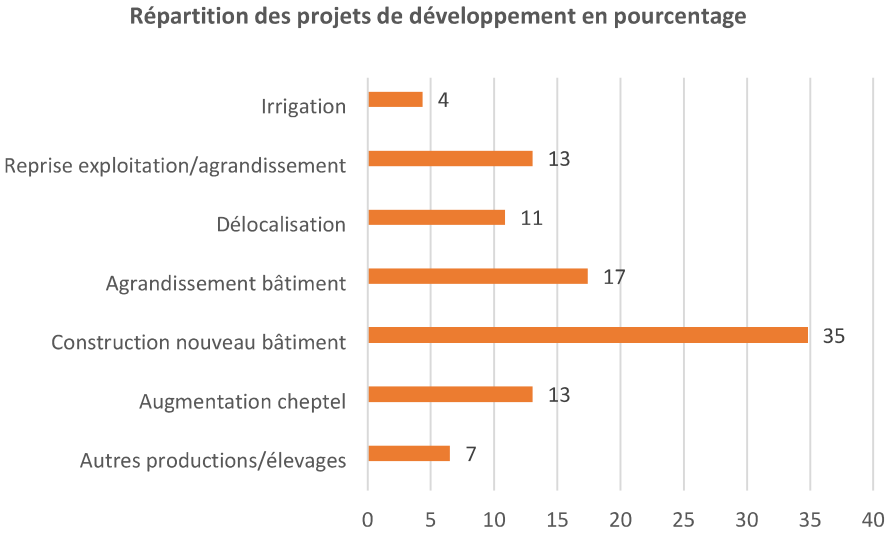


14 projets photovoltaiques dont 13 en lien avec un projet de construction ou d'agrandissement de batiment et 1 projet au sol

2 projets de vente en circuit court avec transformation de produits agricoles (investissement dans 1 presse pour assurer la transformation de l'huile à la ferme, fabrication de fromage de chèvre en lien avec 1 projet d'élevage caprins, création d'un laboratoire pour développement de la transformation de produits issus de l'exploitation…)

3 projets d'autres productions/élevages (dont un élevage caprin)

**25 exploitants portent au moins 1 projet de diversification/développement sur le secteur**

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Problématiques rencontrées par les exploitants sur le secteur

| | *Nombre de problémes* |
|---|---|
| **Incivilité** | **33** |
| Déchets/dépots | 18 |
| Quads/motos | 9 |
| Conflits voisinages | 6 |
| **Problème de voies de circulation** | **30** |
| Entretien chemins | 6 |
| Stationnement gênant | 8 |
| Aménagement de la voierie | 7 |
| Etroitesse des voies | 2 |
| Franchissement carrefour | 8 |
| **Problème hydraulique** | **6** |
| Problèmes érosion | 0 |
| Problèmes ruissellement | 6 |
| **Problème document d'urbanisme** | **6** |

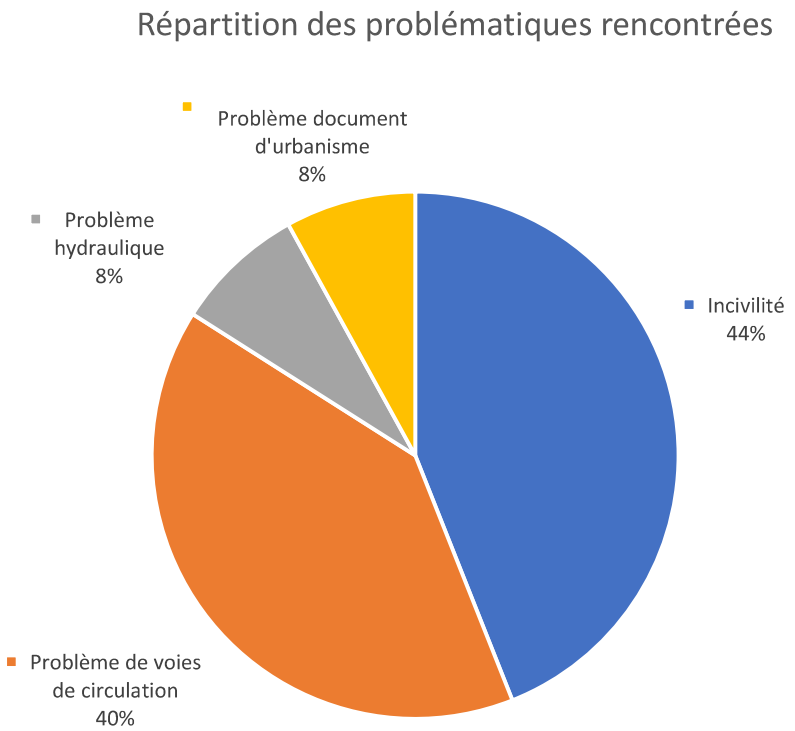


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire - secteur 5*

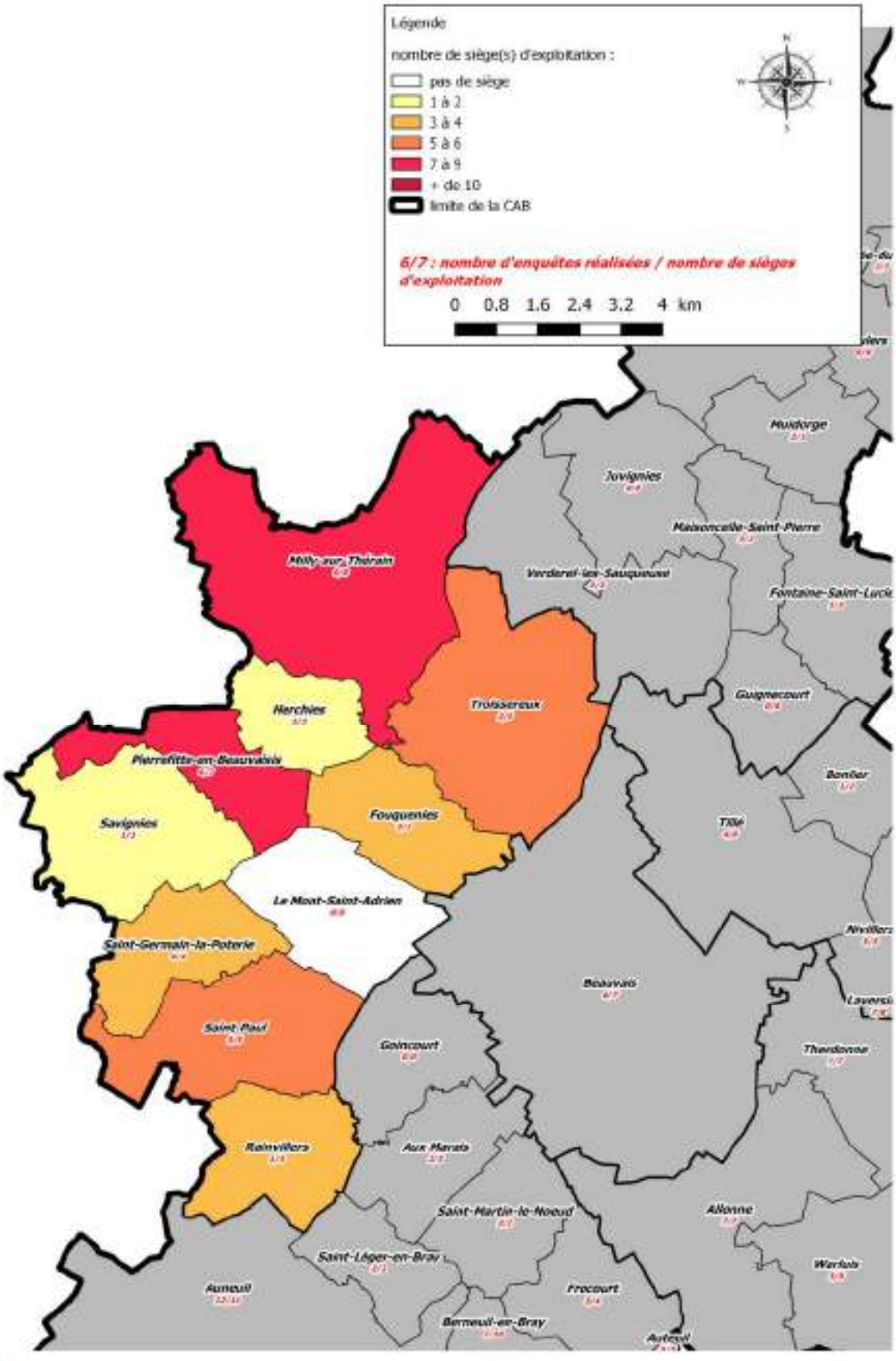


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation du parcellaire agricole - secteur 5*

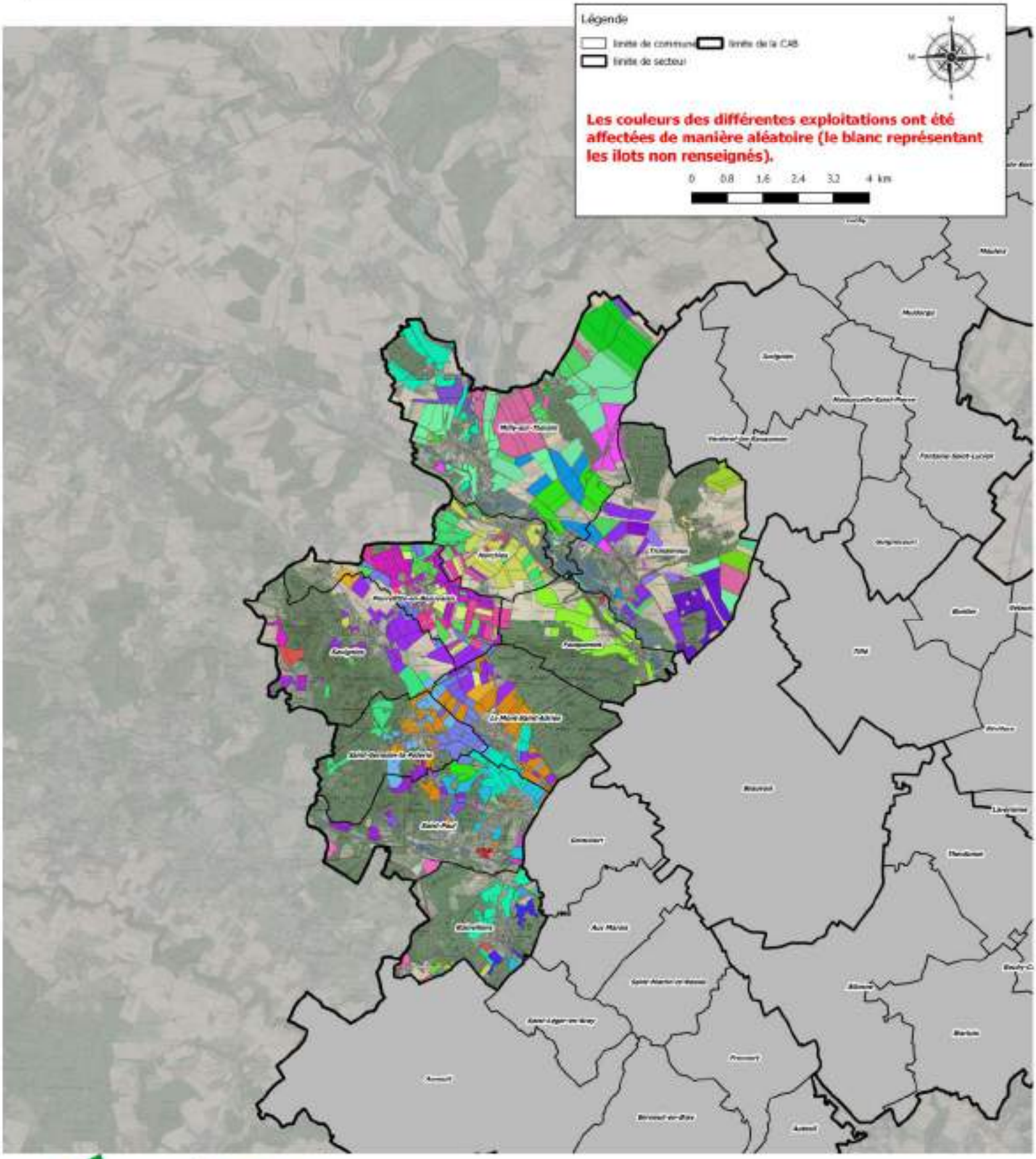


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Occupation du sol - secteur 5*

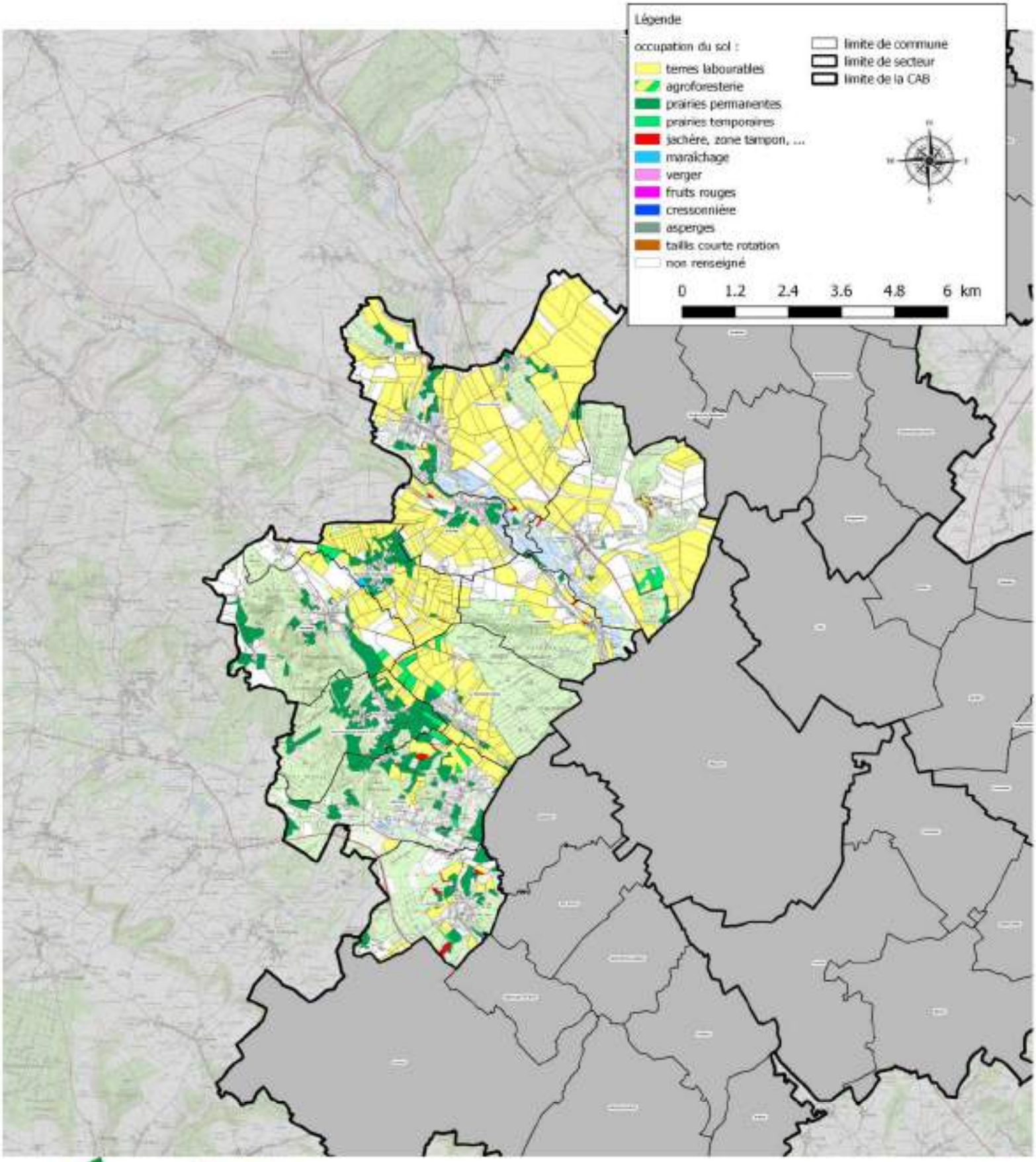


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

***Localisation des élevages recensés lors des enquêtes - secteur 5***

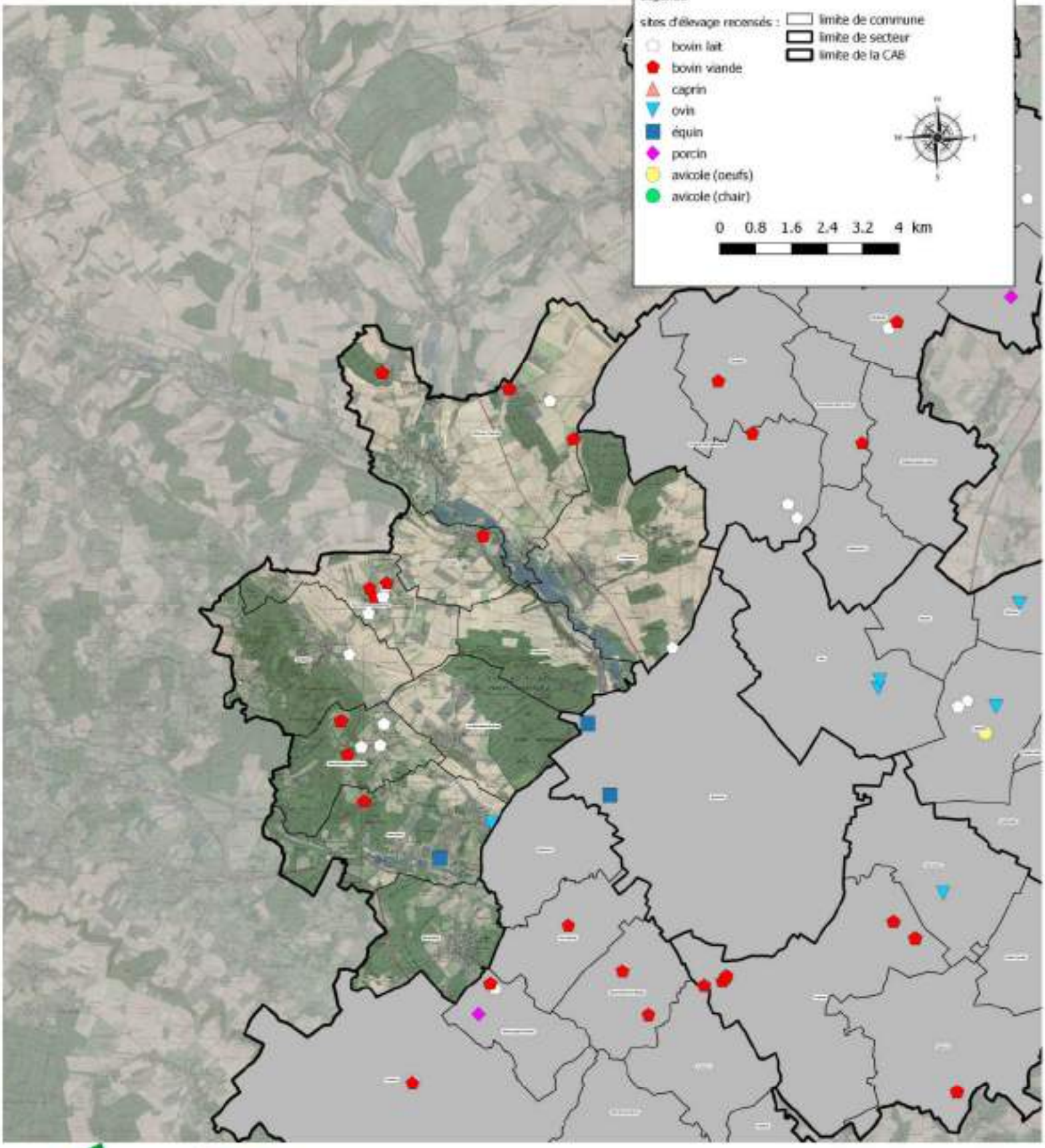


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Repérage des projets agricoles - secteur 5*

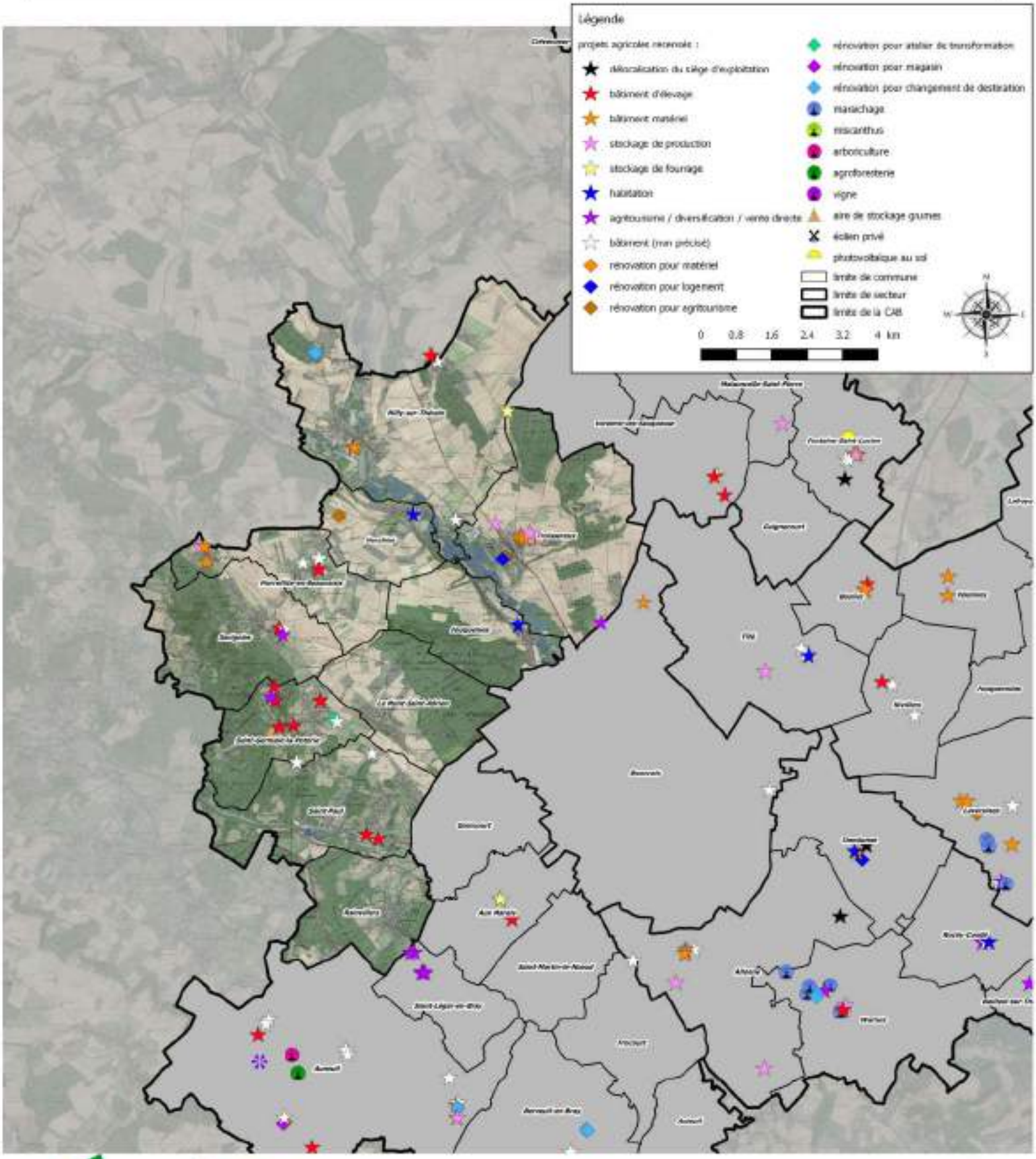


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Difficultés de circulation et incivilités recensées - secteur 5*

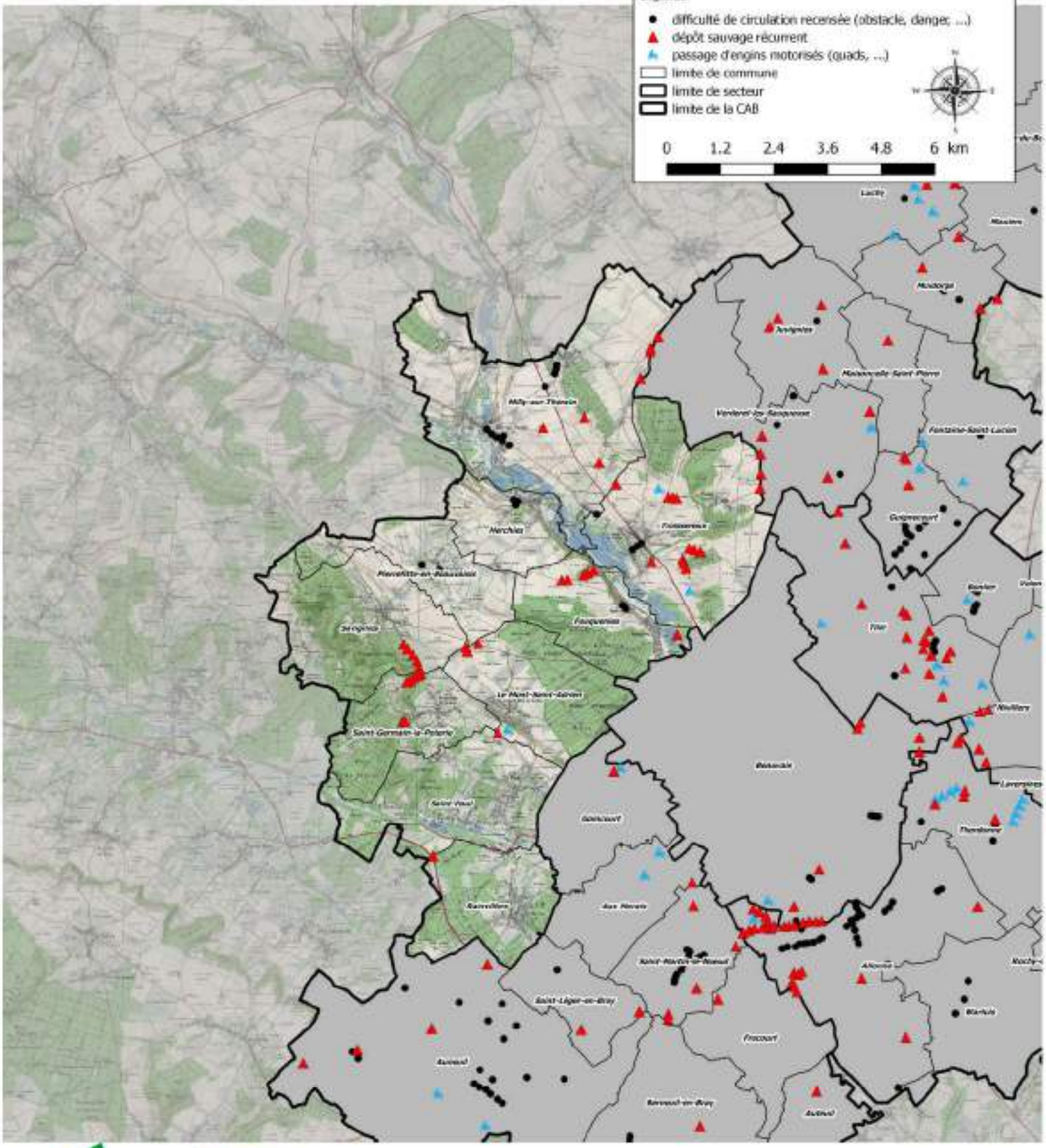


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **FOUQUENIES**

Nombre d'exploitations en activité : 3

Nombre d'exploitations enquêtées : 3

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 1 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 1 |

Répartition des structures juridiques

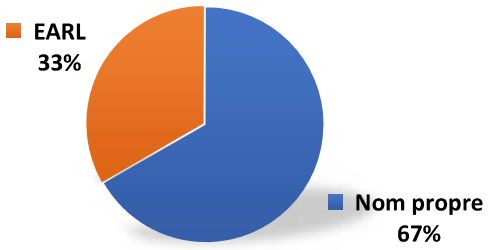


Mode de Faire-Valoir

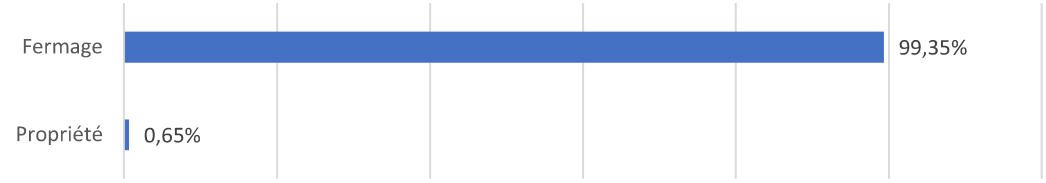


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 4 | 4 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 4 |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 1 | |

**Emploi temps plein*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

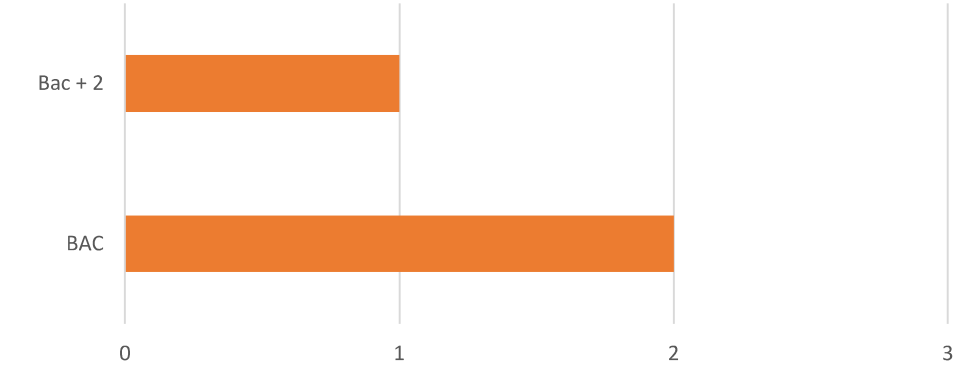


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 43 |
| Age minimum | 24 |
| Age maximum | 60 |

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Croisière | 2 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 2 |
| Non renseigné | 1 |

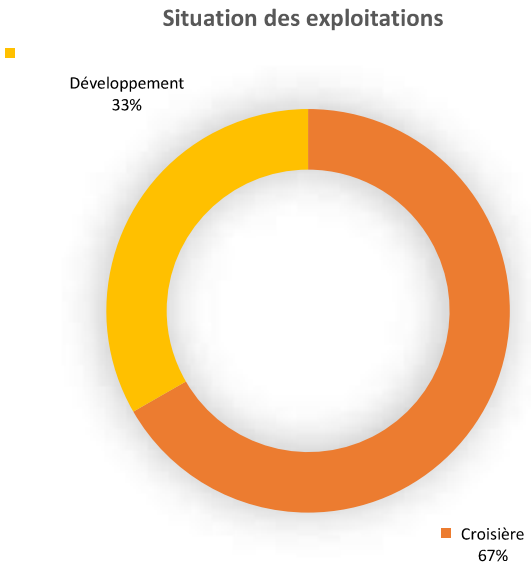


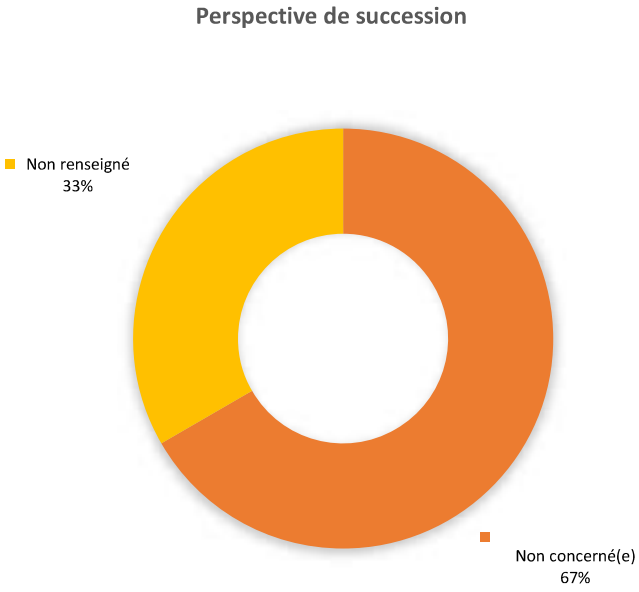


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 153 ha * |
| **SAU moyenne** | 51 ha |
| **SAU minimum** | NC ha |
| **SAU maximum** | 153 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 10 |

* la SAU de 2 exploitants est non communiquée

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | NC |
| Entre 50 et 99 ha | NC |
| Entre 100 et 149 ha | NC |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | NC |
| Non renseigné | 2 |

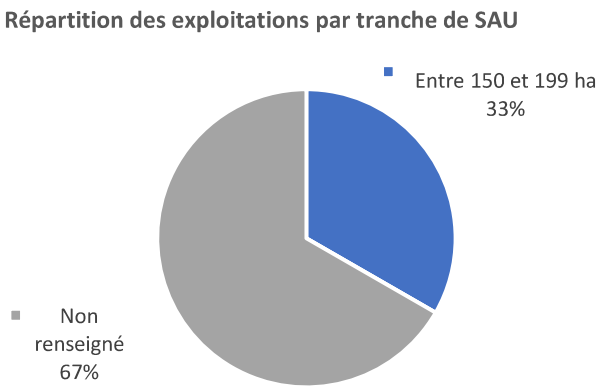


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021 *

| | Surface (en ha) | | Surface(en ha) |
|---|---|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **125** | **Prairies** | **1** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 100 | Permanentes | 1 |
| Oléagineux | 25 | | |
| Colza | 25 | **Jachères** | **2** |
| **Cultures industrielles** | **17** | | |
| Betteraves sucrières | 17 | | |

** assolement d'1 seul exploitant, NC pour les 2 autres*

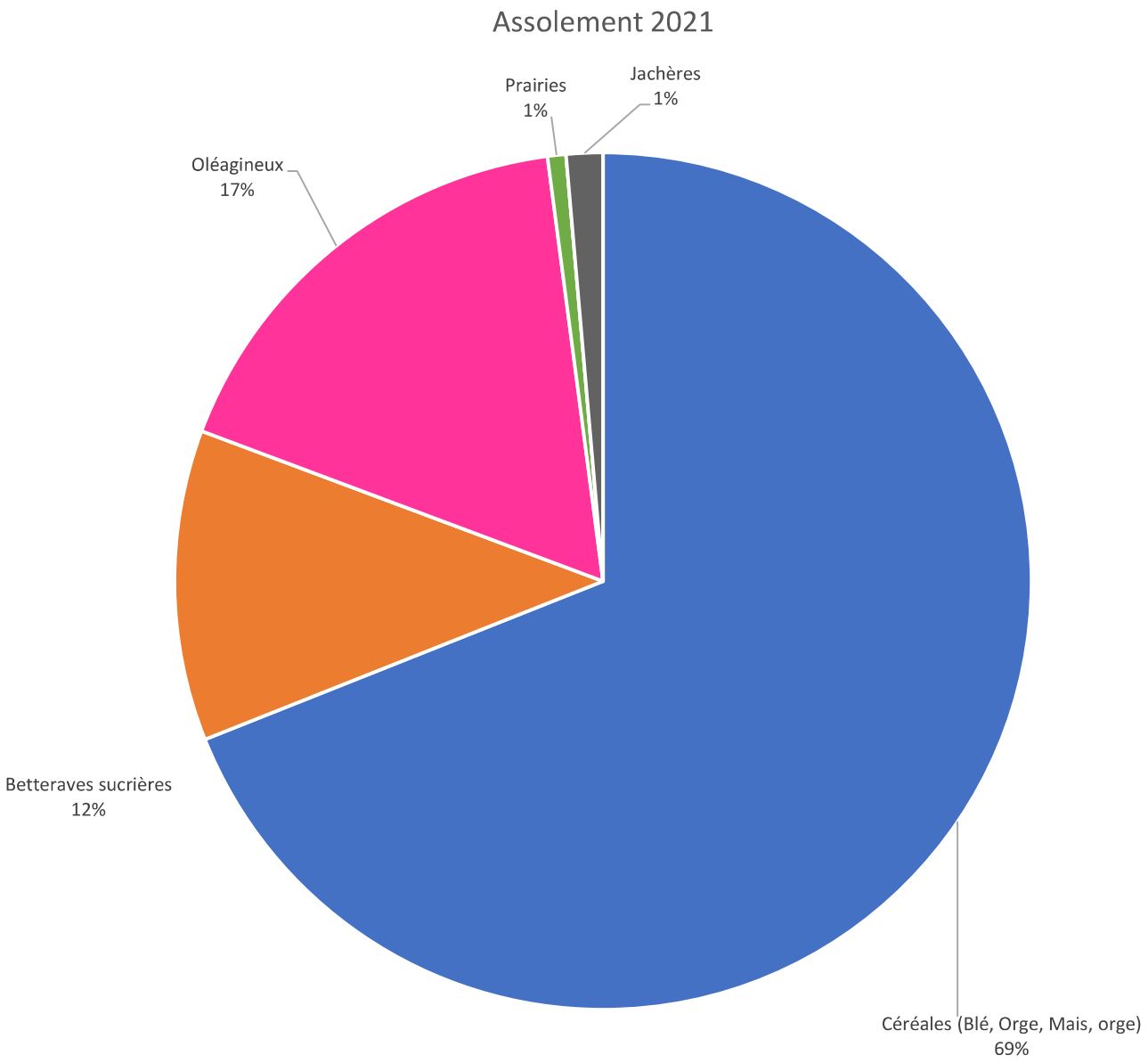


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

| | |
|---|---|
| **Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** | 0 |

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 3 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 0 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

3 exploitations ont été enquêtées sur la commune toutes en polyculture. Il n'y a pas d'activité d'élevage sur la commune.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 51 ha soit bien en dessous de la SAU moyenne du secteur Thérain-Avelon (148 ha), cependant cette donnée est faussée car 1 seul exploitant a accepté de nous communiquer sa SAU.

1 corps de ferme se situe en périphérie au nord de la zone urbaine. Les 2 autres exploitations dont le siège est à Fouquenies ont leur batiment sur la commune de Troissereux.

Aucun exploitant ne pratique d'activités de diversification et de développement.

2 exploitants sont impliqués dans la vie locale (déneigement, aide aux besoins).

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification :

- 3 projets de construction de bâtiment
- 3 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque dont 2 sur nouveaux bâtiments
- 1 projet de délocalisation de corps de ferme
- 1 projet d'irrigation

Répartition des projets de diversification

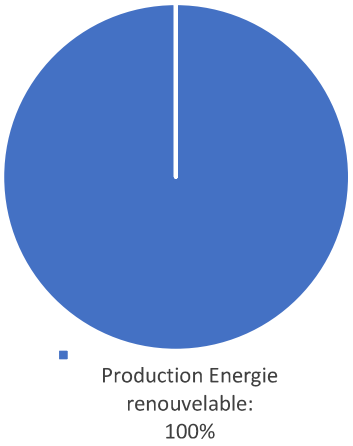


Répartition des projets de développement

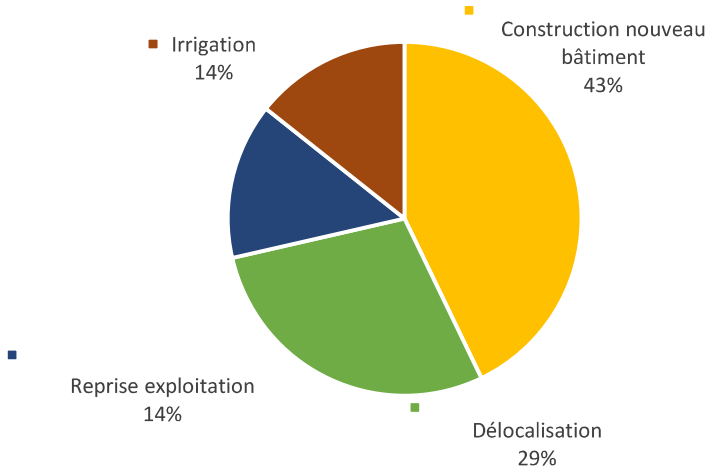


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets sur les chemins ruraux, aux abords des forêts
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants et à l'étroitesse de certaines rues
- Les passages de quads et motos dans les parcelles cultivées ponctuellement
- 1 problème de ruissellement est constaté par 1 agriculteur sur certaines de ses parcelles depuis les travaux de déviation de Troissereux
- 1 exploitant évoque des difficultés de développement à cause du classement monument historique et souhaiterait pouvoir se délocaliser à ce titre

Répartition des problématiques rencontrées

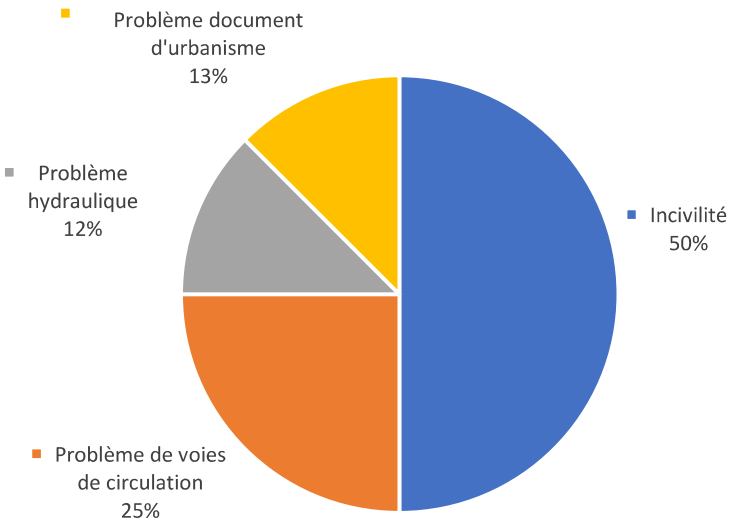


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FOUQUENIES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

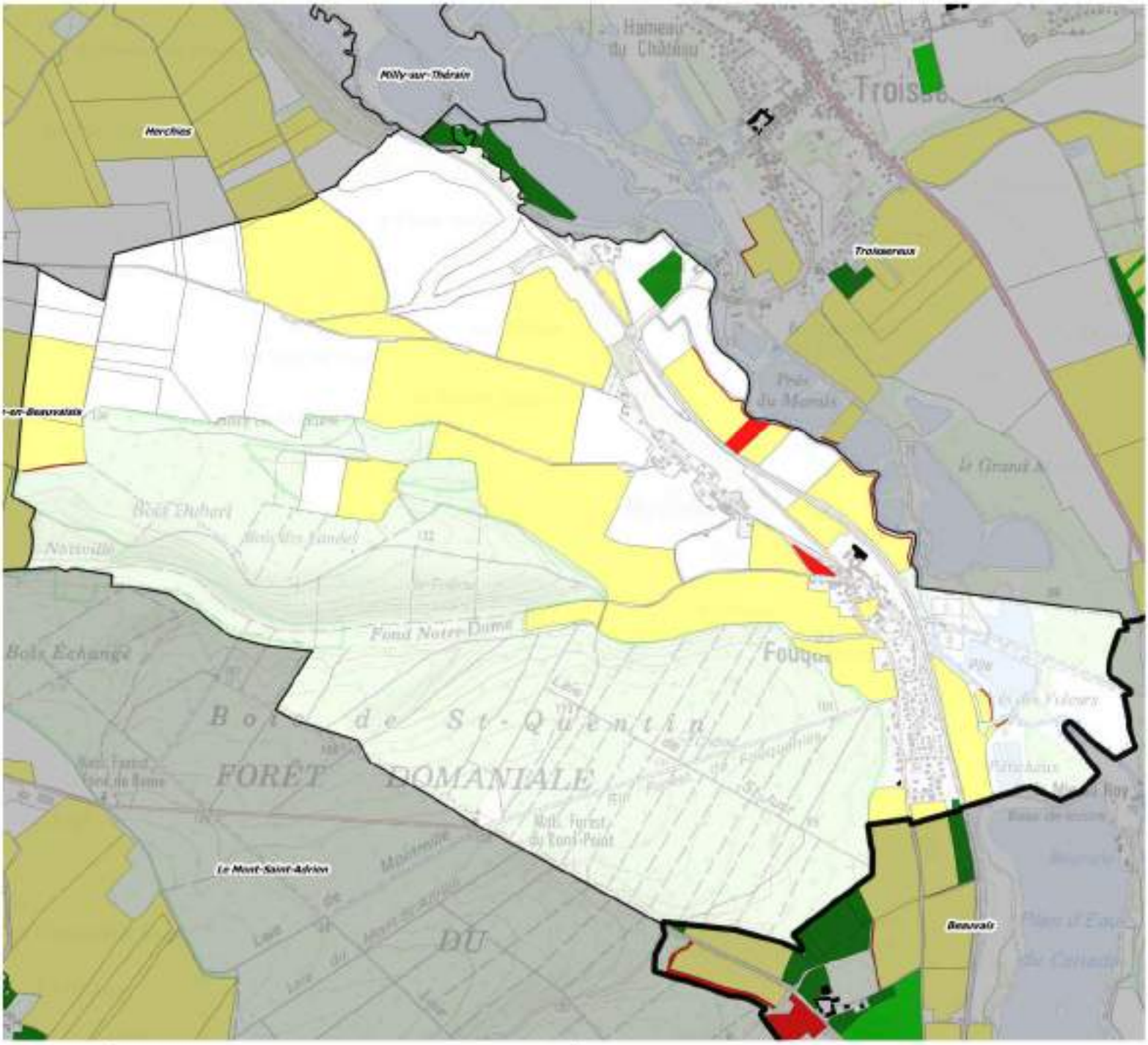


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FOUQUENIES - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de FOUQUENIES - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

Hardivillers
Hondainville
Hondainville
Hondainville

Fiche communale: **HERCHIES**

Nombre d'exploitations en activité : 2

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERCHIES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

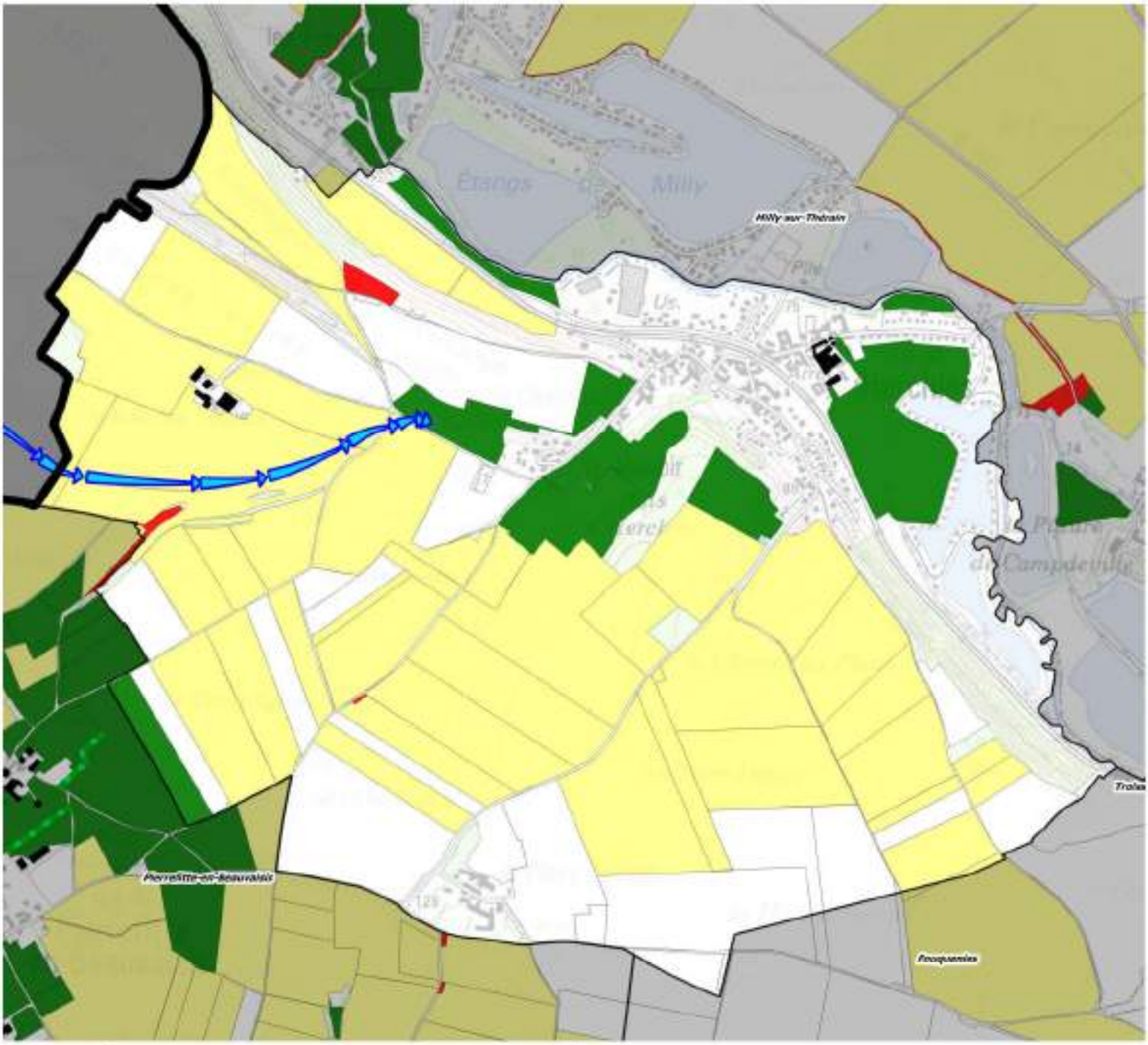


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.15 0.3 0.45 0.6 0.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERCHIES - Bâti agricole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERCHIES - Bâti agicole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune d'HERCHIES - Bâti agricole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.15 0.3 0.45 0.6 0.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **LE MONT SAINT ADRIEN**

Nombre d'exploitations en activité : 0

Nombre d'exploitations enquêtées : 0

AUCUNE EXPLOITATION AGRICOLE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE MONT SAINT ADRIEN - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

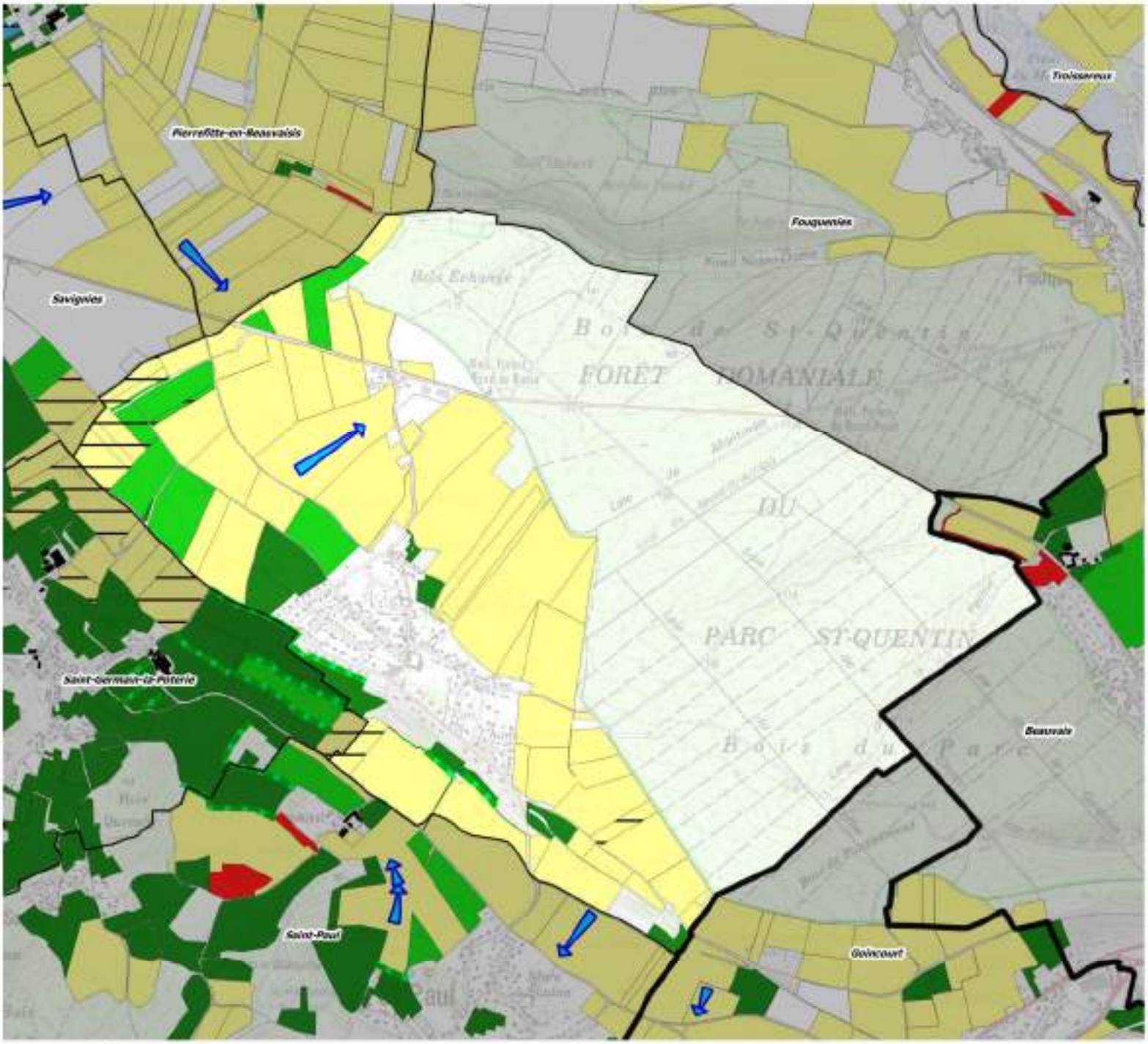


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE MONT SAINT ADRIEN - Bâti agicole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de LE MONT SAINT ADRIEN - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **MILLY SUR THERAIN**

Nombre d'exploitations en activité : 8

Nombre d'exploitations enquêtées : 8

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 1 |
| En Société | 7 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 1 |
| EARL | 4 |
| SCEA | 3 |

Répartition des structures juridiques

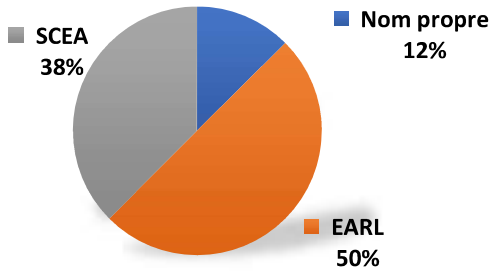


Mode de Faire-Valoir

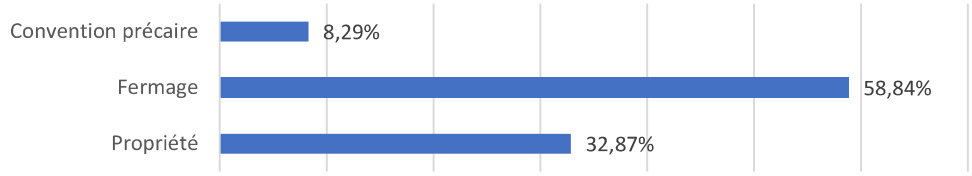


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 8 | 8 |
| Associés exploitants | 9 | 9 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 6 | 6 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 24 |
| Personnes à temps partiel** | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

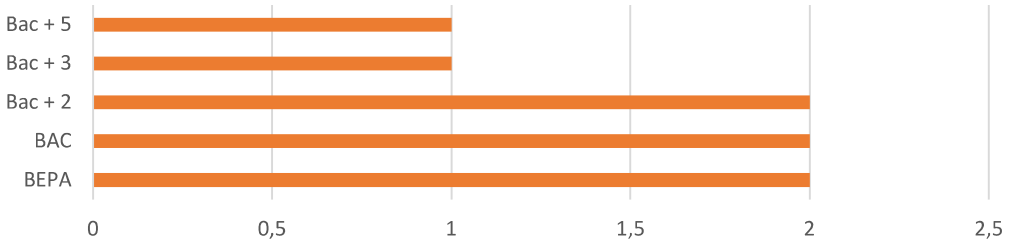


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 50 |
| Age minimum | 32 |
| Age maximum | 65 |

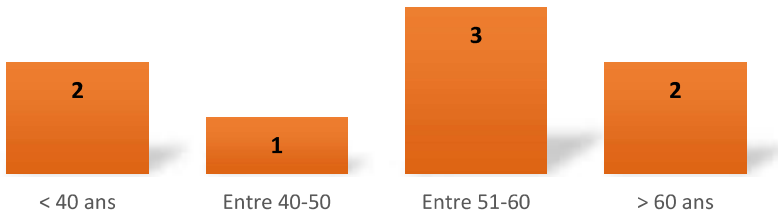


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| **Situation** | **Nombre d'exploitants** |
|---|---|
| Croisière | 4 |
| Développement | 4 |

| **Succession** | **Nombre d'exploitants** |
|---|---|
| Inconnue | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 2 |

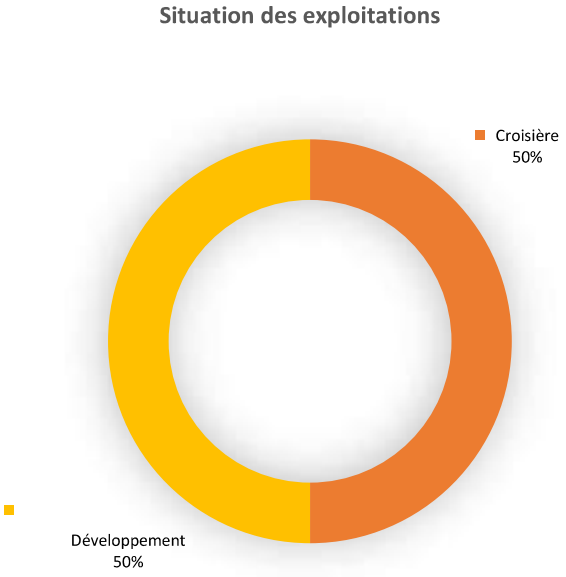


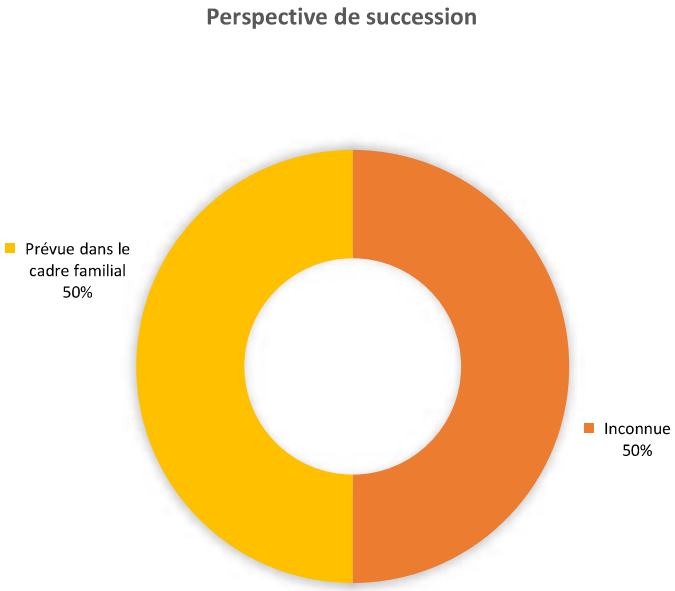


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 1 732 ha |
| **SAU moyenne** | 229 ha |
| **SAU minimum** | 101 ha |
| **SAU maximum** | 348 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 8 |
| Minimum | 6 |
| Maximum | 10 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 100 et 149 ha | 3 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 4 |

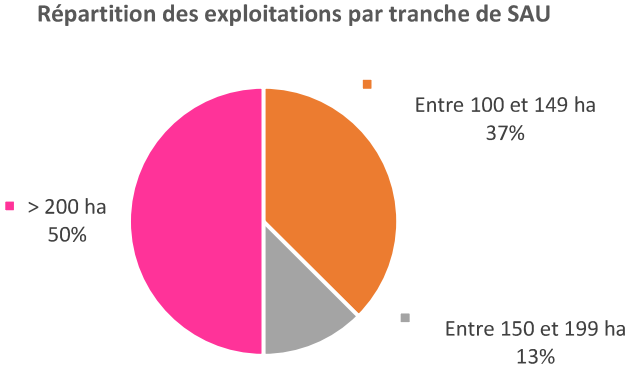


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **1237** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 904 |
| Oléagineux | 304 |
| Colza | 227 |
| Tournesol | 48 |
| Protéagineux | 29 |
| **Cultures industrielles** | **200** |
| Betteraves sucrières | 200 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **195** |
| Permanentes | 183 |
| Temporaires | 12 |
| **Jachères** | **13** |
| **Fourrage** | **70** |
| **Autres cultures*** | **54** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

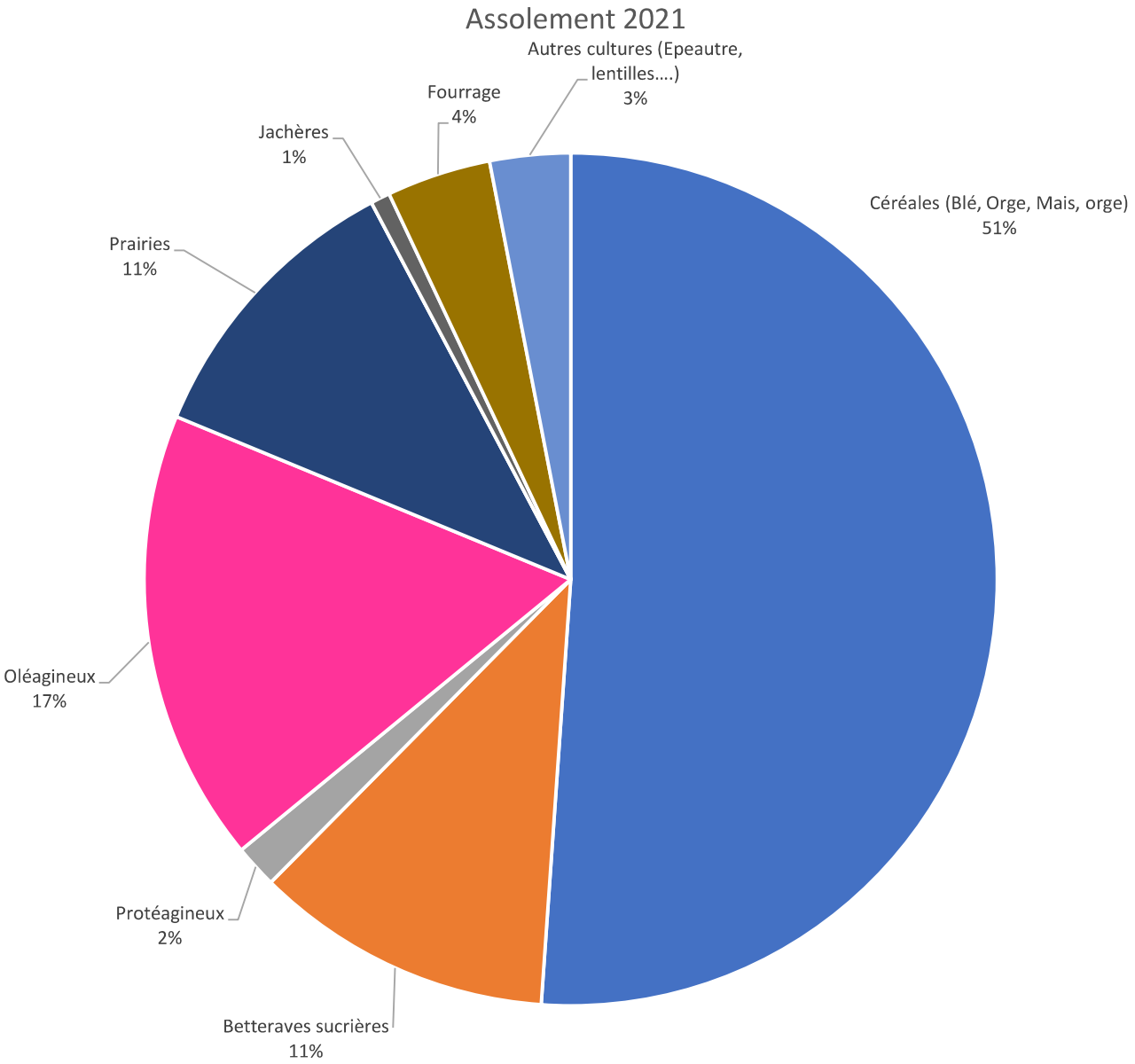


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 5

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 112 |
| Bovins allaitant | 3 | 250 |
| Bovins engraissement | 1 | 90 |
| Autres (abeilles) | 1 | 9 ruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

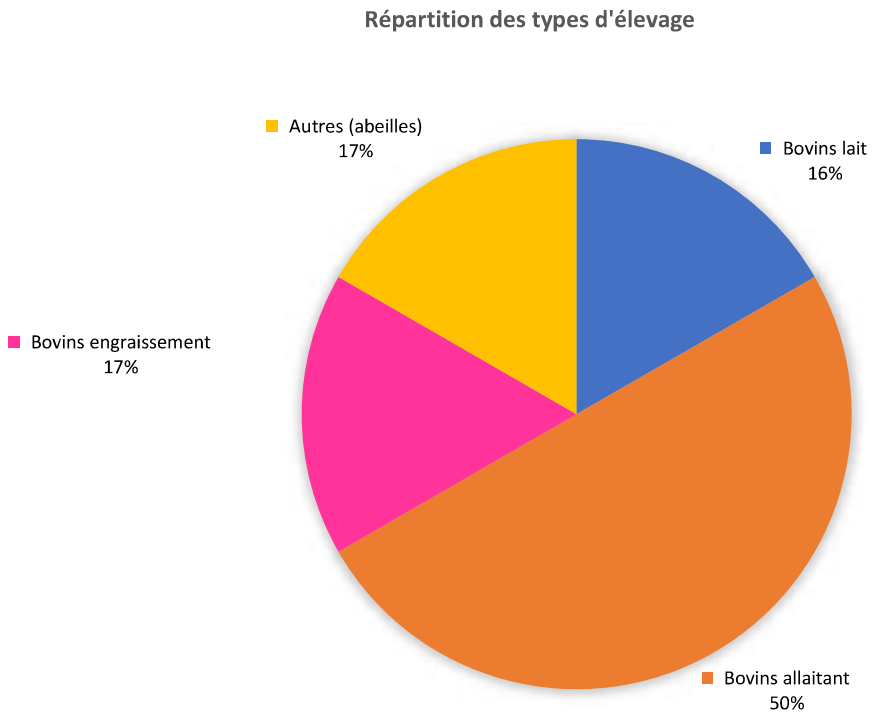


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 2 |
| ICPE Déclaration | 3 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 5 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 3 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

8 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 5 éleveurs de bovins dont 1 également apiculteur.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 229 ha soit bien en dessous de la SAU moyenne du secteur Thérain-Avelon (148 ha)

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines (centre bourg et hameaux). 1 exploitation se situe dans le centre-bourg et 7 corps de ferme se répartissent dans les différents hameaux du village, en périphérie de la zone urbaine.

3 exploitants pratiquent une activité de diversification:

- 1 exploitant propose des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon
- 1 agriculteur pratique l'apiculture
- 1 exploitant propose une aire pour camping-car
- 1 exploitant a investi dans la production d'énergie renouvelable photovoltaïque en revente totale

3 exploitants sont investis dans une démarche qualité (Charte de bonnes pratiques d'élevage)

4 chefs d'exploitation sont investis dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement……)

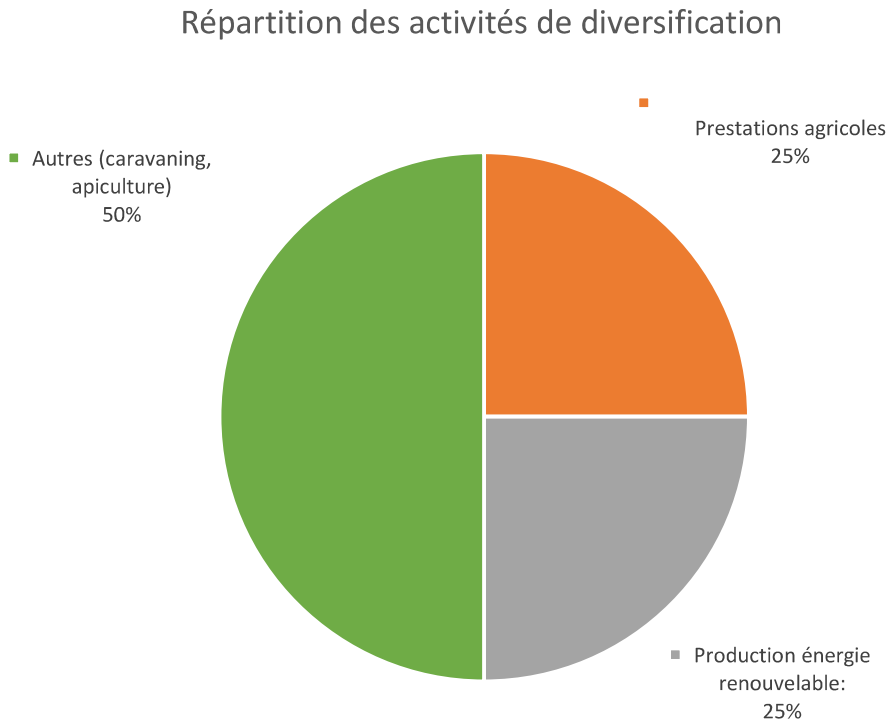


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

6 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 2 projets d'augmentation du cheptel
- 2 projets de délocalisation du corps de ferme
- 3 projets de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 2 projets d'agrandissement de bâtiment
- 3 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 3 projets de production d'énergie photovoltaïque sur nouveaux bâtiments
- 2 projets de vente en circuit court avec 1 projet de transformation de produits agricoles grâce à la création d'un laboratoire

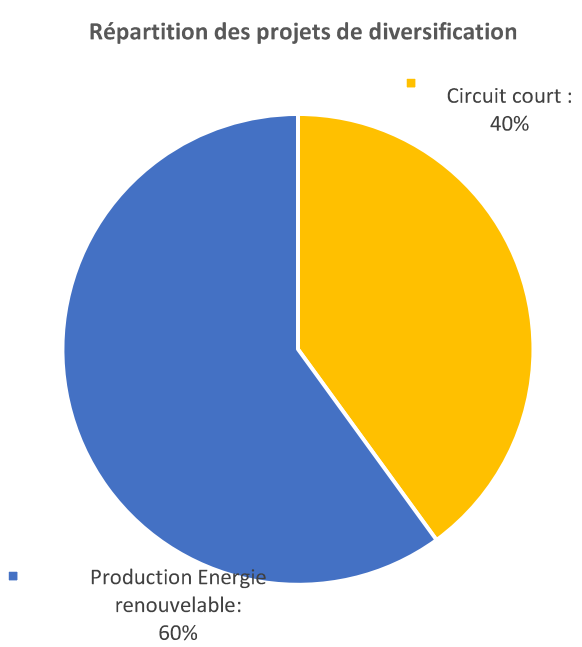


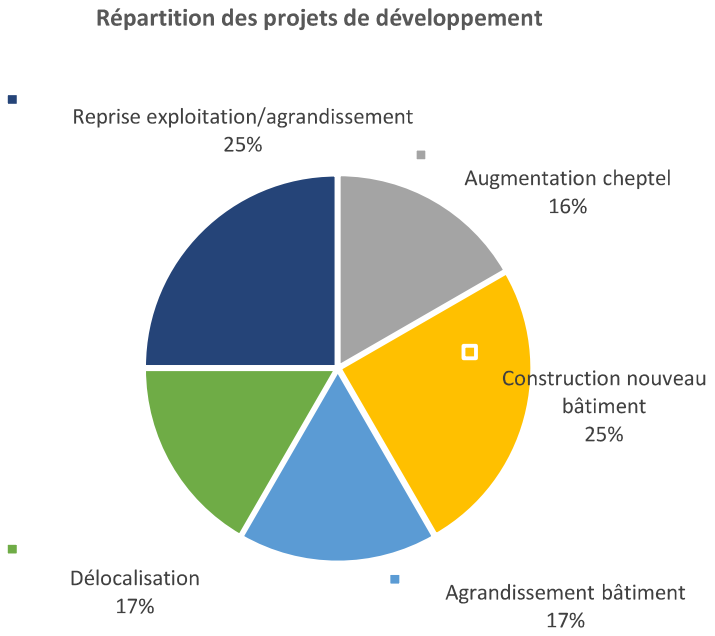


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage de déchets (gravats, pneus, …)
- Le passage de quads et motos dans les parcelles cultivées et sur les chemins déjà dégradés
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, aux aménagements de la voirie (dos d'âne et chicanes), à l'étroitesse des voies et au franchissement de carrefour (Courroy Milly)
- 2 conflits de voisinage sont relevés en lien avec les pratiques agricoles le dimanche et la circulation des engins agricoles près des habitations
- 1 exploitant souhaite préciser que certains chemins sont normalement réservés à l'activité agricole mais que cela n'est pas respecté.

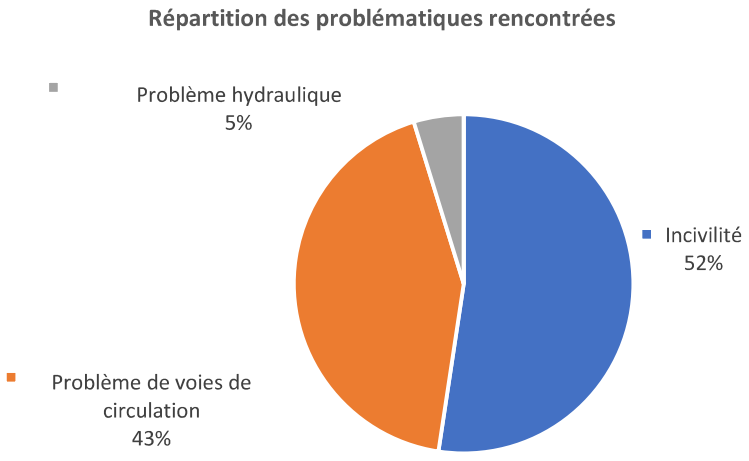


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MILLY SUR THERAIN - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

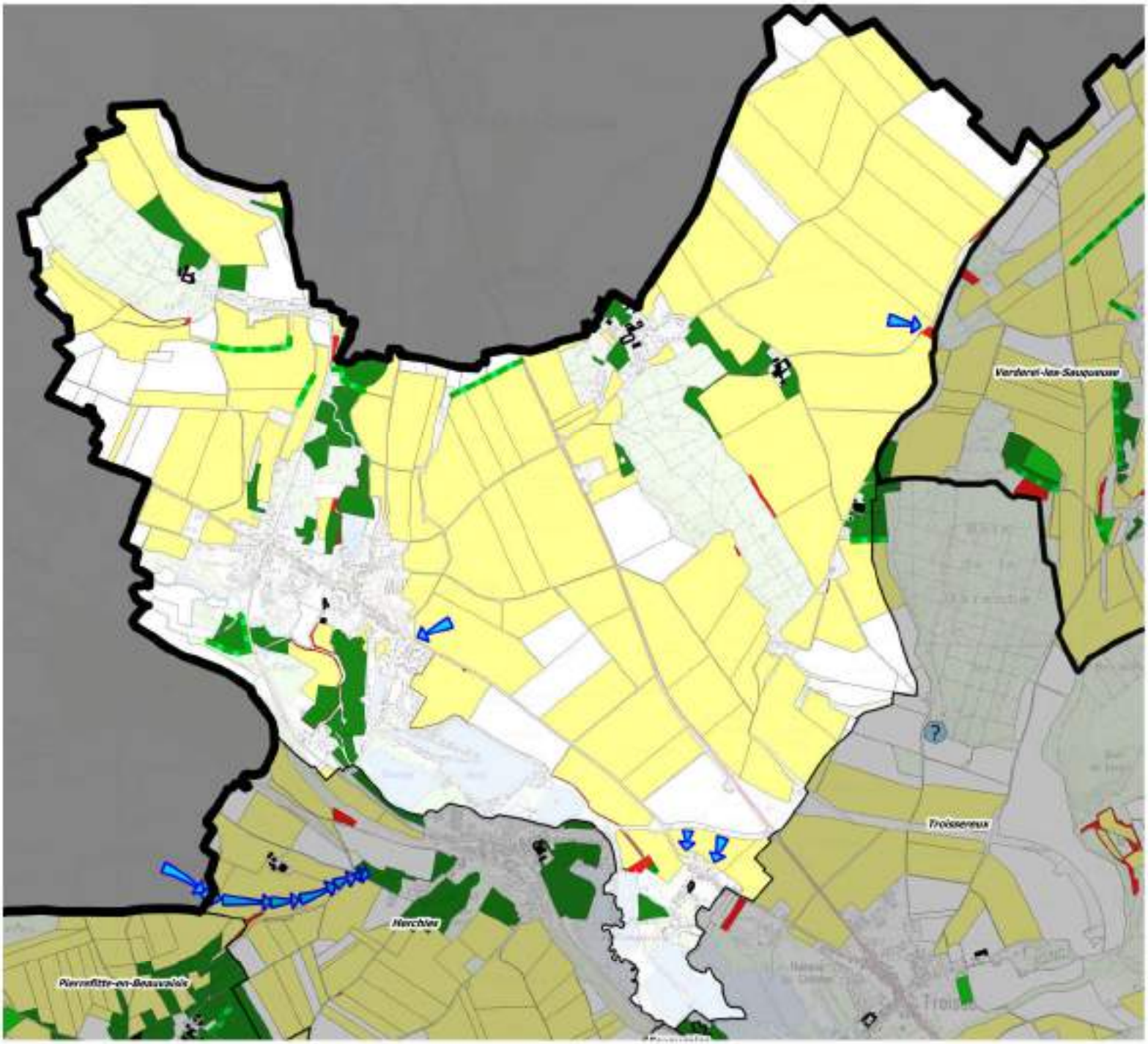


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MILLY SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

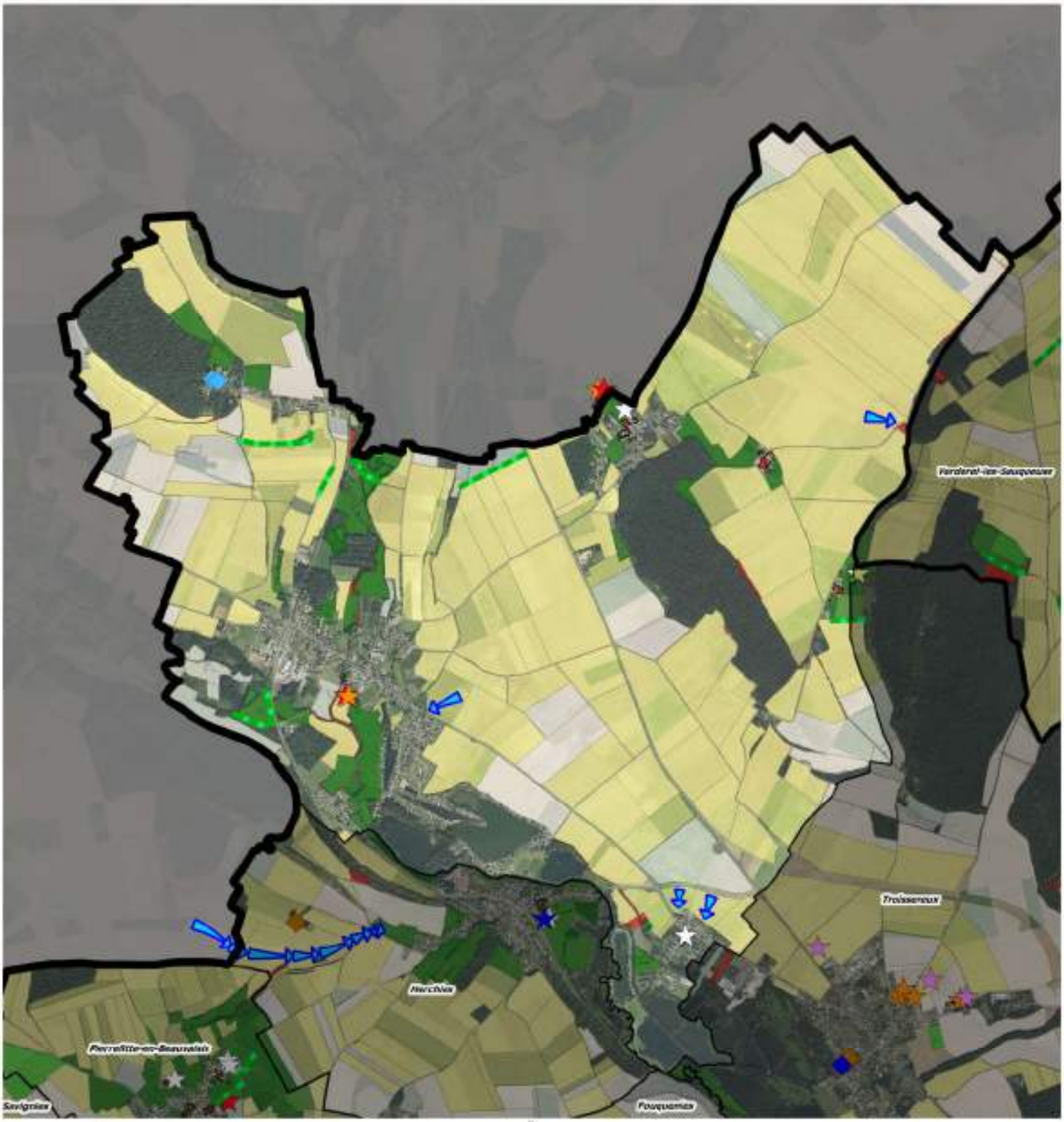


0 0.35 0.7 1.05 1.4 1.75 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MILLY SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 1/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MILLY SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 2/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MILLY SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 3/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MILLY SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 4/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de MILLY SUR THERAIN - Bâti agicole et Projets - détail 5/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **PIERREFITTE EN BEAUVAISIS**

Nombre d'exploitations en activité : 7 Nombre d'exploitations enquêtées : 6

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 2 |
| SCEA | 1 |
| GAEC | 1 |

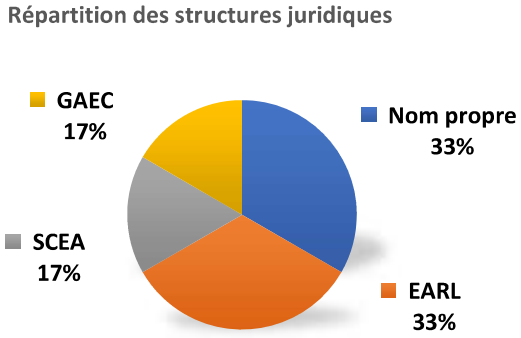


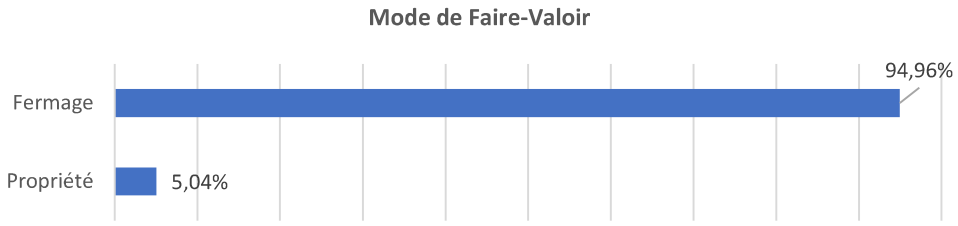


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 6 | 6 |
| Associés exploitants | 2 | 2 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 2 | 2 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 10 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

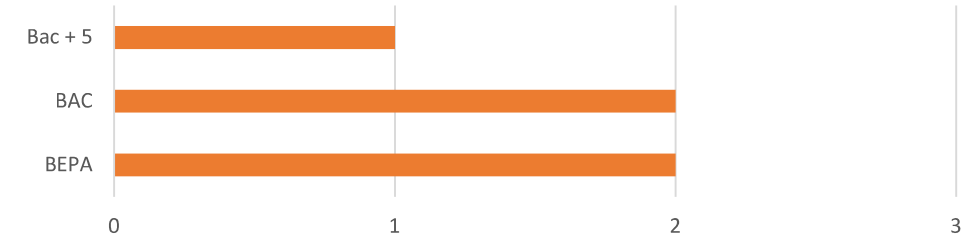


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 39 |
| Age minimum | 26 |
| Age maximum | 59 |

## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Croisière | 3 |
| Développement | 2 |
| Jeune agriculteur | 1 |

| Succession | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Non concerné(e) | 3 |
| Prévue dans le cadre familial | 2 |
| Non renseigné | 1 |

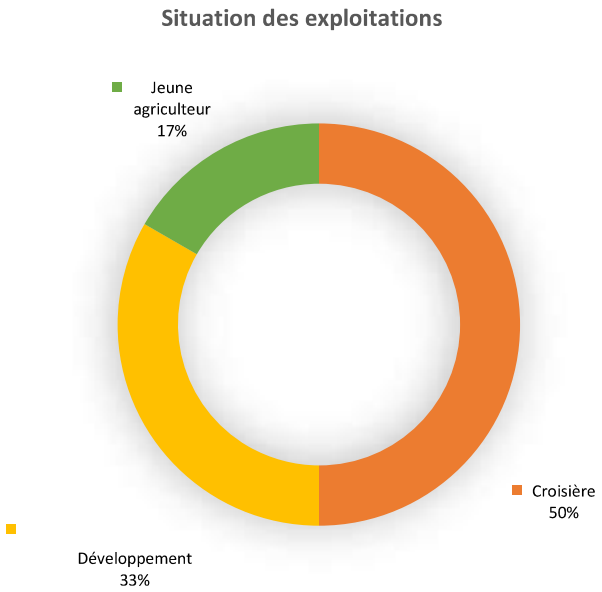


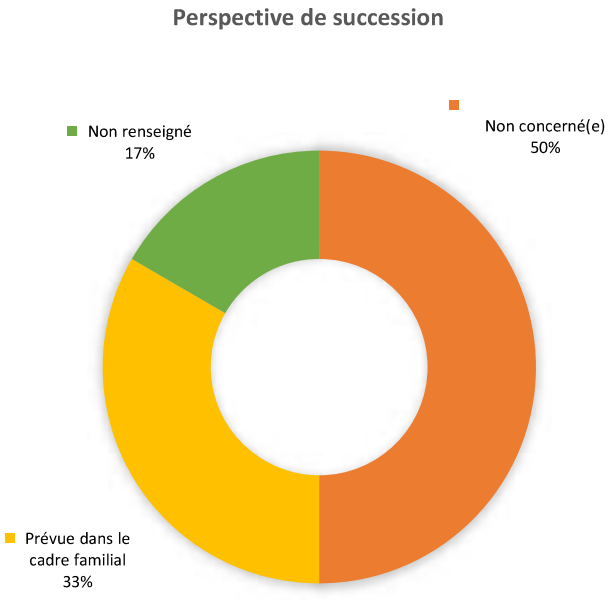


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 637 ha |
| **SAU moyenne** | 115 ha |
| **SAU minimum** | 63 ha |
| **SAU maximum** | 185 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 7 |
| Minimum | 5 |
| Maximum | 9 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 2 |
| Entre 100 et 149 ha | 3 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

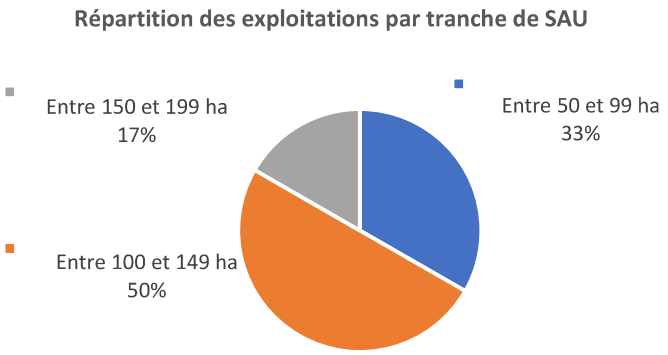


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **504** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 387 |
| Oléagineux | 111 |
| Colza | 93 |
| Tournesol | 12 |
| Protéagineux | 6 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **83** |
| Permanentes | 81 |
| Temporaires | 2 |
| **Cultures dérobées** | **9** |
| **Jachères** | **2** |
| **Fourrage** | **21** |
| **Maraichage** | **0** |
| **Semences** | **0** |
| **Autres cultures*** | **24** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

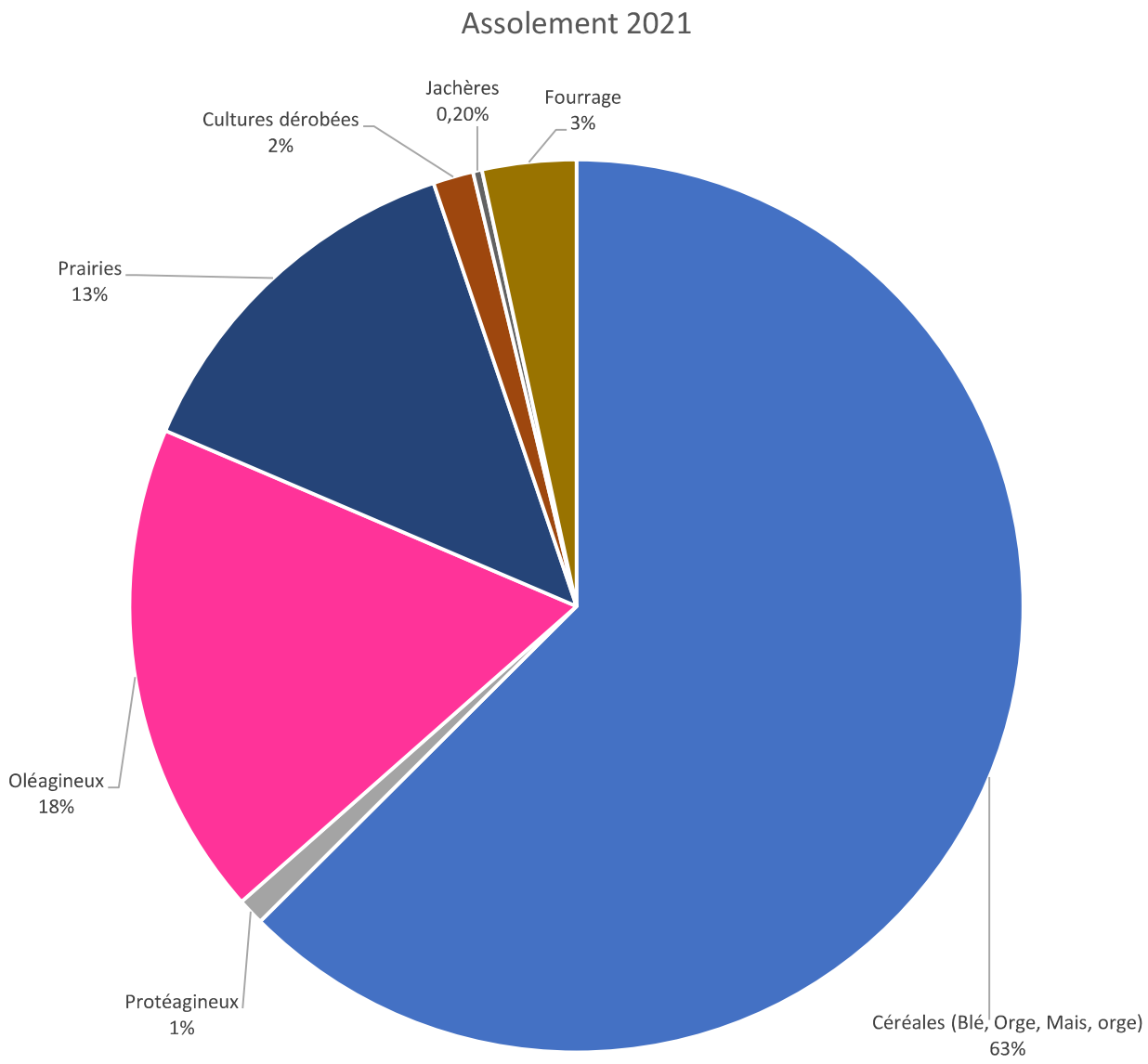


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 3

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 3 | 200 |
| Bovins engraissement | 2 | 75 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

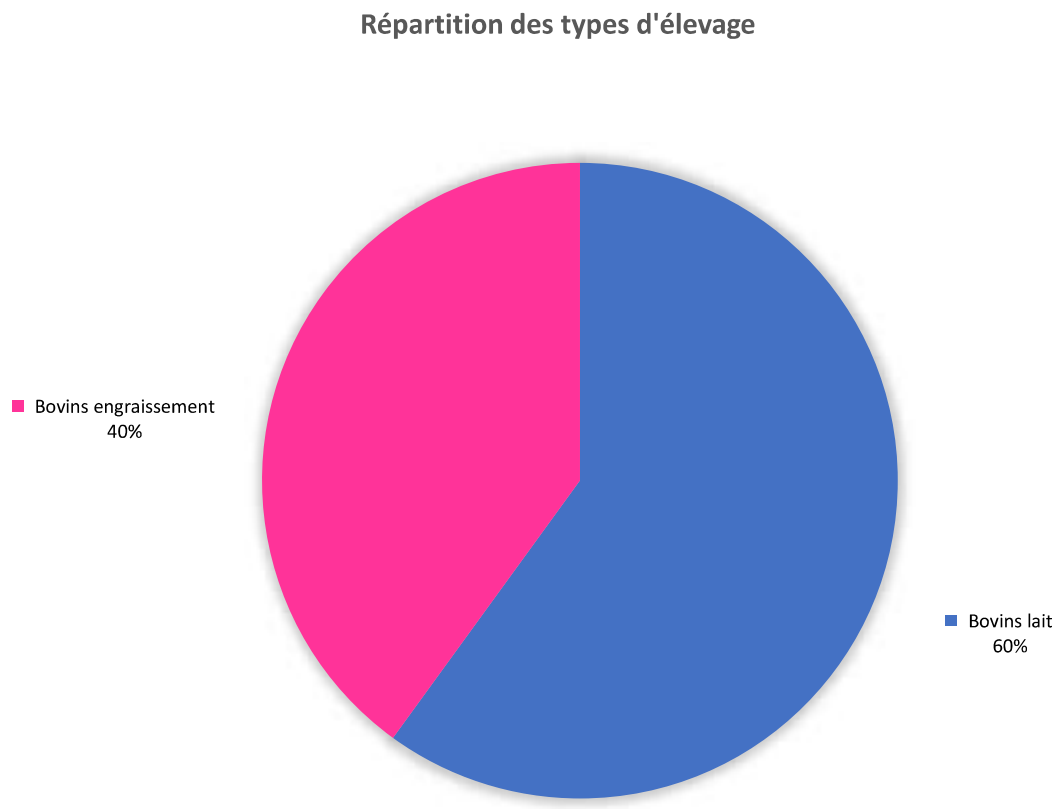


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| ICPE Déclaration | 3 |

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 0 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 4 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

6 exploitations ont été enquêtées sur la commune, essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 3 éleveurs de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 115 ha soit légerement en dessous de la SAU moyenne du Thérain-Avelon (148 ha).

Les exploitations se répartissent dans les différentes unités urbaines. 3 corps de ferme sont situés dans le centre-bourg, 2 exploitations sont réparties en périphérie au nord et au sud de la zone urbaine et 1 structure est située dans 1 hameau du village.

2 exploitants pratiquent une activité de diversification :

- 1 exploitant propose des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon
- 1 exploitant a investi dans la production d'énergie renouvelable en valorisant ses haies en production d'énergie biomasse
- A noter la présence d'un point de vente de produits agricoles dont l'exploitation a son siège à St Germain la Poterie (produits biologiques laitiers, œufs, huiles, légumes, farine, lentilles…)

3 exploitants sont investis dans une démarche qualité (agriculture biologique, Label Bas Carbone et Charte de bonnes pratiques d'élevage)

2 chefs d'exploitation sont impliqués dans la vie locale en rendant des services à la commune (déneigement, fauchage)

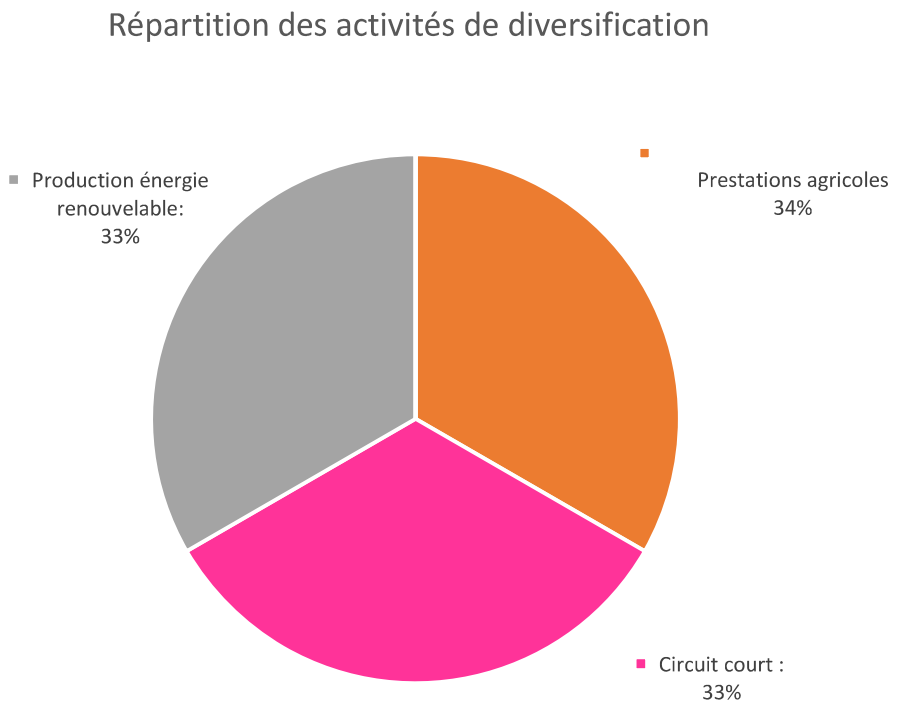


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

5 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 2 projets d'autres productions et d'autres élevages (caprins)
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 2 projets de production d'énergie renouvelable: 1 projet photovoltaïque sur nouveau bâtiment et 1 projet d'énergie biomasse
- 2 projets d'augmentation de cheptel
- 4 projets d'agrandissement de bâtiments
- 1 projet de reprise ou d'agrandissement d'exploitation
- 1 projet de vente en circuit court avec 1 projet de transformation de produits agricoles (fromage de chèvre)

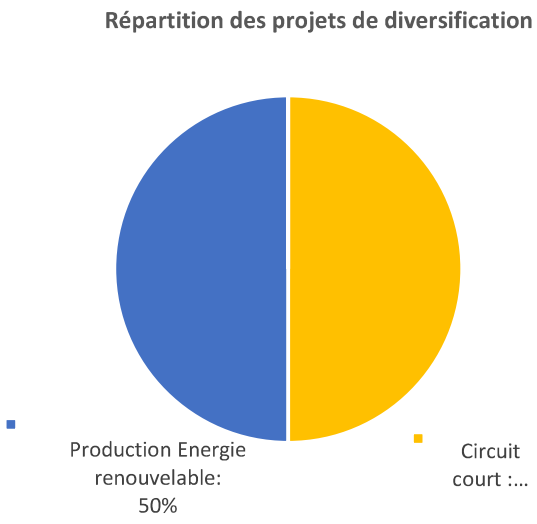


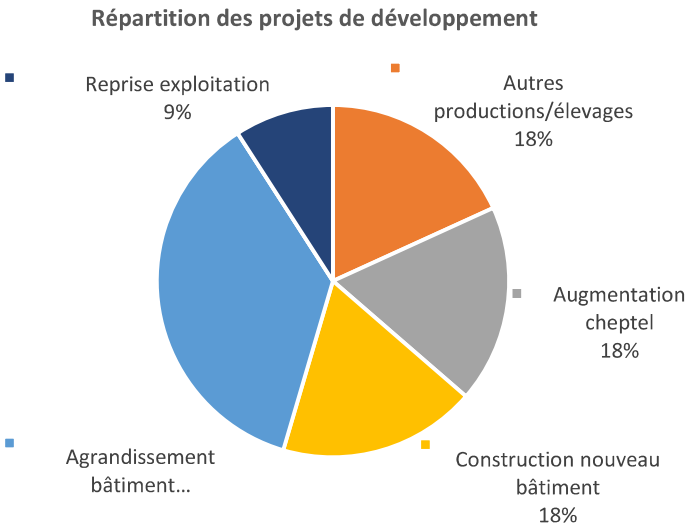


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage très ponctuel de déchets
- 1 conflit de voisinage est signalé en lien avec les nuisances sonores et olfactives d'un élevage
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants ou manquants sur la commune, aux aménagements de la voirie, à l'étroitesse des voies.

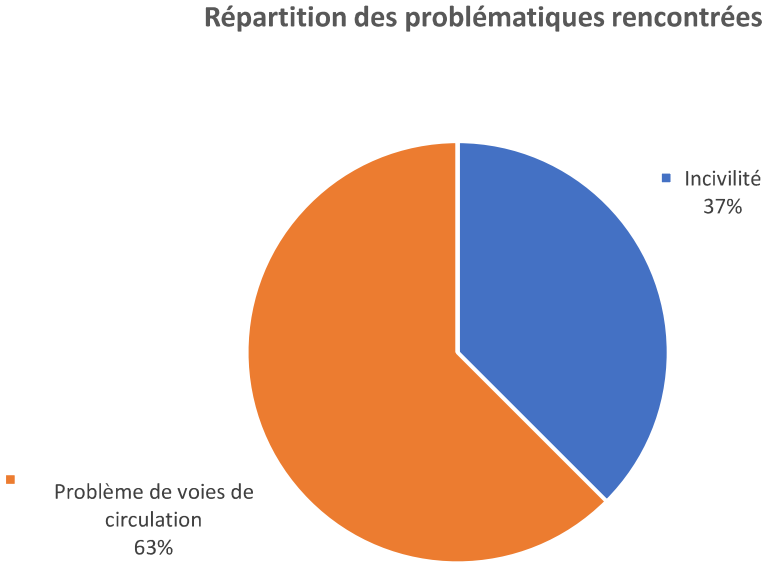


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de PIERREFITTE EN BEAUVAISIS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

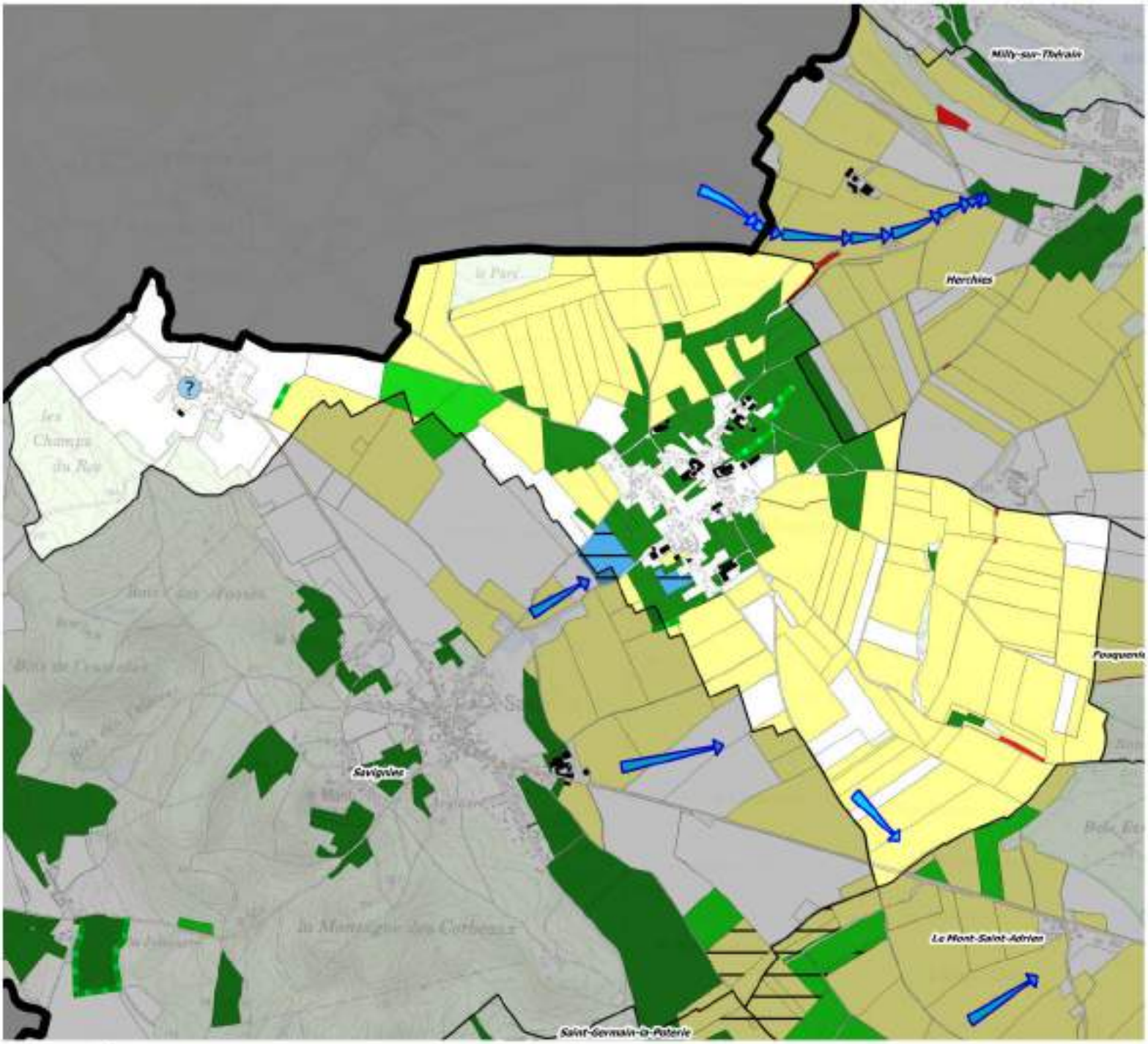


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de PIERREFITTE EN BEAUVAISIS - Bâti agricole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

***Commune de PIERREFITTE EN BEAUVAISIS - Bâti agricole et Projets - détail 2/2***

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

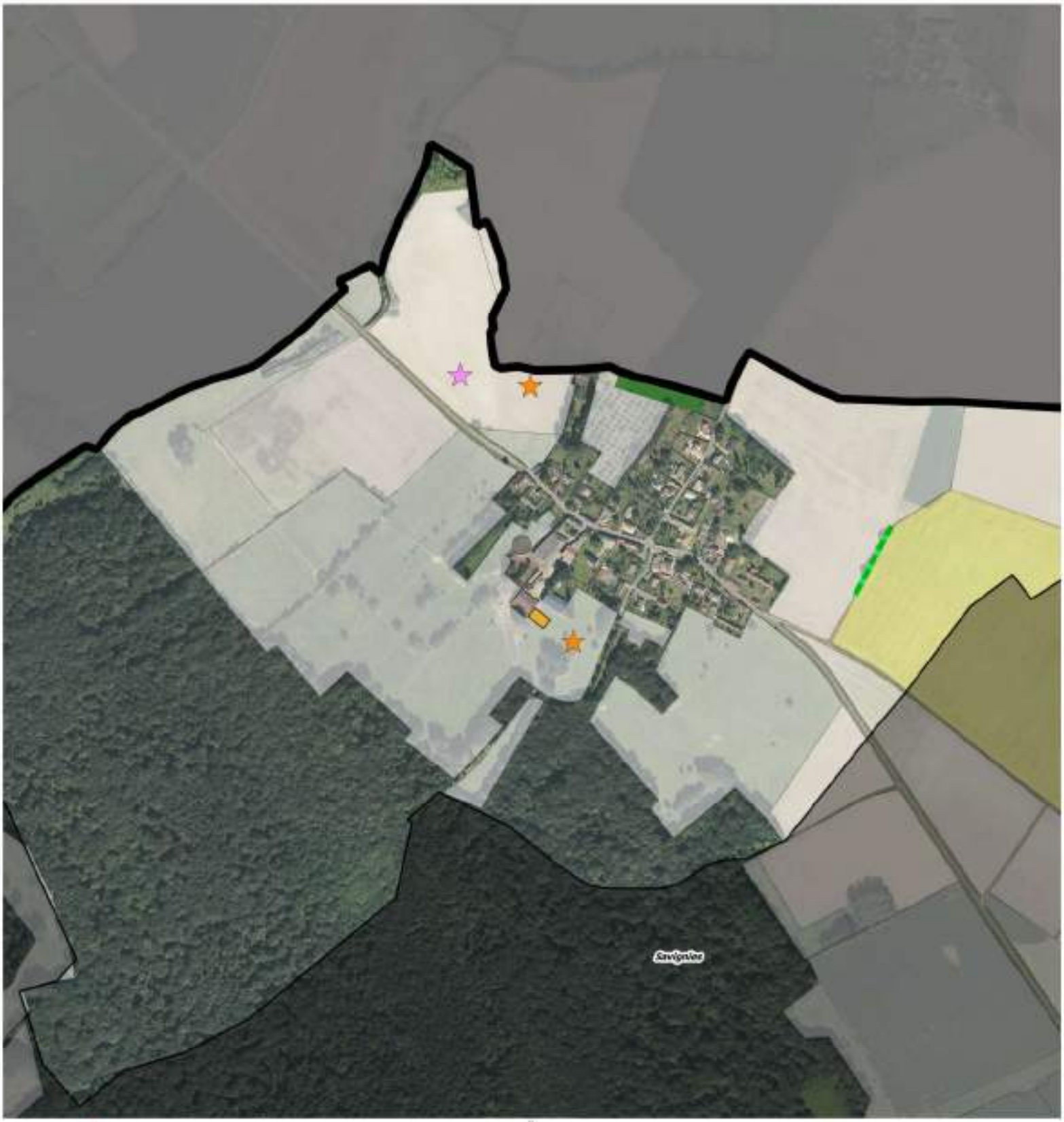


0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de PIERREFITTE EN BEAUVAISIS - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

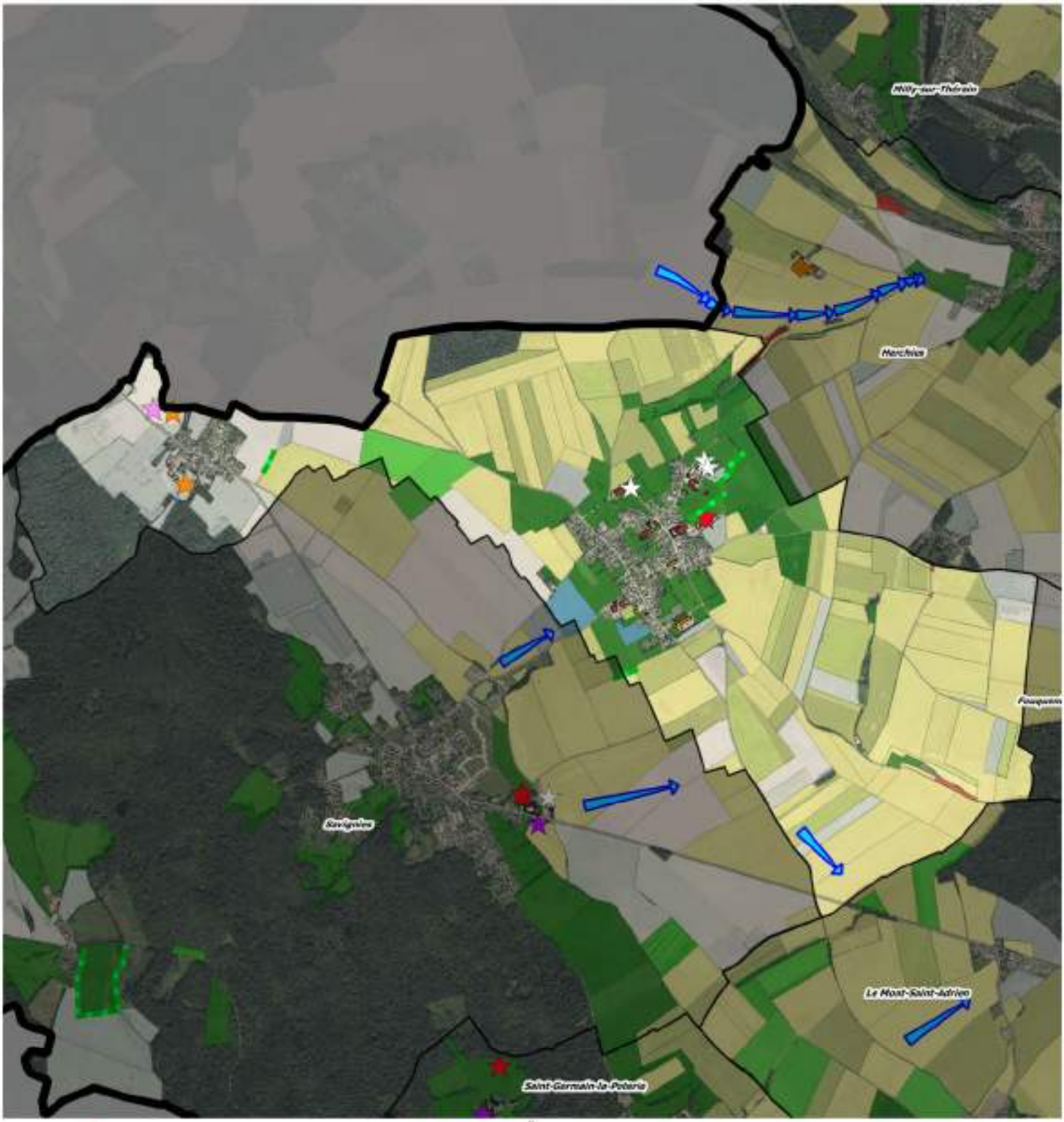


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **RAINVILLERS**

Nombre d'exploitations en activité : 3

Nombre d'exploitations enquêtées : 1

SECRET STATISTIQUE

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de RAINVILLERS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

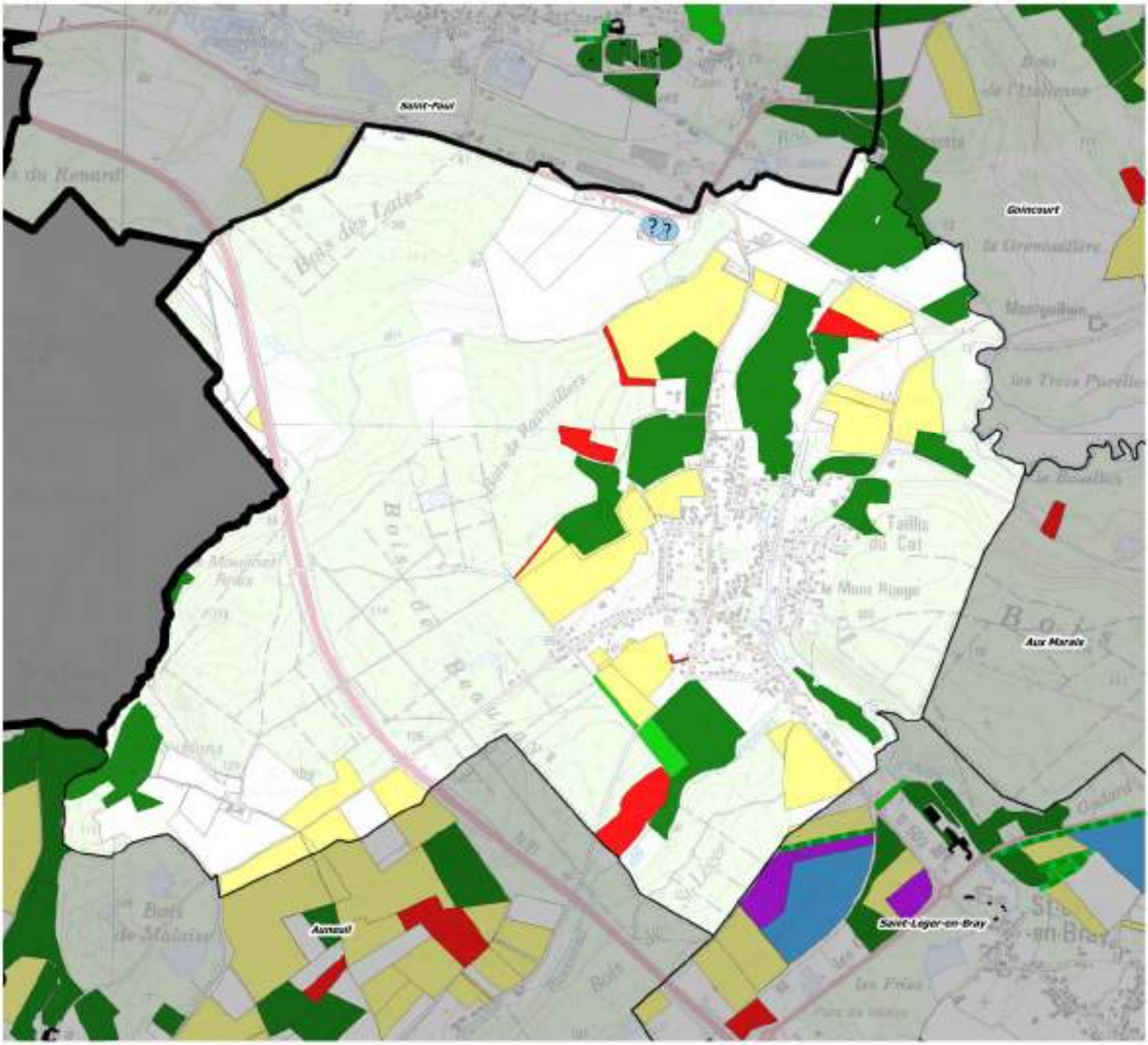


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de RAINVILLERS - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

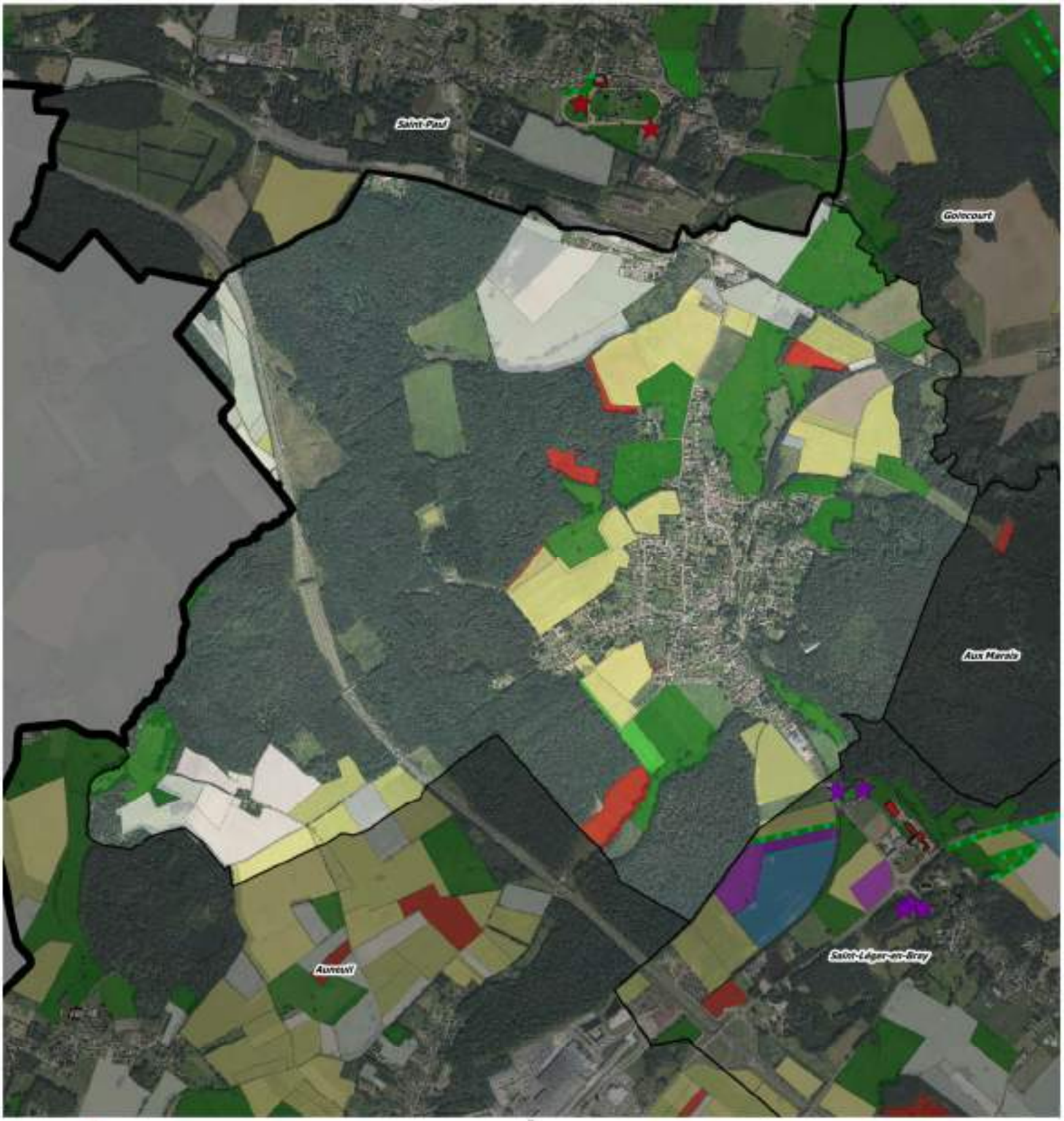


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **SAINT GERMAIN LA POTERIE**

Nombre d'exploitations en activité : 4 Nombre d'exploitations enquêtées : 4

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| EARL | 3 |
| SCEA | 1 |

Répartition des structures juridiques

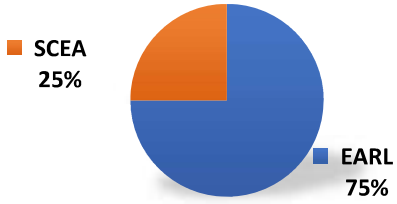


Mode de Faire- Valoir

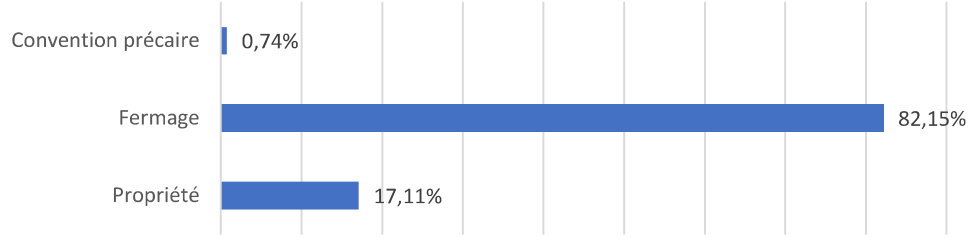


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 7 | 7 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 4 | 4 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 11 |
| Personnes à temps partiel** | 1 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 1 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

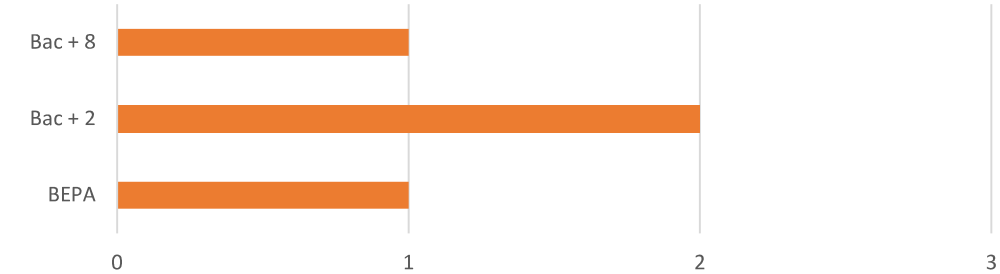


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 51 |
| Age minimum | 40 |
| Age maximum | 59 |

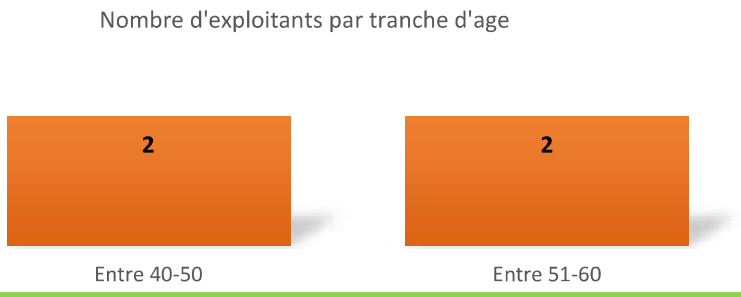


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| **Situation** | **Nombre d'exploitant** |
|---|---|
| Croisière | 1 |
| Développement | 3 |

| **Succession** | **Nombre d'exploitant** |
|---|---|
| Inconnue | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 2 |

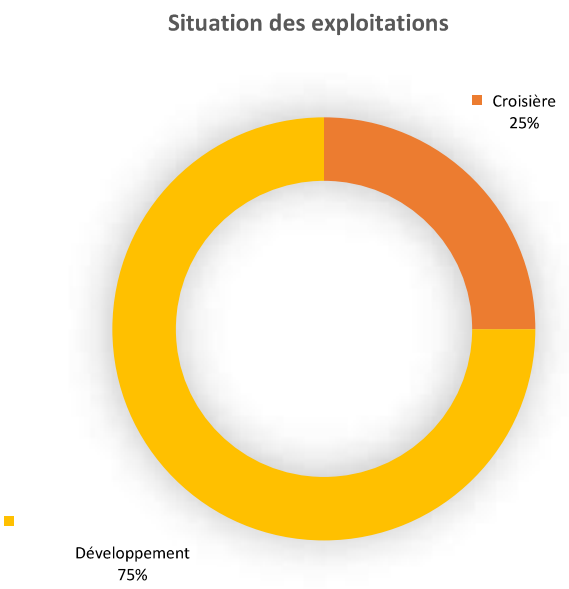


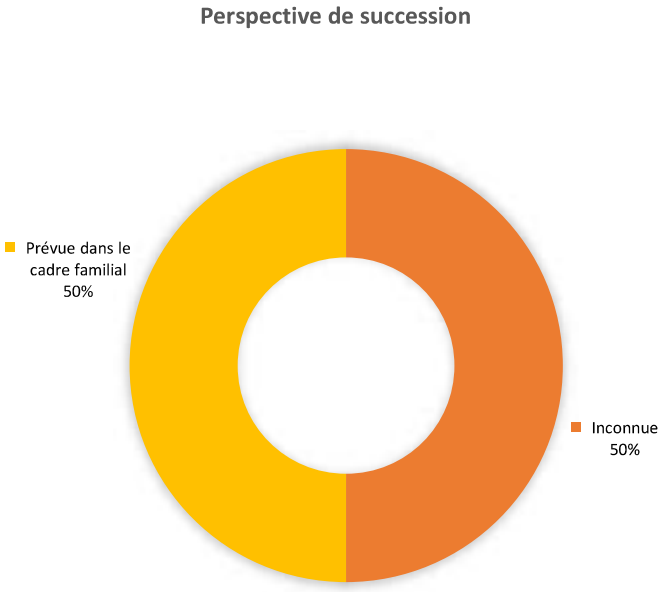


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 807 ha |
| **SAU moyenne** | 239 ha |
| **SAU minimum** | 82 ha |
| **SAU maximum** | 345 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 8 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 13 |

| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| Entre 50 et 99 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |
| > 200 ha | 2 |

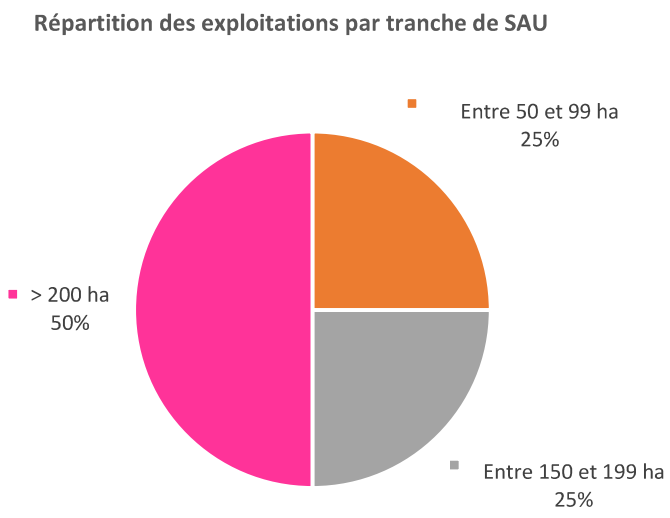


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **201** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 147 |
| Oléagineux | 44 |
| Colza | 34 |
| Protéagineux | 10 |
| **Cultures industrielles** | **11** |
| Betteraves sucrières | 9 |
| **Pommes de Terre (consommation)** | **2** |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **393** |
| Permanentes | 322 |
| Temporaires | 71 |
| **Fourrage** | **160** |
| **Autres cultures*** | **52** |

** Epeautre, blé ancien, lentilles….*

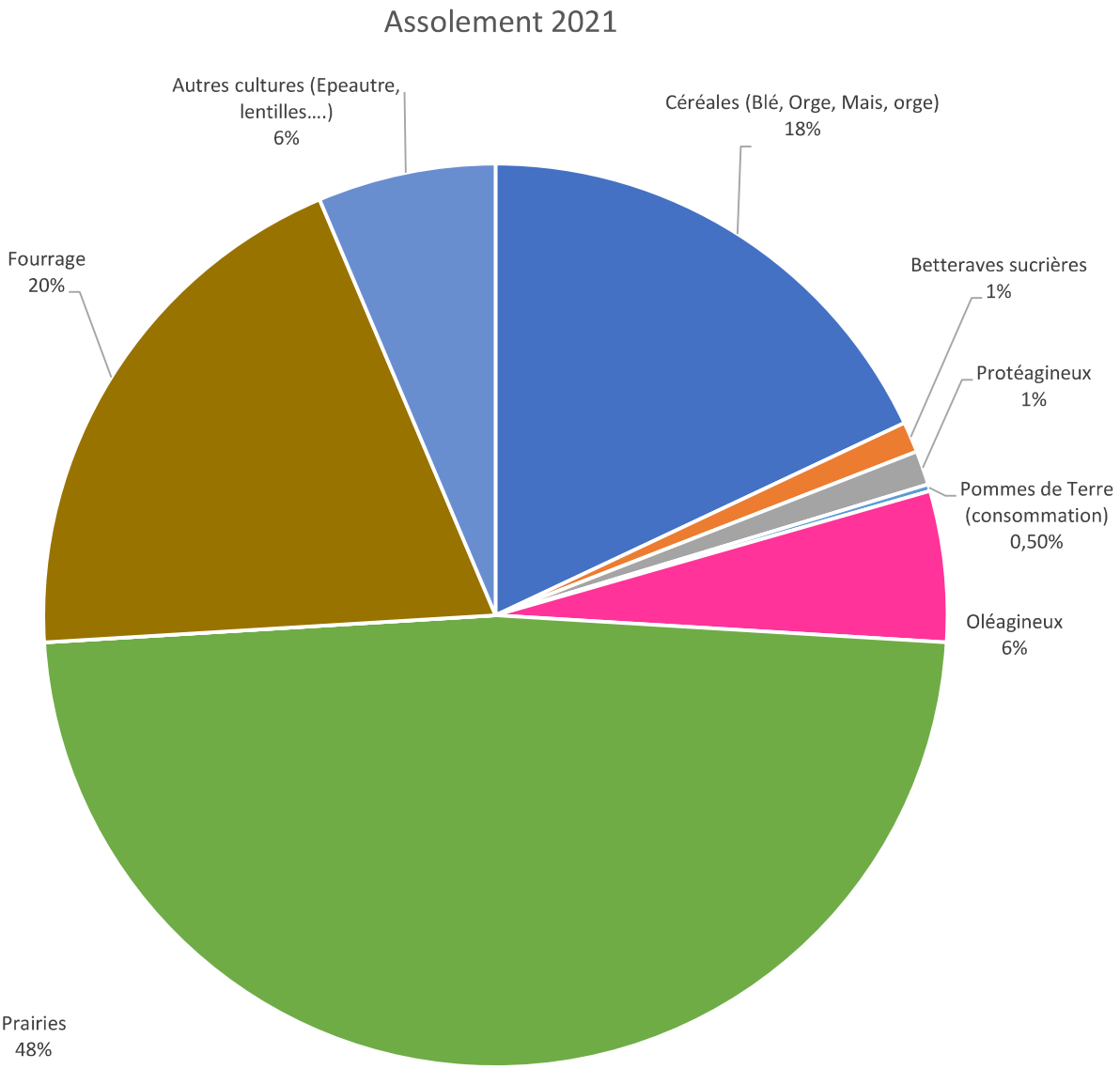


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 4

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 3 | 460 |
| Bovins allaitant | 1 | 33 |
| Bovins engraissement | 2 | 80 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

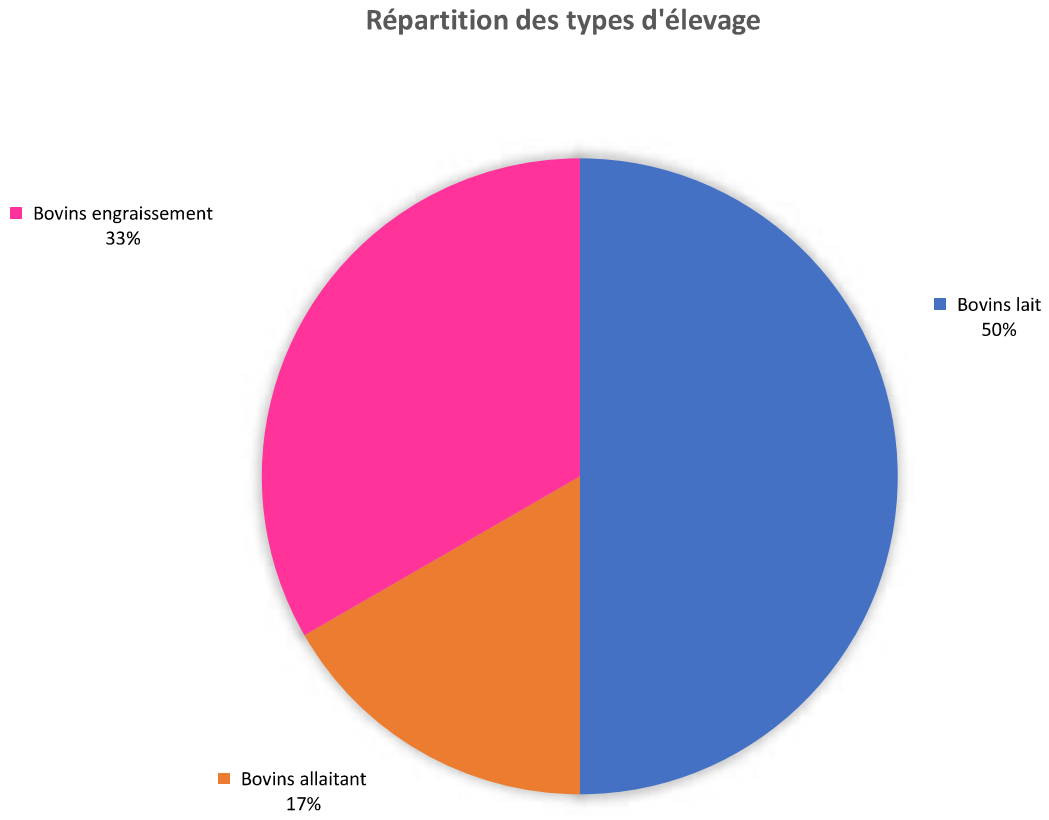


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 1 |
| ICPE** Autorisation | 2 |
| ICPE Déclaration | 1 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

*** Installation classée pour la protection de l'environnement*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 0 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 3 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 4 exploitations toutes en polyculture-élevage. Les 4 exploitants sont en effet éleveurs de bovins.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 239 ha soit bien au dessus de la SAU moyenne du secteur Thérain-Avelon (148 ha).

2 exploitantations sont situées en périphérie de la zone urbaine et 2 corps de ferme sont insérés dans le centre-bourg.

2 exploitants pratiquent une activité de diversification :

- 1 exploitant pratique une activité de maraîchage et est engagé dans 1 démarche de vente en circuit court, cet éleveur de bovins lait vend en magasin à la ferme des produits issus de l'exploitation: produits laitiers en transformation à la ferme, ainsi que des légumes, de l'huile de colza, de cameline, des lentilles et de la meunerie issus de l'exploitation. La vente se fait également auprès des AMAP et Ruche qui dit Oui, de grandes surfaces et de revendeurs.
- 2 exploitations ont investi dans l'énergie renouvelable : 1 exploitant possède des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et 2 exploitants produisent de l'énergie biomasse en valorisant leus haies.

2 exploitants sont investis dans une démarche qualité (agriculture biologique, charte de bonnes pratiques d'élevage)

2 exploitants sont impliqués dans la vie locale (déneigement, mandat d'élu, débroussaillage pour l'entretien des chemin ruraux).

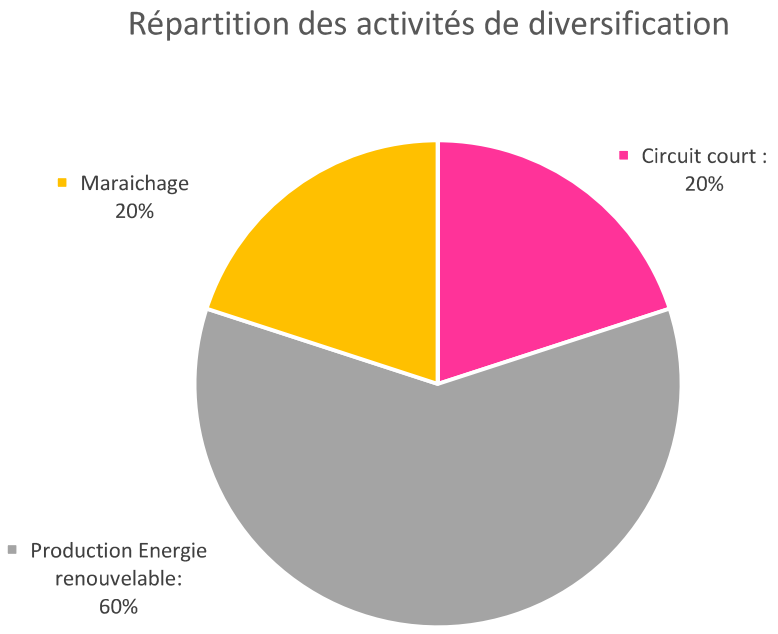


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles

4 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet agritourisme avec la réhabilitation du corps de ferme en hébergement.
- 1 projet de vente en circuit court avec transformation de produits agricoles (huile) neccessitant l'achat d'une presse.

- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 3 projets d'énergie renouvelable dont 2 projets photovoltaïques sur nouveaux bâtiments et 1 projet d'énergie biomasse
- 1 projet d'augmentation du cheptel
- 1 projet de délocalisation du corps de ferme

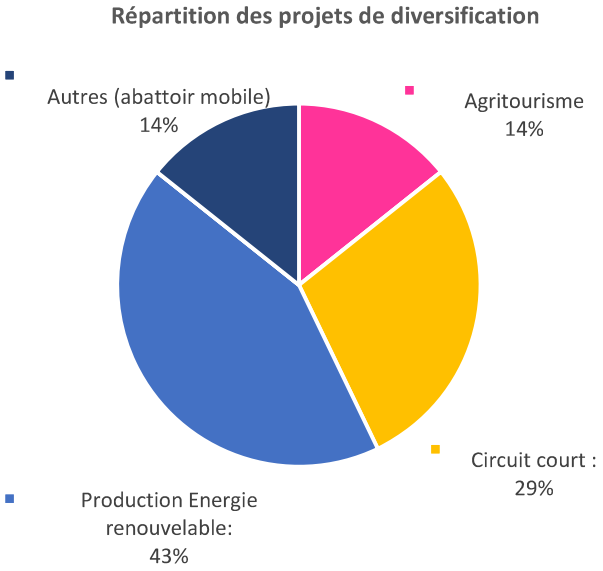


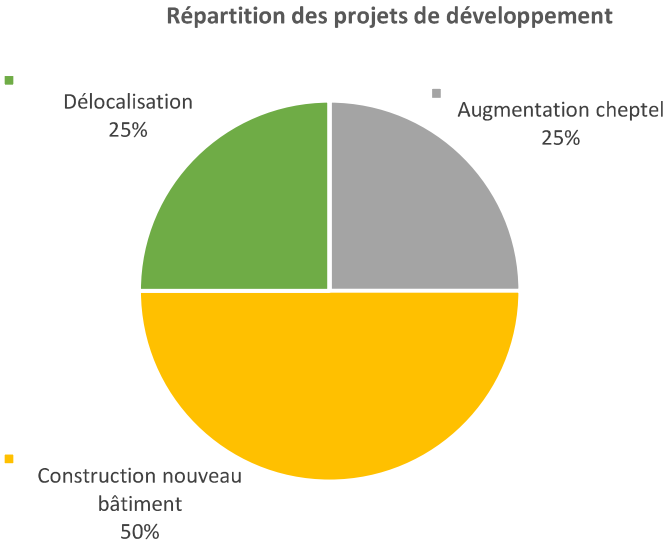


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le manque d'entretien des chemins qui oblige les exploitants à intervenir
- Le dépôt sauvage de déchets
- Les passages de quads et motos dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants, aux aménagements de la voierie, à l'étroitesse des voies
- 1 exploitant signale un conflit de voisinage en rapport avec son activité d'élevage
- 1 problème de ruissellement est signalé
- 1 exploitant forestier alerte sur la nécessité de garder les accès et sorties de forêt pour les engins forestiers de grand gabarit

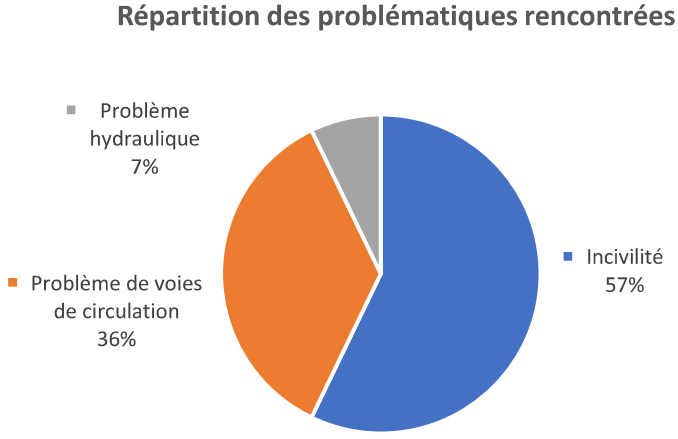


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT GERMAIN LA POTERIE - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

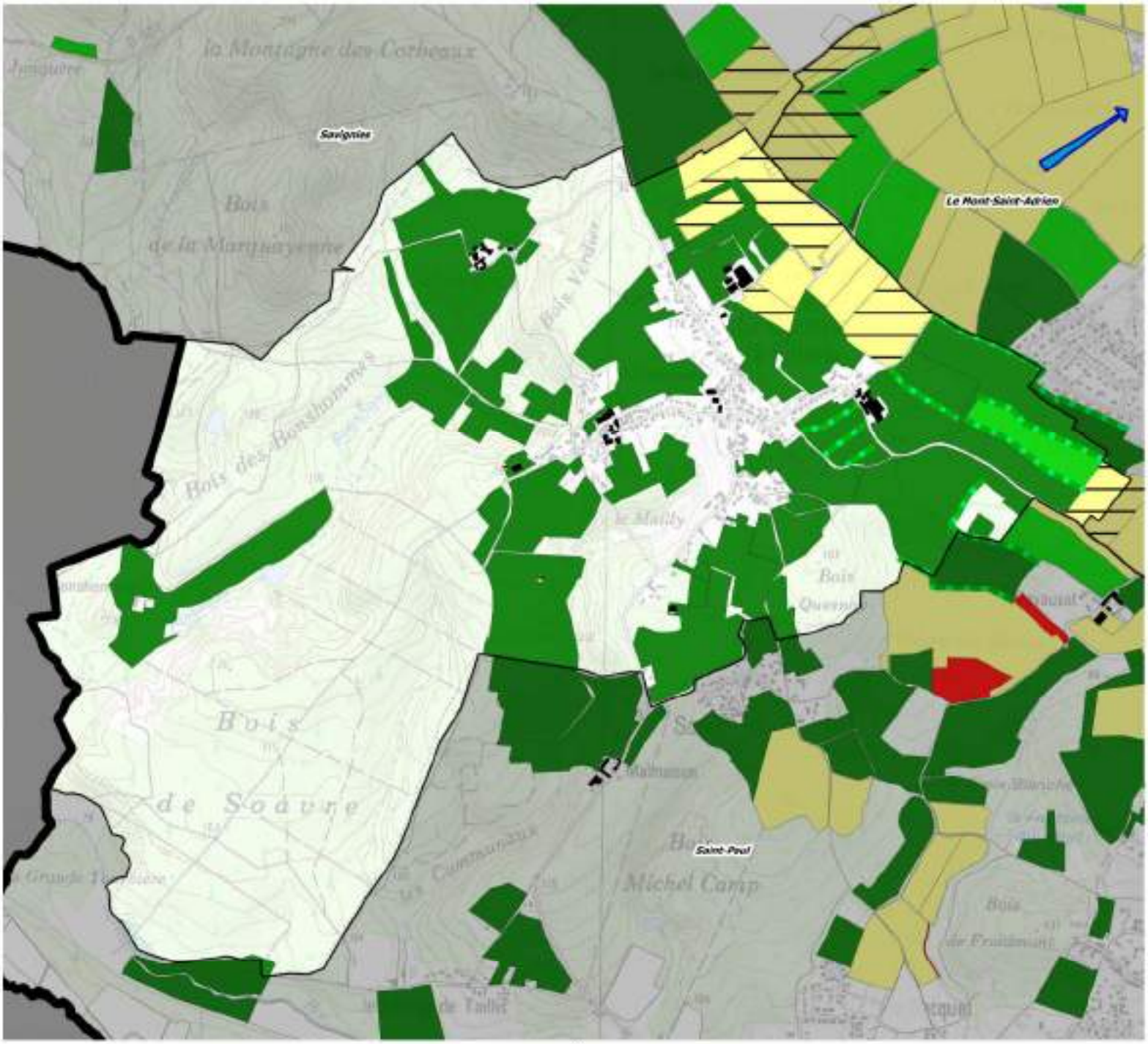


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT GERMAIN LA POTERIE - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.08 0.16 0.24 0.32 0.4 km

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT GERMAIN LA POTERIE - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

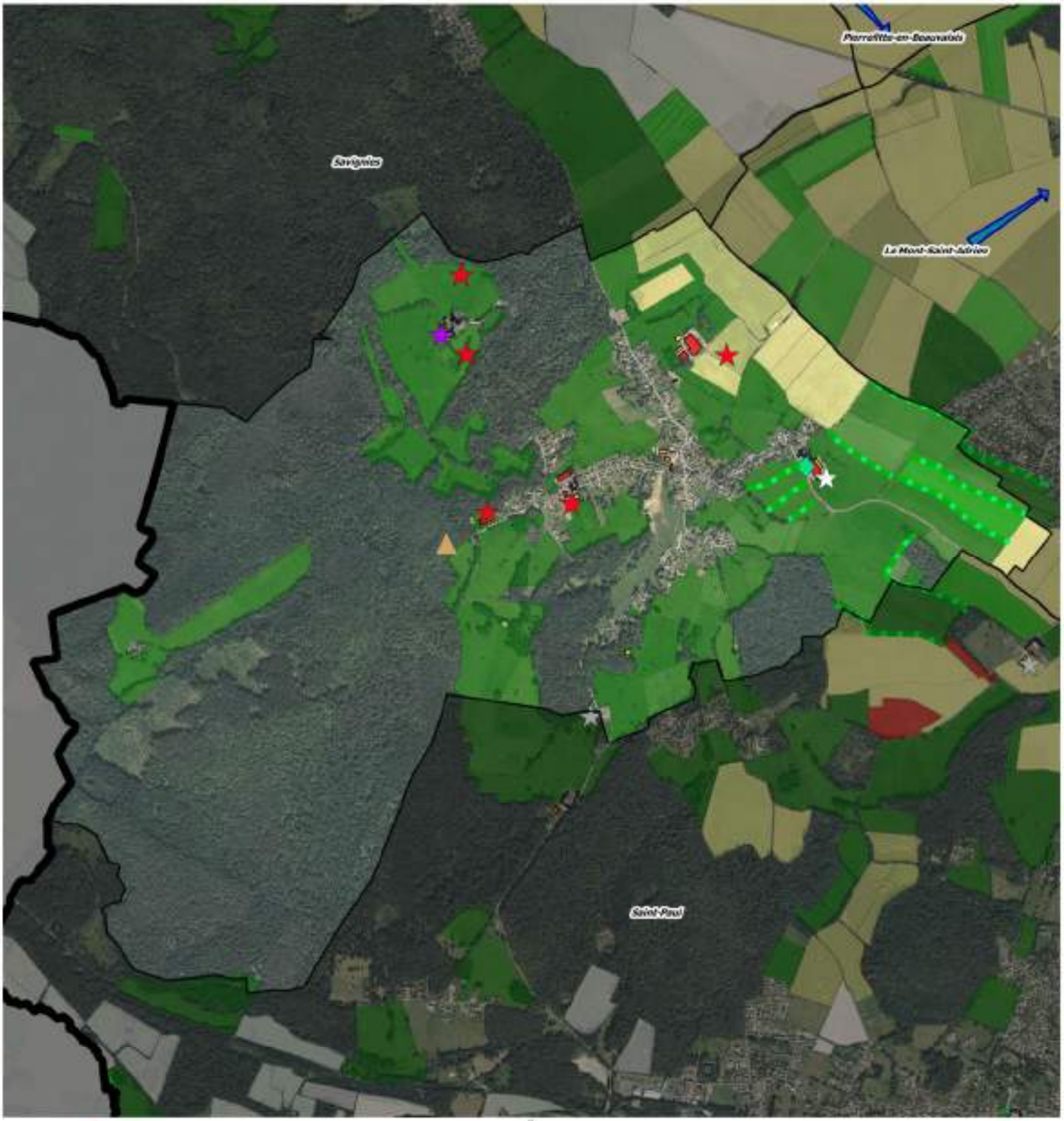


0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **SAINT PAUL**

Nombre d'exploitations en activité : 5 Nombre d'exploitations enquêtées : 5

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 4 |
| En Société | 1 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 4 |
| EARL | 1 |

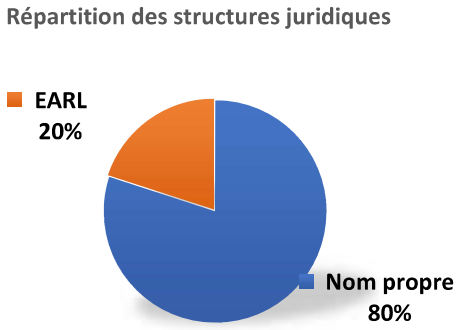


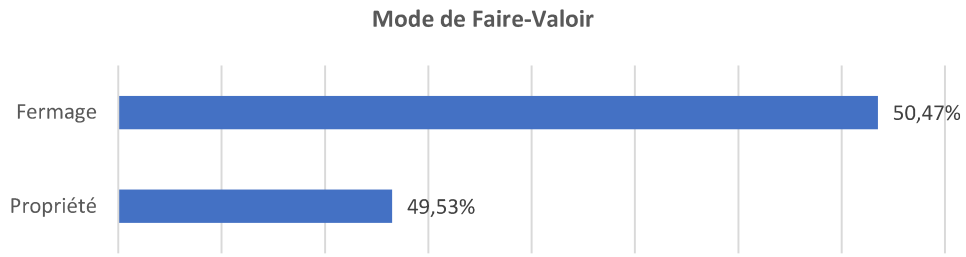


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 5 | 4 |
| Main d'œuvre familiale/conjoint | 1 | 1 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 5 |
| Personnes à temps partiel** | 4 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 2 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

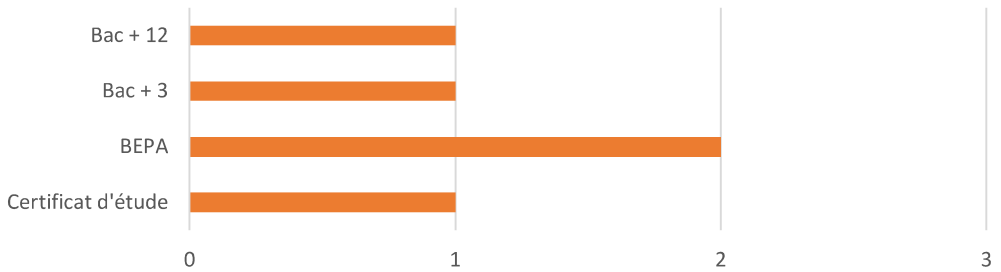


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 59 |
| Age minimum | 52 |
| Age maximum | 67 |

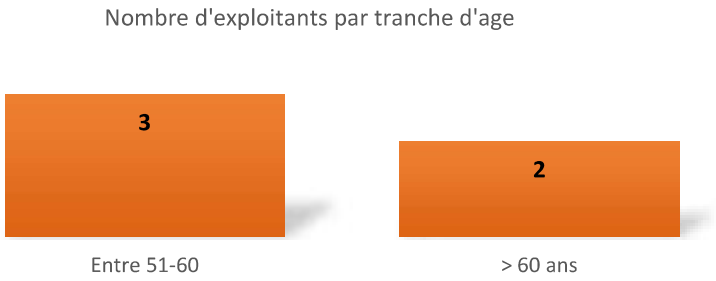


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Cessation | 2 |
| Croisière | 3 |

| Succession | Nombre d'exploitants |
|---|---|
| Non concerné(e) | 1 |
| Inconnue | 2 |
| Prévue dans le cadre familial | 2 |

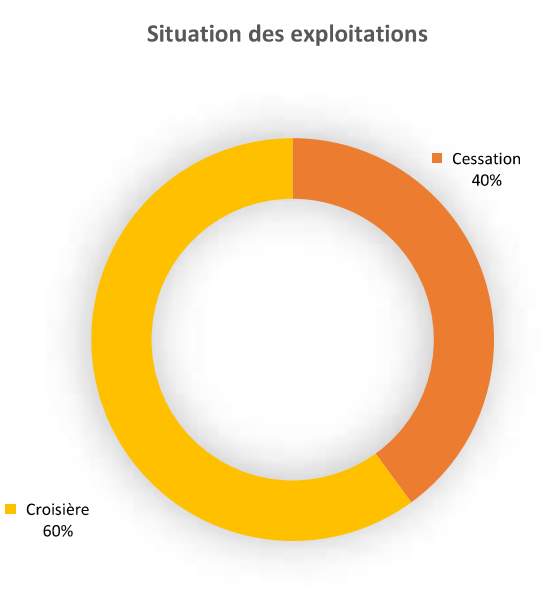


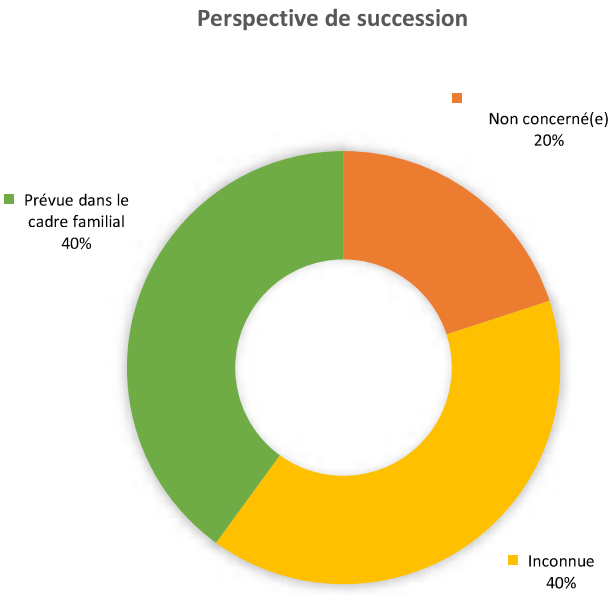


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | 217 ha |
| **SAU moyenne** | 55 ha |
| **SAU minimum** | 4,50 ha |
| **SAU maximum** | 175 ha |

| Nombre de cultures par exploitation | |
|---|---|
| Moyenne | 2 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 7 |

| Tranches de SAU | *Nombre d'exploitation* |
|---|---|
| < 50 ha | 4 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

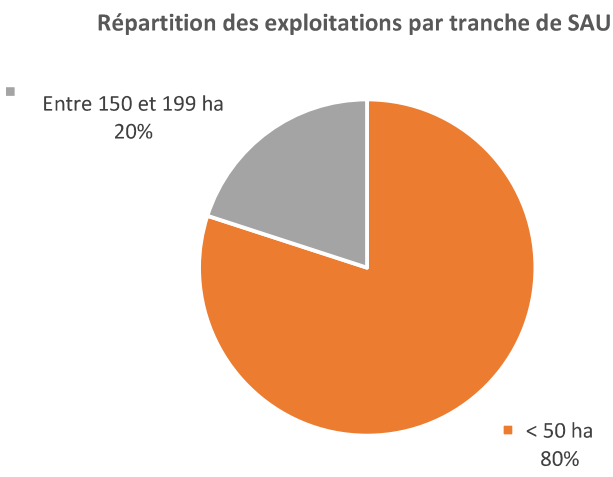


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **175** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 120 |
| Oléagineux | 45 |
| Colza | 35 |
| Protéagineux | 10 |
| **Cultures industrielles** | **15** |
| Betteraves sucrières | 15 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **37** |
| Permanentes | 28 |
| Temporaires | 9 |

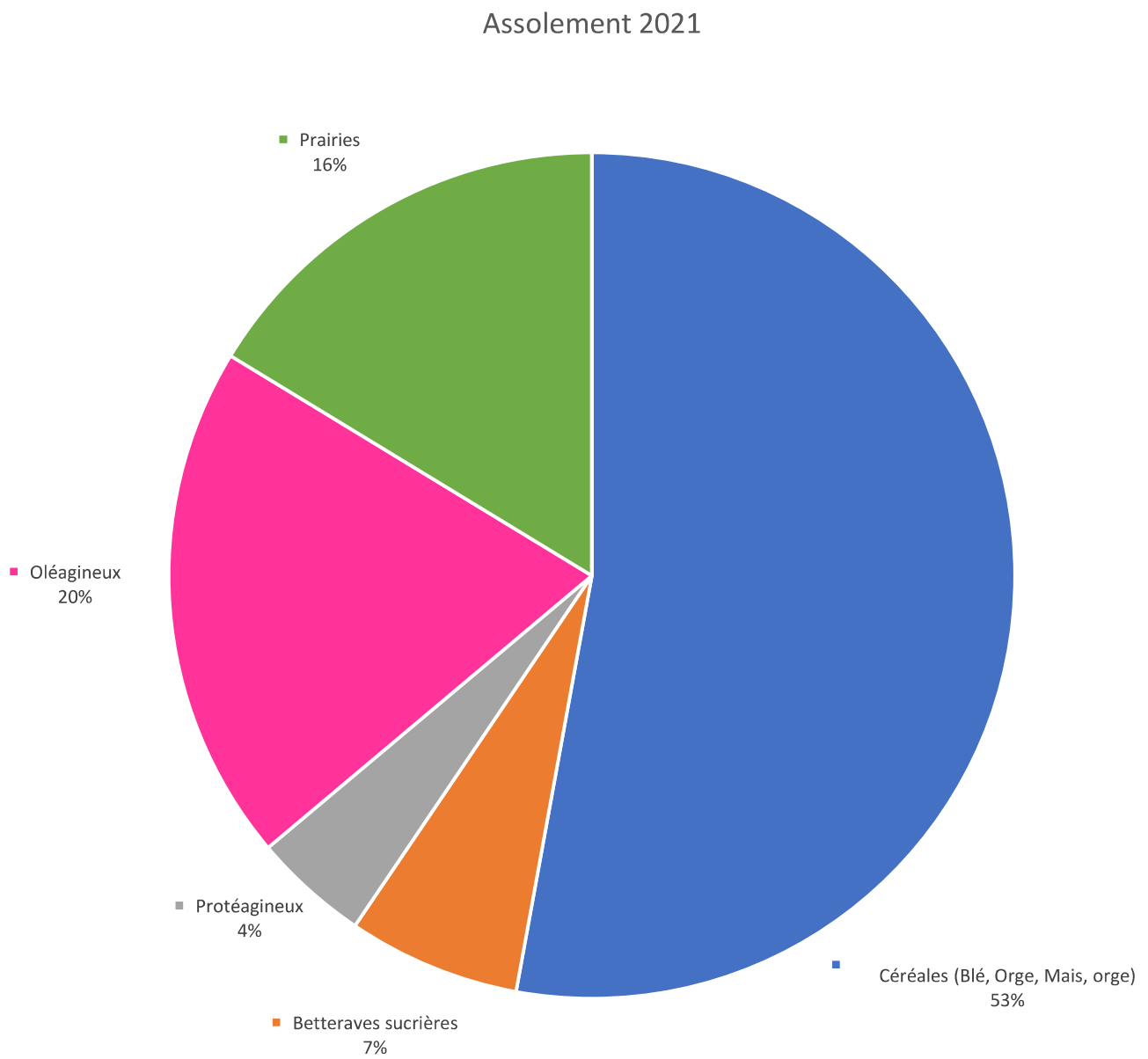


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur la commune

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** 4

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins allaitant | 1 | 50 |
| Ovins | 1 | 20 |
| Equins | 1 | 15 |
| Autres (abeilles) | 1 | 29 ruches |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

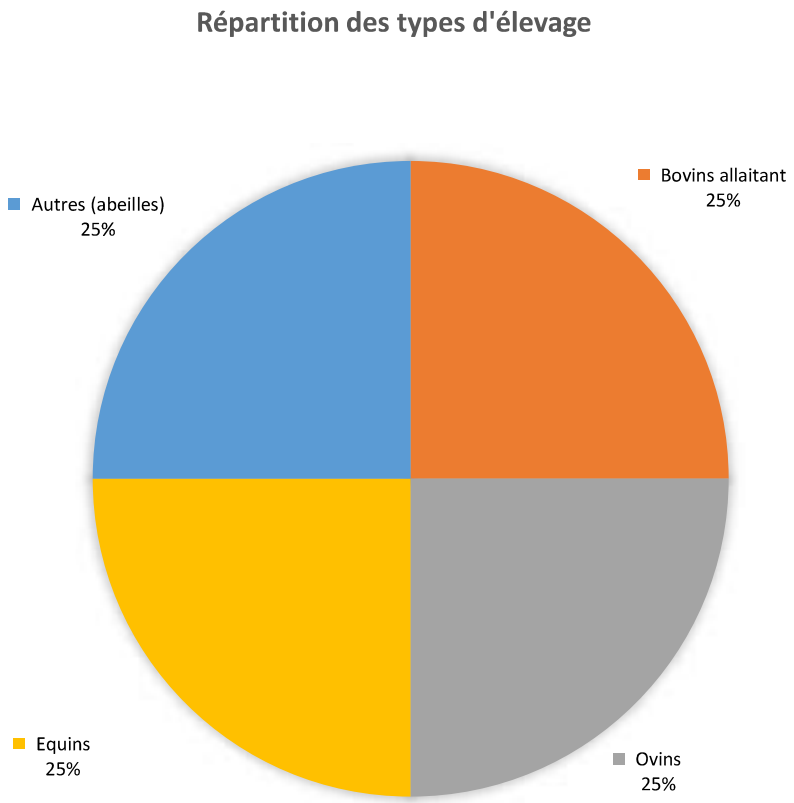


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 3 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 5 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 0 |

**Contrats environnementaux**

| | |
|---|---|
| MAEC | 2 |
| Natura 2000 | 1 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

## Profil Agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 5 exploitations, essentiellement en polyculture-élevage. Notons la présence sur la commune de 4 éleveurs : 1 éleveur de bovins, 1 éleveur d'ovins, 1 éleveur d'équins et 1 apiculteur.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 55 ha soit bien en dessous de la SAU moyenne du secteur Thérain-Avelon (148 ha) .

1 exploitation est insérée dans le centre bourg et 3 corps de ferme sont situés dans les hameaux à l'écart de la zone urbaine.

2 exploitants prévoient une cessation d'activité à moyen terme avec succession prévue dans le cadre familial.

3 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :

- 1 agriculteur propose des prestations de travaux agricoles par le biais d'entreprise spécialisée (ETA)
- 3 exploitants proposent une prestation de pension de chevaux
- 1 exploitant propose une prestation de point relais fermier "Agrikolis"
- 1 exploitant a investi dans la production d'énergie renouvelable photovoltaïque

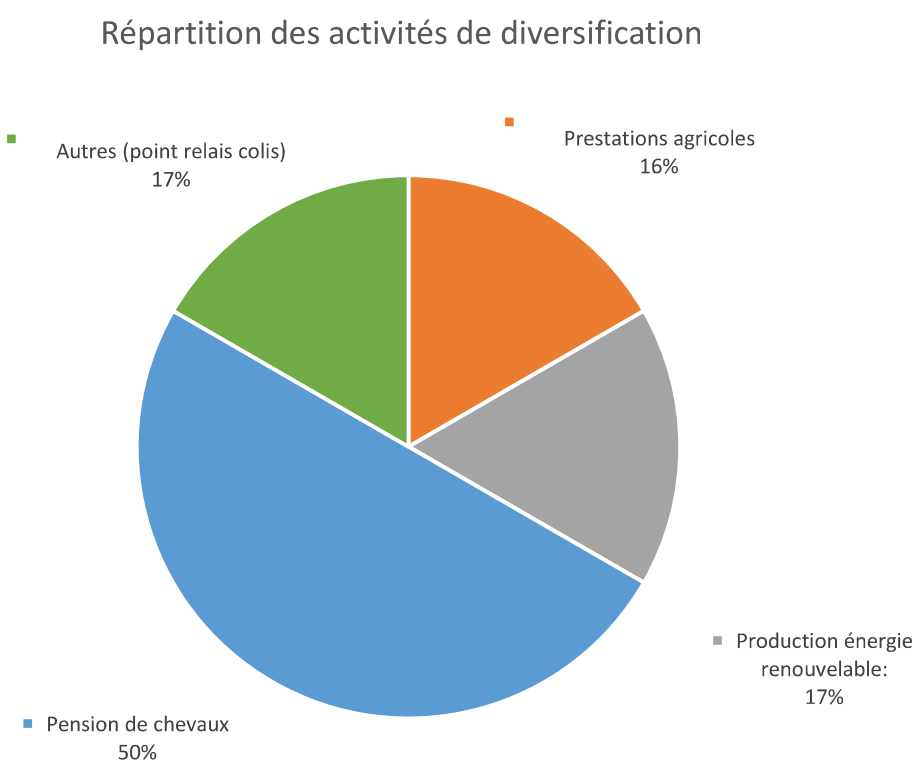

## Projets des exploitations agricoles

3 exploitants font part de projets de diversification et de développement :

- 1 projet de reprise ou agrandissement d'exploitation
- 2 projets de construction de nouveaux bâtiments
- 2 projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur nouveaux bâtiments
- 2 projets de prestation de pension de chevaux

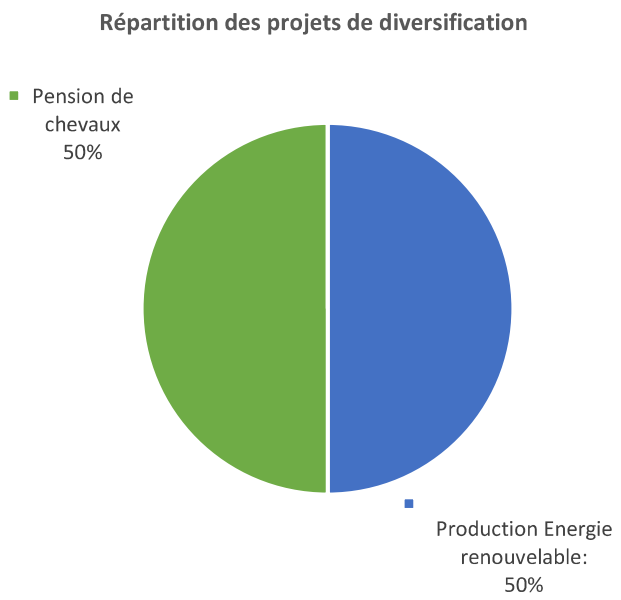


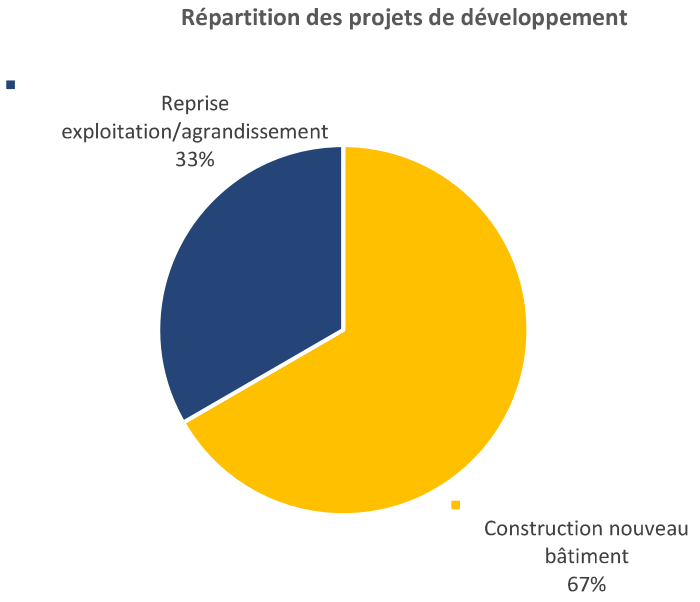


## Problématiques rencontrées par les exploitants

Les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :

- Le dépôt sauvage ponctuel de déchets
- Le passage ponctuel de quads et motos dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux stationnements gênants sur la chaussée, à l'étroitesse des voies et à la fermeture de l'avenue Blaise Pascal à Beauvais rendant la traversée très complexe
- 1 exploitant signale un conflit de voisinage
- 2 exploitants font part d'un problème de ruissellement
- 1 problématique urbanisme est recensée: 1 exploitant est concerné par un zonage N ne permettant pas la construction d'un nouveau bâtiment

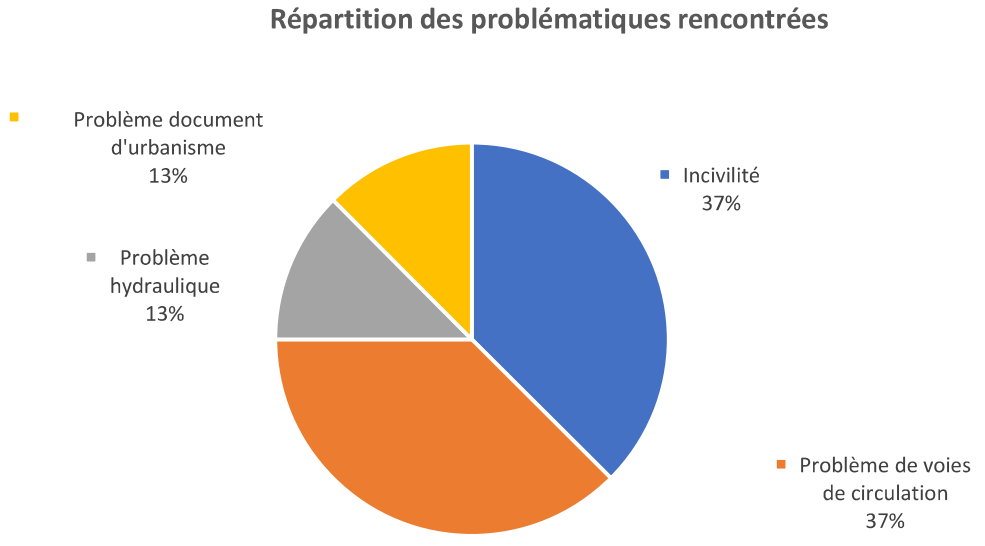


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT PAUL - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

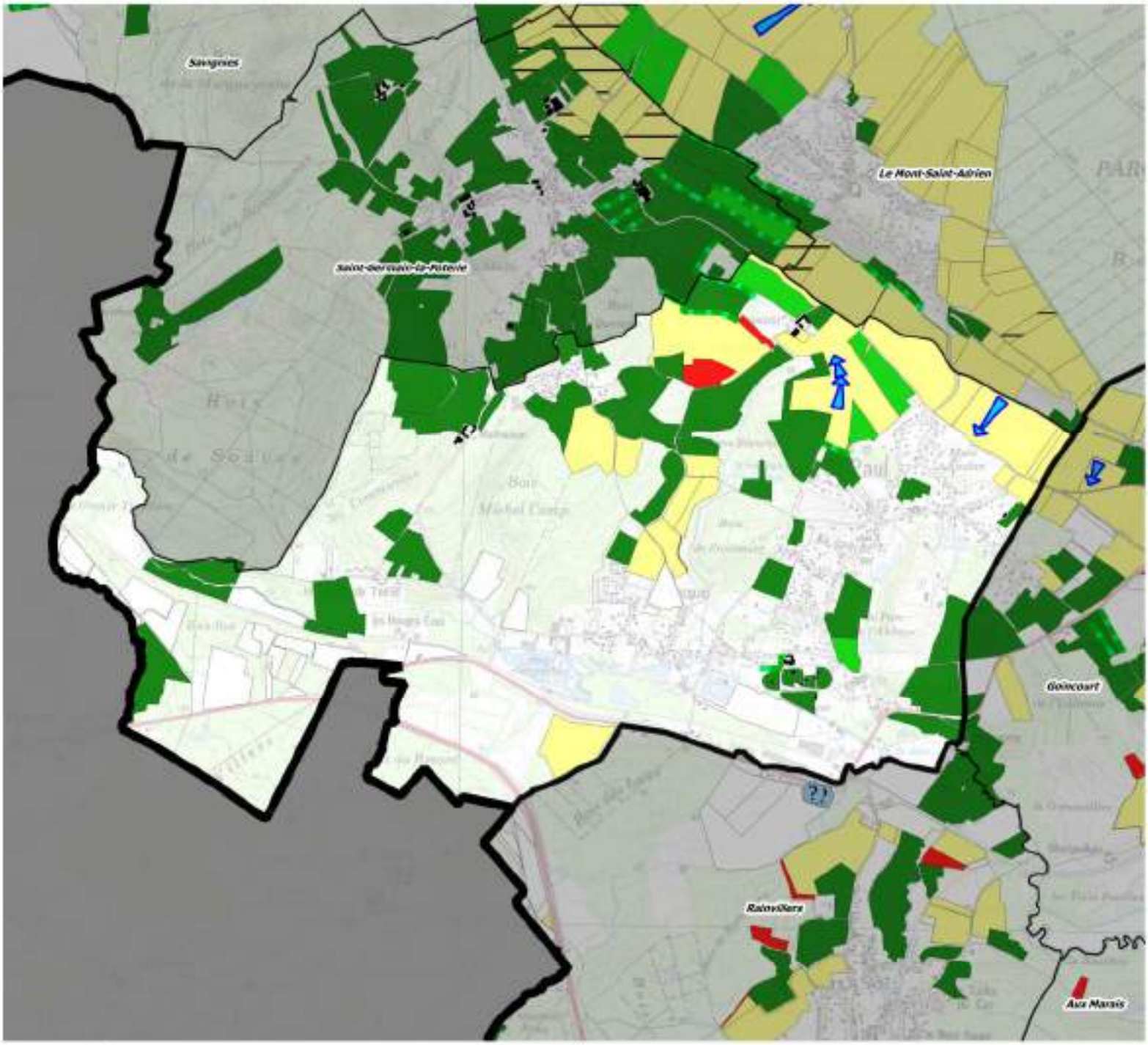


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT PAUL - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

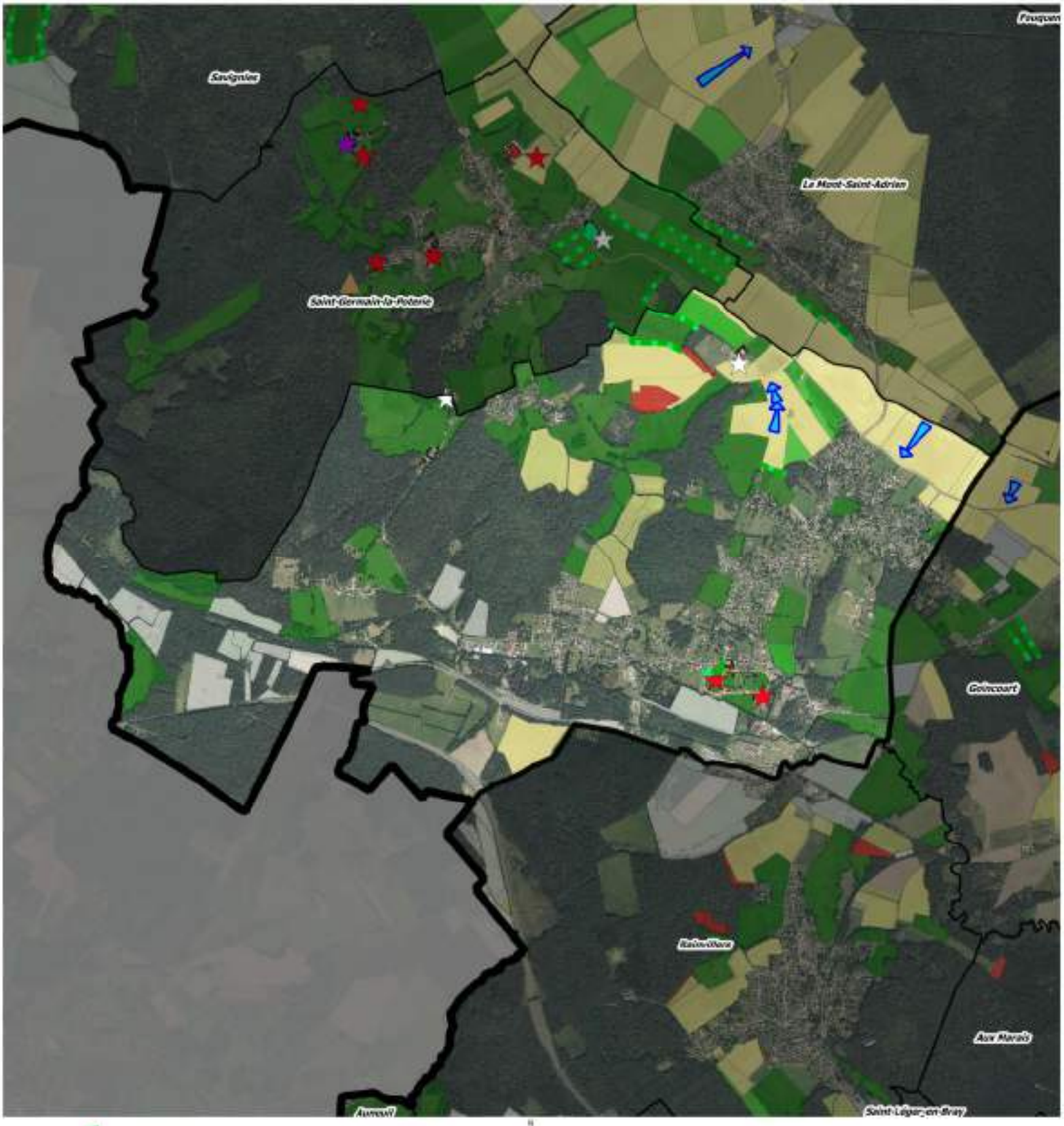


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT PAUL - Bâti agricole et Projets - détail 1/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT PAUL - Bâti agricole et Projets - détail 2/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAINT PAUL - Bâti agricole et Projets - détail 3/3*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

**Communauté d'agglomération du Beauvaisis**

Fiche communale: **SAVIGNIES**

Nombre d'exploitations en activité : 1

Nombre d'exploitations enquêtées : 1

SECRET STATISTIQUE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAVIGNIES - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

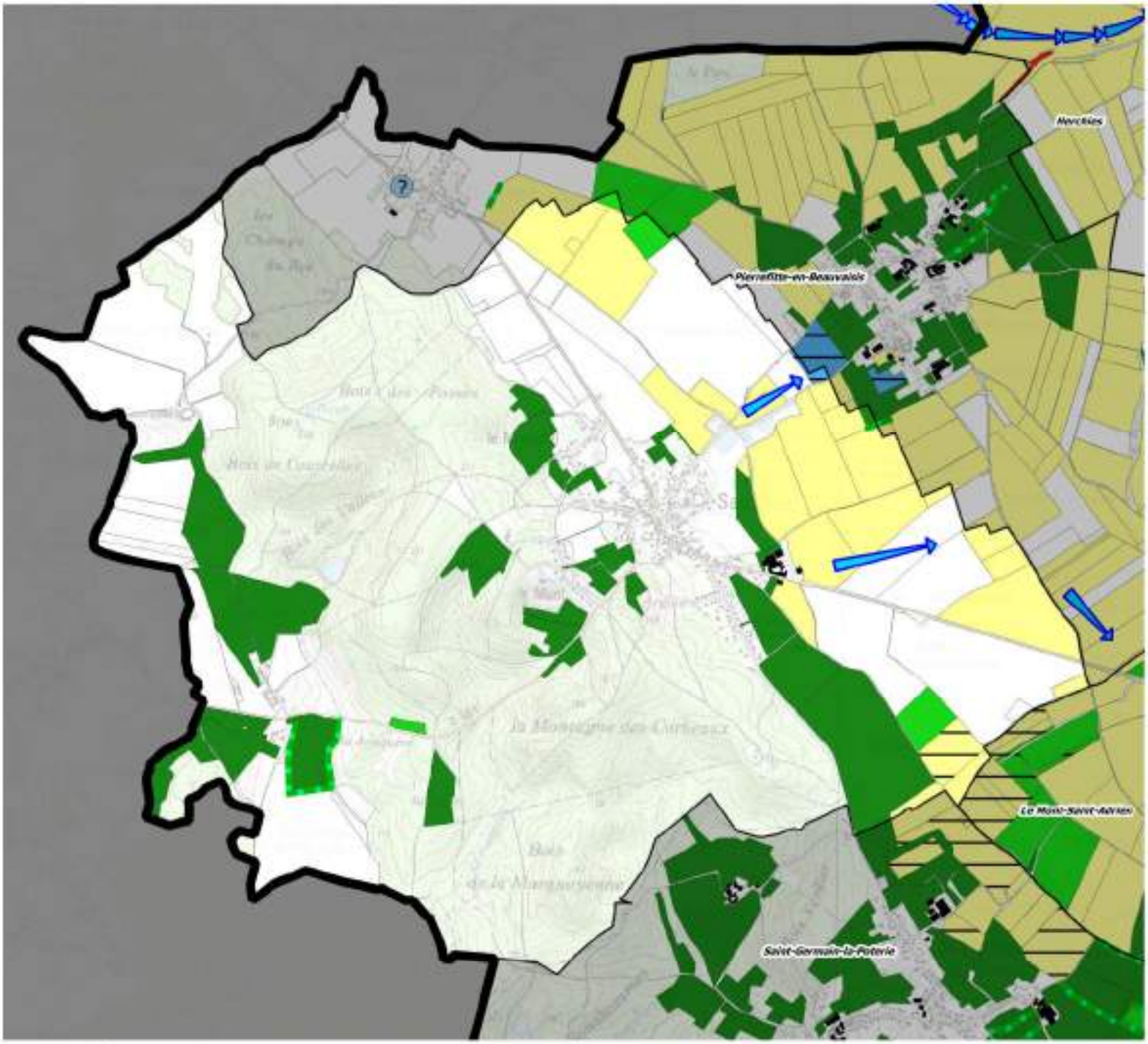


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAVIGNIES - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

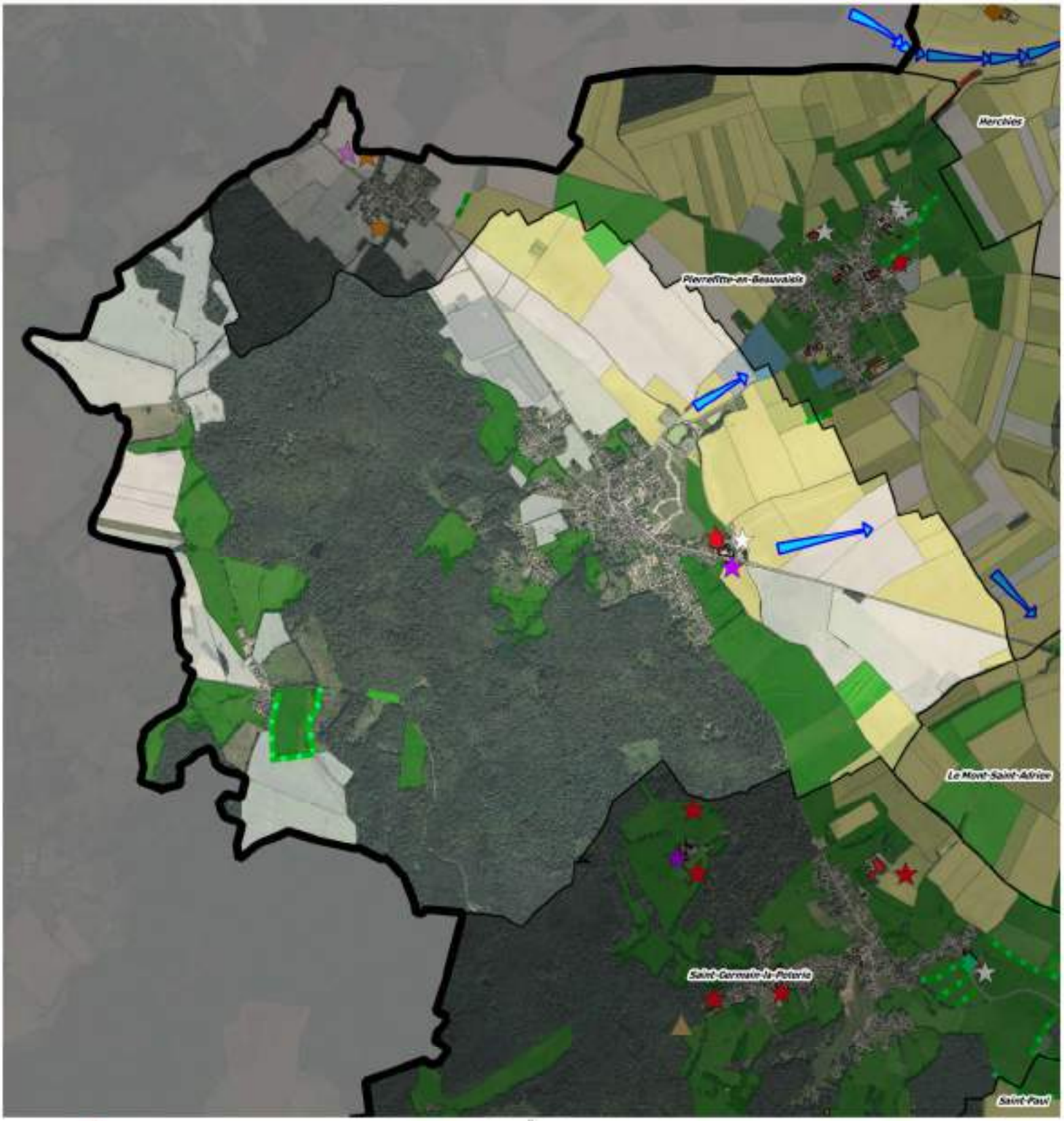


0 0.25 0.5 0.75 1 1.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de SAVIGNIES - Bâti agricole et Projets - détail 1/1*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

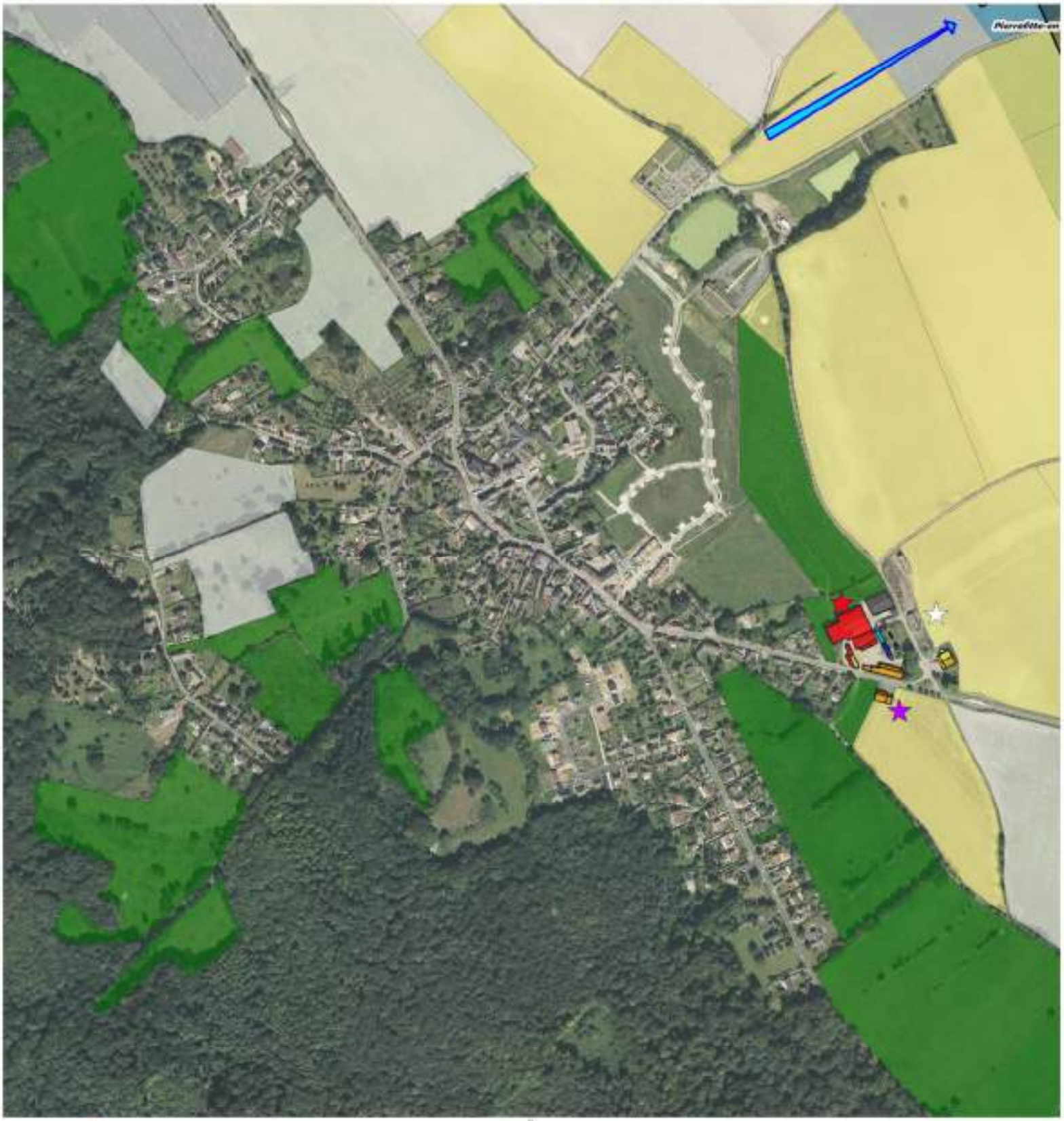

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

Fiche communale: **TROISSEREUX**

Nombre d'exploitations en activité : 5

Nombre d'exploitations enquêtées : 2

SECRET STATISTIQUE

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TROISSEREUX - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- ? siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

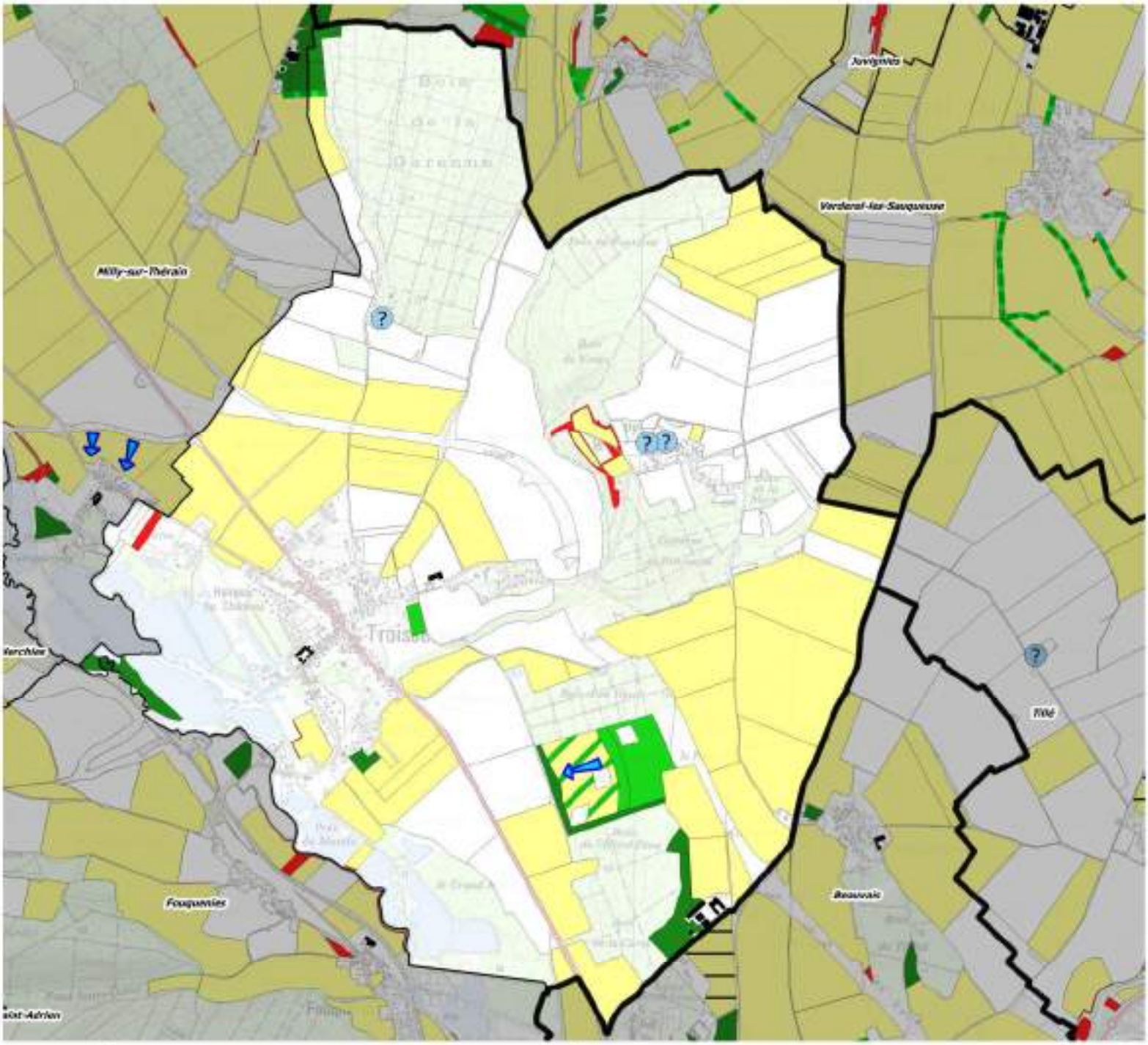


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise – août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TROISSEREUX - Bâti agricole et Projets -*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

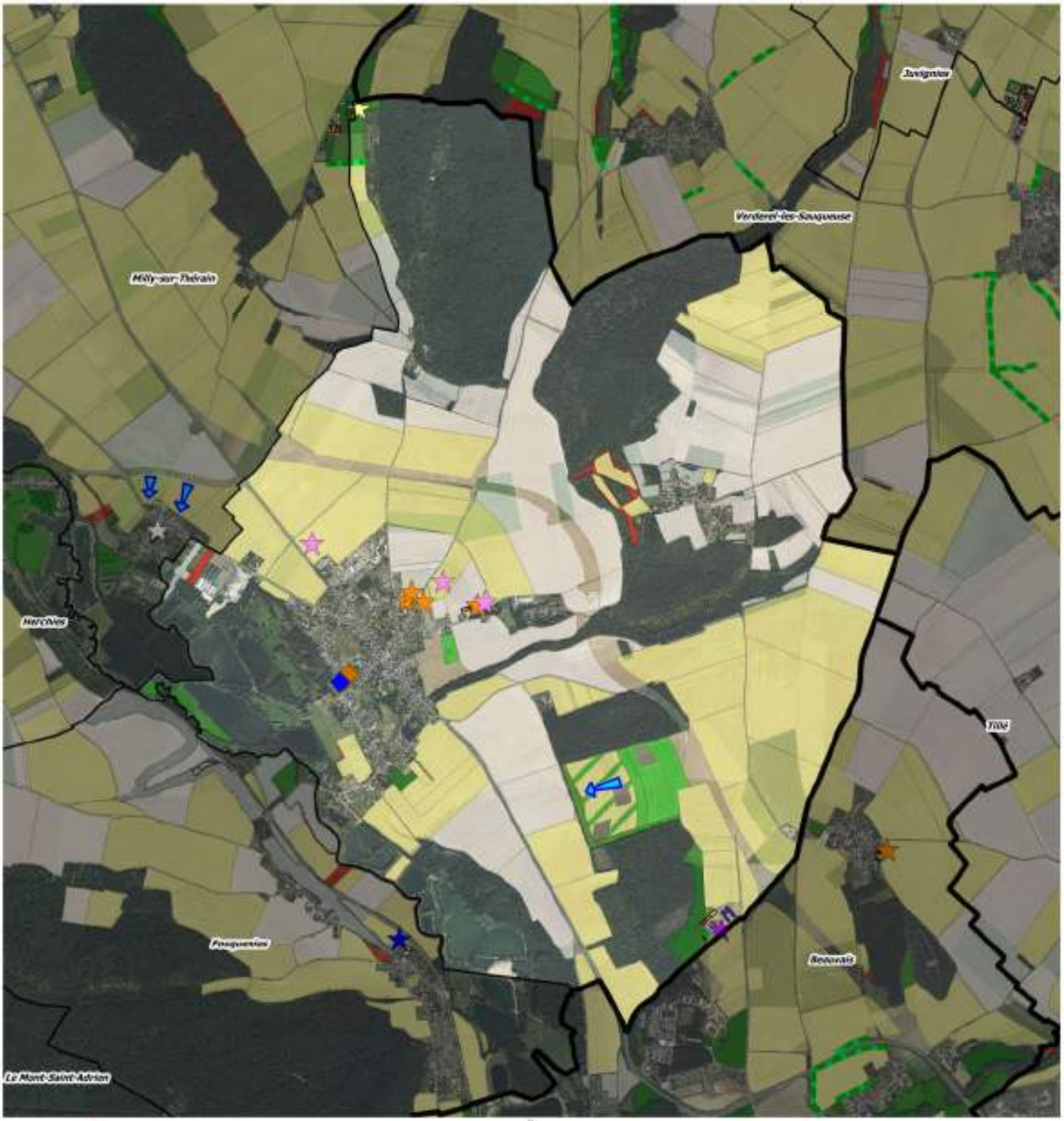


0 0.3 0.6 0.9 1.2 1.5 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TROISSEREUX - Bâti agricole et Projets - détail 1/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de TROISSEREUX - Bâti agricole et Projets - détail 2/2*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.07 0.14 0.21 0.28 0.35 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Légende des cartes "Commune"

Occupation du sol :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, zone tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné

Bâti agricole enquêté :

- habitation
- annexe
- bâtiment matériel
- bâtiment de stockage production
- bâtiment de stockage fourrage
- diversification
- serre
- bâtiment ou installation d'élevage
- silo maïs
- installations de centre équestre
- campus vert
- méthanisation
- Haie recensée lors des enquêtes agricoles
- Ruissellement évoqué lors des enquêtes
- Stagnation d'eau recensée

Projets agricoles recensés :

- délocalisation du siège d'exploitation
- bâtiment d'élevage
- bâtiment matériel
- stockage de production
- stockage de fourrage
- habitation
- agritourisme
- agritourisme / diversification / vente directe
- bâtiment (non précisé)
- rénovation pour matériel
- rénovation pour logement
- rénovation pour agritourisme
- rénovation pour atelier de transformation
- rénovation pour magasin
- rénovation pour changement de destination
- maraîchage
- miscanthus
- arboriculture
- agroforesterie
- vigne
- aire de stockage grumes
- éolien privé
- photovoltaïque au sol
- méthanisation
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

# Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

## *Atlas Secteur 6 :*

## *Cœur d'Agglo*

octobre 2022

Beauvais

Réalisé par la Chambre d'agriculture *service Territoires et Environnement*

# Avant-propos

Ce document a été réalisé après analyse des données issues des enquêtes réalisées en mai et juin 2022 par la Chambre d'agriculture, auprès des exploitants agricoles ayant leur siège d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes de l'agglomération du Beauvaisis.

Pour les communes ayant moins de trois sièges d'exploitations agricoles, ou pour lesquelles moins de trois exploitants ont été enquêtés, la règle du secret statistique s'applique et impose donc de ne pas divulguer les données issues de ces enquêtes.

Dans ce cas, seule la cartographie relative à l'activité agricole de la commune est diffusée dans le présent atlas.

# SOMMAIRE

Page 1 : Secteur Cœur d'Agglo

Page 15 : Commune de Beauvais

Page 22 : Annexe (légende cartographie)

Fiche secteur: **COEUR D'AGGLO**

Nombre d'exploitations en activité : 7 Nombre d'exploitations enquêtées : 6

## Structure

| Type de structure | Nombre |
|---|---|
| En Individuel | 2 |
| En Société | 4 |

| Structure juridique | Nombre |
|---|---|
| Nom propre | 2 |
| EARL | 2 |
| SCEA | 1 |
| Autre (associatif) | 1 |

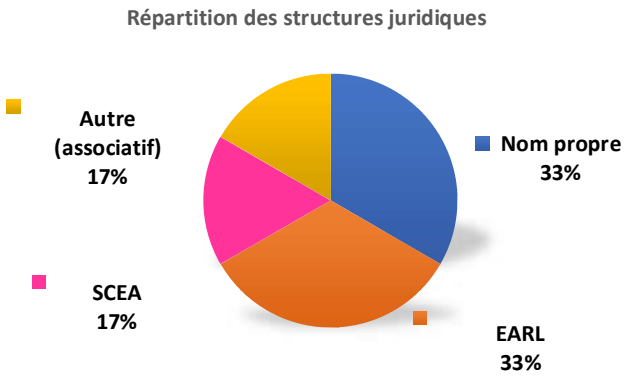


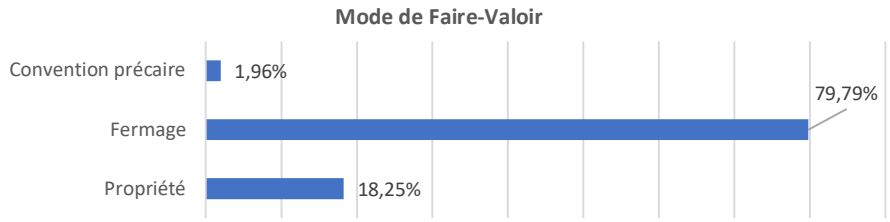


## Main d'œuvre agricole

| | Nombre | ETP * |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation/co-exploitants | 6 | 6 |
| Associés exploitants | 2 | 2 |
| Salariés (hors saisonniers/apprentis) | 4 | 4 |
| Equivalent Temps Pleins Totaux | - | 12 |
| Personnes à temps partiel** | 5 | |
| Chefs d'exploitation pluri-actifs | 4 | |

**Emploi temps plein*

***chef d'exploitation/co-exploitant, conjoint, associé, main d'œuvre familiale, salarié*

## Profil des exploitants

**Niveau d'étude des exploitants**

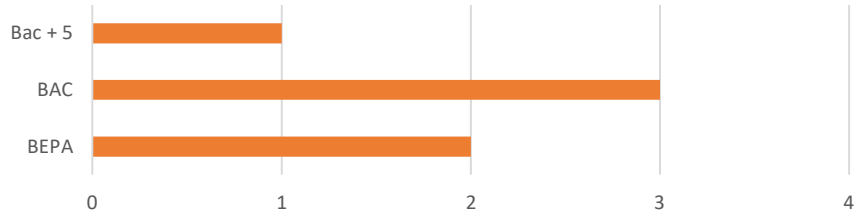


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

| | |
|---|---|
| **Age moyen des chefs d'exploitation** | 47 |
| Age minimum | 28 |
| Age maximum | 76 |

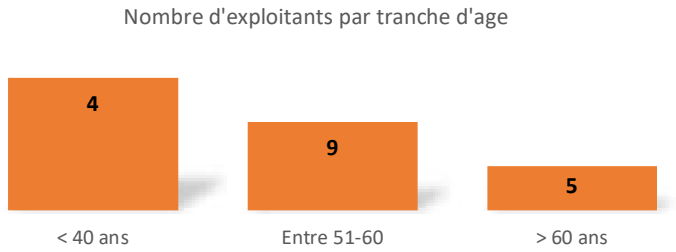


## Stade d'évolution des exploitations agricoles

| Situation | Nombre d'exploitant |
|---|---|
| Cessation | 2 |
| Croisière | 3 |
| Développement | 1 |

| Succession | Nombre |
|---|---|
| Non concerné(e) | 3 |
| Inconnue | 1 |
| Prévue dans le cadre familial | 1 |
| Non renseigné | 1 |

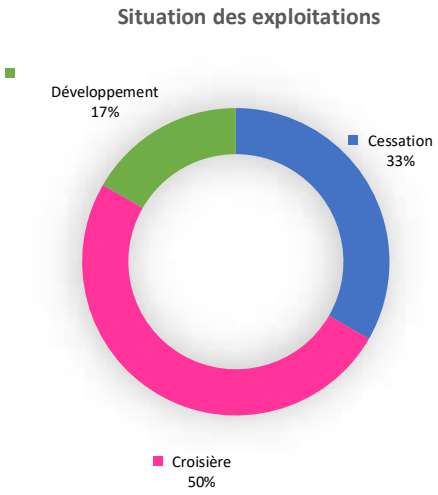


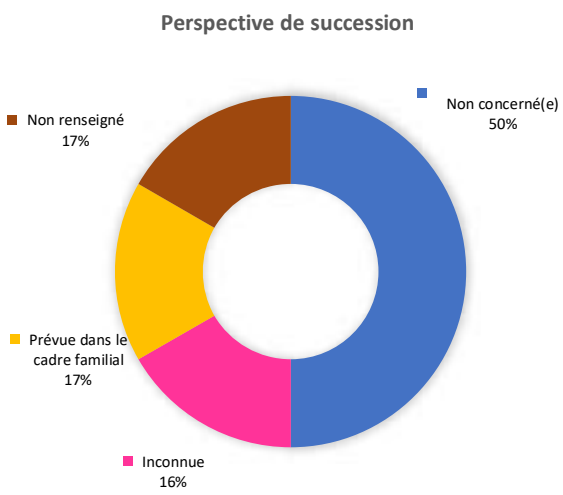


## Surfaces

| | |
|---|---|
| **SAU totale enquêtée** | **536 ha** |
| **SAU moyenne** | 59 ha |
| **SAU minimum** | 5 ha |
| **SAU maximum** | 180 ha |

| **Nombre de cultures par exploitation** | |
|---|---|
| Moyenne | 5 |
| Minimum | 0 |
| Maximum | 16 |

| | |
|---|---|
| Nombre d'irrigants | 1 |
| Surface irrigable | 5 ha |

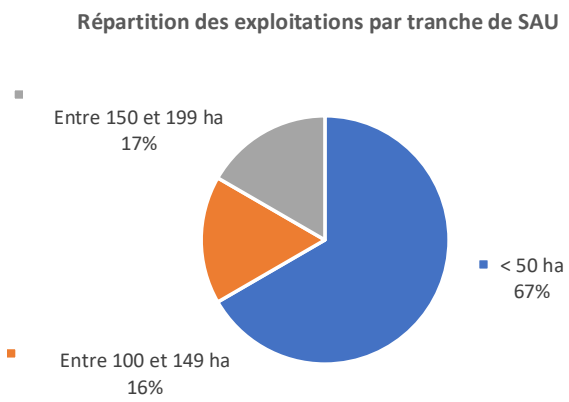


| **Tranches de SAU** | ***Nombre d'exploitation*** |
|---|---|
| < 50 ha | 4 |
| Entre 100 et 149 ha | 1 |
| Entre 150 et 199 ha | 1 |

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Assolement 2021

| | Surface (en ha) |
|---|---|
| **SCOP (Surfaces céréales, oléagineux et protéagineux)** | **333** |
| Céréales (Blé, Orge, Mais, orge) | 275 |
| Oléagineux | 55 |
| Colza | 452 |
| Protéagineux | 96 |
| **Cultures industrielles** | **98** |
| Betteraves sucrières | 98 |

| | Surface(en ha) |
|---|---|
| **Prairies** | **23** |
| Permanentes | 22 |
| Temporaires | 1 |
| **Cultures dérobées** | **47** |
| **Jachères** | **15** |
| **Fourrage** | **20** |

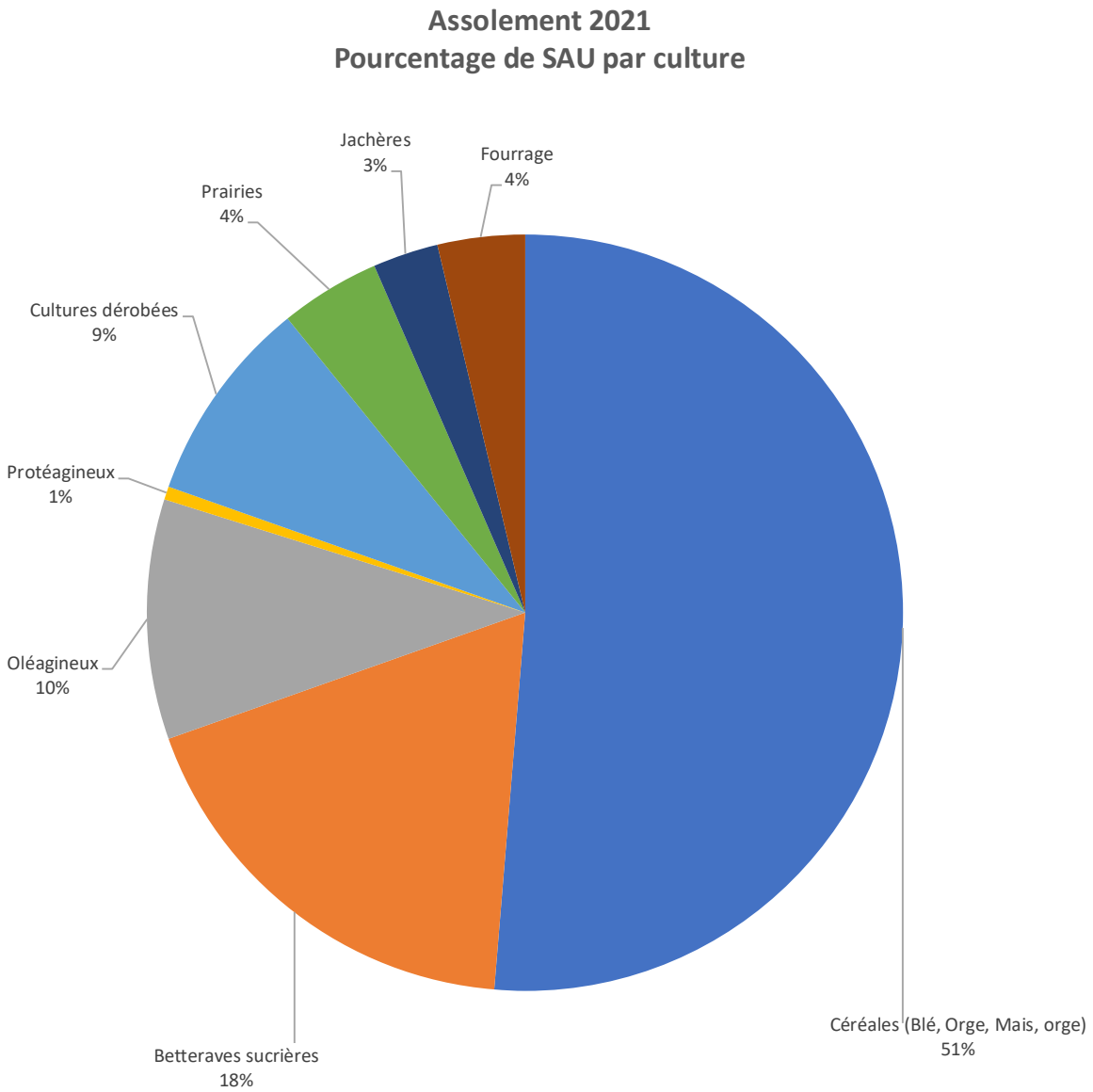


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Eleveurs ayant leur siège sur le secteur

**Nombre d'exploitations avec au moins un élevage** **3**

| Type d'élevage* | Nombre d'éleveurs | Effectif animaux |
|---|---|---|
| Bovins lait | 1 | 50 |
| Equins | 2 | 123 |

** une exploitant peut détenir un ou plusieurs élevages*

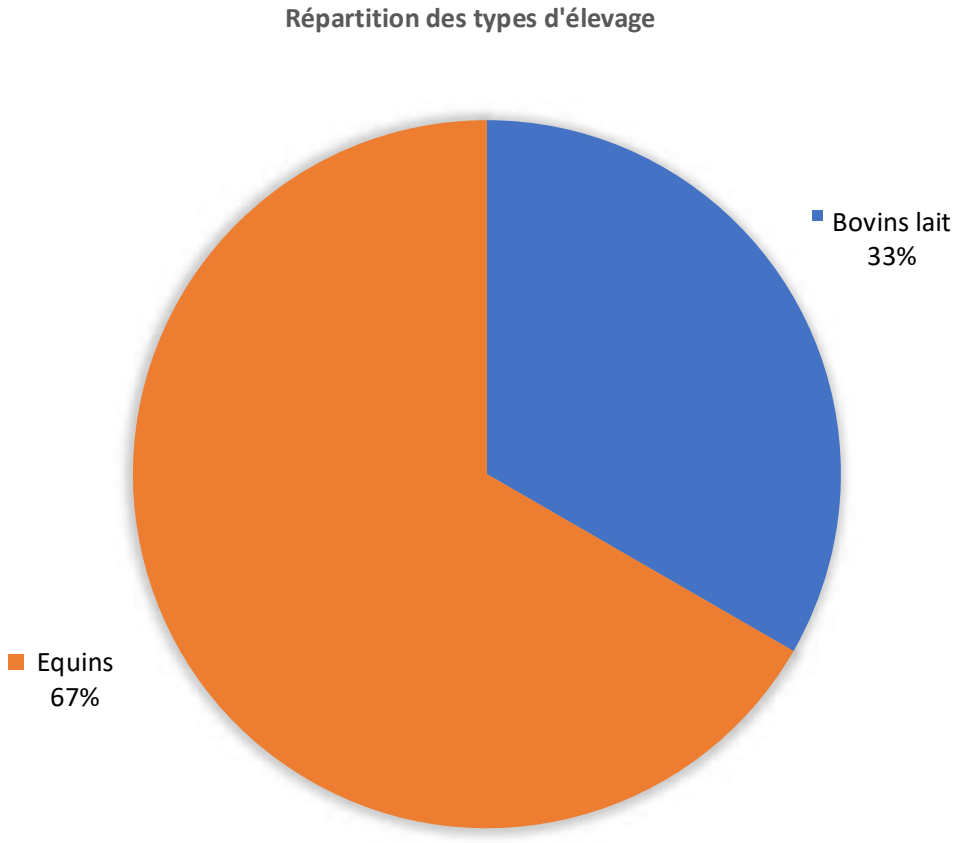


| Classement des installations | Nombre |
|---|---|
| RSD* | 3 |

** Reglement Sanitaire Départemental*

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Démarche qualité

**Nombre d'exploitations avec une démarche de certification qualité**

| *Démarche* | *Nombre* |
|---|---|
| Aucune démarche | 4 |
| Une (ou plusieurs) démarche(s) | 2 |

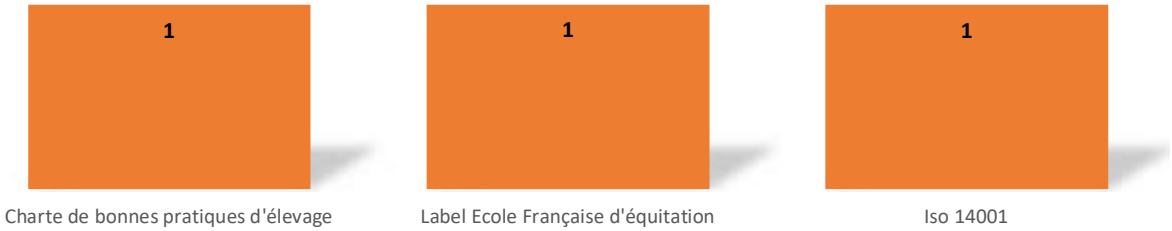


| *Niveau de certification environnementale* | *Nombre d'exploitant* |
|---|---|
| Niveau 1 | 0 |
| Niveau 2 | 0 |
| Niveau 3 (HVE) | 0 |

## Démarche environnementale

| **Contrats environnementaux** | *Nombre* |
|---|---|
| MAEC | 1 |
| Natura 2000 | 0 |
| HVE (niveau 2 et 3) | 0 |

**Cultures à bas niveau d'intrants (BNI)**

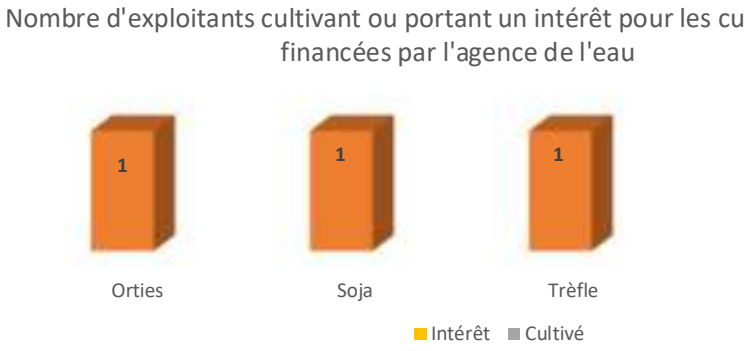


Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Profil agricole de la commune

Sur la commune, ont été enquêtées 6 exploitations essentiellement en polyculture-élevage. La commune compte 2 éleveurs: 1 élevage de bovins, 1 élevage d'équins et 1 centre équestre.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 59 ha soit bien en dessous de la SAU moyenne du territoire intercommunale (128 ha).

2 exploitations se situent dans le centre ville de Beauvais, le centre équestre est installé en périphérie de la zone urbaine côté ouest, 2 corps de ferme se répartissent en périphérie de la ville, enfin 1 exploitation bien qu'ayant son siège sur Beauvais possède ses bâtiments sur la commune de Troissereux.

2 perspectives de cessation d'activité sont identifiées.

2 exploitations sont impliquées dans une démarche qualité (Charte de bonnes pratiques d'élevage, Iso 14001, Label Ecole Française d'Equitation)

## Diversification agricole

| | ***Nombre d'activités*** | |
|---|---|---|
| **Prestations agricoles** | **1** | |
| Travail à façon | 1 | |
| **Circuit court :** | **1** | |
| Vente directe | 1 | |
| **Production Energie renouvelable** | **1** | |
| Panneaux solaires | 1 | |
| Somme puissance photovoltaique KWc | 100 | en revente totale |
| **Pension de chevaux** | **2** | |
| **Centre équestre** | **1** | |

**Nombre d'exploitants ayant au moins une activité de diversification : 3** soit 50% des exploitants sur le secteur

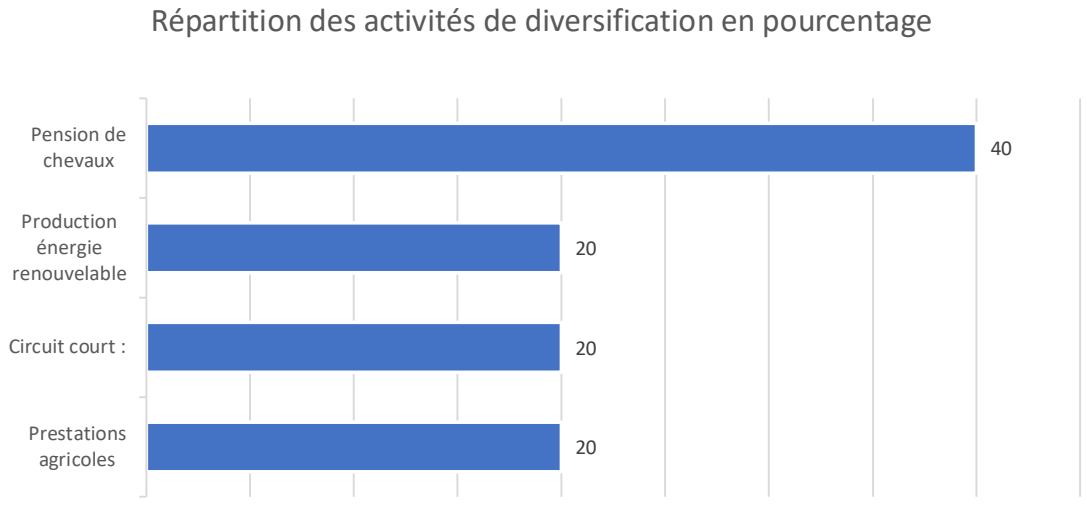


3 exploitants pratiquent des activités de diversification. Parmi eux :
- 1 exploitant propose des prestations de travaux agricoles par le biais du travail à façon et une prestation de pension de chevaux
- 1 centre équestre propose également une prestation de pension de chevaux
- 1 exploitation a investi dans la production d'énergie renouvelable photovoltaique (panneaux solaires sur des bâtiments administratifs)

Données issues du traitement des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'étude.
Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2022

## Projets des exploitations agricoles sur le secteur

| **Projets de diversification** | ***Nombre d'exploitants concernés*** |
|---|---|
| **Production Energie renouvelable** | **2** |
| Panneaux solaires | 1 |
| Méthanisation | 1 |
| **Circuit Court** | **2** |
| Vente directe | 1 |
| Transformation de produits agricoles | 1 |
| **Pension de chevaux** | **1** |

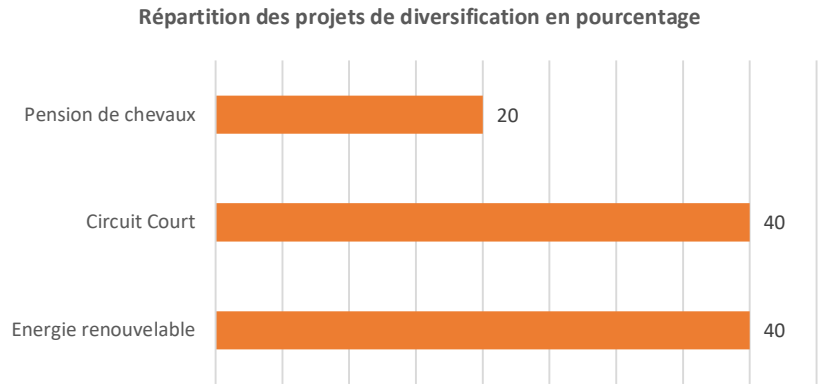


| **Autres projets de développement** | |
|---|---|
| Maraîchage | **1** |
| Autre production/élevage | **1** |
| Augmentation cheptel | **1** |
| Construction nouveau bâtiment | **1** |
| Reprise exploitation | **1** |

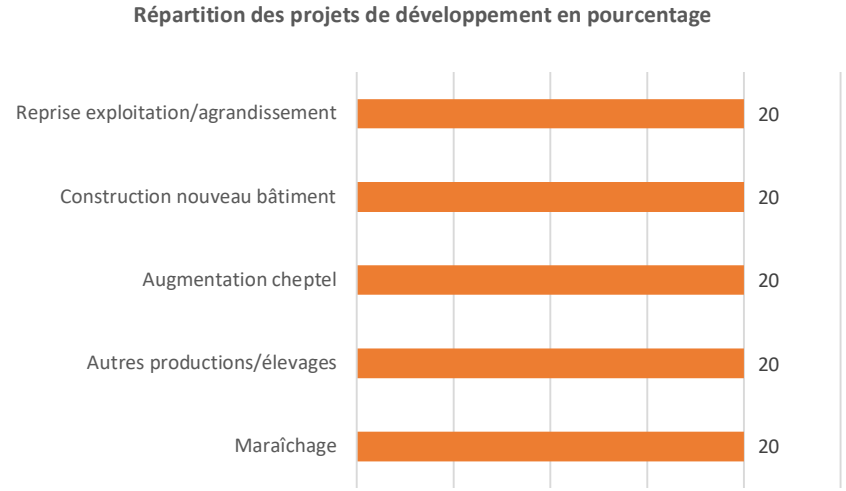


**3 exploitants font part de projets de diversification ou de développement** :

- 1 projet de maraîchage
- 1 projet d'autres productions: culture de la vigne et du houblon
- 1 projet d'augmentation de cheptel
- 1 projet de construction de nouveaux bâtiments
- 2 projets de production d'énergie renouvelable: 1 projet photovoltaïque sur bâtiment et 1 intérêt pour la méthanisation en collectif
- 1 projet de vente en circuit court avec transformation de produits agricoles (yaourt et fromage frais)
- 1 projet de prestation de pension de chevaux
- 1 projet de reprise ou d'agrandissement d'exploitation

## Problématiques rencontrées par les exploitants sur le secteur

| | *Nombre de problémes* |
|---|---|
| **Incivilité** | **3** |
| Déchets/dépots | 2 |
| Quads/motos | 1 |
| **Problème de voies de circulation** | **5** |
| Entretien chemins | 1 |
| Stationnement gênant | 1 |
| Aménagement de la voierie | 1 |
| Franchissement carrefour | 2 |
| **Problème hydraulique** | **1** |
| Problèmes ruissellement | 1 |

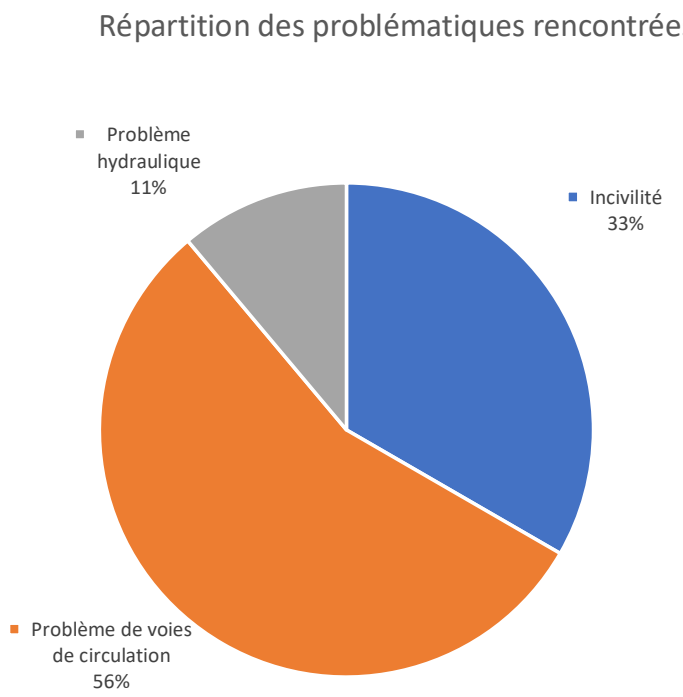


De façon générale la création de nouvelle zone d'urbanisation (habitat, activités éco, déviation…) pose la question de la pression du voisinage par rapport aux pratiques agricoles.

Par ailleurs les principaux problèmes rencontrés par les exploitants sont :
- Le manque d'entretien des chemins
- Le dépôt sauvage de déchets
- Le passage ponctuel de quads et motos dans les parcelles cultivées
- Les problèmes de circulation liés aux aménagement (dos d'âne et chicanes), aux travaux réguliers dans la zone urbaine, aux stationnements gênants sur la chaussée ou les difficultés de franchissement de carrefours nombreux dans le centre ville, 1 exploitant signale de grandes difficultés pour sortir et rentrer de son exploitation située en plein coeur de Beauvais (surtout durant les moissons).
- Une problématique de ruissellement est identifiée

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Répartition des sièges d'exploitation sur le territoire - secteur 6*

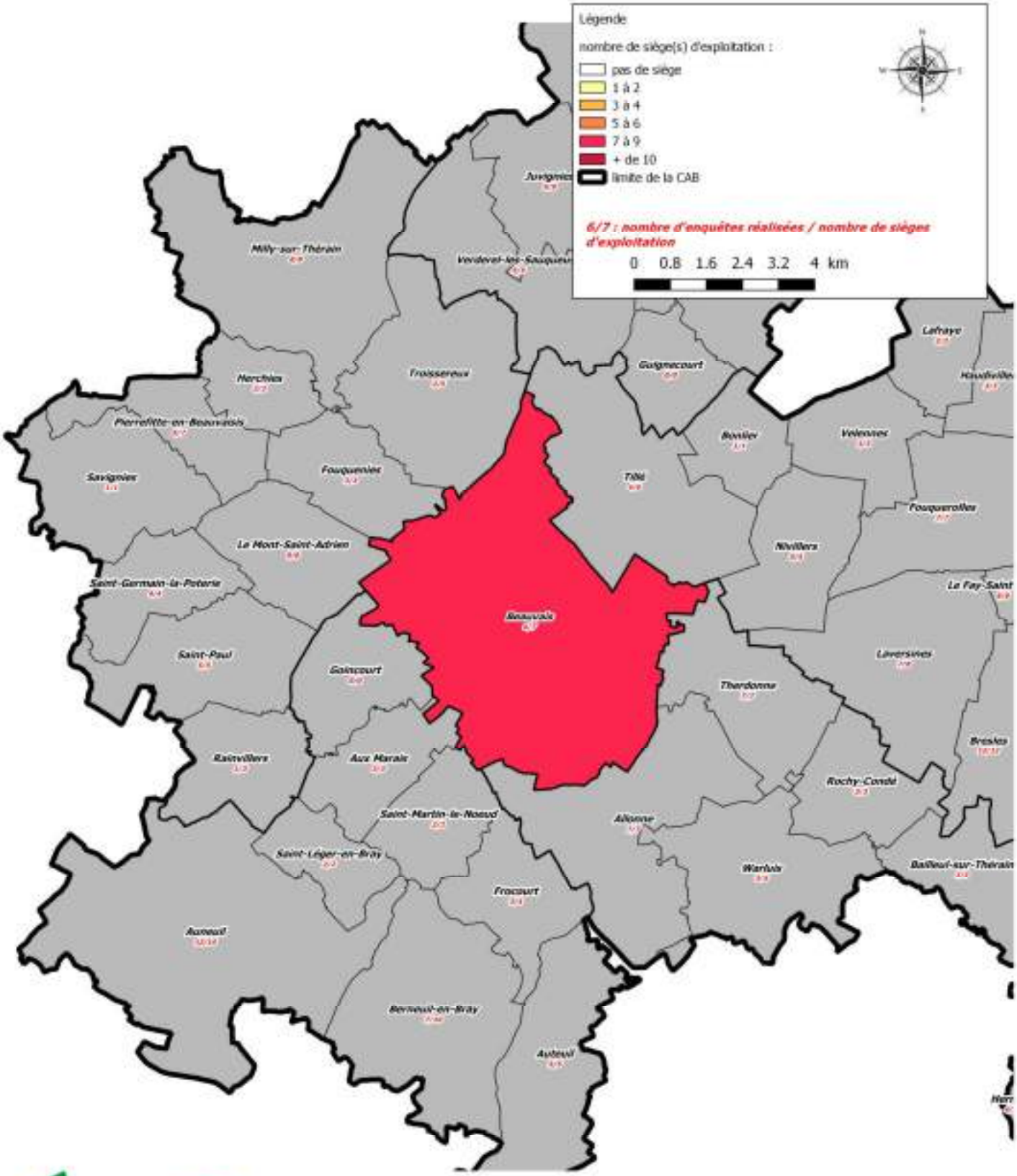


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Organisation du parcellaire agricole - secteur 6*

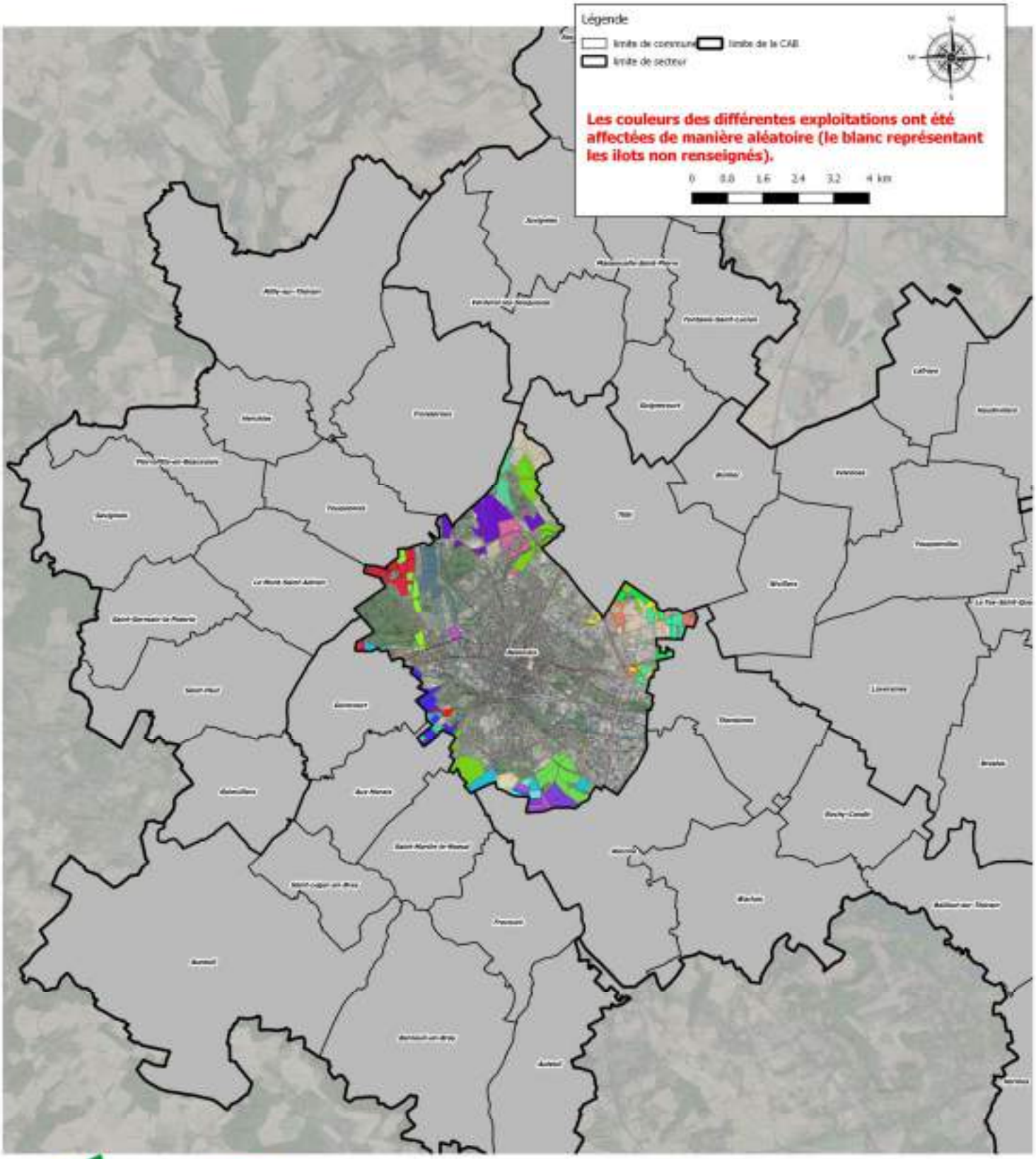


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Occupation du sol - secteur 6*

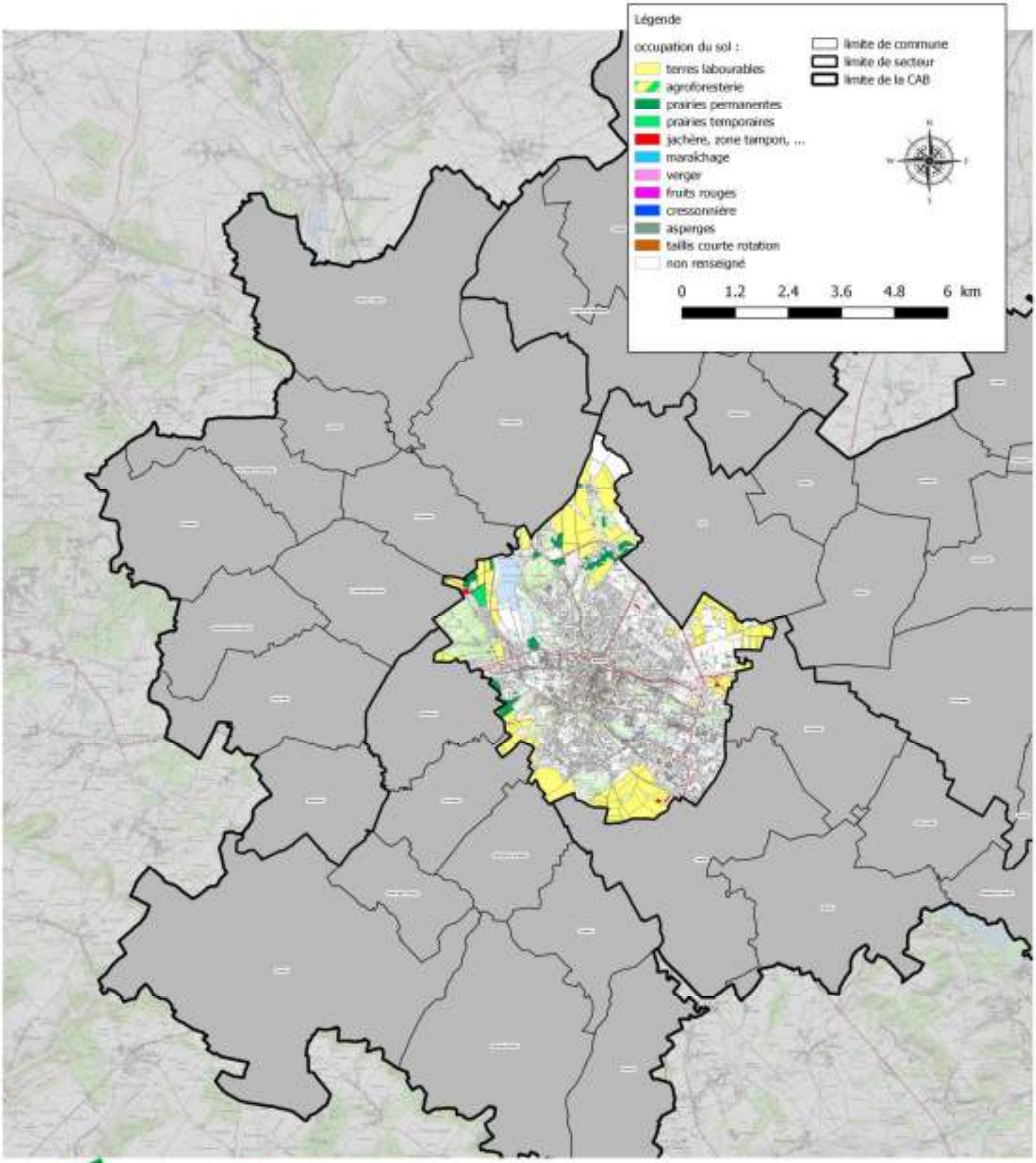


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Localisation des élevages recensés lors des enquêtes - secteur 6*

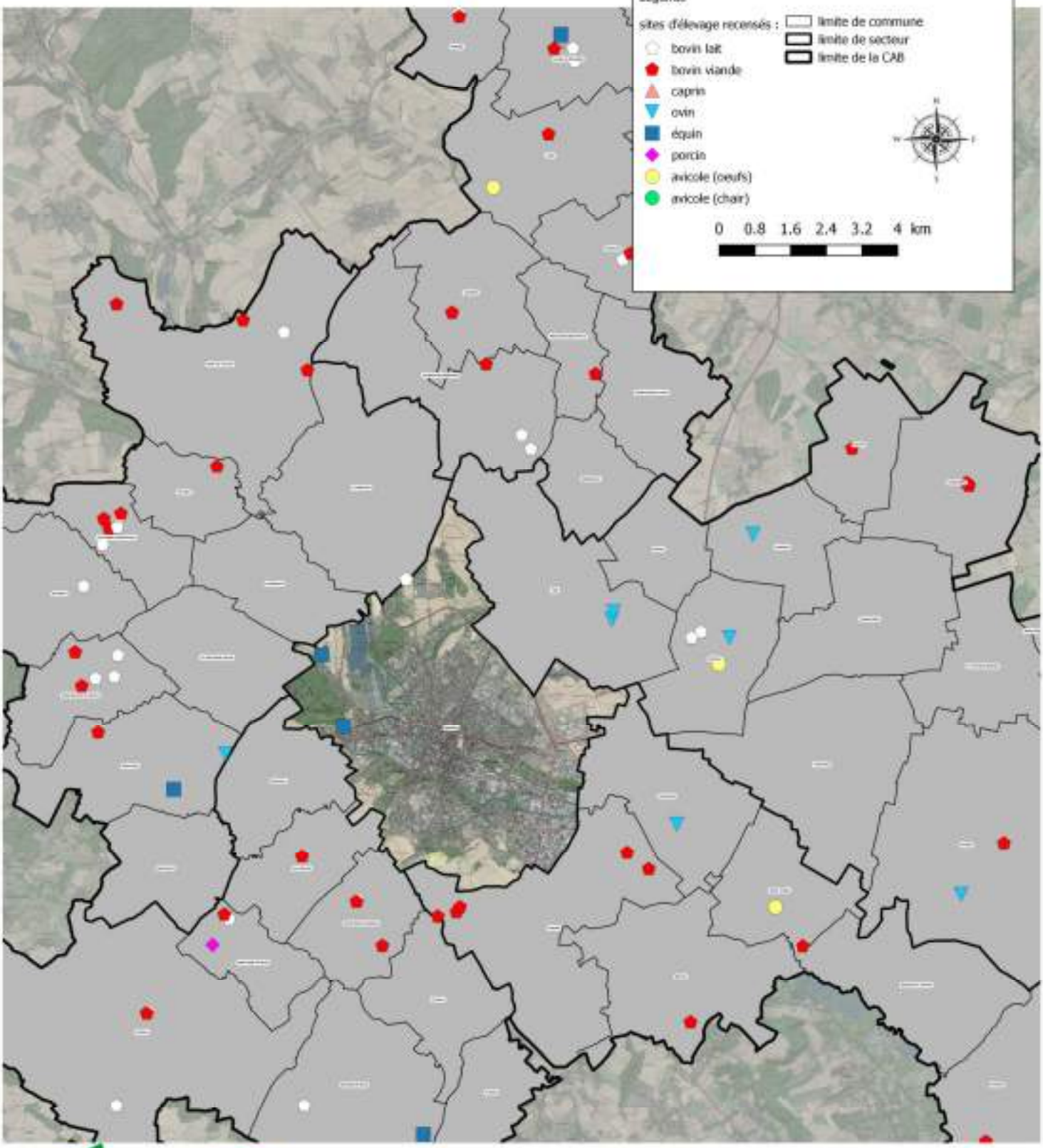


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - Juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD ORTHO et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Repérage des projets agricoles - secteur 6*

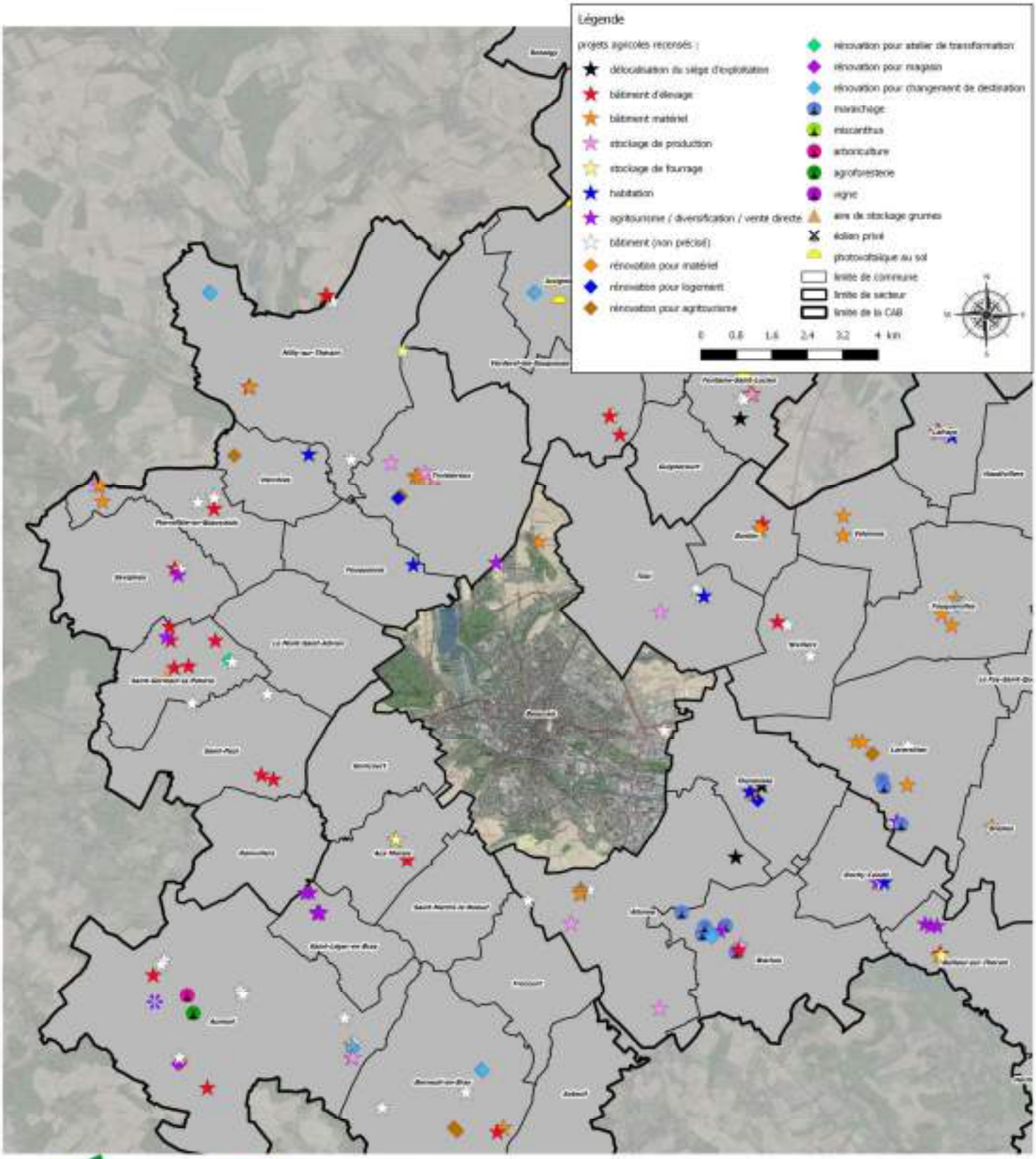


Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25/ Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Difficultés de circulation et incivilités recensées - secteur 6*

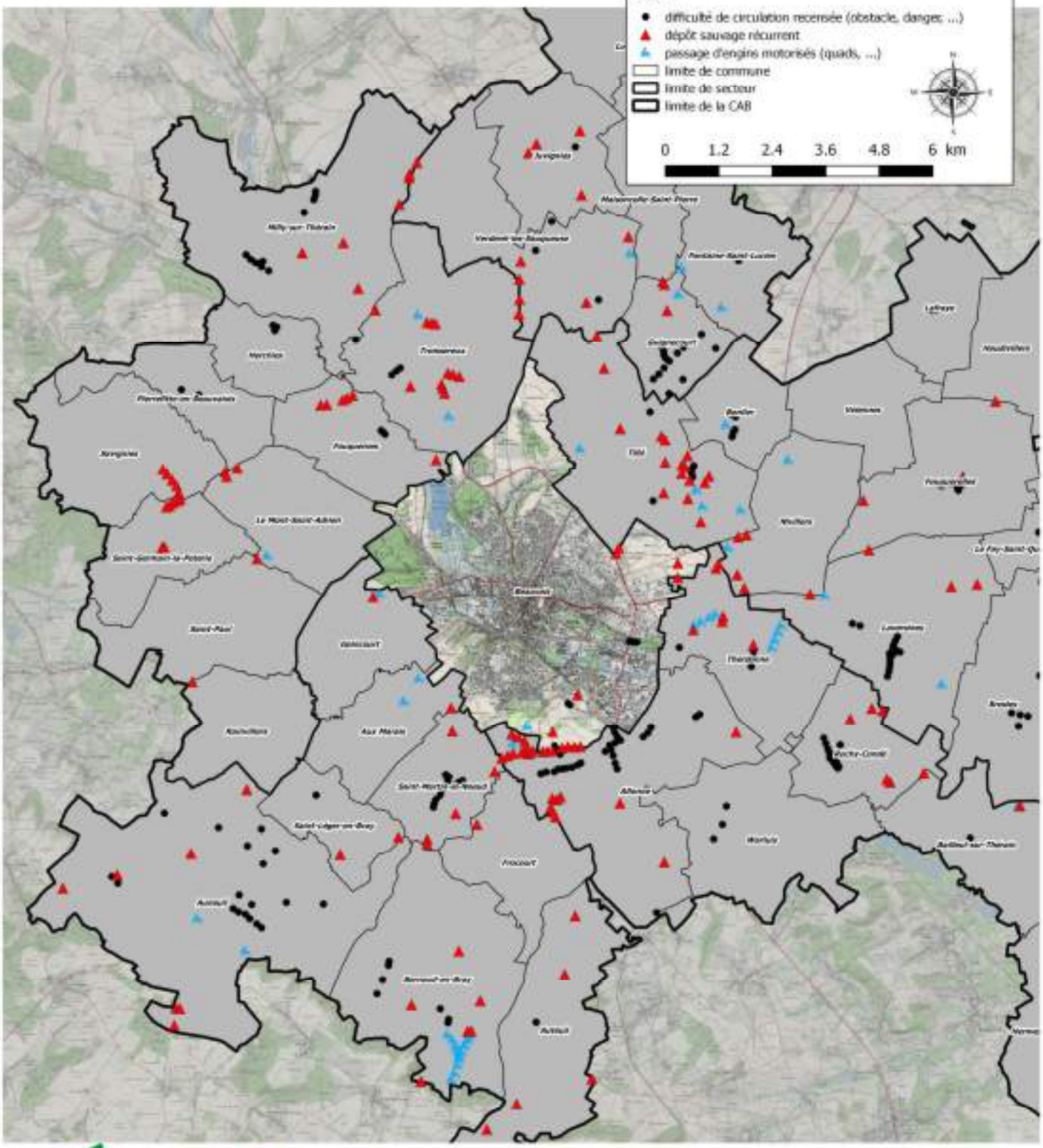


AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - juillet 2022
Sources : IGN BD Topo, BD Ortho et SCAN 25 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BEAUVAIS - Occupation du sol*

Légende

- bâti agricole enquêté
- siège d'exploitation non enquêtée

parcellaire agricole enquêté :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, bande tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné
- parcelle irriguée
- haies recensées suite aux enquêtes agricoles
- ruissellements évoqués lors des enquêtes
- stagnation eau recensée
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

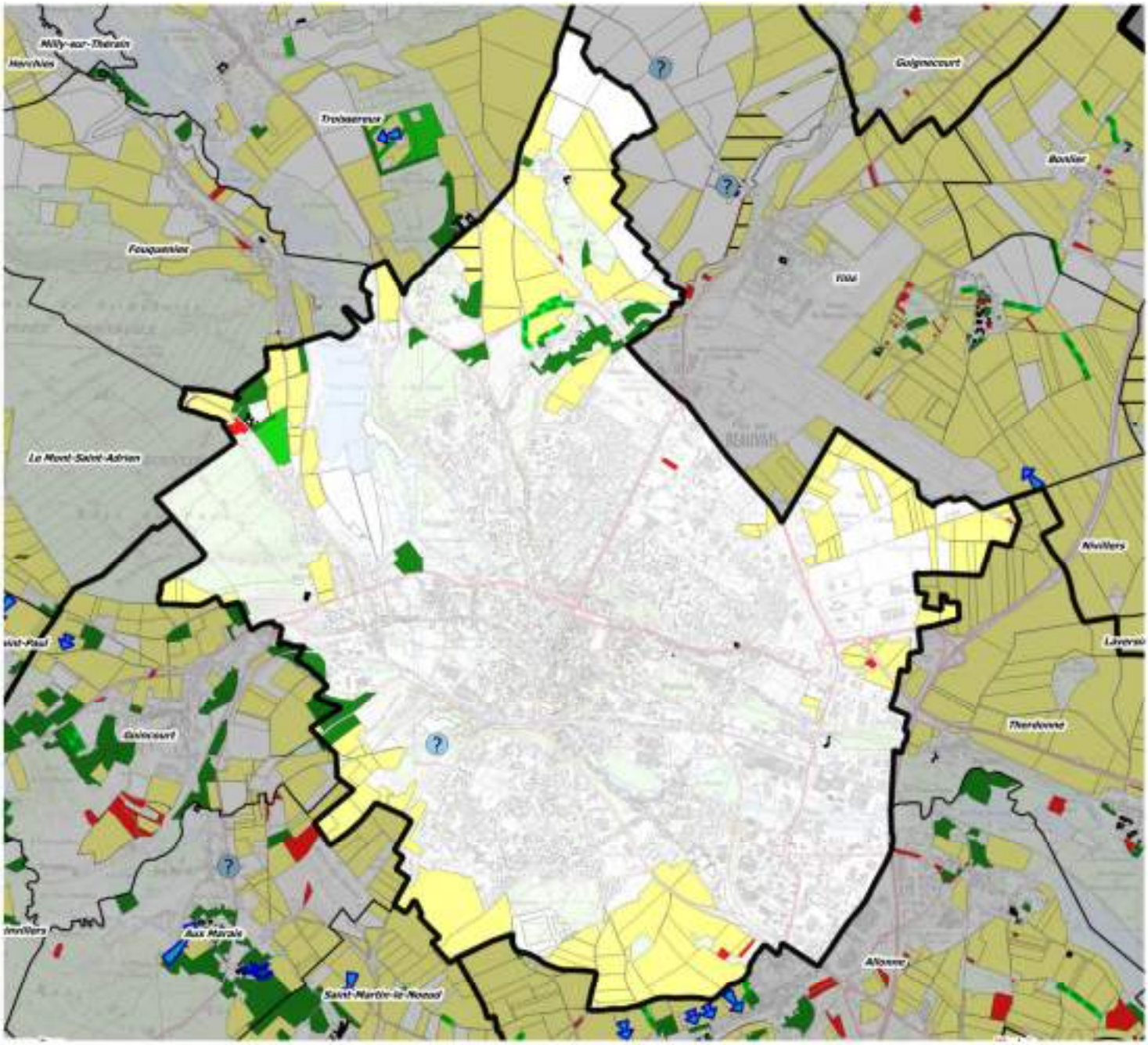


0 0.55 1.1 1.65 2.2 2.75 km

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BEAUVAIS - Bâti agicole et Projets*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

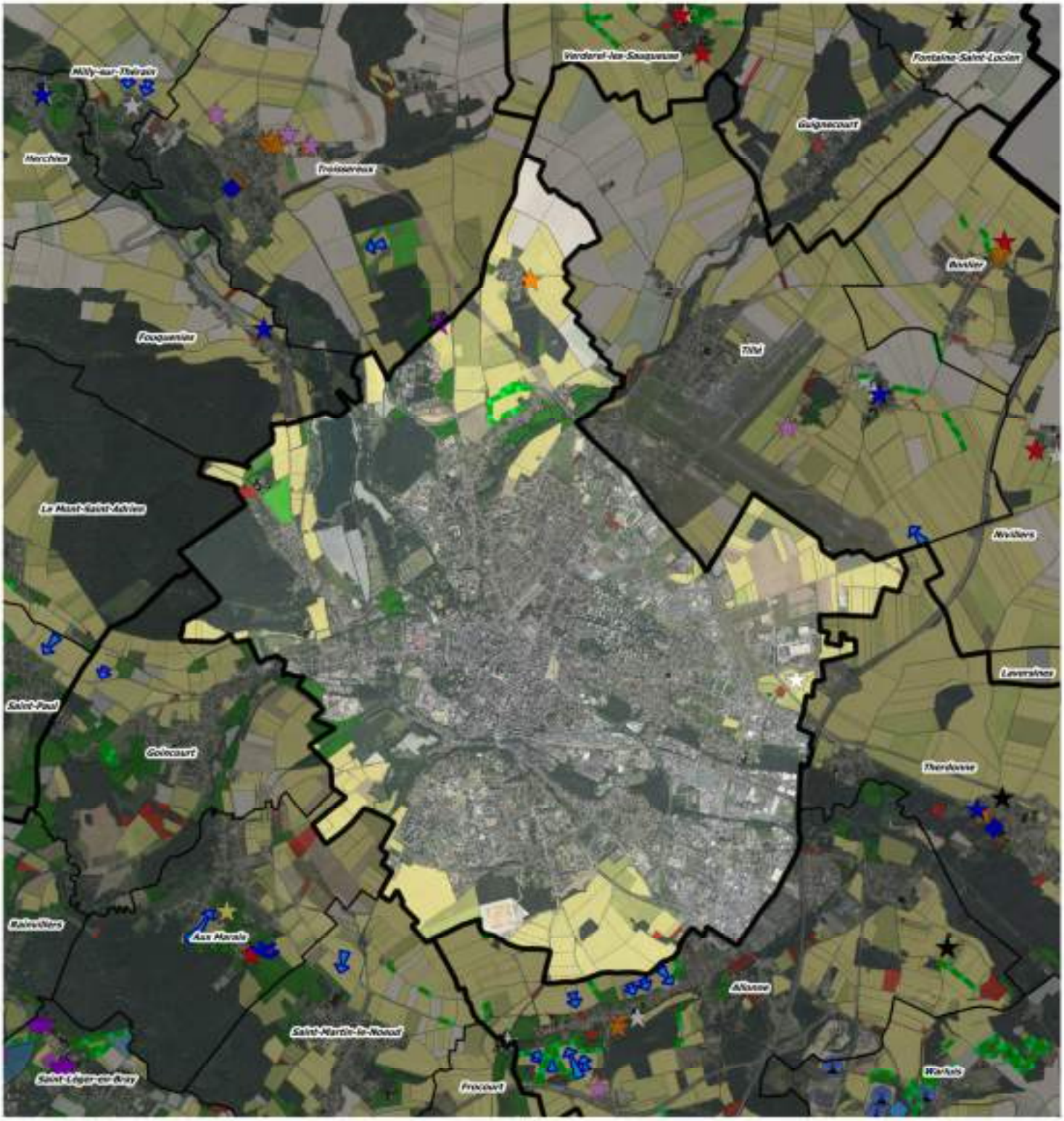


0 0,25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BEAUVAIS - Bâti agicole et Projets - détail 1/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)
# de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BEAUVAIS - Bâti agicole et Projets - détail 2/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BEAUVAIS - Bâti agicole et Projets - détail 3/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BEAUVAIS - Bâti agicole et Projets - détail 4/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE OISE

Agglo du Beauvaisis

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## *Commune de BEAUVAIS - Bâti agicole et Projets - détail 5/5*

La légende de cette carte est consultable en annexe du présent atlas

0 0.05 0.1 0.15 0.2 0.25 km



Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise - août 2022
Sources : IGN BD TOPO et SCAN 25 / RPG 2020 / Enquêtes Chambre d'agriculture de l'Oise 2022
Copie et reproduction interdites

# Légende des cartes "Commune"

Occupation du sol :

- terres labourables
- agroforesterie
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- jachère, zone tampon, ...
- maraîchage
- verger
- fruits rouges
- cressonnière
- asperges
- taillis courte rotation
- non renseigné

Bâti agricole enquêté :

- habitation
- annexe
- bâtiment matériel
- bâtiment de stockage production
- bâtiment de stockage fourrage
- diversification
- serre
- bâtiment ou installation d'élevage
- silo maïs
- installations de centre équestre
- campus vert
- méthanisation
- Haie recensée lors des enquêtes agricoles
- Ruissellement évoqué lors des enquêtes
- Stagnation d'eau recensée

Projets agricoles recensés :

- délocalisation du siège d'exploitation
- bâtiment d'élevage
- bâtiment matériel
- stockage de production
- stockage de fourrage
- habitation
- agritourisme
- agritourisme / diversification / vente directe
- bâtiment (non précisé)
- rénovation pour matériel
- rénovation pour logement
- rénovation pour agritourisme
- rénovation pour atelier de transformation
- rénovation pour magasin
- rénovation pour changement de destination
- maraîchage
- miscanthus
- arboriculture
- agroforesterie
- vigne
- aire de stockage grumes
- éolien privé
- photovoltaïque au sol
- méthanisation
- limite de commune
- limite de secteur
- limite de la CAB

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

# PLAN LOCAL D'URBANISME HABITAT ET MOBILITÉS

# 1.RAPPORT DE PRÉSENTATION

## 1.2 ANNEXES AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.2.2 DIAGNOSTIC HABITAT

## AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire approuvant le PLUi-HM en date du : 11 décembre 2025**

Cittànova

# SOMMAIRE

**I- Contexte de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat : Une agglomération engagée dans la programmation territoriale** 3

- I-1 Définition du Programme Local de l'Habitat 4
- I-2 Analyse du cadre juridique : obligations légales et réglementaires 5
- I-3 Analyse des perspectives de développement et d'aménagement telles qu'elles ressortent dans les documents de programmation 6
- I-4 Prise en compte des enjeux prioritaires des services de l'Etat 10

**II- Evaluation des résultats des actions mises en œuvre sur le territoire entre 2016 et 2022 : la consolidation des dynamiques territoriales engagées** 11

**III- Analyse de la situation existante et des évolutions en cours en termes d'adéquation de l'offre et de la demande sur le marché local de l'habitat** 15

- **III-1 Analyse démographique et socio-économique** 16
  - III-1-1 Analyse socio-démographique : un territoire polarisé 17
  - III-1-2 Analyse socio-économique : des fragilités identifiées 29
- **III-2 Analyse des dynamiques du marché local** 40
  - III-2-1 Evolution des transactions immobilières : un marché dynamique 41
  - III-2-2 Etude de la production de logements : une production de logements hétérogène 48
  - III-2-3 Analyse de la capacité d'accession à la propriété des ménages : un marché relativement accessible 52
- **III-3 Analyse des marchés fonciers, de l'offre foncière publique ou privée, au vu de leurs disponibilités et utilisations potentielles, et de leur capacité à accueillir des logements** 60
  - III-3-1 Analyse de l'offre foncière bâtie publique ou privée 61
- **III-4 Analyse de l'offre de logements et d'hébergement** 62
  - III-4-1 Caractéristiques du parc de logements : un territoire habité et attractif 63
  - III-4-2 Analyse du parc privé, individuel et collectif, et de son état 84
  - III-4-3 Analyse du parc social et de son état 100
  - III-4-4 Analyse de la vacance 115
  - III-4-5 Analyse de l'offre d'hébergement et de logements spécifiques répertoriée dans les documents cadre (SDACGV, PDALHPD) 122
    - *III-4-5-1 Le logement des personnes âgées et en situation de handicap : une polarisation de l'offre en hébergements* 123
    - *III-4-5-2 L'hébergement des gens du voyage : une offre existante et une réponse à apporter en matière de terrains familiaux locatifs* 129
    - *III-4-5-3 Le logement des jeunes: l'attractivité de Beauvais* 132
    - *III-4-5-4 L'hébergement d'urgence et le logement des personnes défavorisées : une offre existante et concentrée autour des services et équipements* 135
- **III-4 Analyse de la demande de logements** 138
  - III-4-1 Analyse de la demande et des attributions de logements sociaux : un faible *turn-over* 139
  - III-4-2 Analyse des dysfonctionnements en matière d'équilibre social de l'habitat et de leurs conséquences 151

**IV- Exposé des conséquences et des perspectives de développement du Beauvaisis en matière d'habitat** 154

- IV-1 Synthèse des parcours résidentiels 155
- IV-2 Les grands enjeux de la CA du Beauvaisis 156

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# I- CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PLH

# UNE AGGLOMERATION ENGAGEE DANS LA PROGRAMMATION TERRITORIALE

espacité

# I-1 Définition du Programme Local de l'Habitat

## Un volet intégré au PLUi

Le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vaut Programme Local de l'Habitat et répond à différents objectifs :

1. Confirmer une politique locale de l'habitat construite avec l'ensemble des acteurs du logement et la stratégie d'intervention mise en place à l'échelle du territoire.

2. Articuler la politique communautaire en matière d'habitat avec le projet de territoire et les différents documents cadre dont le futur PLUi.

3. Définir des objectifs concrets en matière de création et de requalification de logements pour mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages dans le territoire.

4. Conforter le mode de gouvernance mis en place par l'agglomération : le maire est au centre de toute décision en matière de développement de l'habitat et d'aides à la pierre.

### Un volet Habitat inclus dans toutes les parties du PLUi

- Une planification à part entière de la politique de l'habitat
- Un document valable 6 ans
- Une stratégie nécessitant une évaluation à mi-parcours et à 6 ans

# I-2 Analyse du cadre juridique : obligations légales et réglementaires

## Des obligations à adapter aux besoins du territoire

Dans sa constitution même, selon l'article L302-1 du code de la Construction et de l'Habitation, le Programme Local de l'Habitat doit s'attacher à :

1. Définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement
2. Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
3. Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées
4. Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements
5. Définir une stratégie foncière cohérente en prenant en compte les orientations locales en matière d'aménagement du territoire.

**Des particularités propres au territoire de la CA du Beauvaisis**

- Estimer les besoins en logements et en foncier,
- Analyser le marché local du logement et des conditions d'habitat,
- Répondre aux objectifs de mixité sociale,
- Mettre en place une offre suffisante et diversifiée,
- Continuer à exercer la délégation des aides à la pierre,
- Prendre en compte les difficultés des habitants et adapter le logement,
- Mettre en place une politique d'attributions,
- Localiser les interventions,
- Avoir un guide d'observation.

# I-3 Analyse des perspectives de développement et d'aménagement telles qu'elles ressortent dans les documents de programmation

## Un cadre régional soulignant la polarité du territoire et ses contraintes

| | |
|---|---|
| **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) | **La CA du Beauvaisis est considérée comme un pôle majeur à consolider sur trois fonctions :**<br>• Le réseau économique<br>• Pôle de services supérieur<br>• Porte d'entrée régionale. |
| **PLANS DE PREVENTION DES RISQUES** (PPR Inondations de la Vallée du Thérain-Aval, approuvé en 2005 Autres Plans de Préventions des risques) | • Le PPRI concerne une grande partie des communes au Sud du territoire<br>• Beauvais est confronté à des risques chimiques et sismiques. |

# I-3 Analyse des perspectives de développement et d'aménagement telles qu'elles ressortent dans les documents de programmation

## Un cadre départemental à coconstruire

| | |
|---|---|
| **SDAP** (Schéma Départemental de l'Autonomie des Personnes (2019-2023)). | • Une insuffisance d'offres de santé primaire dans le Sud du Beauvaisis<br>• Apport d'un soutien départemental au Contrat Local de Santé du Beauvaisis, signé le 27 mai 2019. |
| **PDH (Plan Département de l'Habitat) → en cours d'élaboration**<br><br>**Quatre axes stratégiques :**<br>• Faciliter l'accession à la propriété des foyers modestes ;<br>• Réhabiliter le parc existant public et privé ;<br>• Promouvoir un habitat durable et innovant ;<br>• Soutenir la production de logements sociaux notamment en milieu rural. | **La politique d'appui aux particuliers : le PIG et les aides du parc privé (Objectifs 2019-2022) :**<br>• Rénovation thermique de 1 120 logements<br>• Adaptation au vieillissement et au handicap de 392 logements<br>• Résorption de 562 habitat indigne / insalubre<br>• Aide au conventionnement de 143 logements (43 avec travaux)<br>→ 278 ménages soutenus entre 2015 et 2021 par l'ANAH (465 802 € de subventions)<br><br>**L'élaboration d'un nouveau Plan Départemental de l'Habitat :**<br>• Assurer la cohérence territoriale des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale;<br>• Assurer la cohérence entre politique de l'habitat et politique sociale ;<br>• Faciliter la prise en compte des besoins en logements dans les documents d'urbanisme ;<br>• Mettre en place un observatoire de l'habitat.<br>• Régionale. |

# I-3 Analyse des perspectives de développement et d'aménagement telles qu'elles ressortent dans les documents de programmation

## Une échelle intermédiaire en cours de définition

**SCoT :** Schéma de cohérence territorial (élaboration en cours de lancement)

→ Le PLH doit être compatible avec le SCoT, prenant lui-même en compte les documents supra.

**Objectifs quantitatifs du SCoT 2014-2024 :**

- Produire entre 8 700 et 9 000 logements sur la période 2014-2024, soit entre 870 et 900 logements par an,
- Parmi ces logements à produire, les 2/3 doivent constituer du renouvellement urbain : soit environ 500 logements par an, dont 200 dans le parc social et 300 dans le parc privé,
- Les logements produits doivent permettre de créer une offre adaptée aux étudiants et aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Les aires d'accueil des gens du voyage doivent aussi être inscrits aux documents d'urbanisme des communes.

**Enjeux prégnants pour le prochain SCoT :**

- Soutenir le dynamisme et l'attractivité économique du Beauvaisis-Clermontois pour un développement complémentaire,
- Mettre en valeur les complémentarités en termes d'infrastructures de santé et d'enseignement,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel du Beauvaisis-Clermontois,
- Mettre en œuvre un développement harmonisé et cohérent.

# I-3 Analyse des perspectives de développement et d'aménagement telles qu'elles ressortent dans les documents de programmation

## Un projet de territoire décliné dans différents documents cadre

| | |
|---|---|
| **PROJET DE TERRITOIRE** : « Le Beauvaisis, l'agglo bienveillante » (2020-2026) | **Cinq orientations :**<br>• Conforter l'attractivité du territoire,<br>• Prendre soin de l'Homme,<br>• Prendre soin de la nature et du vivant,<br>• Prendre soin de la ville, des communes et de la ruralité,<br>• Conforter la gouvernance en réseau du territoire. |
| **CTE** (Contrat local de Transition Ecologique, signé en 2020 par l'Etat, la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Banque des Territoires) | **Quatre orientations :**<br>• Développer et structurer les filières alimentaires de proximité,<br>• Accompagner la transition des systèmes agricoles du territoire vers des pratiques agroécologiques<br>• Sensibiliser et accompagner les habitants vers une alimentation de qualité, locale et durable<br>• Lutter contre le gaspillage, réduire et valoriser les biodéchrets |
| **PCAET** (Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026) | **Grands objectifs :**<br>• Réduction de 24 % des émissions de GES et des polluants atmosphériques,<br>• Réduction de 13 % des consommations énergétiques,<br>• Augmentation de 48 % de la production locales des ENR,<br>• Couverture des consommations énergétiques par les productions de 14,8 %),<br>• Augmentation de 57 % de la séquestration du carbone sur le territoire. |

# I-4 Prise en compte des enjeux prioritaires des services de l'Etat

## Un porter à connaissance coconstruit avec l'agglomération

Dans sa constitution même, le Programme Local de l'Habitat doit s'attacher à :

1. Diversifier l'offre de logements dans le souci d'équilibres sociaux et territoriaux (développement de segments de l'offre manquants où à forts potentiels)
2. Définir une stratégie foncière cohérente
3. Requalifier les parcs de logements et soutenir leur renouvellement en partenariat avec les propriétaires institutionnels et privés
4. Répondre aux besoins spécifiques en logements et hébergements (personnes défavorisées, jeunes en insertion professionnelles, saisonniers, personnes âgées ou handicapées, gens du voyage)
5. Définir les modalités d'observation du secteur de l'habitat et d'évaluation des objectifs du PLH

Les services de l'Etat accompagnent la démarche d'élaboration du PLH à chaque étape de sa constitution afin qu'il réponde aux différents objectifs légaux et réglementaires. Ainsi, les prérogatives de l'Etat concernant la politique de l'habitat sur le territoire de la CA du Beauvaisis se définissent au fur et à mesure de la co-construction du Programme Local de l'Habitat.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

# II- EVALUATION DES RESULTATS DES ACTIONS DU PRECEDENT PLH

# LA CONSOLIDATION DES DYNAMIQUES TERRITORIALES ENGAGEES

espacité

# Le PLH 2016-2022 : une évaluation continue

Le PLH 2016-2022 a permis à la CAB de monter en compétence sur les questions d'habitat et de mettre en œuvre un nombre important d'actions en faveur de l'habitat.

Dans le cadre du PLH 2016-2022, la CAB a mis en œuvre les actions répondant aux orientations identifiées. Deux axes restent à consolider : l'intervention en direction des copropriétés et l'accession à la propriété.

Une évaluation du PLH 2016-2022, comme prévu par l'article L. 302-3 du CCH, sera produit en lien avec ce diagnostic afin de conforter ces premiers constats.

**Une stratégie basée sur six grandes orientations déclinées en 13 actions à l'échelle de 31 communes issues de l'ancienne CCB et de l'adhésion de 14 communes**

- Rénover le parc privé existant
- Agir en direction du parc public existant
- Poursuivre la rénovation urbaine et conduire les projets de renouvellement urbain
- Construire une offre locative nouvelle
- Contribuer à la construction d'une offre en accession à la propriété
- Evaluer les politiques publiques mises en œuvre et observer les évolutions induites de l'habitat sur le Beauvaisis

**→ Le PLH 2024 – 2030 sera le premier à l'échelle des 53 communes qui forment aujourd'hui la CAB.**

# Le PLH 2016-2022 : un bilan positif mais à l'échelle de 31 communes

Dans le cadre du PLH 2016-2022, la CAB a mis en œuvre les actions et dispositifs qui répondent à toutes les orientations déclinées :

- Le Plan Rénovation Confort « Bien chez soi » pour soutenir l'amélioration progressive de l'habitat individuel privé.
- Les actions engagées en direction des copropriétés : une aide à la résidentialisation, VOC, un premier POPAC sur deux quartiers de Beauvais, le recrutement d'un chargé de mission « copropriétés » afin de permettre la construction d'une stratégie sur cette thématique, le lancement d'une action de sensibilisation aux enjeux et le financement de la rénovation thermique, l'engagement du volet opérationnel.
- L'observatoire des cessions de patrimoine social mis en place et alimenté en lien avec les bailleurs sociaux
- Le « Plan énergie pour le patrimoine social » pour soutenir la rénovation thermique des logements sociaux.
- La mise en place d'une politique d'attribution à l'échelle intercommunale, coconstruite avec les maires et où ils ont une voix prépondérante renforcée (CIL, PPGDID, CIA).
- Contribution au NPNRU de Beauvais sur les quartiers de la politique de la ville notamment par les aides à la réhabilitation, les aides à la pierre sur le neuf (crédits d'Etat délégués et aides propres), la reconstitution de l'offre, les actions engagées en direction des copropriétés dans les quartiers politique de la ville.
- Les opérations de renouvellement urbain conduites dans les villages, sur demande du maire et en lien avec les bailleurs sociaux concernés.
- La délégation de compétences de l'Etat en matière de gestion des aides publiques à la pierre avec une gouvernance simple : le maire au centre des décisions, une programmation annuelle établie en étroite concertation avec les maires et les bailleurs sociaux (vers une délégation de type 3 confiée par l'Etat à la CAB).
- La réalisation de programmes de logements adaptés à des publics spécifiques et le développement d'une offre en hébergement.
- Une bonne gestion des équipements dédiés à l'accueil et à l'hébergement des gens du voyage.
- Une réflexion partenariale engagée sur la question de l'accession à la propriété et des premières opérations destinées.
- Une évaluation en continu de tous les dispositifs d'aide mis en œuvre.

# Le PLH 2016-2022 : un bilan positif mais à l'échelle de 31 communes

## Une nécessité d'adapter cette programmation à la nouvelle échelle territoriale

Le précédent PLH couvrait en effet tous les champs d'actions de l'habitat, ce qui a permis de diversifier l'habitat et d'amorcer le développement de programmes mixtes. Le logement social a en partie commencé à être rééquilibré sur le territoire.

Deux axes restent cependant à consolider : l'aide à la rénovation des copropriétés dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, et l'aide à la rénovation du parc privé individuel.

**Un nouveau PLH incluant les territoires du Nord**

Une volonté de réviser et d'actualiser le précédent PLH tout en reconduisant les méthodes et les actions mises en œuvre. Un point d'attention sera apporté aux axes à consolider.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

III- ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

# ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE ET DES EVOLUTIONS EN COURS EN TERMES D'ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SUR LE MARCHE LOCAL DE L'HABITAT

espacité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

# III-1 Analyse démographique et socio-économique

espacité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-1-1 Analyse socio-démographique : un territoire polarisé

espacité

# L'INSEE : source statistique du recensement

Zoom

Les données INSEE sont issues des recensements de la population, actualisées annuellement. Elles permettent de donner des éléments de compréhension de la population française et de chaque commune (caractéristiques principales de la population, évolution de la population, caractéristiques du parc de logements, caractéristiques de l'emploi…).

Les données traitées sont les données communales agrégées à l'EPCI.

Les chiffres sont fondés sur 5 années d'enquête : les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées en totalité tous les 5 ans; les communes de plus de 10 000 habitants sont recensées tous les ans, par échantillon de 8 % de leur population, puis extrapolées.

Les données Filosofi sont issues des revenus sociaux et fiscaux déclarés et disponibles.

### Taux de chômage

Nombre de chômeurs selon le Bureau International du Travail

Nombre d'actifs

### Résidences secondaires

Logements utilisés pour de courts séjours (au sens fiscal) et logements meublés mis en location pour des séjours touristiques

### Taux de pauvreté

Part de la population dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian

### Taux de vacance

Part de logements vacants d'après le recensement de la population

# Un poids important au sein du département

La CA du Beauvaisis fait partie des intercommunalités de taille importante de l'Oise, porteuse en termes de dynamiques de population et de proximité à la capitale. La CA du Beauvaisis a cependant perdu en influence à l'échelle de la Région Hauts de France, notamment à cause du remaniement des régions en 2017.

Avec 103 191 habitants, le territoire du Beauvaisis est contrasté. Beauvais, ville siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et chef-lieu du département, joue un rôle stratégique dans le développement et l'attractivité du territoire. Elle concentre une part importante des équipements et des services d'un territoire à dominante rurale et accueille 55 % de la population de la CA.

**12,5 % des habitants du département**
habitent sur le territoire de la CA du Beauvaisis

**Décomposition sectorielle de la CA du Beauvaisis**

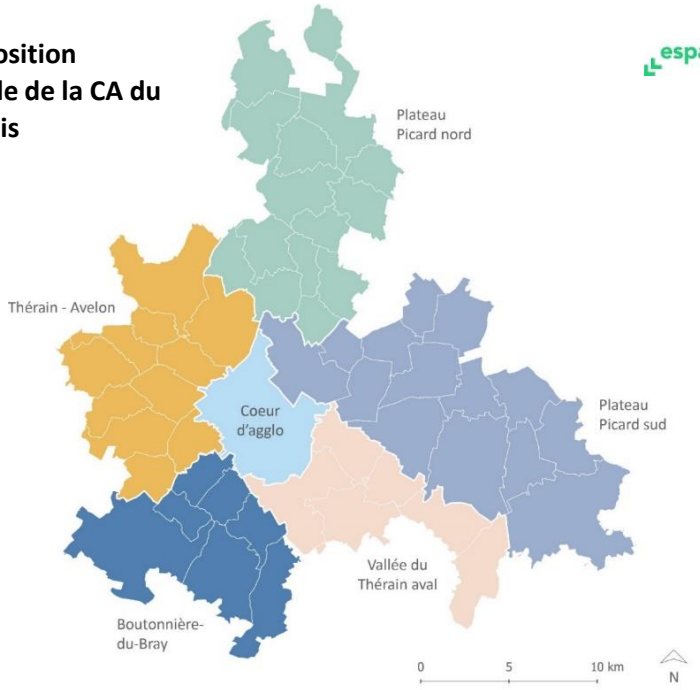


| | 2018 | | 2013 | |
|---|---|---|---|---|
| CA du Beauvaisis | 103 191 | 100 % | 100 585 | 100 % |
| Département | 827 153 | 12,5 % | 835 918 | 12 % |
| Région | 6 004 108 | 1,7 % | 2 354 588 | 4,3 % |

En 2021, le territoire de l'agglomération du Beauvaisis comptait 103 404 habitants.

# Une densité moyenne très différenciée entre ville-centre et communes plus rurales

Beauvais concentre 56 605 habitants (55 % de la population de la CA). Les autres espaces de vie semblent relativement équilibrés en termes de répartition de la population avec entre 7 987 habitants pour le Plateau Picard Nord et 11 662 habitants pour le Plateau Picard Sud.

Le Beauvaisis présente une densité moyenne de 192 habitants au km² (Insee 2018), strictement inférieure à la densité moyenne de la ville de Beauvais de 1 699 habitants par km² (Insee 2018). Pour autant, la densité moyenne constatée sur le territoire de l'agglomération est représentative de la moyenne départementale et régionale (Oise : 141,1 hab/km², Hauts-de-France : 188,8 hab/km²).

La CA du Beauvaisis présente une densité comparable au territoire voisin de la CC des Sablons (171 hab/km²) mais reste bien plus dense que les territoires plus ruraux au Nord tels que la CC de la Picardie Verte (52 hab/km²).

**Une densité de 192 hab/km²** au sein de la CA du Beauvaisis

**Une densité de 1 699 hab/km²** au sein de Beauvais

**Répartition des habitants par espaces de vie**

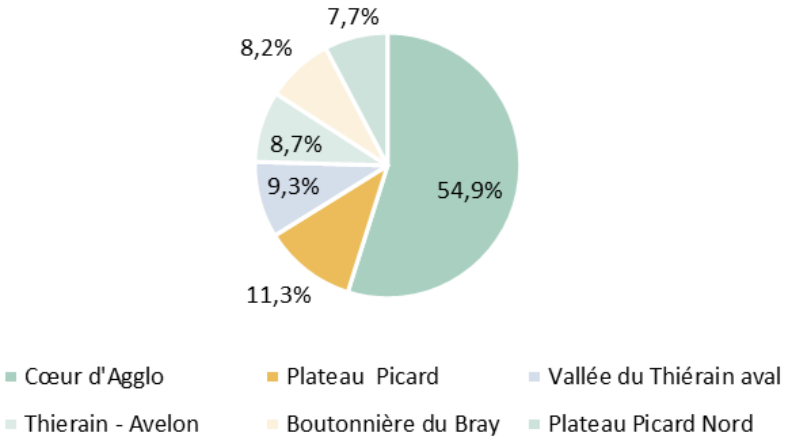


*Insee 2018*

Certaines communes sont membres depuis seulement quelques années de la CAB (élargissement au nord), chacun des maires reconnait sa commune dans la CAB même s'ils constatent des disparités évidentes. Les élus sont satisfaits de l'appartenance de leur commune à la CA du Beauvaisis.

En 2021, la densité était de 191,9 hab/km². A Beauvais, il était de 1 678,4 hab/km².

# Une croissance démographique globale qui cache des disparités fortes entre communes

Si de manière générale, l'agglomération a connu une croissance démographique non négligeable entre 2013 et 2018 (+3 %), celle-ci n'est pas équitablement répartie sur le territoire. Certaines communes comme Savignies, Saint-Germain-la-Poterie, Maulers, Fontaine-Saint-Lucien et Goincourt ont connu une croissance importante (de 13 à 16 %), principalement autour de Beauvais et au nord de l'agglomération, tandis que les communes du sud et en particulier Le-Fay-Saint-Quentin, Bresles et Saint-Léger-en-Bray ont vu leur population diminuer (allant de -5 à -11 %).

Ainsi, en moyenne, les communes nouvellement membres de la CA du Beauvaisis ont une croissance plus importante que les communes plus anciennes.

**Répartition et évolution de la population**

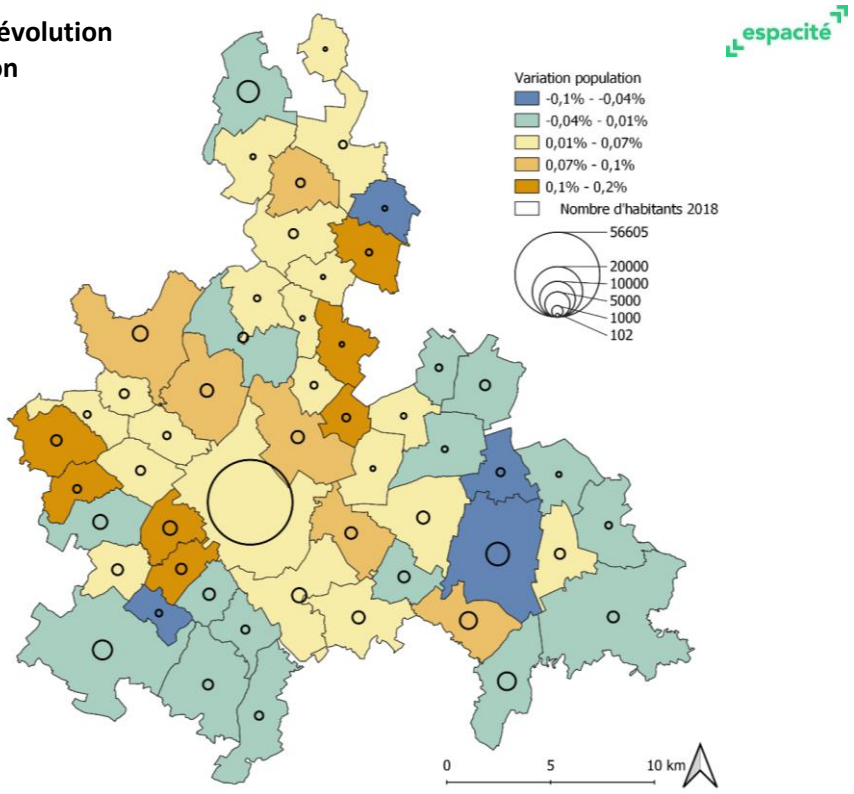


*Insee 2018*

Entre 2013 et 2018

**+ 2 % d'habitants au Sud de la CAB** (Plateau Picard Sud, Vallée du Thérain Aval, Boutonnière du Bray)

**+ 5 % d'habitants au Nord de la CAB** (Plateau Picard Nord, Thérain-Avelon)

# Une croissance démographique due à un solde naturel positif

La croissance démographique de la CA du Beauvaisis est notamment due à son solde naturel positif (+36 172 hab entre 1968 et 2018). Ce solde naturel positif concerne notamment le Cœur d'Agglomération et le Plateau Picard Nord dont les communes de Francastel et de Maulers.

*A contrario*, le solde migratoire est globalement négatif (-7 398 hab. entre 1968 et 2018). Cette perte migratoire est plus marquée à Beauvais et dans le Sud du territoire, dans le Plateau Picard Sud.

Les territoires plus au Nord tels que la CC de la Picardie Verte connaissent une décroissance démographique plus marquée (+ 0,1 % par an entre 2013 et 2018) tandis que les territoires du Sud tels que la CC des Sablons connaissent une croissance démographique importante (+0,7 % par an entre 2013 et 2018).

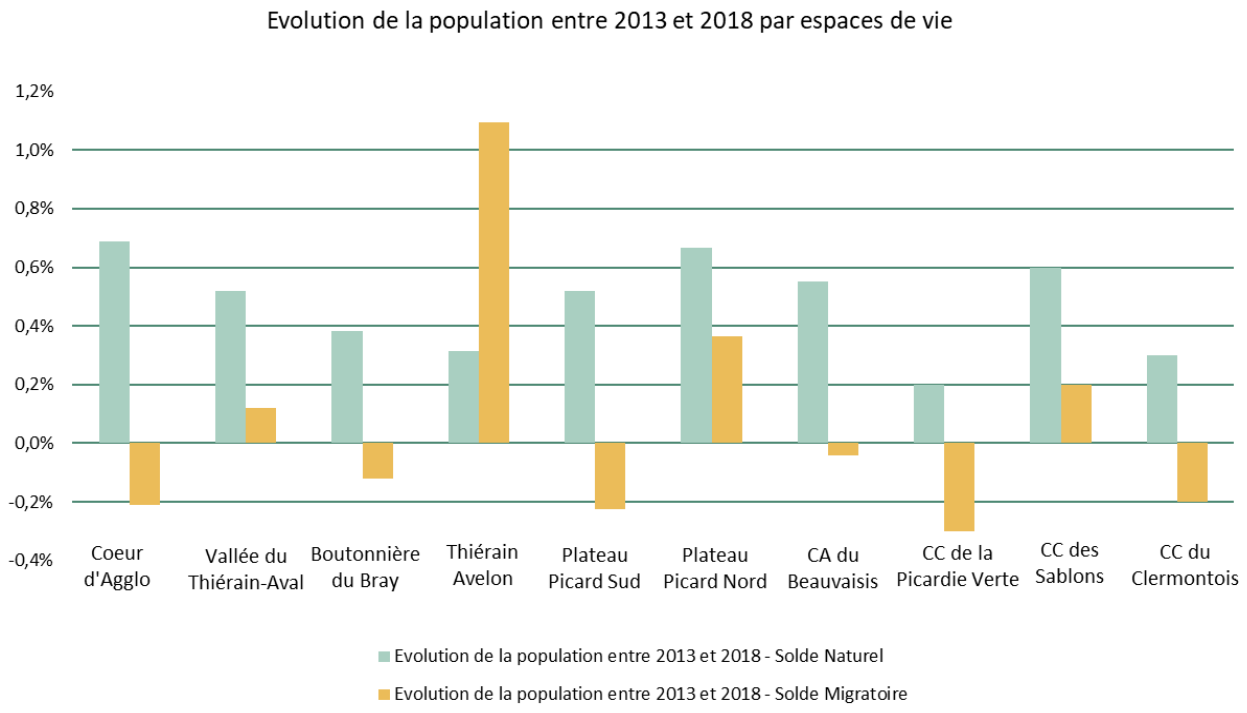


*Insee 2018*

Entre 2013 et 2018
**+ 0,6 % d'habitants liés au solde naturel**

Entre 2016 à 2021, la variation annuelle moyenne était de 0,2%.

# Une croissance démographique due à un solde naturel positif

**Evolution du solde naturel entre 2013 et 2018**

*Insee 2018*

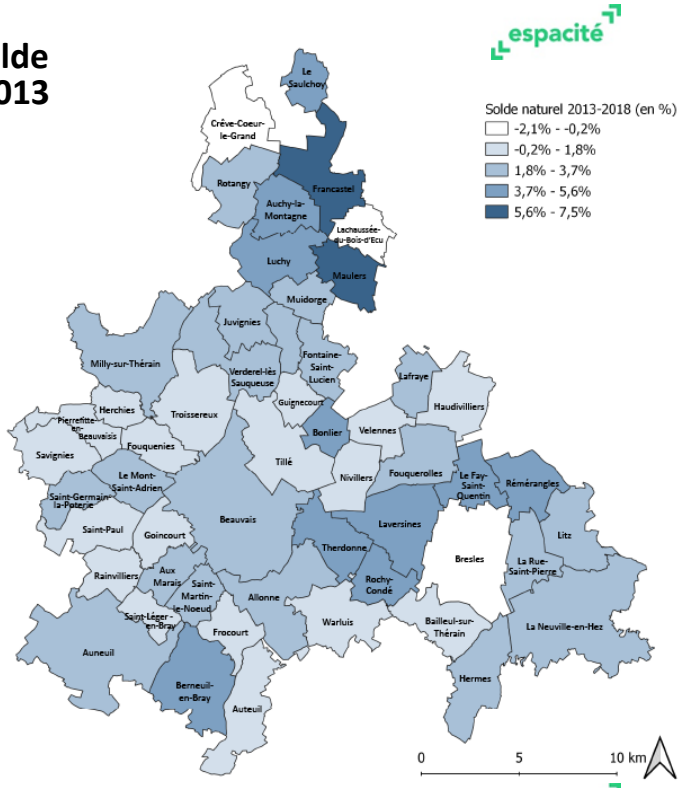


**Evolution du solde migratoire entre 2013 et 2018**

*Insee 2018*

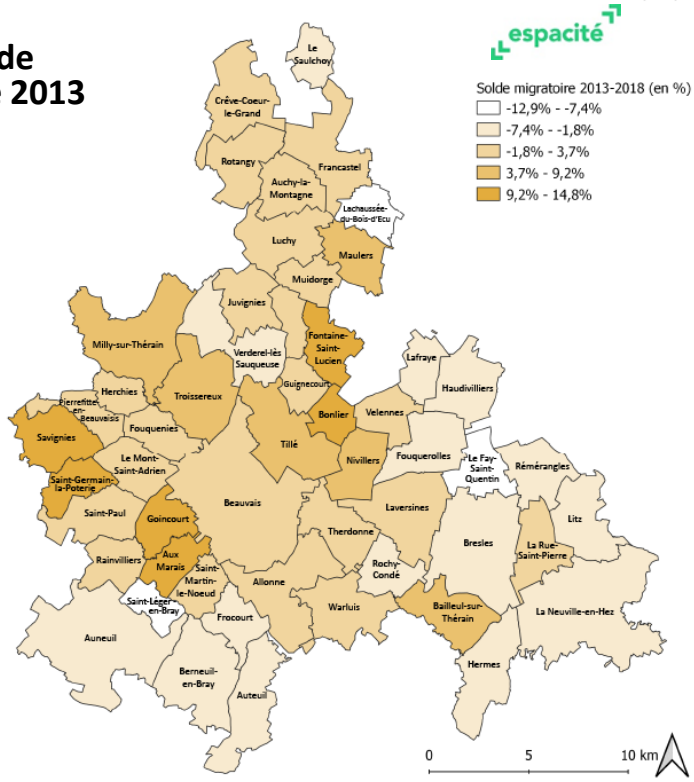

# Une stabilité résidentielle à l'échelle de l'agglomération

## Des mouvements internes au département

Globalement, sur le territoire de la CA du Beauvaisis, une large majorité de la population n'a pas changé de commune entre 2016 et 2017 (93 %). Cependant, parmi les personnes qui ont changé de communes, une large partie vient d'une autre commune du département (4,4 % des habitants de l'EPCI en 2017), voir même d'une commune du reste de la région Hauts-de-France (0,6 % des habitants de l'EPCI en 2017), et d'autres régions (1,7 % des habitants de l'EPCI en 2017), de par sa proximité à l'Ile-de-France. En effet, les plus importants mouvements de populations concernent principalement les espaces de vie du sud du territoire.

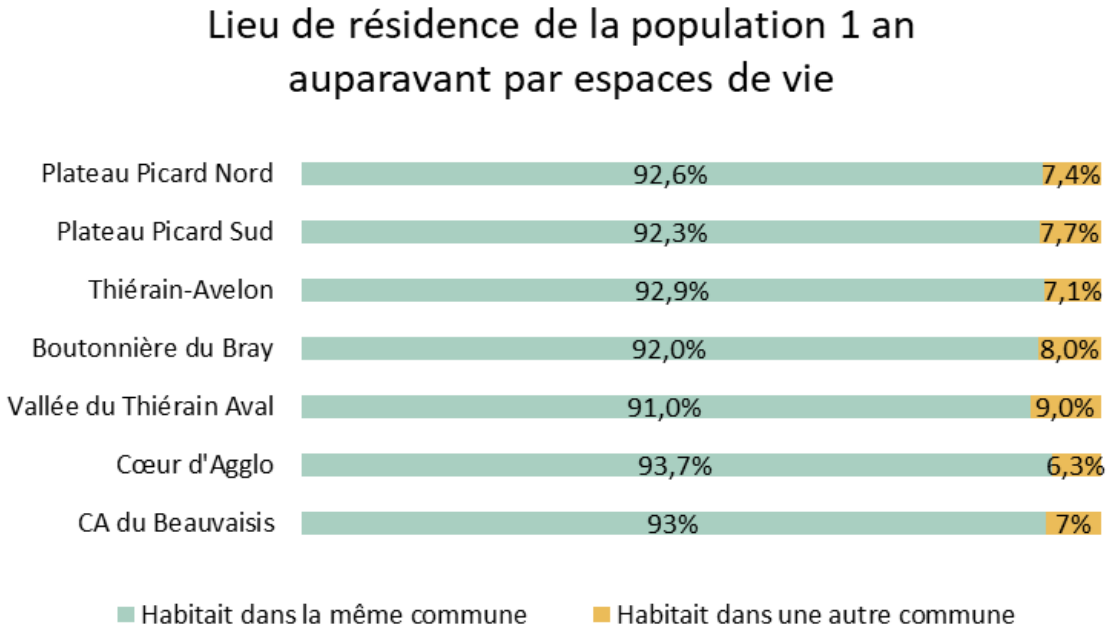


*Insee 2018*

**93 % des habitants de la CA du Beauvaisis y habitaient en 2017**

En 2021, 88,8% des personnes de la CA vivaient dans le même logement 1 an auparavant, 4,8% dans un autre logement de la même commune et 6,3% dans une autre commune.

# Un territoire attractif pour les populations actives mais avec une tendance au vieillissement

A l'instar de la population de la région et du département, la CA du Beauvaisis présente une population dont le profil est assez jeune avec 57 % de la population de 0 à 44 ans. La part de la population en âge de travailler est ainsi assez importante.

Cependant, de manière globale, la population a tendance à vieillir. La part des 60-74 ans a en effet augmenté entre 2013 et 2018 (+ 1,7 %) au détriment des autres catégories plus jeunes. Cette tendance devrait s'accentuer ces prochaines années et interpellent quant à l'adaptation des logements et l'anticipation de la prise en charge de cette population vieillissante ces prochaines années.

Par ailleurs, la ville-centre Beauvais présente une plus forte concentration des moins de 30 ans (41 % de sa population) tandis que le vieillissement est plus visible dans les secteurs plus ruraux, allant de 27 % des plus de 60 ans dans le Thérain-Avelon, à 22 % dans la Vallée du Thérain Aval.

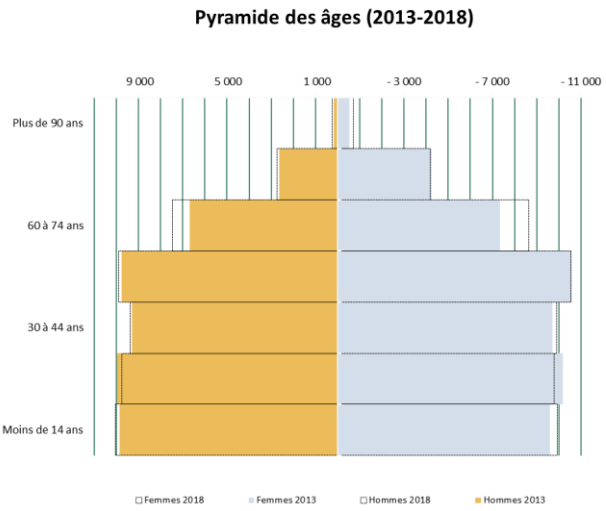


*Insee 2013-2018*

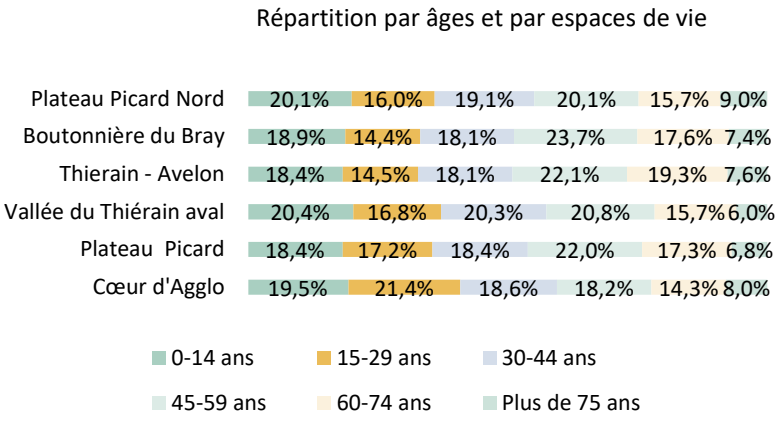


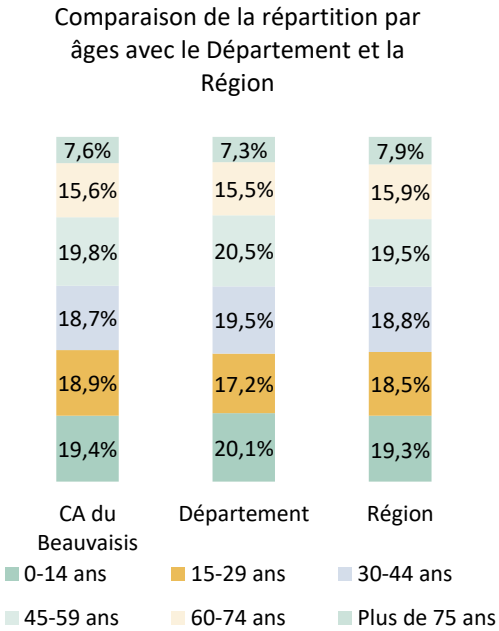


*Insee 2018*

**24 % de la population**
a plus de 60 ans à l'échelle de Beauvais

En 2021, 13,2% de la population a plus de 60 ans à l'échelle de Beauvais.

# Une taille des ménages plus resserrée qu'à l'échelle du département et de la région

De manière générale, la taille des ménages de la CA du Beauvaisis est légèrement inférieure (2,24 personnes par ménages en moyenne) à celles des ménages du département (2,38 personnes par ménages en moyenne) et de la région (2,31 personnes par ménages en moyenne). Cette diminution de la taille des ménages, dans la tendance nationale, est certainement en partie corrélée au vieillissement général de la population.

Entre 2013 et 2018, la taille des ménages a rétréci à toutes les échelles. Certaines communes échappent cependant à ce desserrement des ménages : Goincourt (+3,6 % entre 2013 et 2018), Maisoncelle-Saint-Pierre (+ 1,6%), Maulers (+2,0 %), Muidorge (+9,1 %), Rémérangles (+1,2 %), Rochy-Condé (+1,7 %), Saint-Léger-en-Bray (+1,3 %), Tillé (+8,0 %), Troissereux (+3,0 %), Velennes (+3,0 %), Aux Marais (+6,8 %).

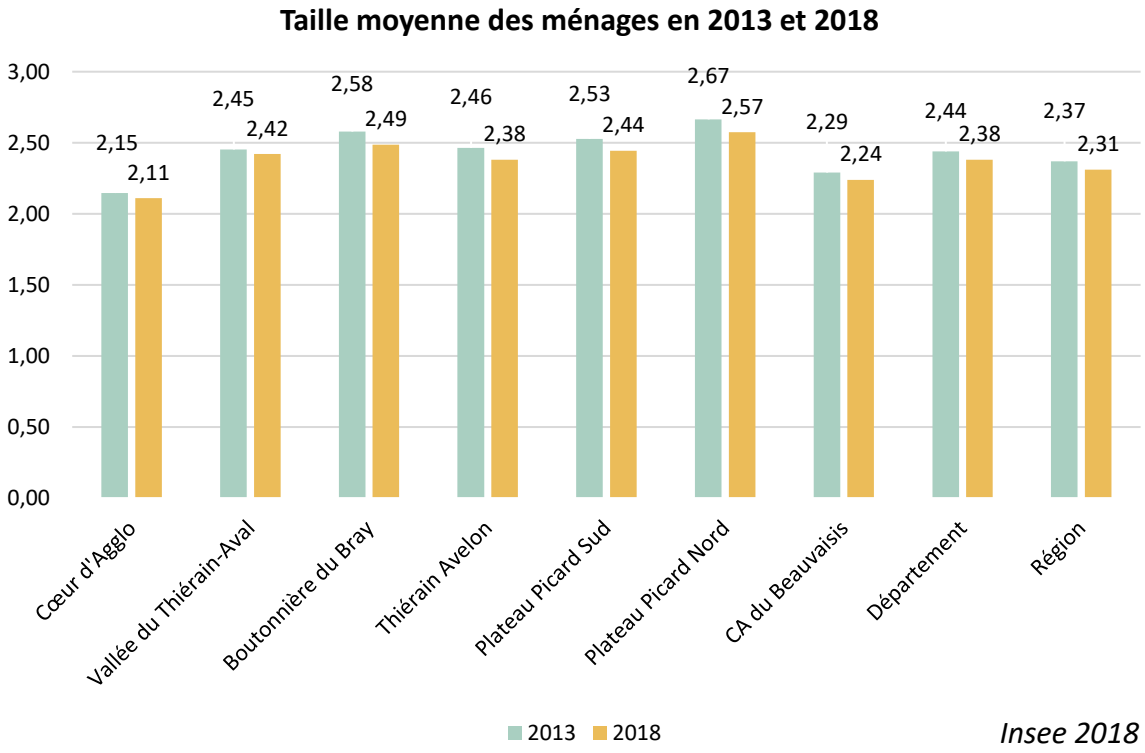


*Insee 2018*

**2,24 personnes par ménage**
en moyenne sur tout le territoire de la CA du Beauvaisis

En 2021, 2,20 personnes par ménage en moyenne sur tout le territoire de la CA.

# Une majorité de petits ménages à l'échelle de l'intercommunalité

## Une prédominance des ménages d'une personne et des familles monoparentales à Beauvais

La composition des ménages du Beauvaisis correspond à celles de la région et du département avec environ 26 % de couples avec enfants, 25 % de couples sans enfants et 12 % de familles monoparentales. La CA du Beauvaisis enregistre cependant plus de ménages de une personne (35 %). Les EPCI voisins s'avèrent aussi être plus familiaux puisqu'ils sont composés à moins de 30 % de personnes seules (28 % pour la CC de la Picardie Verte, 24 % pour la CC des Sablons).

Beauvais comprend une part importante de petits ménages (43 %), qui s'oppose aux autres communes du territoire, plus familiales. Des communes comme Muidorge, Maulers, Auchy-la-Montagne contiennent plus de 45 % de couples avec enfants. D'autres telles que Rémérangles, Juvignies, Fouquenies contiennent quant à elles une majorité de ménages sans enfants.

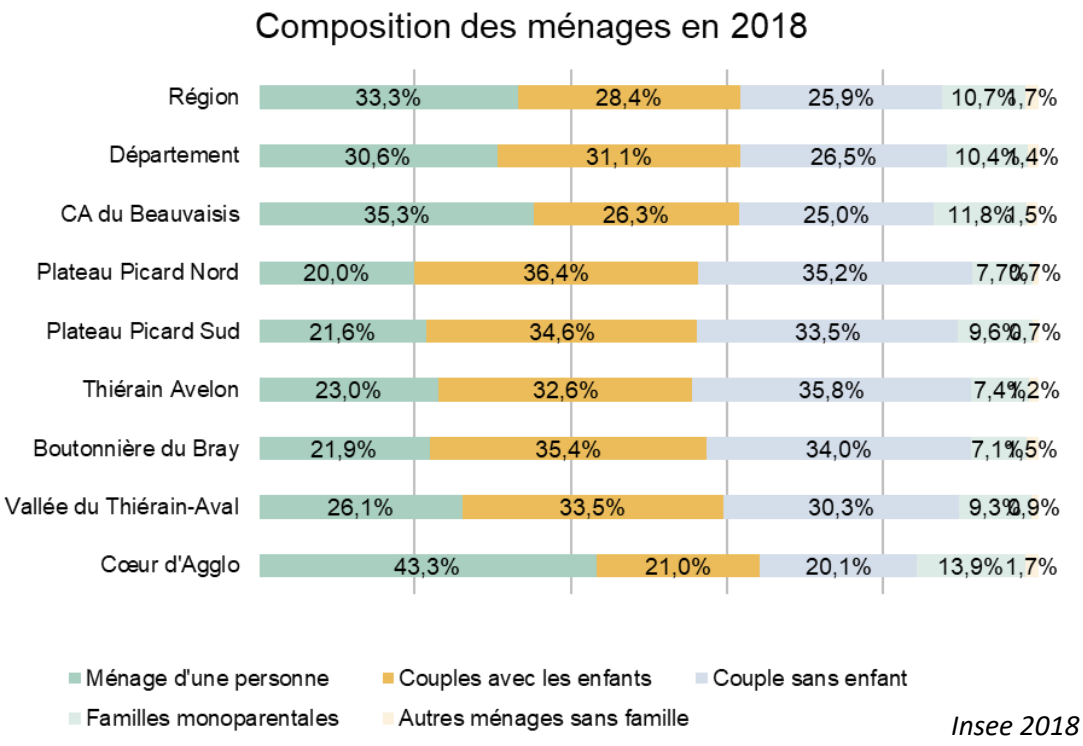


*Insee 2018*

**43 % de ménages d'une personne à Beauvais en 2018**

En 2021, la composition familiale était de 23,8% de couples sans enfant, 24,6% de couple avec enfants et 12,4 de famille monoparentale.

# Projection 2050 : une accentuation du vieillissement

## Une reprise démographique importante pour le secteur du Beauvaisis

Selon les projections de l'Insee à horizon 2050, une reprise de la croissance démographique est attendue à partir de 2030. La population sera marquée par une surreprésentation des jeunes et des personnes âgées par rapport à 2018 mais verra une diminution importante des 25-60 ans.

*Insee 2018*

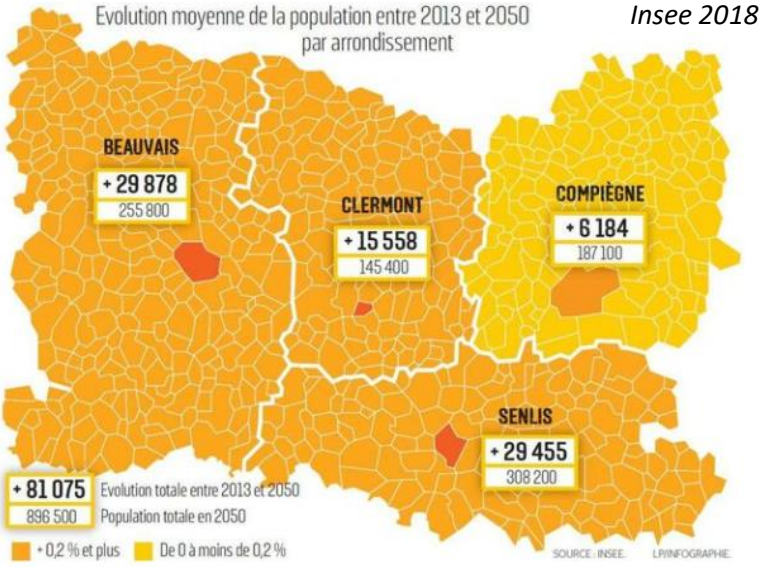


*Insee 2018*

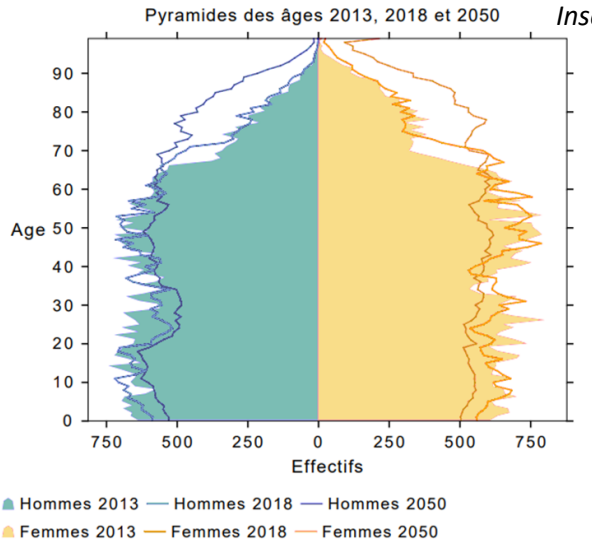


**+ 29 878 habitants à l'horizon 2050**
Pour l'arrondissement du Beauvaisis (qui ne correspond pas exactement à l'échelle de la CA du Beauvaisis)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-1-2 Analyse socio-économique : des fragilités identifiées

espacité

# Un niveau de vie inférieur à celui du département

La CA du Beauvaisis présente d'importants écarts de revenus. Le revenu médian du Beauvaisis (20 800 €) est inférieur à celui du département (22 150 €) mais correspond à celui des territoires voisins (CC de la Picardie Verte notamment).

Cependant, les premier et troisième quartiles sont relativement faibles au regard des territoires voisins et du département (1er quartile à 15 140 € pour la CA du Beauvaisis contre 16 480 € à l'échelle du département, 3ème quartile à 27 060 € pour la CA du Beauvaisis contre 28 760 € pour le département).

La population de la CA Beauvaisis présente donc des fragilités plus importantes que ses territoires voisins, tous restant cependant moins fragiles que la population régionale (avec une médiane de niveau de vie à 20 110 € à l'échelle de la région).

| | 1er quartile | Médiane du niveau de vie | 3ème quartile |
|---|---|---|---|
| Région | 14 680 € | 20 110 € | 26 550 € |
| Département | 16 480 € | 22 150 € | 28 760 € |
| **CA du Beauvaisis** | **15 140 €** | **20 800 €** | **27 060 €** |
| CC de la Picardie Verte | 15 830 € | 20 580 € | 25 810 € |
| CC des Sablons | 17 010 € | 22 560 € | 28 450 € |
| CC du Clermontois | 17 730 € | 22 830 € | 28 380 € |

*Insee 2018*

**Un niveau de vie médian de 20 800 €/an/UC en 2018**
en moyenne sur tout le territoire de la CA du Beauvaisis

En 2021, la médiane du revenu est de 22 040 euros.

# Des communes rurales au revenu médian supérieur à celui des communes urbaines

## De fortes disparités de revenus entre communes

Selon les données Insee de 2019, le revenu médian disponible par unité de consommation à l'échelle de la CAB est de 20 990 €/an.

Il est toutefois très contrasté entre les communes. Les communes de Saint-Paul, Le Mont-Saint-Adrien et Fouquenies, situées à l'ouest de Beauvais, présentent un revenu médian supérieur à 26 500 €/an, le plus élevé du Beauvaisis. Alors que pour Beauvais et Crèvecœur-le-Grand, le revenu médian des ménages est inférieur à 20 500 €/an.

Au sein des communes urbaines, le revenu médian des ménages semble ainsi inférieur aux communes rurales, en particulier à l'ouest de la CAB.

**Une augmentation du niveau de vie médian (20 990 €/an/UC en 2019)**

**Répartition du revenu médian annuel des ménages (par UC) par commune**

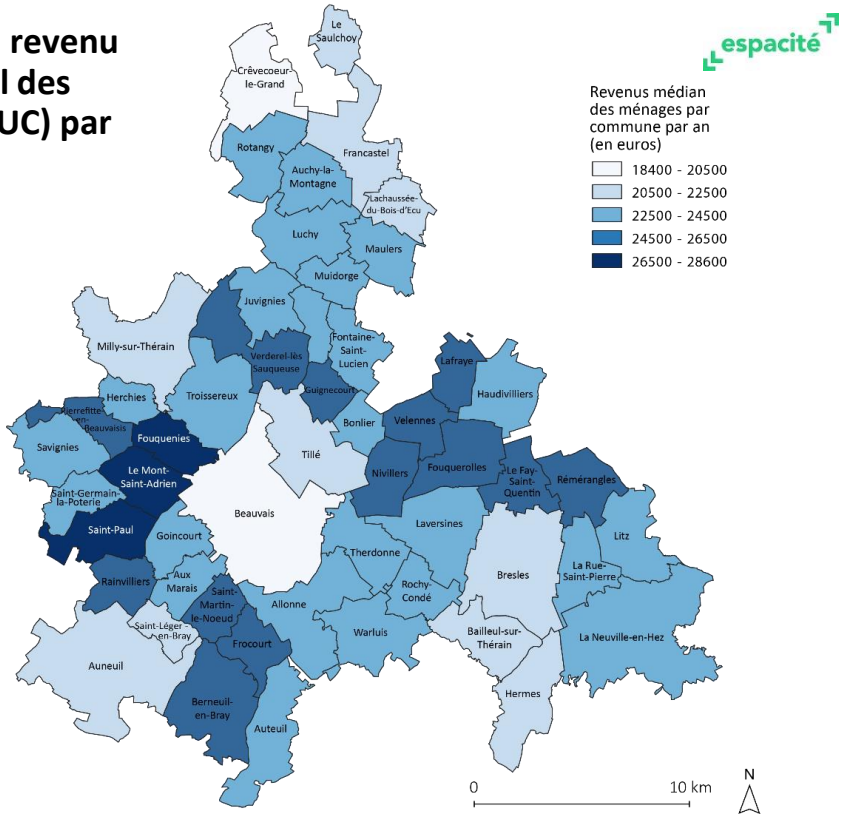


*Insee 2018*

# Une fragilité économique plus marquée chez les locataires du parc HLM

Les populations ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté de la CA du Beauvaisis (16,8 %) se situent principalement dans le parc locatif (63,8 % des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté se situent dans le parc locatif). Seulement 5 % des propriétaires privés ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, ce qui est bien inférieur au niveau régional (7,1 %). Le taux de pauvreté du Département est de 12,9 % et celui de la Région de 17,6 %.

Cependant le taux de pauvreté dans le parc social est important au regard des territoires voisins (40,9 % pour la CA du Beauvaisis et 38,4 % pour la CC de la Picardie Verte). Dans le parc locatif privé, le taux de pauvreté est aussi marqué (18,2 %) mais correspond aux territoires voisins et reste inférieur au taux à l'échelle départementale et régionale.

**16,8 %**
de taux de pauvreté de la CA du Beauvaisis en 2018

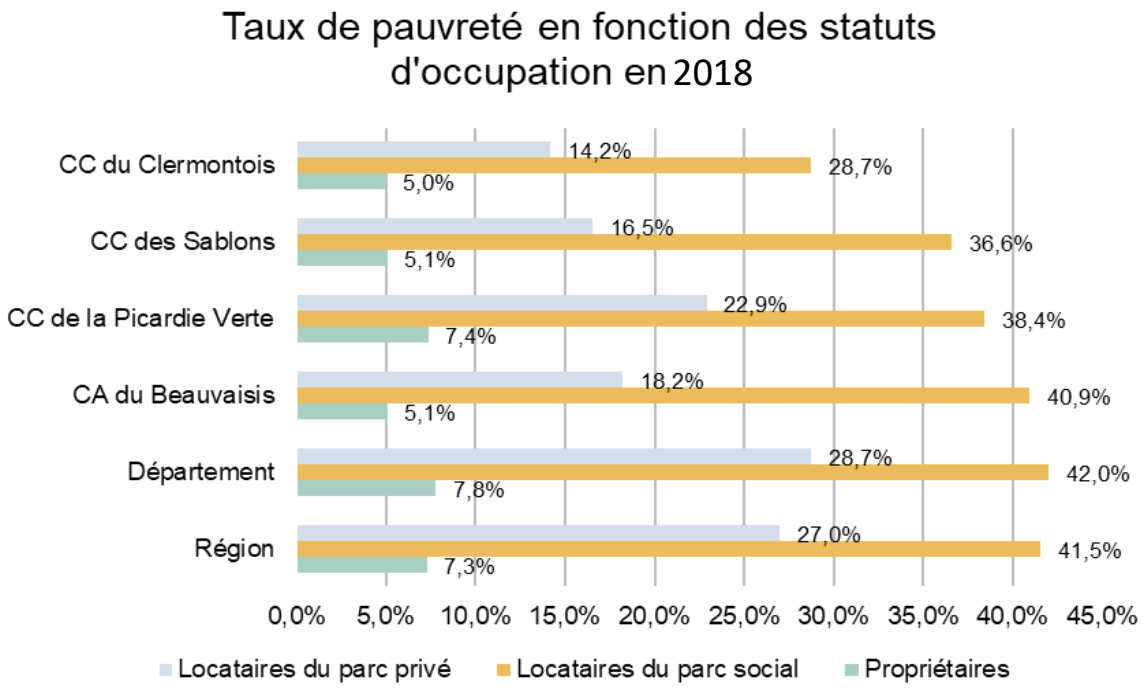


*Insee 2018*

# Un taux de pauvreté important chez les jeunes

De manière corrélée avec le département et la région, la CA du Beauvaisis fait état d'un taux de pauvreté élevé chez les jeunes de moins de 30 ans (25,5 %) mais aussi de moins de 40 ans (22,4 %). Si le taux de pauvreté reste moins important qu'à l'échelle de la région ou du département, il est largement supérieur aux collectivités voisines qui présentent quant à elles un taux de pauvreté faible (la CC du Clermontois a un taux de pauvreté de 9,2 %).

Ce taux de pauvreté décroit avec l'âge des habitants du Beauvaisis, ce qui n'est pas forcément le cas à l'échelle du Département ou de la CC de la Picardie Verte.

Cette analyse fait émerger un besoin d'accompagnement des plus jeunes sur le Beauvaisis. Certaines communes construisent des programmes d'habitat mixte facilitant l'accès au logement des plus jeunes ayant des revenus modestes.

Taux de pauvreté par tranches d'âges en 2018

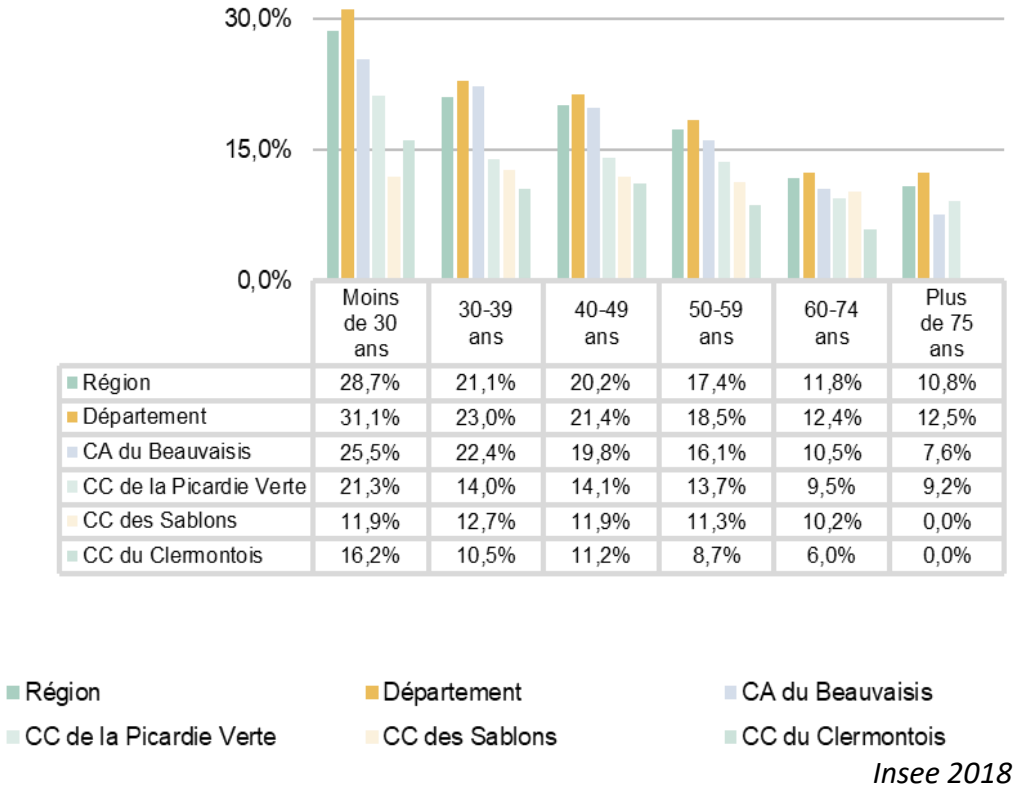


| | Moins de 30 ans | 30-39 ans | 40-49 ans | 50-59 ans | 60-74 ans | Plus de 75 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Région | 28,7% | 21,1% | 20,2% | 17,4% | 11,8% | 10,8% |
| Département | 31,1% | 23,0% | 21,4% | 18,5% | 12,4% | 12,5% |
| CA du Beauvaisis | 25,5% | 22,4% | 19,8% | 16,1% | 10,5% | 7,6% |
| CC de la Picardie Verte | 21,3% | 14,0% | 14,1% | 13,7% | 9,5% | 9,2% |
| CC des Sablons | 11,9% | 12,7% | 11,9% | 11,3% | 10,2% | 0,0% |
| CC du Clermontois | 16,2% | 10,5% | 11,2% | 8,7% | 6,0% | 0,0% |

*Insee 2018*

**25,5 %**
de jeunes sous le seuil de pauvreté dans la CA du Beauvaisis en 2018

# Une diminution du taux d'activité

La CA du Beauvaisis a connu une diminution de son taux d'activité (-0,2 % d'actifs entre 2013 et 2018). On constate une légère diminution des catégories « ouvriers » et « employés » quand la tendance est à une légère augmentation pour les cadres et professions intellectuelles supérieures.

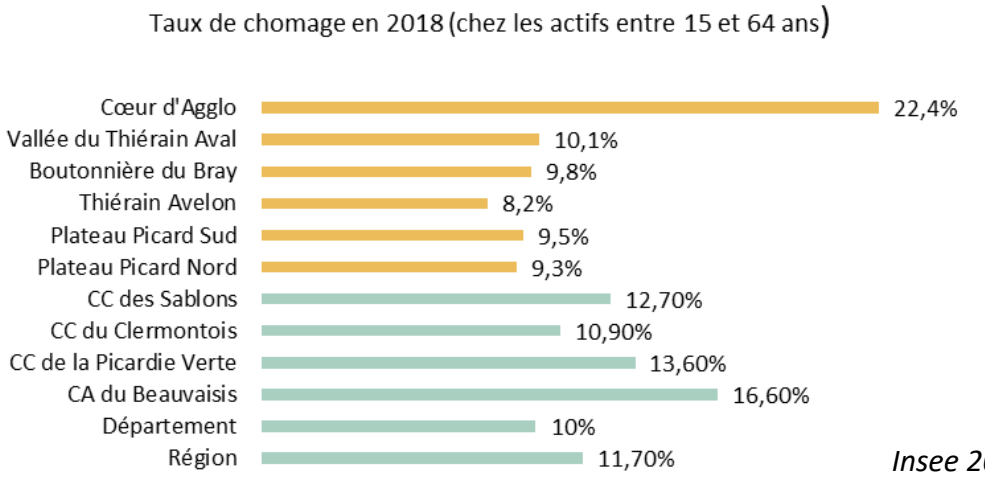


*Insee 2018*

**25,5 %**
de jeunes sous le seuil de pauvreté dans la CA du Beauvaisis en 2018

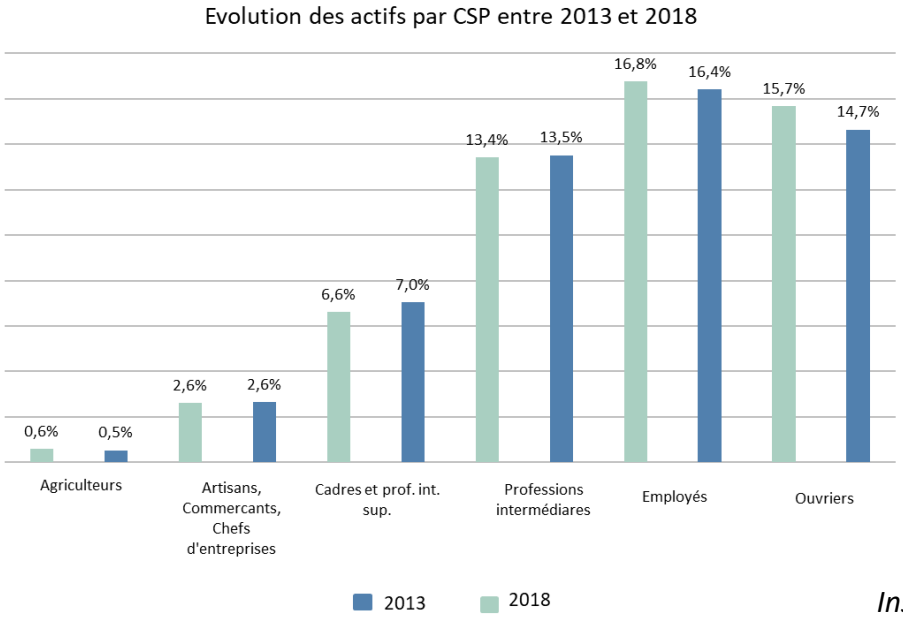


*Insee 2018*

Par ailleurs, de nombreux travailleurs se déplacent quotidiennement hors du Beauvaisis. En fonction de la localisation de la commune, les agglomérations d'Amiens et de Clermont sont des bassins d'emplois. Les mobilités régulières vers la région parisienne se développent, notamment à proximité des gares (télétravail).

# Une surreprésentation d'employés et d'ouvriers ayant tendance à diminuer

Les emplois du territoire se caractérisent par une majorité d'employés (16 %), d'ouvriers (15 %) et de professions intermédiaires (14 %) avec une faible représentation des artisans (3 %) et des agriculteurs (0,5 %).

La répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle est relativement équilibrée à l'échelle du territoire. Logiquement, Beauvais ne compte pas d'agriculteurs mais compte plus de cadres (14,5 %). A l'inverse, plus ruraux, les secteurs de la Vallée du Thérain Aval et du Plateau Picard Nord comptent respectivement 6,6 % d'agriculteurs et 11,7 % de cadres, et 6,1 % d'agriculteurs et 10,9 % de cadres.

Les communes du nord sont en particulier fortement influencées par les activités agricoles, certaines concentrent de nombreuses exploitations et structurent la vie rurale.

**Répartition par CSP sur le territoire**

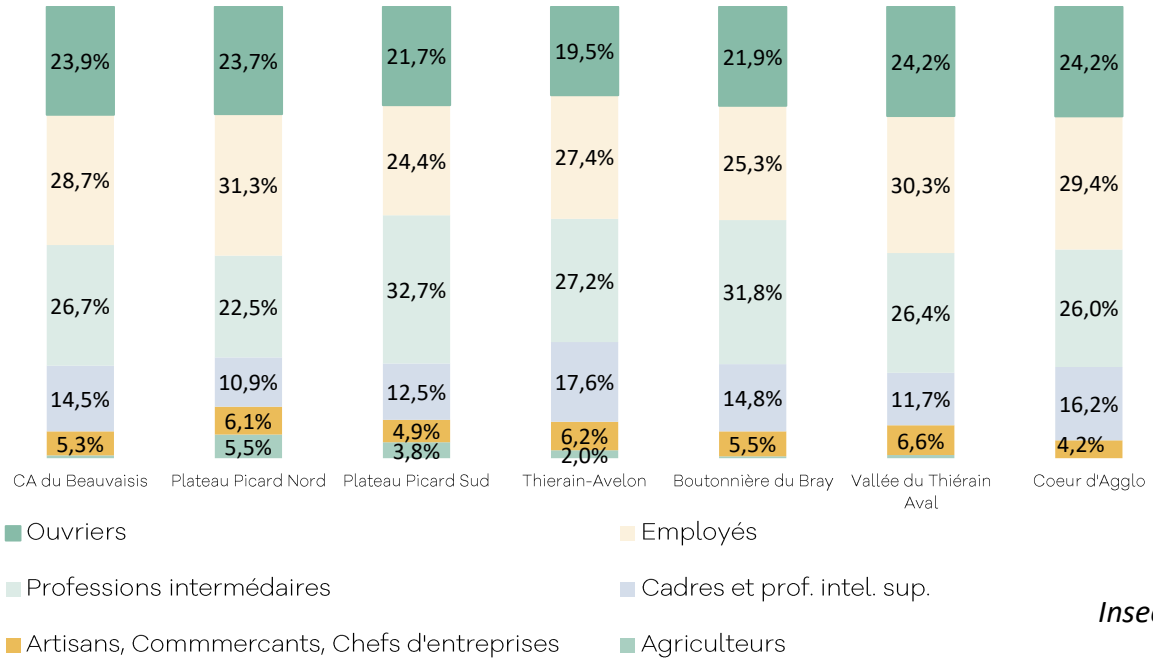


*Insee 2018*

**31 % d'employés et d'ouvriers**
en moyenne sur le territoire de la CA du Beauvaisis

# Une augmentation du taux de chômage

Le taux de chômage (selon l'INSEE : nombre de chômeurs selon le Bureau International du Travail / Nombre de personnes actives) de la CA Beauvaisis en 2018 est de 16,6 %, supérieur à celui de la région (11,7 %), du département (10 %).

Parmi les 25-54 ans, le taux de chômage de la CAB est de 15 % en 2018 et atteint 21 % pour Beauvais. Cela s'explique par le nombre d'habitants et la proportion élevée de l'habitat collectif et locatif. Les populations économiquement fragiles vivent généralement au plus près des services, commerces et transports qu'offre le milieu urbain.

Entre 2012 et 2017, on constate une augmentation de 9,2 % à l'échelle de la CAB. Cette augmentation est plus marquée sur les secteurs du Plateau Picard Sud (+19,7 %) et de Boutonnière du Bray (+12,9 %). Ce taux a diminué entre 2018 et 2019 pour atteindre 12 % en 2019.

**INSEE : 5 260 demandeurs d'emploi entre 25 et 54 ans en 2019**

**Pôle Emploi : 6 302 demandeurs d'emploi (catégories A) en 2019**

**Evolution de l'emploi salarié et du taux de chômage (chez les actifs entre 15-64 ans) en 2018**

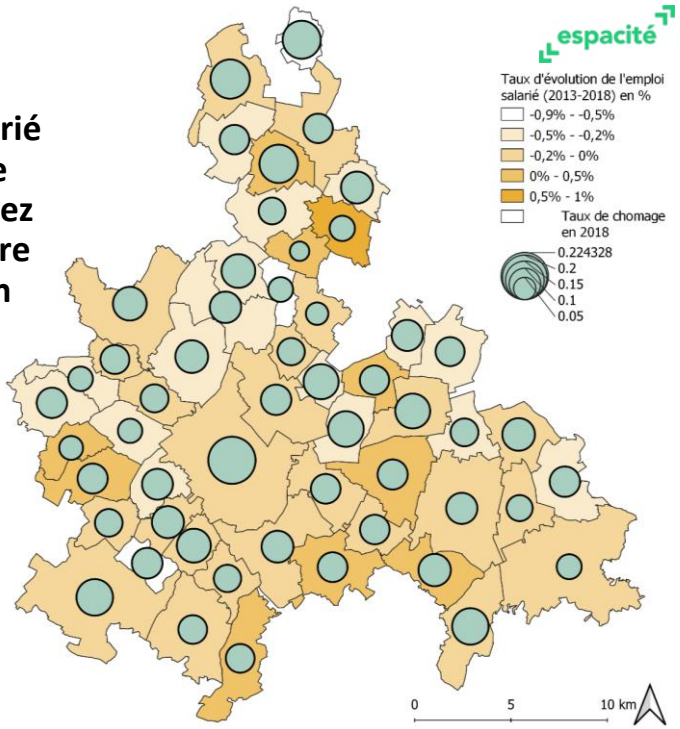


*Insee 2018*

**Un taux de chômage de 15 %**

En moyenne sur tout le territoire de la CA du Beauvaisis en 2019 parmi les actifs compris entre 25 et 54 ans

# Beauvais : une ville contrastée dans sa composition

Zoom

## Une diversité de profils de quartiers à Beauvais

Selon les données INSEE 2018 à l'IRIS, la population de Beauvais se concentre en grande partie sur les quartiers prioritaires d'Argentine (14 % de la population) et de Saint Jean (9 % de la population).

On retrouve par ailleurs dans ces mêmes quartiers une part importante de familles monoparentales. En effet, Saint-Lucien compte 39 % de familles monoparentales tandis qu'Argentine et Saint-Jean en comptent 30 %.

De plus, le centre-ville compte une part importante de jeunes (15-24 ans), qui représentent 33 % de sa population. Cela s'explique notamment par la présence importante de locatif privé.

### Répartition des habitants et des familles par espaces de vie

| IRIS | Nombre d'habitants | Part des familles monoparentales |
|---|---|---|
| Centre-ville | 6 343 | 23 % |
| Préfecture | 2 987 | 25 % |
| Saint-Just-des-Marais | 1 769 | 19 % |
| Saint-Lucien | 2 879 | 39 % |
| Saint-Lucien et Notre-Dame-du-Thil | 4 610 | 18 % |
| Notre-Dame-du-Thil | 3 394 | 16 % |
| Argentine | 11 543 | 30 % |
| Marissel | 3 785 | 20 % |
| Voisinlieu | 3 085 | 24 % |
| Saint-Jean | 10 331 | 30 % |
| Voisinlieu et Saint-Jean | 2 670 | 24 % |

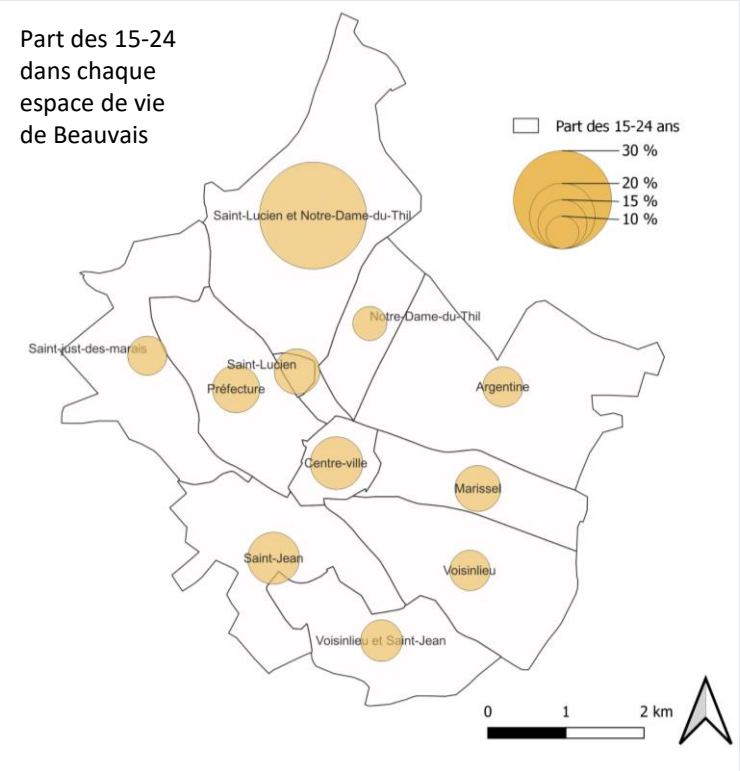


*Source : INSEE 2018*

**27 % de la population de Beauvais**

est concentrée dans les QPV (Argentine, Saint Jean, Saint Lucien)

# En synthèse : les chiffres-clés de l'analyse démographique et socio-économique de la CAB

**103 191 habitants**

192 habitants/km²

**55 % de la population à Beauvais**

**+ 5 % d'hab au nord de la CAB** entre 2013 et 2018

**+ 2 % d'hab au sud de la CAB** entre 2013 et 2018

**24 % de plus de 60 ans**

**2,24 personnes par ménages**

**20 800 € en médiane de niveau de vie**

**31 % d'employés et d'ouvriers**

**- 0,2 % d'actifs entre 2013 et 2018**

# Synthèse : l'analyse démographique et socio-économique de la CAB

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Un solde naturel très positif au regard des territoires voisins.<br>- Des communes rurales attractives | - Un niveau de vie faible par rapport à la moyenne départementale et accentué en milieu rural ainsi que chez les jeunes.<br>- Des contrastes urbains et socio-économiques forts entre Beauvais et les communes rurales. |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - Une attractivité de la CA du Beauvaisis au sein du département.<br>- Une croissance globale de la population avec l'arrivée récente de ménages plus aisés. | - Une tendance au vieillissement qui risque de s'intensifier à horizon 2050.<br>- Une concentration de la précarité dans le parc HLM. |

**Enjeux**

- Continuer à développer l'activité économique sur le territoire pour maintenir un bon taux d'emploi.
- Permettre aux plus jeunes du territoire d'y rester, notamment en facilitant leur accès au logement et à la propriété.
- Attirer et maintenir les actifs afin de dynamiser la croissance du territoire, notamment en diversifiant l'offre d'habitat.
- Soutenir les plus âgées en les aidant à adapter leurs logements.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

# III-2 Analyse des dynamiques du marché local

espacité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-2-1 Evolution des transactions immobilières : un marché dynamique

espacité

# Un marché immobilier dynamique

A l'échelle du département, la CA du Beauvaisis présente des prix se situant dans la moyenne. Sans grand étonnement, plus la commune est proche de l'agglomération parisienne plus le prix de l'immobilier est important.

Avec un prix moyen d'un peu moins de 1 800 € /m², la CA du Beauvaisis se situe assez loin des prix les plus élevés du département comme au sud-ouest autour de Chantilly où les prix moyens au m² frôlent les 4 000 € ou ceux des alentours de Compiègne (3 000 €/m²).

L'influence de Beauvais sur les prix du marché de l'immobilier de l'intercommunalité est importante. Les communes rurales alentours présentent toutes des prix moyens supérieur à 1 200 €/m². La frange nord présente les prix les moins élevés, mais restant encore supérieur à ceux des intercommunalités jouxtant la CA du Beauvaisis

**Prix immobiliers moyens dans l'Oise par commune en 2022**

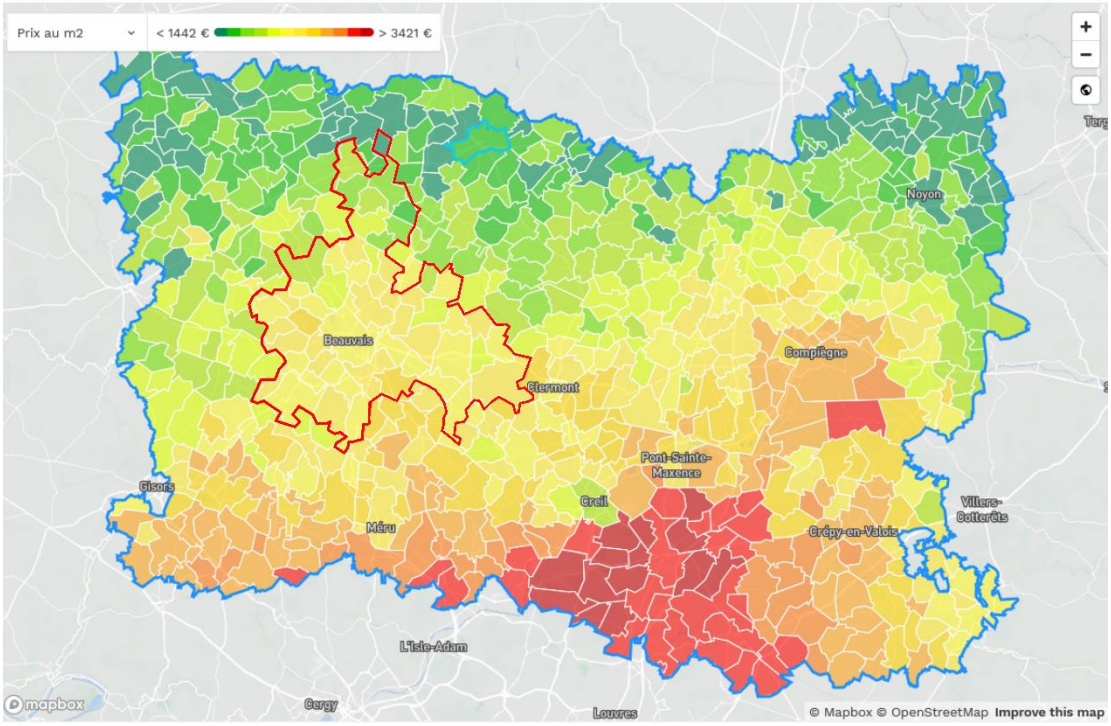


*Source : Meilleursagents.com, juin 2022*

**1 777 €/m² prix moyen de l'immobilier**
sur le territoire de la CA du Beauvaisis

# DVF + : Demande des Valeurs Foncières enrichies

Zoom

DVF est une base de données fiscales produite par la DGFIP qui permet d'obtenir les valeurs foncières de l'ensemble des transactions immobilières et foncières des 5 dernières années.

Elles sont issues des données FIDJI (Fichier Informatisé des Données Juridiques Immobilières) relatives à la perception des taxes liées aux mutations (actualisation hebdomadaire) et des données MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastrales) relatives à la perception de la taxe foncière. Elles ne concernent pas les mutations ne passant pas par un notaire, ni les mutations non onéreuses.

La base de données DVF+ est enrichi par afin de former une base de données géolocalisée.

## L'augmentation des prix de l'immobilier

L'augmentation des prix de l'immobilier présentée dans ce diagnostic relève donc d'une analyse des montants de transactions, qui correspondent à 1,9 % du parc de logements de la CAB tous les ans.

## Diagnostic de Performances Energétiques

L'analyse des classes énergétiques des logements (Diagnostic de Performances Energétiques) concerne aussi le parc de logements qui a muté, et n'est donc pas exhaustif.
De plus, le DPE est amené à évoluer ces prochaines années.

# Un nombre de transactions croissant

## Une majorité de transactions concernent des maisons

Entre 2014 et 2021, le nombre de transactions a augmenté de 28 %  passant de 705 bien vendus en 2014 à 901 biens vendus en 2021 (avec un pic de transactions en 2019 et en 2020). Cela indique une forte attractivité du territoire ces dernières années.

Entre 2014 et 2021, les maisons ont représenté 73 % des transactions de la CA du Beauvaisis tandis que les appartements représentaient 27 % de ces transactions.

Les élus constatent également une hausse globale des prix et pour certains une attractivité de leur commune corrélée avec la crise sanitaire et les conséquences du confinement, notamment pour les plus au Sud.

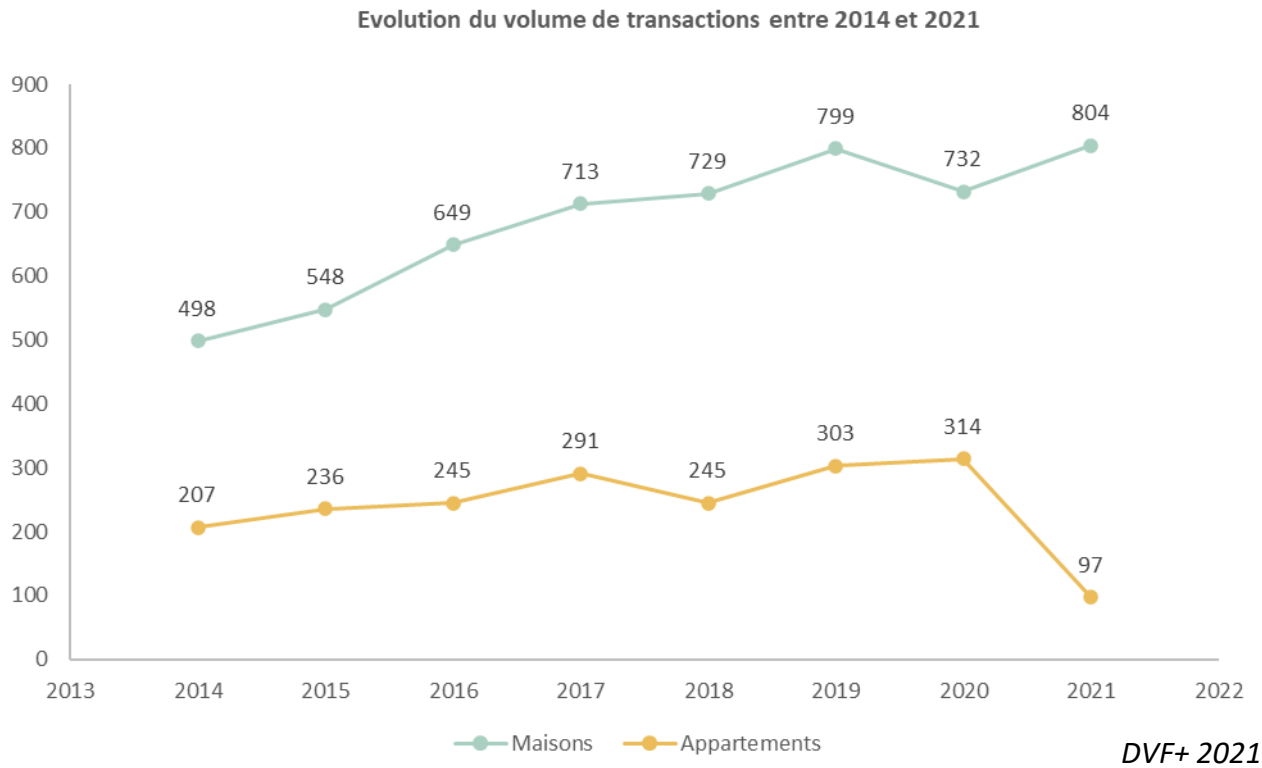


*DVF+ 2021*

**926 transactions / an**
en moyenne entre 2014 et 2021 sur le territoire de la CA du Beauvaisis

# L'attractivité des grands logements pour les acheteurs

A l'échelle du territoire, 48 % des maisons ayant muté entre 2014 et 2021 étaient des maisons de plus de 90 m². Concernant les appartements, les T3 et T4 sont plus concernés par des mutations (56 % entre 2014 et 2021).

En moyenne, les ventes de grandes maisons et de grands appartements ont été multipliées par deux entre 2014 et 2021 (excepté une chute importante du nombre de ventes d'appartements en 2021). Sans considérer l'année 2021, le nombre de transactions de petites maisons a augmenté de 50 % tandis que le nombre de transactions de petits appartements a augmenté de 57 %.

**Evolution du nombre de ventes de maisons en fonction de leur taille**

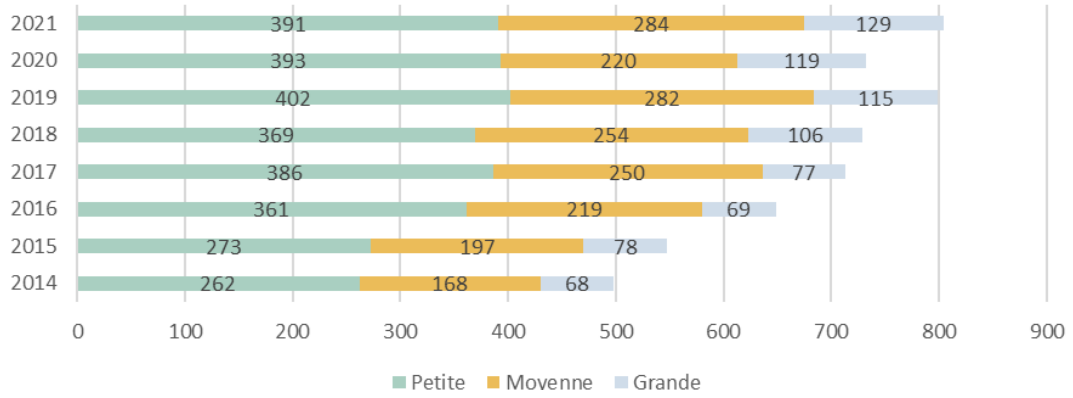


**Evolution du nombre de ventes d'appartements en fonction de leur taille**

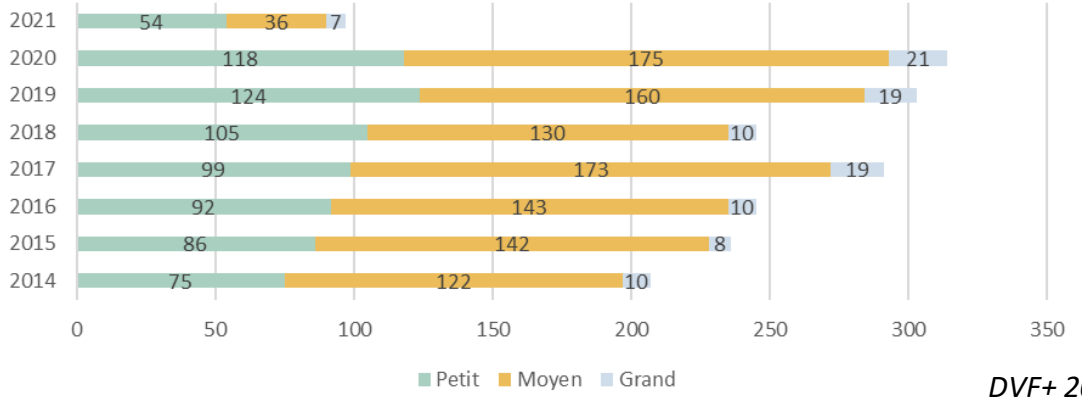


*DVF+ 2021*

Petite maison : moins de 90 m²
Moyenne maison : entre 90 et 130 m²
Grande maison : plus de 130 m²
Petit appartement : 1-2 pièces
Moyenne taille d'appartement : 3-4 pièces
Grande taille d'appartement : 5 pièces et plus

# Une augmentation continue du prix des maisons

## Le marché des maisons plus tendu que celui des appartements

La CA du Beauvaisis présente de fortes disparités concernant les marchés immobiliers de son territoire. En effet, en 2021, à l'échelle de l'agglomération, une maison se vend en moyenne à 196 557 €, un appartement à 102 669 €. Ces prix fluctuent évidement selon la taille des logements.

Les prix ont augmenté depuis 2014, que ce soit pour les maisons ou pour les appartements. Entre 2014 et 2021, le prix des maisons a augmenté de 19 % en moyenne tandis que le prix des appartements a augmenté de 10 %. Après une forte hausse du prix des appartements en 2017, ceux-ci ont chuté en 2018 avant de reprendre une trajectoire ascendante stable.

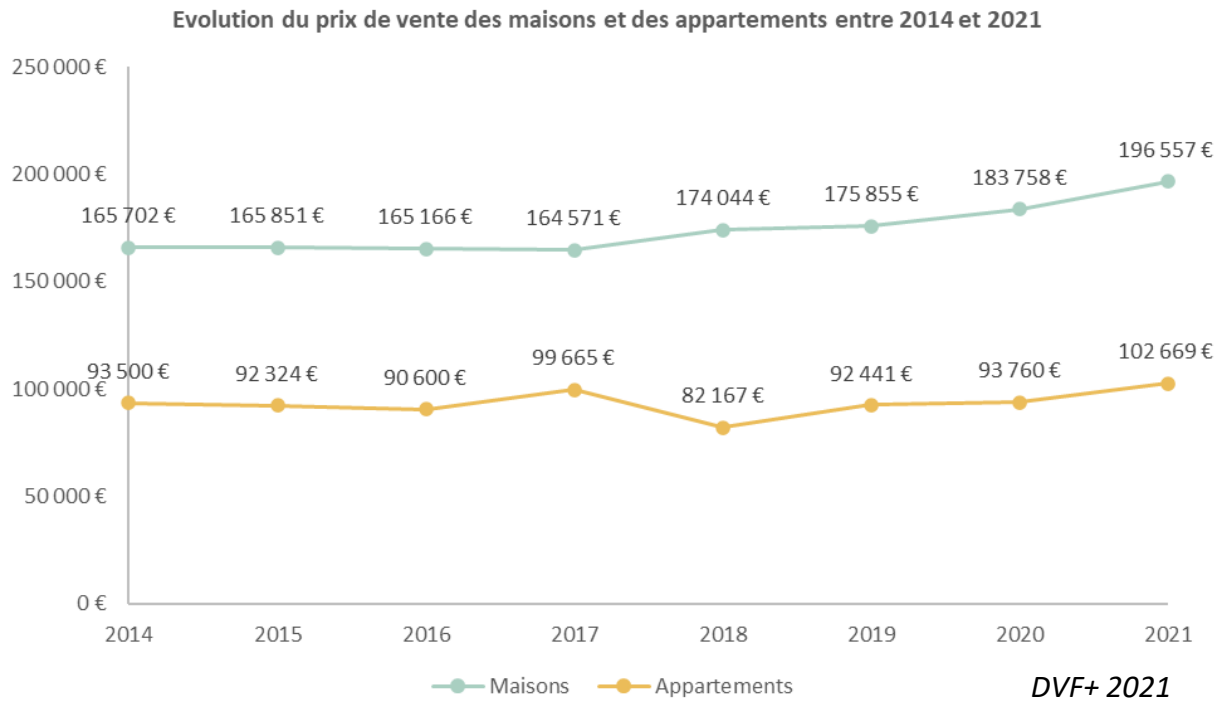


*DVF+ 2021*

**175 049 €**

en moyenne pour l'acquisition d'une maison sur le territoire de la CA du Beauvaisis en 2021

(165 982 € en moyenne pour une maison de 4 pièces)

# Une augmentation du prix des moyennes et grandes maisons

Bien que les données ne soient pas territorialisées, l'évolution du prix des maisons est tout de même notable. Les moyennes et grandes maisons ont d'ailleurs vu leurs prix augmenter plus fortement que les petites. Sur le territoire de la CAB, une maison coûte en moyenne 175 049 €. Les prix varient toutefois en fonction de la taille et de la typologie des maisons. Par exemple, les maisons de 4 pièces mesurent en moyenne 90 m² et coutent en moyenne 165 982 €, soit 1 843 €/m².

Les données propres aux prix des grands appartements ne sont pas toujours disponibles en raison du faible nombre de transactions réalisées. Cependant, nous pouvons noter une augmentation importante du prix des appartements de taille moyenne en 2021.

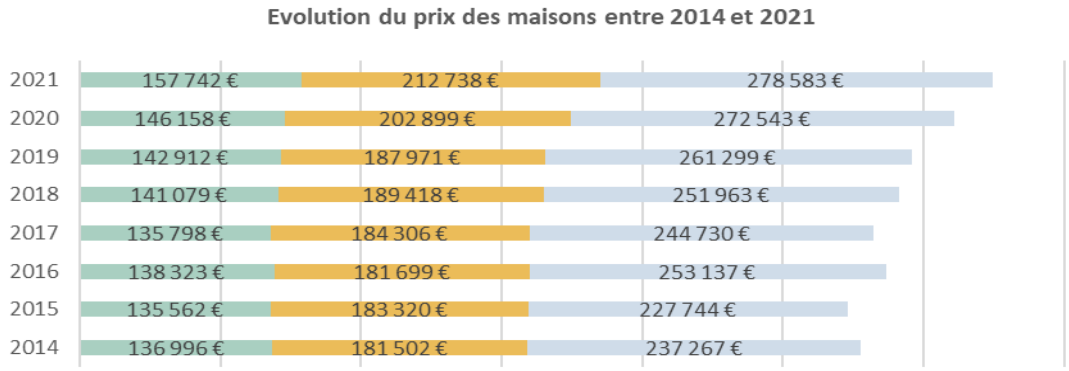


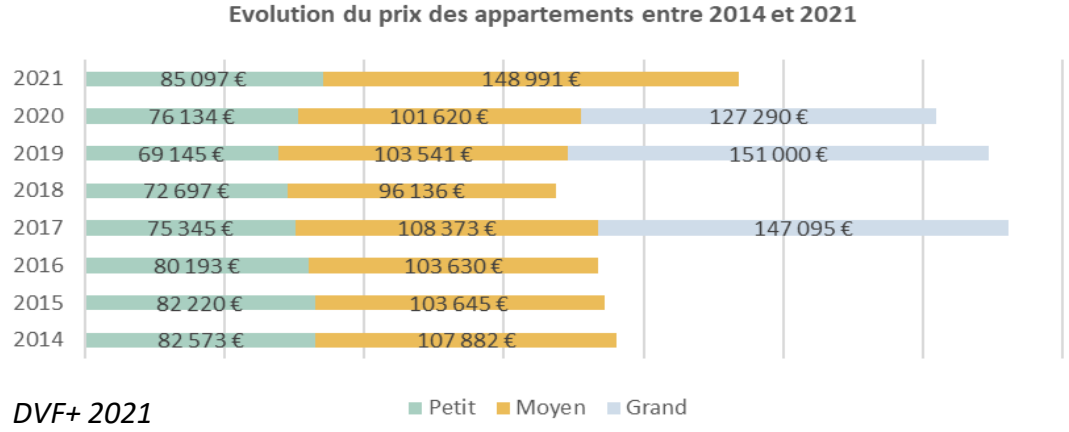


*DVF+ 2021*

Petite maison : moins de 90 m²
Moyenne maison : entre 90 et 130 m²
Grande maison : plus de 130 m²
Petit appartement : 1-2 pièces
Moyenne taille d'appartement : 3-4 pièces
Grande taille d'appartement : 5 pièces et plus

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

# III-2-2 Etude de la production de logements : une production de logements hétérogène

espacité

# Une construction de logements hétérogène

Entre 2016 et 2020, 1 339 logements ont été commencés sur le territoire. La production annuelle à l'échelle de la CA du Beauvaisis est de 268 logements/an entre 2016 et 2020. Pour rappel, le PLH 2016-2022 prévoyait la construction de 450 logements/an.

Par ailleurs, si la part de logements collectifs construits est globalement stable, elle reste un peu plus faible en 2017 et 2018 (4,7 % en 2017 contre 48 % en 2019). En effet, la préférence des communes s'oriente vers la construction de pavillons individuels, pour y accueillir des familles et ainsi permettre un dynamisme de la vie communale.

Les entretiens individuels conduits avec les maires du territoire ont permis de souligner leur souhait de maintenir le dynamisme de leurs villages et leur questionnement au sujet de la stratégie foncière globale à l'échelle de la CAB face aux objectifs légaux de Zéro Artificialisation Nette (loi Climat et Résilience du 22 aout 2021).

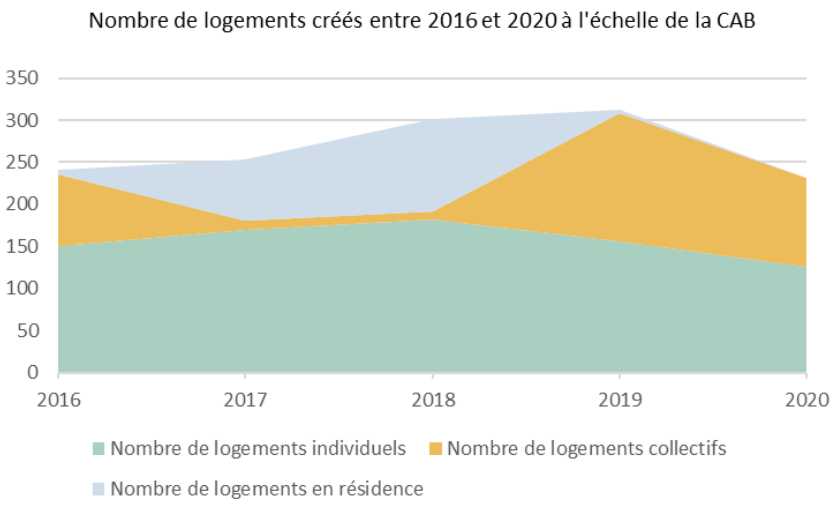


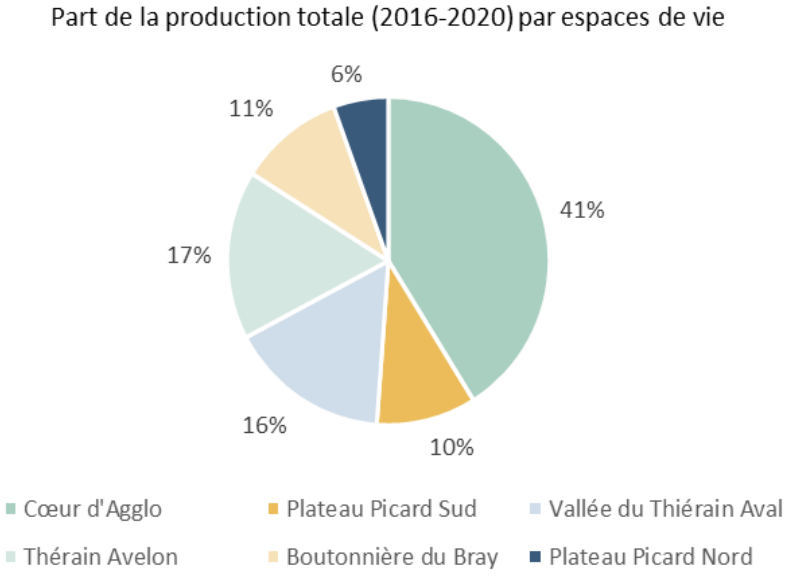


*SITADEL 2021*

**27 % des logements en collectif**
Parmi les logements commencés entre 2016 et 2020 sur le territoire de la CA du Beauvaisis

# Une concentration des constructions sur la commune de Beauvais

## 41 % des logements construits à Beauvais

Entre 2016 et 2020, il est intéressant de constater que le secteur du Cœur d'agglo est le plus dynamique en termes de construction (110 logements/an entre 2016 et 2020), puis dans une moindre mesure, ceux du Thérain Avelon et de la Vallée du Thiérain Aval (respectivement 45 logements/an et 43 logements/an).

Cependant, ces secteurs ne correspondent pas forcément à ceux qui ont connu les plus grades dynamiques démographiques ces dernières années. En effet, l'indice de construction (nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants) est bien de 4,5 pour la Vallée du Thérain Aval, de 5,0 pour le Thérain Avelon mais seulement de 1,9 pour Beauvais.

**Nombre moyen de logements construits par an (2016-2020)**

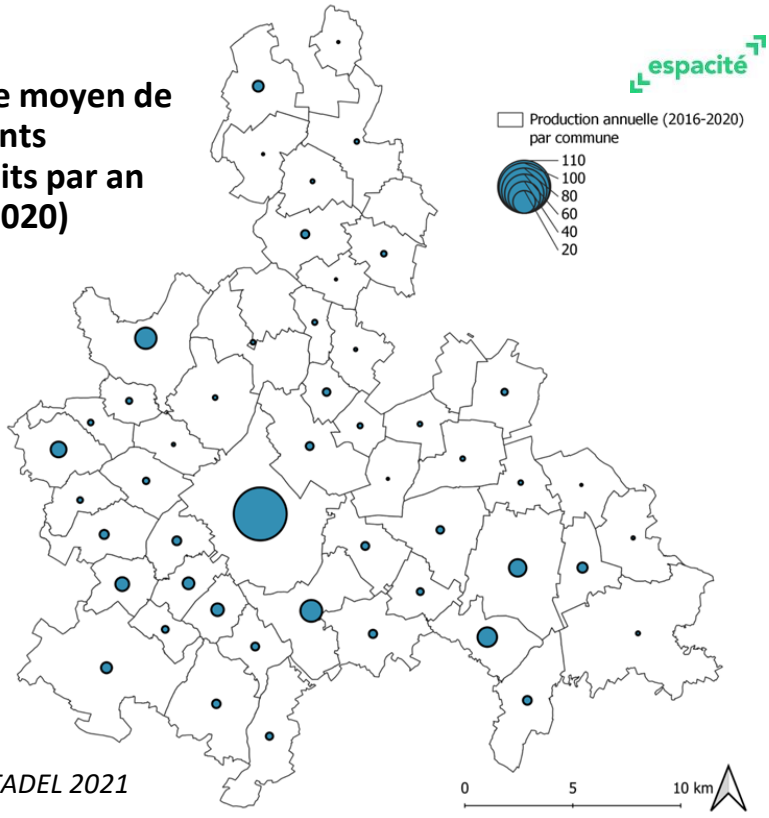


*Source : SITADEL 2021*

**2,6 d'indice de construction**

Nombre de logements commencés par an moyen (entre 2016 et 2020) pour 1 000 habitants sur tout le territoire

# Une production de logements sociaux en adéquation avec une politique de mixité sociale

## Une production de 25 % de logements sociaux

Entre 2017 et 2021, 25 % des logements neufs construits ont été des logements sociaux. Cette production se concentre sur Beauvais ainsi que sur les espaces de vie les plus dynamiques en termes de construction (Vallée du Thérain Aval avec 20 % de la production et Thérain Avelon avec 27 % de la production). Durant cette période, la part des logements sociaux parmi la construction totale n'a cessé de diminuer jusqu'à atteindre 14 % en 2019 et 13 % en 2020.

A ce jour, seules les communes de Beauvais, Bresles et Crèvecœur-le-Grand sont assujetties aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU (avoir plus de 25 % de logements sociaux). Beauvais et Crèvecœur-le-Grand respectent ces objectifs avec respectivement 40 % et 25 % de logement sociaux. En 2019, Bresles ne comptait que 14 % de logements sociaux, ne respectant donc pas les objectifs de l'article 55 de la loi SRU.

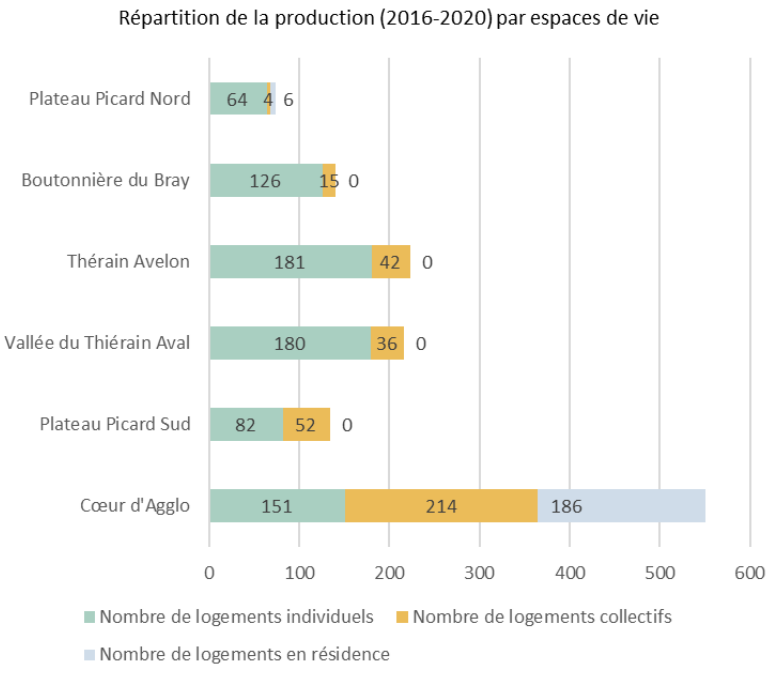


*SITADEL 2021*

**Mise à jour 2025**

NOTA : Le présent diagnostic Habitat repose sur des données accessibles au moment de son élaboration, à savoir 2018 (RPLS 2017). Ces données sont toutefois prises en compte dans le POA habitat. Aussi, conformément au décret n° 2023-325 du 28 avril 2023 fixant les valeurs des seuils des ratios mentionnés aux II et III de l'article R. 302-14 du CCH pour la période triennale 2023-2025, le territoire SRU de l'agglomération de Beauvais est soumis à un taux cible de 20 % de logements locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales, et non 25 %. Par ailleurs, Crèvecœur-le-Grand, comptant moins de 3 500 habitants, n'est plus concernée par cette obligation, tandis que Bresles n'est plus en déficit de logements sociaux.

**25 % de la production de logements sociaux se concentre à Beauvais sur la période 2017-2021**

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-2-3 Analyse de la capacité d'accession à la propriété des ménages : un marché relativement accessible

espacité

# CA du Beauvaisis : une capacité d'accession hétérogène

## Un accès à la propriété facilité pour les couples avec un enfant ou sans enfant

A l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis, l'accession à la propriété est possible pour les couples sans enfants, les couples avec un enfant et les familles monoparentales, bien que des travaux soient à prévoir dans ces logements.

En effet, un couple avec un enfant gagnant plus de 21 114 €/an a la possibilité d'acheter un appartement voire une maison. Un couple sans enfant, quel que soit son revenu, peut accéder à la propriété d'un appartement voire d'une maison. Ces données datent cependant de 2018, les conditions de marché ont légèrement évolué rendant plus difficile l'accession à ce jour. Une famille monoparentale doit gagner plus 27 729 €/an pour accéder à la propriété, ce qui est élevé mais laisse des possibilités d'achat.

**Deux tiers des familles monoparentales de la CA du Beauvais peuvent accéder à la propriété**

Couple avec un enfant

| Revenus déciles | Revenu annuel | | Capacité d'emprunt du ménage (simulation d'un taux de 2,5% sur 20 ans) | Accession | | Capacité d'achat d'un bien immobilier moyen | Capacité d'achat d'un appartement | Capacité d'achat d'une maison |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Compris entre | et | | Prix d'achat maximal (apport 10%) | Montant de l'apport à titre indicatif (10%) | | | |
| 10ème décile | 71 334,00 € | -- | -- | ∞ | -- | | | |
| 9ème décile | 57 492,00 € | 71 334,00 € | 366 972,31 € | 407 747,01 € | 40 774,70 € | | | |
| 8ème décile | 50 238,00 € | 57 492,00 € | 295 763,20 € | 328 625,78 € | 32 862,58 € | | | |
| 7ème décile | 44 334,00 € | 50 238,00 € | 258 445,55 € | 287 161,72 € | 28 716,17 € | | | |
| 6ème décile | 39 330,00 € | 44 334,00 € | 228 072,87 € | 253 414,30 € | 25 341,43 € | | | |
| 5ème décile | 34 110,00 € | 39 330,00 € | 202 330,18 € | 224 811,31 € | 22 481,13 € | | | |
| 4ème décile | 28 458,00 € | 34 110,00 € | 175 476,29 € | 194 973,65 € | 19 497,37 € | | | |
| 3ème décile | 21 114,00 € | 28 458,00 € | 146 400,01 € | 162 666,67 € | 16 266,67 € | | | |
| 2ème décile | 12 366,00 € | 21 114,00 € | 108 619,36 € | 120 688,18 € | 12 068,82 € | | | |
| 1er décile | 0,00 € | 12 366,00 € | 63 615,94 € | 70 684,38 € | 7 068,44 € | | | |

Famille monoparentale

| Revenus déciles | Revenu annuel | | Capacité d'emprunt du ménage (simulation d'un taux de 2,5% sur 20 ans) | Accession | | Capacité d'achat d'un bien immobilier moyen | Capacité d'achat d'un appartement | Capacité d'achat d'une maison |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Compris entre | et | | Prix d'achat maximal (apport 10%) | Montant de l'apport à titre indicatif (10%) | | | |
| 10ème décile | 55 679,00 € | -- | -- | ∞ | -- | | | |
| 9ème décile | 44 681,00 € | 55 679,00 € | 286 436,36 € | 318 262,62 € | 31 826,26 € | | | |
| 8ème décile | 39 039,00 € | 44 681,00 € | 229 857,99 € | 255 397,77 € | 25 539,78 € | | | |
| 7ème décile | 34 736,00 € | 39 039,00 € | 200 833,15 € | 223 147,95 € | 22 314,79 € | | | |
| 6ème décile | 31 161,00 € | 34 736,00 € | 178 696,70 € | 198 551,89 € | 19 855,19 € | | | |
| 5ème décile | 27 729,00 € | 31 161,00 € | 160 305,38 € | 178 117,09 € | 17 811,71 € | | | |
| 4ème décile | 23 920,00 € | 27 729,00 € | 142 649,72 € | 158 499,69 € | 15 849,97 € | | | |
| 3ème décile | 19 253,00 € | 23 920,00 € | 123 054,61 € | 136 727,35 € | 13 672,73 € | | | |
| 2ème décile | 12 844,00 € | 19 253,00 € | 99 045,59 € | 110 050,65 € | 11 005,07 € | | | |
| 1er décile | 0,00 € | 12 844,00 € | 66 074,98 € | 73 416,64 € | 7 341,66 € | | | |

***Hypothèses :***
- *La taille de logements utilisés sont celles issues de la DVF+, tout comme les prix au m².*
- *Avec un emprunt sur 20 ans à 2,5 % et un apport de 10 %.*

# CA du Beauvaisis : une capacité d'accession hétérogène

## Les petits ménages et les grandes familles rencontrent des difficultés à l'accession à la propriété

Toujours à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis, l'accession à la propriété est plus compliquée pour les grands ménages ainsi que pour les personnes seules.

Une personne seule gagnant moins de 15 020 € par an rencontrera des difficultés à accéder à la propriété. Les appartements étant moins chers et plus adapté à cette typologie de ménages, ils restent une possibilité pour les personnes du 3ème décile.

Les couples avec trois enfants gagnant moins de 37 728 € par an rencontreront aussi des difficultés à accéder à la propriété, autant pour l'achat de maisons que d'appartements.

**La moitié des familles avec 3 enfants ne peut pas accéder à la propriété.**

Personne seule

| Revenus déciles | Revenu annuel Compris entre | et | Capacité d'emprunt du ménage (simulation d'un taux de 2,5% sur 20 ans) | Accession: Prix d'achat maximal (apport 10%) | Accession: Montant de l'apport à titre indicatif (10%) | Capacité d'achat d'un bien immobilier moyen | Capacité d'achat d'un appartement | Capacité d'achat d'une maison |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 10ème décile | 34 150,00 € | ∞ | ∞ | ∞ | ∞ | | | |
| 9ème décile | 27 770,00 € | 34 150,00 € | 175 682,06 € | 195 202,29 € | 19 520,23 € | | | |
| 8ème décile | 24 430,00 € | 27 770,00 € | 142 860,64 € | 158 734,05 € | 15 873,40 € | | | |
| 7ème décile | 21 920,00 € | 24 430,00 € | 125 678,27 € | 139 642,52 € | 13 964,25 € | | | |
| 6ème décile | 19 670,00 € | 21 920,00 € | 112 765,76 € | 125 295,29 € | 12 529,53 € | | | |
| 5ème décile | 17 430,00 € | 19 670,00 € | 101 190,81 € | 112 434,23 € | 11 243,42 € | | | |
| 4ème décile | 15 020,00 € | 17 430,00 € | 89 667,30 € | 99 630,34 € | 9 963,03 € | | | |
| 3ème décile | 11 310,00 € | 15 020,00 € | 77 269,24 € | 85 854,71 € | 8 585,47 € | | | |
| 2ème décile | 5 050,00 € | 11 310,00 € | 58 183,43 € | 64 648,26 € | 6 464,83 € | | | |
| 1er décile | 0,00 € | 5 050,00 € | 25 979,34 € | 28 865,93 € | 2 886,59 € | | | |

Couple avec 3 enfants

| Revenus déciles | Revenu annuel Compris entre | et | Capacité d'emprunt du ménage (simulation d'un taux de 2,5% sur 20 ans) | Accession: Prix d'achat maximal (apport 10%) | Accession: Montant de l'apport à titre indicatif (10%) | Capacité d'achat d'un bien immobilier moyen | Capacité d'achat d'un appartement | Capacité d'achat d'une maison |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 10ème décile | 68 928,00 € | -- | -- | ∞ | -- | | | |
| 9ème décile | 54 312,00 € | 68 928,00 € | 354 594,83 € | 393 994,25 € | 39 399,43 € | | | |
| 8ème décile | 45 576,00 € | 54 312,00 € | 279 403,93 € | 310 448,81 € | 31 044,88 € | | | |
| 7ème décile | 37 728,00 € | 45 576,00 € | 234 462,25 € | 260 513,61 € | 26 051,36 € | | | |
| 6ème décile | 31 296,00 € | 37 728,00 € | 194 088,81 € | 215 654,24 € | 21 565,42 € | | | |
| 5ème décile | 24 432,00 € | 31 296,00 € | 160 999,88 € | 178 888,76 € | 17 888,88 € | | | |
| 4ème décile | 19 200,00 € | 24 432,00 € | 125 688,56 € | 139 653,95 € | 13 965,40 € | | | |
| 3ème décile | 14 040,00 € | 19 200,00 € | 98 772,93 € | 109 747,70 € | 10 974,77 € | | | |
| 2ème décile | 6 792,00 € | 14 040,00 € | 72 227,71 € | 80 253,01 € | 8 025,30 € | | | |
| 1er décile | 0,00 € | 6 792,00 € | 34 940,92 € | 38 823,25 € | 3 882,32 € | | | |

***Hypothèses :***
- *La taille de logements utilisés sont celles issues de la DVF+, tout comme les prix au m².*
- *Avec un emprunt sur 20 ans à 2,5 % et un apport de 10 %.*

# Zoom sur Beauvais : un parc relativement accessible

## Mais le locatif privé peu abordable pour les petits ménages

A l'échelle de Beauvais, les couples sans enfant ou avec un enfant rencontrent peu de difficultés à accéder à la propriété. Parmi les couples sans enfant, seuls ceux appartenant au 1er décile ne peuvent pas accéder à la propriété. De même, parmi les couples avec un enfant, seuls ceux appartenant au 1er et au 2ème décile ne peuvent pas accéder à la propriété. Seulement la moitié des couples avec un enfant peut se loger dans le locatif privé.

Les familles monoparentales et les personnes seules rencontrent plus de difficultés puisqu'une personne seule ne peut acheter un appartement que si elle gagne plus de 14 120 € par an. Afin d'accéder à la propriété, une famille monoparentale doit gagner plus de 20 215 € par an. Seule la moitié de ces ménages peut se loger dans le locatif privé.

**Deux tiers des familles peuvent acheter un appartement, mais seulement la moitié peuvent avoir accès au parc locatif.**

Couple avec un enfant

| | Revenus déciles | | | Location | Accession | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Revenu annuel | | Taux d'effort 33% | Loyer moyen libre | Capacité d'emprunt du ménage (simulation d'un taux de 2,5% sur 20 ans) | Prix d'achat maximal (apport 10%) | Montant de l'apport à titre indicatif (10%) | Capacité d'achat d'un bien immobilier moyen | Capacité d'achat d'un appartement | Capacité d'achat d'une maison |
| | Compris entre | et | | | | | | | | |
| 10ème décile | 65 430,00 € | ∞ | ∞ | | ∞ | ∞ | ∞ | | | |
| 9ème décile | 51 930,00 € | 65 430,00 € | 1 799,33 € | | 336 599,63 € | 373 999,59 € | 37 399,96 € | | | |
| 8ème décile | 44 442,00 € | 51 930,00 € | 1 428,08 € | | 267 149,92 € | 296 833,24 € | 29 683,32 € | | | |
| 7ème décile | 37 854,00 € | 44 442,00 € | 1 222,16 € | | 228 628,47 € | 254 031,64 € | 25 403,16 € | | | |
| 6ème décile | 32 760,00 € | 37 854,00 € | 1 040,99 € | | 194 737,01 € | 216 374,45 € | 21 637,45 € | | | |
| 5ème décile | 27 162,00 € | 32 760,00 € | 900,90 € | | 168 531,32 € | 187 257,02 € | 18 725,70 € | | | |
| 4ème décile | 20 844,00 € | 27 162,00 € | 746,96 € | | 139 732,83 € | 155 258,70 € | 15 525,87 € | | | |
| 3ème décile | 15 138,00 € | 20 844,00 € | 573,21 € | | 107 230,36 € | 119 144,85 € | 11 914,48 € | | | |
| 2ème décile | 5 706,00 € | 15 138,00 € | 416,30 € | | 77 876,28 € | 86 529,20 € | 8 652,92 € | | | |
| 1er décile | 0,00 € | 5 706,00 € | 156,92 € | | 29 354,08 € | 32 615,65 € | 3 261,56 € | | | |

Famille monoparentale

| | Revenus déciles | | | Location | Accession | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Revenu annuel | | Taux d'effort 33% | Loyer moyen libre | Capacité d'emprunt du ménage (simulation d'un taux de 2,5% sur 20 ans) | Prix d'achat maximal (apport 10%) | Montant de l'apport à titre indicatif (10%) | Capacité d'achat d'un bien immobilier moyen | Capacité d'achat d'un appartement | Capacité d'achat d'une maison |
| | Compris entre | et | | | | | | | | |
| 10ème décile | 52 897,00 € | ∞ | ∞ | | ∞ | ∞ | ∞ | | | |
| 9ème décile | 42 029,00 € | 52 897,00 € | 1 454,67 € | | 272 124,57 € | 302 360,64 € | 30 236,06 € | | | |
| 8ème décile | 36 517,00 € | 42 029,00 € | 1 155,80 € | | 216 214,98 € | 240 238,86 € | 24 023,89 € | | | |
| 7ème décile | 32 006,00 € | 36 517,00 € | 1 004,22 € | | 187 858,91 € | 208 732,13 € | 20 873,21 € | | | |
| 6ème décile | 28 249,00 € | 32 006,00 € | 880,17 € | | 164 652,42 € | 182 947,13 € | 18 294,71 € | | | |
| 5ème décile | 24 310,00 € | 28 249,00 € | 776,85 € | | 145 324,82 € | 161 472,02 € | 16 147,20 € | | | |
| 4ème décile | 20 215,00 € | 24 310,00 € | 668,53 € | | 125 060,94 € | 138 956,60 € | 13 895,66 € | | | |
| 3ème décile | 15 587,00 € | 20 215,00 € | 555,91 € | | 103 994,52 € | 115 549,47 € | 11 554,95 € | | | |
| 2ème décile | 8 593,00 € | 15 587,00 € | 428,64 € | | 80 186,13 € | 89 095,70 € | 8 909,57 € | | | |
| 1er décile | 0,00 € | 8 593,00 € | 236,31 € | | 44 206,03 € | 49 117,81 € | 4 911,78 € | | | |

***Hypothèses :***
- *La taille de logements utilisés sont celles issues de la DVF+, tout comme les prix au m².*
- *Avec un emprunt sur 20 ans à 2,5 % et un apport de 10 %.*

# Zoom sur Beauvais : un parc relativement accessible

## Le locatif privé peu abordable pour les grands ménages

A l'échelle de Beauvais, les couples avec trois enfants rencontrent des difficultés à accéder à la propriété. De la même manière, le locatif privé n'est accessible que pour le 10ème décile de ces ménages. Seuls les ménages gagnant plus de 35 016 € par an peuvent accéder aux grandes typologies telles que les maisons.

Afin de rééquilibrer son peuplement, la ville de Beauvais souhaite capter les hauts pouvoirs d'achat.

**Seulement un tiers des grandes familles peuvent accéder à la propriété**

***Hypothèses :***
- *La taille de logements utilisés sont celles issues de la DVF+, tout comme les prix au m².*
- *Avec un emprunt sur 20 ans à 2,5 % et un apport de 10 %.*

Couple avec trois enfants

| | Revenus déciles | | | Location | Accession | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Revenu annuel | | | | Capacité d'emprunt du ménage (simulation d'un taux de 2,5% sur 20 ans) | Prix d'achat maximal (apport 10%) | Montant de l'apport à titre indicatif (10%) | Capacité d'achat d'un bien immobilier moyen | Capacité d'achat d'un appartement | Capacité d'achat d'une maison |
| | Compris entre | et | Taux d'effort 33% | Loyer moyen libre | | | | | | |
| 10ème décile | 61 008,00 € | ∞ | ∞ | | ∞ | ∞ | ∞ | | | |
| 9ème décile | 44 688,00 € | 61 008,00 € | 1 677,72 € | | 313 850,99 € | 348 723,32 € | 34 872,33 € | | | |
| 8ème décile | 35 016,00 € | 44 688,00 € | 1 228,92 € | | 229 894,00 € | 255 437,78 € | 25 543,78 € | | | |
| 7ème décile | 27 936,00 € | 35 016,00 € | 962,94 € | | 180 137,14 € | 200 152,37 € | 20 015,24 € | | | |
| 6ème décile | 22 608,00 € | 27 936,00 € | 768,24 € | | 143 714,62 € | 159 682,91 € | 15 968,29 € | | | |
| 5ème décile | 18 312,00 € | 22 608,00 € | 621,72 € | | 116 305,13 € | 129 227,92 € | 12 922,79 € | | | |
| 4ème décile | 14 352,00 € | 18 312,00 € | 503,58 € | | 94 204,68 € | 104 671,87 € | 10 467,19 € | | | |
| 3ème décile | 9 696,00 € | 14 352,00 € | 394,68 € | | 73 832,77 € | 82 036,41 € | 8 203,64 € | | | |
| 2ème décile | 2 616,00 € | 9 696,00 € | 266,64 € | | 49 880,33 € | 55 422,59 € | 5 542,26 € | | | |
| 1er décile | 0,00 € | 2 616,00 € | 71,94 € | | 13 457,81 € | 14 953,12 € | 1 495,31 € | | | |

## Zoom sur le Bail Réel Solidaire :

Zoom

- D'après une étude mandatée par l'EPFLO auprès d'Espacité, en considérant une redevance de 0,53 €/m² et un prix de vente en BRS de 2 783,5 €/m², et en respectant les plafonds PSLA (Prêt Social Location-Accession) propres à la métropole (hors Ile de France), seuls les couples sans enfants appartenant au 5ème décile (gagnant entre 28 050 € et 32 595 €/an) peuvent accéder au BRS.

# Une opération d'envergure : la ZAC Vallée du Thérain

Zoom

## Un écoquartier sur d'anciennes friches industrielles en cœur d'agglomération

Il s'agit d'un projet de renouvellement urbain de près de 38 hectares sur Beauvais. La localisation du projet au cœur de la ville centre, sa bonne accessibilité, sa proximité avec le futur pôle d'échanges multimodal ainsi que les caractéristiques physiques en bordure de rivière seront exploitées et valorisées au mieux par une opération d'aménagement basée sur la qualité du cadre de vie, sur la cohabitation avec la nature (préservation de larges espaces de verdure) et sur les aménités paysagères liées à la trame verte et bleue de cette section urbaine de la vallée du Thérain.

Il s'agit d'une opération axée prioritairement sur l'habitat (près de 450 logements) qui permettra de répondre à la demande en matière de logements diversifiés, en cohérence avec les attendus du Programme Local de l'Habitat.

Les livraisons de logements sur plusieurs années permettront un lissage dans le temps des besoins liés à l'arrivée d'une population nouvelle. De fait, il n'est pas planifié d'équipements publics de superstructure (école, gymnase, etc.) compte-tenu de ceux déjà présents à proximité (ceux du centre-ville et du quartier de Voisinlieu) qui absorberont les besoins et seront aussi confortés par cette opération. De petits commerces pourront étoffer les services à la population.

### Quelques dates :

- En 2015 : Désignation de la Société d'Aménagement de l'Oise comme aménageur ;
- En décembre 2019 : Approbation de la création de la ZAC et de son dossier de réalisation par la CA du Beauvaisis ;
- En février 2021 : Obtention du label « écoquartier en chantier » suite à la réalisation des premiers travaux liés à la reconversion d'une peupleraie en espace semi naturel en bordure de rivière ;
- En 2023 : Arrêté de déclaration d'utilité publique.

# En synthèse : les chiffres-clés des dynamiques du marché local

**926 transactions par an** (en moyenne entre 2014 et 2021)
**+ 28 % entre 2014 et 2021**

**268 logements commencés par an (en moyenne entre 2016 et 2020)**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **73 % de maisons** | **27 % d'appartements** | **73 % de maisons** | **27 % d'appartements** |
| **175 049 € en moyenne** | **102 669 € en moyenne** | **25 % de logements sociaux** | **41 % de la production à Beauvais** |

**CAB :**
2/3 des familles monoparentales, personnes seules et couples peuvent accéder à la propriété
1/2 des familles nombreuses peuvent accéder à la propriété

**Beauvais :**
1/2 des familles nombreuses peuvent accéder à la propriété
1/2 des habitants (hors familles nombreuses) peuvent accéder au locatif privé

**2,6 nouveaux logements pour 1 000 habitants** (en moyenne entre 2016 et 2020)

# Synthèse : les dynamiques du marché local

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Un marché attractif (notamment au Sud du territoire).<br>- La CA du Beauvaisis construit une part de logements sociaux importante et répond ainsi aux obligations de la loi SRU. | - La construction de logements est non homogène entre 2016 et 2020 temps et reste concentrée à 41 % à Beauvais.<br>- Les secteurs ayant construits le plus de logements ne sont pas forcément ceux qui ont connu la plus forte croissance démographique. |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - La tension sur les marchés immobiliers souligne l'attractivité du territoire, notamment au regard de l'arrivée récente de nouveaux types de ménages.<br>- Une grande part des ménages a la capacité d'accéder à la propriété. | - L'augmentation des prix de l'immobilier pose quelques difficultés aux ménages issus du territoire.<br>- Les maires rencontrés posent la question du développement de leurs opérations d'habitat face aux nouvelles obligations légales liées au ZAN. |
| **Enjeux** | |
| - Permettre aux jeunes du territoire d'accéder à la propriété en limitant l'augmentation des prix de l'immobilier.<br>- Développer une offre de logements collectifs attractive afin de répondre aux objectifs de réduction de l'extension urbaine tout en prenant en compte les besoins des ménages.<br>- Développer l'offre de petites typologies pour accueillir les jeunes ménages en début de parcours résidentiel. | |

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

# *III-3* Analyse des marchés fonciers, de l'offre foncière publique ou privée, au vu de leurs disponibilités et utilisations potentielles, et de leur capacité d'accueillir du logement

espacité

# Analyse de l'offre foncière bâtie publique ou privée

## A COMPLETER

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

# III-4 Analyse de l'offre de logements et d'hébergement

espacité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-4-1 Caractéristiques du parc de logements : un territoire habité et attractif

espacité

# Une répartition hétérogène de l'offre de logements sur le territoire

## Plus de la moitié des logements de la CAB concentrée sur la commune de Beauvais

Selon l'Insee, en 2018, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis possède un parc de 49 407 logements, représentant 13 % de l'offre de logements à l'échelle du département (376 185 logements).

Au niveau communal, Beauvais concentre 56 % de l'offre de logements de la Communauté d'Agglomération, avec 28 449 logements. Elle est immédiatement suivie par les communes de Bresles (1 895 logements), de Crèvecœur-le-Grand (1 627 logements), d'Auneuil (1 304 logements) et de Hermes (1 100 logements) qui possèdent chacune un parc de plus de 1 000 logements.

**49 407 logements**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

**56 % des logements se situent sur la commune de Beauvais**
24 449 logements à Beauvais en 2018 (Insee)

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la densité moyenne est de 92 logements par km². Il est toutefois constaté des disparités entre Beauvais et les autres communes du territoire. En effet, Beauvais se distingue très nettement par une densité moyenne de 854 logements par km².

A l'inverse, les communes à l'Est de la CA présentent une densité moyenne comprise en 0 et 50 logements par km² (Auneuil : 48 log/km², Auteuil : 21 log/km², Berneuil en Bray : 24 log/km², Frocourt : 32 log/km², Saint-Léger-en-Bray : 34 log/km², Fouquenies : 32 log/km², Milly-sur-Thérain : 48 log/km², Le Mont-Saint-Adrien : 37 log/km², Pierrefitte-en-Beauvaisis : 29 log/km², Saint-Germain-la-Poterie : 36 log/km², Savignies : 42 log/km², Troissereux : 40 log/km²).

**Répartition des logements en 2018**

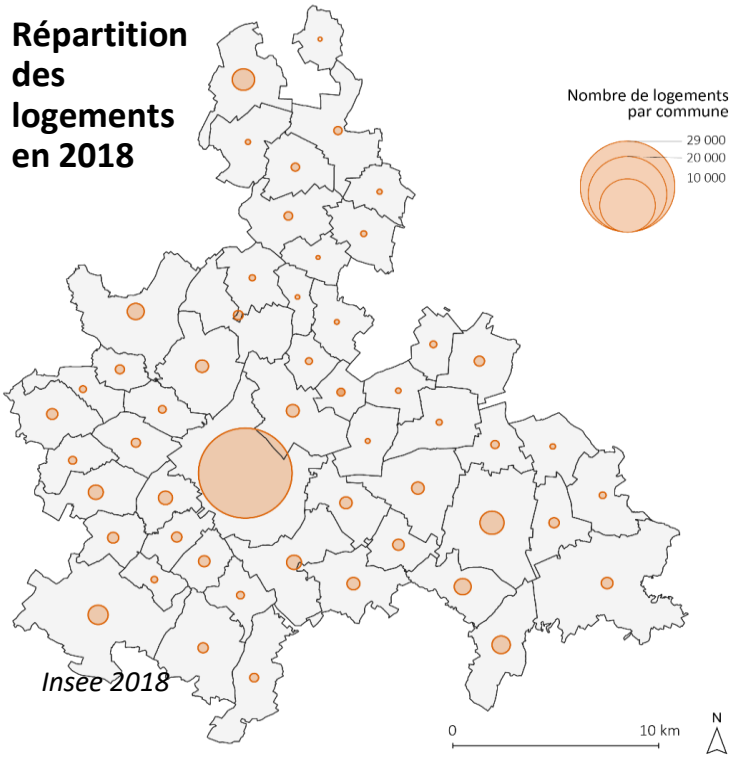


*Insee 2018*

92 logements / km²
en moyenne sur le territoire de la CA du Beauvaisis

# Un parc de logements habité et croissant

## Un parc de logements en légère croissance

Entre 2013 et 2018, le parc de logements de la CAB a augmenté de 5,2 %, ce qui représente une croissance légèrement plus élevée qu'à l'échelle départementale (+4,6 %).

Les communes situées en périphérie de Beauvais (Therdonne, Laversines, et Bonlier) et au sein du secteur de Thérain-Avelon (Saint-Germain-la-Poterie, Savignies, Goincourt, Milly-sur-Thérain) enregistrent la plus forte croissance, atteignant jusqu'à 22%.

Alors que les communes de Litz, Saint-Léger-en-Bray et Maisoncelle-Saint-Pierre enregistrent une évolution négative ou stable de leur parc de logements (de -2% sur Litz, - 4% sur Saint-Léger-en-Bray et 0% sur Maisoncelle-Saint-Pierre).

La production de logements importante dans certaines communes semble corrélée avec un solde migratoire positif.

**Evolution du parc de logements par commune entre 2013 et 2018**

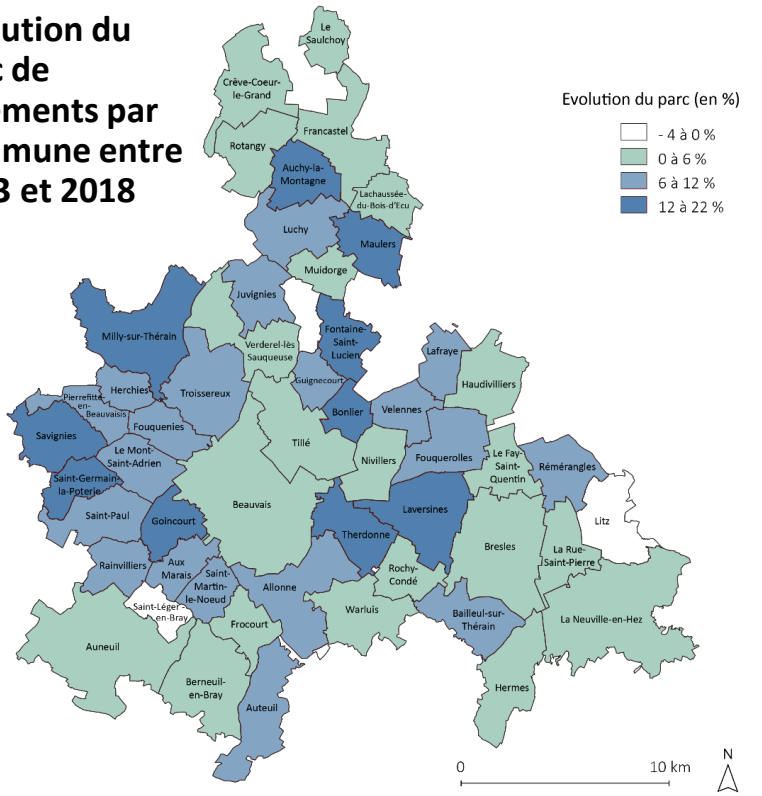


*Insee 2013-2018*

Entre 2013 et 2018, une évolution du parc de l'ordre de
**+ 5 %**
au sein de la CA du Beauvaisis

# Un parc de logements habité et croissant

## Une majorité de résidences principales sur le territoire

En 2018, les logements occupés à titre de résidence principale représentent 89,8 % du parc de la CA du Beauvaisis, contre 90,4 % à l'échelle départementale.

Les résidences secondaires ne représentent que 1,6 % du parc de l'agglomération et les logements vacants 8,6 %. Cette composition du parc de logements est représentative d'un territoire habité au quotidien par ses résidents.

A l'échelle des secteurs du PLUi, la part de résidences principales est relativement homogène, oscillant entre 89,8% sur le Plateau Picard Nord et 92,1% sur le Plateau Picard Sud. En revanche, la part de résidences secondaires est nettement plus importante dans le secteur du Plateau Picard Nord (4,1 %) et la part de logements vacants dans le secteur du Cœur d'agglo (9,9%).

**Répartition de l'offre de logements en 2018**

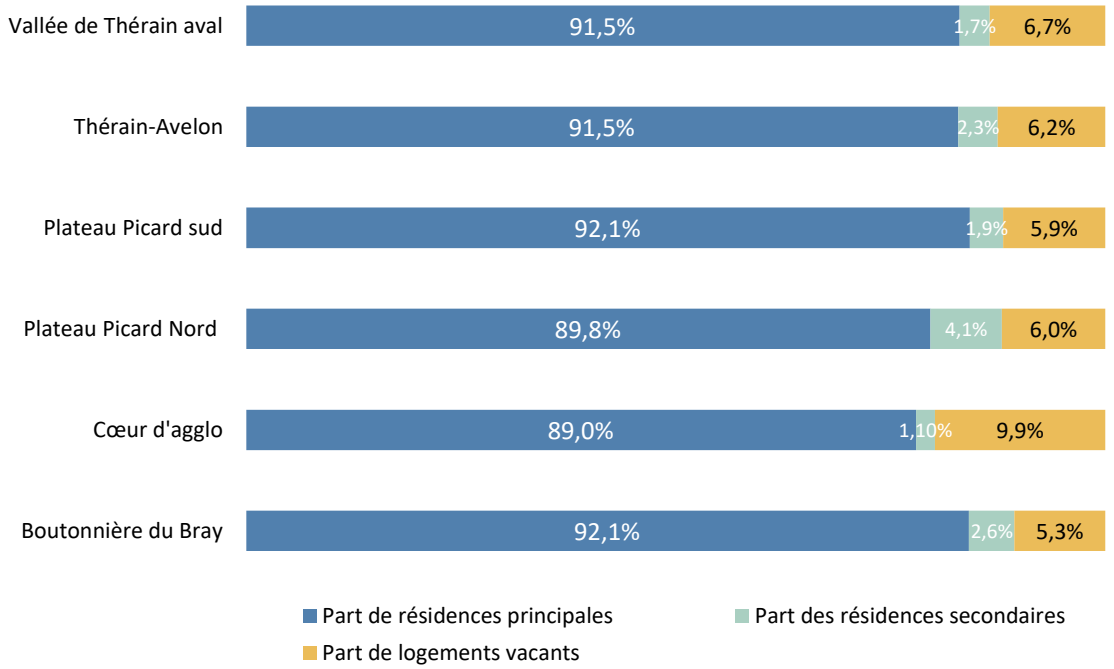


*Insee 2013-2018*

**90 % de résidences principales**
Au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

# Une surreprésentation des propriétaires sur le territoire

## Des ménages propriétaires inégalement répartis sur le territoire

La part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018 est de 51 %. Elle est inférieure à la moyenne départementale (61 %) et à la moyenne régionale (58 %).

Le secteur de Beauvais (Cœur de l'agglo) se distingue des autres secteurs de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au regard du statut d'occupation des résidences principales. Seulement 36 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires.

Au sein des autres secteurs de la CAB, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale varie de 67 % (Secteur de Vallée de Thérain aval) à 82 % (Secteur du Plateau Picard Nord).

Cette tendance risque de s'accentuer au regard du profil des nouveaux arrivants sur le territoire.

**Statut d'occupation des résidences principales par secteur**

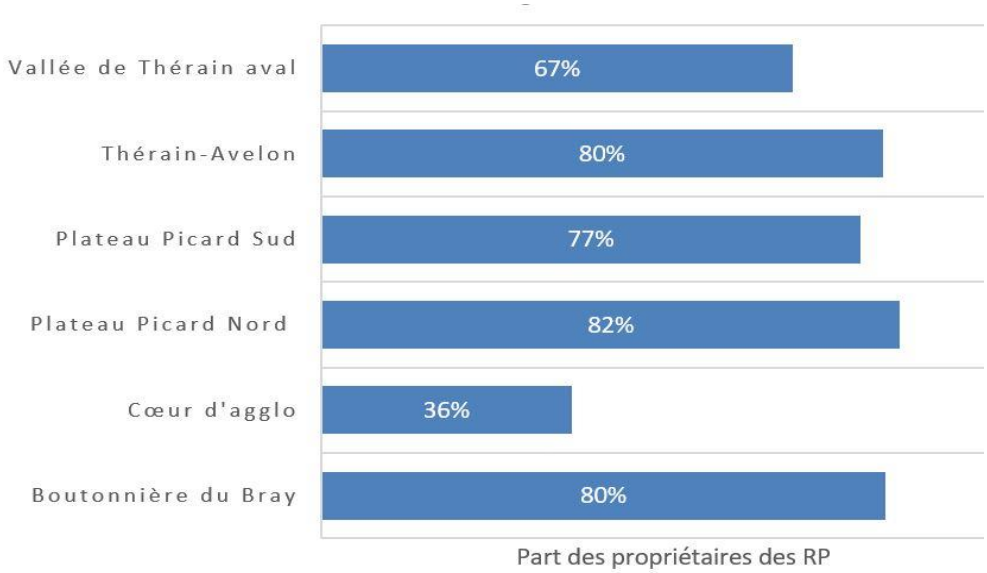


*Insee 2013-2018*

**51 % de résidences principales sont occupées par leurs propriétaires**
Au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

# Une faible offre en logements collectifs sur le territoire

## Une offre en logements collectifs concentrée sur la commune de Beauvais

Le logement collectif est sous-représenté au sein de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ; il ne représente que 9 % du parc de logements en 2018.

L'offre de logements collectifs est fortement marquée par des disparités entre la commune de Beauvais et le reste des communes de la communauté d'agglomération. A Beauvais, la part de logements collectifs représente 66 %, supérieure de 57 points de la moyenne du Beauvaisis.

La production de logements individuels est légèrement inférieure à la production de logements collectifs. Entre 2013 et 2018, on dénombre une augmentation de 1 266 maisons contre 1324 logements collectifs.

**Répartition des logements collectifs sur le territoire**

*Insee 2018*

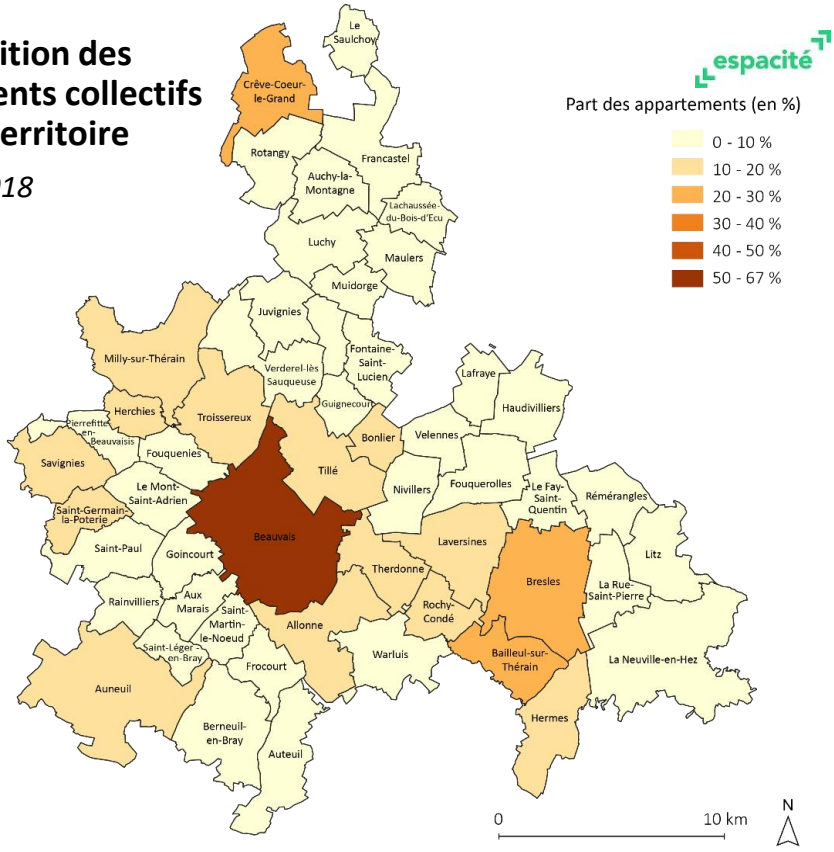


**42,3 % de logements collectifs**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

# La part de logements collectifs relativement constante entre 2013 et 2018

## Une évolution homogène du parc de logements collectifs depuis 2013

Entre 2013 et 2018, l'évolution de la nature des logements n'est pas significative. On compte une augmentation de 2 % de logements collectifs sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Cette évolution concerne tous les secteurs du Beauvaisis de manière homogène. Chaque secteur enregistre une hausse de un à deux points entre 2013 et 2018.

L'arrivée de nouveaux locataires sur le territoire risque donc d'amplifier la tension sur le parc social de la CA du Beauvaisis.

**+ 2 % de logements collectifs entre 2013 et 2018**
au sein de la CA du Beauvaisis

**Répartition des logements collectifs sur le territoire**

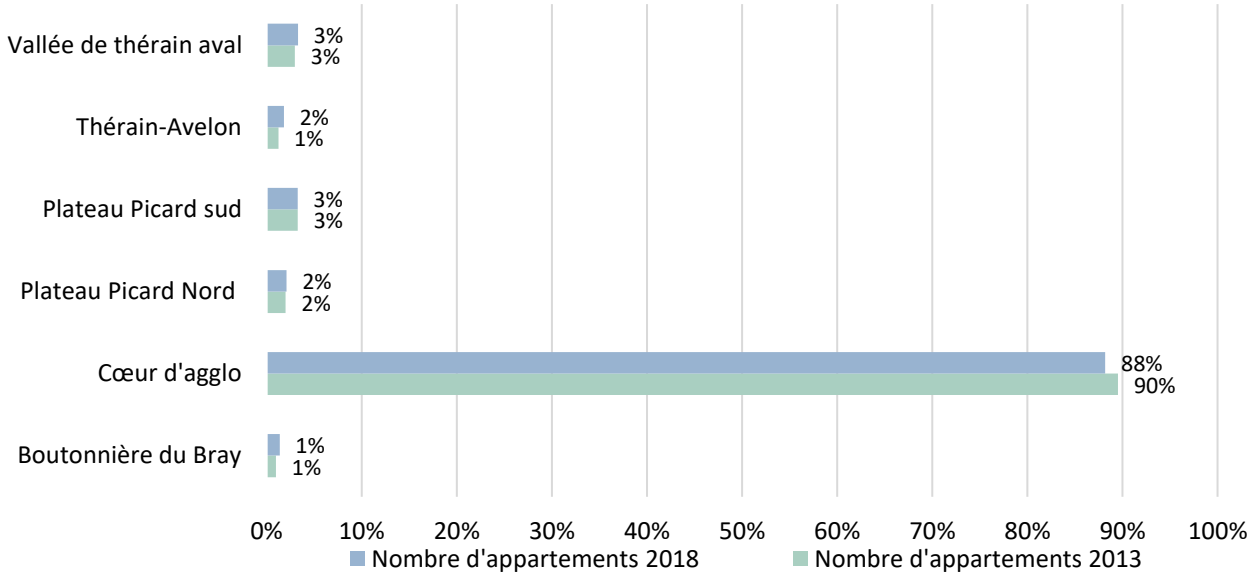


*Insee 2018*

# La majorité des résidents habite un logement individuel

Sur le territoire du Beauvaisis, les résidences principales sont à 57 % des logements individuels et à 42 % des logements collectifs.

Cette répartition est légèrement différente de celle à l'échelle départementale (66 % de résidences principales sont des logements individuels et 33 % de résidences principales sont des logements collectifs), du fait du poids du cœur d'agglo, comprenant une part plus importante de logements collectifs (65 %).

Cette répartition est en effet très contrastée selon les espaces de vie de l'agglomération du Beauvaisis. La part de résidences principales en collectif est toujours supérieure à la part de résidences principales en individuel, mis à part le Cœur d'agglo.

**57 % des résidences principales sont des logements individuels**
au sein de la CA du Beauvaisis

**Répartition des résidences principales**

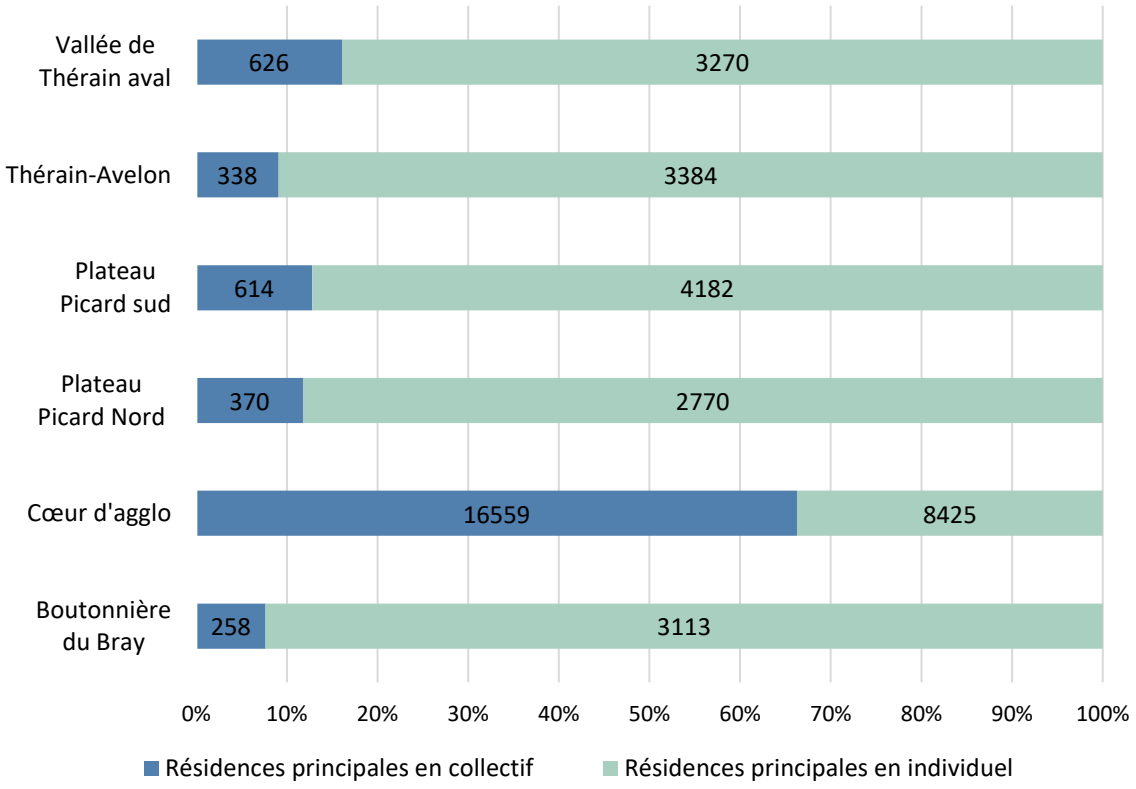


*Insee 2018*

# Un parc majoritaire de grands logements

En 2018, selon l'Insee, le parc de résidences principales de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est constitué à plus de 34,5 % de logements d'au moins 5 pièces et à plus de 25 % de logements avec 4 pièces, soit plus de la moitié des résidences principales sont de grands logements.

A l'inverse, la part de petits logements (1 et 2 pièces) ne représente que respectivement 12,4 % du parc total. Etant donnée la taille moyenne des ménages de la CA du Beauvaisis (2,24 personnes par ménage), l'offre de logements apparait inadaptée aux besoins locaux des ménages. Les T3 correspondent à 12 % du parc de logements et peuvent constituer une solution pour les petits ménages.

Aussi, la répartition des logements selon leur taille est contrastée entre le Cœur de l'agglo et le reste des secteurs. L'offre de petits logements est concentrée sur Beauvais (8 % de T1, 17% de T2, 26 % de T3 à Beauvais).

**34,5 % des logements disposent d'au moins 5 pièces**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

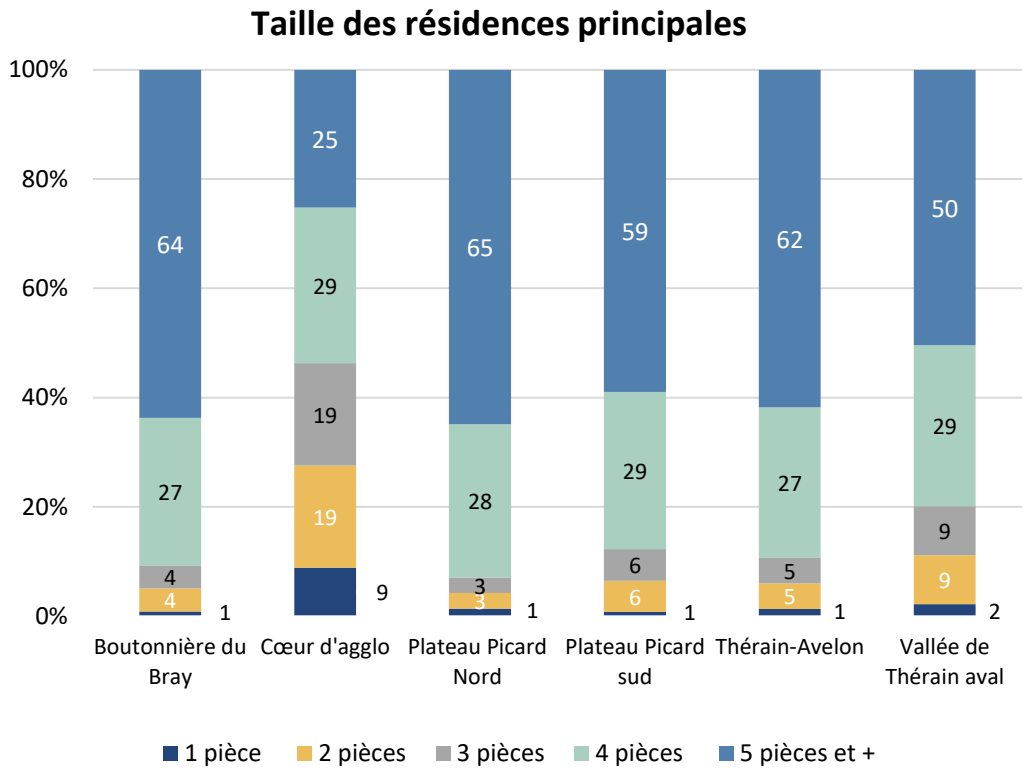


*Insee 2018*

# Un parc de logements majoritairement construit après 1970

## Un nombre important de logements anciens sur Beauvais comparé au reste du territoire

Le parc de logements de l'agglomération du Beauvaisis est constitué d'une part de 30 % de logements construits entre 1971 et 1990 et de de 19 % de logements construits avant 1945, alors que les logements construits après 2005 ne représentent que 24,3 % du parc total.

La répartition des logements selon leur ancienneté est relativement homogène sur le territoire de la CA du Beauvaisis. Le secteur du Cœur d'agglo dispose d'un parc de logements sensiblement plus ancien, marqué par une part importante de logements construits entre 1946 et 1970 (32 % alors que la moyenne à l'échelle de l'agglomération est de 29,5%).

La précarité des habitants de la CAB pose la question de la capacité d'entretien de ses logements vieillissants. Il s'agira de porter les actions en direction de la rénovation thermique et de l'adaptation.

**24 % de logements construits après 2005**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

**Ancienneté des logements**

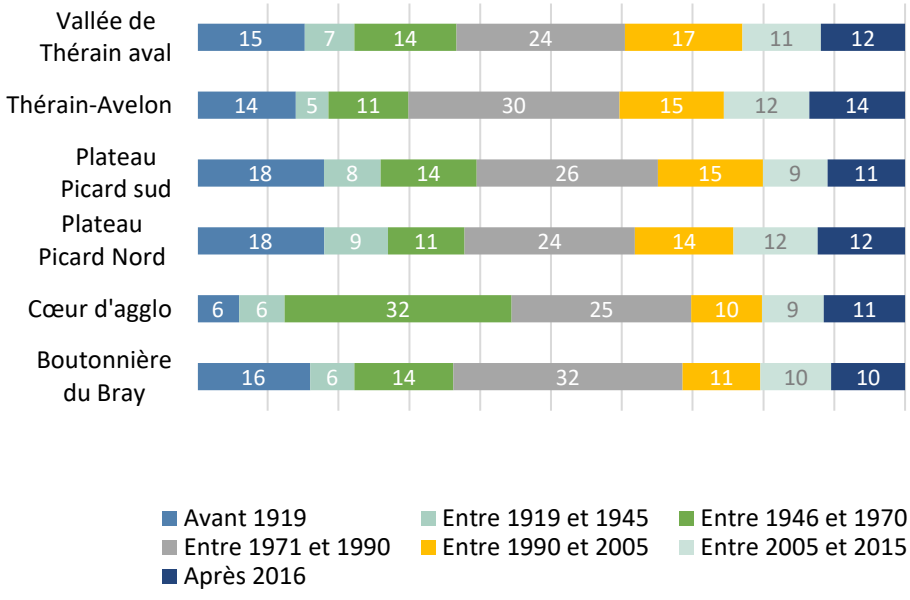


*Insee 2018*

# Des performances énergétiques globalement moyennes

Sur les 3 070 logements privés disposant d'un diagnostic énergétique au sein de la CAB, soit 8,2 % du parc privé, plus de la moitié des mutations immobilières entre 2013 et 2020 est classé D ou E, traduisant des performances énergétiques moyennement efficace de ces logements.

Les trois meilleures catégories du diagnostic représentent un quart de ces mutations, les logements très performants (classe A et B) moins de 15 % des mutations. Aussi, une part relativement importante des logements de classe N (dont le propriétaire n'a pas indiqué la classe énergétique) pourraient également avoir des performances énergétiques moyennes, faibles ou mauvaises.

Les disparités géographiques sont assez faibles, mais on remarque que le parc de Beauvais est légèrement plus performant que dans les autres communes de l'EPCI. Les classes A, B, C et D y représentent 55 % du parc de logements, contre 45% en moyenne ailleurs dans la CAB.

**Part de logements par classes énergétique**

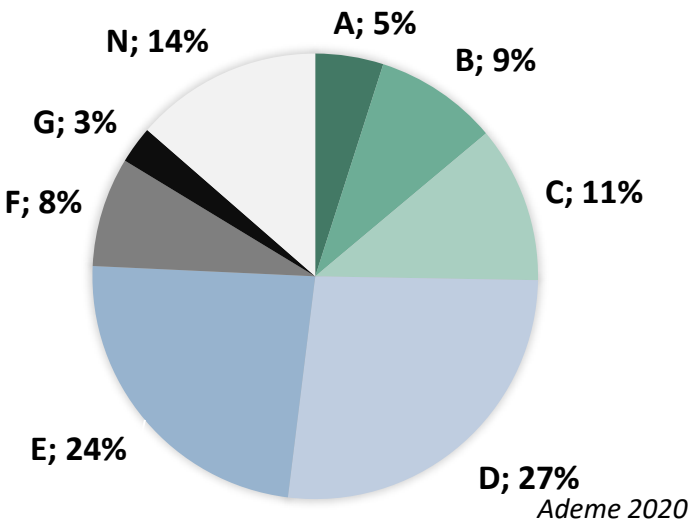


*Ademe 2020*

32 % des logements sont en classe énergétique E ou F (désormais considérés comme « passoire thermiques » par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021)

**Signification de la classe énergétique**
**(**Consommation en kWh/m²/an)

- **Classe A** : excellente performance énergétique (consommation inférieure à 50)
- **Classe B** : très bonne performance énergétique (consommation entre 51 et 90)
- **Classe C** : bonne performance énergétique (consommation entre 91 et 150 )
- **Classe D** : bonne performance énergétique (consommation entre 151 et 230)
- **Classe E** : performance énergétique moyenne (consommation entre 231 et 330 )
- **Classe F** : performance énergétique faible (consommation entre 331 et 450 )
- **Classe G** : mauvaise performance énergétique (consommation supérieure à 450 )
- **Classe N** : non indiqué

A titre d'information, les DPE non communiqués sont souvent des passoires thermiques. Le vendeur ne souhaitant pas faire état de la consommation énergétique du logement

# Une consommation énergétique des logements corrélée à leur ancienneté

Parmi les logements en transaction entre 2013 et 2019, la consommation moyenne des logements s'élèvent à 187khw/m². Cette consommation moyenne équivaut à une classe énergétique D, attestant d'une « bonne performance énergétique » dans le parc.

Ces chiffres prennent en compte uniquement les logements en transaction. On constate que les performances énergétiques parmi ces logements sont très hétérogènes. Les périodes de construction des logements en mutation sont clairement corrélés avec les performances en consommation d'énergie. Cela est également visible pour les logements construits depuis 2013.

En effet, les logements en mutation construits avant 1945 consommaient en moyenne 280kwh/m² et seulement 192 pour les logements construits après 2005. On voit que cette diminution continue après cette date, passant de 115 à 51 de 2013 à 2020.

**Consommation moyenne d'énergie par an des logements en mutation selon la période de construction (en kWh/m²)**

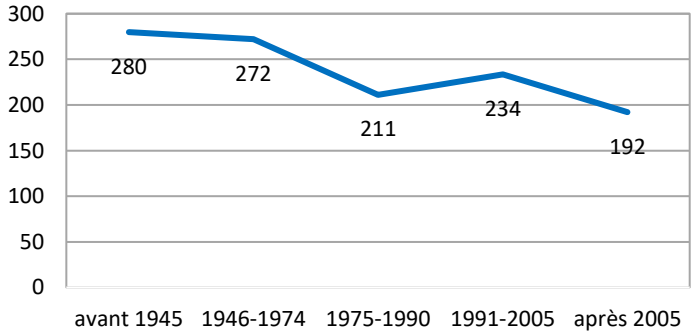


**Zoom après 2013: consommation moyenne d'énergie par an des logements en mutation selon l'année de construction (en kWh/m²)**

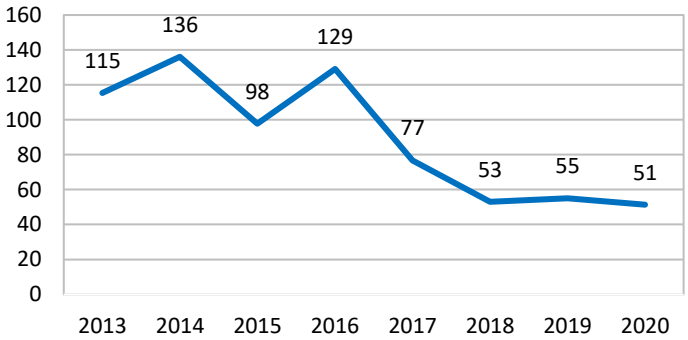


*Ademe 2020*

187 khw/m² de consommation annuelle moyenne parmi les logements en mutation

# Un parc ancien présentant un fort taux de passoires thermiques

Sur les 3 070 logements étudiés, nous constatons que la consommation énergétique d'un logement est fortement corrélée à la période de sa construction. Les logements anciens sont moins performants que les plus récents puisqu'ils n'étaient soumis à aucune normes thermiques des bâtiments, apparues dans les années 1970.

Les classes A, B et C représentent moins de 20 % du parc de logements construits avant 2005.

La proportion de classes E et G, celles regroupant ce que l'on appelle communément les passoires thermiques, est décroissante, passant de près de 19 % pour les logements de 1946 à 1974 à moins de 2 % pour ceux construits après 2005. En effet, plus de la moitié des logements construits après 2005 ont une classe d'énergie A ou B. Pour rappel, 38% des logements ont été construits avant 1970.

La classe N, traduisant une information non communiquée par les propriétaires, représente 60 % des logements construits avant 1945, sa part va décroissante plus le logement est récent.

**Part de logements par classes énergétiques par période de construction**

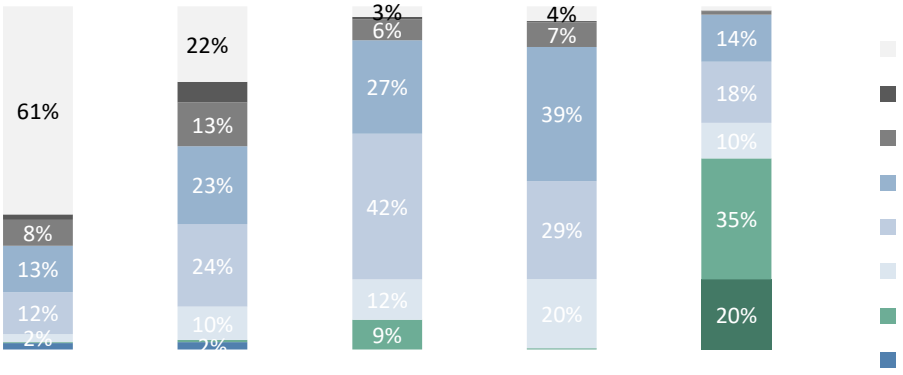


*Ademe 2020*

**Période de construction des logements classés G**

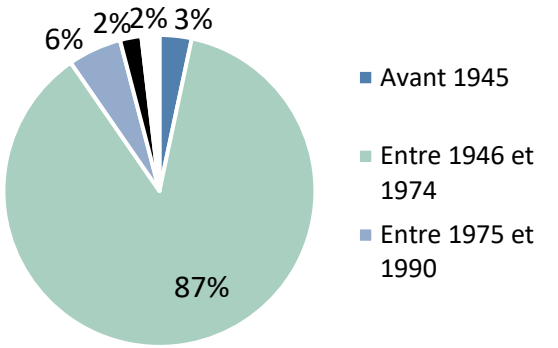


*Ademe 2020*

Parmi la classe G, 87 % de construction entre 1946 et 1990

# Une mobilité résidentielle des ménages homogène sur le territoire

Sur le territoire de la CA du Beauvaisis, 12 % des ménages occupent leur logement depuis moins de 2 ans et 22 % des ménages ont emménagé deux à quatre années auparavant. A contrario, 19 % des ménages vivent dans le même logement depuis plus de 30 ans.

Ces données sont représentatives d'une forte mobilité résidentielle des ménages et d'un fort dynamisme du territoire.

Par ailleurs, la répartition des ménages selon le degré d'ancienneté d'emménagement est relativement homogène d'un secteur à l'autre. Le Cœur d'Agglo se distingue cependant légèrement par une part d'emménagement sous deux ans supérieure à celle des autres secteurs.

**Ancienneté d'aménagement des ménages en 2018 par secteur**

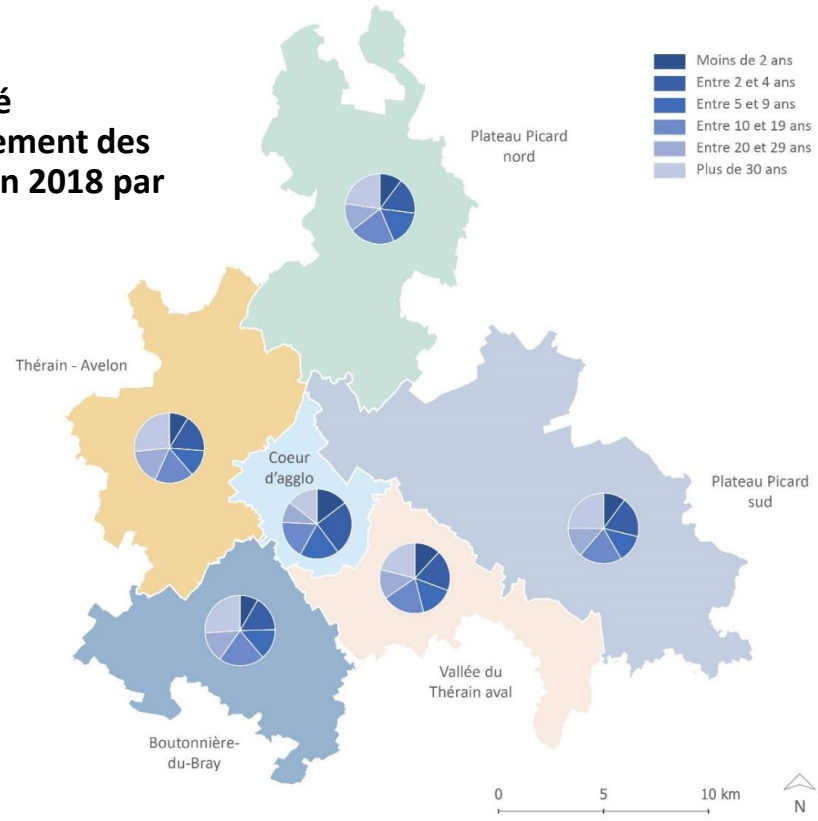


*Insee 2018*

**19 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 30 ans**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

# Des mobilités de proximité et un solde migratoire à l'équilibre

Selon l'INSEE, le solde migratoire global augmente d'environ 220 nouveaux habitants par an dans la communauté d'agglomération. L'arrondissement ouest de l'Oise, polarisé par l'agglomération de Beauvais est à la fois le plus peuplé et le plus dynamique du département. Le taux d'évolution annuel moyen de sa population de 2013 à 2018 s'élevait à 0,4 % contre 0,3 % pour l'arrondissement de Senlis (sud-ouest de l'Oise).

Au regard des 103 191 habitants de l'EPCI, la situation démographique est presque à l'équilibre (à hauteur de 5 000 entrées/sorties de la communauté d'agglomération par an).

Les mobilités résidentielles au sein de l'intercommunalité sont assez importantes : en un an, 7 000 individus ont changé de lieu de résidence, près de 4 800 d'entre eux ont changé de logement et d'adresse en restant dans la même commune.

**19 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 30 ans**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

La ville de Beauvais, constituant un pôle de mobilité important, présente le solde migratoire le plus déficitaire de la CAB avec une perte de près de 300 habitants en 2018 (7 560 entrées et 7 853 départs).

On constate que les arrivées sont plus nombreuses dans la partie sud de l'EPCI. Ces statistiques confirment bien les perceptions des élus qui mentionnent des arrivées de Franciliens dans la partie sud du territoire durant les dernières années. A noter également un solde migratoire excédentaire à Crèvecœur-le-Grand et Milly-sur-Thérain, pôles secondaires du territoire gagnant en attractivité.

**4 800 emménagements en provenance de la même commune en 2018**
Plus de 7 000 à l'échelle de la CAB en 2018

# Des mobilités reliant les territoires voisins et la région parisienne

La région Haut de France à laquelle appartient l'Oise est celle qui compte le plus grand nombre de flux de population avec le Beauvaisis.

Les échanges sont également nombreux avec la région Ile de France. Les statistiques de l'INSEE établissent 527 mobilités sortantes vers la région IDF contre 620 entrantes, soit une solde excédentaire avec la région francilienne.

On note également un transfert de population notable vers la Normandie, en revanche, il n'y a pas de fort flux vers la région Grand Est.

Les flux sont généralement équilibrés entre les mobilités sortantes et entrantes. Les EPCI les plus proches du Beauvaisis sont ceux qui comptent le plus de mobilités résidentielles, notamment la communauté de communes de la Picardie verte et dans une moindre mesure celle du Pays de Bray et la communauté de communes Thelloise.

**Mobilités résidentielles hors et vers le Beauvaisis en 2018**

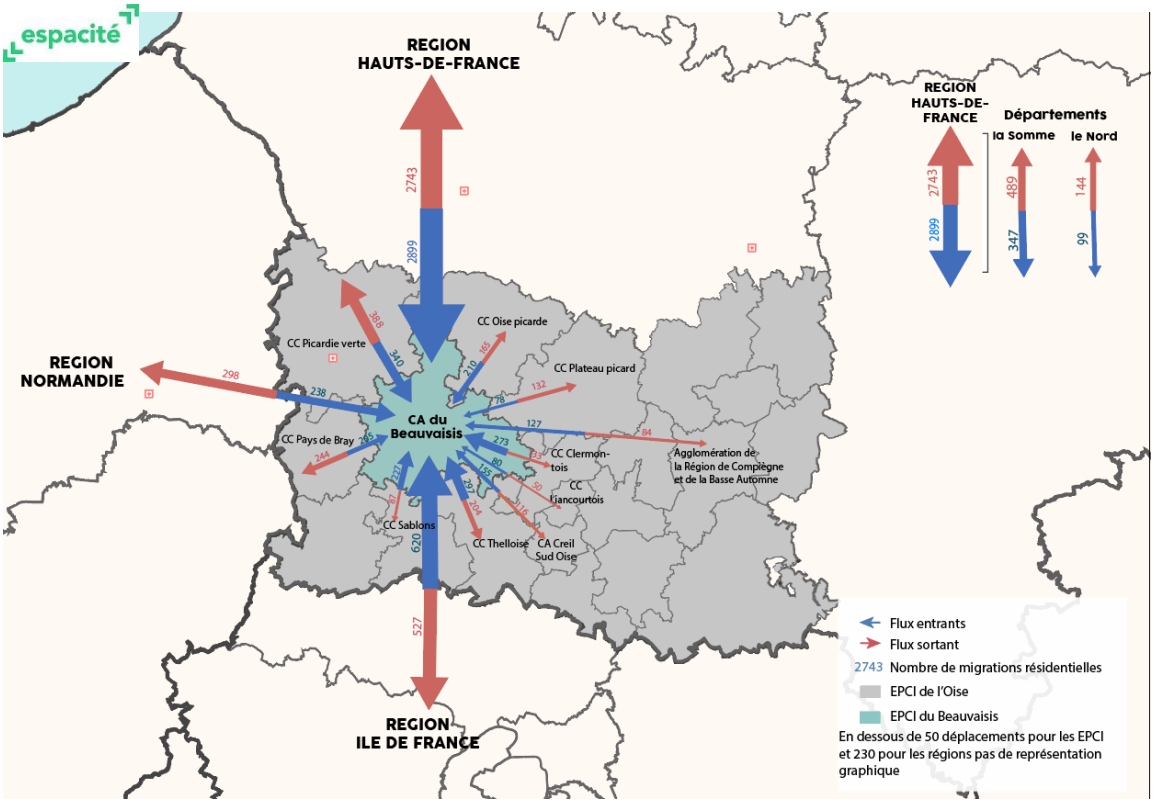


*Insee 2018*

# Une surreprésentation des locataires chez les nouveaux arrivants

## Deux arrivants sur cinq logés dans le parc social

Près de 25 % des nouveaux arrivants sont propriétaires, une proportion très légèrement inférieure à celle des individus sortants de la CAB.

Par ailleurs, 61 % des entrants s'installent dans un logement locatif dont 21 % dans un logement locatif social. Cette tendance est similaire à celle des sortants du territoire qui sont plus de 60 % à quitter un logement duquel ils sont locataires et plus de 20 % de ces départs se font du parc social.

Par ailleurs, si les proportions sont proches, les départs de pavillons sont plus nombreux et les arrivées légèrement plus représentées dans les appartements.

**Statut d'occupation de logements des sortants ou entrants dans le Beauvaisis en 2018**

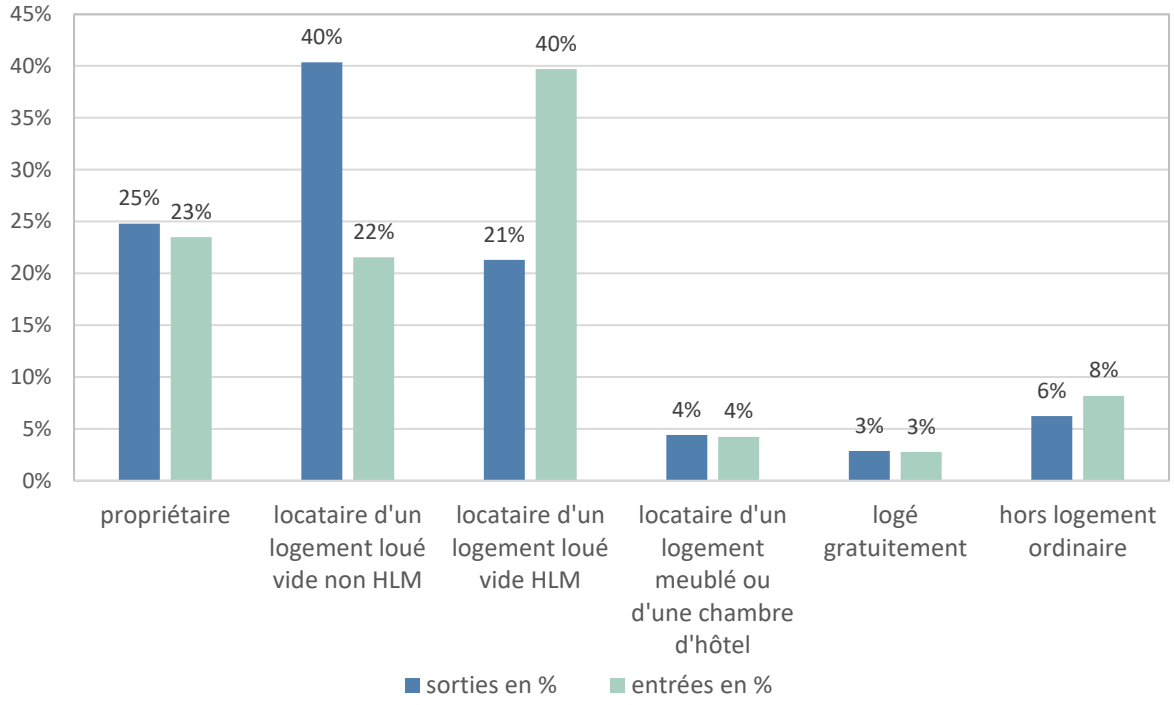


**25 % des nouveaux arrivants sont propriétaires**
21 % locataires du parc social

*Insee 2018*

# Une intercommunalité attractive pour les 40-50 ans

A l'instar de la moyenne nationale, les classes les plus mobiles vers la CAB sont les 24-39 ans et les 40-54 ans. Les 24-39 ans représentent 45% des personnes ayant quitté leur logement sur le territoire, contre moins de 40 % des arrivées. Les 40-54 ans en revanche sont plus nombreux à entrer sur le territoire qu'à en sortir.

Le Beauvaisis est donc un territoire d'accueil de familles qui souhaitent devenir propriétaires et certainement s'installer durablement. Le territoire est en effet moins attractif pour les jeunes ménages, à la recherche d'un petit logement : hors cœur d'agglo les 5 pièces ou plus représentent 60 % de l'offre contre seulement 10 % pour les T2 ou moins, toujours hors Beauvais.

Aussi, les entrées de personnes plus âgées ne compensent pas les sorties pour les 55-64 ans. Les plus de 65 ans représentent une part résiduelle des mobilités dans le Beauvaisis, entrantes comme sortantes.

**Arrivées et départs du Beauvaisis en 2018 par classe d'âge**

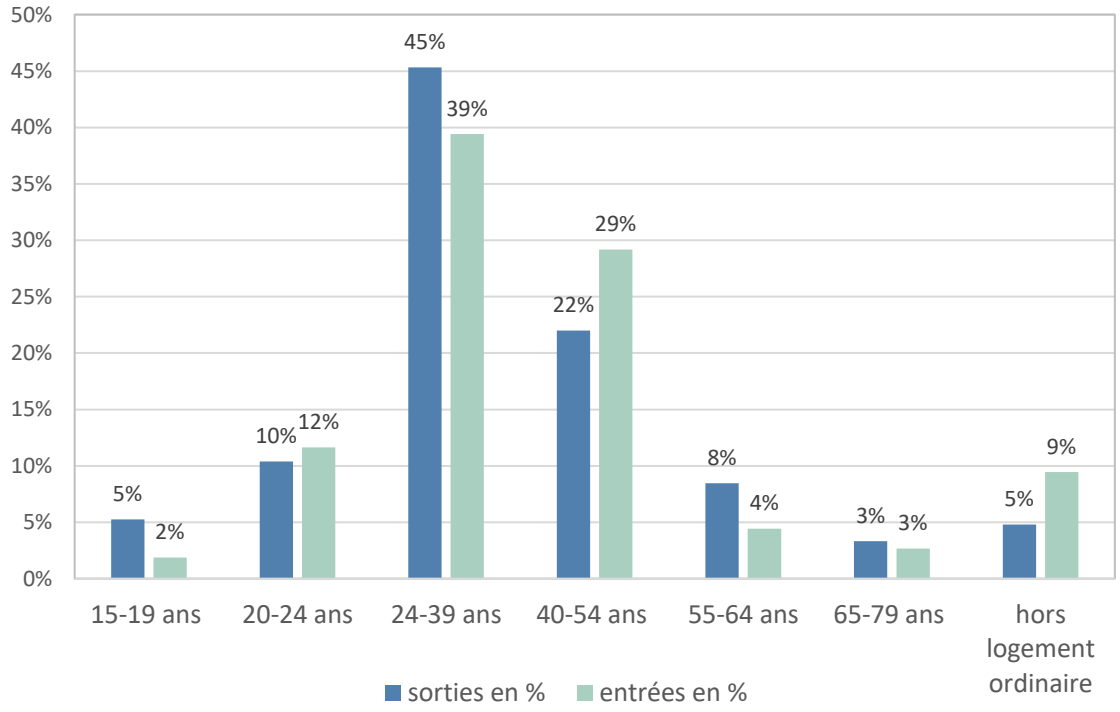


*Insee 2018*

**Des départs des 24-39 ans compensés par des arrivées des 40-54 ans**

# Beauvais : une ville fortement polarisée par ses quartiers au sud et à l'ouest

Zoom

## Une diversité de profils de quartiers à Beauvais

Selon les données INSEE 2018 par IRIS (agglomérées en espaces de vie), les quartiers de d'Argentine et de Saint-Jean comptabilisent respectivement 20 % et 16 % des logements de la ville, juste devant le centre-ville qui est concentre 16 %. Saint-Just-des-marais est le quartier qui comptabilise le moins de logements avec seulement 3 % des logements de Beauvais.

Les quartiers de Saint-Lucien, du centre-ville et d'Argentine se composés d'une majorité d'appartements qui représentent respectivement 97 %, 89 % et 78 % de leurs parcs. De même, les logements vacants (selon l'INSEE), se concentrent dans les quartiers du centre-ville, de la préfecture, de Marissel et de Voisinlieu.

**Répartition des logements et des résidences principales par espaces de vie**

| Espaces de vie | Nombre de logements | Part des appartements |
|---|---|---|
| Centre-ville | 4 690 | 89 % |
| Préfecture | 1 930 | 67 % |
| Saint-Just-des-Marais | 902 | 34 % |
| Saint-Lucien | 1 192 | 97 % |
| Saint-Lucien et Notre-Dame-du-Thil | 2 403 | 46 % |
| Notre-Dame-du-Thil | 1 891 | 42 % |
| Argentine | 5 659 | 78 % |
| Marissel | 2 265 | 49 % |
| Voisinlieu | 1 725 | 46 % |
| Saint-Jean | 4 555 | 62 % |
| Voisinlieu et Saint-Jean | 1 235 | 76 % |

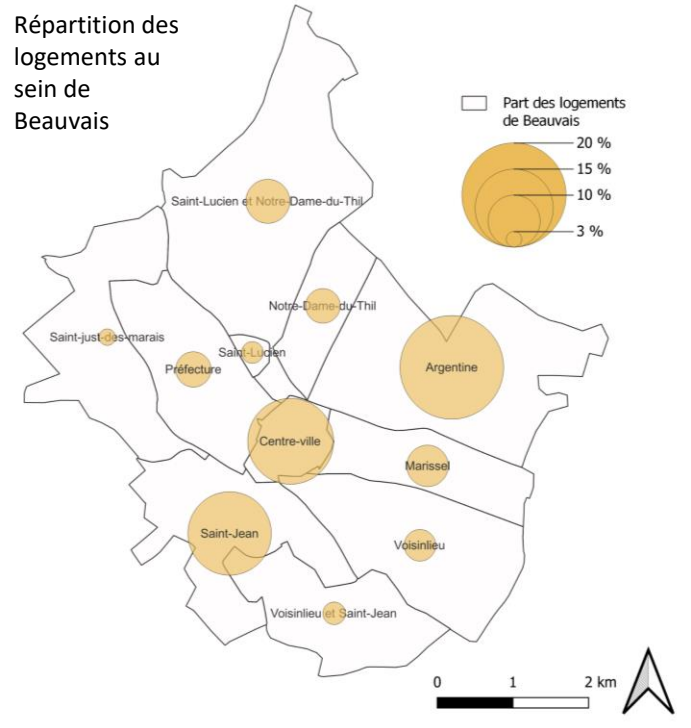


*Source : INSEE 2018*

Entre 902 et 5 659 logements par espace de vie

Entre 4 % et 17 % de logements vacants par espace de vie

Selon les données Insee de 2018

# En synthèse : les chiffres-clés des caractéristiques du parc de logements

**49 407 logements**

**44 381 résidences principales**

**793 résidences secondaires**

**4234 logements vacants**

**20 948 ménages locataires**

**22 636 ménages propriétaires**

**883 logements vacants depuis plus de 2 ans**

**10 404 ménages locataires du parc social**

**10 544 ménages locataires du parc privé**

**Environ**

**5000 entrées et sorties/an**

Majoritairement vers les Hauts de France et l'Ile de France

**25 % des entrants sont propriétaires**
**20 % des entrants sont locataires du parc social**

**220 nouveaux hab/an**

**12 % des ménages habitent leurs logements depuis moins de 2 ans**

# Synthèse : les caractéristiques du parc de logements

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Un parc de logements en croissance<br>- Peu de résidences secondaires sur le territoire<br>- Un territoire de grands logements accueillant les familles | - Une offre en logements collectifs concentrée sur Beauvais<br>- Une offre locative peu répandue et concentrée sur Beauvais<br>- Une faible offre en petits logements |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - Depuis la ville, proximité à la campagne (plus-value du cadre de vie)<br>- Un territoire attractif pour les familles souhaitant acquérir une propriété | - Une difficulté d'accès au logement abordable en dehors de Beauvais |

**Enjeux**

- Adapter les logements aux besoins des ménages vieillissants
- Produire du logement adapté aux petits ménages de manière équilibrée sur le territoire
- Améliorer la performance énergétique des logements

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-4-2 Analyse du parc privé, individuel et collectif, et de son état

espacité

# Le parc privé, un parc ancien qui peine à se renouveler

Selon les données MAJIC, le parc privé de la CAB est composé à 28 % de logements construits avant 1945 (soit 12 533 logements) et également de 28 % de logements construits entre 1946 et 1974 (soit 12 493 logements). Il s'agit donc d'un parc ancien, dont le renouvellement est lent.

La proportion de logements construits avant 1974 est supérieure sur le parc privé à celle du parc total de logements ; en effet, 57 % des logements du parc privé sont construits avant 1974, contre 41% sur le parc global de la CAB.

**Répartition des logements privés selon leur date de construction**

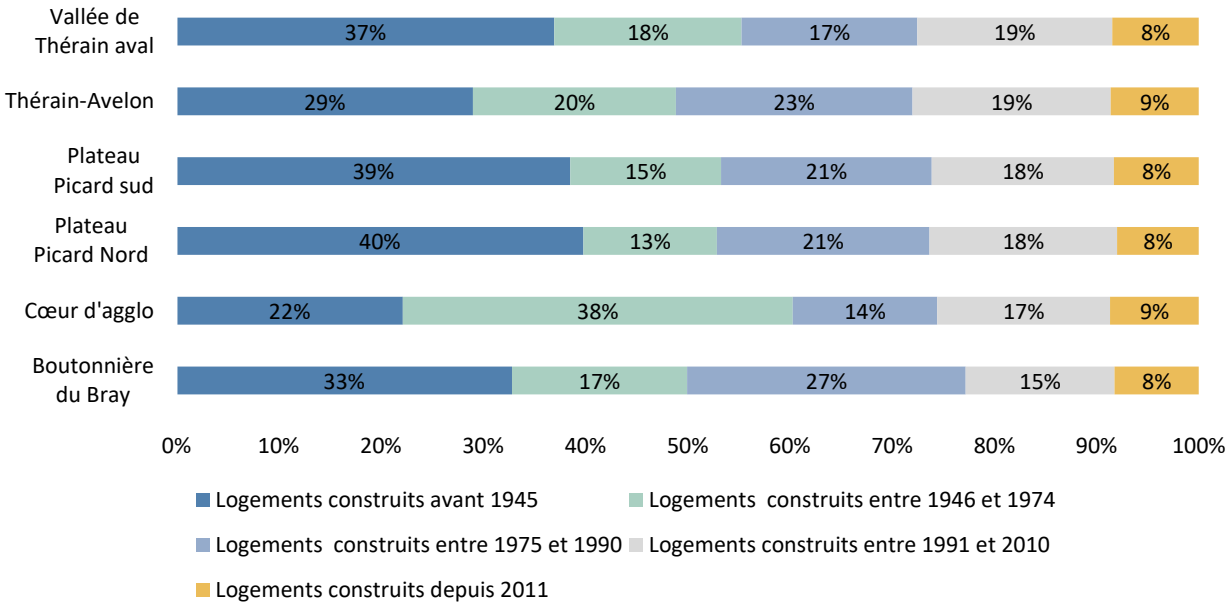


*Fichiers fonciers 2021, DGALN d'après DGFIP, retraitement Cerema*

| A l'échelle de la CAB | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Logements construits avant 1945 | Logements construits entre 1946 et 1974 | Logements construits entre 1975 et 1990 | Logements construits entre 1991 et 2010 | Logements construits depuis 2011 |
| 12 533 | 12 493 | 7 803 | 7 691 | 3 769 |
| 28% | 28% | 18% | 17% | 9% |

**57 % du parc privé de logements construit avant 1974, date de la première règlementation thermique**
de la CA du Beauvaisis en 2021

# Une surreprésentation de propriétaires occupants dans le parc privé

## Une répartition homogène qui fait exception dans le secteur du Cœur d'Agglo

Au sein de la CAB, 55% de logements privés sont occupés par leurs propriétaires (soit 23 651 logements privés), contre 36 % occupés par des locataires (soit 15 402 logements privés) et 9% sont vacants (soit 4 128 logements privés).

Cette répartition est homogène sur les différents secteurs de l'agglomération, à l'exception du secteur du Cœur d'Agglo pour lequel la part de propriétaires occupants des logements privés est de 40 % (soit 9 276 logements) strictement inférieure à la part de locataires occupants de 47 % (soit 11 017 logements). De fait, par la structuration de son parc de logements, le cœur d'agglo comptabilisait 12 % de vacance en 2021.

**Répartition des logements privés selon leur statut d'occupation**

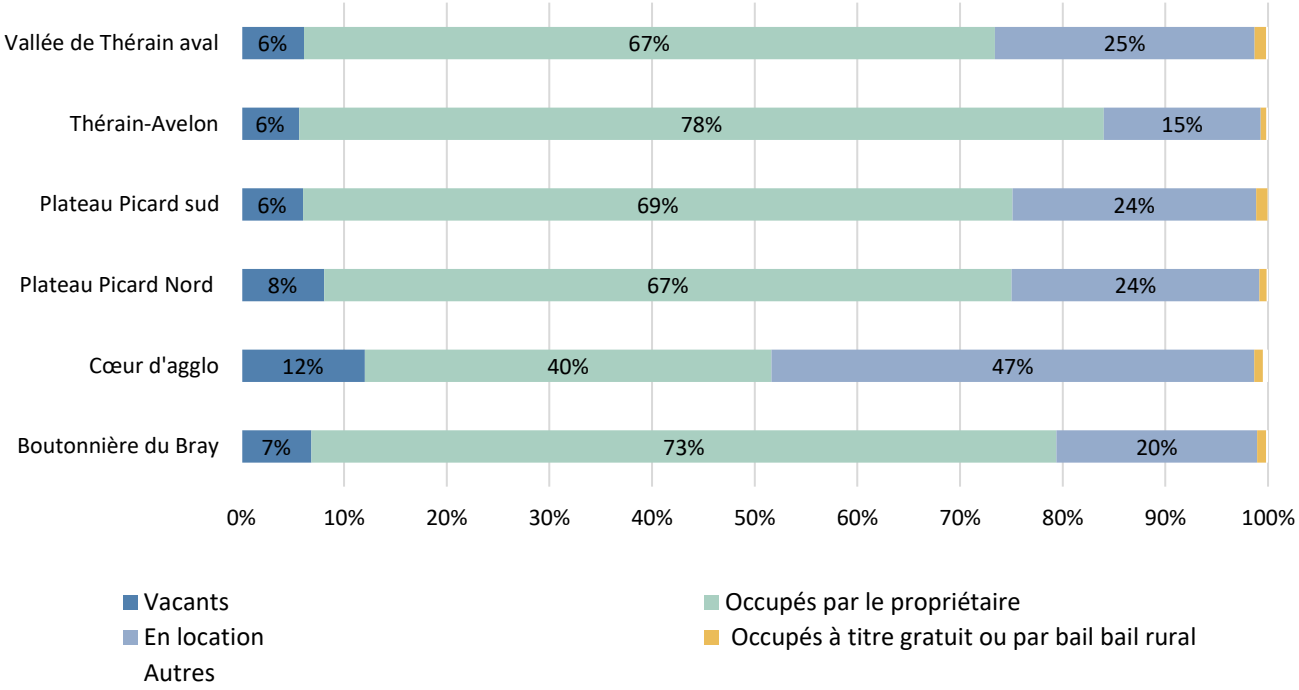


*Fichiers fonciers 2021, DGALN d'après DGFIP, retraitement Cerema*

**54 % des logements du parc privé sont occupés par leurs propriétaires**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2021

# Une majorité de propriétaires occupants de logements privés anciens

## Une répartition homogène qui fait exception dans le secteur du Cœur d'Agglo

Au sein de la CAB, 60 % des propriétaires occupant un logement privé habitent un logement construit avant 1974 (soit 14 130 propriétaires), date de la première règlementation énergétique, alors que seuls 19 % des propriétaires du parc privé habitent un logement construit après 1990 (soit 4 387 propriétaires).

Cette répartition est similaire sur l'ensemble des secteurs de la CAB.

**Répartition des logements privés occupés par leurs propriétaires selon leur date de construction**

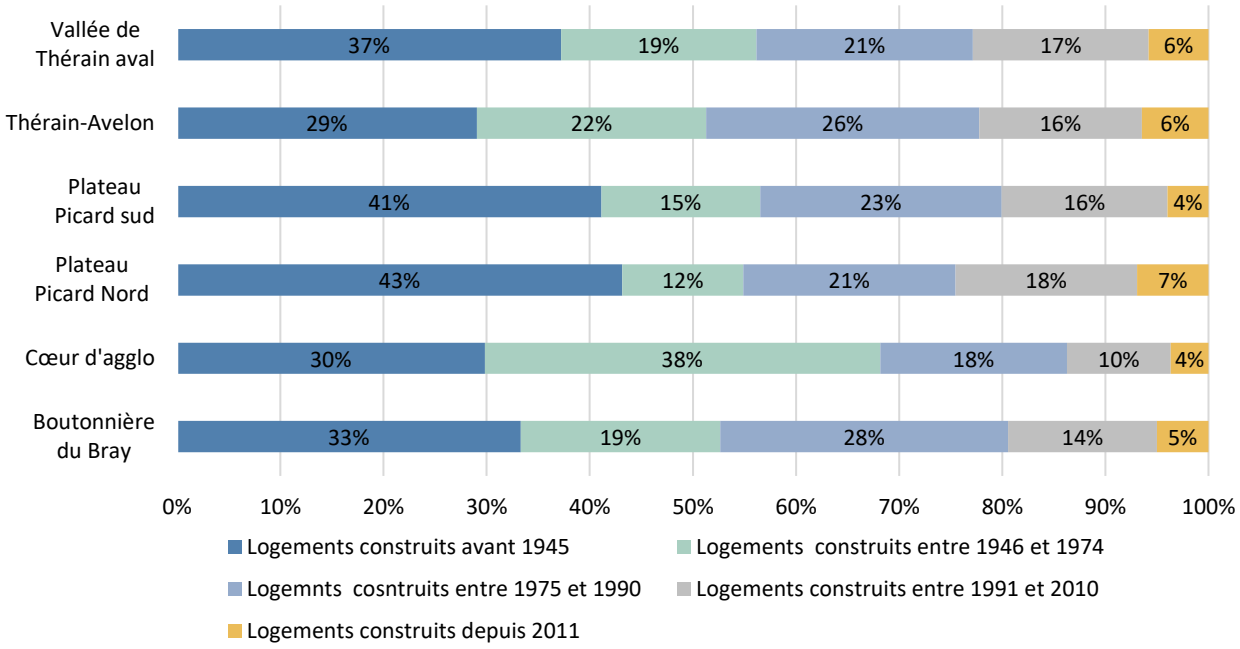


*Fichiers fonciers 2021, DGALN d'après DGFIP, retraitement Cerema*

**60 % des propriétaires occupants du parc privé habitent un logement construit avant 1974**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2021

# Une ancienneté des logements du parc privé variable selon le statut d'occupation

## Les locataires du parc privé habitent des logements plus récents que les propriétaires occupants

Au sein de la CAB, 7 929 locataires du parc privé occupent un logement construit avant 1974, soit 41 % des locataires du parc privé, contre 60 % des propriétaires du parc privé (Cf. page précédente).

Cela s'explique par le fait que le parc de logements locatifs en collectif ait été construit après 1970 et est donc plus récent que celui des logements individuels.

**Répartition des logements privés à la location selon leur date de construction**

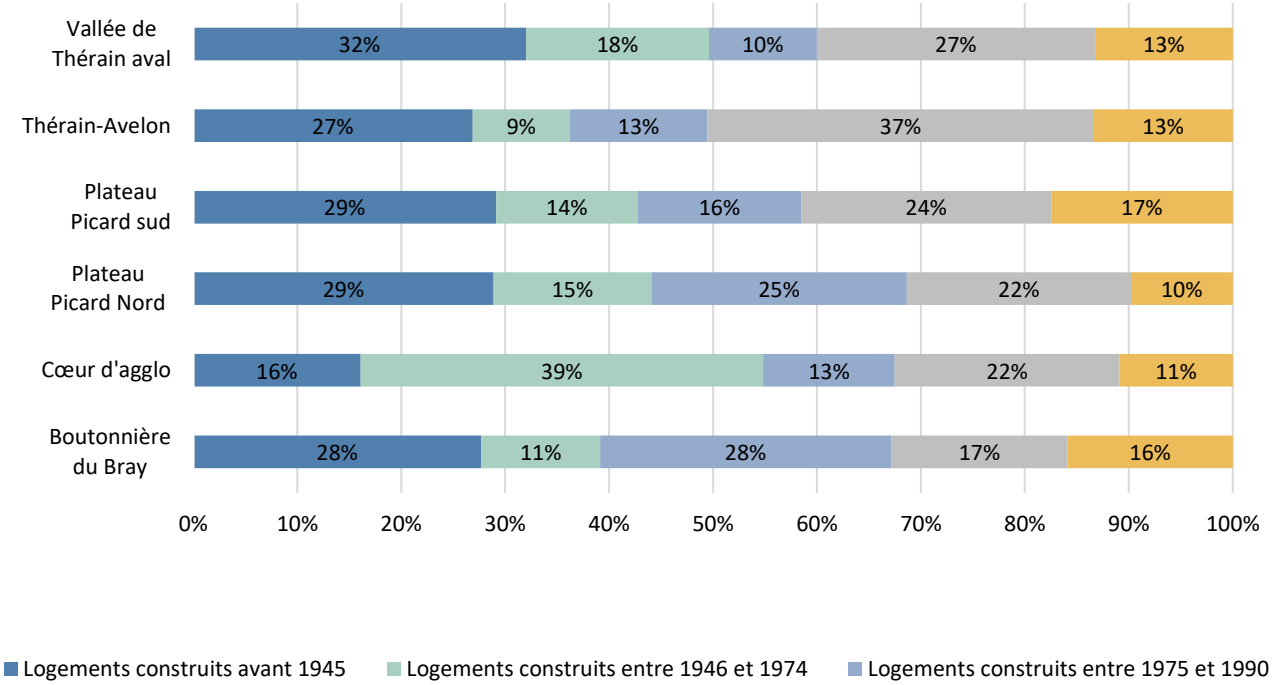


*Fichiers fonciers 2021, DGALN d'après DGFIP, retraitement Cerema*

**41 % des locataires du parc privé habitent un logement construit avant 1974**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2021

# Un territoire de grands logements

## Les logements T4 et plus représentent plus de la moitié du parc privé

Le parc privé de la CAB est composé majoritairement de grands logements. 56 % des logements (soit 24 743 logements) ont une surface comprise entre 50 et 100 m² et 18 % (soit 7 820 logements) ont une surface comprise entre 100 et 150 m², alors que seuls 21 % (soit 9 421 logements) mesurent 50 m² ou moins.

En proportion, les T1 représentent 8 % du parc total de logements privés, les T2 à 12 %, les T3 à 18 %, les T4 à 22 % et les T5 et + à 40 %.

La taille des logements est corrélée à leur statut d'occupation des logements. En effet, les logements en location et vacants sont en moyenne plus petits que les logements occupés par leurs propriétaires. La division pavillonnaire reste d'ailleurs un sujet d'inquiétude croissant, que ce soit pour les petites communes ou pour la ville de Beauvais.

**Répartition des logements du parc privé selon leur taille**

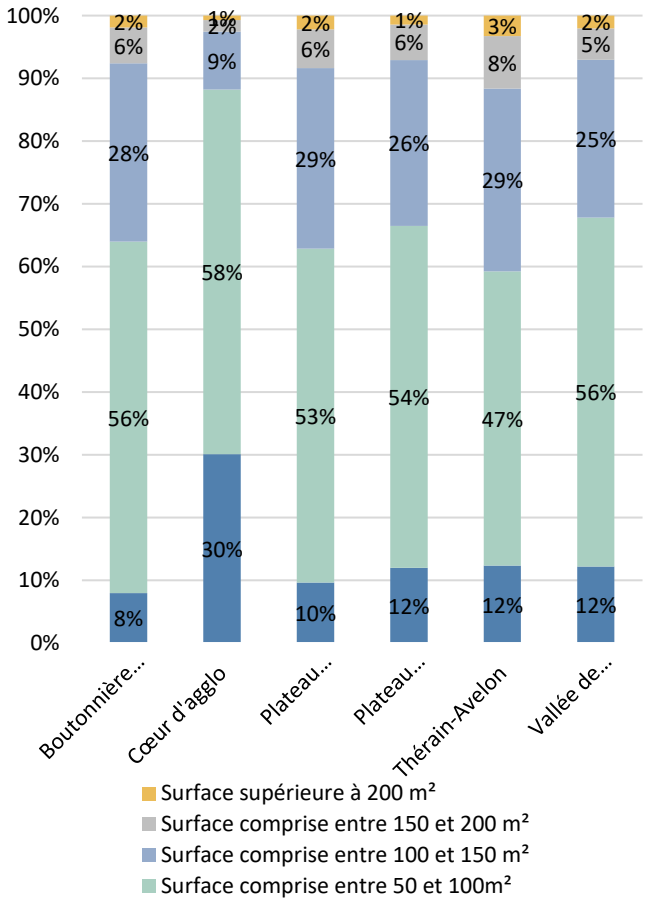


*Fichiers fonciers 2021, DGALN d'après DGFIP, retraitement Cerema*

**Surface moyenne :**

| des logements vacants | des logements occupés par leurs propriétaires | des logements en location |
|---|---|---|
| 82 m² | 106 m² | 79 m² |

| T1 | T2 | T3 | T4 | T5 et plus |
|---|---|---|---|---|
| 8 % | 12 % | 18 % | 22 % | 40 % |

# Un indicateur : le classement cadastral ?

Zoom

Le classement cadastral est un indicateur de la qualité globale du logement selon des critères relatifs au caractère architectural de l'immeuble, à la qualité de la construction, aux équipements de l'immeuble et du logement. Il est différent des éléments de confort donnés par le recensement de la population. Le classement cadastral comprend huit catégories, de la catégorie 1 "grand luxe" aux catégories retenues pour le PPPI, la 6 "ordinaire", la 7 "médiocre" et la catégorie 8 "très médiocre". Ces indicateurs sont issus de la base de données Majic et permettent de rendre compte de la qualité des logements sur un territoire donné.

### Classement cadastral 7

Qualité de la construction médiocre (matériaux bon marché présentant souvent certains vices), logement souvent exigu, absence très fréquente de locaux d'hygiène.

### Classement cadastral 8

Qualité de la construction particulièrement défectueuse ne présentant pas les caractères élémentaires d'habitation en raison de la nature des matériaux utilisés, de la vétusté du bien ou de l'absence habituelle de tout équipement.

# Une majorité de logements de bonne qualité

## 63 % des logements de classe 6, dits confortables

En 2020, plus de la moitié des logements du parc privé de la CAB est en classe 5 (soit 33 435 logements), dits confortables et près de 18 % des logements sont de bonne qualité (classe 1 à 4).

Par ailleurs, plus d'un quart est jugé de qualité architecturale courante, dont l'état est jugé ordinaire (classe 6) et environ 2 % des logements sont classés « indignes » au sens de la loi (classe 7 et 8)

Le Cœur d'Agglo présente une proportion de logements de bonne qualité, supérieure aux autres secteurs de la CAB (à hauteur de 25 %, pour 7687). A l'inverse, sur le secteur du Plateau Picard Sud, la proportion de logements de qualité ordinaire à médiocre est la plus importante.

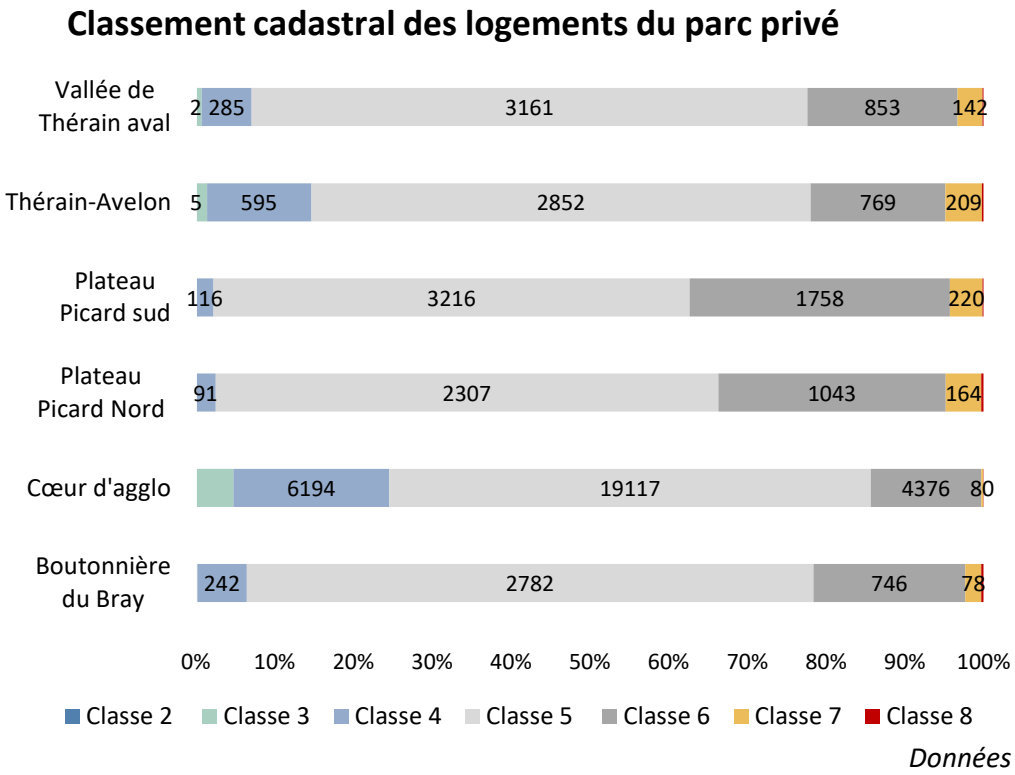


*Données MAJIC*

| Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 | Classe 5 | Classe 6 | Classe 7 | Classe 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **< 0%** (7 log) | **3%** (1 595 log) | **14%** (7 523 log) | **63%** (33 435 log) | **18%** (9 545 log) | **2%** (893 log) | **< 0%** (58 log) |
| De bonne qualité | | | Confortable | Ordinaire | De qualité médiocre | |

# Un enjeu à maintenir puis réduire le nombre de logements médiocres et vétustes

## Les logements médiocres et vétustes représentent 2 % du parc privé total

Selon les fichiers fonciers de 2021, au sein du parc de logements privés de la CAB, 951 logements sont de classe cadastrale 7 ou 8, identifiés comme des logements médiocres et vétustes. Ils représentent 2 % du parc privé de logements.

Les statistiques font ressortir que la commune de Milly-sur-Thérain comptabilise 114 logements de classe cadastrale 7 ou 8, devant Beauvais (95 logements de ces catégories). Il convient de noter que cela provient de l'intégration des maisons de pêche situées au bord des étangs.

**Répartition des classes cadastrales 7 et 8**

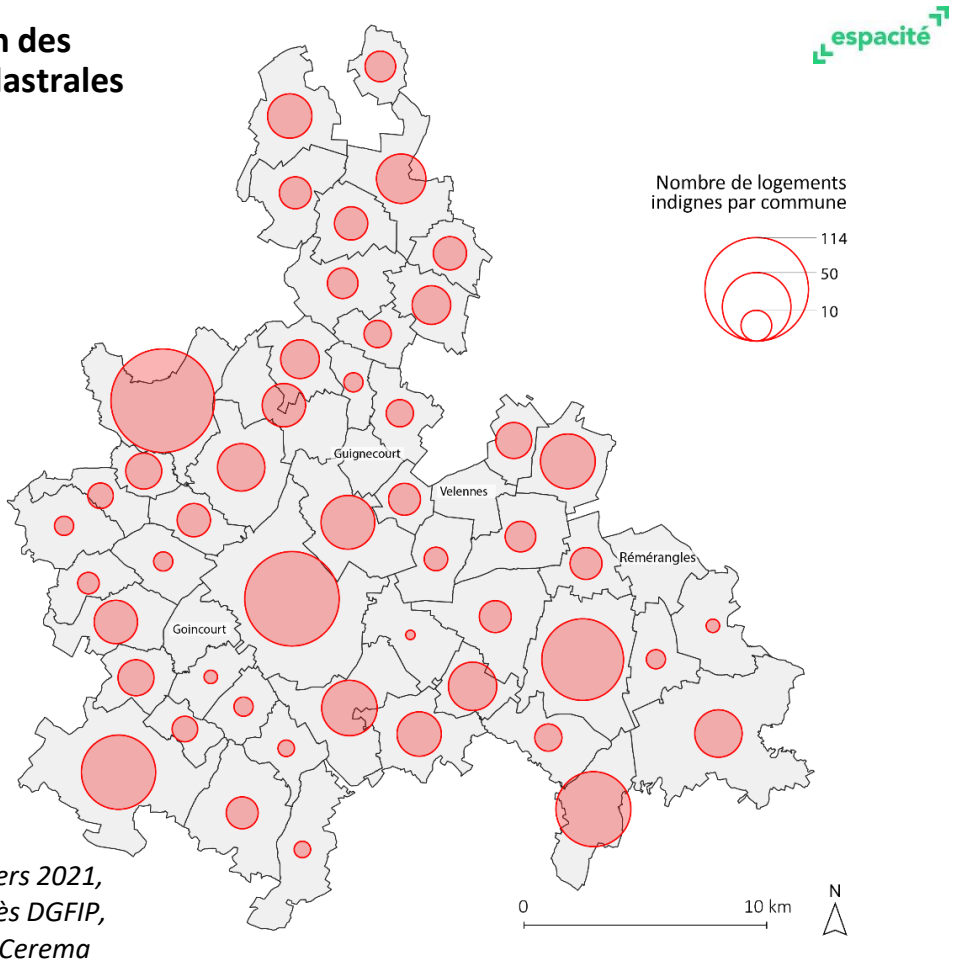


*Fichiers fonciers 2021, DGALN d'après DGFIP, retraitement Cerema*

**951 logements de qualité médiocres et/ou vétustes (de classe cadastrale 7 ou 8)**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2021

# Les initiatives pour l'amélioration de l'habitat

## Le plan rénovation confort « Bien chez soi »

En 2015, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), a mis en place le Plan Rénovation Confort « Bien chez soi », afin de soutenir la rénovation du parc de logements.

« Bien chez soi » soutient l'amélioration progressive des logements privés occupés par leurs propriétaires, dans la logique d'aider à rénover petit à petit, selon ses moyens. Il s'adresse aux ménages du territoire ayant des revenus les rendant éligibles aux aides de l'Anah, mais aussi au logement social (PLUS) ou à l'accession à la propriété (PTZ). La mise en place du guichet unique (aides CAB, Anah, département, région) simplifie au maximum les démarches.

Ce dispositif porte sur les travaux de :

- Rénovation thermique et soutien aux travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage),
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile (sanitaires),
- Amélioration du confort et mise aux normes (toiture, électricité, salubrité, décence).

La CAB mobilise pour ce programme un budget annuel de 500 000 €, permettant chaque année la rénovation de 250 logements.

## Le programme « Action Elec »

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis soutient le programme de rénovation électrique des logements « Action Elec », lancé par la société Schneider Electric en partenariat avec Rexel.

Ce programme qui s'appuie sur le dispositif « Bien chez soi » de l'Agglomération permet d'être accompagné par l'opérateur Citémétrie dans un projet de travaux (mise en relation avec un artisan électricien, programmation d'une visite, négociation et validation d'un devis, demande de subventions, …)

CITÉMÉTRIE

BIEN CHEZ SOI
PLAN RÉNOVATION CONFORT DU BEAUVAISIS

Agglo du Beauvaisis

Schneider Electric

REXEL

# Un dispositif de veille, d'observation et de prévention des copropriétés en place depuis 2018

## Repérer et prévenir la fragilisation et la dégradation des copropriétés

Dans le cadre du dernier PLH (2016-2021), la CAB (à 44 communes) a mis en place, en partenariat avec l'Anah un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) sur le périmètre de l'agglomération.

Ce dispositif a pour objectif de repérer et prévenir la fragilisation et la dégradation des copropriétés, entendue à la fois sous l'angle du fonctionnement, de la gestion, de l'occupation, de l'état du bâti et des logements afin d'orienter les interventions publiques dans leur connaissance du parc collectif privé.

Le bilan de la VOC 2018-2021 identifie trois grandes typologies de copropriétés :

- Les grandes copropriétés d'après-guerre situées en quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV),
- Les copropriétés de taille petite et moyenne en centre-ville, datant majoritairement de la reconstruction d'après-guerre,
- Les petites copropriétés anciennes d'avant-guerre (souvent situées dans les faubourgs de Beauvais).

En complément de la VOC, la CAB a mis en place en 2019 un Programme de prévention et d'amélioration des copropriétés (POPAC pré-opérationnel) dans le but de poursuivre son travail de prévention en direction des secteurs pressentis comme étant les plus fragilisés. Le périmètre d'intervention du POPAC s'est concentré sur les quartiers Argentine et Saint-Jean inscrits comme secteurs QPV de la ville de Beauvais. L'étude a concerné près de 2 075 logements. Le POPAC a permis de retenir des indicateurs clés qui ont aidé à orienter les copropriétés concernées vers des sorties opérationnelles bien définies.

# Un parc de logements en copropriété concentré sur la ville de Beauvais

Selon les données 2021 de la Veille et l'Observatoire des Copropriétés, 563 copropriétés et 8 886 logements sont recensés au sein de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis en 2021.

Ces 563 copropriétés sont réparties seulement sur 23 communes (Auneuil, Auteuil, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Goincourt, Herchies, Hermes, La Neuville-en-Hez, Laversines, La-Rue-Saint-Pierre, Le Saulchoy, Litz, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé, Saint-Martin-le Nœud, Saint-Paul, Therdonne, Tillé, Troissereux, Velennes et Warluis).

95 % des logements en copropriétés de l'agglomération (représentant 28 % de son parc de logements) sont situés à Beauvais et les 5 % restants sont essaimés au sein des autres communes. Le repérage et le traitement de ces copropriétés est une priorité pour la ville de Beauvais.

Les communes de Beauvais, Bresles et Crèvecœur-le-Grand rassemblent les copropriétés les plus grandes, comptant en moyenne 17 logements par unité contre six pour les autres communes.

**Répartition des copropriétés sur la CAB**

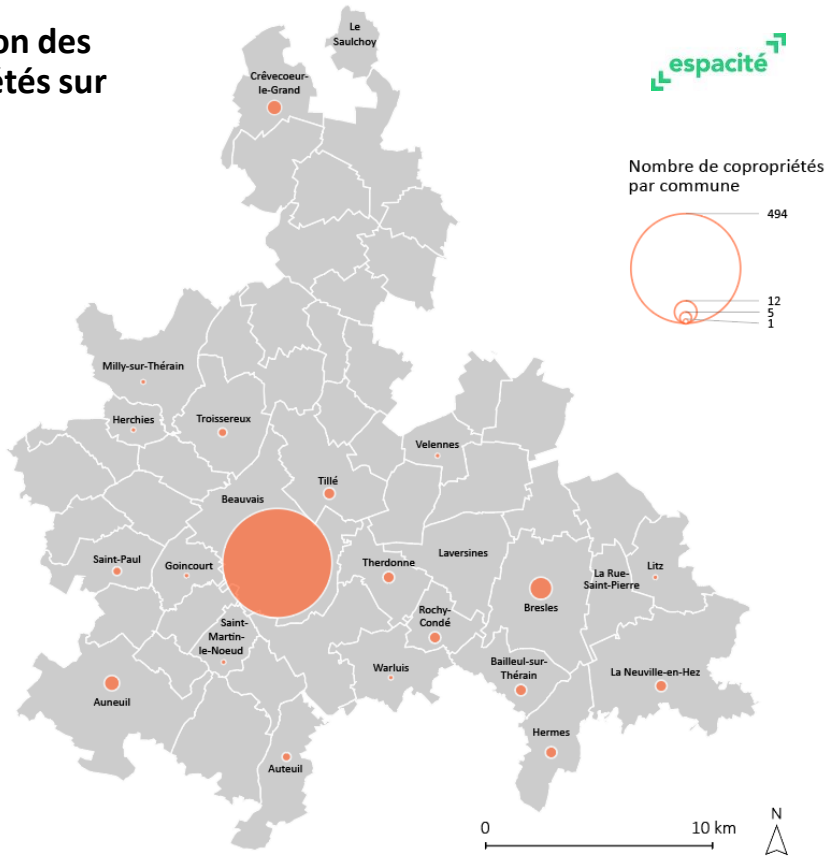


*VOC 2021*

**563 copropriétés mixtes et privés pour 8 886 logements**
référencées au sein de la CAB en 2021

# Un parc de logements en copropriété ancien

## Une majorité de constructions d'après-guerre

Le parc de logements en copropriété est relativement ancien. Selon les données issues du bilan de la VOC, 53 % des logements sont construits avant 1975. Parmi eux, 49 % ont été construits entre 1946 et 1973 (soit 4 328 logements), probablement les plus dégradés et les plus énergivores.

23 % des logements (soit 2 059) ont été construits entre 1976 et 2000, 12 % entre 2001 et 2010 (soit 1 073) et enfin 12 % après 2011 (soit 1070).

**49 % des logements en copropriété de la CAB construits entre 1946 et 1975**
selon les données issues de la VOC de 2021

**Répartition des logements en copropriété selon leur date de construction**

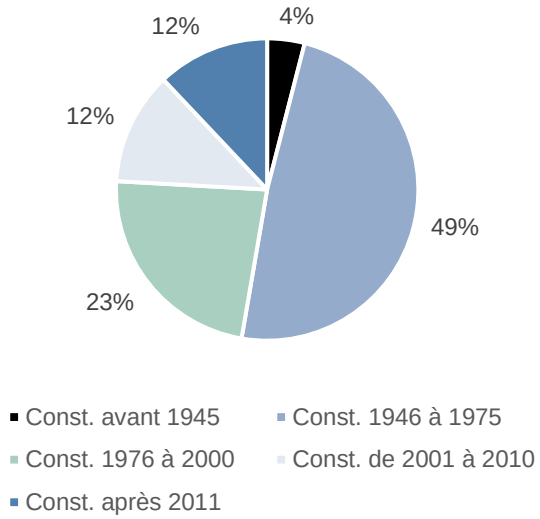


# Une surreprésentation des locataires sur le parc de logements en copropriété

Selon les données issues du bilan de la VOC 2018-2021, 54 % des logements en copropriété sont loués, 33 % sont occupés par leurs propriétaires et 12 % sont vacants. Cette répartition varie selon les communes. La proportion de propriétaires occupants dépasse les 50 % sur les communes de La Neuville-en-Hez et Rochy-Condé. A l'inverse, sur les communes de Hermes et Auneuil, le taux de propriétaires occupants du parc en copropriété ne dépasse pas 20 %. Sur les quartiers de Beauvais, qui concentrent 95 % des copropriétés de la CAB, la majorité du parc est occupé par des locataires privés, à l'exception des copropriétés situées dans les quartiers Saint-Jean et Argentine qui comptent au moins autant de propriétaires occupants.

La répartition observée sur le territoire de la CAB se distingue de la répartition moyenne nationale, avec 60 % de logements occupés par leurs propriétaires et 31% par des locataires.

| Part des locataires |
| --- |
| 54 % |
| **Part des propriétaires occupants** |
| 33 % |
| **Part des logements vacants** |
| 12 % |

*bilan de la VOC 2018-2021*

# Une surreprésentation de petits logements

## Des disparités entre les communes en matière de taille de logements

En moyenne, un logement en copropriété privée ou mixte sur l'agglomération du Beauvaisis comprend 2,98 pièces, contre 3,5 pièces sur le parc de logements total. Pour autant, la taille moyenne des logements en copropriétés est similaire à celle des résidences principales en collectif (trois pièces selon l'Insee).

Les plus grands logements du parc de copropriétés se situent à Rochy-Condé, avec 3,9 pièces en moyenne et les plus petits logements à Tillé. A Beauvais, les logements sont relativement grands, avec 3,1 pièces en moyenne.

**2,98 pièces en moyenne par logement**
selon les données issues de la VOC 2018-2021

**Répartition des logements en copropriétés par taille**

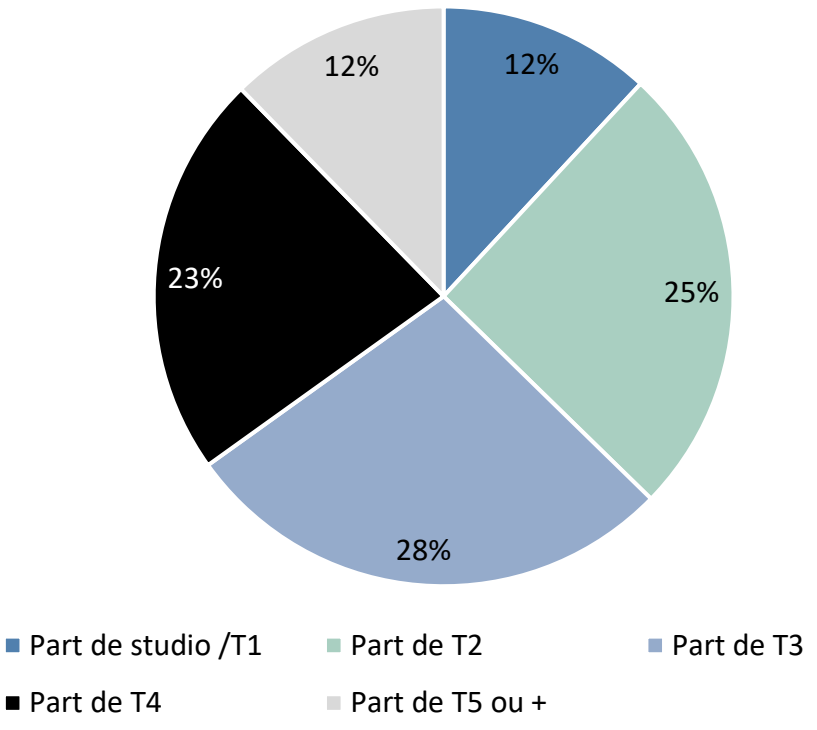

# En synthèse : les chiffres-clés de l'analyse du parc privé individuel et collectif

**37 311 logements privés**

| | | |
|---|---|---|
| **55 % de propriétaires** | **36 % de locataires** | **9 % de vacance** |
| **60 % datent d'avant 1974** | **41 % datent d'avant 1974** | **883 logements vacants depuis plus de 2 ans** |
| **106 m² en moyenne** | **79 m² en moyenne** | **82 m² en moyenne** |

**563 copropriétés**
**8 886 logements**

**2 % d'habitat indigne**
(médiocre ou vétuste selon les Fichiers Fonciers)

# Synthèse : l'analyse du parc privé individuel et collectif

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Une part importante de propriétaires occupants<br>- Une offre de grands logements<br>- Un parc privé ancien mais de relative bonne qualité | - Une faible offre de petits logements<br>- Un parc privé vieillissant en particulier pour les propriétaires occupants |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - Des initiatives portées par l'intercommunalité en faveur de l'amélioration du parc privé<br>- Des dispositifs d'observation et d'accompagnement mis en œuvre par la collectivité | - Un phénomène de vacance en augmentation<br>- Des grands logements avec des frais d'entretien et de chauffage importants |

**Enjeux**

- Diversifier l'offre d'habitat privé
- Poursuivre les actions de soutien à la rénovation thermique et à l'adaptation des logements
- Développer des actions préventives (accompagnement à la gestion, sensibilisation) et curatives (programmes opérationnels de portage et d'aides aux travaux) en direction des copropriétés en voie de fragilisation, fragiles ou en difficultés avérées
- Veiller à articuler les interventions sur les espaces extérieurs des copropriétés et les actions entreprises dans le cadre des autres procédures publiques (NPNRU, ACV…) avec les actions préventives et curatives qui seront mises en œuvre

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-4-3 Analyse du parc social et de son état

espacité

# Un rééquilibrage récent du parc de logements sociaux

## Une part importante de logements sociaux en QPV

En 2021, selon RPLS (Répertoire des logements locatifs sociaux), la CA du Beauvaisis compte 12 096 logements locatifs sociaux soit 27,5 % des résidences principales. A Beauvais, cela représente 9 969 logements, soit 82,4 % du parc de l'agglomération. 5 autres communes de la CAB accueillent plus de 200 logements sociaux (Crèvecoeur-le-Grand, Auneuil, Hermes, Bresles, Bailleul-sur-Thérain). Le reste du parc social de la communauté d'agglomération est réparti équitablement sur le territoire en dehors de Beauvais.

Par ailleurs, 48 % du parc de logements locatifs sociaux se situent en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville), dans la ville de Beauvais. A l'échelle de la ville centre, cela représente 58 % du parc de logements sociaux. Dans le parc récent (mise en location après 2015), seulement 6 % des logements locatifs sociaux beauvaisiens sont situés en QPV, signe d'une dynamique de rééquilibrage.

**12 906 logements sociaux dont 5 778 en QPV**
au sein de la CAB en 2021

**Répartition des logements sociaux par communes**

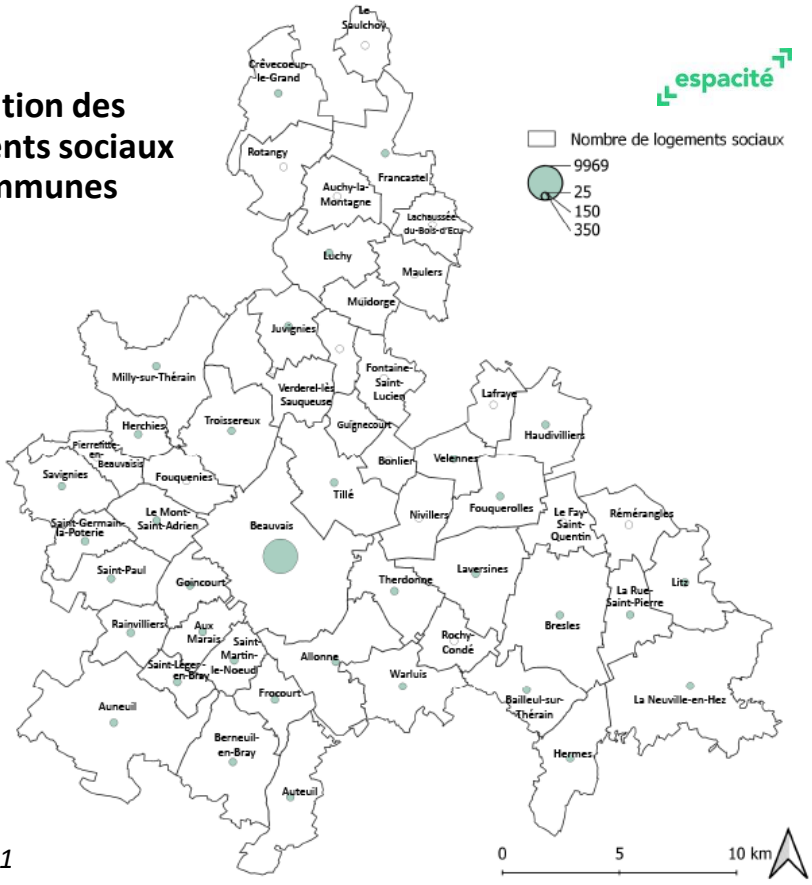


*RPLS 2021*

# Un parc de logements sociaux concentré à Beauvais

## Quelques communes autour de Beauvais se font le relais de la dynamique de construction

Le parc social correspond à 40 % des logements de Beauvais mais à seulement 0,3 % des logements de la commune de la-Neuville-en-Hez. Si la répartition est inégale, un rééquilibrage progressif est engagé depuis 2010.

Les communes de Bailleul-sur-Thérain, Crèvecœur-le-Grand, Hermes et Milly-sur-Thérain possèdent plus de 20 % de logements locatifs sociaux mais d'autres communes telles que Warluis, Velennes, La-Rue-Saint-Pierre, La-Neuville-en-Hez, Frocourt, Luchy, Fouquerolles, Auteuil en possèdent moins de 3 %.

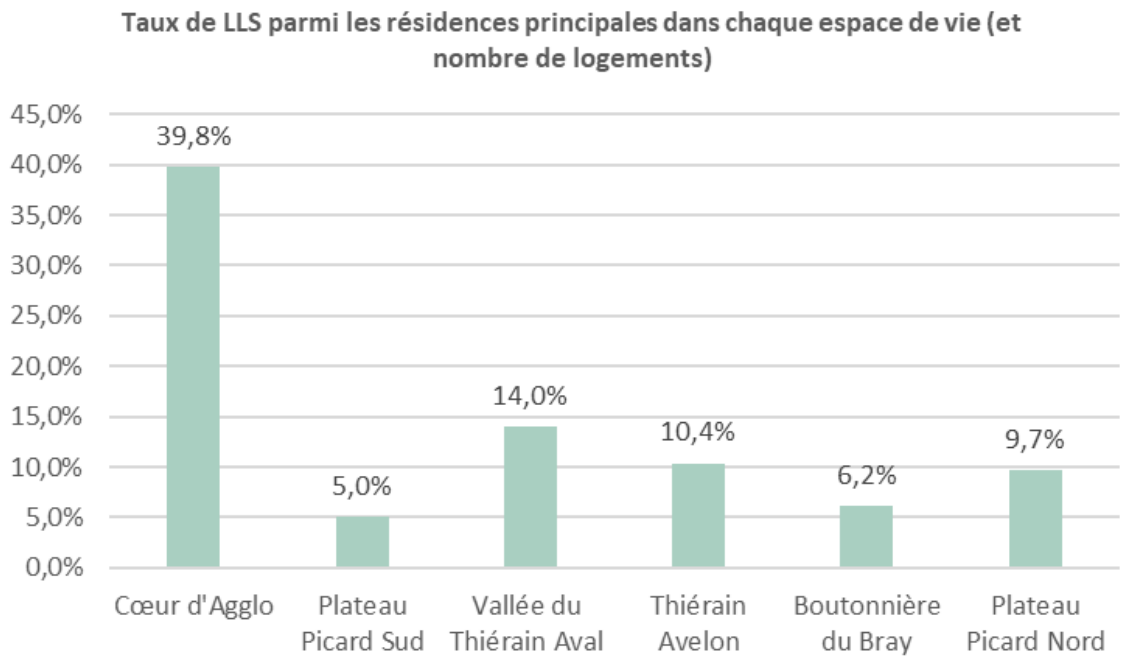


RPLS 2021

**Beauvais possède 40 % de logements sociaux en 2021**

# Un territoire de projets pour les bailleurs sociaux

## Des programmes d'habitat mixtes neufs dans les communes du territoire

Quatre des bailleurs sociaux présents sur le territoire détiennent l'essentiel du parc de logements. Tous ambitionnent de développer davantage le parc dont ils disposent, plusieurs précisent qu'ils cherchent à créer du logement social hors de la ville de Beauvais, dans la périphérie proche. Le sud de l'agglomération où le foncier est de plus en plus recherché est également un territoire de projet. Aussi, lors des discussions en commission d'attribution, les maires privilégient souvent les ménages originaires du territoire. Pourtant, une part importante des demandeurs n'habitent pas le Beauvaisis.

Par ailleurs, certains bailleurs perçoivent une difficulté à identifier des projets conformes aux attentes des acteurs publics. Selon eux, une stratégie foncière plus affirmée permettrait aux bailleurs de proposer des projets répondant plus précisément aux attentes. Les bailleurs n'ont pas tous la même lecture des besoins du territoire, certains identifient le logement des jeunes comme un axe à privilégier alors que pour d'autres le vieillissement de la population et l'adaptation du parc à ses besoins constituent la priorité. Pour d'autres les enjeux techniques sont primordiaux, la question de l'énergie notamment.

## La pertinence du BRS sujet à débat mais la création d'un OFS en projet

Plusieurs projets de création d'Office Foncier Solidaire existent sur le territoire, En premier lieu l'Etablissement Public Foncier de l'Oise a réalisé une étude sur l'opportunité de création d'un OFS. Un OFS permet la réalisation de Bail réel Solidaire, il consiste en la vente des murs des logements sans le foncier auquel il est rattaché, ainsi le prix d'achat est plus abordable. Le ménage propriétaire s'acquitte d'une redevance chaque mois en plus du remboursement de son emprunt. Ce mécanisme est réservé aux ménages modestes, accessible sous condition de ressource. Il est performant pour permettre l'accès à la propriété uniquement en zone tendue.

Pour l'EPFLO la question de savoir si le Beauvaisis répond aux exigences de réussite du BRS n'est pas tranchée. Les différences de zonage (Pinel) du territoire pose également question, le BRS ne s'appliquera pas sur tout le territoire de l'agglomération. Plusieurs bailleurs sociaux se positionnent sur ce créneau, notamment Clésence et Leassa. La SA HLM de l'Oise a également le projet de commercialiser dix logements sous format BRS avant 2024.

D'après une étude mandatée par l'EPFLO auprès d'Espacité, en considérant une redevance de 0,53 €/m² et un prix de vente en BRS de 2 783,5 €/m², et en respectant les plafonds PSLA propres à la métropole (hors Ile de France), seuls les couples sans enfants appartenant au 5ème décile (gagnant entre 28 050 € et 32 595 €/an) peuvent accéder au BRS. (cf. Dynamiques des marchés immobiliers).

# Un parc de logements sociaux ancien et un enjeu de rénovation

## Des logements sociaux datant d'il y a 42 ans

A l'échelle de la CA du Beauvaisis, 53 % des logements sociaux ont été construits avant 1981 (avant les premières réglementations thermiques). Ainsi, seulement 4 % du parc est considéré « récent » (datent de moins de 5 ans).

Les projets de renouvellement urbain concernant les quartiers Argentine et Saint Lucien, dont la convention a été signée en janvier 2022, fait suite à un premier PRU sur le quartier Saint Jean.

Ce NPRU permettra de déconcentrer 578 logements sociaux des QPV (soit 14 % du parc) et de rénover 36 % du parc en BBC Rénovation 2009.

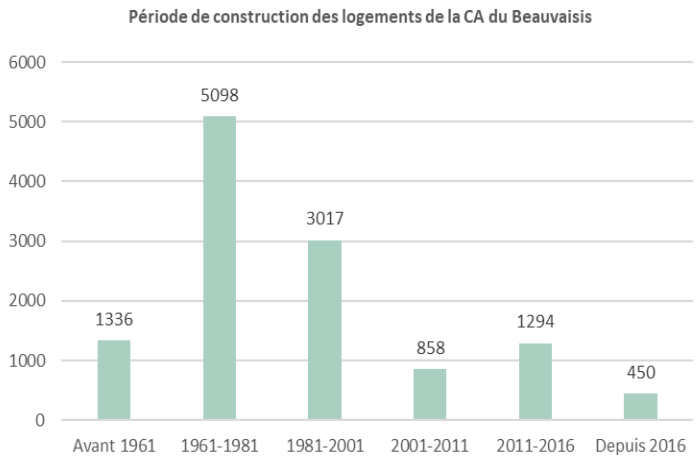


**Nouveau programme de renouvellement urbain :**

Quartier Argentine :
- Démolition de 396 logements
- Construction de 72 logements
- Requalification de 967 logements
- Résidentialisation de 325 logements
- Aménagement de 20,6 ha d'espaces publics
- Intervention sur les équipements publics du quartier

Quartier Saint-Lucien :
- Démolition de 326 logements
- Construction de 10 PSLA en frange de quartier
- Requalification de 577 logements
- Résidentialisation de 54 logements
- Aménagement de 8,5 ha d'espaces publics
- Réhabilitation du groupe scolaire

**78 % du parc a été construit avant 2001**

# Un parc de logements sociaux ancien et un enjeu de rénovation

## Seulement 1 % des logements sociaux en étiquette A (émissions GES)

Que ce soient sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur la consommation énergétique, le parc social de la CA du Beauvaisis est peu performant puisque 48 % du parc est catégorisé en E, F ou G sur la question des émissions de gaz à effet de serre, contre 25 % sur la question des consommations énergétiques.

48 % du parc de logements du Département est classé en E, F ou G, ce qui est aussi le cas pour la CA du Beauvaisis. Il est cependant plus performant d'un point de vue de la consommation énergétique puisque 67 % est classés E,F et G en termes de consommations énergétiques.

On observe de meilleures performances sur le territoire en dehors de Beauvais, ce qui correspond au parc de logements plus récent.

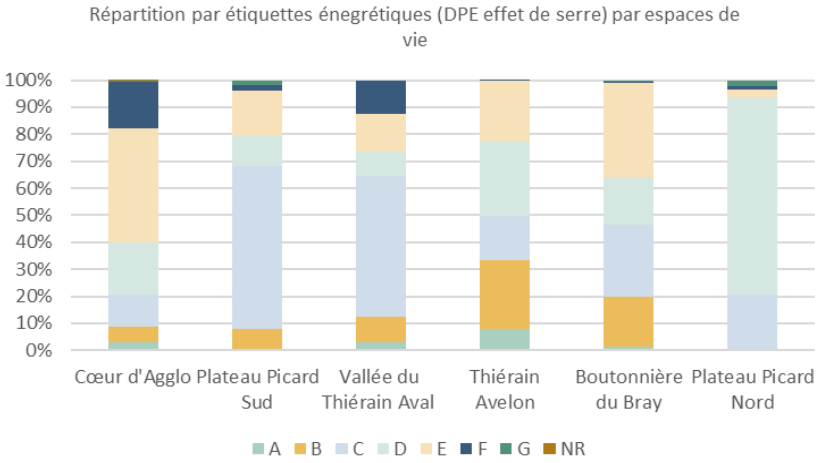


Age moyen du parc :

| 44 ans | 47 ans | 17 ans | 18 ans | 22 ans | 33 ans |
|---|---|---|---|---|---|

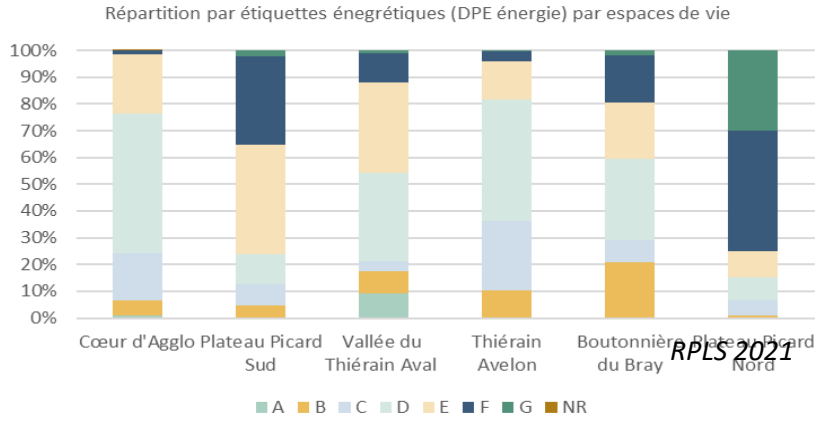


*RPLS 2021*

** Parc récent : mis en service il y a moins de 5 ans*

**63 % du parc récent* classé en A ou B** (DPE émissions GES)
**41 % du parc récent* classé en A ou B** (DPE énergie)

# Un manque général de petites typologies

## Une construction récente de logements individuels sociaux dans les milieux ruraux

A l'échelle de l'agglomération, le parc social est caractérisé par une prédominance du collectif (82 %). Par rapport à la région (62 % de logements collectifs) et aux territoires voisins (65 % de logements collectifs dans la CC de la Picardie Verte), la CA du Beauvaisis possède beaucoup de logements collectifs. Cette tendance s'inverse cependant, au regard des aspirations nouvelles des ménages, puisque 45 % du parc social récent est en individuel. Les territoires ruraux développent en particulier plus de logements individuels.

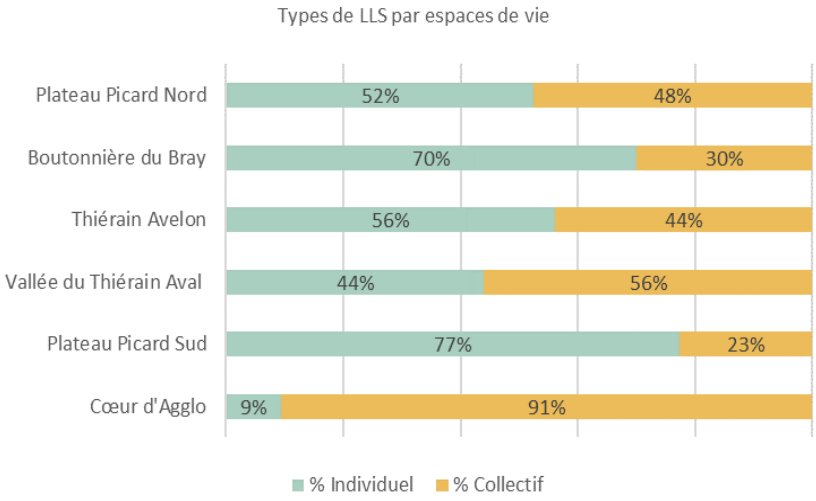


En termes de typologies, la CA du Beauvaisis connait le même manque de petites typologies (seulement 25 % de T1 et de T2 pour 40 % des demandes sur ces typologies) que la région (26 % de petites typologies) et que le département (24 % de petites typologies). Les T4 et T5 sont à l'opposé, bien représentés (41 % du parc de la CA du Beauvaisis pour 30 % des demandes).

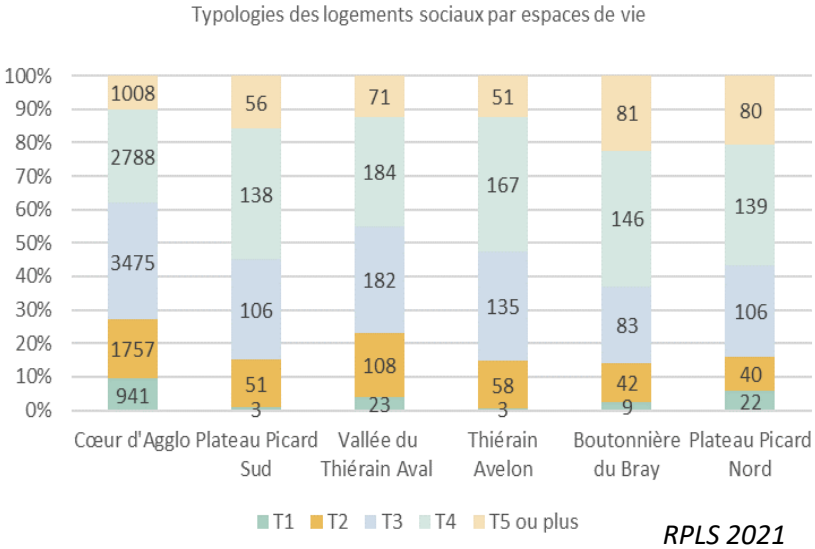


*RPLS 2021*

**91 % du parc social de Beauvais est en collectif**

# Rappel sur les modes de financement du logement social

- **Le Prêt locatif à usage social** (PLUS), considéré comme le logement aidé classique de référence ; c'est le dispositif le plus fréquemment mobilisé pour le financement du logement social.
- **Le Prêt locatif aidé d'intégration** (PLAI), logements dit « très sociaux » pour les ménages les plus modestes qui cumulent des difficultés économiques (revenus inférieurs à 60 % du plafond PLUS) et sociales.
- **Le Prêt locatif social** (PLS), logement dit « intermédiaire » pour les ménages disposant de revenus plus élevés (100 à 130 % du plafond PLUS) ; il finance des logements locatifs situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est tendu.
- **Le Prêt locatif intermédiaire** (PLI), il peut financer l'acquisition ou la construction de logements à usage locatif, ainsi que le cas échéant les travaux d'amélioration correspondants. Il n'ouvre pas droit à une subvention de l'État.

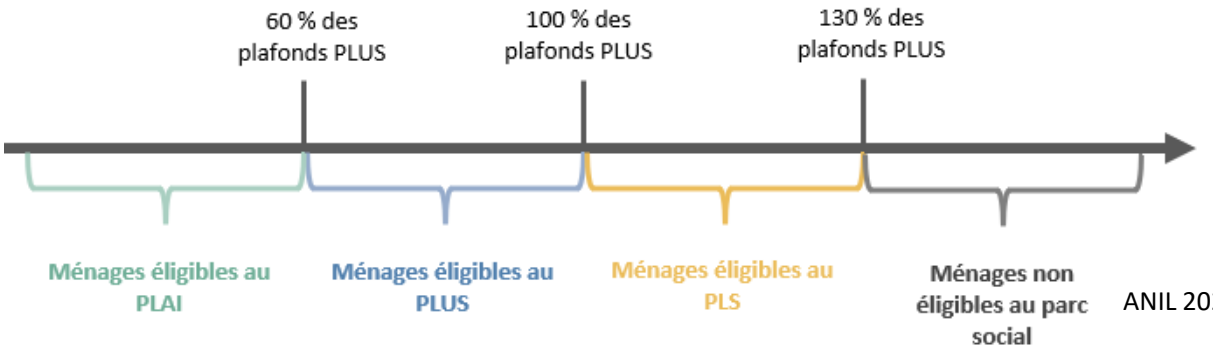


ANIL 2022

| Composition du foyer | PLAI | PLUS | PLS |
|---|---|---|---|
| 1 personne | 11 626 € | 21 139 € | 27 481 € |
| 2 personnes (sans personne à charge) ou 1 personne handicapée | 16 939 € | 28 231 € | 36 700 € |
| 3 personnes ou 1 personne + 1 à charge ou 1 personne + 1 personne handicapée | 20 370 € | 33 949 € | 44 134 € |
| 4 personnes ou 1 personne + 2 pers. à charge ou 2 pers. + 1 personne handicapée | 22 665 € | 40 985 € | 53 281 € |
| 5 personnes ou 1 pers. + 3 pers. à charge ou 3 pers. + 1 personne handicapée | 26 519 € | 48 214 € | 62 678 € |
| 6 personnes ou 1 pers. +4 pers. À charge ou 4 pers. + 1 personne handicapée | 29 886 € | 54 338 € | 70 639 € |
| Personne supplémentaire | + 3333 € | + 6061 € | + 7 879 € |

# Un parc social comptant une majorité de PLUS

## Des types de logements inégalement répartis sur le territoire

Le parc social de la CA du Beauvaisis se compose à 85 % de PLUS. La part des PLAI (3 %) y est plus faible qu'à l'échelle du département (4 %) ou de la région (5 %). Cependant, cette répartition aurait tendance à s'inverser puisque le parc récent est composé à 14 % de PLAI, et que Beauvais tend à développer à la fois du logement familial et une offre de logements adaptés à des publics spécifiques financée en PLS.

La répartition correspond plus ou moins à celle des territoires voisins, excepté la CC de la Picardie verte qui comprend plus de PLAI.

La composition de l'offre est relativement hétérogène selon les secteurs. En effet, les PLAI représentent une part très faible du parc social de Beauvais tandis qu'il représente plus de 10 % dans la Vallée du Thérain Avelon, sur le Plateau Picard Nord et dans la Vallée du Thérain Aval. Ces valeurs sont à nuancer au regard du volume de logements considérés.

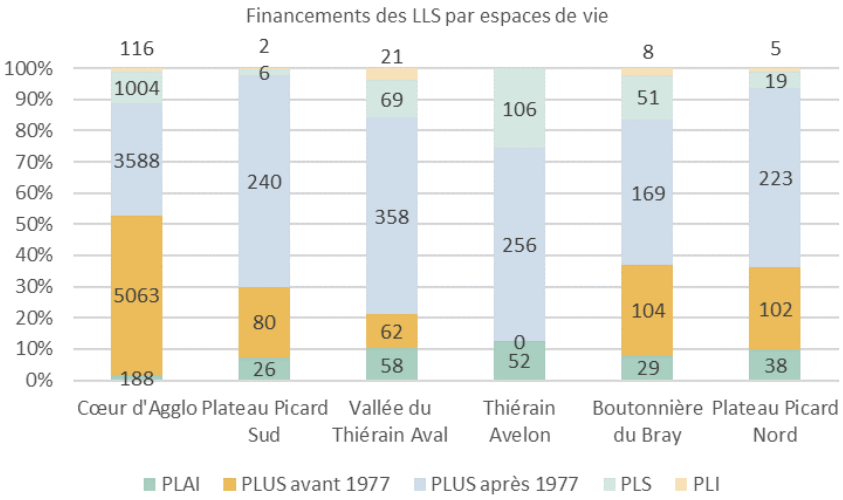


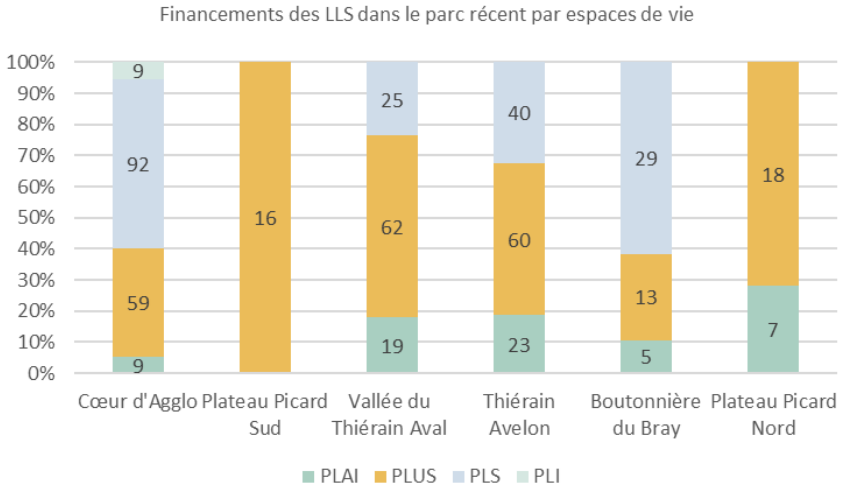


*RPLS 2021*

**85 % de PLUS à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2021**

# Des loyers plus élevés à proximité de la ville-centre

## Des loyers dans le parc récent relativement faibles

Le loyer moyen au m² dans le parc social sur la CA du Beauvaisis est de 5,7 €/m², légèrement plus élevés qu'à l'échelle de l'Oise (5,6 €/m²) et des Hauts de France (5,3 €/m²). Les loyers moyens s'échelonnent selon les types de financements du parc. Le loyer moyen des PLAI est de 4,9 €/m², celui des PLUS avant 1977 de 5,0 €/m², celui des PLUS après 1977 de 6 €/m². Les loyers sont plus faibles au sein du Beauvaisis qu'au sein de la CC des Sablons ou du Clermontois. A noter que les loyers du parc récent (6,5 €/m²) sont moins élevés que les loyers du parc datant d'il y a 10 ans (6,6 €/m²).

Les loyers sont hétérogènes entre les communes et les secteurs. Les logements les plus accessibles sont situés dans les secteurs du Plateau Picard Nord (5,46 €/m²) et Sud (5,44 €/m²) ainsi que sur Beauvais (5,64 €/m²). Des communes se distinguent par des loyers particulièrement élevés : Saint-Paul (7,0 €/m²) et Goincourt (7,0 €/m²)..

**Prix des loyers du parc social au m² par communes**

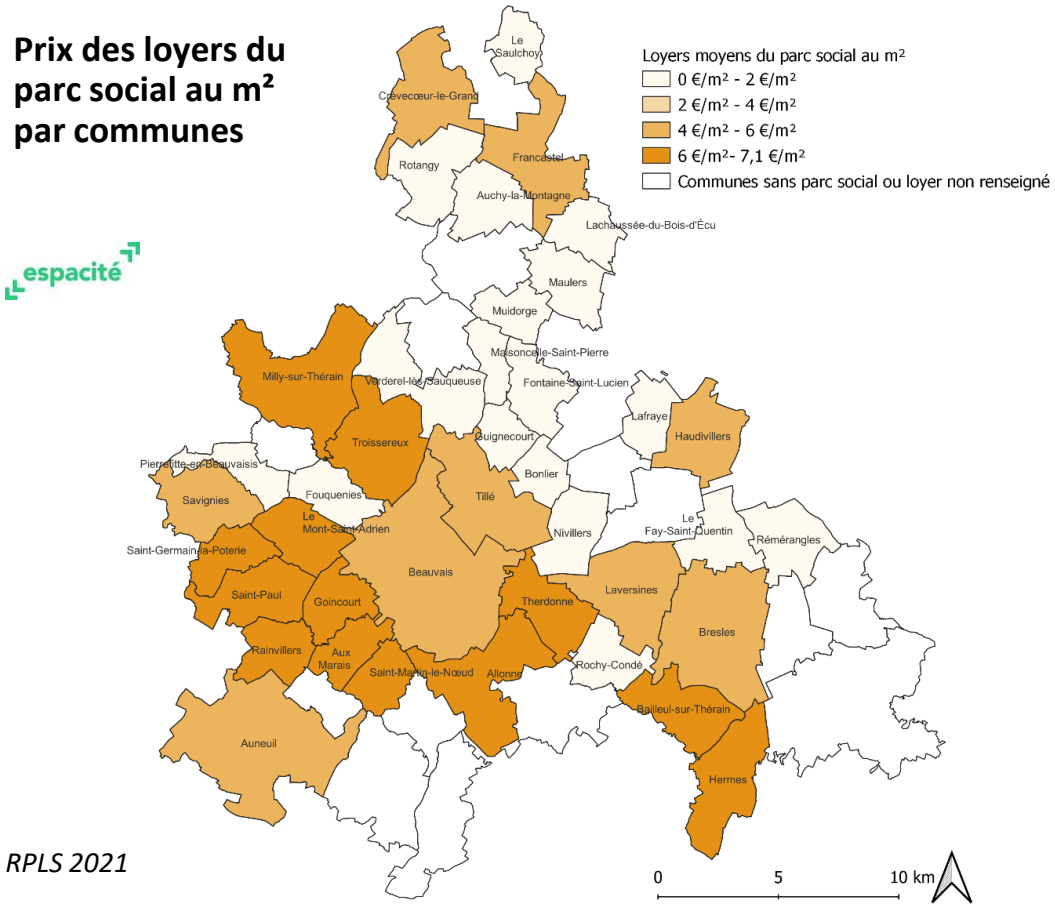


*RPLS 2021*

**5,7 € / m²**
de loyer moyen dans le parc social

# L'occupation du parc social : les données OPS

Les données OPS sont obtenues par le biais d'une enquête déclarative réalisée par chaque bailleur auprès de ses locataires tous les deux ans. Aucune vérification complémentaire n'est réalisée. Ainsi, des informations erronées ou incomplètes peuvent être présentes dans la base de données. En outre, le caractère déclaratif implique aussi que la représentativité des données est dépendante du taux de réponse à l'enquête. Le taux de réponse à l'enquête 2020 sur la CAB est satisfaisant avec 75 % de répondant.  Néanmoins, sur chacune des questions, les répondants peuvent avoir plus ou moins complété le questionnaire. Par conséquent, sur certains indicateurs le volume de réponses peut être insuffisant et entrainer du secret statistique.

# Une occupation du parc social hétérogène

## Une part importante de personnes seules et âgées

A l'échelle de la CA du Beauvaisis, en moyenne en 2020, 23 % des ménages du parc social sont des familles monoparentales, 41 % sont des personnes seules, 10 % sont des familles nombreuses (plus que 3 enfants).

En termes d'emploi, à l'échelle de la CA du Beauvaisis, 46 % des majeurs ont un emploi. Cette répartition est hétérogène sur le territoire avec un taux d'emploi de 80 et 81 % pour les communes de Laversines et de Roch-Condé tandis qu'il est de 38 et 40 % pour les communes de Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand.

Le parc social de la CA du Beauvaisis compte une majorité de 25-64, tranche d'âge active de la population. La part des personnes de plus de 65 ans (14 %) n'est cependant pas à ignorer même si elle concerne plus certaines communes (Auneuil compte 23 % de plus de 65 ans) que d'autres.

Taux d'activité des occupants du parc social par communes

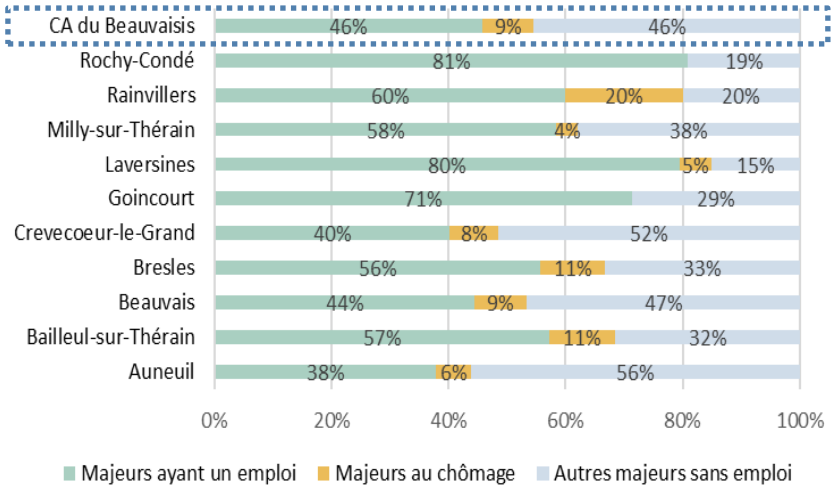


*OPS 2020*

Répartition des occupants du parc social par catégories d'âges

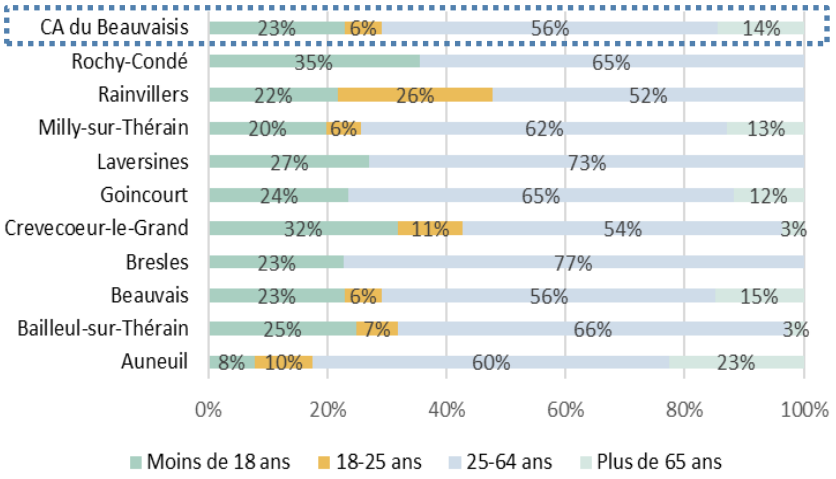


*OPS 2020*

**41 % de personnes seules dans le parc social**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2020

# Une occupation du parc social hétérogène

## Des difficultés accentuées dans les quartiers prioritaires

Les revenus des occupants du parc social sont aussi inégaux à l'échelle de la CA du Beauvaisis, qui compte en moyenne 19 % des ménages dont le revenu est inférieur au plafond du PLUS et 37 % des ménages dont le revenu est inférieur à 40 % du plafond du PLUS. Nous pouvons noter un certain enrichissement des occupants du parc social car seulement 17 % des emménagés récents (depuis moins de 2 ans) ont des revenus inférieurs à 20 % des plafonds du PLUS et 27 % ont un revenu inférieur au plafond du PLUS.

A contrario, 51 % des ménages sont bénéficiaires des aides au logement qui concernent 59 % des emménagés récents.

Une analyse approfondie à l'échelle des QPV souligne les difficultés sociales et économiques des occupants de ce parc social.

**19 % de ménages sous le plafond du PLAI**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2020

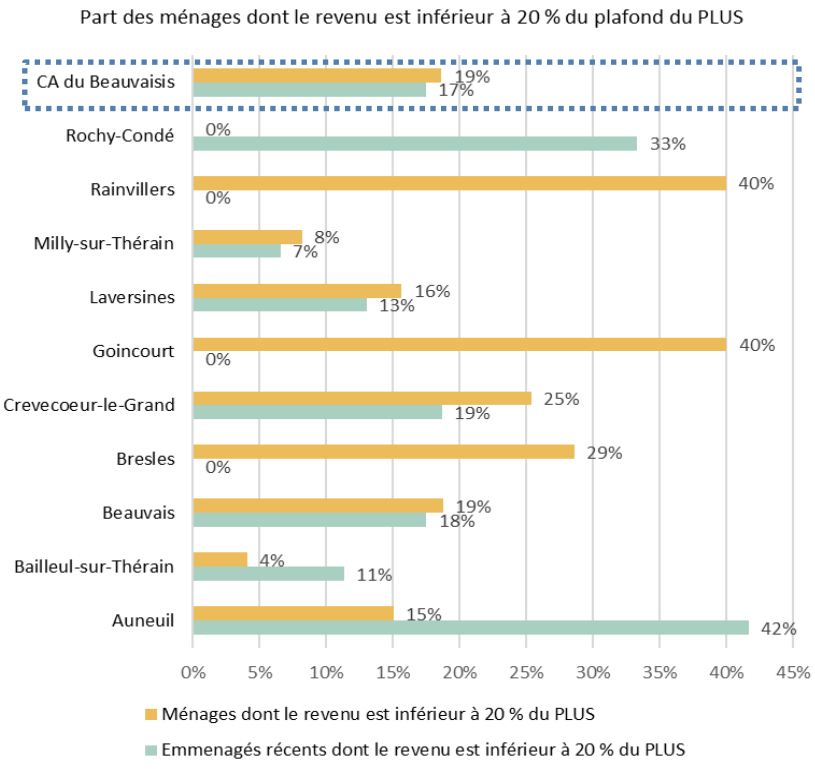


Zoom

### Zoom sur les QPV :

D'après un approfondissement à l'échelle des QPV :

- Le QPV Argentine compte 31,7 % d'actifs et 28,4 % de ses occupants ont un revenu inférieur au plafond du PLUS.
- Le QPV Saint-Lucien compte 25,9 % d'actifs et 27,9 % de ses occupants ont un revenu inférieur au plafond du PLUS.

# En synthèse : les chiffres-clés de l'analyse du parc social

**12 096 logements locatifs sociaux**
Soit 27,5 % des résidences principales

**82 % à Beauvais**
Dont 91 % en collectif

**18 % dans les autres communes**
Majoritairement en individuel

**48 % en QPV**
(Argentine, Saint-Jean, Saint-Lucien)

**Une convention ANRU sur Saint-Lucien et Argentine**

**25 % de T1-T2**

/

**40 % des demandes pour des T1 ou T2**

**3 % des logements en PLAI**

/

**77 % des demandes pour des logements en PLAI**

# Synthèse : l'analyse du parc social

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Un nouveau projet de renouvellement urbain d'ampleur sur les quartiers Argentine et Saint Lucien, faisant suite à un PRU1 sur le quartier Saint-Jean permettra de réhabiliter une part importante des logements sociaux. | - Beauvais concentre une part importante des logements sociaux du territoire (82,4 % dont 48 % se situent en QPV). |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - Les bailleurs s'accordent sur leur volonté de développer leur parc sur l'ensemble de la CA du Beauvaisis (y compris en BRS à Beauvais), notamment dans les communes les plus peuplées.<br>- Parmi le parc récent (construits après 2015), seulement 6 % des logements sociaux sont en QPV, signe d'un rééquilibrage de la production. | - Le parc de logements sociaux est ancien (53 % datent d'avant 1981) et énergivore (48 % du parc classé en DPE émissions GES E, F ou G). |
| **Enjeux** | |
| - Poursuivre les efforts de rééquilibrage de l'offre afin de répondre aux besoins spécifiques (petits logements, logements adaptés au vieillissement et au handicap, bas loyers, offre équilibrée sur le territoire, individuel).<br>- Favoriser les partenariats entre les acteurs afin d'identifier les fonciers disponibles au développement d'opérations d'habitat social sur le territoire.<br>- Accompagner les projets de renouvellement et de rénovation du parc social. | |

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-4-4 Analyse de la vacance

espacité

# La vacance : différentes définitions

Zoom

Selon l'Insee, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente ou à la location,
- Déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation,
- En attente de règlements de succession,
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- Gardé vacant et sans affectation précise par son propriétaire (ex : un logement très vétuste).

Selon Filocom, un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier de l'année en cours.

Selon la DGFIP (données LOVAC issues du croisement du fichier BISCOM, DVF et des Fichiers Fonciers), un logement vacant est un logement « vide de meubles, qui n'est pas habité au 1er janvier et donc non assujetti à la taxe d'habitation ».

## La vacance conjoncturelle (ou « de flux »)

Correspond au temps nécessaire à la relocation ou à la revente d'un logement.

## La vacance structurelle (ou « de stock »)

Se caractérise par une durée d'inoccupation plus longue (plus de 2 ans). Elle concerne les logements hors marchés car inadaptés à la demande (car inconfortables, dévalorisés, insalubres, vétustes… ).

# Une vacance de logements à la hausse à surveiller

En 2018, selon l'INSEE, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis compte 4 234 logements vacants (pour 49 407 logements) dont 2 815 situés dans la commune de Beauvais (pour 28 449 logements selon l'Insee 2018).

Selon les données LOVAC, seulement 18 % de ces logements vacants le seraient depuis plus de 2 ans, soit 883 logements.

Entre 2008 et 2018, le taux de vacance global a augmenté de 2,5 points passant de 6,1 % pour 2 679 logements vacants en 2008 à 8,6 %, pour 4 234 logements vacants en 2018.

La commune de Le Saulchoy enregistre le taux de vacance le plus élevé, à hauteur de 22,3 % pour 55 logements en 2018. Tandis que la commune de Guignecourt présente le taux le plus faible avec 1,2 % de logements vacants.

En nombre, Beauvais est la commune avec le plus de logements vacants, comptabilisant 2 815 logements vacants en 2018. Cela se justifie par une part plus importante de locatif, entrainant une rotation dans les logements.

**Répartition des logements vacants en 2018**

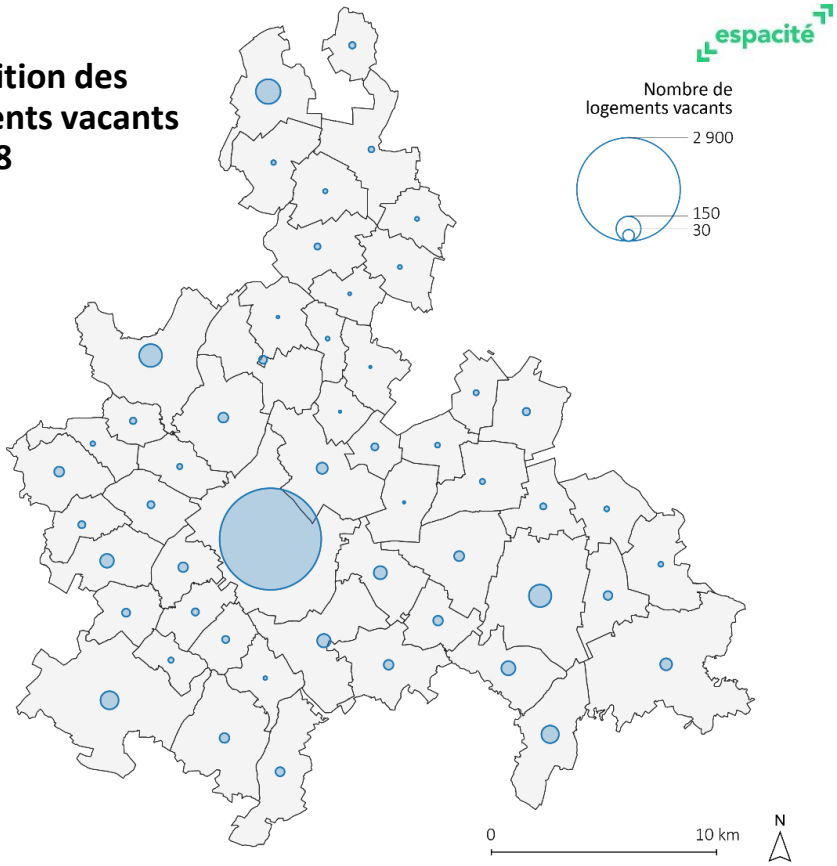


*Insee 2018*

8,6 % de logements vacants
au sein de la CA du Beauvaisis en 2018

# Une évolution à la hausse du nombre de logements inoccupés

## Une augmentation de la vacance à la fois proportionnelle et en valeur absolue

Le taux de vacance est à la hausse dans le territoire de la CAB depuis 1990.

Cette augmentation s'inscrit dans une tendance nationale. De 2008 à 2019, la part de logements vacants est passé de 6,1 à 8,3 % à l'échelle de la France.

**Evolution de la vacance des logements depuis 1990 dans le Beauvaisis**

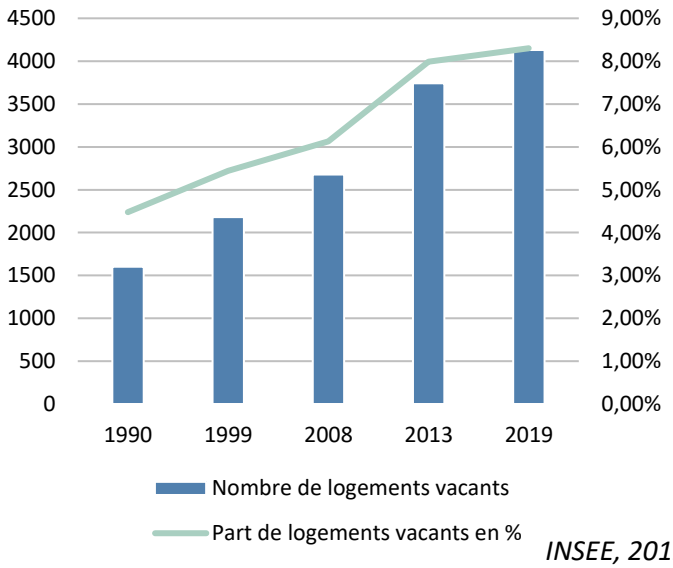


*INSEE, 2019*

**+ 2 529 logements vacants entre 1990 et 2019**
au sein de la CA du Beauvaisis

## Des logements très anciens

**1913** : Date de construction moyenne des logements vacants recensés dans le fichier LOVAC en 2020.

| | Date de construction des logements vacants |
|---|---|
| Boutonnière du Bray | 1936 |
| Cœur d'agglo | 1905 |
| Plateau Picard Nord | 1926 |
| Plateau Picard sud | 1930 |
| Thérain-Avelon | 1949 |

## Des logements de taille moyenne

**3 pièces** : Taille moyenne des logements vacants recensés dans le fichier LOVAC en 2020.

Les logements vacants sont principalement des T3. Ces typologies, à l'échelle de la CAB, représentent 26,5% du parc de logements, contrairement au T5 et + qui représentent 34,5 % du parc de logements.

# Des communes rurales elles aussi confrontées au phénomène de vacance

## Le secteur du Plateau Picard Nord inégalement touché par la vacance

Selon l'analyse des données LOVAC, sur le territoire de la CAB, 4 787 logements sont vacants, représentant 9 % du parc de logements (52 260 logements, LOVAC 2020). La répartition de ces logements entre secteurs ruraux de la CAB (hors Cœur d'agglo) est équilibrée, chaque secteur comptant entre 242 et 320 logements vacants.

Le phénomène de vacance touche à la fois les communes les plus peuplées et avec le plus grand nombre de logements, ainsi que les communes rurales. Parmi les premières, Beauvais, Bresles et Crèvecœur-le-Grand comptent respectivement 3 379, 200 et 200 logements vacants en 2020, c'est-à-dire entre 8 et 12 % de logements vacants. Parmi les secondes, la part de logements vacant représente 15 % à Saulchoy, 12 % à Fontaine-Saint-Lucien, 8 % à Muidorge et 8 % à Hermes.

Pour les élus, la vacance des logements n'est pas une problématique de taille, elle est souvent due à des successions et ne représente pas un enjeu significatif selon eux.

**Répartition de la part des logements vacants par commune de la CAB**

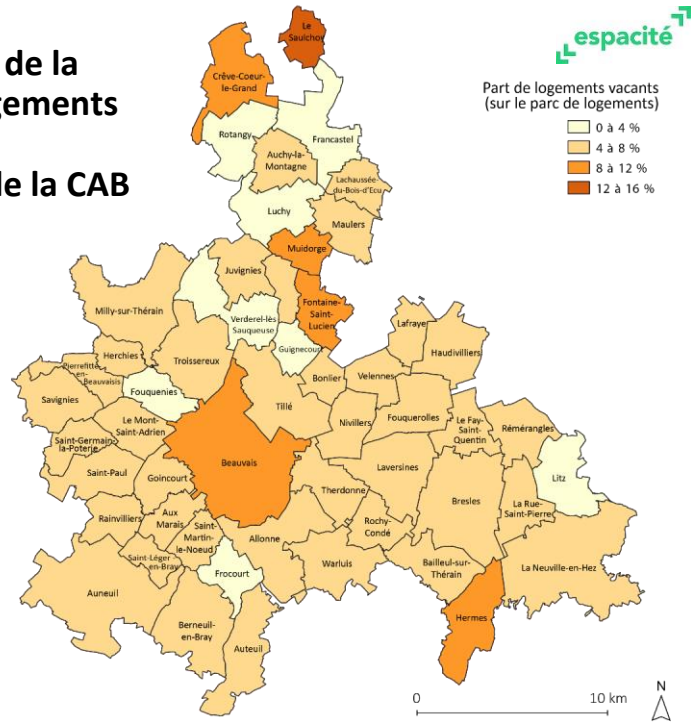


*LOVAC, 2020*

**9 % de logements vacants**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2020

# Le phénomène de la vacance structurelle diffus sur le territoire de la CAB

## Un enjeu de réhabilitation du parc de logements

Selon les données LOVAC de 2020, le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis compte 883 logements vacants depuis plus de deux ans, soit 18 % des logements vacants (au nombre de 4 787).

Ce type de vacance, dit structurel, met en évidence un phénomène touchant prioritairement la zone Sud de la CAB, c'est-à-dire les secteurs de Boutonnière-en Bray, de Thérain-Aval et du Cœur d'Agglo. De manière paradoxale, ce sont ces secteurs les plus attractifs de la CAB qui sont les plus touchées.

478 logements vacants depuis plus de deux ans sont recensés à Beauvais, 21 à Hermes, 24 à Auneuil, 11 à Allonne, 15 à Therdonne, puis 25 à Bresles, et 52 à Crèvecœur-le-Grand.

**Répartition des logements vacants depuis plus de deux ans par commune de la CAB**

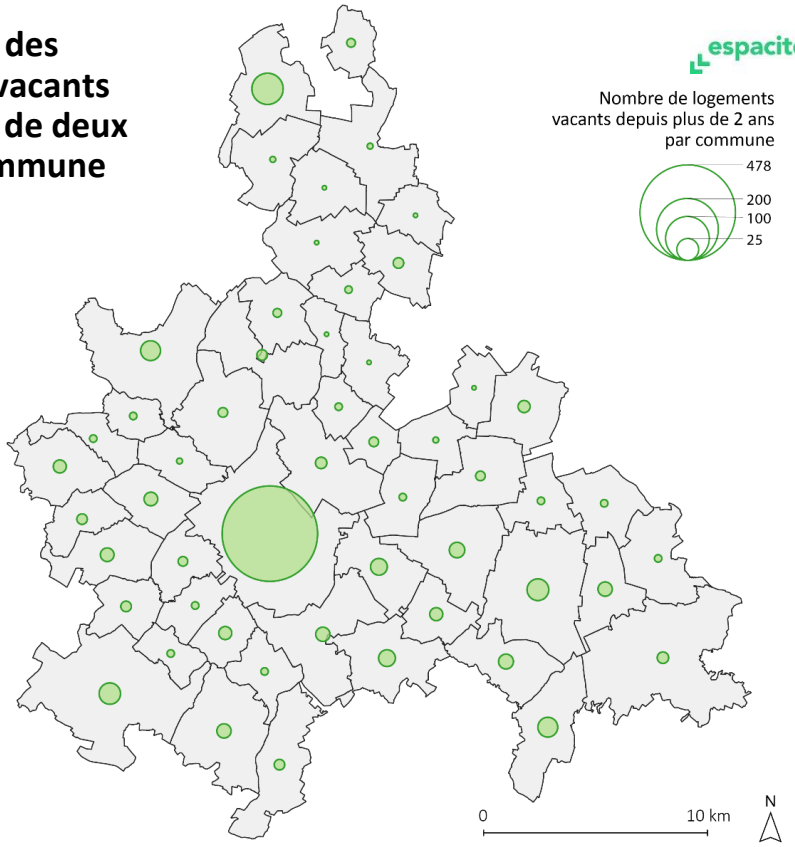


*LOVAC, 2020*

**883 logements vacants depuis 2 ans**
au sein de la CA du Beauvaisis en 2020

# Synthèse : l'analyse de la vacance dans le parc privé

**8,6 % de logements vacants**
soit 4 787 logements en 2020

**18 % des logements vacants le sont depuis plus de 2 ans**

**1913**
Année de construction moyenne

**66 % des logements vacants sont à Beauvais**
mais les communes rurales sont aussi concernées

**3 pièces**
Typologie moyenne des logements vacants

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Un taux de vacance moyen à l'échelle de la CAB. | - Des logements vacants concentrés à Beauvais (à 66 %) mais qui touche quand même les communes plus rurales.<br>- Des logements vacants plutôt anciens. |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - Une vacance majoritairement liée au turn-over dans le parc, notamment locatif. | - Un taux de vacance en augmentation (+ 2,5 % entre 2008 et 2018). |

**Enjeux**

- Surveiller le phénomène de vacance et de la division de biens.
- Encourager la rénovation et le conventionnement du parc privé afin de lutter contre la vacance.
- Identifier les causes de la vacance afin de remettre les biens sur le marché

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-4-5 Analyse de l'offre d'hébergement et de logements spécifiques répertoriée dans les documents cadres (SDACGV, PDALHPD)

espacité

# III-4-5-1 Le logement des personnes âgées et en situation de handicap : une polarisation de l'offre en hébergement

## Une sous-représentation des plus de 75 ans sur les secteurs Nord-Est

Selon les données de l'Insee, la tranche d'âge des plus de 75 ans représente 7,6 % de la population de la CAB en 2018 (7 888 sur 103 191 habitants de la CAB). Elle est légèrement supérieure à la moyenne départementale (7,3 %) et inférieure à la moyenne régionale (7,9 %).

La part des plus de 75 ans est supérieure à 10 % dans les communes de Goincourt (10,4%), Crèvecœur-le-Grand (13,3%), Nivillers (10,6%), Lachaussée-du-Bois-d'Ecu (10,8%). A l'inverse, elle est inférieure à 5 % dans les communes de Luchy (4,9%), Maulers (4,6%), Le Soulchoy (3,8%), Muidorge (3,6%), Guignecourt (4,3%), Bonlier (4,2%), Lafraye (1,4%), Fouquerolles (2,5%), Le Fay-Saint-Quentin (4,6%), La Rue-Saint-Pierre (4,7%), Frocourt (4,1%), Berneuil-en-Bray (4,9%), Auteuil (5%). Le Plateau Picard Nord et Sud se détachent ainsi du reste du territoire de la CAB pour sa faible proportion de séniors.

**Répartition des personnes âgées de plus de 75 ans**

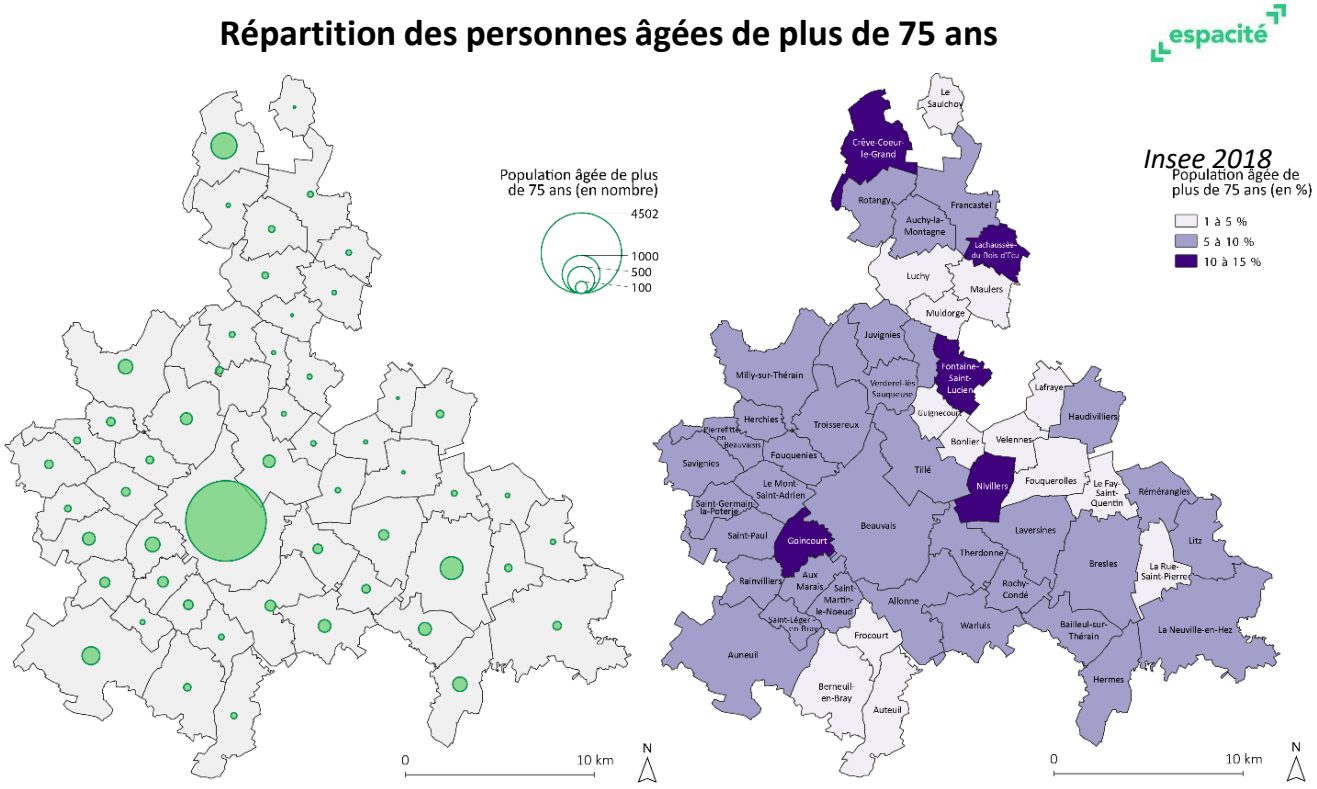


**7,6 % de la population âgée de plus de 75 ans**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 20218

# Les établissements à destination des personnes âgées

## Résidence autonomie

Il s'agit de logements spécialisés pour personnes âgées. Ces structures non médicalisées proposent à la fois un espace privé et des espaces de vie collective. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif et proposent des logements au coût modéré.

## Maison partagée (béguinage)

Les maisons partagées pour séniors, à la différence des résidences autonomie, ne sont pas des établissements médico-sociaux encadrés par la loi. Ce sont des logements privatifs, pouvant appartenir à une association, une collectivité locale, etc.

## EHPAD

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Ils s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans ayant besoin de soins au quotidien

# III-4-5-1 Le logement des personnes âgées et en situation de handicap : une polarisation de l'offre en hébergement

## Une concentration des établissements médico-sociaux pour personnes âgées autour des pôles d'équilibre

Le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis compte neuf résidences autonomie, une résidence senior et six EHPAD. Ces établissements sont situés à proximité des pôles d'équilibre territoriaux (Crèvecœur-le-Grand, Bresles et Beauvais, Auneuil) qui constituent également les communes qui structurent les bassins de vie de la CAB. Deux projets de béguinage à La Neuville-en-Hez (13 logements) et de résidence seniors à Saint-Martin-le-Nœud (18 logements) sont en cours.

| Commune | Nombre de places |
|---|---|
| Crèvecœur-le-Grand | 130 places |
| Bresles | 112 places |
| Beauvais | 780 places |
| Bailleul-sur-Thérain | 51 places |
| Auneuil | 50 places |
| Savignies | 9 places |

**Répartition des établissements à destination des personnes âgées**

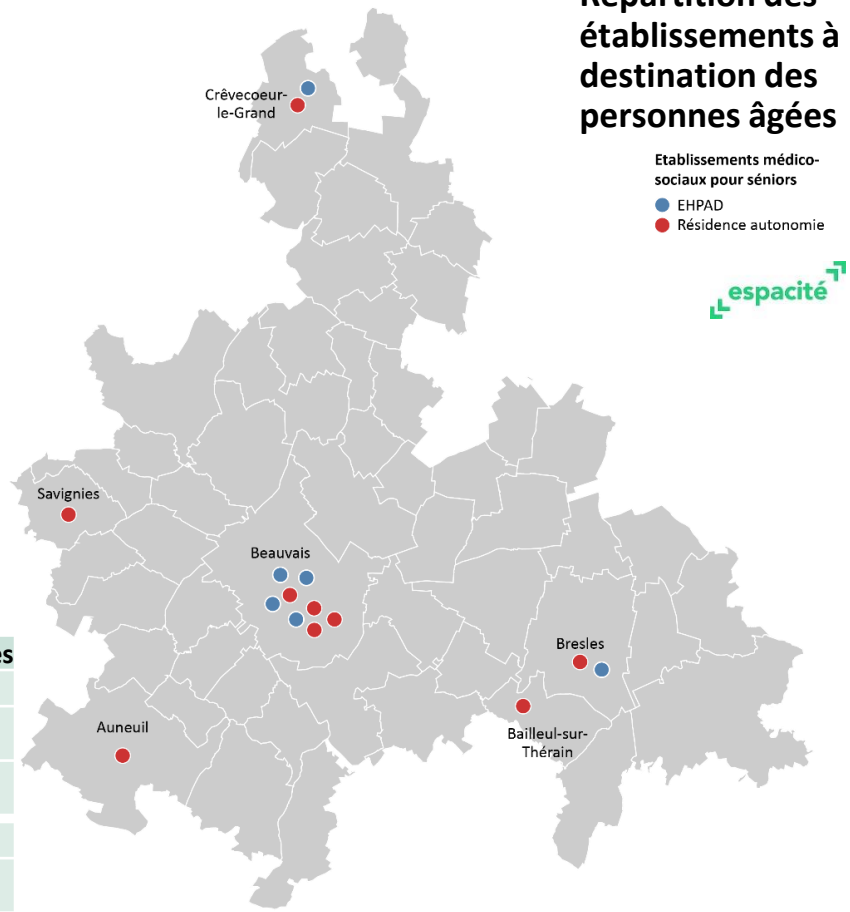


*FINESS 2022*

**16 établissements médico-sociaux pour séniors**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2022

# La maison du Thil : une colocation à responsabilité partagée

Zoom

## A Beauvais, une colocation pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Afin de répondre au mieux aux besoins et au mode de vie des personnes âgées, de nouveaux modèles d'habitat émergent. Elles constituent une alternative à l'hébergement institutionnel ou au maintien à domicile des seniors. Elles puisent leurs inspirations dans les formes de l'habitat intergénérationnel, de l'habitat inclusif ou de l'habitat groupé.

La Maison du Thil (relevant de l'habitat inclusif) est une belle maison bourgeoise de 250 m² accueillent des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer. Des bénévoles des Petits Frères des Pauvres sont présents quotidiennement pour proposer aux résidents discussions, activités ou jeux, comme un service de professionnels d'aide à domicile présents 24h/24h. Elle repose sur un modèle de gouvernance partagée qui intègre les parties prenantes du projet : Les Petits Frères des Pauvres, familles, ADHAP, associations locales.

Ce type d'hébergement n'étant pas encore courant, il en n'existe qu'un seul sur le territoire du Beauvaisis.

*© Petits Frères des Pauvres, 2022*

# Les établissements à destination des personnes en situation de handicap

## Maison d'accueil spécialisée

La maison d'accueil spécialisée (Mas) propose un hébergement permanent à un adulte handicapé gravement dépendant qui n'arrive pas à réaliser seul les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller...).

Ce type d'hébergement propose des chambres individuelles. Elles sont généralement au nombre de 10 par Mas. Les Mas proposent des activités pour les résidents telles que activités manuelles, relaxation, musique.

## Foyer d'hébergement pour adultes handicapés

Le foyer d'hébergement pour adultes handicapés propose un hébergement et un accompagnement aux adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle. Pour pouvoir y être admis, vous devez être reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le foyer d'hébergement est souvent annexé à un établissement ou service d'aide par le travail (Ésat). Il n'est pas médicalisé.

## Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés

Les SAMSAH permettent à des personnes handicapées de vivre en milieu ordinaire. Les SAMSAH leur proposent une aide pour les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, et éventuellement l'aide à la toilette sont assurés par des professionnels qualifiés telles que les auxiliaires de vie) et des activités sociales diverses pour sortir de leur isolement.

# III-4-5-1 Le logement des personnes âgées et en situation de handicap : une polarisation de l'offre en hébergement

## Une concentration des établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap à Beauvais

Il existe 3 formes d'accueil des personnes handicapées : l'accueil à la journée, l'hébergement (souvent en internat) ou le logement adapté.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, l'offre se concentre à Beauvais, excepté un Foyer de vie pour personnes handicapés situé à Allonne.

Ainsi, Beauvais compte 2 Maisons d'Accueil Spécialisées (hébergements pour adultes), 2 Services d'Accompagnement médico-social pour adultes handicapés (hébergements pour adultes), 4 Instituts médicoéducatifs (accueil à la journée et hébergements pour adultes et enfants), 2 foyers de vie (hébergement) et 2 dispositifs d'habitat.

| Nom de l'établissement | Type d'établissements |
|---|---|
| Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) | Au moins 62 places |
| Services d'Accompagnement Médico-Social (SAMSAH) | Non renseigné |
| Instituts Médicoéducatifs (IME) | Au moins 200 places |
| Foyers de vie | Au moins 25 places |
| Dispositifs Habitat | 73 places en résidentielles + 17 appartements + 2 places temporaires<br>Un autre projet de 8 logements adaptés est en cours. |

*FINESS 2022*

**Dix établissements d'hébergement pour personnes à mobilité réduite**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2022

# L'hébergement des gens du voyage

## Aires permanentes d'accueil

Ces aires sont destinées aux gens du voyage itinérants pour des séjours de longue durée, de trois mois renouvelable au plus trois fois. Elles doivent être situées dans des secteurs constructibles et facilement accessibles aux caravanes. Chaque emplacement doit être connecté à l'eau, à l'électricité et au réseau d'assainissement.

## Terrains familiaux locatifs

Les terrains familiaux locatifs ont pour spécificité de répondre à la demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable et privatif sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année.

## Aires de grand passage

Les aires de grand passage sont destinées à « répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels ». Elles sont réservées aux rassemblements de 50 à 200 caravanes, sur une période de 1 à 3 semaines.

# Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

La législation en matière d'accueil, d'habitat et du stationnement des gens du voyage fait de plusieurs évolutions depuis 2000.

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, dite loi « Besson » oblige chaque département à l'élaboration d'un document dédié : **le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.** Les communes de plus de 5000 habitants doivent obligatoirement disposer d'aires et de terrains adaptés sur leur territoire ou doivent contribuer financièrement à la réalisation de ces espaces sur d'autres territoires.

La loi « Maptam » du 27 janvier 2014 fait de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage une compétence obligatoire des communautés urbaines et des métropoles.

Puis, la loi « Notre » du 7 août 2015 en fait une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération.

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Oise, adopté en 2019 pour une durée de six ans, prévoit, sur l'Oise, l'aménagement de :

- **Quatre aires de grand passage,**
- **403 places pour 13 aires d'accueil,**
- **247 terrains familiaux locatifs.**

# III-4-5-2 L'hébergement des gens du voyage : une offre existante et une réponse à apporter en matière de terrains familiaux locatifs

## Des besoins en terrains familiaux locatifs à destination des familles en voie de sédentarisation

L'offre d'accueil et d'hébergement des gens du voyage dans la communauté d'agglomération du Beauvaisis répond à ses obligations légales. La CAB compte 40 places sur les aires d'accueil, 150 places sur les aires de grand passage et 18 places en terrains familiaux locatifs. Selon le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Accueil et d'Hébergement de Gens du Voyage de l'Oise, l'offre en matière d'aire d'accueil et d'aires de grand passage est satisfaisante. En revanche, le schéma prescrit 16 places supplémentaires pour les terrains familiaux locatifs afin d'accueillir les familles/clans en voie de sédentarisation. Cette aire d'accueil nécessite cependant un entretien renforcé et une opération de sécurisation de la structure. S'agissant de la commune de Bresles, le schéma recense des familles installées illégalement, sédentarisées sans autorisation et hors équipements réglementaires.

**Prescriptions en matière d'accueil et d'hébergement des gens du voyage définies dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Oise (2019 – 2025)**

| | Aire d'Accueil (places) | Aire de Grand Passage (places) | Terrains Familiaux Locatifs (places) |
|---|---|---|---|
| **Prescrites** | 40 | 150 | 34 |
| **Existantes** | 40 | 150 | 18 |

| Territoire | Nombre de familles identifiées dans le diagnostic | Régularisation sur site au regard de l'urbanisme | Nombre de situations restantes à traiter (en nb de ménages) | Nombre de Terrains Familiaux Locatifs à réaliser | Nombre de réponses à apporter (habitat adapté …) |
|---|---|---|---|---|---|
| Beauvais | 20 familles en sortie d'aire d'accueil<br>10 familles en diffus | Non régularisables<br>50 % régularisables | 25 | 12 | 13 |
| Reste de l'EPCI | 10 familles en diffus<br>10/15 familles en diffus à Bresles | 50 % régularisables | 10 | 4 | 6 |
| Total EPCI | | | 35 | 34 | 19 |

# III-4-5-3 Le logement des jeunes : l'attractivité de Beauvais

## Un besoin en logements de petites tailles et à loyers modérés

Selon les données de l'Insee, la tranche d'âge des 15-29 ans représente 19 % de la population de la CAB en 2018 (19 536 sur 103 191 habitants de la CAB). Elle est supérieure à la moyenne départementale (17 %) et à la moyenne régionale (18,5 %).

La part des 18-29 ans représente plus de 20% de la population communale à Beauvais (21,4%), Bonlier (21,6%), Fouquerolles (23%), Lachaussée-du-Bois-d'Ecu (21%) et Maisoncelle-Saint-Pierre (20,1%).

Toutefois, elle est largement plus importante à Beauvais.

**Répartition des personnes âgées entre 15 et 29 ans**

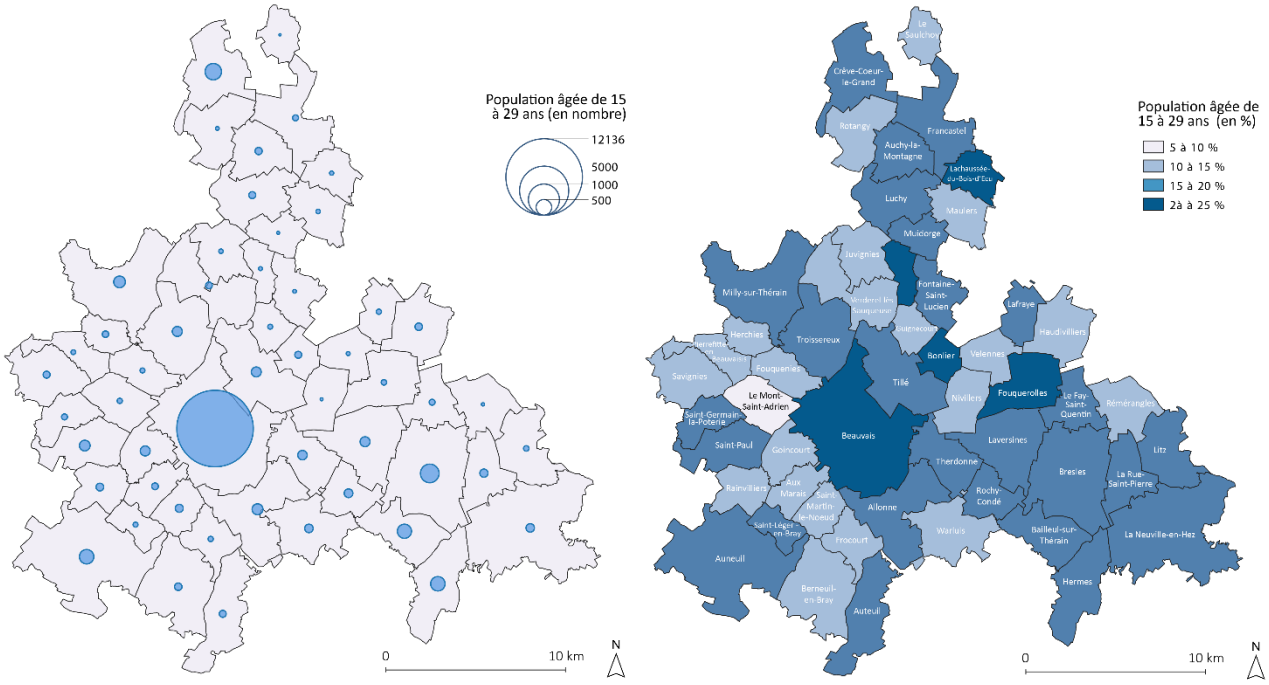


*Insee 2018*

**19 % de la population âgée de 15 à 29 ans**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2018

# III-4-5-3 Le logement des jeunes : l'attractivité de Beauvais

## L'institut Polytechnique Lasalle comme gestionnaire principal

Selon le recensement effectué par la DDT de l'Oise en 2019, la communauté d'agglomération du Beauvaisis compte 800 logements conventionnés répartis dans huit foyers étudiants et résidences jeunes. Ces résidences sont toutes situées sur Beauvais et gérées pour la majeure partie par l'Institut Polytechnique Lasalle. Celui-ci constitue le principal établissement supérieur de la CAB, compte à lui seul 2 800 étudiants. Le parc de logements existant ne semble donc pas adapté à l'accueil des étudiants sur le territoire.

En complément des résidences réservées aux étudiants, beaucoup de jeunes adultes, jeunes travailleurs rencontrent des difficultés à accéder au logement. La CAB possède donc deux Foyers de Jeunes Travailleurs (dont l'un de 180 places) et une Résidence Jeunes Adultes. Deux autres projets sont en cours pour la création d'une nouvelle Résidence Sociale et d'une nouvelle RSA. Ces offres se situent toutes à Beauvais. Le parc de logements étudiants répond aux besoins immédiats, mais l'offre chez l'habitant se développe. Cela pose la question d'un besoin d'offre complémentaire à définir. Il convient également d'accentuer l'effort sur l'offre en résidence adaptée aux jeunes adultes en situation d'apprentissage ou de premier emploi.

**800 places en foyers étudiants et résidences jeunes (logements conventionnés)**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2019

*Recensement en logements étudiants / jeunes 2019 – DDTO*

| ORGANISME | COMMUNE | ADRESSE | NBRE | GESTIONNAIRE | MISE EN SERVICE |
|---|---|---|---|---|---|
| OPAC OISE | Beauvais | Rue Gui Patin | 52 | C.R.O.U.S | 1994 |
| SA BEAUVAISIS | Beauvais | "Résidence Kennedy" rue Mathéas | 99 | C.R.O.U.S | 1992 |
| SA DEPT OISE | Beauvais | 3, rue Pierre Waguet (ISAB) | 131 | ISAB | - |
| SA DEPT OISE | Beauvais | Rue Pierre Waguet (ISAB - Résidence Jeunes) | 120 | Institut Polytechnique "LASALLE" | 2007 |
| SA DEPT OISE | Beauvais | Rue Pierre Waguet (La Salle - Logts Étudiants) | 60 | Institut Polytechnique "LASALLE" | 2011 |
| SA BEAUVAISIS | Beauvais | Résidence Étudiants "Jean-Baptiste de Lasalle - (ex. Saint Laurent)" 3, rue Gui Patin | 132 | Institut Polytechnique "LASALLE" | 2011 |
| SA BEAUVAISIS | Beauvais | Rue Pierre Waguet (La Salle - Logts Étudiants) | 134 | Institut Polytechnique "LASALLE" | 2011 |
| SA BEAUVAISIS | Beauvais | Résidence Étudiante - Campus Uni Lasalle | 72 | Institut Polytechnique "LASALLE" | 2018 |

# III-4-5-3 Le logement des jeunes : l'attractivité de Beauvais

## La colocation étudiante répandue dans les communes du Nord de la CAB

### Des colocations étudiantes de 5 à 8 personnes

Selon les entretiens menés avec les maires des communes de la CAB, la colocation étudiante dans de grandes maisons est une autre forme d'hébergement répandue dans les communes au nord de Beauvais (Luchy, Juvignies, Verderel-lès-Sauqueuse, Guignecourt, Bonlier).

Ce type d'habitat pose question à différents niveaux. Les maires se plaignent des nuisances générées par les étudiant.es et rapportent de l'excessivité des loyers perçus par les propriétaires. Ce problème tend à s'amplifier depuis quelques années. Les communes situées juste au nord de Beauvais sont les plus touchées, et en premier lieu Verderel-lès-Sauqueuse (aujourd'hui sept maisons, et près de 10 % de la population). La commune est la plus touchée par le phénomène mais le rachat et le réaménagement de bâti ancien à des fins lucratives de colocation étudiantes s'étend aux alentours.

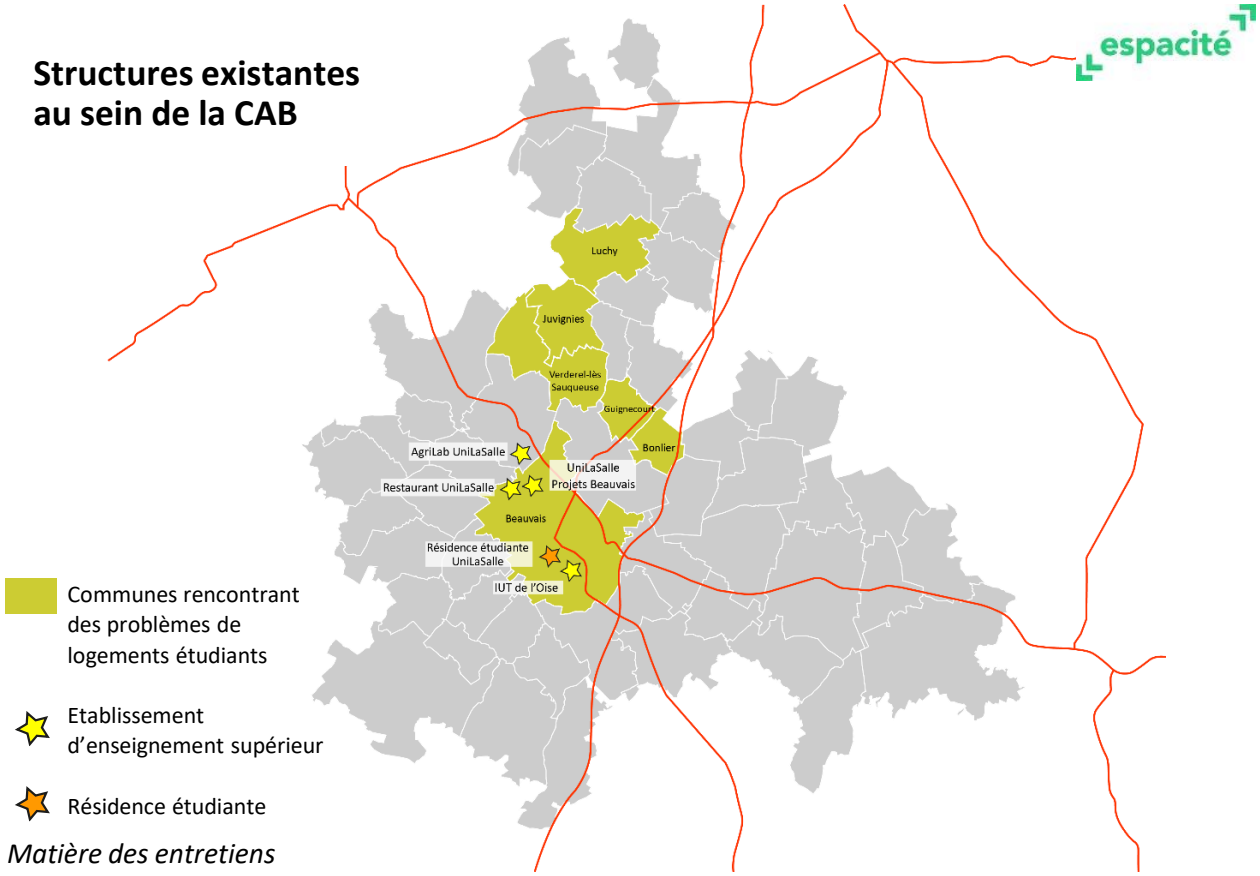

# III-4-5-4 L'hébergement d'urgence et le logement des personnes défavorisées : une offre existante et concentrée autour des services et des équipements

Il existe un grand nombre d'autres types de ménages susceptibles de rencontrer des difficultés dans leur accès au logement ou à l'hébergement : les travailleurs migrants, les sans-abri, les femmes victimes de violence, les personnes nécessitant un besoin d'accompagnement à l'insertion. Différents types de structures peuvent accueillir ces personnes.

La ville de Beauvais concentre les logements adaptés et les centres d'hébergement pour ces ménages. Ainsi, le quartier Argentine dispose et d'un centre d'hébergement d'urgence, en cours de restructuration dans le cadre du NPRU. En décembre 2022, la ville de Beauvais concentre 519 places d'hébergement d'urgence, d'insertion et de stabilisation, dont 286 places en centre d'hébergement d'urgence. En complément de structures d'urgences, à titre d'exemple, 120 places ont été mobilisés en dispositifs hôteliers en 2022 à Beauvais.

| PORTEUR ETABLISSEMENT | DISPOSITIF | NOMBRE DE PLACES |
|---|---|---|
| **Fondation Diaconesses de Reuilly** | Hébergement d'insertion | 65 |
| **ADARS** | Hébergement d'insertion | 10 |
| **ADARS** | Hébergement d'insertion | 66 |
| **ADOMA** | Hébergement d'insertion | 50 |
| **CCAS de Beauvais** | Hébergement d'insertion | 18 |
| **Fondation Diaconesses de Reuilly** | Hébergement d'urgence | 15 |
| **Accueil et Promotion** | Hébergement d'urgence | 20 |
| **ADARS** | Hébergement d'urgence | 10 |
| **ADARS** | Hébergement d'urgence | 88 |
| **CCAS de Beauvais** | Hébergement d'urgence | 10 |
| **Samu Social** | Hébergement d'urgence | 3 |
| **ADARS dispositif hôtelier** | Hébergement d'urgence | 120 |
| **ADARS** | Hébergement d'urgence mise à l'abri à la nuitée | 10 |
| **Emmaüs** | Hébergement d'urgence mise à l'abri à la nuitée | 10 |
| **Coallia** | OAJ (Insertion) | 15 |
| **CCAS de Beauvais** | Stabilisation | 9 |

*Recensement des structures d'hébergement d'urgence, d'insertion et de stabilisation à Beauvais en décembre 2022, SIAO*

**286 places en centre d'hébergement d'urgence**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2022

# En synthèse : les chiffres-clés de l'analyse de l'offre d'hébergement et de logements spécifiques

| | | | |
|---|---|---|---|
| **7,6 % de plus de 75 ans** | **Handicap concernant chaque tranche de la population** | **Une cinquantaine de familles nomades (SDAHGV)** | **20 % de 18-29** |
| **16 établisse-ments pour seniors** | **10 établisse-ments pour personnes handicapées** | **224 places sur le territoire** | **800 places en foyer étudiants** |
| **Habitat inclusif :** Une colocation pour seniors souffrant d'Alzheimer | **3 formes d'habitat :** accueil de jour, hébergement, logement adapté | **16 places en TFL (terrains familiaux locatifs) manquantes** (pour familles en voie de sédentarisation) | **Dévelop-pement des colocations au Nord de la CAB** |

**286 places en hébergement d'urgence en 2022**

# Synthèse : l'analyse de l'offre d'hébergement et de logements spécifiques

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Des établissements médico-sociaux à destination des personnes âgées déjà implantés sur le territoire<br>- Une offre d'accueil et d'hébergement pour les gens du voyage satisfaisante | - Peu d'établissements à destination des personnes à mobilité réduite<br>- Aucune structure dédiée à l'hébergement d'urgence des femmes et enfants<br>- Des terrains familiaux locatifs en nombre insuffisant (prescriptions du schéma départemental)<br>- Une aire d'accueil des gens du voyage qui nécessite des travaux d'amélioration et de sécurisation. |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - La colocation à responsabilité partagée : un projet démonstrateur et expérimental à Beauvais | - Un vieillissement important de la population<br>- Un desserrement notable des ménages notamment sur la ville-centre |
| **Enjeux** | |
| - Adapter les logements aux besoins des ménages vieillissants<br>- Produire du logement adapté aux petits ménages<br>- Développer une ou deux opérations de logements à destination des étudiants et des jeunes adultes<br>- Maintenir l'offre actuelle à destination des publics spécifiques | |

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

ANALYSE DE LA DEMANDE DE LOGEMENTS

# III-4 Analyse de la demande de logements

espacité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

# III-4-1 Analyse de la demande et des attributions de logements sociaux : un faible turn-over

espacité

# Un parc social sous tension, en « flux tendu »

## Un faible *turn-over* dans le parc social

Seulement 1 % du parc social de la CA du Beauvaisis est vacant depuis plus de trois mois. Cette vacance correspond à celle de l'Oise (0,8 %, et des Hauts de France (0,9 %) mais est largement inférieure à celle de la Picardie Verte plus au Nord (2,6 %) et nettement supérieur à celle du Clermontois (0,4 %).

Cette vacance est plutôt bien répartie à l'échelle des espaces de vie mais certaines communes se distinguent par une vacance importante du parc social : Therdonne (13,3 %) et Saint-Germain-la-Poterie (6,2 %). Cette vacance a par ailleurs tendance à augmenter avec les années.

Le taux de rotation est faible à l'échelle de l'agglomération (6,9 % en 2021) tandis qu'il est de 7,3 % dans l'Oise est de 7,9 dans les Hauts-de-France en 2021. Globalement, le taux de rotation est plutôt équilibré sur le territoire mais reste caractéristique des ménages peu mobiles. Cela peut s'expliquer par l'attachement des ménages à leurs logements ainsi qu'à leur environnement.

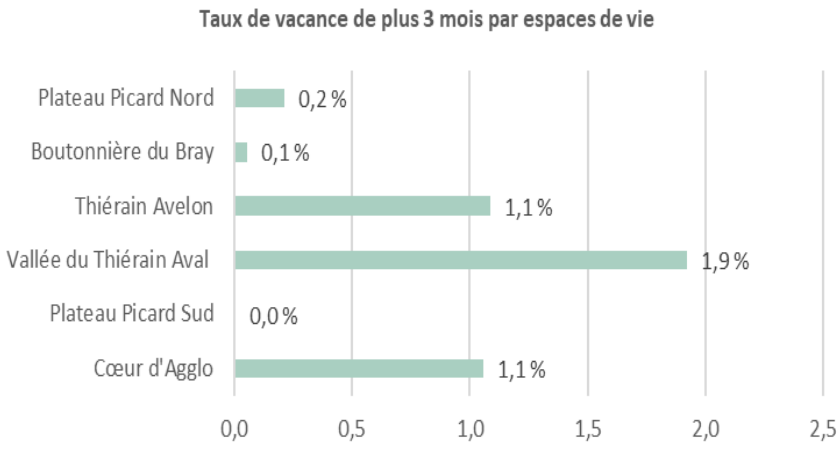


*RPLS 2021*

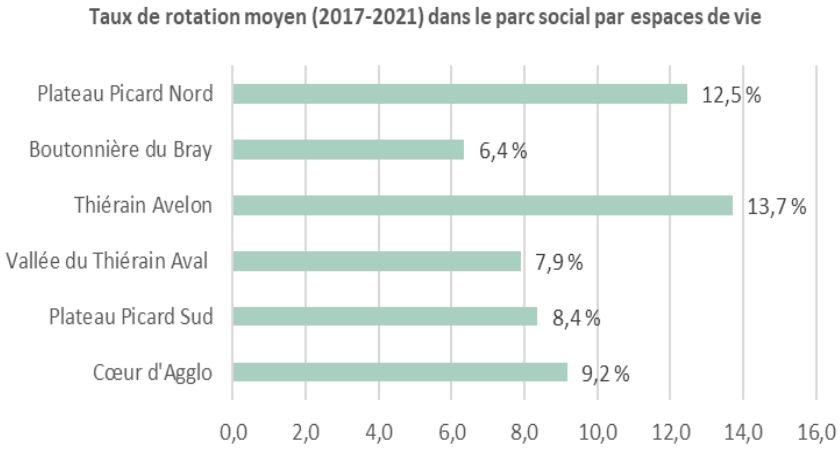


*RPLS 2021*

**Un taux de rotation moyen de 9,31 %**
entre 2017 et 2021 à l'échelle de la CA du Beauvaisis

# Une concentration des demandes de logements sociaux sur Beauvais

## Une part importante de demandes de mutations

En 2019, 3 524 demandes étaient actives sur la CA du Beauvaisis. En 4 ans, la demande a augmenté de 17 %. Ces demandes comprennent les demandes de mutations et concernent tous les motifs de demandes. Elles émanent à la fois d'habitants du territoire et de personnes résidant en dehors de la CA du Beauvaisis.

Parmi les demandes, 44 % sont des demandes de mutations, soit 1 789 demandes en 2021. La majorité des demandes, soit 82 %, concerne la ville centre, Beauvais. Les autres communes les plus demandées, dans une moindre mesure sont Auneuil (75 demandes), Hermes (74 demandes), Bailleul-sur-Thérain (63 demandes). Cette concentration des demandes peut se justifier par le rapprochement de l'offre et de la demande, la volonté de se rapprocher des équipements, la part importante des demandes de mutation.

**Nombre de demandeurs de logements sociaux par communes**

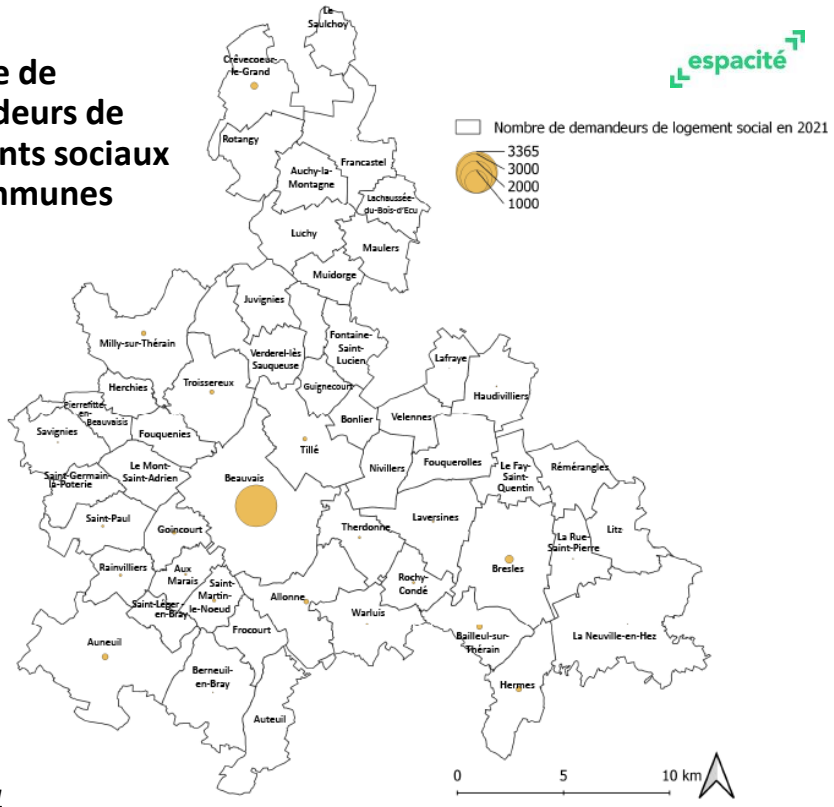


*SNE 2021*

**+ 17 % de demandes de logements sociaux**
entre 2018 et 2021 à l'échelle de la CA du Beauvaisis

*Sauf mention contraire, les données sur la demande indiquées dans ce diagnostic concernent toutes les demandes, quels qu'en soient le motif et le profil des demandeurs.*

# Une concentration des demandes de logements sociaux sur Beauvais

## Une tension importante sur les demandes de mutations

En 2021, la tension sur la demande de logement social sur la CA du Beauvaisis atteint 4,2 demandes pour une attribution (y compris demandes de mutation et provenant de ménages habitant en dehors de la CAB). Cette tension est en forte hausse par rapport à 2020 où elle ne s'élevait qu'à 2,1 demandes pour une attribution. Cette tension est aussi supérieure aux tensions départementale et régionale (respectivement 3,6 et 3,3 demandes pour une attribution.)

Cette tension n'est pas homogène sur le territoire puisque des communes telles que Rainvillers, Saint-Martin-le-Nœud, Tillé, enregistrent des taux de tension supérieurs à dix, tandis que d'autres telles que Sain-Germain-la-Poterie, La-Mont-Saint-Adrien ou Aux Marais ont des taux de pression inférieurs à un. En moyenne par secteur, la commune de Beauvais présente la plus grosse tension, de par l'importance de son parc.

La tension sur les demandes de mutation est plus élevée puisqu'elle atteint 6,3 demandes de mutations pour une attribution.

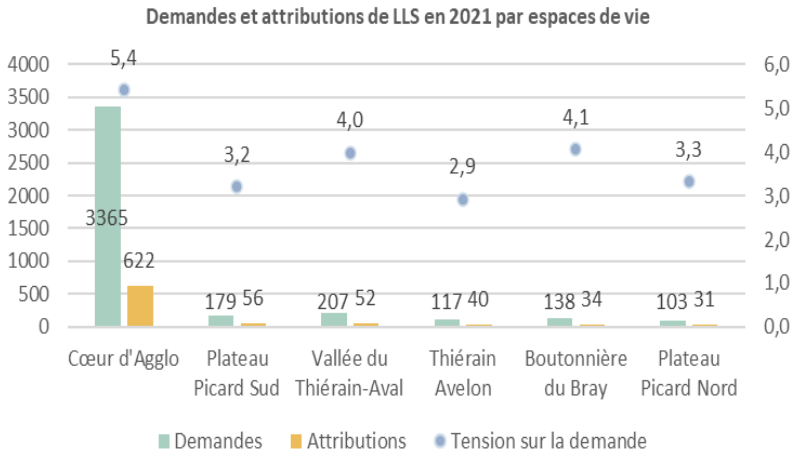


*SNE 2021*

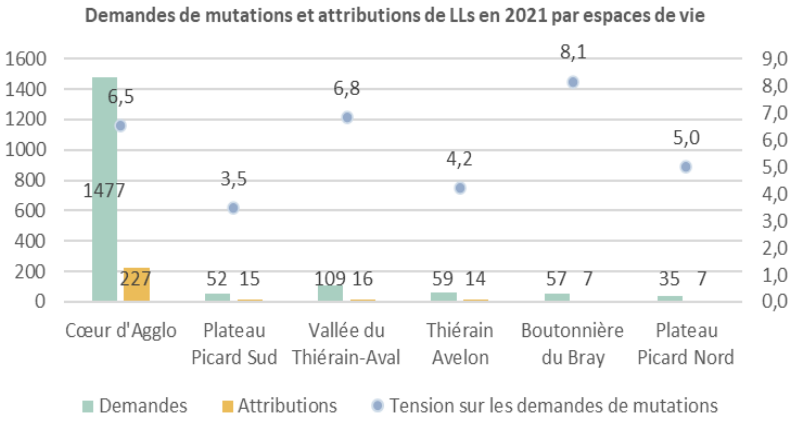


*SNE 2021*

**4,2 demandes pour une attribution** (toutes demandes confondues)

de logement social, à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2021

# Une majorité des demandes datant de moins d'un an

## Une tension importante sur les demandes de mutation

En 2021, les demandeurs étaient en moyenne en attente d'un logement depuis 10 mois. Pour les demandeurs de mutations, le délai d'attente est plus élevé puisqu'ils attendent en moyenne durant 12 mois.

Les ménages en attente d'un logement depuis plus de 3 ans représente 13 % des demandeurs de la CA du Beauvaisis.

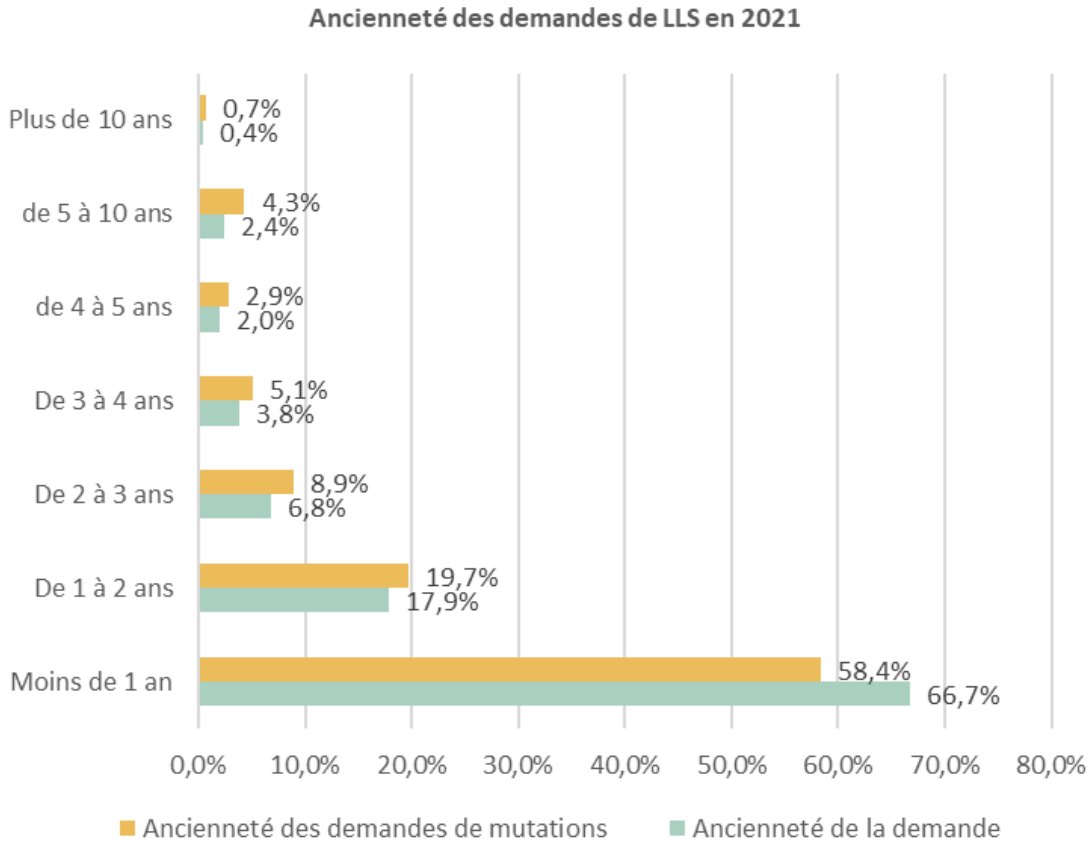


*SNE 2021*

**Un temps d'attente moyen de 10 mois**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2021

# Des demandes concernant toutes les typologies de ménages

## Une part importante des demandes concernent des ménages d'une personne

Les ménages d'une personne représentent le principal contingent de demandeurs à l'échelle de la CA du Beauvaisis avec 40 % des demandes. Les familles monoparentales sont aussi très représentées avec 29 % des demandes.

Cette tension sur les petits ménages est plus importante dans la ville centre (4,5 sur les ménages d'une personne) que dans les territoires plus ruraux (tension moyenne de un, sur tous les types de demandeurs).

En 2021, la tension sur les familles monoparentales (3,3). Cette tension peut s'expliquer par le manque d'offre à bas loyer, nécessaire aux familles monoparentales qui, à l'échelle nationale, ont tendance à être plus modestes.

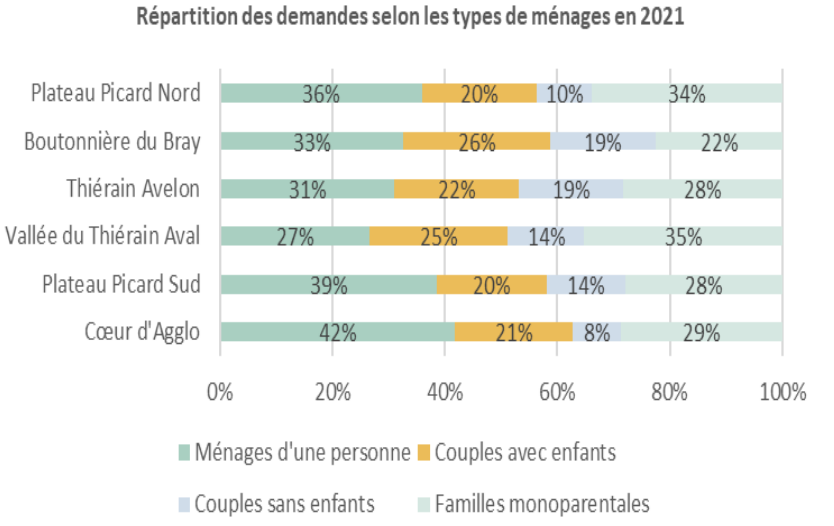


*SNE 2021*

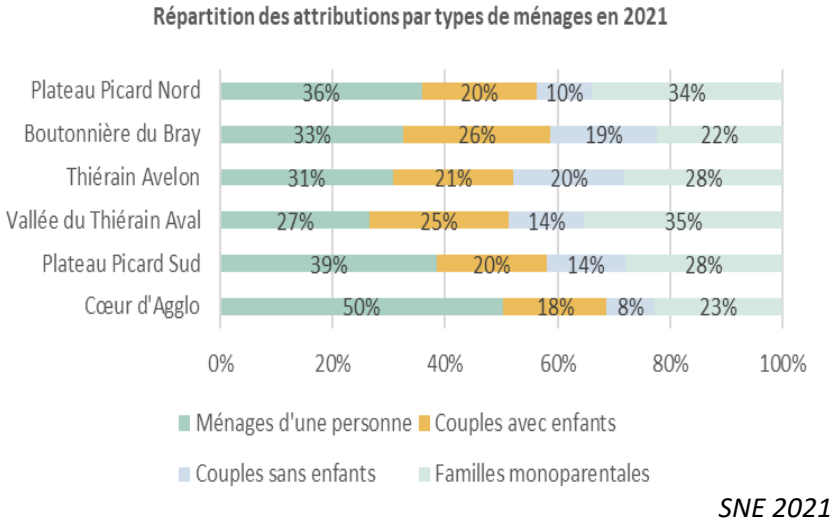


*SNE 2021*

**3,3 demandes pour une attribution**
de logement social à une famille monoparentale, à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2021

# Une tension hétérogène selon les typologies de logements

## Une tension importante sur les petits et grands logements

Au regard de la composition familiale des demandeurs, la demande se concentre sur les petites typologies. 40 % des demandeurs souhaitent un T1 ou un T2. La demande de T1 est marginale excepté pour Beauvais, le Plateau Picard Nord et Boutonnière du Bray. Cette demande est bien pourvue puisque 32 % des attributions ont lieu dans ces petits logements. Ils correspondent en effet à 25 % du parc de logements sociaux de la CA du Beauvaisis.

La demande de grands logements (plus que T5) ne correspond qu'à 7 % du total mais ces logements sont peu nombreux.

Ainsi, une tension importante se porte sur les petites typologies (8,2 demandes pour une attribution) et sur les grandes typologies (8,7 demandes pour une attribution).

La demande de petits logements reste plus importante à Beauvais ou à proximité de la région parisienne, dans le Plateau Picard Sud.

Demandes de logements par typolgies en 2021

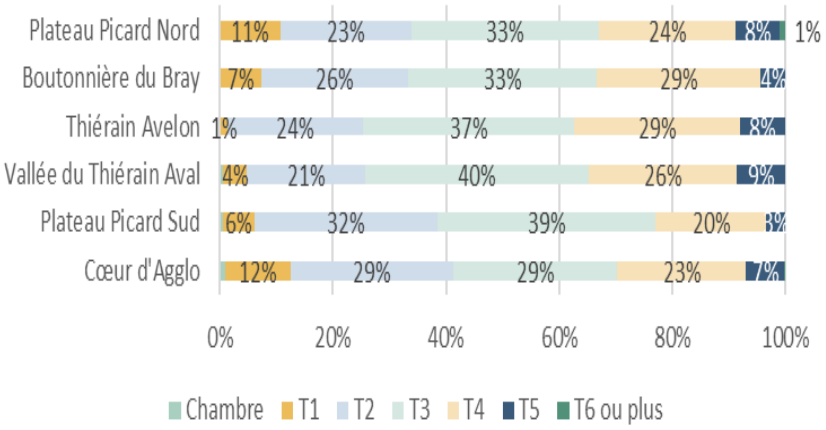


Attributions de logements par typologies en 2021

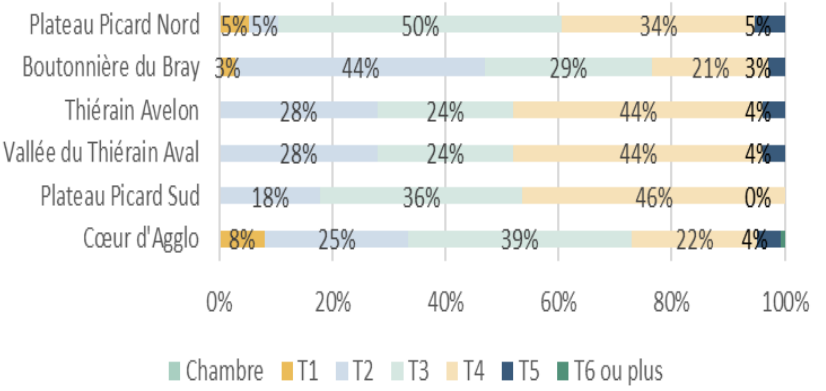


*SNE 2021*

**8,2 demandes pour une attribution**
de logement social en T1 ou T2, à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2021

# Une tension hétérogène selon les types de financement des logements sociaux

## Une majorité des demandes et des attributions en PLAI

77 % des demandeurs de la CA du Beauvaisis sont éligibles aux logements PLAI. Ces demandes sont relativement bien satisfaites puisque 70 % des attributaires étaient éligibles à ce parc en 2021.

Cette part du parc est soumis à une faible tension mais correspond à une part importante des demandes non attribuées. Comme pour tous les segments, cette tension reste plus importante en cœur d'agglomération, à Beauvais. Dans le Plateau Picard Nord cependant, l'attribution en PLAI correspond à 83 % des attributions.

Pour rappel les PLAI correspondent à 3 % du parc de l'agglomération et à 14 % du parc de logements récents.

**Répartition par plafonds de revenus des demandeurs de LLS en 2021**

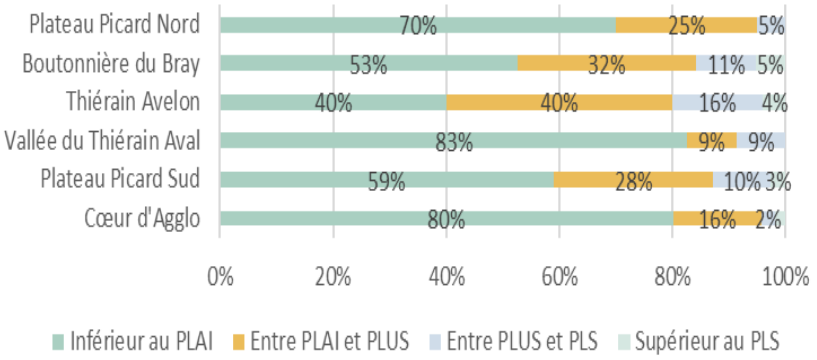


**Répartition par plafonds de revenus des attributions de LLS en 2021**

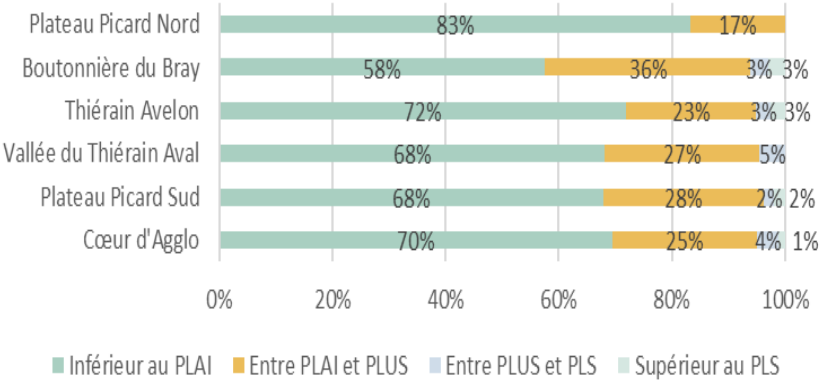


*SNE 2021*

**70 % des attributions en PLAI**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis en 2021

# Une certaine précarité chez les demandeurs

## Une part importante des attributions vers les personnes hébergées

Au sein de la CA du Beauvaisis, la demande se compose de locataires du parc social (45 %), de locataires du parc privé (23 %), de personnes hébergées chez des tiers (21 %). Cela met en valeur l'importance des demandes de mutations dans les demandes totales.

Parmi les attributaires, la ventilation des statuts d'occupation est similaire avec une part relativement importante de logements attribués à des personnes hébergées chez des tiers (31 %). Les demandeurs de mutations, soit 77 % des demandeurs de la CA du Beauvaisis, sont éligibles aux logements PLAI. Ces demandes sont relativement bien satisfaites puisque 70 % des attributaires étaient éligibles à ce parc en 2021.

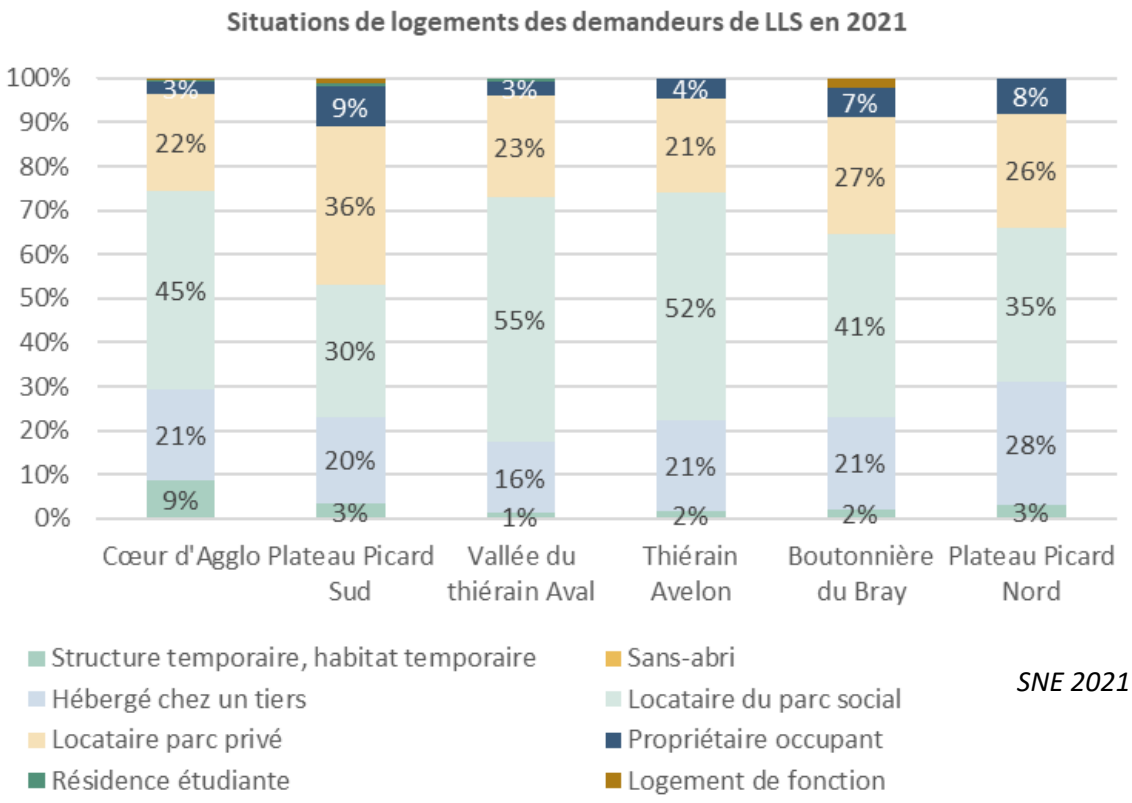


*SNE 2021*

**23 % des demandes locataires du parc privé**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis e 2021

# Des motifs de demandes variés

## L'importance de l'adaptation des logements au handicap et à l'évolution des ménages

Les demandes de mutation, exprimées sous format déclaratif, pour « inadéquation entre la taille du ménage et la taille du logements » ou pour « handicap ou raison de santé » représente 25 % des demandes. Ces critères évoquent les évolutions personnelles des ménages et leur besoin d'un logement adapté.

Pour tous les demandeurs confondus, exceptés les motifs d' « évolution de la famille » ou de « handicaps » déjà évoqués, les questions de l'état du logement (10 % des motifs de demandes), de son prix (14 % des motifs de demandes) et des projets de renouvellement urbains associés (10 % des demandes pour « logement repris ») sont les principaux motifs de demandes de mutation.

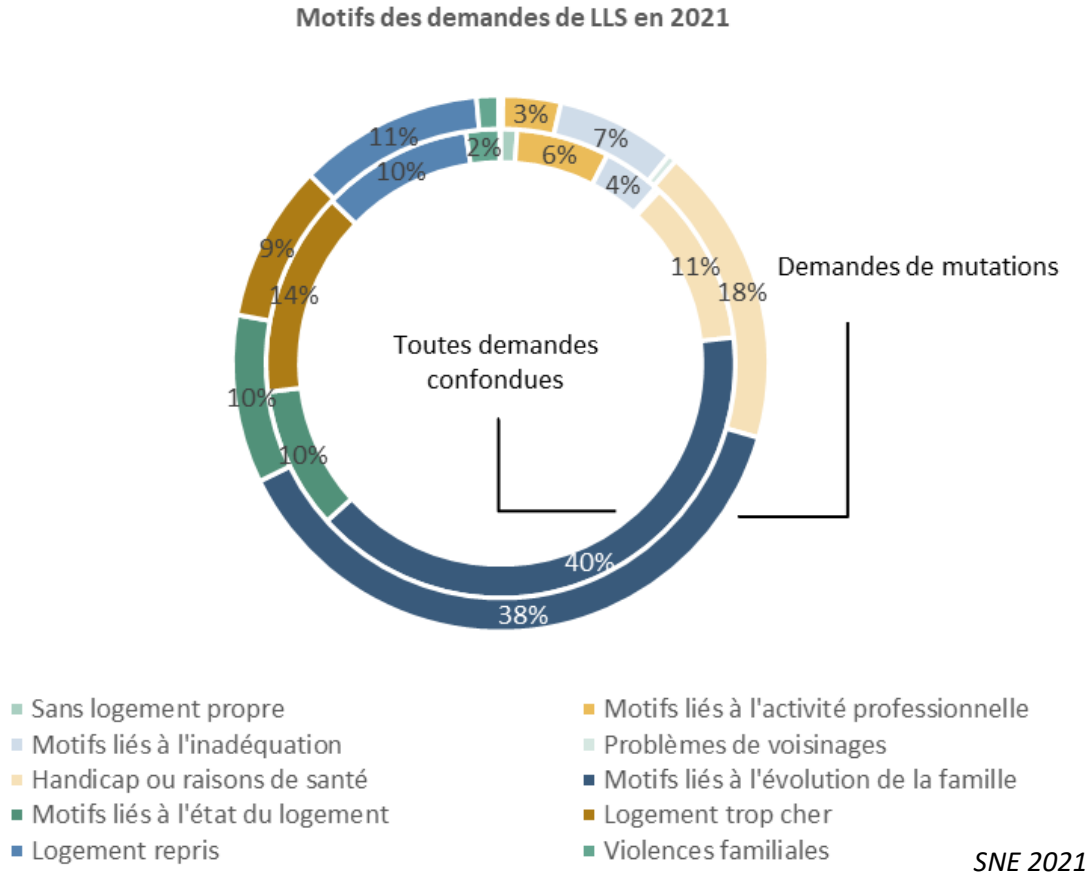


*SNE 2021*

**11 % des demandes liées à des raisons de santé**
à l'échelle de la CA du Beauvaisis e 2021

# En synthèse : les chiffres-clés de l'analyse de la demande et des attributions de logements sociaux

| DEMANDES | ATTRIBUTIONS |
|---|---|
| 4 109 demandes actives en 2021 | 4,2 demandes / 1 attribution en 2021 |
| **+ 17 % en 4 ans** | **+ 100 % en 1 an** |
| **44 % de demandes de mutations** | **6,3 demandes de mutations / 1 attribution** |
| **40 % de demandes de T1-T2** | **7 % de demandes de T5 ou plus** |
| **8,2 demandes de T1-T2 / 1 attribution** | **8,7 demandes de T5 ou plus / 1 attribution** |
| **10 mois d'attente en moyenne** | |

# Synthèse : l'analyse de la demande et des attributions de logements sociaux

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Le parc social est peu vacant avec seulement 1 % du parc vacants.<br>- Les demandeurs éligibles aux PLAI subissent un faible taux de pression mais ces demandes représentent une part importantes des demandes en attente. | - Les grands logements constituent une part importante du parc de LLS mais le faible turn-over implique un taux de pression important (8,7 attributions pour une demande).<br>- La CA du Beauvaisis rencontre des difficultés à atteindre les objectifs de sa CIA en faveur de la mixité sociale. |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| - Le délai d'attente moyen sur le territoire est de 10 mois, ce qui estrelativement faible.<br>- Beaucoup de demandes de mutations sont liées à une inadéquation des logements aux besoins des personnes en perte de mobilité (18 %). | - Le taux de pression sur les petites typologies (8,2 demandes pour une attribution).<br>- La faible rotation dans le parc social limite les possibilités de parcours résidentiels. |
| **Enjeux** | |
| - Favoriser le développement d'une offre variée afin de répondre aux besoins des ménages qui rencontrent le plus de difficultés à accéder au logements (petits et grand ménages).<br>- Encourager la rénovation du parc social afin de limiter les demandes de mutations au sein de celui-ci et de faire ainsi diminuer la tension.<br>- Maintenir les efforts pour permettre la mixité dans le parc social et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. | |

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

# III-4-2 Analyse des dysfonctionnements en matière d'équilibre social de l'habitat et de leurs conséquences

espacité

# L'atteinte des objectifs d'attribution de la loi Egalité et Citoyenneté

## Rappel du cadre : une loi dans la continuité des réformes déjà engagées (loi Lamy et loi ALUR)

Cette réforme poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer l'efficacité et la transparence des politiques publiques,
- Renforcer la transparence du processus d'attribution et son équité sur le territoire
- Réguler les déséquilibres sociaux et territoriaux en accueillant plus fortement les publics défavorisés,
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, les agglomérations telles que la CAB (tenues de se doter d'un PLH et disposant d'un QPV) se voient dans l'obligation d'installer une Conférence Intercommunale du Logement et de se doter d'un document-cadre fixant les orientations en matière d'attributions ; d'une Convention Intercommunale d'Attribution (signée en 2019) territorialisant les objectifs et d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande (adopté en 2018).

| 3 objectifs de la loi Egalité et Citoyenneté | Objectifs ajustés propres à la CAB |
|---|---|
| 1) Attribuer 25 % des logements hors Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) aux ménages du 1er quartile | 1) Attribuer 25 % des logements hors Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) aux ménages du 1er quartile (moins de 7 939 €/UC /an en 2021) |
| 2) Attribuer 50 % des logements à des ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartiles en QPV | 2) Attribuer 80 % des logements à des ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartiles en QPV |
| 3) Attribuer 25 % des logements aux publics prioritaires sur tous les contingents confondus | 3) S'assurer que l'objectif réglementaire est respecté et que l'équilibre territorial est bien maintenu |

Les publics prioritaires de la CA du Beauvaisis :

- Les personnes reconnues prioritaires au titre du DALO ;
- Les personnes reconnues prioritaires au titre de l'article L 441-1 du CCH ;
- Les personnes reconnues prioritaires au titre du PDALHPD 2014-2020 : les ménages dont les difficultés de maintien dans le logement proviennent de difficultés financières, les personnes victimes de violences, les ménages sans logement ou hébergés temporairement, les ménages exposés à des situations d'habitat indigne.

**La CIL de la CA du Beauvaisis a été installée le 1er avril 2016**

# L'atteinte des objectifs d'attribution de la loi Egalité et Citoyenneté

## Des objectifs ambitieux mais non atteints en 2021

| Objectifs ajustés de la loi Egalité et Citoyenneté propres à la CAB | Attributions en 2021 au regard de la loi Egalité et Citoyenneté |
|---|---|
| 1) Attribuer 25 % des logements hors Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) aux ménages du 1er quartile (moins de 8 296 €/UC /an en 2022) | 1) **En 2021, 12,4 % des attributions hors QPV ont été faites au profit des ménages du 1er quartile. Cela représente 15,6 % des attributions en y ajoutant les attributions dans le cadre des relogements**. De plus, la commune de Beauvais (et donc la proximité des QPV) concentre 74 % de ces attributions de logements. A l'échelle du Département, cet objectif est atteint à 16,4 % (en comptant les relogements), et à 16,8 % à l'échelle de la Région. |
| 2) Attribuer 80 % des logements à des ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartiles en QPV | 2) **En 2021, 71,3 % des attributions en QPV ont été au profit des ménages du 2ème, 3ème ou 4ème quartile.** Cet objectif ne concerne que Beauvais et ses QPV. |
| 3) Attribuer 25 % des logements aux publics prioritaires sur tous les contingents confondus | 3) Les données disponibles permettent d'évaluer les attributions de logements aux ménages dits DALO ainsi qu'aux ménages prioritaires au titre du PDALHPD, des ménages sortants d'hébergements ou Plan Logement d'Abord. **Ainsi, en 2021, les attributions à ces ménages prioritaires représentaient 27,4 % des attributions.** 22 % concernent les DALO ou publics prioritaires au titre du PDALHPD, 5,4 % les personnes sortants d'hébergement ou éligibles au Plan Logement d'Abord. |

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

IV- CONSEQUENCES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

# EXPOSE DES CONSEQUENCES ET DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU BEAUVAISIS EN MATIERE D'HABITAT

espacité

# IV-1 Synthèse des parcours résidentiels

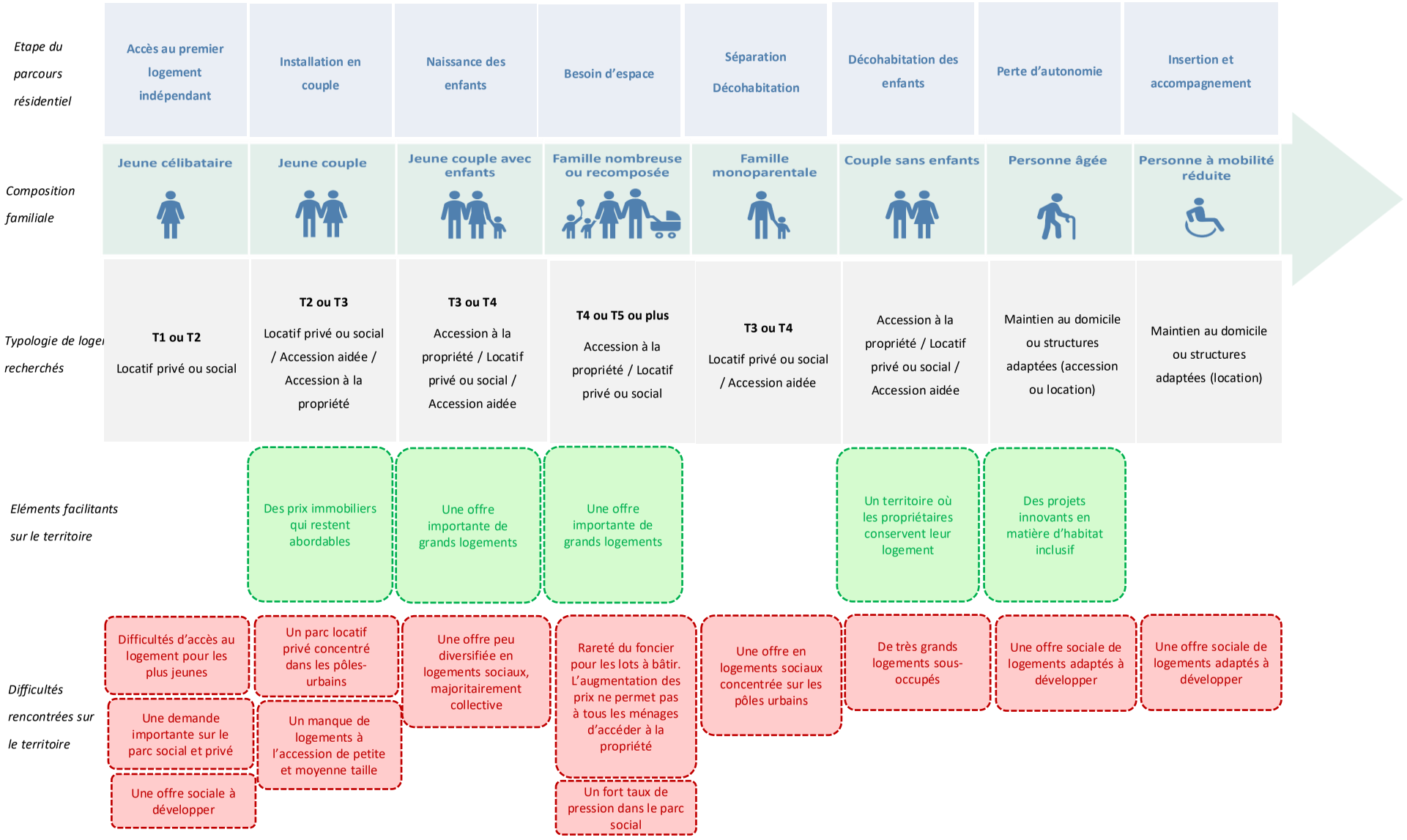

# IV-2 Les enjeux de la CA du Beauvaisis en matière d'habitat

## Une ville et des campagnes habitées

Rassemblant 53 communes et 103 191 habitants *(Insee 2017)*, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis connait un développement démographique positif.

Ce territoire rural structuré autour d'une ville-centre (Beauvais) et de pôles urbains secondaires (Bresles, Crèvecœur-le-Grand) offre un cadre de vie attractif pour ses habitants.

- Sa situation géographique est stratégique au nord-est de la France et au cœur de l'Europe, à égale distance de Paris (74 km) et Amiens (62 km).
- Le territoire bénéficie d'un patrimoine paysager remarquable, qui nourrit l'attachement des habitants à la terre et ses ressources.
- Les activités économiques (artisanales, agricoles et industrielles) implantées sur le territoire génèrent de l'emploi, y compris dans les bourgs et villages.

Le diagnostic de territoire de la CA du Beauvaisis met en évidence plusieurs enjeux concernant les politiques de l'habitat :

- Face à la croissance démographique, développer une offre de logements adaptée aux nouveaux besoins des ménages (niveau de loyer, confort et typologie des logements, suivi du parcours résidentiel …) tout en poursuivant la lutte contre l'étalement urbain ;
- Face à la pression sur le marché immobilier et foncier, assurer le parcours résidentiel des ménages tant dans le parc privé que social ;
- Favoriser la mixité sociale en identifiant les leviers relatifs à l'attribution des logements sociaux (au regard de la loi Egalite et Citoyenneté) et en déconcentrant la production de logements sociaux ;
- Diversifier l'offre de logements, notamment en direction des plus jeunes ;
- Face au vieillissement de la population, adapter le parc existant ;
- Assurer la réhabilitation du cadre bâti existant par la promotion de dispositifs d'amélioration du parc privé et par l'accompagnement du renouvellement et de la rénovation du parc social ;
- Poursuivre l'accompagnement des copropriétés privés et le déploiement d'interventions partenariales visant à leur redressement et à leur rénovation ;
- Contribuer à la lutte contre l'habitat indigne, notamment dans le cadre de la division de biens privés (type corps de ferme ou maisons bourgeoises).

# Carte de synthèse

## Une ville et des campagnes habitées

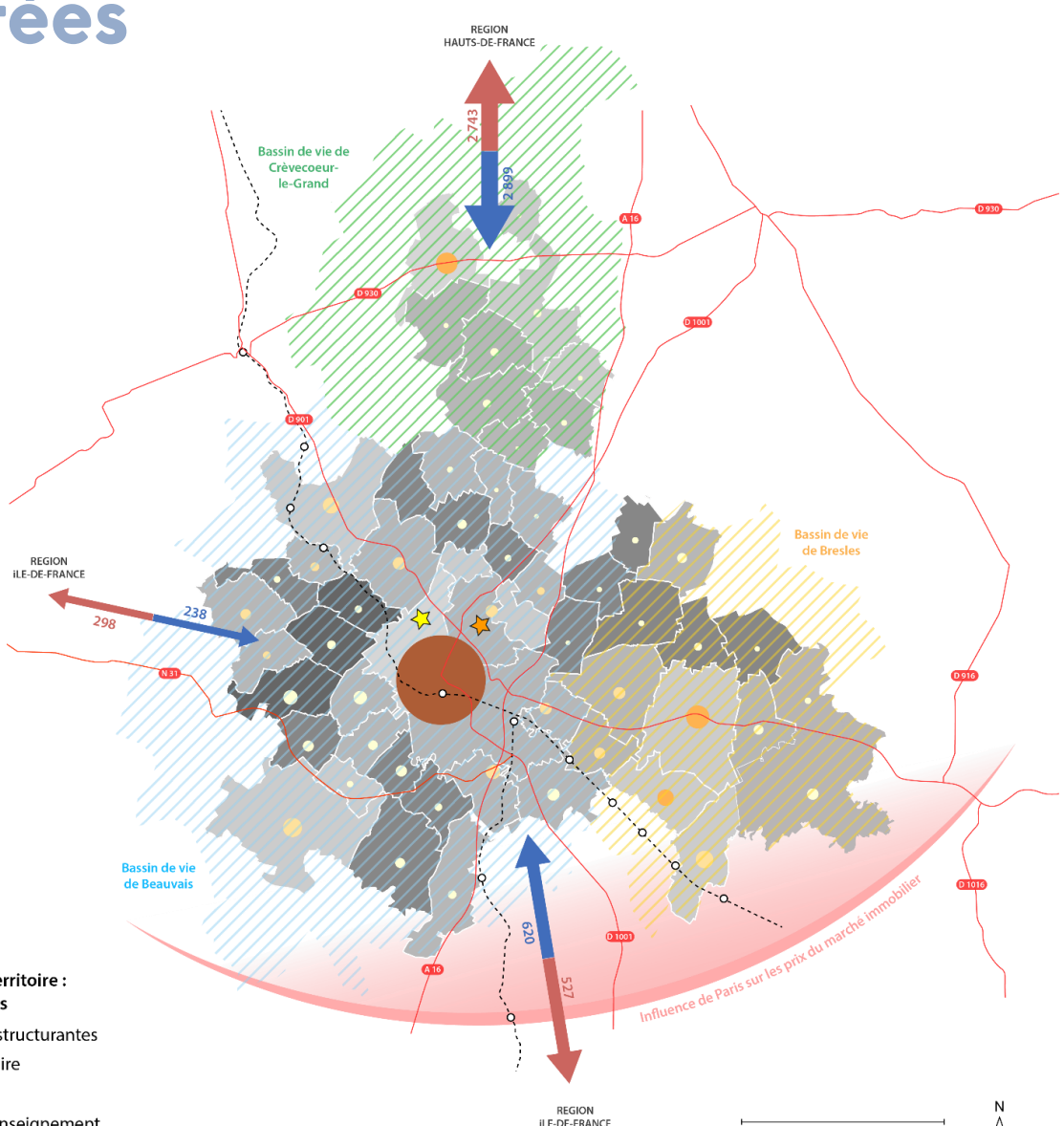


**Les infrastructures du territoire :**
**La centralité de Beauvais**

- Routes majeures structurantes
- Transport ferroviaire
- Gares desservies
- Etablissement d'enseignement supérieur : Institut UniLassale
- Aéroport Beauvais-Tillé

**Les caractéristiques socio-économiques du territoire :**
**Des communes rurales au revenu médian supérieur aux pôles urbains**

- 18 400 - 20 500 €
- 20 500 - 22 500 €
- 22 500 - 24 500 €
- 24 500 - 26 500 €
- 26 500 - 28 600 €

- Bassin de vie de Beauvais
- Bassin de vie de Bresles
- Bassin de vie de Crèvecoeur-le-Grand

**Les caractéristiques du parc de logement :**
**Une ville dense avec du logement collectif et des campagnes rurales avec du logement individuel**

Part du logement collectif

- 0 à 10 %
- 10 à 20 %
- 20 à 30 %
- 30 à 40 %
- 40 à 50 %
- 50 à 67%

Part du logement collectif

28500
10000
2000
100

**Les dyanmiques liées à l'habitat :**
**Rayonnement de paris et ouverture sur les régions limitrophes**

Dynamiques migratoires :

- 2 899 Nombre d'entrées sur le territoire
- 2 743 Nombre de sorties du territoire

Marché immobilier :

- Influence de Paris sur le marché immobier local : Un phénomène de hausse des prix

# Les structures territoriales

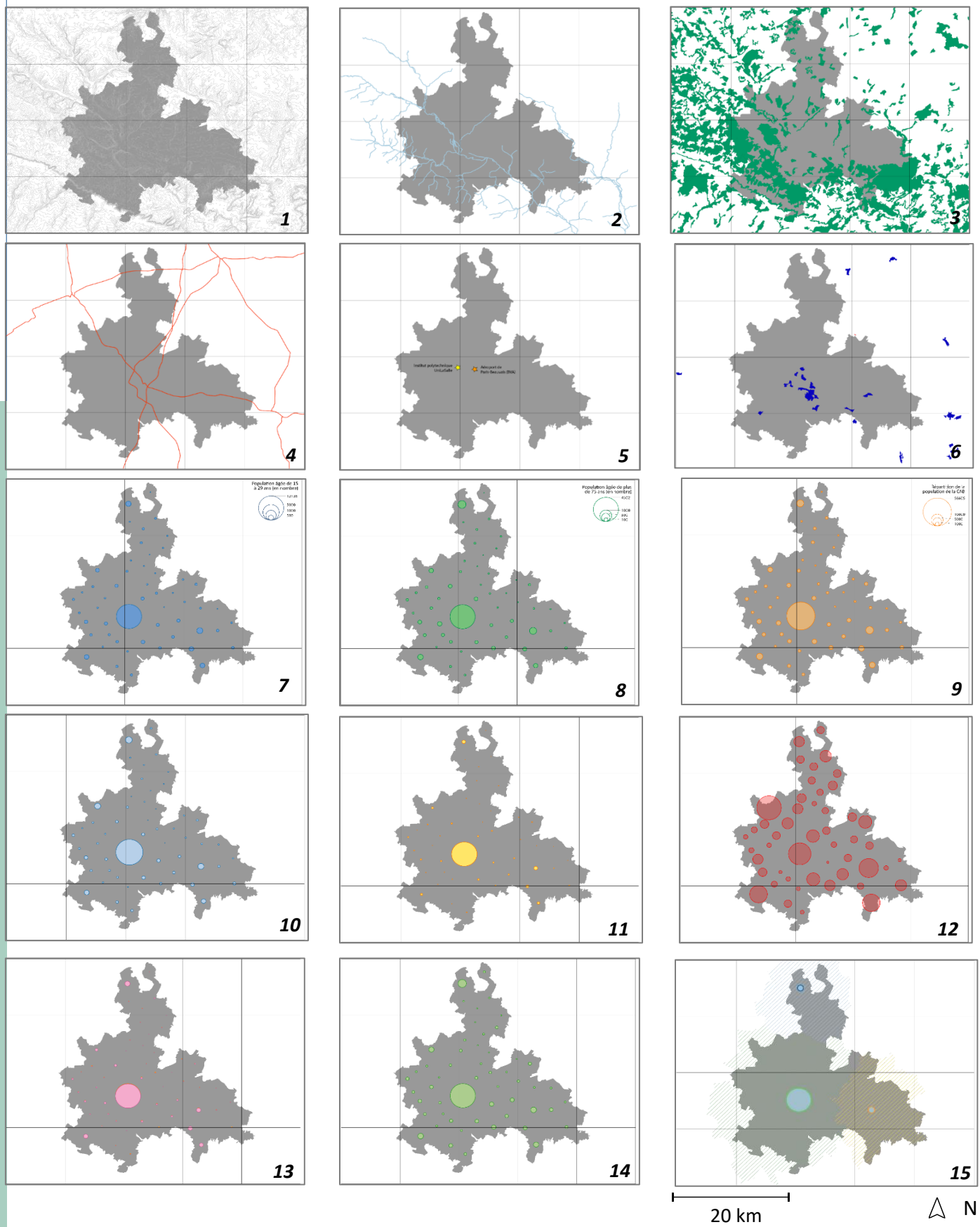

# Les structures territoriales

*Les figures géographiques*

1. Un territoire structuré par sa topographie

2. Un territoire structuré par son hydrographie

3. Un territoire structuré par son architecture végétale

*Les figures anthropiques*

4. Un territoire structuré par ses infrastructures routières

5. Un territoire structuré autour d'équipements majeurs

6. Un territoire structuré autour de zones d'activités

*Les figures socio-démographiques*

7. Polarisation des jeunes de 15 à 29 ans autour de l'axe routier Nord-Ouest /Sud-Est

8. Polarisation des personnes âgées de plus de 75 ans autour des pôles urbains

9. Une ville et des bourgs : une répartition hétérogène de la population sur le territoire

*Les figures de l'habitat*

10. Une ville-centre qui concentre 58% des logements de la CAB

11. Une concentration de logements collectifs à Beauvais

12. Une concentration des logements sociaux à Beauvais, Crèvecœur-le-Grand et Bresles

13. Près de 3% de logements médiocres et vétustes essaimés sur le territoire

14. Une vacance structurelle polarisée dans le Sud du Beauvaisis

15. Trois bassins de vie à l'échelle de la CAB

PLAN LOCAL D'URBANISME
HABITAT ET MOBILITÉS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
Habitat Mobilités

# 1.RAPPORT DE PRÉSENTATION

## 1.2 ANNEXES AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1.2.3 DIAGNOSTIC MOBILITÉS

## AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire approuvant le PLUi-HM en date du : 11 décembre 2025**

Cittànova

# SOMMAIRE


1. PLANIFIER LA MOBILITE ..... 5
1.1 Cadre général ..... 5
1.2 La mobilité durable ..... 5
2. UN TERRITOIRE DOMINE PAR LA VOITURE ..... 7
2.1 Un territoire polarisé ..... 7
2.2 Un territoire générateur de nombreux flux internes ..... 11
2.2.1 Les migrations domicile-travail ..... 11
2.2.2 Les migrations domicile-école ..... 12
2.3 Des déplacements majoritairement motorisés ..... 13
2.4 Un budget des ménages fortement impacté ..... 17
2.5 Une circulation routière source de nuisances ..... 19
2.5.1 Des volumes de trafic automobile importants générant des saturations ..... 19
2.5.2 Des nuisances environnementales : un impact sur la qualité de l'air et le bruit ..... 22
2.5.3 Une accidentologie en hausse ..... 24
2.6 Une offre de stationnement importante, mais peu optimisée ..... 26
2.6.1 À Beauvais, une offre surdimensionnée en centre-ville ..... 26
2.6.2 A l'échelle intercommunale, des problématiques ponctuelles ..... 29
3. DES ALTERNATIVES A DEVELOPPER ..... 31
3.1 Des modes actifs à encourager ..... 31
3.1.1 De nombreux déplacements de courte ou moyenne distance ..... 31
3.1.2 De nombreux freins au développement de la marche ..... 32
3.1.3 Les prémices d'une politique cyclable ..... 34
3.2 Des transports en commun en manque d'attractivité ..... 39
3.2.1 Un transport ferré centré sur Beauvais mais concurrencé par les gares périphériques. 39
3.2.2 Un réseau urbain refaçonné à l'échelle intercommunale ..... 44
3.2.3 Un réseau interurbain régional complémentaire ..... 51
3.2.4 Des transports scolaires adaptés, mais sous-utilisés ..... 52
3.2.5 Une information voyageur bien organisée ..... 53
3.3 Des évolutions dans l'usage de la voiture ..... 53
3.3.1 Le covoiturage, une alternative qui fait ses preuves ..... 53
3.3.2 Un équipement en bornes de recharge décarbonée en hausse ..... 55
3.3.3 Un parc automobile plutôt récent ..... 56

4. UN TERRITOIRE DEPENDANT DE LA VOITURE : EST-CE SOUTENABLE ? ..... 58
5. LOGISTIQUE URBAINE ..... 60
5.1 Une activité logistique importante ..... 61
5.1.1 Une activité logistique de centre-ville typique ..... 61
5.1.2 Un territoire qui nécessite un fort approvisionnement ..... 63
5.1.3 Principaux générateurs du territoire ..... 65
5.2 Des impacts sur l'occupation de la voirie ..... 66
5.2.1 Les livraisons en double-file ..... 66
5.2.2 Le véhicule utilitaire léger comme véhicule de livraison principal ..... 69

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

PARTIE 1

# MOBILITES

# 1. Planifier la mobilité

## 1.1 Cadre général

Le PLUi-HM est un document unique de planification stratégique. Il réglemente l'occupation des sols du territoire à travers des règles de constructions applicables à chaque parcelle, pour toutes les communes du Beauvaisis. Son objectif est de **répondre aux besoins des communes et de leurs habitants, tout en garantissant un développement du territoire cohérent, maitrisé et harmonieux**. Il se base sur les 5 orientations stratégiques suivantes : conforter l'attractivité du territoire, notamment sur le plan économique, prendre soin de l'Homme, prendre soin de la nature et du vivant, prendre soin de la ville, des communes et de la ruralité et conforter la gouvernance en réseau du territoire.

Le **volet mobilité du PLUi-HM** équivaut à un Plan de mobilité qui :

- détermine les principes régissant **l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises** sur le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité, ici la Communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) ;
- définit la **stratégie en termes de mobilité** visant à **équilibrer le développement d'une offre et services accessibles à tous en accord avec les principes urbains de limitation de l'étalement urbain et de protection de l'environnement** ;
- intervient sur **l'ensemble des modes de déplacements** (marche, vélo, transports en commun, voiture…) tant sur une organisation de l'offre, de sa qualité (sécurité routière, performance), que sur l'influence et sa pertinence vis-à-vis des besoins de mobilités des habitants et des usagers du territoire (management de la mobilité).

Le diagnostic territorial constitue la première étape de ce document. Son objectif est de comprendre le fonctionnement du territoire, identifier ses atouts et définir les besoins pour l'avenir. Pour cela, une démarche partenariale est nécessaire, afin de croiser les visions, les ressentis et les attendus de l'ensemble des acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire. Ainsi, tout au long du projet, des entretiens ont été réalisés avec l'ensemble des acteurs du territoire tels que le Département de l'Oise, la Région Hauts-de-France, etc.

## 1.2 La mobilité durable

La mobilité est un droit premier qui se définit par le degré de satisfaction d'un besoin d'accès physique aux services et activités de base. C'est donc la conséquence du développement territorial et des activités socio-économiques. Elle se complète par la notion d'accessibilité, qui est la capacité ou la facilité avec laquelle un lieu ou un service peut être atteint, ou à partir duquel d'autres lieux ou services peuvent être atteints.

D'après le projet de loi d'orientation des mobilités de 2018 : « La mobilité est au cœur des enjeux de notre société, elle est le premier facteur d'émancipation individuelle, de cohésion sociale et territoriale. Parce que la mobilité physique est celle qui rend possible toutes les autres (sociale, professionnelle...), elle doit être au cœur de la promesse républicaine. »

Ainsi, les enjeux relatifs à la mobilité durable sont divers :

- des enjeux sociaux : problématiques d'accessibilité, d'égalité entre les territoires ou entre les individus, d'accès à l'emploi, aux soins et aux services du quotidien…

- des enjeux économiques : la dépendance à la voiture individuelle motorisée, l'augmentation des coûts du carburant, la précarité énergétique liée aux transports…
- des enjeux environnementaux : émissions de $CO_2$ (le secteur des transports est le 1$^{er}$ émetteur de CO2), la qualité de l'air et la santé…

Les éléments spécifiques à l'évaluation environnementale sont identifiés par le logo suivant :

# 2. Un territoire dominé par la voiture

## 2.1 Un territoire polarisé

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis est un territoire fortement polarisé, principalement autour de sa ville centre, et ce, à plusieurs niveaux.

Sur les 105 000 habitants, 55 % de la population, soit 57 000 habitants, vit à Beauvais. Le reste de l'agglomération est structuré autour de pôles secondaires, avec notamment Bresles à l'Est (4 100 habitants), Crèvecœur-le-Grand au Nord (3 500 habitants) et Auneuil au Sud-Ouest (2 900 habitants).

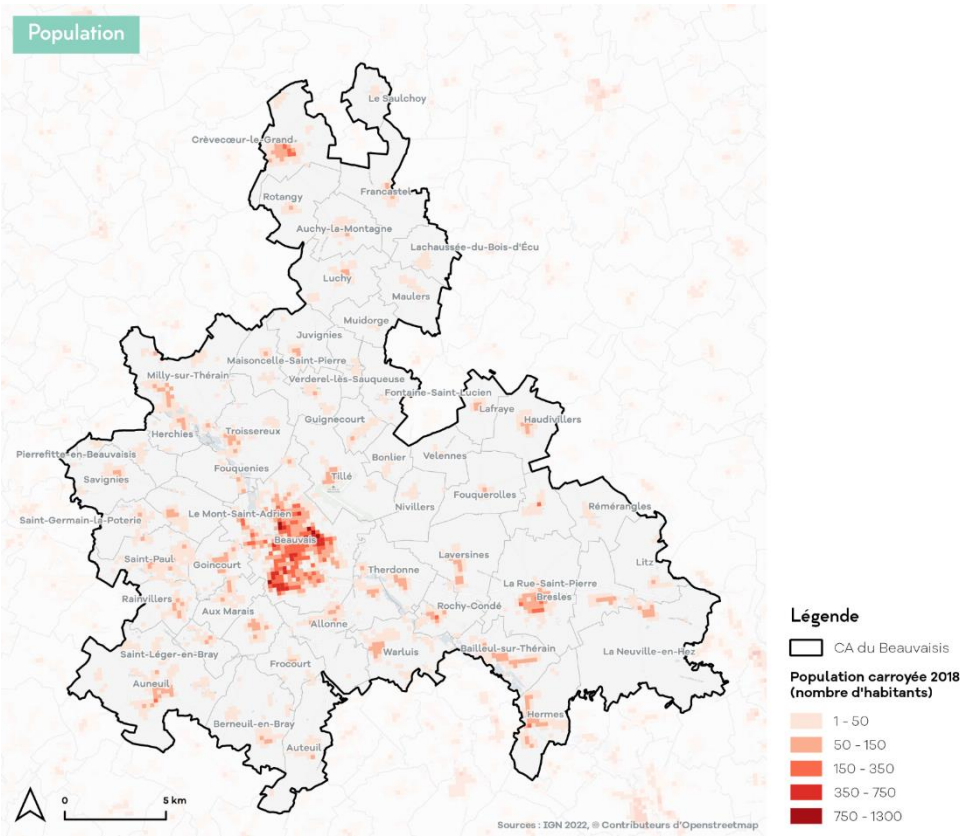


*Figure 1 – Répartition de la population à l'échelle du carroyage de l'INSEE*

Cette forte polarisation se retrouve également à travers la desserte du territoire en équipements et services. En se basant sur un panier de besoins du quotidien[1], les principales communes du territoire présentent les meilleurs taux d'accessibilité communale aux équipements[2]. Les communes situées au

[1] Panier de besoin composé des 12 commerces et équipements suivants : supermarché, bureau de poste, école maternelle, école élémentaire, médecin généraliste, salle de sport, épicerie, station-service, pharmacie, boucherie et boulangerie.

[2] Taux d'accessibilité aux équipements : évalué sur la base de la présence d'au moins 1 commerce ou équipement du panier de besoin par commune.

Nord-Est de l'agglomération font quant à elles partie des moins bien desservies en équipements, obligeant ainsi leurs habitants à devoir se rabattre vers les polarités de proximité.

En revanche, le territoire profite d'une certaine proximité avec ces polarités, comme le montre l'évaluation du taux d'accessibilité par mode. Si à l'échelle du piéton, les résultats sont similaires aux taux d'accessibilité par commune, les taux d'accessibilité aux équipements en 15 mn à vélo dans un premier temps, et en voiture dans un second temps, permettent à presque la totalité des habitants d'accéder à l'ensemble du panier de besoin à proximité de son domicile, s'ils disposent effectivement d'un vélo ou d'une voiture.

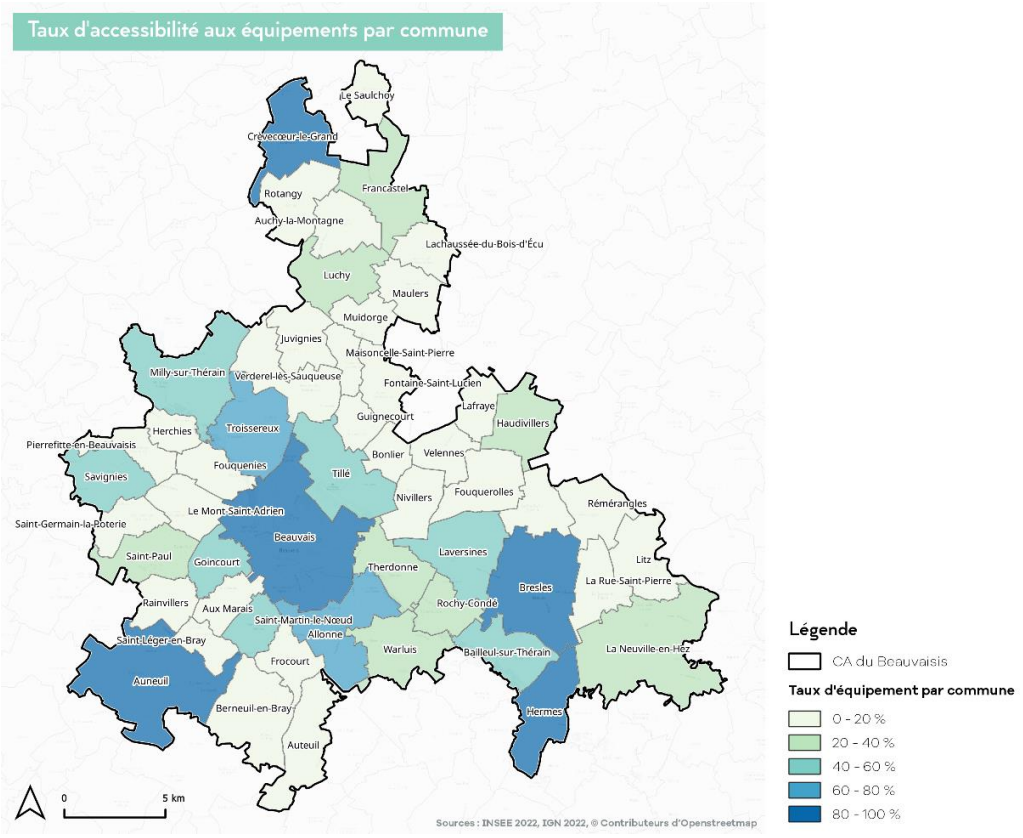


*Figure 2 – Taux d'accessibilité aux équipements par commune*

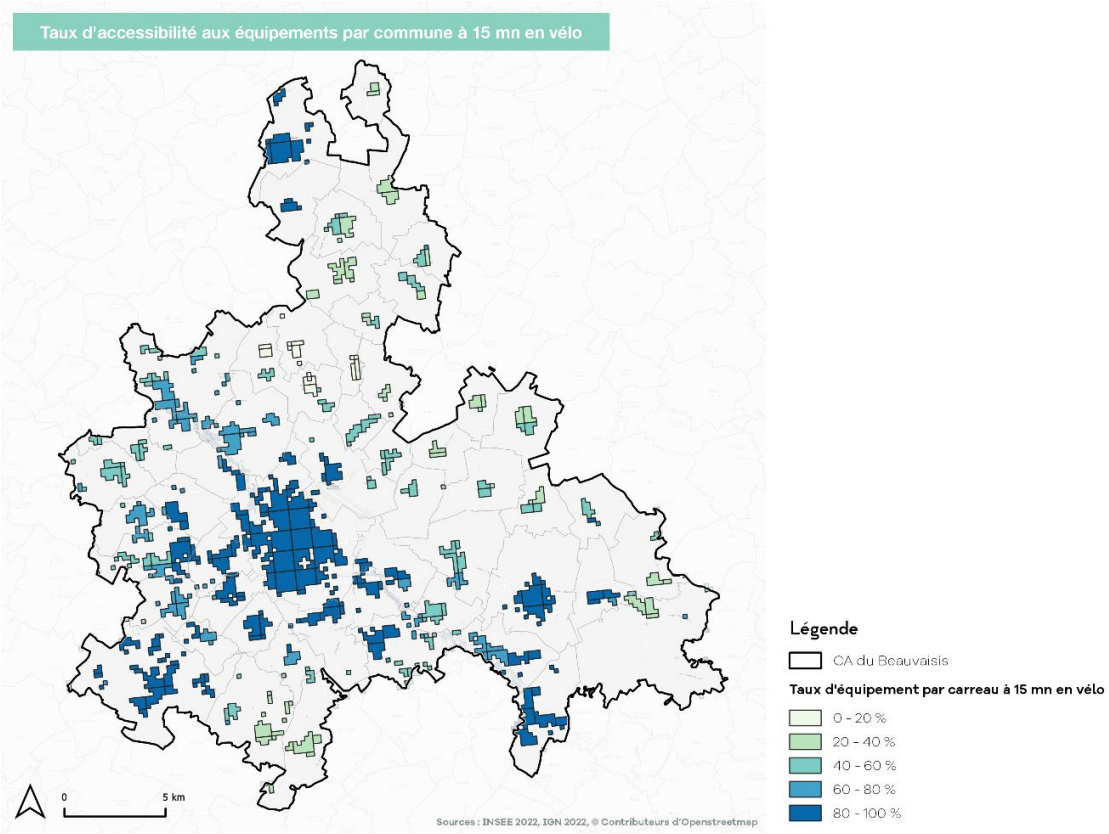


*Figure 3 – Taux d'accessibilité aux équipements à 15 min à vélo à l'échelle du carroyage de l'INSEE*

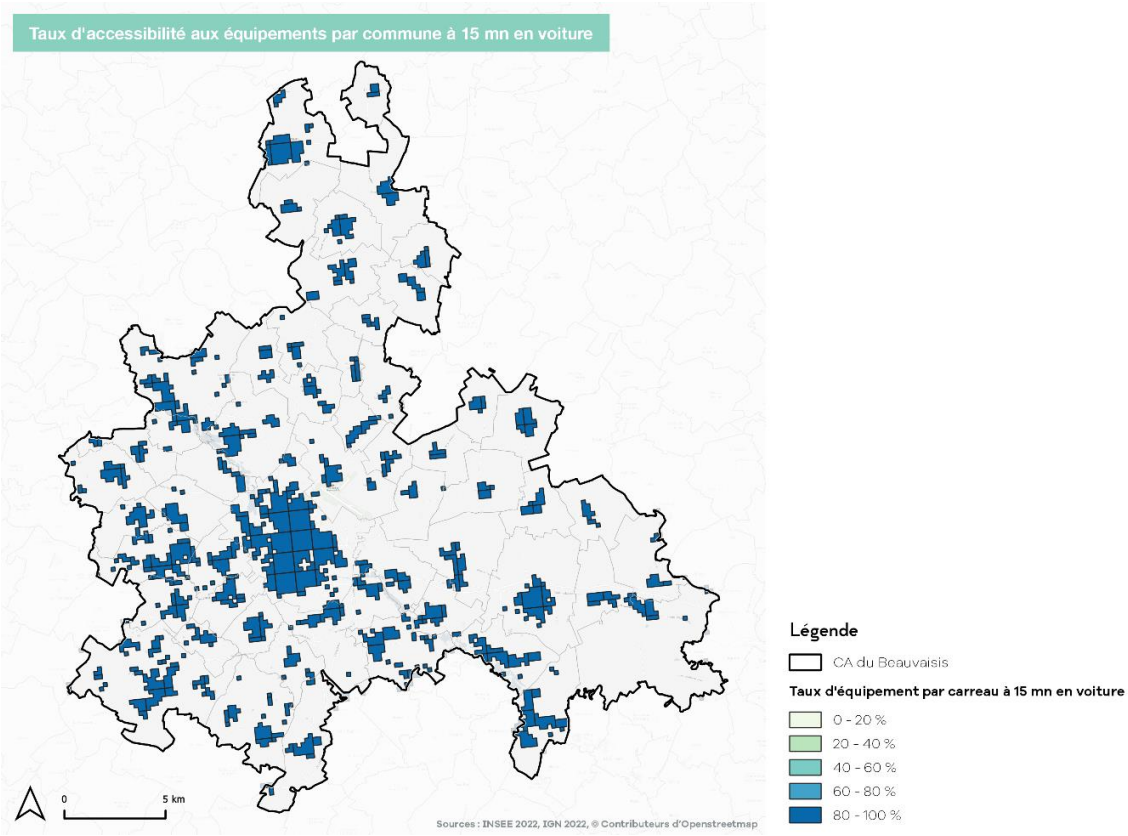


*Figure 4 – Taux d'accessibilité aux équipements à 15 minute en voiture à l'échelle du le carroyage de l'INSEE*

Enfin, la polarisation du territoire est également marquée par la structure des migrations domicile-travail. En effet, sur près de 60 600 migrations domicile-travail journalières, 45 000 migrations sont en échange avec la ville de Beauvais, soit 75 % des navettes, renforçant le rôle dominant de Beauvais en tant que polarité principale du territoire.

Les polarités secondaires sont alors :

- les communes voisines de Beauvais, présentant de nombreux emplois tels que Tillé (aéroport) ou Allonne (ZAC de Ther) ;
- les polarités secondaires constituées de Bresles-Bailleul-sur-Thérain-Hermes (environ 6 000 migrations domicile-travail), Auneuil et Crèvecœur-le-Grand (2 000 migrations domicile-travail chacune).

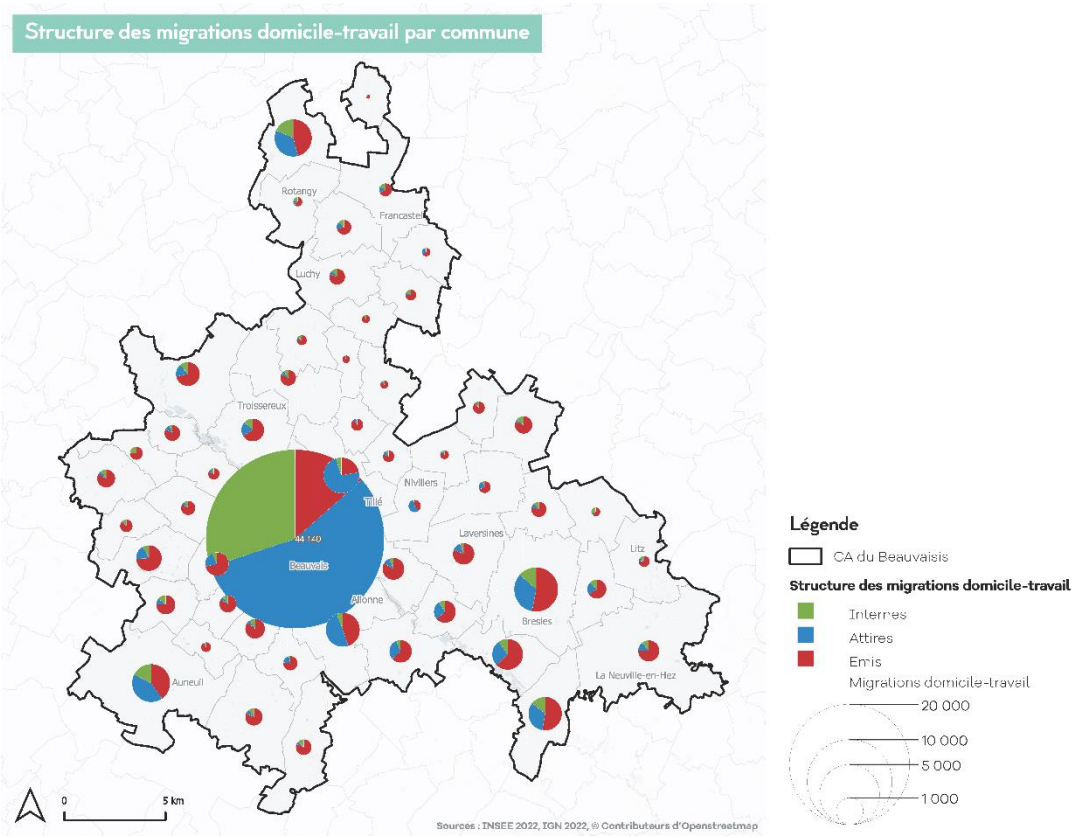


*Figure 5 – Structure des migrations domicile-travail par commune*

Cette forte polarisation du territoire génère donc des flux importants, qu'il est nécessaire de bien étudier pour comprendre le fonctionnement du territoire.

# 2.2 Un territoire générateur de nombreux flux internes

## 2.2.1 Les migrations domicile-travail

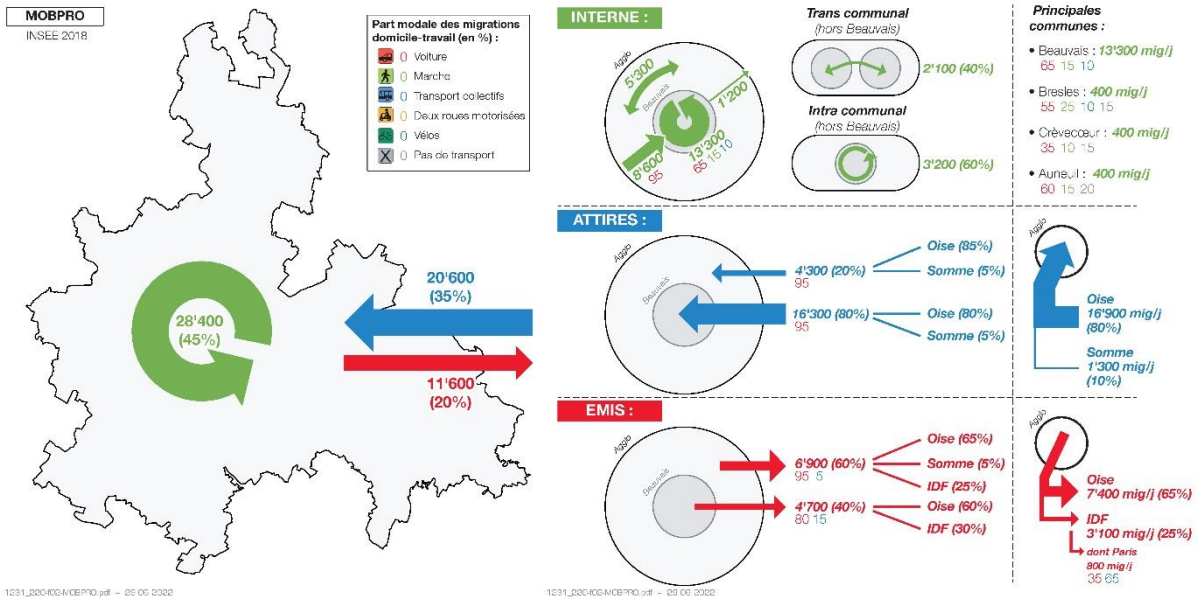


*Figure 6 – Structure des migrations domicile-travail à l'échelle de la CAB*

En 2019, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis génère près de 60 000 migrations domicile-travail (soit plus de 120 000 déplacements liés au motif domicile-travail). Près d'un de ces déplacements sur deux est interne au territoire, c'est-à-dire qu'ils concernent un habitant du territoire qui travaille sur le territoire. La CAB est donc un territoire qui fonctionne principalement en autonomie (principalement lié, à nouveau, à la forte polarisation par Beauvais).

Au-delà des flux internes, près d'une navette sur 3 concerne des flux attirés par le territoire depuis l'extérieur, dont 80 % d'entre eux sont attirés vers Beauvais. Ainsi, seuls 20 % des flux domicile-travail en lien avec le territoire sont émis vers l'extérieur, principalement à destination de communes de l'Oise ou de l'Ile-de-France.

Au total, seules 35 % des migrations à destination de Beauvais proviennent de l'agglomération (hors internes à Beauvais qui représentent 13 300 migrations domicile-travail). La majorité des flux attirés depuis l'extérieur du territoire sont assez diffus et ne permettent pas d'identifier de bassins.

*Tableau 1 : Principaux flux domicile-travail attirés vers Beauvais (Migrations domicile-travail 2019, INSEE)*

| Communes d'origine (hors Beauvais) | Nombre de navettes (> 300) | Part des flux attirés vers Beauvais |
|---|---|---|
| Bresles | 580 | 2% |
| Crèvecœur-le-Grand | 440 | 2% |
| Allonne | 420 | 2% |
| Saint-Paul | 400 | 2% |

| | | |
|---|---|---|
| **Amiens** | 390 | 2% |

Depuis Beauvais, près de 6 000 migrations domicile-travail sont émises chaque jour (hors internes à nouveau), principalement à destination de communes situées à l'extérieur de l'agglomération.

### 2.2.2 Les migrations domicile-école

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis génère près de 33 500 migrations domicile-école, dont 75 % sont attirées ou émises par Beauvais (cf. Figure 7). De plus, près de 40 % de ces flux sont internes à Beauvais, 35 % sont attirés par Beauvais depuis l'agglomération ou l'extérieur et 15 % sont internes à l'agglomération hors Beauvais.

Avec 13 000 migrations internes à Beauvais, les déplacements domicile-école présentent des volumes équivalents aux déplacements internes domicile-travail.

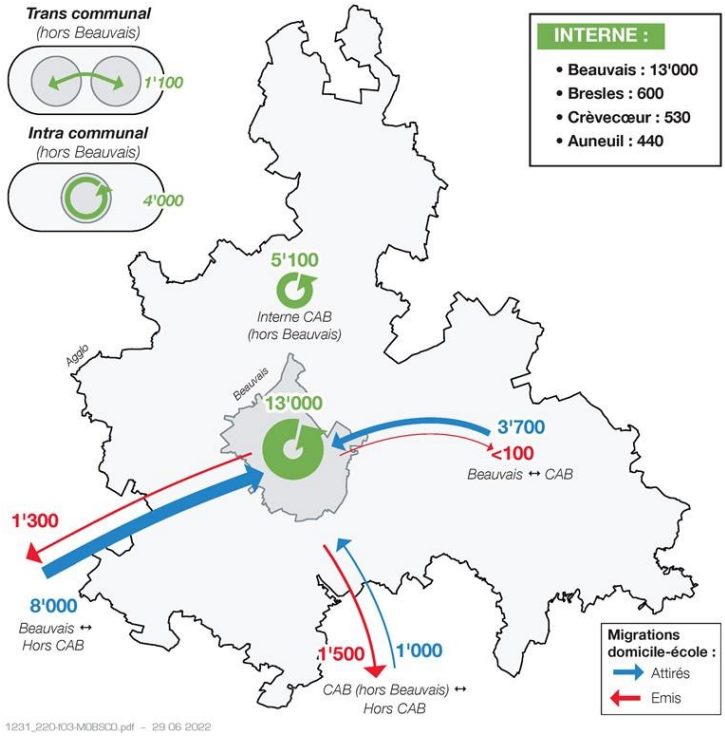


*Figure 7 – Structure des migrations domicile-école en lien avec la CAB (Migrations domicile-école 2018, INSEE)*

# 2.3 Des déplacements majoritairement motorisés

Actuellement, la voiture est le principal mode de transport sur le territoire de la CAB. En effet, près de 3/4 des habitants de Beauvais se rendent au travail en voiture, ce qui représente une part modale légèrement inférieure à celle observée à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération ou du Département (environ 80 % de part modale VP).

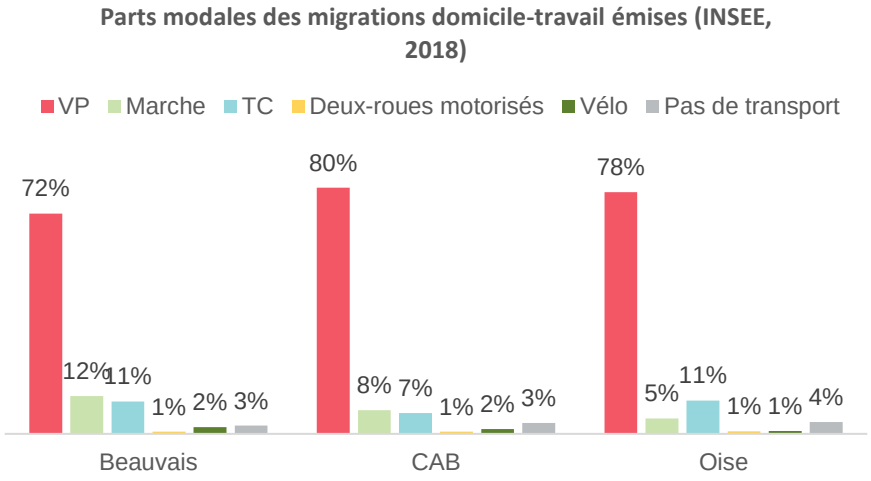


*Figure 8 – Parts modales des migrations domicle-travail émises (INSEE, 2018)*

Cette répartition des parts modales, où la voiture est largement majoritaire, n'est pas propre au territoire du Beauvaisis. Elle peut être observée quasiment à l'identique sur d'autres territoires français de taille similaire[3] (avec de légères variations sur la part des modes actifs). Toutefois, le territoire du Beauvaisis se distingue de ces territoires par le profil sociodémographique de sa population, avec des revenus médians plus faibles notamment.

[3] Territoires de taille similaire : population de la ville centre et densité de l'agglomération similaires

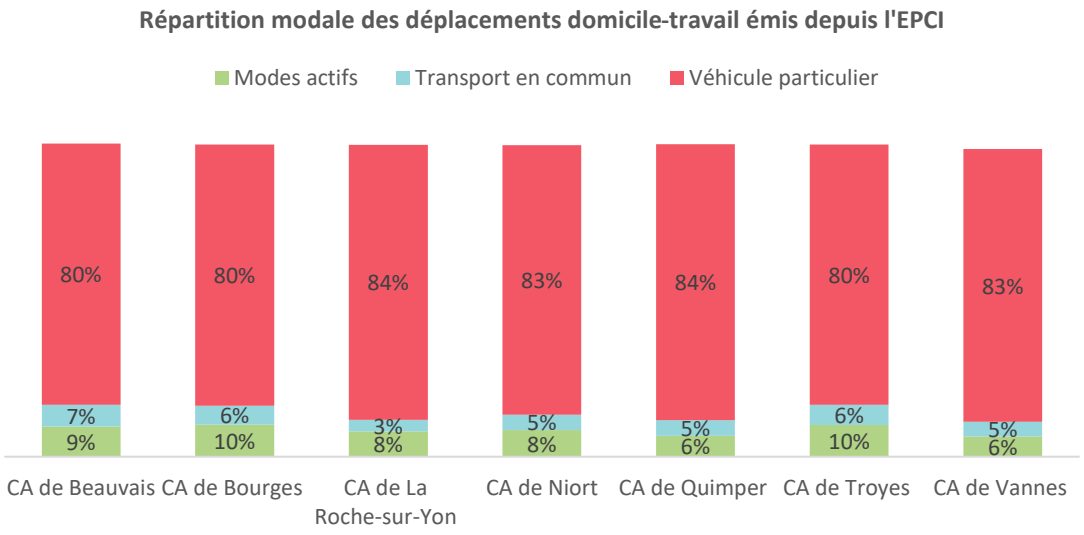


*Figure 9 – Répartition modale des déplacements domicle-travail depuis l'EPCI (INSEE, 2018)*

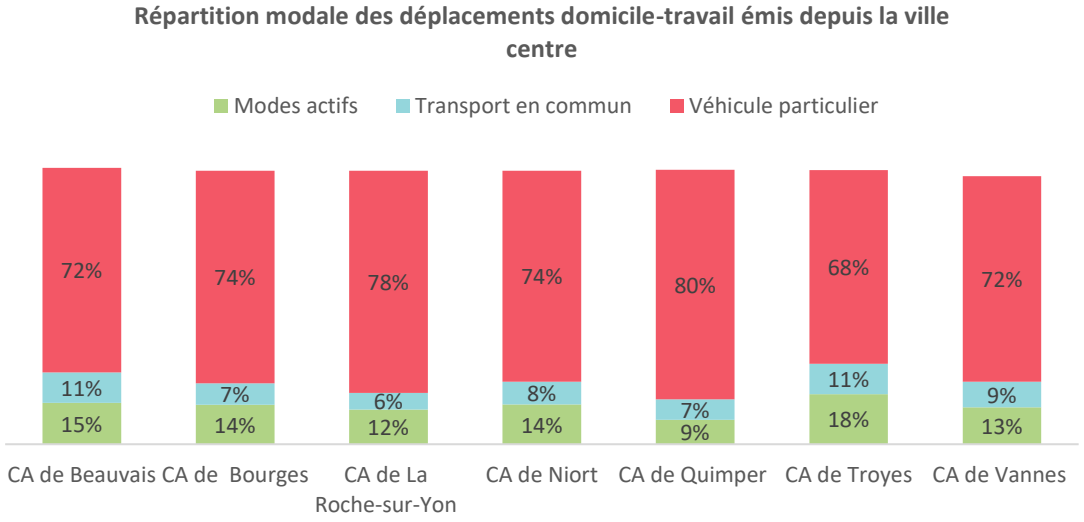


*Figure 10 – Répartition modale des déplacements domicile-travail émis depuis la ville centre (INSEE, 2018)*

La part de la voiture est cependant moins importante parmi les déplacements non liés au motif domicile-travail, comme le montrent les résultats de l'enquête déplacements villes moyennes (EDVM) de 2010 réalisée par le CERTU. La part modale tous motifs de la voiture atteint alors 65 %, tandis que la marche représente près de 30 % des déplacements. Cela s'explique par des déplacements liés aux motifs achats ou loisirs, aussi, voire plus nombreux que ceux liés au travail, réalisés sur des distances plus courtes.

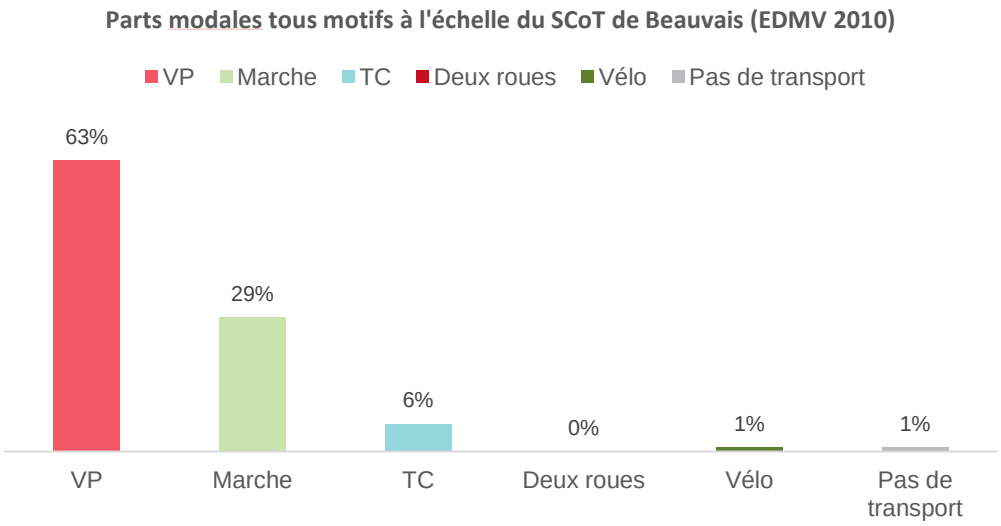


*Figure 11 – Parts modales tous motifs à l'échelle du SCoT de Beauvais (EDVM, 2010)*

Enfin, la place importante de la voiture se traduit également par la motorisation des ménages. A l'échelle du territoire, plus de 80 % des ménages possèdent au moins 1 véhicule. Si des disparités locales existent évidemment, compte tenu de la densité de services et équipements à proximité, elles sont faibles. Ainsi, Beauvais est donc la commune où le taux de motorisation est le plus faible, avec seulement 3 ménages sur 4 qui possèdent au moins un véhicule. Les communes de Crèvecœur-le-Grand, Hermes, Bresles, Auneuil présentent quant à elle un taux d'équipement en véhicule compris entre 80 à 90 %. Au-delà, toutes les communes présentent des taux de motorisation supérieurs à 90 % (cf. Figure *12*).

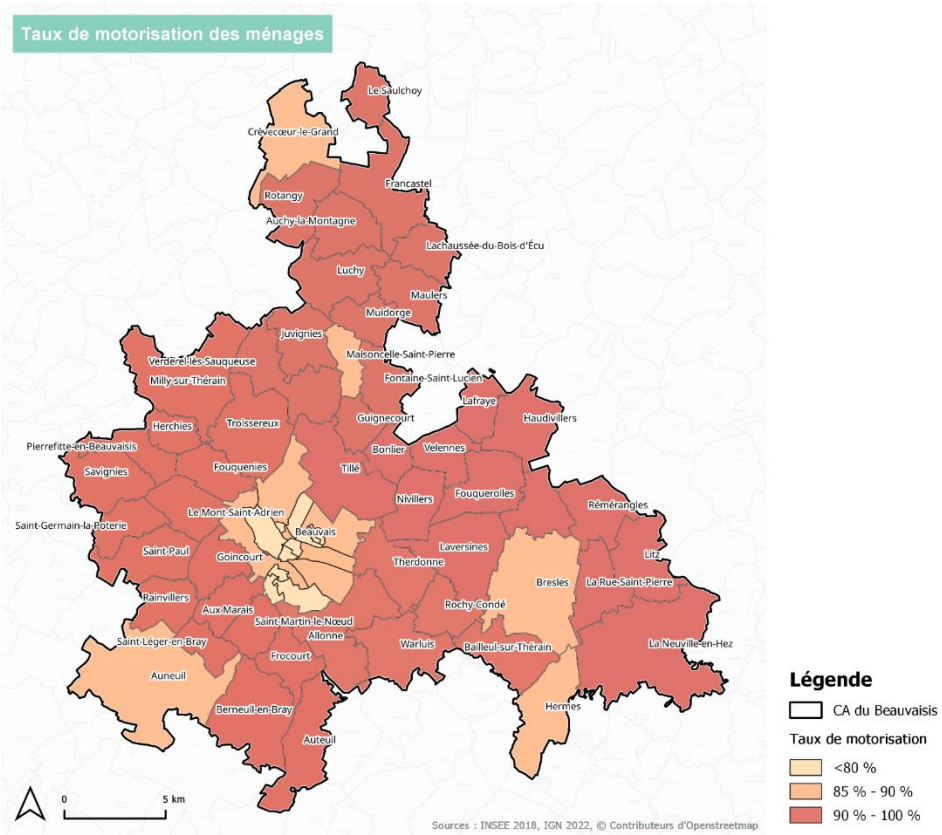


*Figure 12 – Taux de motorisation des ménages*

La structure de la motorisation diffère également fortement entre Beauvais et le reste du territoire. A Beauvais, un peu plus d'un ménage sur deux dispose d'un seul véhicule, tandis que 25 % d'entre eux ne possèdent pas de véhicule. Hors Beauvais, les ménages possèdent en moyenne 1,5 véh./ménage, et près d'un ménage sur deux est bimotorisé ou plus (cf. Figure 13).

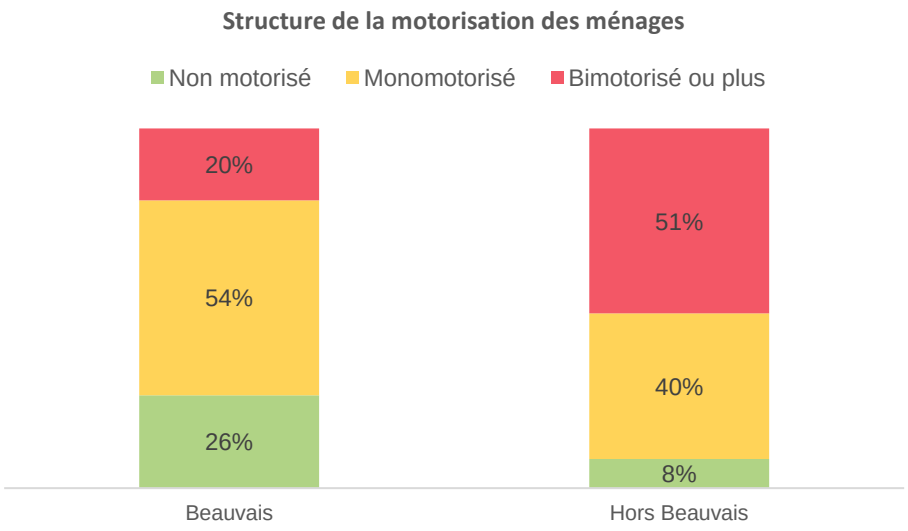


*Figure 13 – Structure de la motorisation des ménages (INSEE, 2018)*

# 2.4 Un budget des ménages fortement impacté

**Taux d'effort énergétique lié aux déplacements domicile-travail (TEE DT) :**

- indicateur permettant d'évaluer le coût des dépenses liées aux déplacements domicile-travail réalisés en voiture individuelle comparé au revenu médian par commune ;
- tient compte d'une distance moyenne de déplacement, d'un coût moyen de la voiture, du carburant, etc.

En 2022, la France a connu une période d'instabilité économique. En effet, le prix du carburant a connu une variation importante au cours de l'année pour dépasser les 2€/L durant plusieurs mois cette année. Ces hausses du prix du carburant non maitrisées peuvent avoir un impact significatif sur le budget des ménages pour qui la voiture est le principal mode de déplacement, et donc sur leur accès à la mobilité.

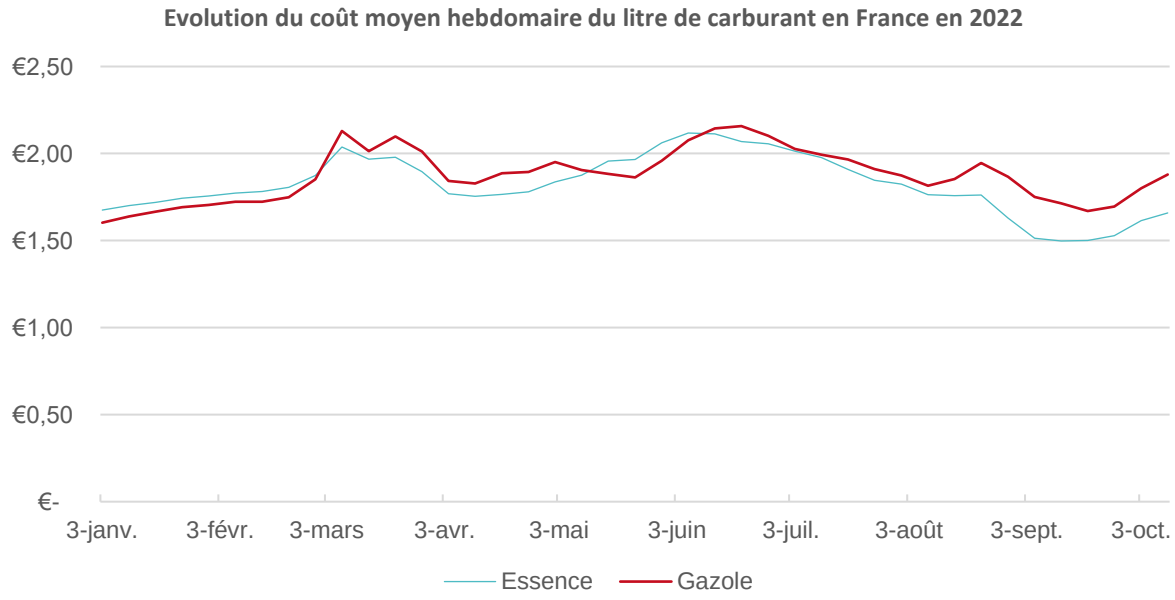


*Figure 14 – Evolution du coût moyen hebdomadaire du litre de carburant en France en 2022 (MEFSIN, 2022)*

Afin d'évaluer l'impact de l'évolution du coût du carburant sur le budget des ménages, le taux d'effort énergétique lié aux déplacements domicile-travail (TEE DT) a été calculé par commune. Cet indicateur tient compte de la distance moyenne des déplacements domicile-travail et du coût associé, ainsi que du revenu médian des ménages de la commune.

Ainsi, en considérant le prix du carburant à la fin du mois d'octobre 2022, 5 communes sur 53 présentent un TEE supérieur à 10 % (cf. Figure *15*). En d'autres termes, sur ces 5 communes, en moyenne, les ménages dépensent près d'un dixième de leurs revenus pour les dépenses liées à leurs déplacements domicile-travail en voiture.

Dans le cas où le prix du carburant considéré correspond au prix maximum observé durant l'année 2022, 4 communes supplémentaires voient leur TEE DT dépasser les 10 % (cf. Figure 16). Sur l'ensemble de l'agglomération, seules 7 communes maintiennent un TEE DT inférieur à 5 %. Les secteurs les plus

touchés par une hausse du prix du carburant sont le Sud-Est de l'agglomération (bassins de la Boutonnière-en-Bray, la Vallée du Thérain-Aval et le Plateau Picard-Sud) et les communes au Nord de Luchy et Muidorge.

Les prix de l'énergie n'étant pas maîtrisables à l'échelle locale, il semble donc important de proposer des alternatives crédibles à l'automobile pour garantir la mobilité de l'ensemble des habitants, quelles que soient les externalités.

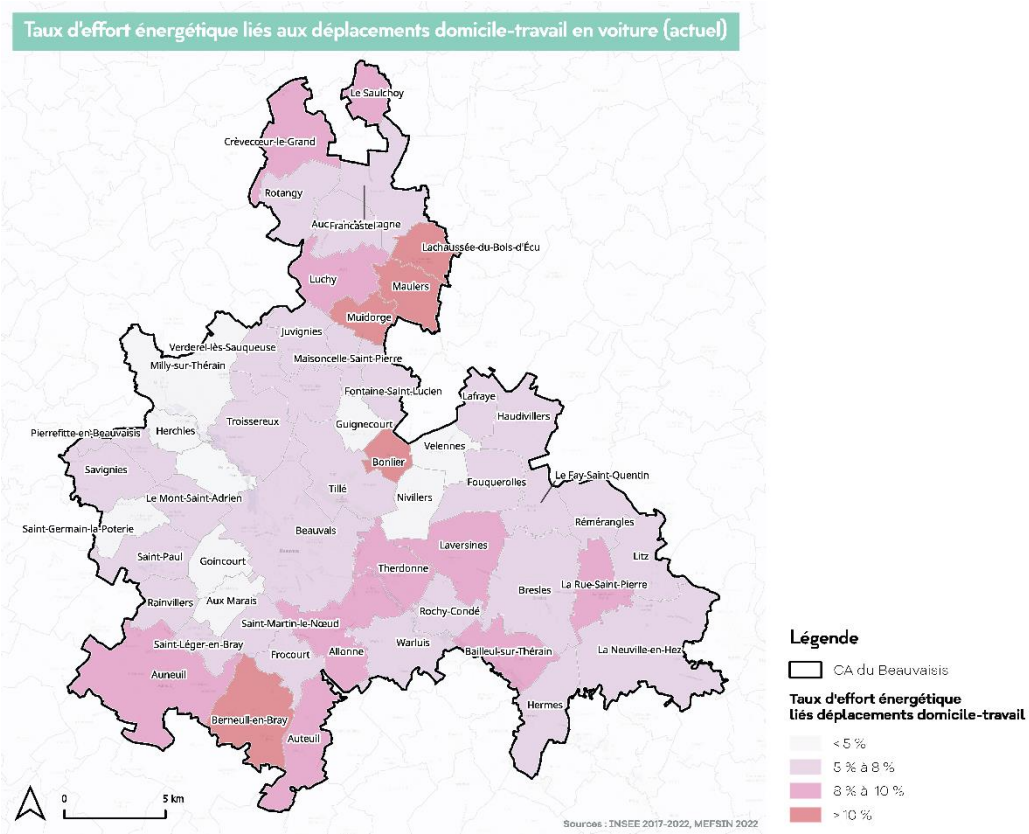


*Figure 15 – Taux d'effort énergétique lié aux déplacements domicile-travail en voiture (octobre 2022)*

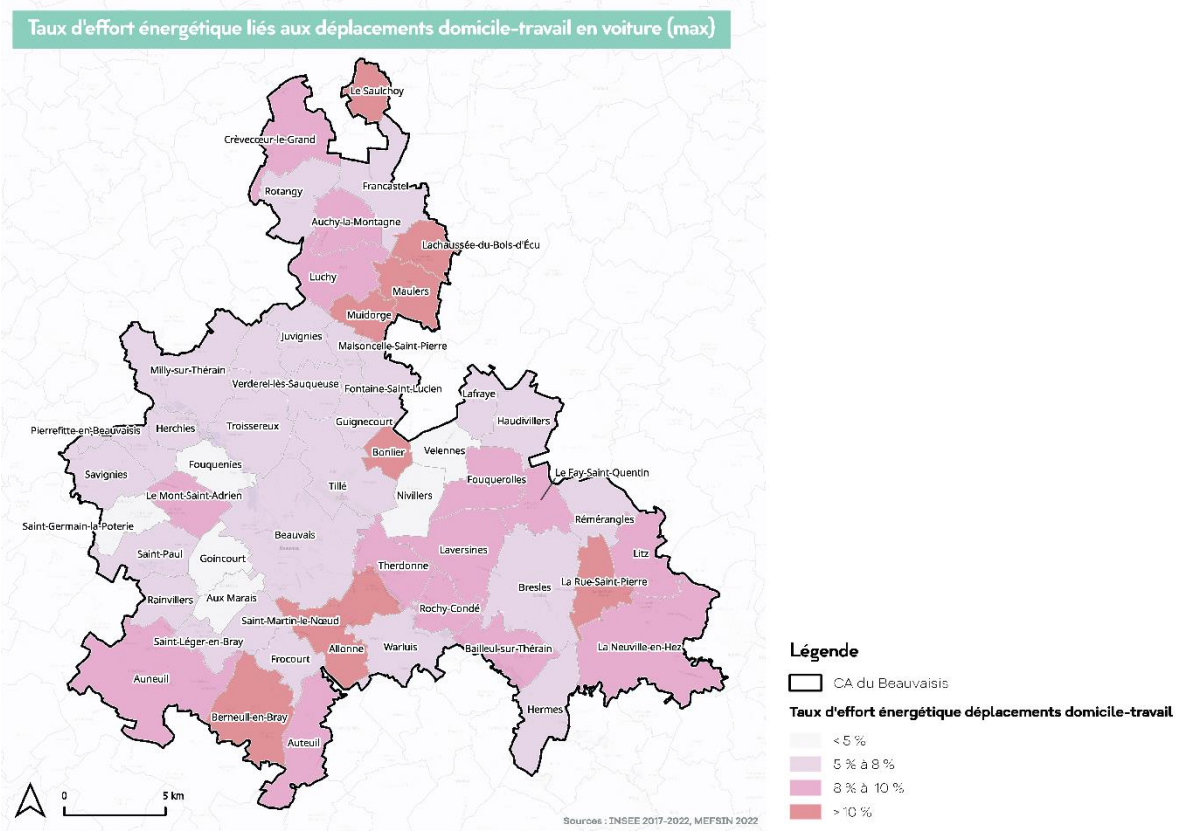


*Figure 16 - Taux d'effort énergétique lié aux déplacements domicile-travail en voiture (maximal 2022)*

# 2.5 Une circulation routière source de nuisances

## 2.5.1 Des volumes de trafic automobile importants générant des saturations

L'agglomération est maillée par un réseau routier en étoile centré sur Beauvais. Ce réseau est construit autour de 3 axes structurants, l'autoroute A16 entre Paris et Amiens disposant de 2 échangeurs sur l'agglomération en périphérie de Beauvais sur l'axe Nord/Sud, la N31 sur l'axe Est/Ouest et la D1001 sur l'axe Nord/Sud (Figure 17). Le reste du territoire est maillé par un réseau de routes départementales.

Si ce réseau permet d'assurer une bonne accessibilité routière à l'ensemble du territoire, il n'existe pas à ce jour de réel itinéraire de contournement de Beauvais. L'itinéraire entre l'Ouest (D931) et le Nord (D1001) nécessite d'emprunter les rues d'Amiens et Marcel Dassault en cœur de ville, générant des difficultés de circulation à certaines heures de la journée.

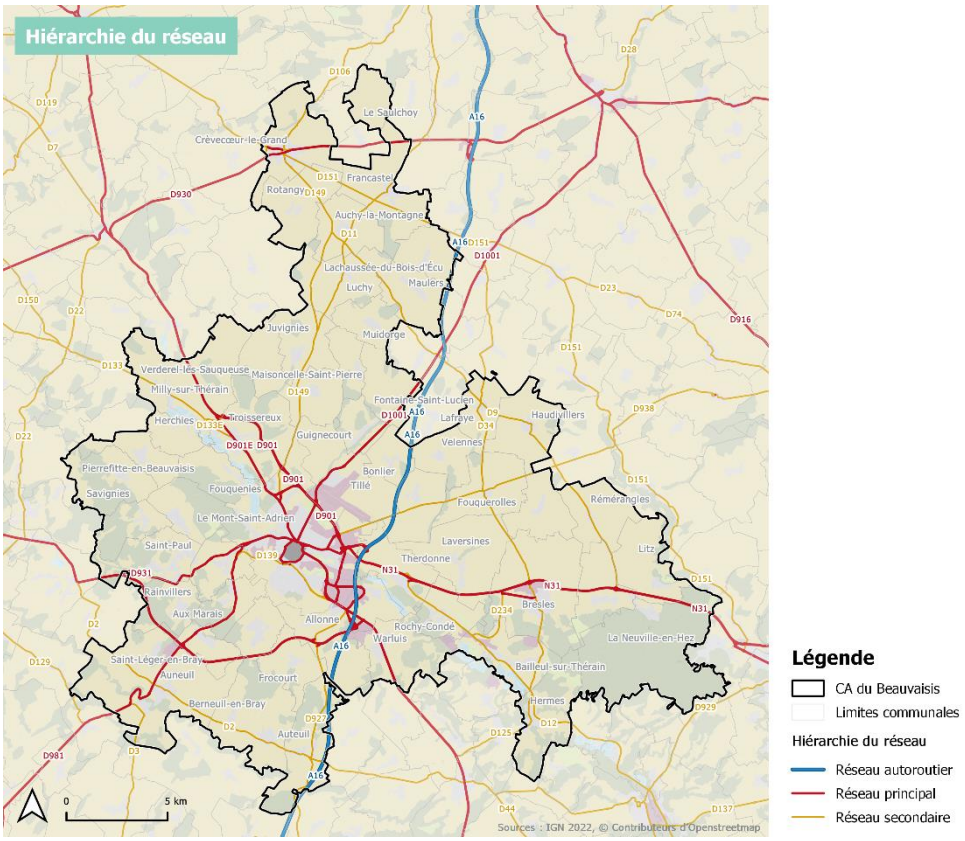


*Figure 17 – Hiérarchie du réseau routier*

Le trafic observé sur le territoire traduit la forte polarisation de celui-ci vers Beauvais. Ainsi, ce sont plus de 100 000 véh./j qui franchissent un cordon autour de la ville. Un tiers de ces flux sont en échange avec le bassin Sud de Beauvais (Sud de l'Oise et l'Ile-de-France), mais la provenance des migrations domicile-travail est généralement assez diffuse.

Bien que l'axe principal en termes de hiérarchie soit évidemment l'autoroute A16, qui accueille à la fois des flux de transit et des flux en échange avec la CAB, celui-ci présente sur certaines sections des volumes de trafic plus faibles que sur certains axes du réseau routier principal, tels que la rocade Nord de Beauvais et la N31.

Sur l'ensemble du territoire, les conditions de circulation sont globalement satisfaisantes. Les seules difficultés de circulation observées concernent les principaux accès à Beauvais durant les heures de pointe. La fermeture récente, temporaire, de l'avenue Blaise Pascal a par ailleurs aggravé ces conditions de circulation.

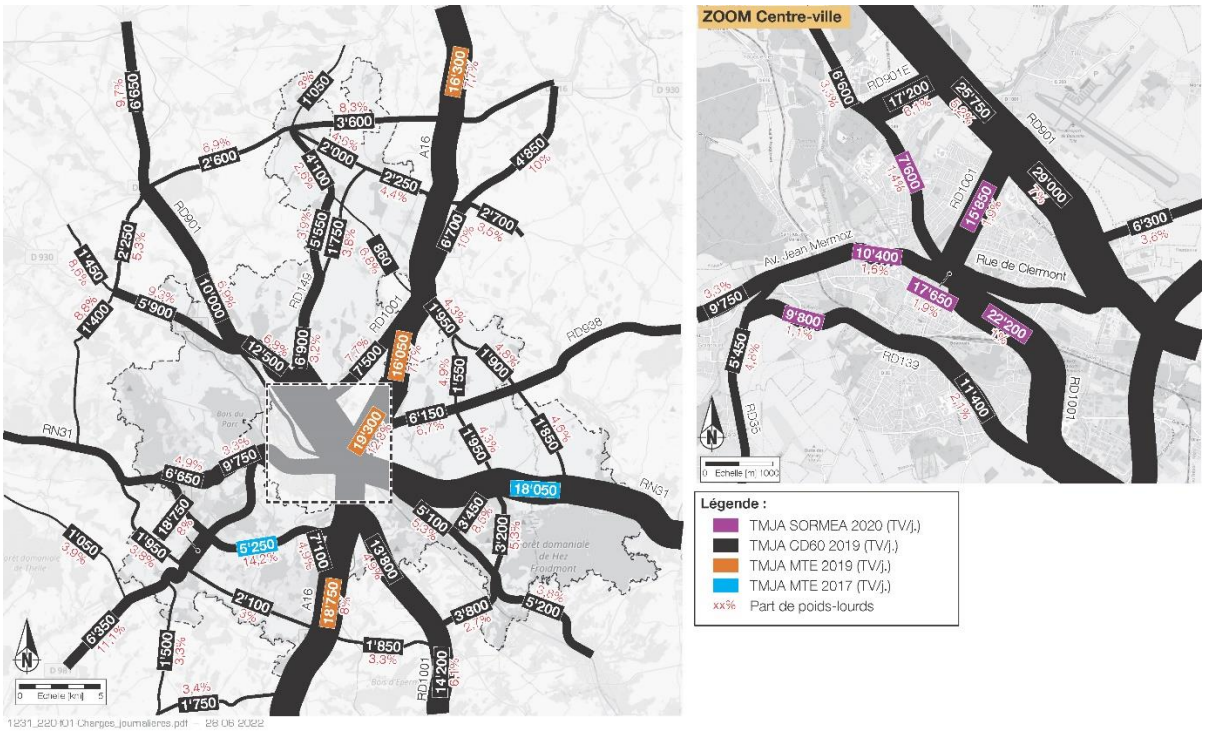


*Figure 18 – Trafic journalier moyen sur le réseau routier*

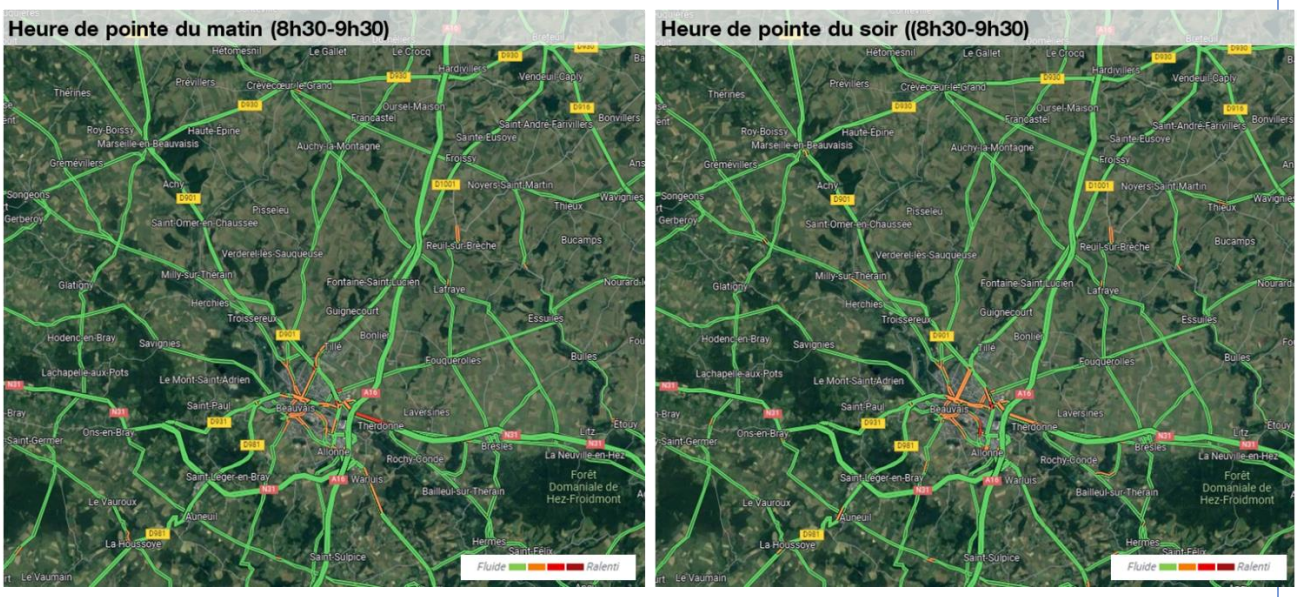


*Figure 19 – Condition des circulations aux heures de pointe (Google Maps, 2022)*

L'agglomération est traversée par différents itinéraires de transports exceptionnels, circulant sur les axes RN31/RD901, sur l'autoroute A16 et sur la RD1001. Un itinéraire emprunte notamment la D930 et traverse ainsi le centre-ville de Crèvecœur-le-Grand.

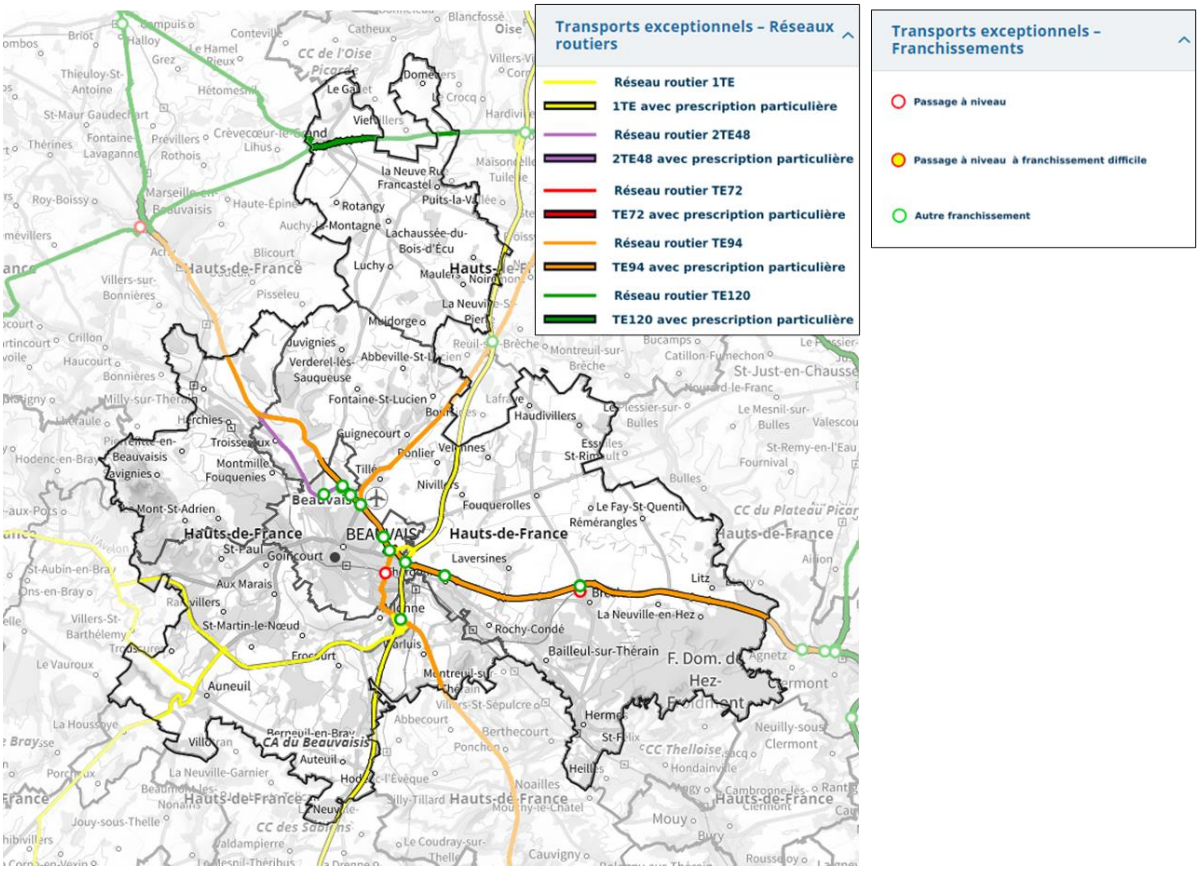


*Figure 20 – Itinéraires de transports exceptionnels (IGN, 2022)*

### 2.5.2 Des nuisances environnementales : un impact sur la qualité de l'air et le bruit

Selon l'ATMO Haut-de-France, les transports routiers sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Plus précisément, le secteur est responsable de 30 % des émissions de $CO_2$ et de près de 50 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx). Pour ces deux polluants, le transport routier est le 1er secteur émetteur devant le secteur de l'industrie manufacturière et de construction (respectivement 21 % et 17 %).

Les relevés de qualité de l'air indiquent une concentration de particules dans l'air plus élevée à Beauvais que sur le reste de l'agglomération, notamment due aux volumes de trafic plus importants.

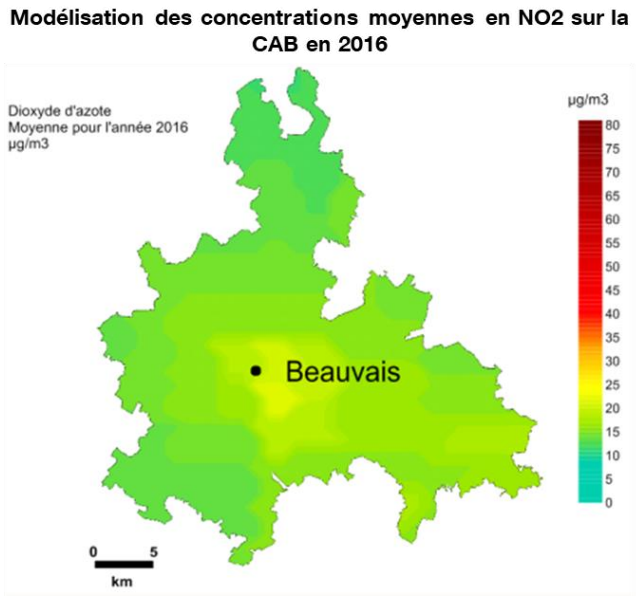


*Figure 21 – Modélisation des concentrations moyennes en $NO_2$ sur la CAB en 2016 (PCAET du Beauvaisis, 2020)*

Outre l'impact sur la qualité de l'air, le trafic automobile génère des nuisances sonores importantes. Cela s'observe notamment à proximité des axes principaux, où des volumes sonores élevés ont été enregistrés avec des valeurs dépassant le seuil des 68dB(A) sur les principaux axes structurants de la commune.

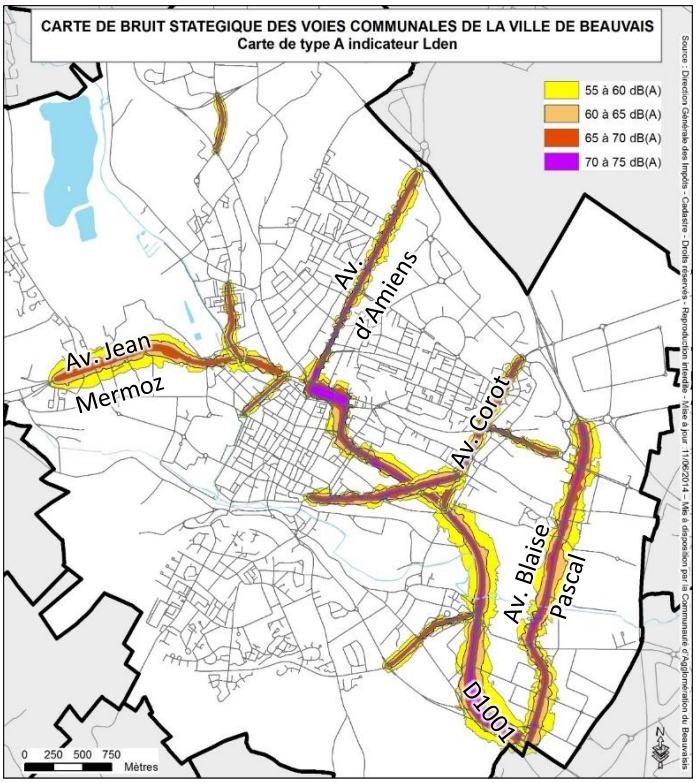


*Figure 22 – Carte du bruit stratégique de la ville de Beauvais (PPBE, 2012)*

### 2.5.3 Une accidentologie en hausse

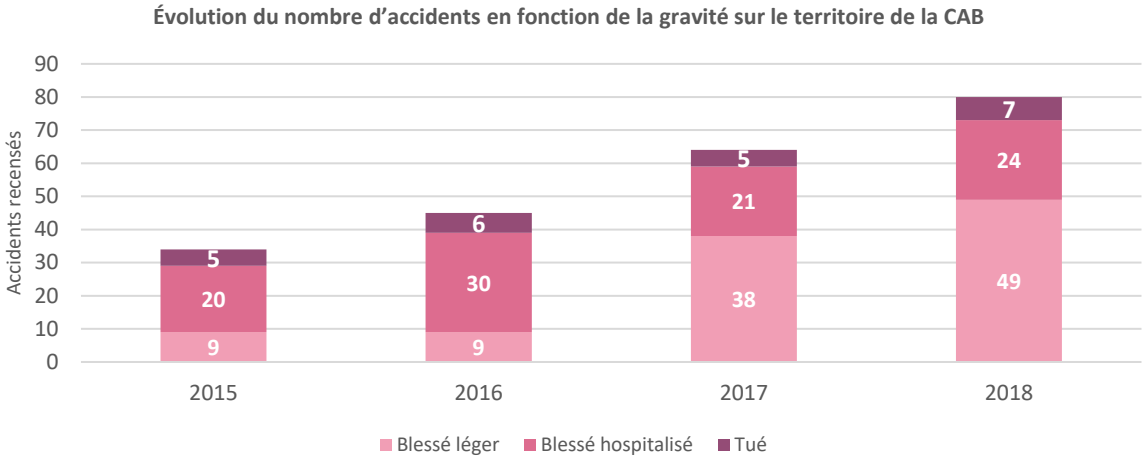


*Figure 23 – Evolution du nombre d'accidents en fonction de la gravité (ONSIR, 2018)*

Sur le territoire, et d'après les données recensées par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONSIR), le nombre d'accidents corporels de la route a plus que doublé entre 2015 et 2018 (+135 %). Cette hausse concerne principalement les accidents dont le niveau de gravité se limite à des blessés légers (multipliés par 5 en 3 ans). Cette hausse peut cependant être nuancée, car elle peut être influencée par un recensement plus systématique ces dernières années.

Parmi les accidents recensés en 2018, près de 30 % ont impliqué un piéton ou cycliste, tandis que 2/3 des usagers impliqués dans un accident sont des automobilistes (ou passagers).

Ces accidents sont fortement concentrés à Beauvais qui compte près de 50 % des accidents de l'agglomération. Cette concentration s'explique facilement par la plus forte concentration des flux tous modes, et notamment du trafic automobile. Le centre-ville de Beauvais apparaît comme une des zones les plus accidentogènes, avec notamment le boulevard du Général de Gaulle et l'avenue Jean Mermoz/boulevard du Dr Lamotte, qui accueillent des volumes de trafics élevés et sont fréquentés par de nombreux piétons. Dans le reste de l'agglomération, la RD12 à Bailleul-sur-Thérain enregistre également un nombre élevé d'accidents de la route.

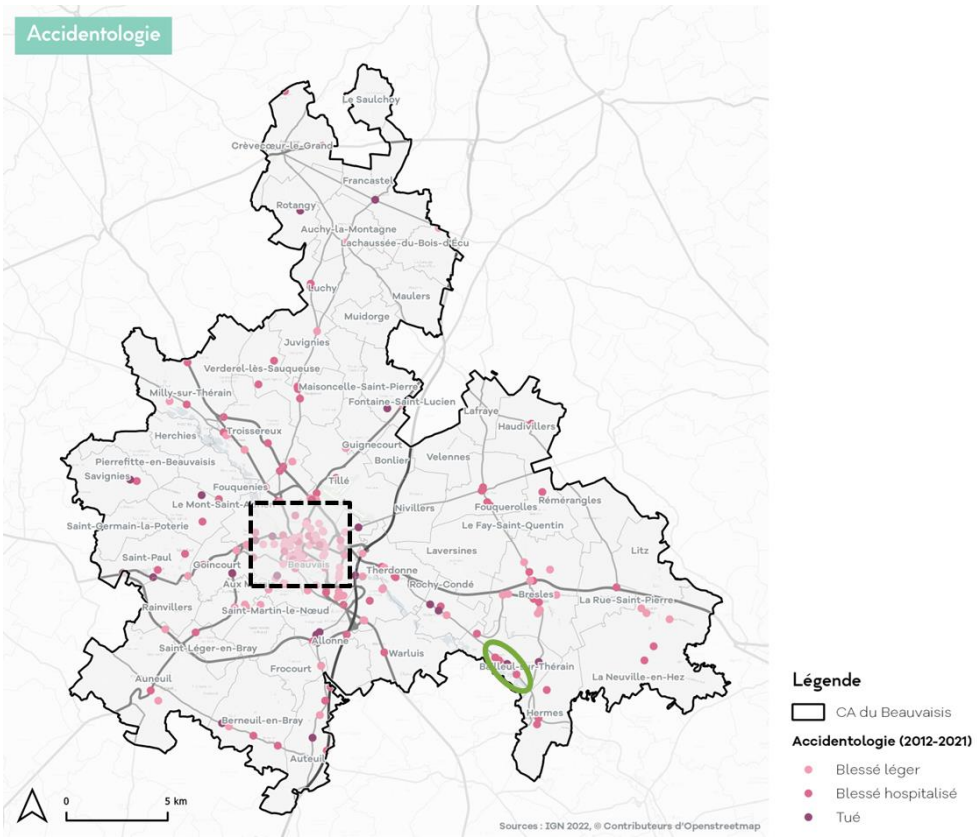


*Figure 24 – Localisation des accidents corporels de la circulation enregistrés sur la CAB entre 2015 et 2018*

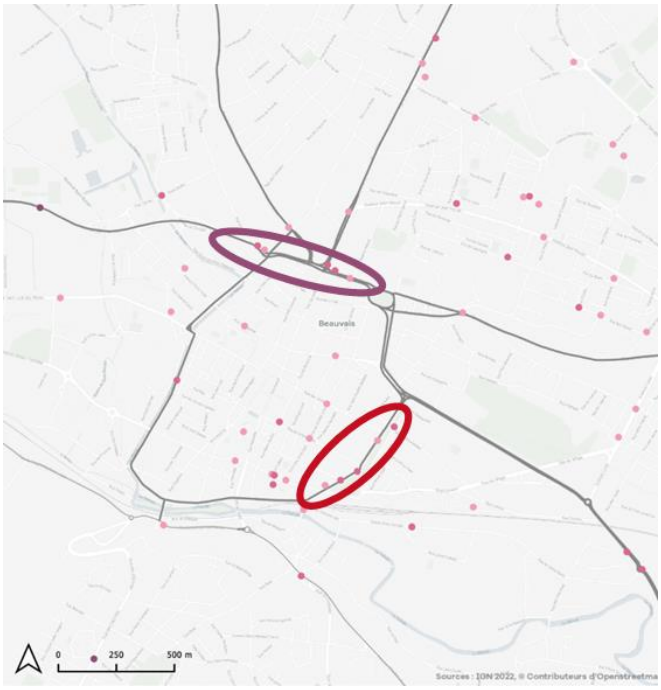


*Figure 25 – Localisation des accidents corporels de la circulation autour du centre-ville de Beauvais entre 2015 et 2018*

Outre le bilan de l'accidentologie, la circulation génère des nuisances relatives à la sécurité routière sur l'ensemble du territoire. Ainsi, au cours des entretiens, près de la totalité des maires ont fait remonter des problématiques liées :

- à des vitesses excessives, notamment en entrée de ville, ou sur des axes rectilignes : chaque commune a ainsi mis sa propre stratégie en place visant à apaiser la circulation, telles que des chicanes, dos d'âne, stop, plateau, radars pédagogiques… mais ces excès sont encore constatés régulièrement ;
- au transit à travers les centres-bourgs ;
- à la cohabitation avec les PL et engins agricoles ;
- au stationnement sur trottoir gênant la visibilité et le cheminement des piétons.

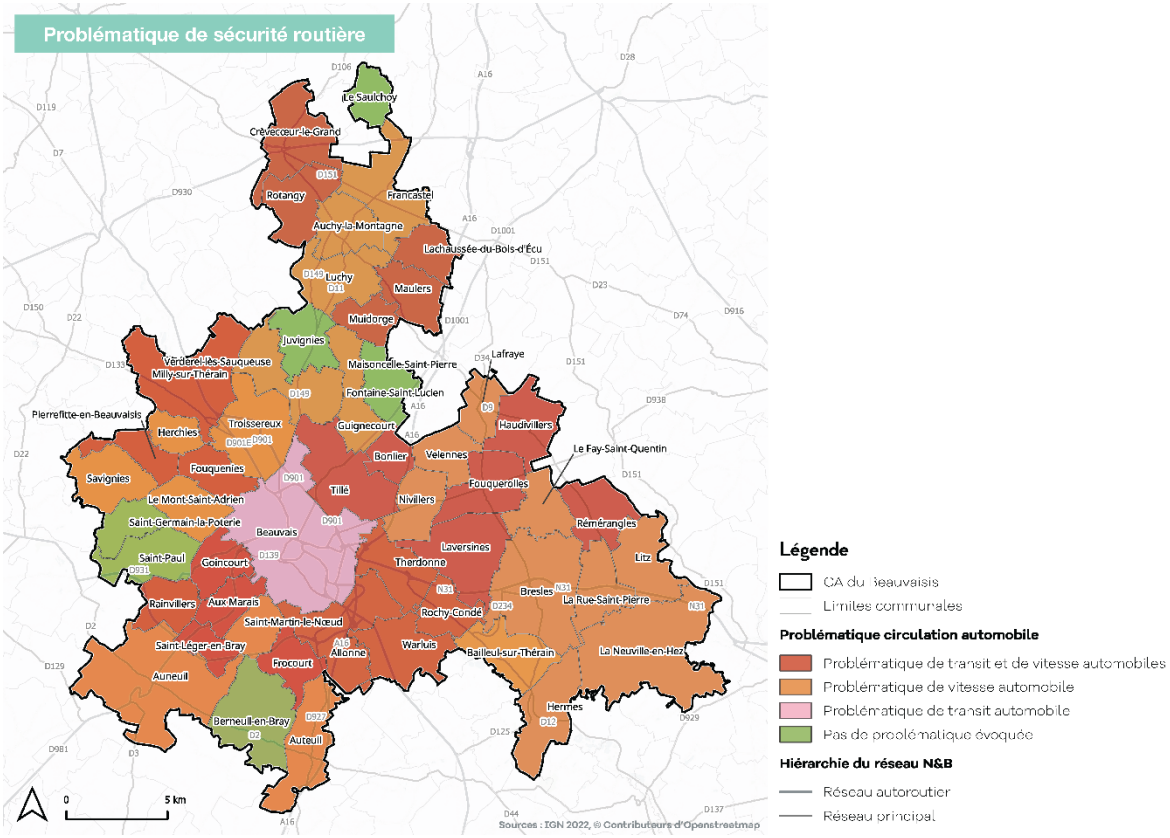


*Figure 26 – Problématique de sécurité routière évoquée lors des entretiens*

# 2.6 Une offre de stationnement importante, mais peu optimisée

## 2.6.1 À Beauvais, une offre surdimensionnée en centre-ville

A Beauvais, l'offre de stationnement est réglementée en centre-ville. L'offre de stationnement en centre-ville se décline en deux principales zones de stationnement, réglementées de 9h à 12h et de 14h à 18h :

- une zone rouge limitée à 2h (environ 650 places) : uniquement pour des usages de courte durée tels que les clients des commerces ;
- une zone verte limitée à 4h (environ 1 700 places) : pour des usages un peu plus longs, mais permettant aussi le stationnement des riverains et professionnels, via des abonnements.
- + une zone orange où le stationnement est gratuit et limité à 2h (environ 130 places) :

Au total, l'offre de stationnement dans le centre-ville compte aujourd'hui près de 6 000 places dont :

- 3 500 places en surface, dont environ 2 500 places réglementées ;
- 1 250 places en ouvrage souterrain, soumis à une tarification différente (parking Indigo ou Jeux de Paume notamment) ;
- près de 300 places supplémentaires prévues avec les parkings Franc Marché et de l'ancienne prison.

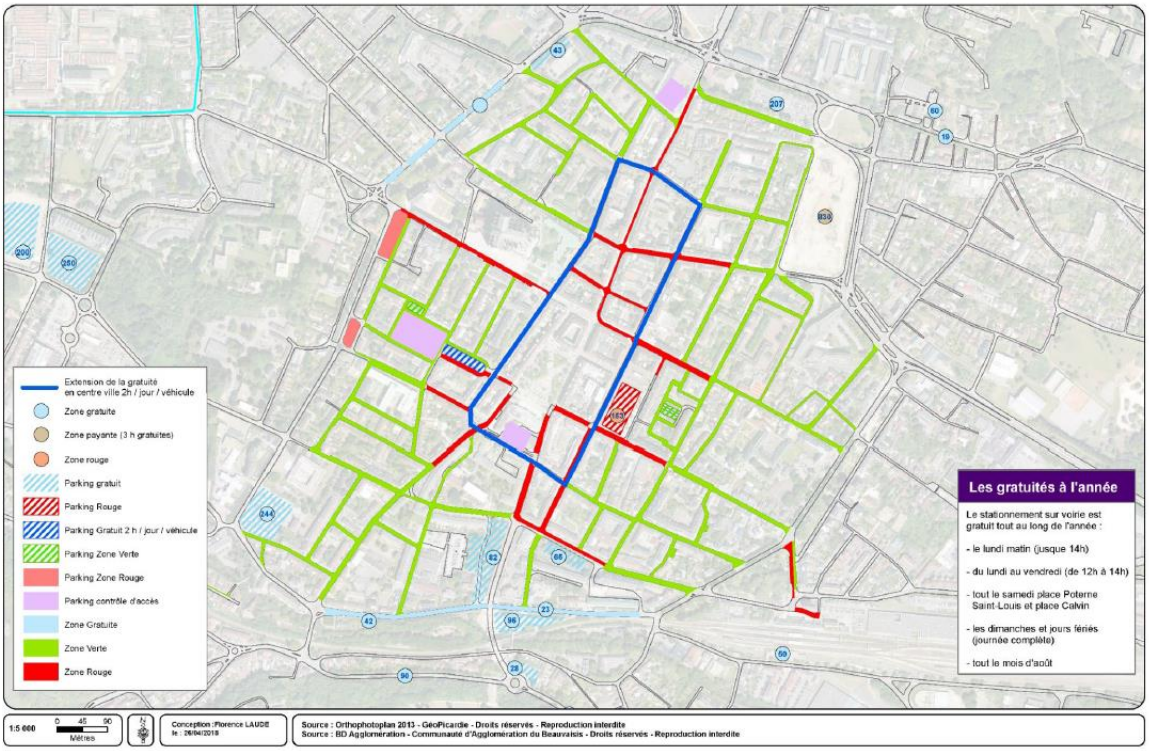


*Figure 27 – Réglementation du stationnement en centre-ville de Beauvais (SARECO, 2022)*

En 2020, les enquêtes de stationnement réalisées sur l'ensemble de l'offre en surface mettent en avant :

- un taux de congestion maximal de 90 % au cours de la journée, soit près de 400 places systématiquement non utilisées ;
- une demande au plus fort en journée entre 11h et 15h ;
- une demande constituée de 40 % de résidents qui consomment 55 % de l'offre ;
- près de 10 % d'usagers longue durée : des actifs qui viennent en voiture dans le centre-ville à la journée ;
- 50 % d'usagers courte et moyenne durée : des clients des commerces ou visiteurs ;
- au global, un taux de rotation assez faible, proche de 2,5 véh./place, un peu plus élevé uniquement sur la zone rouge, entre 3 et 3,5 véh./place : une faible rotation qui limite la disponibilité de places pour les clients des commerces et donc leur attractivité.

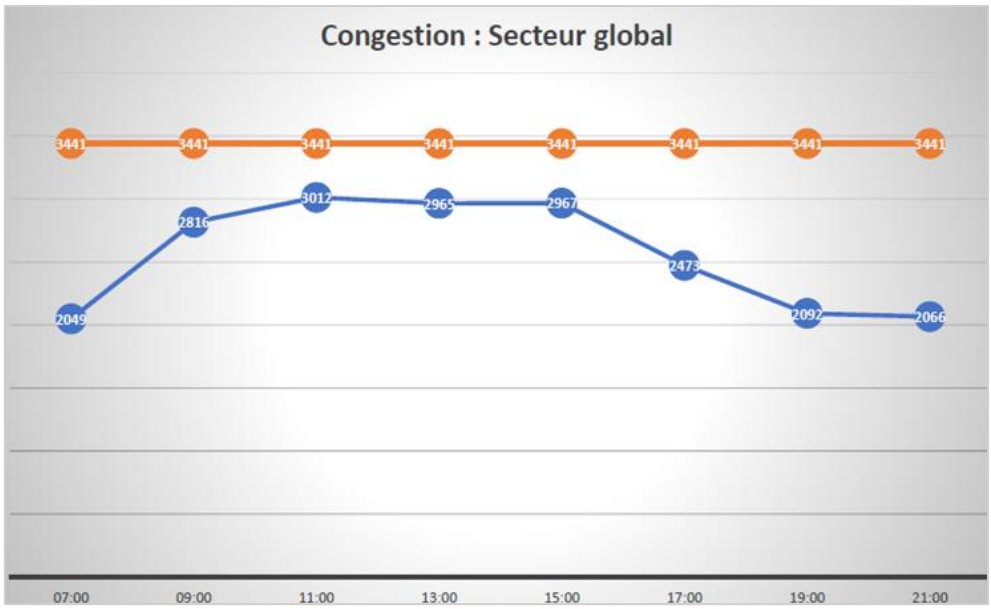


*Figure 28 – Offre en surface en voirie (en orange) et taux de congestion du stationnement (en bleu) (LEE SORMEA, 2020)*

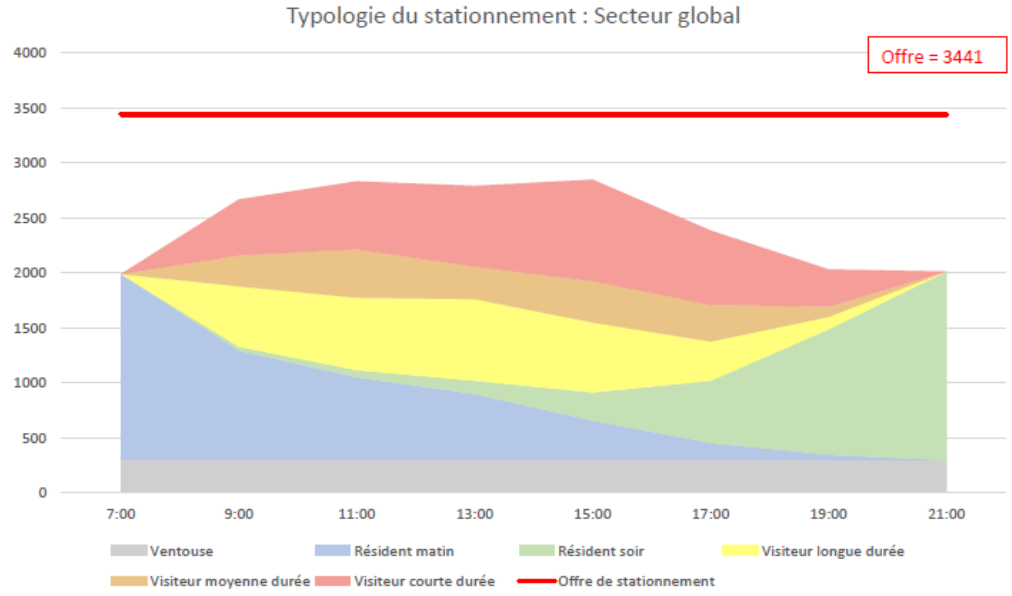


*Figure 29 – Structure de l'occupation de l'offre sur voirie (LEE SORMEA, 2020)*

Cette offre en surface est complétée par une offre de parkings en ouvrage d'environ 1 250 places. Ces places sont réparties sur 3 parkings :

- le parking de l'Hôtel de ville de 250 places, géré dans le cadre de la DSP ;
- le parking Foch de 167 places, géré dans le cadre de la DSP ;
- le parking privé du centre commercial du Jeu de Paume de 823 places.

D'après les retours d'exploitation, les parkings gérés dans le cadre de la DSP sont aujourd'hui peu occupés en journée malgré une tarification plus attractive sur des durées de 2h ou 4h (zone réglementée). Le parking du Jeu de Paume souffre également d'une sous-occupation importante. En moyenne, seule 25 % de l'offre est occupée en milieu d'après-midi. Les jours de haute fréquentation (soldes, Noël…), l'occupation maximale atteint à peine 66 %, présentant alors des réserves de capacité non négligeables (+250 places disponibles au pic des périodes les plus fréquentées).

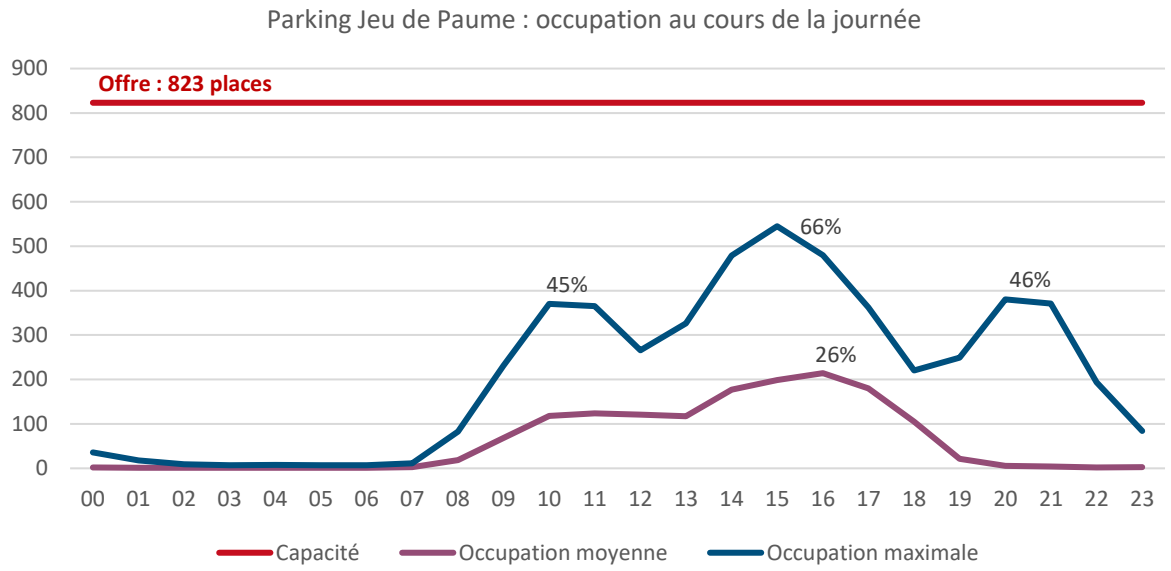


*Figure 30 – Occupation moyenne et en période de pic du parking du Jeu de Paume (Indigo, 2022)*

### 2.6.2 A l'échelle intercommunale, des problématiques ponctuelles

Hors Beauvais, les problématiques de stationnement sont différentes et concernent principalement :

- des conflits avec du stationnement sur l'espace public qui occupe une place dédiée aux piétons ou masque la visibilité, rendant dangereux les traversées ;
- régulièrement mais sur des périodes courtes, des phénomènes de dépose-reprise à l'entrée et à la sortie des cours, qui génèrent du stationnement sauvage ;
- des évolutions dans la motorisation de certains ménages qui ne peuvent alors plus se garer dans leur propre garage, et ce malgré une grande majorité du territoire imposant au moins 2 places/logements depuis de nombreuses années. Ce phénomène s'accompagne également d'un changement d'occupation constaté de certains de ces garages ;
- sur certains secteurs, un manque d'offre de stationnement public, notamment à proximité de certains cœurs de bourg où se trouvent des commerces et services.

Enfin, la présence de l'aéroport de Beauvais-Tillé génère également des problématiques de stationnement. Les communes situées à proximité de l'aéroport, tels que Tillé ou Guignecourt, font face à des comportements de stationnement illicite de la part d'usagers de l'aéroport souhaitant éviter les coûts de stationnement des parking dédiés.

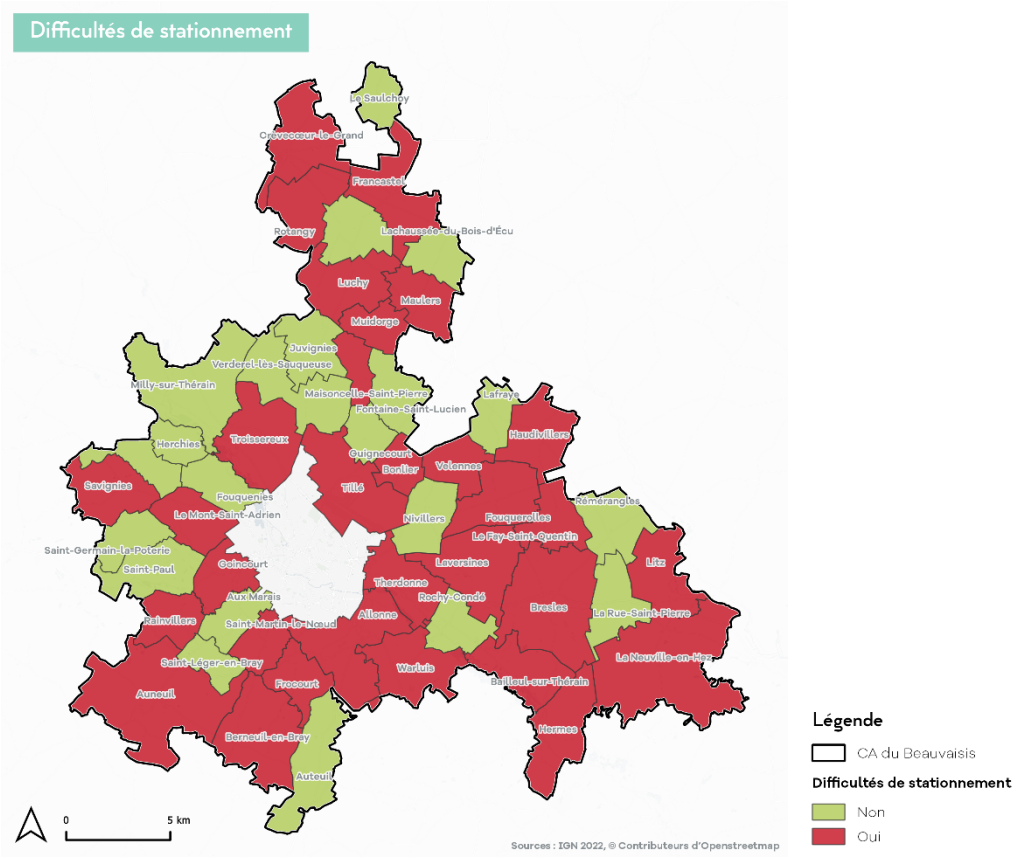


*Figure 31 – Communes évoquant rencontrer des difficultés liées au stationnement*

# 3. Des alternatives à développer

## 3.1 Des modes actifs à encourager

### 3.1.1 De nombreux déplacements de courte ou moyenne distance

Actuellement, les modes actifs, à savoir la marche et le vélo, ne représentent que 10 % des déplacements domicile-travail. Cette part modale sur l'ensemble du territoire est fortement pondérée par la présence de Beauvais, où la part modale des modes actifs atteint 14,5 % (respectivement 12,5 % de marche et 2 % de vélo). Hors Beauvais, la part modale des modes actifs pour les migrations domicile-travail ne représente que 4 % de ces déplacements.

Pourtant, les modes actifs, pertinents sur des distances courtes ou moyennes, représentent un potentiel important à l'échelle du territoire. En effet, sur le territoire :

- 13 300 navettes sont internes à Beauvais ;
- 3 200 navettes sont intracommunales hors Beauvais ;
- 3 600 navettes sont réalisées entre des communes voisines, dont 3 000 navettes liées à Beauvais.

Au total, plus de 20 000 migrations domicile-travail, soit 70 % des flux internes à l'agglomération, se font potentiellement sur des distances de courte ou moyenne distance et peuvent donc être réalisées à pied ou à vélo.

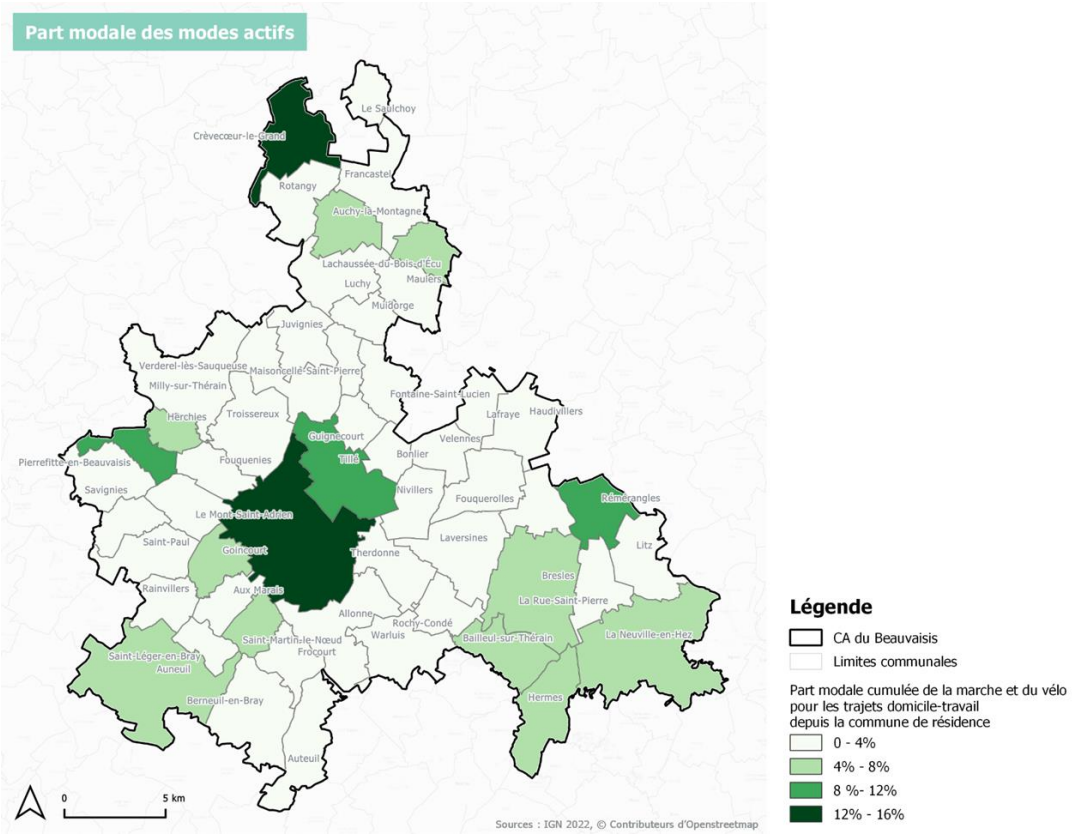


*Figure 32 – Part modale des modes actifs (marche et vélo) des migrations domicile-travail par commune*

### 3.1.2 De nombreux freins au développement de la marche

La marche est un mode pertinent sur des déplacements de courte distance, de l'ordre de 2-3 km. Du fait de la faible densité du territoire, et donc la distance d'accès aux commerces, services et emplois, la part modale de la marche est faible. Pourtant, même sur ces distances où la marche est pertinente, les déplacements sont souvent réalisés en voiture. Cela s'explique par l'absence de contrainte sur l'usage de la voiture d'une part, mais également par de nombreux freins à la pratique de la marche d'autre part.

En effet, dans de nombreuses communes du territoire, des problématiques liées à la circulation des piétons sont rencontrées fréquemment : absence de trottoirs, trottoirs impraticables (mauvais état, encombré…), occupés par du stationnement gênant. Ces difficultés de déplacement sont accentuées par une place forte accordée à la voiture et aux espaces de circulation, générant donc des vitesses excessives, et une circulation des poids-lourds et engins agricoles pouvant générer des nuisances sonores également. Ainsi, près de 65 % des maires ont indiqué que les circulations piétonnes rencontrent ce type de difficultés (Figure *34*)

Pour autant, la marche reste une pratique régulière dans de nombreuses communes grâce à un réseau de sentes pédestres bien développé et notamment aux parcours de tours de ville fréquentés par des riverains et touristes.

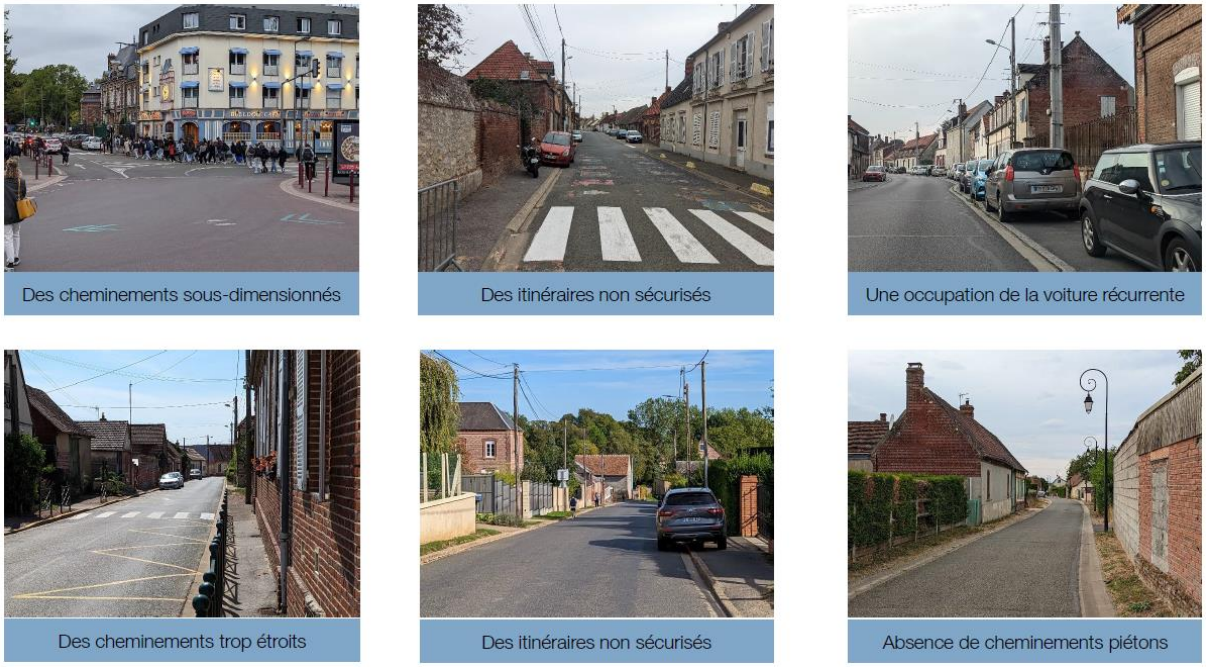


*Figure 33 – Illustrations de cheminements piétons inconfortables observés sur le territoire*

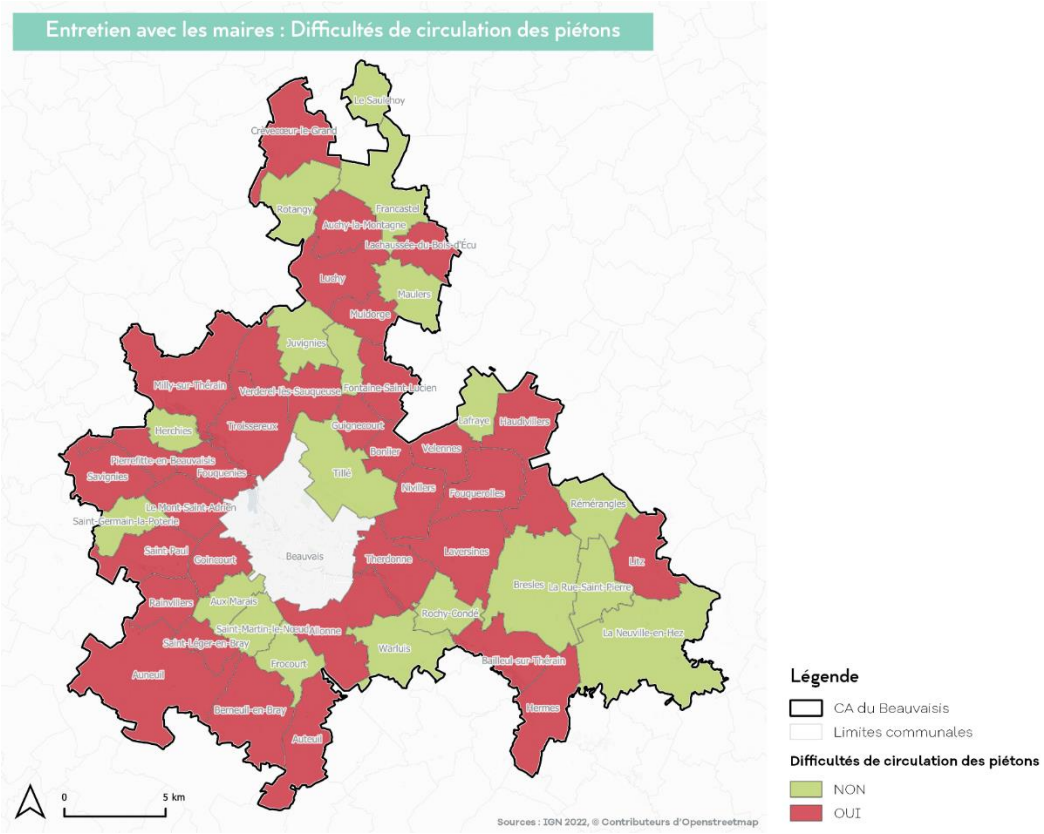


*Figure 34 – Communes évoquant rencontrer des difficultés de circulation pour les piétons*

A l'échelle de Beauvais, le projet « Cœur de ville » porte une volonté de redonner sa place au piéton en centre-ville. Pour cela, la ville souhaite limiter les circulations en centre-ville en modifiant le plan de circulation (cf. Figure 35), en jalonnant les parkings par de la signalisation dynamique afin de limiter la circulation liée à la recherche de place, et en fluidifiant les boulevards pour les rendre plus attractifs.

À la réduction du trafic en centre-ville s'ajoute le développement du réseau de rues piétonnes. En parallèle, la commune souhaite améliorer la marchabilité en travaillant sur les continuités commerciales et la végétalisation pour réduire les phénomènes d'îlots de chaleur.

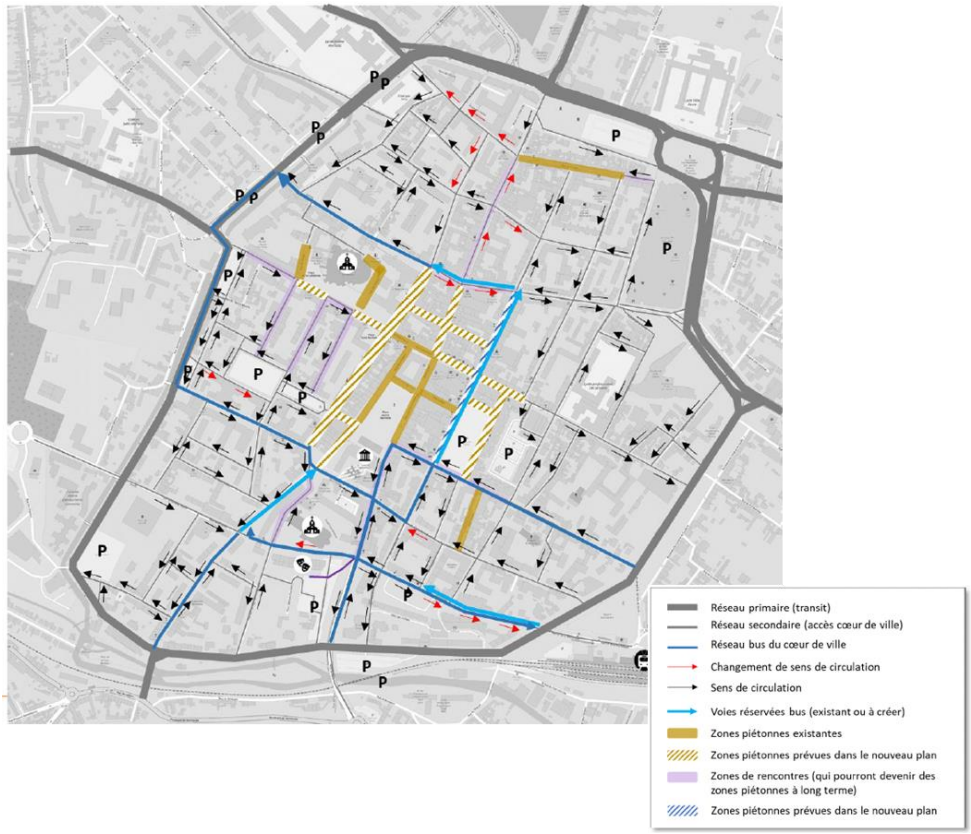


*Figure 35 – Évolution projetée du plan de circulation du centre-ville de Beauvais dans le cadre du projet « Cœur de ville » (Ville de Beauvais, 2021)*

### 3.1.3 Les prémices d'une politique cyclable

La pratique de vélo est encore peu développée sur le territoire actuellement, notamment due à l'absence d'un maillage développé, à la fois à l'échelle du territoire et à l'échelle locale. Pourtant, la topographie est assez peu marquée sur le territoire, à l'exception du secteur Ouest Thérain-Avelon. En général, les pentes peu marquées offrent des conditions propices à la pratique du vélo. Toutefois les distances à parcourir à l'échelle intercommunale et le relief dans certains secteurs peuvent limiter le développement de ce mode à l'usage d'un vélo à assistance électrique.

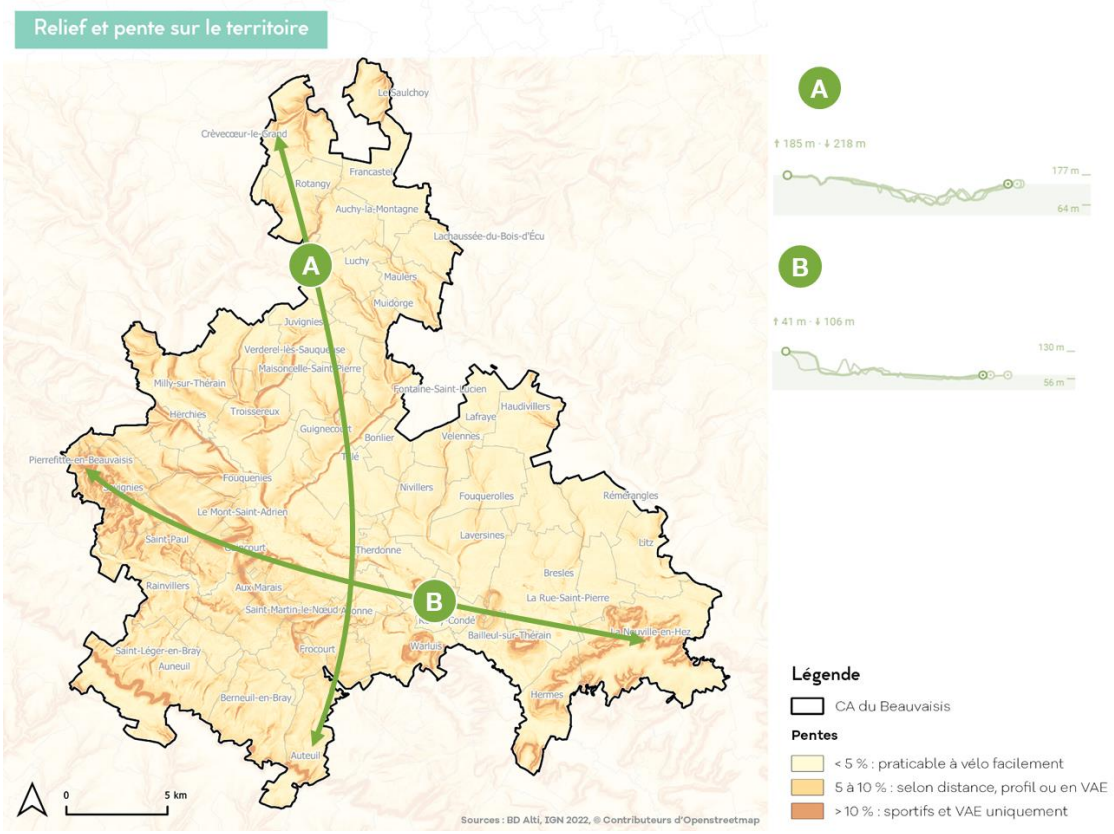


*Figure 36 – Relief et pentes sur le territoire*

Plus récemment, des premières actions significatives ont d'ores et déjà été lancées, voire réalisées. C'est le cas notamment de la Trans'Oise, itinéraire cyclable traversant l'agglomération d'Est en Ouest, réalisé par le CD60, qui constitue le premier axe structurant du réseau cyclable du territoire. Cet aménagement est presque intégralement réalisé aujourd'hui, avec quelques raccordements à compléter à court terme (notamment à Beauvais). En parallèle, le Département de l'Oise prévoit également un second itinéraire structurant, l'aménagement de la V32 ou Lille-Paris, qui permettrait de relier Beauvais à Crèvecœur-le-Grand en se connectant à la Trans'Oise.

De plus, la Communauté d'agglomération du Beauvais lance en 2022 son Schéma directeur cyclable ayant pour objectif de définir le maillage du futur réseau cyclable à l'échelle intercommunale.

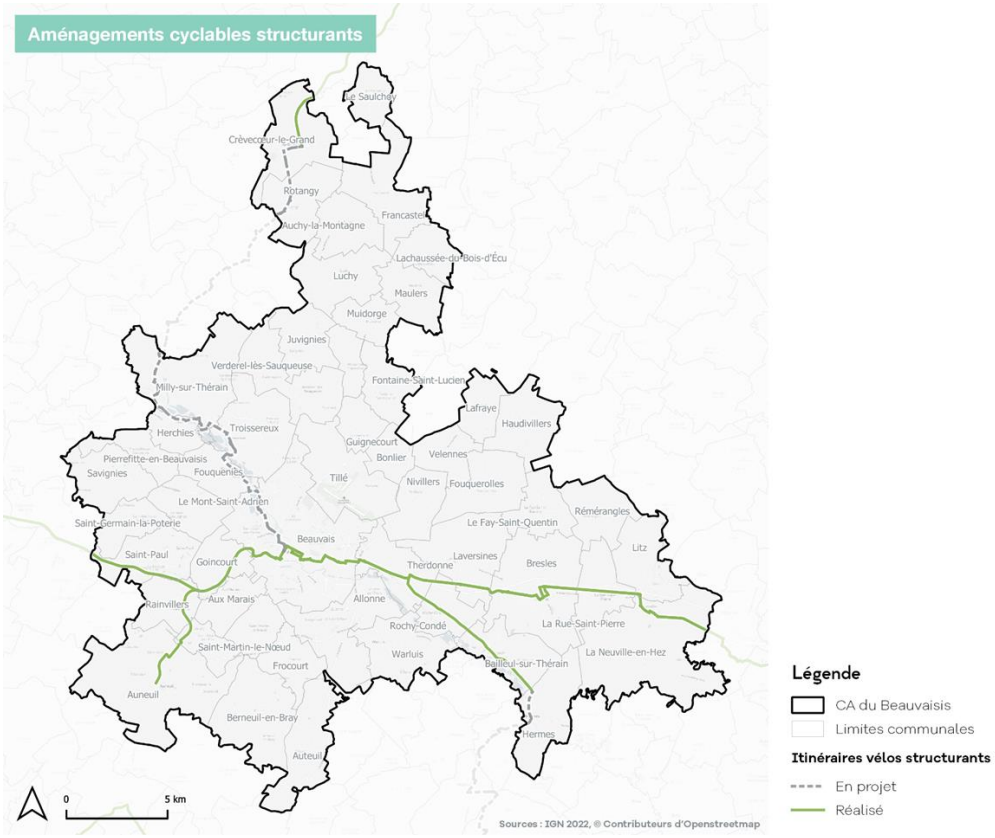


*Figure 37 – Aménagements cyclables structurants à l'échelle intercommunale*

À Beauvais, le réseau cyclable est davantage développé et donc maillé. En effet, le développement des aménagements cyclables a démarré depuis de nombreuses années, avec des aménagements réalisés plutôt au besoin, sans vision stratégique. Plus récemment, la crise COVID a amené la commune a développé des chaussées à voie centrale banalisée (CVCB, ou chaucidou), pour compléter leur maillage et proposer des aménagements plus sécurisés et accueillir ainsi l'essor de cyclistes observé durant cette période.

Toutefois, ces aménagements sont de qualités hétérogènes : une typologie d'aménagements très variés, peu lisibles, souvent peu entretenus et un maillage peu continu au niveau des intersections.

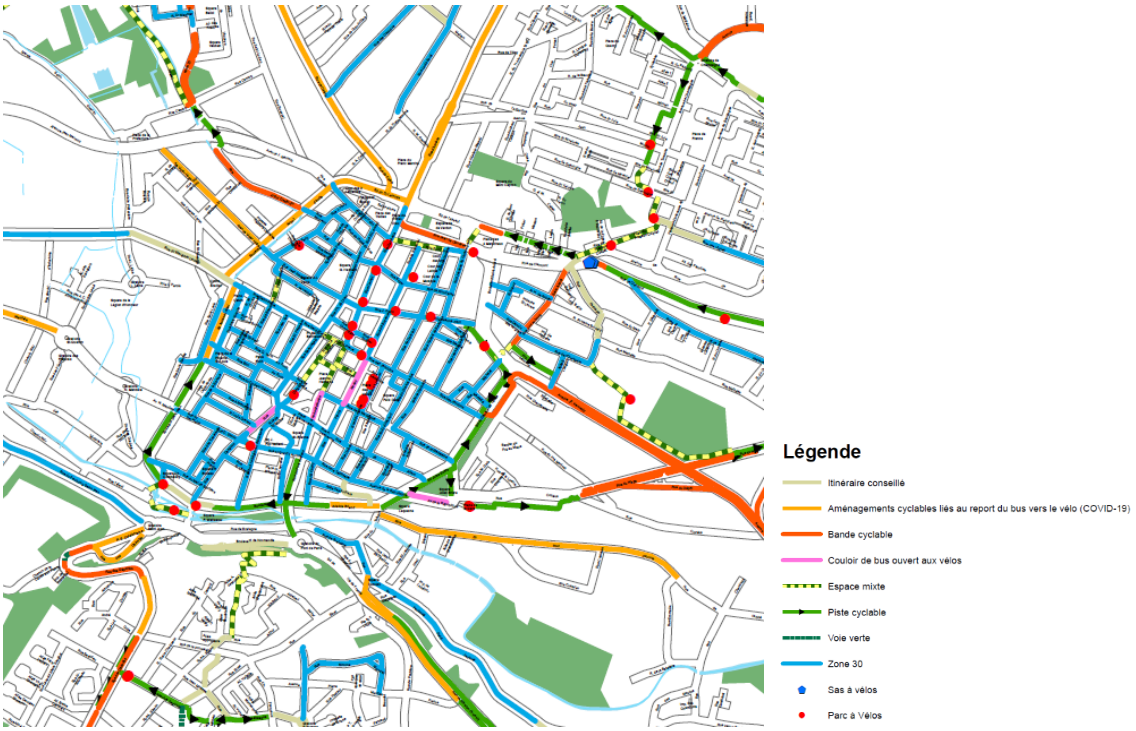


*Figure 38 – Aménagements cyclables à Beauvais (Ville de Beauvais, 2021)*

D'après l'enquête de la Fédération françaises des usagers de la bicyclette (FUB) dans le cadre du Baromètre des villes cyclables de 2021, Beauvais est classée comme une ville où le climat vélo est plutôt défavorable, malgré une amélioration de la situation depuis 2019. Les principaux points noirs se situent sur les boulevards du centre-ville et sur la rue d'Amiens/avenue Marcel Dassault qui enregistrent les volumes de trafic automobile les plus élevés. Pour les cyclistes de Beauvais, les priorités à développer sont la qualité des aménagements et notamment leur entretien, le maillage complet du réseau sans discontinuité et le développement d'axes structurants.

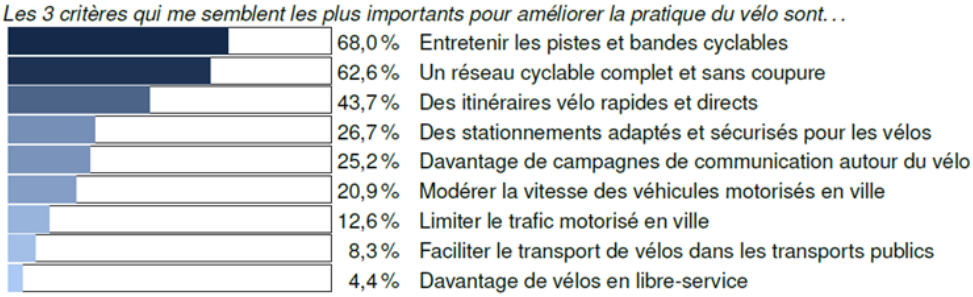


*Figure 39 – Points noirs et critères d'améliorations issus du Baromètre des villes cyclables 2021 (FUB, 2021)*

Hors Beauvais, à une échelle locale, les communes disposent aujourd'hui de peu d'aménagements cyclables et la pratique du vélo est faible, mais pas inexistante.

Plusieurs communes souhaitent donc porter des projets d'aménagements et services cyclables sur leur territoire. C'est le cas notamment des communes desservies par la Trans'Oise, qui souhaiteraient profiter de l'opportunité de la proximité d'un itinéraire structurant pour s'y connecter depuis leur centre bourg.

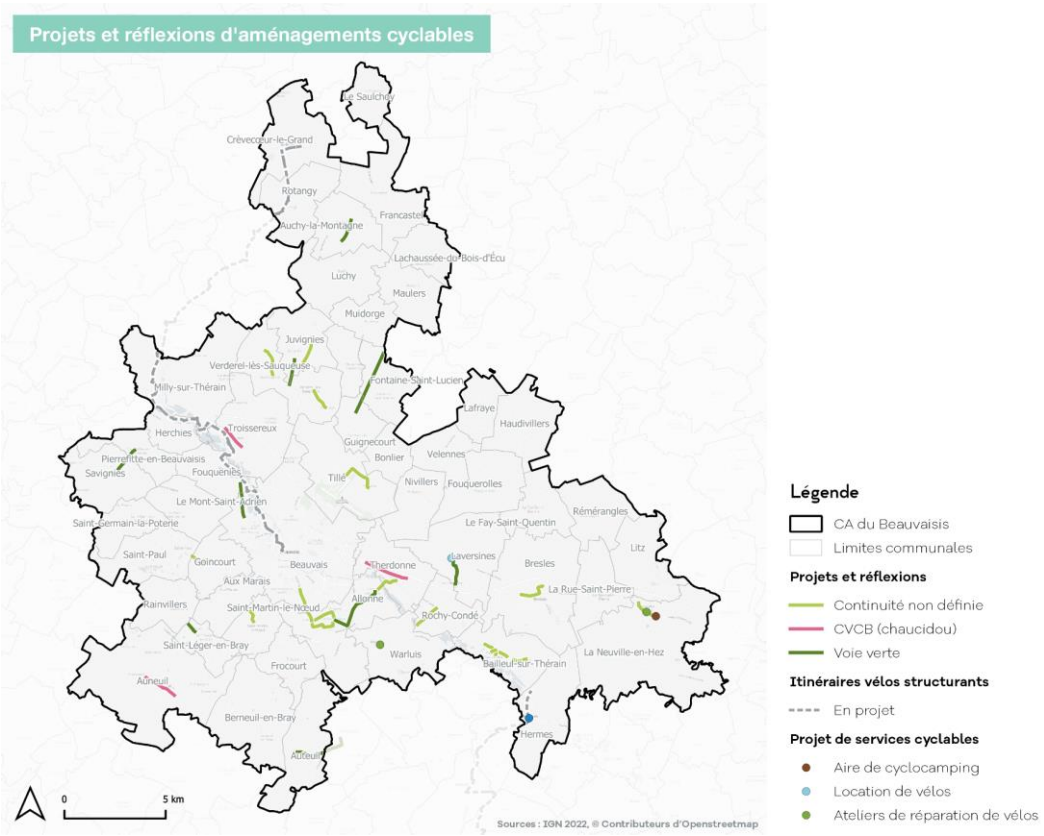


*Figure 40 : Projets et réflexions d'aménagements cyclables portés par les communes du territoire*

# 3.2 Des transports en commun en manque d'attractivité

## 3.2.1 Un transport ferré centré sur Beauvais mais concurrencé par les gares périphériques

Le territoire compte 5 gares exploitées actuellement :

- Beauvais ;
- Milly-sur-Thérain, située sur la ligne Beauvais/ Le Tréport-Mers-les-Bains ;
- Herchies, située sur la ligne Beauvais/ Le Tréport-Mers-les-Bains ;
- Rochy-Condé, située sur la ligne Beauvais/Creil ;
- Hermes – Berthecourt, située sur la ligne Beauvais/Creil.

À ces 5 gares, du fait de leur proximité et de leur fréquentation par des habitants du territoire, peuvent être considérées comme des gares du territoire les gares de :

- Saint-Sulpice – Auteuil, située en limite d'agglomération, et desservie par la liaison Beauvais/Paris Nord.
- Clermont de l'Oise, située à 30 km à l'ouest de Beauvais et desservie par la liaison Paris-Nord/Lille

Ces gares sont ainsi desservies par 3 liaisons ferroviaires :

- la ligne Beauvais/Le Tréport – Mers-les-Bains qui compte 10 trains/j et permet de rejoindre le Nord-Ouest jusqu'à la côte Normande en 1h55 en moyenne ;
- la ligne Beauvais/Creil qui compte 31 trains/j et dessert le sud-est du territoire en 51 min en moyenne. Le gare de Creil est desservi par les Transilien D et H qui offrent une bonne liaison vers l'Île-de-France ;
- la ligne Beauvais/Paris Nord vers le Sud qui compte 53 trains/j et permet de rejoindre Paris en 1h21 en moyenne. Cette ligne s'arrête à Persan-Beaumont en 42 min en moyenne, desservi par le Transilien H, et offre une bonne liaison vers l'Île-de-France. La liaison Beauvais/Paris Nord est peu compétitive en comparaison à d'autres liaisons à proximité comme la liaison Clermont/Paris Nord réalisée en 40 min environ et disposant d'un meilleur niveau de service (meilleure fréquence et plus grande amplitude horaire).

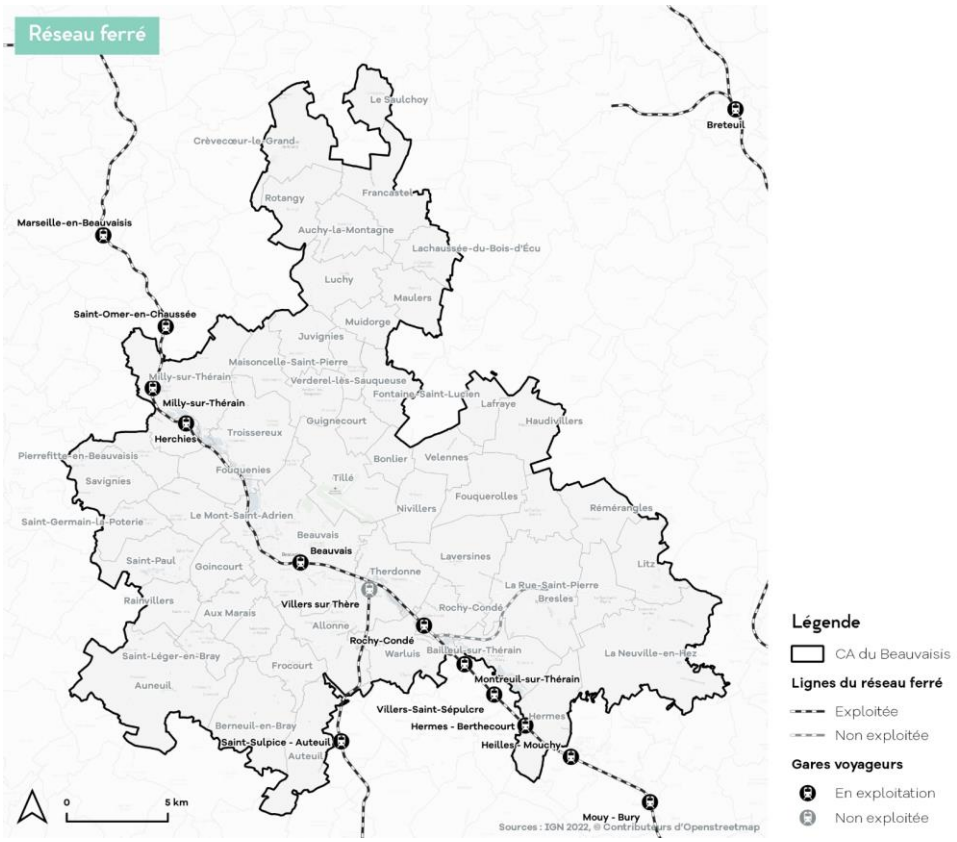


*Figure 41 – Réseau ferré*

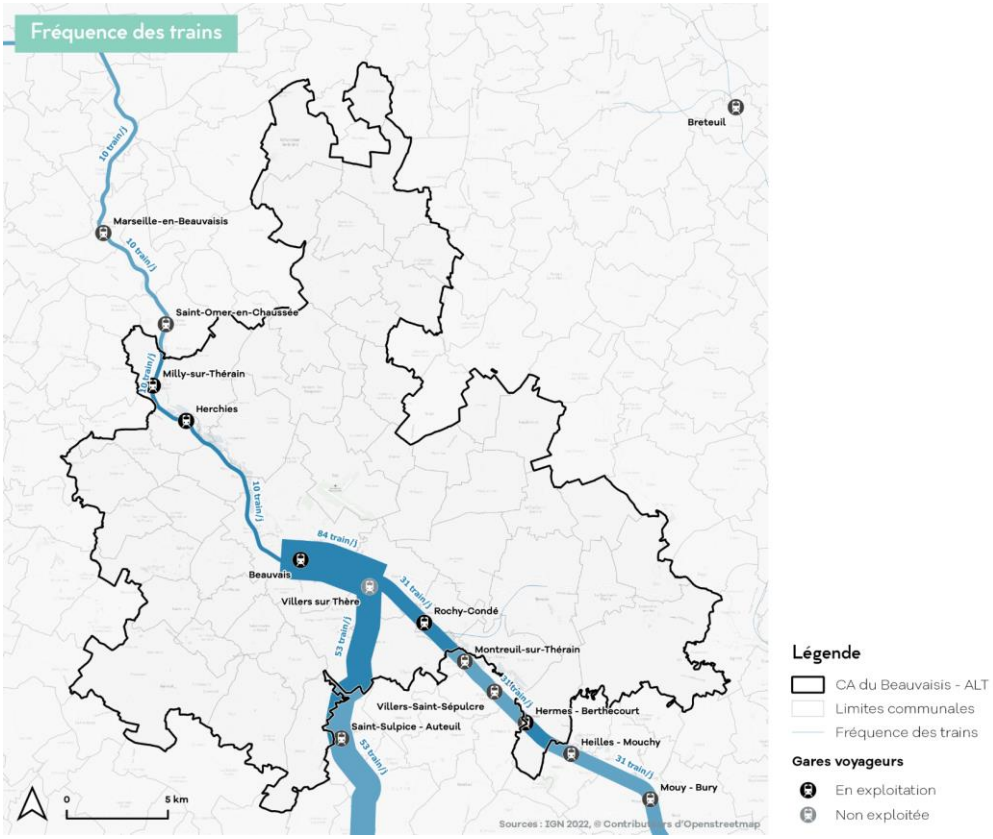


*Figure 42 – Fréquence journalière des trains sur le territoire*

En termes d'accessibilité, ces gares du territoire desservent efficacement la population. En effet, près de 1 habitant sur 4 habite à moins de 15 mn à pied d'une gare, et c'est presque l'ensemble de la population qui a accès à une gare à 15 mn en voiture. Seules les communes du Nord et de l'extrême Est et Ouest du territoire sont moins bien desservies.

Deux projets importants sont en jeu sur le territoire :

- d'une part, la volonté portée par l'ensemble de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis de disposer d'une liaison ferroviaire Paris-Beauvais en moins de 1 h, afin d'améliorer l'attractivité de la gare et donc du territoire. Ce projet est porté par la CAB auprès de la SNCF et la Région Hauts-de-France ;
- d'autre part, la création d'un barreau Roissy-Picardie, reliant la gare de Roissy-aéroport depuis Creil en 22 minutes devrait faire évoluer la demande ferroviaire dans le secteur. Toutefois, ce projet devrait avoir un impact limité pour les habitants de la CAB compte tenu des volumes de migrations domicile-travail en lien avec l'aéroport.

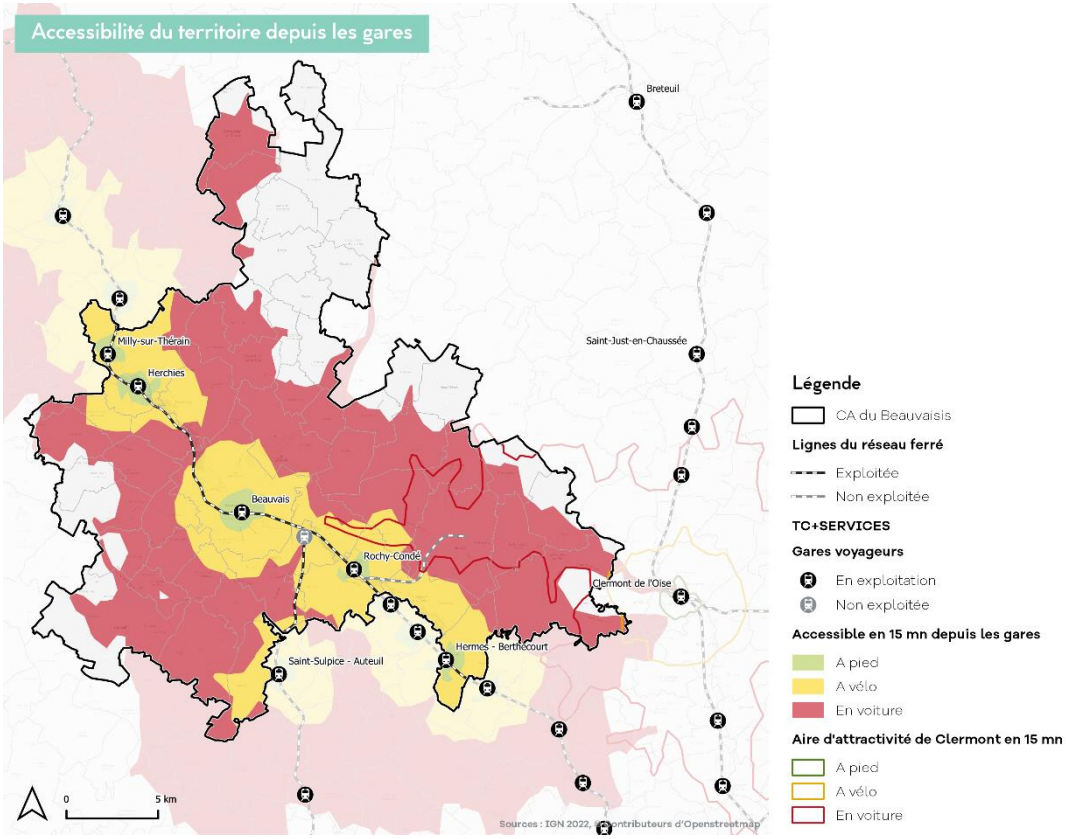


*Figure 43 – Accessibilité du territoire depuis les gares en 15 mn selon les modes*

Beauvais principale gare de l'agglomération, a accueilli près de 1,3 millions de voyageurs en 2019, ce qui en fait seulement la 6ème gare du Département de l'Oise et la 15ème gare à l'échelle régionale. En comparaison, la gare de Creil a accueilli plus de 5 millions de voyageurs en 2019 tandis que la gare de Clermont-de-l'Oise a accueilli 1 million de voyageurs cette même année. Cela s'explique principalement par leur niveau de service aujourd'hui plus attractif, la gare de Creil étant connectée au réseau francilien et la gare de Clermont bénéficiant d'une liaison en 40 mn à Paris sur la ligne Paris-Amiens (amplitude horaire également plus large).

Ces différences d'offre expliquent que 30 % des communes indiquent privilégier la gare de Clermont pour leurs déplacements en train. A cela s'ajoute également une accessibilité facilitée par l'accès via la RN31 et une offre de stationnement accessible.

Au sud du territoire, la gare de Saint-Sulpice – Auneuil est également souvent préférées par certains habitants en raison de son accessibilité en voiture et des tarifs plus attractifs des abonnements SNCF pour ces liaisons (130 €/mois pour Saint-Sulpice / Paris-Nord, contre 190 € /mois pour le Beauvais / Paris-Nord).

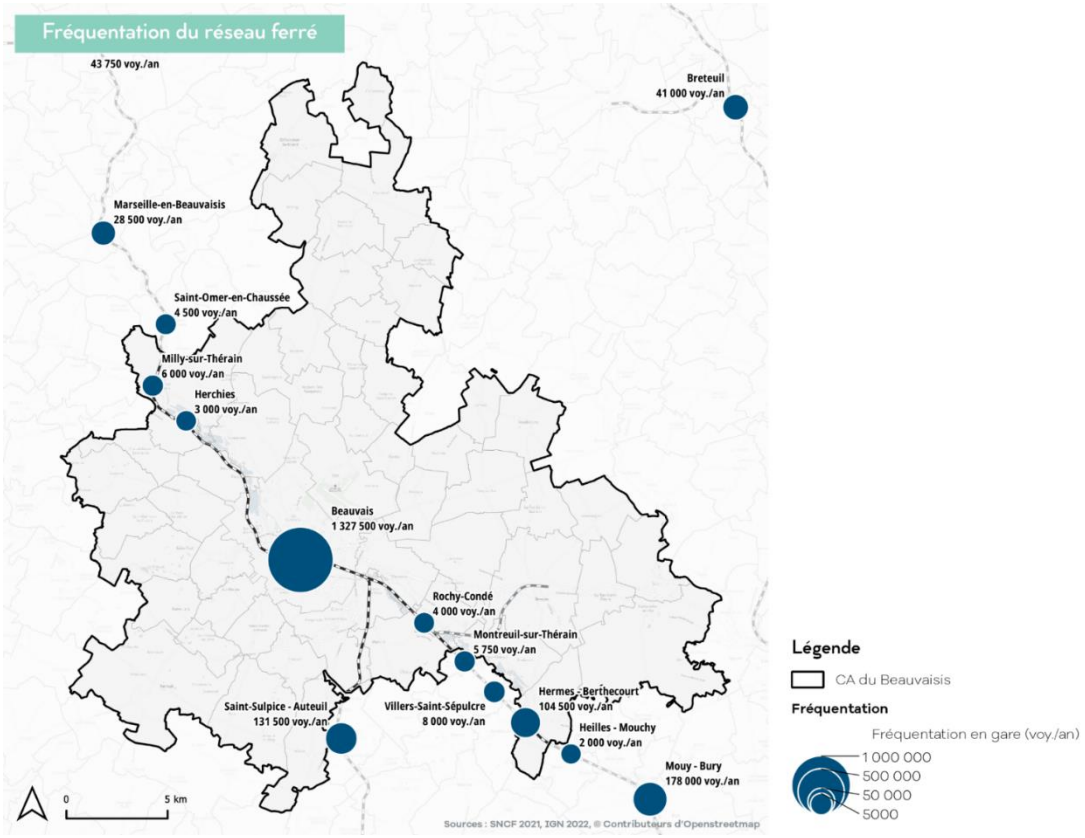


*Figure 44 – Fréquentation annuelle des gares de l'agglomération et à proximité en 2019*

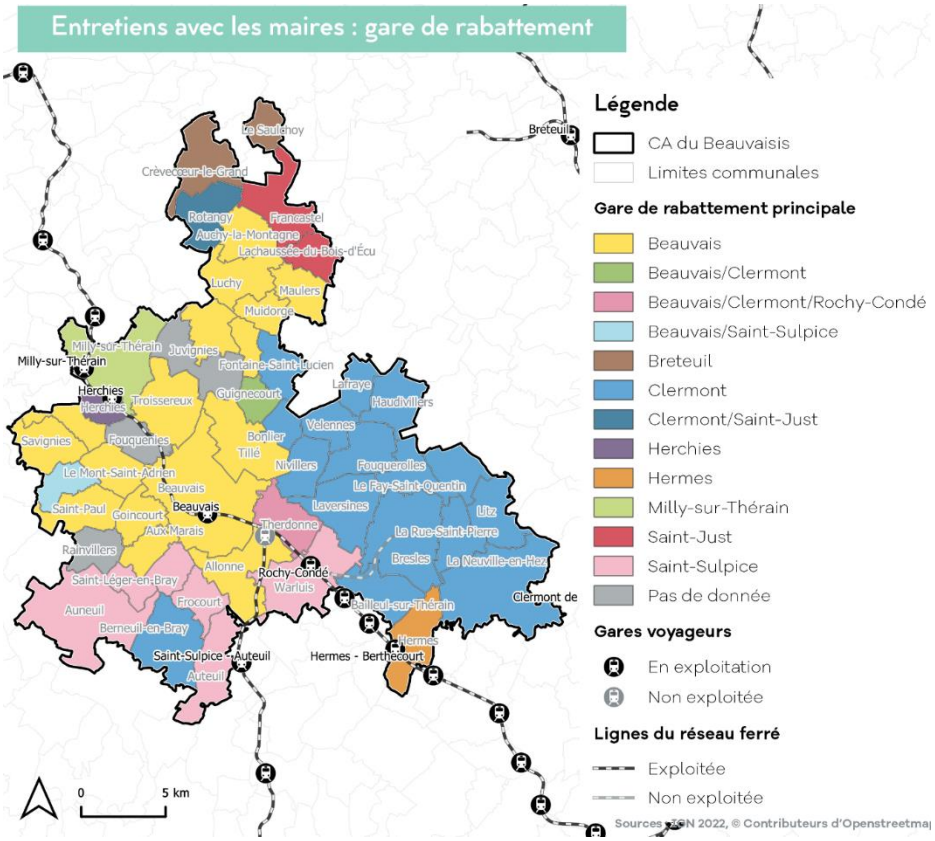


*Figure 45 – Principale gare de rabattement par les habitants selon les maires*

A l'échelle locale, la gare de Beauvais souffre actuellement d'une organisation éclatée, limitant le potentiel d'intermodalité. En effet, si la gare SNCF se trouve à proximité d'arrêts de bus du réseau urbain, la gare interurbaine se situe quant à elle à 350 m de la gare. Aussi, dans les faits, la gare bus du réseau urbain se situe plutôt derrière l'Hôtel de ville, et donc à plus de 500 m de la gare ferroviaire.

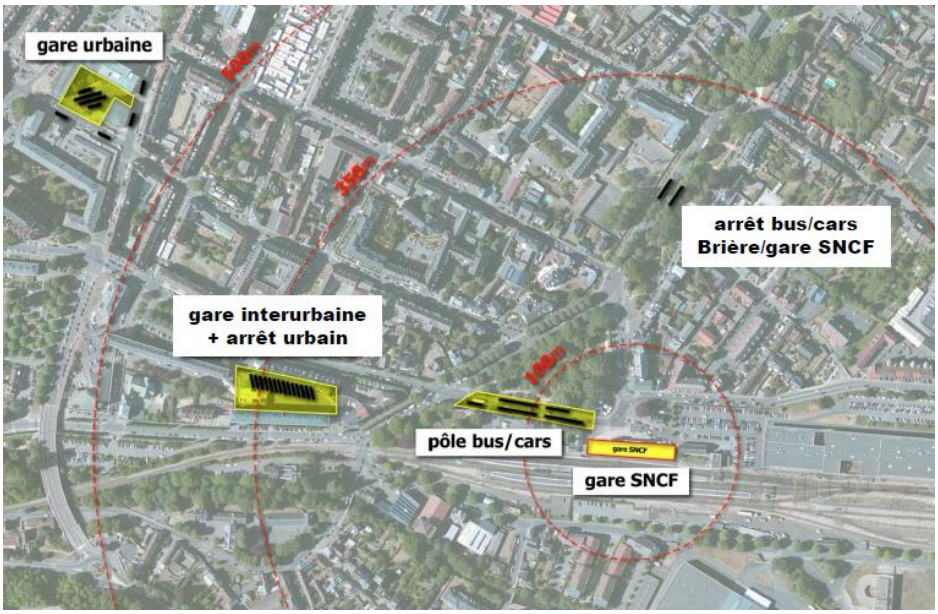


*Figure 46 – Organisation actuelle des fonctions transports autour de la gare ferroviaire de Beauvais*

Dès 2015, des réflexions ont été engagées sur le réaménagement de la gare vers un véritable pôle d'échanges multimodal (PEM). La première étude identifie 4 enjeux pour améliorer l'aménagement et l'intermodalité autour de la gare :

- regrouper les 3 sites pour améliorer l'intermodalité, avec notamment une réflexion sur le déplacement de la gare interurbaine ;
- améliorer l'information voyageurs ;
- encadrer le rabattement automobile : une offre actuelle bien dimensionnée, mais une réglementation à adapter et une dépose-reprise à réorganiser ;
- valoriser l'accessibilité des modes actifs : mieux connecter la gare via des espaces piétons et des aménagements cyclables confortables, et renforcer l'offre de stationnement vélo, notamment sécurisée.

Le projet de PEM est à l'heure actuelle toujours en cours, et il intègre désormais la réalisation d'une passerelle pour permettre de franchir les voies ferrées et relier le nord et le sud plus facilement, afin d'améliorer les perméabilités autour de la gare.

### 3.2.2 Un réseau urbain refaçonné à l'échelle intercommunale

Historiquement, le réseau de transports urbains de la CAB desservait principalement la commune de Beauvais, complété alors par un TAD zonal vers la ville centre. Depuis le 1er septembre 2022, le réseau, exploité par Corolis, a évolué avec la nouvelle délégation de service public.

Le réseau se compose désormais de :

- 2 lignes fortes « Chrono » d'une fréquence de 15 min de 7h à 19h ;
- des lignes principales avec un passage toutes les 30 à 60 mn : lignes 3, 4, 5, 6, 7;
- des lignes interurbaines connectant Beauvais à Auneuil (511), Bailleul-sur-Thérain/Bresles (521) et Crèvecœur-le-Grand (531).

Ce réseau est enfin complété par deux services de transport à la demande (TAD) :

- un TAD zonal intégré dans la nouvelle DSP et qui s'organise autour de 4 secteurs de rabattement : Beauvais, Crèvecœur-le-Grand, Bresles/Bailleul-sur-Thérain et Auneuil. Ainsi, les habitants de chacune des communes peuvent réserver un trajet la veille de leur déplacement afin de se rabattre vers la commune de leur zone. Ils peuvent ensuite emprunter l'une des lignes interurbaines pour rejoindre Beauvais.
- un second service de TAD, déjà présent dans l'ancienne DSP, Chronopro, réservé aux déplacements domicile-travail pour les salariés des secteurs de la zone de Pinçonlieu et du Haut Villé et de la ZAC de Ther.

Depuis la nouvelle DSP, le réseau Corolis a unifié sa tarification avec un ticket journée à 1 € valable pour les bus urbains, interurbains et le TAD.

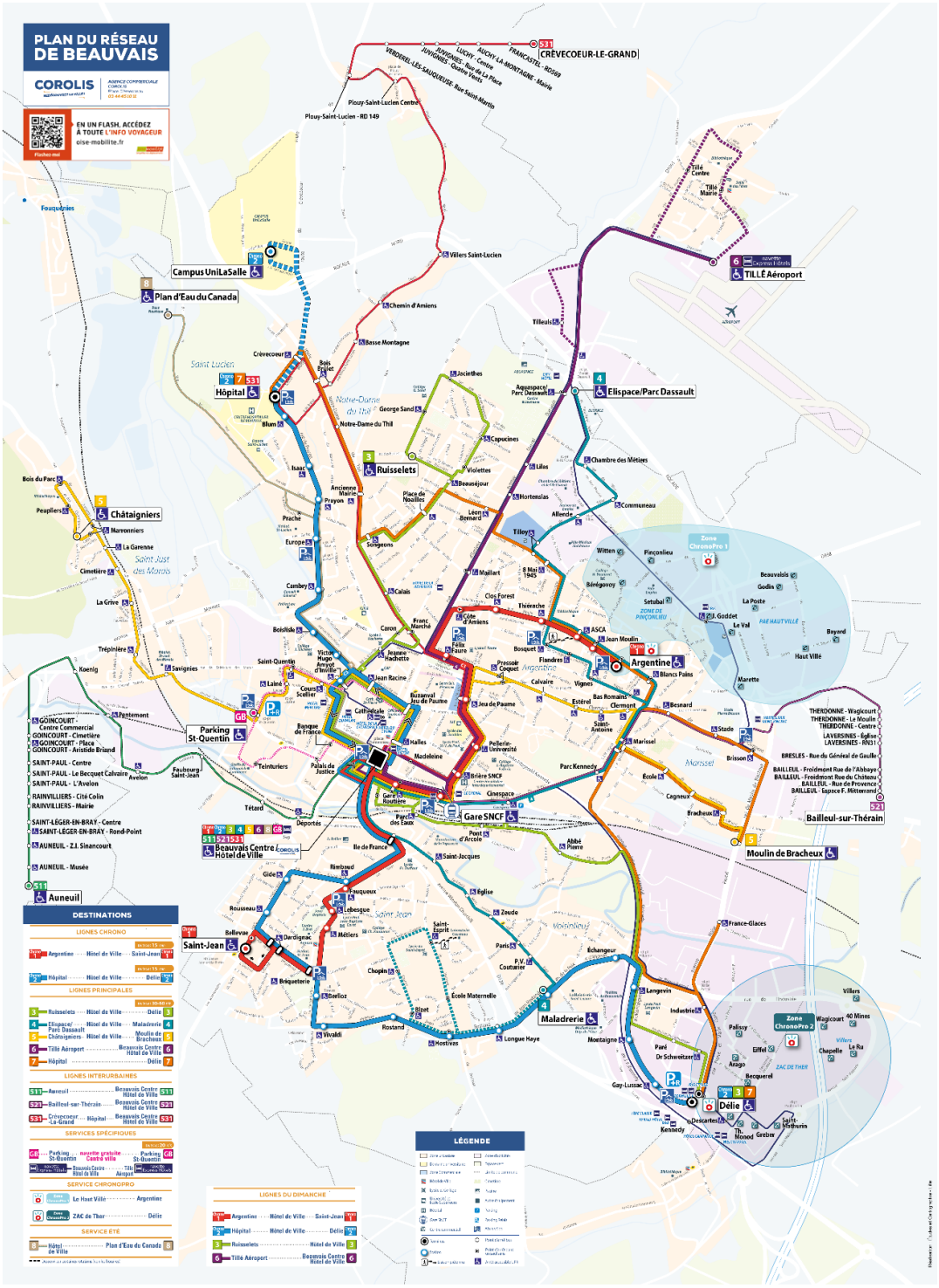


*Figure 47 – Plan du réseau de bus Corolis à partir du 1er septembre 2022 (Corolis, 2022)*

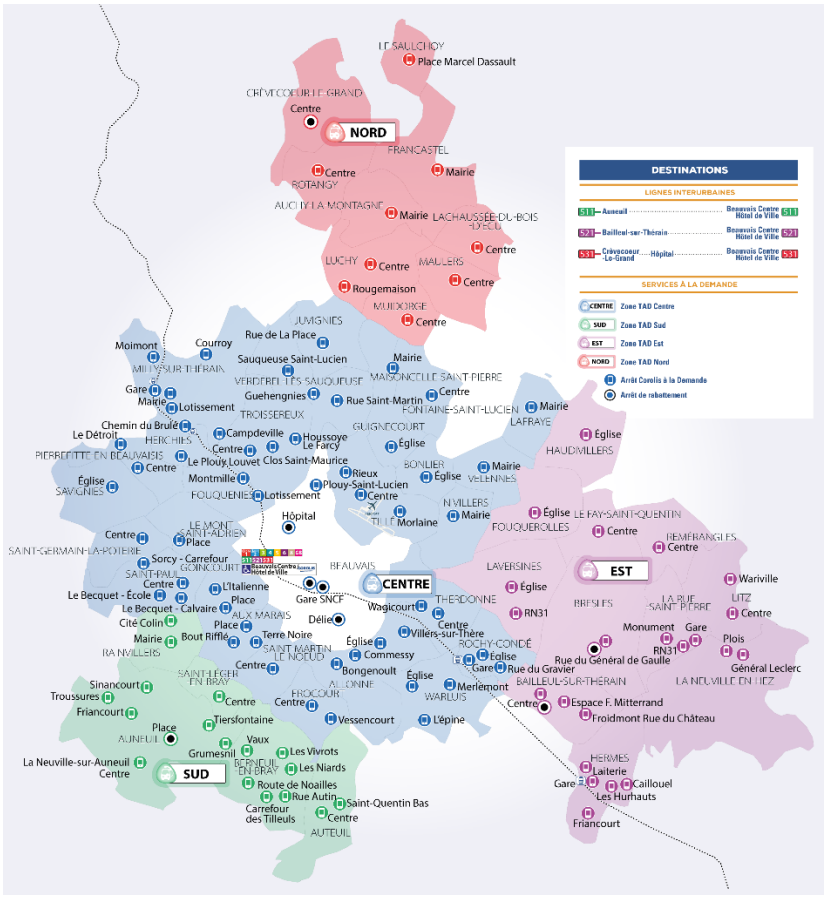


*Figure 48 – Plan du transport à la demande zonal (Corolis, 2022)*

Alors qu'en septembre 2019, le réseau Corolis comptait près de 350 000 validations, la crise COVID de 2020-2021 a eu un impact non négligeable et durable sur la fréquentation du réseau urbain. Ainsi, en septembre 2021 et septembre 2022, le réseau accueille à peine 250 000 validations. La baisse de fréquentation constatée est plus forte que sur d'autres réseaux en France (où la baisse constatée en 2022 est plutôt de l'ordre de 10 %), alors qu'elle atteint près de 30 % pour le réseau beauvaisien. Cela s'explique aussi par une baisse de l'offre à la suite de la crise qui n'a pas retrouvée son niveau de service pré-COVID (environ 85 % de l'offre de 2019 en 2022).

Dans le cadre de l'ancien réseau, les 2 lignes Chrono concentraient à elles-seules 70 % de la fréquentation du réseau. La nouvelle DSP devra être évaluée pour identifier les pistes d'optimisation et d'évolution possibles.

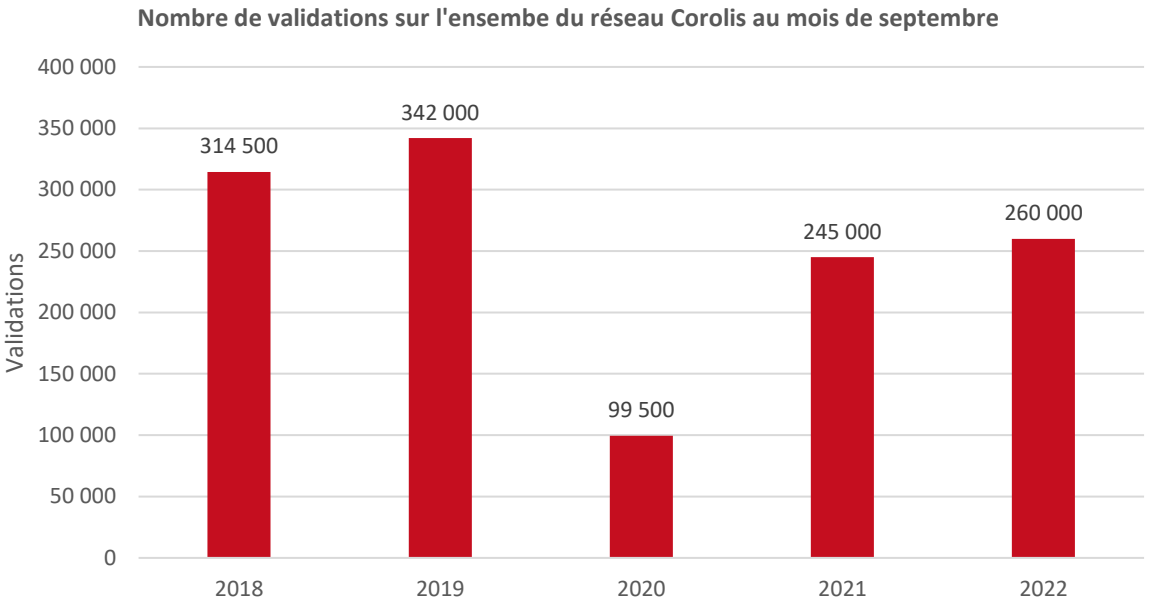


*Figure 49 – Nombre de validations sur l'ensemble du réseau Corolis au mois de septembre (Corolis, 2022)*

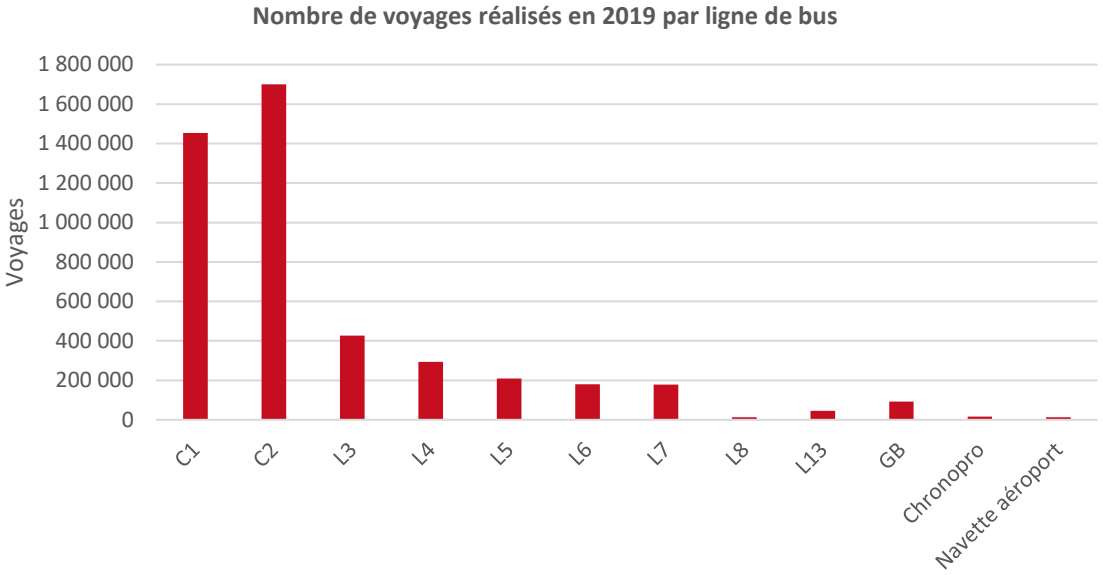


*Figure 50 – Nombre de voyages réalisés en 2019 par ligne de bus (Corolis, 2022)*

Enfin, au bilan de l'année 2019, le réseau Corolis a produit au total 19 100 km pour 55 300 voyages, soit un ratio de 2,9 voyages/km produit. En comparaison avec les territoires de taille similaire, seul le réseau d'Arras être plus efficace, alors que le taux du versement mobilité est similaire.

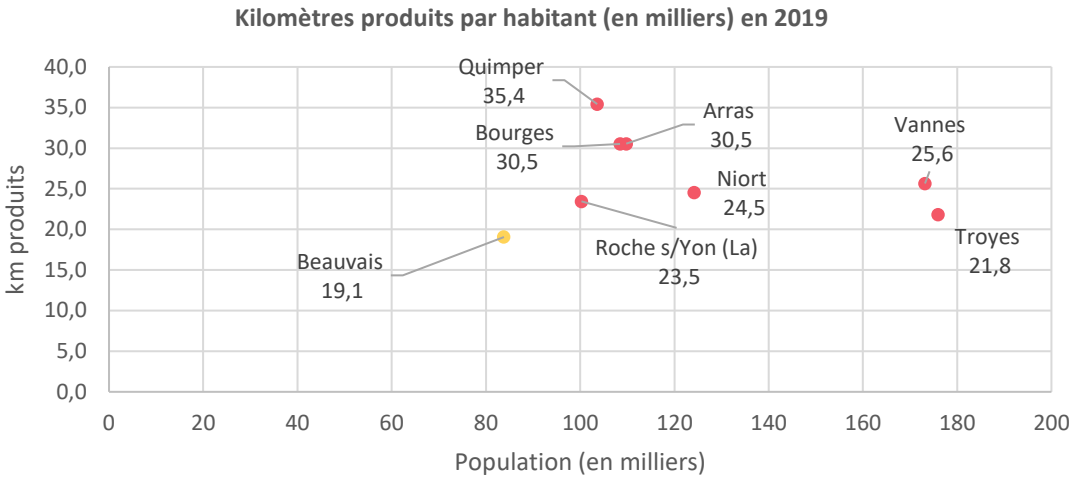


*Figure 51 – Kilomètres produits par habitant (en milliers) en 2019 (UTP, 2019)*

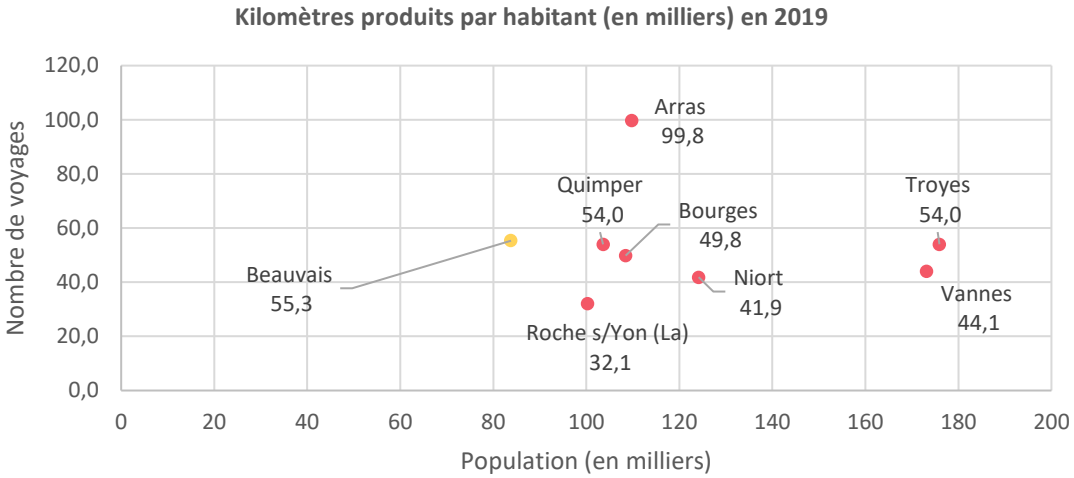


*Figure 52 – Voyages par habitant (en milliers) en 2019 (UTP, 2019)*

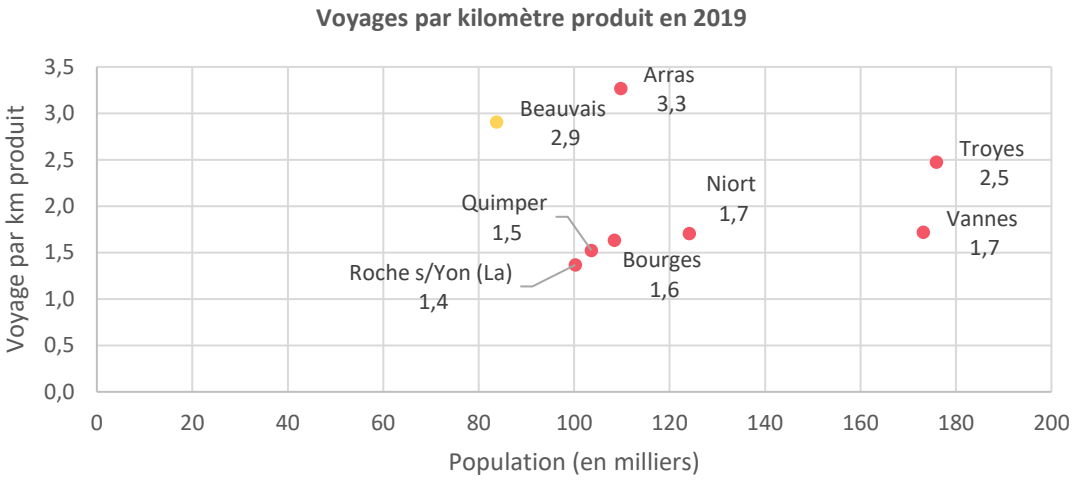


*Figure 53 – Voyages par kilomètre produit en 2019 sur des territoires de taille comparable (UTP 2019)*

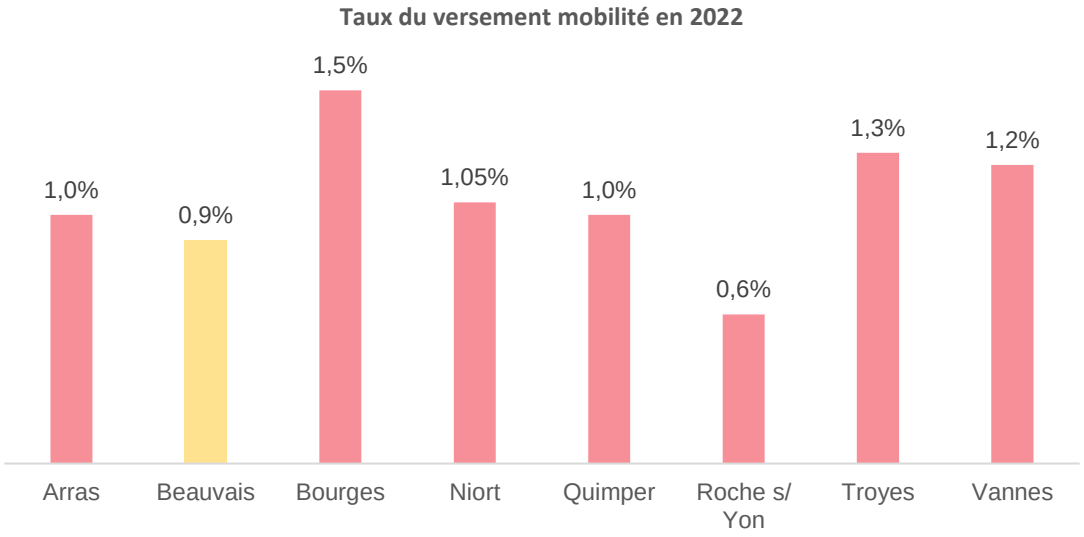


*Figure 54 – Taux du versement mobilité en 2022*

Enfin, le réseau urbain peut rencontrer des difficultés d'exploitation, principalement dues à des problèmes de circulation aux portes de Beauvais, dont :

- la D1001 depuis Tillé ;
- le sud de la D1001 jusqu'au boulevard Saint-André ;
- la D949 ;
- les routes de Rouen et de Gisors.

Le manque d'aménagements réservés aux bus sur le territoire rend leurs performances particulièrement sensibles aux conditions de trafic automobile.

De plus, la fermeture récente de l'avenue Blaise Pascal pour travaux génère également des reports de trafic qui impactent la ligne 7.

Des conflits d'usages entre piétons, bus et voitures sont également fréquemment rencontrés à proximité du pôle de l'Hôtel de ville en raison de l'implantation de la gare urbaine sur un espace

contraint. Enfin, la rue du Thérain à Beauvais est apparue comme accidentogène, du fait de l'intersection à proximité du passage à niveau peu lisible.

Des pistes de solutions ont été identifiées par le délégataire et la collectivité. Parmi celles-ci se trouvent l'aménagement de couloirs bus réservés et la mise en place de la priorité bus aux feux.

### 3.2.3 Un réseau interurbain régional complémentaire

L'offre de transports urbains est complétée par une offre des lignes de bus interurbains régionaux (Figure 55). Ce réseau est construit en étoile autour de Beauvais et dessert les communes les plus éloignées du territoire (Saint-Paul, Milly-sur-Thérain, Allonne, La Neuville-en-Hez, Bailleul, Crèvecœur-le-Grand et Tillé).

Parmi les lignes qui desservent l'agglomération, les plus importantes sont :

- la L602 qui dessert Compiègne et Clermont avec 10 allers-retours quotidiens (700 migrations domicile-travail) ;
- la L601 qui dessert Amiens par Tillé, Froissy et Breteuil, avec 18 allers-retours quotidiens (550 migrations domicile-travail Beauvais-Amiens) ;
- la L610 desservant Gournay-en-Bray par 7 communes intermédiaires avec 5 allers-retours quotidiens (100 migrations domicile-travail Beauvais-Gournay) ;
- la L607 desservant Gisors et 7 communes intermédiaires avec 5 allers-retours quotidiens (100 migrations domiciles-travails Beauvais-Gisors).

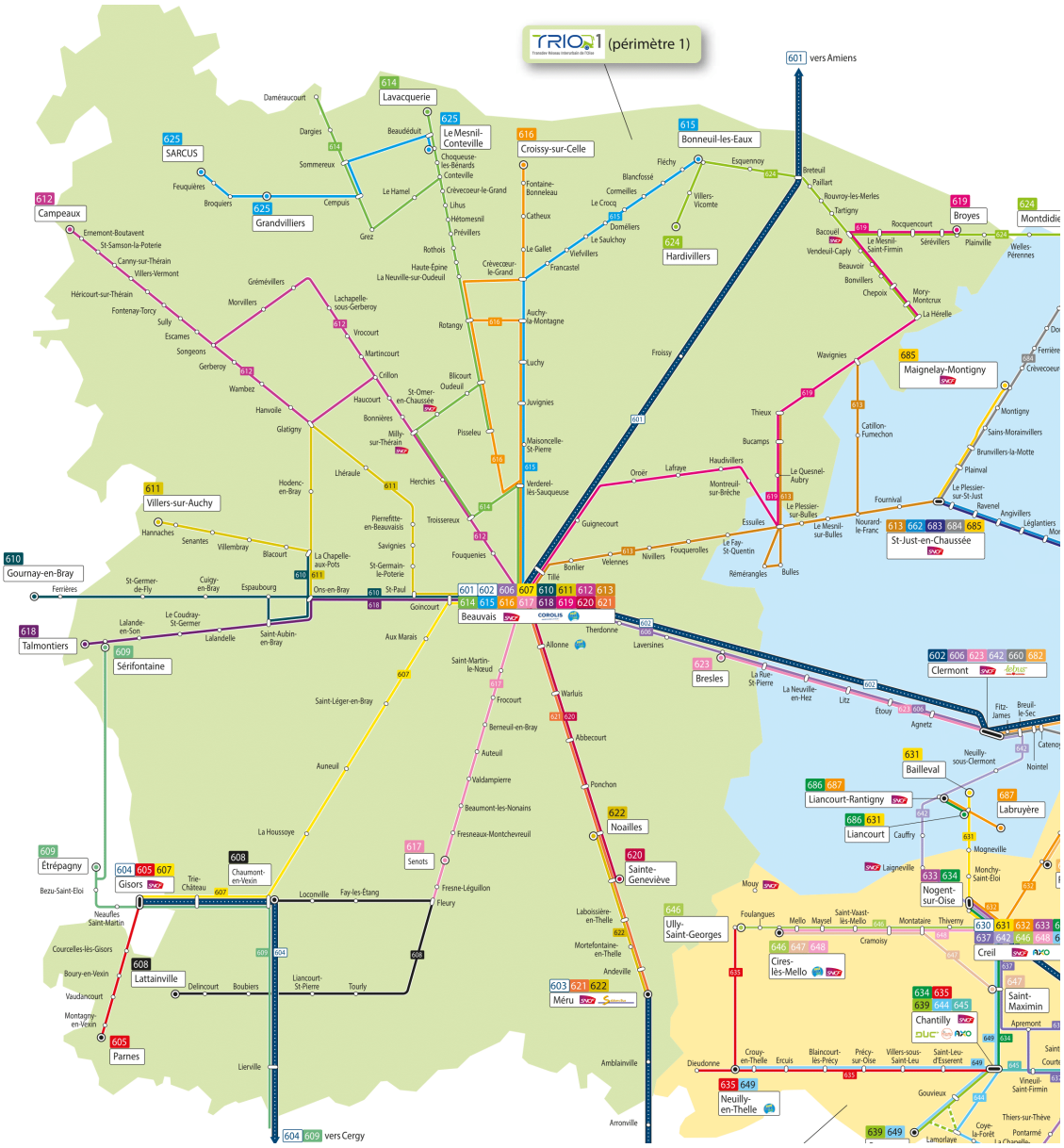


*Figure 55 – Plan du réseau de bus interurbain régional (Région Hauts-de-France, 2022)*

### 3.2.4 Des transports scolaires adaptés, mais sous-utilisés

Une offre de transports est également organisée sur le territoire pour assurer la desserte des établissements scolaires du territoire. Plusieurs services composent cette offre :

- pour les primaires scolarisés au sein d'un regroupement primaire intercommunal (RPI), un service de ramassage scolaire est organisé par la CAB, qui dessert alors toutes les communes du RPI le matin, le midi et le soir ;
- pour les collégiens et lycéens scolarisés au sein de la CAB, un ramassage scolaire des élèves est organisé par la CAB et dessert chaque commune, permettant alors le transport des scolaires vers leur établissement de référence ;
- pour les RPI situés sur plusieurs agglomérations et pour les collégiens dont l'établissement de référence est en dehors de la CAB, des services similaires existent, organisés par la Région.

Le transport scolaire sur le territoire fonctionne globalement bien, même si une sous-occupation des bus est parfois observée, au profit de parents déposant eux-mêmes leurs enfants en voiture (d'après les entretiens réalisés auprès des maires de l'agglomération).

### 3.2.5 Une information voyageur bien organisée

L'information voyageur est diffusée via plusieurs services, disponibles à l'ensemble des habitants du territoire.

Le portail principal est la plateforme Oise Mobilité, gérée par le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO). Cette plateforme, sous la forme d'un site internet et une application mobile, est un système d'information qui permet aux usagers de prévoir leurs déplacements sur l'ensemble du département. Grâce aux données fournies par l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sur le territoire, Oise Mobilité propose un calculateur d'itinéraire multimodal et diffuse l'ensemble des informations sur l'offre et les services de mobilité du territoire, en temps réel.

A noter que cette plateforme permet également aux usagers d'accéder au Pass Oise Mobilité qui est interopérable avec l'ensemble des réseaux de transport routier du département, ainsi qu'au mticket Oise. Le SMTCO gère également un observatoire de la mobilité qui réalise une veille et relève les fréquentations sur le réseau.

À l'échelle du territoire, et du réseau urbain Corolis, les services d'information voyageurs sont constitués d'une agence en centre-ville accompagnée de plusieurs points de vente répartis à Beauvais, d'un site internet présentant l'ensemble de l'offre et de bornes d'informations en temps réel aux principaux arrêts du réseau : Hôtel de ville, gare SNCF… Afin d'atteindre une part plus importante de la population, Corolis effectue régulièrement des campagnes de communication plus locales.

Enfin, des relais d'information sont présents en mairie et se présentent principalement sous forme de communications affichées telles que les grilles horaires des lignes locales, la publicité pour les nouveaux services, etc.

## 3.3 Des évolutions dans l'usage de la voiture

### 3.3.1 Le covoiturage, une alternative qui fait ses preuves

Le covoiturage constitue une alternative intéressante à l'autosolisme notamment sur un territoire où les flux internes sont importants comme la CAB. Deux services organisés de covoiturage sont disponibles :

- « **Covoiturage Oise** », plateforme gérée par le SMTCO, permet de mettre en contact des conducteurs et des passagers, notamment autour de parkings de covoiturage labellisés sur le territoire. A ce jour, il est toutefois difficile de connaître le nombre de voyages réalisés via cette plateforme ;
- la plateforme **Klaxit**, opérant sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis depuis septembre 2020. Klaxit propose d'une part une application pour mettre en relation des conducteurs et des passagers, et d'autre part de travailler directement avec les entreprises du territoire pour les aider à organiser le covoiturage de leurs employés. Actuellement, le service est subventionné par la CAB afin d'être avantageux pour les usagers : les conducteurs sont indemnisés selon la distance et le nombre de passagers, tandis que les passagers ne paient rien.

En octobre 2022, ce sont environ près de 20 000 voyages qui ont été réalisés en covoiturage sur le territoire. Le contexte énergétique récent, notamment la disponibilité et le prix de l'énergie, a permis de voir une forte hausse du covoiturage, avec +60 % de voyages entre mai et octobre 2022. En décembre 2022, Beauvais est le 3ème territoire français « qui covoiture le plus » selon Klaxit (hors région IDF).

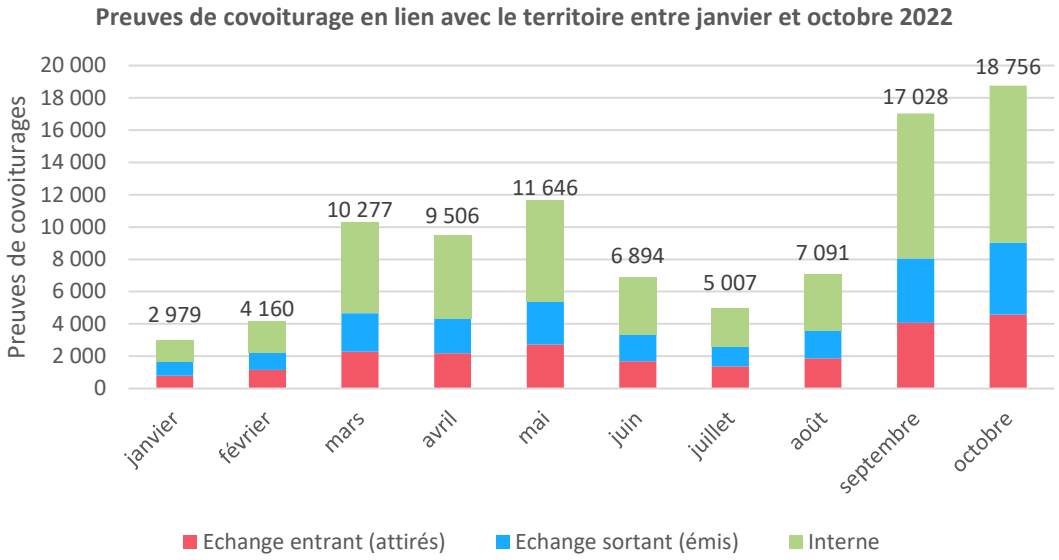


*Figure 56 – Preuves de covoiturage en lien avec le territoire entre janvier et octobre 2022 (Registre des preuves de covoiturage, 2022)*

Sur les trajets réalisés en octobre 2022, plus de la moitié sont réalisés en interne à la CAB, c'est-à-dire d'une commune de la CAB vers une autre commune. 1 déplacement sur 2 se fait donc en échange avec l'extérieur du territoire, sur des distances plus importantes, la moyenne des trajets étant d'environ 40 km pour un temps de parcours compris entre 45 et 50 minutes.

*Tableau 2 – Structure des voyages covoiturés en lien avec la CAB en octobre 2022 (Registre des preuves de covoiturage, 2022)*

| Structure covoiturage | Part des trajets | Distance moyenne en km | Durée moyenne en mn |
|---|---|---|---|
| **Interne** | 52 % | 8,7 | 15 |
| **Echanges entrants (attirés)** | 24 % | 40,8 | 46 |
| **Echanges sortants (émis)** | 24 % | 43,7 | 49 |
| **Total** | **100 %** | **24,8** | **31** |

Pour accompagner ces services, des aires de covoiturage ont été aménagées sur le territoire. Actuellement, le territoire compte 4 aires formelles, labellisées « Covoiturage Oise » sur les communes de Beauvais, Milly-sur-Thérain, Bresles et Bailleul-sur-Thérain.

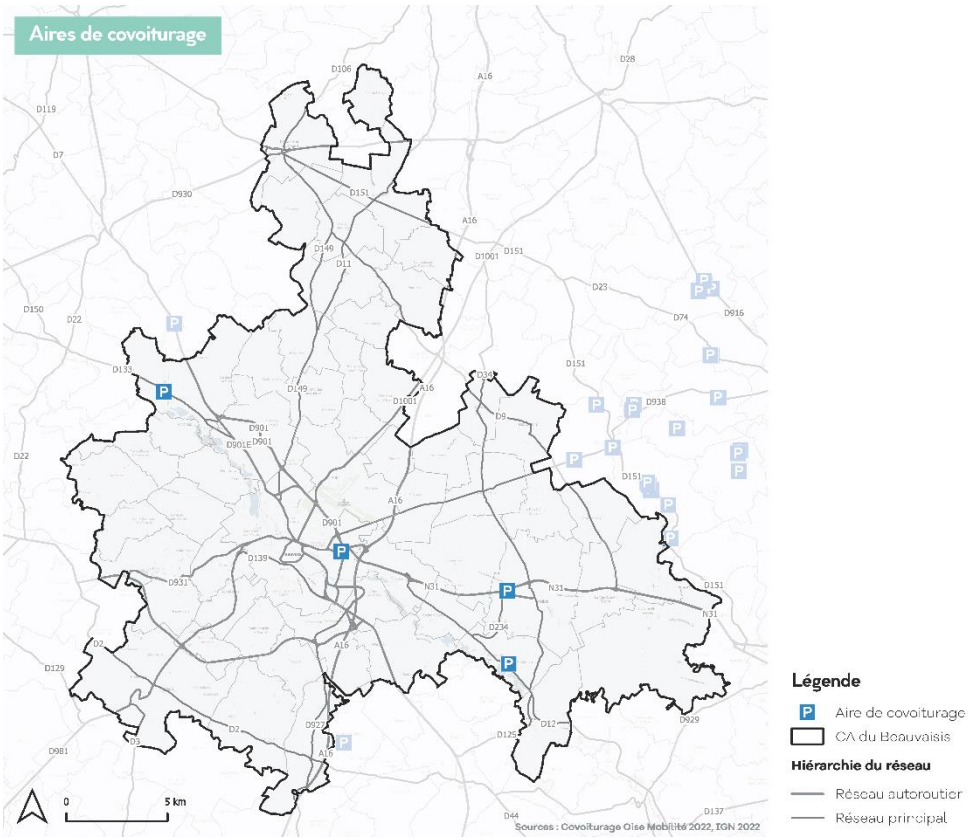


*Figure 57 – Aires de covoiturage*

### 3.3.2 Un équipement en bornes de recharge décarbonée en hausse

Ces dernières années, le développement de l'équipement du territoire en infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE) a pris son essor, notamment via deux dispositifs :

- d'une part, l'initiative Mouv'Oise mise en œuvre par le Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60), qui déploie des bornes de recharge électrique pour les collectivités, les entreprises ou les particuliers depuis 2017. Plusieurs communes du territoire ont déjà fait appel au SE60 pour installer des bornes IRVE et répondre à des besoins actuels ou projetés. Les bornes installées par le SE60 sont des bornes 18 kVA, plutôt destinées à une recharge courte ou moyenne afin d'assurer le relais (recharge d'appoint ou « biberonnage »).
- d'autre part, la ville de Beauvais a autorisé en 2022 l'entreprise Stations-e à installer des bornes de recharge d'une puissance de 24 kW sur la commune. 7 bornes (2 points de recharges par borne) sont actuellement installées. Elles ciblent des usages similaires aux bornes Mouv'Oise.

D'autres bornes IRVE sont présentes sur le territoire, plutôt liées à des initiatives privées tout en restant accessibles au public (concessionnaires automobile, zone d'activité…).

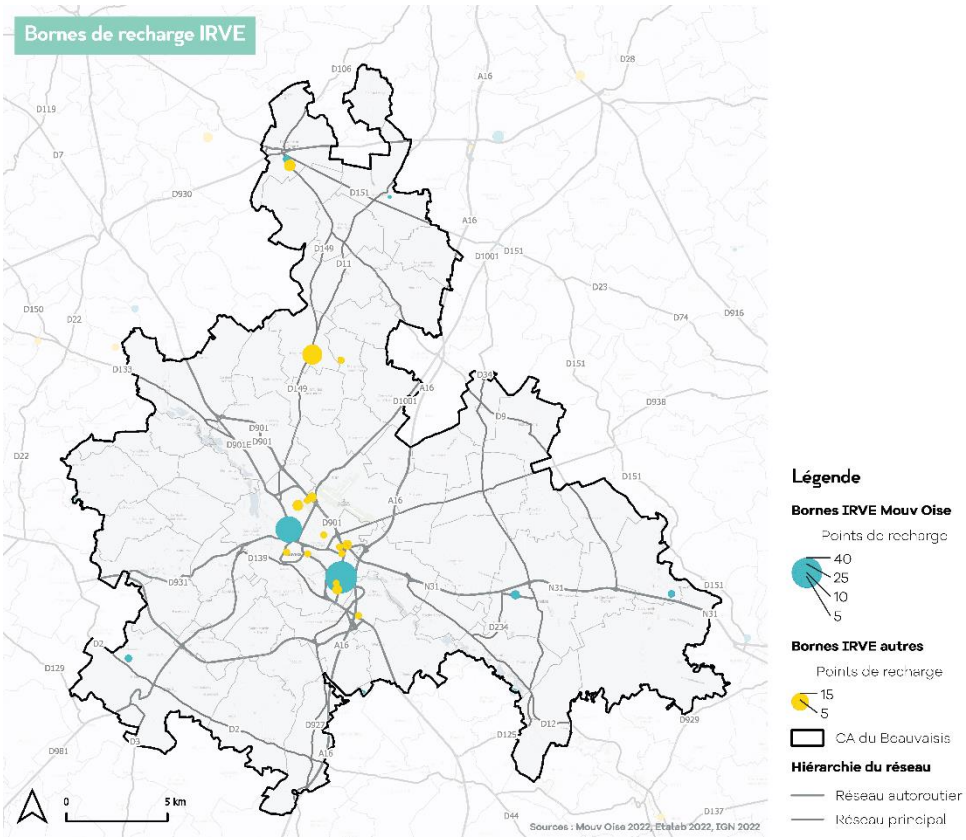


*Figure 58 - Bornes de recharge électriques*

Outre la recharge électrique, le territoire ne dispose à ce jour d'aucune autre infrastructure de recharge décarbonée. Une station de recharge pour gaz naturel véhicule (GNV) est toutefois en projet à Beauvais à l'initiative de TotalEnergies.

### 3.3.3 Un parc automobile plutôt récent

Même si le territoire n'est actuellement pas concerné par la mise en place obligatoire d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), limitant l'accès d'un périmètre défini aux véhicules les plus émissifs, le parc en circulation sur le territoire de la CAB est plutôt récent.

Ces dernières années, le volume du parc de véhicules légers (VL) a connu une baisse importante, avec un parc passant de 135 000 véhicules en 2011 à 91 500 véhicules en 2022, soit une baisse de 30 % en 11 ans. Cela ne se reflète pas sur la motorisation des ménages selon les données de l'INSEE, où le nombre de véhicules par ménage est plutôt stable sur cette même période. Cette baisse peut alors éventuellement s'expliquer par une évolution forte du côté du parc VL d'entreprise, plutôt que l'évolution du parc des particuliers.

Néanmoins, au global, cette baisse du parc concerne principalement une réduction du parc diesel (d'un peu plus de -50 %) tandis que la baisse du parc essence est bien moins marquée (environ -15 % seulement).

Ainsi, le parc VL sur la CAB présente un renouvellement assez fort : en 2022, près d'un véhicule sur 2 est classé Crit'Air 1 contre seulement 15 % en 2012. Cependant, cette tendance est fortement pondérée par Beauvais (66 % du parc VL du territoire, composé de véhicules de particuliers et d'entreprises) qui présente un parc composé à 57 % de Crit'Air 1 contre 24 % pour l'ensemble des autres communes de l'agglomération.

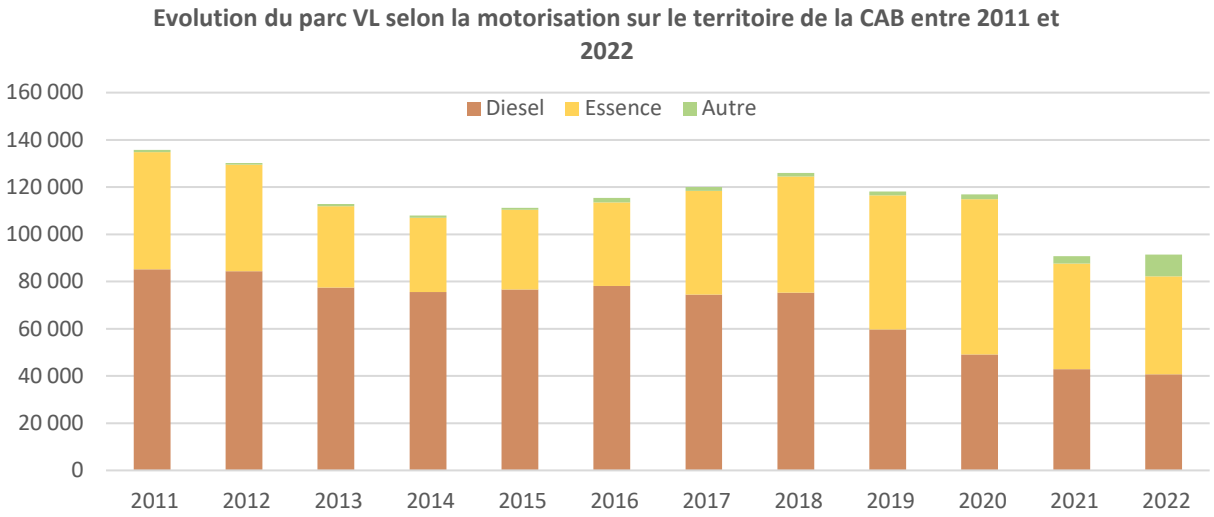


*Figure 59 – Evolution du parc VL selon la motorisation sur le territoire de la CAB entre 2011 et 2022 (SDES, 2023)*

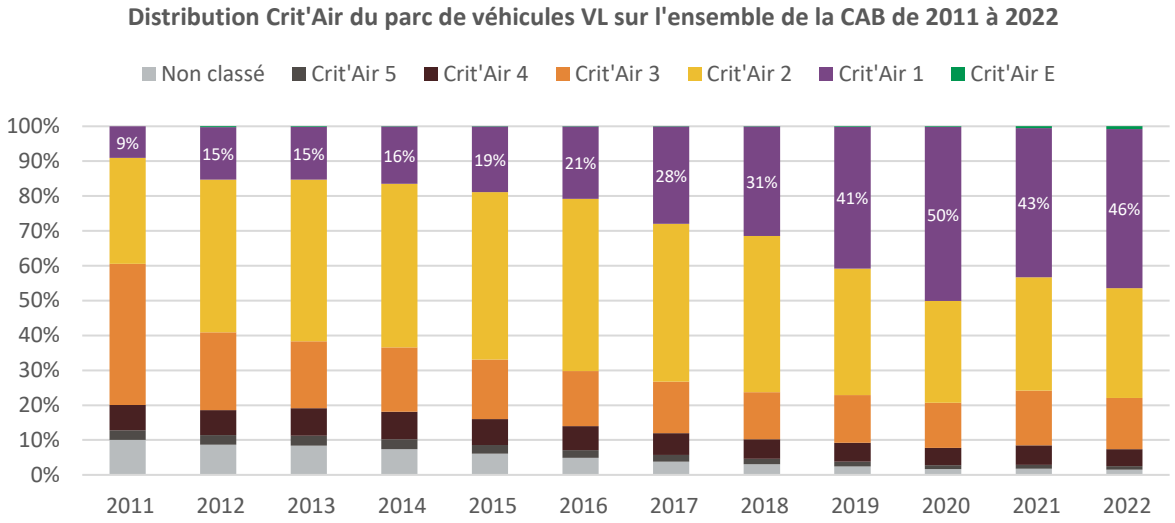


*Figure 60 – Distribution Crit'Air du parc de véhicules VL sur l'ensemble de la CAB de 2011 à 2022 (SDES, 2023)*

# 4. Un territoire dépendant de la voiture : est-ce soutenable ?

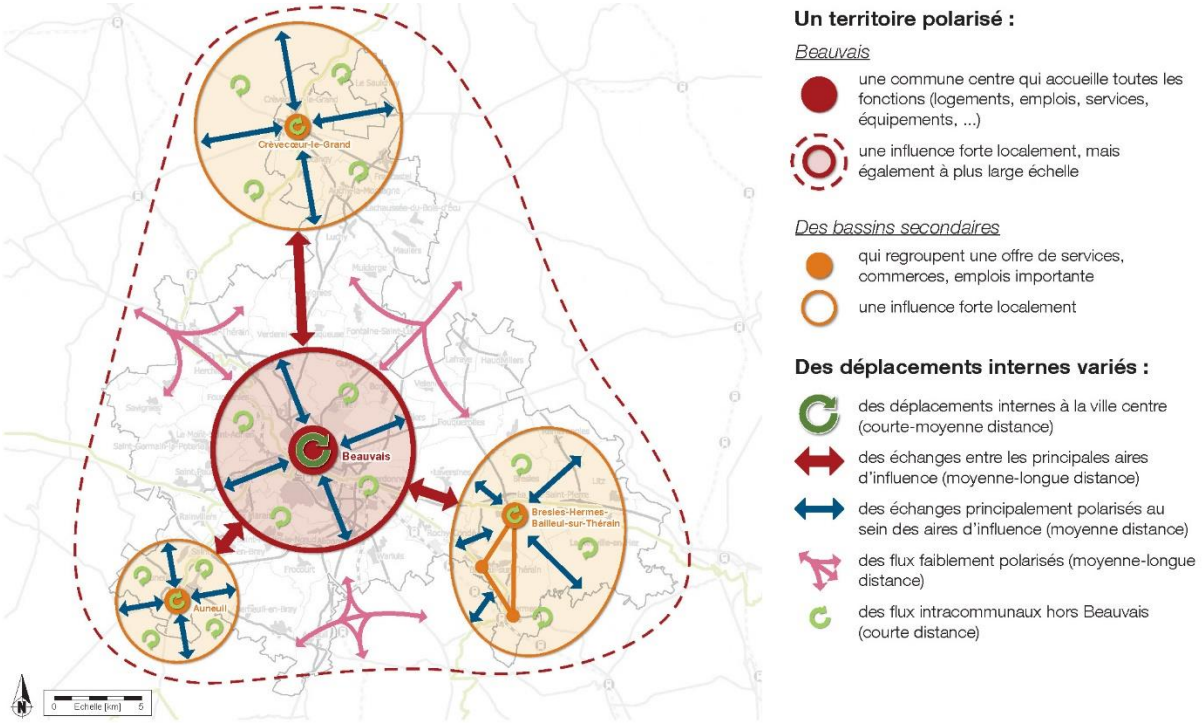


*Figure 61 – Synthèse du fonctionnement du territoire*

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis est donc peu dense et fortement polarisé par sa ville centre, Beauvais. Ces déplacements sont majoritairement réalisés en voiture car ce mode répond aux besoins actuels, en l'absence d'alternatives crédibles développées pour couvrir la diversité des flux. Toutefois, l'usage de la voiture commence à montrer ses limites : source de nuisances diverses et surtout peu résilient dans un contexte économique où il est difficile de maîtriser et prévoir le coût de l'énergie, notamment pour une population fragile.

Les alternatives sont encore peu développées ou peine à être attractives. Cependant, une dynamique est en place, et des pratiques se développent à l'image du covoiturage qui rencontre un succès récent sur le territoire.

Dans ce contexte, comment assurer à l'ensemble des habitants une accessibilité du territoire basée sur une mobilité résiliente ?

Le fonctionnement multipolaire du territoire, à plusieurs niveaux, met en évidence la diversité des flux qu'il génère. Cette diversité **de construire une stratégie multimodale adaptée**, tenant compte de nombreux critères, à la fois de la portée des déplacements, de leur fréquence, des profils des habitants et de leurs habitudes de déplacements…

Questionnés sur leurs ambitions vis-à-vis de la stratégie de mobilité, les maires du territoire s'accordent ainsi sur la priorisation des enjeux suivante :

- améliorer le cadre de vie en réduisant les nuisances liées à la voiture et requalifier les espaces publics au profit des modes actifs ;
- développer les alternatives à la voiture, notamment le vélo, pour des liaisons du quotidien, mais aussi des usages de loisirs ;
- encourager le développement d'usages alternatifs à la voiture individuelle.

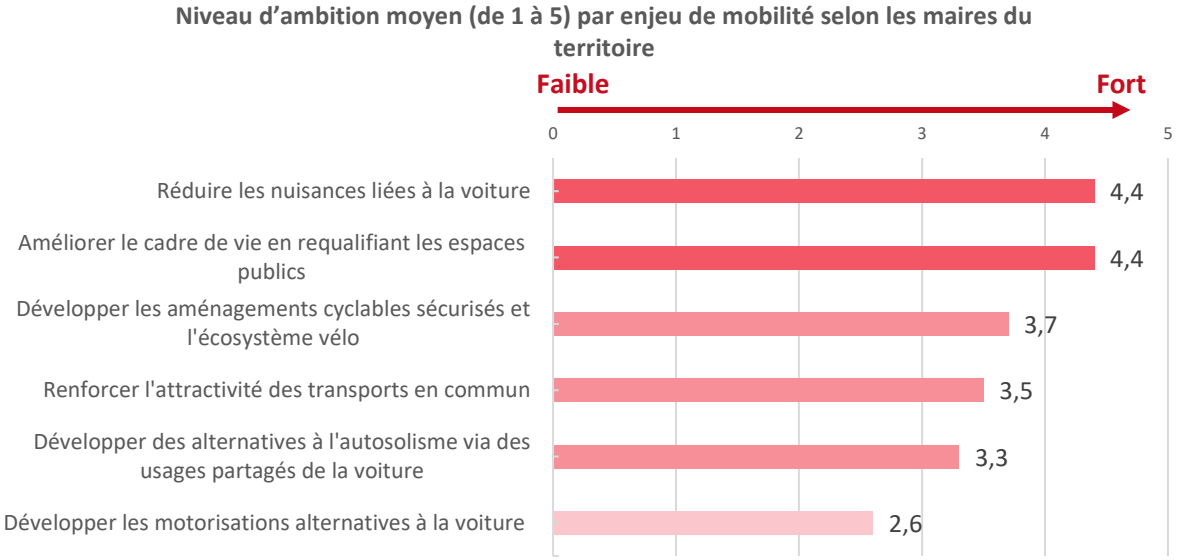


*Figure 62 – Niveau d'ambition moyen (de 1 à 5) par enjeu de mobilité selon les maires du territoire*

# 5. Logistique urbaine

Pour comprendre les enjeux liés à la logistique urbaine, il convient d'abord de définir celle-ci. Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires décrit la logistique urbaine comme : « l'art d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent en ville ». L'approvisionnement des centres urbains est une condition sine qua non au dynamisme économique des villes, mais ces approvisionnements doivent être organisés.

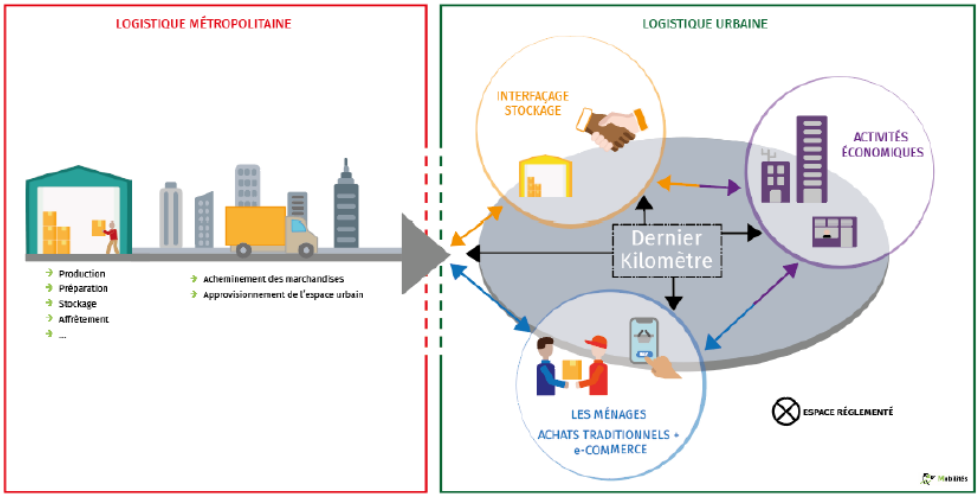


La question de la circulation des marchandises et des conditions dans lesquelles les véhicules de livraisons vont utiliser la voirie pour circuler, se stationner et effectuer leurs livraisons n'est pas sans impact sur la congestion. La voirie étant un espace limité où des usages multiples ont souvent lieu à des temporalités concomitantes, des conflits entre usagers génèrent des problèmes de sécurité, de la congestion, des nuisances sonores et environnementales… Les enjeux de la logistique urbaine sont donc de quantifier les flux d'approvisionnement et d'apporter des solutions pour capter ces flux.

La logistique urbaine est impactée par de nombreux facteurs liés à la fois :

- à l'aménagement du territoire (infrastructure) ;
- au développement économique du territoire (typologie des activités sur le territoire…) ;
- à l'environnement sociodémographique (composition des ménages…) ;
- aux décisions politiques (réglementations des livraisons, arrêtés sur la circulation des poids-lourds…).

Chaque territoire possède ses propres spécificités et il est important de mesurer la logistique urbaine pour s'approprier ses enjeux. Dans le cadre de ce document, le diagnostic logistique s'est concentré sur la commune de Beauvais, où les enjeux logistiques sont les plus forts.

Les analyses de trafic traditionnelles n'ayant pas la capacité de distinguer simplement les types de véhicules qui circulent sur un territoire, les résultats présentés sont issus d'une modélisation, utilisée classiquement sur le territoire national, permettant d'avoir une estimation fiable de ces flux et comprendre leur organisation.

# 5.1 Une activité logistique importante

## 5.1.1 Une activité logistique de centre-ville typique

**Définition d'une livraison**

- Une livraison correspond à une réception ou une expédition, ou opération conjointe (réception et expédition) effectuée à l'aide d'un véhicule motorisé (une livraison peut comprendre plusieurs colis). L'opération de livraison, correspond aux nombres de fois où le véhicule s'arrête pour réaliser un déchargement ou un chargement dans le cas d'une expédition sans préjuger du nombre de colis.

Beauvais compte 7 790 établissements sur son territoire dont 6 690 établissements (85%) sont impliqués au moins une fois par semaine dans une opération de livraison ou de réception de marchandises. Les 15 % des établissements restants ne génèrent aucune pratique logistique, il s'agit principalement d'associations, de certains travailleurs indépendants, des syndicats de copropriété…

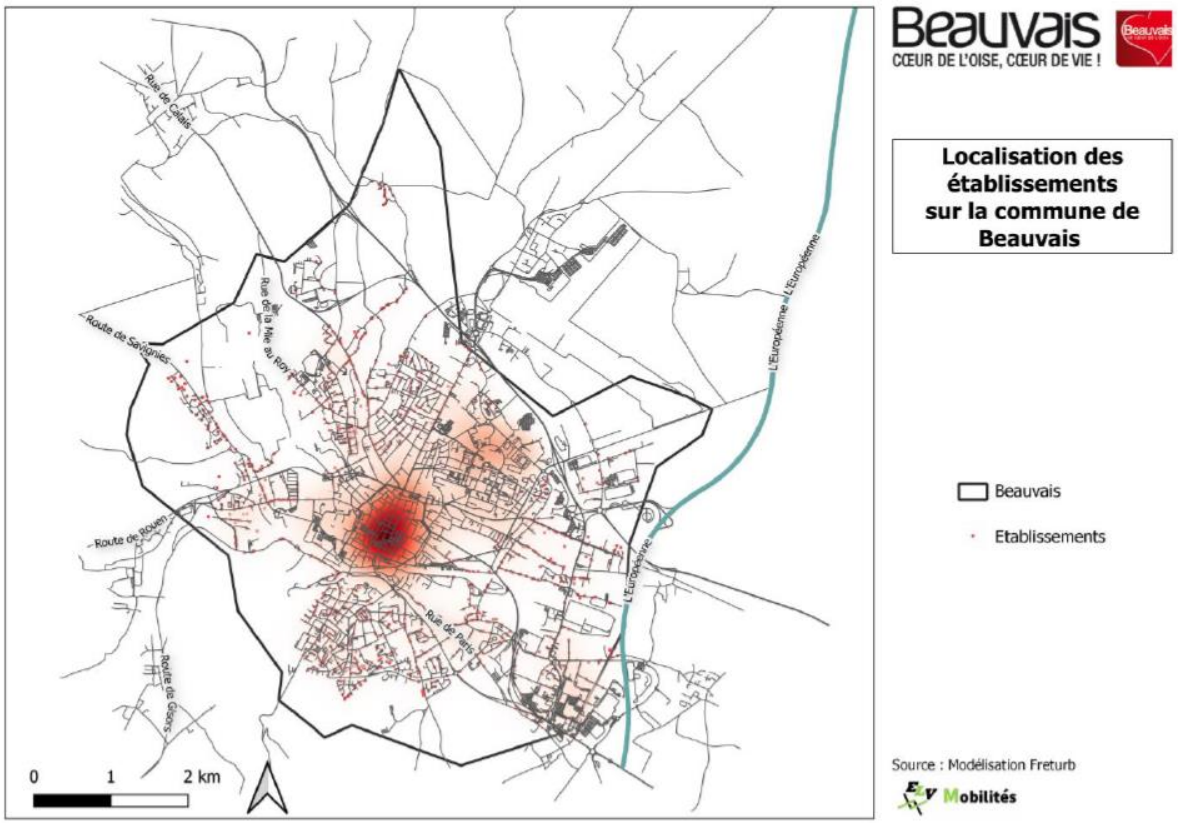


*Figure 63 – Localisation des établissements à Beauvais (ELV Mobilités)*

Sur la commune, 50 % de ces établissements sont des établissements tertiaires, qui génèrent en moyenne moins de flux de livraisons/réceptions que ceux des secteurs primaires ou du secondaire. Le reste du tissu économique est composé principalement d'établissements de type artisanat-service (26%) et de petits commerces (18%), ce qui correspond à un tissu typique de centre-ville. Toutefois, la

commune accueille également des entrepôts et commerces de gros, situés plutôt à l'est, qui peuvent avoir des impacts forts en termes de logistique.

Les 6 700 activités économiques impliquées dans des flux logistiques génèrent chaque semaine 34 500 livraisons, soit environ 6 500 livraisons quotidiennes. Avec environ 1 livraison par jour par entreprise, le volume de livraisons de Beauvais se situe dans la moyenne observée à l'échelle nationale.

Le petit commerce et l'artisanat-service font donc logiquement partie des activités générant le plus de livraisons sur le territoire (respectivement 24 % et 21 % des livraisons hebdomadaires). A noter que la présence de commerce de gros, d'industries et d'entrepôts-transport génère également d'importants flux de livraison (Figure 64).

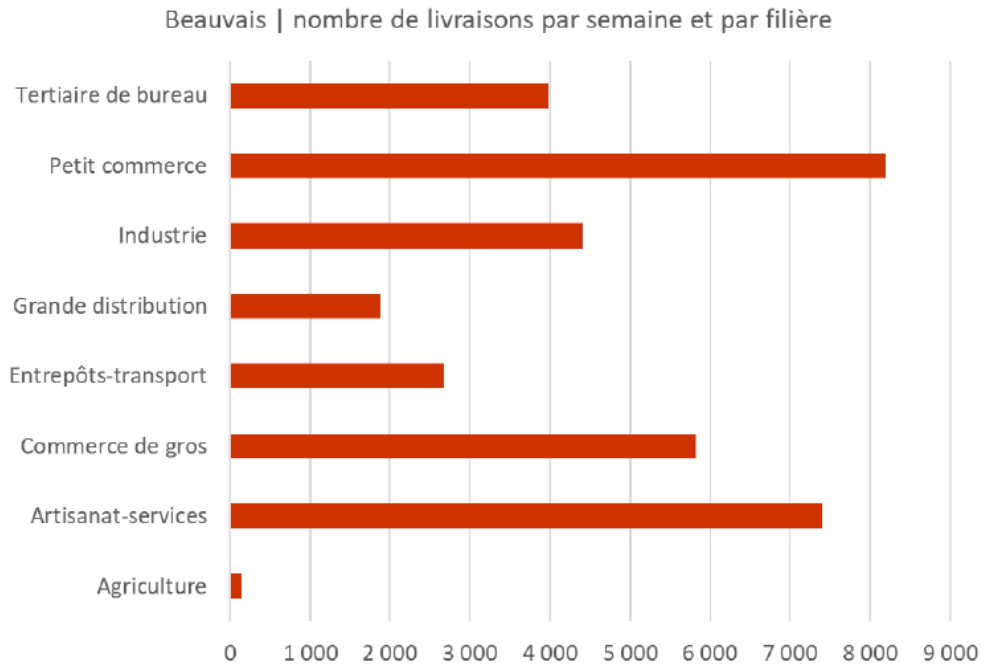


*Figure 64 – Nombre de livraisons par semaine et par filière à Beauvais (ELV Mobilités)*

Certains pôles ressortent comme des lieux générant un nombre élevé de livraisons. C'est notamment le cas du centre-ville ayant une forte concentration de commerces et services, le site industriel de Massey-Fergusson à l'Est de Beauvais, la zone commerciale de la ZAC de Ther au Sud-Est de Beauvais et la zone des Champs Dolent (Figure 65).

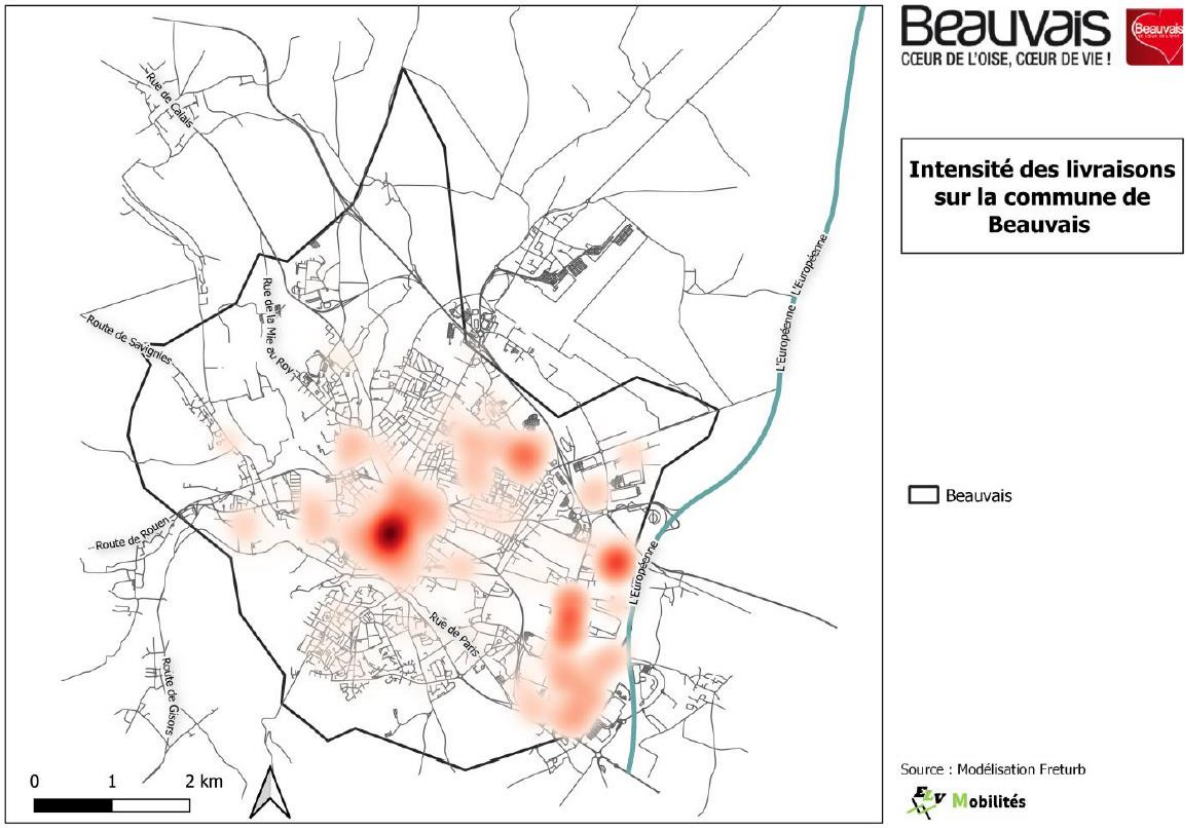


*Figure 65 – Intensité des livraisons sur la commune de Beauvais (ELV Mobilités)*

### 5.1.2 Un territoire qui nécessite un fort approvisionnement

La commune de Beauvais est pour une large partie un lieu de consommation où se croisent des activités de type commerces, services, artisanat et économie tertiaire. La logique d'approvisionnement est donc davantage une logique de réception de marchandise (Figure 66). Ces réceptions s'effectuent par ailleurs plutôt le matin avant 11h, souvent en concomitance avec les pendulaires.

De nombreuses activités ont des pratiques conjointes de réception et d'expédition : il s'agit sur la commune de Beauvais des activités d'entrepôts-transport et de commerce de gros. Ce sont deux filières généralement très bien professionnalisées, mais qui sur la commune génèrent à la fois des flux entrants et sortants. Au total, sur la ville, les réceptions de marchandises représentent 2/3 des livraisons contre 1/3 pour les expéditions.

D'un point de vue global, la commune est plutôt une commune qui nécessite des approvisionnements. Ceux-ci sont générés en partie par la commune elle-même mais des études plus poussées pourraient montrer quelles sont les origines des approvisionnements.

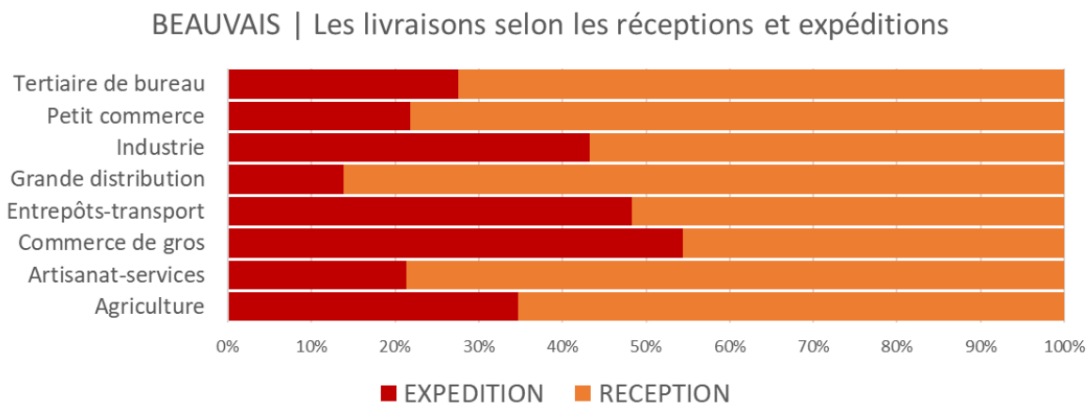


*Figure 66 – Répartition des livraisons selon les réceptions et expéditions par type d'établissement (ELV Mobilités)*

Les livraisons peuvent être distinguées en deux types :

- la trace directe, une livraison directement depuis le lieu de stockage et/ou de production vers son destinataire final (d'un expéditeur vers un destinataire) ;
- la tournée avec un expéditeur vers plusieurs destinataires.

À Beauvais 30 % des livraisons sont réalisées en trace directe contre 70 % en tournée.

Sur le territoire, 20 % des livraisons sont réalisées en traces directes par des organisations en compte propre destinataire, c'est-à-dire que le destinataire va lui-même chercher ses marchandises pour son propre besoin, de façon ponctuelle. Ces livraisons sont les moins optimisées et sont en général réalisées par des artisans. Au total, un quart des livraisons sont réalisées en compte propre expéditeur, lorsque l'expéditeur livre lui-même ses marchandises. Il s'agit le plus souvent des livraisons vers les cafés, hôtels, restaurants dont la logistique est généralement internalisée. Sur le territoire de Beauvais, on note une grande part de professionnalisation des livraisons avec près de 55 % des livraisons réalisées par le compte d'autrui.

Source : SIRENE – Modélisation FRETurb – ELV Mobilités

| | Compte Propre Expéditeur | Compte Propre Destinataire | Compte d'Autrui | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Trace Directe | 9.5% | **10.9%** | 10.6% | 31.0% |
| Tournée | **22.8%** | 2.7% | **43.5%** | 69.0% |
| TOTAL | 32.3% | 13.6% | 54.1% | 100.0% |

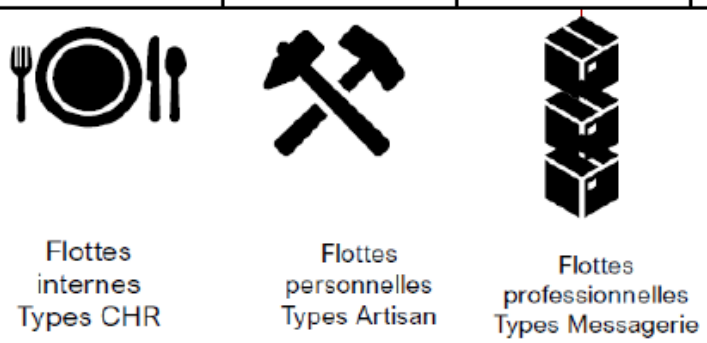


*Figure 67 – Répartition des livraisons par typologie et expéditeur (ELV Mobilités)*

### 5.1.3 Principaux générateurs du territoire

A Beauvais, les principaux générateurs de livraisons sont localisés dans les zones d'activités en périphérie du centre-ville, sur les pénétrantes ou les axes de contournement. Ces 20 établissements génèrent environ 6 300 livraisons par semaine, soit 18 % des flux totaux de la ville ou 315 livraisons par entreprise par semaine en moyenne. Ces activités logistiques concernent essentiellement des activités industrielles, des commerces de gros et des activités d'entrepôts et transports.

Ces établissements sont fortement générateurs de livraisons, mais celles-ci font partie des mieux organisées car plutôt massifiées. La principale marge de manœuvre pour organiser ces livraisons est l'action réglementaire, telle que les limites horaires de livraison par exemple. Un travail sur le jalonnement et sur les itinéraires pourrait également être mené pour optimiser les flux générés par ces établissements.

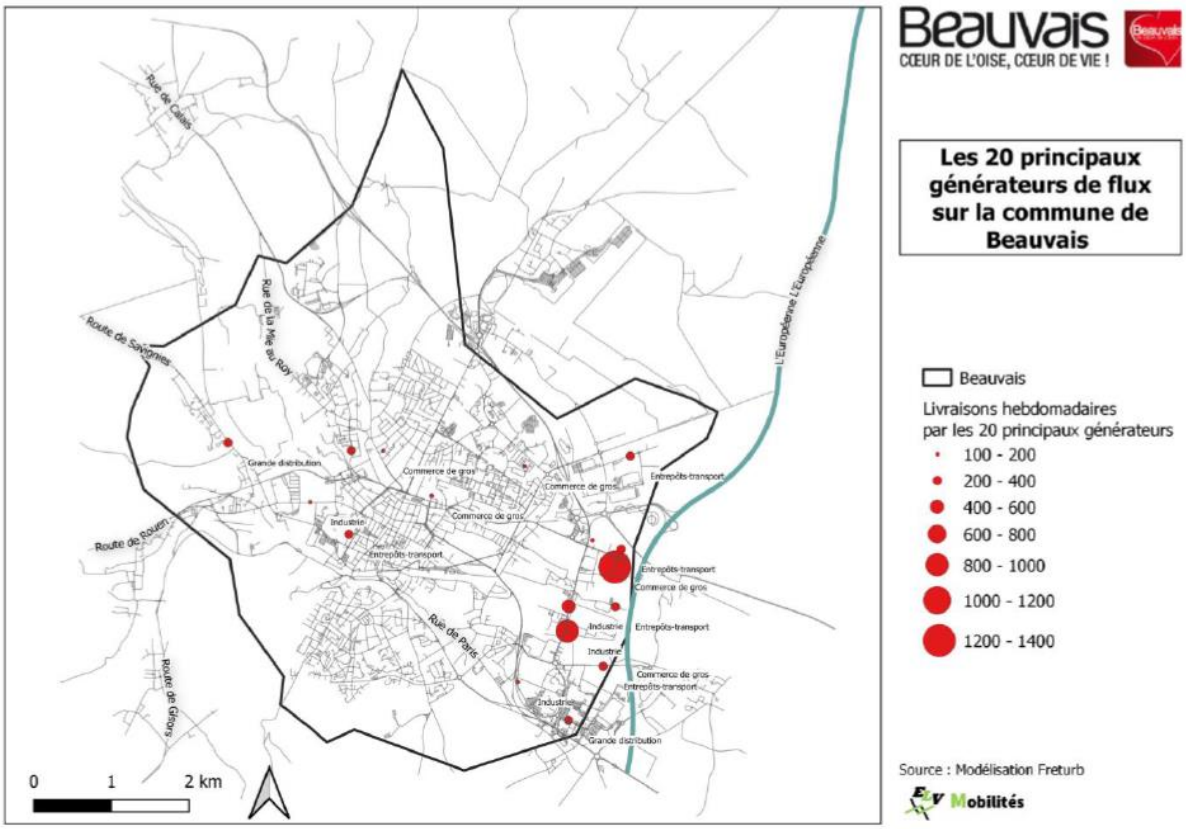


*Figure 68 – Localisation des 20 principaux établissements générateurs de flux (ELV Mobilités)*

# 5.2 Des impacts sur l'occupation de la voirie

## 5.2.1 Les livraisons en double-file

Les véhicules qui réalisent des livraisons sur un territoire occupent au cours de la journée à la fois de l'espace lors de leur circulation, mais aussi lors des arrêts parfois fréquents pour transférer la marchandise aux destinataires. Cette occupation de la voirie par les véhicules en circulation et en stationnement peut générer de la congestion d'autant qu'il y a souvent concomitance des usages de la voirie par les pendulaires, les scolaires, les visiteurs et les livreurs. Ces conflits sont d'autant plus marqués lors des livraisons en double-file qui impactent considérablement la voirie, générant de la congestion, mais pouvant aussi entrainer des problèmes de sécurité des piétons et des livreurs eux-mêmes. Ce stationnement en double-file est souvent réalisé par des véhicules légers, s'arrêtant en double-file pour des livraisons de petites quantités, dans une logique de porte-à porte et d'optimisation des temps de tournées.

La pratique des livraisons en double-file peut avoir plusieurs origines :

- une absence de place de livraison disponible ;
- une place de livraison déjà occupée ou trop éloignée ;
- une place de livraison non adaptée ;
- un temps de manœuvre trop important au regard des impératifs professionnels des livreurs.

Au cours d'une semaine, la durée totale de stationnement en double-file pour des livraisons sur l'agglomération est estimée à 1 600 heures. Le modèle permet d'estimer que près de 60 % des véhicules de livraison stationnés en double-file sont réalisées par des véhicules de moins 3,5 tonnes

(véhicule utilitaire léger, camionnette, fourgonnette). La durée moyenne de l'arrêt en double-file est de 17 minutes pour les véhicules utilitaires légers (VUL), 14 minutes pour les porteurs et de 46 minutes pour les poids-lourds.

La filière artisanat-services est à la fois la plus présente sur le territoire et la plus fragile en termes logistiques. En effet, les besoins de livraison sont ponctuels, imprévisibles spatialement et temporairement et donc peu anticipables. Les artisans s'approvisionnent régulièrement pour des chantiers divers et peuvent ainsi être soumis à des contraintes temporelles importantes.

La filière des petits commerces peut, malgré un temps de stationnement en double file plus faible, également créer de nombreux conflits. Les zones de livraisons étant concentrées en centre-ville, zone la plus dense de Beauvais, les établissements ne disposent généralement pas de place de livraisons et le stationnement en double-file crée alors des conflits avec de nombreux usagers parfois fragiles (piétons, cyclistes, 2RM, bus, automobilistes)

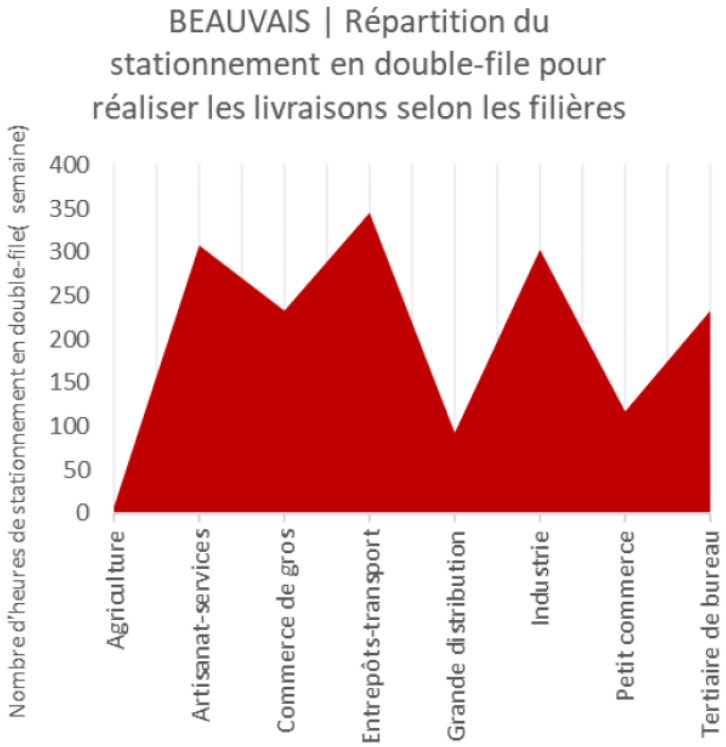


*Figure 69 – Durée de stationnement en double-file cumulé sur une semaine selon la filière (ELV Mobilité)*

Ces phénomènes de conflits sont renforcés par les périodes de pointe des livraisons de marchandises sur le territoire. Deux périodes de pointe sont observées :

- de 5h à 11h : débutant relativement tôt du fait des types de livraisons, et s'étend de 5h à 11h le pic est atteint autour de 9h-10h avec près de 500 livraisons. La concomitance de l'heure de pointe et d'un nombre élevé de livraisons réalisées entre 7h30 et 9h30 peut créer d'importants conflits avec les autres usagers de l'espace public ;
- de 13h à 17h, avec un pic de livraison moins marqué autour de 16h, avec un peu moins de 300 livraisons.

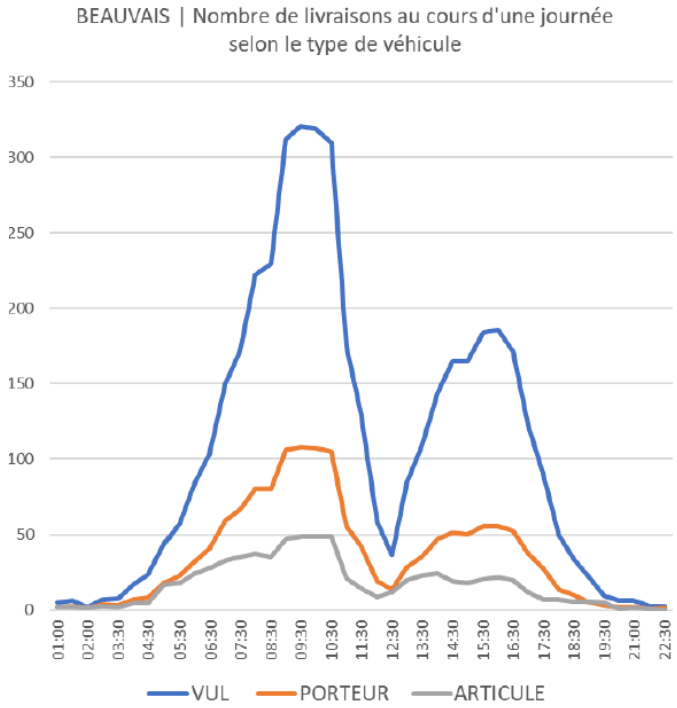


*Figure 70 – Nombre de livraisons au cours d'une journée selon le type de véhicule (ELV Mobilités)*

Selon les filières d'approvisionnement, les pics d'heures de livraisons sont différents. Si les activités classiques de centre-ville de type tertiaire, artisans, petits commerces sont livrées environ aux mêmes périodes, d'autres activités ont des périodes de livraisons plus diversifiées : commerces de gros et entrepôts par exemple (cf. Figure 71).

Afin de limiter les conflits liés aux concomitances des flux de personnes et de marchandises, notamment le matin, des réflexions sur la cohérence réglementaire peuvent être menées. Récemment, de nombreux centres-villes n'autorisent plus les livraisons après 10h ou 11h.

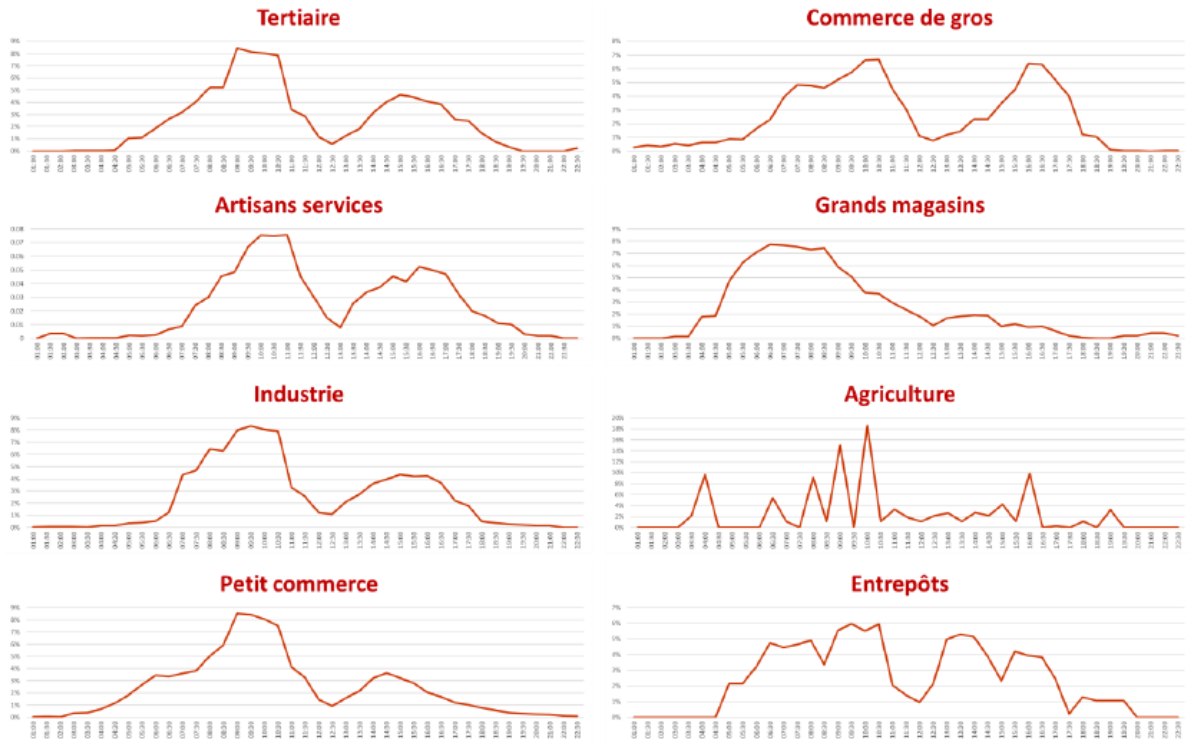


*Figure 71 – Nombre de livraisons au cours de la journée selon la filière d'activité (ELV Mobilités)*

### 5.2.2 Le véhicule utilitaire léger comme véhicule de livraison principal

Toutes filières confondues, les VUL sont les véhicules les plus utilisés sur le territoire pour réaliser les livraisons et les expéditions. En effet, 66 % des opérations de livraison sont réalisées par des VUL. Ces véhicules sont souvent ceux qui livrent de nombreux points avec des petits colis. Ils peuvent toutefois être utilisés pour ne livrer qu'un seul point de livraison, c'est fréquemment le cas des artisans par exemple.

L'occupation de la voirie est donc importante et les livraisons perçues comme rapides et peu volumineuses peuvent inciter à la pratique du stationnement en double-file ce qui est très pénalisant pour la congestion urbaine. En revanche, le parc de VUL a tendance à se verdir plus vite que le parc des véhicules plus lourds.

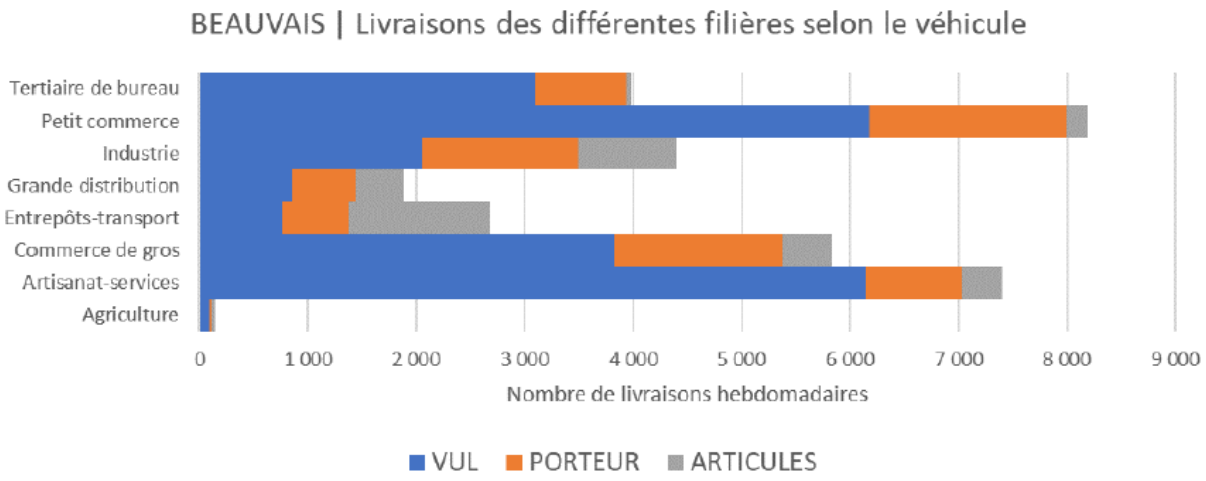


*Figure 72 – Livraisons hebdomadaires selon la filière d'activité et le type de véhicule (ELV Mobilités)*

Sur la commune de Beauvais, l'occupation de la voirie par les poids lourds est essentiellement localisée au Sud-Est de la ville, zone de fortes activités industrielles et économiques. Quelques activités de centre-ville sont également livrées au moyen de poids lourds. Il s'agit le plus souvent d'activités de commerces, notamment de supermarchés et de cafés-restaurants. Ces activités sont livrées au moyen de véhicules massifiés dont les conditionnements sont le plus souvent palettisés.

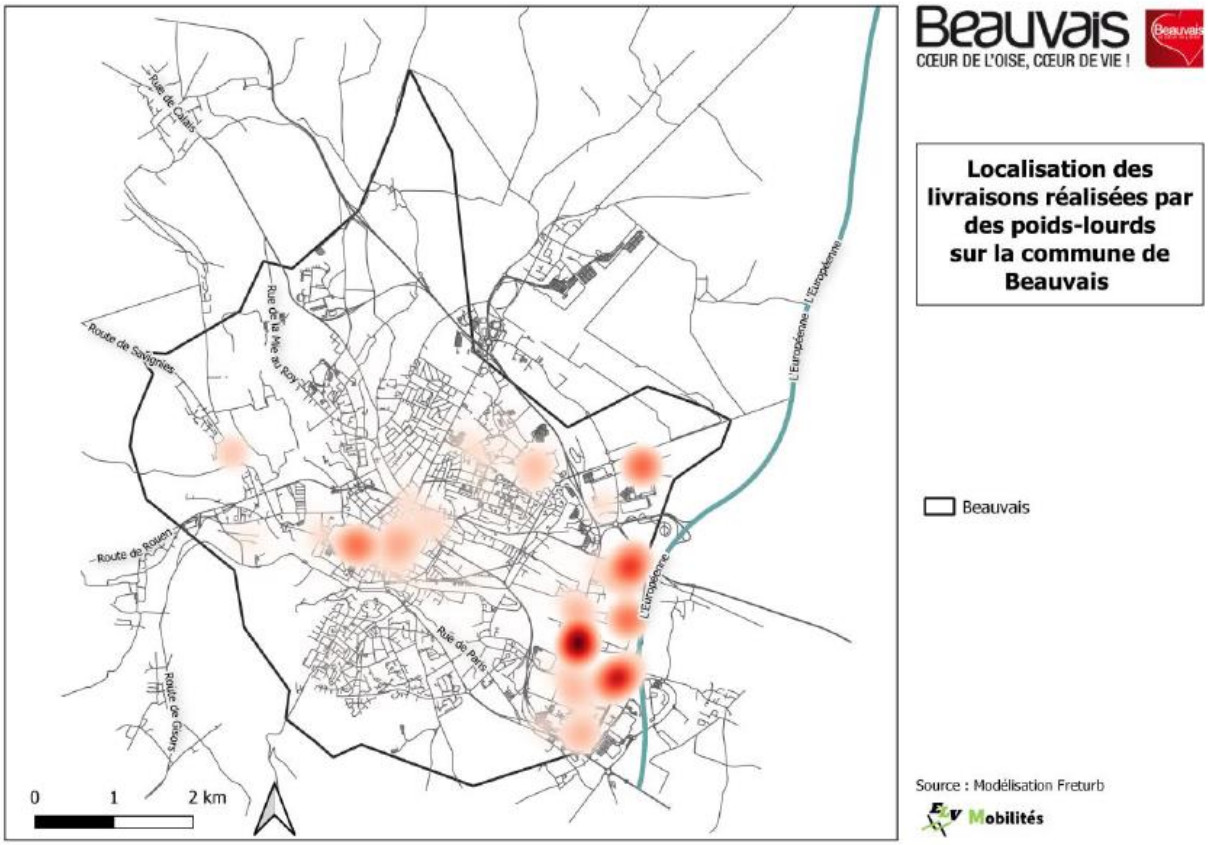


*Figure 73 : Localisation des livraisons réalisées par des poids-lourds sur la commune de Beauvais*